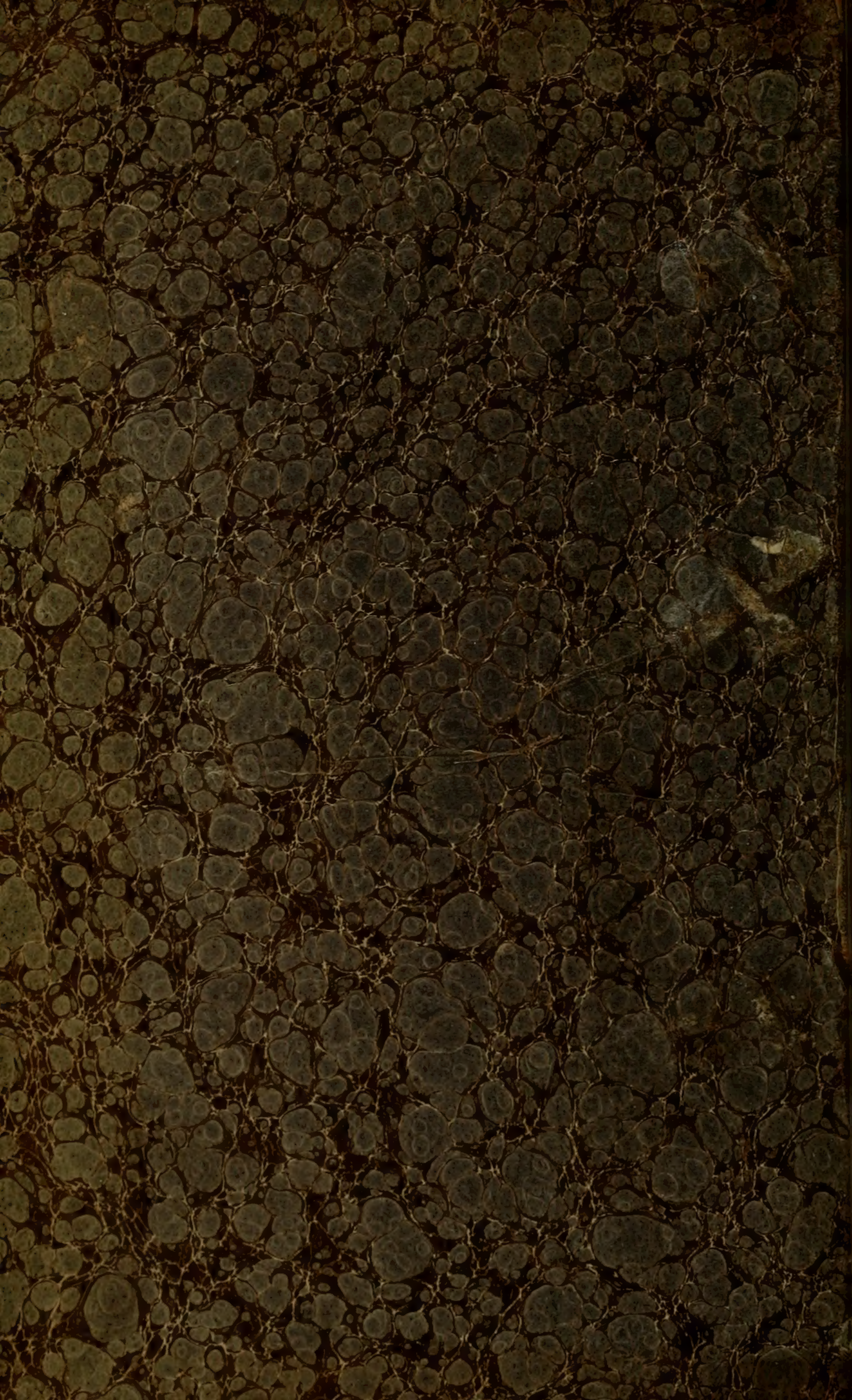


# HISTOIRE

DU PAPE

# INNOCENT III.

## Cet ouvrage se trouve également :

Chez MM.

BROCKHAUSS et AVENARIUS, Libraires, à Leipzig;

BELLIZARD et Cᵉ, Libraires, à Saint-Petersbourg;

BERTHIER GUERS, Libraire, à Genève;

BOOKER et CH. DOLMAN, Libraires, à Londres;

DULAU et Cᵉ, Libraires, à Londres;

DUMOLARD et fils, Libraires, à Milan;

CH. GEROLD, Libraire, place Saint-Étienne, à Vienne;

HUBER et Cᵉ, Libraires, à Berne.

ROHRMANN et SCHWEIGERD, Libraires de la Cour Impériale, à Vienne;

MARIETTI, Libraire, à Turin;

MONALDINI, Libraire, à Rome;

PERRIN fils, Libraire, à Chambéry;

GUGLIELMO PIATTI, Libraire, à Florence;

SEGUIN fils, Libraire, à Montpellier;

J. WATON, Libraire, à Nîmes.

Typographie de Firmin Didot Frères, rue Jacob, 56.

# HISTOIRE

DU PAPE

# INNOCENT III

ET

# DE SON SIÈCLE,

D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX;

PAR FR. HURTER,

Président du Consistoire à Schaffouse.

**TRADUCTION NOUVELLE,**

Augmentée d'une Introduction, de Notes historiques et de Pièces justificatives,

**PAR MM. L'ABBÉ JAGER ET TH. VIAL.**

Tome Second.



PARIS,

**A. VATON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,**

RUE DU BAC, 46.

GAUME FRÈRES, LIBRAIRES, RUE DU POT-DE-FER, 5.

1840.

# HISTOIRE

## DU PAPE

# INNOCENT III

ET

## DE SON SIÈCLE.

## LIVRE NEUVIÈME.

1205.

Le comte Gauthier de Brienne, que le succès de ses armes avait habitué à mépriser les Allemands, assiégeait, sans prendre de précautions ni pour ses compagnons ni pour lui, Sarno, petite ville située entre Nola et Nocera, non loin d'Herculanum qui, par sa ruine, a acquis une si triste célébrité. Le rusé et habile Thiébaut, que Gauthier cherchait à resserrer, était lui-même dans la place, et il s'aperçut de la négligence du comte. Le 11 juin, à la tête d'un corps bien armé, il marcha à l'improviste contre le camp de son adversaire (1). La plupart des Français, surpris pendant leur sommeil, ne se réveillèrent plus; les autres, saisis de terreur, prirent la fuite (2). Gauthier eut

(1) Peregrini, *Hist. princ. Longob.*, in Græv. *Thes.*, t. IX, 499, not.
(2) Anon., *Chron. M. Cas. cont.*, in Græv. *Thes.*, t. IX.

encore le temps de se préparer à une vigoureuse résistance, mais sa valeur imprévoyante succomba ; percé de coups de lance et de flèches, il tomba entre les mains de son ennemi, qui le conduisit captif au château où il pensait entrer en vainqueur. Il n'eut pas à supporter longtemps son infortune ; car peu de jours après il demanda à se confesser, reçut le viatique, et termina sa carrière à la fleur de l'âge. Son épouse accoucha après sa mort d'un fils qu'elle nomma également Gauthier (1). Cette heureuse sortie effraya le comte de Celano : il leva le siége d'Allifi, qui tenait aussi pour Thiebaut. Ce dernier revint victorieux à Salerne, où il donna un libre cours à sa vengeance, en punissant les habitants du bon accueil qu'ils avaient fait au comte de Brienne (2).

Dans l'intervalle les affaires avaient changé de face en Allemagne. Les princes, las d'une guerre qui durait depuis si longtemps , abandonnèrent la cause d'Othon pour embrasser celle de Philippe ; ils furent entraînés dans cette circonstance, soit par le peu d'activité que le premier mettait à poursuivre son adversaire, soit par des motifs d'intérêt. Philippe, qui tenait de ses pères un héritage considérable, avait à sa disposition des moyens de réussite infiniment plus puissants que ceux d'Othon. Le comte Palatin, frère de ce dernier, l'ayant abandonné, son plus jeune frère, Guillaume, ainsi que le duc Walram de Limbourg, étaient les seuls princes qui lui restassent fidèles. Innocent comparait les princes qui appartenaient autrefois au parti d'Othon à un roseau agité par le vent, et dépourvu de la fermeté qui convient à l'homme constant; car, selon lui, la fidélité devait se manifester dans les occasions critiques, indépendamment du succès. Il s'étonnait donc que des princes qui avaient librement

(1) *Gesta*, c. 38.
(2) Rich. de St.-Germ.

élu Othon pour empereur, rompissent leur serment avec tant de légèreté, et se rendissent parjures dès que la fortune souriait au duc de Souabe (1).

Vers la fin de l'année précédente (1204), Othon se trouvait avec sa cour à son château de Lichtenberg, lorsqu'il apprit la défection de l'archevêque de Cologne, et la résolution où l'on était de couronner Philippe au nouvel an à Aix-la-Chapelle. Othon traversa aussitôt la Westphalie avec quelques troupes, et se dirigea à marches forcées vers la fidèle ville de Cologne. Il y trouva l'archevêque de Mayence, l'évêque de Cambrai, le duc de Limbourg et son fils, ainsi que d'autres seigneurs qui étaient restés fidèles à sa cause. Mais Philippe avait convoqué bon nombre de princes à Aix-la-Chapelle, où il avait rassemblé des forces considérables. Othon s'avança vers Bonn pour empêcher son rival d'entrer dans la ville où devait se faire le couronnement. Il s'empara de plusieurs bâtiments chargés de provisions, tandis que le duc Walram faisait sur terre un butin considérable. Cependant les forces de Philippe étaient trop supérieures aux siennes pour qu'il lui fût possible de l'arrêter. De plus, Othon tomba malade à la suite d'une course à cheval, et fut obligé de retourner à Cologne. Le duc de Souabe put donc entrer sans obstacle à Aix-la-Chapelle le premier janvier. Il y avait convoqué une diète de tous les princes de l'Empire. Voulant donner à son couronnement l'apparence d'une libre élection (il était assuré des voix des électeurs), et voulant détruire l'un des principaux reproches qui lui étaient adressés par le pape, il déposa son titre et les insignes de la royauté, et jura de ne les reprendre qu'autant qu'il obtiendrait l'unanimité des suffrages. Le premier dimanche de l'année 1205, il reçut, ainsi que son épouse, l'onction et le sacre des mains de l'arche-

(1) *Registr.* 119.

vêque (1), car il voulait aussi détruire cette objection que la cérémonie n'avait été faite ni dans le lieu convenable, ni par celui qui avait le droit de la faire. D'après cela, il n'est pas étonnant que Wittechind, abbé de Corbey, passa du côté de Philippe, puisque son archevêque lui donnait l'exemple de cette inconstance, justifiée au reste par le comte Palatin (2). L'évêque de Cambrai et Sigefroi de Mayence furent les seuls qui de Cologne protestèrent par écrit contre l'arbitraire des princes, et qui menacèrent Adolphe de l'excommunication (3).

La nouvelle du couronnement parvint bientôt à Rome; mais Philippe paraît ne pas l'avoir notifié officiellement au pape; car il n'en fut question, dans les lettres qu'Innocent adressa en Allemagne, que relativement à l'archevêque de Cologne. Les autres lettres se bornaient à exhorter, à avertir et à raffermir les princes : la menace et l'exemple y furent mis en jeu. L'attachement que portait Othon à la fille bientôt nubile du duc de Brabant, lui gagnera bientôt, est-il dit dans ces lettres, l'appui de ce prince. Le pape lui défendit donc, et la prudence le lui conseillait, de renoncer à cette princesse, et l'engagea à ne chercher une autre fiancée qu'autant qu'elle lui serait refusée par le duc, lorsqu'elle serait dans un âge plus avancé (4). Innocent représenta au roi d'Angleterre que sa proche parenté avec Othon et la faveur dont il jouissait près du saint-siége lui faisaient un devoir de venir d'une manière énergique au secours de son neveu. « Car ce n'est « pas, lui écrit-il, la puissance de son rival qui a grossi le

(1) *Chron. Lamb. parvi cont.* in Martene, *Coll. ampl.*, t. V.— C'était le 3 janvier. Godef., *Mon.*, assigne le jour de l'Épiphanie, le 6 janvier.

(2) Wittechind reçut au couronnement, et comme récompense de sa désertion, les duchés d'Enger et de Westphalie, possessions qui lui avaient été accordées par Frédéric I^er^ et Henri VI. Philippe y joignit encore Saalfeld et d'autres seigneuries. Scheid., *Or. Guelf.*, III, 633.

(3) Godofr., *Monach.*

(4) *Registr.* 128.

« nombre de ses ennemis, mais bien sa parenté avec vous. « Vous devez non-seulement soutenir Othon avec le su- « perflu de vos trésors déjà dépensés en grande partie en « guerres sans but et en pompes inutiles, mais encore « diminuer vos propres dépenses pour contribuer au suc- « cès de sa cause. Au reste, il a plus besoin que jamais des « sommes qui lui ont été léguées par son oncle Richard; « hâtez-vous donc d'acquitter cette dette (1). »

Innocent ne pouvait croire que la puissance du duc de Souabe eût pu faire changer de sentiments au landgrave de Thuringe et au roi de Bohême; il espérait au contraire qu'à la première occasion ils se montreraient comme de dignes soutiens de la cause d'Othon (2). Cette sentence : « Malheur à l'homme qui entre dans une terre par deux « chemins, parce qu'il ne peut servir deux maîtres », devait, selon lui, être la ligne de conduite de l'archevêque de Salzbourg; car l'or ne s'éprouve qu'au creuset, et les éclairs doivent être convertis en pluie rafraîchissante (3). Le pape fait sentir au comte palatin Henri et au duc de Brabant la honte qui les poursuivra toujours d'avoir abandonné leur frère et leur gendre, et de s'être unis à l'adversaire du monarque librement choisi par eux, aussitôt qu'ils voyaient cet adversaire tant soit peu supérieur en forces. Il envoie à chacun de ces princes trois prélats chargés de les affermir dans leur fidélité envers Othon, et de les excommunier en cas de désobéissance (4).

Des reproches encore plus sévères furent adressés aux princes ecclésiastiques qui se montraient parjures envers Othon. Il rappela à l'archevêque de Trèves qu'il avait prêté en sa présence serment entre les mains du légat, et il l'avertit pour la dernière fois que la hache était prête à

(1) *Registr.* 129.
(2) *Registr.* 122.
(3) *Registr.* 115.
(4) *Registr.* 120, 121.

frapper à la racine. Si plusieurs ecclésiastiques de son diocèse ont partagé sa défection, leur punition servira d'exemple, et si tout le diocèse s'est associé à sa manière de voir et d'agir, il sera privé de la dignité métropolitaine. Innocent écrivit dans le même sens au prévôt et aux chanoines, afin qu'ils s'efforçassent de ramener leur archevêque à d'autres sentiments (1). Il comparait à Ananias et à Saphira, l'abbé de Corbey et l'évêque de Paderborn, qui peu de temps auparavant avait prêté serment de fidélité à Othon, et qui avait été sacré par Sigefroi de Mayence, et il leur annonça que le seul moyen de réparer leurs erreurs était de retourner à Othon et de le soutenir de tous leurs efforts (2).

C'est contre l'archevêque de Cologne qu'Inno ent était le plus indigné. Car ce prélat s'était dans le principe chaudement déclaré pour Othon, et le pape avait fondé sur lui les plus grandes espérances. Il écrivit donc à l'archevêque de Mayence, à l'évêque de Cambrai et à l'écolâtre de Saint-Géreon à Cologne : « Adolphe est tombé dans la fosse qu'il s'est creusée. Au mépris de ses serments et du respect qu'il doit à l'Église romaine, il a trahi le roi qu'il avait élu lui-même. Deux fois il lui a juré obéissance, et deux fois il a violé son serment. Nous avons peine à comprendre qu'un prince aussi élevé en dignité ecclésiastique soit assez ennemi de lui-même pour détruire son propre ouvrage. Nous n'avons négligé ni avertissements ni menaces pour qu'il restât fidèle au monarque, afin qu'il ne recueillît pas des anathèmes au lieu de bénédictions. Loin de suivre nos conseils, il a déchiré tous les liens de l'obéissance, s'est laissé séduire par l'argent à trahir son maître en passant du côté du duc de Souabe, et afin de se mettre dans l'impossibilité de s'ex-

(1) *Registr.* 126, 127.
(2) *Registr.* 125.

cuser, il a couronné ce prince à Aix-la-Chapelle. Il l'a fait après avoir assisté peu de temps auparavant, revêtu de l'étole et portant le cierge, à l'excommunication prononcée par notre légat, dans l'église de Cologne, contre tous les partisans de Philippe. »

Le pape, d'après l'avis des cardinaux, donna l'ordre de fulminer l'excommunication contre l'archevêque au son des cloches et avec les cierges allumés, et de délier tous les ecclésiastiques et tous les laïques de l'obéissance envers lui. Pour donner un exemple, on convint qu'Adolphe serait déclaré déchu de sa dignité, et qu'on choisirait un nouvel archevêque s'il ne comparaissait point en personne devant le saint-siége dans le délai d'un mois (1). Que si les circonstances s'opposaient à ce qu'on agît ainsi, on remettrait l'administration des biens de l'Église entre les mains d'un homme estimable et puissant. Le pape réserva à Adolphe la possibilité de se réhabiliter, sauf les peines canoniques, si dans le délai donné il faisait amende honorable, retournait à Othon, et donnait des garanties pour sa conduite à venir (2). Mais le pape voulut que Bruno, qui avait le plus contribué à la défection de l'archevêque, fût privé de tous ses bénéfices sans espoir de retour : il infligea le même châtiment au chanoine Sibode, convaincu d'avoir non-seulement prêté foi et hommage au duc de Souabe, mais encore d'avoir servi puissamment la cause de ce prince près des vassaux de l'église de Cologne (3).

Les lettres du pape furent généralement sans effet. Les princes étaient las de dissensions, et, entraînés par leur inclination naturelle, ils préféraient la puissance toujours croissante de Philippe présent, à l'autorité du pape qui était éloigné. Le clergé et les habitants de Cologne restè-

(1) *Infra sex septimanas.* Arn. Lub., VII, 1.

(2) *Registr.* 116, 118.

(3) *Registr.* 123, 124.

rent cependant fidèles à Othon, plus par attachement personnel qu'en considération de l'autorité pontificale. Innocent leur témoigna toute sa satisfaction. « Quoique votre pasteur se soit avili, leur écrit-il, vous avez néanmoins refusé de partager sa versatilité, et vous êtes restés inébranlables. Votre archevêque a sans doute communiqué son projet à quelques-uns d'entre vous, mais personne ne s'est laissé entraîner. La dignité de son église, les priviléges de la ville auraient dû le retenir, mais la cupidité conduit à la trahison. Vous connaissez la peine prononcée contre lui; soutenez les prélats chargés de mettre à exécution la sentence, et ne vous séparez d'Othon par quelque motif que ce soit (1). »

Cologne était alors la première ville d'Allemagne, et elle jouissait à l'étranger de plus de considération que Vienne. Il y régnait une grande piété; elle possédait d'immenses richesses, ainsi qu'une bourgeoisie énergique, qui la rendait indépendante de son archevêque. Son commerce et son industrie lui avaient donné une importance qu'on cherchait en vain dans les autres villes d'Allemagne. A la fin de ce siècle, on comptait à Cologne quatre-vingt mille métiers de tisserands en pleine activité (2). Les ouvriers en or et en argent s'efforçaient de perfectionner de plus en plus leurs ouvrages (3), et ses nombreuses brasseries étaient pour elle une source étendue de prospérité. Cologne était le point central du commerce de la Grèce, de la Hongrie, de l'Allemagne orientale, des Pays-Bas, de la France septentrionale, de l'Angleterre, et même du Danemark; de sorte que ses relations s'étendaient à travers ces pays jusqu'à l'empire de Byzance. L'établissement de ses négociants à Londres, et le grand entrepôt qu'ils possédaient en cette ville, sont considérés comme étant

(1) *Registr.* 117.
(2) *Ep.* X, 52. — Hüllemann, *Renseignements sur Cologne*, I, 341.
(3) Vogt, *Histoire et Traditions rhenanes*, III, 231.

l'origine de la hanse teutonique. Déjà deux cents ans avant l'époque dont nous parlons, ses navires parcouraient les mers. Les droits de passage auxquels étaient soumis les bâtiments naviguant sur le Rhin, ainsi que les transports qu'elle effectuait sur ses propres vaisseaux, augmentaient la richesse publique et l'aisance des bourgeois; aussi la considération dont jouissait cette ville dans le monde commercial était si grande, que Venise même se réglait sur le titre de ses monnaies (1). — Pendant que l'archevêque Sigefroi de Mayence et l'évêque de Cambrai excommuniaient Adolphe à Cologne, dans l'église Saint-Pierre, les bourgeois de cette ville avaient pris les armes en faveur d'Othon, et assiégeaient le château de Hochsteden. Philippe convoqua pour la Pentecôte une diète à Spire; l'archevêque de Cologne porta plainte, et sollicita le duc de le secourir contre sa ville rebelle. Celui-ci ordonna aux princes de faire une expédition contre Cologne (2).

Pendant ces événements, une ambassade envoyée à Rome par Philippe, et dont faisait partie le doyen de Halberstadt, était arrivée à Venise. L'évêque Conrad de Halberstadt, qui revenait de Saint-Jean d'Acre, la rencontra dans cette ville. Ayant appris le but de cette ambassade, il s'y joignit. Il était recommandé au pape par les croisés et par le roi de Jérusalem. Innocent le reçut avec la plus grande distinction, espérant le gagner à la cause d'Othon. Mais Conrad lui répondit constamment qu'il trouvait le parjure plus grave que la désobéissance. Innocent avait des sentiments assez élevés pour respecter un tel langage. Il satisfit donc à toutes les demandes de cet évêque, et lui donna à son départ le baiser de paix et la bénédiction apostolique (3). Mais pendant

(1) Dans le traité avec les croisés, les 85,000 marcs sont stipulés : *ad pondus Coloniæ, quo utitur terra nostra.*

(2) Arn. Lub. VII, 3. — Godofr., *Monach.*

(3) *Chron. Halberst.*, p. 145.

que Philippe cherchait probablement à gagner le pape par l'intermédiaire de ses ambassadeurs, l'évêque de Worms continuait ses menées dans l'État de l'Église. Cette conduite augmenta le mécontentement du pape contre le duc de Souabe. Il ordonna donc au patriarche d'Aquilée et à quelques abbés de se rendre en hâte près du duc, et de l'inviter d'abord en particulier, et ensuite devant tous les princes, à cesser de soutenir l'évêque, et à l'éviter comme un excommunié. Ces ecclésiastiques étaient chargés de lui accorder un délai d'un mois, après l'expiration duquel, s'il continuait à protéger l'évêque, ses États seraient mis en interdit et le service divin suspendu dans tous les lieux où il se trouverait. Innocent faisait remarquer que jusqu'alors aucun empereur ne s'était arrogé le droit de changer des évêques de leur siége, et que ce droit appartenait au pape seul, qui était prêt à sacrifier sa vie pour le maintenir (1).

Vers cette époque, les juges nommés par Innocent convoquèrent le 17 juin, jour de la fête des saints martyrs Gervais et Protais, le clergé et le peuple dans la cathédrale de Cologne. Là, en présence d'Othon et de plusieurs seigneurs, on déclara l'archevêque déchu de sa dignité, et l'on procéda à une nouvelle élection. Le choix tomba sur Bruno, prévôt de Bonn, descendant des comtes de Sayn, et qui se recommandait encore par ses richesses provenant de nombreux bénéfices, dont la jouissance lui était assurée pour deux ans (2). Cette élection fut ratifiée par le pape, qui assura à la bourgeoisie de Cologne le maintien de ses priviléges. Dans le cas où les suffragants de son église ne pourraient ou ne voudraient venir à son sacre, il autorisa l'archevêque à se faire sacrer par d'autres évêques catholiques vivant en bonne intelligence avec le

(1) *Registr.* 128.
(2) Godofr., *Mon.*

saint-siége (1). Il ordonna aussi au chapitre et au clergé de fuir comme un excommunié le prélat déposé, et d'obéir au nouvel élu.

Pendant que la puissance d'Othon s'affaiblissait de jour en jour, que ses espérances s'évanouissaient de plus en plus, et que les efforts d'Innocent et l'attachement des bourgeois de Cologne étaient insuffisants pour lui procurer une nouvelle splendeur, la prise de Goslar devait être agréable à Othon, vu le voisinage de ses États héréditaires et le but dont il était depuis longtemps préoccupé. Cependant elle fut sans influence pour sa position dans l'Empire. Une sortie heureuse faite par le comte Hermann de Wernigerode, commandant de la ville, n'avait procuré qu'une tranquillité passagère, car la ville fut pressée d'autant plus vivement par la garnison de Harlingsberg, qui interceptait toute communication. Ses défenseurs étaient aussi en trop petit nombre pour résister avec succès à un assaut, surtout lorsque les bourgeois de Brunswick marchaient contre elle pour maintenir les droits de leur seigneur. Cependant une lutte sanglante fut soutenue pendant près d'une journée entière. Mais ni fossés ni remparts n'arrêtèrent l'impétuosité de ceux qui combattaient pour Othon, et ils y pénétrèrent enfin par une brèche. On amena de toutes parts des chariots pour emporter le butin, opération qui dura huit jours. On trouva à Goslar, outre d'immenses richesses en or, en argent et en cuivre, de grandes provisions de poivre et d'épices (2). L'exaspération était telle, après une aussi longue résistance, qu'on était d'avis de la détruire; cependant on revint à d'autres sentiments, et on n'enleva même pas les couronnes d'or ni les choses précieuses qui depuis longtemps avaient été données par les rois à l'église Saint-Martin. Othon se

(1) *Ep.* VIII, 174-177.

(2) Arn. Lub., VI, 7. — *Chron. Rhythm.*

contenta de prendre des otages et d'assurer la conservation de cette place en y mettant une forte garnison. Il chercha par sa modération à rendre supportable aux habitants leur changement de situation.

Dans le bas Rhin, les deux archevêques de Cologne ne tardèrent pas à armer l'un contre l'autre ; aussi ne voyait-on de tous côtés que meurtre, pillage et incendie. Des villes furent réduites en cendres, des églises dépouillées de leurs biens ; l'oppression pesait sur les femmes, les vieillards, les orphelins et les bourgeois paisibles. Les ennemis parcouraient les environs de la ville, de sorte qu'il était dangereux d'y entrer ou d'en sortir. Le comte de Berg, parent de l'archevêque déposé, prit position à Deuz, château vis-à-vis de Cologne, et inquiéta la navigation du Rhin pour les vivres et les marchandises. Les habitants de Cologne, irrités de ces attaques, armèrent des vaisseaux et opposèrent une énergique résistance. De petites excursions furent même tentées contre des villes épiscopales situées sur le bord du Rhin. Werner de Bolanden (1), qui était du petit nombre de ceux qui n'avaient pas abandonné Othon, mit le siége devant Saint-Goar, et redoubla d'efforts pour s'en emparer, sachant que les habitants des environs s'y étaient sauvés avec un grand nombre d'objets précieux. On rapporte que les assiégés durent leur délivrance à un événement singulier : ayant opposé un crucifix aux jets des catapultes, un trait atteignit le bras du Christ, et le sang coula de la blessure. Werner effrayé leva le siége et prit la croix. Il vint effectivement à Venise avec les autres croisés en 1202. Mais il paraît qu'il quitta l'armée après la conquête de Zara, et qu'il retourna en Allemagne (2).

(1) Comme nous voyons dans le livre VIII, ce seigneur signa comme témoin le traité conclu par Philippe avec Henri de Brabant. Il s'ensuit qu'il devait être passé cette année du côté d'Othon.

(2) Brower, *Ann. Trev.*, II, 104.

Philippe semble n'avoir pris aucune part à ces événements militaires; mais il se préparait, en soumettant Cologne, à triompher de toute résistance dans l'Empire. Pendant qu'il comptait sur le secours des princes pour arriver à ce résultat, il chercha à se les rendre favorables par des prévenances, et accorda des franchises aux villes qui étaient pour lui. Il passa la Moselle après le jour de la nativité de Marie, avec une armée considérable (1). Othon, après la prise de Goslar, s'était rendu également sur les bords du Rhin. Philippe campa pendant quelque temps près de Sinsich, et construisit sur l'Ahr le fort de Landscrone; il partit ensuite pour Bonn, et parut le jour de la Saint-Michel sous les murs de Cologne. Il y était attendu; les murailles étaient solides, garnies de tours nombreuses (2), et les bourgeois étaient pourvus de tout, à l'exception du bois. Philippe établit son camp à l'endroit où la ville s'élève contre la colline. Les bourgeois cherchèrent d'abord à détourner l'orage, et parlèrent de leur obéissance à l'Église; mais Philippe exigeait avant tout qu'ils dédommageassent Adolphe de toutes ses pertes, qu'ils lui rendissent ses biens, et qu'ils le reçussent dans leurs murs, en lui prêtant foi et hommage. Sur leur refus, le duc fit ravager et brûler tout ce qui se trouvait autour des murailles, et ordonna ensuite l'assaut. Il fut renouvelé pendant cinq jours, et chaque fois les assaillants furent repoussés. Othon et le petit nombre de princes et de nobles qui étaient à sa suite ne ménagèrent pas leurs personnes. S'étant un jour trop avancé, et ayant rencontré le maréchal de Calden qui était suivi de huit compagnons, Othon fut blessé, et faillit perdre la vie (3). Les bourgeois de Cologne montrèrent l'intrépidité et le courage de véritables guerriers. Aussi Phi-

(1) *Chron. Rhythm.*

(2) *Annal. Novesiens.*, in Mart., *Coll. ampl.*, t. IV.

(3) *Chron. Rhythm.*

lippe, rebuté par une aussi vigoureuse résistance, et par la perte d'un grand nombre d'hommes et de chevaux, leva le siége et se retira sur Neuss. Le duc Léopold d'Autriche poussa le siége de cette dernière ville avec tant de vigueur, qu'elle se vit bientôt forcée à se rendre, et à donner des gages de fidélité à Adolphe. D'autres petites villes et un grand nombre de châteaux se soumirent à Philippe, et celui-ci ayant tout rendu à Adolphe, retourna à Aix-la-Chapelle en ravageant le pays (1). Les bourgeois de Cologne ne déposèrent pas les armes après son départ, et ils reprirent plusieurs villes pour Othon, après en avoir chassé ou fait prisonnières les garnisons. L'archevêque fut obligé d'implorer de nouveau le secours du duc de Souabe.

Les habitants de Cologne imitèrent la fermeté d'Innocent, et n'épargnèrent ni dangers ni sacrifices pour soutenir la cause d'Othon, qui se trouvait en quelque sorte abandonnée de tout le monde : et ceci avait lieu dans une année où les froids rigoureux et les mauvais temps avaient interrompu les travaux de l'agriculture et causé de minces récoltes (2). Cent ans auparavant, ils avaient montré le même dévouement à Henri IV, qu'ils défendirent contre son fils Henri V; alors ils résistèrent pendant plusieurs semaines à une armée de vingt mille hommes. Aussi Innocent, qui était satisfait de la nouvelle élection épiscopale, leur adressa-t-il un juste tribut d'éloges; la nouvelle élection épiscopale réjouissait le pape. « Maintenant, leur écrivit-il, l'ancien levain est enlevé, et il y a lieu d'espérer que vous vous affermirez de jour en jour. Persévérez dans votre œuvre, comme vous avez commencé; ne craignez pas les menaces de vos adversaires, et

(1) Rob. de Mont., *Append. ad Chron.* Sigeb. in Pistor., ss. — Godof., *Monach.*

(2) La rigueur du froid eut également en Angleterre une influence désastreuse sur les produits agricoles. Matth. Par., *ad ann.* 1205.

soyez pleins de confiance en celui qui précipita dans la mer Pharaon avec tous ses chevaux et ses chariots. Nous qui avons vu la pureté de vos intentions, nous nous intéresserons vivement à tout ce qui regarde l'honneur et le bien-être de votre église et de votre ville (1). » Un bref du pape ordonna d'excommunier tous les spoliateurs des biens de l'église de Cologne, et de mettre l'interdit sur leurs États. Cette mesure excita contre le clergé la fureur d'un grand nombre de brigands. Ils enlevèrent ses biens ruraux et ses métairies, le dépouillèrent de ses revenus de deux ans, de sorte qu'il y eut une telle pénurie dans l'église, qu'on fut obligé de vendre tous les objets d'or et d'argent et de pierres précieuses qui avaient été amassés depuis des temps très-reculés. Mais la bourgeoisie de Cologne trouva quelque compensation pour sa fidélité dans les franchises commerciales qu'Othon lui fit obtenir par son alliance avec le roi d'Angleterre (2).

Trop faible et trop loin du théâtre de la guerre, pour aider avec succès son frère dans cette circonstance, le duc Guillaume chercha du moins à assurer Brunswick en attaquant la forteresse de Lichtenberg. Aidé de Goncelin de Wolfenbuttel, prévôt d'Othon, il fut sur le point de s'emparer par famine de cette place, qu'il assiégeait depuis six semaines. Mais Albert, nouvellement élu évêque de Magdebourg, le landgrave de Thuringe et le margrave de Meissen s'étant avancés avec des forces considérables, firent entrer des provisions dans la forteresse, et Guillaume, sentant approcher l'hiver, se retira (3).

La conquête de Constantinople avait amené la soumission de l'Église grecque au saint-siége, et la réunion de tous les chrétiens sous un même pasteur. Ce grand but

(1) *Registr.* 130.

(2) Godofr., *Monach.* — Raumer, V, 417.

(3) *Chron. Brunsw.* pict. in Leibn. ss., III, 356. — *Chron. Rhythm.* Ce fait y est raconté comme se passant l'année suivante.

des efforts de tous les papes avait été atteint ; cependant la manière dont s'était effectuée cette soumission ne pouvait obtenir l'assentiment d'Innocent. Lui qui, dans toute occasion, recommandait si formellement de ne pas dévier du chemin de la justice, ne pouvait tolérer qu'on eût violé ses ordres, en attaquant un pays chrétien, et en se livrant à des cruautés lors de la prise de Constantinople. Si les Grecs ne reconnaissaient pas le saint-siége, et s'ils avaient refusé plusieurs fois de venir au secours de la terre sainte ; si l'aîné des Alexis occupait un trône usurpé, et si les Latins avaient été en maintes circonstances froissés par les habitants de Constantinople, Innocent n'en soutenait pas moins que les croisés n'avaient pas pris la croix pour les punir de ces fautes. De plus, le traité conclu antérieurement à la conquête entre les Français et les Vénitiens contenait plusieurs articles relatifs à l'Église et au clergé, articles qui empiétaient sur les droits du saint-siége. Aussi le pape eut-il à ce sujet de nombreuses conférences, non-seulement avec les cardinaux, mais encore avec des archevêques, des évêques et d'autres personnes éclairées, que leurs affaires attiraient de toutes les parties du monde dans la capitale de la chrétienté (1).

A la suite de ces conférences, il écrivit aux croisés au sujet de la conquête : « Vous vous êtes écartés avec légè-« reté de votre vœu, puisque, ayant juré, dans votre obéis-« sance envers le crucifié, de délivrer la terre sainte des « mains des infidèles (2), vous avez attaqué, malgré les « menaces d'excommunication, un pays chrétien, bien « qu'il vous fût défendu d'agir ainsi tant que les habitants « ne s'opposeraient pas à votre passage ou ne vous refu-

(1) *Gesta*, c. 93.

(2) Ces reproches se représentent deux fois : d'abord dans une lettre adressée au margrave, *Ep.* VIII, 133 (*Gesta*, c. 93), et ensuite dans une autre écrite au cardinal Pierre, *Ep.* VIII, 126 (*Gesta*, c. 95). La dernière porte la date du mois de juillet.

« seraient pas le nécessaire. Et, dans ce cas même, vous « ne deviez rien entreprendre sans l'avis du légat. Vous « vous êtes servis du glaive non contre les Sarrasins, « mais contre des chrétiens. Vous n'avez point conquis « Jérusalem, mais bien Constantinople, et vous avez pré- « féré les richesses de la terre aux trésors du ciel. Mais ce « qui vous rend plus coupables encore, c'est que vous « n'avez ménagé ni âge ni sexe, c'est que vous vous êtes « livrés publiquement à la prostitution et à l'adultère. « Vous avez abandonné à la lubricité des libertins non- « seulement les femmes et les veuves, mais encore les « vierges vouées au culte du Seigneur. Ce n'était pas « assez pour vous de puiser dans le trésor impérial, et « de vous emparer des richesses des grands et des petits, « vous avez encore porté une main sacrilége sur les ri- « chesses de l'Église et sur ses domaines. Vous avez en- « levé les tables d'argent des autels, enfoncé les sacristies, « volé les croix, les images et les reliques. Aussi, malgré « les poursuites exercées contre l'Église grecque, celle-ci « refuse l'obéissance au saint-siége, parce qu'elle ne voit « chez les Latins que trahison et œuvres de ténèbres, et « qu'elle les fuit comme des chiens (1). » Innocent revient ensuite sur la permission accordée par le légat, sur la détresse et la trahison des Grecs. Il parle des voies impénétrables de la Providence, qui a peut-être voulu châtier ce peuple, parce qu'il s'était séparé de l'Église, et qu'il n'avait jamais secouru la terre sainte. Il termine en disant que le saint-siége est d'avis que les croisés gardent et défendent le pays tombé entre leurs mains par le jugement de Dieu; mais il leur recommande de gouverner les peuples avec justice, de les former à la religion, de maintenir la paix,

(1) *Ep.* VIII, 133. Nous rapportons ici cette lettre, parce qu'elle fait connaître le point de vue sous lequel Innocent envisageait les événements de Constantinople.

de restituer les biens de l'Église, de donner satisfaction pour ce qui s'est passé, et surtout d'accomplir leur premier vœu. Il insiste d'autant plus sur cette dernière obligation, que la conquête de Constantinople facilite la conquête de la terre sainte. Dans cette lettre qui était adressée au margrave, il l'invite à imiter ses aïeux et ses frères dans leur obéissance et leur fidélité au saint-siége, s'il veut conserver ses bonnes grâces. Lorsque plus tard Théodore Lascaris se plaignit à Innocent du parjure et des excès des Latins, ce pontife se borna à lui exposer les motifs d'excuse allégués par ceux-ci, sans discuter leur plus ou moins de validité. Il avoua même qu'ils n'étaient pas tout à fait innocents; mais que Dieu avait sans doute voulu punir les Grecs d'avoir abandonné l'Église. Il dit encore que les voies de la Providence sont impénétrables, qu'elle se sert quelquefois des méchants pour punir les méchants; qu'il en avait sans doute été ainsi dans cette circonstance, parce que les Grecs n'avaient pas eu égard aux avertissements de ses prédécesseurs, qui leur avaient recommandé de rentrer dans l'unité de l'Église, et de secourir la terre sainte; ce que la proximité des lieux leur eût rendu si facile (1).

La conquête de Constantinople n'avait de prix aux yeux d'Innocent qu'autant qu'elle lui fournissait un moyen de soumettre la terre sainte. Il est donc au-dessus de toutes ces calomnies produites dans les temps modernes, par des écrivains qui n'ont pas su apprécier d'une manière exacte l'enchaînement des événements ni les tendances des hommes qui les ont dirigés. Si ce pontife eût été animé par l'ambition, comme plusieurs écrivains le lui reprochent, la soumission de la Grèce eût dû le satisfaire plus que celle de Jérusalem et de toute la Palestine. Et cependant la terre sainte reste le point lumi-

(1) *Ep.* XI, 47.

neux vers lequel convergent ses efforts, ainsi que ceux de la chrétienté. Il rappelle ce but dans toutes ses lettres, et, pour l'atteindre, il exhorte le clergé et le peuple à seconder le nouvel empereur (1). S'il engage les croisés à la persévérance, c'est pour attirer leurs regards sur Jérusalem, cette ville de Dieu sur la terre; s'il ne les dégage pas de leur vœu, c'est parce qu'ils ne l'avaient pas encore accompli; s'il les traite avec douceur, bien qu'ils eussent dévié de la vraie route, c'est parce qu'il espérait obtenir par là le moyen d'arriver plus promptement et plus sûrement à ce but. C'est pourquoi il désapprouve le départ précipité de ses légats (de Jérusalem) pour Constantinople, et écrit au cardinal Pierre : « Si c'est afin d'obtenir des secours pour la terre sainte, que ce départ a eu « lieu, nous vous approuvons; si c'est pour organiser l'Église en Grèce, nous trouvons que vous vous êtes trop « hâté. Nous aurions envoyé à Constantinople un autre « légat à la demande de notre fils chéri Baudouin. Cependant comme nous voulons pallier vos torts, nous vous « permettons de nous remplacer dans la province de Constantinople; nous vous recommandons toutefois de ne « pas perdre de vue Jérusalem, but primitif de votre mission. Cette ville avait autrefois un patriarche, dont elle « est privée maintenant; ainsi la présence de l'un de vous « est nécessaire, et aucun ne doit penser au retour avant « qu'il en ait reçu l'ordre (2). »

Quoique les croisés eussent conquis l'Église grecque par la force des armes, et opéré sa soumission au saint-siége, Innocent ne voulut pas que les Latins s'arrogeassent sur cette Église plus de droits que n'en possédaient les princes et les seigneurs de chaque État d'Occident. Selon lui, partout où l'Église était fondée, elle devait

(1) *Ep.* VIII, 72, 63.

(2) *Ep.* VII, 223. Plus tard, Soffred reçut encore de plus sérieux reproches. *Ep.* VIII, 126.

s'élever dans tout l'éclat de sa liberté, et le pouvoir temporel, qui pouvait la protéger ou contribuer à son développement, ne devait point s'arroger des droits sur elle. Animé de ce sentiment, Innocent témoigna à tous les évêques et abbés de Constantinople sa joie du retour de l'Église grecque à l'obéissance du saint-siége. Il avait l'espérance de voir encore de ses yeux la conversion des juifs et des idolâtres, ainsi que le rétablissement du siége patriarcal de Jérusalem et d'Alexandrie. Quant à l'élection du patriarche, il se croit obligé de la rejeter, non à cause de la personne de l'élu, mais parce que l'élection pèche par les formes canoniques; car il refuse aux laïques le droit de décider une affaire purement ecclésiastique, et conséquemment celui d'élire un patriarche. Il rejette encore l'élection pour la raison qu'elle était faite par des ecclésiastiques vénitiens qui s'intitulaient chanoines de Sainte-Sophie, sans avoir été institués ni par le pape ni par le légat. Cependant comme l'Église ne doit point souffrir des erreurs des hommes, et que le sous-diacre Thomas n'a rien à se reprocher, puisqu'il n'a point assisté à l'élection, il prend la prière de l'empereur en considération, confirme l'élection dudit Thomas, et le reconnaît comme membre du saint-siége (1). Il recommande à l'empereur de le recevoir avec bienveillance à son arrivée, et de soutenir ses droits et ceux de l'Église romaine (2).

En rejetant l'élection du patriarche, et en élevant ensuite, de sa propre autorité, ce nouvel élu à cette dignité, Innocent ne voulait pas porter atteinte aux libertés électorales de l'Église de Constantinople; son but était, au contraire, de les maintenir. Il prescrivit donc de ne point tirer un prétexte de sa conduite dans cette circonstance,

(1) *Gesta*, c. 96. *Ep.* VII, 203.
(2) *Ep.* VII, 204.

pour empiéter sur les droits de cette Église pendant la vacance du siége; car, dans ce cas, les prélats de toutes les églises de Constantinople devaient se réunir à Sainte-Sophie et procéder à l'élection (1). Pour ne point troubler la paix entre les deux peuples, il ordonna à ses légats de suivre les mêmes règles relativement au choix des autres ecclésiastiques. Il annula le traité qui donnait le droit aux Vénitiens et aux Grecs de disposer à leur gré des églises et des bénéfices. Cependant il veut que le légat confirme tous les ecclésiastiques français dans la possession de leurs églises, sans demander le consentement du patriarche. La faveur accordée aux Vénitiens pour un choix important, ne doit pas être refusée aux Français quand il s'agit d'élections de moindre conséquence (2).

Innocent s'explique plus nettement avec le duc de Venise au sujet de ce traité. « Si le pillage des trésors de l'Église suffit pour attirer la disgrâce divine, lui écrit-il, que sera-ce donc lorsqu'on y joint le morcellement des possessions de cette même Église? Le saint-siége ne peut protéger celui qui blesse ainsi la dignité de l'Église. Il est vrai qu'on a inséré dans chaque article du traité : « En l'honneur de l'Église romaine. » Mais nous ne pouvons approuver ce qui est contraire au serment et à l'honneur des deux parties. Ainsi, si le doge, le margrave de Montferrat et six conseillers ont le droit d'ajouter au traité ou d'en retrancher, comment pourrons-nous soumettre à l'excommunication, au gré des laïques, ceux qui n'observeront pas des décrets opposés aux lois fondamentales de l'Église? On aurait dû aussi attendre l'arrivée du patriarche pour disposer ainsi des biens de son Église. » Innocent refusa également d'acquiescer à la demande du duc, qui, sous prétexte de son grand âge, demandait à être dégagé

(1) *Ep.* VIII, 25, 64.
(2) *Ep.* VIII, 135.

de son vœu. Il allègue l'expérience et les talents de Dandolo, la confiance que l'empereur et l'armée ont en lui; aussi craindrait-il en consentant à son désir de provoquer la dissolution de l'armée. Il espère que le duc ne voudra pas encourir le reproche de savoir venger les injures qui lui sont faites ainsi qu'aux siens, et non celles qui sont faites au Christ. Il l'engage à servir le Seigneur comme il a servi jusqu'alors le monde, à honorer les serviteurs de Dieu, et à protéger l'Église dans ses possessions. Il confirme la levée de l'excommunication prononcée par le cardinal Pierre (1). Un prince sage reconnaît qu'il paralyse les forces de l'administration en désapprouvant publiquement les démarches des hauts dignitaires placés sous ses ordres; il est convaincu que l'estime et la confiance commencent à chanceler lorsque la foule aperçoit le manque d'unité entre le maître et les exécuteurs de ses volontés; c'est pourquoi Innocent confirme plusieurs autres mesures prises par le cardinal; mais il lui adresse en secret, et avec une éloquente fermeté, des reproches sérieux sur sa précipitation (2).

En adressant à l'empereur Baudouin la lettre par laquelle il refuse de reconnaître le traité rédigé par les croisés, il lui recommande de s'opposer au morcellement des domaines de l'Église de Constantinople. Il lui rappelle ses serments et l'engage à soutenir les droits de cette Église. Il écrit dans le même sens aux autres comtes de l'armée, et les menace même de l'excommunication. Les évêques, les abbés placés auprès de l'armée reçoivent des avertissements analogues (3).

Le samedi après les quatre-temps (4), le nouveau patriarche fut ordonné diacre. Le samedi après la mi-carême, il

(1) *Ep.* VII, 206, 207.

(2) *Ep.* VIII, 126.

(3) *Ep.* VII, 208.

(4) Le 5 mars. Pâques était le 10 avril.

fut sacré prêtre, et le dimanche suivant consacré évêque dans l'église de Saint-Pierre, où il reçut le pallium. Il prêta ensuite dans les formes voulues le serment de fidélité et d'obéissance au saint-siége. L'acte de nomination rédigé en cette circonstance portait : « La faveur dont le saint-siége comble l'Église de Byzance en l'élevant au patriarcat, montre l'étendue de la puissance de l'Église, puissance qui a été transmise à saint Pierre par l'homme-Dieu, et en vertu de laquelle le pape, son représentant, peut faire du premier le dernier, et du dernier le premier. L'Église byzantine, autrefois sans rang et sans siége, est élevée au patriarcat par l'Église romaine, et elle prend le premier rang après celle-ci. S'étant détachée autrefois de l'obéissance à l'Église romaine, elle y rentre aujourd'hui. » Outre les faveurs accordées d'ordinaire aux métropolitains, le patriarche obtint le droit d'acquérir des biens et des franchises. Il eut la faculté de conserver les anciens usages de son Église, en tant qu'ils ne seraient point contraires aux prescriptions du saint-siége. Il fut autorisé à porter le pallium aux jours de fête, à le remettre aux archevêques sous ses ordres (1) (droit que le saint-siége s'était réservé jusqu'alors), et à recevoir leur serment de fidélité au nom de l'Église romaine. Il lui fut également permis de faire porter devant lui une croix, excepté à Rome ou dans les lieux où séjournerait le pape. Enfin, il eut le droit, aux processions, de monter une haquenée magnifiquement ornée (2).

Le pape croyait honorer la seconde Église de la chrétienté en étendant les priviléges des patriarches. En conférant lui-même les ordres à ce prélat, il lui donnait une preuve évidente de sa bienveillance. Il ne s'arrêta pas là : il accorda aussi aux patriarches le droit de couronner les

(1) *Ep.* VIII, 153.
(2) *Gesta*, c. 98. *Ep.* VIII, 19.

empereurs de Byzance (1), de conférer le sous-diaconat, et d'attacher, de leur propre autorité, des hommes savants et méritants à l'Église de Constantinople. Les patriarches reçurent aussi le pouvoir d'absoudre les laïques qui avaient commis des violences envers un clerc, et même des faussaires, à moins qu'ils n'eussent contrefait le sceau patriarcal, ou que leur crime fût si énorme qu'il fallût le dénoncer au saint-siége. Il leur fut permis aussi de recevoir les appels de leurs subordonnés, à moins que ceux-ci n'aimassent mieux les porter à la cour de Rome. Prenant en considération le désordre qui régnait dans l'empire et la création récente de l'Église de Constantinople, et ne voulant pas que, pour chaque affaire importante, le patriarche fût dans la nécessité de demander des instructions à Rome, Innocent lui adjoignit un conseil d'hommes expérimentés, afin qu'il pût décider avec eux dans le sens le plus convenable au bien-être de l'Église. L'élection de dignitaires aussi élevés que l'étaient les patriarches, devait avoir lieu selon les règles canoniques sans intrigues et sans violence. Chaque élu était tenu de recevoir le pallium du pape et de lui prêter serment. Le nouveau dignitaire était invité à ne pas vendre, donner, engager ou affermer, sans l'autorisation du pape, des biens destinés à la table des évêques. Attendu le peu d'ordre qui avait jusque-là régné dans l'Église de Constantinople, Innocent accorda au patriarche et aux clercs qui devaient l'accompagner dans son voyage, jusqu'à ce qu'on eût pris de nouvelles dispositions, la jouissance de leurs bénéfices (2). Par une lettre adressée à l'archevêque de Coloczk, Innocent montre combien il était attentif à respecter les droits du patriarche, puisqu'il n'accorde à cet archevêque la

(1) Cependant, avec la clause naturelle : *dum tamen a te nunctio postuletur, et assensus imperialis accedat.*

(2) Indulgences pour le patriarche. *Gesta*, c. 98. *Ep.* VIII, 19-26

faculté de soumettre à son siége métropolitain un diocèse grec, qu'autant qu'il aurait examiné auparavant si ce diocèse n'a pas appartenu autrefois au patriarcat. Car, comme le patriarche est rentré dans l'union de l'Église romaine, il n'entend pas qu'on porte préjudice à ses droits. Mais il défendit verbalement au patriarche de nommer exclusivement des Vénitiens aux fonctions de son Église, comme le portait le traité. Le pape ne pouvant être indifférent au choix des ecclésiastiques placés à la cathédrale de Constantinople, voulait que dans cette circonstance on n'eût égard qu'au mérite personnel. C'est pourquoi, prévoyant le cas où le patriarche fermerait les yeux sur ces nominations, il chargea le légat de nommer à cette église des hommes recommandables, sans considérer à quelle nation ils appartiendraient (1). Il recommanda aussi au patriarche, pour la place de chanoines, quelques ecclésiastiques qu'il croyait dignes de sa bienveillance (2).

De Rome, Thomas se rendit à Venise. On connaissait déjà dans cette dernière ville les sentiments du pape relativement au traité, et les engagements que le patriarche avait été obligé de contracter. A peine fut-il descendu à terre que le représentant du doge, plusieurs conseillers et une masse de peuple lui adressèrent de violents reproches, se plaignant de ce qu'il avait sacrifié au pape les droits de ses compatriotes. Ils exigèrent de lui qu'il se dirigeât d'après le traité, et, sur son refus, ils lui refusèrent les bâtiments qui lui étaient nécessaires pour se transporter au delà des mers. Ses créanciers vinrent l'accabler aussi, le pressant de payer ses dettes. L'impossibilité dans laquelle il était de les satisfaire, la menace faite par la république d'envoyer chercher le reste du trésor de

(1) *Ep.* VIII, 46. — IX, 100. — *Ep.* VIII, 62.
(2) *Ep.* VIII, 62, 135.

l'Église de Constantinople, l'exigence de ses créanciers, jointes aux conseils de quelques personnes recommandables, engagèrent Thomas à promettre au sénat sous serment (1) de ne nommer chanoines de Sainte-Sophie que des Vénitiens, ou que des ecclésiastiques qui auraient résidé dix ans à Venise sans interruption. Il s'engagea en outre à faire en sorte que le siége patriarcal fût toujours occupé par un ecclésiastique vénitien (2). Il mit, il est vrai, la restriction de laisser au saint-siége les droits, les priviléges et l'honneur qui lui sont dus, d'obéir aux ordres ultérieurs du pape et de ses successeurs. Mais ces dernières clauses ont sans doute été verbales, car elles ne figurent dans aucun des diplômes dressés à ce sujet. Il promit en outre de ne nommer dans toute la Romanie que des Vénitiens pour archevêques (3).

Après ces dispositions, la république prit des mesures pour que le patriarche arrivât à sa résidence avec une escorte considérable de vaisseaux de guerre. Quatre galères parfaitement équipées devaient renforcer la flotte qui se trouvait devant Byzance, et le sénat en confia le commandement, pendant le trajet, à Thomas lui-même. Sur sa route, il soumit Raguse qui préféra la domination de Venise au gouvernement anarchique de quelques familles puissantes qui s'y disputaient le pouvoir (4). Il rétablit les fortifications de l'ancienne Durazzo que les princes grecs ne pouvaient plus protéger sans flotte. A son approche de la capitale, il fit annoncer son arrivée au clergé et au peuple, afin qu'ils vinssent à sa rencontre. Les ecclésiastiques français refusèrent de donner cette mar-

(1) Innocent nommait un serment contraire aux obligations de l'Église : *Juramentum violenter extortum. Gesta*, c. 99.

(2) *Ep.* XII, 105. Mais son successeur ne fut pas un Vénitien, et le dernier patriarche latin appartenait seul à cette nation.

(3) *Gesta*, c. 99.

(4) Engel, *Histoire de la république de Raguse.*

que de déférence. Ils alléguèrent que son élection avait été surprise au saint-siége, et en appelèrent au légat, qui ne voulut point les forcer à obéir au patriarche. Celui-ci les frappa de l'excommunication, mais les clercs n'en firent aucun cas. Les Vénitiens seuls firent donc entendre des acclamations à son entrée dans la capitale (1). La tournure du nouvel élu, jointe au costume dont étaient revêtus les clercs de son cortége (2), fournirent amplement matière à la plaisanterie et au sarcasme des Grecs.

A cette époque, le chevaleresque empereur Baudouin gémissait déjà dans les prisons des Bulgares (3). Les seigneurs grecs qui avaient fait au margrave leur soumission avec Alexis, se trouvèrent profondément blessés de ce que celui-ci, ainsi que Baudouin, avaient repoussé leurs offres de service en leur disant qu'ils sauraient se passer de l'assistance des Grecs. Ils offrirent donc secrètement leur appui à Johannitius, prince des Bulgares, dont le frère avait fondé dans les gorges du mont Hémus une puissance qui depuis nombre d'années soutenait avec succès la lutte contre l'empire grec. Johannitius craignait et haïssait les Latins. Lorsqu'il leur avait fait offrir son amitié, ceux-ci, enorgueillis par le succès, avaient répondu à ses ambassadeurs : « qu'il devait leur parler non comme un roi parle à ses égaux, mais comme un esclave à son maître, autrement ils lui apprendraient par la voie des armes à parler convenablement, et le réduiraient à sa première position. » Johannitius leur fit répondre : « Je possède mes États à meilleur droit que vous ne possédez

(1) *Gesta,* c. 100. L'expression grecque dont se sert Nicetas ne peut se traduire en français que par *rond comme une boule.* Les Grecs s'étonnaient de ce qu'ils ne portaient pas de barbe et de ce que le patriarche avait des gants.

(2) Blondus et Justiniani disent pourtant que le patriarche couronna ce monarque.

(3) Nicetas.—Baudouin, de son côté, rapporte qu'ils dirent seulement à l'ambassadeur : *Quod pacem non haberent cum illo, nisi redderet terram ad Cpltanum Imperium pertinentem, quam ipse invaserat violenter. Gesta,* 108.

Constantinople, et je n'ai fait que soumettre le royaume de mes pères, tandis que vous vous êtes emparés de Byzance contre toute espèce de justice. Je tiens du pape une couronne légitime, et Baudouin, qui se nomme roi de Constantinople, usurpe une couronne étrangère. L'empire m'appartient donc plutôt qu'à lui; je suis prêt à combattre et me présenterai sous la bannière de saint Pierre où brillent ses clefs, contre ceux qui portent de fausses croix sur leurs épaules (1). » Dans cet état de choses, les seigneurs grecs furent bien accueillis (2).

Johannitius leur conseilla de retourner dans leur pays, et de nuire autant que possible à l'ennemi jusqu'à ce qu'il pût venir ostensiblement à leur secours. Il n'ignorait pas que l'empereur avait peu de troupes à sa disposition, puisque chaque prince de l'armée était occupé à soumettre les possessions qui lui étaient échues en partage. Les Grecs soulevèrent donc les villes de la Thrace et de la Macédoine, et assassinèrent ou chassèrent les Latins. Ceci eut principalement lieu à Andrinople, d'où les fugitifs vénitiens et autres, renforcés par une partie de la garnison de Tzurulum, se jetèrent dans Arcadiople, qu'ils fortifièrent à la hâte. Les Grecs ne tardèrent pas à attaquer la ville; mais, dans une sortie faite par les Latins, ils furent repoussés et perdirent un grand nombre de chevaux et des bagages considérables (3). Les vainqueurs, voyant tout le pays se déclarer pour Johannitius, n'osèrent rester plus longtemps dans la ville; ils se retirèrent à Tzurulum; d'autres s'enfuirent même à Constantinople, laissant à Philippopolis, au milieu d'un pays étranger, sans secours,

(1) *Gesta*, c. 108.

(2) Georg, *Acropol.*, c. 13, et Guill. de Tyr. Voy. aussi dans *Gesta*, c. 105, la lettre de l'empereur Henri à Innocent.

(3) *Ep.* VIII, 131. — Villeh. et Nicetas sont en contradiction : le premier place les Grecs dans la ville et leur fait faire la sortie ; ils s'accordent cependant tous deux dans la défaite des Grecs.

et sans espoir de délivrance, le fils, le frère, le gendre et le neveu du brave Reignier de Trit, ainsi que vingt-cinq chevaliers. Le bruit courut bientôt dans l'armée qu'ils étaient tombés entre les mains des Grecs, et que, livrés aux Bulgares, quelques-uns avaient été décapités.

L'empereur vit bientôt la défection se propager dans tout le pays. Conjointement avec le duc de Venise et d'autres seigneurs, il jugea convenable de renoncer à ses conquêtes d'Asie, et de rappeler d'Adramytium les troupes commandées par son frère Henri. Les compagnons du comte de Saint-Pol abandonnèrent également leurs nouvelles conquêtes : on ne conserva que la ville maritime de Piga. Les chevaliers qui se trouvaient en Nicomédie reçurent aussi ordre de revenir dans la Romanie. Depuis Constantinople, jusque dans le Péloponèse, les croisés se mirent en mouvement. Baudouin envoya le maréchal Villehardouin et Manassé de Lille pour s'opposer aux progrès des Grecs. Leur arrivée rassura Pierre Braicquel, renfermé à Tzurulum, ville située à trois journées de marche de Constantinople. Baudouin fit suivre cette première expédition par toutes les troupes dont il put disposer. Les Grecs se retirèrent devant cette petite armée, jusqu'à Andrinople; là ils se disposaient à attendre les Latins (1).

Baudouin, qui était dépourvu de troupes, attendait avec impatience l'arrivée de son frère; aussi vit-il avec une vive satisfaction venir de Nicomédie Macaire de Sainte-Menehould et ses cent chevaliers. Ayant appris que Johannitius avait organisé secrètement une armée, et était entré en campagne, il se mit en marche au mois de mars, et se dirigea sur Andrinople, sans attendre son frère Henri. Comptant sur leur courage, et habitués à voir la victoire se déclarer presque toujours en leur faveur,

(1) Villehardouin.

Baudouin et ses guerriers croient pouvoir sans danger se mesurer avec des rebelles aussi peu habitués que les Grecs à la manière de combattre des peuples de l'Occident. Ils n'attendent donc pas les autres détachements. Le 29 mars, dimanche des Rameaux, Baudouin paraît avec sa petite armée devant Andrinople. Les drapeaux des Bulgares flottaient sur les remparts et au sommet des tours, tandis que les portes de la ville étaient confiées à la garde de nombreux soldats.

Le duc de Venise rejoignit l'empereur avec quelques troupes, et quoique ce renfort fût peu considérable, le manque de vivres ne tarda pas à se faire sentir parmi les Latins. Pendant que la moitié de l'armée s'en procurait les armes à la main, l'autre moitié était obligée de garder le camp; on passa toute la semaine sainte à confectionner des machines de guerre, à creuser des mines jusqu'aux murailles, et chacun se prépara à l'assaut.

Bientôt la nouvelle se répandit que Johannitius (1) s'avancait à la tête d'une armée formidable, composée de Bulgares, de Valaques et de 14,000 Cumans (2). Le petit corps des Latins se divisa : une partie garda le camp, pendant que l'autre, sous les ordres de l'empereur, était chargée de soutenir l'attaque. Johannitius, campé à cinq lieues d'Andrinople, ordonna aux Cumans qui, semblables aux anciens Parthes, lançaient, en fuyant, des traits à l'ennemi, de harceler les Latins pesamment armés. Les Cumans étaient supérieurs en agilité aux Latins, et les Bulgares les surpassaient de dix fois en nombre (3), tellement que les troupes des chevaliers paraissaient comme un petit escadron devant des nuées de barbares que Johan-

(1) Et non un de ses généraux, comme le prétend Georg. Acrop. D'après Nicetas, ce prince aurait cherché à cacher son arrivée pour augmenter la confiance des Latins.

(2) Peuples tartares.

(3) Leur troupe était dix fois plus forte que celle des Latins.

nitius menait au combat. L'expérience ayant appris aux Latins que des chevaliers pesamment armés ne pouvaient soutenir la lutte contre de pareils adversaires, un ordre de l'empereur, publié au son de trompette, enjoignit à chaque chevalier de rester à son poste et d'attendre de pied ferme les attaques de l'ennemi. Mais en pareille circonstance, il est plus facile de commander que de faire exécuter.

Le 14 avril (1), les Cumans s'élancèrent de nouveau contre les Latins. Lorsqu'on annonça leur approche, le comte Louis de Blois était à table. « Eh quoi! s'écrie-t-il, « ces coquins viendront nous troubler jusque dans nos « repas! Écuyer! mon cheval et mon armure; cours dire « à mes chevaliers de me suivre. » A ce cri, tous les guerriers sont sous les armes, et la petite armée des Latins se range devant le camp dans l'ordre convenu, et ayant l'empereur à sa tête. Les Cumans s'avancent jusqu'à portée de lances vers les chevaliers, et se sauvent ensuite à toute bride. Ils recommencent plusieurs fois cette manœuvre, et le comte ne pouvant plus maîtriser sa fureur, engage le combat. Ils se laissent poursuivre à distance de deux lieues; mais lorsqu'ils croient les chevaux haletants sous le poids de leur fardeau, ils font volte-face et environnent les Latins en poussant de grands cris. A une attaque aussi imprévue, le désordre se jette dans les rangs des Latins. Le comte de Blois qui combat au premier rang a son cheval tué sous lui, et son sang coule bientôt de deux profondes blessures. Il répond à ses compagnons qui lui conseillent de se retirer : « A Dieu ne plaise qu'il soit dit que j'ai « quitté le combat et abandonné l'empereur au fort du « danger (2)! »

Baudouin, qui commande l'autre aile, entre également

(1) Villehardouin.

(2) *Cont.* Guil. Tyr., p. 670.

dans la mêlée. Il s'efforce de rétablir l'ordre parmi les siens, les supplie de ne point l'abandonner, leur donnant l'assurance qu'il ne songe pas à fuir, et qu'il soutiendra le choc en brave et valeureux chevalier. Le combat fut long, et les Cumans combattirent d'une manière à laquelle les Latins n'étaient pas habitués; ils perçaient les chevaux à coups de lance, coupaient la tête aux combattants avec des faux, ou leur jetaient des nœuds coulants pour les abattre et les massacrer ensuite (1).

Les croisés, après une longue et valeureuse résistance, sont défaits; leurs rangs sont rompus, et la plupart d'entre eux trouvent la mort sur le champ de bataille. Ainsi périrent le comte Louis de Blois, Étienne du Perche, Regnaud de Montmirail, Robert de Fraise, Matthieu de Valincourt, Eustache et Jean d'Eumont, deux frères de Hervé, Pierre, évêque de Bethléem (2), et plusieurs autres. Personne ne pouvait donner avec certitude les noms de ceux qui furent tués ou faits prisonniers (3). Parmi ces derniers se trouvait l'empereur. Ce monarque fut conduit à Ternowo, résidence des rois bulgares, un an et deux jours après son entrée victorieuse à Constantinople.

Ceux qui échappèrent vinrent à bride abattue au camp pour y annoncer cette triste nouvelle. Dès que le maréchal de Champagne, chargé de la garde du camp, connut ce désastre, il se porta avec son corps d'armée devant les retranchements, et enjoignit à Manassé de Lille d'opérer le même mouvement, pour que les assiégés ignorassent ce qui se passait. Ils auraient effectivement pu, par une sortie, placer les croisés entre deux ennemis.

Le duc de Venise paraît n'avoir pris aucune part à ces événements. Il est probable qu'il en fut empêché par son grand âge; d'ailleurs il était chargé de la garde du

(1) Nicetas.
(2) Villehardouin.
(3) *Gesta*, c. 105. *Ep.* VIII, 131.

camp (1). Le maréchal le fit prier d'opérer sa jonction avec le reste de l'armée. Ce fut par lui que le doge apprit la fâcheuse issue du combat. Les deux chefs convinrent que pour tranquilliser les esprits des soldats on resterait sous les armes; que, pendant la nuit, on commencerait la retraite; que le duc conduirait l'avant-garde, et que le maréchal suivrait avec le reste de l'armée. Les croisés se dirigèrent lentement et en bon ordre sur Rodosto, ville située à trois journées de marche d'Andrinople, emmenant avec eux tous leurs blessés. Quelques croisés (l'écrivain ménage leur honneur en taisant leurs noms) s'enfuirent avec une telle précipitation, qu'ils arrivèrent en moins de deux jours à Constantinople, éloignée de cinq journées d'Andrinople. Ils effrayèrent tellement par leurs récits les légats, ainsi que Cunon de Béthune, gouverneur de la ville, que ceux-ci considéraient tous leurs compagnons comme perdus.

Le maréchal et le doge marchèrent toute la nuit et atteignirent à la pointe du jour Pamphilie; là ils furent joints par Pierre de Braicquel et Payen d'Orléans, qui se rendaient de la Natolie à Andrinople, avec cent chevaliers et sept cents lances. Ces derniers prenant d'abord les Latins pour des Grecs, se préparèrent au combat; mais ils furent bientôt désabusés, et apprirent avec la plus grande douleur les événements. Ils offrirent leurs services au maréchal, qui les pria de relever l'arrière-garde, épuisée par une marche soutenue. Ils arrivaient à propos, car le roi des Bulgares n'ayant plus trouvé les Latins devant Andrinople, s'était mis à leur poursuite avec tant d'ardeur, que ceux-ci n'avaient souvent que deux lieues d'avance sur leurs ennemis. Enfin, après des fatigues et

(1) Nicetas dit, à la vérité, qu'il assistait au combat et commandait l'arrière-garde, mais qu'il se retira aussitôt qu'il eut appris la déroute de l'avant-garde. Gregoras ajoute qu'il fut blessé, et mourut de ses blessures. Nous nous en rapportons à Villehardouin, témoin oculaire.

des dangers inouïs, et après avoir passé nuit et jour sous les armes, les croisés arrivèrent à la ville forte de Rodosto, que les Grecs rendirent sans coup férir.

De là, ils envoyèrent des messagers à Constantinople pour faire savoir à leurs compagnons d'armes, inquiets de leur position, que la plus grande partie de l'armée avait échappé au carnage, et qu'ils se rendraient aussitôt que possible dans la capitale. Alors cinq des plus gros bâtiments vénitiens se trouvaient dans le port, et étaient prêts à retourner dans leur patrie, ayant à bord sept mille hommes, tant soldats que chevaliers. Le cardinal, Cunon de Béthune, Milon de Brabant et d'autres capitaines les suppliaient, les larmes aux yeux, d'avoir pitié de la chrétienté, de leurs généraux tombés sous le fer des ennemis, et de l'honneur de Dieu; ils restèrent sourds à ces prières et levèrent l'ancre. Mais Dieu les poussa dans le port de Rodosto (1). Là, les Latins renouvelèrent leurs supplications, les engagèrent à rester au moins quelque temps, et leur représentèrent que jamais leur appui n'avait été plus nécessaire. Ils promirent de délibérer et de faire connaître leur décision le lendemain; mais à la pointe du jour les Vénitiens hissèrent les voiles sans rien dire, et se dirigèrent vers leur patrie. Tous, indignés de leur départ, les accusaient de lâcheté. L'armée des Latins fut jointe par le comte Henri, qui venait à marches forcées d'Adramytium; par Anselme de Courcelles, neveu du maréchal de Champagne, et par Regnier de Trit, qui, avec cent chevaliers et cinq cents hommes de cavaleries légères, quittait Philippopolis. Tous déplorèrent le sort de leurs compagnons, et nommèrent, le lendemain, le comte Henri, frère de l'empereur, administrateur de l'empire (2). Les Grecs, chez qui un événement de cette nature eût amené un changement de dynastie, étaient très-étonnés.

(1) Villehardouin.

(2) *Gesta*, c. 105.

Johannitius espérait qu'Andrinople serait le prix de sa victoire et ouvrirait ses portes. Mais, trompé dans son attente, et réfléchissant que les Bulgares étaient plus propres à tenir la campagne qu'à assiéger des villes, il continua sa marche et soumit les villes grecques qui se trouvaient encore au pouvoir des Latins. Les Cumans vinrent en éclaireurs jusque près de Constantinople, et le régent et le duc ayant mis Rodosto à l'abri d'un coup de main, se dirigèrent sur la capitale, seule ville, en quelque sorte, qui reconnaissait encore l'autorité du souverain. Tout le le pays situé en deçà du détroit, à l'exception de Rodosto et de Selymbrie, était tombé au pouvoir de Johannitius; de l'autre côté du détroit, les provinces reconnaissaient Théodore Lascaris pour souverain. Pega seule se trouvait encore entre les mains des Latins; mais leur terreur s'accrut, quand ils apprirent, par des dépêches interceptées, que le roi des Bulgares s'était ligué contre eux avec les Turcs et les autres ennemis de la chrétienté (1). Ils reconnurent, dans ces événements, une punition de leur légèreté et de leur arrogance dans le succès, et les plus zélés d'entre eux prétendaient que la conquête de l'empire grec n'avait servi qu'à empêcher celle de Jérusalem.

Un nouveau malheur frappa bientôt les croisés : le duc de Venise termina sa glorieuse carrière dans sa quatre-vingt-dix-septième année, deux jours avant la fête de l'Assomption (1er juin). Cette perte fut d'autant plus sensible, que sa sagesse et son expérience eussent été dans ce moment plus utiles aux croisés que les renforts les plus considérables (2). Les incommodités de la fuite avaient sans doute épuisé les forces d'un corps affaibli par l'âge. Son corps fut déposé sous le parvis de l'église Sainte-Sophie, et trois siècles plus tard, ses compatriotes reconnaissants,

(1) *Ep.* VIII, 131.
(2) Justiniani.

ne voulant pas laisser ses restes au milieu des infidèles, obtinrent du sultan Mahomet II la permission de les transporter à Venise (1).

Dans des circonstances aussi critiques, le comte Henri sentit plus que jamais qu'il avait besoin des conseils et de l'assistance du pontife, qui dirigeait avec une volonté ferme et une grande activité les affaires de la chrétienté. Il envoya donc l'évêque de Soissons, le chevalier Nicolas de Maille et Jean Bliaut (2) au pape, en France et en Flandre pour enrôler des troupes; car la crainte de perdre ce qui restait de la conquête était grande, et la position des croisés à Constantinople inquiétante. Dans la lettre que Henri écrit à Innocent, il lui fait part des tristes événements qui sont survenus, lui demande des secours, comme indispensables pour la conquête de la terre sainte. Il lui peint sous de sombres couleurs l'état dans lequel se trouve la Palestine, lui représente que l'occasion est favorable pour en tenter la conquête, attendu que les chevaliers du Temple et de l'Hôpital attendent avec impatience des secours pour profiter des dissensions qui règnent parmi les idolâtres. Il ajoute que la conquête de la terre sainte et la réunion des deux Églises sont inséparables l'une de l'autre, et il termine en l'assurant de son dévouement envers l'Église romaine, et en le priant d'envoyer des légats dans tout l'Occident pour rassembler des secours. Il rappelle aussi à Innocent le dévouement de son frère pour sa personne, et le supplie de faire en sorte qu'il obtienne sa liberté (3).

(1) Soliman II, fils de Selim, ayant fait venir de Venise le peintre Gentili Belino, pour faire peindre le sérail, ce monarque lui fit présent des armoiries ducales, de l'épée et du bouclier que l'on trouva dans le tombeau du doge. *Ant. Stella elogia Veneti. navali pugna illustr.*, in Græv., *Thes.*, t. IV, p. 4.

(2) Villehardouin est ici d'accord avec la lettre de Henri. *Ep.* VIII, 131.

(3) *Datum in Palatio Blachernæ anno Dom.* 1205, *Nonis Junii. Ep.* VIII, 131.

Les grandes chaleurs déterminèrent les Cumans à se séparer des Bulgares pour retourner dans leur pays. Johannitius dirigea ces derniers contre Thessalonique. Ennemis et alliés agirent dans cette expédition avec la même cruauté contre les Grecs sans défense, et le pays fut complétement ravagé. Les Bulgares eurent à soutenir un combat sanglant près de Sères ; ils s'emparèrent de la ville, et le château fut obligé de se rendre après une vigoureuse résistance. Johannitius viola le serment qu'il avait fait de donner la liberté aux défenseurs. Il laissa les simples soldats sur la frontière de Hongrie, mais il fit conduire les chefs pieds et poings liés dans son pays.

Le margrave se trouvait dans le Péloponèse, où il tenait la campagne contre Skuros. Il se hâta de marcher sur Thessalonique dont les habitants s'étaient également soustraits à sa domination, et avaient forcé sa femme à se retirer dans le château. Il fut informé trop tard du sort de Sères, et les secours qu'il avait envoyés échouèrent contre des forces supérieures. Renfermé dans le château de Thessalonique, il vit les barbares continuer impunément leurs pillages et leurs déprédations dans le pays. Johannitius, convaincu qu'il n'y avait plus rien à gagner, ordonna la retraite. Les Pauliciens, qui avaient été autrefois transportés d'Asie dans ce pays par l'empereur Jean Zimiscès, se joignirent à lui (1). Ils l'aidèrent à reprendre Philippopolis, que Regnier de Trit était hors d'état de défendre avec sa petite troupe. Les clauses de la capitulation ne furent point observées, un grand nombre d'habitants furent tués, les autres traînés en captivité, et la ville rasée. Ainsi disparut une des plus belles villes de l'empire grec (2).

(1) Du Cange et Villehardouin, 268.

(2) Villehardouin et Nicetas rapportent que Johannitius fut d'autant plus irrité contre les habitants de cette ville, que ceux-ci avaient quelque temps auparavant refusé de lui ouvrir leur porte, et avaient donné asile à Alexis Aspiétès.

Peu de temps après le départ du patriarche pour Constantinople, Innocent nomma le cardinal Benoît du titre de Sainte-Suzanne son légat à Byzance, et lui donna, au sujet de la réunion de l'Église grecque, des ordres plus positifs que ceux qui avaient été remis aux cardinaux Pierre et Soffred (1). Le cardinal était déjà en route quand la lettre de Henri fut expédiée, et son collègue le cardinal Pierre se disposait à le suivre (2). Pierre reçut de nouveau l'ordre de se rendre dans la province de Jérusalem (3).

Le comte Henri, comme administrateur de l'empire, et le podestat vénitien Mareno Zeno avaient pendant ce temps renouvelé le traité du partage des fiefs, afin de fixer d'une manière exacte, dans des circonstances aussi dangereuses, les obligations imposées aux feudataires. Henri quitta ensuite Constantinople pour soumettre les villes de la Thrace. Il était précédé d'une troupe de volontaires (4) qui se livrait à mille horreurs. Des navires vénitiens agissaient de même sur les côtes. Henri mit à mort les habitants d'Apros pour les punir de leur soumission volontaire aux Bulgares. Il assiégea la ville d'Orestia; mais comme la défense était aussi vigoureuse que l'attaque, les Latins furent obligés de lever le siége après avoir perdu une partie de leur bagage et un grand nombre de soldats. Pierre Braicquel avait été atteint au front, d'une pierre. L'armée latine, après avoir beaucoup souffert de la faim et des épidémies, et après avoir été constamment harcelée par les Grecs, atteignit Pamphilie (5). Elle fit sans succès le siége de Didymotique. Un débordement subit de l'Eurus détruisit les machines et le camp des croisés, entraîna un grand nombre d'hommes et de che-

(1) *Ep.* VIII, 55.
(2) *Ep.* VIII, 126.
(3) *Gesta*, c. 100.
(4) Villehardouin dit : « Rote de serjans a cheval. »
(5) Nicetas, in *Bald.*, c. 6.

vaux. L'armée eût été totalement anéantie si ce malheur fût arrivé de nuit (1). Le comte resta dans ce pays jusqu'aux approches de l'hiver. Son armée fit un grand butin, et il assura les principales villes contre les attaques de l'ennemi, en y mettant de fortes garnisons et en les faisant fortifier; puis à la fin de septembre, il reprit avec son armée la route de Constantinople (2).

Dès qu'Innocent eut appris le sort déplorable de Baudouin, il écrivit au roi des Bulgares: « Si vous ne faites la paix avec les Latins, de grands dangers menacent votre empire; car de nouvelles troupes marchent vers l'Orient: si les Hongrois vous attaquent donc d'un autre côté, il vous sera impossible de résister. En donnant la liberté à l'empereur, vous nous prouverez que vous désirez sincèrement la paix. On a écrit à son frère Henri pour qu'il y prête la main et cesse les hostilités. » Innocent recommanda en outre au primat des Bulgares d'inspirer à son souverain des sentiments pacifiques, et il avertit le comte Henri que l'amitié de ce souverain pouvait leur être utile à tous deux (3). L'assurance que le prince lui avait donnée précédemment de son dévouement et de sa joie d'être en rapport avec le saint-siége, la conduite du pape envers le roi des Bulgares, qu'il avait fait couronner conformément à ses désirs, lui faisaient espérer que ses propositions seraient accueillies. Mais Johannitius, séduit par l'espoir du butin et la perspective de nouvelles conquêtes, loin d'être disposé à la paix, rassembla à la fin de l'année une nouvelle armée pour se remettre en campagne (4).

Sur la demande de Baudouin, et avant que la nouvelle des événements d'Andrinople fût parvenue à Rome,

(1) Nicetas et Villehardouin ne mentionnent pas cet événement.

(2) *Gesta*, c. 106.

(3) *Ep.* VII, 129; VIII, 132.

(4) Villehardouin.

Innocent avait écrit à tous les archevêques de France pour les engager à déterminer les ecclésiastiques et les laïques, ainsi que les hommes de toute condition, à se rendre à Constantinople, où ils pourraient acquérir des richesses et des honneurs en rapport avec leur naissance et leur rang; on renouvela, à cette occasion, l'absolution des péchés (1). Innocent s'adresse maintenant au roi de France, espérant obtenir de ce monarque les secours les plus efficaces. Il insiste moins sur la conservation de Constantinople et de l'empire grec, que sur la délivrance de la terre sainte, ainsi que sur la conquête du saint sépulcre. « Si l'on ne se hâte d'envoyer de prompts secours, mande-t-il à Philippe-Auguste, non-seulement on court risque de ne point reconquérir ce qu'on a perdu, mais encore on sera obligé d'abandonner le peu qui reste aux chrétiens; car depuis la conquête de la capitale de l'empire grec, presque tous les pèlerins, et même un grand nombre d'indigènes de la province de Jérusalem, se sont rendus à Constantinople. Les ressources sont épuisées; le patriarche, le roi et son fils sont morts; les légats sont absents; le différend survenu entre le roi d'Arménie et le comte de Tripoli a été une cause de discorde. Saffedin a fait la paix avec ses ennemis, et il cherche à les entraîner dans une alliance contre les chrétiens. Les Latins ont éprouvé de grands revers dans leur guerre contre les Bulgares. Le cardinal a dégagé de leur vœu un grand nombre de croisés qui se disposaient à retourner dans leur patrie, à condition qu'ils resteraient encore un an à Constantinople, afin de contribuer à sa défense. Il est à craindre que les Sarrasins ne finissent par s'emparer du reste de la terre sainte, et n'enlèvent ainsi aux chrétiens jusqu'à la possibilité d'y revenir (2). » Inno-

(1) *Ep.* VIII, 69-71.
(2) *Ep.* VIII, 125.

cent ayant appris que plusieurs chevaliers se préparaient à répondre à l'appel de leurs compagnons d'armes, leur fit savoir qu'il prendra des mesures pour qu'ils puissent traverser la Pouille en toute sûreté, et qu'ils trouvent des vaisseaux à Brindes (1).

Il exprime au cardinal Pierre son mécontentement de la conduite qu'il a tenue jusqu'à ce jour: « A peine avons-nous appris, lui écrit-il, votre départ et celui du cardinal Soffred de la province de Jérusalem, dans une position aussi difficile, que nous avons conçu de vives inquiétudes, et nos craintes se sont réalisées. Ce royaume est maintenant dépourvu de pilote et de défenseurs: la faute en est aux légats. En s'embarquant pour Constantinople et en engageant tant de personnes à les suivre, au lieu d'attendre des secours, ils ont provoqué tous ces malheurs. Si les ennemis n'observaient pas la trêve, le pays serait hors d'état de leur opposer la moindre résistance. Nous vous blâmons donc avec raison d'avoir quitté le royaume, tous deux à la fois; nous ne vous avons point revêtu de la dignité de légat pour rechercher les biens terrestres, mais bien pour acquérir des trésors éternels, et nous sommes indigné que vous ayez dégagé de leurs vœux tous les croisés qui ont consenti à rester à Constantinople jusqu'au mois de mars prochain. » « Comment, continue Innocent, avez-vous osé « prendre une semblable mesure et avez-vous été assez « téméraire pour changer un vœu aussi saint que solennel? « Réfléchissez-y vous-même. Le chagrin, l'angoisse et la « honte nous accablent lorsque nous examinons s'il est « possible que l'Église grecque se réunisse au saint-siége, « quand celle-ci ne voit chez les Latins que des œuvres de « ténèbres (2). Les Sarrasins, qui tremblaient lors de la « prise de Constantinople, ne se jetteront-ils pas comme

(1) *Ep.* VIII, 230.

(2) Innocent reproche ensuite dans cette lettre tous les excès commis à Constantinople.

« des loups affamés sur votre troupeau, quand ils appren-
« dront le départ des croisés ? Et comment oserons-nous
« maintenant engager les peuples de l'Occident à secourir
« Constantinople et la Palestine, lorsqu'on pourra nous
« reprocher d'avoir dégagé les croisés de leurs vœux, et
« lorsqu'on verra ces derniers revenir dans leur patrie,
« chargés des dépouilles du royaume qu'ils n'auront su dé-
« fendre? Si vous vous êtes tu jusqu'à présent, c'est une
« raison de parler aujourd'hui plus haut et plus sévèrement.
« Nous nous abstenons de reproches au sujet de l'absolu-
« tion accordée aux Vénitiens; mesure contraire à tous les
« usages de l'Église : ceci fera le sujet d'une lettre particu-
« lière. Mais comme nous avons confié la légation de la
« Grèce au cardinal Benoît, auquel se joindra le cardinal
« Soffred, nous vous ordonnons de retourner sans délai
« dans la terre sainte, où, en attendant l'arrivée du patriar-
« che de Jérusalem, vous prendrez toutes les mesures né-
« cessaires (1). »

Le patriarche fut prêt à partir vers la fin de l'année (2). Le pape le recommanda, selon l'usage, à tout le clergé de sa province. Il accorda ensuite, pour trois ans, aux ecclésiastiques qui accompagnaient le prélat, la jouissance des bénéfices qu'ils possédaient en Occident. Le patriarche fut autorisé à absoudre les excommuniés, quel que fût le motif qui eût provoqué cette mesure, à condition que ceux qui auraient été absous se présenteraient à leur retour devant le saint-siége, porteurs de bonnes attestations (3). Il lui imposa ensuite l'obligation de visiter ou de faire visiter par des délégués les tombeaux des saints apôtres, lui permit de porter partout le pallium, et lui donna quatre cents oboles d'or pour subvenir aux frais de

(1) *Ep.* VIII, 126.
(2) *Ep.* VIII, 169, sq.
(3) *Ep.* VIII, 101-103.

son voyage, ainsi que vingt-quatre marcs d'argent pour secourir la terre sainte (1).

Le roi Amalric, qui, à la suite des succès des croisés dans l'empire byzantin, avait déterminé le sultan d'Égypte et le prince de Hamah à renouveler la trêve, était mort à Acre le premier avril (2). Deux jours avant sa mort, il avait escorté l'évêque d'Halberstadt, qui retournait dans sa patrie. La bienfaisance et l'activité déployée par ce prélat, qui avait sacrifié toute sa fortune pour la sainte cause, lui avaient gagné tellement les cœurs, que son départ causa les plus vifs regrets. Mais le désir de revoir sa patrie l'emporta sur les témoignages d'attachement et sur l'assurance qui lui était donnée que sa présence faisait le bonheur de la terre sainte (3). Le fils unique d'Amalric était mort peu de temps avant son père, et Isabelle, épouse de ce dernier, le suivit bientôt dans la tombe, après avoir été veuve de quatre maris. Le royaume venait de cette princesse, et Amalric n'avait eu que deux filles de son mariage; aussi le trône échut-il à la fille aînée d'Isabelle, issue de sa précédente union avec le margrave de Montferrat. Cependant Amalric laissa l'île de Chypre à un fils nommé Hugues, et issu d'un premier mariage. Ce partage rendit au royaume de Jérusalem son premier état de faiblesse. Les deux héritiers étant encore mineurs, le chevalier Jean d'Iblim, frère d'Isabelle, fut donné pour tuteur à Marie, reine de Jérusalem, et la tutelle de Hugues de Chypre fut confiée à Gautier de Montbelliard (4), oncle maternel

(1) *Ep.* VIII, 169-173.

(2) Marin., *Sanut.*, p. 600, rapporte que ce monarque, ayant mangé avec excès des dorades, mourut de la suite d'une indigestion.

(3) *Chron. Halberst.*

(4) Giblet, *Hist. des rois de Chyp.*, p. 32, rapporte que ce seigneur avait, pendant sa gestion, extorqué 2,000 ducats, et que, lorsqu'il fut obligé de rendre ses comptes, il s'enfuit dans un château appartenant aux templiers, et de là à Tripoli. Marin, *Sanut.*, III, xi, 5, dit qu'il se sauva

du comte de Brienne, qui devint plus tard roi de Jérusalem par son mariage avec Marie. Le chevalier Iblim eut beaucoup de peine à maintenir la paix dans le petit royaume alors abandonné à lui-même. Le sultan d'Égypte regardant la trêve comme rompue par la mort du roi, songeait à reprendre les armes, car les circonstances lui paraissaient favorables. La situation du royaume de Jérusalem devenait donc chaque jour plus critique, et il était urgent que le pape intervînt activement en faveur de la chrétienté. De nouvelles lettres exposant les besoins et la triste position du pays furent envoyées en Europe (1).

près de son neveu : *Quia de magnis pecuniis a rege Hugone, facto adultæ ætatis, requirebatur reddere rationem.*

(1) Rob. de Monte, in Pistor. ss., II, 941.

FIN DU LIVRE NEUVIÈME.

# LIVRE DIXIÈME.

1206.

La mort du comte de Brienne ayant délivré Thiébaut de son plus dangereux ennemi, ce seigneur qui, selon les circonstances, savait tour à tour payer d'audace, user de cruauté, de ruse et de souplesse (1), crut le moment opportun pour se réconcilier avec le pape, afin d'affermir sa puissance. Il avait appris par expérience qu'il ne pouvait continuer la lutte contre un adversaire ayant autant de ressources à sa disposition. Il envoya donc auprès d'Innocent des messagers pour protester de son dévouement, et pour solliciter ses bonnes grâces. Le pape crut travailler au bien de l'empire et de l'Église en se faisant un partisan d'un ennemi aussi redoutable. Le frère Regnier appuya la demande de Thiébaut, qui fut enfin autorisé à se rendre à Rome pour y être absous, lui et ses compagnons, de l'excommunication (2), et pour prêter serment d'obéissance au pape. Le serment portait que Thiébaut se soumettrait au chef de l'Église sur tous les points qui lui avaient attiré l'excommunication, et qu'il le soutiendrait dans la tutelle du royaume; qu'en outre il ne ferait de son propre mouvement ni la paix ni la guerre; qu'il serait justiciable du pape, ne prêterait aucun secours au duc de Souabe, et qu'il n'agirait ni contre la Sicile ni en dehors du royaume.

Innocent envoya ensuite deux ecclésiastiques dans la

(1) *Anon. Cass.*, in Murat. ss.

(2) Richard de St.-Germain.

Terre di Lavoro, pour faire renouveler publiquement à Thiébaut la prestation du serment (1). Cette formalité étant accomplie, ils levèrent l'excommunication qui pesait tant sur lui que sur ses partisans; faveur qui s'étendit à Markwald de Laviano et à Conrad de Sorella (2). Tous les Allemands qui se trouvaient au delà comme en deçà du détroit, jurèrent alors obéissance au pape (3); le comte de Celano seul refusa de suivre cet exemple et de satisfaire aux sommations tant verbales qu'écrites qui lui furent adressées de Rome par l'organe des légats (4).

Les affaires d'Allemagne, qui depuis huit ans étaient si compliquées, prenaient insensiblement un cours plus paisible. Innocent ayant, à toutes les époques, considéré la paix comme nécessaire à l'Église, fit tout pour l'amener. Othon se voyant presque exclusivement réduit aux secours de la ville de Cologne, sentit qu'il ne pouvait résister à la puissance de Philippe et des autres princes de l'Empire, et chercha par l'intermédiaire du pape à conclure une suspension d'armes. Il espérait obtenir, pendant ce temps, d'autres secours, soit de son oncle Jean d'Angleterre, soit de son allié Waldemar, roi de Danemark. Il avait chargé verbalement l'évêque de Cambrai de prier instamment le saint-père de s'interposer pour lui auprès de Philippe (5).

Le zèle d'Innocent pour Othon ne s'était pas encore

(1) Comme Thiébaut s'était déjà rendu à Rome, le serment était déjà prêté, mais il dut être renouvelé pour qu'il pût acquérir de la publicité, et que les compagnons de Thiébaut pussent également y participer.

(2) Dans le livre II nous avons cru, par erreur, que ce Conrad de Marley, seigneur de Soulue, et Conrad de Lützenhard, ne formaient qu'une seule et même personne. Mais Rich. de S. Germ., ad. ann. 1191, les distingue très-clairement, et l'on voit encore ici que c'étaient deux personnages différents.

(3) *Gesta*, c. 38.

(4) *Ep.* IX, 195.

(5) *Registr.* 133, 138.

refroidi. Il lui écrivit en ces termes : « L'évêque a rendu justice à votre courage et à votre persévérance; quant à nous, nous vous engageons à ne pas vous laisser abattre par l'adversité, ni tromper par les mauvais conseils. Comptez sur notre ferme résolution de vous aider à obtenir la couronne. » Le pape envoya au duc de Souabe Wolfgar, patriarche d'Aquilée (1); ce prélat jouissait de la faveur des Hohenstaufen. Il était accompagné du prieur des Camaldules. Ils avaient mission d'engager le duc à conclure une trêve d'au moins un an avec Othon et avec les habitants de Cologne (2), et de sommer Philippe à retirer sa bienveillance et sa protection à Léopold de Worms, élevé illégalement à l'archevêché de Mayence (3). Les évêques de Münster et d'Osnabruck ayant suivi l'exemple de leur métropolitain, et s'étant détachés d'Othon, le pape chargea le nouvel évêque de Cologne et deux autres dignitaires de cette église de rappeler à ces prélats leur serment, et dans le cas où ils n'y feraient pas attention, d'employer contre eux les peines ecclésiastiques (4); car peu d'évêques se montrèrent aussi disposés qu'Eckbert de Bamberg à se conformer aux ordres du pape pour tout ce qui concernait les affaires de l'Empire (5).

Innocent renouvela également ses démarches près du roi d'Angleterre, afin d'obtenir de prompts et énergiques secours, manifestant son étonnement de ce que ce mo-

(1) Il était issu d'une famille noble de Bavière. (Ughelli, *It. Sacrar.*, V, 71.) Il fut transféré, en 1204, de l'évêché de Passau au patriarcat d'Aquilée.

(2) *Registr.* 138. Comme les habitants de Cologne sont les seuls nommés, on peut en conclure qu'ils étaient les seuls qui tinssent encore pour Othon.

(3) *Registr.* 136, 137.

(4) *Registr.* 135.

(5) *Ep.* IX, 14, 15.

narque ne les avait pas déjà envoyés, puisque l'élévation d'Othon à l'empire devait augmenter la force et la considération des deux États. Il engagea les évêques et les barons anglais à seconder le pape, les assurant de sa bienveillance apostolique (1). Mais Innocent ne pouvait comprendre que l'archevêque d'York, frère naturel des trois frères du roi d'Angleterre, demeurât aussi froid et aussi indifférent en présence de la position critique de son cousin Othon, et il chercha à lui persuader que son honneur, l'intérêt et l'éclat de sa maison demandaient de sa part une coopération active en faveur de ce prince (2).

Philippe, de son côté, exposa de nouveau au pape toutes les circonstances de son élection, afin d'en prouver la légalité, et de détruire les versions erronées envoyées à Rome à ce sujet. Il écrivit à Innocent : « Le respect que nous portons au saint-siége, plus que notre intérêt, nous aurait fait conclure avec joie et empressement une trêve avec Othon, si vos ambassadeurs eussent pu parvenir jusqu'à lui (3). Désirant rétablir la paix et l'union entre le sacerdoce et l'Empire, nous sommes prêt à soumettre notre cause à la décision des cardinaux et des électeurs, comme à des hommes qui aiment sincèrement la paix, et nous sommes disposé à donner, s'ils le jugent convenable, toute satisfaction, dans le cas où nous vous aurions offensé, vous ou l'Église romaine. Si vous avez blessé notre honneur ou celui de l'Empire, nous nous en rapportons à votre conscience, par vénération pour notre Seigneur Jésus-Christ que vous remplacez sur la terre, et par respect pour saint Pierre, le prince des apôtres, dont vous êtes le successeur, et enfin pour notre propre salut.

(1) *Registr.* 131, 132.

(2) *Registr.* 134.

(3) Nous ne pouvons dire où Othon se trouvait alors. Peut-être était-il en Angleterre. Le pape convient également que ses messagers n'ont pu parvenir jusqu'à ce monarque. *Registr.* 137, 138.

Nous croyons en effet, et déclarons ici, qu'ayant reçu du Christ, par l'intermédiaire de saint Pierre, le droit de lier et de délier, vous ne devez pas, en de semblables matières, être jugé par les hommes, mais par Dieu seul. Si l'on croit que le pape Célestin a prononcé l'excommunication contre nous, nous pouvons assurer qu'il n'en est rien. Vous ne l'ignorez pas, et nous vous appelons comme témoin de notre innocence (1). Puissions-nous être aussi certain d'être exempt de l'anathème dans l'Église triomphante que dans l'Église militante. Nous nous soumettrons en fils obéissant à toutes vos autres décisions, persuadé que lorsque vous aurez acquis la preuve de la fausseté de plusieurs rapports qui vous ont été faits, vous nous recevrez comme un fils dévoué et soumis; car, au milieu de nos adversités, nous avons la conscience de ne vous avoir point offensé, ni vous, ni l'Église romaine, soit par nos paroles, soit par nos actions (2). »

Quant à l'autre partie de sa mission, celle qui était relative à l'élection de l'évêque de Mayence, le patriarche paraît ne pas avoir observé strictement ses instructions, mais avoir agi selon son bon plaisir (3). Philippe écrit à ce sujet : « Qu'il est arrivé accidentellement à Mayence après la mort de l'évêque Conrad, et qu'il a assisté aux funérailles de ce prélat. Léopold qui lui a été présenté, avait été élu à l'unanimité par le clergé et les feudataires, et le peuple avait hautement applaudi à cette élection. L'enquête relativement à l'élection des évêques n'étant pas de son ressort, surtout lorsque l'élection est unanime, il n'a fait qu'investir l'évêque des biens temporels, tandis que Sige-

(1) Il est singulier que Philippe ne fasse cette déclaration que maintenant. Cependant, dans les lettres que le pape lui adresse, à lui et aux princes de l'Empire, il regarde toujours comme motif d'exclusion à la couronne, l'excommunication qui pèse sur lui; d'un autre côté, Philippe avait pris soin de se faire absoudre par l'évêque de Sutri.

(2) *Registr.* 136.

(3) *Registr.* 139.

froi, pour s'opposer à ce choix, s'est fait élire à Bingen par trois ou quatre dignitaires ecclésiastiques. Aussitôt que le patriarche d'Aquilée lui a communiqué la volonté du pape, il a pris, par respect pour Sa Sainteté et pour l'Église, la résolution de retirer sa protection à Léopold, dès que le saint-père serait parvenu à déterminer Sigefroi, pour l'honneur de l'Empire, à renoncer au siége archiépiscopal. Bien que ce prélat l'ait outragé plusieurs fois, il est disposé à le recevoir à sa cour avec honneur, ou à lui assigner sur ses propres biens un revenu convenable, jusqu'à ce que le pape lui ait conféré (ce qui ne peut tarder d'arriver) une autre dignité (1). »

Ce qui précède prouve que Philippe avait tempéré l'amertume de son langage envers le pape. Il se montra disposé à une condescendance qui jusqu'alors lui était étrangère. Il concéda volontairement au siége apostolique tous les droits dont la contestation était regardée, à cette époque, comme un criminel attentat contre les ordres de Dieu. Le motif, il est vrai, se trouve dans les circonstances et les espérances de Philippe, plutôt que dans ses convictions : car si, d'un côté, il avait réussi à affaiblir son rival par la force des armes, et à se faire reconnaître dans presque tout l'Empire, il aurait néanmoins trouvé de l'autre dans la personne du pape une puissance supérieure à celle des armes; puissance dont la domination vaste et profondément enracinée était inaccessible à toute autorité terrestre, et s'élevait au-dessus de celle des princes unis à leurs chevaliers et à leurs troupes. En effet, Othon pouvait être renversé sans que Philippe fût sûr de la paisible jouissance de la couronne; et quand même ce prince aurait surmonté tous les obstacles matériels, le saint-siége pouvait lui contester la validité de son élection, et refuser de le reconnaître pour empereur, et la

(1) *Registr.* 137. 136

lutte fatale entre la conscience et la force n'eût pas été terminée. Philippe était toujours chancelant sur son trône, tant qu'il ne convaincrait pas le pape de la légitimité de ses prétentions, de la sincérité de ses vues, et de l'impossibilité où était Othon de conserver la couronne. Depuis son élection, le duc de Souabe avait eu le temps de se convaincre que la bravade ne pouvait fléchir la sévérité et la fermeté inébranlable du pape, et que la résistance, loin de conduire au but, prolongeait une lutte dans laquelle triompherait tôt ou tard celui qui règne sur les esprits. Si, au contraire, la victoire indiquait de quel côté était la puissance la plus élevée, et que les événements apprissent à Innocent qu'il soutenait une cause abandonnée de tous, alors on pourrait espérer un changement dans les sentiments du souverain pontife, et attendre de son suffrage un succès durable pour celui qui aurait été proclamé vainqueur par la force des armes.

Le patriarche resta près de Philippe, et ce fut une autre députation qui porta à Rome la réponse du duc, dont nous avons fait mention plus haut. L'expression de dévouement, les vérités toutes catholiques qu'elle contenait, plurent au pape (1). En consentant à une trêve, Philippe prouvait son désir de se réconcilier avec le saint-siége. Aussi Innocent représenta-t-il à Othon que cette trêve lui étant utile, il devait l'accepter au moins pour un an, et montrer ainsi de la bonne volonté à son rival (2); il ajouta que pendant ce temps on pourrait travailler à la paix de l'Empire (3). Le patriarche reçut, pour la seconde fois, la mission d'engager le duc de Souabe à accepter la trêve demandée; parce que non-seulement l'Empire, mais encore la chrétienté avait besoin de la paix. Quant à la par-

(1) *Sapit catholicam veritatem.*

(2) Innocent écrit aussi au patriarche : *Suggerimus alteri parti, ut treugas non solum recipiat, sed exposcat.*

(3) *Registr.* 138.

tie de la réponse relative à Léopold, Innocent la considéra comme inconvenante et injuste, et il déclara que, puisque ses avertissements avaient été inutiles, il se proposait d'agir contre cet intrus selon les exigences de sa cause.

Philippe se vanta de cette ambassade, et parla du pape comme ayant été le premier à solliciter la paix; car il n'ignorait pas que c'était un moyen d'affermir ses partisans et de faire chanceler les amis d'Othon (1). Aussi le bruit ne tarda pas à se répandre en Allemagne, que le pape ayant renoncé à soutenir plus longtemps la cause d'Othon, avait envoyé le patriarche pour conclure la paix entre Philippe et le saint-père. L'ambassade ne pouvait cependant autoriser de semblables présomptions, ni fournir aux princes, qui jusqu'alors étaient demeurés neutres, un prétexte pour embrasser la cause de Philippe; cependant l'archevêque de Salzbourg, qui se croyait disgracié par le fait de la nomination du patriarche comme légat, paraît avoir profité de cette circonstance pour se joindre au duc de Souabe (2).

Innocent se prononça clairement et publiquement contre ce prélat. « Quoique nous désirions vivre en paix avec tout le monde, écrivit-il à l'archevêque, nous n'avons cependant pas chargé le patriarche de faire des propositions de paix à Philippe; celui qui soutient de pareilles choses cherche à tromper par le mensonge. Les armes dont nous nous servons ne sont point de ce monde, mais elles viennent de Dieu; nous ne les avons point encore déposées, et, fort de la protection du Très-Haut, nous ne craignons point les hommes. Ce n'est point dans le glaive d'Othon, mais

(1) *Registr.* 137. — Lettre d'Innocent a l'archevêque de Salzboug : *Simulatione simulatorie gloriatur, quod nos legationem mittamus ad ipsum, ut ab eo, quæ pacis sunt, requiramus.*

(2) Parce que Grégoire VII avait nommé *legatus natus* du siége apostolique en Allemagne, l'archevêque comte Gebhard de Halfenstein et ses successeurs. Ce dernier avait constamment soutenu le pape. Hund, *Metrop. Salisb.*

dans les clefs de saint Pierre que nous faisons consister notre force. Soyez donc sur vos gardes; car si vous ne soutenez pas le duc avec des troupes, vous le soutenez d'une autre manière. La prière que vous nous adressez, afin d'être dégagé de vos obligations envers le saint-siége, n'est pas de celles dont il est dit: « Demandez et vous recevrez, cherchez et vous trouverez. » Quant à cette objection, qu'il vous sera plus avantageux de vous tourner vers celui sur lequel se réunissent les voix de tous les princes, nous vous demanderons si vous croyez que le bon droit et l'honneur se trouvent toujours du côté de la majorité. Nous étions d'abord dans l'intention de vous charger de l'ambassade, conjointement avec le patriarche, mais nous avons cru devoir vous en dispenser, parce que les propositions n'étaient pas favorables au duc. Pour le reste, persistez à ne point étendre vos mains sur ce que nous ne vous avons point accordé. Vous choisirez toujours le meilleur parti en préférant le spirituel au temporel, les choses célestes aux choses terrestres, et en suivant dans l'administration de l'archevêché l'exemple de vos prédécesseurs, qui furent toujours des hommes pieux, sincères, honorables, véridiques et courageux (1). »

Abandonné des princes de l'Empire, Othon devait être d'autant plus sensible à la fidélité des habitants de Brunswick. Pendant que son adversaire, entouré des princes et des évêques, arrêtait à Altenbourg ses dispositions de guerre, les habitants de Brunswick prirent les armes, sans redouter des chevaliers mieux armés et plus habiles qu'eux. Ils parurent devant Goslar, et l'échec éprouvé dans un premier assaut ne les effraya pas; ni les fossés ni les murailles dont la ville était entourée ne purent soustraire cette ville à leur impétuosité. Ils pratiquèrent une brèche; le petit nombre de chevaliers qui défendaient

(1) *Registr.* 139.

la ville prirent la fuite avec le reste de la garnison ; les assiégeants trouvèrent un butin immense. Gonzelin, bailli d'Othon à Wilfenbuttel, fut moins heureux devant Lichtenberg, qu'il assiégea pendant six semaines, et dont il fut obligé de lever le siége à l'approche des habitants de Magdebourg (1). Philippe ayant refusé d'accepter la trêve, Othon descendit en été (2) le Rhin avec son armée, et se dirigea vers Cologne, où le duc de Limbourg gouvernait arbitrairement depuis la défection d'Adolphe (3). L'archevêque mit à la disposition du duc de Souabe tous les comtes et vassaux de l'archevêché, et comme, à l'exception de Cologne, tout le pays environnant reconnaissait l'archevêque pour souverain, il ordonna une levée de tous ses partisans, afin de renforcer assez son armée pour pouvoir bloquer la grande ville.

Othon ainsi que l'archevêque Bruno se trouvaient dans Cologne. A l'exception de l'archevêque Sigefroi de Mayence, qui n'avait encore pu prendre possession de son siége, il ne s'était trouvé aucun évêque allemand qui voulût sacrer Bruno. La terreur inspirée par la puissance de Philippe était si grande, qu'on fut obligé de faire venir deux évêques d'Angleterre (4). L'armée de Philippe s'augmentait chaque jour; aussi Othon, voyant qu'il n'avait nul secours à attendre, prit-il la résolution de se frayer un passage avant que la ville fût entièrement bloquée. Il arma à cet effet un corps de quatre cents chevaliers et de deux mille fantassins. Mais Philippe entretenait des intelligences secrètes avec le duc de Limbourg, gouverneur de Cologne, qui conduisit l'escorte d'Othon dans une contrée marécageuse aux environs de Wassenbourg. Là, les ennemis l'attaquèrent à l'improviste, la mirent en

(1) *Chron. Rhythm.*

(2) Il se trouvait encore au mois de juillet à Giengen.

(3) *Ep.* IX, 96. — Arn. Lub., VII, 5.

(4) Mutius, *Chron. Germ.*, in Freh.

déroute, et s'emparèrent de tous ses bagages. Le comte de Walleram, fils du duc de Limbourg, ne partagea point la trahison de son père, il demeura auprès d'Othon. Ayant perdu une partie de son escorte et couru de grands dangers, Othon parvint à se retirer avec l'archevêque dans la forteresse de Wassenbourg, après avoir tué beaucoup de monde à l'ennemi. Les troupes de Philippe cernèrent le château; mais Othon s'échappa pendant la même nuit avec Walleram et quelques compagnons. On ne trouva dans le château que l'archevêque, qui fut amené au duc. Celui-ci l'ayant fait charger de chaînes, le força d'abord à suivre son armée (1), et l'envoya ensuite prisonnier à Hohenems (2). Plusieurs soldats d'Othon furent découverts dans les marais. Les prisonniers furent dépouillés de leurs armes et de leurs vêtements, et renvoyés dans un état complet de nudité. Quelque temps après, le maréchal Henri de Calden négocia une entrevue entre Othon et Philippe; mais on ignore l'objet de leur entretien, qui du reste n'amena aucun résultat.

L'échec éprouvé par Othon ne découragea pas les habitants de Cologne, qui travaillèrent avec d'autant plus d'ardeur à mettre leur ville en état de défense, et se montrèrent en grand nombre sur les murailles. Philippe se plaça sur le mont Gymnich, près Remagen (3), et tint toute la contrée en respect. Mais comment une ville, abandonnée à ses propres ressources, eût-elle pu soutenir la lutte contre un prince reconnu par la presque totalité de l'Empire? Convaincus de l'inutilité d'une plus longue résistance, les habitants s'adressèrent au duc de Brabant,

(1) Il est difficile qu'il l'ait suivie toute une année, comme le dit Mutius dans la *Chron.*

(2) Hess, *Monum. guelf.*, p. 74 : *Non sine vinculis servandus.* Kranz, a. a. O. dit qu'il fut conduit à Würzbourg.

(3) Godofr., *Mon.*

et le prièrent d'être leur médiateur près de Philippe (1). Ce prince reçut avec bienveillance leurs ambassadeurs à Boppard, et se montra favorablement disposé, voulant par son indulgence ajouter une nouvelle palme à sa victoire. Les habitants s'excusèrent de leur résistance, et l'attribuèrent au clergé de la ville, ajoutant qu'ils n'avaient agi qu'en l'honneur de l'Église. Il fut arrêté que l'archevêque Adolphe exercerait tous les droits qu'il avait possédés dans la ville, et que l'empereur obtiendrait en tout temps ce qu'il demanderait au nom de l'Empire (2). L'évêque de Spire, chancelier de l'Empire, reçut le serment de fidélité à la place de l'empereur. Le clergé seul parut mécontent, car il fit partir pour Rome une députation, qui y resta jusqu'à l'année suivante (3).

Par la soumission de Cologne, Philippe vit sa souveraineté reconnue dans tout l'Empire germanique. Le rival qui lui avait si longtemps disputé la couronne était réduit à ses États héréditaires. Il ne s'agissait donc plus que de déterminer le chef de la chrétienté à sanctionner des droits déjà reconnus par tant de princes et affermis par la victoire. En effet, si le pape consentait à placer la couronne impériale sur la tête de Philippe, il donnait par là la paix à l'Empire. Le duc de Souabe envoya une ambassade brillante à Rome. Le patriarche d'Aquilée, qui depuis un an séjournait en Allemagne, était à la tête de cette ambassade, ayant à sa suite les membres des familles les plus illustres (4). Il était autorisé à conclure la paix entre l'Église et l'Empire, entre le chef spirituel et le chef temporel de

(1) Cæs. Heister, 6. *Excerpta*, in Leibn. ss., II, 521, dit que les partisans de Philippe, ayant secrètement gagné quelques habitants, ceux-ci étaient parvenus à engager leurs concitoyens à ouvrir à ce prince les portes de Cologne.

(2) Mutuis, *Chron. Germ.*

(3) *Ep.* X, 19.

(4) Le comte châtelain de Magdebourg, Henri de Smalinecht, Eberhard de Lurra.

la chrétienté, et avait mission de donner au pape l'assurance que le roi était dévoué à sa personne ainsi qu'à la sainte Église (1).

Il est probable que l'empressement mis par le roi de Bohême à passer de nouveau du côté de Philippe, détermina le pape à déployer une grande sévérité au sujet de affaires matrimoniales de ce monarque. En effet, Innocent semble n'avoir voulu reconnaître ni sa séparation de sa première femme, ni son nouveau mariage, et il semble n'avoir considéré la sœur du roi de Hongrie que comme une concubine(2). Le bruit courut à Rome que le malheur ayant enfin ouvert les yeux au roi, il avait promis, sous serment, aux grands, aux enfants et aux vassaux de son beau-frère le margrave de Misnie, de reprendre son épouse légitime, mais qu'il n'avait pas tenu sa promesse. Le margrave porta plainte. L'archevêque de Salzbourg, ainsi que deux prélats, eurent donc mission de citer devant eux les deux parties, d'examiner cette affaire et d'envoyer un rapport à

(1) Le seul abbé de Lichtenau que le saint-siége n'avait pu gagner, écrit : (*Ut retulerunt nobis viri veridici.* Ce qui prouve que ce récit n'est fondé que sur des ouï-dire) : Que Philippe avait promis la main de sa fille à Richard, frère du pape (lequel, selon toute probabilité, était déjà marié), et pour sa dot les provinces si longtemps contestées entre le pape et l'Empire, de Spolette et de la Marche d'Ancône. Comme aucun autre écrivain n'a fait mention de ces propositions, et comme du reste Innocent ne les eût jamais acceptées si elles eussent été faites par Philippe, parce qu'il ne voulait pas l'élévation de sa famille aux dépens des possessions de l'Église, nous n'avons point voulu citer ces mêmes propositions dans le texte. Le Bret, dans son *Histoire générale*, XLI, 554, 64, ne les regarde que comme de simples conjectures, et Gundling, *Vie de Philippe*, Otia, p. 61, pense qu'on voulait tromper le pape en proposant ce mariage, et lui tendre par là un piége. Déjà, dès la première année de son règne, Innocent avait fait valoir ses prétentions sur ces provinces dont il avait chassé Markwald, et qu'il avait déclarées domaine de Saint-Pierre. Comment donc l'empereur pouvait-il offrir au pape ce qu'il possédait déjà, et accepter pour sa maison ce qu'il avait réclamé si énergiquement pour l'Église ? *Registr.* 140.

(2) Il l'avait déjà épousée en 1199. *Cosm. Prag.*

la cour de Rome pour qu'elle pût prendre une décision (1).

Innocent avait perdu, dans la personne du cardinal Guido, mort à Gand, le 20 mai de cette année, un représentant qui, en Allemagne, agissait tout à fait dans ses vues, et qui, étant pourvu de pleins pouvoirs, exerçait non-seulement une grande influence sur les affaires de l'Empire, mais encore sur celles de l'Église. Malgré l'opposition des chapitres, il avait exécuté, au nom du saint-siége, la collation des bénéfices, disposé des canonicats dont la nomination appartenait au pape, et veillé au maintien sévère des lois canoniques dans les élections illégales des évêques. Il avait aussi fulminé l'excommunication contre l'évêque de Magdebourg, pour avoir résisté aux ordres du saint-siége, suspendu l'évêque de Toul de ses fonctions, et avait toujours trouvé à Rome un accueil favorable à ses actes. La mort de Guillaume, archevêque de Reims, avait permis à Innocent de lui donner une nouvelle preuve de sa satisfaction et de sa confiance; car ce fut probablement à son influence que Guido dut d'être élevé à cette haute dignité, mais le cardinal mourut avant d'en avoir pris possession (2).

Les relations entre les autres États de la chrétienté ne subirent, dans le courant de cette année, aucune modification, et ne firent naître aucun événement qui nécessitât l'intervention du saint-siége. Rien n'était changé dans la position du roi de France vis-à-vis de son épouse. Celle-ci ne renouvela pas ses plaintes, et le monarque s'abstint de tout acte qui eût provoqué une nouvelle démarche, de la part du pape, en faveur d'Ingelburge. Les royaumes de Castille et de Léon s'étaient soumis à la sévérité des lois de l'Église. Car, Pierre d'Aragon, fier des honneurs qu'il avait reçus,

(1) *Ep.* IX, 60.

(2) *Ep.* VII, 70; VIII, 78; VII, 114; VIII, 77; IX, 55, VIII, 90.

était encore dans tout le feu de son dévouement pour le saint-siége. Le roi de Portugal, s'il n'était animé des mêmes sentiments, régnait du moins sans provoquer de scandale. En montant sur le trône de Hongrie, André était parvenu à son but, sans obtenir, par son élévation, une faveur plus grande auprès du pape, ou sans s'attirer sa disgrâce par quelques démarches qui eussent provoqué son intervention.

Waldemar, fils naturel de Canut V, frère de Waldemar Ier, roi de Danemarck, avait obtenu du vivant de ce monarque l'évêché de Schleswig, devenu vacant par la mort de l'évêque Frédéric. Ce prélat, qui s'était déjà distingué à l'université de Paris (1), par sa libéralité, ses manières affables et son amour du luxe, était plus apte à porter la couronne et à manier l'épée qu'à conduire un pacifique troupeau. A peine fut-il revêtu de cette nouvelle dignité, que les habitants de Dithmar se soumirent à son autorité. Il y avait quarante-trois ans que Hartwich, prévôt de la cathédrale de Brême et dernier margrave de Dithmar, avait transmis à l'église de Brême la souveraineté sur ces derniers. Des différends s'étant élevés plus tard, entre l'archevêque Hartwich et ses nouveaux sujets, celui-ci voulut les soumettre par les armes. Pour mettre leur pays à l'abri de l'attaque des troupes de l'archevêque, les Dithmariens lui promirent une somme considérable : dans l'impossibilité de la payer, ils se donnèrent à l'évêque de Schleswig, espérant s'assurer par là la protection du roi de Danemarck (2).

L'évêque Waldemar vit donc croître sa puissance. Le gouvernement du duché de Schleswig qui lui avait été confié par son cousin Canut VI, pendant la minorité de

(1) Il s'y trouvait peut-être en même temps qu'Innocent, car il n'était que de deux ou trois ans plus âgé que ce pape; son père fut assassiné le 3 août 1157. Christ., *Hist. de Schlesw. et d'Holst.*, I, 302.

(2) Arn. Lub., III, 21.

son frère, devenu plus tard roi de Danemarck, sous le nom de Waldemar, avait entretenu chez ce prélat le goût de l'autorité temporelle. Aussi l'orgueil, la jalousie et l'ambition de l'évêque furent profondément froissés, quand il fallut remettre à Waldemar l'administration du duché. Il disait hautement qu'il était prince royal, tout aussi bien que Waldemar et Canut, qu'il saurait faire valoir ses droits par la voie des armes, et il passa en Norwége. Comme tous les évêques de ce pays étaient pour lui, il obtint facilement du roi un secours de trente-cinq vaisseaux. En Allemagne, les partisans du duc de Souabe, ainsi qu'Othon, margrave de Saxe, et Adolphe, comte de Holstein, ennemi juré du Danemarck, lui prêtèrent leur appui; aussi fit-il précéder son titre d'évêque de Schleswig, de celui de roi de Danemarck. Mais de perfides conseillers le dissuadèrent de confier ses prétentions téméraires au sort des armes, l'engagèrent à réfléchir à ses liens de parenté, et à se soumettre au roi, dont ils lui faisaient espérer une réception amicale. Des chaînes lui étaient réservées (1). Le jour de Saint-Étienne 1192, il fut arrêté près Apenrade (2), et conduit prisonnier d'abord à Mosbourg, et ensuite à Seabourg (3). Les démarches faites par le pape (4) et le clergé du pays pour obtenir sa liberté, furent vaines; il en fut de même des instances des bourgeois de Brême, qui le demandaient pour leur archevêque. Le roi pressentait le danger auquel il s'exposerait en mettant en liberté un homme aussi ambitieux.

Waldemar II succéda, en 1203, à son frère Canut. Le peuple espérant voir renaître les jours glorieux du règne de son père Waldemar le Grand, lui prêta avec joie le

(1) Arn. Lub., IV, 17.
(2) Pet. Olai, *Ann. Dan.*
(3) Staphorst, *Hist. eccl. d'Hambourg*, I, 636, not.
(4) Déjà un an après sa captivité. Villhelmi Abb., *Ep.*, II, 44.

serment de fidélité. La douceur, la sagesse et la fermeté de ce monarque lui gagnèrent l'affection de ses sujets (1). Passionné pour la guerre, déployant toutes ses forces pour étendre sa puissance, voulant exécuter les vastes desseins de Henri le Lion, et enlever à l'Empire toutes ses provinces du nord, Waldemar dut être moins disposé que tout autre à rendre la liberté à un rival aussi dangereux. Outre l'ancienne amitié qui unissait sa famille à celle de Henri le Lion, ce monarque désirait aussi gagner la bienveillance d'Innocent (2). Cependant ces considérations ne l'emportaient pas sur celles de sa propre sûreté. Le chef de l'Église voyant, dans le prisonnier, l'évêque et non le rebelle, n'eut pas plutôt appris le changement survenu dans le trône de Danemarck, qu'il fit des démarches pour obtenir la délivrance de Waldemar, bien qu'il avouât qu'il eût mieux aimé voir périr par le glaive celui qui avait pris le glaive, que de voir le roi se souiller par cette captivité. Innocent la considérait, quels qu'en fussent les motifs, comme une attaque criminelle contre la liberté ecclésiastique, et prétendait que l'évêque devait être jugé par le siége apostolique. « Quelle est dont la faute du saint-siége, quelle est donc la faute de toute l'Église, écrit-il au roi, pour qu'on ait lésé ses droits dans la personne du prisonnier? Le psalmiste ne dit-il pas : « Ne touchez pas à l'oint du Seigneur? » Une longue infortune aura d'ailleurs servi de leçon à l'évêque, et il ne faut jamais désespérer de la conversion d'un homme. Le roi de Hongrie et son frère n'ont-ils pas été longtemps divisés, ne se sont-ils pas armés l'un contre l'autre? et cependant les efforts d'un légat ont opéré une réconciliation. C'est ainsi que nous désirons amener un arrangement entre vous et l'évêque. Ce dernier

(1) *Chron. Holsat. Rhythm.*, in Dreyer, *Monum. anecd.*
(2) *Registr.* 84, 97, 101.

donnera toute garantie pour sa conduite à venir. Dans le cas où le prélat fomenterait de nouveaux troubles, nous prononcerons d'avance l'excommunication contre lui et ses partisans, et nous nous engageons à faire jurer aux grands de lui refuser leur appui. Enfin, pour dissiper toute inquiétude, l'évêque fixera sa résidence en Italie, et ne rentrera en Danemarck que d'après notre assentiment, et alors que vous l'aurez rappelé. Il recevra sur les revenus de son diocèse une pension convenable à son rang (1). »

L'intervention du pape fut sans effet près du roi Waldemar. Il connaissait trop bien le caractère de son cousin, pour compromettre la sûreté et le repos de ses États, en le mettant en liberté. Deux ans plus tard, ce roi épousa Marguerite, fille d'Ottocar, roi de Bohême. La beauté de cette princesse était telle que les Danois lui donnèrent le surnom de Dagmar (2). Ses nobles sentiments attirèrent la bénédiction divine sur son pays et sur son époux, et les chants populaires l'ont rendue célèbre de siècle en siècle, comme l'ancienne Thyra, génie protecteur du Danemarck. Profondément affligée de savoir qu'un évêque, proche parent de son époux, gémissait depuis si longtemps dans une dure captivité, elle hasarda quelques démarches en faveur du prélat (3); ses prières furent appuyées par le clergé, ayant l'archevêque de Lund à leur tête : le pape aida sans doute aussi dans cette circonstance. L'amour du roi pour son épouse triompha de ses craintes. Il représenta de nouveau à Innocent combien il y avait d'ingratitude dans la conduite de l'archevêque, envers lui et son frère. Mais il déclara en même temps, que si le prisonnier pouvait être sûrement transféré à

(1) *Ep.* VI, 181.

(2) Ou Dagmo, belle comme le jour. Dahlin, *Hist. de Suède*, II, 132, not. z. Pet. Olai, *Ann. Dan.* Langebec., t. VI.

(3) *Ep.* XI, 163. — Olai, *Chron. regn. Dan*

Rome, il était prêt à lui accorder la liberté. Le duc de Souabe étant plutôt son ennemi que son ami, et se trouvant dans une position très-délicate à l'égard du roi de France, Waldemar devait prendre naturellement toutes les précautions pour que l'évêque ne fût pas enlevé en route par ses ennemis, qui pouvaient se servir de sa personne pour susciter de nouveaux troubles en Danemarck. Il fit du reste l'aveu qu'il n'espérait pas que ce prélat revînt jamais à des sentiments affectueux pour sa personne.

Le pape témoigna sa joie à Waldemar, et il envoya en Danemarck un ecclésiastique chargé de recevoir l'évêque pour le transférer en Hongrie, d'où le pape se chargeait de le faire passer en toute sûreté en Italie. Le roi fut prié de payer sur les revenus de l'évêché les frais de voyage et de séjour. L'ecclésiastique devait recevoir de l'évêque le serment de ne jamais revenir en Danemarck et de se conduire paisiblement, et prononcer, au son des cloches et avec les cierges éteints, l'excommunication contre tous les seigneurs spirituels et temporels qui se laisseraient entraîner à favoriser l'évêque dans quelque entreprise que ce fût. Quant à la demande présentée par le roi, à l'effet de faire procéder à une nouvelle élection, pour remplacer l'évêque, Innocent la repoussa, en s'appuyant sur les canons de l'Église (1).

Il paraît que le pape profita surtout de ces événements pour s'enquérir dans le Nord de la situation de l'Église. C'est ainsi que nous le voyons, quelque temps auparavant, recommander à l'archevêque de Lund d'exhorter son clergé à la chasteté, et ordonner aux chanoines et aux autres ecclésiastiques, sous peine de révocation, d'éloigner leurs concubines (2). Une autre fois, il invite

(1) Olai, *Chron. Dan.* — *Ep.* VIII, 193.
(2) *Ep.* VI, 198.

ce même archevêque à visiter fréquemment son diocèse, où il y avait toujours quelques désordres à redresser. Il confirme toutes les décisions prises par celui-ci, relativement aux promotions faites dans le clergé, lui donne la solution des cas difficiles, approuve ses mesures pour le maintien de la discipline dans les couvents, et lui témoigne son contentement pour le zèle qu'il met à propager le christianisme parmi les païens (1). Les pays plus septentrionaux ne sont pas non plus oubliés, et le pape ajoute de nouveaux priviléges à ceux qui étaient anciennement accordés à l'archevêque de Drontheim (2).

Les croisés avaient de la peine à se maintenir dans une petite partie de ces vastes contrées, connues aujourd'hui sous le nom de Romélie ; car aussitôt que Johannitius eut pris les mesures les plus urgentes pour l'administration de son royaume, il marcha sur Andrinople avec de nouvelles troupes, qui furent renforcées par les Cumans (3). Les Grecs et les Latins ressentirent indistinctement les effets de sa fureur; car les premiers, selon lui, méritaient une punition pour leurs ruses et leurs fourberies (4). Thierry de Dandermonde ayant fait une sortie, pendant les derniers jours de janvier, de la ville forte de Rusium (5), rencontra l'avant-garde de l'armée des Bulgares, et quoiqu'il ne fût accompagné que de cent vingt cavaliers, il l'attaqua, et lui tua beaucoup de monde. Dans la même nuit, sept mille Bulgares parurent devant Rusium, dont la garnison, quoique peu nombreuse, déploya un tel courage, que les ennemis furent forcés à la retraite. A une lieue et demie de Rusium, ils rencontrèrent les chevaliers de Thierry, qui se préparèrent au combat, dans l'espoir de se frayer un

(1) *Ep.* VIII, 194-198.

(2) *Ep.* VIII, 214-216.

(3) Trois semaines après Noël (*Gesta*, c. 106), *circa Purificationem.*

(4) Nicetas, in Bald., c. 7.

(5) La Rousse. Villeh. Et Russa dans les lettres de Henri.

chemin jusqu'à la ville. Mais les Valaques, soutenus par les indigènes, et profitant de l'avantage que leur donnait la légèreté de leur armure, culbutèrent les faibles pelotons des croisés. Thierry de Dandermonde, Olis de Lille, les braves chevaliers André d'Urbaise et Jean de Choisy, qui le premier avait arboré l'étendard des Latins sur les murs de Constantinople, Vilain de Looz, frère du sénéchal de l'empire, furent tués; d'autres furent faits prisonniers, et il n'y en eut que dix qui parvinrent à rentrer à Rusium, pour y annoncer leur triste défaite. Jusqu'ici les Latins n'avaient pas encore éprouvé de revers aussi funestes (1).

Ce combat eut lieu le 31 janvier. Les quatre cents lances qui, avec leurs valets, composaient la garnison, se croyant trop faibles pour défendre la ville, s'enfuirent pendant la nuit à Rodosto. La nouvelle de ce malheur troubla les fêtes que le comte Henri célébrait à la Chandeleur, à l'instar des anciens monarques de Byzance. La consternation fut générale. Le régent de l'empire fit fortifier en toute hâte Sélymbrie, ville située à deux journées de marche de Constantinople, et y jeta une garnison de cinquante chevaliers d'élite, commandés par Macaire de Sainte-Menehould. Mais le roi des Bulgares, qui savait que l'élite de l'armée latine avait été moissonnée sous les murs de Rusium, appela de nouveaux renforts (2). Alors, on vit les Bulgares, les Valaques et les Cumans se précipiter dans le pays comme un ouragan; semblables à un incendie qui s'élève dans la forêt, et qui dévore tout sur son passage, ils détruisaient les villes, les hommes et les moissons. Les Vénitiens évacuèrent Arcadiople, et les habitants d'Apros, ville qui avait été prise d'assaut, furent massacrés ou envoyés en esclavage dans des pays lointains. Leur ville n'offrait plus

(1) *Gesta*, c. 106. — Villehardouin.
(2) Villehardouin.

qu'un monceau de ruines. Quoique Rodosto fût située au bord de la mer, défendue par de fortes murailles, et que l'ennemi fût encore éloigné d'une journée et demie de marche, les Vénitiens et les Français n'osèrent la défendre ; les uns s'enfuirent sur leurs vaisseaux, les autres se sauvèrent par terre. La ville et les habitants subirent le sort d'Apros. Panium (1), Mesena, Tzurulum, les villes de la côte et celles de l'intérieur furent traitées de la même manière. Athyra fut la ville qui subit le châtiment le plus cruel. Déjà le trésorier de Johannitius était arrivé pour recevoir la somme moyennant laquelle les malheureux habitants comptaient acheter le repos. Ils donnèrent asile à quelques Latins, dans l'espérance d'obtenir leur appui ; mais ceux-ci se sauvèrent pendant la nuit. Plus tard, les envoyés du roi des Bulgares ayant hissé, avec des cordes, leurs compatriotes au haut des remparts, la ville tomba au pouvoir de l'ennemi. Les habitants, surpris dans leur sommeil, furent massacrés par les barbares, sans distinction d'âge et de sexe ; plusieurs furent emmenés comme prisonniers ; d'autres voulant fuir, furent jetés dans la mer ou précipités à bas des échelles dont ils se servaient pour atteindre les vaisseaux. Le nombre de ceux qui parvinrent à s'échapper fut très-petit. Le passage de ces hordes féroces était marqué par le pillage, le meurtre et l'incendie. Des villes populeuses, des bourgs considérables, des campagnes délicieuses, des jardins charmants, des bâtiments magnifiques, des bains somptueux, enfin tout ce qui contribue aux agréments de la vie fut ravagé et servit de retraite à des reptiles hideux. C'était un vrai chaos qui attendait de nouveau l'homme pour le tirer du néant. « Quel malheur, s'écrie « l'historien Nicetas, d'avoir été épargné pour décrire tant

(1) Δάονιον dans Nicetas, c. 8. — Panodor. dans Villeh. Elle était située près d'Heraclea.

« de désastres! Où trouver un langage assez énergique « pour tracer le tableau de catastrophes aussi effroyables? « Des populations entières précipitées dans la nuit du « tombeau! Où trouver assez de larmes pour pleurer tant « de malheureux entraînés avec violence dans les fers de la « captivité, tant d'enfants massacrés, et de vieillards cou- « pés par morceaux (1)? » De même qu'autrefois l'empereur Basile avait obtenu le surnom de *tueur des Bulgares*, ainsi Johannitius s'efforça, en le surpassant en cruautés, de mériter le nom de tueur de Romains ou vengeur de son peuple (2). Toute la contrée, à cinq journées de marche autour de Constantinople, n'était plus qu'un désert. La solidité de leurs murailles et les avantages de leur position purent seuls sauver Bizya et Sélymbrie de la fureur du vainqueur.

La consternation était à Constantinople. De tous côtés les Latins étaient poussés vers la ville comme un troupeau de moutons. Comptant soutenir un siége, ils assignent à chaque troupe la partie des murailles qu'elle aura à défendre, et autorisent les Grecs à émigrer (3). Henri écrivit en gémissant au pape : « Les péchés des croisés ont attiré sur eux la colère divine. J'espère cependant des jours meilleurs, et me console en pensant que tous ces malheurs sont une épreuve plutôt qu'un châtiment. Le courage s'éprouve dans les circonstances difficiles, et les périls rendent les hommes plus prudents. L'expérience nous fait connaître combien la fortune est incertaine. Dieu jettera les yeux sur nous et rendra la joie aux affligés. » Il demande ensuite des conseils et des secours, et prie le pape de prendre en pitié l'œuvre qu'il a com-

(1) Nicetas, in *Bald.*, c. 9. Georg., *Acropol.*, c. 13. On appela la Thrace et la Macédoine Σκυθῶν ἐρημίαν. Niceph., *Greg.*, I, 2.

(2) Georg., *Acropol.*, c. 13.

(3) Nicetas.

mencée (1). Les ennemis campaient à peu de distance de la ville, et s'aventuraient quelquefois tout près des murailles. Un jour, une petite troupe, entraînée par son ardeur, entra par une des portes, fit main basse sur la garde, et retourna au camp avec un butin considérable (2).

Les Grecs, qui s'étaient séparés d'abord des Latins, s'aperçurent bientôt que, par leur défection, ils s'étaient attiré un joug plus pesant; car loin de tenir ses promesses, Johannitius ravageait leur pays; ils virent aussi que la Romanie serait pour toujours ruinée et hors d'état de jamais se relever, si Démotique et Andrinople, les seules villes qui fussent encore en leur pouvoir, tombaient entre ses mains: ils regrettèrent donc les Latins. Ils firent secrètement prier leur compatriote Branas d'agir en leur faveur auprès du régent et des Vénitiens, promettant de leur livrer ces deux villes, de se joindre à eux et de vivre en bonne intelligence. Les Latins acceptèrent ces propositions, donnèrent à Branas et à son épouse la souveraineté des deux villes, à titre de fief, et à condition de l'hommage féodal; de cette sorte la paix fut rétablie (3). Mais Johannitius qui, jusqu'aux fêtes de Pâques, avait signalé sa cruauté dans tout le pays qu'il avait parcouru, regardait la conquête d'Andrinople et de Démotique comme devant couronner son triomphe. Il rétrograda donc pour venir attaquer ces deux villes. Pendant sa marche, les Grecs profitèrent de la nuit pour abandonner son armée par pelotons de trente, de cinquante et cent hommes. Johannitius parut devant Andrinople, et quoiqu'il cherchât à détourner le fleuve qui fournissait l'eau à la ville, et qu'il la fît entourer de machines de siége, les habitants

(1) *Gesta*, c. 106.

(2) Nicetas.

(3) Il était sans doute originaire d'Andrinople, et sa famille y était encore dans une position élevée au temps de Cantacuzène. Du Cange ad Villehard., 221.

ne perdirent pas courage. Ils offrirent, à la vérité, de se soumettre; mais, prévoyant le sort qui les attendait, ils mirent pour prix de leur soumission de ne pas recevoir les Bulgares dans leurs murs. Ils comptaient sur la solidité des fortifications et sur le peu d'expérience des Bulgares dans l'art des siéges (1). Plus Johannitius insistait pour la reddition, plus les habitants résistaient, soit par la ruse, soit par la force des armes. Comprenant, néanmoins, qu'abandonnés à leurs propres moyens de défense, ils finiraient par succomber, ils firent demander à Constantinople des secours au régent. Là, les opinions étaient diverses : les plus timides faisaient observer qu'en envoyant contre l'ennemi le faible reste des Latins, on exposait par là Constantinople aux plus grands dangers; les plus résolus étaient d'avis qu'il ne fallait pas abandonner des braves, ainsi qu'une ville qui était un poste avancé de la capitale. Le cardinal Benoît encouragea ces derniers par ses paroles, et leur donna l'absolution.

Henri lui-même quitta Constantinople et vint camper devant Sélymbrie. Pendant huit jours, des messagers, arrivés successivement d'Andrinople, avertissaient que sans un prompt secours la ville était perdue. Henri s'avança jusqu'à Bizya, et, la veille de la Saint-Jean, de nouveaux courriers vinrent annoncer que la ville ne pouvait plus tenir huit jours, attendu que déjà la brèche était pratiquée en quatre endroits, et que deux assauts avaient été tentés. Les chevaliers, que l'honneur enflammait, se réunirent alors en conseil de guerre et s'écrièrent : « Puisque nous nous sommes autant avancés, nous « nous couvririons de honte en refusant de venir au se- « cours d'une ville qui est à la veille de succomber. Que « chacun recommande son âme à Dieu, et nous volerons « ensuite au combat. » Ces braves, qui étaient à peine

(1) Georg., *Acropol.*, c. 13, dit qu'ils s'entendaient mieux à piller les villes qu'à les prendre.

quatre cents, firent venir les messagers d'Andrinople, et les interrogèrent sur les forces de l'ennemi. « Ils ont bien « quarante mille cavaliers, répondent-ils; quant à l'infan- « terie, on ne peut la compter. » Ni le nombre des ennemis, ni la témérité de l'entreprise ne purent effrayer les chevaliers. Le jour de la Saint-Jean-Baptiste ils purifièrent leur conscience par la confession, se fortifièrent par la communion, et le lendemain, leur petite troupe, partagée en neuf corps, commandés chacun par un de leurs guerriers les plus intrépides, marcha à l'ennemi. Ils s'avancèrent pendant trois jours, tourmentés tour à tour par la crainte que leur inspirait la supériorité numérique des Bulgares, et le peu de confiance qu'ils avaient dans les Grecs. Johannitius allait donner l'assaut à Démotique lorsqu'il apprit l'approche des Latins. La peur le saisit alors, et il leva le siége après avoir mis le feu à toutes ses machines.

Le quatrième jour, Henri parut devant Andrinople, et campa sur les bords du fleuve dans une prairie délicieuse (1). A peine les habitants aperçurent-ils leurs libérateurs, qu'ils vinrent processionnellement à leur rencontre, la croix en tête. Johannitius s'était retiré du côté de Rosocastron (2). Les Latins le voyant fuir devant leur petite troupe, reprirent courage et lui offrirent le combat dès le lendemain; mais Johannitius le refusa, et regagna en toute hâte ses États. Les Latins le poursuivirent pendant cinq jours sans avoir pu l'atteindre.

De retour dans son royaume, Johannitius y trouva le député du pape qui lui remit la lettre par laquelle le pontife demandait la liberté de Baudouin (3). Cette démar-

(1) Les charmantes plaines d'Andrinople, situées entre les fleuves Caradare et Maritza, furent de tous temps renommées pour leur beauté.

(2) Villeh. l'appelle Rodestine, et Vignère le traduit par Rodosto; erreur que détruit un simple coup d'œil jeté sur la carte.

(3) Livre IX.

che était inutile, car l'empereur était déjà mort (1). Dès que les Latins avaient appris la captivité de leur empereur, ils s'étaient empressés d'offrir une riche rançon pour sa délivrance; mais ni les prières ni les menaces ne purent fléchir le roi des Bulgares. On rapporta d'abord aux croisés que le monarque était traité assez honorablement (2); plus tard ils restèrent presque une année sans avoir de ses nouvelles, malgré les démarches que son frère Henri fit à cet effet. Alors il avait déjà depuis longtemps péri, victime de la barbarie de son adversaire. En effet, les bons traitements n'avaient pas duré : jeté d'abord dans un cachot, il en fut ensuite tiré presque mort de misère et de faim, pour être livré à des tourments qui ne pouvaient être inventés que par un être dépourvu de sentiments. On rapporte que, sur l'ordre de Johannitius, on lui coupa les pieds et les mains, et que l'infortuné, ainsi mutilé, fut précipité dans une fosse où il ne mourut que le troisième jour, après avoir été déchiré par des oiseaux de proie. Nous ignorons s'il est vrai que son crâne, transformé en coupe, servit plus tard dans les festins, ou si ce fait n'a été avancé que pour mettre la férocité des Bulgares en parallèle avec celle des peuples barbares. Plus tard on parla d'une vive lumière qui éclaira son cadavre, et des guérisons miraculeuses opérées par ses reliques. Quant à ses compagnons de captivité, ils furent presque tous soumis aux mêmes cruautés; car ni les prières, ni les supplications ne purent amener quelque soulagement, ni les liens d'une ancienne amitié faire naître l'indulgence.

Des actes aussi féroces ne pouvant s'expliquer par la seule barbarie du roi des Bulgares, on crut devoir inven-

(1) Il paraît que Johannitius répondit seulement au pape : *Debitum carnis exsolverat dum carcere teneretur. Gesta*, c. 107.

(2) *Ep.* VIII, 131.

ter un conte. On rapporta donc que la mâle beauté de Baudouin ayant fait impression sur l'épouse du guerrier sauvage, elle lui offrit la liberté, s'il voulait l'emmener à Constantinople et l'épouser (1); que ces propositions ayant été rejetées, la femme infidèle, irritée de ce dédain, l'aurait accusé près de son mari de lui avoir fait du fond de son cachot une offre outrageante; qu'un soir donc, le roi échauffé par le vin aurait fait amener Baudouin, et aurait fait jeter son corps aux chiens après l'avoir fait exécuter (2). La version qui rapporte que Johannitius, irrité de voir Aspietès, l'un des Grecs qui avaient pris parti pour lui, retourner dans les rangs des Latins, ordonna la mort du monarque, nous paraît plus vraisemblable (3).

Dix-huit ans après la mort de Baudouin, un certain Bertrand de Raiz (4) se présenta dans les États héréditaires du défunt, et se fit passer pour le monarque, prétendant être échappé, comme par miracle, à une aussi longue captivité. Un grand nombre de personnes crurent reconnaître les traits de Baudouin, et se persuadèrent que leur seigneur était revenu. Cette erreur se propagea d'autant plus facilement que les Flamands étaient loin d'être heureux sous le gouvenement de Jeanne sa fille, qui avait épousé le prince Ferdinand de Portugal. L'usurpateur s'étant fait reconnaître par presque tout le comté, la princesse implora la protection de son suzerain le roi de France. Philippe envoya un sauf-conduit à Bertrand, et le somma de comparaître à Péronne. On l'interrogea juridiquement, mais il ne put répondre d'une manière sa-

(1) Lors de sa captivité, Baudouin avait trente-quatre ans.

(2) Albericus. Un prêtre flamand, qui revenait de Constantinople pour s'en retourner dans son pays par Ternorwo, rapporta ce conte. Albericus peut l'avoir puisé dans du Cange, qui le tira lui-même de Doutremens. Cont. Guill. Tyr. et Matth. Par., p. 223, donnent une autre version.

(3) Nicetas.

(4) Vassal du seigneur de Chapes en Champagne. Du Cange ad Villeh.

tisfaisante aux questions qui lui furent adressées. Le roi irrité ne voulant pas violer sa parole, lui ordonna de quitter le royaume sous trois jours. Bertrand s'enfuit déguisé en marchand; mais, reconnu quelque temps après en Bourgogne par un chevalier, il fut livré à la comtesse, qui le fit pendre à Lille (1).

Les Latins s'avancèrent de plus en plus dans le pays, quand ils virent l'ennemi se retirer. Ce fut alors que cinquante chevaliers, persuadés qu'un si petit corps d'armée ne pouvait tenir plus longtemps la campagne, se retirèrent après une légère altercation avec Henri. Sans se laisser décourager par cette défection, les croisés se portèrent jusqu'à Stenimach, ville située à trois journées de marche dans l'intérieur du pays des Bulgares. Ce fut là qu'après treize mois de séparation le vaillant chevalier Regnier de Trit revit pour la première fois quelques-uns de ses compagnons d'armes. On peut se figurer la joie qu'éprouvèrent ces guerriers. Là on apprit d'une manière certaine la mort de l'empereur. De retour dans son camp, Henri prit la résolution de se rendre à Constantinople. Il se mit donc en marche, après avoir donné aux Grecs un renfort de quarante chevaliers, sous le commandement de Théodore Branas, afin de garder ces contrées.

A peine les croisés furent-ils arrivés dans la capitale, qu'ils élevèrent au trône impérial le brave et prudent comte Henri. Ce guerrier expérimenté prouva qu'il était digne de cet honneur, car ni le triste sort de Baudouin ni la supériorité d'un ennemi victorieux ne purent l'empêcher de marcher à sa rencontre (2). Il monta sur le

(1) Joh. a Leid., *Chron.*, in Swertii *Ann. Belg. De Gestis Ludov.*, VIII, in du Chesne ss. *Rer. Franc.*, V, 287. D'après Matth. Par., il paraît qu'on crut en Angleterre à son identité, et on disait que les filles avaient fait exécuter leur père par ambition.

(2) Surnommé d'Anjou. Ce surnom a donné lieu à bien des suppositions.

trône au même âge que son frère, et fut couronné en grande pompe dans l'église de Sainte-Sophie, le dimanche après l'Assomption.

Sur ces entrefaites, on apprit que le roi des Bulgares avait fait une nouvelle invasion; que Démotique, dont les murailles n'avaient pas encore pu être rétablies par Branas, était prise et détruite, et qu'Andrinople tremblait sur son sort (1). L'empereur réunit toutes les troupes disponibles, et vola au secours de la ville assiégée. Arrivé sous ses murs, il sut que l'ennemi s'était retiré en emmenant un grand nombre de prisonniers. Les Bulgares ne pouvaient comprendre qu'après des pertes réitérées, et qu'après avoir vu l'ennemi aux portes de Constantinople, les Latins, loin d'être découragés, eussent la témérité de marcher à leur rencontre. Henri les poursuivit en vain à quatre journées de marche, et ce ne fut que plus tard qu'il parvint à les atteindre, et à leur enlever une foule de prisonniers et une grande partie du butin. Ce fut devant les ruines de Démotique, place dont le rétablissement parut impossible aux barons, qu'un délégué du margrave Boniface se présenta pour conclure le mariage de l'empereur avec Agnès, fille du premier lit du margrave, laquelle était arrivée de la Lombardie en Grèce (2).

Henri envahit de nouveau les États de son adversaire, fit un grand butin dans la ville de Thermes, se vengea des ravages commis dans ses provinces, et retourna à Andrinople vers la Toussaint. Il laissa la garde de cette ville aux Grecs, auxquels il adjoignit vingt chevaliers placés sous le commandement de Pierre de Radingham, et re-

Son oncle Henri l'avait aussi porté; mais il n'avait pas possédé le comté d'Anjou. Du Cange, obss.

(1) D'après Nicetas, la ville aurait d'abord hésité si elle se rendrait aux Bulgares.

(2) La fille de Johannitius devint plus tard sa femme. On croit qu'elle l'a empoisonné.

prit la route de la capitale, fatigué d'une aussi longue expédition.

Pendant que l'empereur soutenait en deçà du détroit une lutte acharnée contre les Bulgares, Théodore Lascaris avait rompu la trêve. Henri, animé de ce courage chevaleresque qui pèse moins les périls et l'issue des combats, qu'il n'obéit au cri de l'honneur, avait envoyé au delà du détroit cent quarante chevaliers, commandés par Pierre Braicquel, auquel Piga était échu dans la distribution des domaines. L'amour-propre des Latins ne pouvait supporter qu'un Grec profitât de leurs désastres et osât se mesurer avec eux. Les chevaliers se jetèrent dans Schiza (1), ville qui s'élevait dans une presqu'île, et ils en fortifièrent l'entrée du côté de la terre au moyen de retranchements. Ils firent des sorties fréquentes, et soutinrent avec des succès variés plusieurs combats contre l'empereur grec. Thierri de Loos s'établit de nouveau à Nicomédie, et le margrave soumit toute la contrée située aux environs de Serès, ville qu'il fit sortir de ses ruines: il vengea en même temps, par ses incursions dans le pays ennemi, les excès dont ses sujets avaient souffert.

Les revers éprouvés pendant l'année, le départ d'un grand nombre de chevaliers, la nécessité de protéger les frontières constamment menacées, et de garantir les places fortes contre les dévastations de l'ennemi, faisaient sentir aux Latins qu'il était urgent pour eux de recevoir de nouveaux secours de l'Occident (2). L'évêque de Soissons étant

(1) Albericus l'appelle Eskisia, et à la page 439 Cysicum.

(2) Un des obstacles qui contribuaient le plus à l'envoi des secours nécessaires, était la difficulté des moyens de communication. Les lettres et les messagers n'arrivaient que tard, et souvent pas du tout, au lieu de leur destination. On voit par l'*Ep.* VIII que l'envoyé de Baudouin resta huit mois en route, et n'arriva qu'après beaucoup de dangers. Dans l'*Ep.* IX, 141, l'archevêque de Nicosie a besoin de deux ans pour recevoir une lettre de Rome et y envoyer sa réponse; et, d'après la même *Ep.*, une lettre paraît n'être point arrivée à destination.

soutenu par Innocent, et ayant obtenu la permission d'accepter l'archevêché de Thessalonique, enrôla des troupes dans toute la France et dans les États de l'empereur Baudouin (1). Déjà au printemps, des renforts, sous les ordres du margrave de Namur, marchèrent au secours de leurs compatriotes. Ce seigneur, de concert avec les principaux barons flamands, faisait tourner au profit de la cause sacrée, le goût de l'époque pour les tournois. Il établit que chaque chevalier qui se présenterait dans un tournoi serait tenu pendant trois ans de payer un marc au profit de la terre sainte, dans le cas où ses possessions auraient une valeur de cent livres, et un demi-marc lorsque ses possessions auraient une valeur moindre. Car une défense absolue de se livrer à cette joyeuse distraction les aurait empêchés de secourir personnellement les croisés ou de leur fournir assistance (2).

Une autre troupe nombreuse à laquelle s'étaient joints l'évêque de Douai, le prieur de cette ville, frère de l'empereur Henri (3), et le chantre de la cathédrale de Paris, forma le projet de passer en terre sainte, et fit préparer vers la fin de l'année, à Gênes, port qu'elle jugea le plus commode, les vaisseaux nécessaires. Le pape leur offrit, dans le cas où ils ne pourraient s'embarquer à Gênes, la permission de traverser ses États pour se rendre à Brindes : ce port fut sans doute choisi (4). Innocent prévoyant que cette expédition, si elle ne marchait en un seul corps, ne serait pas d'une grande utilité, tenait avant tout à ce que les croisés partissent ensemble (5). Au nombre des

(1) Diplôme, dans *Gall. Christ.*, X, 129.

(2) *Ep.* VIII, 69. — IX, 200, 45, 197.

(3) Frère naturel.

(4) Car l'évêque de Soissons mourut à Bari, dans la Pouille. Albericus est le seul qui parle de sa mort : encore la fait-il arriver en 1205 au lieu de 1207.

(5) *Ep.* IX, 198, 199.

chevaliers français qui avaient un commandement dans cette expédition, on distinguait le comte de Périgord, surnommé Talleyrand (1).

La province de Jérusalem ayant été de nouveau assignée comme résidence au cardinal Pierre, Innocent chargea le cardinal Benoît, son légat dans toute la Romanie, de terminer le différend qui divisait les ecclésiastiques français et vénitiens. Ce prélat réussit à mettre d'accord, au sujet de la dotation ecclésiastique, le patriarche avec le comte Henri, les barons et les chevaliers (2). Ceux-ci abandonnèrent à l'Église, pour l'indemniser des propriétés qui lui avaient appartenu, la quinzième partie de leurs possessions et de leurs revenus dans la Romanie. Ils exceptèrent néanmoins de cette convention toutes les possessions situées près des murs de la capitale du côté de la mer, ainsi que les monnaies, pour lesquelles on assura une compensation à valoir sur le butin de la première conquête. Quant aux bénéfices résultant du commerce, et au tribut à percevoir sur les pays, îles et villes, dont on pourrait encore s'emparer, la part promise devait être garantie à l'Église. Il fut décidé que huit hommes irréprochables, nommés par les parties intéressées, procéderaient immédiatement au partage. Ces arbitres, qui devaient terminer cette affaire pour la Pentecôte, étaient tenus de faire quinze lots, et, en cas de contestation, d'en tirer la distribution au sort. La propriété des couvents était exclusivement réservée à l'Église; dans le cas où leur nombre soulèverait quelque difficulté, chaque parti choisirait un arbitre, les deux arbitres réunis en nommeraient un troisième, et les décisions qu'ils

(1) Élie V fonda la ligne collatérale des princes de Chalais; la veuve de Daniel, mort en 1616, fonda pour son fils André la ligne des comtes de Grignols, ancêtres des Talleyrand qui existent encore de nos jours. *Art de vér. les dates*, X, 219.

(2) *Gesta*, c. 100. — Au mois de mars.

rendraient, dans l'espace de vingt jours, recevraient leur exécution. Lorsque la défense du pays nécessiterait de fortifier des couvents, cette mesure ne devait avoir lieu qu'avec l'assentiment du patriarche et de l'évêque diocésain, et toute contestation devait être vidée selon la forme indiquée ci-dessus. On assigna en outre au clergé la dîme de tous les produits de la terre, des fruits des arbres, du bétail, des abeilles et de la laine; et il fut convenu que si les ecclésiastiques parvenaient par voie d'exhortation à obtenir cette même dîme des Grecs, la jouissance entière leur en serait laissée. Les temples, les couvents, ce qui appartenait à l'état ecclésiastique, tous ceux, tant Grecs que Latins, qui se réfugiaient dans les sanctuaires ou demeuraient sur les possessions de l'Église, devaient être à l'abri de la juridiction temporelle. Dans toutes les provinces à conquérir, l'Église était autorisée à prélever la quinzième partie. Cette convention devait être inviolablement observée par les deux parties. Vu les circonstances critiques (1), le pape approuva cette convention, qui avait été conclue sciemment et librement (2).

Le patriarche avait aussi communiqué à Innocent, par un message secret, le traité qu'il avait été obligé de souscrire avant son départ pour Constantinople, au sujet de la nomination aux emplois ecclésiastiques. Mais le pape avait déjà eu connaissance de ce traité (3). Une convention de cette nature était diamétralement opposée aux principes de l'Église universelle; car, d'après ces principes, le sanctuaire du Seigneur n'est point une possession héréditaire, et Dieu choisit d'entre tous les peuples celui

(1) *Nos necessitatem temporis attendentes.* Innocent trouva-t-il l'Église trop maigrement pourvue, ou eut-il de la peine à sanctionner les spoliations des Latins?

(2) *Gesta*, c. 101. *Ep.* IX, 142.

(3) Livre IX.

qui lui est agréable. Innocent annula donc le serment et le traité du patriarche; défendit, sous peine d'excommunication, de l'exécuter, et signifia aux chanoines de le regarder comme non avenu. Il pardonna néanmoins au patriarche de l'avoir signé, à cause de l'article qui réservait les droits, l'autorité et l'honneur du saint-siége (1).

Innocent adressa aussi une lettre aux cardinaux Pierre et Benoît, et leur fit observer que la prospérité de Sainte-Sophie et de toutes les autres églises de Constantinople exigeait la nomination d'hommes instruits et honorables, quelle que fût d'ailleurs leur patrie. Si le patriarche ne choisissait, comme on le prétendait, que des Vénitiens, malgré les représentations verbales et écrites qui lui avaient été faites, les cardinaux étaient chargés de l'avertir de ne point s'attacher à l'origine du candidat, mais à sa piété, à sa conduite et à son instruction; il ajoutait que si le patriarche agissait autrement, il ne méritait pas d'être obéi par un clerc d'une autre nation. «Si, écrit-il aux cardinaux, vous avez placé des ecclésiastiques dans les églises de Constantinople, il faut qu'ils jouissent en paix de leur bénéfice, et qu'ils soient réintégrés dans leurs fonctions s'ils en ont été exclus.» Il désapprouve du reste, d'une manière éclatante, les principes établis dans le traité; car il confirme dans ses fonctions un ecclésiastique nommé, par l'empereur Baudouin, prieur de l'église Notre-Dame de la Miséricorde, et un autre qui avait été attaché à l'église de Saint-Étienne. Il maintient également maître Clément, qui avait été nommé, par le cardinal Pierre, chanoine de l'église patriarcale, et recommande même au patriarche et au chapitre un

(1) *Gest.*, c. 99. *Ep.*, IX, 130. — D'après ce principe, il ne devrait y avoir ni églises provinciales ni évêques de provinces, car par ces fonctions l'Église universelle se trouve, du moins *in thesi*, morcelée en royaumes et en principautés.

compagnon du cardinal, pour les mêmes fonctions. Il était d'autant plus nécessaire d'attacher à la nouvelle colonie des hommes estimables, et de les encourager, par la concession de riches prébendes, à braver les périls, qu'il y avait lieu de supposer qu'un grand nombre d'intrigants, dépourvus de titres, de moines en habit de prêtres, et des étrangers en habit de moines, n'avaient pas quitté l'Occident par les motifs les plus purs (1).

Le patriarche fit partir pour Rome une ambassade solennelle, chargée de traiter de divers objets; il profita de cette occasion pour se plaindre de ce que le cardinal Pierre avait détaché du siége patriarcal plusieurs églises, pour les incorporer dans d'autres diocèses; il reconnaissait, il est vrai, que ces changements avaient eu lieu en sa présence, mais qu'ils n'avaient obtenu ni son assentiment, ni celui de son chapitre. Il pria donc le pape d'annuler les dispositions du légat. Innocent lui répondit : « Quoique parmi les églises patriarcales (2), celle de Constantinople possède au plus haut degré notre bienveillance, nous ne pouvons faire droit à votre demande, parce que, en l'absence du légat retenu par les affaires de l'Église à Jérusalem, il nous est impossible de rien changer à ses décisions. Si ce qui a eu lieu s'est fait en votre présence et sans votre assentiment, n'oubliez pas que vous avez disposé vous-même d'un évêché en présence du représentant du saint-siége, sans lui avoir au préalable demandé conseil. Cependant, à cause de l'estime particulière que nous avons pour vous, nous ordonnons à ceux qui occupent les églises du patriarcat de vous obéir. »

(1) *Ep.* IX, 100, 126, 133, 134, 148, 254.

(2) Innocent compare les églises patriarcales d'Antioche, d'Alexandrie, de Jérusalem et de Constantinople, dans leurs rapports avec le saint-siége, aux quatre animaux qui entourent le trône, dans le prophète Ézéchiel. *Gesta*, c. 102. *Ep.* IX, 140. Comparez *Ep.* VIII, 153.

Quant à la demande du patriarche, qui avait pour objet de faire rentrer sous son autorité les églises qui, antérieurement à la conquête de Constantinople, se trouvaient sous sa juridiction, le siége apostolique déclara ne pouvoir prendre de décision avant d'avoir entendu ceux qui y étaient intéressés. Innocent pensait d'ailleurs que les Vénitiens et les Pisans, possédant quelques-unes de ces églises, s'irriteraient si l'on accueillait cette demande, et que les circonstances exigeaient que l'on cherchât plutôt à gagner leur amitié (1). Le moment ne lui paraissait donc pas opportun, lors même que les prétentions du patriarche auraient été fondées. Il fit la même réponse au sujet des réclamations faites pour obtenir la soumission des archevêques et des évêques de Chypre (2). Il recommanda la circonspection à l'égard des évêques de la Romanie, qui refusaient de prêter obéissance au patriarche, et percevaient leurs revenus, malgré leur absence prolongée. « Sommez-les jusqu'à trois fois, lui écrit-il, de comparaître devant vous, et prononcez ensuite la suspension et l'excommunication contre les récalcitrants. S'ils ne deviennent pas plus dociles, vous vous entendrez avec le légat pour les faire remplacer par d'autres prélats. Car les lois de l'Église prononcent la peine de destitution contre ceux qui sont absents pendant six mois. Comme la grande quantité d'évêchés qui se trouvent dans le pays sont pour la plupart mal dotés, le légat pourra, avec votre consentement, confier plusieurs églises à un seul évêque, afin de préparer les chan-

(1) Ne voit-on pas toujours chez Innocent le pontife prévoyant et circonspect, aux yeux duquel les petites considérations s'effacent devant la grandeur du but qu'il se propose ?

(2) Les évêques de Chypre, précédemment soumis au patriarche d'Antioche, ensuite indépendants, puis soumis à celui de Constantinople, et séparés de nouveau depuis le schisme, ne reconnaissaient alors aucun patriarche au-dessus d'eux. Brequigny, *Not. ad Ep.* IX, 140.

gements qu'il y aura lieu de faire pour l'avenir. En attendant les mesures ultérieures que prendra le saint-siége, cherchez, par les exhortations et non par la sévérité, à ramener les Grecs aux usages latins (1). Dans les diocèses habités exclusivement par les Grecs, vous placerez un évêque grec; dans ceux dont la population est mêlée de Grecs et de Latins, vous placerez un évêque latin. Aussi longtemps que les couvents grecs seront habités par des religieux, ils ne pourront être convertis en fondations temporelles (2). » Constantinople se trouvant à une grande distance de Rome, le pape veut aussi faire participer ces diocèses aux priviléges accordés par son prédécesseur Grégoire VIII, de sainte mémoire; savoir : que les différends qui surviendront pour des valeurs au-dessous de dix marcs, soient décidés par le patriarche, sans qu'il en soit référé au saint-siége, ou sans qu'on puisse en appeler à la décision d'arbitres. Il engage le patriarche à contraindre, par les censures ecclésiastiques, les Vénitiens domiciliés à Constantinople à payer la dîme à l'Église, sans déroger à l'usage dans lequel ils sont de payer à leur mort la dixième partie des biens qu'ils ont acquis de leur vivant, et il lui fait remarquer que, dans le cas où il négligerait cette mesure, plusieurs d'entre eux retourneraient à Venise vers la fin de leur vie, et frustreraient ainsi ceux qui ont droit à ce legs. Du reste, Innocent lui conseille de procéder en toutes choses avec circonspection et après mûr examen, parce qu'en semblable occurrence, il vaut mieux encourir le reproche de marcher trop lentement que celui d'agir avec trop de précipitation (3).

(1) Le patriarche ayant demandé le droit de *compellere*, le pape ne lui accorda que le *revocare*. N'est-ce pas là la véritable tolérance ?

(2) Le sentiment qui défendait de changer la destination des fondations sans les motifs les plus urgents, était propre au moyen âge, et notre époque est appelée à présenter à cet égard un contraste frappant. Est-ce là du progrès ?

(3) *Gesta*, c. 102. *Ep.* IX, 140.

L'élection de l'archevêque de Patras se fit sur les mêmes bases que celle du patriarche. Les chanoines avaient élu un ecclésiastique bourguignon, et l'avaient élevé à la dignité de métropolitain de toute l'Achaïe ; cependant l'église de Patras étant subordonnée au patriarche, les droits de ce prélat se trouvaient lésés par cette élection. Le pape ne toléra pas cet empiétement, et quoique l'élu se fût adressé lui-même à Rome pour obtenir la confirmation de son élection; quoiqu'il eût demandé à être sacré et sollicité le pallium, et que Guillaume de Chamlite, prince d'Achaïe, suzerain du pape, eût fait des démarches en sa faveur, le pape et les cardinaux décidèrent que l'élection était contraire aux lois de l'Église, et l'annulèrent. Le principal motif sur lequel se fondait cette mesure, était que les chanoines n'ayant pas encore été institués canoniquement, n'avaient pas le droit d'élection. Cependant, après plus amples renseignements, Innocent prit en considération le bien du pays, et établit l'archevêque, non à titre d'élu, mais par la plénitude de son pouvoir, administrateur spirituel et temporel de l'archevêché; mais il l'envoya au patriarche, afin qu'il fût élu par lui ou par ses ordres, qu'il reçût de ses mains le pallium, et qu'il le reconnût, lui, après le pape, pour son père spirituel (1).

La république de Venise avait jusque-là négligé de donner satisfaction au saint-siége pour la prise de Zara. Elle demanda néanmoins une seconde fois le pallium pour l'archevêque qu'elle avait établi dans cette dernière ville, et qui avait été élu par le patriarche de Grado. Ses députés revinrent toujours de Rome sans avoir rien obtenu. Car le pape n'avait pas oublié l'offense grave dont Venise s'était rendue coupable envers Dieu, envers l'Église romaine, et même envers toute la chrétienté. « Vous

(1) *Gesta*, c. 103. *Ep.* VIII, 153.

avez détourné, écrit-il aux chefs de la république, l'armée du Seigneur du droit chemin pour la mettre dans une fausse voie, et au lieu de combattre les Sarrasins, vous avez attaqué des chrétiens. Vous avez refusé d'écouter le légat, méprisé l'excommunication, rompu le vœu fait sur la croix, dépouillé l'Église de Constantinople de ses trésors et de ses possessions, et vous avez cherché, par des traités illicites, à vous approprier l'Église du Seigneur, et à la rendre héréditaire parmi vous. « Dites-le vous-« mêmes, comment pourrez-vous dédommager la terre « sainte du préjudice que vous lui avez causé, en détour-« nant de sa destination une armée de chrétiens, qui avait « été rassemblée avec tant de peines et à tant de frais, qui « était si nombreuse et animée de sentiments si nobles « qu'elle eût pu conquérir non-seulement Jérusalem, mais « encore une partie de l'empire de Babel? Car si cette « armée est parvenue à s'emparer de Constantinople et de « la Grèce, à plus forte raison eût-elle pu arracher la « terre sainte aux païens. » Quelque satisfaction que nous éprouvions à voir Constantinople rentrée sous l'obéissance de l'Église romaine, notre joie eût été bien plus grande, si Jérusalem fût tombée au pouvoir des chrétiens. Si la volonté divine bien plus que la force humaine a fait tomber ces deux villes entre vos mains, vous ne devez pas perdre de vue que Dieu châtie souvent sans se complaire dans l'instrument dont il se sert pour châtier. N'attribuez donc pas à notre dureté, mais à vos crimes, le refus que nous faisons d'approuver la nomination de celui que vous nous présentez comme archevêque de Zara. D'ailleurs, comme toute la chrétienté a été scandalisée de votre conduite, lors de la prise de cette ville, il nous est impossible de donner le même scandale à l'Église, en accordant le pallium à l'archevêque, avant que nous ayons reçu satisfaction de vous. Mais si, à l'exemple de ceux qui ont commis des crimes moins grands, puisqu'ils ont

été obligés de céder à la contrainte, vous vous décidez à donner satisfaction à Dieu et au saint-siége, alors nous prêterons une oreille favorable, non-seulement à votre demande actuelle, mais encore à celles que vous pourrez nous adresser par la suite. Dans l'espérance que vous changerez de sentiments, nous différons de vous infliger les peines que vous méritez; nous vous en ferons même la remise, et nous vous rendrons notre bienveillance, si vous répondez à notre attente. Il y a peut-être parmi vous des hommes qui n'ont point participé à cette action, cependant cela ne change en rien leur position; car approuver une action ou l'exécuter, c'est la même chose. Nos paroles ne doivent pas vous déplaire, car les avertissements du père ont plus de prix que les flatteries du pécheur. N'ayez pas non plus honte de vous humilier devant la puissance de celui qui par sa seule volonté abaisse les forts et élève les faibles : car ce n'est point à votre force, mais bien à la puissance divine que vous devez attribuer votre victoire (1). »

(1) *Gesta*, c. 104. *Ep.* IX 139.

FIN DU LIVRE DIXIÈME.

# LIVRE ONZIÈME.

1207.

« Le droit et la justice sont moins bien exercés par un « sénat de cinquante-six membres que par un seul séna- « teur, » disait Innocent aux Romains, quand, pour rétablir la paix, il céda à la demande des bourgeois soulevés. Cette vérité paraît avoir déjà été sentie généralement dans l'année 1207. Les sénateurs s'acquittaient de leurs fonctions avec tant de négligence et d'incapacité, que le crime, sûr de l'impunité, relevait partout la tête; aussi le peuple les prit-il bientôt en aversion, et quoique les perturbateurs eussent annoncé que le pape ne pourrait à aucune époque rétablir l'autorité d'un seul sénateur, les bourgeois furent-ils unanimes pour prier Innocent de les replacer sous l'autorité d'un seul. La voix des factieux échoua contre les nécessités de la situation, et rien ne justifia mieux la politique du pape que le retour de l'ordre public sous la direction d'un seul sénateur. A peine celui-ci eut-il pris les rênes du gouvernement, que le règne des factieux cessa; personne n'osait s'élever contre lui, et la puissance du pape se consolida plus que jamais (1).

Les autres parties de l'État de l'Église, assurées contre les dangers extérieurs et tranquilles à l'intérieur, s'habi-

(1) *Gesta*, c. 142.

tuaient de nouveau à la domination pontificale; par le rétablissement des anciens droits, par le maintien des lois, et par la paix qui régnait dans les villes, ils jouirent du fruit des efforts faits par Innocent pour rétablir le patrimoine de Saint-Pierre dans ses précédentes limites. Todi fut l'une des dernières villes où s'éteignit le feu de la discorde. A l'exemple des villes libres de l'Allemagne et de l'Italie, la noblesse et la bourgeoisie y furent longtemps divisées. A l'époque dont nous parlons, la noblesse avait pris les armes pour combattre les bourgeois; aussi le meurtre, l'incendie et le pillage étaient-ils la suite de ces dissensions. Diverses tentatives d'accommodement étaient restées sans succès; enfin, l'évêque amena, par son activité, les deux partis à une réconciliation, et les détermina à soumettre leur différend à l'arbitrage du saint-siége. La bourgeoisie et la noblesse comparurent donc devant le pape à Viterbe, et le pontife, après leur avoir fait jurer d'accepter son jugement, termina leur querelle, et fit dresser un acte destiné à tracer la ligne de conduite qu'ils auraient à suivre (1).

Innocent crut que la Marche d'Ancône n'avait point une protection assez puissante. Aucun seigneur italien n'avait alors un plus grand pouvoir que le margrave Azzo d'Este, qui venait d'augmenter sa renommée de bravoure par la prise de Vérone et par une victoire remportée sur Eccelino de Romanis, son unique rival (2). Le pape lui donna, ainsi qu'à sa descendance légitime, l'investiture du margraviat, ne se doutant pas qu'il préparait par là de grandes calamités à ce pays (3). Il reçut ensuite foi et hommage de son frère Richard, pour les terres de la maison de Poli, Valmontone et autres. Richard promit en

(1) Ughelli, *It. Sacr.*, I, 248. — *Gesta*, c. 127.
(2) *Exc. ex Jordani Chron.*, in Murat., *Antiq.*, IV, 987.
(3) *Chron. Patarinum.*

fidèle vassal de faire la guerre ou la paix, selon les ordres du pape, et reçut d'Innocent, en signe de l'investiture, la coupe dorée, en présence de plusieurs évêques et cardinaux (1). Les possessions de l'Église situées en Toscane paraissent aussi avoir été soumises intégralement cette année à l'autorité du pape. Le comte Hildebrand renouvela, au château papal de Montefiascone(2), la prestation du serment pour le château de Montalto, pour le comté de Roselli, et d'autres biens qu'il avait reçus comme fiefs de l'Église.

Innocent passa l'été et l'automne à Viterbe. Avant son départ il étendit les droits de cité que son prédécesseur Célestin avait accordés aux bourgeois, et récompensa ainsi leur fidélité et leur dévouement; il consolida aussi les prérogatives de leur Église épiscopale (3).

Ce fut dans cette ville qu'il réunit évêques, abbés, comtes, barons, podestats et consuls des villes de Toscane, du duché de Spolette, de la Marche et de toute la contrée jusqu'à Rome. Il exposa dans la première séance les droits de l'Église romaine, à laquelle il fit rendre hommage par tous les assistants ; il consacra la seconde à écouter leurs plaintes et leurs vœux, et leur communiqua, dans la troisième, ses ordonnances relatives à l'administration de la justice et au maintien de la paix publique (4).

Par ces ordonnances, il déclara, en vertu de son pouvoir spirituel et temporel, que toute décision inconvenante, rendue par des laïques contre l'Église ou contre des ecclésiastiques, était non avenue et éteinte, sous peine d'excommunication; que tout juge ou secrétaire qui ad-

(1) Document, dans Murat., *Antiq.*, V, 849.

(2) Murat., *Antiq.*, I, 613. Les signatures de l'*Ep.* X, 98-102, prouvent que le pape séjourna quelques semaines à Montefiascone.

(3) *Ep.* X, 139.

(4) *Gesta*, c. 124.

ministrerait en vertu de ces décisions illégales, serait révoqué (1). Puis il fit jurer et publier une paix générale, d'après laquelle aucune ville ne devait en surprendre une autre à main armée, ni un individu attaquer un autre individu : les voleurs de grands chemins, les excommuniés et les proscrits étaient exceptés de cette mesure, et chaque citoyen était tenu d'assister l'administrateur du patrimoine des apôtres, pour punir ces criminels; on devait vider les différends à l'amiable, et non se faire justice soi-même, ou bien, en cas de contestation, les parties intéressées en appelleraient loyalement au pape ou à son représentant; tout individu qui, sur le territoire de l'État de l'Église, se refuserait à se soumettre à cette convention, en serait expulsé; celui qui pillerait ou achèterait sciemment un objet volé, serait tenu de restituer le double de la valeur; quant à celui qui aurait acheté un objet volé sans le savoir, il le perdrait, sauf son recours contre le vendeur. Tous étaient tenus de se soumettre à ces dispositions.

Dans le cours de cette histoire, plusieurs exemples ont montré que si Innocent voulait assurer aux habitants de ses États l'ordre et la sécurité, il leur accorda aussi en tout temps l'exercice des droits qu'ils avaient possédés. « Si la bonté apostolique s'étend sur les peuples, « dit-il, à plus forte raison doit-elle se faire sentir à ses « propres serviteurs et subordonnés. » Il permit la jouissance de ces droits même dans des cas où leur abolition eût été un juste châtiment de la résistance à ses ordres, et surtout lorsque le repentir faisait espérer plus d'attachement pour l'avenir. C'est ainsi que nous l'avons déjà vu, l'année précédente, rendre aux bourgeois de Radicofani le droit d'élire leurs consuls; cependant il se

(1) *Ep.* X, 131, 132. — On voit dans cette dernière lettre les effets de l'excommunication. (*Note du trad.*)

réserva la faculté d'ôter ce droit, afin d'avoir un frein à opposer à de nouvelles tentatives de révolte (1).

Pendant son séjour à Viterbe, Innocent s'occupa encore de diverses affaires, tant spirituelles que temporelles, concernant ses États et d'autres parties de l'Italie. Florence et Sienne étaient divisées par une de ces querelles qui, au moyen âge, firent si souvent prendre les armes aux villes indépendantes de l'Italie, et leur conservèrent cet esprit indomptable de liberté qui les distingue encore aujourd'hui. La victoire ayant favorisé les Florentins, Innocent les avertit de se prémunir contre l'orgueil qui s'attribue la victoire, au lieu de l'attribuer au Dieu des armées. « Comme nous sommes le vicaire de celui qui a dit : « Je vous laisse ma paix, » il est de notre devoir de la ramener parmi vous. Le cardinal de Sainte-Marie in Porticu est chargé de la négocier, et de demander la mise en liberté des prisonniers des deux villes. » Le pape avait déjà fait, au commencement des hostilités, des tentatives de réconciliation, mais les Siennois avaient refusé son arbitrage, accepté d'abord par les Florentins. « Maintenant, écrivit-il à ces derniers, vous vous couvrirez d'une plus grande gloire en vous contentant, après la victoire, de ce que vous étiez disposés à accepter avant le combat. Le cardinal a la mission et les évêques de Toscane ont reçu l'ordre de lancer les foudres de l'Église contre le parti récalcitrant (2). » Cependant les représentations du pape ne furent point goûtées des Florentins, dont les exigences s'étaient élevées; aussi les efforts du cardinal pour amener la paix furent-ils vains. Dans leur orgueil, ils voulaient tirer le meilleur parti possible de la victoire. Alors le pape leur rappela

(1) *Ep.* VIII, 211.
(2) *Ep.* X, 86.

de nouveau l'exemple de la miséricorde dans la personne du réconciliateur des hommes, et il les exhorta à l'imiter, afin que le cardinal ne fût point obligé de secouer la poussière de ses pieds et de retirer ses paroles de paix (1). « Ce n'est qu'en dominant vos passions, leur écrit-il, que vous pourrez vous considérer comme véritablement vainqueurs. Celui qui domine ses passions est supérieur à celui qui subjugue des villes (2). »

Il existait un différend pour la possession de quelques châteaux, entre l'archevêque de Ravenne et la ville de Faenza. Depuis longtemps on cherchait à conduire cette affaire à fin; mais elle était restée dans le même état, par les lenteurs de ceux auxquels la ville avait confié ses intérêts (3). Les deux parties envoyèrent enfin des délégués à Viterbe. Après avoir entendu des témoins, compulsé d'anciens actes, et ordonné une nouvelle instruction, on acquit la preuve que les habitants de Faenza exerçaient, à la vérité, depuis cinquante ans, certains droits sur les lieux en litige, mais sans titres valables, puisque l'Église de Ravenne y exerçait depuis plus de soixante ans le droit de juridiction. La réclamation de Faenza fut donc déclarée non fondée, la ville déboutée de sa demande, et l'Église de Ravenne mise en possession des localités contestées.

Innocent reçut à Viterbe des envoyés du podestat et des bourgeois de Pise, qui vinrent lui donner satisfaction complète de leur conduite envers la Sicile, la Sardaigne et le district de la juridiction de Cagliari, poste occupé sans le consentement du pape par un habitant de la ville. Ils s'engagèrent pour l'avenir à ne causer aucun dommage au roi de Sicile, et à payer cinq cents livres de

(1) Matth. X, 13, 14.
(2) *Ep.* X, 101.
(3) *Ep.* X, 30, 116.

Pise, s'ils n'amenaient pas Lambert (ainsi se nommait le juge du district de Cagliari) à rendre compte au pape de son administration. Dans le cas où ce magistrat s'y refuserait, ils promettaient de rédiger, au nom de la ville, un diplôme qui serait revêtu de leur sceau, et par lequel ils donneraient au pape tous les biens que pourrait avoir ce fonctionnaire, soit dans la ville, soit sur son territoire (1).

Innocent régla encore à Viterbe plusieurs affaires ecclésiastiques, dont l'une était relative à l'archevêché de Pise, l'autre au rétablissement du couvent de Saint-Martin au Mont près de Viterbe, dont les propriétés avaient été tellement dilapidées ou engagées, que trois religieux y trouvaient à peine leur entretien. Il donna lui-même au couvent une somme considérable pour racheter ses biens, commanda aux autres monastères de l'aider, lui fit présent de quelques églises pour augmenter son revenu, annula la vente des biens qui avaient été donnés au-dessous de la moitié de leur valeur, et ordonna aux acheteurs de les payer à leur valeur, ou de reprendre la somme avancée pour l'acquisition. Il confirma par un nouveau diplôme le couvent dans ses droits et possessions (2). Il vint au secours de l'église de Ravenne qui était pauvre, car ses ornements avaient été mis en gage, et l'évêque ne pouvait remplir son ministère avec la dignité convenable. Innocent, touché de ce dénûment, fit faire pour cette église un ornement complet du plus beau velours (3), sous la condition qu'il ne serait jamais aliéné, et qu'il servirait à l'usage de l'archevêque (4).

Après avoir fait un long séjour à Viterbe, le pape ho-

(1) *Ep.* X, 117.

(2) *Gesta*, 127. *Ep.* X, 145, 182. *Ep.* X, 205.

(3) *Tunicam, dalmaticam, planctam, amictum, albam, stolam, cingulum et manipulum.*

(4) *Ep.* X, 115.

nora encore de sa présence d'autres villes de l'État de l'Église. Il passa huit jours à Toscanella, vint habiter ensuite le palais qu'il s'était fait bâtir à Corneto, à côté de l'église Saint-Nicolas, et reprit des droits que d'autres avaient usurpés. De là il se rendit à Sutri, y consacra la cathédrale nouvellement bâtie, et retourna à Rome vers le milieu de novembre (1).

Quelque temps après sa réconciliation avec le pape, Thiébaut s'était embarqué à Palerme (2). Il réussit, après de pénibles efforts, à déterminer Guillaume Capparone à remettre la personne du jeune roi, ainsi que le palais, au légat et au chancelier, pour assurer la paix au roi et au royaume. Immédiatement après cette remise, Thiébaut conduisit le roi du palais à la ville, où on célébra cet événement par un joyeux festin. Le bruit se répandit alors, on ne sait comment, que tout ce qui se faisait n'était qu'une ruse, imaginée pour s'emparer du légat et des autres dignitaires dès qu'ils auraient pris possession du palais. Bien des personnes pensaient que ce bruit avait été propagé pour autoriser l'arrestation de Thiébaut. Il fut en effet arrêté par ordre du chancelier, qui était ce Gauthier dont nous avons tant parlé ; celui-ci voyait avec peine passer aux mains d'un autre son influence illimitée. Cependant Thiébaut profita de la négligence de ses gardes pour s'échapper, et il se sauva à Palerme, laissant son fils prisonnier. Son frère Soffred le vengea en arrêtant maître Philippe, notaire papal, envoyé sur la demande de Thiébaut, en qualité de plénipotentiaire et de médiateur entre les Latins et les Allemands. Il n'obtint la liberté qu'en payant une forte rançon (3).

Frédéric se trouva de nouveau sous la direction du chancelier. Jamais, depuis la mort de sa mère, il n'avait

(1) *Gesta*, c. 127.

(2) *Anon. Cassin.*

(3) Richard de Saint-Germain. — *Gesta*, c. 38.

joui d'autant de liberté; aussi le pape lui en témoigna-t-il sa joie. « Puissiez-vous, lui mande-t-il, placer maintenant votre confiance en Dieu, et l'implorer chaque jour dans vos prières! Vous êtes aujourd'hui entre les mains de ceux auxquels votre mère avait l'intention de vous confier, et qui sont capables de vous diriger par de bons conseils et de vous enseigner les bonnes doctrines. Quant à nous, nous veillerons constamment à votre tranquillité, et serons toujours prêt à vous assister en toutes choses. » Malgré les bonnes intentions des directeurs et conseillers du jeune roi, la paix et l'ordre ne purent se rétablir promptement en Sicile, pays déchiré depuis si longtemps par des factions et où les grands trouvaient un sauvage plaisir dans les luttes enfantées par les partis. La plupart des biens héréditaires de Frédéric avaient été dissipés sous l'administration arbitraire de recteurs qui s'arrachaient réciproquement le pouvoir pour s'en servir dans leur propre intérêt, ou pour augmenter leur autorité en affaiblissant celle du roi. Ce prince n'obtenait alors que de la générosité des autres les objets les plus nécessaires à son entretien. Il avait donc de justes motifs pour se plaindre des comtes, barons et bourgeois du royaume, qui, étant sourds à ses ordres, le laissaient dans le besoin, et qui semblaient avoir mis de côté tout sentiment de fidélité et de vénération pour le roi. Comme ils ne redoutaient pas son autorité, il tenta de les intimider par la crainte des mesures spirituelles, et ses conseillers s'adressèrent en son nom et pour cet objet au pape (1).

Innocent écrivit aux barons siciliens : « Tant que des étrangers ont eu le roi en leur pouvoir, vous pouviez alléguer cette circonstance pour lui refuser vos services. Mais ces excuses ne sont plus admissibles, maintenant

(1) Jamsilla, p. 493. Des temps antérieurs. — *Ep.* IX, 249.

que le monarque se trouve confié aux soins des siens, aux soins des personnes désignées par sa mère. Si Frédéric venait à perdre la vie ou le royaume par une attaque des ennemis, ou par une trahison, les étrangers envahiraient de nouveau le pays, et, comme vous savez, ils n'épargneraient ni les personnes ni les propriétés; lorsque les calamités seront arrivées, le repentir viendra trop tard. Ayant été requis par le roi, nous vous ordonnons de subvenir à son entretien, de lui fournir sans délai des armes, des vaisseaux, des hommes, et tout ce qui sera nécessaire, afin que, de concert avec ses fidèles serviteurs, il puisse mettre un terme au danger qui le menace, et gouverner en paix ses États. Nous prendrons contre les récalcitrants les mesures que nous imposent nos fonctions, et elles seront peut-être plus sévères qu'ils ne le pensent; ceux qui obéiront recevront des preuves de notre reconnaissance (1). »

Les provinces situées en deçà du détroit étaient encore moins tranquilles que la Sicile. Thiébaut, sorti de Salerne pour marcher contre les Napolitains, les attaqua au mois de mai, leur fit éprouver de grandes pertes, et s'empara de leur chef qu'il fit charger de chaînes (2). Réfugié dans ses châteaux de Sorella et de Rocca Arcis, Conrad de Marley exerça de plus grands ravages encore dans les contrées où sont situés les défilés par lesquels on pénètre dans le royaume. La Terra di Lavoro, la Campanie et les côtes de l'État de l'Église ressentirent sa fureur; ni la représentation des messagers du pape, ni aucune autre puissance ne parvinrent à l'arrêter. Il soumit la ville de Sora, expulsa du château voisin Isola les nobles seigneurs qui l'habitaient, et les réduisit à la mendicité; ce qui causa une grande douleur au chef de la chrétienté. Déjà vers la

(1) *Ep.* X, 141. Tascanellæ, XVII, Kal. Nov.
(2) *Anon. Cassin.*, Rich. de St.-Germ. Murat., *Annal.*, 1207.

fin de l'année précédente, Innocent voulant porter secours aux malheureux et agir plus efficacement contre ce dévastateur, avait envoyé, en qualité de gouverneur de la Campanie et des côtes de l'État de l'Église, le cardinal Pierre, son compatriote, récemment élevé au cardinalat. Ce prélat, après avoir rassemblé des troupes, avait mis le siége devant le château conquis par le chevalier allemand ; ce château était tellement fortifié que cette tentative fut vaine. Il échoua aussi dans la tentative de détourner la rivière qui en baigne l'enceinte, afin de donner plus facilement l'assaut. L'or fit ce que n'avait pu la force des armes. Le pape prêta aux seigneurs d'Isola une somme suffisante pour racheter leur château, et la paix fut conclue. Cependant le perfide Conrad ne l'observa pas longtemps. Vers Noël, quelques vassaux du pape, appartenant à la ville de Véroli, étaient venus lui rendre leurs devoirs ; après leur avoir fait bon accueil, il les fit jeter en prison et mutiler, dans l'espoir d'en tirer une riche rançon. L'un d'eux avait eu des relations d'amitié avec Conrad qui l'avait autrefois armé chevalier, cependant il n'échappa point aux mauvais traitements. Mais comment pouvait-on espérer obtenir satisfaction d'un homme capable de semblables actes ? Le cardinal lui fit déclarer que la paix était rompue.

En Allemagne, Othon s'était retiré à Brunswick, vers la fin de l'année précédente, et y avait réglé les affaires de ses pays héréditaires. Au printemps il s'était rendu en Danemarck, puis de là en Angleterre, afin de réclamer en personne des secours de son oncle, et de recevoir surtout l'argent qui lui avait été légué par Richard. Quoique cet esprit d'union qui fait la force et la sûreté des États ne régnât pas dans ce pays entre le roi et les barons, Othon y fut cependant bien reçu. Malgré la résistance du clergé, le roi avait obtenu, peu de temps auparavant, que la treizième partie de tous les biens de ses sujets

versée dans son trésor. Le mécontentement occasionné dans le pays, par cet édit illégal, s'augmenta encore, quand on vit le roi employer en fêtes, données à Othon, la plus grande partie de l'argent extorqué. L'intention d'Othon était d'amener son oncle à rompre la trêve de deux ans, conclue peu de temps auparavant entre Jean et le roi de France (1); car il craignait que son rival ne reçût des secours de ce côté. Cependant il ne put atteindre son but, et sur la somme réclamée il ne reçut, déduction faite de celles qui lui avaient été envoyées précédemment, que huit mille marcs (2). Cette remise le porta peut-être à s'applaudir d'avoir entrepris son voyage, mais il ne retourna probablement pas en Allemagne avec plus d'espoir de succès qu'il n'en avait à son départ.

Pendant ce temps, le duc de Souabe, qui attendait le résultat des négociations de son ambassade à Rome, cherchait, par de nouvelles liaisons, par des diètes et des voyages, à étendre son pouvoir principalement dans les contrées où Othon avait le plus de partisans. Il quitta Francfort pour arriver, aux premiers jours de février, au château impérial de Gelnhausen. Ce fut là qu'il fiança Marie, sa troisième fille, avec Henri, fils de Henri, duc de la basse Lorraine (3). Il se rendit ensuite sur les bords du Danube, qu'il abandonna vers le commencement du printemps, et il convoqua les princes et les seigneurs au château royal de Sinzich (4). Les bourgeois de Cologne l'engagèrent à honorer leur ville de sa présence, et la veille de Pâques,

(1) A la Toussaint. Matth. Par.

(2) En tout 165,625 (828,150 livres). Bonamy. *Dissertations dans les Mém. de l'Acad. des Inscr.* — Matth. Par. — Rob de Monte, in Pistor. ss. I, 942 : 30,000.

(3) Voy. Docum. dans Dumont, *Corps dipl.*, I, 256, et Lünig. Ce prince fut connu depuis sous le nom de Henri le Magnanime.

(4) Godof., *Mon.*

Philippe y fut reçu solennellement par le clergé au milieu des témoignages de satisfaction du peuple. Il s'efforça, pendant les neuf jours qu'il resta dans cette ville, d'acquérir de nouveaux titres à l'attachement de cette bourgeoisie puissante, et rendit à cet effet des édits sur les droits de douane et sur les monnaies, ramenant ceux-là au taux légal, et celles-ci à leur véritable titre (1). Il se dirigea ensuite vers ses États héréditaires, et le dernier jour de mai il investit à Bâle, en présence de plusieurs princes, son cousin Thomas, comte de Savoie, du château et de la seigneurie de Milden dans le Waatland.

Innocent avait aussi envoyé une ambassade en Allemagne, et le choix de ses ambassadeurs montre le prix qu'il attachait à la fin des dissensions qui affligeaient ce pays. Le cardinal Hugolino d'Ostie et le cardinal Léon du titre de Sainte-Croix, le premier, parent du pape, et l'autre, allié à l'illustre famille romaine des Brancaleone, étaient ses représentants. Tous deux passaient pour être très-versés dans les affaires, et ils étaient chargés d'obtenir du duc de Souabe un serment solennel et public, par lequel il se soumettait aux ordres du pape pour toutes les fautes qui avaient provoqué son excommunication. Cette formalité étant remplie, ils étaient autorisés à l'absoudre en suivant les règles adoptées par l'Église. Ils devaient ensuite lui demander la liberté de Bruno, archevêque de Cologne, le faire conduire à Rome, et insister sur ce que Philippe retirât les droits temporels dont jouissait Léopold, évêque intrus de Mayence (ce qu'il exécuta plus tard à contre-cœur), et sur ce que celui-ci déposât entre leurs mains ses droits ecclésiastiques. Ils devaient en outre faire consentir le duc à ce que Sigefroi de Mayence fît exercer son ministère ecclésiastique par un représentant; inviter

(1) Godof., *Mon.*

Philippe à licencier l'armée considérable qu'il avait rassemblée contre Othon ; enfin, ménager une entrevue entre les deux prétendants, et dans le cas où ils ne pourraient les amener à faire la paix, leur faire conclure au moins une trêve d'un an (1). Il paraît que ces mêmes cardinaux avaient aussi des instructions pour les affaires relatives au royaume de Sicile (2).

Innocent annonça cette ambassade à tous les princes spirituels et temporels de l'Empire, et chercha en même temps à leur faire sentir la nécessité de l'union entre le sacerdoce et la royauté, s'appuyant sur ce que Moïse donne à la royauté le nom de sacerdotale, tandis que Pierre donne au sacerdoce le nom de royal. Il prouve ensuite par l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament que la scission de ces deux pouvoirs est funeste à tous deux. C'est ainsi que celle qui était survenue dans l'Empire, a répandu partout la crainte et le danger, a été un obstacle à la délivrance de la terre sainte, et a enfanté des calamités de tout genre pour l'Allemagne. « Pour nous, à l'exemple du chef suprême des pasteurs, et afin de rétablir la paix entre l'Église et l'Empire, nous vous avons envoyé nos deux frères bien-aimés, vous ordonnant de suivre leurs avis, et de leur faire une réception qui nous fasse honorer dans leurs personnes. » Innocent avait, peu de temps auparavant, témoigné sa satisfaction au chapitre et au clergé de Cologne, de ce qu'ils ne s'étaient point laissé entraîner par les insinuations d'Adolphe. Il les avait engagés à persévérer dans leur parti, et à songer moins aux récompenses terrestres qu'à la vie éternelle : il leur rappelait à cet effet, que, sans remonter à Saül et à Salomon, ils avaient dans leur propre chef l'exemple d'un prince tombé de sa

(1) *Registr.* 142.
(2) *Registr.* 148.

grandeur par son inconstance. « Nous vous assisterons en tout, leur écrivit-il, soyez donc sans aucune crainte, et restez fidèles à votre archevêque Bruno, car Dieu punira celui qui l'abandonnera (1). » Cependant ce même Bruno regardait son élévation douteuse comme un fardeau dont il se serait volontiers déchargé, s'il eût été possible à Othon de le remplacer par l'archevêque de Cambrai (2).

L'ambassade de Philippe avait précédé les légats en Allemagne, afin d'annoncer leur prochaine arrivée, et de demander pour eux un sauf-conduit. Ces derniers arrivèrent probablement au mois d'août (3). Philippe les reçut à Spire, les traita à ses frais, et convoqua, d'après leur conseil, une diète à Nordhausen. Il se chargea également de fournir aux autres dépenses de leur voyage (4). Le bruit courut que des présents en habits précieux, en or et en argent, avaient rendu les légats plus souples (5); que, pour ce motif, ils auraient passé légèrement sur la mise en liberté de l'archevêque Bruno, condition expresse de la levée de l'excommunication. Ils firent savoir à Othon que son rival était réconcilié avec l'Église, et qu'il pouvait traiter avec lui; mais Othon, leur présentant les lettres du pape qui exigeaient la délivrance de Bruno, leur demanda s'ils avaient suivi ces instructions. Les cardinaux, effrayés par les menaces d'Othon, s'accusèrent près de Philippe d'avoir commis une erreur, et déclarèrent nulle la levée de l'excommunication, au cas où le duc ne mettrait pas l'archevêque en liberté. Les circonstances étant pressantes, Philippe céda (6), et les légats

(1) *Ep.* X, 19.

(2) *Gall. Christ.*, III, 34.

(3) Arn. Lub., VII, 6.

(4) *Chron. Abb. Ursp.*

(5) Comme dans le *Registr.* 143 le pape loue leur probité, il est probable qu'il était satisfait du résultat de leurs démarches.

(6) Arn. Lub., VII, 6.

le reçurent de nouveau dans la communion de l'Église, en lui donnant l'absolution. Il fit ensuite serment aux légats d'obéir au pape sur tous les points qui lui avaient attiré l'excommunication. Innocent, informé du succès des démarches de ses ambassadeurs, envoya le prieur des Camaldules au duc, pour le féliciter de ce retour, et pour l'assurer de sa bienveillance (1). « Un envoyé extraordinaire, lui mande-t-il, vous fera connaître verbalement nos intentions ultérieures. Mettez donc tout votre zèle à rétablir la tranquillité dans l'Empire (2). »

Après cette réconciliation, les légats travaillèrent à ramener la paix entre les deux rivaux, car tel était l'objet principal de leur mission. Innocent leur avait donné des instructions positives à cet égard (3). A cet effet, l'ouverture de la diète a lieu à Nordhausen. Othon se trouvait au château de Harlingsberg, situé à peu de distance de cette ville, et les légats, le patriarche et quelques princes s'y rendirent plusieurs fois pour effectuer le rapprochement; mais leurs démarches n'eurent, pour le moment, aucun succès (4).

Des députés du patriarche de Jérusalem, du grand maître des Templiers, et de tous les catholiques habitant au delà de la mer, assistèrent aussi à cette diète. Ils avaient mission de représenter verbalement et par écrit combien il était nécessaire d'envoyer de prompts secours, vu l'état critique de leur cause et l'impossibilité où l'on se trouverait plus tard d'arracher la terre sainte aux Sarrasins (5). Le pape recommanda aux légats de continuer à suivre avec sollicitude l'affaire qui leur était confiée, puisqu'ils avaient déjà tant fait pour le rétablissement de la

(1) *Registr.* 153.
(2) *Registr.* 143.
(3) *Registr.* 147.
(4) *Chron. Abb. Ursp.*
(5) Martene, *Thes.*, I, 805.

paix, et il leur fit remarquer qu'il n'était pas étonnant qu'une affaire si grave ne se terminât pas promptement selon leurs désirs (1).

On convint qu'une nouvelle conférence aurait lieu à Quedlinbourg pour le 15 septembre; Othon paraît y avoir assisté; mais, outre les légats et les deux prétendants, peu de princes s'y étaient rendus (2). Philippe, voulant disposer le pape et les légats en sa faveur, montrer ses bonnes dispositions pour le chef de la chrétienté, et peut-être prouver qu'il commandait dans tout l'Empire, et que dès lors il était roi de fait, ordonna dans toute l'Allemagne la levée d'une contribution pour la terre sainte. Chaque charrue était tenue de payer, en vertu de cet ordre, six deniers pendant cinq ans; tout marchand, artisan exerçant sa profession dans les villes et villages, tout individu qui avait un feu payait deux deniers. Celui qui donnait au delà faisait un acte agréable à Dieu. Les évêques, les prêtres, les princes, les affranchis et les nobles contribuaient selon leurs moyens. Chaque évêque avait mission de percevoir, pour la première fois à Noël, cet impôt dans son diocèse (3). Les légats firent ensuite une proposition tendant à ce qu'Othon épousât Béatrix, fille aînée de Philippe, malgré sa parenté au quatrième degré (4). Cette princesse recevrait en dot le duché d'Allemagne et d'autres propriétés; Othon renoncerait au titre de roi et reconnaîtrait son beau-père pour souverain. — Othon s'indigna de voir qu'on mettait la couronne à prix. « S'il en est ainsi, disait-il, je suis prêt à donner à

(1) *Registr.* 147.

(2) *Bis eos ad colloquium perduxerunt*, est-il dit *Registr.* 142, mais nous ne trouvons nulle part qu'Othon assista à la première conférence.

(3) Arn. Lub., VII, 6. Mart., *Thes.*, I, 805. Miræi *Op. dipl.*, Suppl., II, 86.

(4) Il est bon de rappeler ici que Philippe avait deux filles de même nom; la plus jeune épousa Ferdinand, le saint roi de Castille. Les écrivains ont souvent confondu ces deux princesses. Voy. Heumann, *De Re dipl. Imperatricum, etc.*, p. 261.

« Philippe plus que la couronne, car je n'y renoncerai « qu'avec la vie (1). » Avec de telles dispositions, un arrangement devenait impossible; les légats réussirent pourtant à faire conclure une trêve jusqu'à la Saint-Jean de l'année suivante (2). Philippe promit de licencier son armée, mais il exprima le désir que ses messagers accompagnassent les cardinaux à Rome.

Les légats rendirent compte au pape de ce qui s'était passé, et ils attendirent sa réponse en Allemagne. Celui-ci les chargea de renouveler leurs efforts pour déterminer Philippe à la paix, et leur recommanda de l'engager à confier l'examen de ses propositions à des hommes fidèles et intelligents, et, s'il était possible, de réunir encore une fois les deux prétendants, d'appuyer en tout cas sur l'observation de la trêve. Il somma Othon d'opposer un représentant à l'ambassadeur de son adversaire, et lui désigna l'archevêque de Cambrai comme le plus capable de remplir cette mission (3).

L'archevêque Bruno ne jouit pas longtemps de sa liberté. Adolphe et ses amis surent si bien circonvenir le duc, qu'il le fit arrêter de nouveau et transporter au château de Rodenbourg. Dès que le pape en eut connaissance, il menaça derechef Philippe de l'excommunication. Celui-ci céda et fit mettre en liberté l'archevêque, qui se rendit à Rome (4). Les cardinaux avaient, entre autres instructions, celle de veiller à ce qu'avant leur retour l'archevêché de Mayence fût confié à un homme sûr, circonspect et capable, tant sous le rapport spirituel que temporel, de rendre compte de l'administration et de défendre les intérêts de l'Église ainsi que les droits de l'archevêché. Innocent leur donna en outre l'ordre de faire connaître à

(1) Otto de S. Blas., c. 48.
(2) *Registr.* 152.
(3) *Registr.* 150.
(4) Arn. Lub., VII, 7.

Philippe que Léopold de Worms, au lieu de se rendre à Rome, avait fomenté des troubles à Sienne, ce qui était une nouvelle preuve du fol orgueil de ce prélat (1).

Les cardinaux parurent pour la dernière fois, vers la Saint-André, à la diète tenue à Augsbourg. Il y fut question de paix et d'accommodement, et il paraît qu'un rapprochement eut lieu sur quelques points, mais l'arrangement définitif devait se faire à Rome. Philippe ayant fait des concessions, les cardinaux accueillirent sa prière en faveur de l'archevêque Adolphe qui était, comme on sait, sous le poids de l'excommunication ; mais ils y mirent pour condition que ce prélat se rendrait à Rome pour y implorer son pardon. Les affaires terminées, les légats passèrent les Alpes, accompagnés de Bruno, du patriarche d'Aquilée et d'autres personnages marquants, qui étaient chargés d'achever, au nom de Philippe, l'œuvre de la paix, et de terminer en présence du pape les négociations relatives à la possession de la couronne impériale (2).

L'Angleterre était depuis deux ans le théâtre d'une lutte violente pour les libertés de l'Église contre les envahissements du pouvoir temporel. Cette lutte donna naissance à des événements qui furent pour le roi le sujet d'une profonde humiliation et la source de grands malheurs pour le pays. Nous devons cependant reconnaître qu'ils furent le germe de la puissance et de la prospérité dont s'enorgueillit aujourd'hui l'Angleterre (3). L'exemple du grand archevêque Thomas, souffrant la mort pour le maintien de ses droits, et placé au nombre des martyrs qui, par leur dévouement

(1) *Registr.* 146, 149.

(2) Godofr., *Monach.*

(3) Matth. Par., qui ne pouvait juger de ces événements que d'après le développement qu'ils avaient pris à l'époque où il vivait, dit au sujet de l'élection de l'évêque de Contorbery : *Fuit seminarium talius sequentis discordiæ, quæ per secula detrimentum Angliæ generavit et damnum irrestaurabile.*

et leur abnégation, ont le plus contribué à l'élévation, à la prospérité et à la liberté de l'Église, était encore présent à la mémoire de tous. Depuis longtemps l'Église se plaignait de voir se flétrir le fruit de ce martyre; car elle était réduite à l'état de servitude, dépouillée par le pouvoir temporel de toute liberté électorale; le clergé gémissait sous l'arbitraire des rois, et des abus de tout genre qui étaient venus enchaîner son antique liberté (1).

Humbert, archevêque de Cantorbery, était mort au mois de juillet de l'année 1205. Il était soupçonné d'avoir été mieux disposé pour le roi de France que pour son souverain légitime (2). Quelques irrégularités commises dans l'élection de son successeur attirèrent l'attention du pape. Si, à cette époque, la position de l'église de Cantorbery n'était pas encore compliquée, elle était pourtant dans un état à provoquer facilement des complications, et déjà plusieurs fois on y avait vu l'exemple d'élections contestées (3). Les moines de l'ordre de Saint-Augustin, qui avaient vu sortir de leur paisible monastère la principale église d'Angleterre, se considéraient comme les fondateurs de cette église et comme son principal clergé. A côté d'eux se trouvaient des chanoines qui réclamaient sur ce siége les mêmes droits que leurs confrères exerçaient dans d'autres diocèses. Les évêques suffragants prétendaient avoir de tout temps coopéré à l'élection de l'archevêque, et le roi, qui espérait pouvoir influer plus facilement sur le choix par eux que par les moines, les soutenait dans leurs prétentions. Les nombreuses relations de l'église de Cantorbery nécessitaient souvent l'intervention du saint-siége, témoin la construction de la chapelle de Lambeth (4). Un différend survenu

(1) *Gesta*, c. 131.
(2) Matth. Par., ad ann. 1205.
(3) Radulph., *De Diceto Imag. Hist.*
(4) Voy. le liv. V.

au sujet de l'église de Faversham occasionna ensuite des démarches qu'on ne peut justifier dans ceux dont le devoir est de se diriger constamment vers un but supérieur, et plus d'une fois, de vives controverses s'étaient élevées sur la question de savoir à qui appartenait la possession d'une église devenue vacante dans l'archevêché, si c'était à l'abbé et à son couvent, ou à l'archidiacre et aux chanoines (1).

Avant même que les derniers honneurs funèbres fussent rendus à l'archevêque Humbert, les jeunes moines procédèrent, au milieu de la nuit, à l'élection de son successeur, sans en avoir demandé la permission au roi, comme le prescrivait l'ancien usage. Ils élurent leur sous-prieur Réginald, qu'ils placèrent sur le siége archiépiscopal en chantant des actions de grâces. Convaincus qu'en faisant l'élection à l'insu du roi, ils avaient violé l'usage suivi jusqu'à ce jour, ils firent prêter serment au nouvel archevêque de tenir sa nomination secrète jusqu'à ce qu'elle fût confirmée par le pape. Le nouvel élu se mit donc en route pour Rome, accompagné de quelques-uns de ses frères. Mais, arrivé en Flandre, il se présenta partout comme archevêque, et montra les lettres de recommandation qui lui avaient été délivrées par son couvent pour le saint-siége. Les moines, quand ils apprirent que Réginald avait violé ainsi sa promesse, en furent indignés, et demandèrent au roi la permission de nommer un chef. Le monarque octroya publiquement cette demande sans leur imposer de conditions, mais il leur recommanda secrètement son confident, Jean, évêque de Norwich, et chargea les délégués de communiquer ses intentions à leurs frères. Pour réparer leur faute, ils élurent à l'unanimité le candidat recommandé (2). Le nouvel élu

(1) *Ep.* VIII, 155, 163.

(2) Henri Knygton, *De Event. Angl.*, dit d'eux : *Secundum Deum procedentes.*

fut proclamé archevêque en présence du roi, conduit à l'autel, placé sur le siége archiépiscopal et mis en possession des domaines de l'archevêché.

Sur ces entrefaites, Réginald était arrivé à Rome. Il fit connaître son élection au pape et à tous les cardinaux, montra ses lettres de recommandation et demanda au pape à être confirmé dans sa nouvelle dignité. Mais un envoyé des suffragants se présenta en même temps à Rome, prétendant que cette élection, faite à leur insu, était nulle, puisque depuis les temps les plus anciens ils avaient droit d'y participer. Le pape répondit qu'il convenait de prendre de plus amples informations, et convoqua pour le mois de mai 1206 les témoins des deux parties. Il écrivit aux suffragants de ne point oublier le respect qu'ils devaient à la Mère-Église (1), et chargea quelques abbés d'accueillir leurs réclamations et d'envoyer un rapport à Rome. « Car notre dessein, dit-il, est de veiller sur l'église de Cantorbery, de ménager ses droits et de faire en sorte qu'elle jouisse à l'avenir de la tranquillité désirée (2). »

Au lieu d'attendre patiemment le résultat de l'enquête et de la décision du pape, les partis s'exaspérèrent tellement en Angleterre qu'un arrangement devint de jour en jour plus difficile. Les moines de Cantorbery et l'archidiacre de Richemont arrivèrent inopinément à Rome pour annoncer que les moines aussi bien que les suffragants ayant, dans l'intérêt de la paix, renoncé à tout appel ultérieur, étaient convenus de demander l'évêque de Norwich pour archevêque. Ils ajoutaient que le roi les avait envoyés et qu'il leur avait remis une somme considérable, tant pour subvenir aux frais du voyage que pour obtenir la confirmation de l'élu (3). Innocent mon-

(1) Matth. Par.
(2) *Ep.* VIII, 161.
(3) Matth. Par.

tra peu de penchant pour ce choix, d'abord parce qu'il y voyait l'influence du roi, et qu'il craignait ensuite que le nouvel élu ne marchât sur les traces de l'archevêque Humbert qui, ayant réuni les doubles fonctions de chancelier et de grand justicier, s'était attaché plus aux choses temporelles qu'aux choses spirituelles. Le sous-prieur des religieux de l'ordre de Saint-Augustin et ses compagnons, qui étaient restés à Rome, s'élevèrent aussi contre cette demande; car, disaient-ils, tant que l'affaire est pendante devant le tribunal apostolique, personne n'a le droit d'anticiper sur sa décision; lorsqu'il se trouve dans une église un ecclésiastique capable, on n'a pas le droit d'appeler un étranger; enfin cette demande n'a été faite que dans l'intérêt des personnes et des possessions du couvent. Le pape pensa donc que l'élection de l'archevêque devait être rejetée, non à cause de la personne, mais à cause de la forme. Les moines avaient prévu cette décision, c'est pourquoi leurs députés étaient porteurs de lettres attestant que le sous-prieur n'avait jamais été réellement élu archevêque; qu'ayant réuni la majorité des voix, il avait seulement été envoyé à Rome pour se présenter comme archevêque élu dans le cas où le pape viendrait à pencher pour l'archevêque proposé par le roi et par les suffragants. Les moines ajoutaient qu'ils avaient fait prêter serment au sous-prieur de ne faire usage du décret d'élection que dans un cas extrême, et que ce prélat, dans son orgueil, s'était fait passer de suite pour l'archevêque élu. Le sous-prieur ne disconvint pas de ces faits, mais il affirma que l'élection avait été faite régulièrement. Le pape, placé entre deux versions contradictoires, manda de nouveau plusieurs religieux de l'ordre de Saint-Augustin à Rome, pour la fin de septembre, afin de terminer définitivement cette affaire et d'élire un homme capable. L'évêque de Rochester et l'abbé des Augustins devaient, pendant ce temps, entendre, sous serment, les

moines, afin de savoir comment les choses s'étaient passées. Pour faire disparaître tous les obstacles que le roi et les suffragants pourraient élever sous prétexte qu'ils n'avaient point participé à l'élection, Innocent les pria d'envoyer à Rome des fondés de pouvoir dans le délai fixé, ajoutant que son intention était de maintenir l'intégrité de leurs droits et de ne pas laisser plus longtemps leur église privée d'un pasteur (1). Le pape appréhendant qu'une nouvelle élection, faite en Angleterre, ne fît naître de nouvelles intrigues et de nouveaux différends (2), chargea les religieux de l'ordre, dans le cas où l'élection du sous-prieur serait déclarée nulle, de donner plein pouvoir à quinze délégués pour procéder à un autre choix. Il écrivit dans le même sens au roi, afin que Jean envoyât pareillement des représentants (3).

Les députés convoqués semblent s'être réunis au jour fixé. L'instruction de l'affaire dura longtemps, et fut dirigée avec cette prudence et cette profondeur que la cour de Rome a montrées en tout temps dans l'examen des causes importantes. L'audition des témoins sur le droit électoral ayant eu lieu, ainsi qu'un examen approfondi de tous les documents, le pape rendit, le 21 décembre de l'année 1206, un décret qu'il adressa au prieur et au couvent de Cantorbery. Ce décret reconnaissait aux religieux de l'ordre de Saint-Augustin le droit exclusif d'élire un archevêque sans la participation des suffragants (4). Il annula ensuite l'élection précipitée du sous-prieur, et, repoussant avec indignation les sommes considérables envoyées à Rome pour provoquer un choix conforme au désir du roi, il ordonna aux moines présents de procéder

(1) *Ep.* IX, 34, 37.

(2) *Gesta*, c. 131.

(3) *Ep.* IX, 206 : *Hoc idem insinuans ipsi regi ;* circonstance importante qui justifierait seule le pape de menées secrètes et arbitraires.

(4) *Ep.* IX, 205.

à une nouvelle élection. Comme les religieux hésitaient, Innocent leur dit : « N'avez-vous donc pas plein pouvoir sur l'église de Cantorbery? le consentement du monarque ne vous est pas nécessaire pour une élection à faire sous les auspices du saint-siége. » Ceux-ci se tranquillisèrent alors et s'occupèrent de l'élection. Au début, les avis étaient partagés; les uns, se souvenant de la promesse faite au roi avant leur départ, voulaient élire l'évêque de Norwick (1), les autres penchaient pour le sous-prieur; enfin tous, à l'exception d'un seul envoyé par le roi et l'évêque de Norwick, élurent, après une vacance du siége archiépiscopal qui avait duré deux ans et sur l'ordre du pape (2), Etienne Langton, cardinal-prêtre du titre de Saint-Chrysogone. L'acte d'élection fut dressé, par les délégués, en forme de supplique au saint-siége.

Étienne Langton, Anglais de naissance, et appartenant à une famille recommandable, était déjà connu d'Innocent à l'époque où il étudiait la théologie à Paris. Le goût qui dominait alors le détermina, comme beaucoup d'autres, à se vouer au professorat. Il n'étudia pas seulement les arts libéraux, il se distingua aussi par ses cours de théologie, par la publication de traités sur quelques livres de l'Écriture sainte, qu'il divisa le premier en chapitres, tels que nous les possédons aujourd'hui. On lui doit donc d'avoir introduit un usage dont sans doute l'Église ne se départira jamais (3). Après avoir rempli pendant quelque temps les fonctions de chancelier à l'université (4), le pape, appréciant ses con-

(1) *Gesta*, c. 131. — Matth. Par.

(2) Suivant Matth. Par., le pape avait dit : *In virtute obedientiæ et sub pœna anathematis, præcipimus ut illum in archiepiscopum eligatis, quem nos demus vobis in patrem et pastorem animarum vestrarum.*

(3) Albericus. — Cave, *Script. Eccl. Hist. litt.*, II, 281.—Voss. *De Hist. lat. Hist. litt. de Fr.*, XVI, 70.

(4) Palatii, *Fast. Card.*, I, 400.

naissances et l'austérité de ses mœurs, l'appela au cardinalat. Ce fut quelque temps après avoir été revêtu de cette haute dignité, qu'il fut appelé à l'archevêché de Cantorbery (1).

Tous les efforts d'Innocent pour obtenir, au sujet de cette élection, le consentement des envoyés du roi, furent infructueux. Ces derniers connaissaient la prédilection du roi pour l'archevêque de Norwich, l'inflexibilité de son caractère, et l'habitude où il était d'intervenir violemment dans les affaires ecclésiastiques. Le pape, obligé de s'adresser directement au roi, lui annonça donc, peu de temps après, en ces termes, la nomination du cardinal : « Nous avons donné notre assentiment à la demande qui nous a été adressée, tant pour la forme dans laquelle elle nous a été présentée, qu'à cause de la personne de l'élu ; car les démarches nécessaires avaient été faites précédemment, tant auprès du couvent qu'auprès du roi, pour maintenir les droits de tous : comme vous n'avez envoyé vos ambassadeurs à Rome que pour vous faire représenter par eux, on devrait considérer comme inutile de vous demander personnellement votre assentiment pour la nouvelle élection. Nous avons cependant cru devoir suivre cette marche, sur les instances des ambassadeurs, afin de vous témoigner une faveur qu'aucun autre n'a encore obtenue en semblable circonstance. Nous ne voulons donc pas laisser plus longtemps sans pasteur cette église sanctifiée par le sang de l'illustre martyr, de ce noble membre du saint-siége, de ce joyau éclatant de sa couronne. Le saint-siége pourrait envier à l'église de Cantorbery un homme puissant par sa parole et ses actions devant Dieu et devant les hommes, recommandable par l'éclat de ses mérites et la pureté de sa vie; mais il

(1) *Ep.* X, 211 ; *Ep.* IX, 206. — *Gesta*, c. 131. Il reçut le chapeau la même année où il fut élu archevêque.

est dominé par le besoin de préserver cet archevêché de sa ruine, en lui donnant pour soutien une aussi forte colonne. Nous avons eu en vue autant le bien du diocèse que l'honneur du roi. L'élu est de votre pays, il descend d'une famille qui se recommande par sa fidélité pour votre personne, et nous ne doutons pas que l'archevêque ne marche dans la même voie. Nous vous prions donc de la manière la plus pressante, par l'honneur de Dieu, par l'intercession de saint Thomas, et au nom de la liberté de l'église sur laquelle ont pesé tant de maux, d'accorder votre faveur à l'archevêque élu. Nous désirons que vous nous fassiez connaître votre résolution dans trois mois, afin que le nouvel archevêque puisse se présenter devant vous, revêtu de la plénitude de ses pouvoirs. Dans le cas où vous vous laisseriez aller à de perfides insinuations, nous nous verrions forcé, malgré notre amour pour votre personne, de déployer contre vous, au nom de Dieu, toute la sévérité des mesures canoniques. » Le pape rappela également au prieur et au couvent de Cantorbery les calamités éprouvées jusqu'à ce jour, et leur fit remarquer l'immense latitude que leur donnait la sentence rendue contre les prétentions électorales des suffragants. « Restez donc unis entre vous, leur écrit-il, et considérez comme étant émanée de vous la demande de vos délégués. La concorde et la prière vous attireront, par l'intercession de votre glorieux martyr, la grâce du Tout-Puissant. Ne vous laissez pas non plus séduire par les suggestions de l'esprit malin (1). »

Le roi, déjà violent par caractère, fut d'autant plus exaspéré à la nouvelle de cette élection, non-seulement parce qu'il voyait avorter son projet de faire élire l'archevêque de Norwich, mais encore parce qu'il était prévenu contre l'archevêque élu (2). A la réception de la lettre du

(1) *Ep.* IX, 206, 207. — Matth. Par.

(2) *Ep.* X, 113.

pape, sa colère n'eut plus de bornes; elle éclata d'abord contre les moines de Cantorbery. « Vous êtes tous des « traîtres, leur dit Jean; vous avez d'abord élu votre « sous-prieur, au mépris de mes droits; puis, pour répa-« rer vos torts, vous avez élu l'évêque de Norwich. Vous « avez ensuite dépensé mon argent, sous prétexte de faire « confirmer cette nomination à Rome, et là, vous avez « élu cet Étienne de Langton qui est mon ennemi. Vous « vous en repentirez. »

Le roi envoya de nouveaux messagers à Rome, et déclara au pape qu'il ne reconnaîtrait jamais Étienne de Langton pour archevêque (1). « Celui-ci m'est étranger, objecta-t-il, et il a séjourné parmi mes ennemis (2). De plus, l'élection porte atteinte aux droits que je tiens de ma couronne. Je suis surpris que vous n'ayez pas songé de quel prix est pour le saint-siége l'amitié d'un roi d'Angleterre, puisque la cour de Rome tire de ce royaume des revenus plus considérables que de tous les pays situés au delà des Alpes. Je défendrai mes droits, et ne renoncerai, dans aucun cas, à l'élection faite en faveur de l'évêque de Norwich. Si on ne veut pas prendre ces motifs en considération, il me suffira d'empêcher le départ de ceux qui voudront se rendre à Rome, et de conserver dans mes États l'argent dont j'ai besoin contre mes ennemis. D'ailleurs, comme l'Angleterre, ainsi que mes autres possessions, possède des archevêques, des évêques et des ecclésiastiques distingués par leurs lumières, il est superflu que je quête hors de mon royaume un jugement et des décisions juridiques (3). »

Quelque menaçant que fût ce langage, il n'effraya

(1) *Gesta*, c. 131.
(2) A. Paris.
(3) Matth. Par.

point Innocent. Celui-ci considérait le maintien de l'élection, non-seulement comme une cause isolée d'un évêque, mais encore comme celle de la liberté de l'Église d'Angleterre (1). Aussi, sans s'inquiéter de l'opposition du roi, il sacra lui-même à Viterbe l'archevêque élu (2), lui attacha le pallium de ses propres mains, et écrivit aux évêques de Londres, d'Ely et de Worcester, ce qui suit : « Le saint-siége a protégé en tout temps le roi d'Angleterre, et donné des preuves constantes de sa bienveillance envers Jean, son fils bien-aimé en Jésus-Christ; mais il faut que les laïques aussi bien que les clercs sachent distinguer ce qui appartient à César et ce qui appartient à Dieu. C'est avec regret que nous laissons s'éloigner de nous l'archevêque élu : l'intérêt du roi et la conviction où nous sommes que ce prélat est, sous tous les rapports, un homme capable, ont pu seuls nous déterminer. Présentez-vous au roi, et rappelez-lui avec autant de fermeté que de respect, qu'il doit songer au salut de son âme, au repos du peuple, à l'honneur de Dieu, et à la liberté de l'Église; qu'il doit mettre de côté ses préventions contre la personne de l'archevêque élu, reconnaître ce prélat, et le laisser exercer ses fonctions en paix. Si vos paroles ne fructifient pas, surmontez alors toute crainte temporelle, prononcez l'interdit sur toute l'Angleterre, et veillez à ce qu'il soit strictement observé. Si ces mesures étaient sans résultat, nous lèverions notre main contre le roi lui-même (3). »

Innocent écrivit peu de temps après à Jean : « Nous vous avons adressé une lettre aussi humble qu'amicale et bienveillante, ne ménageant ni les avis ni les supplica-

(1) *Ep.* X, 159.
(2) 16 juillet 1207. Matth. Par., p. 155.
(3) *Ep.* X, 113.

tions ; vous avez répondu par des menaces, des insultes, et vous avez élevé des prétentions orgueilleuses. Nous vous avons écrit avec convenance, et vous nous avez répondu en termes peu convenables. Dans aucune circonstance nous n'avions témoigné un semblable honneur à un prince, ce qui ne vous a pas empêché de nous abaisser comme aucun autre prince ne l'eût fait. Les distinctions dont l'évêque a été honoré pendant son séjour à Paris, auraient dû lui concilier votre faveur, et vous causer de la joie en le voyant monter en dignité. Songez que l'archevêque est né dans vos États, que ses parents ont toujours été des sujets fidèles, et qu'il possède un bénéfice dans l'église d'York. Mais vos envoyés ont laissé entrevoir que ce n'est point pour ces motifs que vous avez de l'éloignement pour l'archevêque ; c'est parce qu'on a négligé de demander votre approbation. Ces envoyés avaient manifesté le désir que l'honneur de l'élection appartînt au roi, et que les moines de Cantorbery fussent tenus de demander son assentiment. Nous avons accédé à cette demande, bien qu'il ne soit pas d'usage que pour les élections faites devant le saint-siége, on demande l'approbation du roi, et nous avons envoyé, pour cet effet, deux moines près de vous, lesquels ont été suivis d'un courrier du siége apostolique, chargé de la même mission. Après tant de démarches, il n'était plus nécessaire de demander encore une fois votre consentement ; aussi, en vertu des anciennes institutions de l'Église, nous avons pris des mesures pour que le troupeau ne soit pas privé plus longtemps d'un pasteur. Nous espérons que vous ne serez plus détourné de la bonne voie par de perfides conseillers, et que, dans l'intérêt de votre gloire et de votre honneur, vous vous conformerez à nos avis bienveillants. En effet, votre père et votre frère ont prêté, entre les mains des légats du saint-siége,

le serment de renoncer à la funeste coutume dont saint Thomas est devenu victime (1). »

Innocent recommanda de nouveau aux évêques de veiller à la stricte observation de l'interdit, dans le cas où l'emploi de cette mesure serait jugé nécessaire. Les templiers, les frères de l'Hôpital, d'autres communautés religieuses, et le pays de Galles même, ne devaient pas être exempts de ces rigueurs. Tous les évêques furent exhortés à ne se laisser effrayer par aucune crainte, dans l'exécution des ordres du pape, attendu que le pontife lui-même était prêt à combattre jusqu'à la mort pour une cause aussi juste. Le pape pensait que si l'obéissance est une des plus belles vertus du chrétien, à plus forte raison elle devait être celle des évêques, et il ne leur laissa point ignorer que, dans le cas où quelque récalcitrant se trouverait parmi eux, il lui infligerait une telle punition que tout le monde en serait effrayé (2). Mais avant de recourir à ces moyens, il était d'avis que les grands du royaume fissent une dernière démarche pour changer les sentiments du monarque ; car, comme ils ne pouvaient servir deux maîtres à la fois, il était de leur devoir de placer la crainte de Dieu au-dessus de celle des hommes, de ne pas craindre de déplaire au roi pour la cause de la justice, et de préserver, par de sages et salutaires conseils, le royaume de tout désordre (3).

La colère du roi contre les moines de Cantorbery ne se borna pas aux paroles. Ces religieux furent obligés d'en supporter tout le poids. Jean ordonna à deux de ses chevaliers les plus cruels de se rendre à Cantorbery et d'expulser les moines du royaume, ou de les punir comme traîtres. Ces ministres de la vengeance du monarque pénétrèrent dans le couvent, jetant des cris

(1) *Ep.* X, 219.
(2) *Ep.* X, 159.
(3) *Ep.* X, 160.

et tenant l'épée nue. Ils donnèrent au prieur et aux moines l'ordre de sortir à l'instant du royaume, sinon, ils mettront le feu au couvent et les brûleront avec tous les édifices (1). Les moines effrayés partirent avec une précipitation irréfléchie, au nombre de soixante-dix (treize qui se trouvaient à l'infirmerie, ne purent les suivre) et de cent frères convers (2), et s'embarquèrent pour la Flandre. Le comte de Saint-Gines les reçut au rivage, les conduisit dans son château où il les hébergea, et, malgré leur nombre, il fournit des voitures et des chevaux pour les transporter à Saint-Omer. Sur toute la route, les habitants des couvents allèrent processionnellement à la rencontre des fugitifs (3). Enfin, on les distribua dans les couvents de la Flandre. Celui de Saint-Bertin se distingua par son hospitalité toute fraternelle et mérita ainsi les éloges du pape. L'archevêque fixa sa résidence au monastère de Pontiniac dans le diocèse d'Autun, où, près d'un demi-siècle auparavant, saint Thomas, son prédécesseur, également exilé, était venu chercher un asile (4). Étienne se rappela toute sa vie cette hospitalité. Quant au roi, il établit d'autres religieux de l'ordre de Saint-Augustin au couvent de Cantorbery pour la célébration de l'office divin, et en confia l'administration à des marchands et la garde à des soldats mercenaires (5).

De nouvelles plaintes s'élevèrent contre le roi. L'archevêque Galfroi d'York, frère de Jean et fils de Henri II et de Rosamonde de Cliffort, princesse tant chantée par les poëtes, et l'évêque de Durham, se jetèrent aux pieds du monarque pour l'engager à révoquer le décret ordon-

(1) Matth. Par.

(2) *Familiares.* Iperii *Chron. S. Bertin.*, in Martene, *Thes.*, t. III.

(3) *Chron. Andrens.*, in d'Achery *Spicil.*

(4) *Hist. Pontiniac. Monast.*, in Martene, *Thes.*, t. III.

(5) *Brabantinis.* Knygthon, *De Ev. angl.*

nant aux ecclésiastiques et aux laïques de livrer, pour la Chandeleur, la treizième partie de leur propriété mobiliaire. Leur prière ayant été rejetée, l'archevêque prononça l'anathème contre une semblable spoliation (1). Galfroi, craignant le ressentiment du roi, fut obligé de quitter le pays pour aller mourir, après six ans d'exil, sur une terre étrangère (2). Le roi s'empara de ses biens, fit vendre les forêts et percevoir par ses satellites les revenus du diocèse. L'archevêque n'avait d'autre ressource que celle de porter plainte au saint-siége. Le pape ordonna à trois évêques de demander satisfaction au roi pour l'église d'York ; « car, disait-il, il lui était impossible de sacrifier, pour une faveur temporelle, la liberté de l'Église que Jésus-Christ a achetée au prix de son sang (3). »

La reine Bérengère, veuve de Richard, réclamait depuis sept ans sa dot et la moitié de la propriété mobiliaire qui aurait dû lui revenir après la mort de son époux. Prières, représentations, intervention des évêques, tout fut inutile : personne n'osait s'embarquer pour l'Angleterre afin de prendre la défense de la veuve abandonnée. Cette dernière eut donc aussi recours au pape, qui était le protecteur de la veuve et de l'orphelin, et porta sa cause devant son tribunal. Le roi fut sommé de se faire représenter par une personne capable, faute de quoi on procéderait contre lui selon les formes du droit (4).

La bonne intelligence qui avait été cimentée par la prestation d'hommage et le couronnement du roi d'A-

(1) Matth. Par., p. 154.

(2) Stubs., *Act. Pontif. Eborac.* Matth. Par., p. 157. Matth. Par., ad ann. 1213.

(3) Matth. Par. ad an. 1213. — *Ep.* X, 172.

(4) *Ep.* X, 122. — On voit ici que le pape rentre dans les droits que lui donnait la législation de l'époque. Le roi est spoliateur de la veuve et de l'orphelin ; il attaque l'Église dans ses biens et ses priviléges ; il mérite donc, selon le droit public, la décheance que le pape ne tardera pas à prononcer. (*Note du trad.*)

ragon, subsistait encore. Le pape voyait avec plaisir le projet de Pierre qui voulait combattre les infidèles, et tenter lui-même une expédition contre Majorque. Il exhorta donc non-seulement les évêques, mais aussi les chevaliers de Calatrava en Castille, dans le cas où leur souverain serait en paix avec ses ennemis, à porter secours au roi d'Aragon, accorda par avance à Pierre la possession de tous les pays à conquérir, et ordonna d'ériger un évêché dans l'île de Majorque. Mais les relations matrimoniales du roi devaient amener une rupture. Sanche, mère de Pierre, avait espéré, par le mariage de son fils avec Marie, fille de Guillaume, seigneur de Montpellier, assurer un héritier légitime aux États d'Aragon, et étendre les possessions de ce royaume. Soit que les révoltes réitérées des habitants de Montpellier eussent irrité Pierre (1), soit que son inconstance, en l'entraînant vers d'autres femmes, lui eût fait prendre la reine en aversion, toujours est-il qu'il chercha à divorcer, en donnant pour prétexte au pape que sa conscience était tourmentée, parce que Marie était sa proche parente, et que son premier époux vivait encore (2). Innocent chargea l'évêque de Pampelune, Pierre de Castelnau, de l'ordre de Cîteaux, et le frère Rodolphe, ses légats, de faire une enquête. Un mandataire du roi comparut devant eux, mais la reine demanda un délai pour répondre à la plainte (2). Le pape avait récemment chargé ses fondés de pouvoirs d'examiner cette affaire, lorsque Pierre, se trouvant dans

(1) *Hist. du Languedoc*, III, 144.—*Indiculus rer. ab Arag. Reg. Gest.* in Schotti *Hisp. illust.*, t. III. — *Ep.* IX, 248, 91.

(2) Marie était veuve de Baral, vicomte de Marseille; elle épousa ensuite Bernard IV de Comminges. Ce dernier avait répudié Béatrix, comtesse de Bigorre, dont il avait eu une fille. Il fit ensuite prononcer son divorce par Comtor de la Barthe, sous prétexte de parenté, se maria avec Marie, contrairement aux canons de l'Église, et la répudia bientôt après. *Art de vér. les dates*, X, 279.

un château voisin de Montpellier, céda aux prières du châtelain, et eut une entrevue avec son épouse qu'il n'avait vue depuis longtemps. Le roi Jacques Ier, l'héritier de toutes les possessions aragonaises, fut le fruit de cette visite (1). Cependant Pierre se sépara aussitôt de son épouse, et ses désirs étant satisfaits, il persista dans ses premiers sentiments. Il reporta sur son seul fils légitime la haine qu'il avait vouée à la mère (2).

La Suède attirait aussi l'attention du pape. L'Église de ce pays était loin de jouir de cette liberté qui, dans les autres États, faisait la force et la prospérité de l'empire. Le peuple portait encore les traces de son ancienne barbarie (3); les mariages se contractaient souvent sans la bénédiction de l'Église, et se rompaient avec une égale facilité. Bien des enfants étaient privés du baptême, et la coutume de les exposer n'était pas encore abolie. Des seigneurs s'arrogeaient sur l'Église un pouvoir fatal à son développement; ils faisaient ordonner des prêtres à prix d'argent, sans faire attention à leur mérite, s'appropriaient leurs revenus, s'introduisaient en pillards dans les églises, rendaient les ecclésiastiques justiciables des tribunaux civils, et forçaient ceux-ci à accepter des combats singuliers, ou à se soumettre au jugement de Dieu. Pendant plusieurs années le siége archiépiscopal d'Upsala avait été privé d'un premier pasteur (4); aussi le roi et le peuple demandèrent-ils unanimement le chapelain royal Valerius pour archevêque. Cet ecclésiastique passait pour être aussi vertueux qu'instruit; mais, fruit d'un commerce illégitime, il ne pouvait être élevé à cette

(1) *Ep.* IX, 91. — *Hist. du Langued.*, III, 152.

(2) Bern. Gomes., *Hist. Jac.*, l. c.

(3) *Ep.* X, 147.

(4) Ce siége avait été érigé en 1163, mais soumis à l'archevêque de Lund, qui se nommait *Primas Sueciæ*.

dignité (1). L'archevêque de Lund intercéda près du saint-père pour lever cet obstacle, et pour obtenir sa confirmation. Il représenta qu'elle serait utile au diocèse, qu'elle disposerait le roi et le peuple en faveur de l'Église, et ne pourrait en aucune façon être préjudiciable à sa liberté. Innocent opposa quelques difficultés que le conseil des cardinaux ne put lever; la plus essentielle tenait à l'usage où étaient les prêtres du pays de se marier. Comme l'archevêque de Lund travaillait à abolir cette coutume, le pape sentit qu'il y aurait les plus grands inconvénients à conférer la dignité d'archevêque à un homme qui avait été un des plus ardents défenseurs de cet abus. Prenant cependant en considération la nécessité et les autres avantages qui militaient en faveur de l'élu, Innocent s'en rapporta pour cet objet à la prudence de l'archevêque, et l'autorisa à le confirmer et à le sacrer. Voulant épargner à cette Église les frais et les embarras résultant de son éloignement, le souverain pontife joignit à la bulle le pallium et les dispenses nécessaires (2).

Innocent, saisissant toutes les occasions d'étendre le royaume dont il était le vicaire sur la terre, et constamment occupé à réunir à l'Église ce qui en avait été séparé, profita des victoires remportées par les croisés sur l'empire grec, et de la décadence de l'Église schismatique, pour ramener au véritable troupeau tous les membres répandus dans les autres pays de l'Église grecque. Il écrivit aux archevêques, aux évêques, aux ecclésiastiques et aux peuples de la Russie, pour chercher à obtenir ce qu'un de ses prédécesseurs avait vainement tenté. Après leur avoir prouvé que le Christ lui-même avait placé Pierre à

(1) Il était fils d'un ecclésiastique. Ruh, *Hist. de Suède*, p. 170.
(2) *Ep.* X, 147.

la tête de l'Église, et que celle-ci devait être une et indivisible (1), il leur déclara que son devoir l'obligeait à ramener au bercail les brebis égarées. Il ajouta que la presque totalité du peuple grec et de son Église s'étant soumis au saint-siége, il serait inconvenant que la partie fût séparée du tout. Ce serait encore une question de savoir si l'Église grecque n'avait pas été livrée au pillage en punition de sa défection et de sa désobéissance, pour qu'elle se soumît dans le malheur à celui qu'elle avait méconnu dans la prospérité (2). « Ces raisons, dit-il en terminant, nous ont porté à envoyer dans vos pays le cardinal Grégoire du titre de Saint-Vital, muni de pleins pouvoirs, afin qu'il réunisse la fille à la mère, la tête aux membres. Puisse le Seigneur diriger ses pas, et le faire réussir dans une entreprise qui vous serait aussi agréable qu'à nous (3) ! » La mission du cardinal fut sans résultat; la chute de Constantinople avait augmenté l'éloignement que les Russes éprouvaient déjà pour l'Église latine. Leur Église s'unit plus étroitement encore au patriarche de Nicée, et les métropolitains ne voulaient recevoir que de lui leur consécration (4).

Pierre Ziani, dont le père avait autrefois occupé la dignité ducale à Venise, fut élu chef de la république après la mort de Henri Dandolo. Marino Ziani fut désigné pour représenter Venise dans l'empire byzantin. Une ambassade, composée de quatre sénateurs, fut chargée de renouveler l'alliance avec l'empereur. Plus tard, on

(1) On considérait au moyen âge le salut de Noé par l'arche comme une preuve irrécusable de la vérité de cette sentence : *Extra ecclesiam nulla salus.*

(2) D'après Stolberg, l'Église grecque n'est tombée dans cet état de honteuse dégradation que parce que c'est de son sein que sont sorties les hérésies les plus nombreuses et les plus funestes.

(3) *Ep.* X, 138.

(4) Strahl, *Hist. de l'Église russe*, I, 202.

rendit un décret portant que tout bourgeois ou allié qui conquerrait à ses frais des îles ou des villes situées sur les côtes de la mer Égée ou d'Ionie, les posséderait pour lui et ses descendants. La république ne voulait garder pour elle que les îles les plus considérables. Les eaux de ces mers furent bientôt sillonnées par une foule de bâtiments de guerre. Marc Dandolo et Jacques Viadri s'unirent pour s'emparer de Gallipoli. Marc Sanuto équipa une escadre avec l'aide de ses amis, s'empara des îles de Naxos, de Paros, d'Égine et de Saint-Herini, et en transmit la souveraineté à ses descendants, qui y régnèrent pendant près de quatre siècles. Au lieu de se rendre en Asie, Rabanus de Carceri, de Vérone, mena ses compagnons contre l'île d'Eubée qu'il soumit en partie. Les frères Ghigi se rendirent maîtres des cinq Cyclades; Pierre Giustiniani et Dominique Michieli s'établirent à Céos; Lemnos tomba au pouvoir de Philocale Navagiero; un Français soumit Zante à la domination vénitienne. La république équipa une flotte de trente et un vaisseaux de guerre à l'effet de purger la mer des pirates; elle les expulsa de Modon et de Coron, et s'empara de Corfou. Un seigneur français, nommé Othon de la Roche (1), prévint les Vénitiens dans la conquête de l'Achaïe et de l'Attique. Ceux-ci, d'intelligence avec les habitants, enlevèrent l'île de Crête aux Génois, qui étaient plus odieux aux Grecs que les autres Latins. Voulant s'assurer la possession de cette île, ils y envoyèrent des colons de la mère patrie. Cette expédition amena la domination de Venise dans les deux mers, et une flotte considérable fut destinée à stationner dans ces parages pour protéger le commerce et les colonies. Une politique habile, basée sur la connaissance du

(1) Dandul., *Chron.* Il fut aussi seigneur de Thèbes. Albericus. — *Ep.* XVII, 16.

but et de la puissance de la république, fit voir bientôt à ses chefs que la possession de la Romanie, loin de donner à la mère patrie un accroissement de puissance, était pour elle une cause d'affaiblissement. Ils cédèrent donc cette province, et concentrèrent leur domination dans Constantinople, dans la Morée, et dans les îles, d'où ils s'efforcèrent d'étendre leur influence sur les pays voisins par des relations d'amitié, par des traités de commerce, et par l'établissement de colonies.

Les mesures à prendre pour défendre l'empire contre les attaques de ses voisins, réclamaient à Constantinople tous les soins de l'empereur. Le mariage de Henri avec Marie, fille du margrave de Montferrat, consolida le trône, en y attachant par des liens bien solides le vassal le plus puissant de l'empire. Ce mariage et le couronnement de l'impératrice eurent lieu le dimanche qui suivit la Chandeleur.

Théodore Lascaris envoya une députation au roi des Bulgares, pour lui représenter que la majeure partie des forces latines se trouvant dans l'Asie Mineure, l'empereur n'avait que peu de troupes autour de lui, et que l'occasion de se venger était favorable. L'armée des croisés se trouvait effectivement disséminée dans le pays. Chacun était occupé à conquérir sa principauté ou à s'en assurer la possession, et partout on était en guerre. Johannitius entra dans la Thrace et vint camper devant Andrinople, pendant que ses fidèles alliés, les Cumans, poussaient des reconnaissances jusque dans le voisinage de Constantinople. A cette nouvelle, l'empereur effrayé rassembla toutes les troupes disponibles et ordonna à celles qui étaient réunies à Squisa d'opérer promptement leur jonction. A peine Lascaris eut-il appris la présence de Johannitius sous les murs d'Andrinople et l'embarras de Henri, qu'il parut devant Squisa, défendue par Pierre Braicquel et une

faible garnison. Il embarqua une partie de son armée, qui fut dirigée contre Cibotos, dont les fortifications n'avaient pu être terminées. Quarante braves chevaliers, sous le commandement de Macaire de Sainte-Menehould, occupaient cette ville. L'empereur était à table au palais des Blakernes lorsqu'un messager envoyé en toute hâte fut introduit. « Gracieux seigneur, lui dit-il, Cibotos est assié-« gée par terre et par mer, et la mort ou la captivité at-« tend ceux qui se trouvent dans ses murs, si vous « n'y envoyez de prompts secours. » L'empereur se rendit incontinent sur le rivage et s'embarqua. Les chevaliers présents à Constantinople montèrent sur les premières embarcations dont ils purent disposer, et le suivirent. Quand on eut publié dans la ville l'ordre que chacun eût à voler au secours des assiégés, on vit accourir de tous côtés des Vénitiens, des Pisans et d'autres matelots. Ils firent si grande diligence, que dès le lendemain matin ils étaient déjà en vue de la ville assiégée.

Ce fut alors que leur courage héroïque fut mis à l'épreuve. La plupart des combattants de la garnison, blessés, épuisés de fatigue, eussent été perdus sans ressource si l'ennemi eût hâté l'assaut. L'empereur ne se crut pas de force, avec dix-sept vaisseaux et une poignée de soldats, à lutter contre une flotte qui en avait soixante. Cependant ses craintes se dissipèrent par la confiance qu'il avait dans ses compagnons d'armes. Il donna l'ordre à chacun de s'armer de l'épée et du casque, et de cingler en droite ligne contre la flotte ennemie. Les Grecs se disposaient à donner l'assaut. Quand ils aperçurent les croisés, ils se dirigèrent alors à pied et à cheval vers le rivage pour défendre leur flotte contre des ennemis qu'ils étaient loin d'attendre. L'empereur les pressa jusqu'à ce que les cris des chevaliers qui le suivaient dans leurs embarcations se fissent entendre, et, avant la fin du jour, les Latins étaient déjà maîtres de la mer. Ils passèrent la nuit à

l'ancre et sous les armes, déterminés à renouveler le combat au point du jour; mais les Grecs avaient profité de l'obscurité de la nuit pour incendier leurs vaisseaux et pour prendre la fuite. Lorsque les croisé entrèrent le lendemain dans Cibotos, ils trouvèrent la plus grande partie de sa garnison malade ou blessée, et, ne jugeant pas la place tenable, ils s'embarquèrent tous.

Pendant ce temps, trente-trois balistes battaient, sans interruption, les remparts d'Andrinople; des mines étaient pratiquées sous les murailles; les soldats ennemis tentèrent plusieurs assauts. Ni les Grecs ni les Latins ne perdirent courage; mais ceux-ci firent savoir à l'empereur que leur perte était inévitable s'il n'envoyait de prompts secours. Le monarque fut très-embarrassé, car en marchant au secours d'Andrinople, les croisés de la Natolie couraient des dangers de la part de Lascaris; en s'arrêtant pour protéger ces derniers, il lui devenait impossible de sauver la seconde ville de l'empire. Déjà d'énormes pans de murailles étaient renversés avec les tours qui les surmontaient; déjà la brèche était praticable en deux endroits, et les assauts se multipliaient de telle sorte, qu'il y eut de fréquents engagements, d'où résultait, des deux côtés, un bon nombre de morts et de blessés. Enfin, Dieu sauva les assiégés de la manière la plus inattendue. Les Cumans revenaient, chargés de butin, des environs de Constantinople, et comme leur but était atteint, ils refusèrent de rester plus longtemps sous les armes. Johannitius ne voulant pas continuer le siége sans eux, rentra dans ses États au moment où la ville était sur le point de succomber.

Sur la demande des habitants d'Andrinople, qui redoutaient le retour de l'ennemi, l'empereur était sur le point de se rendre dans cette ville, lorsqu'il apprit que le commandant de la flotte de Théodore Lascaris était entré, avec dix-sept vaisseaux, dans le canal d'Abydos; que

les habitants de Squisa, assiégée par terre et par mer, s'étaient révoltés contre Pierre Braicquel, et que ceux de Marmora avaient tué un grand nombre de soldats. La consternation se répandit à Constantinople. On équipa quinze des meilleures galères, qui furent montées par une troupe de chevaliers d'élite; mais le commandant ennemi, à l'exemple de Lascaris, s'enfuit sans attendre les Latins. Dans ce moment, la garnison de Nicomédie demanda du secours, aussi l'expédition d'Andrinople fut-elle retardée indéfiniment. A peine l'empereur fut-il de retour de Squisa, et se disposa-t-il à se rendre en Thrace, qu'il reçut de Nicomédie un nouveau courrier qui lui annonça qu'en faisant une excursion dans le pays, Thierri de Loos était tombé dans une embuscade et avait été fait prisonnier avec sa troupe, après s'être courageusement défendu contre des forces supérieures, et que le reste de ses compagnons, assiégé dans l'église de Sainte-Sophie, n'avait plus que pour cinq jours de vivres. Henri courut à leur secours, et cette fois encore l'ennemi ne l'attendit pas. Pendant que l'empereur campait dans une belle prairie devant Nicomédie, et que ses soldats revenaient chargés de butin à la suite de leurs excursions dans les provinces révoltées, Lascaris lui fit offrir une trêve de deux ans et la restitution des prisonniers, à condition de lui livrer, pour être rasés, l'église fortifiée de Squisa ainsi que son château. Les barons, reconnaissant que leurs forces étaient insuffisantes pour soutenir une double guerre, et pensant que la conservation d'Andrinople importait plus que celle de ces deux places, acceptèrent le traité, qui fut conclu et exécuté.

Il fut enfin possible à l'empereur de se rendre à Andrinople. A la fin du mois de juin il parut devant cette ville avec toutes les troupes qu'il avait pu réunir. Les habitants se portèrent en foule à sa rencontre, en faisant retentir l'air de leurs acclamations: mais Henri ne s'y

arrêta qu'un jour pour examiner les dommages causés aux murailles et aux fortifications, et il se mit en marche pour entrer en Bulgarie. Le cinquième jour il atteignit le pied du mont Hémus, et prit position devant la ville d'Euloy, que ses habitants avaient abandonnée pour fuir dans les montagnes. Des bestiaux et du blé furent rassemblés en grande quantité dans le pays ennemi, afin d'approvisionner Andrinople. Cependant un corps de troupes ayant eu l'imprudence de s'aventurer trop avant dans le pays, fut attaqué par les habitants, et il ne dut son salut qu'à la résolution qu'il prit d'abandonner ses chevaux pour combattre à pied. A la même époque, le margrave partit de Sères qu'il avait fait fortifier, et fit une excursion jusqu'à Messynopolis, qui se soumit ainsi que toute la contrée voisine. Là il fit inviter l'empereur, qu'il n'avait pas vu depuis longtemps, à une entrevue à Cypsella. Henri assura la défense d'Andrinople en y laissant cent chevaliers, commandés par Conon de Béthune, et il partit avec le reste de l'armée pour Cypsella, où il donna au margrave l'agréable nouvelle de la grossesse de sa fille. Celui-ci prêta foi et hommage à l'empereur, et ils convinrent de réunir leurs forces pour marcher au mois d'octobre contre les Bulgares.

Dieu en avait ordonné autrement. Le margrave, après avoir séjourné cinq jours à Messynopolis, dirigea, à l'instigation des Grecs, une expédition vers les montagnes de Rhodope, éloignées seulement d'une journée de cette ville. A son retour, les Bulgares, accourus de tous côtés, fondent sur son arrière-garde; le margrave, entendant le tumulte, s'élança sans armure sur son cheval, et se précipita sur les ennemis. Il les fit reculer pendant quelque temps, mais il reçut à l'épaule une blessure mortelle, d'où le sang jaillit en abondance. A cette vue, ses compagnons furent déconcertés; ceux qui se trouvaient le plus près de lui, le relevèrent; mais voyant que tout

secours était inutile, leur courage les abandonna, et ils prirent la fuite. Le petit nombre de ceux qui n'avaient pas voulu abandonner leur général tombèrent bientôt sous le fer ennemi. Les Bulgares coupèrent la tête au margrave, et l'envoyèrent à leur roi, qui n'avait jamais reçu de présent qui lui fût plus agréable. Mais la désolation de l'empereur et de tous les Latins en Orient fut grande lorsqu'ils apprirent la perte du meilleur baron et du chevalier le plus accompli de son temps (1).

Peu de temps auparavant le pape avait fait une nouvelle tentative pour déterminer le roi des Bulgares à conclure la paix, ou tout au moins une trêve. Il chercha à lui persuader qu'il devait attribuer la victoire à Dieu, et non à la force de ses armes. « Puisque vous prétendez, écrivit-il à ce monarque, que vous auriez déjà depuis longtemps envoyé des députés à Rome, si la route de Hongrie, ainsi que celle de Durazzo, n'était interceptée, j'ai ordonné, tant aux Hongrois qu'aux Vénitiens, de laisser un libre passage à vos députés. S'il est vrai que vous soyez dévoué au saint-siége, au point de faire pour lui le sacrifice de votre vie, vous devez donner une preuve de ce dévouement en concluant la paix ou une trêve avec l'empereur Henri et les autres Latins qui sont dans l'empire romain (2). » Cependant ces nouvelles remontrances ne firent pas plus d'impression sur Johannitius que les précédentes. La mort du margrave lui parut devoir rendre facile la conquête des provinces appartenant à ce seigneur. Aussi se présenta-t-il devant Thessalonique avec une armée nombreuse. Mais là il mourut subitement. Une nuit, Manastrès, général commandant son armée, le trouva percé de coups dans sa tente et na-

(1) Villehardouin ; cet écrivain termine son histoire à la mort du margrave.

(2) *Ep.* X, 65.

geant dans son sang, et quoiqu'il entendît crier : « Voilà le meurtrier! » on ne put découvrir l'auteur de cet attentat. Les habitants crurent devoir leur salut à saint Démétrius, dont les reliques étaient vénérées dans leur église (1). Après avoir levé le siége, Manastrès ramena l'armée en Bulgarie.

La victoire aurait fini par être aussi funeste aux Latins dans l'empire de Byzance que leurs défaites, si de nouveaux secours, arrivant d'Occident, n'avaient constamment remplacé les pertes qu'ils éprouvaient. Aussi Innocent mettait-il tout en œuvre pour que les croisés pussent conserver leurs conquêtes, et faire celles qu'ils projettaient. Il encouragea dans ses lettres les croisés qui avaient abandonné leur patrie et leurs foyers pour obéir à la volonté du Seigneur, et les engagea à ne pas désespérer de la cause du Christ, attendu qu'elle devait triompher. Il leur fit espérer un prompt secours pour les mettre en état de délivrer la terre sainte de la perfidie des infidèles (2). Il envoya des lettres dans tous les pays, dans toutes les cours, exhortant à faire cesser les dissensions intestines, à terminer les différends, afin d'achever au plus tôt l'œuvre commencée. Nous avons rapporté plus haut les mesures prises par le duc de Souabe. Ce n'était plus la guerre qui empêchait les seigneurs de France et d'Angleterre de fournir des secours; ils prétextaient, pour les refuser, l'interdiction prononcée contre les tournois par l'évêque de Soissons. « Puisque le pape condamne nos divertissements, disaient-ils, nous lui refuserons notre secours pour la terre sainte. » Ce ne fut que lorsque l'évêque leur eut accordé l'absolution, que, pleins de joie, ils réuni-

(1) Georg., *Acropol.*, c. 13. — Albericus, p. 442. Du Cange, *Hist. de Cple.*, p. 21.

(2) *Ep.* X, 38.

rent une somme pour soutenir la Palestine (1). L'invitation pressante, adressée par le pape à l'évêque de Soissons, pour qu'il entreprît une croisade dans sa patrie contre les ennemis de l'Église, ne devait pas lui faire oublier la terre sainte (2). Aussi, ceux qui, entraînés par l'éloquence chaleureuse de ce prélat, s'étaient décidés à le suivre, furent-ils profondément affligés lorsque la mort le leur enleva dans la Pouille, où ils comptaient s'embarquer au mois de septembre (3). Les chevaliers anglais prétextaient des engagements déjà pris, pour se soustraire à l'obligation de se croiser. Le roi, de son côté, se retranchait derrière la volonté de ses barons, qui, disait-il, s'opposaient à son départ, au moment d'une rupture imminente avec la France. Le roi de Hongrie fut le seul qui leva un corps d'armée pour se joindre en personne à ses coreligionnaires d'Occident; aussi l'évêque de Waizen fut-il autorisé à ne prélever la dîme des biens des croisés que dans le cas où d'autres les cultiveraient pour leur propre compte (4).

Si les princes de l'Occident montraient tant de tiédeur pour s'enrôler sous la bannière de la croix; si les querelles et les inimitiés des Latins en Grèce, en entravant la prospérité de l'empire byzantin, empêchaient le rétablissement des anciennes relations avec l'empire romain, le pape dut en être moins affligé que lorsqu'il vit des princes chrétiens faire alliance avec les infidèles, et combattre leurs coreligionnaires, au lieu de tourner leurs armes contre les Sarrasins. C'est ainsi que le comte de Tripoli, uni aux templiers, continuait la guerre pour l'héritage de son neveu. Mais le clergé, une grande partie de la noblesse, le peuple, et le patriarche d'Antioche,

(1) *Ep.* X, 74.
(2) *Ep.* X, 149.
(3) Au mois de septembre. *Gallia Christ.*, IX, 366.
(4) *Ep.* X, 43, 73.

qui oublia que le comte était son vassal, son compère et son parrain, se déclarèrent en faveur de Rupin. Ils firent donc prier le roi Léon, le protecteur de Rupin, de prendre possession de leur ville, afin de prévenir de grands malheurs. Le patriarche s'engagea à reconnaître le jeune Rupin pour héritier légitime de son aïeul Bohémond (1). Léon, accompagné d'une armée considérable, amena sans obstacle son neveu à Antioche, où il était attendu avec impatience. Rupin prêta au patriarche le serment de vassalité dans l'église Saint-Pierre, et reçut de lui l'étendard, en signe de l'investiture de la principauté. Quand le nouveau souverain quitta l'église, au son des trompettes et de la musique, pour se rendre au palais, les chevaliers, les barons et le peuple firent serment sur l'Évangile de le défendre envers et contre tous. Léon s'efforça ensuite, par les bienfaits qu'il répandit, de gagner à Rupin l'amour de ses sujets. Il rendit aux chevaliers les fiefs dont ils avaient été dépouillés par Bohémond, fit des donations aux églises et aux couvents, et restitua aux templiers les biens qui leur avaient été enlevés. Il pria ensuite le pape d'accorder sa protection à son neveu et au patriarche; il recommanda celui-ci particulièrement, comme ayant fait dominer la justice sur la crainte que devaient lui faire concevoir la haine et la persécution de Bohémond.

Une pareille démarche était certainement une preuve de grand courage, car le château d'Antioche était encore au pouvoir de l'actif Bohémond. A peine celui-ci eut-il réuni quelques troupes, qu'il sortit de la forteresse, subjugua les habitants de la ville avec leurs défenseurs, s'empara du patriarche qu'il jeta en prison avec deux de ses neveux, et n'épargna pas même les lieux saints. Ces événements parvinrent bientôt à la connaissance du pape,

(1) *Ep.* X, 214. — Odor. Rayn., ann. 1205, n° 38, extrait d'une lettre du roi au pape.

qui chargea le patriarche de Jérusalem, son légat en Syrie (1), d'exiger du comte la délivrance du patriarche, et une satisfaction pour son église. Il lui donna aussi mission de régler entre Bohémond, les templiers, le roi et son neveu, les droits de chacun, dans l'intérêt de la cause sainte, et de menacer d'excommunication ceux qui ne se soumettraient pas à sa décision (2). On avait tout à craindre de la part du comte de Tripoli. Soit que du fond de sa prison le patriarche l'eût excommunié ainsi que ses partisans, soit que cette mesure eût été prise par le clergé, toujours est-il que le comte, pour se venger, prit le parti des Grecs qui habitaient la ville, et permit au clergé d'élire un patriarche de leur nation. Le nouvel élu leva aussitôt l'excommunication qui pesait sur les Grecs. Plusieurs prêtres grecs qui avaient fait hommage au patriarche latin, et en avaient reçu des bénéfices, l'abandonnèrent pour se joindre au nouveau, sans s'inquiéter de l'excommunication que l'autre avait prononcée contre eux. Ils admirent même des Latins excommuniés à prendre part à leur service divin (3). Le patriarche mourut bientôt dans sa prison, non sans laisser le soupçon que sa mort avait été accélérée par les mauvais traitements du comte (4).

Au milieu des difficultés de toute espèce que présentait l'administration de l'empire, Henri s'attacha avec plus de confiance à celui qui regardait comme une victoire remportée pour la chrétienté, l'extension de ses frontières, et l'affermissement intérieur de l'unité religieuse. Quelque fermeté que mît Innocent à maintenir les droits de l'Église, il ne voulait cependant pas que le clergé empiétât sur ceux de l'empereur; aussi blâma-t-il le patriarche

(1) Marin, *Sanuto*, III, XI, 3. — *Ep.* VIII, 101, 102.
(2) *Ep.* X, 214.
(3) *Ep.* XI, 9.
(4) Marin, *Sanut.*, I, c. — *Ep.* XV, 181.

de susciter des embarras au monarque, au lieu de lui rendre sa tâche plus facile. Il lui défendit de prononcer une censure ecclésiastique contre l'empereur ou ses États, sans l'avoir averti, et sans lui avoir laissé la faculté d'en appeler au saint-siége; dans le cas où l'empereur se montrerait disposé à se justifier devant un légat, la sentence du patriarche serait déclarée nulle, si celui-ci persistait à la maintenir. Innocent représenta aussi à l'empereur que plus il avait besoin du secours de la majesté divine, plus il devait montrer de piété et de dévouement envers l'Église, qui le recommanderait à Dieu par ses prières (1).

Bien que l'Église d'Orient ne fût rentrée qu'à dater de cette époque dans la communion catholique, elle ne devait cependant pas être punie de sa longue séparation; elle devait participer à tous les droits de l'Église universelle, et obtenir la même sollicitude de la part du chef de la chrétienté. Dès qu'elle se trouvait sous la protection du pape, les droits du vainqueur ne devaient plus peser sur elle. Les Vénitiens pensaient, au contraire, pouvoir mettre leur volonté arbitraire à la place des lois de l'Église. Parmi les objets sacrés que vénéraient les Grecs, se trouvait une image de la mère de Dieu, qui était dans l'église de la Sainte Vierge Conductrice. Cette image passait pour avoir été peinte par saint Luc l'évangéliste, et l'on croyait que l'esprit divin reposait sur elle (2); aussi les généraux grecs, avant de partir pour la guerre, venaient-ils autrefois y faire des prières pour le succès de leurs armes (3). Quelque temps après son élection, l'empereur Henri avait découvert ce tableau dans la grande chapelle impériale du palais Buccoléon, et l'avait fait transporter dans l'église Sainte-Sophie ; mais sur la prière du podestat de Venise, qui prétendait que ce ta-

(1) *Ep.* X, 120.

(2) Voyez, liv. VIII, le jugement du pape sur cette opinion.

(3) Du Cange, *Cplis. Christ.*, p. 60.

bleau lui avait été donné par l'empereur défunt, il avait permis aux Vénitiens de l'emporter. Le patriarche, qui savait que ses compatriotes n'avaient aucun droit à la possession de ce tableau, s'opposa à son enlèvement, et répondit ironiquement aux instances du podestat : « Vous l'aurez si vous le trouvez. » L'église était fermée, et l'image gardée dans la sacristie, sous triple verrou. On refusa opiniâtrément de faire ouvrir l'église ; aussi les Vénitiens ayant enfoncé les portes, et ayant appris d'un Grec l'endroit où était caché ce trésor, l'enlevèrent et le transportèrent dans l'église du *Tout-Puissant*, sans s'inquiéter de l'excommunication solennelle prononcée contre eux par le patriarche, qui était accouru sur les lieux (1). Ils voulaient enrichir leur patrie de cette relique. Le patriarche fit confirmer l'excommunication par le légat, et adressa un rapport au pape. Celui-ci, qui désapprouvait déjà le traité fait au sujet du partage des reliques, confirma l'excommunication, et autorisa le patriarche à la maintenir, jusqu'à ce que les Vénitiens eussent donné entière satisfaction (2).

(1) Παντοκρατόρος. Il paraît que l'image n'est pas parvenue à Venise, et que celle qu'on y conserve n'en est qu'une copie, ainsi que celle que l'on voit à Freissingue.

(2) *Ep.* IX, 243. — Une excommunication pour une image paraît peut-être une chose extraordinaire ; mais quand on considère la situation critique des Latins, les précautions qu'ils avaient à prendre à l'égard des Grecs, et l'irritation que causait cet enlèvement, d'ailleurs fort injuste et sacrilége, on voit que le pape n'agit pas sans des motifs graves.

(*Note du trad.*)

FIN DU LIVRE ONZIÈME.

# LIVRE DOUZIÈME.

1208.

Frédéric avait atteint sa quatorzième année; les soins de la tutelle avaient cessé, mais non ces rapports paternels d'un sage conseiller avec un prince dont l'inexpérience avait encore besoin d'un guide. La reconnaissance lui faisait un devoir de s'attacher avec confiance à celui dont le zèle infatigable lui avait conservé le royaume, l'avait délivré de ses ennemis, et avait rétabli l'ordre dans ses domaines, autant qu'il était possible à une personne éloignée des lieux, et chez un peuple déchiré par les factions. Quel que soit le jugement qu'on porte sur l'esprit qui anima Innocent dans tous les événements remarquables de son époque, on sera forcé de convenir que sa vigilance, sa persévérance et ses sacrifices personnels ont déjoué les entreprises de l'audace et de la ruse contre la Sicile, et ont préservé le royaume d'être de nouveau morcelé en petites principautés, et arraché à ce jeune prince dès les premières années de son enfance. N'avons-nous pas vu en effet tous les projets de Markwald, de Thiébaut, du chancelier et de sa famille, échouer contre la fermeté du pape? Si les tentatives faites contre l'autorité royale ne furent pas toutes réprimées avec autant de promptitude que le réclamait le bien du pays, il faut l'attribuer à l'impossibilité où se trouvait Innocent de tout

voir et de tout diriger par lui-même (1). Il s'était opposé avec force à la dilapidation des biens et des revenus de la couronne; il avait gagné les Sarrasins à la cause de Frédéric, anéanti la puissance des Pisans à Syracuse, et obtenu d'eux, au prix de quelques concessions ecclésiastiques, une garantie pour la paix du royaume (2). Enfin, n'est-il pas juste de reconnaître que tous ses efforts tendaient à remettre le royaume à son pupille dans un meilleur état qu'il ne l'avait reçu? Ce pontife peut donc, avec raison, être nommé non-seulement le protecteur et le mentor de la jeunesse de Frédéric, mais encore le libérateur de la Sicile. S'il empêcha la réunion de la Sicile à l'empire d'Allemagne, sa conduite postérieure le justifie complétement sous ce rapport, et prouve qu'Innocent avait aussi bien en vue l'honneur et le bien-être de l'Empire que la liberté de l'Église, lui qui, au moment où la tutelle de l'enfant royal lui fut confiée, devait chercher à détourner les dangers dont la menaçaient les Hohenstaufen. Jamais il ne profita, du reste, de la minorité du roi et des discordes qui tourmentaient le royaume, pour tirer avantage de sa tutelle, soit pour lui-même, soit pour le saint-siége. Même dans la confirmation du choix des évêques, où il aurait pu voiler ses empiétements en agissant comme chef de la chrétienté, il ne voulut pas intervenir comme pape, mais comme représentant du roi (3).

Innocent attachait la plus grande importance à terminer sa tutelle par la conclusion du mariage projeté entre Frédéric et Constance d'Aragon. Pierre, frère de la princesse, était cause du retard apporté jusqu'alors à cette union, et le duc de Souabe, oncle de Frédéric, s'efforçait de faire obtenir pour son neveu la main de Marie de Bra-

(1) Dans la lettre, *Ep.* IX, 249, on voit que Frédéric avouait être redevable à Innocent de la conservation de son royaume.

(2) *Ep.* XI, 80, 81.

(3) *Vice regia. Ep.* II, 174.

bant, déjà fiancée à Othon. Innocent reprocha au père de Constance sa duplicité (1), et à Pierre sa négligence. « Vous remettez au lendemain, écrivit-il à Pierre, ce qui pourrait se faire aujourd'hui, et c'est vous qui avez entravé jusqu'à présent une alliance qui eût été si heureuse. Alléguerez-vous que le fiancé n'est point de noble lignée; que lui, qui depuis son enfance porte le titre de roi, et qui se distingue par des qualités personnelles, n'est pas d'un rang assez élevé? Son royaume est riche, il est uni au vôtre par la mer, et placé sous la protection spéciale de saint Pierre. » L'évêque de Mazzara se rendit au printemps en Espagne, accompagné des ambassadeurs aragonais, afin de chercher Constance, qui était retournée dans son pays immédiatement après la mort de son premier époux (2). La mère de cette princesse fut invitée à l'accompagner, parce qu'on la regardait comme pourvue d'une grande prudence, et pouvant dès lors être d'un grand secours au roi et à son royaume. Le pape approuva ensuite la convention au sujet des présents réciproques, du douaire et des autres dispositions matrimoniales; et il engagea le roi d'Aragon à mettre d'autant moins de retard à la conclusion du mariage (3), que dans le cas où Frédéric viendrait à mourir sans enfants, Ferdinand, frère de Pierre, qu'on avait voué à l'état ecclésiastique, était institué héritier du royaume par le contrat (4). Constance s'embarqua à Barcelone, accompagnée du comte de Provence, de son frère et de plusieurs seigneurs catalans et provençaux. Les acclamations de joie par lesquelles le peuple l'accueillit lors de son arrivée à Palerme, se changèrent en deuil, au mois de

(1) *Registr.* 111.
(2) *Chron. Claustro-Neob.*, in Petz ss.
(3) *Ep.* XI, 4, 5, 134.
(4) *Indiculus rer.* ab Arag. *reg. gest.*, in Schotti ss., t. III.

février de l'année suivante, par la mort du comte et de plusieurs de ses compagnons.

Quoique Frédéric fût libre, indépendant, ayant atteint sa majorité, et quoique le chancelier fût réconcilié avec lui, Capparone occupait cependant toujours le palais royal. Toute tentative pour l'en expulser échoua. L'appel au secours fut aussi sans effet. Les partisans de Capparone et ceux du roi tenaient les armes à la main. Les Sarrasins, qui jusque-là avaient obtenu, par leur apparente soumission, des éloges particuliers du pape (1), profitèrent de ces désordres intérieurs pour refuser toute obéissance au roi, descendirent des montagnes qui jusqu'alors leur avaient servi d'asile, opprimèrent de diverses manières les chrétiens, et prirent possession du fort de Coniglione. Ils méditaient des projets encore plus hostiles.

Dans les provinces situées en deçà du détroit, les hostilités avaient commencé entre le cardinal Pierre, gouverneur de la Campanie, et Conrad de Marley. Les bourgeois de la ville de Sora obéissaient au chevalier allemand; mais ils détestaient intérieurement leur oppresseur, et se fussent estimés heureux d'en être délivrés. Ils demandèrent donc secrètement conseil à Roffred, abbé du mont Cassin, qui était connu par sa prudence et son courage, et qui avait joui autrefois d'une grande considération près de l'empereur Henri. L'abbé céda aux prières de quelques parents qui habitaient la ville, rassembla les vassaux du couvent, auxquels se joignirent quelques barons voisins, entra lui-même, pendant la nuit, à la tête de ses troupes, dans Sora, et l'occupa au nom du pape. Innocent envoya aussitôt son frère Richard, puis le cardinal au secours de l'abbé. Conrad était dans le château fort de Sorella, situé dans le voisinage, et comme le bruit s'était répandu que Thiébaut marchait à

(1) *Ep.* IX, 157.

son secours avec de nombreux renforts, l'abbé et Richard crurent prudent de fortifier la ville et d'occuper la montagne qui la domine. Un matin, à la pointe du jour, pendant un violent ouragan, les deux partis en vinrent aux mains dans un bas-fond. Les soldats de Conrad furent mis en fuite : lui-même, se croyant trahi par quelques indigènes qui se trouvaient dans le château, rendit au frère du pape ce fort imprenable, où l'on trouva une immense quantité d'armes et de vivres. Richard fit conduire Conrad, ainsi que toute la garnison, à Ceperano, espérant obtenir comme rançon de leur liberté les deux autres châteaux occupés par Hugues, oncle de Conrad. Mais Hugues ayant refusé de rendre ces deux places, le pape, qui avait à cœur d'empêcher l'effusion du sang, donna généreusement mille onces d'or, vingt chevaux et tous les prisonniers de Sorella, pour la remise de ces châteaux. Cette cession s'opéra dans la première semaine de carême, et les Allemands perdirent ainsi les dernières places fortes d'où ils avaient répandu tant de calamités sur le pays. Le pape rétablit les anciennes libertés que les bourgeois possédaient depuis le temps du roi Roger, mais qu'ils avaient perdues lors de l'invasion des étrangers (1).

Innocent ne se croyant pas dégagé par l'extinction de la tutelle de ses obligations envers le roi, résolut, en se rendant personnellement dans le pays, de mettre un terme aux troubles, de rattacher les grands à leur souverain et d'affermir le pouvoir de Frédéric. Il convoqua donc les comtes, les barons et les recteurs des villes à une diète à Saint-Germain, qu'il présida en personne. Il partit de Rome le jour de l'Ascension (15 mai), accom-

(1) Rich. de St. Germ. — *Gesta*, c. 39. *Anon. Cassin. Chron. Foss. Nov. Ep.* XI, 66.

pagné de plusieurs cardinaux, et séjourna un mois à Anagni, ville qu'il quitta le 15 juin (1). Le reste de son voyage ne fut qu'une procession solennelle. Jean de Ceccano l'attendait devant Saint-Germain, à la tête de cinquante chevaliers somptueusement vêtus, pour lui servir d'escorte. Le clergé des domaines de San-Guiliano était devant la ville pour y introduire le pape, en marchant devant lui. A la porte de l'église, l'évêque de Ferentino entonna avec ses prêtres le cantique : « A vous est la puissance. » On offrit sous une tente un festin splendide au pape (2), et pendant ce temps le comte rompait des lances avec ses compagnons. De là tout le cortége se rendit à Piperne. Innocent reçut l'hospitalité dans le couvent de Fossua-Nova, il daigna prendre part au souper des moines dans le réfectoire du couvent, et le lendemain il consacra le maître-autel de leur église. Ce fut là qu'un secrétaire en chef (3) du roi de Sicile vint proclamer, au son des trompettes, Richard, frère du pape, comte de Sora et de tous les châteaux enlevés aux Allemands, et qu'il lui remit la bannière royale en signe de l'investiture. Le dimanche 22 juin, l'abbé du mont Cassin vint, à la tête de son clergé, au-devant du pape, et entra avec lui à Saint-Germain où le saint-père fut reçu avec pompe.

Innocent ouvrit la diète à Saint-Germain après avoir reçu, sous serment et sous caution, la promesse de chacun, d'accueillir et de maintenir tout ce qu'il prescrirait pour la cause du roi, pour le maintien de la paix et la défense

(1) La dernière lettre d'Anagni, *Ep.* XI, 102, est du XVIII Kal. Jul.

(2) Les mets les plus recherchés de cette époque consistaient : *in vaccis, in castratis* (chapons), *in porcellis, in gallinis, in anseribus, in pipere, in cinnamomo, in soffrania, in cera, in hordeo et herba. Chron. Foss. Nov.*

(3) *Protonotarius.*

du royaume. Il conféra la dignité de capitaine (1) au comte Pierre de Celano et à Richard d'Aquilée, comte de Fondi; le premier était grand justicier de la Pouille et de la terra di Lavoro, et le second gouverneur de Naples. Tous étaient tenus de leur obéir, de vivre en bonne harmonie, de ne pas vider leurs querelles par la force des armes, et de porter leurs plaintes devant les capitaines, qui avaient à les juger selon leur prudence et la coutume du royaume. Celui qui enfreindrait ces dispositions serait considéré et traité comme un ennemi public. Deux cents lances devaient être envoyées en Sicile au mois de septembre, et les frais répartis entre les barons et les habitants des villes d'après l'estimation et la proportion fixée par des arbitres. On avait à procurer des vivres aux soldats. En cas de guerre, les barons étaient obligés de fournir un certain contingent aux capitaines. Il était réservé au pape d'augmenter ou de diminuer ces ressources, selon les besoins (2).

Innocent resta plus d'un mois à Saint-Germain. Il profita de ce séjour pour célébrer les trois fêtes des apôtres dans le couvent du mont Cassin, où il déposa, avant son départ, des sommes considérables, destinées sans doute à la défense du royaume. Il se rendit à la fin de juillet à Sora (3), principauté dont son frère venait d'être investi. Ce fut là qu'il fit aux comtes, aux barons et aux villes la déclaration suivante : « Pour manifester de la manière la plus authentique notre bienveillance envers le royaume de Sicile, nous avons plus d'une fois négligé des affaires pressantes. Jusqu'à ce jour, les commencements ont été bons, puisse la fin y répondre! On a lieu de l'espérer, si chacun obéit à nos ordres, vient au se-

(1) Capitanei. Ils avaient le droit de faire la guerre et la paix.

(2) *Gesta*, c. 40. Rich. de St.-Germ.

(3) VII Kal. Aug. *Chron. Foss. Nov.*

cours du roi, prend à cœur la paix et la défense du royaume, et prête obéissance aux capitaines. Les grandes chaleurs se sont seules opposées à notre départ pour la Pouille; mais nous y envoyons nos légats munis de pouvoirs nécessaires, et avec mission de proposer aux grands et aux bourgeois de cette province les mêmes mesures que celles qui ont été arrêtées et jurées à Saint-Germain. » Innocent établit aussi l'autorité des comtes de Celano et de Fondi sur cette partie du royaume, et envoya l'arrêté pris dans cette circonstance à tous les vassaux. Le pape resta à Sora jusqu'au 21 septembre, et se rendit à Ferentino, après avoir passé la nuit dans le couvent de Casamario, dont l'abbé jouissait de sa confiance particulière. L'évêque de ce diocèse, ancien ami d'Innocent, voulait fournir à son entretien, ainsi que c'était son devoir. « Je connais, dit-il au prélat, les besoins de votre église. Si vous étiez obligé de « défrayer les évêques qui viendraient aussi souvent que « moi à Ferentino, les revenus de votre église n'y suffi- « raient pas. Je ne puis donc rien accepter. » Après avoir séjourné un mois et demi à Ferentino, Innocent retourna à Rome (1).

Innocent observait ses devoirs de chef de la chrétienté, et veillait à l'intégrité des droits de l'Église, avec autant de zèle qu'il en avait mis à protéger et à défendre, en tuteur fidèle, les droits de son royal pupille. Le roi Roger avait considéré les prélats moins comme membres de l'Église que comme feudataires du royaume. C'est pourquoi il croyait, en sa qualité de souverain, être en droit de concéder leurs possessions, lorsque le siége devenait vacant. Non-seulement il exigeait d'eux le serment de vassalité, mais il confirmait ou rejetait leurs élections, ac-

(1) *Ep.* XI, 130-133, 146. X Kal. Oct. *Ep.* XI, 173. *Chron. Foss. Nov.*

cordait des bénéfices ecclésiastiques, et disposait des biens vacants de l'Église. Plus tard, le pape Adrien IV avait accordé à Guillaume Ier le droit de confirmer toutes les élections, et aucun évêque ne pouvait être institué ni sacré sans avoir obtenu cette confirmation. Innocent obtint de Constance la restitution absolue de tous les droits ecclésiastiques. Les seuls droits conservés à la couronne furent le serment de vassalité et l'obligation de suivre le roi à la guerre. Innocent les exerça pendant tout le temps que dura la minorité de Frédéric. Mais à peine ce prince eut-il pris les rênes du gouvernement, que des différends s'élevèrent à ce sujet. Le chapitre de Palerme avait reçu du monarque l'autorisation d'élire un évêque, et il paraît qu'on avait en même temps indiqué le candidat qu'on désirait voir élevé à cette dignité. Quelques chanoines, qui refusèrent d'accéder au vœu du roi, entraînèrent leurs confrères et déférèrent la question à Rome. Cette manière de procéder excita la colère du roi, qui exila les ecclésiastiques et en prévint le pape. Innocent, étonné d'une semblable conduite, écrivit dans ce sens au roi, après lui avoir parlé de son mauvais entourage, de sa tyrannie et de son usurpation sur l'Église : « Vous auriez pu vous contenter du pouvoir temporel que nous avons remis entre vos mains, sans porter atteinte au spirituel; car vous pourriez éprouver le même sort qu'Osa, qui toucha indiscrètement à l'arche d'alliance. Les malheurs et les troubles qui affligèrent votre royaume furent peut-être une juste punition des crimes de vos prédécesseurs, qui, comme vous, ont usurpé des droits ecclésiastiques. En réfléchissant, vous eussiez regardé à deux fois avant de faire sentir votre vengeance à des ecclésiastiques dont la seule faute est d'en avoir appelé au saint-siége. Compulsez les conventions passées avec votre mère, au sujet des élections; vous les trouverez dans les diplômes.

Nous désirons que, restant dévoué à l'Église romaine, vous lui rendiez l'honneur qui lui est dû, et que vous rappeliez les susdits ecclésiastiques, afin qu'ils jouissent en paix de leurs bénéfices. Nous ferons publier dans tout le royaume les conventions arrêtées avec l'impératrice au sujet des élections, afin que chacun puisse s'y conformer, et nous vous invitons à fermer l'oreille à de perfides conseillers, dont les insinuations vous conduiraient à votre perte et à celle du royaume. » Le représentant du pape dans l'exercice de la juridiction ecclésiastique était le légat, à qui on déférait toute question qui nécessitait une décision supérieure. Il demandait lui-même le conseil ou l'ordre du chef de l'Église, quand cela lui paraissait nécessaire (1).

La députation envoyée à Rome par le duc de Souabe arriva en cette ville avec les cardinaux qui revenaient d'Allemagne. Elle était chargée de terminer la convention déjà entamée sur la dignité impériale, et de négocier au sujet du sacre de Philippe et de la réintégration de l'archevêque de Cologne. Ce dernier se rendit lui-même comme suppliant auprès du siége apostolique, et le pape, toujours bienveillant et miséricordieux en présence du repentir, lui donna le baiser de paix, sans revenir cependant sur les ordres donnés relativement à Bruno. Les pourparlers durèrent deux jours, pendant lesquels on produisit tous les raisonnements que l'on croyait propres à faire changer la détermination du pape. On se plaignit de ce que ses fondés de pouvoir avaient procédé d'une manière illégale relativement à la destitution de l'archevêque, qu'ils avaient dépassé leur pouvoir et qu'ils s'étaient évidemment rendus suspects. Toutes ces démarches furent inutiles : la partie adverse savait se défendre; elle prouva qu'Adolphe s'était violemment emparé de la ville de

(1) *Ep.* XI, 208. *Ep.* XI, 262. Réponses à diverses demandes.

Reuss, et que, d'après les lois canoniques, il ne devait pas être entendu avant d'avoir renoncé à cette ville. Innocent confirma l'élection de Bruno, annula toutes les mesures prises par Adolphe depuis son excommunication, et exhorta le clergé, la noblesse et le peuple du diocèse, à reconnaître Bruno pour archevêque, et à lui prêter la main pour qu'il pût rentrer en possession des biens de son siége (1).

Une sentence analogue fut rendue au sujet de l'archevêché de Mayence. Le comte du Rhin et Hugues de Sonnenbourg étaient disposés pour Sigefroi, qui comptait sur leur appui. Le pape les chargea d'aider Sigefroi à conquérir ses droits temporels, et il ordonna aux ecclésiastiques et aux vassaux du diocèse de se soumettre aux mesures que prendraient ces deux seigneurs à l'égard des affaires religieuses et civiles. L'archevêque de Trèves devait employer les censures ecclésiastiques contre ceux qui n'obtempéreraient pas à cet ordre. Les chanoines, d'abord excommuniés et ensuite absous par les légats, furent renvoyés devant ces mêmes légats qui devaient sous peu retourner en Allemagne (2).

Pendant qu'Innocent cherchait à réparer en Allemagne les désordres causés par les dissensions des deux prétendants, qu'il jugeait des droits électoraux contestés, terminait les dissensions des diocèses, renouvelait et confirmait d'anciens priviléges à quelques évêchés, ordonnait des enquêtes, et faisait exécuter des censures ecclésiastiques, les négociations entamées avec Philippe pour la paix et un accommodement suivaient leur cours. Le pape, voyant l'état de bouleversement dans lequel se trouvait l'Empire, et les funestes suites qu'aurait la prolongation d'un pareil ordre de choses pour l'Église, considérant la faiblesse

(1) Godofr., *Mon. Ep.* XI, 88.
(2) *Ep.* XI, 93-95, 82.

d'Othon et les devoirs qui lui étaient imposés comme chef de l'Église, sacrifia enfin, après en avoir délibéré avec ses conseillers intimes, l'aversion qu'il éprouvait pour la maison de Souabe, à la paix du pays, au repos de la chrétienté, et peut-être à de plus vastes projets contre les ennemis de la foi, approuva les conventions conclues entre les légats et Philippe, et les renvoya en Allemagne pour terminer cette affaire (1).

Othon et Philippe exerçaient encore tous deux des droits souverains; mais presque tous les princes qui avaient d'abord embrassé le parti d'Othon étaient passés du côté de Philippe, avec la conviction que le pouvoir resterait à ce dernier. D'Aix-la-Chapelle, où il tint pendant huit jours, à la Pentecôte, une cour brillante, Philippe ordonna la levée d'une armée nombreuse pour l'époque de la Saint-Jean, jour auquel la trêve expirait, afin de marcher contre Brunswick, où se trouvait son rival. Othon fit de son côté des préparatifs, et munit ses villes et ses châteaux de vivres et de munitions (2).

Philippe habitait Bamberg depuis le commencement de juin. Cette ville était désignée comme lieu de rassemblement à ses troupes. Le jour de la Saint-Albin (3), le samedi avant la Saint-Jean, il avait célébré les fiançailles de la fille d'Othon, duc de Bourgogne, sa nièce, avec le duc de Méranie, et avait été chercher en grande pompe la fiancée. Par précautions pour sa santé, il s'était fait saigner, comme l'avaient fait plusieurs personnes de sa suite, et il reposait au milieu de ses princes et de ses courtisans dans l'intérieur du palais épiscopal pendant une chaleur étouffante. Le chancelier, Conrad, évêque

(1) *Ep.* XI, 99. — Lunig., *Spic. eccles.*, III, 113. — Harenberg, *Hist. Gandersh.* — Godofr., *Mon.*

(2) *Chron. Lamb. parvi Cont.*, in Martene, *Coll. ampl.*, t. V. — Otto de S.-Blas., c. 50. — *Registr.* 152. — *Chron. Austral.*

(3) Arn. Lub., VII, 14. 21 juin.

de Spire, le grand maître d'hôtel de Waldbourg et son chambellan, s'entretenaient avec lui. Dans ce moment, on annonça le comte palatin Othon de Wittelsbach, qui demandait à parler au roi en particulier, comme ayant quelque chose d'important à lui communiquer (1). Ce brave guerrier, issu de l'illustre famille des Schyren, avait hérité de la fidélité de son oncle et de son père pour la maison des Hohenstaufen, et avait combattu plus d'une fois parmi les troupes de Philippe. Il fut introduit avec d'autant moins de difficulté, que Philippe lui avait fait espérer autrefois la main d'une de ses filles. Cependant le courage de ce seigneur l'avait entraîné souvent à des excès coupables ; il avait assassiné à la cour du duc Louis de Bavière un des principaux nobles, sans parler d'autres meurtres qu'on pouvait lui reprocher. Il passait aussi pour exercer la justice avec cruauté, et l'on prétendait que toutes les fois qu'il sortait à cheval, il attachait des cordes à sa ceinture, afin de pendre immédiatement tout voleur saisi, n'eût-il pris que la valeur d'un liard. Philippe, ayant apprécié ce caractère féroce, s'était repenti de l'avoir accepté pour gendre, et lui avait refusé sa fille, sous prétexte d'une trop proche parenté (2).

Othon se voyant repoussé, avait reporté ses vœux sur la fille du duc de Pologne, et prié Philippe d'assurer, en considération de ses services, le succès de sa demande, en apposant son sceau au bas de la lettre dans laquelle il demandait la jeune fille en mariage. Philippe le lui ayant promis, Othon remit sa lettre. Mais le duc, voyant avec peine que cette jeune fille, sa parente du côté de sa

(1) *Chron. Abb. Ursp.* — Arn. Lub. — *Chron. Mellicens.*, in Pelz. ss., t. I. — *Chronograph. Weingart.*, in Hess, *Monum.* — *Guelf.* Godofr., *Mon.* — *Abb. Ursp.* — Otto de S.-Blas., c. 50.

(2) Lang., *Chron. Citiz.* — Adelzreiter, an. I, 647. — *Registr.* 152. — *Fragm. hist.*, in Urstis. ss. — *Excerpta*, ex Cæs. Heisterb., in Leibn., II, 520. — *Monum. boic.*, X, 404. — Otto de S.-Blas.

mère, allait devenir la compagne d'un homme aussi farouche et aussi immoral, fit changer secrètement la teneur de cette lettre. Une tache qu'Othon remarqua sur l'enveloppe, excita ses soupçons; il ordonna à un de ses confidents de l'ouvrir. La lecture n'était pas faite pour rassurer le confident : elle prononçait la perte du porteur. Aussi, après en avoir pris connaissance, il ne voulut pas en communiquer le contenu à Othon, et il passa la lettre à un autre, qui lui fit connaître le mystère. Othon, animé de vengeance, jura donc la mort de Philippe (1).

Seize compagnons armés, qui accompagnaient Othon pour prendre part à l'expédition projetée, l'attendaient à la porte. Celui-ci l'ouvrit, et ayant trouvé l'empereur à peu près seul, arracha l'épée que portait un page, et l'inclina en manière de salut. « Dépose ton épée, lui dit « Philippe en l'apercevant, tu n'en as pas besoin ici. » — « Elle m'est nécessaire pour me venger de ta perfidie, » répondit Othon. Le grand maître d'hôtel de Waldbourg, le voyant alors lever l'épée, lui intima le même ordre, ce qui empêcha Othon de donner un coup aussi vigoureux qu'il se l'était proposé. Il atteignit pourtant Philippe à la nuque, et le blessa mortellement, ayant atteint l'artère. Le chancelier effrayé chercha à se cacher. Les deux autres personnes qui se trouvaient auprès de Philippe s'élancèrent sur le meurtrier pour l'arrêter. Le grand maître d'hôtel ayant voulu fermer la porte pour s'opposer à sa fuite, reçut une blessure qui fut pendant toute sa vie une preuve de sa fidélité. Othon étant parvenu à se dégager, se précipita hors de l'appartement, s'élança sur un cheval qu'on tenait à sa disposition, et prit la fuite avec ses compagnons. Pendant ce temps, Philippe avait rendu le dernier soupir. Ainsi finit ce prince, à l'âge de trente-

(1) Arn. Lub., VII, 14. — Thed. Engelhus., *Chron.*, p. 97. — Aucun écrivain ne prête à Othon un motif politique; son action est l'effet d'une vengeance particulière.

quatre ans, quand, après dix ans de dissensions, les princes et les seigneurs s'étaient soumis à lui; quand il était réconcilié avec le pape, et qu'il avait l'espérance fondée de trouver le terme d'une lutte si longue et si orageuse, dans la tranquille possession de la couronne. L'Allemagne vit s'évanouir l'espoir qu'elle avait de rencontrer dans la famille qui lui avait donné de si grands souverains, un prince capable d'augmenter sa puissance. Le lendemain, le corps du duc de Souabe fut inhumé dans la cathédrale de Bamberg, d'où plus tard son neveu, l'empereur Frédéric II, le fit transporter à Spire pour être déposé dans le caveau de ses ancêtres (1).

Philippe était de moyenne taille et élancé. Quoique d'une constitution délicate, il ne manquait pas d'une certaine vigueur, qu'il sut augmenter par des exercices fréquents pris en plein air. Sa figure était agréable et prévenante ; sa chevelure blonde flottait sur ses épaules. Il se distinguait autant par ses qualités personnelles que par la puissance dont il avait hérité de son père. Comme il avait été destiné à l'état ecclésiastique par celui-ci, il avait reçu, dit-on, la première instruction chez les Prémontrés du couvent d'Adelberg, monastère fondé par un vassal des Hohenstaufen, et fini son éducation à l'église de Cologne. Il acquit la réputation d'un prince instruit à une époque où les souverains étaient loin de briller par leur savoir, et où le père de Philippe était vanté parce qu'il n'avait pas besoin d'interprète lorsqu'un cardinal le haranguait en latin. C'est sans doute à cette première direction qu'il faut attribuer la piété avec laquelle il assistait

(1) On voit par les chroniques qu'Othon de Wittelsbach ne savait pas lire. On peut conclure aussi de l'*Ep.* XII, 27, que le roi de France était dans la même ignorance. Arn. Lub. — *Chron. Abb. Ursp.* — Godofr., *Mon.* — *Chron. Ursp.* — *Vit. Arnpek.*, in Petz, ss., III, 212. — Otto de S.-Blas. — *Necrolog. Weingart.*, in Hess, *Monum.*, p. 144. — Conrad a Fabaria, c. 7. — *Chron. Ursp.*

à l'office divin. A peine était-il entré dans la maison du Seigneur, où cessent toutes les distinctions de personne, qu'il abdiquait la dignité de prince, et laissait le plus pauvre prêtre ou écolier prendre place à ses côtés, comme s'il était un de ses compagnons. Il maniait aussi bien les armes que la diplomatie, et l'emportait sur tous les hommes de son époque par ses exploits et ses sentiments chevaleresques. D'un caractère bon et doux, il ne croyait jamais les autres méchants, et ne se montrait sévère qu'envers ceux que leurs mœurs grossières entraînaient à des extravagances repoussantes. Il accueillait favorablement les prières qui lui étaient adressées, et rendait facile l'accès de sa personne. Bienveillant envers chacun, il eût gouverné l'Empire avec droiture et justice, si ses guerres constantes avec Othon ne s'y fussent opposées. Il se fit un grand nombre d'amis par sa libéralité, qu'il regardait comme la vertu des princes; mais cette libéralité dégénéra presque en prodigalité, à une époque où l'on ne connaissait pas encore tous les moyens ingénieux mis plus tard en pratique pour remplir le trésor des rois. C'est pourquoi, quand il manquait d'argent, il donnait à ses compagnons d'armes une partie des biens acquis par son père en Allemagne; il mettait en gage, vendait ou cédait des villages, des métairies, des églises ou ses droits de patronage sur des couvents et des abbayes qui lui appartenaient : aussi finit-il par ne conserver, avec le nom de suzerain du pays, que les villes, les bourgs et un petit nombre de châteaux. Il vivait dans la plus parfaite harmonie avec son épouse Irénée, et cette princesse lui était tellement attachée, qu'elle succomba en peu de mois au chagrin que lui avait causé sa perte. Des quatre filles qu'il eut de son mariage, trois parvinrent au trône, et la quatrième épousa le duc de Brabant (1).

(1) *Chron. Ursp.*—Otto de S.-Blas., c. 26; Hess, *Monum. guelf.*, p. 68; Scheid, II, 269.—Raumer, II, 5.—Arn. Lub.— *Chron. Sampetr. Erfurt.*,

La nouvelle de la mort de Philippe mit en Allemagne les esprits dans une grande fermentation ; on se rappelait la prophétie d'un religieux de Racebourg, qui annonçait le terme du désordre pour l'année 1208. Une comète, observée peu de temps auparavant, ainsi qu'une éclipse de lune qui eut lieu en février, furent regardées comme des pronostics de cet événement. On répétait que le 30 janvier, jour auquel Philippe avait tenu une cour brillante, le soleil s'était divisé en trois parties, qui s'étaient réunies ensuite en une seule : ce qui fit dire au landgrave de Thuringe : « C'est le présage de la mort d'un souverain. » Les princes, dont plusieurs se trouvaient à Quedlinbourg pour se joindre à lui avec leurs contingents, ayant appris trois jours après la mort de Philippe, éprouvèrent une profonde douleur. On s'écriait dans tout l'Empire : « L'honneur du pays a succombé dans la personne du « prince ; ses cris de joie se sont changés en cris de « douleur. » Quelques personnes regardaient cet attentat comme une juste punition du meurtre de l'évêque Conrad de Wurtzbourg, injustement attribué à Philippe. Les écrivains gémissaient en rapportant un malheur aussi tragique, et l'histoire et la poésie éternisèrent l'horreur d'un pareil crime (1). Cependant le clergé crut reconnaître le doigt de Dieu, parce que l'empereur avait été le premier à aliéner les biens du clergé pour solder ses troupes, et qu'il leur avait même donné des églises en gage ou en fief. Les partisans d'Othon partagèrent cette opinion (2). D'un autre côté, ceux qui avaient mis toute

in Menken ss., III, 236. — *Concil. germ.*, III, 484. Steronis, *Ann.* — *Chron. Sampetr. Erfurt.* — *Chron. August.*, in Freher ss.—*Magn. Chron. belg.* — *Conr. a Fabar.*, in Petz ss.—Zapf, *Monumenta*, p. 372. — *Chron. Ursp.* — *Fragm. hist.*, in Urstis. ss., p. 87. — Arn. Lub., VII, 14.

(1) *Chron. Weichenst.*, in Petz ss. — Albericus. — Odor. Rayn., ann. 1206. — *Chron. Rhythm.* — *Chron.* de Cramer.

(2) Gerv. Tilb., *Otia imper.*, p. 943. — *Chron. Ursp.*

leur espérance en Philippe, s'effrayèrent et commencèrent à perdre courage (1).

On soupçonna d'abord le landgrave de Thuringe d'être le fauteur de l'attentat. D'autres pensaient que le comte palatin avait été poussé par le roi de Bohême. Mais ce seigneur, que justifiait déjà sa proche parenté avec Philippe, mit à feu et à sang les domaines du meurtrier, et prouva, en agissant ainsi, combien ce soupçon était dénué de fondement. L'évêque Eckard de Bamberg et son frère Henri, de la maison des comtes d'Andech, cousins de Philippe, eurent plus de peine à dissiper les soupçons qui planaient sur eux ; car bien qu'Eckard eût accompagné l'année précédente Philippe à Strasbourg, il se vit obligé peu de temps après de se justifier à Augsbourg, du reproche de s'être allié contre l'Empire avec son beau-frère André, roi de Hongrie, auprès duquel il avait été envoyé par le pape pour le complimenter sur la naissance d'un prince. On présumait qu'Othon de Wittelsbach avait avec lui quelques serviteurs des deux frères, et qu'il s'était réfugié près du margrave aussitôt après l'exécution de son crime. Tant est-il que l'évêque, redoutant la vengeance des amis de Philippe, s'enfuit auprès de sa sœur Gertrude, reine de Hongrie. Dans la suite, l'empereur Othon fit procéder contre le margrave selon toute la sévérité des lois (2).

L'armée fut dissoute après l'inhumation de Philippe. Chacun se hâta de se rendre dans ses foyers pour veiller à ses intérêts, dans l'incertitude des événements futurs, et pour prendre de la succession de Philippe

(1) Schannat, *Hist. Wormat.*, I, 365. — Arn. Lub.

(2) *Chron. Citicens.*, in Pistor. ss., I, 1168. — *Magn. Chron. belg.* — Ussermann, *Episc. Bamb.* — *Chron. Halberst.*, p. 147; *Chron. Adm.*, et *Anon. Leob.*, in Petz ss., et *Chron. Claustroneob.*, in Rauch. ss. — Schœpflin, *Als. Dipl.*, 376.—*Ep.* IX, 185.—Aventini, *Ann. Boic.*, p. 405. — *Abb. Ursp.*— Herm., *Altah. Chron.*, in Œfelil. ss., I, 666. — Otto de St.-Blas. — *Registr.* 152.

la part qui serait à sa convenance. Les comtes s'approprièrent les biens dont ils avaient reçu l'administration ; les châtelains conservèrent les châteaux qui avaient été confiés à leur garde. Ce furent les villes impériales qui eurent le plus à souffrir des excès d'une armée licenciée. Plusieurs d'entre elles furent pillées ou livrées aux flammes; aucun couvent, aucun bourg n'était en sûreté. Personne n'osait plus se mettre en route sans escorte et sans armes.

L'assassinat de Philippe mit fin à une guerre civile qui depuis dix ans avait livré l'Allemagne à l'anarchie. La probité, la loyauté et la fidélité avaient disparu de presque tous les cœurs, et un grand nombre de fondations, dont les Germains étaient redevables à la piété de leurs ancêtres, avaient été détruites; le pillage et l'incendie s'étaient répandus sur tout le pays. Les documents de cette époque ne rappellent qu'avec tristesse les luttes de l'Empire, ou se plaignent de l'absence de tout gouvernement. Les historiens font remarquer avec douleur que la paix et les lois ont été anéanties avec l'empereur Henri. Ils pleurent sur le désordre, la détresse et la méfiance universelle. Les poëtes souabes se plaignent avec amertume de ce que le pape se mêlait des affaires de l'Empire, et soufflait le feu de la discorde afin d'augmenter ses trésors (1). Ainsi fut accomplie cette prophétie : « Le peuple « se lèvera contre le peuple, l'Empire contre l'Empire, afin « que l'Allemagne, ce pays florissant, déchirée par les « factions, se transforme en un désert (2). »

Nulle part les routes n'étaient sûres; les messagers

(1) *Registr.* 152. — Otto de S.-Blas., c. 50. — Sigon, *De Regn. It.*, ed. Argelati, p. 853; Rubei, *Hist. Ravenn.*, in Græv., *Thes.*, t. VII. — *Chron.* B. Gerlaci. — *Chron. Episc. Conr.*, in Urstis. ss. — Gœrres, *La Vieille Alliance, ballades populaires des anciens peuples de l'Allemagne ;* Walther de Vogelweide, dans Manesse, I, 133. — *Chron. Lambac.*, in Rauch. ss., t. I.
(2) Gœrres, a. a. O., p. 222.

étaient pillés en se rendant d'un lieu à un autre, sans égards ni pour celui qui les expédiait, ni pour celui à qui ils étaient envoyés. Les marchands étaient dépouillés de leurs marchandises (1). Les voleurs de grands chemins exerçaient sans crainte leur métier, et une escorte était presque toujours nécessaire pour se transporter d'un lieu à un autre. Le couvent de Gandersheim pria le pape d'envoyer des fondés de pouvoir pour examiner les diplômes, parce que les routes étaient trop peu sûres pour qu'on pût les envoyer à Rome. La licence, la perfidie et la cruauté se propageaient parmi les laïques et les prêtres, et les esprits timides craignaient de voir surgir une génération encore plus perverse que celle qui se produisait alors. Les princes flattaient tantôt l'un, tantôt l'autre prétendant à la couronne, selon les avantages qu'ils espéraient tirer de leurs adulations. Quand des patriarches, des archevêques, passaient, selon leur bon plaisir, d'un parti politique à l'autre, devait-on espérer plus de constance dans l'attachement des vassaux temporels de l'Empire? Philippe avait fait précipiter dans une chaudière d'eau bouillante, des soldats qui, après avoir dépouillé une religieuse de ses vêtements, et avoir enduit son corps de miel, l'avaient roulée dans des plumes, et l'avaient, dans cet état, placée sur un cheval en lui donnant la queue pour rênes. Mais qu'advint-il à l'abbé de Saint-Gall, qui fit couper les pieds à six des premiers bourgeois d'Arbon, parce qu'ils avaient infligé le même traitement à l'un de ses subordonnés qui était venu pour abattre du bois dans leur forêt (2)?

Les évêchés, les couvents, les églises, étaient surtout en droit de se plaindre de ce que chacun cherchait à augmenter ses biens sans se préoccuper du préjudice causé aux autres. On était, en effet, obligé de vendre, dans cet

(1) *Chronic. Walkenried.*, p. 63.—*Ep.* VII, 12.—VIII, 90.—*Registr.* 152.

(2) *Ep.* VIII, 44.—*Chron. Ursp.*—Arn. Lub., VI, 2. — Spittler, *Hist. du Wurtemberg*, p. 9. — Godofr., *Monach.*

état de détresse, les objets d'or et d'argent, les pierres précieuses, qui depuis des siècles servaient à la célébration du service divin. L'archevêché de Cologne avait tellement souffert de la guerre, que le pape se crut obligé de lui laisser plusieurs autres bénéfices (1). L'évêque de Wurtzbourg se plaignait d'un dommage annuel de mille marcs, et le diocèse de Hildesheim était tellement appauvri, que personne n'en voulait. L'évêque d'Halberstadt paya 800 marcs pour décider Othon à épargner ses domaines. Peu de personnes surent, comme l'archevêque de Trèves, se maintenir en bonne intelligence avec les deux partis, et éloigner le pillage et la désolation de leur pays. Dans de pareilles circonstances, on ne doit pas s'étonner si des chanoines, considérant plus, lors des élections, la puissance du candidat et l'espoir de regagner ce qu'ils avaient perdu, ou de conserver ce qui leur restait, passaient légèrement sur les prescriptions canoniques. Ce fut ainsi que non-seulement le temporel, mais encore, ce qui était plus important, le service divin tomba en décadence. Il n'était pas rare de voir un évêque et son chapitre, ou l'évêque et les vassaux du diocèse, reconnaître des suzerains différents. Deux archevêques se disputaient l'archevêché le plus considérable de l'Allemagne, et tous deux souffraient de leurs dissensions. Un ecclésiastique de haut rang tombait-il au pouvoir d'un parti opposé, une riche rançon devenait le prix de sa délivrance. Des évêques élus restèrent souvent plusieurs années sans être sacrés, et furent ainsi hors d'état de remplir leurs fonctions; aussi ne régissaient-ils leurs églises qu'à titre d'administrateurs, ce qui leur faisait perdre de leur considération. Cette décadence du culte et cette dévastation des églises fut, pour le bas clergé, privé de direction, et pour le peuple, privé de pasteurs, une source de peines

(1) Godofr., *Mon.*, an. 1205. — *Ep.* VIII, 174.

et de souffrances (1). L'excommunication prononcée par le pape contre les partisans de Philippe, et principalement contre les évêques, tourmentait les consciences.

Les couvents étaient en butte à de plus grandes calamités. La fureur de la soldatesque tombait aussi bien sur les ministres du Seigneur que sur les autres personnes. Les religieux n'étaient pas en sûreté dans les lieux où l'abbé et le protecteur du couvent étaient divisés d'opinion sur la grande question qui divisait l'Empire. Ils ne tiraient aucun revenu des domaines situés sur le territoire du parti opposé. Plusieurs couvents se trouvaient tellement appauvris, que les religieux ne pouvaient y demeurer. Quelquefois, pour sauver les débris de leurs revenus, ils étaient obligés de les partager, ce qui détruisait toute discipline. Les églises situées en Souabe et dans l'Allemanie, pays héréditaires de Philippe, étaient celles qui se plaignaient le plus amèrement. Un grand nombre de villes, de sociétés et de fondations, échangèrent, à cette époque, leur indépendance contre la protection d'un voisin puissant. La France menaçait les provinces limitrophes, et Philippe-Auguste demanda au pape s'il serait avantageux pour son royaume qu'il s'emparât des propriétés de l'Empire. Si quelques familles prospérèrent en vendant leur appui; si quelques maisons de la Souabe acquirent par leur fidélité de riches juridictions sur les couvents, d'autres familles, au contraire, eurent à gémir de leur appauvrissement (2).

(1) Arn. Lub., VII, 15. — *Chron. Hildesh.* — *Chron. Halberst.* — *Gesta Trev. Æp.*, in Martene, t. IV.— *Chron. Episc. Conr.*, in Urstis. ss. — Moser, *Hist. d'Osnabr. dipl.*, 99. — Hildesheim, n° 161. — *Chron. Mogunt.*, in Georg. ss., II, 121. — Fries, *Hist. des évêq. de Würtzb.*, in Ludw. ss. *Ep.* Wirceb. — L'évêque de Strasbourg, ayant été élu en 1202, ne put être sacré que cinq ans plus tard par l'archevêque de Besançon. — Hartwich, évêque d'Augsbourg, fut obligé d'ordonner en une seule fois cinq cents clercs, parmi lesquels se trouvaient quatre cents prêtres. *Fragm. hist.*, in Urstisii. ss.

(2) *Chron.* B. Gerlaci, in Dobner, *Mon. Bohem.* — Georg. ss., II, 758.

A la guerre générale qui étendait ses ravages sur la plus belle partie de l'Allemagne, venaient se joindre les luttes particulières entre princes voisins, luttes qui avaient lieu au grand préjudice des malheureux sujets. Ainsi, sur les bords du Rhin, les évêques de Worms et de Spire étaient en guerre avec le landgrave d'Alsace; en Bavière, l'évêque de Passau l'était avec le comte d'Ortenbourg; les seigneurs ecclésiastiques de Passau et de Ratisbonne livraient bataille au duc Louis. Nous ne parlerons pas d'autres querelles, dont les conséquences furent toujours désastreuses pour les habitants. Enfin des phénomènes effrayants vinrent compléter la mesure des fléaux qui avaient frappé le peuple pendant une période de dix ans. Un tremblement de terre détruisit, en Bavière, nombre de villes et de villages, et les habitants d'une grande étendue de pays furent obligés pendant dix-huit mois de demeurer sous des cabanes construites en pleins champs. Une épizootie se déclara dans toute l'Allemagne; de mauvaises saisons, un froid qui se prolongea bien avant dans le printemps et auquel succéda une chaleur étouffante, suivie de sécheresse, arrêtèrent la fécondité de la terre, et occasionnèrent une cherté qui, dans quelques contrées, dura près de trois ans. Dans d'autres localités, la misère fut encore augmentée par la destruction des moulins, mesure barbare et malheureusement trop souvent usitée pendant les guerres de cette époque. Ce qui paraîtra extraordinaire, c'est qu'au milieu de tous ces désastres, la population de l'Allemagne n'a pas diminué : beaucoup de villes s'accrurent en servant de refuge aux habitants des villages ravagés ou abandonnés, et acquirent même de l'importance par les fortifications qu'elles eurent à élever pour leur sécurité, et par la concession ou le renouvellement d'anciens et de nou-

Conr. a Fabar., VII, et *Chronogr.* Weingart., in Hess., *Mon.*, p. 76. — *Registr.* 165. — Wolf, *Hist. d'Eichfeld.*, I, xv.

veaux priviléges. Les guerres que les suzerains soutenaient donnèrent naissance à la liberté des villes, et les bourgeois participèrent peu à peu à l'administration publique, autrefois exclusivement réservée à la noblesse; des franchises leur furent aussi octroyées en récompense de leur fidélité, surtout envers leurs princes spirituels, ce qui augmenta leur bien-être et leur splendeur.

Quelques villes surpassaient les autres par leur activité dans les affaires civiles, par l'extension de leur commerce, de leur population, de leur richesse, de leur industrie et de leur puissance. Nous avons déjà parlé, sous ce rapport, de Cologne. Ratisbonne, ville située sur le Danube, et dont les négociants avaient fondé des entrepôts jusqu'à Kiew, le cédait à peine à Cologne en prospérité et en population. Pendant les années dont nous écrivons l'histoire, Vienne s'éleva, par une loi qui défendit aux étrangers de passer par cette ville pour faire le commerce avec la Hongrie, et qui obligeait ceux-ci à vendre leurs marchandises à ses bourgeois : par cette même loi aucun commerçant étranger ne pouvait séjourner plus de deux mois à Vienne. Après la prise de Constantinople, les marchandises de l'Orient affluèrent dans ce grand entrepôt, pour être transportées de là à Venise : le marché de cette ville acquit alors une plus grande importance; car tout ce qui allait à destination de Dantzig, des bords du Rhin et des Pays-Bas, fut expédié par la Carinthie dans la capitale de l'Autriche (1).

Les deux cardinaux qui se trouvaient déjà en route pour se rendre en Allemagne, furent les premiers qui annoncèrent à Innocent la mort de Philippe, pendant le séjour du pontife à Sora. Une légère maladie qu'eut le

(1) *Vita S. Eberhardi*, in Canis., *Lect. antiq.*, III, 11, 302. — Hullemann. — Rauch, *SS. Rer. Austr.*, II, 105. Voir aussi Heeren, *OEuv. hist.*, II, 304.

cardinal Léon força les légats à s'arrêter à Mantoue. Quelques jours après les fêtes de Saint-Pierre et de Saint-Paul, un bruit vague fit connaître l'attentat. Le même jour, quelques marchands de Plaisance, qui avaient été dépouillés par le comte Hugues de Montfort, et qui espéraient rentrer en possession de leurs biens, au moyen des lettres de recommandation de l'évêque de Coire, arrivèrent en ville. Les renseignements précis qu'ils donnèrent furent bientôt confirmés par des voyageurs et des pèlerins, et tous les doutes cessèrent lorsque l'évêque et le chapitre de Trente eurent fait part de l'anarchie qui régnait dans l'Empire. Le patriarche d'Aquilée espérant que la présence des légats contribuerait peut-être au rétablissement de l'ordre, pria ses compagnons de se remettre promptement en route. A Vérone, ils rencontrèrent le baron de Schœnfeld qui, ayant quitté Bamberg le jour du meurtre, allait annoncer cette triste nouvelle à son frère, évêque de Worms. Convaincus alors de l'inutilité de leur mission, ils résolurent de retourner à Rome.

La plus grande divergence d'opinion et la lutte d'intérêts la plus opiniâtre n'étouffent jamais dans les grandes âmes la bienveillance ou du moins l'estime pour les personnes, lorsque celles-ci en sont dignes. Le pape était l'adversaire du duc de Souabe, élu empereur d'Allemagne, mais il ne l'était pas de Philippe. C'est pourquoi, loin de se réjouir de sa mort, qui réalisait l'élévation d'Othon, but de tant d'années d'efforts, il ressentit une profonde douleur en apprenant cette fin tragique, qu'il appela un triste événement (1), et témoigna, dans les termes les plus significatifs, l'horreur que lui inspiraient le meurtrier et ses complices. Les papes de cette époque croyaient bien avoir le droit de combattre avec les armes spirituelles et tem-

(1) *Chron. Foss. Nov.* — *Ep.* XI, 184.

porelles pour une cause qu'ils regardaient comme celle de Dieu, et de continuer la lutte jusqu'à l'anéantissement de leur adversaire; mais ils n'auraient pas voulu acheter la victoire par quelque moyen odieux. L'institution de la papauté et de l'Église, qui était alors dans toute sa force et qui, comme élément spirituel, était profondement enracinée dans l'esprit des peuples, repoussait de pareils moyens (1).

Aussitôt qu'Othon, qui préparait à Hildesheim ses moyens d'attaque et de défense, au moment où la trêve allait expirer, eut appris la mort de son rival, il fit de nouveaux efforts pour relever sa puissance abattue et pour s'emparer des possessions de l'Empire. Il pensait que le temps de la vengeance était venu; il fut encouragé dans ses desseins par plusieurs princes, et surtout par le roi de Bohême. A la même époque, plusieurs princes de l'Allemagne orientale s'assemblèrent à Magdebourg. L'archevêque Albert, de la maison de Hallermund, les évêques d'Alberstadt et de Minden penchaient pour Othon, espérant par là donner la tranquillité à l'Empire. Ils conseillèrent donc à Othon, de concert avec le duc Bernard de Saxe, de s'abstenir de toute mesure violente, pour que la crainte ne soulevât pas contre lui les États de l'Empire, et de chercher par des moyens de douceur à réunir en sa faveur l'unanimité des suffrages. C'est pourquoi ils voulaient réunir plusieurs autres princes à Arnstadt pour le jour de la Saint-Maurice. Othon suivit avec plaisir ce conseil, qui était d'ailleurs dicté par la prudence. Deux choses militaient en faveur d'Othon : d'abord la crainte de prolonger la situation affligeante de l'Empire, si le choix tombait sur un autre candidat; ensuite la difficulté de trouver un homme éminent qui, par sa puissance et ses talents, pût gagner la confiance générale. Ces considérations attirè-

(1) *Chron. Foss. Nov.* — *Ep.* XI, 184. — *Registr.* 154.

rent à Othon plusieurs princes qui avaient été les fidèles partisans de Philippe. D'un autre côté, le comte palatin, Henri, son frère, ne négligeait rien pour opérer une réconciliation. Un grand nombre d'évêques, de barons et de châtelains de la Souabe se hatèrent de protester de leur dévouement à Othon, et chaque jour de nouveaux messagers arrivaient à Brunswick. Les princes de l'Allemagne orientale suivirent volontiers l'exemple de l'archevêque de Magdebourg, et quelques-uns reçurent des récompenses; car Othon croyait que ce n'était point le moment de ménager ses trésors. Ces princes invitèrent leurs collègues à se rendre à Wurtzbourg le jour de la Nativité de Marie, afin d'y conférer sur les affaires de l'Empire : ceux-ci promirent de s'y rendre (1).

Aussitôt après la mort de Philippe, Othon s'adressa au pape, le priant de mettre la dernière main à son œuvre, et d'employer près des princes toute son influence. Il lui rappela de quelle importance serait le retour des archevêques de Cologne et de Mayence, et lui fit observer qu'il serait facile de gagner à sa cause les villes d'Italie qui lui étaient déjà favorables ; mais Innocent l'avait prévenu. Dès que les légats lui eurent annoncé la mort de Philippe, il prit des mesures convenables à l'accomplissement de ses vœux et de ceux d'Othon. Dans une lettre qu'il écrivit à ce prince, il l'assura de sa bienveillance inaltérable, bienveillance dont il lui avait donné des preuves lorsqu'il était abandonné de tous ses partisans, et lui annonça qu'il allait agir pour son élévation auprès des princes. « Mais, mon cher fils, était-il dit dans « cette lettre, soyez affable et bon envers tout le monde ; « recevez chacun avec honneur et grâce; évitez les propos

(1) *Chron. Rhythm.* — Otto de St.-Blas. — Dubrav., *Hist. de Bohême*, l. XV. — *Chroniq.* Sampetr. Erfurt. — Melbom., *Apol.*, pro Otto, p. 35. — *Registr.* 160.

« désobligeants et les actions qui pourraient offenser ; « accordez avec facilité, et ne soyez pas avare de pro- « messes. Dans les deux cas, tenez scrupuleusement « votre parole ; car si vous donnez, vous ne donnez pas « un pour mille, et cependant vous recevez mille pour « un. Accordez des garanties suffisantes aux princes tem- « porels et spirituels ; rassurez-les contre toute crainte ; « que tous vos actes soient empreints d'une dignité et « d'une sagessse royale ; veillez sur votre personne ; ne « soyez pas nonchalant afin d'avoir l'œil à tout. — Dans « le cas où vous jugeriez utile de terminer l'union pro- « jetée (1), nous avons écrit à la mère de la jeune fille et « à d'autres personnes (2) ; nous sommes prêt à vous « aider en tout ce qui pourra contribuer au succès de « votre cause, et notre légat vous en donnera verbale- « ment l'assurance (3). »

Le pape représenta à tous les archevêques d'Allemagne qu'il était du devoir du chef de l'Église d'empêcher une nouvelle scission. Il les engagea donc à rétablir la paix et à s'opposer à l'élection d'un nouveau roi, dans la crainte que le dernier scandale ne devînt pire que le premier. Il leur interdit, sous peine d'excommunication, de conférer la couronne et l'onction à un autre prince, et menaça de la perte de leur dignité ceux qui contreviendraient à cet ordre. Il adressa la même recommandation à tous les princes spirituels et temporels de l'Empire. « Le jugement de Dieu, écrivit-il, a décidé en faveur d'Othon (4). Nous sommes prêt à donner aide et protection pour son élévation, et nous regardons

(1) Avec Béatrix, fille de Philippe.

(2) Dans la partie de la lettre qui parle du mariage d'Othon avec la fille du duc de Brabant, le pape engage ce dernier à s'unir à la princesse, qui, par sa position, pourra le mieux contribuer à l'exécution de ses desseins.

(3) *Registr.* 153.

(4) *Registr.* 154, 156, 157, 158.

maintenant l'esprit de parti comme éteint. » Innocent rappela particulièrement au roi de Bohême, au duc de Brabant, au landgrave de Thuringe et à tous les seigneurs qui autrefois avaient abandonné Othon pour se ranger sous la bannière de Philippe, que la mort de celui-ci leur ôtait tout prétexte de demeurer dans les mêmes dispositions. Il représenta au duc de Zahringen et aux princes qui, dès le commencement de la lutte, s'étaient joints au duc de Souabe, combien ces dissensions avaient été nuisibles au bien-être de l'Empire et de la chrétienté; et il les engagea à ne pas les renouveler. Il somma de nouveau le roi d'Angleterre de soutenir énergiquement son neveu, et l'invita à ne pas se montrer avare dans les moyens qui pourraient contribuer au succès de sa cause (1).

Lorsque les messagers d'Othon furent arrivés au pape, celui-ci assura le prince de sa bienveillance, en lui faisant savoir en même temps qu'il lui avait octroyé d'avance toutes ses demandes; qu'il s'était hâté d'envoyer un légat à la diète de Wurtzbourg, dans le but de provoquer sa reconnaissance; que plein de confiance dans l'évêque élu de ce diocèse, il l'avait chargé de l'exécution de ses ordres, lui avait recommandé surtout de faire entendre aux princes assemblés des paroles de paix, et de leur donner connaissance des lettres pontificales écrites en sa faveur. Innocent témoigna aussi à l'archevêque de Magdebourg toute sa satisfaction de ce qu'il avait été au-devant des ordres du saint-siége, et lui promit la continuation de sa bienveillance, pourvu qu'il travaillât toujours avec le même zèle à l'œuvre qu'il avait si bien commencée (2).

Le roi de France, qui dans les derniers temps s'était aussi brouillé avec Philippe, était le seul qui se fût volontiers opposé à l'élection d'Othon. Il poussa donc se-

(1) *Registr.* 155, 156, 158, 159.
(2) *Registr.* 161, 162, 164, 163.

crètement le duc Henri de Brabant à élever des prétentions sur la couronne impériale, et lui promit des secours en argent pour atteindre ce but (1). Il alla jusqu'à faire observer au pape que son royaume et même l'Église seraient en danger, si Othon montait sur le trône. Innocent, prévoyant cette démarche, s'était fait délivrer par Othon une promesse revêtue du sceau d'or, par laquelle il s'engageait à vivre en paix avec le roi de France. Le pape communiqua cet acte à l'ambassadeur du roi, et le pria de déterminer les conditions de la paix que le pape se chargeait de faire accepter sans délai.

La diète convoquée à Wurtzbourg pour le jour de la Nativité de Marie n'eut pas lieu, et il est probable que ce fut parce qu'Othon n'avait pas encore pu s'assurer les voix de tous les princes. D'un autre côté, les grands de la Saxe, de la Thuringe et de plusieurs contrées de l'est de l'Allemagne, s'étaient réunis, comme ils en étaient convenus, à Arnstadt. Peut-être n'avaient-ils pas encore alors une résolution bien arrêtée : mais lorsque l'archevêque de Magdebourg prit la parole, et déclara, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Othon roi des Germains *et toujours auguste*, et que le duc de Saxe, le margrave de Misnie et le landgrave de Thuringe eurent applaudi à cette déclaration, alors personne ne s'éleva pour les contredire. Othon, évêque de Wurtzbourg, le seul de tous les princes de la Souabe et de la Franconie qui fût présent à l'assemblée, demanda, comme prix de son vote, une indemnité pour la perte annuelle de mille marcs que son église avait soufferte. Dès le lendemain il réunit son vote à celui des autres princes (2). Ceux-ci députèrent le maréchal d'Empire à Othon, pour lui faire

(1) *Chron. Rhythm.* Ce duc y est désigné sous le nom de Godefroi. Selon Capefigue, III, 202, Philippe aurait renouvelé cet essai lors de l'élection de Frédéric II.

(2) *Chroniq. Sampetr. Erfurt.* — Arn. Lub., VII, 15.

connaître qu'ils lui avaient conféré le pouvoir suprême, et firent convoquer, par l'archevêque de Mayence, qui dans l'intervalle était retourné dans son diocèse, une diète solennelle à Francfort, pour proclamer Othon roi des Germains.

L'archevêque Sigefroi, qui depuis deux ans s'était fixé à Rome près de l'église de Sainte-Sabine, d'où lui venait le titre de cardinal, s'était hâté, sur l'ordre du pape, de venir prendre possession du siége de Saint-Boniface. La marche des affaires en Allemagne lui préparait une réception digne de ses talents, de son attachement à son diocèse et de son amour pour la paix (1). Son adversaire, l'archevêque élu, Léopold, vint de son côté cacher en Italie sa tristesse et son découragement (2). Les différends qui agitaient l'archevêché de Cologne se terminèrent également. Bruno fit le 11 septembre son entrée à Cologne, et fut reçu aux acclamations du clergé et du peuple. Après avoir témérairement résisté aux ordres du saint-siége, Adolphe fit sa soumission à Bruno afin de se réconcilier, et ses partisans suivirent son exemple. Bruno ne survécut pas longtemps à son triomphe; attaqué d'une maladie mortelle, il y succomba en quelques jours, au château de Blankenberg. Adolphe pria alors le pape de l'exempter du voyage qu'il devait faire à Rome pour se réconcilier avec le saint-siége, et de faire exécuter, en Allemagne, l'enquête par des commissaires, tout en se réservant de prononcer dans son affaire. « La marche suivie jusqu'à présent dans les procédures ecclésiastiques, lui répondit Innocent, ne nous permet pas d'accéder à votre demande; d'ailleurs nous regardons comme plus convenable que vous vous humiliiez sous

(1) *Chron. Sampetr. Erfurt.* — Serrarius, p. 832.

(2) Il prit encore, dans un diplôme de cette année, le titre d'archevêque élu. Gudeni *Syll.*, n° XXX.

notre main. Elle est non-seulement forte et puissante, mais encore grande et large. Elle peut abaisser les orgueilleux et élever les humbles, récompenser chacun selon son mérite, glorifier le dévouement et l'obéissance, et punir les récalcitrants. Si vous nous donnez satisfaction pour vos offenses, ne désespérez pas de reconquérir la considération que vous avez perdue. Si vous n'accueillez pas notre avis, n'attribuez qu'à votre imprudence, et non à notre dureté, si le dernier état devient pire que le premier (1). »

Le jour de la Saint-Martin, la ville impériale de Francfort reçut enfin dans ses murs une assemblée nombreuse et distinguée, composée de cinquante princes, d'une foule de grands seigneurs et de nobles. Depuis bien des années, les habitants de cette ville n'avaient vu une réunion aussi brillante (2). Un grand nombre de princes, et surtout les ecclésiastiques, redoutant une nouvelle scission et de nouveaux malheurs pour leurs églises, ne savaient encore sur qui fixer leur choix ; ils prièrent donc le pape de leur désigner celui qu'il verrait avec le plus de plaisir appelé au trône. Innocent leur fit donc connaître, par l'organe de l'écolâtre de Saint-Géréon de Cologne, qu'il regardait l'élévation d'Othon comme la plus avantageuse (3). Tous, d'un commun accord, proclamèrent roi Othon, quatrième du nom. C'était la troisième fois qu'il avait été élu. L'évêque de Spire, qui était chancelier de l'Empire, lui ayant fait promettre de se maintenir dans sa charge, lui remit la couronne et la lance impériale, qu'il avait conservées jusqu'alors au château de Trifels (4). Il lui remit ensuite, comme dot de Béatrix, fille de Phi-

(1) Godofr., *Mon.* — *Registr.* 166.

(2) Otto de St.-Blas. — Godofr., *Mon.* — *Magn. Chron. Belg.* — Arn. Lub., VII, 16.

(3) *Registr.* 167. — *Registr.* 168.

(4) *Chron. Ursp.* — Godofr., *Mon.*

lippe, l'héritage laissé par ce dernier, et qui se composait d'un grand nombre de domaines, de trésors et de trois cent cinquante châteaux. Othon considérait son union avec l'héritière des ducs de Souabe comme le moyen le plus sûr de soumettre tous les vassaux de cette puissante maison (1). Il espérait aussi détruire par cette alliance l'injuste soupçon d'avoir eu connaissance du projet d'attentat contre Philippe, et dissiper les craintes des princes qui l'avaient abandonné pour se réunir au duc de Souabe. Béatrix était donc la seule qui pût concilier les intérêts du roi et des princes, et donner une paix stable à l'Empire (2).

La jeune princesse, âgée de douze ans (3), et conduite par l'évêque de Spire, se présenta alors à l'assemblée. Elle se plaignit si amèrement aux princes et à l'Empire, en versant d'abondantes larmes, de l'attentat commis par le comte palatin, qui avait assassiné son père dans son propre palais, et l'avait laissée ainsi orpheline, que des pleurs vinrent mouiller les yeux de tous les assistants (4). « Si un pareil « crime demeure impuni, dit-elle, tout souverain devra « constamment trembler pour ses jours. » Les princes, se joignant à la jeune fille, invitèrent Othon à faire droit à ses plaintes; aussi l'assemblée rendit-elle, d'après les lois bavaroises (5), une sentence qui mit au ban de l'Empire le meurtrier, margrave d'Andechs, et tous ses complices. On les déclara déchus de leurs fiefs et dignités, qui passèrent en d'autres mains; leurs propriétés patrimo-

(1) *Chron. Ursp.*

(2) *Fel. Faber.*

(3) Béatrix ne pouvait être plus âgée, puisque Philippe avait épousé Irène en 1195.

(4) *Chron. Rhythm.*

(5) Arn. Lub., VII, 16. — *Lex Bajuvar.*, tit. II, 2 : *Si quis ducem suum occiderit, anima illius pro anima ejus sit; mortem, quam intulit, recipiat et res ejus infiscantur in publico in sempiternum.*

niales seules devaient être remises à leurs héritiers (1).

On régla ensuite les affaires de l'Empire. Le roi d'abord, puis chaque prince, jurèrent de maintenir la paix tant sur terre que sur mer, d'abolir toute taxe illégalement introduite, et d'observer les lois et institutions qui régissaient l'Empire au temps de Charlemagne. On assura la tranquillité de l'Empire et la sécurité du commerce, et on arrêta que les nobles, tout aussi bien que les roturiers, seraient désormais punis pour les brigandages auxquels ils se livreraient sur les routes (2). Pour les attentats contre les personnes, il fut décidé que, le couteau étant une arme dont se servent les traîtres, celui qui en blesserait une personne aurait la tête tranchée; que celui qui occasionnerait une blesssure avec l'épée aurait la main coupée (3). Enfin Othon s'engagea à protéger le saint-siége (4). Pour prévenir des tentatives semblables à celles de la maison des Hohenstaufen, qui avait voulu rendre la dignité impériale héréditaire, il fut statué que la naissance ne conférait pas des droits à la couronne; que les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, et le comte palatin du Rhin, le duc de Saxe et le margrave de Brandebourg, ces derniers en qualité de princes temporels, choisiraient l'empereur, et que dans le cas où ils ne tomberaient pas d'accord, ils auraient la faculté de s'adjoindre le roi de Bohême. Enfin Othon, se conformant au conseil du pape et de l'archevêque de Magdebourg, accorda des amnisties et distribua des faveurs, ainsi qu'il l'avait autrefois promis au chef de l'Église. Il détruisit l'abus d'après lequel l'empereur héritait des domaines des évêques et des abbés décédés, et il

(1) Otto de St.-Blas., c. 50. — Godofr., *Mon.*

(2) *Chron. Ursp.*, p. 239.

(3) *Ottonis IV, Saxonis. imp. Aug.*, *Constit.*, in Goldart, *Const. imper.*, III, 371.

(4) Lünig, *Spicil. Cont.*, I, 164.

renouvela l'autorisation qu'ils avaient obtenue de céder leurs biens à leurs successeurs. Il promit à l'archevêque de Magdebourg de ne jamais séjourner sans son autorisation sur les terres de son diocèse (1), et de lui faire remise, pendant le temps d'une diète tenue à Magdebourg, des droits de douane et de monnaie (2). L'évêque de Wurtzbourg fut dédommagé pour les pertes éprouvées par son église. Celui de Spire fut confirmé dans ses fonctions de chancelier. Le roi garantit au duc de Bavière sa souveraineté, ainsi que la possession de toute la portion des domaines qui appartenaient autrefois à Henri le Lion, père d'Othon, et qui étaient échus au duc. Il y ajouta même Mœringen, que jadis Henri le Lion avait possédé en Bavière, ainsi que les biens situés sur la rive droite du Lechs, biens appartenant à la succession de Philippe, et qui faisaient partie de la dot de sa fiancée Béatrix. Le roi d'Angleterre écrivit que depuis son avénement au trône, il n'avait cessé de soutenir Othon, et qu'il était temps qu'ils fissent sérieusement cause commune (3).

Léopold, évêque de Worms, fut seul exclu de cette amnistie générale. Othon le déclara déchu de sa dignité, et le força à s'éloigner de l'Empire. Il erra ainsi pendant quatre ans à l'étranger, et Sigefroi fut chargé de surveiller l'administration de son diocèse (4). Des députés des bourgeoisies d'Italie se rendirent aussi près d'Othon avec leurs insignes, avec les clefs d'or de leurs villes et divers présents, pour témoigner leur soumission. Comme il s'intitulait roi par *la grâce du pape*, il donna aussitôt connaissance à Innocent de son élévation au

(1) Goldast. — Arn. Lub., III, 17. — Wedenhagen, *De Reb. publ. Hanseat.*, p. 925.

(2) Gerken, *Cod. dipl. Brandenb.*, II, 226. On trouve également ce diplôme dans Scheid.

(3) Ussermann, *Ep. Wirceb.*, p. 80. — Adelzreiter, *Ann.*, I, 649.

(4) *Documents*, dans Schannat, n° 103, 105.

trône, et lui demanda son avis relativement à son couronnement et à son mariage avec la fille de Philippe. Le roi de France ne vit donc point se réaliser la prédiction qu'il avait faite à Othon, dix ans auparavant (1).

De Francfort Othon se rendit à Mayence, d'où il remonta le Rhin pour gagner la Souabe. Des sentences sévères effrayèrent les voleurs et les ennemis du repos public. Mais Othon offensa plusieurs comtes et barons par ses paroles et par ses actions. La manière violente avec laquelle il s'empara des fiefs que les princes ecclésiastiques tenaient de Philippe, leur inspira de vives inquiétudes. Cependant une apparence de justice tempérait la violence qu'il exerçait contre certaines églises. Comme il ne suivait pas l'exemple des précédents empereurs, qui avaient disposé des bénéfices vacants en faveur du premier solliciteur, il fut loué par le clergé et par le peuple, et regardé comme l'empereur le plus juste et le plus chrétien. L'ordre et la tranquillité succédèrent insensiblement à une longue anarchie, et les objets de première nécessité ayant considérablement baissé de prix, on avait à espérer le retour d'une époque plus heureuse (2).

Le pape fut informé de l'élection des princes par l'évêque de Spire, qui, après avoir reçu d'Innocent les plus grands éloges, fut invité à s'adresser aux légats relativement au mariage du roi; car ceux-ci, devant arriver incessamment en Allemagne, étaient chargés de lui donner verbalement des explications à ce sujet. L'évêque de Cambray adressa aussi un rapport au saint-siége, et le pape y vit avec la plus grande satisfaction qu'Othon était en quelque sorte devenu un autre homme, attendu qu'il respectait les droits du Seigneur plus qu'il ne l'avait fait jusqu'alors. Innocent écrivit à cet évêque : « Il vous im-

(1) Otto de St.-Blas.—*Registr.* 161.—Arn. Lub., VII, 17. Liv. II, p. 158.

(2) *Chron. Rhythm.* — *Chron. Ursp.* —Albericus, année 1209. — *Chron. Rhythm.*

porte, à vous, que le roi peut considérer comme un des principaux promoteurs de son élection, il vous importe de l'assister de vos conseils, afin qu'il se conduise selon la volonté du Seigneur, qu'il y pense jour et nuit, suive avec zèle le service divin, et se montre dévoué au saint-siége. » Le pape témoigna de nouveau toute sa satisfaction à l'évêque de Magdebourg, de ce que, par respect pour le saint-siége, il s'était le premier déclaré pour Othon, et avait ainsi provoqué l'élection de ce prince. Il conseilla au roi de Bohême, ainsi qu'aux ducs d'Autriche et de Zahringen, de vivre désormais en bonne intelligence avec l'empereur, et de se déclarer pour lui, sans attendre qu'ils y fussent contraints. Il leur assura que ce monarque se conduirait à leur égard de telle sorte qu'ils ne se repentiraient jamais d'avoir pris son parti. Il prévint en particulier le duc d'Autriche que pour toute demande il pouvait compter sur la bienveillance du saint-siége (1).

Sur ces entrefaites, les ambassadeurs d'Othon arrivèrent à Rome. Innocent écrivit à ce monarque : « L'arrivée « de vos députés, en nous informant de vos succès, nous « a causé une telle joie, que de l'état de maladie nous « avons passé à celui de la santé. Quoiqu'un usage antique « suivi jusqu'à ce jour exige que les princes les plus distingués viennent à Rome demander la couronne impériale, cependant nous ne voulons pas vous faire un reproche de ce que les hommes recommandables auxquels « vous avez confié votre mission soient venus demander « notre avis plutôt que la couronne, parce que nous espérons que ce qui n'est pas encore fait pourra se faire. « Pour votre honneur, et par une faveur spéciale, nous « aurons égard à la demande qui nous a été faite en votre « nom ; nous ferons expédier les diplômes, et nous vous « donnerons par des légats, qui se rendront sans retard

(1) *Registr.* 174. — *Registr.* 172. — *Registr.* 173, 171, 175, 176.

« auprès de vous, une réponse favorable, tant au sujet de « votre mariage que par rapport à d'autres affaires. Nous « avons, à cet effet, choisi pour nous représenter, des « hommes capables de soutenir avec énergie vos intérêts, « et d'augmenter par leur présence votre influence et vo- « tre autorité. Car, nous prenons un intérêt si vif à votre « cause, que nous regardons toute augmentation de votre « puissance comme un avantage personnel; nous nous « plaisons à croire que ces sentiments sont récipro- « ques (1). »

Le duc Louis de Bavière, Othon, comte de Valley, et le vieil Henri de Calden, le même qui, en qualité de maréchal de l'Empire, était chargé d'exécuter les sentences prononcées contre les perturbateurs et les meurtriers, réunirent leurs troupes, et marchèrent contre Andechs, château appartenant à la famille des ducs de Méranie, et le détruisirent. D'autres châteaux, relevant de cette maison princière, tels que Glaneck et Buchhorn, éprouvèrent le même sort. L'Istrie et la Carniole, fiefs impériaux du margrave, échurent en partage au duc, qui, reconnaissant les droits de l'église d'Aquilée, les remit l'année suivante au patriarche Wolfgar; Berthold, frère de Henri et successeur de Wolfgar, rentra ainsi dans la jouissance à vie de ces fiefs. Le margrave Henri fit, au printemps de l'année suivante, un pèlerinage expiatoire à Rome, et se rendit de là en Palestine. Après avoir séjourné vingt ans dans ce pays, il fut enfin gracié par Frédéric II, et retourna à Grœtz, où il résidait anciennement avec le titre de margrave d'Istrie et de Carinthie. Othon séquestra les biens de son frère Eckbert, évêque de Bamberg, ainsi que ceux de son église. Mais l'évêque, en sa qualité d'ecclésiastique, ne pouvait être jugé que par le pape; celui-ci chargea son légat de le déposer sans autre

(1) *Registr.* 177.

forme de procès, si un accusateur légal pouvait prouver sa participation au meurtre, ou bien d'exiger que l'évêque se justifiât, selon les prescriptions canoniques, faute de quoi il serait également déposé. L'évêque, malgré les dangers de la route, aima mieux comparaître en personne devant le saint-siége. Ses adversaires, qui avaient déjà porté leur appel devant le pape, firent défaut, quoique l'année suivante ils fissent partie, lors du couronnement, du cortége de l'empereur. Innocent déclara à Othon qu'il ne pouvait s'écarter des règles de la justice, mais qu'il voulait, au préalable et par mesure de prudence, autoriser l'archevêque de Mayence, l'évêque de Wurtzbourg et l'abbé de Fulde, à rétablir dans l'état primitif tout ce qui avait été entrepris contre l'évêque et son église. Il fixa de nouveau un délai de trois mois pendant lequel chacun pourrait accuser l'évêque de complicité du meurtre; mais après ce délai expiré, il prononcerait la sentence. Innocent ordonna à l'empereur de lever le séquestre qui avait été mis sur les biens de l'évêque et de son église; et non-seulement il informa l'archevêque, l'évêque et l'abbé de cette décision, mais la fit aussi notifier à l'archevêque de Salzbourg, afin qu'il restituât la partie des biens épiscopaux dont le duc d'Autriche s'était emparé. Le pape écrivit même à ce sujet au duc. Ce ne fut qu'en 1211, et après une entrevue que les fondés de pouvoir du pape eurent à Bamberg avec le roi de Bohême, avec le landgrave de Thuringe et plusieurs grands seigneurs de cette contrée, que l'évêque fut déclaré innocent et réintégré dans ses fonctions (1). Les affaires ayant changé de face dans cet intervalle, Othon s'opposa au retour d'Eckbert. Le roi André se plaignit à Rome, où déjà de nouvelles accusations avaient été portées contre l'évêque. L'archevêque

(1) Hormayr, *Hist. du comte d'Andechs*, p. 99. — Scheid, *Or. guelf.*, VII, 307. — Rubeis, *Hist. Ravenn.*, in Græv., *Thes.*, t. VII. — *Ep.* XI, 220. — *Ep.* XII, 118-120. — Godofr., *Mon.*

de Mayence fut chargé de faire une nouvelle enquête, bien que le saint-siége se réservât de rendre la sentence, à cause de l'intérêt que le roi André portait à l'évêque. On rapporte que ce ne fut qu'en 1214 qu'Eckbert, s'étant jeté aux pieds de l'empereur Frédéric et ayant promis de réparer ses fautes, fut absous de la mise au ban de l'Empire et réintégré dans son évêché (1).

Wittelsbach, propriété allodiale d'Othon et du duc Louis de Bavière, fut détruit, et les pierres servirent à bâtir la petite ville d'Aicha. On éleva en cet endroit une église consacrée à la sainte Vierge. Le comte palatin erra longtemps en fugitif, et trouva enfin un asile à Abach, ferme appartenant au couvent d'Éberach. Le maréchal ayant été informé de cette retraite, fit entourer la ferme par une escorte à laquelle se joignit, par esprit de vengeance, le fils de ce Welfo, assassiné par Othon. Celui-ci était caché dans l'écurie. Ignorant le danger qui le menaçait, il s'amusait à exciter un bélier avec son bouclier, ce qui le fit découvrir. Il chercha, mais trop tard, à s'échapper, et succomba après avoir reçu plusieurs blessures. Le maréchal lui coupa la tête et la jeta dans le Danube, qui coulait devant cette ferme. Sa mort fut considérée comme une juste punition de l'attentat qu'il avait commis. Rapot d'Ortenberg hérita de la dignité de comte palatin; quant aux biens et fiefs de sa famille, ils échurent au duc Louis (2). Le cadavre resta neuf ans sans sépulture. Ce ne fut qu'en 1216 que le duc, prenant en considération ses devoirs de parent, fit don d'une ferme sise à Wittelsbach, au couvent des Augustins d'Inderstorf, situé sur le Glan, et fondé par les aïeux d'Othon, et chargea le prélat de demander au pape l'autorisation de donner la sépulture chrétienne au cadavre, et de faire des prières

(1) *Ep.* XV, 225. — Hoffmann, *Ann.*, in Ludwig ss. *Rer. Bamb.*

(2) Adelzreiter, *Ann.*, I, 647. — Godofr., *Mon.* — Adelzreiter, I, 649.

pour le repos de son âme. Le consentement donné à cette supplique fut l'un des derniers actes du pontificat d'Innocent (1). Othon ne laissa probablement point de descendants, ou bien ils vécurent dans l'obscurité pour cacher la honte de leur père.

En France, l'affaire du divorce de Philippe-Auguste, toujours la plus importante, n'était point encore arrivée au but qu'Innocent s'était proposé. Les traitements inconvenants auxquels Ingelburge continuait à être en butte, soulevèrent en 1205 de nouvelles plaintes de la part de cette princesse. Innocent fit l'aveu, en gémissant, qu'il avait fait tout son possible pour changer sa situation; mais que l'inflexibilité du roi s'était toujours opposée à tout résultat favorable, et qu'il ne prévoyait pas un succès plus heureux pour l'avenir. A cette époque, Philippe appuyait moins sa demande de divorce sur la parenté que sur l'ensorcellement de la reine qui l'empêchait de s'en approcher. Il semblerait que le pape était disposé à mettre un terme à un état de choses aussi désavantageux pour les deux parties; du moins il annonça à la reine l'arrivée d'un délégué chargé de la consoler, de sonder ses intentions et de recevoir ses confidences. Nous ignorons jusqu'à quel point ce délégué parvint à exécuter sa mission; nous croyons cependant qu'il parvint à fortifier la patience de la reine, car ce différend resta encore suspendu pendant deux ans sans amener le moindre changement. Philippe refusa de renouveler sa plainte; et malgré les avertissements réitérés du pape et la présence des ambassadeurs danois, il ne se réconcilia pas avec son épouse.

Innocent fit, en 1207, une nouvelle tentative d'accommodement, et il écrivit au roi dans les termes suivants, par l'intermédiaire de l'abbé de Lavaux-Cernay: « Quoique

(1) *Hist. du couv. d'Inderstorf* (1767). — *Dipl.*, dans Scheid, p. 291.

jusqu'à ce jour vous n'ayez pas eu égard à nos représentations, nous sommes obligé, par devoir de charité, de les réitérer. Lors même que vous parviendriez à faire agréer par les hommes, dont les regards ne peuvent pénétrer les secrets de votre cœur, les motifs qui vous empêchent de rendre à votre épouse l'affection conjugale, nous ne voyons cependant pas pour quelle raison vous refuseriez de lui faire rendre les honneurs royaux. Nous vous prions donc au nom de Jésus-Christ de revenir à elle, afin que l'esprit tentateur ne vous prenne pas dans ses piéges. Dans le cas où un pareil retour serait au-dessus de vos forces, ne perdez pas de vue la honte dont vous vous couvrez, en traitant d'une manière aussi indigne que vous le faites, la fille, la sœur, la nièce et l'épouse d'un roi. La victoire qu'on remporte sur soi-même est plus glorieuse que celle qu'on remporte sur un grand nombre d'ennemis (1). »

Le roi envoya l'abbé de Sainte-Geneviève à Rome, et fit savoir au pape qu'il essayerait de se rapprocher de la reine, pourvu que, dans le cas de non réussite, cette démarche ne préjudiciât pas à sa demande de divorce. « Cher fils, lui répondit Innocent, si vous voulez vaincre « l'esprit d'enchantement qui s'oppose à l'accomplisse- « ment de vos devoirs conjugaux, vous devez au préala- « ble recourir à la prière, à l'aumône et au saint sacrifice ; « puis vous approcher de votre épouse avec la crainte de « Dieu et avec la foi ; vous verrez alors si le maléfice est « dissipé. Cependant, loin que cette tentative soit préjudi- « ciable à votre demande de divorce, nous voulons au con- « traire procéder à cette décision qui doit émaner de nous, « si vous voulez être dégagé du lien matrimonial. » Nous ignorons si Philippe exécuta sa résolution, ou si l'aversion qu'il éprouvait pour son épouse l'en tenait encore éloigné.

(1) *Ep.* VIII, 13. — *Ep.* X, 42.

Mais nous savons que les bruits d'ensorcellement se répandirent de plus en plus, et qu'on y ajouta les circonstances les plus précises, comme cela arrive en pareil cas. Des matrones assuraient que toutes les fois que Philippe s'approchait de la reine, l'esprit malin le frappait d'impuissance. Un vieil ecclésiastique prétendait même avoir vu le diable sautiller, sous une forme hideuse et en faisant d'horribles grimaces, sur les genoux de la reine. Tous ces propos donnaient de la consistance aux bruits d'ensorcellement et fournissaient des motifs pour la demande de divorce (1).

Innocent ayant chargé le cardinal Guala de se rendre en France pour prêcher la croisade, lui donna mission de faire une nouvelle enquête. Le cardinal avait à examiner si réellement il avait été jeté sur le roi un sort qui l'éloignât de sa femme. Dans ce cas il devait rendre, du consentement des deux parties, un jugement suivant le droit canon, ou bien renvoyer de nouveau l'affaire devant le saint-siége. Dans ce dernier cas, le roi et la reine auraient à envoyer dans un délai déterminé leurs avocats à Rome. Mais avant tout Ingelburge devait être mise en liberté (2).

Pendant ce temps, Philippe-Auguste, ayant usé de tous les moyens, et principalement d'une promesse de pension annuelle de mille livres, avait obtenu de la reine sous serment qu'elle se retirerait dans un couvent. Il espérait donner par là une base solide à sa demande de divorce, quoique les lois de l'Église n'accordassent la dissolution d'un mariage que lorsque les deux conjoints prenaient, d'un commun accord, l'habit religieux. Les entretiens que le roi eut avec le cardinal semblent lui avoir donné l'espérance de réaliser ses désirs, d'autant plus que jusqu'alors il n'avait pu présenter qu'un seul motif légitime

(1) *Ep.* X, 176. — Capefigue, II, 163.
(2) *Ep.* XI, 85, 86.

de divorce. Un de ses secrétaires fut chargé de prier le pape d'autoriser le légat à prononcer la sentence de divorce, pour cause soit de parenté, soit d'ensorcellement ou de vœux monastiques. Cependant le roi tendait à obtenir non-seulement le divorce, mais encore la faculté de se remarier dès qu'Ingelburge serait entrée dans un couvent, et qu'il pourrait attester par serment ne l'avoir jamais connue. Le cardinal chercha aussi à faire entrer le pape dans les vues du monarque. Mais les lois de l'Église étaient trop sacrées à ses yeux, et son devoir de les maintenir dans toute leur intégrité trop impérieux, pour user de condescendance envers un prince. Vers la fin de l'année, Innocent congédia les ambassadeurs de Philippe, et développa dans une longue lettre les motifs qui l'empêchaient d'acquiescer à sa demande. Dans une petite lettre additionnelle, il l'engagea à s'adjoindre des hommes sages, ayant plus de respect pour le droit que pour les hommes, et d'examiner avec eux s'il serait plus avantageux pour lui de se soumettre à un jugement qu'il faudrait rendre sans acception de personne. Il lui rappela qu'ayant autant à cœur son salut éternel que son honneur sur cette terre, il l'engageait à devenir généreux, prudent, maître de lui-même, et à revenir à son amour conjugal (1).

Dans sa grande lettre, Innocent cita d'abord les sentences de l'Écriture sainte, ensuite les lois canoniques, et enfin la pratique des Pères de l'Église, pour déterminer les cas où le divorce est permis. « Ces cas, dit-il, ne peuvent s'appliquer au roi. Car il est démontré que vous avez cherché à vous approcher de la reine; et si vous n'avez pu exercer votre droit conjugal, c'est que vous y avez mis peut-être obstacle. Il est vrai qu'à présent vous lui donnez de quoi se vêtir et subvenir à ses besoins; mais vous la retenez dans une étroite captivité, et vous n'accordez à aucun de ses gens, quel que soit son

(1) *Ep.* XI, 180 et 181. — Schulz, p. 439, not.

sexe, l'accès près de sa personne. La reine est consignée à la porte de son palais, et ce n'est qu'obsédée de vos promesses et même de vos menaces, qu'elle s'est décidée à prononcer des vœux et à déclarer que vous ne l'avez jamais connue, bien que le contraire résulte de l'interrogatoire que lui a fait subir le légat. Elle nous a donné la même assurance, il y a trois ans, dans une lettre revêtue de son sceau, et elle ajoutait même, que si jamais elle donnait une déclaration contraire, on devrait la regarder comme étant arrachée par la violence ou par l'espoir de s'évader. Pesez mûrement, continue Innocent, les exemples et les sentences que nous venons de citer, et souvenez-vous que notre prédécesseur, Nicolas, a procédé plus sévèrement contre le roi Lothaire et sa concubine Walrade, et contre les archevêques de Trèves et de Cologne, que nous ne procédons contre vous. Si vous pensez que ce pape nous fut supérieur en mérite et en connaissance, nous ne lui sommes point inférieur en dignité et en puissance; et nous sommes autorisé à agir contre vous comme il agit contre le roi Lothaire. Voulant cependant vous donner une preuve convaincante de notre bienveillance, nous avons, d'après votre propre désir, autorisé le légat à prononcer la sentence de divorce, pour cause soit de parenté, soit de sorcellerie ou de vœu monastique; mais nous lui avons recommandé de ne point confondre ces différents motifs, afin qu'on examine chacun sous son point de vue particulier. Vous devez, de votre côté, rendre la liberté à la reine et vous conformer aux dispositions de la sentence rendue par Nicolas dans la cause de la reine Théberge. Il convient qu'elle soit maîtresse d'elle-même, afin qu'elle puisse communiquer avec ses amis, et ne soit pas obligée de demeurer dans un lieu où elle ait à craindre la violence, et où il lui serait difficile de produire des témoins et d'autres personnes capables de traiter une pareille question. Des hommes

expérimentés pourront vous prouver que, loin d'ordonner quelque chose de nouveau dans cette circonstance, nous nous conformons en tout point aux préceptes du droit canonique. » Le légat fut autorisé à faire une enquête, dans le cas où le roi le désirerait (1).

Ni les avertissements du pape, ni les menaces des évêques, ni les représentations des barons, n'avaient pu déterminer le roi d'Angleterre à reconnaître l'évêque élu de Cantorbery. Les évêques de Londres, d'Ely et de Winchester, se présentèrent devant lui et le supplièrent, les larmes aux yeux, de rappeler l'archevêque et les moines exilés, de détourner de son royaume le malheur d'un interdit, et de veiller à son salut éternel. Les évêques ayant insisté, le roi se mit dans une grande colère, éclata en injures contre le pape et les cardinaux, et jura, « *par les* « *dents de Dieu* (son juron favori) que, s'ils avaient l'audace « de prononcer l'interdit, il enverrait tous les évêques « et tout le clergé au pape, et s'emparerait de leurs biens. « Dans ce cas, ajouta-t-il, je ferai couper le nez et crever « les yeux à tous les Romains qui se trouveront dans mon « royaume, de sorte qu'on les reconnaîtra dans tout l'uni- « vers. Quant à vous, hâtez-vous de sortir de ma pré- « sence, si votre peau vous est chère! »

Mais les évêques préférèrent la perte de leurs biens, et même de la vie, à la violation des lois de l'Église, et au mécontentement de leur chef visible dans lequel ils vénéraient la volonté de leur chef invisible. Aussi, après un certain délai, prononcèrent-ils, le lundi après la semaine sainte (le 24 mars), la séparation de l'Angleterre de la

(1) *Ep.* XI, 181-183. — Innocent expose dans cette lettre tous ses bons procédés à l'égard du roi. Il n'a point agi avec la rigueur de ses prédécesseurs, qui ont lancé l'excommunication en pareille circonstance; pour lui, il s'est contenté de jeter un interdit sur une partie de son royaume, sans frapper le roi personnellement. Mais il lui fait bien sentir les droits dont le pape pourrait user à cause de sa conduite. (*Note du trad.*)

communauté de l'Église, et de tous les biens spirituels qu'elle accorde aux fidèles. A dater de ce jour, on cessa de répartir les grâces de l'Église, et les morts, privés de l'assistance des prêtres, furent enfouis, comme des cadavres d'animaux, dans des fossés et des carrefours. Plusieurs évêques, voyant qu'ils ne pouvaient plus exercer leur ministère, aimèrent mieux quitter le pays que de rester exposés à la colère du monarque.

Ces mesures ne changèrent pas les sentiments du roi; hors de lui, il fit parcourir le pays par ses satellites, qui ordonnèrent aux prélats et à leurs gens, en leur faisant les plus terribles menaces, de quitter le royaume pour aller se plaindre à Rome. Cependant la plupart d'entre eux ayant déclaré qu'ils ne céderaient qu'à la force, on n'osa leur faire violence; mais on plaça des administrateurs à la tête des évêchés, des abbayes et des prieurés, on mit les scellés sur leurs grains, on les vendit au profit du trésor, et les ecclésiastiques reçurent à peine de quoi se vêtir et se nourrir. Rencontrait-on des religieux à cheval, on les précipitait à bas, en leur faisant subir les plus mauvais traitements, et ils ne pouvaient se plaindre à personne. Jean ordonna même la mise en liberté du meurtrier d'un prêtre, que ses serviteurs lui avaient amené. « Il m'a « débarrassé, disait-il, d'un ennemi. » Les parents mêmes des archevêques furent dépouillés de leurs biens et mis en prison (1). Tout en agissant ainsi, le roi, qui appréhendait des mesures encore plus sévères de la part du pape, prenait ses précautions. Il craignait d'être frappé d'excommunication, ou de voir les grands de son royaume déliés du serment de fidélité. Il envoya donc des détachements dans les châteaux de tous les barons, exigeant des otages de ceux dont il suspectait le dévouement. Plusieurs d'entre eux livrèrent leurs fils, leurs neveux ou

(1) Matth. Par., p. 157.

leurs parents. Une femme eut seule le courage de refuser son fils à ses émissaires, en disant : « Je ne livrerai jamais mes enfants à celui qui a assassiné son neveu, au lieu de le protéger. » Quoique son mari la traitât d'insensée à cause de ce langage, il fut cependant obligé de se réfugier en Irlande avec sa famille pour se soustraire à la colère du roi.

Étienne Langton écrivit à Jean pour lui témoigner sa douleur, et pour lui faire sentir la honte dont il se couvrait pour avoir attiré l'interdit. Il le supplia humblement de le laisser entrer en paix dans son diocèse, afin qu'il pût lever l'interdit, à la gloire de Dieu et pour l'honneur de Sa Majesté. — « Tu n'es point élu canoniquement, lui répond le roi; ce n'est pas la majorité, ce n'est pas la portion la plus intelligente qui a voté pour toi; aussi considérons-nous ton élection comme non avenue. Cependant, si tu renonces à ton prétendu droit, nous prendrons soin de l'église de Cantorbery, pour l'honneur de Notre Majesté royale, et ce que nous ferons ne sera sans doute pas à ton désavantage (1). »

Quelque irrité que fût Jean, il ne voulait pourtant pas rompre entièrement avec le pape. Il envoya de nouveaux délégués à Rome pour déposer ses plaintes. Il les chargea de représenter que, quoique lésé dans l'affaire concernant l'église de Cantorbery, il reconnaîtrait, par considération pour le saint-siége, l'archevêque élu, lui accorderait un sauf-conduit, rendrait à l'Église tous les biens dont il l'avait dépouillée, et autoriserait les moines, quoiqu'ils l'eussent trompé, à revenir dans leur couvent, où il les laisserait vivre en paix. Il fit aussi déclarer qu'il remettrait au pape les droits régaliens sur les biens archiépiscopaux dépendants de la couronne, parce qu'il

(1) On trouve les deux lettres dans d'Achery, *Spic.*, III, 568.

était encore trop irrité pour recevoir l'archevêque avec bienveillance (1).

Innocent, désirant rétablir la paix entre le roi d'Angleterre et l'Église, pourvu que celle-ci ne fût pas tenue en servage (2), accepta les droits régaliens d'après le conseil des cardinaux. Il le fit cependant de telle sorte, qu'il ne pût en résulter aucun préjudice ni pour les droits du roi ni pour ceux de l'Église. Il autorisa les évêques de Londres, d'Ely et de Winchester, à transmettre, au nom du pape, ces droits à l'archevêque, mais en leur recommandant la plus grande circonspection, de crainte qu'il n'y eût quelques piéges tendus contre la liberté de l'Église. Il félicita le roi de s'être rendu maître de lui-même et d'avoir abandonné ses desseins inconsidérés. « Nous espérons que Dieu donnera une heureuse issue à cette affaire, lui manda-t-il, et que loin d'entraver l'archevêque dans ses fonctions pastorales, vous lui accorderez votre appui. Il serait, certes, plus honorable pour vous de lui remettre vous-même les droits régaliens, et de recevoir de lui la protestation de foi et d'hommage. Vous pouvez avoir toute confiance dans la sagesse du prélat élu, qui se conduira toujours de sorte à être digne de votre bienveillance, et à vous prouver que nous l'avons élevé à cette dignité par dévouement pour votre personne. » Les trois évêques étaient chargés d'appuyer sur le même point. Il les autorisa à lever l'interdit, aussitôt que l'archevêque se serait mis en route pour se rendre dans son diocèse, mais en les chargeant de faire promettre au roi, sous caution, que s'il survenait de nouvelles difficultés, il se soumettrait au conseil et à la décision du saint-siége. En faisant connaître à l'archevêque le résultat de ces négo-

(1) *Ep.* XI, 90.
(2) *Ep.* XI, 141.

ciations, Innocent l'invita à se conduire envers le monarque de manière à gagner son affection (1).

Le pape adressa, peu de temps après, une nouvelle lettre aux trois évêques. « Montrez maintenant, leur dit-il, la même circonspection à délier que vous avez mise à lier. Quant aux outrages et aux injustices qui ont été le résultat de votre obéissance, ne perdez point de vue l'exemple de ceux qui sortirent avec joie du haut conseil de Jérusalem, parce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir pour le nom de Jésus-Christ. Rappelez-vous d'ailleurs que le Seigneur regarde comme heureux ceux qui supportent des offenses par amour pour lui. » Le pape les exhorta à persévérer dans leur constance, et répondit à plusieurs demandes qu'ils lui avaient adressées relativement à la célébration de quelques fêtes de l'Église, dans l'espoir que la nécessité de les suspendre cesserait bientôt (2).

Les ennemis de l'indépendance de l'Église et les adversaires du pape firent circuler au sujet de cette affaire les bruits les plus contradictoires. Innocent rassura les évêques, et les chargea de nouveau de ne lever l'interdit qu'autant que le roi aurait reconnu l'archevêque, et exécuté les promesses faites en son nom par l'abbé de Beaulieu. « Tel est, leur écrivit-il, l'esprit de notre lettre au roi, et nous déclarons toute autre interprétation comme mensongère. Insistez aussi près du roi pour qu'il remplisse sans retard ses promesses; son honneur et son salut l'exigent: car ce n'est qu'à ce prix qu'il pourra recouvrer la bienveillance du saint-siége. Ne lui cachez pas que s'il persistait dans son endurcissement, nous serions dans la nécessité de faire appesantir notre bras sur lui (3). »

(1) *Ep.* XI, 89-91.

(2) *Ep.* XI, 102.

(3) *Ep.* XI, 141. *Quia manus nostras aggravaremus in illum.* — On voit que le pape le menace de l'excommunication, qui entraînait alors la déchéance. (*Note du trad.*)

Innocent adressa à Jean une lettre où il se plaint, avec amertume, du mépris de ses conseils et de ses avertissements : « Notre cœur s'afflige de ce que vous récompensez notre amour par la haine, de ce que vous vous révoltez contre vous-même, et ne ménagez pas votre propre honneur afin d'attaquer le nôtre. Ne voyez-vous pas combien il est vain de résister à l'Église et aux ordres de Dieu? car personne ne peut se soustraire à sa main, ni changer ses décisions. Si votre ingratitude se refuse à reconnaître la condescendance que nous avons eue pour vous dans l'affaire de l'église de Cantorbery, l'Église universelle s'en souviendra et n'oubliera pas notre patience à votre égard? Votre oreille et votre esprit sont tellement endurcis, que vous repoussez tout avis salutaire, et que vous ne sentez pas votre blessure qui dévore tout autour d'elle. Si l'amour paternel avec lequel nous cherchons à vous faire sentir vos fautes, vous déplaît, nous agissons cependant comme un médecin prudent et zélé, qui opère et cautérise le malade pour le guérir malgré sa résistance. Si votre maladie se montrait rebelle au traitement suivi jusqu'à présent, nous emploierions des remèdes plus amers et propres à guérir. Une fois la guérison opérée, vous bénirez le médecin expérimenté et vous oublierez l'amertume des remèdes. Nous n'avons pas encore perdu l'espoir d'amollir votre cœur par nos paroles. Exécutez les promesses contenues dans la lettre que vous avez écrite, et que nous a remise l'abbé de Beaulieu. Car en négligeant de faire ce que nous vous avons permis sur votre demande pressante, vous ajouterez une seconde faute à la première, et elle sera d'autant plus grave, que vous nous avez envoyé de nouveaux ambassadeurs sous prétexte de terminer promptement cette affaire. Très-cher fils, ne vous endurcissez pas, n'élevez point de nouvelles difficultés, afin de ne point vous attirer des embarras qu'il vous serait difficile de surmonter. Car, quoique nous

vous aimions et que vous receviez avec colère les châtiments de l'Église, nous nous verrions forcé, si dans l'espace de trois mois, vous n'accomplissiez pas toutes vos promesses, de vous exclure de la communion des fidèles, et de donner à nos vénérables frères l'ordre positif de vous déclarer excommunié, tous les jours de dimanche et de fête, au son des cloches et avec les cierges allumés, sans vous laisser la faculté d'en appeler au saint-siége. Cette sentence, nous la prononcerions nous-même, afin que toute l'Église sût la punition infligée à celui qui l'a offensée. Voyez, l'arc est tendu. Évitez, évitez la flèche; car une fois lancée elle ne rétrograde plus! Prenez garde qu'elle ne vous fasse une blessure grave, dont la cicatrice restera encore lorsque la plaie sera déjà fermée (1). »

L'archevêque fugitif d'York avait aussi à se plaindre du roi. Le pape donna l'ordre aux évêques de Londres et de Rochester, ainsi qu'au doyen de Lincoln, d'exiger du roi que, dans un délai de trois mois, il rétablît l'évêque dans tous ses biens, sous peine d'un nouvel interdit sur le diocèse d'York. Dans le cas où le roi aurait quelques motifs de plainte contre l'archevêque, les évêques devaient les entendre. Si la plainte était du ressort de la juridiction ecclésiastique, ils étaient chargés de l'examiner et d'assigner à un jour fixe les parties à Rome. Si, au contraire, la plainte était du ressort de la juridiction civile, l'archevêque aurait à se soumettre à cette dernière. En tout cas, les évêques devaient veiller à ce que l'archevêque ne fût lésé en rien et à ce qu'il obtînt l'autorisation de retourner en Angleterre et d'y rester. Dans le cas où l'audition des témoins serait nécessaire, et que ceux-ci chercheraient, soit par faveur, soit par haine, soit par

(1) Martene, *Thes.*, I, 810. — Cette lettre ne se trouve pas dans Baluze. — Nous voyons encore ici menace d'excommunication. (*Note du trad.*)

crainte, à ne point comparaître, ils seraient sommés, sous peine de censures, de faire leurs dépositions (1).

La mise en liberté de l'évêque Waldemar de Schleswig, après une captivité sévère de quatorze ans, fut fortement désapprouvée, même en Danemark. Bien des gens croyaient que sa haine contre le roi trouverait dans la turbulence de son caractère et dans ses richesses le moyen de troubler la tranquillité du royaume. En effet, cet évêque eut bientôt oublié ses serments. Pendant son voyage en Allemagne, il se plaignit au duc de Souabe de l'injustice du roi et fit alliance contre lui avec Philippe (2). Cependant, il était arrivé à Rome au commencement de l'année précédente, ou même plus tôt, et le pape, après lui avoir fait l'accueil le plus bienveillant, lui assigna Bologne pour résidence. Il n'était peut-être pas sans espérance de rentrer un jour dans son diocèse. Des messagers du roi de Danemark ne tardèrent pas à se présenter à Rome. Leurs représentations furent accueillies par le pape qui, pour dissiper les inquiétudes du roi, lui fit donner l'assurance que l'évêque resterait en Italie ; que l'archevêque de Lund administrerait son diocèse, et qu'on ne lui laisserait que le strict nécessaire pour son entretien. Il engagea le roi à envoyer plus tard une nouvelle ambassade, afin qu'il pût examiner encore une fois cette affaire, puisqu'il était obligé d'entendre la défense de l'évêque (3).

Pendant que ceci se passait, Hartwich, archevêque de Brême, mourut. Plusieurs chanoines élurent Waldemar absent, malgré l'opposition de quelques-uns de leurs collègues qui se retirèrent. Mais déjà, au temps de l'empe-

(1) *Ep.* XI, 87.
(2) *Arn. Lub.*, VI, 18.
(3) *Ep.* XI, 173. — *Ep.* X, 41.

reur Louis le Pieux, ce monarque avait ordonné la réunion des églises de Brême et de Hambourg, qui devaient être subordonnées à un seul évêque élu par les deux chapitres réunis (1). Le pape Innocent II avait, peu de temps auparavant, confirmé cette décision, et chaque archevêque avait juré de l'observer, malgré les réclamations de l'église de Hambourg, qui se plaignait d'une réunion qui lui faisait perdre sa dignité, et qui de maîtresse la rendrait servante (2).

Comme à cette époque le roi de Danemark faisait occuper Hambourg, les chanoines de cette ville ne furent point appelés à participer à l'élection, parce qu'ils étaient regardés comme défavorables à l'évêque de Schleswig. Une députation du clergé et des vassaux du chapitre se rendit à Bologne pour annoncer à Waldemar son élection. Elle avait probablement été faite sous l'influence du duc de Souabe, puisque celui-ci fit des démarches près d'Innocent pour en obtenir la confirmation. Le pape était disposé à délibérer sur cette affaire, lorsqu'un envoyé de l'église de Hambourg présenta une requête contre cette violation de ses droits; car, en sa qualité de mère-église, la première voix lui appartenait. Le prévôt de Roschild se présenta en même temps pour rappeler le serment de l'évêque, serment par lequel il s'était engagé à ne se fixer dans aucun lieu où sa présence pourrait être dangereuse au Danemark. Le roi s'opposa donc, par l'organe de ses délégués, à la réintégration de Waldemar dans l'évêché de Schleswig, par la raison que celui-ci avait renoncé à l'évêché, en déposant l'habit ecclésiastique pour prendre le titre de roi; qu'il était coupable de haute trahison, d'apostasie, de parjure, d'adultère, de conspiration; qu'il était le fruit d'un double adultère, et qu'il n'avait obtenu

(1) Pfeffinger, *Vitr. ill.*, I, 1167. — Gualdo, *Vita S. Anscharii*, c. 59.
(2) Staphord, *Hist. eccl. d'Hambourg*, I, 498.

les dispenses du siége apostolique que sous de faux prétextes (1).

Le pape tint conseil avec les cardinaux. Il fut d'avis qu'on ne pouvait, sans porter préjudice au royaume, accéder à la demande du roi, qu'il regardait comme inconciliable avec celle que l'évêque avait faite d'être réintégré dans son diocèse. Il regarda donc la réclamation de Waldemar comme fondée. Car la liberté de l'Église lui semblait menacée, si le roi obtenait l'éloignement du prélat. Il décida donc que dans le cas où l'évêque ne se fierait pas au roi, il serait réintégré dans sa charge au moyen d'un administrateur, et qu'il fixerait sa résidence dans un lieu non suspect. L'évêque Waldemar parut acquiescer à cette proposition et demanda quelques jours pour déterminer le lieu de sa résidence. Mais il profita de ce temps pour s'enfuir près du duc de Souabe (2).

Innocent, ayant eu connaissance de cette évasion, fit ordonner aux chanoines de Brême, par l'archevêque de Magdebourg, d'assembler tous les électeurs et d'élire, dans un délai d'un mois, un représentant selon les formes canoniques. Dans le cas où cet ordre ne serait pas exécuté, l'archevêque était chargé, conjointement avec quelques hommes pieux et prudents, de procéder à l'élection et de prononcer l'excommunication contre ceux qui résisteraient à l'élu ou prendraient parti pour Waldemar. Innocent prononça cette sentence contre ce dernier, ajoutant, ce qui était inutile, que le roi de Danemark ne devait lui fournir aucune assistance, mais l'éviter comme un excommunié. L'évêque de Wurtzbourg fut chargé de faire part de cette excommunication au duc de Souabe et de la rendre publique ; ce qui se fit non-seule-

(1) Arn. Lub., VII, 12. — *Id.* a. a. O. — *Ep.* X, 209. — XI, 10.
(2) *Ep.* X, 209. — Arn. Lub., a. a. O.

ment en Allemagne, mais encore en France. Innocent pria lui-même le duc de Souabe d'éviter l'évêque excommunié, afin qu'il n'y eût pas de scandale dans l'Église (1).

Le duc intercéda auprès du pape en faveur de l'évêque. Il assurait que les chanoines avaient élu Waldemar de Schleswig pour que l'église de Brême, qui était veuve depuis la mort d'Hartwich, ne restât pas plus longtemps dans cette position, et faisait remarquer que cette église, autrefois l'une des plus distinguées de l'Empire, était tombée en décadence principalement par l'incurie de l'archevêque défunt; il insistait auprès du pape pour qu'il consentît à l'échange de cette église, et il s'engageait, de son côté, à contribuer à son rétablissement autant que le permettraient les droits de l'Empire. Philippe, sans attendre la réponse du pape, envoya Waldemar sous bonne escorte à Brême. L'évêque fut reçu avec joie, et personne n'ayant osé lui remettre les lettres d'excommunication du pape, il prit, sans aucun trouble, possession de son église et des domaines appartenant au diocèse. Enfin, un inconnu feignit, pendant la messe, d'aller à l'offrande et déposa les lettres sur l'autel. Sans s'inquiéter de ce nouvel embarras, Waldemar mit tout en œuvre pour placer sous son autorité les habitants de Dithmar, dont la soumission lui avait été si agréable, lorsqu'il n'était encore qu'évêque de Schleswig. Il leva ensuite des troupes contre le roi de Danemark et contre l'antiévêque Burkhard (2).

Mais la mort de Philippe fit évanouir toutes ses espérances. Aussitôt que les légats, qui se trouvaient en Allemagne, eurent fait connaître à Rome la manière dont Waldemar se conduisait envers son cousin le roi de Danemark, le pape s'accusa lui-même près du roi, du vivant de Philippe, de ne s'être pas mis assez en garde contre

(1) *Ep.* X, 209, 200. — Arn. Lub., VII, 12. — *Ep.* XI, 10.
(2) *Ep.* X, 203. — Arb. Lub., VII, 12.

l'astuce d'un méchant homme, qu'il eût mieux valu laisser en prison. Innocent délibéra avec les cardinaux pour savoir s'il ne fallait pas le déposer; mais il jugea plus à propos d'épier ses démarches, afin que le désespoir ne le précipitât pas dans le gouffre de toute méchanceté. Il recommanda au roi d'attendre avec patience les événements et de prendre des mesures contre les entreprises de l'évêque. L'élection d'un nouvel empereur, l'excommunication pontificale, les préparatifs du roi de Danemark pour soutenir l'évêque Burkhard, ne firent aucune impression sur Waldemar (1). Quoique les canons de l'Église portassent que tout évêque qui se permettrait de passer d'une église à une autre, sans l'assentiment du pape, perdrait la première qu'il aurait abandonnée par orgueil, et serait repoussé de la seconde qu'il aurait recherchée par cupidité, Waldemar n'en continuait pas moins à administrer l'église de Brême. Il fut donc déclaré déchu de celles de Brême et de Schleswig. Les évêques voisins furent chargés de l'inviter au nom du pape à se rendre à Rome, dans un délai d'un mois, pour y demander le pardon de ses égarements. Ils lui firent connaître que, dans le cas où il ne se conformerait pas à cet ordre, il serait déposé, déclaré inhabile à exercer aucune dignité ecclésiastique, et resterait sous le poids de l'excommunication : que si des laïques et des prêtres avaient des rapports avec lui, les premiers seraient exclus de la communion des fidèles, les seconds perdraient leurs dignités et bénéfices; tandis que les villes et les localités qui lui accorderaient asile seraient punies par l'interdit : qu'on s'assurerait, par un examen approfondi, de la validité de l'élection de Burkhard, et que si cette élection n'était pas légale, le pape prendrait des

(1) *Registr.* 149. — *Ep.* XI, 10. — Hamsfortii *Chron. Sec.*, in Langebek ss., I, 283.

mesures pour que l'église de Brême eût un chef capable de la diriger. L'archevêque de Lund fut chargé de veiller à la stricte observation de ces ordres, en ce qui concernait l'église de Schleswig.

Après l'extinction de la maison Stenkil, les Bonde et les Swerker occupèrent alternativement, pendant un demi-siècle, le trône de Suède. Les Ostrogoths ayant reconnu Swerker II pour leur souverain, en 1133, les habitants de la haute Suède placèrent aussi, en 1150, sur le trône d'Upsal, Érich, époux de Christine, petite-fille de Inge l'aîné. Swerker ayant été assassiné par un de ses serviteurs, en 1155, les Ostrogoths se rangèrent également sous la domination d'Érich. Les historiens nationaux le surnommèrent le législateur, et les écrivains ecclésiastiques le saint, à cause de la pureté de sa vie, et surtout du zèle qu'il avait mis à convertir les Finlandais au christianisme (1). Les Danois, alliés à quelques mécontents, ayant envahi ses États, il périt en 1160, dans un combat près de la cathédrale d'Upsal. Charles VII, fils de Swerker, lui succéda. La construction de plusieurs couvents, ses efforts pour faire donner à l'église d'Upsal la dignité épiscopale, les lois qu'il établit pour prévenir les dissensions intestines, et qui prescrivaient de choisir à l'avenir les rois tour à tour dans les familles des Bonde et des Swerker, le représentent comme un souverain d'un caractère doux et pacifique. Cependant, Canut, fils d'Érich, soupçonnant ce prince d'avoir pris part à la révolte qui avait occasionné la mort de son père, le fit assassiner (2). Lui ayant succédé, il dirigea d'une main ferme les rênes du gouvernement jusqu'à sa mort (1195). Swerker, fils de Charles, plaça sur sa tête cette couronne

(1) *Histoire de Suède*, de Geyer, I, 306. — *Ep.* XI, 174.

(2) Le 12 avril 1168 ; Loccenius, p. 79. Voy. l'*Histoire de Suède*, dans l'*Histoire universelle*, XXX, 277.

chancelante, et exerça sa fureur contre la maison de son rival. Il éleva d'abord avec des soins paternels les enfants de son prédécesseur, et s'attacha tellement à eux qu'il ne pouvait les voir éloignés de sa personne ; mais la discorde ne tarda pas à troubler cette bonne intelligence ; les fils de Canut ayant formé un complot contre la vie du roi, trois d'entre eux périrent dans un combat (1). Érich, fils de Canut et petit-fils d'Érich le Saint, se sauva en Norwége, et parut trois ans après à Upland où, depuis son grand-père, sa famille possédait l'affection du peuple. Les cruautés de Swerker assurèrent bientôt à Érich un grand nombre de partisans, et il marcha contre Swerker. Celui-ci demanda et obtint des secours du roi de Danemark, auquel il était allié du côté maternel ; mais les huit mille Danois qui lui furent envoyés, sous la conduite de l'évêque de Roschild, ne purent le protéger contre ses sujets rebelles. Le 1er février 1208, les Danois furent défaits, près de Kongslane, dans une bataille sanglante, et Swerker fut forcé à se réfugier en Danemark. L'archevêque d'Upsal, qui n'avait pu réussir dans sa tentative de réconciliation, l'accompagna dans sa fuite (2).

La faveur que Swerker s'était acquise pas ses présents, ses franchises et ses exemptions d'impôts, jointe à sa parenté avec le primat de Scandinavie, l'archevêque André de Lund, lui permirent de présenter à la cour de Rome les prétentions de sa maison, comme étant les mieux fondées. Innocent désapprouva donc l'entreprise d'Érich. Le roi, se trouvant sous la protection de saint Pierre, se plaignit de ce qu'on voulait le bannir du royaume, contrairement à ses droits ; les églises n'avaient pas été respectées, ainsi que cela arrive d'ordinaire dans les

(1) C'est ainsi que le rapporte Innocent. D'autres écrivains prétendent que Swerker les fit périr sur de simples soupçons. Compar. Geiger, I, 146.
(2) Loccenius. — Ludw., *Reliq.*, IX, 153, 177. — Geyer, I, 146.

guerres civiles. Le pape, qui exerçait alors les fonctions d'éphore suprême sur les royaumes chrétiens, et dont les jugements tendaient à accommoder les différends des rois et à protéger les droits des peuples, écrivit aux évêques de Lunkœping, de Skara, et à l'abbé de Wadsten, « qu'il ne convenait pas qu'ils fermassent les yeux sur de semblables dissensions ; qu'ils devaient réconcilier Érich avec le roi légitime, et l'engager à le laisser tranquille possesseur d'un royaume qui lui appartenait de droit. Si vos paroles conciliatrices, écrivit Innocent, ne portent aucun fruit, menacez-le des censures de l'Église; mais employez, avant tout, vos efforts pour qu'il se réconcilie avec l'archevêque d'Upsal, à cause du tort qu'il a fait à son église (1). » Il est rare qu'un roi expulsé de ses États voie augmenter le nombre de ses partisans, car la possession de fait d'un trône fournit trop de moyens pour s'y maintenir. Érich était en garde contre une nouvelle invasion de son rival; et lorsque ce dernier, secouru par les Danois, tenta cette invasion en 1210, Swerker perdit la bataille et la vie près de Gestilren, dans le pays des Ostrogoths (2). Érich consolida sa victoire en s'unissant à Richenza, sœur de Waldemar, gagna, par quelques concessions, le clergé qui, dans le principe, s'était montré peu disposé en sa faveur, et fit bénir sa mémoire par la paix qu'il procura au royaume.

La Pologne était le pays chrétien qui avait le moins de relations avec Rome. Subdivisée en petits États, elle n'avait, pour ainsi dire, aucune importance politique. La civilisation romaine et l'esprit germanique étaient, dans des proportions plus ou moins étendues, le lien qui unissait presque tous les peuples de l'Europe. Les nations slaves restèrent étrangères à l'influence de ces deux élé-

(1) *Ep.* XI, 174.
(2) Dahlin, II, 135.

ments ; la religion et les règlements ecclésiastiques que quelques-uns de ces peuples reçurent de l'Occident, les mirent seuls en contact avec Rome. Cependant il n'en fallut pas davantage pour leur donner une prépondérance marquée sur les autres peuples de la même race. L'Église latine était organisée, sous tous les rapports, d'une manière beaucoup plus parfaite que l'Église grecque : aussi son influence était-elle plus salutaire pour les peuples qui reconnaissaient sa loi. Pourvue d'une hiérarchie puissante, elle seule avait fondé des institutions qui répandaient la science et la civilisation dans les contrées les plus reculées, et qui y enfantaient quelquefois des idées sociales d'un ordre supérieur.

En partageant la Pologne entre ses fils, Boleslas Krummaul avait pour longtemps affaibli ce royaume, et y avait semé le germe de dissensions intérieures. L'un d'eux avait obtenu, il est vrai, la dignité ducale, avec la prééminence sur les autres. Mais ce qui aurait dû les unir fut précisément ce qui les divisa. En l'année 1195, Lesko le Sage, prince de Cracovie, qui était encore mineur, fut placé à la tête des princes de la Pologne. Il ne put se soutenir qu'en combattant, avec des succès divers, contre son oncle Miécislaw le Vieux, prince de la haute Pologne. A la mort de ce dernier, et d'après les conseils du prince palatin et de son frère, l'évêque de Cracovie voulut prescrire à Lesko, lors d'une diète tenue en cette ville, des conditions que celui-ci jugea incompatibles avec la dignité souveraine ; il se décida donc à la résigner entre les mains de Ladislas Lasconogus, fils de Miécislaw, plutôt que de l'obtenir au préjudice de ses droits ou de la disputer les armes à la main à un parent (1). Romunus, prince de Wladimir et d'Halitsch, qui appartenait à la religion grecque, se leva pour le combattre, et

(1) M. Cromer, *De Reb. gest. Polon.*, p. 181.

appela les Russes à son secours. Il fut défait par Lesko, près de Zawichost, où il perdit la souveraineté et la vie. Une grande partie de l'armée russe resta sur le champ de bataille, et un nombre plus considérable encore trouva la mort dans la Vistule, dans les forêts et dans la campagne. Lesko, voulant réunir les principautés de Wladimir et d'Halitsch aux siennes, les remit au pape et en reçut l'investiture. Innocent reçut avec d'autant plus de plaisir la personne et le pays de ce prince sous la protection de saint Pierre, que toute la Pologne était regardée d'ailleurs comme tributaire du saint-siége (1).

Vers cette époque, Ladislas, duc de la haute Pologne, était loin de garder envers le clergé les sentiments pacifiques qui l'avaient porté à céder la dignité ducale à Lesko. L'archevêque Henri, de la maison de Kitzlitz, occupait alors le siége de Gnésen; ce prélat, austère dans ses mœurs, sévère envers le clergé soumis à son autorité, tâchait de l'élever au degré de considération morale qui peut seul lui donner la force de remplir sa double mission envers Dieu et envers les hommes. Il est, en effet, de la plus haute importance que dans la hiérarchie de l'Église il y ait des hommes capables, considérés et unis par une subordination bien réglée, afin que le chef puisse réunir et faire prospérer les parties isolées. L'état de l'église de Pologne attirait l'attention du pape; mais il ne pouvait contribuer à son élévation qu'autant qu'elle serait dirigée par un représentant animé de l'esprit qui, dans ce siècle, partait de l'Église romaine pour se répandre sur toutes les églises. L'archevêque Henri était un homme de cette trempe.

Le célibat n'était point observé par un grand nombre d'ecclésiastiques, et les chanoines s'en cachaient si peu, qu'ils consacraient à l'autel des fils plus indignes qu'ils

(1) Albericus, p. 439. — *Ep.* IX, 229, 219.

n'étaient eux-mêmes. Dans certaines églises, les pères, les fils, les petits-fils accaparaient toutes les fonctions. Aussi, les liens du sang, étant plus forts que ceux du devoir, le service divin était totalement négligé. Des pièces de théâtre étaient représentées dans la maison du Seigneur; des masques y furent introduits, et les prêtres et les assistants ne rougirent pas de compromettre leur dignité ecclésiastique devant le peuple, par des jeux insensés ou par des gestes indécents, au lieu de chercher à amollir son cœur en lui faisant entendre la parole de Dieu. Aussi Innocent écrivit-il à l'archevêque : « Comme le zèle pour « la maison du Seigneur nous consume, et que la honte « de ceux qui la profanent rejaillirait sur nous, nous vous « ordonnons de refuser les dignités ecclésiastiques à ceux « qui vivront avec des femmes; de séparer ceux qui en « ont; de ne point accorder de bénéfices aux fils des cha- « noines, dans les églises où sont leurs pères; car il est « inconvenant que le fils illégitime serve le père impur, « à l'autel où le fils unique est immolé comme victime à « son père, pour le salut des hommes. Extirpez la cou- « tume de jouer des bouffonneries dans les églises; mon- « trez-vous zélé pour le service divin et pour la sanctifi- « cation des jours de fête (1). »

Il est probable que l'archevêque avait senti la nécessité de ces réformes dans les églises polonaises, et qu'il avait dénoncé ces abus au pape, afin de pouvoir procéder d'une manière plus efficace étant soutenu par une autorité supérieure. On ne doit pas trouver étrange qu'il ait rencontré presque partout de la résistance. Ces ecclésiastiques, forcés d'adopter, pour ainsi dire, un nouveau genre de vie, furent sans doute d'autant plus empressés d'adresser des plaintes au duc, qu'ils savaient que les empiétements de celui-ci sur les droits de l'Église l'avaient brouillé

(1) *Ep.* IX, 235.

avec l'archevêque. Le duc, en effet, conférait les bénéfices de l'église archiépiscopale, droit qui n'appartenait qu'à l'archevêque. Il enleva à ce dernier la garde des reliques, des ornements et des trésors de l'église, et il envoya un prisonnier dans l'église, avec ordre aux chanoines de le surveiller à tour de rôle et de subvenir à son entretien. Il fit jeter en prison et mettre à la torture des ecclésiastiques et séquestra les biens de l'archevêque. Celui qui voulait les défendre devenait victime de sa fureur. Enfin, l'archevêque lui-même, forcé de s'expatrier, alla porter ses plaintes devant le saint-siége.

Mais il n'y vint pas seul; d'autres hommes distingués et pieux rapportèrent aussi que le duc s'était illégalement emparé de la succession d'un évêque; qu'il n'avait tenu aucun compte de l'excommunication de l'archevêque; qu'il visait à l'anéantissement de la liberté de l'Église, en s'efforçant de placer tout le monde sous le même joug, et qu'il avait expulsé des moines de leur couvent. « Quel « est votre égarement, ô duc! lui écrivit le pape: devant « diriger les autres, vous vous égarez vous-même! Le « Seigneur vous a-t-il fait duc pour que vous transfor« miez la liberté de l'Église en un vil esclavage? Ne vous « a-t-il confié le glaive que pour l'enfoncer dans le sein « de votre mère? A-t-il placé les peuples sous votre auto« rité, afin que vous vous serviez de leurs bras pour per« dre sa maison? Recueillez vos sens et faites un retour « sur vous-même. Réfléchissez à votre puissance et à vos « forces; comparez-les à celles de l'Église, et voyez si vous « êtes autorisé à humilier ainsi l'Église de Jésus-Christ. « Vous vous considérez peut-être comme étant grand; « mais lors même que vous vous mesureriez à l'échelle « de l'opinion des hommes, vous ne vous croiriez pour« tant pas supérieur à ce monarque puissant que Dieu « changea en bête dans sa justice, parce qu'il ne voulait « pas le regarder comme au-dessus de lui. » Il doit donc

reconnaître ses torts envers l'archevêque, cesser d'opprimer l'Église, ne plus s'arroger le droit de disposer des bénéfices, rendre au clergé les trésors dont il l'a dépouillé, indemniser l'archevêque de ses pertes, et faire pénitence. S'il n'agit pas ainsi, les évêques de Prague, d'Olmutz, de Misnie et de toute la Pologne, prononceront contre lui, au premier ordre, l'excommunication, tous les dimanches, au son des cloches et avec les cierges allumés (1). Le pape autorisa l'archevêque à excommunier le duc et ses adhérents, s'il continuait à persécuter l'Église et à l'empêcher d'exercer ses fonctions. Tous les évêques de la Pologne furent sommés de lui prêter assistance. « Car, leur dit-il, il n'est occupé que de votre bien-être et de la défense des libertés de l'Église; de plus, comme ce prélat est encore dans l'exil et a des dépenses considérables à sa charge, il a droit de compter sur votre aide. » Innocent déclara que dans le cas où l'archevêque viendrait à mourir avant d'avoir entièrement payé ses dettes, son successeur serait tenu de les acquitter.

La présence de l'archevêque à Rome donna au pape une connaissance exacte de la situation de l'église de Pologne, et lui fournit l'occasion de régler bien des choses au sujet de cette église, et d'y réformer un grand nombre d'abus. Les ducs s'emparaient encore de la succession des évêques ; les patrons des paroisses s'arrogeaient le même droit à l'égard des prêtres; les princes soumettaient les ecclésiastiques aux taxes et aux corvées. Tous ces abus devaient être abolis comme opposés aux droits de l'Église. Il n'était pas rare que les ducs, au lieu de laisser aux chapitres la faculté d'élire leurs supérieurs, leur imposassent des créatures de leur choix. La puissance temporelle disposait souvent à son gré des bénéfices, et

(1) *Ep.* IX, 217.

les ducs empêchaient quelquefois les individus soumis à la dîme de la payer intégralement. Les archidoyens, quand ils faisaient l'inspection des paroisses, n'étaient pas toujours convenablement reçus et entretenus par la noblesse. Les ducs retenaient souvent la dîme appartenant à l'évêque et à l'archevêque. Des protestations partirent de Rome au sujet de ces abus. Le pape revêtit l'archevêque de la dignité de légat, afin qu'il pût agir avec plus d'autorité et d'énergie. Henri retourna donc en Pologne, et, peu de temps après son arrivée, il convoqua un synode où il fit prêter serment sur l'Évangile à tous les ecclésiastiques d'éloigner leurs femmes (1). Mais il fallait du temps pour effectuer complétement cette réforme.

Nous avons déjà parlé des mœurs du clergé et des mesures prises par le pape pour en arrêter le scandale. Mais la subordination était loin d'être conforme aux lois de l'Église : il était nécessaire que l'exemple vînt d'en haut. L'évêque de Posen, au lieu de soutenir son archevêque, ne faisait pas difficulté de dire la messe en présence de l'un des principaux persécuteurs de l'Église, et de braver ainsi l'excommunication de l'archevêque. Innocent donna connaissance de la violation de ses ordres à tous les évêques, afin que ceux-ci l'évitassent comme un excommunié. L'évêque de Pomerelle s'étant montré désobéissant envers son archevêque, Innocent lui écrivit : « Le droit de faire porter devant soi une croix dans tout le diocèse, est le symbole de la dignité archiépiscopale, et l'archevêque ne serait tenu de renoncer à ce droit que dans le cas où un légat, représentant l'autorité pontificale, se trouverait dans le pays. » Le pape refusa d'exempter les chanoines du payement d'une rente annuelle. Il confirma des églises dans la possession de prébendes et de dignités. Une élection contestée, qui eut lieu

(1) Dlugoss, *Hist. polon.*, p. 625.

dans la ville de Cracovie, permettra d'apprécier combien Innocent était juste dans ses décisions. Les deux partis avaient donné leurs voix à des hommes également recommandables : l'un était l'évêque de Plozk, l'autre le prévôt de Sandomir. Il ne donna la préférence au dernier candidat que parce qu'il était né dans le diocèse, et qu'il ne voyait pas avec plaisir un évêque passer sans nécessité d'une église à une autre (1).

En Silésie, le duc Boleslaw avait obtenu du saint siége, pour les prélats de la Pologne, la faculté d'employer les censures de l'Église contre tous ceux qui prendraient les armes contre lui. Cependant ce moyen n'ayant produit aucun résultat, il s'adressa de nouveau à Rome. Innocent occupait depuis peu le siége de Saint-Pierre lorsque cette plainte arriva. Il réitéra l'ordre à l'archevêque de Gnésen et à ses suffragants de faire d'abord des remontrances à ceux qui étaient disposés à attaquer la personne ou les propriétés du duc, de prononcer de suite et sans appel l'excommunication, si cette mesure était sans effet, et de la faire exécuter dans tous les diocèses (2).

Depuis l'avénement d'André au trône de Hongrie, ce royaume était en paix et en bonne intelligence avec le saint-siége. Innocent ayant su du roi que son épouse était sur le point d'accoucher, ordonna aux prélats et aux seigneurs de faire hommage au jeune prince dont on espérait la naissance, aussitôt qu'ils en seraient requis par le père; sinon ils y seraient contraints par l'archevêque de Gran et l'évêque de Waradein, sans avoir la faculté de recourir à un appel (3).

Les Latins ne soutenaient leur domination à Constantinople qu'à force de combats continuels, soit avec les

(1) *Ep.* IX, 216-239. — *Ep.* XI, 40.

(2) *Ep.* I, 43.

(3) *Ep.* IX, 74.

Grecs, soit avec les Bulgares. Les chevaliers, avides de combats, et qui ne voyaient rien au-dessus de leur cheval et de leur épée, auraient-ils-pu d'ailleurs rester en repos? Ni la mort de Johannitius, ni la paix qu'ils avaient en quelque sorte arrachée à son neveu Vorylas, ne les avaient délivrés des Bulgares. Ces derniers, ainsi qu'ils l'avaient fait les années précédentes, franchirent leurs frontières et se dirigèrent sur Philoppopolis. L'empereur marcha à leur rencontre, et rendit grâce à la protection de saint Pierre, de la victoire remportée sur eux le jour de la fête de Saint-Pierre aux Liens. Vorylas fut repoussé avec une perte considérable, et perdit des possessions d'une étendue de plus de quinze journées de marche. Le pieux empereur attribua ses conquêtes, non à la force de ses armes, mais au prince des apôtres, pour lequel il était prêt à recevoir la couronne du martyre. Car il se faisait honneur d'être, non le maître de l'Église, mais l'exécuteur de ses volontés. Il avouait que sans la protection du pape la chute de son royaume serait certaine, lors même qu'il parviendrait à étendre sa domination sur toutes les parties du vaste empire grec; mais qu'avec cette protection il pourrait déjouer toutes les tentatives de ses ennemis (1).

Sans de prompts et d'énergiques secours de l'Occident, il devenait impossible aux Latins de se maintenir assez longtemps à Constantinople pour en faire un point central d'où l'on pourrait marcher à la conquête de la terre sainte. Tous les efforts d'Innocent tendirent, pendant les dix-huit années de son règne, à faire coopérer la première conquête au succès de la seconde, et s'il ne réussit pas, nous ne devons pas l'attribuer au refroidissement de son zèle, mais à la marche des événements qui vinrent souvent entraver sa volonté. Cependant, loin de se laisser decou-

(1) *Ep.* XI, 207.

rager par les obstacles, nous le voyons employer toute l'influence de sa haute position, et toute la force de son génie, pour atteindre ce but tant désiré.

Si les événements dont l'Allemagne était le théâtre, absorbaient toute son attention, ils ne diminuaient cependant pas l'activité d'Innocent pour les affaires de l'Orient. Le pontife était parvenu à faire passer en terre sainte quelques secours en hommes et en argent, et les princes de l'Allemagne avaient consenti à la levée d'un impôt affecté à cet objet. Les chevaliers du Temple et de l'Hôpital furent autorisés à employer les subsides de l'ordre de Cîteaux, ainsi que mille livres provenant d'aumônes fournies par le pape, à la cause sainte; enfin d'autres taxes se trouvaient encore en réserve.

Le duc Léopold d'Autriche, surnommé le Glorieux, prince aimable et estimé, unissait l'héroïsme chevaleresque à la douceur du chrétien (1). Il brûlait d'aller combattre sous la bannière de la croix; et pour accomplir le vœu qu'il avait fait huit ans auparavant, il était prêt à abandonner son épouse chérie, ses enfants, sa patrie, ses parents, ses sujets reconnaissants, d'immenses domaines et les honneurs du monde. Du reste, tous les ducs d'Autriche tenaient à prouver qu'ils étaient chevaliers chrétiens, en prenant part à une croisade. Innocent l'exhorta à faire de prompts préparatifs, et à ne point remettre au lendemain ce qui pouvait être exécuté le jour même. Il l'avertit que le prieur de Saint-Jean, de l'ordre des chartreux, muni de la croix et de toutes les indulgences, s'était déjà mis en route, et que le pape avait placé son pays sous la protection du saint-siége, des archevêques et des prélats (2). Le pape envoya dans le même but le

(1) Voy. Walther. de la Vogelweide, dans la Collection de Manasse, I, 128.

(2) *Ep.* XI, 1, 2. Il s'était déjà croisé en 1200.—*Chron. Austral.*, in Freher.

cardinal Guala en France. Ses exhortations trouvèrent de l'écho dans le cœur de plusieurs chevaliers français, qui consacrèrent leur vie à cette sainte entreprise. Parmi eux, nous citerons particulièrement le comte d'Eu, seigneur de la basse Bretagne. Il est possible que le roi Guichard IV n'envoya le seigneur de Beaujolais auprès du pape et à Constantinople, que pour prendre des informations plus détaillées sur les mesures qu'il était convenable de prendre (1).

Dans une lettre adressée aux habitants de la Lombardie et des Marches, Innocent manifeste le désir d'être doué d'une éloquence assez puissante, pour les entraîner à prendre la croix et les armes, afin de combattre pour celui qui est le Seigneur de tous les seigneurs; il les engage à donner du moins leur offrande, puisqu'une goutte d'eau froide suffit déjà pour acquérir le royaume des cieux, et qu'ils ont pour exemple l'offrande de la veuve. « Le cri de vos dissensions, dit-il, doit se taire devant le besoin général; il faut déposer vos haines domestiques, et employer contre les ennemis du nom chrétien les armes dont vous faites usage contre vous-mêmes. » Il engage les évêques, les abbés, les prêtres, à ne point se laisser refroidir dans leurs exhortations, et à contribuer eux-mêmes du quatorzième de leur revenu. Pendant qu'on préparait des secours, et qu'on attendait qu'ils fussent arrivés, les maîtres des ordres du Temple et de l'Hôpital étaient invités à administrer sagement les débris de l'héritage du Christ, non-seulement dans leurs propres principautés, mais aussi dans celles d'Antioche et de Tripoli. « Il est constamment occupé, leur écrivait Innocent, à procurer de puissants secours à la terre sainte, à rétablir la paix et à étouffer les dissensions domestiques dans tous les royaumes (2). »

(1) *Ep.* XI, 85, 109. — *Gall. Christ.*, IX, 1107.
(2) *Ep.* XI, 185, 186, 109.

Théodore Lascaris, qui se trouvait à Nicée, écrivit au pape une longue lettre, dans laquelle il se plaignait du parjure des Latins et de leurs désordres lors de la conquête de Constantinople, lui exprimant en même temps le désir de voir, par l'intermédiaire du souverain pontife, une paix solide unir les deux peuples; car l'empereur Henri ne voulait faire qu'une trêve. Il est probable que ce prince, possédant la capitale, regardait comme un devoir la soumission de tout l'empire, et qu'il ne voulait pas se lier par un traité de paix. Innocent répondit au noble seigneur Lascaris (1): « Nous enverrons un légat pour conclure la paix, afin qu'aucun des deux souverains ne passe les limites de son empire, que Dieu lui-même a séparé par la mer; mais aussi vous prendrez l'engagement de combattre avec eux contre les Ismaélites; autrement, si vous vous unissiez aux infidèles, ce serait en vain que vous chercheriez à vivre en paix avec les Latins. Dieu, qui dispose de tous les royaumes, ayant remis l'empire de Byzance aux Latins, nous vous conseillons de vous présenter devant l'empereur Henri pour lui rendre hommage à titre de vassal. N'avez-vous pas, à cet égard, l'exemple du prophète Jérémie, qui conseilla au peuple juif d'obéir à Nabuchodonosor? Si, d'après le conseil du prophète, les Israélites se soumirent à un roi idolâtre, à plus forte raison devez-vous vous soumettre à un prince catholique, placé par le Très-Haut sur le trône impérial. Vous conformant à la volonté de Dieu, rendez à l'empereur honneur et obéissance, et à nous, qui remplaçons saint Pierre sur la terre, quoique nous en soyons indigne, soumission et respect. Le légat destiné à ces contrées recommandera à l'empereur de vous traiter avec modération. Dès que vous aurez avis de l'arrivée de ce prélat, vous pourrez envoyer des députés à Constantinople, afin

(1) *Nobili viro Theodoro Lascaro*, car il ne pouvait le reconnaître comme empereur.

d'entamer les négociations relatives à la paix. » Quant aux plaintes touchant les excès commis par les Latins lors de la conquête, Innocent répondit que lorsqu'il avait eu connaissance de ces excès, il s'était hâté d'adresser des reproches aux croisés; mais que ceux-ci s'étaient excusés en prétextant la force des circonstances, la méchanceté du monarque qu'ils avaient replacé sur le trône de ses ancêtres, et leur désir ardent de secourir plus facilement la terre sainte, en ramenant au sein maternel les enfants de la désobéissance. « Nous ne cherchons point à les « excuser, continue le pape; mais les Grecs s'étant ef- « forcés de diviser la robe indivisible du Seigneur, il est « possible que, pour les punir, Dieu se soit servi des bras « des Latins comme instrument. Car, dans ses voies impé- « nétrables, Dieu, toujours juste dans ses sentences, punit « souvent le mal par les méchants (1). »

Si, à cette époque, le laïque abandonnait la cour du roi, la bannière du suzerain et le manoir paternel, pour chercher dans les combats contre les infidèles des aventures chevaleresques, des fiefs ou des richesses, le prêtre et le moine, de leur côté, quittaient l'église où ils exerçaient des fonctions inférieures, l'école où ils se préparaient au ministère, et la cellule où se glissaient souvent l'esprit mondain, l'ambition et la cupidité. Des troupes nombreuses d'ecclésiastiques, attirés par l'appât des dignités et des richesses, se rendaient dans les provinces qui devaient être réunies à l'Église universelle par l'introduction du rit latin. Quelques-uns cependant partaient dans l'espoir de servir le Seigneur sur un plus vaste théâtre, et de s'imposer de nouvelles obligations. Mais ceux qui arrivaient en Orient n'étaient pas les plus pieux, les plus purs et les plus consciencieux; tous n'étaient pas dirigés par le but élevé de ramener dans le droit

(1) *Ep.* XI, 47.

chemin les hommes égarés, de réunir les dissidents à la Mère-Église, et de gagner enfin le peuple grec à la vraie doctrine; beaucoup avaient en vue leur intérêt personnel. Aussi la situation religieuse de l'empire romain d'Orient ne nous offre-t-elle, sous la domination spirituelle et temporelle des Latins, que le triste spectacle d'une lutte constante entre le clergé grec et le clergé romain, entre les laïques et les prêtres, pour des domaines et des revenus.

Innocent planait au-dessus de toutes ces passions, comme un esprit supérieur qui se sentait appelé à maintenir l'ordre, à faire taire toutes les inimitiés, et à opposer la puissance qu'il tenait de Dieu à toute espèce d'injustice. Les tendances d'une grande partie du nouveau clergé introduit dans l'Église grecque, accrurent considérablement les occupations du pape, car il sentait la nécessité de le soumettre à une discipline régulière ainsi qu'à une loi fixe. Il déploya donc en faveur de l'Église d'Orient cette activité, dont nous lui avons vu donner des preuves dans toutes les affaires de l'Église d'Occident, quelle que fût leur importance.

Le retour de l'Église grecque sous l'obéissance du vicaire de Jésus-Christ, l'anéantissement du schisme, le rétablissement de l'unité de doctrine, du service divin, des rits et de l'administration, furent l'objet particulier de l'attention du pape. Il regardait cette réforme comme utile à l'empereur et à tous ses sujets; aussi, sans distinction, grands et petits, devaient-ils considérer comme un honneur et un devoir d'aider le patriarche à soumettre les dissidents. Il déclara qu'à cette condition seulement les évêques grecs conserveraient leur dignité et leurs fonctions; qu'ils ne pourraient plus être sacrés que d'après le rit latin; que les moines et les religieuses observeraient le même rit dans leur consécration. Il crut que les princes de Thessalonique méritaient une réprimande sévère,

s'il était vrai qu'ils eussent accordé leur appui à quelques évêques grecs qui avaient opposé de la résistance au siége apostolique (1).

La triste fin des patriarches d'Antioche et la conduite du comte de Tripoli furent connues à Rome avant que le patriarche de Jérusalem fût arrivé à Antioche en qualité de légat. Ces fâcheuses nouvelles déterminèrent Innocent à confirmer pour quatre ans le patriarche de Jérusalem dans ses fonctions de légat en Syrie, et à étendre ses pouvoirs, afin qu'il pût agir selon les circonstances. Il lui donna l'ordre de procéder, dès qu'il le jugerait convenable, à un nouveau choix pour l'église patriarcale d'Antioche, de forcer à l'obéissance ceux qui refuseraient de se soumettre au patriarche élu, et de faire éviter le comte de Tripoli comme excommunié, tant qu'il n'aurait pas donné satisfaction pour son crime (2).

Sous d'autres rapports, l'église d'Antioche ne paraissait pas non plus jouir d'une parfaite régularité (3). Ses désordres étaient dus principalement au clergé grec. On accusait le doyen de la cathédrale d'actes iniques envers son église, et les plaintes contre les templiers arrivaient en si grand nombre à Rome, qu'on pouvait leur reprocher avec raison d'avoir substitué un orgueil démesuré à la pureté primitive de leur ordre. Ces chevaliers se soulevèrent même contre le saint-siége dont ils avaient reçu tant de bienfaits, et ils annoncèrent hautement que partout où ils se présenteraient, les villes et les églises, fussent-elles sous l'interdit, seraient obligées d'ouvrir leurs portes pour la célébration du service divin. S'ils portaient la croix du Seigneur sur leurs vêtements, elle n'était pas dans leur cœur. Ils n'épargnaient pas le mensonge pour satisfaire leur cupidité ; ils attachaient la croix sur la poitrine du

(1) *Ep.* XI, 21, 179, 23, 155, 152.
(2) *Ep.* XI, 108, 112.
(3) *Ep.* X, 156.

premier venu; se rendaient avec lui au prêche, et le recevaient pour quelques deniers dans leur confrérie, afin qu'on ne pût lui refuser un jour la terre bénite; ils y enterraient, du reste, toute sorte de criminels, comme s'ils eussent été des catholiques. Le saint-siége était donc fondé à leur retirer les priviléges dont ils faisaient un si grand abus. Mais avant de le faire, Innocent invita encore le grand maître à faire cesser les désordres dont les templiers se rendaient coupables (1).

L'Église était redevable de son activité, de son influence et de la liberté dont elle jouissait, tant à sa hiérarchie qu'aux grands et persévérants travaux des pontifes romains pendant une suite de siècles. Privée de la hiérarchie, il lui eût été aussi difficile de lutter contre le monde, qu'il le serait à une armée où chacun voudrait être général et soldat, de se maintenir victorieuse sur le champ de bataille. Comme ni la nature dans son règne immense, ni les institutions politiques dans leur développement, ne peuvent être soumises à une égalité parfaite, de même le royaume invisible des intelligences ne peut atteindre au plus haut degré de son développement, si le corps visible qui doit le diriger et le protéger obéit à d'autres lois. Le pape, étant le chef de ce corps, avait mission de conserver intactes les lois supérieures qui le régissaient. C'est pourquoi, en envoyant le patriarche, il recommanda à tous les ecclésiastiques de l'empire grec de lui témoigner de la soumission et du respect. Le patriarche lui-même était porteur de cet ordre. Mais plusieurs ecclésiastiques, partageant l'opinion de ces hommes à vues terrestres qui regardent l'obéissance comme une contrainte illégale, décrièrent cet ordre comme ayant été obtenu par surprise. Le légat fit des représentations plus sévères, mais le clergé en appela à Rome. Le patriarche crut de-

(1) Du Cange, s. V. — *Ep.* X, 121.

voir mépriser une opposition jusqu'alors inouïe sous ses prédécesseurs schismatiques, et prononça l'excommunication contre ces ecclésiastiques. Un nouveau légat arriva. Les deux partis désireux de rétablir la concorde consentirent à s'en rapporter à son jugement arbitral, et promirent par serment de s'y conformer. Le légat ordonna au patriarche de laisser tous les clercs en possession des églises qu'ils avaient actuellement, et invita ceux-ci à obéir au patriarche. La manière de nommer aux bénéfices de l'église de Sainte-Sophie fut la seule question encore indécise; cependant elle fut aussi laissée à la décision du légat. Ce prélat demanda au patriarche de confirmer dans leurs emplois quelques ecclésiastiques nommés par lui ou par les légats précédents, et de les laisser jouir tranquillement de leurs bénéfices. Le patriarche ayant refusé de faire cette concession, ces ecclésiastiques ne voulurent pas lui obéir et portèrent leur réclamation devant le saint-siége. Innocent entendit, en plein consistoire, les délégués des deux parties. Le patriarche était accusé d'avoir distrait cent mille marcs du trésor de l'église de Sainte-Sophie, de s'être emparé des biens de plusieurs églises, de n'avoir pas contribué à l'entretien du légat, quoiqu'il eût extorqué au clergé pour cet objet une somme supérieure à celle qu'il était autorisé à prélever. On l'accusait enfin d'avoir fait serment de ne jamais obéir au saint-siége. On lui reprochait aussi de faire tous ses efforts, nonobstant la défense du pape, pour que les Vénitiens seuls fussent élus pour évêques et archevêques dans l'empire. Le clergé de Saint-Anastase se plaignait en particulier de ce qu'il s'était emparé des colonnes de marbre de cette église pour en décorer le maître-autel de sa cathédrale.

Les avocats du patriarche répondirent à tous ces griefs, que les ecclésiastiques nommés par le légat étaient superflus, puisque le nombre des chanoines attachés à l'église

de Sainte-Sophie était fixé; que le patriarche avait employé le trésor de l'église dans l'intérêt de celle-ci ou de la terre sainte, et qu'il destinait le restant de ce trésor à la même cause. Le pape rendit donc la sentence suivante. « Le patriarche révoquera en présence des archevêques, des évêques, et de tout le clergé, le serment illégal qu'il a prêté. Dans un délai déterminé, il reconnaîtra et installera les chanoines nommés. Il ne touchera au trésor de l'église que dans le cas d'une nécessité urgente, restituera ce qu'il en a soustrait pour l'entretien du légat, ou ce qu'il a demandé de trop au clergé, et obéira en tout au légat et au siége apostolique. » Le patriarche fut acquitté sur l'enlèvement des colonnes de marbre. — Deux évêques et un clerc de Constantinople (1) reçurent l'ordre de recevoir du patriarche et des chanoines de Sainte-Sophie le désaveu du serment dont il a été question, et de prononcer la suspension contre le prélat, et des censures contre tout prêtre ou laïque, s'ils s'opposaient à la réception des clercs à la cathédrale. Trois autres prélats furent chargés du recouvrement des sommes que le patriarche devait restituer. Un légat, qui devait sous peu arriver à Constantinople, avait mission d'examiner les autres sujets de plainte qui divisaient les deux parties (2).

Nous sommes forcés de reconnaître chez Innocent cet esprit vraiment supérieur qui contrôlait la conduite de ses frères, sans acception de personne, et ne souffrait pas qu'ils portassent la moindre atteinte à la discipline ecclésiastique. Bien que l'excommunication prononcée par le patriarche fût illégale, le pape exigea cependant qu'elle fût observée, dans l'intérêt de l'obéissance hiérarchique, et les évêques résidant dans les paroisses de

(1) *Ep.* XI, 76.
(2) *Ep.* XI, 76-78.

son diocèse furent tenus de ne laisser participer au service divin aucun paroissien, s'ils ne voulaient encourir la réprimande apostolique. Innocent rappela au clergé, relevant du patriarcat, que Dieu leur ayant donné ce prélat pour chef, toute résistance serait contraire à la volonté divine, et que dès lors le saint-siége ne pourrait la voir avec indifférence (1).

Innocent n'avait pas seulement à établir dans cette vigne du Seigneur, nouvellement acquise, les rapports variés de l'administration paisible et régulière de l'Église. Non, la confirmation des priviléges, la nomination aux bénéfices, la soumission immédiate des églises au siége apostolique, ou la protection qu'il leur accordait comme à de simples bénéficiers, la collation des dignités, la permission accordée à des évêques de changer de résidence à l'approche d'un danger, ou de passer d'une église dans une autre, n'étaient pas les seules affaires qui réclamassent sa sollicitude. Les actes des princes laïques contre les prêtres, les troubles fréquents élevés au sein de la hiérarchie, les usurpations de quelques ecclésiastiques, réclamaient aussi du saint-père examen, conseils et secours (2).

La protection du pape s'opposait seule à ce qu'un chanoine fût dépouillé de ses revenus par ses collègues, lorsqu'il remplissait une mission pour l'empereur ou qu'il était absent pour les affaires de son église. Il avait à réprimer les violences auxquelles les clercs se livraient fréquemment les uns contre les autres, et à veiller à ce que les supérieurs n'abusassent pas de leur autorité. Des particuliers s'appropriaient souvent les revenus de l'Église, et des hommes cupides s'emparaient des vases sacrés; témoin le chantre et quelques chanoines de *Sainte-Marie*

(1) *Ep.* XI, 18-20.

(2) *Ep.* XI, 112, 122, 239-243, 39, 191, 238, 37, 151, 114, 115, 182, 160, 171.

*à la ceinture*, qui se permirent un jour d'emporter jusqu'aux portes de l'église. On était souvent obligé de recourir à la menace pour forcer les chanoines à demeurer près de l'église dont ils touchaient les revenus, afin que le service divin ne fût pas interrompu (1).

Des différends s'élevaient parmi les évêques au sujet des droits ecclésiastiques et des revenus des laïques. Il en était de même à l'égard des communautés religieuses qui voulaient étendre leurs domaines au détriment d'autres communautés, ou détourner le peuple de payer ce qu'il devait à celles-ci. On se plaignait à Rome de ce que l'évêque portait préjudice aux vignes, aux champs et aux prairies des ecclésiastiques qui lui étaient soumis; tandis que d'un autre côté il fallait inviter les ecclésiastiques à ne point trop compter sur la protection de l'autorité temporelle pour refuser obéissance à l'archevêque (2). Il fallait ordonner à un archevêque de ne point substituer son sens propre aux canons de l'Église; il fallait exhorter le clergé en général à ne point refuser l'obéissance au patriarche, et réprimander celui-ci de n'avoir pas montré au saint-siége l'obéissance qu'il avait promise.

Les prêtres et les laïques ayant été amenés dans ces contrées par tant de passions diverses, tout devait y être un sujet de lutte. De riches églises s'étaient appauvries, parce que, depuis l'empereur jusqu'au simple laïque, chacun cherchait à s'emparer de leurs dépouilles ou contestait leurs droits aux revenus affectés à leur entretien; des archevêques et leur clergé étaient réduits à l'indigence, parce que les seigneurs temporels les soumettaient à des impôts excessifs, et opprimaient les abbés et les prêtres pour augmenter leurs revenus. Les étrangers que le commerce avait attirés à Constantinople ne se regar-

(1) *Ep.* XI, 51, 49, 54, 43, 58, 246, 247.
(2) *Ep.* XI, 17, 36, 53, 55, 189, 179, 79.

daient pas comme tenus de payer la dîme aux églises dans lesquelles ils recevaient les sacrements; et les grands feudataires de l'empire s'imaginaient pouvoir se la réserver dans leurs domaines. En outre, les mers étaient peu sûres à cause des apparitions fréquentes des pirates; les évêques étaient forcés quelquefois, par les seigneurs temporels, à conférer les bénéfices à des hommes indignes. Au milieu de ces innombrables difficultés le pape était le refuge de tous les opprimés; c'est près de lui qu'on cherchait protection. Il invita enfin les barons et les nobles de Constantinople, le podestat de Venise et son peuple, à ne pas s'opposer aux dernières volontés des mourants qui feraient des legs à l'Église, attendu que ces legs n'étaient, pour la plupart du temps, qu'une restitution des biens autrefois enlevés à l'Église (1).

(1) *Ep.* XI, 120, 52, 59, 153, 154, 24, 116-119, 252, 244, 12-15.

FIN DU LIVRE DOUZIÈME.

# LIVRE TREIZIÈME.

1209.

La sûreté du pays et de la ville, d'où le souverain pontife devait veiller au maintien et à la conservation de l'Église, dans toutes les autres contrées, était l'une des conditions essentielles pour remplir les devoirs d'une position aussi élevée (1). Comment, en effet, le pape aurait-il pu planer sur tant de relations diverses; donner conseil, assistance, et prendre des décisions dans les affaires innombrables de toutes les églises; veiller à l'extension du royaume de Dieu; défendre les attaques contre la foi; parler librement aux rois et aux peuples, s'il n'avait trouvé le repos dans sa propre maison; si les complots

(1) Un pape, sans un domaine indépendant de toute influence étrangère, serait un contre-sens. Le δῶς πού στῶ est pour le chef de l'Église catholique une condition essentielle de son unité. Dans le cas contraire, il serait un patriarche, et non un pape. Il est extraordinaire qu'à l'époque de la domination de Bonaparte, le cardinal Pacca ait pu concevoir l'idée qu'un pape pouvait être à la fois sujet, et diriger comme pasteur l'Église catholique. (Voyez la lettre écrite à son frère, *Memorie storiche del ministero*, etc.) Cependant il eût fallu réaliser d'abord la soumission de tous les pays catholiques sous l'autorité d'un seul chef temporel; malgré cela, le cardinal n'a pas assez pesé les conséquences de l'existence d'un tel pape. — Les idées de M. Hurter sont fausses. Sans doute les conséquences de la dépendance politique du pape seraient graves; mais il n'en serait pas moins pape et pasteur universel, il n'en jouirait pas moins de toute la plénitude de son pouvoir. (*Note du trad.*)

des méchants l'avaient forcé à concentrer sur ses propres États le regard qui devait embrasser le monde, à combattre pour le soin de son propre salut et de sa liberté, ou à chercher en fugitif protection et asile chez l'étranger? Innocent connaissait par expérience les dangers d'une semblable situation.

Le château de Valmontone, l'antique Lavici, situé au milieu des plaines fertiles qui avoisinent Tusculum, allait être aliéné pour couvrir les dettes de son propriétaire, et tomber peut-être entre les mains de personnes qui pouvaient, à cause de leur proximité, nuire à l'église de Latran. Comme il était important de le faire passer en des mains sûres, le comte Richard en fit l'acquisition. Le pape, voulant lever tous les obstacles, fut prête-nom dans cette acquisition, car les richesses du comte excitaient l'envie. Innocent remit ensuite à son frère le château avec toutes ses dépendances, après avoir réservé les droits de l'église de Saint-Jean de Latran, et demanda, comme compensation de la part qu'il avait fournie dans l'achat, que le possesseur fût tenu, en tout temps, de faire la guerre ou la paix selon la volonté du pape. Le comte prêta le serment pour lui et ses descendants; et voulant donner une nouvelle preuve de son dévouement au saint-siége, il l'étendit à ses autres possessions. L'église de Saint-Jean de Latran reçut l'ordre de lui donner, selon l'usage suivi jusqu'alors, l'investiture de ses domaines, et Innocent décida que, dans le cas où cette église s'y refuserait, il aurait recours, pour l'y contraindre, à la plénitude du pouvoir apostolique, sans porter cependant atteinte aux droits de cette église sur la suzeraineté (1).

A l'instar de l'Allemagne, il s'était formé dans les villes d'Italie une bourgeoisie libre : ces bourgeoisies, quoique dépendantes dans les questions d'un ordre supérieur,

(1) *Ep.* XII, 5.

avaient acquis maints droits qu'elles devaient à la douceur de bons souverains. Ainsi, elles portaient les armes, faisaient des traités d'alliance offensive et défensive avec leurs voisins, exerçaient des vengeances ou infligeaient des punitions, selon qu'elles le jugeaient nécessaire. Les bourgeois d'Orvieto et d'Aquapendente, villes placées sous l'autorité du siége pontifical, étaient divisés entre eux, et jusqu'alors tous les efforts faits pour les réconcilier avaient été infructueux. Les bourgeois d'Orvieto ayant pillé la ville voisine sous les yeux en quelque sorte du pape, celui-ci ne put garder le silence. Il leur ordonna de restituer le butin, d'observer la paix, et de justifier dans un espace de quinze jours leurs prétentions devant son tribunal; sinon il excommunierait le podestat, le conseil et les principaux auteurs de cette violence, condamnerait en outre la ville à une amende de quatre mille marcs, et viendrait lui-même la châtier à la tête de ses troupes (1).

Venise ne s'était point encore réconciliée avec le saint-siége. Le duc et le peuple n'avaient point donné de preuves de repentir, quoiqu'ils eussent conféré à un abbé de Saint-Félix le titre d'archevêque de Zara, et demandé de nouveau pour lui le pallium. Innocent demeura inflexible : « L'offense grave que vous avez commise envers la majesté divine, répond-il à la république, le peu de cas que vous faites du saint-siége, et le dommage que la conquête de Zara fait éprouver à la terre sainte, nous font un devoir de ne point obtempérer à vos désirs. Si nous avons jusqu'à présent suspendu l'application des châtiments sévères de l'Église, rendez-en grâce à notre bienveillance paternelle et à l'espoir que nous avons de vous voir revenir à de meilleurs sentiments. Nous essayerons encore une fois de guérir la plaie par les voies de douceur, et nous vous enverrons un lé-

(1) *Ep.* XII, 80.

gat, pour qu'il vous détermine à réparer votre faute et à donner satisfaction (1) »

La paix et l'ordre ramenèrent à l'Allemagne des temps plus heureux. Les joyeux préparatifs du voyage de Rome, qui mettaient en mouvement les bourgs et la cour des princes, contrastaient avec les préparatifs de guerre qu'on avait faits les années précédentes. Mais par suite de sa longue lutte avec Philippe, Othon était dépourvu de ressources, réduit à ses biens patrimoniaux, et la succession de son prédécesseur était insuffisante pour subvenir à ses besoins. Il envoya donc en Angleterre son frère, le duc palatin, et le chargea de demander de nouveaux secours à son oncle. Cette démarche eut quelque succès. Jean envoya à la même époque le comte de Salisbury, son frère naturel, et plusieurs ecclésiastiques de distinction, aux princes allemands, pour leur rappeler ses sacrifices en faveur de son neveu depuis son avénement au trône, et pour leur représenter qu'il était temps que l'empereur lui en tînt compte et le secourût aussi, comme le portaient leurs conventions et l'alliance qu'ils avaient jurée (2).

La lettre de félicitation du pape, au sujet de l'élection faite à Francfort, arriva dans cet intervalle. Elle est conçue à peu près en ces termes : « Le Seigneur veillera à ce que cette élection tourne à la gloire et à la louange de son nom, à la prospérité et à l'honneur de l'Église, de l'Empire et de toute la chrétienté. Nous avons appris qu'en augmentant vos forces temporelles, vous avez pris aussi un accroissement de forces spirituelles. Très-cher fils, notre âme est si attachée à la vôtre, notre cœur est si uni à votre cœur, que nous avons la même volonté et les mêmes sentiments, n'ayant plus qu'un cœur et qu'une âme. De cette union ré-

(1) *Ep.* XII, 83.

(2) Matth. Par.—Rymer, *Act. et Fœd.*, I, 49. La lettre est du 24 mars.

sulteront des choses si avantageuses, que nulle plume ne pourra les décrire, nulle parole les exprimer, nulle intelligence les comprendre. Le gouvernement de ce siècle nous est confié à nous deux. Si nous sommes d'accord, nous réaliserons les paroles du prophète : *Le soleil et la lune resteront à leur place, ce qui est tortu deviendra droit, ce qui est raboteux deviendra uni.* Si Dieu le veut, rien ne pourra résister à nous deux, puisque nous avons deux glaives, dont parlent les apôtres, en disant au Seigneur : *Maître, voici deux glaives,* et le Seigneur répondit : *Cela suffit.* L'autorité pontificale et le pouvoir royal, que nous avons dans leur plénitude, désignés par les deux glaives, suffiront pour remplir notre devoir avec succès, si nous nous prêtons un mutuel secours. Mais ce concours est nécessaire pour rétablir l'ordre de la société, renversé en quelque sorte par le triomphe des méchants, après que nous aurons étouffé le vice et planté la vertu. Nous devons veiller en commun à ce que l'esprit malin ne sème point l'ivraie entre nous, à ce qu'il n'engendre pas la discorde ou les soupçons. Bien des gens sont disposés à jouer ce rôle : ne prêtez donc point l'oreille aux perfides insinuations de ceux qui veulent faire impunément le mal, ou *pêcher en eau trouble.* Rappelez-vous que chaque fois qu'un différend s'est élevé entre le sacerdoce et l'empire, les méchants ont fait beaucoup de mal à l'un et à l'autre, et ont exposé les âmes à leur perte. Mais maintenant qu'ils sont étroitement unis, nous vous demanderons, dès à présent, afin de prévenir toute querelle dans l'avenir, ce que vous pouvez accorder sans difficulté. Nous espérons cependant que par la suite vous serez disposé à faire encore davantage. Soyez persuadé que nous n'exigerons de vous rien qui puisse porter atteinte à votre honneur, lequel nous est aussi cher que votre prospérité. Aussi, notre intention étant d'acquiescer aux demandes qui nous ont été faites par vos députés, ainsi

qu'à celles que vous pourriez encore faire personnellement, avons-nous envoyé près de vous, à cet effet, les cardinaux Hugolino d'Ostie et Léon du titre de Sainte-Croix. Recevez-les comme vous nous recevriez nous-même. Écoutez leurs conseils et soyez convaincu de leur bonne volonté. Nous vous prions, en outre, d'honorer et de défendre les clercs et les églises, et d'agir comme doit le faire un prince fidèle et dévoué (1). »

Innocent écrivit en même temps à tous les prélats d'Allemagne pour les exhorter à l'union et à la concorde. « L'Allemagne a déchiré ses propres entrailles, un esprit de vertige s'est emparé du peuple, le frère s'est armé contre le frère. La terre sainte a gémi dans le deuil, privée de secours et de consolations. Les efforts et les dépenses qui auraient pu la sauver ont été employés aux guerres domestiques. Nous vous envoyons nos légats, afin d'empêcher que la blessure, à peine fermée, ne vienne à se rouvrir; médecins prudents, ils appliqueront les remèdes nécessaires et rétabliront la paix. Nous vous engageons à les recevoir convenablement, et à déférer à leurs ordres et à leurs conseils, autrement nous approuverons les moyens de répression qu'ils seront obligés d'employer contre les récalcitrants. » Innocent recommanda particulièrement à l'archevêque de Magdebourg d'assister efficacement les légats de son crédit et de ses conseils (2).

A cette époque, l'affaire importante était le mariage de l'empereur avec Béatrix, et son prochain voyage à Rome. Par là, on espérait unir les deux partis et affermir la couronne impériale sur la tête d'Othon. Cette affaire n'intéressait pas moins le chef spirituel que le chef temporel de la chrétienté. Innocent témoigna à Othon la

(1) *Registr.* 179.
(2) *Registr.* 180, 184.

crainte que ce mariage ne fût le motif d'une nouvelle scission dans l'Empire, et lui recommanda de le conclure sans retard, si toutefois il le jugeait utile à ses desseins. Il l'avertit que les légats étaient autorisés à accorder les dispenses nécessaires en tant qu'ils jugeraient ce mariage avantageux à la paix du royaume. Il informa l'archevêque de Magdebourg de cet état des choses, et donna des pouvoirs spéciaux aux cardinaux (1). Il chargea ces derniers d'examiner si l'évêque de Bamberg était complice de l'assassinat de Philippe. Dans le cas où un accusateur non suspect se présenterait et prouverait le crime, ils étaient autorisés à déposer irrévocablement l'évêque, sans porter, cependant, préjudice à son église. Si les preuves était insuffisantes, l'évêque serait tenu de se purifier d'après les règles canoniques (2). Mais celui-ci s'était déjà réfugié en Hongrie. Aussi le roi de Hongrie, son beau-frère, reçut-il avis de la décision du pape, et l'évêque eut la faculté de faire faire une enquête, au sujet de cette affaire, devant le saint-siége (3).

Avant l'arrivée des lettres du pape en Allemagne, Othon avait fait connaître à Innocent les craintes que lui inspiraient les intentions hostiles de Frédéric, roi de Sicile. « Nous avons appris par des rapports non suspects, écrivit-il dans cette circonstance, que ce monarque cherche, par tous les moyens, à troubler la paix de l'Empire. Nous vous prions instamment de ne donner dans ce sens ni conseil ni secours à l'enfant royal. Puisque vous nous avez aidé jusqu'à présent, nous espérons que vous continuerez à nous protéger : de notre côté, nous remplirons avec empressement, comme nous l'avons toujours fait, vos souhaits et vos ordres. » Inno-

(1) *Registr.* 178, 181, 182.
(2) *Registr.* 184.
(3) *Ep.* XI, 220.

cent se hâta de le tranquilliser. « Le roi de Sicile, dit-il, est, d'après les dernières dispositions de ses parents, sous notre tutelle, et, ayant reçu son royaume en fief de l'Église, il nous doit fidélité, comme un vassal à son suzerain. Nous ne pouvons lui refuser conseil et assistance pour les affaires de son royaume; car, d'après les paroles de l'apôtre, nous devons la justice à tous. Mais nous ne donnerons secours ni à lui, ni à aucun autre contre vous, puisque nous avons tant cherché à vous élever, et que, comme vous l'avez reconnu dans vos lettres, c'est à nous que vous devez votre promotion. Si tous vous abandonnaient, l'Église, avec laquelle vous devez vivre en parfaite harmonie, ne vous refuserait jamais sa protection. Ne doutez pas de notre bienveillance, gouvernez selon les commandements de Dieu, et marchez avec un cœur pur dans le chemin de la paix et du salut (1). »

Huit jours après Pâques, Othon fit publier, à Spire, un acte où, en reconnaissance de la grâce obtenue de Dieu et du secours prêté par le pape, il promet au pontife, à ses successeurs et à l'Église romaine, obéissance, soumission et respect; où il renonce à l'abus de s'immiscer dans l'élection des prélats, accorde à chacun le droit d'en appeler au saint-siége, abandonne toute prétention à la succession des évêques défunts ou aux revenus des églises vacantes; il promet de coopérer à l'anéantissement des hérétiques, et s'engage à maintenir l'Église romaine dans la tranquille possession de tous les pays qu'elle a reçus des précédents empereurs, et à l'aider même à reconquérir ceux qui restent encore à récupérer. De ce nombre étaient tous les pays qui s'étendent depuis Radicofani jusqu'à Ceperano, la Marche d'Ancône, le duché de Spolette, les terres de la comtesse

(1) *Registr.* 187, 188.

Mathilde, le comté de Britanori, l'exarchat de Ravenne, la Pentapole, ainsi que plusieurs autres possessions mentionnées dans les lettres des empereurs et des rois depuis le règne de Louis. L'Église romaine devait les posséder à jamais avec tous les droits et les revenus qui y étaient attachés. Mais quand le siége apostolique, dit-il, nous appellera pour recevoir la couronne impériale, ou pour d'autres besoins de l'Église, le pape sera tenu de pourvoir, dans ses États, à notre entretien et à celui de notre suite (1). Nous nous engageons à défendre et à conserver le royaume de Sicile dans toute son intégrité, comme appartenant à l'Église romaine. Afin que toutes les clauses fussent fidèlement observées par les successeurs de l'empereur, il fit apposer à l'acte son sceau d'or. Il paraît qu'Othon envoya en même temps son serment. Toutes ces mesures furent approuvées à Rome comme louables et bonnes (2).

Les légats du pape étaient arrivés en Allemagne au commencement de juillet (3). Les priviléges et les grâces dont ils étaient porteurs pour les villes de ce pays, étaient une preuve de la joie que causait à Innocent le rétablissement de la paix. Ils firent rendre justice aux églises qui avaient gravement souffert pendant la guerre civile. Des abus s'étaient introduits parmi le clergé; dans bien des endroits les chants en l'honneur du Seigneur avaient cessé de se faire entendre. Les armées avaient absorbé les revenus des ecclésiastiques. Des prêtres et des diacres cachaient leurs désordres dans les synodes. Les hommes de guerre s'adonnaient sans pudeur à l'adultère et à d'autres vices,

(1) *Registr.* 189. L'usage de défrayer l'empereur lorsqu'il était dans les domaines du pape, prouve que ces domaines étaient regardés comme un royaume temporel, et que le pape ne le possédait que par suite d'une concession impériale.

(2) *Registr.* 190. — Murator., *Antiq.*, t. VI.

(3) *Documents*, dans Würdtwein, *N. Subs. dipl.*, X, 255.

et disaient hautement qu'ils n'étaient pas justiciables des tribunaux ecclésiastiques. Les sacrements n'avaient plus de prix à leurs yeux. Quelques chanoines, possesseurs de cures, refusaient de s'en laisser déposséder, et en confiaient l'administration à des vicaires qui, ne relevant ni de l'archidiacre ni du diacre, ne voulaient recevoir de remontrances de personne. L'opinion du pape était que celui qui possédait la dignité devait aussi en supporter les charges (1).

Othon avait parcouru l'Empire depuis le commencement de l'année, et tenu des assemblées dans plusieurs villes, afin de s'attacher les grands, de les habituer à sa domination, de prendre des mesures pour le présent et d'en concerter d'autres pour l'avenir. Dans une diète tenue au mois de janvier à Augsbourg, il se montra, comme il convenait au chef de l'Empire, le protecteur de l'Église et le gardien suprême du bon droit. Il veilla à ce que les églises ne fussent pas appauvries en terres et en populations, et décida plusieurs questions qui étaient en litige. Ces mesures étaient d'autant plus nécessaires, que pendant les dernières guerres les barons avaient dépouillé les églises de leurs biens, et les avaient forcées à se soumettre à leur domination. Dans une diète tenue plus tard à Nuremberg, les évêques contribuèrent à cicatriser toutes ces blessures, et le seigneur de Krenkingen fut établi protecteur du Rheingau. Une seconde diète fut convoquée à Haguenau pendant le carême. Othon y conféra avec les princes au sujet de son voyage à Rome, et leur fit part de sa résolution d'épouser Béatrix (2).

Il passa le printemps dans ses possessions héréditaires pour se préparer au voyage projeté. Pendant ce temps, il présida à Altenbourg une assemblée de princes, à laquelle assistèrent des ambassadeurs envoyés par la Pologne, la

(1) Mutius, *de Reb. Germ.* — Godof., *Monach.* — *Ep.* XII, 24, 25.
(2) Scheid., *Or. guelf.* I, 295. — III, 790. — Otto de St.-Blas., c. 51.

Hongrie et la Moravie. Il célébra encore les fêtes de la Pentecôte par une réunion choisie de princes spirituels et temporels. L'archevêque de Magdebourg et les évêques suffragants, qui assistaient à cette réunion, reçurent d'Othon, comme nouveau gage de reconnaissance, la remise des présents qu'on avait coutume de faire à l'empereur nouvellement élu. Celui-ci se rendit ensuite à Goslar, et de là à Walkenried. Voulant donner une preuve de ses sentiments religieux, il se fit recevoir par cinquante-deux moines de Cîteaux dans leur communauté. Les donations et les priviléges qu'il accorda au couvent témoignent du prix qu'il attachait à cette réception (1).

Les légats, la majeure partie des prélats de l'Allemagne, le roi de Bohême, la plupart des ducs et des princes de l'Empire, se réunirent vers la fin du mois de mai à Wurtzbourg, où il y eut une diète plus brillante que celles qui avaient été tenues précédemment. Othon présida l'assemblée assis sur son trône; les cardinaux étaient à ses côtés, et les princes faisaient cercle autour de lui. Le cardinal-évêque d'Ostie déclara, dans un discours latin, que le but de la réunion était le mariage d'Othon avec la fille de l'illustre Philippe. Othon réclama ensuite l'attention de tous les assistants, et leur annonça qu'ayant à choisir parmi les femmes les plus nobles de l'Empire, il s'était décidé pour la fille de Philippe, duc de Souabe; que cependant il croyait leur avis nécessaire, afin de savoir s'il pouvait contracter cette union sans nuire au salut de son âme, attendu qu'il aimait mieux ne jamais se marier que de nuire à son âme. Il les invita donc à avoir égard à cette considération plus qu'à la noblesse, à la richesse et aux possessions de cette jeune princesse. Les princes se retirèrent pour délibérer, et afin qu'ils pussent le faire en toute liberté, Othon ordonna à son frère, le

(1) Scheid., *Or. guelf.* III, 784. — Arn. Lub. VII, 18, 19.—*Chron. Walkenried.*, p. 74.

comte palatin, de rester avec lui. Morimond, abbé de Cîteaux, qui avait suivi l'empereur avec les cinquante-deux abbés du couvent de Walkenried, proposa d'imposer à ce prince, en expiation de ce qu'il y avait d'illicite dans le mariage projeté, l'obligation de se faire le protecteur des couvents et des églises, des veuves et des orphelins, de fonder sur ses propres domaines un couvent de l'ordre de Cîteaux, et de secourir en personne la terre sainte (1).

Les princes parurent de nouveau devant le roi, et Léopold, duc d'Autriche, personnage éloquent, prit la parole, et fit connaître que les cardinaux, les prélats, les princes et tous les jurisconsultes, étaient d'avis que son mariage avec la fille de Philippe ne pouvait être qu'avantageux à l'Empire. Il ajouta que quant aux conditions de l'abbé Morimond, les princes contribueraient aussi par leurs offrandes à la fondation du couvent. L'empereur ayant donné son acquiescement, les ducs d'Autriche et de Bavière introduisirent la jeune princesse et lui demandèrent son consentement. Elle le donna en rougissant; sur quoi Othon descendit du trône, s'inclina, tira un anneau de son doigt, et se fiança en présence de tous les princes. Après avoir embrassé sa fiancée, il la fit asseoir vis-à-vis du trône, entre les cardinaux; et lorsque les princes se furent également assis, il leur dit : » *Voilà votre reine, honorez-la comme telle.*» La fiancée et sa sœur furent conduites en pompe à Brunswick. Othon resta en Franconie pour y terminer quelques affaires, et pour se préparer au voyage de son couronnement (2).

Othon, convaincu que Dieu lui accorderait la faveur de gouverner désormais en paix, se rendit à Spire; son intention était de se réunir encore une fois aux princes qui devaient s'assembler à Augsbourg après les fêtes de Saint-

(1) Otto de St.-Blas. — *Arn. Lubek.*, VII, 19.
(2) *Chron. Rhythm.* — Otto de St.-Blas.

Pierre et de Saint-Paul. Il parla, dans cette assemblée, de son projet de traverser les Alpes avec un cortége propre à rehausser l'éclat du nom allemand (1). Les archevêques Thierry de Cologne, Jean de Trèves, Albert de Magdebourg, douze évêques, et un grand nombre d'abbés, s'offrirent à l'accompagner. Parmi les seigneurs temporels, les ducs d'Autriche, de Bavière, de Lorraine, de Carinthie, de Zahringen, les comtes Louis et Hartmann de Wurtzbourg, plusieurs margraves, étaient prêts à le suivre également. Chaque seigneur ordonna à ses vassaux de marcher pour servir d'escorte à l'empereur. Près de quinze cents chevaliers, et un grand nombre de bourgeois de Brunswick se réunirent pour augmenter ce cortége ; on prétend même que le Danemark avait offert des représentants. Les juges de la cour impériale en firent partie; car il était d'usage que des jurisconsultes accompagnassent les empereurs lorsqu'ils se rendaient en Italie. Wolfram de Eschilbach, l'un des poëtes les plus célèbres de son temps, fut attiré par l'éclat de cette fête. Tout le monde devait être prêt pour la Saint-Jacques (2).

Pour subvenir aux frais du voyage, Othon fit des emprunts aux princes, et engagea à cet effet certaines provinces appartenant à l'Empire (3). Il imposa aussi des contributions aux seigneurs qui ne le suivaient pas en Italie. Il chargea son frère d'activer le recouvrement de ce qui restait encore dû de la succession de son oncle Richard, recouvrement au sujet duquel le pape avait déjà fait des démarches (4). Il recommanda au même frère le soin de sa fiancée, et le nomma gouverneur des pays situés en deçà de la Moselle. Il conféra la même dignité au duc de

(1) *Docum. Prid.*, Kal. Jul., in Günther, *Cod. Rhen. Mosell.*, II, 15.

(2) *Magn. chron.* Belg., p. 238. — Mœurs. hist. Dan., p. 13. *Chron. Walkenried.* — *Chron. Rhythm.*

(3) *Hist. de Saxe-Cobourg.* — Saalfeld, par J. A. de Schult.

(4) Arn. Lub. VII, 20. *Ep.* XI, 223.

Brabant pour les pays situés au delà de cette rivière. Le comte Rodolphe de Habsbourg, landgrave d'Alsace, grand-père du futur empereur Rodolphe, fut nommé gouverneur de la haute Allemagne, et autorisé à disposer des droits et des revenus de cette charge. Othon ordonna à toute la noblesse de lui obéir et le nomma préfet des villes forestières sur les montagnes (1).

Selon un antique usage, les souverains d'Allemagne qui se rendaient en Italie se faisaient précéder par des hommes instruits de leur entourage : ceux-ci étaient chargés de parcourir les villes, de faire valoir les droits de l'empereur, et de préparer ce qui était nécessaire à son entretien et à celui de sa suite. Le chef de cette députation était considéré comme le représentant du monarque. Othon avait choisi Wolfgar, patriarche d'Aquilée, pour cette fonction et l'avait chargé d'examiner l'état du pays et de s'enquérir de l'esprit des villes (2).

La haute Italie était le théâtre de guerres intestines et étrangères ; les grandes familles s'y disputaient le pouvoir, et partout se montrait l'amour de l'indépendance. A l'époque dont nous écrivons l'histoire, certaines villes voisines prenaient les armes l'une contre l'autre, ou se réunissaient contre une troisième ville. D'autres fois, c'étaient les bourgeois d'une cité qui se disputaient au sujet de l'élection d'un podestat, choisi tantôt parmi les principaux personnages d'une ville voisine, tantôt parmi des seigneurs puissants, afin de ne pas confier une trop grande autorité à un indigène. Enfin certaines familles, exerçant déjà depuis longtemps le pouvoir, cherchaient à l'augmenter et à l'affermir pour toujours. Déjà au temps d'Othon III, l'empereur et le pape se disputaient l'influence dans la haute et la moyenne Italie, l'un aux dépens de

(1) Tschudi *Chron.*, I, 107.

(2) Pelz, *Thesaurus*, V, II, 61. Registr. 186.

l'autre. En favorisant la liberté, les pontifes espéraient trouver dans l'amour des populations un rempart contre les empereurs, tandis que ceux-ci se plaignaient que le saint-siége étendait son pouvoir outre mesure. De là des querelles et des luttes dans lesquelles la noblesse, les grands et les bourgeois apportaient leurs haines et leurs affections, selon le profit qu'ils espéraient en tirer. Telle est l'origine des factions que l'histoire signale sous le nom de Guelfes et de Gibelins (1). On a beaucoup écrit sur cette origine; mais, comme pour tout ce qui ne se développe que progressivement, on n'a pu assigner ni le lieu, ni la date, ni les personnes, où et par qui se sont formées primitivement ces factions. Ce qui est certain, c'est que Weiblingen est le lieu de naissance de l'empereur Conrad Ier, et que la famille qui pendant longtemps contre-balança le pouvoir des descendants de Conrad prit le nom de Welf, nom que portait l'un de ses aïeux. Ces dénominations servirent, dans le principe, de ralliement aux partisans des empereurs et des papes. Si ces noms furent d'abord reçus en Allemagne dans le sens que nous venons d'indiquer, ils durent se répandre en Italie dans un sens plus général, à l'époque où les vues de domination de Frédéric Ier et d'Alexandre III occupaient tous les esprits. Il arrive presque toujours dans les grandes commotions politiques, que celui qui possède le sentiment de l'indépendance se range du côté où paraissent être la vérité et la justice, tandis que celui qui est mû par des motifs vils passe au parti qui lui présente le plus d'avantages. Le lâche seul reste indécis. Dans ce siècle, on se divisait de plus en plus en Guelfes et en Gibelins. On savait à quelle faction appartenait tel noble ou tel bourgeois; les opinions n'étaient pas aussi indécises que

(1) On trouve dans Muratori un traité : *De Origine et Progressu in Italia Gibellinæ et Guelphæ factionum. Antiq.*, t. IV, diss. Li.

de nos jours, où, pour se prononcer, on attend communément qu'un parti ait obtenu le dessus, ce qu'on nomme de la prudence. Cette dernière conduite est le propre d'une époque spéculative, tandis que la première convient à une époque d'action. Souvent les haines de parti qui divisaient non-seulement les bourgeois d'une ville, mais encore les membres d'une même famille, se propagèrent avec rapidité et durèrent pendant des siècles. Cependant elles finirent par s'éteindre avec le temps, et à peine un observateur habile peut-il retrouver aujourd'hui quelques faibles traces de l'ancienne puissance de ces factions, dans les usages des habitants de certaines localités éloignées (1).

A la requête d'Othon, Innocent rappela aux villes de la Lombardie et de la Toscane, qui dépendaient de l'Empire, qu'elles avaient à respecter les droits du souverain, comme elles voulaient qu'on respectât les leurs. Il leur recommanda, à cet effet, de bien recevoir le patriarche d'Aquilée, qui avait mission d'entendre les plaintes des deux partis. Il chargea ce même patriarche de réclamer les terres et les biens de la princesse Mathilde, qui, d'après les promesses du roi, devaient échoir à l'Église romaine. Wolfgar arriva à Milan au mois de mars. Othon, se rappelant les démêlés de cette ville avec Frédéric, son prédécesseur, et ne se fiant pas à l'attachement des habitants, leur avait fait proposer sous main une alliance, par l'entremise d'un bourgeois influent. Les Milanais s'étant déclarés favorables à l'empereur, celui-ci leur fit remettre par le patriarche une lettre dans laquelle il leur exprimait ses sentiments de bienveillance et d'attachement. Othon les remercia surtout d'avoir été des premiers à lui envoyer des députés et des présents, à son avénement au

(1) Muratori.— Rennenkampf, *Observat. sur les mœurs,* I, 307, prétend avoir rencontré à Felettino des traces des divisions par factions : elles portaient sur les bâtiments. Les Gibelins avaient dans leurs édifices trois fenêtres, les unes à côté des autres, tandis que les Guelfes n'en avaient que deux.

trône, et donna d'avance son assentiment à tout ce qui serait convenu entre eux et le patriarche, son représentant et légat de l'Empire, en les priant de l'assister par leurs conseils et leurs actes ; ce dont il leur serait toujours reconnaissant (1).

Wolfgar avait fait arrêter, pour des motifs inconnus, le vicomte de Castro-Ayrardi, qui était revenu de la Palestine avec d'autres pèlerins. Cette mesure excita d'autant plus le mécontentement qu'on espérait que le roi irait bientôt secourir lui-même les croisés d'Orient. Comme elle pouvait diminuer l'affection que l'empereur devait chercher à conquérir, Innocent exposa ses plaintes au roi. « Si nous vous écrivons, ce n'est pas que nous croyions cet ordre est émané de votre part, c'est une erreur du patriarche, qui aurait dû savoir que les croisés sont sous la protection spéciale du saint-siége. Le sort de votre oncle Richard doit vous faire sentir toute l'horreur d'un pareil attentat. En effet, il offense Jésus-Christ, insulte le saint-siége, scandalise l'Église, et, ce qui est encore plus funeste, il refroidit le zèle. Le pape espère que le roi donnera des ordres pour la prompte mise en liberté des prisonniers, et qu'il préservera par là son nom de toute souillure. » Innocent démontra ensuite au patriarche combien de pareils actes étaient faits pour nuire à l'empereur. « Il lui dit qu'il ne se serait pas attendu à une pareille conduite de sa part, car il le croyait animé d'un plus grand zèle pour la terre sainte. » L'évêque de Crémone et d'autres évêques, dans les diocèses desquels les prisonniers pouvaient être détenus, furent chargés de sommer leurs gardiens de les mettre en liberté, et de leur restituer leurs biens, s'ils voulaient éviter l'excommunication la plus solennelle (2).

(1) *Registr.* 185, 186. — Calchi, *Hist. Patr.*, in Graev., *Thes.*, t. II.
(2) *Ep.* XII, 77. — XIII, 75-77.

Il paraît, du reste, que le patriarche procédait généralement avec violence. La bourgeoisie de Vérone fut contrainte d'acheter la faveur royale au prix de mille marcs, et de rendre le château de Garda qu'elle tenait de la munificence de Henri VI. Vers la fin du mois de mai, il contraignit Bologne à remettre aux camériers de l'empereur le château de Médicina, ainsi que sa quote-part d'Argelati et du comté d'Imola. Le podestat et la bourgeoisie de Florence se plaignaient qu'ayant reçu honorablement le patriarche, et s'étant montrés disposés à prêter entre ses mains le serment de fidélité à l'empereur, à suivre celui-ci à la guerre, à respecter tous les droits de l'Empire, et à renouveler ces mêmes engagements à l'arrivée d'Othon, ils n'avaient pu satisfaire le prélat ; il avait demandé le rétablissement de tous les droits de l'Empire, et lorsque cela fut exécuté, il frappa la ville d'une amende de dix mille marcs, et refusa même un délai jusqu'au retour des députés qui avaient été envoyés près de l'empereur. Les Florentins s'adressèrent au pape qui écrivit à Othon. « Si la fidélité de Florence ne s'est jamais démentie à son égard, il doit ordonner au patriarche de procéder avec plus de ménagements, car l'arc qui est trop tendu se rompt facilement. Sans nos lettres de recommandation, l'ambassade que le roi a envoyée en Lombardie et en Toscane aurait eu peu de succès. Ainsi, il est de son intérêt de ménager la ville et de laisser à l'intervention du pape toute son efficacité (1). »

Il était temps que l'empereur arrivât. Il allait apparaître en Italie environné de tant de puissance et d'éclat, que depuis de longues années on n'avait rien vu de semblable. Les cardinaux envoyés en Allemagne le précédaient. Peu de temps avant l'Assomption, Othon se trouvait à Inspruck. Il traversa les Alpes, se rendit à Bresse, où il

(1) *Ep.* XII, 78.

rétablit entre les bourgeois et la noblesse la paix qui était bannie de la ville, et continua sa route vers Trente, en suivant les sinuosités de la vallée de l'Adige. D'anciens priviléges l'autorisant à mettre garnison dans le fort et le château de Vérone, il y plaça des troupes et délivra les Montecchi, qui étaient prisonniers du margrave Azzo. Il campa ensuite auprès d'un château situé dans le défilé de la vallée de l'Adige, et y convoqua plusieurs grands d'Italie, dans le but de se les attacher au moyen de quelques conventions (1).

Azzo, margrave d'Este, Salinguerra, de la maison de Torelli de Ferrare, et Eccelino de Romanis, étaient tantôt amis, tantôt rivaux, selon que l'exigeait l'intérêt de leur domination sur les diverses villes d'Italie. Azzo VI, en sa qualité de grand juge de l'Empire dans la Marche de Vérone, jouait le principal rôle entre eux. Son autorité s'était accrue l'année précédente, ayant reçu du pape, à titre de fief, la Marche d'Ancône. Innocent, ayant vu qu'il ne pouvait pas soumettre cette contrée à son autorité immédiate, avait laissé à l'empereur le soin de la confier à une famille dévouée à l'Église. A la même époque, Ferrare reconnut Azzo pour son seigneur. Cette ville fut la première qui, dans la haute Italie, renonça à ses droits, et Azzo fut le premier qui acquit, du consentement des bourgeois, un pouvoir durable sur des villes jusque-là indépendantes. Aidé par les Mantouans, par d'autres villes et par le jeune comte Richard de San Bonifacio, il avait anéanti à Vérone la puissance des Montecchi, ravagé leurs biens, pris leurs châteaux de Garda et de Peschiera, et les avait emmenés eux-mêmes prisonniers dans son château d'Este. Au mois d'a-

(1) *Chron. Foss. Nov.*, in Murat. ss. Rich. de S-Germ. — Malvecci, *Chron. Brix.* — Arn Lub., VII, 20. — Zagata, *Cron. di Veron.*, p. 22.— Murat. ss., t. VII.

vril, il avait réussi, avec le concours du comte, à faire expulser, par ses partisans, le podestat de Vicence et à se faire élire à la place de ce magistrat. Ferrare, Vicence et Vérone se trouvaient donc sous sa domination, et il était en outre podestat de Pavie (1).

Les papes regardaient Ferrare comme faisant partie de la succession de Mathilde, et les empereurs la comptaient parmi les possessions de l'Empire. Henri VI, qui voulait séparer cette ville de la ligue lombarde, étendit ses domaines, et lui permit, sauf sa fidélité envers l'Empire, de contracter d'autres alliances. La famille des Torelli, surnommée Salinguerra, pour désigner sans doute son esprit guerrier, était à la tête du parti de l'empereur. Cette famille était puissante et possédait plus de richesses que les margraves de Ferrare, dont, comme attachée au parti de l'empereur, elle était l'ennemie. Le chef actuel de cette maison prouvait la noblesse de son origine par sa prudence et son courage. L'inimitié qu'il nourrissait contre Azzo, causée par la divergence de leurs opinions politiques, avait encore été augmentée pour des motifs personnels. Guillaume de Marchesella, de la maison d'Adelardi, célèbre comme libérateur d'Ancône et chef du parti papal, crut étouffer pour toujours les querelles intestines qui tourmentaient sa ville natale, en fiançant, peu de temps avant sa mort, sa fille unique au jeune Salinguerra de Torelli, chef du parti opposé. Après la mort de Guillaume, les principaux chefs de son parti arrachèrent la jeune fille de la maison des Torelli, la marièrent avec le margrave, et fondèrent ainsi la puissance de sa maison dans Ferrare. Les riches possessions de la jeune héritière valaient la peine de

(1) Murat. ss., VIII, 178. — Murat., *Ant. Est.*, I, 381, c. 39. — Murat., *Annal.* — *Vita*, in Murat. ss., t. VIII. — Maurisius, I, c. — Murat., *Antiq.*, IV, 708.

changer de parti. Les habitants de Ferrare ayant reconnu le margrave pour leur unique et perpétuel seigneur, ce dernier expulsa les Torelli et leurs partisans. Mais ceux-ci, secourus par les habitants de Bologne, étaient rentrés dans la ville à l'époque dont nous parlons, et avaient détruit la nouvelle suzeraineté (1).

Le margrave avait un autre adversaire dans Eccelino d'Onario, surnommé le Moine, qui descendait d'une famille dont la demeure n'était pas éloignée de celle du margrave. Eccelin le Bègue avait obtenu de Frédéric I[er], en récompense de la persévérance et du courage dont il avait fait preuve dans la guerre contre Saladin, le titre de banneret de l'armée. Il transmit à son fils, Eccelin III, non-seulement ses richesses, ses dignités, mais encore ses belles qualités et son attachement au chef de l'Empire. Quoiqu'il fût gendre du margrave, la question de savoir lequel aurait le plus d'influence à Vérone, le brouilla bientôt avec lui. L'entreprise de Salinguerra contre Ferrare arrêta les progrès du margrave, et l'actif Eccelin, secouru par les Trévisans, le poursuivit jusque près de Vicence. La stupeur où son apparition plongea cette ville, lui aurait certainement permis d'y entrer le même jour, si un messager de l'empereur, qui l'appelait immédiatement auprès de lui, ne fût survenu.

Othon était parent du margrave d'Este comme rejeton de la même souche, et les liens du sang l'unissaient aussi avec Salinguerra (2). L'attachement d'Othon pour ce dernier se manifesta par la réception honorable qu'il lui fit. Car il lui assigna la tente la plus magnifique de son camp, et à chaque rencontre, il s'entretenait familièrement avec lui. Le margrave ne fut pas reçu avec moins

(1) *Buoncompagno, de Obsidione Anconæ*, in Murat. ss., t. VI. — Murat., *Antiq.*, IV, 707.

(2) Scheid, *Or. Guelf.*, donne le tableau de la parenté des deux souches guelfes entre elles et avec les Hohenstaufen.

de bienveillance. Un jour, dans une assemblée de princes tenue en présence de l'empereur, Eccelin se plaignit du margrave comme ayant été, à Venise, l'instigateur d'un attentat contre sa vie. Cette accusation fut suivie d'autres griefs, et enfin d'insultes. Le margrave répondit : « Eccelin me trouvera partout où il voudra, excepté cependant à la cour impériale. » Othon intervint et imposa silence aux deux rivaux. Salinguerra arriva le lendemain avec une suite de cent chevaliers. Afin de braver le margrave et de lui montrer son brillant cortége, il prit un détour pour se rendre à la tente de l'empereur et passa devant la tente de son ennemi. Il descendit ensuite de cheval, se jeta aux pieds d'Othon, et accusa Azzo de violence contre lui et contre Eccelin, en disant qu'il était prêt à soutenir son accusation les armes à la main. « Si Salin- « guerra désire se battre, répondit fièrement le margrave, « il trouvera, parmi ceux de ma suite, plus d'un chevalier « qui lui soit supérieur et en noblesse et en courage. » Henri de Calden et plusieurs seigneurs allemands, voyant la dispute s'échauffer de plus en plus, tirèrent leurs épées et imposèrent silence. « Que personne, s'écria le roi, ne « parle plus de combat singulier en ma présence. »

Le lendemain, le roi sortit à cheval, accompagné du margrave et d'Eccelin. « Seigneur Eccelin, dit-il en fran- « çais, saluez le margrave. — Que Dieu vous bénisse, « seigneur margrave, dit Eccelin, » en ôtant son chapeau et en s'inclinant. Le margrave répondit, sans porter la main à son chapeau : « Que Dieu vous bénisse aussi. » En avançant, le chemin s'était tellement rétréci, qu'il était à peine suffisant pour laisser passage à deux cavaliers. Le roi prit donc le devant. Passez le premier, dit le margrave à Eccelin, qui répondit par la même politesse. Ils cheminèrent alors l'un à côté de l'autre, et s'entretinrent familièrement au grand étonnement de toute la suite. Le roi en conçut quelques soupçons. Leur conversation conti-

nua longtemps. De retour dans sa tente, Othon fit d'abord appeler Eccelin et lui dit : « Dis-moi la vérité; quel a été le sujet de ta conversation avec le margrave ? » — « Nous parlions de notre ancienne amitié, » répondit Eccelin. — « Avez-vous parlé aussi de moi, » continua Othon. — « Sans doute. » — « Et qu'as-tu dit de moi, Eccelin ? » — « Nous disions que quand vous êtes de bonne humeur, personne n'est plus doux et plus aimable que vous, qu'aucun prince ne possède de plus brillantes qualités; mais que, quand vous êtes de mauvaise humeur, personne n'est aussi rude, ni aussi emporté, ni aussi rebutant que vous. » Othon fit ensuite appeler le margrave qui, aux mêmes demandes, rapporta littéralement les mêmes réponses. Depuis ce moment, l'amitié se rétablit entre le margrave et Eccelin, et se consolida par les conseils du roi. La réconciliation des chefs de deux partis aussi puissants était une œuvre de haute prudence. Car, si Othon voulait rétablir l'autorité impériale en Italie, il ne pouvait l'entreprendre avec succès qu'en ralliant tous les grands seigneurs autour de son trône, et qu'en s'opposant à toute influence qui aurait restreint le pouvoir impérial. Peut-être Othon méditait-il déjà les plans qu'il essaya de réaliser après son couronnement; car cette réconciliation n'acquiert une véritable importance politique qu'autant que nous la faisons coïncider avec les plans que le roi exécuta dans la suite.

Othon se rendit ensuite à Vérone et rétablit la paix dans cette ville. Milan, qui, depuis un temps immémorial, était dévouée aux princes saxons, préparait au monarque une réception brillante. Le clergé et le peuple allèrent à la rencontre du roi. Des chœurs d'enfants nobles et de jeunes filles vêtues de blanc, et tenant des branches d'olivier à la main, célébraient ses louanges. Arrivé dans la ville, il y trouva le patriarche et tous les évêques de la Lombardie, qui étaient venus pour lui présenter leurs

hommages. Venise envoya Marino Dandolo pour complimenter l'empereur et pour demander la confirmation des anciens traités et priviléges. Il est difficile de croire, comme on le rapporte, que l'archevêque Humbert plaça, dans l'église de Saint-Ambroise, la couronne de Lombardie sur la tête d'Othon. Ce qui est plus certain, c'est que le roi confirma les Milanais dans la jouissance de tous leurs droits, et qu'il s'attacha les principaux habitants de cette ville par des présents et des faveurs signalées.

Une députation brillante, composée du chancelier de l'Empire, de l'évêque Conrad de Spire, des évêques de Cambray, de Brescia, de Mantoue, et de l'écolâtre de Saint-Géréon de Cologne, partit de Mantoue pour aller annoncer l'arrivée de l'empereur au pape. Elle était précédée du sénéchal d'Othon et de son camérier. En traversant le Pô, Othon échappa heureusement à une tentative d'assassinat commise par le comte de Saint-Flora. Celui-ci fut puni de mort et perdit tous ses biens. Le roi reçut dans toutes les villes, sur son passage, une réception semblable à celle de Milan. Les députés des villes les plus éloignées l'attendaient sur son passage et lui offraient des présents. Une diète générale, composée des princes et des délégués des villes, fut convoquée à Bologne. Elle fut d'autant plus nombreuse que le bruit de l'arrivée de l'empereur avec une armée puissante avait répandu la terreur. Effectivement, depuis la guerre faite par l'empereur Frédéric à la confédération lombarde, aucune armée semblable n'avait pénétré en Italie, et chacun se rappelait ce qu'il avait éprouvé à cette époque (1). Les villes et les châteaux se soumirent. Des sommes considérables pour droits de douane et pour contributions ayant été

(1) Tr. Calchi, *Hist. patr.*, in Græv., *Thes.*, t. II. — *Chron. Rhythm.* — Marini, IV, 202. — *Registr.* 190. — Arn. Lub. — *Monach. Praduan.*, in Urstini ss.

retenues depuis le règne de l'empereur Henri, on se hâta de les verser dans le trésor impérial. Au milieu des jeux brillants qui attirèrent une foule joyeuse, Othon régla, à Bologne, les affaires de l'Empire et des villes, et reçut une escorte italienne qui renforça son cortége. — Innocent se trouvait depuis l'Assomption à Viterbe, où il attendait le roi; il y reçut son ambassade le jour de la Nativité, et lui fit une réception amicale. Il envoya aussitôt le préfet de la ville et un de ses notaires à la rencontre d'Othon. Ceux-ci lui remirent à Bologne la lettre du pape dans laquelle celui-ci parlait de la réception bienveillante faite aux ambassadeurs, de la réponse favorable donnée à leur demande, et de l'invariabilité de ses sentiments, dans l'espoir que le roi répondrait à cette affection qui, au reste, tournerait en tout temps à son profit (1).

Wolfgar suivit de près la première ambassade et vint s'entendre avec Innocent au sujet de la cérémonie du couronnement. Othon, traversant ensuite les Apennins, passa par Pise, qui, à cette époque, lui offrait déjà des secours maritimes, et arriva devant Viterbe en précédant son armée. Ce fut là qu'eut lieu la première entrevue des deux chefs de la chrétienté; car le pape, accompagné d'un cortége nombreux d'ecclésiastiques et de peuple, était allé au-devant du roi. Tous deux s'embrassèrent en versant des larmes de joie. Ils restèrent deux jours ensemble; les relations entre le chef de l'Empire et celui de l'Église devaient être réglées avant le couronnement. Le pape demanda que tous les pays faisant partie du domaine de l'Église, qui étaient occupés par l'armée de l'empereur, fussent évacués après le couronnement. Comme ce dernier pensait qu'en se soumettant à ces conditions, il ternirait l'éclat de sa couronne, le pape, pour éloigner tout sujet de dissension, céda, se confiant en la reconnaissance d'Othon et en ses

(1) *Registr.* 191.

promesses antérieures. Ils se séparèrent en bonne intelligence. Le pape retourna à Rome, et Othon le suivit lentement, parce qu'il marchait à la tête de l'armée. Il n'était précédé que de son chancelier et d'une partie de sa cour, qui étaient chargés de tout préparer pour sa réception (1).

Le 1er octobre, le roi dressa sa tente devant les portes de la ville, dans un lieu appelé Montémario. Le samedi suivant, il se rendit à l'église Saint-Pierre pour prier sur le seuil de la demeure des saints apôtres, et témoigner sa vénération pour la ville impériale. Il était accompagné d'un auguste cortége de prélats et de princes, de six mille hommes d'armes, et d'un grand nombre d'arbalétriers. Un événement arrivé la veille, triste précurseur de ceux qui suivirent le couronnement, paraissait justifier cette précaution. Plusieurs chevaliers s'étaient rendus dans la ville pour la visiter. L'évêque d'Augsbourg s'y trouvait également. Tout à coup, un soulèvement populaire éclata, on ne sait à quel sujet, et plusieurs Allemands furent tués, d'autres blessés, et l'évêque maltraité. Cet événement et d'autres circonstances auraient pu troubler la cérémonie du couronnement. Le roi de France avait essayé de s'y opposer. Le conseil de la ville se crut négligé parce qu'il n'avait pas été consulté sur les arrangements à prendre pour cette cérémonie. Un grand nombre d'habitants partageaient ces sentiments, et quelques cardinaux, ainsi que le sénateur, cherchèrent formellement à l'empêcher. Mais Innocent ne pouvait reculer; depuis dix ans il préparait cet événement; Othon avait donné les assurances les plus positives et rempli jusqu'alors ses engagements envers le siége apostolique. D'ailleurs, si des soupçons se fussent levés dans l'esprit du pape, il y aurait eu danger, en présence

(1) Otto de St. Blas. — Raumer, III, 159. — *Registr.* 193. — *Chron. Rhythm.* — Arn. Lub. — *Chron. Foss. Nov.*

d'une armée aussi nombreuse, à ne pas exécuter une promesse si souvent réitérée. Le matin de la fête du couronnement et avant d'entrer dans la ville éternelle, Othon envoya, en son nom et en celui des princes, des comtes, des barons, des nobles et autres serviteurs de l'Empire, le serment portant qu'ils respecteraient le pape, les cardinaux, la sainte Église, le peuple et la fortune publique, depuis leur entrée jusqu'à leur sortie (1).

Semblable à une mère majestueuse, autour de laquelle se presse un cercle de filles aux grâces brillantes de la jeunesse, l'église Saint-Pierre, située hors de l'enceinte des murs, s'élevait au milieu d'une foule de couvents, de chapelles et d'autres églises. Les papes n'y possédaient encore aucune demeure; mais, à chaque solennité, ils s'y rendaient sortant du palais de Latran (2). Un escalier de trente-cinq marches en marbre conduisait aux trois portes du portique, dont les murs étaient ornés de marbre et de tableaux. D'un côté, on lisait, sur trois tables d'airain, les noms de tous les royaumes, pays, cités et îles tributaires du saint-siége. On sortait par trois autres portes pour se rendre du portique sous le porche, qui avait été pavé en marbre par les soins du pape Sergius. On y voyait un pin de bronze doré, de quinze palmes de hauteur, qui avait servi autrefois d'ornement au tombeau de l'empereur Adrien (3). Dans l'intérieur de ce pin, des tuyaux de plomb servaient de conduits à une source d'eau vive, qui jaillissait le long de ses rameaux. Au-dessus du pin, huit colonnes de porphyre soutenaient

(1) Otto de St.-Blas. — Arn. Lub., VII, 21. — Matth. Par. — *Registr.* 192. — Raumer, III, 155. — *Registr.* 193. — *Chron. Rhythm.* — *Chron. Foss. Nov.* — *Chron. Ursp.* — Rigord., c. 51. — *Chron. Rhythm.* — *Registr.* 192.

(2) Ce fut seulement sous Nicolas III qu'on commença à y bâtir le *nobile et præstans palatium.*

(3) Paul V le fit transporter dans le jardin du Belvédère.

un toit doré, au sommet duquel quatre dauphins dorés versaient de l'eau dans un grand bassin. Ce chef-d'œuvre était dû à la magnificence du pape Symmachus. Des portes d'argent donnaient du porche dans le sanctuaire. Cette partie de l'église renfermait dans son sein tout ce que la piété des chefs de l'Église avait, depuis des siècles, réuni de plus précieux par la signification symbolique, par le travail et la matière. Outre le maître-autel, consacré à saint Pierre, on voyait encore vingt-sept autels ; aussi était-il difficile de dire ce qui faisait le plus d'impression sur l'esprit de l'étranger, ou les richesses qui décoraient cette vaste enceinte, ou cette foule de fidèles qui, venus de toutes les contrées du monde, rendaient souvent difficile l'accès des reliques du prince des apôtres. Là se trouvaient des chapelles ornées du plus beau travail mosaïque et des métaux les plus précieux (1), sanctifiées par les plus vénérables reliques des martyrs, des docteurs et des pasteurs chrétiens. Ici, les mausolées de presque tous les papes, depuis saint Clément, publiaient par des inscriptions et des symboles leurs actions, leurs qualités et leur piété. L'âme se sentait pénétrée d'admiration en voyant réunie, dans ce sanctuaire des plus profonds mystères, l'enveloppe terrestre de tous ces grands génies, qui, depuis dix siècles, avaient dirigé l'intelligence des générations passées, et qui, par leurs sentiments, leurs actions, leurs connaissances et leurs mœurs, s'étaient élevés comme autant de colonnes de la vérité. Dans la partie de l'église qui regarde l'orient, et indique la lumière répandue sur le monde spirituel, brillait le maître-autel de saint Pierre orné de tout ce que l'art et la richesse avaient trouvé pour glorifier le saint apôtre. Ses successeurs seuls étaient sacrés devant

(1) Les chanoines de l'église avaient seuls le droit d'entrer dans celle où l'on conservait le *Sudarium* Christi.

ce maître-autel. Quatre colonnes de porphyre supportaient le dais de l'autel. Sur le devant, se trouvaient douze colonnes élancées, dont six avaient été apportées de la Grèce par l'ordre de Constantin. A côté de cet autel, brillait, comme source de lumière sur cette terre obscure, au milieu de diamants, de rubis et d'émeraudes, une croix de l'or le plus fin, pesant mille livres : c'était un présent du pape Léon IV. Près de cette croix, se trouvait la table d'or des deux testaments : elle était ornée d'émeraudes, et pesait deux cent cinquante livres. Tout autour étaient suspendues quarante lampes d'argent, et de plus, cent cinquante cierges brûlaient pendant le jour et deux cent cinquante pendant la nuit. Dans les grandes solennités, une foule de candélabres d'or et d'argent, sous la forme de croix gigantesques (1), d'arbres lumineux, de guirlandes enrichies de pierres précieuses, réfléchissaient une lumière plus vive que celle de l'astre du jour. Une huile précieuse entretenait la flamme et répandait le parfum le plus agréable. Des tringles d'argent supportaient les tentures du chœur, que Pascal Ier avait fait faire en drap d'or ; quarante-six de ces tapis représentaient la passion de Notre-Seigneur, et un pareil nombre les actes des saints apôtres.

Les ornements de l'autel ne le cédaient en rien à cette merveilleuse magnificence. Des piédestaux couverts de lames d'or et d'argent (plusieurs même étaient massifs) supportaient une croix d'or enrichie de pierres précieuses, comme pour montrer que l'ignominie avait disparu de la croix et a été remplacée par une brillante splendeur, depuis que Jésus-Christ avait opéré par elle le salut du monde. Des statues de saints s'élevaient sur d'autres piédestaux. Léon III avait fait placer deux anges d'argent à

(1) On les appelait *Phari*. Adrien Ier en fit faire un qui portait 1375 cierges. Anastas., *Bibl.*

l'entrée du chœur. On devait à la générosité de Léon IV, l'un des principaux bienfaiteurs de ce temple de la chrétienté, la statue du Christ assis sur son trône entre deux messagers célestes, et entouré de vingt autre statues. D'autres piédestaux servaient à supporter des vases magnifiques ou à maintenir des rideaux de prix. Mais ce qui réveillait surtout l'admiration du fidèle, c'étaient les peintures du plafond, représentant le symbole de la révélation chrétienne, peintures plus remarquables encore par la profondeur de leur sens mystérieux que par l'exécution (1). On y voyait les mystères de l'Église militante, la croix et l'agneau, des blessures duquel s'échappaient cinq ruisseaux vers lesquels se rendaient les douze tribus d'Israël sous la forme de douze agneaux; le pape se tenait en adoration à côté de l'agneau et portait dans sa main la bannière de la victoire. En haut, dans un ciel étoilé, était assis sur un trône Jésus-Christ ayant un livre à la main, d'où s'écoulaient les quatre évangiles sous la forme des fleuves du paradis, tandis que les peuples, semblables à des cerfs altérés, accouraient pour l'entendre. Pierre et Paul, la tête ceinte d'une auréole, annonçaient le fils du Dieu vivant promettant une nouvelle vie aux fidèles. Une main sortait des nuages et laissait la colombe s'envoler (2).

Si la vue de tant de merveilles élevait l'âme du fidèle vers la magnificence invisible du ciel, que ne devait pas éprouver le pèlerin lorsque le chant solennel de l'école des chantres, parvenu à sa plus haute perfection, venait frapper son oreille (3)! Alors il était tellement dominé par le charme d'une religieuse exaltation, qu'oubliant les liens terrestres, il se croyait transporté dans cette ville que le

(1) On ignore si ces tableaux étaient en peintures ou en mosaïque. Le pape Sylvestre les fit faire, et Innocent les fit restaurer.

(2) Psalm. XLII. — Matth. XVI, 16. — Philipp., I, 20.

(3) Cette institution existe encore aujourd'hui.

prophète présente à tous les adorateurs de la croix, comme la source de la victoire dans le combat et comme la lumière éternelle dans les sentiers obscurs de la vie terrestre (1). Telle était à cette époque Saint-Pierre, l'église métropolitaine de la chrétienté.

Dès le matin, on vit les degrés de l'église Saint-Pierre, toutes les rues adjacentes et toutes les avenues, occupés par une foule innombrable de peuple. Le cortége s'avança par la porte la plus voisine de la tour de Crescentius (2). Le préfet et le comte palatin du palais de Latran attendaient le roi devant l'église de Sainte-Marie Transpontine. Le clergé, revêtu de ses habits de fête et portant des encensoirs, se rendit au sanctuaire du prince des apôtres, en faisant entendre le cantique : « J'envoie mon ange devant toi. » La procession s'avançait avec peine à travers la foule; mais les lances des soldats, les cannes des valets de ville, les pièces de monnaie distribuées à pleines mains par l'empereur, frayèrent peu à peu un passage. Othon avait fait placer dans toutes les rues des chevaliers ayant l'épée à la main, afin qu'ils fussent prêts à repousser ceux des Romains qui voudraient troubler la fête. Le pont du Tibre étant le point le plus important, avait été confié à la garde des fidèles Milanais (3).

Le pape, environné des cardinaux, des évêques et du clergé, était assis devant la porte d'airain, au haut des marches qui conduisent à l'église. Trois évêques descendirent les degrés pour donner leur bénédiction à Othon, et le conduisirent devant le chef de l'Église (4). Othon ayant baisé, comme tous les princes, les pieds du pon-

(1) *Muffei Vegii. de reb. ant. mem. Basilicæ St. Petri Romæ.*

(2) Actuellement la Porta Castello.

(3) *Chron. Foss. Nov.* — *Chron. Rhythm.* — Lamb., *Parv. cont.*, in Martene, *Coll. ampl.*, t. V.

(4) *Chron. Rhythm.* — Roger Hoveden, *Ann. angl.*, p. 689.

tife, jura, comme l'avait fait Henri VI, de n'attaquer ni l'Église ni ses droits, d'être un juge équitable, le protecteur de la veuve et de l'orphelin, de défendre de tout son pouvoir les églises, et spécialement le patrimoine de Saint-Pierre (1), de veiller au maintien de la dignité de l'Empire, et de reconquérir les droits qui lui avaient été enlevés (2). Le pape lui demanda ensuite : « Voulez-vous vivre en paix avec l'Église? » L'empereur ayant répondu oui par trois fois, le pape lui dit : « Je vous donne la paix comme elle fut donnée par le Seigneur à ses disciples, » et il l'embrassa sur le front, sur le menton, sur les joues et sur la bouche. Il continua : « Voulez-vous être un fils de l'Église, » et l'empereur ayant répondu trois fois affirmativement, le pape lui dit : « Je vous reçois donc comme un fils de l'Église. » Puis il le couvrit de son manteau en lui prenant la main droite, et l'empereur baisa le pape sur la poitrine. Ils se rendirent ensuite de la porte d'Airain à la porte d'Argent, pendant qu'on chantait : « Que le Seigneur le Dieu d'Israël soit béni ! »

Là, le pape laissa le roi en prière, et se rendit à l'église pendant qu'on faisait entendre le cantique : « Pierre, m'aimes-tu ? » L'empereur y fut ensuite introduit. Sept évêques italiens étaient assis à la droite du pape, et sept évêques allemands à la droite de l'empereur. « Les anciens règlements des saints Pères, dit Innocent, veulent que celui qui est placé au-dessus des autres, soit examiné avec charité sur la foi et sur la vie, et instruit de ses devoirs; car il est écrit : « N'impose pas lé-

(1) Otto de St.-Blas.

(2) *Chron. Mont. Seren.*, p. 93, et Matth. Paris. — Ce serment, ainsi que celui prêté aux princes d'Allemagne, était, selon la législation de cette époque, une espèce de contrat passé entre l'empereur et le peuple chrétien dont le pape était le représentant. La violation entraînait la déchéance.

(*Note du trad.*)

gèrement les mains. » On demanda donc à l'empereur s'il promettait d'être pieux, tempérant, désintéressé, affable, doux, et s'il admettait sincèrement tous les articles de la foi catholique. Le pape l'ayant béni d'après sa réponse affirmative à ces deux questions, se rendit dans la sacristie, d'où il sortit revêtu des ornements pontificaux pour procéder à la sainte cérémonie. L'archiprêtre et l'archidoyen des cardinaux, qui avaient été attachés à l'empereur pour le diriger pendant la cérémonie, le conduisirent à la sacristie, où le pape le reçut chanoine de Saint-Pierre et le fit revêtir du costume (1). Ils sortirent de la sacristie, s'avancèrent vers l'autel de Saint-Pierre, et l'archidiacre entonna les litanies. L'évêque d'Ostie oignit ensuite l'empereur avec l'huile consacrée (2), et pria le Très-Haut de lui donner son Saint-Esprit, afin qu'il gouvernât son peuple avec justice, qu'il eût constamment Dieu présent à ses yeux et qu'il méritât sa bienveillance.

Le pape descendit ensuite du trône, et se rendit avec Othon à l'autel de Saint-Maurice, où les assistants apportèrent la couronne impériale qui se trouvait sur le maître-autel. Le pape présenta d'abord l'anneau à l'empereur en lui disant : « Prenez-le comme symbole de la foi, de la souveraineté et de la puissance. » Puis il le ceignit de l'épée, afin qu'il renversât, par la bénédiction de Dieu et par la puissance du Saint-Esprit, ses ennemis ainsi que ceux de la sainte Église, et qu'il protégeât le royaume et les soldats du Christ. Pendant les prières qui accompa-

(1) Les souverains se faisaient honneur d'être admis comme chanoines honoraires dans les chapitres de quelque célèbre cathédrale. On voit effectivement que l'admission du duc Eudes (Othon) de Bourgogne, au chapitre de Saint-Martin de Tours, fut regardée à cette époque comme une haute distinction. *Art de vér. les dates*, XI, 52.

(2) *Oleo exorcisato*. Non avec le chrême comme les évêques. *Tantum igitur*, disent les canonistes, *est Cæsaris dignitas, sed non ordo; et ideo princeps non consecratur chrismate, sed tantum oleo delinitur; quia ejus non est proprie consecratio, sed inunctio.* Pfeffinger, *Vitr. illustr.*, I, 884.

gnaient chacune de ces cérémonies, le pape prit des mains de l'archidiacre la couronne impériale, la plaça sur la tête de l'empereur, et lui remit le sceptre, *emblème de l'autorité royale*, dont il devait se servir pour protéger l'Église et le peuple chrétien, pour punir les méchants, et assurer la paix des bons. Le chef de la chrétienté retourna ensuite avec ses assistants au maître-autel. Le préfet de la ville et le grand juge conduisirent l'empereur à sa place, et le pape ayant entonné le *Gloria in excelsis Deo*, les chœurs chantèrent alternativement. Ces chants étant terminés, l'empereur remit la couronne sur l'autel, entendit la lecture de l'Évangile, déposa l'épée et offrit au pape du pain, des cierges et de l'or, en retour de quoi il reçut le baiser de paix, et puis le corps du Seigneur. On lui ôta ensuite les souliers épiscopaux qu'on remplaça par les bottes impériales et les éperons de saint Maurice. Il sortit enfin de l'église accompagné du pape, pour marcher processionnellement à travers la ville. Des chevaux étaient prêts devant les portes de l'église. L'empereur tint l'étrier au pape, lui présenta la bride (1), et le suivit avec la couronne sur la tête, et entouré de toute sa suite. Le chant des prêtres se fit entendre dans les rues, les cloches s'ébranlèrent, les chambellans de l'empereur jetèrent de l'argent au peuple pendant tout le temps de la procession (2). Arrivé au pied de l'escalier du grand palais, l'empereur descendit de cheval, tint de nouveau l'étrier au pape, et, accompagné du préfet, ils conduisirent le souverain pontife dans la salle du festin. Lorsqu'ils étaient tous deux retirés dans leurs appartements particuliers, le camérier impérial distribua le présent du sacre à tous les serviteurs du palais. Au repas, Othon était assis

(1) Mabillon, *Mus. ital.*, II, 404. — Cet usage, prescrit par le droit germanique du moyen âge, était en signe de soumission. (*Note du trad.*)

(2) *Anon. de Laud. Bereng.*, in Murat ss., et *ibid.* Valerius Domizo. *Vita Mathild.*, II, 18. Murat., *Antiq.*, I, 108.

à la droite d'Innocent, et après les chants et la bénédiction donnée par le pontife, chacun se retira le cœur rempli de joie.

Othon avait fait préparer un festin pour tous les habitants de Rome (1). La ville retentissait de cris de joie. On regardait comme un heureux présage de la concorde entre l'Église et l'Empire, que le couronnement eût eu lieu un dimanche, jour où l'Église demande à l'Éternel la paix comme le souverain bien. Si, comme le désirait Innocent, Othon eût immédiatement quitté l'État de l'Église pour se rendre en Allemagne, tout aurait été à souhait. Il paraît du moins que jusque-là aucun dissentiment ne s'était élevé entre les deux chefs de la chrétienté. Peut-être Othon avait-il conçu quelques doutes sur la partie du serment qui devait le lier le plus étroitement en sa qualité d'empereur : était-ce la partie par laquelle il s'était engagé à maintenir l'intégrité du territoire de l'Église, ou celle par laquelle il avait promis de rétablir dans toute leur étendue les droits de l'Empire? Dans tous les cas, il est à présumer qu'il a été question du pouvoir temporel du siége apostolique pendant le court séjour que l'empereur fit à Rome. Quand une rupture éclata peu de temps après le couronnement, ce ne fut point entre les deux souverains, mais bien entre les gens de la suite d'Othon et les Romains. Ils ne pouvaient sympathiser ensemble. Les Allemands, se croyant maîtres de Rome, excitèrent, par les dépenses occasionnées pour leur entretien, ainsi que par plusieurs actes de violence, la colère de ce peuple orgueilleux, déjà mécontent du peu de libéralité de l'empereur (2). Le peuple se rassembla et se précipita sur les Allemands. Eccelin se fit remarquer par le courage avec lequel il se défendit dans cette attaque

(1) *Arn. Lub.*, VII, 21.

(2) *Excerpta ex Jord. Chron.*, in Murat., *Antiq.*, IV, 988, et Albericus.

imprévue. Plusieurs des seigneurs les plus distingués de la suite d'Othon, et un grand nombre d'autres, perdirent la vie; car Othon évalua la perte en chevaux à onze cents, sans y comprendre d'autres dommages qu'il eut à essuyer. Il demanda une indemnité à Innocent; celui-ci l'ayant refusée, Othon quitta la ville transporté de fureur (1).

Cependant, il invita encore amicalement le pape à une entrevue, afin de se concerter sur les mesures à prendre pour la tranquillité du saint-siége et de toute l'Église. Il le pria instamment de désigner un lieu convenable, disant qu'il désirait si ardemment cette entrevue, qu'il ne se laisserait arrêter par aucun danger personnel, et qu'il se rendrait même, au risque de sa vie, dans la ville, si cela était nécessaire. Il fit seulement observer au pape que son retour à Rome pourrait mettre l'Église en grand danger (2). Innocent lui répondit : « Nous désirerions aussi bien que vous une entrevue; mais tout bien considéré, nous ne voyons pas qu'elle soit possible pour bien des raisons qu'on vous fera connaître. Nous vous prions de ne pas prendre notre refus en mauvaise part, de ne pas l'attribuer à notre mauvaise volonté, mais à des considérations impérieuses. D'ailleurs, un négociateur fidèle et prudent, interprète de nos sentiments réciproques, rendra le même service. Quant aux propositions relatives au pays, nous espérons que vous prendrez des mesures qui tourneront à votre honneur et au nôtre, car nous agirons de même (3). » Il paraît que l'entrevue eut cependant lieu, et que le pape visita l'empereur dans son camp. Quoique le germe d'une inimitié future fermentât déjà dans leurs cœurs, ils n'en prirent pas moins amicalement congé l'un de l'autre.

(1) Gerh. Mauris. — *Lozom Pistor* in Murat. — Albericus, p. 450.

(2) *Registr.* 193.

(3) *Registr.* 194. — La lettre du pape, qui est la dernière du *Registrum* et un peu sèche, montre déjà quelque refroidissement envers Othon.

Othon se rendit en grande pompe en Toscane, et occupa Aquapendente, Radicofani, Montefiascone, et d'autres villes de la succession de Mathilde. Il convoqua les podestats, les magistrats et les jurisconsultes les plus distingués, afin de s'enquérir des moyens les plus propres à recouvrer les droits de l'Empire (1). Tous déclarèrent que la promesse de restitution à l'Église romaine avait été faite par ignorance ; qu'il devait donc réunir de nouveau à l'Empire les biens de la comtesse. Les recteurs des villes sentaient bien que, placés sous la domination de souverains éloignés auxquels ils n'étaient attachés que par de faibles liens, et au milieu des dissensions fréquentes qui s'élevaient au sujet de la couronne impériale, les bourgeoisies pourraient plus facilement devenir indépendantes que sous des souverains voisins, qui se succédaient rapidement, il est vrai, mais dont les principes étaient invariables, ou du moins n'étaient que rarement oubliés, et cela seulement pour un court espace de temps. Les personnages les plus considérables de l'Italie (outre Salinguerra et Eccelin qui avaient accompagné l'empereur), le margrave Azzo, les comtes Aldobrandino d'Este et San Bonifacio, s'étaient réunis à Othon. Il se montra en empereur dans les villes toscanes, à Florence, à San-Miniato, à Poggibonzi, à Lucques, et récompensa la fidélité de Pise envers les empereurs et son opposition à l'influence des papes, en lui accordant des faveurs particulières et en étendant ses domaines. Pour s'attacher les habitants de Sienne et de Pistoie, il fit aux premiers la remise des contributions arriérées, et confirma les seconds dans leurs possessions. Le pape envoya en vain l'archevêque de Pise, autrefois professeur distingué de jurisprudence à l'université de Bologne, et plusieurs

(1) Otto de St.-Blas. — Albericus. — *Chron. Ursp.* — Sigon, *De Imp.*, l. XVI.

autres évêques et abbés, pour rappeler à l'empereur son serment, et pour le prier de s'abstenir de toute mesure arbitraire et de tout empiétement sur les droits de l'Église. Rien ne pouvait l'arrêter, il était fermement résolu à dépouiller l'Église romaine de ses possessions. Pendant cette même année 1209, il se rendit dans le duché de Spolette et en donna l'administration à un de ses confidents, nommé Berthold. Thiébaut, s'étant aussi rendu près de lui, fut élevé à la dignité de duc de Salerne (1).

Le clergé anglais était en butte à une violente persécution. Cependant, la plupart de ses membres, à l'exception des évêques de Durham, de Winchester et de Norwich, préférèrent la misère la plus complète à la désobéissance envers leur supérieur. Plusieurs d'entre eux émigrèrent, d'autres se cachèrent dans leurs églises, où plusieurs moururent de faim. Une femme ayant perdu la vie, à Oxford, par la maladresse d'un étudiant, les juges firent arrêter trois des amis de celui-ci, et quoiqu'ils n'eussent aucune connaissance de l'accident, ils furent pendus par ordre du roi. Révoltés d'un pareil acte de cruauté, les étudiants et les professeurs, au nombre de trois mille, émigrèrent. La fureur de Jean ne s'arrêta pas aux ecclésiastiques, elle s'étendit à d'autres professions. Sa violence avait atteint un tel degré, qu'il fit brûler toutes les haies qui entouraient les forêts, et combler les fossés qui leur servaient de clôture, afin que le gibier pût dévaster librement les terres de ses sujets. Une société de conseillers pervers, à la tête desquels figurait son frère, le comte de Salisbury, étaient les exécuteurs de ces iniquités. Ils appuyaient ses ordres barbares, les faisant tourner à leur profit, et l'excitaient à en donner de plus durs encore (2).

(1) Godofr., *Mon.* — *Leo Urbev. Chron.* Imp., p. 267. — *Chron. Foss. Nov. Catal. duc. Spolet.*, in Murat. ss., t. X. — *Anon. Cassin. Chron.*

(2) Matth. Paris, p. 159, 161.

Au commencement de l'année, Innocent conjura le roi, avec la plus grande bienveillance, de songer à son salut, de ne point résister et de ne point l'affliger davantage. Il dit qu'on cachait au roi bien des choses dans l'affaire de l'archevêque de Cantorbery. Il doit donc écouter le pape de préférence à ceux qui cherchent à le flatter et à susciter des embarras. Semblable à un médecin expérimenté, le pape met en œuvre tous les moyens pour guérir la maladie de son cœur. C'est pourquoi il recourt de nouveau à la prière, le suppliant d'écouter l'Église et Dieu lui-même, de suivre des conseils salutaires, et de ne pas se livrer à de perfides suggestions. Autrement, le pape sera obligé de prendre à témoin le ciel et la terre, que le roi devra à son obstination et non à la sévérité du pape, si celui-ci vient à faire peser la main sur lui. La sévérité qu'il voulait mettre à l'observation de l'interdit, pour que le roi ne crût pas le saint-siége sans force, était si grande, qu'il refusa d'accorder à l'ordre de Cîteaux, d'ailleurs si favorisé, diverses prérogatives réclamées pour la célébration du service divin, conformément aux concessions faites par de précédents papes, et qu'il recommanda aux trois évêques de veiller à ce que le nerf de la discipline ecclésiastique ne fût point affaibli (1).

Le roi n'ayant fait aucun cas des avertissements et des menaces du pape, celui-ci crut le moment venu de lui infliger la punition sévère dont il l'avait menacé. Il chargea donc les évêques de Londres, d'Ely et de Worcester, de prononcer une excommunication nominative contre le roi. Ceux-ci n'osèrent pas quitter la Flandre, où ils s'étaient réfugiés, pour se rendre en Angleterre; mais ils transmirent l'ordre du pape aux évêques et aux prélats restés dans le royaume. Ces derniers ne montrèrent pas

(1) *Ep.* XI, 221. — *Chron. Mortui-Maris.*, in Martene, *Thes.*, III, 1441. — XII, 9, 10.

plus d'énergie que les premiers, de sorte que la sentence ne fut que vaguement connue, jusqu'à ce qu'enfin Godefroi de Norwich, juge de la chambre royale, fut assez hardi pour déclarer, dans une séance publique du tribunal, que sa conscience ne lui permettait pas de servir plus longtemps un monarque excommunié. Cette déclaration coûta la vie au juge, qui fut, par les ordres du roi, couvert d'un manteau de plomb, et jeté dans un cachot où on le laissa mourir de faim (1).

Malgré les exhortations adressées par le pape à quelques évêques pour les engager à annoncer solennellement l'excommunication, elle n'eut cependant pas tout l'effet qu'on en espérait. Le peuple supporta avec patience la privation du service divin, et les grands voyaient avec joie les calamités qui frappaient les évêques influents, et, loin d'éviter le roi, ils n'en témoignaient que plus de zèle pour son service (2). Jean lui-même était encouragé par les leçons d'un certain Alexandre, qui lui enseignait qu'il était une verge de punition dont Dieu se servait pour habituer son peuple à l'obéissance, et que le pape n'avait aucun droit sur les domaines des rois et des seigneurs temporels (3).

De nouveaux différends s'étaient élevés au sujet de l'élection de l'évêque de Lincoln. Cette élection devant se faire en faveur du chancelier du roi, le chapitre en avait obtenu d'avance la confirmation. Mais elle fut considérée comme une nouvelle atteinte portée aux droits de l'Église, puisqu'elle était faite sous l'influence du monarque. Des bruits défavorables à la personne de l'élu étant parvenus

(1) Matth. Par., p. 159.

(2) *Ep.* XII, 57. — Henry, *Hist. of Engl.*, III, 314, fait remarquer que ce fut précisément à cette époque qu'eurent lieu les deux seules entreprises heureuses de Jean : celle contre l'Irlande et celle contre le pays de Galles.

(3) Matth. Par.

à Rome, Innocent ordonna à l'archevêque de Cantorbery de faire une enquête. On reprochait, en effet, au nouveau dignitaire, d'avoir signé, en sa qualité de chancelier, des décrets royaux concernant la spoliation et la mutilation d'ecclésiastiques, d'avoir entretenu des rapports avec des excommuniés, et d'avoir donné des soupçons d'incontinence. L'archevêque était chargé d'examiner tous ces griefs, de se garder de prêter l'oreille à la calomnie, et de procéder avec une grande douceur, attendu que souvent une trop grande sévérité est plus nuisible qu'avantageuse. Ce n'est que dans le cas où l'évêque refuserait de se soumettre à l'enquête et de se justifier des accusations portées contre lui, que l'archevêque devait rejeter l'élection. Mais ces recommandations furent inutiles, car Hugues demanda la permission au roi d'aller en Normandie pour se faire sacrer par l'archevêque de Rouen. A peine fut-il débarqué, qu'il se rendit en toute hâte auprès de l'archevêque de Cantorbery, se soumit à son autorité comme à celle de son primat, et se fit sacrer par lui. Cette manière de procéder exaspéra tellement le roi, qu'il s'empara de tous les revenus de l'évêché, et confia les sceaux du royaume à un autre, qui promit d'exécuter ses ordres avec plus de ponctualité (1).

Depuis son avénement au trône, Jean se refusait opiniâtrément à mettre Bérengère, veuve de Richard, en jouissance de son douaire. Il retenait injustement les biens de cette princesse, malgré les exhortations du « représentant de celui vers le trône duquel s'élèvent les larmes des veuves. » Innocent avait, à huit reprises différentes, adressé à ce sujet des réprimandes au roi, et la reine eut toujours à faire entendre de nouvelles plaintes (2). Des juges avaient été plusieurs fois institués, et le roi, oubliant

(1) *Ep.* XII, 56; XII, 91. — Matth. Paris.
(2) *Ep.* VIII, 168.

que celui qui doit rendre la justice à ses sujets ne doit pas donner lui-même l'exemple de l'injustice, n'avait jamais comparu. Après huit ans de condescendance le pape ne voulut pas avoir plus d'égards pour un homme que pour Dieu, qui ordonne, par la voix de ses prophètes, de protéger les veuves. Le nouveau délai accordé étant expiré le jour de la Nativité de Marie, sans que le roi eût fait droit aux demandes de sa belle-sœur, le pape lui ordonna de satisfaire dans un délai de six mois, ou d'entrer en arrangement avec cette princesse, ou d'expédier un fondé de pouvoir à Rome. Il le menaça, dans le cas où il ne suivrait pas cette marche, de faire frapper d'un interdit spécial les manoirs, les métairies, les villages et les villes, faisant partie du douaire de la reine, quoique ces possessions fussent déjà sous un interdit général. Il chargea les évêques de Rochester et de Salisbury de prononcer ce nouvel interdit, et si le roi résistait, il saurait faire appesantir sa main sur lui (1).

Nous passons sur les relations des autres pays lorsqu'elles n'ont pour objet que des mesures générales prises au sujet de l'Église. Ainsi, nous ne parlons ni de l'examen d'une élection qui eut lieu en Espagne, ni de la confirmation de présents faits par le roi de Hongrie à des fondations religieuses, ni du renouvellement d'anciens priviléges. Car ces mesures sortent du cercle des rapports particuliers du saint-siége avec les différents États, et rentrent dans le domaine de l'administration générale de l'Église (2).

La paix, rétablie en Allemagne, par l'avénement d'Othon au trône, donna au pape de nouvelles espérances pour la conquête du pays qui fut autrefois le berceau de

(1) *Ep.* XI, 223-224.
(2) *Ep.* XI, 177; XII, 32, 42, 43.

la foi et de l'Église. Innocent avait à vaincre, pendant son règne, trois obstacles qui s'opposaient à la réalisation de ses vues : la tiédeur des princes, justifiée par les dangers auxquels ils exposaient leurs propres royaumes en faisant des expéditions aussi lointaines ; l'égoïsme et la cupidité des croisés, vices contre lesquels le pontife s'était élevé avec tant d'éloquence; enfin, les dissensions de ceux qui se trouvaient déjà dans la terre sainte. Cependant, Innocent combattit avec persévérance tous ces obstacles. En 1208, il avait fait parvenir mille livres aux ordres de chevalerie; il envoya huit cent cinquante livres en 1209, et tenait une pareille somme en réserve pour être affectée à la même cause. Enfin, il avança, pour le même objet, quatorze cents marcs au comte de Brienne, et autorisa le patriarche d'Antioche à faire un emprunt (1). Le remboursement de l'un et de l'autre emprunt devait être employé à la terre sainte.

Afin d'obtenir plus facilement des secours des autres pays, Innocent s'efforça de rétablir la paix entre les villes de Gênes et de Pise (2). « Ambassades, lettres, exhortations, dit-il, nous avons successivement employé tous les moyens; nous espérons du moins, maintenant, amener les deux partis à conclure une trêve (3). » Mais la conduite des Vénitiens était encore plus blâmable que celle des Génois et des Pisans. C'était à leur instigation que la grande armée, commandée par Baudouin, s'était emparée de Zara; par la conquête de Constantinople, ils avaient satisfait la vengeance de leur doge et la cupidité de leurs bourgeois. Au lieu de conduire en terre sainte les pèlerins qui

(1) *Ep.* XII, 27, 28.

(2) Le pape Clément III était parvenu à interposer sa médiation ; mais leur inimitié se ralluma peu de temps après.

(3) *Ep.* XII, 55.

frétaient leurs navires, ils les déposaient en ce moment dans l'île de Crète pour en achever la conquête, leur faisant accroire que par là ils gagneraient également les grâces de l'Église. Aussi Innocent s'écrie-t-il : « C'est ainsi que la république se moque du saint-siége et nuit à la cause de la terre sainte. » Le patriarche d'Aquilée et l'évêque de Padoue eurent mission d'inviter le duc et le peuple de Venise à ne point détourner les pèlerins de leur but et à ne pas les employer par force dans leur intérêt. Tous les pèlerins qui se trouvaient dans l'île de Crète reçurent l'ordre d'accomplir leur vœu, pour ne point encourir des peines graves. La cupidité des Vénitiens était si grande, qu'ils allaient charger à Constantinople du bois et des armes qu'ils transportaient ensuite à Alexandrie, facilitant ainsi les entreprises des infidèles contre les chrétiens. Au milieu de tant de contrariétés, le pape devait éprouver un agréable soulagement en voyant le zèle de Henri, comte de Malte, qui fit parvenir de Crète à Rome les plans les plus sages pour la conquête de la terre sainte. Innocent l'invita à expliquer plus au long ses projets à son légat, le cardinal Pierre, et à ne point laisser refroidir son ardeur (1).

Mais les querelles intestines des chefs étaient plus dangereuses pour l'empire latin nouvellement établi que la puissance des ennemis extérieurs : l'union qui avait fondé cet empire pouvait seule le défendre. Si, en Occident, le pouvoir des grands vassaux, souvent opposé au suzerain, minait les États et neutralisait leur résistance à l'ennemi extérieur, combien plus les effets de cette opposition ne devaient-ils pas se faire sentir dans un pays où une population nombreuse ne supportait qu'avec peine le joug des étrangers, et où les Grecs et les Bulgares cherchaient à détruire leur domination !

(1) *Ep.* XII, 23, 142, 4.

La constitution de l'empire byzantin, établie sur les bases de celle des royaumes d'Occident, donnait ouverture à des querelles analogues à celles dont l'Occident, et particulièrement la France, étaient le théâtre. Déjà le margrave Boniface ne se montrait plus comme un membre homogène de ce vaste empire pendant les courts instants de sa vie qu'il passa dans ses nouvelles possessions, et il paraît qu'il transmit à ses successeurs sa manière de penser et d'agir.

Il avait laissé le royaume de Thessalonique à Démétrius, enfant de trois ans, issu de son second mariage avec Marguerite de Hongrie. Le comte Blandras gouvernait le pays. Ce seigneur descendait peut-être de la famille des Montferrat, et il voulait procurer cet héritage paternel à son suzerain Guillaume, fils aîné du margrave. L'empereur Henri avait appris l'année précédente, lors de son retour de l'expédition contre les Bulgares, les projets du comte. Aussi, sans se laisser effrayer par les rigueurs de l'hiver, s'était-il porté avec son armée sur le royaume de Thessalonique. Le commandant de Christopolis lui ferma les portes, et le comte Blandras lui refusa même une entrevue. Les députés de l'empereur furent renvoyés insolemment par le comte, qui leur déclara que les Lombards, qui avaient conquis ces contrées par leur valeur, ne reconnaissaient pas l'empereur. Ces députés très-habiles, parmi lesquels nous trouvons encore le sage Cunon de Béthune, déterminèrent le comte à accorder à l'empereur l'entrée de Thessalonique avec une escorte de quarante cavaliers seulement. Mais quand Henri parut devant les portes, les troupes françaises n'observèrent pas cette condition, elles renversèrent la garde et pénétrèrent dans la ville. Le comte fut retenu prisonnier jusqu'à ce que Sères et Christopolis eussent ouvert leurs portes au suzerain. L'empereur, voulant prouver à la reine, qui avait aussi sujet de se plaindre du comte, combien la conduite de ce

dernier était blâmable, arma son fils chevalier, quoique ce prince ne fût âgé que de trois ans, le fit couronner roi de Thessalonique après lui avoir donné l'investiture de ce royaume, et prouva ainsi à la reine qu'il n'avait jamais eu l'intention de dépouiller son fils de ses possessions. Pendant ce temps le comte Blandras avait fait donner secrètement l'ordre aux commandants de Sères et de Christopolis de ne pas ouvrir les portes aux délégués de l'empereur. Cet ordre fut exécuté, et provoqua d'un côté une surveillance plus sévère à l'égard du comte, et de l'autre une demande de secours adressée par les Lombards au roi des Bulgares. Cependant les habitants de Sères ouvrirent leurs portes. Henri se flattait qu'en montrant aux défenseurs de Christopolis le comte prisonnier, la garnison ne tarderait pas à rendre cette ville. Mais loin de se laisser effrayer, les Lombards attaquèrent pendant la nuit les Français à Drames et leur firent éprouver quelques pertes. Cunon, irrité de cet échec, ramena Blandras à Thessalonique, et le livra à la reine, qui le soumit à une plus dure captivité.

Ceci fit éclater la guerre entre les deux partis et avec des succès alternatifs. Enfin l'empereur ayant pris plusieurs mesures pour assurer la couronne au jeune Démétrius, marcha en personne contre les Lombards, qui, devenus plus traitables par quelques succès des Français, se montraient disposés à la paix. La mise en liberté du comte fut la première condition de cette paix. Mais Blandras n'observa pas la seconde, qui lui ordonnait de se justifier devant l'empereur. Il passa de suite dans l'île de Négrepont pour y tenter de nouvelles levées. L'empereur l'y suivit; le comte, assure-t-on, avait conçu contre lui une haine tellement violente, qu'il eût attenté à ses jours, si le seigneur de l'île ne l'en eût empêché. Enfin Blandras promit d'évacuer le pays à condition qu'on lui accorderait sa grâce. La reine Marguerite fut placée

à la tête de la régence et obtint facilement la protection du pape tant pour le pays que pour elle et ses deux fils (1). La conduite ultérieure de Henri envers la reine dut convaincre cette princesse qu'il n'agissait que dans l'intérêt du royaume (2).

C'est à l'heureuse issue de cette division qu'il faut attribuer la soumission du Grec Michaelicius, qui, après la conquête de l'empire de Byzance, s'était déclaré le chef de l'Épire. En lutte continuelle avec les Latins, il finit par craindre leurs armes victorieuses, proposa de prêter le serment de fidélité, et fit offrir en mariage à Eustache, frère de l'empereur, sa fille à laquelle il promit de donner en dot le tiers de ses possessions. Mais il viola son serment presque aussi vite qu'il l'avait fait. Indignés d'une pareille perfidie, de nombreux chevaliers se liguèrent contre lui l'année suivante (3). Mais plusieurs d'entre eux, et parmi ceux-ci le connétable de l'empire, étant tombés en son pouvoir, il le fit pendre avec trois autres chevaliers, et en fit tuer plusieurs dans la prison, après leur avoir fait subir des traitements ignominieux. Le fanastime religieux augmenta sa fureur ; c'est pourquoi il ne se bornait plus à ravager les provinces soumises à l'empereur, il faisait encore décapiter tous les prêtres qui tombaient entre ses mains (4).

La position critique dans laquelle se trouvaient, après la mort d'Amalric, les barons et les ordres de chevalerie du royaume de Jérusalem, vis-à-vis des Sarrasins, les portèrent à rechercher pour Marie, héritière du margrave Conrad de Montferrat, un époux capable de défendre les débris de ce royaume. En effet, Gauthier de

(1) Démétrius, fils du margrave, et Manuel l'aîné, fils de l'empereur grec Isaac. — *Ep.* XIII, 133.

(2) Du Cange, *Hist. de Constant.*, p. 23.

(3) *Ep.* XIII, 161.

(4) *Ep.* XIII, 184.

Montpellier, fiancé de Marie, était retenu dans l'île de Chypre comme tuteur du roi mineur, et parmi les autres vassaux il n'y en avait point d'assez puissant pour être élevé à la dignité royale. Ils convoquèrent donc les évêques et le patriarche pour arrêter avec eux sur qui ils pourraient jeter les yeux. Alors un chevalier se leva et dit à l'assemblée qu'il connaissait, en France, un vaillant seigneur, célèbre par ses faits d'armes, appartenant à une illustre famille et non marié. C'était Jean de Brienne, frère de ce Gauthier qui périt à Naples en combattant contre Thiébaut. L'évêque d'Accon et le seigneur de Césarée s'embarquèrent immédiatement pour la France, afin de communiquer la proposition au comte. Celui-ci ayant fait vœu d'aller en terre sainte, s'y était rendu en effet après la prise de Constantinople. Mais après un court séjour en Palestine, il était revenu dans sa patrie, où il administrait, depuis la mort de son frère, les possessions paternelles au nom de son neveu resté dans la Pouille (1).

Évrard, père de Jean, avait destiné son fils à l'état ecclésiastique et l'avait placé au couvent de Clairvaux. Mais le chant des psaumes et la sévérité monastique déplurent au jeune homme, qui se sauva chez son oncle, et trouva dans les exercices de chevalerie une occupation plus conforme à ses goûts. Cette conduite lui fit perdre l'affection de son père, qui punit sa désobéissance en le déshéritant. A peine eut-il appris le sujet de la mission des envoyés, qu'il se rendit à la cour du roi de France, son souverain, pour le prier de consentir à ce qu'il acceptât la couronne qui lui était offerte. Philippe accéda volontiers à la demande, et lui donna même quarante mille livres pour son équipement. Le comte promit de se rendre dans ses nouveaux États, mais seulement au

(1) *Cont. Guill. Tyr.*, p. 680. — *Chron. Ursp.*, p. 236. — Marin, Sanut.

bout de deux ans, et un peu avant l'expiration de la trêve conclue avec les Sarrasins. Il est probable qu'il ne voulait pas se présenter sur le champ de bataille sans être accompagné de défenseurs choisis dans la noblesse française. Nous voyons effectivement près de trois cents chevaliers, en partie riches et puissants, suivre sa bannière. Innocent lui-même lui prêta quatorze cents marcs (1).

Le pape saisit cette occasion pour presser Philippe d'envoyer des secours efficaces. « Si l'Église et le peuple chrétien, lui marque-t-il, n'ont trouvé nulle part ailleurs un appui aussi puissant qu'en France, la gloire en rejaillira sur vous et sur votre royaume. La puissance des Français s'est montrée dans son plus brillant éclat sous les murs de Constantinople. Où trouver un pays qui ne loue et ne redoute votre main victorieuse et celle de vos braves? Et puis, ne doit-on pas attribuer à la volonté divine le choix qui a été fait d'un homme de votre royaume pour monter sur le trône de Jérusalem? C'est vous que le roi suprême a voulu honorer en donnant à l'un de vos sujets le gouvernement de cet héritage particulier du Seigneur, et la faculté de secourir l'Orient dans une circonstance aussi critique (2). Le roi doit donc s'intéresser à cette affaire qui contribuera à son salut et à la prospérité de son royaume. »

L'Église de l'empire d'Orient réclamait les soins assidus du pape. Déjà nous avons fait connaître les affaires qui donnaient un grand surcroît d'occupations au chef de la chrétienté (3). La surveillance de cette église absorbait une grande partie de son activité; son travail se

(1) Marin, *Sanut.*, prétend que le comte était venu à Rome demander l'appui du pape; mais que le saint-père se contenta de faire des démarches en sa faveur, et qu'il n'obtint des Romains qu'un emprunt de 40,000 livres tournois sur son comté.

(2) *Ep.* XII, 27.

(3) Voy. le livre XII.

trouva encore augmenté par les nombreuses décisions à prendre relativement aux hommes qui avaient choisi Constantinople pour théâtre de leurs passions. Nous traiterons ce sujet en passant.

Le patriarche s'était justifié du serment prêté à Venise et de diverses autres accusations dirigées contre lui au sujet de son autorité arbitraire et de sa cupidité. Il convoqua le clergé de la capitale et de son diocèse, lui exposa les circonstances qui avaient précédé son départ de Venise et qui l'avaient forcé à prêter le serment en question, serment qu'il révoqua en présence de toute l'assemblée, comme n'ayant été que conditionnel. Il céda aux désirs du pape relativement aux chanoines, et prit à témoin tous ceux qui étaient présents que le trésor de l'Église, dont il était accusé d'avoir distrait cent mille marcs, en contenait à peine dix-huit mille. Quant aux exactions qu'on lui reprochait, il somma chaque ecclésiastique de formuler ses plaintes; mais tous gardèrent le silence. Les évêques chargés d'examiner cette affaire, ainsi que tout le clergé, en adressèrent un rapport à Rome. Innocent reçut avec plaisir la justification du patriarche; mais il crut devoir annuler, comme ayant été extorqué par la violence, le diplôme qu'il avait délivré aux Vénitiens après sa prestation de serment (1). D'un autre côté, de nouveaux différends s'étaient élevés entre le patriarche et l'empereur, parce que le patriarche continuait de conférer les prieurés que l'empereur seul avait le droit de donner. Le pape écrivit au patriarche : « Votre devoir est de ne pas porter atteinte aux droits de celui qui n'attaque pas les vôtres. Si ce principe avait été constamment observé, on n'aurait pas eu à déplorer tant de collisions funestes entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Ce n'est qu'en respectant réciproquement et d'une manière scrupuleuse la liberté de

(1) *Ep.* XII, 105, 140.

l'Église et de l'État, que vous opérerez tous deux le bien que vous êtes appelés à faire, chacun dans sa sphère particulière. » Si le patriarche fut réprimandé pour avoir dépassé ses droits, il trouva cependant un protecteur énergique en Innocent, lorsqu'il s'agit d'appuyer des prétentions fondées ou de défendre ses prérogatives (1).

La cupidité des Latins était si grande, qu'à Durazzo, le gouverneur vénitien s'était emparé des biens, des maisons, du trésor, enfin de tout ce qui faisait partie des propriétés de l'église ; il avait refusé à l'archevêque, nouvellement élu, l'entrée de la ville et même la permission de séjourner dans son diocèse. Il eut l'audace de le faire expulser du territoire par ses satellites, bien que le prélat ne se fût présenté que comme simple particulier. L'archevêque pria en vain le duc et le conseil de Venise de l'autoriser à prendre possession de son église; ceux-ci lui refusèrent même le titre de sa dignité, parce que l'archevêque n'était pas Vénitien et avait été élu sans leur participation. L'archevêque s'adressa à Rome. Le pape, qui regardait l'Église comme devant être une sur la terre, et ne renfermer dans son sein que des fidèles et non des races de peuples, des confesseurs du Christ et non des sujets d'une puissance temporelle, crut sa liberté menacée. Quelques évêques furent donc chargés d'inviter le conseil de Venise à ordonner au gouverneur de Durazzo de restituer les biens à l'archevêque élu et de le reconnaître pour tel (2).

L'église d'Antioche était dans une situation encore plus critique. Un prélat pieux, habile, profondément versé dans l'étude des saintes Écritures, avait succédé au patriarche qui était mort dans son cachot. Il fallait autant de désintéressement que d'abnégation de soi-même

(1) *Ep.* XII, 115-117, 141, 145.
(2) *Ep.* XII, 94-97.

pour aller se placer au milieu des orages qui exerçaient leur fureur sur l'église d'Antioche. Mais c'est précisément aux époques les plus orageuses que l'Esprit-Saint promis à l'Église fait surgir de son sein des hommes déterminés à braver la fureur des vagues et les dangers les plus imminents pour contribuer à la gloire du Seigneur et au bien-être de la chrétienté. L'Église compte dans son sein une foule d'hommes éminents plus distingués encore par la grandeur de leurs sentiments que par l'éclat extérieur attaché à leurs fonctions pastorales. Leur indépendance s'arme de la sentence apostolique : « Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes. » Car ce ne sont que de lâches serviteurs, ceux qui appliquent à toutes les circonstances ces paroles : « Que chacun se soumette à l'autorité supérieure. » — Le pape prit la défense de l'archevêque élu, et chargea son légat en Orient de se rendre sans délai à Antioche pour procéder à son sacre. Il lui donna aussi la mission de terminer le différend survenu entre le roi d'Arménie, le comte de Tripoli et les chevaliers du Temple. « Le glaive des païens menace vos têtes, leur écrit-il; ce n'est que par l'union que vous pourrez vous y soustraire (1). » Le danger de ce pays toujours menacé par les Sarrasins, qui étaient prêts à profiter du désordre des factions, affligeait le cœur d'Innocent. Il aurait donc tout sacrifié pour rétablir la concorde entre les princes (2). Il adressa une circulaire aux évêques, au clergé et aux barons de la Syrie, pour leur recommander le patriarche élu comme un homme instruit qu'il eût désiré retenir près de sa personne, mais qu'il laisse partir à cause de l'intérêt qu'il porte à une église persécutée et orpheline. Il témoignait l'espoir qne le comte de Tripoli, qui avait été la cause de la mort du précédent patriarche,

(1) *Ep.* XII, 8.
(2) *Ep.* XII, 45.

loin de persécuter son successeur, l'aiderait à recouvrer ses anciens droits et possessions (1). Comme d'un autre côté, le patriarche d'Alexandrie était prisonnier chez les infidèles, Innocent chercha à le fortifier et à le préserver d'une trop vive douleur en lui exposant la plus belle consolation donnée par le christianisme à ses confesseurs, l'espérance qui élève l'âme au-dessus des souffrances du temps et des dangers de la vie terrestre (2).

Un pape qui, comme Innocent, était aussi profondément pénétré des devoirs de sa charge, et doué d'un génie supérieur qui embrassait les parties les plus éloignées de l'Église, devait surveiller avec la plus sérieuse attention les mouvements intellectuels qui s'élevaient dans le sein même de l'Église, et qui attaquaient, soit le germe de sa vie intérieure, soit sa forme extérieure. L'esprit humain se roidit quand on veut lui imposer du dehors ce qu'il se croit capable de découvrir en lui-même. En effet, dans le pressentiment de sa haute dignité, dans la conscience de sa vaste activité, dans la jouissance de ses facultés intellectuelles, il croit pouvoir s'élancer dans les hautes régions d'où vient notre existence et pénétrer dans les profondeurs qui en voilent le mystère. Souvent, dans son orgueilleuse suffisance, il regarde comme indigne de lui, la barrière qui assigne une source suprême de toute connaissance; car il s'imagine porter en lui la vie et la force; il croit pouvoir, par sa seule puissance, séparer la lumière des ténèbres, et s'en rapporter à son jugement, pour établir la différence entre le bien et le mal. C'est ainsi qu'à toutes les époques on vit l'ancienne défection se renouveler sous mille formes diverses, mais rester toujours la même quant au fond. Il est vrai que l'Éternel, dans sa miséricorde, envoya aux hom-

(1) *Ep.* XII, 38, 39.
(2) *Ep.* XII, 12.

mes Celui qui est le *chemin*, la *vérité* et la *vie*, et qui devait ramener à leur père les enfants égarés. Mais les uns regardaient ce *chemin* comme une des innombrables voies qui, de tout temps, pouvaient être tracées par les hommes distingués. Ils considéraient cette *vérité* comme une des nombreuses découvertes faites par des génies supérieurs, et cette *vie* comme un des phénomènes particuliers de l'existence universelle dont le problème se cache dans une mystérieuse obscurité. Les autres, au contraire, reconnaissaient et acceptaient ce *chemin*, cette *vérité* et cette *vie*, comme un don du ciel; mais ils soumettaient soit le mode de connaissance, soit la mesure de l'acceptation, au jugement particulier ou à la volonté individuelle. Ces deux erreurs ne différaient que par la forme. La première appartient exclusivement à la classe qui se refuse à reconnaître la vérité du christianisme; l'autre, au contraire, appartient à ceux qui admettent la vérité et la divinité du christianisme, mais autant seulement que l'intelligence humaine peut les admettre. La première erreur se montre avec plus d'audace et de franchise; la seconde, avec plus de partialité et de séduction. Nous trouvons, du reste, dans ces deux erreurs, la source de cette animosité contre l'Église, animosité qui attaque principalement la doctrine sur laquelle elle repose, ou qui y mêle ses erreurs.

Du reste, plus une institution se développe avec éclat, plus l'esprit humain met d'ardeur à en rechercher le côté faible; plus cette institution s'élève à un haut degré de perfection par une hiérarchie fortement constituée, plus l'homme s'applique à en découvrir les défauts : car il met d'autant plus de zèle à sonder les fondements de l'édifice qui s'élève audacieusement, qu'il espère trouver quelques défauts à ce monument qui présente à ses yeux de l'ordre, de la gloire et de la puissance; et s'il n'est point déçu dans son espoir, il se croit autorisé à ar-

racher les pierres de l'édifice, à en saper les fondements, et à détruire ce qui est fort. C'est ainsi que l'essence du christianisme enfanta, dans le cours des siècles, sa forme extérieure, l'Église, dont la hiérarchie était la colonne qui la soutenait. Par une vie pleine d'activité juvénile et de force morale, par l'action et la réaction produite à la suite des événements, cette hiérarchie devint grande et forte ; elle s'accrut en une espèce d'aristocratie spirituelle, qui avait sa racine dans les plus nobles prérogatives de la race humaine, qui touchait le ciel avec sa couronne, et qui étendait ses rameaux protecteurs sur tous les peuples qui professaient la foi chrétienne. Alors, tout ce qu'il y avait de distingué par la naissance, par les dons de l'esprit, par l'habileté et l'expérience dans les affaires; tout ce qui brillait par la science et par la noblesse des sentiments, trouvait au sein de l'Église l'occasion de monter par degrés jusqu'aux premiers rangs. Par la position que l'Église réclama de la société pour ses membres enseignants, elle donna à celle-ci une direction plus noble, et revêtit ceux-là de cet éclat extérieur qui ne rehausse point, il est vrai, le mérite personnel, mais qui l'honore par la dignité, et lui assure une haute influence en le plaçant au premier rang, à côté des grands et des puissants. Ainsi, elle fit sortir ses hommes de mérite de la poussière pour les placer sur le siége des princes, à côté du trône. Elle les environna d'honneurs et de considération, leur donna du pouvoir et de l'influence sur la marche des affaires de ce monde, et leur offrit, à côté de la palme céleste, la couronne terrestre.

Celle-ci fut souvent regardée comme le but, tandis qu'elle n'aurait dû être que le moyen ou l'accessoire. Un grand nombre de ceux qui participèrent à ces distinctions en oublièrent l'origine. Tandis que la vie intérieure devait embellir les prérogatives terrestres, en les spiritualisant, elle fut souvent étouffée par la vie extérieure, ou du moins

le prix et la nécessité n'en furent pas reconnus, et le scandale qui en résulta fut d'autant plus grand, que les devoirs de ceux qui sont revêtus du caractère sacré, sont plus sévères. Qu'on joigne à cela l'envie, qui est d'autant plus envenimée que l'objet de ses attaques est haut placé; qu'on y ajoute le secret penchant de l'homme à abaisser tout ce qui est élevé, à vulgariser ce qui est distingué, à mettre au grand jour les imperfections cachées, à rechercher dans ceux qui se sont élevés les défauts inséparables de la nature humaine, à oublier ce qui est incontestablement bien pour ne s'attacher qu'aux abus, et l'on ne s'étonnera plus si, à plusieurs époques, les attaques contre la hiérarchie devinrent plus violentes, les accusations plus acerbes, et si elles obtinrent crédit chez la foule. En outre, un zèle souvent mal entendu qui voulait concentrer tout le développement du christianisme dans sa forme extérieure, comme dans le service divin ou sa hiérarchie sociale, en se dirigeant d'après les expressions littérales ou les actes de la vie de son fondateur et de ses premiers apôtres (1), ne servit qu'à augmenter le nombre des critiques secrets ou des adversaires déclarés du service divin, du gouvernement de l'Église, et enfin de ses dogmes; car quand on est une fois lancé, on ne peut s'arrêter où l'on veut.

L'Église vit alors s'élever dans son sein deux espèces d'adversaires. Les uns se prononcèrent contre la doctrine

(1) Jamais on ne fut assez conséquent sous ce rapport : car sans cela il eût fallu bâtir les églises d'après le plan des synagogues, et tout enseignement religieux eût dû se faire en plein air. Les femmes ne pourraient approcher de la sainte table; et, pour la cérémonie du baptême, les anabaptistes seraient plus orthodoxes que les catholiques, les protestants, les réformés, et même que toutes les autres sectes religieuses. Prendre l'institution primitive du christianisme comme base et type de toutes les institutions chrétiennes, serait une tentative aussi ridicule que de vouloir exiger de l'empereur d'Autriche qu'il modelât sa cour sur celle des plus anciens comtes de Habsbourg, ses ancêtres.

déclarée par l'Église comme la seule vraie, comme la seule qui unisse l'homme à Dieu. Les autres dirigèrent principalement leurs attaques contre la forme extérieure, profitant des aberrations de quelques individus. Mais comme tout changement essentiel dans la doctrine en entraînait nécessairement un autre dans la forme extérieure, et que les atteintes portées à la forme devaient refluer sur la doctrine, la position de ces deux sortes d'ennemis, examinée de près, était la même vis-à-vis de l'Église. Ils se confondaient et se réunissaient de diverses manières (1), de sorte qu'il devint difficile de distinguer, soit leurs doctrines, soit leurs attaques contre l'Église, et d'assigner à chaque secte une classe bien distincte. Nous essayerons cependant d'indiquer l'origine de ces sectes, et de faire connaître les points les plus divergents de leurs systèmes.

Dans tous les siècles, plus l'homme naturel mit de sagacité à résoudre les hautes questions qui concernent son espèce, plus il fut embarrassé de concilier l'existence du mal inhérent à sa nature, et le spectacle des maux divers répandus sur la terre, avec la croyance d'un créateur sage et bienfaisant, conservateur du monde. En remontant aux époques les plus reculées, on rencontre déjà, dans les contrées qui environnaient le berceau du genre humain, des hommes qui s'efforçaient d'approfondir l'ordre moral de la race humaine. Réduits aux faibles ressources de leur intelligence, manquant de guide, ils ne purent s'expliquer les anomalies de cet ordre moral qu'en admettant deux principes indépendants; l'un, dispensateur de toute lumière et de tout bien; l'autre, de tou-

(1) Selon l'expression reproduite souvent dans les lettres du pape : *Hæretici facies quidem habentes diversas, sed caudas ad invicem colligatas, quia de vanitate conveniunt ad ipsum.* Voy. aussi Gervas., *Tibb. Ott. imp.*, p. 886, et Reinerus, *Contra Waldenses*, in *Bibl. patr. max.*, XXV, 262.

tes ténèbres et de tout mal (1). Zoroastre leur douna le nom d'Ormusd et d'Ahriman (2). Mais cette idée est encore plus ancienne. Il n'est pas nécessaire, lorsque nous la voyons se reproduire dans l'antiquité, de l'attribuer aux Perses (3). Chaque peuple qui a eu des penseurs abandonnés à leur raison individuelle, en a eu connaissance. Cette doctrine se rencontra chez le peuple persan et forma la base de la religion des Gaures (aujourd'hui à peu près éteinte) (4). Lorsque le christianisme fit des prosélytes dans ce pays, un certain Manès essaya, au troisième siècle (240), d'approprier ces anciennes doctrines à la religion chrétienne, ou peut-être même de les y incorporer. Quoique le christianisme, considéré comme révélation divine, se trouvât détruit par là dans ses éléments les plus essentiels, l'hérésie se propagea néanmoins par la superstition des habitants. Le service divin prit, sous des dénominations chrétiennes, les formes de l'ancien culte (5), et la secte prit le nom de celui qui avait opéré cette fusion. Les Manichéens se répandirent rapidement dans toute la Perse, sans que la sévérité des lois promulguées par les empereurs byzantins pût les arrêter (6). Cette

(1) Bayle, dans un long article sur les Pauliciens, veut prouver que les chrétiens trouvent encore plus de difficultés que les païens, dans la réfutation de ces deux principes, mais il répand peu de lumière sur la question.

(2) Plutarque, *de Iside et Osiride;* ce philosophe admet aussi l'existence d'un être intermédiaire : Μέσον δὲ ἀμφοῖν τὸν Μίθρην εἶναι.

(3) Par exemple chez les Romains, *Dijovis et Vejovis. Aul. Gell.,* V, 12.

(4) On l'a retrouvée chez les habitants du Pérou. Hyde, *Hist. rel. vet. Pers.,* p. 160. — Chardin, Voy., 8. Amserd. 1711, IX, 141, sv.

(5) Saint Augustin, qui avait adopté dans sa jeunesse la doctrine des Manichéens, dit dans son écrit *de Manichæis*, que les partisans de cette secte se tournaient, pendant le jour, vers le soleil pour faire leurs prières ; et pendant la nuit, vers la lune. Dans le cas où l'astre ne paraissait pas, ils se tournaient vers le septentrion. Ces rites faisaient évidemment partie de la religion des Gaures.

(6) *Cod. Theod.,* tit. IX, 34, 36, 38, 43, 44. — Ces lois infligent même la peine de mort. (*Note du trad.*)

secte fit même, hors du pays, de nombreux prosélytes.

Au septième siècle, les Manichéens prirent le nom de Pauliciens, soit d'un certain Paul (1), qui avait rajeuni l'ancienne doctrine, soit de la vénération particulière que ceux-ci montraient pour la personne et les écrits de l'apôtre Paul (2). Quoique sous leur nouveau nom ils niassent toute espèce de rapport avec les Manichéens, l'admission de deux principes distincts, l'un source du bien, l'autre source du mal, trahissait leur origine. Lorsque ceux-ci eurent passé l'Euphrate pour s'étendre dans l'Asie Mineure, les empereurs de Byzance aperçurent le danger qui menaçait leur Église et cherchèrent à les arrêter. De là des guerres longues et sanglantes qui eurent lieu avec des succès divers, jusqu'à ce qu'enfin les schismatiques succombèrent. Un grand nombre de ces sectateurs furent, à différentes reprises, transportés en Thrace et dans les vallées de l'Hémus (3); et c'est ainsi que le germe de cette doctrine fut transplanté en Europe. Les expéditions militaires et le commerce le firent connaître aux peuples d'Occident (4).

Les Manichéens s'introduisirent en Italie au commencement du onzième siècle, et trouvèrent protection et appui principalement à Milan (5). On prétend que de là une femme transplanta leur doctrine en France, où quelques savants ecclésiastiques d'Orléans l'adoptèrent, abandonnant la foi de l'Église (6). Ces erreurs se glissèrent

(1) Nom transformé en Occident, au XIII[e] siècle, en celui de Publicani.

(2) Gibbon, X, 64.

(3) Où l'on trouve encore des traces de leur doctrine avec un mélange du rite grec et des cérémonies païennes. Marsigli, *Stato militare del' Imp. ottom.*, p. 24.

(4) Il est possible qu'en traversant ces contrées, les croisés soient entrés en relation avec eux et aient embrassé leur doctrine.

(5) Landulphus Sen. *Hist. Mediol.*, II, 27, in Murat. ss., t. IV, 88.

(6) Du moins les doctrines exposées par Rad. Glaber, *Hist. Franc.*, III, in Pithoei, *Hist. Franc.* ss., font présumer une origine manichéenne.

dans bien des pays avant que leurs docteurs osassent les prêcher ouvertement, et avant que le nombre toujours croissant des sectaires éveillât l'attention des évêques. Presque partout où se montrait l'hérésie, elle trouvait des communes déjà organisées, un certain nombre de partisans qui s'étaient formés en secret et qui nourrissaient une haine bien dessinée contre l'Église catholique. Ces hérétiques rejetaient la plupart des dogmes, des règles et des cérémonies de l'Église; prétendaient posséder des connaissances plus pures; et se trouvaient flattés du surnom de *purs* (1), soit qu'ils l'eussent adopté dans leur orgueil, soit qu'ils l'eussent reçu par dérision. Si le nom de *Populicans* (2) rappela leur second fondateur, ils reçurent dans le principe, en France, le nom de *Bulgari*, pays d'où ils étaient sortis pour propager leur doctrine. Les contrées et les villes où ils se trouvaient en grand nombre (3) reçurent diverses dénominations, selon ce qui, dans leur doctrine (4), dans leurs cérémonies, et dans la forme de leurs vêtements (5), frappait le plus le peuple. Ils prenaient aussi le nom des corporations chez lesquelles ils trouvaient le plus de partisans (6). D'autres noms exprimaient le mépris qu'ils inspiraient aux catholiques, ou provenaient des plaisanteries dont ils étaient l'objet (7). On ne peut donner l'origine de plusieurs dénominations, surtout de celle de Pataréens, sous lesquelles ils étaient connus dans la haute Italie.

Depuis Manès, fondateur de la secte, cette doctrine dut sans doute subir bien des modifications pendant le long

(1) Καθαροὶ, *cathari*, *gazzari*, racine du mot allemand Ketzer (hérétique).

(2) Du Cange : ils s'appelaient aussi *Publicani*.

(3) *Albigenses*, *Agennenses*. En Italie *Comistæ*.

(4) *Passagini*.

(5) *Sotulares*, *Insabbatati*, de leurs sabots de bois.

(6) *Tisserands*.

(7) *Sicards*, *Sorciers*, *Ribauds*, *Turlupini*.

trajet qu'elle eut à faire pour pénétrer jusque dans l'ouest de l'Europe : modifications qu'il faut attribuer au temps et à l'influence de l'Église dominante. Cependant on reconnaît encore, dans ses principaux dogmes, l'origne manichéenne, et cette *gnosis* qui confondait les dogmes païens avec ceux de la religion révélée. Comme c'est le sort de la plupart des sectes, les Manichéens se subdivisèrent selon que les docteurs ajoutèrent ou retranchèrent à la doctrine commune dans les divers pays où ils s'établirent (1). La réponse que fit un jour à l'archevêque Arnold de Cologne, un de ces sectaires rentré dans le sein de l'Église, est propre à donner une idée de l'esprit de leur doctrine et de leurs tendances : « Ils regardent comme faux et insensé tout ce que l'Église croit et fait. » Innocent n'était donc pas injuste envers eux lorsqu'il les déclarait en opposition flagrante avec les chrétiens (2).

Les différentes nuances de cette hérésie s'accordaient en ce qu'elles attribuaient le monde invisible à un autre auteur que celui du monde visible. Mais elles différaient en ce que les uns croyaient qu'à côté du monde invisible, Dieu avait créé la matière ; et que les autres, admettant l'éternité de la matière, restreignaient l'acte de la création à la puissance de donner la forme. Le dualisme, en général, entraîne à des erreurs plus extravagantes les unes que les autres (3). L'opinion qu'ils avaient de l'origine du monde matériel leur faisait une loi de

(1) Reinerus compte soixante-dix modifications. *Summa de Catharis, etc.*

(2) *Ep.* III, 24.

(3) Petr. Vallissern., *Hist. Albig.*, c. 2, dit que quelques-uns prétendaient qu'il y avait un Dieu suprême ; que celui-ci avait deux fils, le Christ et le diable. On trouve aussi dans Ebrardus l'opinion que le Créateur de toutes choses, et le Tout-Puissant, sont deux êtres différents ; qu'il y a deux dieux : le *Salvator*, auquel ils croient, et le *Plasmator hominum*, auquel ils ne croient pas. Ils s'appuyaient dans cette opinion sur Joh. VIII, 23, et XV, 19. Cette doctrine ressemblait donc à celle des Perses qui plaçaient Mythras au-dessus d'Ormusd et d'Ahriman.

s'abstenir de toute nourriture animale, par la raison que les animaux provenaient d'un mélange impur. Les poissons étaient seuls exceptés de cette proscription générale (1). Par le même principe, les plus rigides d'entre eux rejetaient le mariage comme une prostitution sous une autre forme. D'autres l'admettaient, mais seulement avec une vierge, et les deux époux étaient tenus de se séparer après la naissance du premier enfant (2). Les libertins, au contraire, se livraient, dit-on, aux plus horribles excès de la débauche, prétendant que l'homme devait son origine non à Dieu, mais au péché; que l'esprit malin l'avait créé, mais qu'il avait été obligé de le laisser trente ans avant de pouvoir lui donner une âme; qu'au bout de ce temps il était parvenu à séduire deux esprits placés près du trône du Tout-Puissant, et que celui-ci pour les punir les avait bannis dans le corps humain. Selon eux, les âmes, créées toutes en même temps, n'étaient que des esprits déchus, qui ne recouvraient leur pureté primitive qu'après une transmigration successive dans plusieurs corps. Mais cela ne pouvait avoir lieu que par de bonnes œuvres, et eux seuls savaient les enseigner. Il n'y avait point de péchés véniels, tous étaient mortels; mais leur punition se réduisait aux peines de ce monde. Ils n'admettaient ni purgatoire, ni résurrection; car l'arbre, selon eux, restait couché tel qu'il était tombé, soit vers le sud, soit vers le nord; la chair et le sang ne pouvaient participer au royaume céleste, et le corps n'était qu'un instrument de l'âme. Ainsi l'on pouvait, sans avoir égard à la conduite passée de l'homme, enterrer sa dépouille mortelle dans l'église, dans un champ ou partout ail-

(1) Les anciens Manichéens, au contraire, avaient la plus grande aversion pour les poissons.

(2) Petr. Vallissern., *Hist. Albig.*, c. 2. — Témoin ceux contre lesquels écrivit saint Bernard : *Intra solos virgines matrimonium contrahi posse fatentur.*

leurs. La prière pour les morts n'était d'aucune utilité. D'autres sectaires allant encore plus loin, doutaient de l'immortalité et de tout ce qui ne tombe pas sous les sens. Ils déduisaient de la prescience de Dieu, la marche inévitable de tous les événements, et contestaient non-seulement aux hommes, mais encore à Dieu, le libre arbitre, du moins la connaissance du mal et la possibilité de l'éviter (1).

Ils savaient assez bien le Nouveau Testament d'où ils tiraient des sentences pour soutenir leurs opinions et pour combattre la vraie doctrine de l'Église. Quelques-uns d'entre eux admettaient l'Ancien Testament, du moins pour plusieurs livres; tandis que d'autres le rejetaient en entier, soutenant qu'il était en contradiction avec le Nouveau, et qu'il représentait Dieu comme un être muable, menteur et cruel, et non comme un être pur. Les auteurs de l'Ancien Testament n'étaient pas purs; il était l'œuvre du diable, dont les patriarches et les prophètes étaient les serviteurs. Moïse n'était qu'un magicien. Jean-Baptiste n'avait jamais été possédé du Saint-Esprit : sans cela il n'aurait pas envoyé deux disciples au Christ pour lui exposer des doutes, ce qui est toujours condamnable et mortel. Le Christ n'avait qu'un corps fantastique, et Marie, qu'on nommait sa mère, était un archange. Ce n'était point le Sauveur qui avait souffert sur la croix, mais bien un démon à qui il avait prêté sa forme. Le vrai Christ ne s'était jamais fait homme et n'avait jamais été visible. Il y en avait qui reconnaissaient la vérité de tous les faits évangéliques; mais, selon eux, ces faits s'étaient passés dans un autre monde, où la Bible avait été écrite. Ceux enfin qui donnaient un véritable corps à Jésus-Christ,

(1) Eckbert., *Serm.* — Reinerus. Les sentiments varient à cet égard : ils sont tous consignés dans Füsslin, I, 108. Evrardus fait observer qu'on parvient à ces opinions monstrueuses lorsqu'on s'attache à la lettre de l'Écriture sans aller au fond.

soutenaient qu'il s'en était dépouillé au moment de son ascension, et qu'il l'avait abandonné à la corruption de la terre. Ni le Christ ni les apôtres n'avaient fait de miracles. Tout ceci devait être pris dans un sens symbolique, et pour eux, la résurrection de Lazare n'était autre chose que sa conversion à la foi chrétienne.

Ils rejetaient tous les sacrements, et regardaient le pain eucharistique comme un pain ordinaire. Ils niaient la transsubstantiation; car en la supposant, le corps de Jésus-Christ, disaient-ils, devrait s'accroître tous les jours, sinon il serait consommé depuis longtemps, eût-il été aussi grand qu'une montagne. En instituant la cène, Jésus-Christ avait, selon eux, présenté du pain véritable à ses disciples, et en disant : « *Ceci est mon corps,* » il voulait parler de son propre corps. Par conséquent, ils n'entendaient par le corps du Christ que leurs propres personnes, et par le boire et le manger que l'audition de sa parole. D'ailleurs Dieu a dit : « Je veux la miséricorde et non le sacrifice. » Donc le sacrifice de l'autel ne doit pas avoir lieu. Le baptême et tous les sacrements n'étaient autre chose que des piéges du démon. Les enfants ne pouvaient avoir aucune croyance, n'ayant pas encore l'usage de la raison, et la croyance de leurs parents ne leur était d'aucune utilité. S'il est dit que le Christ a baptisé avec de l'eau, on devait entendre par ces paroles la prédication de l'Évangile. Si Dieu est présent partout, on peut mieux l'adorer dans un appartement solitaire que dans une église. Ils parlaient avec mépris des prières des catholiques, et reprochaient aux prêtres d'altérer l'oraison dominicale en omettant la finale, et en ne prononçant pas eux-mêmes ces paroles : « Délivrez-nous du mal (1). » La véritable ordination n'avait lieu que dans leur secte; les autres prêtres étant souillés ne pouvaient purifier; étant

(1) Petr. Vallissern. — Evrardus, c. 7.

maudits, ils ne pouvaient bénir. L'Église de leur secte était seule la véritable Église. Seuls ils étaient justes, chastes, véridiques. L'Église catholique ne possédait que des adultères, des avares, des ambitieux, des loups ravisseurs. Ceux qui se joignaient à elle couraient donc à leur perte (1). L'Église catholique était une caverne de voleurs, c'était la prostituée de l'Apocalypse. Elle était indigne du nom d'Église; car elle aimait la richesse et le luxe, possédait des ordres religieux : ce que Jésus-Christ n'avait jamais voulu. Ce n'était point le Sauveur, mais le pape Sylvestre, qui était le fondateur de l'Église. Ils reconnaissaient probablement le Christ pour le seul et invisible évêque de l'Église (2).

Ils pensaient qu'on ne devait pas faire le signe de la croix, ni porter ni élever une croix. Ils regardaient le crucifiement comme une honte tant pour le Christ que pour l'homme, et le symbole de ce supplice comme la tache que porte la bête dont il est dit dans l'Apocalypse : « Celui qui ne l'adore pas sera mis à mort. » C'est pour cela qu'ils étaient persécutés. Ils rejetaient les images, appelaient les cloches les trompettes du diable (3); ne reconnaissaient ni les autels, ni les ornements sacerdotaux, ni les vases sacrés, ni l'huile consacrée, ni la couronne d'épine du Sauveur, ni les pèlerinages; ils refusaient partout de faire des dons volontaires et de payer la dîme, par la raison qu'on n'avait pas besoin de prêtres. L'homme, selon eux, n'avait pas le droit de punir de mort son semblable ou de l'exclure de l'Église; ce droit appartenait à Dieu seul qui s'est réservé la vengeance. Tout serment,

(1) Reproche qu'ils faisaient surtout au haut clergé. Evrardus, c. 5.

(2) C'est ce qui expliquerait la profession de foi imposée à Durandus de Huesca, lorsqu'il abjura ses erreurs. Il fut obligé de déclarer que le pain ecclésiastique ne pouvait être consacré que par un prêtre : *a visibili et tangibili episcopo, regulariter ordinatus.*

(3) Petr. Vallissern., c. 2.

et particulièrement celui qu'on prêtait sur l'Évangile ou sur les reliques, était un mal. En quoi ils dénaturaient la doctrine de l'Église, qui n'a jamais ordonné de jurer sur l'Évangile et sur les reliques; seulement, pour inspirer plus de respect, elle les fait toucher à ceux qui font le serment.

Comme à cette époque on ne pouvait concevoir une société sans chef, on se persuadait que ces hérétiques avaient dans un coin de la Bulgarie une espèce de pape auquel ils obéissaient en matière de foi (1). Mais cette opinion ne peut être qu'une simple conjecture. Car, si véritablement il en existait un, il ne pouvait donner qu'un seul principe d'unité, celui d'attaquer l'Église. La foule des sectes qui divisèrent les Cathares, la diversité de leurs opinions sur des points importants, le prouvent suffisamment. L'esprit de cette hérésie paraît même incompatible avec une autorité en matière de foi. Nous devons ainsi rapporter aux usages de l'Église la dénomination d'évêque, donnée par quelques écrivains catholiques, aux chefs de la secte. Au-dessous de ce chef, il s'en trouvait un autre qu'ils appelaient le fils aîné, puis le fils cadet, et ensuite l'aide. Le fils aîné succédait au chef et était remplacé par le fils cadet. Un nouvel élu était ensuite appelé à remplir les fonctions de ce dernier. Ils s'inclinaient devant leurs premiers chefs et leur demandaient la bénédiction. Des docteurs pris dans leur sein avaient mission de propager la doctrine. Et comme ceux-ci s'adjoignaient des femmes, qui les accompagnaient comme aides, cela fournit matière à bien des récits scanda-

(1) *Ep.* XII, 86. — Gerv. Præmonst. abb. *Ep.* 129. — Ekbert, *Serm.*, I. Matth. Par., ad ann. 1223, et Murat., *Antiq.*, V, 84.—Capefigue, IV, 104. — Füsslin, I, 75, parle de l'arrivée en France de deux papes, mais il est probable qu'ils étaient tout bonnement des docteurs ambulants de cette secte.

leux (1). Ils avaient une doctrine secrète qu'ils ne communiquaient qu'à quelques élus ; de même que les anciens Manichéens, ils se divisaient en parfaits et en croyants, et on n'était admis dans la première classe qu'après avoir passé par de longues épreuves. Celui qui demandait à être admis dans leur communion était tenu de renoncer à l'Église (car ils regardaient comme damnés ceux qui n'étaient pas de leur secte). Le postulant, couvert d'un vêtement noir, était introduit dans le cercle formé par les frères autour de leur chef, et les cierges étaient allumés. L'acte principal qui leur tenait lieu de baptême et d'absolution, consistait dans l'imposition des mains, appelée par eux *consolation* (2). Ils le regardaient comme indispensable pour obtenir la félicité ; ils ne croyaient pas cependant que la main, qui était d'une origine impure, pouvait purifier. Car ils attribuaient cet effet à la prière qui accompagnait cet acte. Chacun, sans distinction d'âge, pouvait y participer. Quand le chef voulait prononcer l'absolution, il se lavait les mains, plaçait le Nouveau Testament sur la tête de celui qui devait être réconcilié, prononçait sept fois l'oraison dominicale, le commencement de l'Évangile de saint Jean, et lui recommandait de mettre toute sa confiance dans la *consolation*. Cet acte était regardé comme non valide lorsque le chef lui-même était coupable de péché mortel ; c'est pourquoi on le renouvelait plusieurs fois. On faisait ordinairement précéder la *consolation* d'une confession

(1) Hugo, *Æp. Roth.*, III, 4. — S. Bernardus, in *Cant. Serm.*, LXV.

(2) Innocent III dit beaucoup de bonnes choses sur la nécessité et l'efficacité de la confession sincère ; voici une de ses sentences : *Post culpam quoque remissam necessaria est satisfactio, cujus pars non est minima pudoris confusio, quem sustinet in confessione peccator.* (*II Psalm. pœnitent.*) Nous voyons déjà dans la Genèse, III, 11, combien l'aveu sincère de ses fautes, qui est pourtant le commencement de toute pénitence, est difficile.

publique, faite toutefois en termes généraux (1). Toute transgression, sans distinction de faute ni de personne, recevait la même punition. Chaque jour on rompait le pain au dîner et au souper, en faisant des prières d'actions de grâce, et on le distribuait aux assistants. On prétend que lorsque quelqu'un était mortellement malade, ils lui demandaient s'il voulait être réuni dans le ciel aux martyrs ou aux confesseurs. Dans le premier cas, le patient était étouffé dans un drap; dans le second, on le faisait mourir de faim. On avait aussi recours à cette mesure lorsque le malade n'avait plus la force de réciter l'oraison dominicale (2).

Reiner rapporte que, pendant dix-sept ans qu'il passa dans cette secte, il ne vit jamais aucun de ces hérétiques prier dans la retraite, verser des larmes sur ses péchés, ou témoigner du repentir. Ils faisaient rarement l'aumône; et comme au moment des persécutions ils trouvaient facilement, à prix d'argent, asile chez des gens qui les cachaient, de l'indulgence chez les juges, de la protection chez les princes, et même chez les évêques, ils étaient constamment occupés à amasser des trésors, non par le travail, mais le plus souvent par l'usure. Ils attachaient la plus grande importance au mot propriété, et étaient loin d'admettre la communauté des biens; ils avaient, en outre, au plus haut degré l'orgueil de secte. Ils prétendaient que chez eux seuls s'exerçaient les véritables bonnes œuvres dont la valeur ne dépendait nullement de la foi. Ils regardaient leur jeûne comme le seul

(1) Petr. Vallissern., c. 2. — *Consolamentum.* Celui qui accomplissait l'acte était appelé *Consolator.*

(2) Nous doutons que cette coutume barbare ait été généralement adoptée par eux. Si elle fut mise en pratique, ce ne put être que dans l'origine; car l'augmentation rapide des sectateurs doit avoir rejeté cet usage comme contraire à la raison. D'ailleurs, comme nous n'avons puisé nos renseignements sur les Cathares que dans des écrits dirigés contre eux, il est possible qu'on ait beaucoup exagéré leurs erreurs.

qui fût vraiment agréable à Dieu, et ils se vantaient non-seulement de ne point prêter serment, mais de ne jamais soutenir quelque chose comme vrai (1), puisque l'homme est toujours sujet à l'erreur. C'est pourquoi ils étaient si équivoques dans leurs discours, et employaient des réponses à double sens lorsqu'ils étaient entendus en témoignage (2). Ils se permettaient en particulier, sans la moindre retenue, ce qu'ils craignaient de faire en public; aussi les vrais chrétiens les fuyaient-ils avec horreur (3).

Ils poursuivaient avec activité la propagation de leur doctrine et possédaient tous les moyens de s'emparer des esprits. Ils s'introduisaient dans les habitations, et assuraient, par un langage habile et persuasif, que dans leur secte seule on trouvait les vérités évangéliques et la sérénité de l'âme. Ils cherchaient surtout, sous le masque d'une dévotion hypocrite, à s'emparer de l'esprit des malades, avant l'arrivée du prêtre. Ils écrivaient leurs dogmes principaux sur des billets qu'ils déposaient dans des lieux solitaires, afin qu'ils fussent ramassés par quelques bergers, qui les remissent à leurs ecclésiastiques. Il était écrit sur ces billets qu'ils avaient été rédigés dans le ciel et apportés par des anges sur la terre; l'odeur qu'ils exhalaient (ils étaient musqués) devait attester leur origine. Des prêtres simples se laissaient quelquefois prendre à ces piéges,

(1) Lucius Tudens, I, 19. — *Frider. I, imp., et al. Epist.*, in Freher. ss., I, 427. S. Bernh., in *Cant. Cant. Serm.*, LXV, et Lucius Tudens, III, 19. — Evrardus, c. 13, leur dit : *Nil affirmatis, nec etiam Deum esse, sed omnia sub dubito proponitis, dicentes : Sic putamus, sic arbitramur, videtur nobis, forsitan, si sic est, si contigerit.*

(2) Herebert, archevêque de Milan, disputant avec l'hérétique Gérard, ce dernier reconnut la sainte Trinité, mais dans le cours de la discussion il dit : *Quod dixi patrem, Deus est æternus, qui omnia, ut ab initio, in quo omnia consistunt. Quod dixi filium, animus est a Deo dilectus. Quod dixi spiritum sanctum, divinarum scientiarum intellectus, quo cuncta discrete reguntur.* Landulph. sen. *Hist. Mediol.*, in Murat., IV, 88.

(3) *Anon. Chron. Austr.* in Rauch, ss., t. II, les nomme : *Pestilens hæresis Paterinorum.*

mais d'autres plus éclairés se déclaraient publiquement contre cette imposture. Des ecclésiastiques plus zélés se plaignaient du silence de plusieurs de leurs collègues, qui avaient les connaissances nécessaires pour les réfuter. Dans les endroits où ces sectaires croyaient pouvoir agir plus ouvertement, ils s'efforçaient d'interpréter en leur faveur les mandements des évêques et de rendre suspects au peuple ou de calomnier ceux qui se présentaient pour les réfuter. Mais redoutaient-ils quelque danger, on les voyait aussitôt pratiquer tous les devoirs extérieurs de la religion; ils se mettaient dévotement à genoux, s'approchaient de la sainte table avec tous les signes d'une profonde piété, et protestaient qu'ils étaient de bons chrétiens (1). Accusés par la voix publique de profaner l'Écriture sainte, de déployer une fureur sauvage contre les images, même contre celle du Crucifié, de se livrer à d'abominables sacriléges dans les églises, ainsi qu'à des cruautés envers les prêtres, ils enflammaient la haine des catholiques, et s'attiraient une persécution qui leur ôtait la sécurité et la vie. Mais tout cela avait tellement dissous les liens de fraternité, qu'en commettant des actions aussi abominables, ils croyaient n'user que du droit de représailles. Quoiqu'on leur fît une guerre cruelle dans le sud de la France, ils ne s'étendirent pas moins, au commencement du treizième siècle, depuis Constantinople jusqu'en Espagne. Ils tenaient des assemblées même dans l'État romain, et avaient, dans plusieurs villes de la Lombardie, plus d'écoles et d'auditeurs que les docteurs catholiques. Ils attiraient le peuple à des conférences publiques, prêchaient sans crainte, et, afin de mieux défendre leur doctrine, ils envoyaient des jeunes gens à l'université de Paris. Un de leurs anciens chefs évalua le nombre de la classe des parfaits à quatre mille cinq cents, appartenant

(1) Eckbert. — Saint Bernard leur reproche aussi cette hypocrisie.

aux deux sexes. Quant à leurs adhérents, on n'en connaissait pas le nombre.

Il est à croire, quoiqu'on ne puisse le prouver, que cette secte n'a jamais été totalement éteinte; qu'elle s'est cachée de plus en plus pour échapper à la vigilance de l'Église et à la sévérité de la puissance séculière; et qu'enveloppée sous le voile mystérieux qu'elle osait à peine soulever, elle conserve une haine d'autant plus profonde contre l'Église et le pouvoir temporel. En comparant l'organisation intérieure d'une certaine société (les Francs-maçons), et ses tentatives contre l'Église depuis une soixantaine d'années, avec les principes connus de la doctrine des Cathares, on est obligé de reconnaître quelques rapprochements. Les deux sociétés ont pour principe l'indépendance de l'homme de toute autorité supérieure (1). Toutes deux vouent la même haine aux institutions sociales, et particulièrement à l'Église et à ses ministres; toutes deux communiquent seulement le secret à celui dont on s'est assuré par une longue épreuve, et imposent l'obligation de le garder même envers les plus proches parents (2). Chez toutes deux les chefs sont inconnus à la foule (3); la division est faite par provinces placées sous des maîtres particuliers (4); mêmes signes de reconnaissance dans la manière de parler et de s'entendre; de sorte que nous pouvons dire, avec quelque raison, que tout le bouleversement qui mine depuis plus d'un

(1) Le bénédictin apostat Gerle chantait, peu de temps avant la révolution française, dans une épître adressée à Robespierre :

Ni culte, ni prêtres, ni roi,
Car la nouvelle Ève, c'est toi.

(2) Pilichdorf, *Contra Waldens.*, c. 13.

(3) Quelque temps plus tard, des hérétiques allemands avouèrent qu'ils envoyaient des taxes à Milan.

(4) Guilbert de Castres était maître pour Toulouse, et Benoît de Thermes pour Carcassonne. Capefigue, IV, 104, not.

demi-siècle les fondements de la société européenne, n'est autre chose que l'œuvre des Albigeois, transmise par eux à leurs successeurs les Francs-maçons (1).

Si l'erreur dogmatique était prédominante chez les Cathares, et si la différence de leur genre de vie et leur opposition aux lois de l'Église paraissent être une conséquence de cette erreur, nous rencontrons une autre secte considérable qui attaqua, au contraire, l'Église du point de vue de la vie pratique. Comme ses attaques étaient dirigées principalement contre les cérémonies religieuses, contre la hiérarchie qu'elle cherchait à remplacer par une institution plus simple, et contre l'éclat des ornements qu'elle rejetait, et comme elle prétendait ramener l'Église à ses formes primitives, elle fit facilement des prosélytes. Ces deux sectes ayant eu naturellement plusieurs points de ressemblance dans leur doctrine et leur genre de vie, il devient impossible de dessiner nettement la différence entre l'une et l'autre. En effet, les chefs de ces sectes ne formaient pas, à l'instar des anciens philosophes païens, des écoles opposées entre elles par quelques principes et conséquemment par l'ensemble des conséquences qui en découlaient; ils ne présentaient pas non plus un corps de doctrine comme les protestants qui se séparèrent plus tard de l'Église catholique; bien au contraire, ces hérétiques, dans le commencement, propageaient secrètement leurs opinions au sein même de l'Église, jusqu'à ce que leur contact hostile avec les Cathares les eût mis en évidence, et qu'ils finirent par se confondre avec les autres adversaires de la religion catholique (2).

(1) Nous devons ces renseignements aux Mémoires trop peu connus de l'abbé Baruel, sur le Jacobinisme.

(2) A l'époque de la guerre des Albigeois, les Cathares et les Vaudois ne formèrent point de sectes particulières; les écrivains les ont compris sous la même dénomination.

Cependant la doctrine étant le point essentiel et la plus solide base du christianisme considéré comme révélation divine, les catholiques de bonne foi avouèrent que cette nouvelle secte n'était pas aussi pervertie que celle des Cathares (1). D'un côté, l'influence de la force spirituelle destinée à tracer à l'Église la route qu'elle avait à parcourir, paraissait s'affaiblir à mesure que la forme qu'elle avait adoptée se développait davantage et s'avançait vers son plus haut degré de perfection : de l'autre, cette tendance religieuse qui devait essayer la destruction de l'édifice, commençait à surgir sans se douter de sa force ; car il semble entrer dans l'esprit de l'homme de détruire l'œuvre qu'il a laborieusement élevée, afin de pouvoir la reconstruire et donner à son activité un nouvel aliment. Ainsi, l'historien, à moins d'avoir la conviction d'un principe immuable, est autorisé à croire que le christianisme avait atteint dans ce siècle à l'apogée de sa hiérarchie, et que déjà cette puissance dont l'action énergique attirait à elle les éléments qui avaient fondé le christianisme, puissance qui surgit ensuite en ennemie déclarée, et qui, parvenue à la plénitude de son indépendance, renversa une partie de l'édifice catholique, s'agitait dans son sein (2).

Les Vaudois admirent dans leur doctrine divers systèmes que, dans les siècles précédents, quelques individus avaient opposés à la doctrine de l'Église, et comme les sectes, tout aussi bien que les familles, ont leur orgueil de naissance, plusieurs membres de cette secte crurent en rehausser l'éclat en la faisant remonter jusqu'au temps du pape Sylvestre, qu'ils regardaient, ainsi que les Cathares, comme le corrupteur de l'Église. Ils la faisaient

(1) Pierre Vallissern., c. 3, appelle les Vaudois *Minus perversi.*

(2) On voit que l'auteur parle ici en protestant qui ne croit pas à l'indéfectibilité de l'Église. (*Note du trad.*)

au moins remonter à l'évêque Claude de Turin. Quant à leur nom, ils prétendaient le devoir aux habitants des vallées du Piémont. On croyait découvrir l'exposé de leur doctrine dans un ancien poëme écrit en langue provençale, qui fut sans doute composé un siècle avant l'époque d'Innocent. On fit aussi de ces Vaudois les prédécesseurs des chrétiens qui vivent encore aujourd'hui dans les vallées du Piémont, séparés de l'Église catholique (1).

Ce qui est plus certain, c'est que la secte devait moins son origine que son rassemblement, sa consolidation, et une plus grande activité dans sa propagande, à un riche bourgeois de Lyon, nommé Pierre Waldo ; elle devait sa célébrité moins à ses innovations qu'à l'audace avec laquelle elle propagea des principes enseignés déjà autrefois dans diverses contrées, et même à Rome (2). On rapporte que quelques bourgeois de Lyon étant devant leurs portes à causer de choses indifférentes, l'un d'eux fut frappé d'une mort subite. L'impression produite par cet événement sur tous les assistants détermina Pierre Waldo, homme riche, à leur prêcher le néant de la vie humaine, la nécessité d'amender leurs cœurs et de devenir plus pieux. Il appuyait sur ces principes chaque fois qu'il en trouvait l'occasion. De riches aumônes attirèrent bientôt une foule de pauvres et lui fournirent l'occasion d'augmenter le nombre de ses auditeurs (3). Pour se les attacher par une autorité de quelque valeur, Waldo, qui n'était pas instruit, paya un pauvre écolier pour lui

(1) Hugo, *Æp. Rolhom.*, in *Præf.*, dit, en parlant des Cathares : *Hæreses non novas, sed veteres.* — Murat., *Antiq.*, V, 82. — Léger, *Hist. génér. des Égl. évang. des vallées du Piémont.* Leyde, 1669, p. 137. Harenberg, *Waldenses Petro de Waldo antiquiores,* in Ot. Gandersheim, *Sacr. S. Traj. ad Rhen.* 1740.

(2) Particulièrement par Arnauld de Brescia.

(3) La plupart des écrivains rapportent ce fait à 1170.

traduire l'Évangile et quelques autres livres de l'Écriture (1). Un grammairien lui rendit, en langue du pays, des sentences tirées des Pères de l'Église. Waldo lut fréquemment ces écrits pour en orner sa mémoire et être en état de les communiquer à d'autres; puis après de longues méditations, il se voua à une pauvreté volontaire, afin d'atteindre la perfection évangélique. Aussitôt qu'il eut quelques partisans, il les envoya deux à deux dans les villages d'alentour pour enseigner sa doctrine, s'appuyant sur ce que les apôtres n'avaient pas été non plus des savants. La simplicité des nouveaux missionnaires, le vœu qu'ils avaient fait de renoncer aux biens de la terre, et leur concilièrent tous les esprits et leur valurent le surnom de *Pauvres de Lyon;* eux s'appelaient *Humbles.* On dit que Waldo envoya deux de ses disciples à Rome pour demander au saint-père la permission d'enseigner (2), mais que le pape leur répondit qu'il serait imprudent de confier à des laïques le salut des fidèles. Quoique dans le principe ils ne songeassent pas à se séparer de l'Église catholique, cependant cela eut lieu de fait par le droit qu'ils s'arrogeaient d'enseigner en tous lieux. Ils attirèrent insensiblement sur eux l'attention de l'évêque de Lyon; mais lorsque ce prélat leur défendit de prêcher, Waldo lui répondit : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » Avant d'employer les moyens de rigueur, l'Église se borna longtemps à des explications, aux avertissements des évêques, au rejet de leurs doctrines, et à des conférences religieuses; rien ne put les effrayer ou les convaincre. « Les ecclésiastiques, disaient-ils, sont envieux de la supériorité de nos prédications, et voyant que notre

(1) Reinerus dit cependant de lui : *Aliquantulum litteratus.*

(2) Joh. Salisbur., in *Megis curial.*, prétend les avoir vus *idiotas* et *illiteratos*, au concile de Latran. Il dit qu'ils présentèrent au pape des traductions des divers livres de la Bible, et qu'ils se considéraient comme des hommes très-capables.

auditoire est plus nombrenx que le leur, ils ont conçu l'idée de nous défendre l'enseignement. » Des demi-savants, des maîtres de la science sans succès se joignirent à eux; d'autres personnes, en entrant dans cette société, y cherchèrent peut-être une protection ou une justification pour la divergence de leurs opinions avec les doctrines de l'Église. Quoi qu'il en soit, la secte fit des progrès et se répandit au loin.

Sa principale attaque fut contre l'Église visible. A les entendre, elle s'était corrompue par l'usage des possessions temporelles; chez eux seulement, on enseignait et l'on pratiquait la véritable doctrine du Christ et des apôtres. Comme le faisaient les Cathares, ils nommaient l'Église la prostituée de Babylone, prétendant qu'elle était pleine de vices, que le pape était le chef de l'erreur, les prélats des scribes et des pharisiens; ils les appelaient aussi meurtriers, parce qu'ils faisaient la guerre. Tous les hommes étaient égaux; ils n'étaient donc pas en droit de réclamer l'obéissance, puisqu'il ne devait pas y avoir de hiérarchie dans l'Église. C'est pourquoi ils rejetaient les dénominations de pape, d'évêque, etc. Selon eux, les ecclésiastiques ne devaient pas percevoir les dîmes, posséder des biens, des tenanciers, des bénéfices, des priviléges; car ils pouvaient travailler comme l'avaient fait les apôtres; ils n'admettaient ni conciles, ni synodes, ni circonscriptions de paroisse, et regardaient comme nuisibles les fondations de couvents et d'églises. Ils voulaient qu'on privât les ecclésiastiques de leurs revenus, afin de les forcer à prendre la bêche. De pareilles maximes gagnèrent naturellement de nombreux partisans, et donnèrent aux sectaires l'espérance de trouver bientôt protection pour leurs doctrines. Cependant le pouvoir temporel y mit des entraves.

Ils blâmaient tous les sacrements, regardaient le pain

eucharistique comme un pain ordinaire (1), que chaque laïque avait le droit de distribuer; mais cette distribution devait être faite journellement et sous les deux espèces. Le baptême était inutile, et sans lui les enfants étaient sauvés. Pourquoi un évêque aurait-il seul le droit de confirmer? Le chant, dans les églises, était une criaillerie de l'enfer, l'usage en était absurde, le temps qu'on y employait perdu, et cet usage n'avait été introduit que par le pape Grégoire. Le baiser de paix ne signifiait rien. Un mauvais prêtre ne pouvait absoudre personne, un bon laïque y avait plus de droit que lui, et mieux que lui il pouvait entendre la confession. Les pénitences imposées ne devaient être ni sévères ni publiques. Le mariage n'était point un sacrement (2); ni les liens du sang ni ceux de l'Église ne devaient être un obstacle pour le contracter. La bénédiction n'était pas nécessaire à une femme relevant de couche, et les prêtres n'étaient pas tenus d'observer le célibat. L'extrême-onction n'avait été inventée que pour augmenter le nombre des prêtres. Pourquoi faudrait-il une ordination spéciale pour conférer ce sacrement? Tout honnête laïque était prêtre. A quoi servaient la tonsure et les prières dites en latin? Les anciens décrets de l'Église et les décisions des Pères avaient aussi peu de valeur à leurs yeux que l'excommunication, l'absolution et les indulgences. Excepté Dieu et les apôtres, personne n'était saint; ainsi les vies des saints, les miracles, les reliques, les fêtes, étaient absurdes; demander

(1) M. Hurter se trompe; les Vaudois ne rejetaient ni la présence réelle, ni la transsubstantiation, ni aucun des autres sacrements : ils prétendaient seulement que le prêtre riche et indigne ne consacrait pas. Ils faisaient dépendre la vertu du sacrement, de la dignité du ministre. Voyez Bossuet, *Hist. des Variations*, et Bergier, article *Vaudois*.

(*Note du trad.*)

(2) C'est encore une erreur de M. Hurter. (*Note du trad.*)

leur intercession était inutile; le médiateur suffisait. La tradition était à leurs yeux une institution pharisaïque; il n'y avait point de sens caché dans la Bible, qui, au reste, contenait tout ce qui était nécessaire au salut : traduite en langue vulgaire, elle avait autant de valeur qu'en langue latine.

Les rites catholiques n'étaient pas basés sur l'Évangile. Ils rejetaient la messe comme une institution humaine, et niaient l'efficacité du sacrifice. Ils n'admettaient pas les fêtes, prétendant que les jours étaient les mêmes : aussi se livraient-ils en secret au travail pendant les fêtes. Ils n'observaient pas les jeûnes, tournaient en dérision toute consécration d'hommes, d'églises, de cimetières, de vases destinés aux saints usages; une église entourée de murs n'avait pas plus de droit à leur respect qu'un grenier; car ils l'appelaient une maison de pierre. Dieu n'habitait pas les temples construits par la main des hommes; on pouvait donc l'invoquer aussi bien dans sa chambre que dans l'église, dont les ornements étaient, à leurs yeux, un péché. Il valait mieux vêtir les pauvres que les murs; il était dommage de perdre des étoffes qui pourrissaient sur l'autel.

Les ornements des prêtres, les cierges, l'encens, l'eau bénite étaient pour eux des choses superflues et absurdes. Les images, les tableaux étaient un signe d'idolâtrie; la croix, un morceau de bois semblable à tout autre; le signe de la croix, une vaine habitude (1); aussi ne les

(1) Il paraît cependant qu'ils avaient des images du Crucifié : mais la croix avait la forme d'un T, et le Sauveur avait un pied par-dessus l'autre, et n'était par conséquent attaché qu'avec trois clous. Innocent désapprouva cette innovation, qui scandalisait la plupart des fidèles; car il parle formellement dans ses sermons de la forme de la croix et de quatre clous. On disait que les Vaudois représentaient la Vierge comme borgne, et ils disaient que le Christ s'était abaissé au point de choisir pour mère la femme la plus difforme.

voyait-on jamais se lever quand on portait dans la rue ce signe de la rédemption, ou lorsque le prêtre se tournait pendant la messe vers le peuple. Ils ne se découvraient pas lorsqu'on donnait la bénédiction. Ils n'attachaient aucun prix au lavement des pieds, aux pèlerinages, n'avaient aucun respect pour les tombes des fidèles et pour les processions faites en signe de joie ou de deuil. Suivant eux, on ne forçait les hommes à fréquenter les églises que pour satisfaire la cupidité des prêtres. Ils ne croyaient pas à l'efficacité du sacrifice de la messe offert pour les morts, du jeûne des Quatre-Temps, et prétendaient que l'usage des cloches, la visite aux tombeaux et les fondations n'avaient aucun but. Ni les saints ni les vivants ne pouvaient faire quelque chose pour les défunts ; car les saints ne s'occupent pas des hommes, et ce que faisaient les vivants ne pouvait être d'aucune utilité pour les morts : chacun était rétribué selon ses œuvres. Il n'existait pas de purgatoire, ou du moins il n'y en avait pas avant le jour du jugement. L'homme, immédiatement après sa mort, était bienheureux ou damné. Ceux qui voulaient donc faire quelque chose en faveur des trépassés, devaient penser que les bienheureux du ciel n'avaient besoin de rien, et que les pécheurs qui étaient dans l'enfer ne pouvaient profiter de leurs prières (1). On rapporte que ces sectaires regardaient toute prestation de serment comme un péché mortel, et que plusieurs d'entre eux auraient préféré le martyre au parjure. Ils contestaient à l'autorité le droit pénal. S'ils regardaient la trahison d'un de leurs membres comme le plus grand péché, il faut l'attribuer non-seulement à la nature d'une pareille société, obligée de s'unir par les liens de la plus étroite fraternité,

(1) Ces erreurs étaient aussi attribuées aux Cathares ; c'est pourquoi il devient souvent difficile de distinguer les uns des autres.

mais encore à la crainte des dangers continuels dont ils étaient menacés. Ils paraissent avoir adopté la division des Cathares en *parfaits* et en *imparfaits*, quoique ces nuances ne semblent pas pouvoir se concilier avec l'esprit de leur doctrine; il est possible cependant qu'ils aient adopté cette division plus tard, à l'époque où la persécution a provoqué une réunion ou une fusion de ces deux espèces d'adversaires de l'Église. Plusieurs écrivains qui vécurent environ un demi-siècle après la mort d'Innocent, rapportent que dans la secte des Vaudois il n'y avait que les *parfaits*, qui étaient appelés *Pauvres de Lyon*. Ceux-ci ayant passé de longues années à s'instruire, pour enseigner ensuite leur doctrine, s'étaient séparés de leurs femmes, avaient renoncé à toute propriété et pris le nom de successeurs des apôtres.

La rapidité avec laquelle se propagea cette secte, doit être attribuée à l'orgueil et à l'activité de ses partisans, au blâme qu'ils adressaient aux ecclésiastiques et à la simplicité de leur genre de vie. S'ils travaillaient le jour, ils enseignaient la nuit, et le néophyte reçu depuis dix jours cherchait déjà à faire des prosélytes. Leur zèle allait si loin, que l'un d'eux traversa un jour une rivière à la nage pendant l'hiver pour aller instruire un autre compagnon. Quelqu'un se plaignait-il de la difficulté qu'il éprouvait pour apprendre, on lui répondait: « Apprends seulement un mot chaque jour, et à la fin de l'année tu en sauras trois cent soixante cinq. » Plusieurs d'entre eux savaient tout le Nouveau Testament par cœur; il y avait un paysan qui récitait le livre de Job en entier. Mais on leur reprochait de ne pas entrer dans l'esprit de l'Écriture sainte et de regarder, comme conforme à la raison, l'assertion la plus frivole. Ils tenaient fréquemment des conférences publiques, prêchaient en plein air et cherchaient à attirer le peuple. La plupart du temps, ils comparaient la doctrine de l'Église catho-

lique avec la leur, et s'efforçaient de prouver que les enseignements de Jésus-Christ se trouvaient non chez les catholiques, mais chez eux. En abolissant le jeûne, les œuvres de pénitence, et les fêtes, en attaquant la dîme et les possessions ecclésiastiques, ils flattaient les inclinations de la foule et se faisaient des partisans; d'ailleurs, comme les Vaudois admettaient les principaux articles de la foi, et qu'ils tonnaient surtout contre les institutions, la hiérarchie et les rites de l'Église, ils rencontrèrent au commencement peu d'opposition. Ils s'appliquaient à mener une vie honorable, modeste, tempérante et chaste, étaient vêtus avec simplicité, livrés aux travaux manuels, ne se montraient pas avides de trésors, étaient sévères dans leur conversation et sincères dans leurs paroles. On ne les voyait jamais dans les cabarets; ils fuyaient les lieux où on se livrait à la danse et aux divertissements. Ils n'étaient cependant pas dépourvus de cet orgueil de secte qui se manifestait sous toutes les formes.

Ils étaient aussi très-adroits à se faire des partisans. On leur reprochait de falsifier les sentences des anciens Pères de l'Église ou de les confondre avec leurs doctrines pour faire accueillir celles-ci au moyen de noms respectables. On dit qu'ils avaient des scribes uniquement occupés de ces falsifications; aussi recommandait-on aux fidèles de lire les saints Pères avec circonspection, et d'examiner la date des manuscrits religieux. Ils mettaient une grande ardeur à répandre leurs livres. Si l'un d'eux était surpris dans cette occupation, il s'excusait en disant : Le lecteur peut prendre ce qui est bon et rejeter ce qui est mauvais; car le sage ne repousse pas la rose à cause de ses épines. Entraient-ils dans une maison, ils étaient toujours porteurs de quelques objets, afin de n'exciter aucun soupçon. Leurs missionnaires prenaient quelquefois le masque de l'orthodoxie, entraient en conférence avec un des

leurs, et cherchaient à le réfuter, mais de manière à ce que ce dernier restât vainqueur, et que d'autres fussent convaincus. Ils prenaient les vêtements des prêtres séculiers et des moines, se mettaient au confessionnal pour séduire les laïques, s'attachaient à des ecclésiastiques qu'ils gagnaient à leur cause par la simplicité de leur genre de vie, et par la piété de leur langage. Ils inventaient toutes sortes de contes pour éveiller des doutes, pour détourner de la vérité et exciter à la haine contre les ecclésiastiques. Ils cherchaient à faire passer pour hérétiques ceux qui les réfutaient victorieusement, s'efforçaient de détruire l'influence des évêques, de donner une fausse interprétation à leurs mandements ou de les commenter à leur avantage, et calomniaient ceux sur lesquels ces moyens ne faisaient aucun effet (1). Ils s'occupaient surtout à séduire les femmes par des propos flatteurs. Ils s'introduisaient aussi sous toute sorte de prétextes dans les maisons nobles, et y établissaient des relations afin de travailler au but qu'ils se proposaient. Ils vendaient des bagues, des vêtements, et si ceux qui entraient en marché avec eux leur demandaient : « Avez-vous encore autre chose ? » ils leur répondaient : « Si vous voulez garder le secret, et que vous nous promettiez de ne pas nous dénoncer aux ecclésiastiques, nous vous offrirons des joyaux bien plus précieux. » Alors ils commençaient à exposer leur doctrine. Comme dans cette secte les femmes avaient le droit d'enseigner, elles réussissaient souvent là où les hommes avaient échoué (2). A toutes les époques, ils se montrèrent zélés à faire des prosélytes.

(1) On ne doit ajouter aucune foi à l'accusation qui prétendait qu'ils se faisaient circoncire, afin de répandre plus facilement leur doctrine en se faisant passer pour juifs. Toutefois, l'influence des juifs était souvent très-grande, car Luc. Tudens, III, 3, dit : *Audiunt sæculi principes et judices urbium doctrinam hæresum a Judæis, quos familiares sibi annumerant et amicos.*

(2) Voy. la *Vie de Pierre Parentius*, Act. ss., 21 mai.

S'ils se déguisèrent et choisirent pour leurs réunions des lieux secrets et d'un accès difficile; s'ils tenaient la plupart du temps leurs assemblées pendant la nuit, on n'e peut leur en faire un reproche, à cause des persécutions auxquelles ils étaient exposés. Des accusations semblables à celles qui furent portées par les païens contre les premiers chrétiens, et plus tard par ces derniers contre les juifs, trouvaient là leur fondement. Car plus ils se cachaient et s'enveloppaient de mystère, plus ils fournissaient à l'imagination ou à la haine de leurs ennemis, matière à des imputations exagérées. Aussi doit-on imputer à la position dans laquelle ils se trouvaient vis-à-vis de la société, une grande partie des assertions relatives à leurs déguisements, à leurs ruses, à leur langage hypocrite, et à leur participation au service divin. D'ailleurs les ouvrages dans lesquels il faut puiser les renseignements sur leur doctrine et leurs actes (1), peuvent être empreints de quelque partialité, quoiqu'ils aient tous été écrits une génération après les années dont nous parlons.

On s'étonnait que l'Église, après avoir soutenu tant d'attaques de la part de princes puissants, de philosophes profonds, d'hérétiques subtils et d'autres hommes distingués, dût se défendre contre des laïques ignorants, pauvres, et de basse condition (2). Mais on était obligé de reconnaître que les ecclésiastiques étaient eux-mêmes cause de l'extension rapide de cette secte; car ils y contribuaient beaucoup par leur mauvais exemple, par la légèreté de leurs prédications, par le défaut de piété dans l'administration des sacrements, et par leur insouciance à combattre les hérétiques. Il est cependant juste de convenir que des ecclésiastiques consciencieux regardaient

(1) *Doctrina de modo procedendi contra hæreticos*, in Martene, *Thess.*, V, 1795.

(2) Wern. Rolevink, *Fasc. temp.*, in Pistor. ss., II, 550.

comme un devoir de les réfuter par des paroles et des écrits, et que des docteurs distingués s'efforçaient d'avertir les fidèles de leurs artifices. Mais, disait-on, celui qui n'est pas profondément versé dans l'Écriture sainte fait mieux de ne pas les attaquer. De la France, les Vaudois pénétrèrent dans la haute Italie, puis se répandirent à travers l'Allemagne, la Bohême, la Moravie, jusqu'en Pologne, et un siècle après l'apparition de Waldo, on se plaignait de rencontrer cette secte dans tous les pays (1).

L'hérésie qu'Amauri de Bène professa à l'université de Paris n'avait aucun rapport avec celle de ces sectes qui cherchaient à miner la foi chrétienne, et à ébranler l'édifice de l'Église (2). Résultat de la théologie scientifique mêlée avec la philosophie scolastique, elle n'eût pu prendre racine parmi le peuple, lors même qu'elle n'eût pas été étouffée à sa naissance. Il est possible que parmi les nombreux professeurs qui se vouaient à l'enseignement de la théologie, la première des sciences à cette époque, il s'en trouva qui, soit par un sentiment d'orgueil, soit pour se faire un nom au milieu de leurs auditeurs, s'écartèrent de la route tracée par l'Église. Peu de temps avant l'époque dont nous parlons, on se plaignait déjà de la négligence apportée à l'étude de l'Écriture sainte. Les maîtres, profitant du goût des écoliers pour tout ce qui était nouveau, cherchaient plutôt à acquérir de la réputation qu'à enseigner avec une connaissance approfondie. On composait de nouveaux livres élémentaires, pour gagner la faveur des auditeurs, comme si les ouvrages expliquant l'Écriture sainte selon son esprit n'avaient plus été suffisants. On tenait des conférences publiques sur les mystères impénétrables du christianisme. De sorte qu'il

(1) Reinerus, *Contra Valdenses.*

(2) Crevier, *Hist. de l'Université de Paris,* I, 309, le fait connaître sous le nom d'Almeric.

y avait autant d'hérésies que de maîtres, autant de scandale et de blasphèmes qu'on comptait de salles et de rues. Il était temps d'opposer un remède à cette maladie (1). Aussi Innocent se plaignait-il de ce que cette foule de maîtres qui interprétaient faussement les saintes écritures, tendaient, par leurs sophismes et leur étalage de rhéteurs, à surprendre la foi des simples et des hommes inexpérimentés (2).

Amauri était à Paris un des professeurs les plus distingués des arts libéraux. Ayant acquis de la réputation, il se voua à l'étude de la théologie; mais il y apporta ce caractère d'étrangeté qu'on remarquait déjà dans sa manière d'exposer et d'envisager les autres sciences. Quoique l'opinion généralement admise à cette époque imputât à Amauri d'avoir trouvé dans les livres d'Aristote sur l'origine des choses (livre découvert peu de temps auparavant), des solutions satisfaisantes aux problèmes qui n'étaient pas expliqués par l'Écriture sainte, et d'avoir voulu compléter la Bible au moyen de ces livres, il est cependant plus probable que la philosophie néo-platonicienne, et principalement le livre erroné de l'Écossais Jean Érigène, *sur la nature de toutes choses*, le conduisirent dans le dédale obscur du mysticisme. Il donna à ses idées sur le *réalisme* une extension plus grande que ne le comportait la croyance de l'Église. Il enseignait que l'*universel* était la source et le but de toute chose, qu'il se manifestait dans tous les êtres qui rentraient de nouveau dans son sein; que le mouvement, de sa nature, perpétuel et nécessaire, constituait la puissance plastique, que la Trinité servait à désigner trois phases de l'histoire des hommes. Il prétendait que la seconde phase était l'époque actuelle, pendant laquelle le Christ

(1) *In die cinerum Serm.* II.

(2) Voy. la lettre de Pierre de Tournay au pape, dans *Notic. et Extr.*, t. X, P. II, p. 100.

se trouvait dans tous les objets aussi bien que dans le pain consacré; que chaque chrétien avait véritablement souffert avec Jésus-Christ, et que la foi ne consistait que dans la conviction d'être un des membres du Sauveur. Mais déjà le royaume du Saint-Esprit, dont il s'appelait le prophète, était proche; alors la grâce intérieure du Saint-Esprit rendra superflus tous les moyens extérieurs pour la recevoir. Selon lui, Dieu s'était fait homme, tout aussi bien dans la personne d'Abraham que dans celle du Christ, et il avait parlé par la bouche d'Ovide comme par celle de saint Augustin. Sans le péché, les hommes n'auraient pas été divisés en deux sexes. D'après cela, Alexandre III n'avait pas tort d'ordonner à l'évêque de Paris de veiller à ce qu'on n'agitât pas en France des questions subtiles et oiseuses en matière théologique (1).

Le docteur Amauri fit du bruit, et l'université le dénonça au pape. Innocent ayant mandé et entendu à Rome ce docteur téméraire, lui imposa une rétractation qu'il devait faire à Paris. Il reconnut ses erreurs de bouche, mais non de cœur, et il fut tellement affligé de sa rétractation, qu'il tomba malade peu de temps après, et mourut (2). Sa doctrine ne s'éteignit pas avec lui; il laissa des disciples qui se mirent à la développer; parmi eux nous voyons David de Dinant, distingué par son esprit profond. Il est impossible de démêler ce qui, dans ce système, appartient au maître ou au disciple. Car le manuscrit dans lequel Amauri avait déposé le résultat de ses méditations, n'est pas parvenu jusqu'à nous. Ce qui paraît certain, c'est que le disciple se servit de termes grossiers et peu mesurés dans les matières que le maître avait traitées avec la finesse d'une dialectique éloquente. Conséquents dans leur doctrine, ils n'admettaient aucune différence

(1) *Chron. Reichersperg.*, in Ludwig. ss., II, 288.

(2) Le jugement d'Innocent est de l'année 1204. Spondan. ad h. annum nº 17. Sa mort eut lieu l'année suivante.

entre la vertu et le vice, et se livraient aux désordres les plus abominables. Car, disaient-ils, ce que les hommes appellent péché n'est pas péché, quand on agit par amour. La bonté est l'attribut de Dieu et non la justice. Chacun porte l'enfer en lui-même, comme on porte une dent gâtée dans la bouche. L'âme peut par la contemplation transformer son existence actuelle en celle qu'elle avait au sein de l'âme divine. En annonçant l'arrivée prochaine du Saint-Esprit, ils déclaraient inutiles toutes les institutions de l'Église, les sacrements superflus; selon eux, la grâce du Saint-Esprit opérant à l'intérieur, devait suffire à la félicité, sans le secours de signes extérieurs (1). Les membres de cette secte calomniaient le pape comme le faisaient les Cathares et les Vaudois. Un orfévre, nommé Guillaume, était le prophète de cette nouvelle école. Il prédisait que dans les cinq années qui allaient suivre, de grands malheurs viendraient fondre sur l'humanité. Le feu du ciel devait être le dernier fléau, et dévorer tous les prélats; alors tout l'univers serait sous la domination de la France, et Louis, fils de Philippe, régnerait jusqu'à l'époque où tous les êtres rentreraient dans le sein de Dieu. A Paris, à Rouen, et dans trois autres diocèses, cette doctrine fit des prosélytes des deux sexes (2). Il est probable que la morale licencieuse de cette secte lui fit plus de partisans que ses subtilités métaphysiques.

Peu de temps après, l'orfévre Guillaume révéla les menées des disciples d'Amauri. Des commissaires furent nommés pour épier les démarches de ces sectaires dangereux. Aussitôt que l'évêque de Paris eut reçu les renseignements nécessaires, il fit arrêter les principaux d'entre eux, hommes, femmes, prêtres et laïques (3). Il fut efficacement secondé dans cette opération par le frère Warin,

(1) Guill. de Nangis, *Chron.*, in d'Achery *Spicil.*, II, 24.
(2) Labbé, *Bibl. Manuscript.*, t. I.
(3) Rigord., c. 51.

vice-chancelier du roi, un des hommes les plus instruits de cette époque et l'un des plus vaillants chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (1). L'évêque convoqua, en l'année 1210, un synode auquel assistèrent toutes les autorités séculières de la ville de Paris. Ce synode condamna quatorze disciples d'Amauri à la peine du bûcher. La sentence fut exécutée, le 20 décembre, à l'égard de dix d'entre eux; la peine des quatre autres fut commuée en une détention. On fit grâce à ceux qui avaient été entraînés. Les condamnés n'excitèrent aucune pitié; on déterra les ossements d'Amauri renfermés dans un tombeau près du couvent de Saint-Martin des Champs, et on les livra aux flammes. L'orage qui éclata avant l'exécution fut regardé par le peuple comme le signal des dernières convulsions de ces hérétiques. Les écrits d'Amauri et la métaphysique d'Aristote furent également brûlés. On défendit la lecture des ouvrages de David de Dinant, et on menaça d'excommunication tous ceux qui copieraient les livres d'Aristote, qui avaient été portés de Constantinople en France. Bientôt après, sur la demande du roi, le cardinal Robert de Courçon promulgua un décret qui défendait d'expliquer à l'université les écrits du philosophe grec, à l'exception de sa logique. Le quatrième concile de Latran condamna de nouveau Amauri et sa doctrine; celle-ci fut déclarée non-seulement hérétique, mais encore insensée (2).

Si nous recherchons comment ces sectes se propagèrent dans les divers royaumes soumis à l'Église latine, nous retrouvons d'abord en Hongrie et dans les pays voi-

(1) Vertot, I, 269.

(2) *Chron. Turon.*, in Martene, *Coll. ampl.*, t. V. — *Cæs. Heisterb.* — Rigord, c. 5. — Launoi, *de Var. Aristot. in Acad. Paris. fortuna*, c. 9. — Capefigue, IV, 197. — Ce ne fut qu'en 1336, époque de la réforme introduite dans l'université, que la défense fut levée relativement aux livres de la physique. Du Pin., *Bibl. des ant. eccl.*, X, 159.

sins celles qui sont venues d'Asie en Europe avec les Pauliciens. Nous avons déjà dit plus haut que cette hérésie avait son principal siége en Bosnie, que ses maximes avaient trouvé faveur chez les Shupans, qu'elle fut protégée par le ban, et que ses sectateurs se regardaient comme les seuls vrais chrétiens. Dans ce pays, ils portaient le nom de Bogomiles. On dit qu'ils comptaient à Zara un grand nombre d'adhérents. Ils chassèrent l'évêque de Spalatro qui se proposait de les attaquer sérieusement, et Innocent fit un appel aux armes du roi de Hongrie contre le ban de Bosnie, si ce dernier n'expulsait pas de ses États les partisans de l'hérésie; il représenta à ce monarque que cette doctrine dangereuse pourrait s'introduire en Hongrie. « Les rois, lui disait-il, portent le glaive pour protéger les fidèles dans leur foi et pour chasser les infidèles lorsqu'ils résistent aux sévères avertissements de l'Église (1). » Le pape voulait aussi qu'on employât contre eux en Hongrie, comme partout ailleurs, les lois de l'Église. Ces lois ordonnaient que tout individu qui, après avoir été sommé deux fois de se séparer de ces hérétiques, persisterait dans son erreur, serait déclaré inhabile à exercer des fonctions publiques, à déposer devant la justice, à tester et à citer en justice; si l'intimé est ecclésiastique, il sera tenu de résigner son emploi; s'il est juge, ses sentences seront déclarées nulles; s'il est notaire, ses actes n'auront aucune authenticité; tous devaient être déclarés déchus de leurs biens (2).

Nous ne trouvons aucune de ces erreurs dans la basse Italie, et les néophytes que l'archevêque de Syracuse eut mission de refréner, ne formaient probablement qu'une secte isolée. Mais depuis longtemps cette hérésie s'était

(1) *Ep.* III, 3.

(2) Écrits d'Innocent, dans Dobner, *Monument. hist. Boem.*, II, 326.— On voit que le pape parle ici des lois de l'époque. (*N. du trad.*)

établie à Rome, où elle avait acquis de la consistance par l'influence d'Arnauld de Brescia, dont les idées furent principalement goûtées à cause de ses attaques contre la constitution de l'Église et contre la richesse du clergé, attaques qui flattaient le mécontentement de ceux qui supportaient avec peine la domination pontificale. D'un autre côté, il séduisait le peuple par le tableau de l'antique grandeur de Rome et des droits de ses habitants. Ses doctrines furent adoptées avec d'autant plus d'ardeur qu'elles avaient une base politique. Aussi, lui fut-il facile de s'attacher la multitude et quelques seigneurs égoïstes, en disant qu'il leur suffisait de restreindre le pouvoir des papes pour reconquérir leur ancienne prépondérance historique.

A peine Innocent fut-il assis sur le trône pontifical qu'il parla des dangers sérieux qui menaçaient l'Église, et de l'audace avec laquelle l'hérésie levait la tête, et s'étendait toujours davantage : il l'appelait un cancer qui faisait de nouveaux progrès, qui attaquait ce qui était sain, et qui menaçait de détourner du droit chemin ceux qui l'avaient suivi jusqu'alors. Il comparait les hérétiques à des scorpions qui blessent avec le dard de la damnation ; aux sauterelles de Joël, cachées sous la poussière, au milieu d'une innombrable vermine ; à des gens qui présentent le venin des serpents dans la coupe dorée de Babel ; aux renards de Samson accouplés par la queue, quoique de différentes espèces ; car les Vaudois, les Cathares ou les Patarins, quel que fût leur nom, étaient unis pour un même but, celui de bouleverser la vigne du Seigneur (1). Quelque temps après son sacre, il écrivit à l'archevêque d'Auch : « Au milieu des nombreuses tempêtes qui assaillent la nacelle de Pierre sur une mer orageuse, rien ne pénètre plus notre cœur de douleur que le spectacle des serviteurs

(1) On trouve ces expressions dans un grand nombre de ses lettres.

de la perversité diabolique s'élevant avec audace contre la vraie doctrine, séduisant les gens simples, les entraînant à leur perte, et s'efforçant de détruire l'unité de l'Église catholique (1). » Lorsqu'il considérait que près de mille villes avaient été en peu de temps infectées de l'hérésie; qu'elle avait été adoptée dans le midi de la France par la presque totalité de la noblesse; que les plus grands seigneurs lui avaient accordé protection; qu'elle comptait des sectateurs jusque parmi les abbés et les chanoines (2); qu'elle s'était propagée rapidement dans la haute Italie; que plusieurs villes des États romains, sans se laisser arrêter par la proximité du chef de l'Église, ou par les relations temporelles qui les unissaient à lui, n'avaient pas craint d'accorder à l'hérésie une influence toujours croissante; lorsqu'il se rappelait en outre l'obligation que lui imposait la charge de conserver dans toute son intégrité la doctrine catholique et de veiller à l'unité de l'Église, il devait alors faire tous ses efforts pour mettre un terme aux progrès de la contagion, pour protéger contre le danger les âmes confiées à ses soins, et pour ramener sous l'obéissance de Dieu ceux qui s'étaient révoltés contre sa loi. De plus, si nous prenons en considération le caractère personnel d'Innocent, qui, dans les circonstances qui semblaient peu importantes, employait toute son activité, toutes ses ressources, et qui de sa faute n'achevait jamais à demi ce qu'il avait commencé, nous concevrons facilement qu'il ait déployé dans cette conjoncture plus d'énergie qu'un grand nombre de ses prédécesseurs. Nous devons avouer cependant que depuis plus d'un demi-siècle ces derniers avaient fait prêcher, envoyé des légats, porté des décrets, et exhorté les évêques à la vigilance; mais ni la sévérité, ni

(1) *Ep.* I, 81.
(2) *Ep.* II, 99.

la douceur n'avaient pu empêcher le mal d'étendre ses racines (1).

Innocent voulait réunir toutes les ressources que lui fournissaient l'État de l'Église et les autres pays chrétiens, non-seulement pour mettre un terme à la propagation de l'hérésie, mais encore pour la détruire. Il reconnut qu'un des premiers moyens à employer était de ramener le clergé aux pratiques d'une vie vraiment chrétienne. « Si le pasteur dégénéré en mercenaire qui ne songe qu'à lui et non point à son troupeau, se contente, dit-il, de la laine et du lait de ses brebis, sans s'opposer aux loups qui les attaquent; s'il ne s'élève pas comme une muraille contre les ennemis; s'il prend la fuite au moment du danger, alors il contribue lui-même à la perte du troupeau (2). » C'est à quoi il faut remédier d'abord. Le gardien ne doit point ressembler aux chiens muets, le serviteur ne doit point enfouir le trésor confié à sa garde. Si les ecclésiastiques ne savent discerner les choses saintes des choses profanes, s'ils ignorent la différence qui existe entre ce qui est précieux et ce qui est commun, ils ressemblent à ces vils hôteliers qui mêlent l'eau avec le vin. Le nom de Dieu est blasphémé à cause de ceux qui se livrent à l'avarice, qui recherchent les présents, et justifient les impies en se laissant corrompre par eux (3). La vigilance des ecclésiastiques peut contribuer puissamment à arrêter les progrès du mal (4). » Innocent, d'après ces considérations, accepta avec plaisir la démission d'un évêque, qui ne se croyait pas la force nécessaire pour remplir ses fonctions dans ces temps difficiles et dans un diocèse presque entièrement infecté par l'hérésie (5). Un

(1) *Magn. Chron. belg.*, in Pistor. ss., d'après Cæsarius.
(2) *Ep.* VII, 76.
(3) *Ep.* III, 24.
(4) *Ep.* II, 228.
(5) *Ep.* I, 494.

autre moyen employé par ce pontife était la prédication de la vraie doctrine et la réfutation publique de l'hérésie. « La ligue des hérétiques, dit-il dans un de ses sermons, doit être détruite par une instruction solide ; car le Seigneur ne veut pas la mort du pécheur, mais sa conversion et sa vie (1). Ce n'est qu'en prêchant la vérité qu'on sape les fondements de l'erreur. » Si celui qui prêche la parole de Dieu ne blâme pas ce qui doit être blâmé, ne stigmatise pas ce qui doit être stigmatisé, il donne une approbation tacite, et l'attrait du péché séduit, lorsque la langue du pasteur n'en détruit pas le charme (2). Que les prêtres embouchent donc les trompettes d'argent, et qu'ils se fassent précéder de l'arche d'alliance, afin que par les cris du peuple les murs de Jéricho, maudits de Dieu, s'écroulent devant eux (3). Dans plusieurs occasions il recommande le zèle, la sévérité et l'activité, pour convaincre les hérétiques de leurs erreurs, et les ramener dans le sein de l'Église. Il plaça à cet égard la plus grande confiance dans l'ordre de Cîteaux, dont les membres étaient d'autant plus capables de réfuter les fausses doctrines, que les hérétiques et les catholiques regardaient leur vie comme conforme à leurs prédications. Il pensait donc que leur parole pénétrerait plus profondément qu'un glaive à deux tranchants (4). Car les principaux pères de l'Église étaient d'avis qu'il

(1) *In die Cinerum*, Serm. II. Quand on écrit l'histoire aussi superficiellement que Sismondi dans son *Histoire de France*, on ne sait certainement rien de tout cela, et alors on peut dire qu'Innocent ne connaissait pas d'autres moyens de conversion que la guerre, le meurtre et l'incendie. Et cependant Sismondi avoue, en parlant de l'année 1213, que les fléaux de la guerre étaient inconnus à Rome, et que l'autorité du saint-siége avait été méconnue par les subordonnés.

(2) *Ep.* VI, 239.

(3) *Ep.* II, 63.

(4) *Ep.* VII, 76.

fallait exhorter l'homme à la foi, et non l'y contraindre (1).

L'expérience avait appris que les hérétiques citaient quelquefois l'Écriture sainte à l'appui de leurs systèmes, la traduisaient en langue vulgaire et la communiquaient aux autres, sans s'inquiéter si la traduction en rendait fidèlement le sens. Si la connaissance exacte et approfondie des saintes Écritures exige de la part de l'homme dont la vie est consacrée à la science, une longue suite de recherches, de travaux et de méditations, combien devait paraître dangereuse l'idée de placer entre les mains de tout le monde, sans avoir égard à la capacité et à la droiture de chacun, un livre qui peut conduire aussi facilement à l'erreur qu'à la vérité. Une multitude d'hommes et de femmes renouvelèrent à Metz ce que Waldo avait fait à Lyon. Ils firent traduire plusieurs livres du Nouveau et de l'Ancien Testament, et tinrent des conférences au sujet de leur contenu. Ils regardaient avec dédain ceux qui n'y assistaient pas, ne tenaient aucun compte des avertissements des prêtres, et cherchaient à justifier leur conduite par les sentences des livres saints. Un ecclésiastique s'entretenait-il avec eux de choses divines, on lui répondait : Nous le savons mieux que vous. Innocent écrivit aux habitants de Metz : « Quoique le désir de connaître l'Écriture sainte et de s'édifier par sa lecture soit louable, cependant on est répréhensible quand on tient des assemblées secrètes, quand on s'arroge le droit

(1) Le pouvoir temporel ayant érigé un bûcher à Milan, et ayant élevé une croix à côté de ce bûcher, afin que les hérétiques priassent devant l'une ou montassent sur l'autre, l'archevêque Héribert désapprouva ces mesures. Landulph., *Sen. Hist. Mediol.*, in Murat. ss., IV, 89. Saint Bernard, in *Cant. Cant. Serm.*, LXV, désapprouve également le peuple du Bas-Rhin d'avoir brûlé des hérétiques, et dit à ce sujet : *Fides suadenda est, non imponenda.*

de prêcher, et de mépriser les ecclésiastiques qui ne prennent aucune part à ces réunions. Dieu qui déteste l'œuvre des ténèbres ne veut pas que sa parole soit annoncée dans des assemblées secrètes, comme chez les hérétiques, il veut qu'elle le soit publiquement dans les églises. Celui qui fait le bien ne doit point éviter le grand jour. Si on nous objecte : « qu'il ne faut pas jeter les perles aux pourceaux, » nous dirons qu'on ne doit point entendre par là ceux qui reçoivent avec reconnaissance les choses divines. Mais les mystères de la foi ne peuvent être expliqués par le premier venu, puisqu'il n'est pas donné à chacun de les comprendre. L'Écriture sainte cache un sens tellement profond, que non-seulement les gens simples et ignorants, mais même les savants ne parviennent pas toujours à l'expliquer. L'Église ayant établi des docteurs particuliers, il n'est pas permis à chacun d'usurper la mission de prêcher; car chaque hérétique pourrait se l'attribuer. Dans le cas où un ecclésiastique mérite d'être réprimandé, c'est l'évêque et non le peuple qui a le droit de le faire. Car lorsque Dieu ordonne dans ses commandements d'honorer ses père et mère, il faut l'entendre plus au spirituel qu'au charnel. Si un prêtre se conduit de manière à mériter d'être éloigné de son troupeau, cette punition doit être demandée convenablement à son supérieur. Nous espérons donc que les habitants de Metz, revenant à de meilleurs sentiments, auront soin de conserver la foi catholique, et de se conformer aux ordonnances de l'Église; dans le cas contraire, le pape serait obligé de recourir à la sévérité canonique. » Il recommande à l'évêque et aux chanoines de faire comprendre amicalement ses avis; de rechercher l'auteur de la traduction, de savoir par quels motifs elle avait été faite, comment on s'en servait, et de lui faire un rapport à ce sujet. La lettre adressée aux

habitants doit montrer à l'évêque quelle marche il doit suivre pour convaincre et ramener ses diocésains (1).

Sans avoir égard à l'époque où ces lettres ont été écrites, on les a regardées comme une preuve d'un esprit ennemi des lumières. On s'en est même servi pour avancer que le pape cherchait à proscrire l'étude de l'Écriture sainte. Mais la lettre adressée aux habitants de Metz, et plusieurs autres lettres déjà citées, prouvent suffisamment que loin d'avoir jamais eu cette pensée, il voulait au contraire que les fidèles fussent instruits au moyen de l'Écriture sainte. Il ne désapprouvait pas autant la traduction en langue vulgaire, qu'un travail entrepris par un inconnu dépourvu de capacité et de droit nécessaires pour l'exécuter (2). Si nous pesons maintenant la profonde vénération qu'on avait alors pour l'Écriture sainte, considérée comme parole divine, le scrupule exprimé par Innocent, relativement à cette traduction, ne nous paraîtra nullement blâmable. De plus, quand on considère que ceux qui attaquaient l'Église se servaient souvent du texte sacré, mal compris ou faussement interprété, on ne s'étonnera plus de la déclaration du pape, surtout si l'on réfléchit à ses devoirs de chef de la chrétienté, devoirs qui lui imposaient de veiller à l'intégrité de la parole sainte. La critique ne s'élève nullement quand on juge d'une manière fausse et partiale la position des autres.

Le chef de l'Église s'affligeait profondément en voyant un chrétien faire cause commune avec les hérétiques. Les fidèles qui restaient dans l'Église, ou les hérétiques qui y rentraient, devaient naturellement lui causer plus de joie que ceux qui déchiraient son sein. C'est pourquoi, lorsqu'on accusait quelqu'un d'hérésie, il voulait qu'on fît une enquête sévère, afin que personne ne fût injuste-

(1) *Ep.* II, 141, 142.

(2) Peter Siculus, *Hist. de varia et stolida Manich. hæresi*, dit que l'Église grecque avait fait la même défense.

ment déclaré coupable. (1). Il recevait avec plaisir ceux qui abjuraient leurs erreurs, s'opposait à ce qu'ils fussent inquiétés, et se montrait disposé à les soutenir même contre leurs évêques, lorsque ces derniers doutaient de leur sincérité (2). Mais une enquête rigoureuse lui paraissait doublement nécessaire, lorsque les accusés étaient membres du clergé ; même le commerce fréquent avec les hérétiques ne devait pas entraîner la perte des bénéfices, mais seulement la suspension. Cette première mesure ne devait être appliquée qu'autant que la participation aux tentatives des hérétiques serait suffisamment constatée (3). Lorsque les enseignements des ecclésiastiques, les efforts des évêques, les voies de douceur et de sévérité ne ramenaient point les apostats, alors seulement il croyait être en droit, et être même obligé de recourir à des mesures de rigueur. Son devoir envers l'homme en bonne santé devait l'emporter, selon lui, sur les ménagements dus au malade. Car une trop grande condescendance lui paraissait dangereuse. Il déclara donc que ceux qui persévéreraient opiniâtrément dans l'hérésie seraient livrés à Satan, déclarés déchus de leurs fiefs et possessions dépendants de l'Église ; que leurs biens seraient transmis à leurs descendants catholiques, et, s'ils n'en avaient pas, mis sous le séquestre ; que leurs maisons seraient rasées, eux-mêmes bannis, et que leurs cadavres seraient arrachés de la terre sainte dans laquelle ils auraient été enterrés. Il croyait devoir recommander aux princes de prendre les armes contre eux : Car, disait-il, Dieu ayant confié le glaive aux puissants de la terre pour protéger les bons et pour punir les malfaiteurs, la sévérité ne peut jamais être employée plus convenablement que contre ceux dont les efforts ten-

(1) *Ep.* II, 228.
(2) *Ep.* V, 36.
(3) *Ep.* II, 63.

dent à enlever aux autres avec la foi la vie spirituelle. D'après ces principes, le concile tenu à Avignon en 1209, ordonna aux évêques et archevêques de faire jurer aux comtes, aux châtelains, aux chevaliers et à tous leurs subordonnés, de se vouer à l'extermination des hérétiques exclus de l'Église (1).

Tels étaient les principes qui dirigeaient la conduite d'Innocent envers les hérétiques. Il porta d'abord son attention et toute sa sévérité sur ses propres États, pour ne pas encourir le reproche de chercher à purifier la maison d'autrui, lorsque la sienne était infectée. Comment aurait-il pu, en effet, sans rougir, s'opposer dans les autres pays aux adversaires de l'Église, si on eût pu lui appliquer ces paroles : « Médecin, guéris-toi toi-même; retire la poutre qui est dans ton œil avant de retirer la paille de l'œil de ton frère (2).

Dans la plupart des villes de l'État de l'Église, les hérétiques professaient les doctrines des Patarins; cependant, depuis que Waldo avait fondé une secte particulière, celle-ci s'y était également introduite, et avait fait de nombreux partisans (3); peut-être les deux sectes s'étaient-elles réunies et confondues en une seule, ainsi que cela était arrivé dans le midi de la France. Innocent sévit de la même manière contre l'une et l'autre. Déjà pendant les premières années de son pontificat, il avait invité le roi de Hongrie à suivre son exemple, en lui disant qu'il avait donné l'ordre de faire vendre les biens des hérétiques dans tous les domaines soumis à la suzeraineté du saint-siége (4).

(1) *Ep.* XII, 172. — *Ep.* IX, 18. — *Ep.* VII, 76. — *Ep.* X, 130. — *Ep.* IX, 213. — *Ep.* I, 81. — *Ep.* I, 94. — *Concil. Avenion.*, dans Mansi, XXII, et dans d'Achery, *Spicil.*, t. I, et Labb., *Concil.*, t. XI, p. 42.

(2) *Gesta*, c. 123.

(3) *Ep.* IX, 18, 19.

(4) Voy. la lettre d'Innocent inscrite sous le n° 490.

Les sectaires, qui cherchaient toujours à s'étendre secrètement, avaient établi leur résidence à Rimini, à Faenza, à Viterbe, et particulièrement à Orvieto (1). Ils avaient depuis longtemps pris pied dans cette dernière ville, et toute la sévérité déployée par l'évêque pendant le cours d'une longue administration n'avait pu réussir à les détruire. Au contraire, lorsque, pendant l'interdit lancé contre cette ville, Innocent eut retenu, malgré lui, à Rome le vieil évêque, durant neuf mois, l'hérésie se propagea par des assemblées secrètes. On prêchait ouvertement contre la doctrine de l'Église, et l'on annonçait même que si l'on en venait aux mains, les catholiques seraient honteusement chassés de la ville. Ces derniers envoyèrent une députation à Rome, cherchèrent à faire la paix et demandèrent un gouverneur capable d'extirper l'hérésie. Du consentement du pape, les Romains leur donnèrent Pierre Parentius, issu d'une famille recommandable de la ville. Malgré sa grande jeunesse, le jugement de Parentius avait atteint une haute maturité. Son esprit était ferme et intrépide, son cœur doux et généreux envers les pauvres. Inaccessible à la crainte, il résolut d'extirper l'hérésie qui levait la tête à Orvieto. Au mois de février 1199, il fit son entrée dans cette ville au milieu des acclamations du peuple. Il chercha d'abord à relever la moralité des habitants, en proscrivant pendant le carême les jeux auxquels on se livrait, et qui se terminaient souvent par des rixes sanglantes. Les hérétiques ayant violé cette défense, et un combat meurtrier s'étant élevé à ce sujet entre eux et les bourgeois, Parentius se présenta à cheval au milieu des lances, des épées et des pierres, pour recommander la paix. Le châtiment infligé aux fauteurs de cette émeute excita la haine de leur parti contre lui.

Il se concerta alors avec l'évêque et d'autres citoyens

(1) *Ep.* VII, 37. — IX, 18, 19, 204. — II, 1.

estimables sur les mesures à prendre pour étouffer l'hérésie. Il fit publier, en conséquence, que celui qui, dans un certain délai, rentrerait dans la communion de l'Église, obtiendrait son pardon; que celui qui mépriserait cet avis serait châtié. Plusieurs se réconcilièrent; l'évêque remit les récalcitrants aux mains du gouverneur; quelques-uns furent jetés dans les fers, d'autres flagellés publiquement; plusieurs furent mis à l'amende, un petit nombre puni de mort : et enfin quelques maisons furent rasées. A Pâques, Parentius eut la fantaisie d'aller à Rome. « Comment vont les hérétiques? lui demanda le pape. — Je les ai si bien châtiés, répondit-il, qu'ils me menacent publiquement de mort. » Innocent le consola en lui accordant l'absolution de tous ses péchés, pour le cas où il viendrait à succomber sous le fer des apostats. Plein de joie de cette faveur, il fit son testament, et ni les pleurs de sa mère, ni ceux de son épouse, ne purent l'empêcher de retourner à Orvieto.

Les Cathares avaient profité de son absence pour gagner un de ses secrétaires. Il revint à Orvieto le 1er mai, et poussa avec un nouveau zèle l'exécution de ses mesures; on assure même qu'il cherchait à obtenir la palme du martyre. Le 21 du même mois, il se trouvait à table avec quelques amis, lorsque le traître introduisit une troupe de Cathares dans l'intérieur du palais, pendant qu'une autre s'embusquait dans le voisinage. Pierre allait se livrer au sommeil lorsqu'il fut attaqué par les hérétiques, qui le traînèrent hors de la ville, en prenant soin de lui fermer la bouche. Là, ils le sommèrent de leur faire remise des amendes, de renoncer au pouvoir qu'il exerçait sur la ville, de les laisser en paix, et même de leur accorder aide et protection. Le gouverneur souscrivit à la première condition; mais, malgré la mort qui le menaçait, il ne voulut pas accéder aux deux autres. « A quoi bon toutes ces paroles? » s'écria l'un d'eux en lui assenant sur la bouche un

coup qui fit jaillir le sang. Les autres achevèrent leur victime à coups d'épées et de poignards.

Lorsque, le lendemain matin, la nouvelle de ce meurtre se répandit dans la ville, tous les bons catholiques furent saisis de douleur. Le cadavre fut transporté et enterré dans la cathédrale au milieu des gémissements et des sanglots. On prétendait que Dieu avait manifesté son courroux en frappant d'une mort prompte et terrible la plupart des meurtriers. On parla d'une lumière brillante répandue sur les restes de Pierre, de miracles opérés sur son tombeau. L'auréole de saint devait bientôt éterniser sa mémoire, et les habitants d'Orvieto le regardèrent comme un de leurs intercesseurs les plus puissants auprès de Dieu (1). Plusieurs siècles après, ils lui donnèrent de nouvelles marques de leur vénération, en lui faisant ériger un magnifique mausolée où ils transférèrent ses ossements.

Innocent parla avec vigueur au clergé, aux consuls et aux bourgeois de Viterbe, des signes funestes de ces derniers temps, où les hommes, méconnaissant le prix de la rédemption, s'égarent en agitant des questions vaines, et s'embarrassent dans les liens de l'imposture. « Quoiqu'aux temps de nos prédécesseurs diverses ordonnances aient été rendues, cependant il a été impossible d'empêcher cette peste mortifère de faire des progrès en secret comme un cancer, et de répandre même publiquement le venin de l'iniquité, puisque, voilée sous les dehors de la religion, elle trompe bien des gens simples et séduit même quelques astucieux, et que celui qui n'était pas un disciple de la vérité devint un maître de l'erreur. Mais pour que nous, qui avons été appelé vers la onzième heure par le père de famille entre les ouvriers ou plutôt sur les ou-

(1) *Vita S. Petri Parentii,* écrite en 1200 par un contemporain; in *Acta ss.*, 21 mai. Odor. Raynaldi *Annal.*, ann. 1199.

vriers de la vigne du Seigneur, et qui avons reçu la garde des brebis du Christ; pour que, dis-je, nous ne paraissions pas favoriser les renards qui ravagent la vigne du Seigneur, et les loups qui déchirent son troupeau; pour que nous ne soyons pas assimilé aux chiens muets, punis avec les travailleurs infidèles, ou comparé à des mercenaires, nous avons cru devoir prendre des mesures sévères contre les défenseurs, les hospitaliers, les fauteurs ou les partisans des hérétiques, dans l'espérance que s'ils ne reviennent pas d'eux-mêmes au droit chemin, ils soient confondus dans la personne de leurs fauteurs, et que se voyant abandonnés de tous, ils conçoivent le désir de rentrer dans la communion de tous. Ainsi, après en avoir conféré avec nos frères et pris l'assentiment des archevêques et d'évêques placés près du saint-siége, nous défendons expressément de recevoir ou de défendre les hérétiques de quelque manière que ce soit, ou de les favoriser ou d'ajouter foi à leurs paroles. Si quelqu'un désobéit à ce décret après un premier et un second avertissement, il sera déclaré inhabile aux fonctions publiques, incapable d'être élu conseiller d'une ville, d'exercer ses droits d'électeur ou de rendre témoignage. Il sera intestable et ne pourra prendre possession d'aucun héritage; personne ne sera tenu de lui répondre sur aucune affaire. S'il est juge, ses décisions seront sans effet; aucune cause ne sera portée devant lui. S'il est avocat, son patronage ne sera pas admis. S'il est tabellion (notaire), les écrits émanés de lui ne seront pas reçus. S'il est clerc, il sera destitué et privé de ses bénéfices; car plus la faute est grave, plus le châtiment doit être sévère. Si quelqu'un fréquente un hérétique qui lui est dénoncé comme tel, il encourra l'excommunication. Nous ordonnons la vente des biens de ces hérétiques dans toutes les provinces soumises à notre domination temporelle; nous recommandons la même mesure aux puissants et aux autorités des autres

pays, nous réservant d'appliquer la discipline apostolique à ceux qui négligeront de se conformer à ces ordres. Ce n'est que dans le cas où l'un des réprouvés changerait de sentiment et renoncerait à tout rapport avec les hérétiques, que nous lui accorderions la grâce d'être réintégré dans ses biens, afin que les peines temporelles corrigent celui qui est insensible aux peines spirituelles. Si d'après les lois en usage dans tous les pays, les criminels de lèse-majesté sont punis de mort; si leurs biens sont confisqués et la vie laissée par miséricorde à leurs enfants, à combien plus forte raison cette punition est-elle applicable à ceux qui, par leurs erreurs, offensent Dieu, et le Fils de Dieu qui est Jésus-Christ? car l'offense faite à la majesté divine est bien plus grande que celle qu'on commet contre la majesté d'un souverain terrestre (1). »

Ces mesures sévères ne purent extirper l'hérésie à Viterbe. Il paraît que le nombre des sectaires y était considérable, puisque quelques-uns furent nommés consuls, et qu'un autre, malgré l'excommunication qui pesait sur lui, obtint la charge de trésorier. Innocent écrivit plus tard à ce sujet : « Lors même que les hommes et les éléments se réuniraient pour vous détruire, sans distinction d'âge et de sexe, la peine ne serait pas encore celle que vous méritez. Vous ne craignez ni Dieu ni les hommes. Vous confondez le sacré avec le profane. Vous nommez ténèbres ce qui est lumière, et lumière ce qui est ténèbres. Vous pourrissez dans vos péchés comme des bêtes de somme dans leur ordure, et les exhalaisons de votre pourriture infectent même les contrées voisines. La pitié que nous inspire votre misère nous porte à essayer d'empêcher votre ruine, de fermer l'abîme ouvert sous vos pas, à invoquer pour vous le Seigneur comme le fit Abra-

(1) *Ep.* II, 1. — On voit ici que le pape remet en vigueur les lois portées anciennement contre les hérétiques. (*Note du trad.*)

ham, aux prières duquel il promit d'épargner Sodome et Gomorrhe, pour dix justes qui se trouveraient dans ces deux villes. Mais nous prendrons en même temps le glaive de Phinès, et, à l'exemple de Matathias, nous punirons tous ceux qui sacrifient aux idoles. Nous chasserons, avec l'aide du Seigneur, les perfides et les indignes, et nous détruirons le levain de la méchanceté hérétique.» Innocent fait un appel au peuple, l'exhortant à se soulever contre les élus et contre les électeurs, à leur résister, à les combattre et à paralyser tous leurs efforts. « Personne, dit-il, ne doit obéissance à de pareilles autorités, et nous délions du serment ceux qui le leur auront prêté. Tous ceux qui s'adjoindront à eux dans leurs fonctions, seront suspendus, et leurs arrêtés seront déclarés nuls. Si ces moyens n'amènent pas de résultat, la main du pape, armée de la puissance spirituelle et temporelle, s'étendra sur eux avec plus de sévérité encore, jusqu'à ce qu'ils éprouvent ce que peut l'autorité du saint-siége. Ils doivent donc réfléchir aux dangers qui les menacent, si toutefois ils méprisent ses conseils (1). » Quelque temps après, il chargea les évêques de Viterbe et d'Orvieto, le premier, de bien se pénétrer de son devoir pastoral, de protéger les brebis fidèles contre les loups, de ramener au bercail celles qui sont égarées, et d'exposer même sa vie pour elles; le second, de prêter assistance à son collègue, de l'aider à porter son fardeau et de combattre avec lui. Tous deux devaient se rendre à Viterbe, afin de raffermir les fidèles par la parole de Dieu, de les exhorter à expulser les païens, d'ordonner au peuple, sous peine d'excommunication, de chasser de la ville les fonctionnaires élus. Ils devaient destituer et déclarer infâmes quelques juges qui s'étaient adjoints à ces magistrats, si, dans un délai de quinze jours, ils ne se soumettaient pas à ses ordres. Après

(1) *Ep.* VIII, 85.

ce délai, si obéissance n'est pas rendue en tout, il ordonnera aux fidèles des villes et des châteaux d'alentour de prendre les armes contre Viterbe (1).

On n'en vint pas à cette extrémité; mais il fut impossible de comprimer l'hérésie au point qu'elle ne relevât plus la tête et ne compromît plus le repos du pays. Innocent, espérant que sa présence accélérerait le retour des uns dans le sein de l'Église et ferait impression sur les récalcitrants, se rendit à Viterbe, en 1207, après avoir célébré à Rome les fêtes de l'Ascension (2). Il fut reçu au milieu des acclamations et des marques de respect des habitants; tous les hérétiques avaient pris la fuite. Il convoqua l'évêque et le clergé, et ordonna une enquête à l'égard des recéleurs, des patrons, des protecteurs et des adhérents des sectaires. Ensuite, par l'intermédiaire du podestat et des Conseils, il fit prêter aux habitants de la ville serment d'obéissance à tous ses ordres, et leur fit fournir caution. (3). Il commanda de détruire complétement les maisons où les hérétiques tenaient leurs assemblées, de vendre les propriétés qu'ils possédaient tant dans la ville que dans les environs. Afin que les recéleurs n'échappassent pas non plus à la punition, il enjoignit aux consuls de bien examiner si personne ne conservait en dépôt des objets appartenant aux hérétiques. Avant son départ, il assembla le clergé et le peuple, leur fit encore connaître les décrets promulgués contre les sectaires, ordonna qu'ils seraient transcrits sur les registres de la ville, fit promettre par serment aux recteurs de ne jamais les rayer, et prononça la peine de destitution et de cent livres d'amende contre celui qui contreviendrait à cette ordonnance (4).

(1) *Ep.* VIII, 105.
(2) *Ep.* X, 73.
(3) *Gesta*, c. 123.
(4) *Ep.* X, 105, 130. — *Gesta*, 123.

En Toscane, l'évêque Walfred de Chiusi déploya un grand zèle contre les Patarins. Les bourgeois de Prato les expulsèrent de la banlieue, et arrêtèrent que quiconque serait soupçonné de n'avoir pas la vraie foi ne pourrait être élu gouverneur de la ville (1). Les mêmes moyens pour extirper l'hérésie furent employés à Florence, d'où depuis longtemps les hérétiques cherchaient à répandre leur doctrine sur les contrées voisines, et où ils s'étaient fait un grand nombre de partisans par leur apparente humilité (2). Depuis leur expulsion de la Bulgarie, Milan était devenu dans la Lombardie un de leurs siéges principaux. Au onzième siècle, ils étaient déjà tout puissants dans cette ville; mais leur autorité diminua plus tard, pour reprendre, sous le pontificat d'Innocent, une nouvelle vigueur (3). Ainsi, l'archevêque Galdinus, qui vivait au temps d'Alexandre III, est vanté non-seulement pour avoir relevé la considération dont jouissait autrefois son Église, mais encore pour avoir combattu avec succès l'hérésie renaissante des Cathares. Nous voyons à différentes époques ces derniers bannis de la ville. A Settara, l'archevêque Henri, aidé de l'autorité temporelle, agit contre eux avec le plus de persévérance (4). Les moulins et les fermes que les hérétiques possédaient en grand nombre à Modène, autorisent à croire qu'ils y étaient très-nombreux. A Ferrare, le peuple avait quelque temps auparavant aidé l'évêque à les expulser de la ville. Ils étaient depuis longtemps établis à Parme : à Plaisance, les différends entre l'évêque et les bourgeois avaient pour objet la prépondérance que l'hérésie obtenait dans la ville. L'inimitié qui en résulta fut telle, que le prélat se vit forcé de fuir avec

(1) *Ist. di Chiusi*, in Murat., *Supl.* — *Ep.* IX, 8.
(2) *Vita Parent.*, in *Acta ss.* — *Ep.* IX, 7, 204.
(3) Murat., *Antiq.*, V, 83. — *Ep.* XIV, 188.
(4) Depuis l'année 1213 jusqu'à 1231.

tout son clergé, et qu'Innocent menaça la ville de lui retirer son siége épiscopal (1).

Nous rencontrons cette hérésie surtout dans les vallées qui s'étendent depuis les montagnes du Tyrol et les Alpes carniques jusqu'en Italie. Déjà sous Alexandre III on se plaignait au concile de Latran de leurs progrès. Dans la Marche de Trévise, où Eccelin III, en sa qualité de Gibelin et d'ennemi de l'autorité spirituelle, s'était érigé en protecteur des hérétiques dont il embrassa les doctrines à la fin de sa vie (2), les Patarins avaient pris les armes sous les prédécesseurs d'Innocent contre les évêques des environs, justifiant sans doute leurs attaques contre le pouvoir temporel par leurs doctrines erronées. Innocent invita de nouveau le peuple de Trévise et les recteurs à ne pas ternir l'éclat de leur nom par la souillure hérétique, à rester fidèles à l'Église catholique dans laquelle ils avaient été baptisés, et à fermer l'oreille aux insinuations de quelques bavards dont le but était de détruire la lumière pour précipiter les hommes dans les ténèbres. « Nous vous donnons l'assurance, au nom de Jésus-Christ, ce juge futur des vivants et des morts, leur écrivit-il, que la doctrine enseignée par le saint-siége est la seule qui soit véritablement conforme à celle des apôtres et des prophètes. Nous vous appelons au tribunal de Dieu, où vous paraîtrez un jour pour recevoir ce qui vous sera dû, afin de vous engager à abjurer l'hérésie et à embrasser la saine doctrine; car vous savez ce que vous avez promis sous serment entre les mains de notre vénérable frère. » Il donna l'ordre à l'évêque de Ferrare de les recevoir de nouveau dans le giron de l'Église, et de punir les ecclésiastiques qui, par leur

(1) *Ep.* IX, 166-169.
(2) Voy. liv. III.

mauvais exemple, favoriseraient la propagation de l'hérésie (1). »

L'hérésie se glissa, quoique faiblement, d'Orient en Allemagne : ce furent quelques traces, encore rares, qui déterminèrent probablement le spirituel et actif prieur Geroho de Raitenpuch à écrire contre elle. Cet ecclésiastique distingua deux sortes d'hérésies (2) : l'une, qui inclinait vers les opinions de Nestorius, accordait moins de respect au fils qu'au père, parce que la nature humaine subornait le premier au second (3). Le prieur Follemar de Trieffenstein fut le propagateur de cette hérésie en Bavière, jusqu'à ce que, convaincu de ses erreurs, il les rétracta. L'autre hérésie présentait une espèce de parenté avec celle des Cathares, en ce que chacun, prêtre ou laïque, excommunié ou non, avait le droit de consacrer le pain de l'Eucharistie. La nécessité d'opposer une digue aux progrès de cette hérésie naissante, détermina le pape à consentir au désir du duc Léopold d'Autriche d'ériger un siége épiscopal dans sa bonne ville de Vienne ; en effet, les évêques de Passau étaient trop éloignés pour se rendre fréquemment dans cette ville, et pour y exercer leurs fonctions pastorales (4).

Ces mêmes doctrines, qui pénétrèrent dans la Suisse en venant du Sud, y furent facilement accueillies, et on rapporte qu'Arnauld de Brescia, lors de sa fuite, en trouva encore quelques traces, auxquelles il rattacha son système subversif de l'Église (5). Un grand nombre d'habitants de ces contrées l'écoutèrent avec plaisir, et em-

(1) *Ep.* X, 54.

(2) *Liber contra duas hæreses sui temporis ad Godefridum Abb. ad Mont.*, in Petz, *Thes. anecd.*, I, 11, 281.

(3) Gerhohus, *De gloria et honore filii Dei,* écrivit aussi contre cette hérésie.

(4) *Ep.* X, 54.

(5) Günther, *Ligur.*, l. III. Müller, *Hist. de la Suisse*, I, 408.

brassèrent ses idées. On propagea ces doctrines, on y mêla ses propres fantaisies (1), ou peut-être on y mit ce que les Cathares avaient de plus licencieux. Les peuples des vallées comprises entre le Zurichgau, la Thurgovie et le pays de Toggenbourg, les adoptèrent également. De là elles se répandirent en Souabe et dans d'autres contrées de l'Allemagne. Nous les voyons plus tard condamnées à Strasbourg, et, à la même époque, nous en remarquons quelques vestiges dans le diocèse de Mayence(2). Les Vaudois qui, quelque temps auparavant, s'étaient répandus au delà du Rhin et en Lorraine, avaient rencontré une résistance sérieuse dans la personne de l'évêque de Toul (3). Les Cathares, bien plus répandus et venant des Pays-Bas, s'établirent dans la Westphalie et dans le bas Bhin, où un schisme, qui éclata parmi eux au milieu du douzième siècle, les fit découvrir. Les renseignements qu'on obtint alors font supposer qu'ils étaient adonnés au mysticisme. Deux de leurs chefs furent exécutés à Cologne et à Bonn; mais cette exécution ne les ayant pas anéantis, on essaya de les convertir en les réfutant publiquement (4).

Deux faits importants sont consignés dans les documents de cette époque. Le premier, c'est que cette secte, après s'être affermie dans sa révolte contre l'Église, se déclara contre tout ce qu'il y avait d'éminent dans la société; elle haïssait donc la noblesse ainsi que les principaux personnages de l'État, et faisait tous ses efforts

(1) Hartmann, *Annal. Herem. Deip. Matr.*, p. 235. Les sectes qui se séparent de l'Église catholique se font des partisans en accordant une plus grande liberté; celles au contraire qui se séparent du protestantisme en acquièrent en prêchant une morale plus austère. — Nous ne pensons pas que M. Hurter ignore la cause de ce changement. (*Note du trad.*)

(2) *Ep.* VI, 41.

(3) *Statuta Syn. Oddonis Ep. Tullensis*, an. 1122, in Mansi, *Concil.*, XXII, 650, et Calmet, *Hist. de Lorr. preuv.*, p. 445.

(4) Eckbert, *Serm.*, VIII. — Trithem., *Chron. Hirsaug.*

pour modifier les constitutions civiles d'après ses idées. Les masses qui ont brisé un pouvoir conçoivent facilement l'idée d'en briser un autre; aussi rien n'est plus propre à les gagner que de leur présenter l'affranchissement d'un lien comme un moyen de se dégager de toutes les autres obligations. Le second fait, c'est que ces sectaires mettaient tout en œuvre pour s'assurer du côté du pouvoir. Aussi cherchèrent-ils à séduire le jeune roi Henri VI; ce qui donna l'éveil au pape Urbain III, qui recommanda au célèbre évêque Godefroi de Viterbe, chapelain du père de Henri, de veiller à ce que le jeune roi ne prêtât pas l'oreille à leurs abominables conseils, et ne déviât pas de la route tracée par son père.

Ces hérétiques s'étaient établis dans les Pays-Bas, où les tisserands avaient manifesté une tendance à se séparer de l'Église et à se livrer à un genre de vie sévère. Aidés par leurs relations avec la France, trente d'entre eux se rendirent, accompagnés d'un chef, en Angleterre, sous Henri II. C'étaient pour la plupart des tisserands en laine, des artisans qui affectaient un profond mépris pour les arts et les sciences. Pierre de Blois écrivit à ce sujet à l'archevêque d'York : « Des prédicateurs de la fausse doctrine, des ennemis de la vérité, des destructeurs de la foi, des loups couverts de peaux de brebis, se sont glissés parmi vous. Levez-vous contre eux comme une muraille, appelez les ecclésiastiques à votre secours, convoquez le peuple, promulguez des lois propres à les effayer, infligez-leur des châtiments sévères, afin que d'autres ne suivent pas leur exemple (1). » Le roi convoqua un concile à Oxford. Les émigrés ayant été interrogés sur leurs doctrines, Gérard, leur maître, répondit au nom de tous : « Nous professons la doctrine des apôtres et nous som-

(1) Pet. Bles., *Ep.* 113.

mes de vrais chrétiens. Nous ne recherchons ni les richesses, ni les honneurs, comme les évêques; nous ne courons pas après les joies de ce monde, et vivons avec modestie et tempérance. » Ils repoussèrent l'invitation de rentrer dans le sein de l'Église, se moquèrent des menaces, supportèrent leurs souffrances avec joie, s'appuyant constamment sur les saintes Écritures (1). Ils furent livrés à l'autorité temporelle, qui lança contre eux, au milieu de l'hiver, un décret de bannissement. Ces malheureux, dépourvus de tout, moururent de misère et de faim (2).

Les nombreuses relations que les provinces arragonaises situées au delà des Pyrénées entretenaient avec le midi de la France, leur ouvrirent dans ces contrées un plus facile accès que dans les autres parties de la Péninsule, où des guerres fréquentes et la nécessité d'être continuellement sous les armes pour repousser les Sarrasins, empêchaient toutes ces subtilités de prendre racine. Il est probable que la fusion des deux principales hérésies s'était déjà opérée, lorsque le grand nombre des sectaires qui se trouvaient en Aragon attira l'attention de l'autorité. Le roi Alphonse II suivit le conseil du cardinal Grégoire de Saint-Angelo, et ordonna, dans un concile tenu à Lérida, à tous les hérétiques de quitter son royaume. Cependant cette mesure n'atteignit pas le but qu'on s'était proposé (3); car Pierre, fils et successeur d'Alphonse, fut obligé, aussitôt après son avénement, de renouveler à la diète de Gérone, les lois sévères qui avaient été établies contre eux. Il leur donna jusqu'à Pâques pour

(1) Voyez le traité particulier de Fusslein. *Diss. de Fanatic. sæc.* XII, in *Angl. repert.* — Matth. V, 10.

(2) Guil., *Neubrig.*, II, 13.

(3) Florente, *Hist. de l'Inquisit.*, I, 31.

évacuer ses États : après ce délai, les retardataires devaient être considérés comme coupables du crime de lèse-majesté. On pouvait les insulter ou les piller impunément, pourvu qu'on ne se permît pas des voies de fait. Les biens des sectaires devaient être confisqués, et eux-mêmes livrés aux administrateurs des provinces pour être punis suivant les lois. Tous les fonctionnaires furent obligés de prêter serment devant un évêque ou un envoyé du roi, d'exécuter ces ordres. Malgré tout cela, une génération s'était à peine écoulée que l'hérésie fit en Espagne de nouveaux prosélytes et gagna du terrain ; car peu d'années après, la ville de Léon était devenue pour eux, en Espagne, ce que Toulouse était en France, et Milan en Italie (1).

Au centre de la France, on ne trouve que quelques traces éparses de ces hérétiques. Si tous les évêques avaient montré autant de vigilance et de résolution que celui d'Auxerre, qui fut surnommé *le Marteau des hérétiques*, il leur eût été difficile de propager leurs erreurs. En l'année 1184, des bandes de soldats congédiés parcouraient ce pays et marquaient leur passage par les plus cruelles exactions (2). Un charpentier nommé Durand prétexta une apparition de la sainte Vierge pour réunir un certain nombre de ses compatriotes, dans le but de s'opposer aux maraudeurs. Ils prirent le nom de *Frères du blanc bonnet*, s'engagèrent à ne plus fréquenter les cabarets, à ne plus se livrer aux jeux de dés, à s'abstenir de porter des vêtements meilleurs que ceux qu'ils avaient, et à ne jamais prononcer un jurement. Après avoir dispersé les maraudeurs, ils adoptèrent la doctrine patareenne, et sous prétexte de réaliser un état d'égalité qui dans le principe avait existé parmi les hommes, ils réunirent leurs forces pour renverser toute autorité supé-

(1) Marca de Marca, *Hisp. app.*, n° 487. — Luc. Tudens., III, 9. — *Gall. Christ.*, XII, 297.

rieure, disant que l'autorité temporelle et spirituelle était funeste et opposée à l'institution primitive. Pour montrer extérieurement cette égalité, ils portaient tous des manteaux avec des capuchons (1), et des signes de ralliement en plomb. Ils s'organisèrent ensuite en confréries pour assurer par l'épée leur domination. Le peuple des campagnes reçut avec plaisir ces doctrines qui flattaient sa haine contre les puissants et sa cupidité contre les riches. L'évêque vit le danger et sentit que la sévérité seule pouvait le détourner. Il fit couper les capuchons, et leur défendit pendant un an toute coiffure; mais Guido, son oncle, archevêque de Sens, lui ayant reproché une trop grande dureté, il modifia la sentence. Cette sévérité avait provoqué cependant la rétractation d'un grand nombre de sectaires, et les plus opiniâtres s'étaient enfuis en Italie ou dans le midi de la France (2).

D'autres hérétiques ayant des principes plus modérés, pénétrèrent plus tard dans le comté de Nevers, dont une partie ressortissait au diocèse d'Auxerre. Retiré dans une caverne près de Corbigny, un certain Terricus fit secrètement de nombreux prosélytes. Innocent se plaignit amèrement de ce que cette partie de la France, qui jusque alors avait été intacte, était attaquée par ce chancre dévorant. Le doyen et l'abbé de Saint-Martin penchèrent pour les fausses doctrines; le premier fut destitué, et une justification fut imposée au second (3), qui fut ensuite cité devant un synode tenu à Sens : sa cause fut même portée devant le saint-siége. Plusieurs habitants aisés de la Charité se distinguaient particulièrement par leur attachement pour cette secte. Ayant été sommés de faire une profession de foi devant l'archevê-

(1) Ce qui les fit nommer Caputiati et Coterelli (cotereaux), à cause de leur confrérie. Voy. Richelet, *Dictionn. s. h. v.*; Lebeuf, II, 125.

(2) *Hist. Epp. Autissiodor.*, in Labbé, *Bibl.*, t. I.

(3) *Ep.* II, 63, 99.

que de Sens, qui à cet effet se rendit dans la ville, ils s'éloignèrent, et ne comparurent pas non plus à Auxerre où ils avaient été cités. Ils se plaignirent même de l'évêque, qui, disaient-ils, les avait excommuniés sur le simple soupçon d'hérésie. Ils se firent absoudre par le légat au concile de Dijon (1), et comparurent devant le pape, qui leur délivra un certificat afin qu'on les laissât dorénavant tranquilles. Mais l'évêque, qui les connaissait mieux, persévéra dans ses mesures de rigueur, et le pape ayant appris de son côté qu'on ne pouvait les amener à une rétractation sincère, ou à une déclaration franche de leur doctrine, ordonna une nouvelle enquête et menaça de livrer au bras séculier tous ceux qui persisteraient dans leur erreur (2). Innocent engagea aussi l'évêque à attaquer, par des prédications, l'hérésie à sa base (3); l'invitant à protéger ceux qui étaient venus à Rome pour se rétracter ou pour faire des aveux (4). L'hérésie ne fut pourtant point extirpée; plusieurs sectaires abjurèrent extérieurement, mais y persévérèrent dans leur cœur; et après la mort de Hugues, ils s'occupèrent avec plus de zèle que jamais du soin de faire des prosélytes, sans se laisser effrayer par le supplice de quelques-uns des leurs, qui avaient été livrés auparavant au bras séculier (5).

Un confident du comte de Nevers, ayant été convaincu d'hérésie devant un concile tenu à Paris, périt à Nevers par le supplice du feu (6). Son neveu, chanoine à l'église de cette ville, échappa au châtiment, en se sauvant dans le midi de la France, où son esprit et ses con-

(1) Voy. liv. IV.

(2) *Ep.* V, 35.

(3) *Ep.* VI, 238.

(4) *Ep.* VI, 66.

(5) On voit dans l'*Ep.* X, 130, qu'ils étaient Cathares. — Roberti, *Mon. Chron. Altissiod.* Guil. Brit., l. I.

(6) Mansi, *Concil.*, XXII, 739. — Labb., *Concil.*, t. XI, 49.

naissances lui acquirent une grande considération (1). Ces apparitions d'hérésie dans les provinces septentrionales de la France, étaient isolées ou circonscrites dans des cercles étroits. Nous citerons la condamnation du peintre Nicolas, célèbre dans tout ce pays, condamnation qui eut lieu sous la présidence du comte Robert de Dreux et de son épouse Yalanthe (2). En l'an 1200, huit personnes furent livrées aux flammes, dans la ville de Troyes; d'autres n'échappèrent à leur condamnation qu'en se rétractant (3). Le développement de la secte en Flandre éveilla la sollicitude du roi Louis VII, qui fit comprendre au pape Alexandre la nécessité d'arrêter leurs progrès (4).

Il n'en était pas ainsi dans les vastes contrées comprises entre la mer Atlantique, les Pyrénées, le Dauphiné, les provinces italiennes, le Lyonnais, l'Auvergne et la Guienne. Quelques débris de l'hérésie arienne remontant à l'époque de l'invasion des Visigoths, étaient restés cachés dans ce pays, et avaient fourni aux Cathares, qui, au onzième siècle, s'étaient introduits dans le pays, un point d'appui pour leurs attaques contre l'Église catholique. Nous voyons, en effet, dans tous les temps, que la haine réunit les principes les plus opposés pour ruiner une doctrine fortement établie. Pierre de Bruys et son disciple Henri avaient adopté ces erreurs, qu'ils modifièrent à leur fantaisie; elles trouvèrent des partisans surtout dans les domaines du comte de Toulouse, dans la Gascogne et dans le Périgord. La plupart des sectaires se réduisaient au commencement à des artisans, à des ouvriers, et à des tisserands, appartenant tous aux plus basses classes de la société. Ils étaient attirés par une

(1) Albericus.

(2) *Art de vér. les dates*, XI, 464.

(3) Albericus, ad ann. 1200.

(4) *Frider. I, Imper. et alior. Ep.*, in Freh. ss., I, 426.

doctrine qui favorisait leur cupidité, en s'élevant contre la dîme, contre les droits du culte, et les richesses du clergé (1). La pauvreté de la petite noblesse la poussa bientôt à adopter ces mêmes idées. Déjà saint Bernard se plaignait de ce que les églises étaient désertes, le service divin négligé. « Les fêtes, disait-il, ne sont plus célébrées, le baptême et les sacrements sont tombés dans le mépris (2). » Il quitta Cîteaux pour opposer toute la puissance de la parole aux envahissements du torrent. Mais il ne fut écouté nulle part, et dans quelques endroits on se moqua de lui. Il retourna donc dans sa cellule plein d'indignation, annonçant que la malédiction de Dieu et de tous les saints frapperait bientôt ces contrées corrompues (3).

L'hérésie fit des progrès rapides, gagna un grand nombre de seigneurs suzerains, une grande partie de la noblesse, et des ecclésiastiques de tous les rangs, tellement que le chef de l'Église ne put rester plus longtemps simple spectateur. En 1176, le pape Alexandre III avait convoqué un synode à Albi, où il avait réuni les plus savants docteurs de l'hérésie, leur laissant la liberté d'exposer et de défendre leurs opinions. Ils les exposèrent en présence de plusieurs barons qui les accompagnaient, et quoiqu'elles fussent déclarées erronées et condamnées par les évêques et les autres ecclésiastiques présents, ils n'en continuèrent pas moins à prétendre qu'ils possédaient seuls la vérité (4). Deux années plus tard, Raymond V, comte de Toulouse, ayant abandonné le parti de l'anti-pape Calixte, pour se joindre à Alexandre, le pontife envoya un cardinal et l'abbé de

(1) Voy. les *Pensées polit. et relig.*, par M. H. de Bonald. Genève, 1833.
(2) *Ep.*, p. 241.
(3) *Ep.*, p. 241. — *Vita S. Bern.*, III, 6.
(4) *Rog. Hoveden.*, ad h. ann.

Cîteaux dans la capitale de ses États pour réfuter de nouveau ces dangereux adversaires de l'Église. Mais l'attachement des habitants pour les hérétiques exposa les envoyés du pape aux railleries et aux insultes. « Voilà les apostats, les hypocrites, les hérétiques, » criait-on dans les rues, quand on rencontrait le cardinal et les évêques qui l'accompagnaient (1). Enfin la mission du cardinal fut aussi infructueuse que les efforts des prélats assemblés à Albi. L'hérésie vit chaque jour augmenter le nombre de ses partisans; ses chefs la prêchaient publiquement, et employaient tous les moyens pour se faire des prosélytes. Ceux qui s'attachaient à eux se trouvaient enchaînés par la force d'une doctrine nouvelle, et par la haine contre l'Église. « Et dussé-je me traîner jusqu'à la tombe sur les pieds et les mains, je veux être enterré auprès d'eux, » disait à l'évêque d'Albi un de ses cousins qu'il voulait empêcher d'abjurer la religion de ses pères (2). Alexandre chargea en vain le célèbre Alain de Lille, l'écrivain le plus spirituel et le plus instruit de son temps, d'écrire contre eux (3). Le successeur de ce pontife envoya de nouveau le cardinal Henri, accompagné d'une troupe de gens armés, pour obtenir par la force ce qu'il ne pourrait obtenir par la parole; en vain convoqua-t-il des nouvelles assemblées de seigneurs temporels et spirituels du pays; rien ne pouvait arrêter les progrès du mal, ni détourner le danger qui menaçait l'Église; l'alliance de quelques seigneurs avec un évêque pour s'opposer vigoureusement à l'hérésie fut également infructueuse (4).

Toutes ces mesures ne mirent qu'un obstacle momen-

(1) *Art de vérif. les dates,* IX, 383. — Rog. Hoveden., ad h. ann.

(2) Guil. de Pod., *Laur.,* c. 3.

(3) Voy. sur cet écrivain l'*Hist. littér. de la France*, XVI, 400.

(4) Bertrand de Seissac, tuteur du jeune comte de Béziers, s'allia avec l'évêque Gaufroi. *Gall. Christ.*, VI, 323.

tané aux progrès du mal. L'hérésie trouva de nouvelles ressources dans ses développements et dans son extension. Les circonstances vinrent encore la favoriser. La vaste contrée où elle se répandait, était alors partagée en petites et grandes seigneuries ; aussi les sectaires trouvaient-ils facilement aide, protection, et quelquefois adhésion chez les comtes et les barons (1). D'autres ne se montraient nullement disposés à sévir contre des parents ou des amis d'enfance. Les hérétiques eurent moins de succès sur les domaines du comte de Montpellier. Ce n'est pas que l'hérésie ne s'y répandît aussi ; mais le comte Guillaume ne négligeait rien pour arrêter les sectaires ou pour les détruire (2). Aussi, bien des années après la mort du comte, Innocent loua-t-il encore les habitants de Montpellier d'être restés purs et sans souillure hérétique (3).

Raymond VI, comte de Toulouse, agit dans un sens diamétralement opposé. Ce prince, dont l'aïeul est signalé dans l'histoire et dans la poésie, comme le compagnon et l'émule de Godefroi de Bouillon, était le plus puissant protecteur des hérétiques. Il ne ressemblait pas à son père, qui, empêché par la multiplicité de ses guerres, n'avait pu s'opposer au développement de l'hérésie, mais qui avait demandé plus tard au pape la permission de la combattre. Raymond gouvernait des contrées riches et fertiles, où depuis bien des années l'hérésie s'était développée à son aise. Les bourgeois de cinquante villes, et d'une immense quantité de bourgs, suivaient sa bannière; cent dix châtelains le reconnaissaient pour suzerain : une foule de nobles se réunissaient autour

(1) Guill. de Pod., *Laur.*, c. 8.

(2) Alain de Lille lui dédia son livre contre les erreurs des Cathares, des Vaudois et des Juifs. Il dit de lui, qu'entre tous les princes de son temps, il était spécialement revêtu des armes de la foi, dont il était le fils et le défenseur. *Hist. du Langued.*, III, 117.

(3) *Ep.* XII, 178.

de sa personne. La cour de Raymond V, son père, passait pour l'une des plus brillantes de l'Europe. De belles femmes, de joyeux chevaliers et des troubadours célébraient dans leurs chants le bon comte Raymond, et transformaient l'année en une longue suite de fêtes. Aussi, lorsque Constance, sœur de Louis VII, épousa Raymond, dut-elle espérer une vie plus agréable que celle qu'on menait à la cour plus sévère de son père. Le 27 octobre 1156, elle mit au monde un fils qui fut nommé Raymond VI. Quoique le père eût pris des mesures sévères contre les hérétiques, et eût même demandé à l'ordre de Cîteaux des religieux, à l'effet de les convertir, le fils passa cependant une grande partie de sa jeunesse dans la société de ces sectaires (1). Le prince ayant succédé à son père, le 6 janvier 1194, protégea ces hérétiques, et on rapporte qu'il en avait presque toujours quelques-uns auprès de sa presonne, afin de mourir dans leur communion, si la mort venait à le surprendre (2). Il attachait tant d'importance à ce qu'on embrassât leur doctrine, qu'il donnait cent marcs d'argent à tout chevalier apostat. On dit même qu'il promit à ces hérétiqnes de leur confier l'éducation de son fils (3). Au commencement de son règne, il dissimula son penchant pour l'hérésie, mais son attachement pour l'Église fut toujours très-équivoque ; les actes de violence contre l'abbaye de Saint-Gilles, la captivité d'une année qu'il fit subir à l'abbé de Montauban, lui attirèrent, sous Célestin III, l'excommunication dont il ne fut relevé que par Innocent (4). Il témoignait, du reste, si peu de respect pour le service divin et pour les lois de l'Église, qu'il payait des jongleurs pour tourner en déri-

(1) Capefigue, I, 119, 129. — *Pet. Vallissern.*, c. 4.
(2) *Ibid.*, c. 5.
(3) Capefigue, III, 25.
(4) *Ep.* I, 397.

sion les prêtres lorsqu'ils officiaient. Chacun sait qu'il répudiait ses femmes lorsqu'elles ne lui plaisaient plus. On lui reproche des actes plus graves; mais ce sont peut-être des ouï-dire inventés pour accumuler la haine contre lui. Depuis nombre d'années la ville de Toulouse passait pour être le siége principal de l'hérésie (1). Les franchises dont cette ville jouissait contribuèrent à rendre ses habitants moins dociles aux ordres de l'Église (2). Le comte fut le premier à mépriser l'évêque; car il lui accorda si peu de sûreté, que toutes les fois que ce prélat voulait visiter une paroisse, il était obligé de demander une escorte au seigneur de l'endroit. Aussi, en 1206, l'évêque Foulque était-il dans sa ville épiscopale comme dans une ville ennemie, et se trouvait dans la nécessité de faire escorter ses bêtes de somme, quand elles allaient à l'abreuvoir (3)

Les autres protecteurs des hérétiques étaient : Raymond-Roger, vicomte de Béziers, seigneur de Carcassonne, qui différait de sentiments avec son bisaïeul Roger, qui par son testament avait cherché à réparer le tort qu'il avait causé à l'église de Saint-Nazaire, à Carcassonne (4); Gaston VI, vicomte de Béarn (issu des ducs de Gascogne sous les Mérovingiens), qui à peine réintégré dans ses États par la sentence du concile de Latran, laissa son héritage à son frère Guillaume Raymond, lequel avait, vingt ans auparavant, assassiné l'archevêque de Tarragone, oncle de sa femme; Bernard IV, comte de Comminges, dont les domaines formaient la seule grande possession allodiale de ces contrées, et dont la dureté et l'arbitraire à l'égard des évêques de Conserens avaient provoqué de nombreuses plaintes; Raymond-Roger, comte de Foix,

(1) *Gerv. Præmonstr. Ep.*, 42. — Mansi, *Concil.*, XXII, 950.

(2) *Hist. du Langued.*, III, 122.

(3) Guil. de Pod., *Laur.*, c. 6.

(4) *Testamentum Rogerii vicom. Biterric.*, in Martene, *Thes.*, I, 410.

l'ennemi juré des défenseurs de l'Église et l'allié le plus actif des comtes de Toulouse; Gérold IV, comte d'Armagnac, qui avait hérité de ses pères, avec la principauté, une ancienne haine contre l'archevêque et les chanoines d'Auch, et qui regardait la destruction de leurs maisons, le pillage de leurs églises et la confiscation de leurs biens, comme un droit qui lui était acquis (1).

La protection que trouva l'hérésie près de Raymond de Toulouse et de ses compagnons, elle la trouva aussi dans la négligence d'un autre personnage. Bérenger II, archevêque de Narbonne, bâtard de Raymond-Bérenger, comte de Barcelone, possédait, outre son évêché, l'abbaye de Mont Aragon et l'évêché de Lérida. Il résidait dans l'abbaye (2), uniquement occupé à amasser des trésors. Pendant dix ans, il n'avait pas une seule fois visité son diocèse ou son église, et avait négligé les ordres du pape, de sorte que son légat en France fut obligé de faire une enquête sur les nombreuses plaintes élevées contre ce prélat. Mais ni cette mesure, ni les lettres du pape, qui gémissait de voir ce diocèse fourmiller d'hérétiques (3), ne firent impression sur l'archevêque. Il demeura dans son abbaye livré à l'indolence et à la cupidité (4). A peine le voyait-on deux fois par semaine à l'église. Il conservait pour lui les bénéfices vacants, se faisait payer les consécrations d'évêques, laissait s'éteindre les charges de chanoine à l'église de Narbonne, et cumula les bénéfices de cinq paroisses et d'autres emplois ecclésiastiques. Il conférait les ordres avec légèreté, sans s'informer de la conduite des postulants. Aussi vit-on des religieux et des chanoines rompre tous les liens, jeter le

(1) *Art de vér. les dates*, IX, 305.
(2) Qui lui rapportait plus que son archevêché. *Ep.* X, 68.
(3) *Ep.* VI, 242.
(4) *Ep.* X, 68.

froc sans crainte, prendre pour concubines des femmes souvent enlevées à leurs maris, exercer l'usure, s'adonner au jeu, à la chasse, se faire avocats, jongleurs ou médecins. Les laïques ne manquèrent pas de suivre un tel exemple; c'est pourquoi on vit disparaître de ce pays toute discipline, tout ordre et toute moralité (1). Ces excès affligèrent le cœur d'Innocent; il voyait l'Église et le salut des âmes en danger; il voyait remplacer par la licence l'austérité des mœurs qu'il recommandait toujours d'une manière si pressante aux prélats et aux clercs. Il déclara donc à l'archevêque d'avoir remarqué depuis longtemps qu'il ne gardait l'abbaye que par cupidité, au grand détriment de son diocèse, sans s'inquiéter de l'ordre du pape, qui lui avait prescrit de s'en démettre. Il ajouta que dès ce moment il lui retirait cette abbaye, et que si dans le délai d'un mois les religieux n'y avaient pas nommé un autre abbé, l'évêque de Tarragone leur en donnerait un (2). Les légats allèrent encore plus loin. Ils citèrent l'archevêque devant eux, pour répondre à l'accusation d'hérésie, le suspendirent de ses fonctions, défendirent à l'évêque de Maguelone de se faire sacrer par lui, et le traitèrent avec tant de sévérité, qu'il en appela à Rome, sous prétexte qu'ils avaient dépassé leurs pouvoirs. L'affaire ayant traîné en longueur, et l'archevêque s'étant démis de son abbaye, Innocent ordonna aux légats de ne plus l'inquiéter pour des fautes dont il se reconnaissait coupable, et de lui donner le temps de faire pénitence (3). Malgré son âge et ses infirmités, l'archevêque se rendit lui-même à Rome, où il trouva à la vérité patience et pardon; mais on lui fit des observations sévères sur le passé, et on lui donna de bonnes leçons pour l'avenir. Mais l'archevêque resta tel qu'il était, et le pape se vit forcé de

(1) *Ep.* VII, 75.
(2) *Ep.* VII, 78.
(3) *Ep.* IX, 66.

le déposer et d'ordonner au légat de faire une nouvelle élection (1). Guillaume, évêque de Viviers, fut aussi suspendu de ses fonctions par ordre du pape, pour avoir négligé de prendre des mesures contre les ennemis de l'Église (2).

Indépendamment de ce désir inné chez l'homme de résister à toute autorité supérieure, à toute influence dominante, et de son penchant pour toute doctrine donnant ouverture aux subtilités, on peut encore assigner d'autres causes à la propagation de l'hérésie. On peut l'attribuer à la mobilité du caractère des habitants de ces contrées, qui adoptaient facilement le mal comme le bien, suivant l'impulsion qu'on leur donnait; chez les grands, à la perspective d'une vie libre et licencieuse, s'écoulant dans la joie et l'amour, dans les tournois et les jeux. Les grands méprisaient les ecclésiastiques qui partageaient leurs plaisirs, considéraient avec dédain ceux auxquels il était défendu de porter la lance ou l'épée, et portaient envie à leurs richesses. Les troubadours qu'on voyait en foule à la cour de chaque seigneur provençal (3), allaient de château en château, égayant les réunions des deux sexes par leurs plaisanteries sur les choses sacrées et profanes, par le récit d'anecdotes scandaleuses sur les évêques, sur les moines et les religieuses; ils éveillèrent et entretinrent

(1) *Ep.* X, 68.

(2) Sismondi fait remarquer, avec raison, combien la vie licencieuse de plusieurs prélats contribua à propager l'hérésie, et il blâme cependant les missionnaires de s'être opposés à un pareil scandale. « Ils avaient offensé toutes les classes de la société par leur arrogance, dit-il, et s'étaient fait d'innombrables ennemis. Ils accusèrent quelques évêques de simonie, et d'autres de négligence dans l'exercice de leurs fonctions. » Les légats auraient-ils mieux fait de garder le silence? « Ils offensèrent en outre tout le clergé régulier. » Où, quand, et comment? Sismondi ne le prouve pas. — *Gall. Christ.*, t. VI.

(3) *Art de vér. les dates*, X, 408. Alphonse, comte de Provence, réunissait à sa cour un grand nombre de troubadours. Guillaume, comte de Montpellier, recevait avec plaisir les poëtes. Hallam, *Hist. du moyen âge*, I, 247.

d'abord l'indifférence, puis l'aversion pour les ecclésiastiques, ce qui ne manqua pas de mener à l'oubli des devoirs religieux. Dans les villes, les nouvelles doctrines devaient être reçues par la bourgeoisie avec d'autant plus d'empressement, qu'elles flattaient ses idées, ses mœurs et le plaisir de jouir de ses richesses, fruit de son industrie et de son commerce. Ainsi, toutes les solennités de l'office divin avaient cessé dans ces contrées, ou y avaient dégénéré en scènes de comédie offertes en passe-temps aux spectateurs. Les églises tombaient en ruine, personne ne s'occupait plus d'y maintenir la propreté. Des prélats consentirent même à ce que plusieurs d'entre elles fussent transformées en forteresses, du haut desquelles des chrétiens combattaient souvent contre des chrétiens (1).

La propension qu'on avait à mépriser la doctrine de l'Église était encore augmentée par la négligence et l'indigne conduite de ceux qui étaient chargés de la défendre. La secrète protection accordée par des prélats à l'hérésie, la timidité de l'un et l'incurie de l'autre, l'absence des évêques de leurs diocèses, soit qu'ils fussent aux croisades, ou à d'autres expéditions, soit qu'ils fussent éloignés pour veiller à de vils intérêts, devaient nécessairement favoriser son développement. Le bas clergé manquait généralement de cette dignité qui lui concilie l'estime et la confiance, ce qui provoquait de fréquentes mutations. Si les prélats étaient déjà l'objet des criailleries des laïques, les autres ecclésiastiques l'étaient encore davantage; aussi se virent-ils obligés de cacher leur tonsure. Un chevalier vouait rarement à cette époque son fils à l'état ecclésiastique. Les seigneurs ne présentaient ordinairement aux évêques, pour être nommés aux cures, que

(1) *Hist. de l'État des villes*, I, 241. — Millot, *Hist. des Troub.*, I, 69. — *Acta Concil. Avenion.*, in d'Achery, *Spicil.*, I, 703. — *Velut stabula jumentorum viliscebant. Hist. Æp. Bituric.*, in Labbé, *Bibl. mscr.*, t. II. — *Ep.* III, 24.

les fils de leurs fermiers, ou même de leurs valets. Aussi, de même qu'on disait autrefois : « J'aimerais mieux être juif que de faire telle ou telle chose, » la noblesse disait : « J'aimerais mieux me faire prêtre. » Les évêques étaient obligés de conférer les ordres à ceux qui se présentaient. Le mépris qu'on avait pour les ecclésiastiques ne pouvait donc que s'accroître, quand on voyait des évêques confier l'administration des paroisses à des hommes grossiers, ignorants, libertins, et ne sachant même pas lire (1). Des élections contestées, comme celle qui eut lieu à Toulouse en 1202, où le candidat rejeté par le pape prit violemment possession du palais épiscopal et força les chanoines qui avaient voté pour son rival à lui donner leurs voix, étaient peu propres à affermir l'influence de l'Église et la considération du clergé. Et que devait-on attendre lorsqu'on voyait des ecclésiastiques pencher pour les hérétiques et se mettre en lutte ouverte avec leurs évêques; lorsque les évêques eux-mêmes donnaient occasion au blâme ou à des railleries mordantes, à cause de la dissolution de leurs mœurs (2); lorsqu'on comparait la conduite scandaleuse de tant d'ecclésiastiques à la vie régulière de ceux qui s'étaient séparés de l'Église; lorsque, pendant un interdit, les sectaires profitaient de la suspension de l'office divin et de la fermeture des églises pour attirer ceux qui étaient privés du service divin et qui voulaient satisfaire leur piété. Toutes ces causes non-seulement augmentaient le nombre des hérétiques, mais contribuaient à les unir entre eux, et à leur inspirer l'audace d'attaquer les membres de l'Église à main armée (3).

A peine se trouvait-il dans le sud de la France une seule

(1) *Ep.* III, 24. — I, 494.

(2) *Ep.* VI, 242. — III, 24. — *Gall. Christ.*, XIII, 20. — *Ep.* VI, 97.

(3) *Hist. du Langued.*, III, 101. — En l'année 1203 il fallut fortifier contre eux l'église de Saint-Pierre de Bosco, dans le diocèse de Béziers. *Gall. Christ.*, VI, 324.

localité qui ne comptât des adeptes des nouvelles doctrines. Dans plusieurs ils formaient des communes et modelaient leur vie publique et leur vie privée sur leurs doctrines. Ils possédaient des cimetières particuliers et étendaient de plus en plus leurs propriétés territoriales. Ils jouissaient de la protection de la noblesse qui les exemptait d'impôts. Les mourants, au lieu de faire des legs à l'Église, testaient en faveur des communes hérétiques. L'évêque de Toulouse fut privé de la dîme et se vit obligé de vivre aussi pauvrement que le dernier bourgeois. Les nobles et les bourgeois de Lombez forcèrent l'évêque d'Albi à soutenir une conférence religieuse contre un nommé Sicard, qui, en sa qualité de prédicateur de l'hérésie, jouissait d'une grande considération chez les sectaires. L'ecclésiastique qui rapporte ces faits, dit à la vérité que l'évêque n'eut aucune difficulté à réfuter son adversaire, mais qu'il ne put l'empêcher de propager l'hérésie (1).

A peine Innocent fut-il arrivé au pontificat, que cette situation du midi de la France attira son attention sérieuse. L'archevêque d'Auch s'étant plaint des progrès toujours croissants des hérétiques en Gascogne, le pape lui recommanda de redoubler d'activité et d'employer tous les moyens de discipline ecclésiastique, et de sommer, s'il était nécessaire, les princes de prendre les armes (2). Il écrivit aux archevêques et aux évêques du midi de la France, pour leur dire qu'il avait appris que les hérétiques, qui apparaissent sous divers noms, ont enveloppé dans leurs filets bon nombre de fidèles, et les ont infectés du levain de leur doctrine; qu'en conséquence il a envoyé dans ces contrées, comme commissaires, Rainier et Gui, hommes recommandables par leurs connaissances et leurs vertus; qu'ils doivent les aider

(1) Guil. de Pod., *Laur.*
(2) *Ep.* I, 81.

à ramener au Seigneur les âmes égarées, et à expulser de leurs terres ceux qui refuseraient de se convertir, afin que la partie saine ne soit pas corrompue par la partie malade. Il approuve d'avance toutes les mesures que prendront les légats, et il ordonnera aux comtes, aux barons et aux nobles, de les appuyer de tout leur pouvoir, car c'est pour cela qu'ils ont reçu le glaive. Les hérétiques seront d'abord exclus de l'Église, ensuite dépouillés de leurs biens et bannis du pays. S'ils persistent à y rester, les princes devront les en expulser par la force des armes (1).

Peu de temps après le départ des commissaires, le pape ayant envoyé Rainier en Espagne, écrivit de nouveau aux prélats et aux seigneurs de ces contrées, les exhortant tous à venir au secours du frère Gui, lorsqu'ils en seraient requis; il ordonna aux prélats de se servir des armes spirituelles contre les hérétiques, et aux seigneurs de confisquer leurs biens, de les chasser de leurs terres, et de séparer ainsi la paille du bon froment (2). C'est pourquoi il reçut avec plaisir la démission d'Othon, évêque de Carcassonne, vieillard affaibli par l'âge, et qui, administrant le diocèse depuis l'année 1170, ne se sentait plus l'énergie nécessaire pour s'opposer avec succès au grand nombre d'hérétiques qui s'y étaient fixés. Le pape exprima aux chanoines le désir qu'ils choisissent pour évêque un homme qui, par ses paroles et ses actions, puisse ramener les schismatiques à la foi, extirper la mauvaise herbe et préparer une moisson agréable à Dieu (3). Bérenger, neveu et successeur d'Othon, s'efforça d'exécuter les intentions du saint-père; il prêcha avec vigueur

(1) *Ep.* I, 94.

(2) *Ep.* I, 165. — Innocent se tient ici aux termes de la loi. Les prélats doivent exclure les hérétiques de la société religieuse, et les princes doivent les retrancher de la société civile. (*Note du trad.*)

(3) *Ep.* I, 494.

contre les hérétiques, leur fit voir leurs erreurs et les malheurs qu'ils se préparaient. La fureur avec laquelle ces derniers l'expulsèrent de la ville, la défense qu'ils firent à leurs partisans d'entretenir des relations avec lui, prouvent qu'il s'était acquitté dignement de ses devoirs (1).

L'année suivante, Innocent rappela de l'Espagne le frère Rainier, et le nomma de nouveau représentant du saint-siége dans le midi de la France, en lui donnant des pouvoirs très-étendus. Comme celui-ci devint malade, le pape lui adjoignit l'archidiacre de Magelone, Pierre de Castelnau, qui entra ensuite dans l'ordre de Cîteaux à l'abbaye de Font-Froide. Pierre crut qu'un légat plus élevé en dignité remplirait mieux cette mission. Pour répondre à ses désirs, le cardinal Paul, du titre de Saint-Prisca , établit son siége à Montpellier. Innocent pria le comte de cette ville d'assister le légat de tout son pouvoir, afin, lui disait-il, que ceux qui ne se laisseraient pas ramener à la vérité par le glaive spirituel fussent du moins soumis par le glaive temporel (2).

A la fin de l'année 1203, Pierre de Castelnau et le frère Rodolphe, tous deux de l'ordre de Cîteaux, arrivèrent à Toulouse, comme représentants du pape. Ils se vouèrent à la conversion des hérétiques, avec le zèle qui caractérisait leur ordre (3). Dans les instructions transmises aux évêques, le pape avait donné aux légats (4) un pouvoir qui semblait à l'archevêque de Narbonne un empiétement sur ses droits ; il refusa donc le serment exigé par les légats, et fut pour ce motif suspendu de ses fonctions. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que les légats parvinrent à déterminer les habitants de Toulouse à expulser les hérétiques de la ville, et à obtenir des consuls et de plusieurs

(1) Petr. Vallissern., c. 16.

(2) *Ep.* II, 122, 123. — V, 72. — *Hist. du Langued.*, III, 132.

(3) Petr. Vallissern.

(4) *Ep.* VII, 77.

des principaux bourgeois le serment de rester fidèlement attachés à l'Église. Ils confirmèrent, au nom du pape, tous les droits et franchises de la ville, déclarèrent que toute accusation au sujet de l'hérésie était éteinte; seulement, ceux qui y persévéreraient seraient excommuniés. Les sectaires n'en tinrent pas moins des conciliabules nocturnes, et l'exemple des villes voisines rendit inutiles toutes leurs mesures. L'évêque de Béziers refusant d'appuyer les légats, d'engager le conseil de la ville à poursuivre avec sévérité, comme à Toulouse, les hérétiques, négligeant de prononcer l'excommunication contre eux, fut soupçonné de favoriser secrètement les ennemis de l'Église, et suspendu de ses fonctions : ce qui fut confirmé par le pontife lui-même (1).

On prétend qu'au mois de février suivant, les légats et d'autres docteurs catholiques eurent à Carcassonne, en présence du roi d'Aragon, une conférence avec les sectaires, conférence dans laquelle on leur démontra, d'après l'Écriture sainte et d'après les décrets de l'Église romaine, que leur doctrine était erronée (2). Le triste tableau que Pierre de Castelnau et son compagnon firent au pape, au sujet de la destruction de la discipline ecclésiastique dans le diocèse de Narbonne, et de la propagation de l'hérésie, engagea celui-ci à leur adjoindre Arnauld, abbé de Cîteaux, et à représenter au roi de France que « le temps était venu où les pouvoirs spirituel et temporel devaient se réunir pour la défense de l'Église, et se prêter un secours mutuel, afin que le bras séculier réprime ceux qui ne se laissent pas ramener par la discipline ecclésiastique. Votre devoir, écrivit-il au roi, vous commande de vous lever, d'employer la puissance qui vous a été confiée par le

(1) Guillaume de Roquesel. Il fut assassiné en 1206 par un de ses serviteurs. *Gall. Christ.*, VI, 325. — *Ep.* VI, 242.

(2) *Hist. du Langued.*, III, 135.

ciel, et s'il vous est impossible de marcher en personne contre les malfaiteurs, de charger votre fils ou tout autre personnage puissant de ce soin : vous devez aussi forcer les grands à confisquer les biens des hérétiques ; et s'ils s'y refusent, vous emparer de leurs possessions au profit du trésor. » Il promet au roi et à tous ceux qui l'assisteraient, les mêmes grâces qui sont accordées à ceux qui se rendent en Palestine pour combattre les infidèles. Les légats reçurent de nouveaux pouvoirs qui les autorisaient à prendre toutes les mesures qu'ils jugeraient nécessaires à l'extirpation de l'hérésie. Dans le cas où des difficultés imprévues se présenteraient, ils avaient l'ordre d'attendre la décision du saint-siége. « Nous voulons que votre modération fasse taire l'insolence des ignorants, leur disait le pape, et que vous évitiez avec soin dans vos paroles et vos actions ce qui pourrait donner prise à des reproches de la part des hérétiques (1). »

Pierre de Castelnau voyant les difficultés de sa position, et le peu de fruit que recueilleraient les légats, se hâta de retourner dans son couvent. L'abbé Arnauld écrivit également au pape pour lui dire qu'il n'espérait pas grand succès de sa mission, qu'il n'avait pas l'appui des évêques et des archevêques, et qu'il priait le pape d'accepter sa démission (2). Au commencement de l'année 1205, Innocent engagea Pierre à la persévérance. « La vie active, lui disait-il, est utile pour vous et pour les autres, et la vertu se fortifie au milieu des peines et des souffrances (3). » Il somma de nouveau le roi d'aider avec le glaive temporel les légats dont les avertissements salutaires étaient méprisés par les hérétiques, et de se montrer ainsi en prince catholique (4). Les trois religieux n'osè-

(1) Manrique, *Hist. de l'ordre de Cîteaux*, V, 176. — *Ep.* VII, 76, 79.
(2) Manrique, V, 225.
(3) *Ep.* VII, 210.
(4) *Ep.* VII, 187, 212.

rent pas résister aux représentations du pape, et continuèrent leurs opérations avec d'autant plus de courage, que le comte de Toulouse venait de prêter serment d'expulser les hérétiques de ses États (1). Mais ils pensaient que l'instruction donnée aux hérétiques et l'emploi des mesures violentes ne parviendraient pas seuls à rétablir l'autorité ébranlée de l'Église, et qu'il fallait commencer par éloigner le scandale du sein de l'Église même. Ils engagèrent donc l'évêque intrus de Toulouse à renoncer volontairement à sa charge (2); l'année suivante le chapitre élut à sa place l'ancien troubadour Foulques de Marseille. Le prévôt de la cathédrale, qui avait coopéré à l'élection anticanonique de l'évêque, fut déposé par ordre du pape (3).

Le nouvel évêque de Toulouse est célèbre non moins par son ancien genre de vie que par le zèle infatigable et souvent excessif qu'il déploya pour l'affermissement de la doctrine et de l'autorité de l'Église. Foulques était fils d'un riche marchand génois qui s'était établi à Marseille. La profession du père ne pouvait convenir à ce jeune homme, beau, vif et spirituel (4). La vie joyeuse que menaient les troubadours l'attira dans les bosquets fleuris de la poésie : il voulut respirer l'atmosphère enchanteresse du service des dames, et rechercha l'éclat enivrant des cours. Après avoir donné un libre essor à sa

(1) Guil. de Pod., *Laur.*, c. 7.

(2) *Ep.* VIII, 115.

(3) *Ep.* VIII, 116.

(4) Les chroniques qui sont écrites dans l'ancien idiome provençal, et que l'on trouve publiées dans la 3e partie de l'*Histoire du Languedoc*, nous le représentent comme un homme d'une dureté inflexible, et conseillant toujours les moyens de terreur. Elles lui attribuent principalement tous les malheurs qui accablèrent la ville et le comté de Toulouse. — Nostradamus, *Poet. provenc.* — Le moine de Montaudon, également poëte, lui donne la douzième place parmi les poëtes les plus célèbres de son temps. *Hist. du Langued.*, III, 143.

verve poétique et à ses sentiments amoureux dans les cours de Richard d'Angleterre, d'Alphonse d'Aragon et de Raymond de Toulouse, il se passionna pour Adélaïde de Roquemartine, et s'attacha à Barral, vicomte de Marseille, son époux. Il dédia ses poésies, que ses contemporains placent à côté des meilleures pièces de l'époque, aux jolies sœurs du vicomte ; mais elles étaient en réalité adressées à Adélaïde. Cette dame l'ayant banni de sa cour, le poëte malheureux alla se consoler auprès d'Eudoxie, femme de Guillaume de Montpellier, et ce fut désormais à elle qu'il consacra ses chants. Les princes, au milieu desquels il avait passé les beaux jours de sa jeunesse, s'étant rapidement succédé l'un à l'autre, les joies de ce monde n'eurent plus d'attrait pour lui, et il demanda à la vie monastique cette dignité qui manquait à la frivolité de ses sentiments. Deux de ses fils entrèrent avec lui dans le couvent de Touronet, appartenant à l'ordre de Cîteaux (1). Il fut bientôt élu abbé de ce monastère, et occupa cette place jusqu'à l'année 1206, époque à laquelle il fut appelé à l'évêché de Toulouse; car il passait pour un homme capable d'arracher ce diocèse à sa ruine, et d'y rétablir l'autorité spirituelle. En effet, on retrouve dans ses sermons cette éloquence entraînante que l'on découvre dans ses poésies. Pierre de Castelnau ne se trompait donc pas, lorsque, apprenant cette élection sur son lit de douleur, il leva les mains au ciel pour remercier Dieu d'avoir donné un tel évêque au diocèse (2).

Les légats avaient obtenu de l'évêque de Viviers la même concession à laquelle ils avaient amené l'évêque Guillaume de Toulouse. Le chapitre de Viviers avait porté des plaintes très-graves contre son évêque ; mais l'arche-

(1) Sa femme se fit aussi religieuse dans cet ordre ; autrement il n'aurait pu y être admis.

(2) *Hist. du Langued.*, III, 142. — Capefigue, III, 8 ; IV, 163. — *Gall. Christ.*, XIII, 21.

vêque de Vienne ayant fait observer que ce prélat pourrait, par son influence, faire traîner l'affaire en longueur, les légats eurent recours aux voies de la persuasion pour l'engager à donner sa démission (1).

Les légats parcoururent le pays, mais leurs prédications et leurs réprimandes n'eurent presque pas de succès. Les plaintes qui s'élevaient de tous côtés contre la vie scandaleuse des ecclésiastiques les forçaient souvent au silence. Enfin, dégoûtés d'une mission pénible, périlleuse et presque inutile, ils voulaient de nouveau prier le pape d'accepter leur démission, lorsqu'au mois de juillet de l'année 1206, l'évêque espagnol Diégo d'Osma les rencontra à Montpellier, à son retour d'un voyage à Rome. Il était accompagné de ce Dominique de Guzman qui fut plus tard le fondateur d'un ordre puissant appelé l'*une des colonnes de l'Église* (2). Diégo aurait échangé volontiers son évêché contre la permission de prêcher dans ces contrées; mais le pape ne voulut pas y consentir. L'évêque releva le courage des légats et leur proposa de parcourir le pays à pied, à l'imitation des apôtres, ne portant sur eux ni or ni argent. L'excellent jugement de Diégo lui avait fait trouver le seul remède efficace. En effet, la simplicité pouvait seule faire impression sur une masse séduite par la simplicité des hérétiques, simplicité qui faisait un contraste si frappant avec le luxe mondain de plusieurs prélats. Si les légats objectèrent que cette mesure pouvait être un obstacle au but proposé, ce ne fut point dans la crainte de sacrifices personnels, mais par respect pour les opinions du peuple. Car ils déclarèrent qu'ils étaient prêts à imiter quiconque leur donnerait l'exemple de l'abnégation (3). « Ce sera moi, » leur ré-

(1) *Ep.* VII, 209. — VIII, 152.

(2) Manrique, V, 262.

(3) Pet. Vallissern., c. 3. Guil. de Pod., c. 8.

pondit Diégo, et il renvoya ses domestiques, ses chevaux, ses hardes, ne conservant que Dominique auprès de sa personne (1). L'abbé qui se rendait alors à une assemblée générale de l'ordre de Cîteaux, promit de ramener des ouvriers pour travailler à la vigne du Seigneur.

Les quatre nouveaux prédicateurs partirent nu-pieds de Montpellier, et commencèrent à parcourir les contrées où se trouvait le plus grand nombre d'hérétiques. Ils prêchaient, tenaient des conférences, réfutaient les docteurs apostats; s'ils firent peu de conversions, ils eurent du moins la consolation de raffermir les fidèles. Les sectaires étaient particulièrement irrités contre Pierre de Castelnau. Aussi ses compagnons lui conseillèrent-ils de retourner à Montpellier pour échapper à leurs embûches. Nous le voyons, au commencement de l'année 1207, opérer une réconciliation entre les habitants de cette ville et le roi d'Aragon, leur suzerain. Il rétablit aussi la paix entre les seigneurs des rives du Rhône, dans l'espoir qu'ils tourneraient leurs armes contre les hérétiques. Il chercha en vain à convertir le comte de Toulouse et à le porter à des mesures sévères contre l'hérésie. C'est pourquoi il se vit forcé de lancer l'excommunication contre ce prince et d'adresser un rapport à Rome à ce sujet (2).

Cependant Diégo et Dominique continuaient avec le plus grand zèle leur œuvre de conversion. Ils parcouraient les villes, se présentaient dans les châteaux, prêts à défendre partout la foi contre les hérétiques. La condescendance et l'affabilité de Diégo étaient telles qu'il gagnait l'amitié de tous, de ceux même qui résistaient

(1) Vinc. Bellov., *Specul.*, XXIX, 92. — Jordanus, *in Vita S. Dom.*, dit qu'ils avaient d'abord assisté à un concile tenu à Montpellier. Mansi, *Concil.*, XXII, 755.

(2) *Hist. du Langued.*, III, 144. — *Ep.* X, 69. — Petr. Vallissern., c. 3.

à la force de ses sermons. Ils eurent, à Montréal, avec les principaux chefs des sectaires, une conférence qui dura quinze jours. On mit par écrit les quesions et les réponses; mais la foi s'était si profondément altérée dans ces contrées, qu'on fut obligé de s'en remettre à la décision de quatre laïques, de deux chevaliers et d'un pareil nombre de bourgeois (1). Ceux-ci, partisans secrets des hérétiques, prétextant qu'une décision aussi importante exigeait une mûre réflexion, s'emparèrent des écrits et les livrèrent à leurs protégés. Les choses restèrent donc dans leur état primitif, si ce n'est que cent cinquante habitants de Montréal ont abjuré, dit-on, leur erreur. L'abbé de Cîteaux, accompagné de douze autres abbés et d'environ vingt religieux de son ordre, se rendit dans cette ville, au mois de mars. Parmi eux se trouvait l'éloquent et actif Guido de Vaux de Cernay, que nous avons vu se distinguer dans l'armée des croisés (2). Il était suivi de son neveu, Pierre, qui écrivit la guerre sanglante dont cette contrée devint plus tard le théâtre. Arrivés à Montréal, ils prirent la résolution de parcourir le pays à pied, divisés par troupes de deux ou de trois, et de vivre des dons des fidèles. Ce fut l'exemple de l'évêque d'Osma qui les détermina à cette entreprise. Jusqu'au mois d'août, ils parcoururent les villes, les bourgs, les villages et les châteaux, sans rencontrer beaucoup de catholiques. Ils eurent peu de succès auprès des hérétiques, et les efforts de leur éloquence se bornèrent à raffermir quelques fidèles dans la foi. L'évêque prit, à cette époque, la résolution de consacrer le reste de sa vie à la conversion des sectaires. Mais il mit auparavant ordre aux affaires de son évêché, et fonda un établissement pour l'entretien des missionnaires (3).

(1) Guil. de Pod., *Laur.*, c. 9.

(2) Livre VI.

(3) Guil. Nangis, *Chron.*, in d'Achery, *Spicil.*, III, 22. — Hugo

En retournant en Espagne, il rencontra à Paniers plusieurs évêques français. Presque tous les habitants de cette ville appartenaient à la secte des Cathares ou à celle de Waldo. Leurs chefs acceptèrent volontiers l'offre que leur firent les missionnaires de tenir une conférence religieuse, à laquelle assistèrent le comte Raymond-Roger, comte de Foix, ainsi que sa femme et ses deux sœurs. Claramonde, l'une de ces dernières, qui avait épousé Jordan II, seigneur de l'Isle-Jordan, voulut intervenir dans le débat en faveur des hérétiques; mais l'un des missionnaires lui imposa silence, en lui disant : « Que la femme s'en tienne à la quenouille (1). » Maître Arnauld de Campranhan, ecclésiastique séculier et partisan de l'hérésie, avait été choisi pour arbitre. Cependant, il prononça la sentence contre les hérétiques, se réconcilia avec l'Église, et son exemple fut suivi par un grand nombre d'habitants de la ville, surtout par les pauvres (2). Diégo continua sa route vers l'Espagne, et mourut peu de temps après son arrivée dans sa patrie (3). Le frère Rodolphe l'avait déjà précédé au tombeau. Des affaires plus importantes firent quitter la légation à l'abbé de Cîteaux. Le zèle de l'abbé Guido, longtemps le chef des missionnaires, se refroidit, ainsi que celui des autres; aussi retournèrent-ils tous dans leurs couvents, laissant leur mission inaccomplie et leur compagnon Dominique presque seul. Ce dernier ne se découragea pas, et s'étant adjoint quelques compagnons, il parvint à faire des conversions, et obtint un tel ascendant sur les pauvres gentilshommes du pays, qu'ils

Altissidor., *Append. ad Rob.* — Petr. Vallissern., c. 6. — Guil. de Pod., *Laur.*, c. 8.

(1) *Hist. du Langued.*, III, 74. — Guil. de Pod., *Laur.*, c. 8.

(2) Petr. Vallissern., c. 6. — Guil. de Pod., *Laur.*, c. 8.

(3) D'après son épitaphe, ce fut le 6 février 1245. Mais comme cette date se rapporte à la manière de compter des Espagnols, qui commencent l'année à Pâques, nous fixons cette mort à l'année 1208.

lui confièrent l'éducation de leurs filles. Il réunit ces dernières en communauté près de l'église de Prouille, leur imposa d'abord la règle de saint Augustin; mais de riches donations changèrent bientôt cette fondation en un couvent considérable, qui eut la gloire d'être le berceau des Dominicains, ordre si influent dans l'Église (1).

Un certain Durand d'Huesca, ayant été convaincu d'hérésie, à Pamiers, dans la conférence tenue par l'évêque Diégo et les abbés de Cîteaux, se montra disposé à se réconcilier avec l'Église; mais il demanda avec quelques amis l'autorisation au pape d'adopter pour règle le genre de vie sévère qu'ils avaient mené jusqu'alors. Durand se rendit donc en pèlerinage à Rome avec quelques compagnons, pour exposer à Innocent sa profession de foi (2). Le pape les reçut avec bienveillance et trouva leur croyance conforme aux doctrines de l'Église. Il ne blâma que diverses choses relatives à leur costume et à leurs habitudes (3). Les nouveaux convertis s'imposaient, du reste, une pauvreté volontaire, la chasteté, des jeûnes austères; ils voulaient vivre en paix avec les autres chrétiens, restituer toute possession mal acquise, ne posséder que leur vêtement, renoncer à l'or et à l'argent, gagner leur vie à la sueur de leur front, vivre en communauté et rester chaque jour sept heures en prière, séparer les deux sexes, afin de ne donner prise à aucun soupçon, se vouer aux œuvres de charité, prendre soin des malades et des nécessiteux (4), et, comme la plupart d'entre eux étaient ecclésiastiques, de se dévouer à la lecture, à l'étude et à la réfutation des hérétiques. Ils étaient dans l'intention de prêcher, dans leurs assemblées, la parole divine, après en avoir obtenu au préalable l'autorisation des prélats,

(1) *Hist. du Langued.*, III.
(2) On trouve leurs noms dans l'*Ep.* XIII, 78.
(3) *Chron. Ursp.*, p. 243.
(4) *Ep.* XV, 82.

voulant éviter par là qu'on cessât de fréquenter les églises ou d'entendre les prédications des curés. Ils voulaient recevoir les sacrements de la main des évêques et des prêtres des paroisses dans lesquelles ils seraient établis; laisser à ces derniers de juger si leur conduite était en harmonie avec les préceptes de l'Évangile, et leur témoigner, après le pape, obéissance et respect. Durand promit d'envoyer annuellement, pour sa communauté, un Byzantin au trésor pontifical, en signe de soumission. Il s'engagea, en particulier, à s'opposer de tout son pouvoir aux hérétiques, et on lui attribue quelques écrits contre eux. Pour ne pas être confondus avec les sectaires qui portaient le nom de *pauvres de Lyon*, ils se chaussaient de sandales (1). Innocent les prit sous sa protection, les défendit contre toute calomnie au sujet de leur conversion, les exempta, sur leur demande, du service militaire contre d'autres chrétiens, ainsi que de la prestation de serment, et recommanda à l'évêque de Tarragone et à ses suffragants de les recevoir avec bienveillance dans son diocèse (2). L'exemple de Durand trouva des imitateurs (3). Mais le pape défendit aux *pauvres catholiques* d'avoir des maisons particulières et de prêcher la parole divine à leur manière, puisque l'Église offrait des moyens de salut suffisants à tous les fidèles (4).

Quelque temps après, l'évêque de Narbonne se plaignit de ce que Durand et les siens avaient conservé plusieurs de leurs anciennes habitudes, peut-être dans l'intention de tromper l'Église. Innocent, pensant qu'ils avaient agi ainsi afin de gagner plus facilement leurs anciens coreligionnaires, était d'avis qu'il fallait fermer les yeux là-dessus, puisqu'on ne tarderait pas à les connaître par

(1) On les nomma *pauperes catholici*.

(2) *Ep.* XI, 196-198.

(3) Une confrérie semblable s'organisa bientôt à Crémone. *Ep.* XV, 146.

(4) *Ep.* XII, 17.

leurs fruits. Il voulait qu'on eût pour eux de l'indulgence, quoiqu'ils ne renonçassent pas de suite à leurs anciennes habitudes, pourvu toutefois qu'ils ne s'écartassent pas de la vraie doctrine; car la différence qu'on signalait dans leur manière de vivre ne lui paraissait pas de nature à porter préjudice à l'Église. « Il faut, écrivait-il, attirer les hommes par la douceur et non les rebuter par la dureté (1). » S'il recommande à l'archevêque la douceur et l'indulgence, il reprend sévèrement Durand, pour avoir conféré les sacrements à des Vaudois, qui n'étaient pas encore rentrés dans le sein de l'Église, pour avoir reçu dans sa communauté des moines défroqués, et conservé l'ancien costume et quelques opinions peu orthodoxes. Il lui rappelle, ainsi qu'à ses disciples, leur promesse, leurs obligations, les préceptes de l'Évangile, et les invite à ne donner par leur costume aucun sujet de scandale. « Exhortez vos amis et vos frères à fréquenter les églises pour y entendre la parole de Dieu, afin que la maison du Seigneur ne soit pas déconsidérée. Si vous voulez parcourir le pays pour prêcher contre les hérétiques, il convient qu'en qualité de nouveaux convertis, vous vous adjoigniez des hommes qui sont connus depuis longtemps par leur orthodoxie (2). »

De nouvelles plaintes arrivèrent bientôt. On reprochait à plusieurs de ces *pauvres catholiques* d'avoir conservé quelques anciennes erreurs, de prétendre, par exemple, qu'un laïque était autorisé à prêcher selon son inspira-

(1) *Ep.* XII, 67. Cette lettre fait connaître l'esprit profond de l'homme qui dirigeait le gouvernement du monde chrétien comme on ne l'avait jamais fait avant lui. Elle suffirait seule à prouver qu'il a mieux compris l'esprit de l'Évangile que la plupart des écrivains modernes qui le condamnent d'avoir voulu séparer violemment de l'Église tout ce qui était inguérissable, plutôt que de laisser infecter tout le corps par une tolérance mal entendue.

(2) *Ep.* XII, 67-69.

tion, et à distribuer la cène; que la messe des morts était sans efficacité; que l'Église romaine n'était pas la véritable Église; que le serment était défendu; qu'un honnête laïque pouvait entendre la confession, et que les femmes avaient le droit de prêcher dans l'Église. On les accusait aussi de tenir des propos inconvenants contre les clercs, et d'avoir des rapports suspects avec les femmes (1). Si, d'un côté, Innocent examina scrupuleusement ces accusations, et en demanda compte aux accusés; de l'autre, il donna, l'année suivante, l'ordre aux archevêques de les traiter de manière à les réjouir, et à encourager ceux qui voudraient suivre leur exemple. Les évêques devaient se servir de toute leur influence pour lever les obstacles qu'on voudrait opposer au but de ces nouveaux convertis; ils devaient les soutenir au besoin, et surtout ne point rebuter par leur dureté ceux qui voudraient rentrer dans le sein de l'Église. « Car s'il faut non-seulement inviter, écrivit-il, mais même forcer les aveugles et les infirmes à assister au festin du Seigneur, à plus forte raison faut-il ne pas repousser ceux qui s'y rendent d'eux-mêmes (2). » Il accéda aux désirs des frères de n'être point forcés à recevoir un chef, et leur accorda le droit de choisir, de concert avec l'évêque, celui qu'ils croiraient le plus capable (3). Ils renouvelèrent ensuite leur profession de foi, et s'engagèrent de nouveau à défendre au péril de leur vie la doctrine de l'Église contre les hérétiques, à reconnaître le souverain pontife pour le vicaire du Christ sur la terre, et à demeurer sous sa direction. Quant au reproche qu'on leur faisait de *rompre le pain*, ils déclaraient ne l'avoir pas fait par mépris du sacrement, mais uniquement pour ne pas scandaliser trop les fidèles simples, lorsqu'ils le verraient rom-

(1) *Ep.* XIII, 94.
(2) *Ep.* XV, 146.
(3) *Ep.* XIII, 63, 77, 78.

pre dans les réunions hérétiques. Ils promirent de s'abstenir à l'avenir de cette coutume, de rester convaincus que les prêtres seuls avaient le droit d'administrer le sacrement, et que la prédication de la vraie doctrine ne pouvait être autorisée que par le pape et par les prélats. Ils réfutèrent quelques chefs d'accusation, et en avouèrent d'autres, dont ils témoignaient un profond repentir. Innocent recommanda de nouveau de recevoir avec bienveillance ceux qui voudraient rentrer dans le sein de l'Église, de les protéger et de les aider de toutes manières (1).

Durand et ses compagnons se vouèrent, non sans succès, à la conversion des hérétiques dans le midi de la France et dans les domaines du roi d'Aragon. La règle sévère à laquelle ils s'étaient soumis fut généralement goûtée, et plusieurs personnes se firent recevoir dans leur communauté. D'autres consacrèrent leurs biens à la construction d'hôpitaux pour les pauvres, les malades, les enfants abandonnés et les femmes en couche, et faisaient distribuer des vêtements pendant l'hiver. Des établissements destinés à recevoir les personnes des deux sexes qui voudraient vivre d'après leur règle, furent élevés. Cependant avant de donner son assentiment à toutes ces choses, le pape crut devoir examiner si elles étaient l'œuvre d'une foi vraiment catholique. Il imposa à Durand et aux autres chefs de la communauté l'obligation de veiller à ce qu'aucun membre ne se permît d'actes répréhensibles. Durand, par ses succès et par un nouveau voyage qu'il fit à Rome, gagna tellement la faveur du pape, que celui-ci recommanda la communauté au roi d'Aragon, aux évêques dans les diocèses desquels elle se répandait, et qu'il lui promit sa protection particulière et

(1) *Ep.* XIII, 94.

celle du saint-siége (1). Mais cette communauté religieuse survécut à peine à son fondateur ; elle s'éteignit même en Catalogne, pays où elle s'était le plus rapidement propagée. Les deux ordres de Saint-Dominique et de Saint-François, qui surgirent peu de temps après, obscurcirent cette communauté et lui ravirent ses disciples en prenant un rapide essor par la prédication contre les hérétiques, et la règle austère à laquelle ils se soumirent.

Dans une lettre énergique que le pape adressa au comte de Toulouse, qu'il ne salua pas, parce qu'il était sous le poids de l'excommunication, il lui dit : « Si nous pouvions comme le prophète percer les parois de votre cœur, nous y pénétrerions pour vous montrer les monstruosités qui s'y trouvent accumulées. Mais ce cœur est plus dur que la pierre ; il peut être frappé par le son de la parole salutaire, mais il est difficile d'y pénétrer ; nous désespérons de vous corriger. Quel orgueil vous enfle, quel délire vous saisit, homme de perdition ? Pourquoi dédaigner la paix avec vos voisins, et vous unir aux ennemis de la vérité catholique ? N'est-ce pas assez d'être à charge aux hommes, voulez-vous encore l'être à Dieu ? Si vous ne redoutez pas les châtiments temporels, ne devez-vous pas craindre le feu éternel ? Prenez garde, malheureux, et tremblez ! Si vous importez le fléau de la guerre chez votre voisin ; si, résistant à Dieu, vous protégez la peste hérétique, ce double crime finira par attirer sur votre tête un double châtiment. Si votre cœur insensé n'était pas endurci ; si Dieu, que vous semblez ne pas connaître, ne vous avait pas livré à votre sens réprouvé, vous feriez attention à nos paroles, et la crainte du châtiment vous éloignerait d'une entreprise aussi criminelle. Le Seigneur, qui est maître de la vie et de la mort, ne pourrait-il pas tout à

(1) *Ep.* XV, 82, 90-94, 96.

coup couper le fil de vos jours, et vous livrer aux flammes éternelles, puisque sa longanimité n'a pu vous ramener à pénitence? Ne craignez-vous pas d'amasser sur votre tête la colère de Dieu au jour de sa colère et de sa révélation? Comment vous excuserez-vous alors? Quelle opinion avez-vous donc de votre personne pour mépriser seul une paix jurée par le roi d'Aragon, et par presque tous les seigneurs, et pour vous repaître de charogne comme le ferait un corbeau? Ne rougissez-vous pas de violer tant de serments par lesquels vous promettiez d'expulser les hérétiques de vos États? Lorsque notre respectable frère, l'évêque d'Orange, vous a supplié d'épargner les couvents et de ne point dévaster le pays, du moins pendant la semaine sainte et les jours de fêtes, ne lui avez-vous pas pris la main et juré que vous ne changeriez pas de conduite? Eh bien, ce serment ou plutôt ce parjure vous l'avez tenu avec plus de fidélité que si vous l'aviez prêté pour une cause honnête. Tyran impie, dur et cruel, n'avez-vous pas craint de vous jeter tête baissée dans l'hérésie, et de répondre à celui qui faisait des représentations sur la protection que vous accordiez aux hérétiques, que l'un de leurs chefs saurait prouver que leur croyance est meilleure que celle des catholiques? Quel est votre délire, pour prêter l'oreille à une aussi fausse doctrine, et pour protéger ses fauteurs? Vous croyez-vous plus sage que ceux qui s'appliquent à maintenir l'unité de l'Église? ou prétendez-vous peut-être que ceux qui professent les vérités catholiques seront damnés, et que ceux qui sont attachés à d'absurdes erreurs seront sauvés? Est-ce pour cela que tant de riches ont quitté le monde, que tant de pères zélateurs de la vraie foi ont versé leur sang? En vérité vous êtes un insensé, si vous le croyez! Eh bien, puisque vous désolez le pays, que vous violez la sainteté des jours pendant lesquels chacun observe la paix; puisque

vous refusez la justice et la paix à vos adversaires, et que vous confiez des fonctions publiques à des juifs; puisque vous dépouillez des couvents de leurs possessions, que vous convertissez des églises en forteresses, que vous augmentez les impôts, et que vous avez fait chasser l'évêque de Carpentras, nous confirmons l'excommunication prononcée par le légat contre vous et contre votre pays. Cependant nous promettons de la lever aussitôt que vous aurez donné satisfaction. Si cette mesure ne vous ramenait pas à de meilleurs sentiments, alors nous vous ôterions vos domaines que vous tenez de l'Église romaine, comme vous le savez. Si ce châtiment ne vous donnait pas un meilleur esprit, alors nous ordonnerions à tous les princes vos voisins de prendre les armes contre vous comme contre un persécuteur de l'Église, et d'occuper vos États, afin qu'ils ne soient pas plus longtemps souillés par l'hérésie, sous votre domination. La main du Seigneur s'appesantira encore sur vous d'une manière plus sévère, et vous convaincra qu'il est difficile de fuir devant la face de sa colère que vous avez provoquée (1). »

Pierre de Castelnau, sur lequel pesait depuis quelque temps tout le poids de la mission, chercha en effet à armer les seigneurs de la Provence contre lui. Le comte effrayé fit la paix avec eux, et se soumit aux volontés du légat, qui leva l'excommunication (2). Mais l'hérésie n'en continua pas moins ses progrès. Innocent, qui voyait la foi, la discipline, l'institution de l'Église, menacées, crut qu'il était de son devoir de recourir aux mesures extrêmes pour rétablir la foi. Il s'agissait du salut des âmes, de ses devoirs comme chef de l'Église, et de sa responsabilité devant Dieu. « Nos efforts ont été inutiles; les menaces, disait-il, ne servent à rien, les paroles bienveillantes

(1) *Ep.* X, 69.

(2) Hugo Altissidor., *Append. ad Rob.* — Petr. Vallisern., c. 3.

ne peuvent toucher, les peines spirituelles sont méprisées, c'est donc à la puissance séculière de faire son devoir. » Il invita donc de nouveau et d'une manière plus pressante le roi de France à ceindre l'épée, en sa qualité de prince catholique, pour couper les rejetons qui avaient poussé de profondes racines et produit du verjus au lieu de raisin, et pour balayer cette ordure funeste. « Les partisans de l'hérésie, lui manda-t-il, ne pourront être ramenés à la contrition et à la connaissance de la vérité que par les afflictions de la guerre. Si Dieu vous a assisté dans le danger, s'il vous a accordé les bienfaits de la paix, c'est pour vous opposer avec d'autant plus d'énergie à vos ennemis et à ceux de l'Église. C'est pourquoi le pape prend sous la protection de saint Pierre le royaume de France et les biens de ses habitants. » Le pape écrivit dans le même sens à tous les comtes, barons, chevaliers et fidèles du royaume de France (1).

Une circonstance inattendue vint favoriser les desseins du pape, et avancer l'œuvre de la croisade que l'on jugera diversement selon le point de vue où l'on se sera placé. Le légat, Pierre de Castelnau, s'apercevant de la négligence avec laquelle le comte de Toulouse remplissait ses engagements, se rendit de nouveau près de ce prince, lui reprocha son parjure et la protection accordée aux hérétiques, et l'exclut pour la seconde fois de la communion de l'Église. Raymond, craignant les suites de cette sentence, pria le légat et ses compagnons de se rendre à Saint-Gilles, leur donnant l'assurance qu'il se soumettrait désormais à toutes leurs décisions. Quand ils y furent arrivés, le comte se montra tour à tour condescendant et opiniâtre. Les légats, dégoûtés de ces retards, déclarèrent qu'ils étaient dans l'intention de s'éloigner; mais le comte, irrité de leur projet, leur défendit

(1) *Ep.* X, 149.

sous peine de mort de quitter Saint-Gilles, et leur fit même savoir que toutes leurs démarches seraient épiées. L'abbé, les consuls, et les bourgeois de la ville ayant fait de vains efforts pour apaiser le comte, se déterminèrent à conduire les légats sous escorte jusqu'à une hôtellerie située sur les bords du Rhône.

Le 5 janvier, Pierre avait dit la messe le matin et se préparait à passer le fleuve avec ses compagnons, lorsque deux individus qui avaient également passé la nuit dans l'hôtellerie, s'approchèrent de lui, et l'un d'eux le traversa d'un coup de lance au bas des côtes. La victime tomba en s'écriant à plusieurs reprises : « Seigneur, pardonnez-lui, comme je lui pardonne. » Il s'entretint encore quelques instants avec ses compagnons sur la mission, et mourut en priant avec ferveur (1). On prétend qu'il avait dit plusieurs fois : « La cause du Christ n'aura pas de succès dans ces contrées, jusqu'à ce qu'un des prédicateurs meure pour la défense de la foi. Puissé-je être la première victime du persécuteur (2). » C'est pourquoi, dans toutes les affaires importantes qui lui furent confiées par Innocent, il se montra actif, et déploya une sévérité qui lui attira des reproches de la part de ceux contre lesquels il sévissait (3). Ayant perdu la vie au service de la sainte cause, Innocent IV le plaça au nombre des martyrs (4). Son tombeau, élevé dans l'abbaye de Saint-Gilles, devint l'objet du respect des fidèles, jusqu'à ce qu'en 1562 les schismatiques qui se séparèrent plus tard de l'Église romaine, livrèrent ses restes aux flammes (5).

Le meurtrier, qui était au service du comte de Tou-

(1) *Ep.* XI, 26. Petr. Vallissern., c. 3.

(2) Petr. Vallissern., c. 64. Innocent rappelle ce propos dans la lettre précédente.

(3) Manrique, V, 175. — *Hist. du Langued.*, Preuv. n° 83.

(4) *Gall. Christ.*, VI, 204. — *Ep.* XI, 26.

(5) *Gall. Christ.*, VI, 491.

louse, se réfugia à Baucaire, près de ses amis et de ses parents, et en ôtant à Raymond la possibilité de le punir, il fit peser sur lui le soupçon de complicité (1). Le comte repoussa toujours une telle accusation (2). Les compagnons de la victime adressèrent cependant leur rapport à Rome dans ce sens (3). Le pape, indigné d'un pareil attentat, écrivit aux évêques du midi de la France, pour les exhorter à se livrer à la prédication, à redoubler de zèle, à arroser les semences de la paix et de la foi, à excommunier tous les complices, à interdire tous les lieux où ils pourraient se trouver, à retrancher de nouveau du sein de l'Église le comte, bien qu'il fût déjà excommunié pour d'autres crimes. » Ils doivent déclarer absous de tout serment ceux qui sont engagés envers lui ; il est permis à tout catholique, non-seulement de poursuivre sa personne, mais de prendre ses terres, principalement dans la vue de les purger de l'hérésie (4). Si Raymond consent cependant à donner satisfaction, ils doivent exiger, comme premier gage de la sincérité de son repentir, qu'il expulse les hérétiques. » Innocent encourage en ces termes l'abbé de Cîteaux, qui s'était mis en route pour consoler les religieux de ces contrées de la perte douloureuse qu'ils venaient de faire : « Soyez sans crainte comme Pierre, et montrez-vous toujours, ainsi qu'il le fit, prêt à perdre la vie pour la cause glorieuse à laquelle vous l'avez vouée. Joignez-vous dans ce but à

(1) Guil. de Pod., c. 9. — *Ep.* XI, 26.

(2) *Ep.* XV, 102. Innocent l'appelle *valde suspectus.*

(3) *Ep.* XI, 26.

(4) Fleuri dit ici (liv. 76, n. XXXVI), qu'il *eût été important de citer plus précisément ces canons qui défendent de garder la foi aux méchants.* Mais ces canons étaient connus de tout le monde ; ils faisaient partie de la législation civile. Un fauteur d'hérétique ou un excommunié était privé de ses honneurs et de ses biens. Voy. l'Introduction. (*Note du trad.)*

l'évêque de Conserans. Nous vous enverrons des secours (1). »

Ces secours, il les attendait du roi de France : « Levez-vous, soldat du Christ; levez-vous, prince très-chrétien, lui écrivait-il. Que les soupirs de l'Église pénètrent jusqu'à votre cœur. Que le sang du juste crie vers vous, afin que vous marchiez contre les ennemis de l'Église en portant le bouclier de la foi. Ne soyez pas sourd aux lamentations de l'Église. Levez-vous et jugez ma cause. Ceignez l'épée et rappelez-vous l'unité qui doit exister entre le sacerdoce et la royauté, unité indiquée par Moïse et par Pierre, les pères des deux Testaments. Ne souffrez pas que l'Église périsse dans ces contrées. Volez à son secours et combattez d'une main puissante contre les hérétiques, qui sont plus méchants que les Sarrasins (2). » Il adressa la même sommation à la noblesse et au peuple français. Les évêques de Tours, de Paris et de Nevers furent invités à arranger tous les différends qui pourraient subsister entre le roi et ses grands vassaux, et d'exiger des prélats de coucourir à une cause aussi sainte et aussi sacrée. Il chargea deux abbés de Cîteaux de se rendre auprès des rois de France et d'Angleterre, pour rétablir la paix entre eux, ou du moins pour les amener à conclure une trêve de deux ans; car il pensait qu'après Dieu, leur union seule aurait la force de briser la rage des hérétiques (3). Le cardinal Gualo fut envoyé en qualité de légat particulier auprès de Philippe-Auguste, pour le déterminer à occuper aussi promptement que possible les domaines du comte

(1) *Ep.* XI, 26, 32.

(2) On connaît généralement le jugement porté sur cet écrit du pape; mais ce qui est moins connu, c'est l'écrit composé par le tolérant Bèze, de Genève, et intitulé : *De hæreticis a magistratu civili puniendis.* On ignore aussi que Calvin, son maître, dans son ouvrage contre Servet, pose cette thèse : *Jure gladii coercendos esse hæreticos.* Nachon, *Lettres sur la tolérance de Genève, etc.* Lyon, 1823, p. 123, not.

(3) *Ep.* XI, 28-31.

de Toulouse, et pour accorder les grâces pontificales à tous ceux qui prendraient part à l'expédition (1).

Les démarches du pape ne restèrent pas inconnues au comte; il vit qu'on préparait contre lui un orage, et qu'il ne pourrait l'éviter que difficilement. Ayant appris que l'abbé de Cîteaux avait convoqué une nombreuse assemblée à Aubenas, il s'y rendit accompagné de ses principaux vassaux et alliés. Ce fut en vain qu'il protesta de son innocence au sujet du meurtre de Pierre de Castelnau, et de son attachement pour l'Église. On le renvoya au pape. Voyant l'inutilité de ses démarches, le vicomte de Béziers lui conseilla de repousser la force par la force. Raymond aima mieux se soumettre au pape. Il envoya à cet effet à Rome plusieurs prélats chargés de le justifier et de faire en son nom hommage pour le comté de Melgueil, sur lequel l'Église réclamait le droit de suzeraineté. Ils devaient se plaindre en même temps de la dureté de l'abbé de Cîteaux. Mais plusieurs de ces envoyés ne jouissaient pas de la meilleure réputation près du saint-siége. Raymond se rendit donc à la cour du roi afin de le consulter en sa qualité de cousin et de vassal; celui-ci l'engagea à se réconcilier avec le pape (2).

Les légats envoyés à Rome par Raymond furent accueillis. Innocent leur fit dire qu'il acceptait la soumission du comte, et qu'il était disposé à lever l'excommunication, si toutefois le comte parvenait à prouver de n'avoir pas participé au meurtre. On lui demanda aussi de livrer sept de ses meilleurs châteaux à l'Église romaine comme gage de sa promesse, ce à quoi le comte consentit. Une ambassade des évêques du midi de la France s'étant rendue à Rome pour implorer la protection du pape en

(1) Nangis, *Chron.*, in d'Achery, *Spicil.*, III, 22.

(2) *Chron.*, p. 5. — *Ep.* XI, 232. — Pet. Vallisern. — Guill. de Pod., *Laur.*, c. 13.

faveur de l'Église de ces contrées, qui se trouvait dans une situation déplorable, Innocent adjoignit l'évêque de Riez à l'évêque de Conserans et à l'abbé de Cîteaux, exhorta tous les prélats à redoubler de zèle pour ramener par la prédication et les avertissements, leurs subordonnés à l'obéissance envers l'Église. Nul créancier n'était en droit de réclamer des intérêts de ceux qui feraient partie de l'expédition contre les hérétiques, les délais devaient être prolongés; les évêques devaient veiller à ce que les chrétiens se conformassent à ces ordres que le roi était chargé de faire observer par les juifs. Il soumit le clergé à un impôt du dixième de ses revenus, consacré à dédommager ceux qui étaient disposés à la croisade. Il prit de nouveau sous la protection du saint-siége les personnes et les biens des croisés, et exhorta vivement le roi de France à encourager son peuple à cette expédition, et à soutenir les légats par ses actes et ses conseils (1).

En France, on faisait de sérieux préparatifs. Au commencement de l'année 1209, le pape demanda au roi de placer à la tête de ceux qui, dans leur zèle pour la foi, allaient combattre les hérétiques de la Provence, un général chargé de les conduire sous la bannière du roi. Il recommanda aux combattants l'union et la persévérance; conseilla aux légats de ne pas attaquer immédiatement le comte de Toulouse, mais de tomber isolément sur les hérétiques, afin qu'ils n'eussent pas le temps de réunir leurs forces. Il pensait peut-être que le comte, voyant qu'il n'avait rien à craindre, reviendrait à de meilleurs sentiments, ou que, seul et délaissé, il serait plus facile à vaincre. Quoi qu'il en soit, il recommanda la prudence aux légats, et en considération de l'assistance que le comte Guido d'Auvergne pouvait prêter à

(1) *Chroniques.* — *Ep.* XI, 156-159.

la croisade, il lui pardonna l'injustice qu'il avait commise envers son frère l'évêque de Clermont (1).

Innocent, désirant prouver sa bienveillance au comte de Toulouse, qui n'avait plus de confiance dans l'abbé de Cîteaux, lui envoya en qualité de légats, Milon son notaire, et le chanoine Thédise de Gênes; mais Milon avait ordre de n'agir que d'après les conseils de l'abbé. On prétend que le comte apprit l'arrivée d'un légat spécial avec un si grand plaisir, qu'il s'écria : « Le légat vient, il pensera bientôt comme moi et je serai légat. » Arrrivé en France, Milon rencontra l'abbé de Cîteaux à Auxerre. Après s'être entendus sur les mesures essentielles, dont la principale était de convoquer les évêques les plus dévoués, ils se rendirent à Villeneuve, ville située dans le diocèse de Sens, en recueillant sur leur route mille témoignages de respect de la part des habitants. Le roi se trouvait dans cette ville avec le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers et de Saint-Pol, et plusieurs autres vassaux, pour délibérer sur les affaires du royaume. Ils remirent les lettres du pape au roi, et l'invitèrent à se mettre lui-même à la tête d'une armée, ou d'y placer au moins son fils. Philippe répondit que son royaume étant menacé par Othon et par Jean, il ne pouvait, ni lui ni son fils, le quitter ; mais qu'il laissait une liberté pleine et entière à ceux de ses barons qui voudraient embrasser la cause de l'Église. « Levons-nous, s'écrièrent les barons, châtions ces Provençaux légers et présomptueux, et faisons cesser les blasphèmes qu'ils font entendre contre le pape (2). »

Milon partit pour Montélimart afin de convoquer les évêques désignés par l'abbé, et de se concerter avec eux sur les mesures à prendre contre le comte. Ils lui conseil-

(1) *Ep.* XI, 229-234.

(2) *Ep.* XII, 178. — Petr. Vallisern., c. 9, 10. — Capefigue, III, 52.

lèrent unanimement de le citer à Valence. Le comte s'y rendit; le légat exigea comme gage de sa promesse la reddition des sept châteaux. Il demanda ensuite aux autorités d'Avignon, de Nîmes et de Saint-Gilles, un serment en vertu duquel elles devaient se regarder comme dégagées de toute obéissance envers le comte, s'il violait ses engagements; et dans ce cas, le comté de Melgueil devait aussi être rendu à l'Église romaine. Le comte fut stupéfait à ces propositions, prétendant que les légats étaient encore plus durs que l'abbé; il finit cependant par consentir à remettre les sept châteaux (1), à suivre tous les ordres du légat, à livrer lesdits châteaux à celui qui serait désigné, à ne pas les attaquer tant qu'ils appartiendraient à l'Église, à ne point exiger que leurs habitants lui en fissent hommage, et à y entretenir garnison à ses frais.

Le légat se rendit à Saint-Gilles accompagné de trois archevêques et de dix-neuf évêques. Un autel, avec le saint-sacrement et des hosties consacrées, se trouvait sous le porche de l'église du couvent de cette ville; le comte y fut amené le 18 juin, découvert jusqu'à la ceinture. Il jura d'obéir au pape et à son légat sur tous les points qui lui avaient attiré l'excommunication. Cependant, avant de lui accorder l'absolution, Milon lui ordonna de réintégrer l'évêque de Carpentras dans tous ses droits et de le dédommager de ses pertes, de délier la ville de son serment, de restituer à l'évêque de Vaison et à ses chanoines les biens dont il les avait dépouillés, de leur donner une indemnité pour la destruction de leurs bâtiments, de prendre l'engagement de chasser les mercenaires de ses États, de ne plus les employer, d'éloigner les juifs de tous les

(1) Petr. Vallissern., c. 9, 10, 11. — *Ep.* XII, 178. — Capefigue, III, 52. — Voir les noms de ces châteaux : *Processus negotii Raim. Com. Tolos.*, in *Ep.* LXI, t. II, p. 346.

emplois, et enfin de se conformer fidèlement à l'avenir aux ordres du pape ou de ses légats. Seize barons, vassaux du comte, promirent en même temps sous serment de ne plus s'allier avec des brigands, de n'accorder aucune fonction publique aux juifs, de renoncer aux droits de péage et d'escorte, à l'exception de ceux autorisés par une concession impériale ou royale, d'observer la paix de Dieu, de respecter les églises et les maisons du Seigneur, de laisser les élections ecclésiastiques libres, de détruire les fortifications élevées autour des églises, de réparer les dommages faits au clergé, de faire droit à tous ceux qui élèveraient des plaintes contre eux, de fournir caution pour l'observation de tous ces articles, de veiller à la sûreté des routes, et de punir sévèrement tous les hérétiques, leurs recéleurs et leurs protecteurs, qui leur seraient désignés comme tels par les évêques. Les autorités de Saint-Gilles prêtèrent le même serment au nom de la ville et de ses dépendances. Elles s'engagèrent, dans le cas où le comte oublierait ses promesses, à ne lui prêter aucun secours, à lui refuser toute obéissance et à se conformer aux ordres émanés de l'Église romaine ou de ses légats. Elles jurèrent également d'observer les obligations imposées au comte, de coopérer à leur accomplissement, de renouveler tous les ans ce serment entre les mains de l'abbé, et de considérer comme hérétiques tous ceux qui s'y refuseraient. Après ces formalités, le légat attacha une étole au cou du comte, en saisit les deux extrémités et l'amena ainsi dans l'église, le frappant sur le dos avec une verge. La foule qui assistait à cette cérémonie était si considérable, que Raymond fut obligé, pour sortir, de prendre un des bas côtés, et de passer devant le tombeau de Pierre de Castelnau (1).

(1) *Forma juramenti Baronum, civitatum, aliorumque locorum Domino*

Dès le lendemain, le légat renouvela les ordres qu'il avait donnés à l'égard du comte. Il lui imposa l'obligation de sévir contre les hérétiques, d'éviter tout commerce avec eux, de ne plus empêcher dorénavant le repos du dimanche ni le jeûne quadragésimal. Il eut à remplir les mêmes obligations que les barons, touchant l'Église, les monastères, les ecclésiastiques et les élections; mais il fut obligé de promettre, en outre, de laisser libre le passage par eau et par terre, et de ne point forcer les voyageurs à quitter les anciennes routes, de fermer les magasins de sel, et de n'en point établir de nouveaux, de faire jurer à ses gens l'observation de ce traité, de ne chercher à s'emparer d'aucun des sept châteaux remis au pape, et d'aider à les reprendre, si quelqu'un parvenait à s'en emparer de vive force. Le même jour, Guillaume de Baux, prince d'Orange, fit le même serment; son exemple fut suivi par les conseillers des villes de Nîmes et d'Avignon, du consentement de Raymond. Ce dernier déclara enfin, en présence des archevêques et des évêques, toutes les églises et établissements religieux situés dans ses domaines, exempts de toutes charges, et il promit de maintenir les immunités ecclésiastiques. Les évêques reçurent l'ordre de publier ces conventions dans leurs diocèses, et de veiller à leur stricte observation. Ils furent en même temps autorisés à absoudre de l'excommunication quiconque s'y conformerait (1).

Le légat remit les châteaux à divers évêques et abbés.

*Papæ danda. Ep.*, t. II, p. 367. — Petr. Vallissern., c. 12. — Le serment par lequel les consuls, les barons et les châtelains, etc., se déclaraient absous de tout serment de fidélité envers le comte, si celui-ci manquait à ses engagements, n'était autre que celui d'obéir aux lois alors existantes.

(*Note du trad.*)

(1) *Processus, Forma juramenti*, c. 2, 3, 4, 5, 6. Baluze, t. II, p. 346.— Le serment n. 2, dont l'auteur ne rapporte qu'une faible partie, montre les excès auxquels le comte et ses partisans s'étaient livrés.

(*Note du trad.*)

Ceux-ci jurèrent, le 20 juin, de les garder fidèlement, et de ne les remettre au comte que sur l'ordre écrit du pape ou de son fondé de pouvoir, et d'en employer les revenus aux frais de la guerre. Quelques autres seigneurs furent également obligés de rendre leurs châteaux comme gage de leur soumission. Enfin, le 22 du même mois, Milon rétablit la paix entre le comte et plusieurs barons, et érigea un tribunal arbitral composé de quelques prélats, pour juger les différends qui pourraient s'élever. Enfin Milon remit la croix à Raymond, qui prêta le serment suivant : « Moi, Raymond, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse, margrave de Provence, je jure, sur le saint Évangile, d'obéir aux croisés dès qu'ils seront entrés dans mes domaines, et de faire tout ce qu'ils me commanderont pour la sûreté et le bien-être de leur armée (1). » Ce fut l'approche de l'armée qui le détermina à prendre la croix et à prêter serment. Deux chevaliers seulement suivirent son exemple ; mais on rapporte que le comte manifesta une grande joie sur sa réconciliation avec l'Église, et qu'il traita le légat avec autant de respect que s'il eût été le saint-père lui-même (2).

A peine le résultat de ces négociations fut-il connu à Rome, qu'Innocent écrivit lui-même au comte, en lui disant « qu'il éprouvait la joie la plus vive de le voir justifié des accusations qui l'avaient noirci près du saint-siége, et de le voir servir d'exemple après avoir scandalisé un grand nombre. Le salut éternel et le bonheur temporel lui sont maintenant assurés. Puisse-t-il continuer à être un arbre fertile parmi les fidèles, et rester digne de la faveur et de la bienveillance apostolique, bien persuadé que le pape ne lui causera aucun embarras. » Il témoigna la même satisfaction au légat, le félicita de

(1) *Processus*, etc.

(2) *Chroniques*, p. 7. — Petr. Vallissern., c. 13, prétend qu'il n'a pris la croix que pour sauver les apparences.

la discrétion qu'il avait montrée dans cette affaire, et du succès qu'il avait obtenu. « Quoique votre personne nous soit nécessaire, lui écrivit-il, nous vous exhortons cependant à persévérer dans l'œuvre que vous avez commencée, afin de la mener à bonne fin. » Mais Innocent lui refusa l'autorisation d'employer la force pour obliger les ecclésiastiques à consacrer le dixième de leurs revenus à la guerre contre les hérétiques. Cette mesure lui paraissait trop dure. Il exhorta les légats à employer la persuasion et à se contenter d'une petite partie, leur recommandant de ne recourir aux moyens de rigueur qu'à la dernière extrémité, dans le cas où ils auraient à craindre de voir échouer l'entreprise. Quant aux laïques, les légats ne devaient rien faire contre eux sans en avoir au préalable informé le suzerain. D'un autre côté, le pape, se fiant à l'efficacité de ses représentations adressées au clergé de France, lui écrivit : « Si les lois de l'Église ordonnent d'employer, en cas d'urgence, les trésors et les autres biens de l'Église au rachat des prisonniers, à plus forte raison l'ordonnent-elles, lorsqu'il s'agit d'arracher les âmes aux embûches de l'erreur. Il est juste que les soldats du Christ qui combattent pour vous soient soulagés par votre générosité. Nous sommes disposé à envoyer une somme plus considérable que celle que vous fournirez volontairement sur vos revenus, et nous espérons que les laïques contribueront de leur mieux en faveur de ceux de leurs frères chrétiens qui sont entrés en campagne (1). »

Les préparatifs se continuaient dans toute la France. L'abbé de Cîteaux y travaillait, pendant que Milon négociait avec le comte de Toulouse. L'abbé Guido de Vaux de Cernay accourut également en France, et s'appliqua sans relâche à l'armement et au départ d'une armée. D'autres circonstances augmentèrent encore l'enthousiasme

(1) *Ep.* XII, 86, 90.

religieux déjà excité par les lettres du pape, par les efforts des légats, par le zèle des évêques, par l'activité des prêtres séculiers et la coopération de tout le clergé. Ce fut la faculté d'échanger contre cette croisade le vœu fait de se rendre en terre sainte. On trouva plus commode de gagner dans son propre pays les grâces de l'Église, que d'aller les chercher au delà de la mer et au milieu des périls d'une expédition lointaine. Qu'on joigne à cela l'antipathie des joyeux Provençaux contre les graves habitants du nord de la France, et le mépris de ces derniers pour les enfants légers et débauchés du Midi. C'étaient encore deux peuples d'origine différente; et le désir de posséder des fiefs sous un climat plus doux, détermina les chevaliers français à s'associer à cette expédition, tout autant que leur zèle pour la défense de l'Église (1). Parmi les seigneurs temporels qui se préparaient à cette croisade, le plus distingué était le duc Othon de Bourgogne. La considération dont il jouissait en France était si grande, qu'après la mort de Thibaut de Champagne, il fut appelé à commander les troupes qui s'étaient rassemblées sept ans auparavant pour conquérir le saint sépulcre. On y voyait aussi Pierre de Courtenay, comte de Nevers. Ses longues querelles avec Hugues, évêque d'Auxerre, jointes à maintes violences exercées contre des églises, lui avaient fait encourir l'interdit. Le clergé ayant refusé, pendant cet interdit, la sépulture chrétienne à un chevalier de sa suite, le comte ordonna de l'enterrer dans la chambre même de l'évêque. Mais son opiniâtreté échoua contre la fermeté de l'Église, qui, pour première clause de réconciliation, lui ordonna de déterrer lui-même le cadavre, et de le porter sur ses épaules pendant la durée d'une procession, ayant les pieds nus et n'étant couvert que

(1) Vincent Bellov., 30, 10. — Gervas. *Abb. Præmonstr. Ep.*, 75. — Vinc. Bellov., XXIX, 101. — Capefigue, III, 53.

d'une chemise. A compter de cette époque, sa douceur et son dévouement ne se démentirent plus (1). Le comte de Saint-Pol, cousin du roi, se distinguait autant par sa fidélité irréprochable envers son suzerain que par le courage dont il avait donné des preuves sous les murs de Constantinople. Le comte de Bar-sur-Seine était un amateur de fêtes et de tournois; la pénurie d'argent dans laquelle il se trouvait fréquemment, fournit à ses sujets l'occasion d'acquérir légitimement un grand nombre de franchises. Puis venaient le comte Simon de Montfort, toujours prêt à répondre à l'appel de l'Église; Guido de Beaujeu; Guillaume de Roches, sénéchal d'Anjou; Enguerrand de Coucy, qui comptait l'honneur et les exploits chevaleresques de sa famille au nombre des plus précieux joyaux; (2) Guillaume de Ponthieu, qui rejoignit plus tard l'expédition; et enfin d'autres seigneurs d'un rang moins élevé, ainsi qu'une foule de nobles et de varlets (3). Soit par courage, soit par mépris pour leurs adversaires, un grand nombre de guerriers marchaient à cette guerre, moins bien armés que pour des combats ordinaires (4). Ils pensaient que celui qui trouverait la mort passerait à la postérité. A une époque bien plus reculée, le souvenir de ces services rendus à la foi catholique était encore un titre de gloire. Le roi de France équipa et entretint à ses frais une troupe de 15,000 hommes (5). Parmi les seigneurs spirituels, Guillaume, archevêque de Bourges, fut le premier qui répondit à l'invitation du pape (6). Les arche-

(1) Lebeuf, *Hist. de l'Église d'Auxerre*, II, 226.

(2) *Art de vér. les dates*, XII, 228.

(3) Voyez à ce sujet, *Chroniques*, p. 4. — Petr. Vallissern., c. 8. — Guil. de Pod., *Laur.*, c. 8.

(4) Curne de Sainte-Palaye, II, 51.

(5) Guill. Brit., l. VIII.

(6) *Hist. Æp. Bituric.*, in Labbé, *Bibl. Mscr.*, t. II. Mais il mourut avant de pouvoir se mettre à leur tête.

vêques de Sens, de Reims, de Rouen, les évêques d'Autun, de Clermont, de Nevers, de Bayeux, de Lisieux, de Chartres, plusieurs abbés amenèrent aussi leurs vassaux; des ecclésiastiques en grand nombre voulurent également participer à la gloire de l'expédition. Ceux qui ne purent partir eux-mêmes furent obligés d'y contribuer par des subsides (1). De même que pour les croisades en terre sainte, plus d'un fidèle, en considérant l'issue incertaine de la lutte, fit son testament.

Lyon était le point de réunion. Cinquante mille combattants y arrivèrent vers la Saint-Jean (2). La croix rouge qu'ils portaient sur la poitrine les distinguait des croisés de Palestine. Un grand nombre d'entre eux portaient, outre leurs armes, un bourdon, afin de montrer que l'expédition était un pèlerinage.

Milon et ses compagnons ayant terminé avec le comte de Toulouse, se rendirent au-devant de l'armée. Le 7 juillet, Artaud de Roussillon prêta, à Valence, le serment qui avait été imposé aux barons, et livra son château de Roussillon aux mêmes conditions qu'on avait dictées au comte de Toulouse. L'évêque et les chanoines de Valence souscrivirent aux engagements contractés d'autre part par les autorités des villes. Les conseillers et les chanoines d'Orange firent, au sujet de leurs seigneurs, un serment analogue à celui qui avait été imposé aux villes de Saint-Gilles, de Nîmes et d'Avignon, par rapport au comte. Arrivé à Lyon, le légat passa l'armée en revue. Celle-ci voulait élire l'abbé de Cîteaux général, afin de prouver qu'elle se considérait comme étant entièrement au service du pape. Mais l'abbé refusa cette

(1) Picot, *Hist. de Genève*, I, 51.

(2) Petr. Vallisser., c. 17. D'autres écrivains, tels que Matth. Par., ad. ann. 1213. — *Chroniques*, p. 11. — Mezeray, *Hist. de France.* — Capefigue, III, portent ce nombre à 100,000.

offre. Les chefs ayant invoqué le secours du Saint-Esprit, déférèrent le commandement au comte Simon de Montfort.

Sa famille, que la tradition présentait comme étant alliée, depuis des siècles, à la maison royale de France, brillait plus par son antique origine que par ses richesses (1). Second fils de Simon III, il hérita de la petite seigneurie de Montfort située sur une hauteur entre Paris et Chartres (2). Sa mère Alix, sœur aînée du comte de Leicester, mais sans enfants, lui avait laissé le comté de Leicester. Il était allié à l'illustre maison des Montmorency par sa femme Adélaïde, fille de Burghard de Montmorency, et sœur du fameux Mathieu, dont elle avait l'esprit belliqueux (3). Baudouin de Flandre et Simon de Montfort peuvent être regardés à juste titre comme les plus beaux types de la chevalerie de leur temps. De haute taille, d'une figure agréable, doué d'une grande vivacité, portant une chevelure flottante, Simon réunissait toutes les qualités extérieures qui distinguent le chevalier; prévoyant, vigilant, d'un courage calme et réfléchi dans les combats, d'une audace surprenante, il possédait aussi toutes les vertus militaires; affable, officieux, éloquent, habile dans toutes les affaires, il occupait une des premières places dans la société. Enfin, sa piété, son zèle pour la foi, la pureté de ses mœurs, complétaient en lui cette perfection par laquelle la chevalerie représentait

(1) On croit qu'elle descendait d'un certain Guillaume, comte de Hennegau, aïeul de Baudouin Bras de fer, comte de Flandre, et de Judith, fille de Charles le Chauve. Ce même Guillaume paraît avoir épousé l'héritière de Montfort et d'Épernon. *Art de vér. les dates,* XI, 471. *Hist. litt. de France,* XVII, 205.

(2) L'aîné des fils de Simon III hérita du comté d'Évreux. Le titre de comte de Montfort était personnel et n'était point attaché à la baronnie.

(3) Albericus, p. 402. — *Gallia Christ.*, XII, 256. — Cette dame amena elle-même des troupes à son mari, et prit une part active au siége de Menerbe. Petr. Vallissern., c. 34.

l'Église dans ses rapports avec le monde. La confiance qu'on avait en sa probité, dans des circonstances graves, n'était pas moins honorable pour lui que l'amitié des rois (1). Ami du clergé, il respecta ses parents, exécuta scrupuleusement leur dernière volonté, et se montra bienfaisant envers le Port-Royal qui était dans son voisinage. Plus tard, lorsqu'il possédait de vastes domaines, il ne donna pas seulement une preuve de sa bienveillance à l'ordre de Cîteaux, mais il affecta à plusieurs évêchés du midi de la France des donations, des restitutions, des investitures (2). Il est vrai qu'il cherchait dans le clergé la protection la plus efficace pour la conservation de ses possessions chancelantes. C'est pourquoi il ne souffrait pas que ses vassaux s'appropriassent les droits ou les revenus appartenant à des fondations religieuses. S'il défendit devant Zara son fidèle compagnon, l'abbé Guido de Vaux de Cernay, contre la fureur des Vénitiens, nous le voyons plus tard professer l'estime la plus profonde pour saint Dominique et se lier étroitement avec lui.

Ayant appris, vers le commencement du siècle, que tant de héros se préparaient à partir pour la terre sainte, il fut tellement enthousiasmé, qu'il s'associa à leurs dangers. Mais il était plus fermement résolu que la plupart des croisés à consacrer exclusivement ses forces et sa vie à la conquête de la terre sainte. S'agissait-il de prendre une détermination énergique, il dédaignait de sinistres présages ; car l'habitude d'assister chaque jour à la messe et aux heures de l'Église, même en temps de guerre, lui avait inspiré, contre les dangers de la mort, ce courage toujours égal, qui est le fruit d'un sincère dévouement à

(1) L'abbaye de Saint-Denis consentit à ce qu'un différend sérieux qu'elle eut avec Mathieu de Montmorency fût soumis au jugement arbitral du comte de Montfort, quoique ce dernier fût beau-frère du duc. *Dipl.*, dans Felibien, *Hist. de l'Abbaye de Saint-Denis*, Pr. 155.

(2) *Gall. Christ.*, VII, 910. — *Hist. du Langued.*, t. III, Preuv. 91.

Dieu. Aussi le nom de sa famille pouvait-il servir à désigner les qualités qui lui étaient propres (1). A peine fut-il de retour de la croisade contre les infidèles, qu'il brûla, lorsque le pape l'honora d'une mission spéciale, du désir de consacrer ses services à la cause de l'Église contre les hérétiques. Cette nouvelle lutte le mit en peu de temps en possession de grands domaines, et lui fit auprès de ses contemporains un tel renom, qu'on le comparait à Judas Machabée, et même à Charlemagne. Il acquit donc à son époque une gloire qui ne lui survécut pas; car, malgré ses nombreuses qualités qui tiraient leur principal mérite de la cause à laquelle il s'était consacré, le jugement de la postérité lui reprocha toujours de s'être montré parfois dur, cruel (2) et ambitieux, défauts qui lui attirèrent aussi le blâme d'Innocent (3). Le comte de Montfort avait à peu près soixante ans lorsqu'il partit pour cette guerre (4).

Le comte de Toulouse alla au-devant de l'armée jusqu'à Valence, espérant sauver son pays par cette marque de déférence. Il offrit même son fils et successeur comme otage. Son entrevue avec le comte d'Auxerre, son cousin, procura à l'armée quelques jours de tranquillité, pendant lesquels il s'engagea, comme il l'avait déjà fait vis-à-vis des légats, à coopérer à cette expédition, et dans une convention avec l'évêque d'Uzès, au sujet de divers droits et possessions, il s'efforça de prouver la sincérité de sa réconciliation avec l'Église, en accomplis-

(1) *Comes fortis.* Albericus, p. 472, pense qu'il fut le premier qui reçut ce surnom.

(2) *Ep.* XII, 109. — En l'année 1210 il fit massacrer ou brûler à Lavaur quatre cents hérétiques. Guil. de Pod., *Laur.* — *Art de vér. les dates,* IX, 293.

(3) *Ep.* XV, 213.

(4) Suivant l'*Hist. litt. de France,* il serait né peu de temps après l'année 1150.

sant sincèrement tous les articles jurés par lui. Pendant ces négociations, les seigneurs de Montélimart prêtèrent aussi serment au légat, et leur remirent leur château comme gage de leur fidélité (1).

Après avoir traversé le Rhône, l'armée s'arrêta quelques jours à Montpellier. Raymond-Roger, vicomte de Béziers, principal protecteur des hérétiques, s'y rendit. Il chercha à se justifier en rendant quelques fonctionnaires responsables de la protection accordée, suivant lui, contre sa volonté, aux hérétiques. Pour lui, il voulait vivre et mourir en paix avec l'Église; mais ses raisons ne furent point écoutées. L'abbé de Cîteaux n'était pas bien disposé à son égard, et puis on ne voulait pas avoir fait tant de préparatifs inutilement.

Le vicomte, irrité, rentra à Béziers, rassembla ses vassaux, les conseillers et les autorités de la ville, et les trouva disposés à combattre en sa faveur. Les bourgeois, catholiques et hérétiques, étaient animés des mêmes sentiments. La ville était grande, riche et peuplée; ses habitants, redoutant un danger commun, ne voulurent ni quitter le lieu de leur naissance, ni livrer les hérétiques (2). Ils fermèrent donc les portes et travaillèrent au rétablissement des murailles et des tours. Une garnison devait les soutenir. Le vicomte fit un appel à ses vassaux, ses amis et ses alliés. Des secours arrivèrent de tous côtés, de sorte qu'il se crut assez fort pour soutenir la lutte. Mais la consternation se répandit parmi les habitants, lorsqu'ils virent leur seigneur se jeter dans Carcassonne avec l'élite de ses guerriers, et appeler à son secours son suzerain, le roi d'Aragon. Mais ce monarque craignait, en assistant son vassal, de perdre la bien-

(1) Guil. de Pod., *Laur.*, c. 13. — Petr. Vallissern., c. 15. — Guil. de Pod., *Laur.*, c. 13. — *Forma juram.*, c. 8. — *Chron.*, p. 7.

(2) *Ep.* XII, 108.

veillance du pape, à laquelle il attachait le plus grand prix (1).

L'armée catholique marcha contre Béziers dans une joyeuse attente. La terreur se répandit au loin. Un grand nombre de seigneurs, entachés d'hérésie, abandonnèrent à la hâte leurs châteaux forts, que les habitants livrèrent aux croisés. D'autres les ouvrirent et prêtèrent serment de fidélité. La veille de la Sainte-Marie-Madeleine, l'armée fit son entrée dans le château de Servian, situé à deux lieues de la ville, et le lendemain matin, elle se trouvait sous les murs de Béziers. Là elle reçut de nouveaux renforts. L'archevêque de Bordeaux amena d'Agen les troupes de plusieurs évêques. Le comte Guido d'Auvergne arriva accompagné de nombreux barons avec leurs vassaux. L'évêque de Pau vint avec un second corps de troupes de Velay. L'un et l'autre s'étaient emparés des villes et des châteaux situés sur leur route. Il faut y ajouter l'archevêque et le vicomte de Narbonne, qui étaient suivis des députés, de la noblesse et de la bourgeoisie. Afin d'éloigner d'eux tout soupçon et d'obtenir qu'on ménageât leur ville, ils avaient rendu des ordonnances sévères contre les hérétiques et promis solennellement de se soumettre aux légats et aux chefs de l'armée (2).

Le vénérable évêque de Béziers, vieillard courbé par l'âge (3), demanda à l'abbé de Cîteaux la permission de se rendre dans la ville, afin de représenter aux habitants les dangers de la résistance et de les amener à se soumettre (4). L'abbé accueillit d'autant plus volontiers cette

(1) *Ep.* XV, 212.

(2) Une prophétie portait que Béziers tomberait bientôt en leur pouvoir. Albericus, p. 450. — Matth. Paris., p. 168. — *Ep.* XII, 108. — *Hist. du Langued.*, III, 169.

(3) Petr. Vallissern., c. 16.

(4) Petr. Vallissern. — *Chronique*, p. 8. — Amalr. Angerii de Biterris,

demande, que la situation de la place, ses remparts et sa population nombreuse faisaient craindre un long siége. Mais ni ses prières, ni l'assurance de ne leur faire aucun mal, ni ses représentations sur l'abandon dans lequel les laissait leur seigneur, ne firent impression sur les habitants. « Notre ville est forte, » répondirent-ils à l'évêque inquiet du sort réservé à son troupeau, « nous avons du courage, et nous sommes résolus à dévorer plutôt nos enfants que d'ouvrir les portes. » Ils croyaient que l'évêque, pour les effrayer, exagérait les forces des croisés. Le prélat, prévoyant les malheurs qui allaient fondre sur Béziers, retourna dans le camp plein de tristesse. Cette opiniâtreté des habitants irrita tellement le légat, qu'il s'écria : « Eh bien, il ne restera pas pierre sur pierre, et on n'épargnera personne. »

Quoique la plupart des catholiques fussent d'accord avec les hérétiques pour opposer une vigoureuse résistance, les chefs des premiers essayèrent cependant d'entamer quelques négociations avec les barons, afin de sauver leurs coreligionnaires (1). Pendant ce temps, un corps d'armée, sorti de Béziers, fit une sortie contre les avant-postes ennemis. Un corps franc, sans en attendre l'ordre, attaqua les assiégés et les poursuivit jusque dans la ville, en criant : « Aux armes ! aux armes ! » Les croisés vinrent de tous côtés à leur secours. Les fossés furent comblés, les fortifications minées, les murailles escaladées, les rues envahies. Les habitants opposèrent, pendant trois heures, une résistance opiniâtre. Enfin, tout est passé au fil de l'épée, sans distinction d'âge et de sexe (2). La foule désarmée se réfugiait en désordre dans

*Hist. Pont. Rom.*, in Eccard. ss., t. II, dit que l'évêque de Montpellier, qui connaissait tous les hérétiques par leur nom, avait été envoyé dans la ville par ordre de l'abbé.

(1) *Ep.* XII, 108.

(2) Pet. Vallissern., c. 15, paraît rougir de ces excès pour la noblesse

les églises. Les chanoines de la cathédrale, couverts de leurs habits sacerdotaux, firent en vain sonner les cloches et se présentèrent pour arrêter la fureur du vainqueur. Tout fut impitoyablement massacré, même sur les marches de l'autel, et sept mille habitants trouvèrent la mort dans l'église de Sainte-Madeleine. Les contemporains considéraient ce massacre comme une punition du meurtre commis, quarante-deux ans auparavant, par les habitants de Béziers, sur la personne de leur seigneur, Raymond Trincavel, et de l'attentat commis, à cette occasion, contre leur évêque, à qui on avait cassé les dents (1). Par honneur pour l'humanité, il convient d'ajouter foi au témoignage qui nie (2) plutôt qu'à celui qui affirme la réponse suivante, attribuée à l'abbé de Cîteaux, lorsqu'on lui demanda la conduite à tenir pendant l'assaut, puisqu'on ne pouvait distinguer les catholiques des hérétiques : « Massacrez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens (3). » Quand tout le monde fut tué, et que vingt mille cadavres gisaient dans les rues (4), on se livra au pillage; après quoi on brûla la majeure partie des maisons, ainsi que les cadavres (5).

La terreur se répandit dans la contrée. Un grand nombre de villages et de bourgs, plus de cent châteaux ou for-

de l'armée, car il dit que tout cela arriva sans qu'on le sût. — Guill. de Pod., *Laur.*, c. 13, assure que si l'on n'avait pas résisté, on n'aurait fait aucun mal; que les croisés voulaient se faire craindre, et non égorger les habitants.

(1) Ils brisèrent les dents de ce prélat lorsqu'ils virent qu'il voulait s'opposer à ce meurtre.

(2) Eccard, *Script. ord. Prædic.*, t. I.

(3) *Cæs. Heisterb.*, V, 21. — C'est un on dit; car les chroniques, qui, du reste, rapportent tout ce qui peut présenter les prélats de l'armée catholique sous un jour défavorable, ne parlent pas de ces atrocités.

(4) Le légat, dans son rapport au pape, donne ce nombre. *Ep.* XII, 108.

(5) Il paraît cependant que toute la ville ne fut pas réduite en cendre; car nous voyons le comte Simon de Montfort donner, un mois plus tard, une maison à l'abbé de Cîteaux. *Hist. du Languedoc*, III, Preuv. n° 91.

teresses, dont plusieurs pouvaient arrêter une armée pendant longtemps, furent abandonnés par les habitants, qui allèrent chercher un refuge dans les montagnes ou dans des déserts inaccessibles. —L'armée s'étant approvisionnée, marcha sans obstacle sur Carcassonne, et arriva le 1er août devant cette place, qui contenait une population considérable, de grands trésors, et bon nombre d'hérétiques. Pour fortifier les remparts, on avait abattu les maisons des ecclésiastiques, sans même ménager les stalles des églises. Le vicomte occupait cette ville avec une troupe vaillante et fidèle. Beaucoup d'habitants des campagnes voisines s'y étaient réfugiés avec ce qu'ils avaient pu emporter de plus précieux (1).

Carcassonne était environnée d'un double faubourg, protégé par des fossés et des remparts. L'armée catholique s'étant établie autour de la ville, Raymond-Roger monta sur une tour pour la reconnaître. Pierre Roger, seigneur de Cabaret, le détourna de faire une sortie, et fut d'avis d'opposer dans la place même une résistance désespérée aux efforts des assiégeants. Le lendemain, l'armée attaqua le premier faubourg, qui n'était pas aussi bien fortifié que le second. L'espoir de s'en emparer sans beaucoup de peine échoua contre la bravoure du vicomte et de ses compagnons. Pendant que les nombreux ecclésiastiques qui suivaient l'armée priaient Dieu d'accorder la victoire aux croisés, ceux-ci pénétraient dans le faubourg au milieu d'une grêle de pierres et de flèches, en se faisant jour à travers les lances et les épées et en poussant des cris terribles. Cependant, arrivés au second faubourg, ils furent repoussés et essuyèrent une perte considérable. Des deux côtés, le combat fut soutenu avec courage et acharnement; mais le soir, la fatigue força les deux armées à se livrer

(1) Hug. Altissiod., *App. ad Rob.* — *Ep.* XII, 188. — Matth. Paris, 168. — Petr. Vallissern., c. 26.

au repos. Le vicomte animait les siens par son exemple, et se montrait sur les points où le danger était le plus imminent. Mais Simon de Montfort combattait aussi vaillamment, et cela au premier rang, comme le faisaient alors les généraux d'armée. La veille, il avait été le premier à sauter dans le fossé, et, accompagné seulement de son écuyer, il sauva la vie à un chevalier qui, ayant eu la cuisse cassée, gisait là sans mouvement : il l'enleva sur son cheval, au milieu des traits des ennemis. Les croisés, de retour dans leur camp, furent tellement exaspérés en s'apercevant de la perte énorme qu'ils avaient faite, qu'ils mirent le feu au faubourg extérieur.

Le second faubourg, surnommé le Grand faubourg, subit un siége en forme. Les balistes firent moins d'effet que les travaux des mineurs, qui parvinrent, après huit jours de travail, à renverser une partie des murs. Les assiégeants passèrent par-dessus ces débris et forcèrent les ennemis à se réfugier derrière les murs d'enceinte. Mais à peine furent-ils de retour dans leur camp, que la garnison fit une sortie, massacra tous les traînards et incendia elle-même les faubourgs (1). Le roi d'Aragon, suzerain du vicomte, se rendit à l'armée catholique, dans le dessein d'amener les deux partis à déposer les armes. Il fit valoir la jeunesse de son vassal, protesta de son innocence et de sa soumission envers l'Église, et s'offrit comme médiateur. On accueillit sa demande, et le vicomte, réfléchissant sur la quantité de bouches inutiles qui se trouvaient dans la ville, où la disette enlevait chaque jour un grand nombre de victimes, se montra disposé à conclure telle capitulation que le roi jugerait convenable. Ce prince chercha de nouveau à excuser son vassal près des croisés :

(1) Selon Petr. Vallissern, c. 16, cette attaque eut lieu trois jours après l'arrivée des croisés devant la ville. — *Ep.* XII, 108.

ajoutant que Raymond-Roger était déjà assez puni par la destruction de Béziers; qu'il se soumettrait au légat et donnerait satisfaction pour tous les dommages occasionnés. Le légat tint un conseil secret avec les capitaines et répondit : « Nous consentons à ce que le vicomte et douze de ses compagnons sortent de la ville avec armes et bagages; quant aux autres, ils se rendront à discrétion. » Le roi ayant rapporté cette réponse au vicomte, celui-ci s'écria : « J'aime mieux me laisser écorcher tout vif que de « sacrifier le moindre de mes compagnons; c'est à cause « de moi qu'ils se sont exposés à un pareil danger, et je « ne me couvrirai certes pas d'une pareille infamie. » Les négociations furent ainsi rompues, et le roi, mécontent, retourna dans ses États.

Le siége fut repris avec une nouvelle activité. Les assiégeants tentèrent de combler les fossés et d'escalader les murs, mais ils furent repoussés par une grêle de pierres et accueillis avec de l'eau bouillante. Déjà l'armée, se rappelant que Charlemagne avait mis sept ans à s'emparer de cette ville (1), désespérait de s'en rendre maître, lorsque la chaleur ayant tari les puits et fait éclater des épidémies, força enfin les habitants à faire des propositions. Ils consentaient à rendre la ville, avec tout ce qu'elle contenait, pourvu qu'on leur laissât la vie sauve et qu'on leur donnât la permission de s'éloigner, sous bonne escorte, jusqu'à une journée de marche. Les barons, unanimement convaincus qu'il était difficile de prendre la ville d'assaut, et qu'en faisant éprouver à Carcassonne le sort de Béziers, on perdrait les trésors dont on avait besoin pour conserver le pays, accordèrent aux habitants la permission d'évacuer la ville, vêtus de leur chemise et de leur culotte (2). Ils quittèrent Carcassonne,

(1) Petr. Vallissern., c. 16. La tradition et non l'histoire rapporte ce fait.
(2) *Nihil secum præter peccata portans.* Petr. Vallissern., c. 16.

dans ce triste équipement, le jour de l'Assomption (1). Le vicomte fut retenu comme otage de l'exécution du traité. On y trouva un butin immense, qui fut confié à la garde de quelques chevaliers chargés de le remettre à celui qui aurait l'administration du pays. Le légat et les évêques prononcèrent l'excommunication contre tout individu qui détournerait quelque chose du butin. Quant au vicomte, il fut enfermé dans l'une des tours les mieux fortifiées de la ville.

L'abbé de Cîteaux ayant convoqué les capitaines de l'armée, leur fit sentir la nécessité de choisir dans leur sein un chevalier qui puisse gouverner le pays conquis. Il s'adressa d'abord au duc de Bourgogne ; mais ce prince répondit : « Je possède assez de domaines, et je ne veux pas dépouiller le vicomte de son héritage. » Les comtes de Nevers et de Saint-Pol, indignés de ce que le légat avait violé sa parole en retenant le comte prisonnier et en le traitant avec tant de dureté, refusèrent également. Mais Arnauld ne se découragea pas et triompha des hésitations du comte Simon de Montfort, qui accepta son offre (2). Le 22 août, il fut donc élu comte de Carcassonne et de Béziers aux acclamations de la multitude. L'empressement qu'il mit à prendre le titre de ses nouvelles possessions prouve le plaisir avec lequel il les reçut. Il ordonna non-seulement que la dîme serait perçue dans ses domaines, mais encore que trois deniers par feu seraient prélevés au profit de l'Église romaine (3) ; que tous ceux qui reste-

(1) Rigord, c. 56, et Phil. Brit. Philipp., l. VIII, disent qu'on n'ouvrit qu'une poterne par laquelle les habitants ne pouvaient défiler qu'un à un, afin que personne n'emportât que ce qu'il avait sur le corps.

(2) Petr. Vallissern., c. 17, rapporte que l'abbé et le duc de Bourgogne se jetèrent à ses pieds pour le supplier d'accepter cette dignité, et que le premier lui ordonna de ne point résister, *virtute obedientiæ*. Nous ne pouvons garantir l'authenticité de ce fait.

(3) *Ep.* XIII, 189.

raient sous le poids de l'excommunication pendant plus de quarante jours seraient punis d'une amende proportionnée à leur rang, et condamnés à payer tous les ans une redevance au saint-siége (1). Ces mesures, jointes aux services que Simon avait rendus jusqu'à ce jour à l'Église, disposèrent le pape à lui accorder l'investiture de ces nouveaux domaines, sur lesquels il se réserva les droits de suzeraineté (2).

Cependant, comme tout le pays n'était pas soumis, que plus d'un château fort se trouvait encore entre les mains des hérétiques, le légat pria le duc de Bourgogne, au nom du comte, de rester avec ses compagnons pour achever la conquête. Le duc accéda à cette demande; mais le comte de Nevers ne fit pas de même; peu s'en fallut que son refus ne donnât lieu à une querelle sanglante entre ces deux seigneurs. Le vassal n'était obligé de servir son suzerain à la guerre que pendant quarante jours, et ce temps suffisait pour avoir droit aux grâces de l'Église (3). Soit que le comte de Nevers craignît de ne pouvoir retenir plus longtemps ses troupes sous sa bannière, soit qu'il eût obtenu les concessions ecclésiastiques qu'il désirait, il persista dans son refus, retourna dans ses foyers, et entraîna un grand nombre de barons par son exemple (4).

Lorsque l'armée partit de Montpellier, l'abbé de Cîteaux chargea le légat Milon de rétablir la paix entre les comtes de Provence et de Forcalquier, et de recueillir dans ces contrées des provisions pour l'entretien des troupes (5). Avant son départ pour Montpellier, Milon fit

(1) *Ep.* XII, 108.

(2) *Ep.* XII, 122, 123.

(3) *Chron. Rothom.*, in Labbé, *Bibl. Mscr.*, t. I.

(4) Petr. Vallissern., c. 20. Les chroniques rapportent que le légat fut violemment irrité de ce départ.

(5) *Ep.* XII, 106.

prêter aux autorités le serment qui avait été imposé aux autres villes. Il fit de même à Arles; et l'évêque de Vivarais reçut celui des principaux fonctionnaires d'Argentières (1). A Arles, Milon reconnut que Guillaume Porcellet avait converti deux églises, situées sur les bords du Rhône, en forteresses, d'où il fondait sur les passants pour les dévaliser. Voulant mettre un terme à ces déprédations, il fit venir des troupes des contrées voisines; mais Guillaume n'attendit pas l'attaque, et rendit les églises dont les fortifications furent démolies. D'Arles Milon se rendit à Marseille; sur sa route il reçut de Hugues de Baux et de son neveu, le serment qu'ils avaient déjà prêté, ainsi que leur promesse de tenir le château d'Alençon à sa disposition. Enfin, de Marseille il traversa Aix pour se rendre à Avignon, où il fit venir le comte de Forcalquier, qui prêta un serment semblable à celui du comte de Toulouse, et en vertu duquel il lui fit la remise de trois châteaux (2).

Le comte de Toulouse quitta l'armée aussitôt après la prise de Carcassonne. Désirant s'allier plus étroitement à Simon de Montfort, il convint de marier son fils avec sa fille (3). A peine Raymond fut-il de retour à Toulouse, qu'une ambassade se présenta au nom du légat et de Simon. Elle était chargée de lui demander, sous peine d'excommunication contre lui et les consuls, l'extradition des hérétiques et la remise de leurs propriétés, et de lui déclarer qu'il eût à choisir entre l'obéissance ou la guerre (4). Il répondit que si, au mépris des services qu'il avait rendus contre les hérétiques, on voulait le traiter, lui et son pays, avec autant de dureté, il était obligé d'en appeler à Rome. Il avait confiance dans la

(1) *Forma jurament.*, c. 9.

(2) *Ep.* XII, 106. — *Form. jurament.*

(3) Petr. Vallissern., c. 34.

(4) D'après Matth. Par., 168, le légat en aurait remis la liste. *Hist. du Langued.*, III, 105. — *Chron.*

justice d'Innocent, qui n'employait pas plus de sévérité qu'il n'en fallait pour parvenir à son but; et la suite prouva qu'il ne s'était pas trompé; car toutes les mesures qui émanaient immédiatement de lui, étaient empreintes de beaucoup plus de modération que celles qui venaient de ses représentants. Le légat et Simon voyant qu'ils ne gagneraient rien à cet appel à Rome, cherchèrent à apaiser Raymond. Ils lui dirent qu'il était de son intérêt de s'entendre avec eux, et qu'il pouvait prendre des arrangements ici aussi bien qu'à Rome. Mais le comte persista dans sa résolution, ajoutant qu'il porterait plainte non-seulement au pape, mais encore au roi de France, à l'empereur et aux barons de l'Empire, et qu'il leur exposerait les vexations dont il était l'objet. Les habitants de Toulouse qui furent sommés de comparaître devant cette ambassade, pour répondre à l'accusation d'hérésie, déclarèrent qu'ils n'étaient point hérétiques, qu'ils avaient prêté serment entre les mains du légat, Pierre de Castelnau, et de Rodolphe, et qu'ils avaient été reconnus pour de vrais catholiques. Les consuls affirmèrent, de leur côté, avoir expulsé de la ville tous ceux qui leur avaient été désignés comme hérétiques, et dirent que dans le cas où on leur en désignerait quelques autres, ils étaient tout disposés à les envoyer, non dans le camp des croisés, comme on l'exigeait, mais au palais épiscopal, afin qu'ils fissent leur profession de foi devant le légat ou devant l'évêque; et que, si on ne les écoutait pas, ils en appelleraient au pape (1). L'abbé de Cîteaux ne se contenta pas de ces raisons, et après avoir excommunié les consuls et les conseillers municipaux, il mit la ville en interdit (2).

La prise de Carcassonne ayant répandu l'effroi, de nou-

(1) *Hist. du Langued.*, III, n° 105.
(2) *Ep.* XII, 107.

veaux châteaux furent livrés. Après les avoir fait raser, Simon mit le siége devant Alzonne. Pendant qu'il campait devant cette ville, des députés de Castres vinrent lui offrir de se rendre. Cette ville étant considérée comme la clef du pays, il voulut recevoir sa soumission en personne. Ce fut dans cette dernière ville que les chevaliers du château de Lombez lui firent la proposition de se soumettre. Mais cette offre cachait un piége. Ils pensaient que le comte viendrait lui-même, et qu'on trouverait le moyen de s'en défaire. Le comte leur dit : « Allez, allez, vous ne me prendrez pas. » Le duc de Bourgogne ayant échoué dans une attaque contre le château de Cabaret, partit peu de temps après pour ses États, accompagné de la majeure partie de ses troupes. Cependant Simon continua avec le faible reste de son armée à opérer la soumission du pays (1).

Pendant ces événements, Milon avait convoqué un concile à Avignon ; quatre archevêques, vingt évêques, un grand nombre d'abbés et d'autres ecclésiastiques s'y rendirent. On y promulgua vingt et un décrets, concernant la réforme des mœurs en Provence, l'extermination des hérétiques, l'exclusion des juifs des emplois publics, le maintien de la paix, les libertés de l'Église dans les élections, l'accomplissement des devoirs des prélats, les vêtements, la vie et la conduite des ecclésiastiques et des laïques, la célébration de l'office divin, et des mesures propres à éloigner toute espèce de scandale des églises. On déclara les parents de plusieurs meurtriers d'ecclésiastiques, et notamment ceux de Pierre de Castelnau, exclus de tout bénéfice jusqu'à la troisième génération (2).

(1) Petr. Vallisern., c. 21-23. — *Ep.* XII, 108, 109.

(2) Mansi, *Concil.*, XX, 41. Voy. aussi d'Achery, *Spicil.*, I, 703. — Labb., *Concil.*, t. XI, p. 42.—Nous faisons observer au lecteur que d'après le canon XIII, les excommuniés qui restent pendant six mois sous l'anathème,

Milon, dans son rapport au pape sur la situation du midi de la France, avait appelé l'attention d'Innocent sur les paroles du comte de Toulouse, qui se vantait de pouvoir obtenir facilement, dans son voyage à Rome, la restitution des sept châteaux, et sur sa négligence à observer les quinze articles du traité juré par lui. C'est pourquoi, disait-il, le comte a déjà perdu le comté de Melgueil. Il convenait de lui enlever les sept châteaux, et d'exiger des villes de Saint-Gilles, de Nîmes et d'Avignon, qu'elles prêtassent hommage à l'Église romaine. Pour l'exécution de ces mesures on pouvait encore attendre jusqu'à la Toussaint; mais si le comte rentrait en possession des sept châteaux, on perdrait le fruit de tout ce qui a été fait contre les hérétiques et dans l'intérêt de la paix du pays. Le légat disait qu'il parlait ainsi par pur zèle, qu'il savait qu'on ourdissait quelque trame contre sa personne, mais que la mort de son prédécesseur ne l'effrayait pas.

De concert avec l'évêque de Riez, il informa aussi le pape que, d'après le conseil et la demande de l'abbé de Cîteaux, ils avaient excommunié le comte et mis ses États en interdit, parce que ce seigneur s'était refusé à restituer aux évêques de Carpentras et de Vaison les biens dont il les avait dépouillés; qu'il n'avait pas expulsé les hérétiques de ces États, ni livré ses sectaires à l'armée catholique, ni fait droit aux églises, aux maisons de Dieu et aux pauvres, ni répondu aux accusations portées contre lui, ni détruit les fortifications autour des églises, ni aboli les droits de péage, ni observé enfin aucun article de ses serments. Cependant ils avaient ménagé Raymond, et s'étaient engagés à suspendre l'excommunication, s'il comparaissait devant eux avant la Toussaint, et qu'il donnât satisfaction pour tous ces griefs. Ils aver-

doivent être regardés comme *sacriléges* et *incendiaires*, et renvoyés au pape pour l'absolution. (*Note du trad.*)

tirent Innocent que le comte était sur le point de se rendre à Rome; qu'il avait l'intention de faire intervenir l'empereur Othon, le roi de France et d'autres monarques, dont il se vantait de posséder l'amitié, afin d'obtenir la restitution des sept châteaux. Ils terminèrent en suppliant le saint-père d'opposer au comte la fermeté d'un vrai successeur de saint Pierre (1).

Avant son départ pour Rome, Raymond se rendit à la cour de France, afin d'obtenir la confirmation des droits de péage; car le légat ne voulait reconnaître que ceux qui étaient fondés sur des diplômes impériaux ou royaux. On prétend qu'il se plaignit du comte de Montfort et du légat, et qu'il partit muni de lettres de recommandation du roi, du duc de Bourgogne, du comte de Nevers, et d'autres seigneurs qui s'intéressaient à son sort. Car tous étaient indignés de la conduite du légat et de Simon. Ayant consigné ses dernières volontés dans un testament, dont il laissa l'exécution au roi de France et à l'empereur Othon, il partit de Toulouse pour Rome, à la fin de l'année, accompagné de plusieurs seigneurs et députés.

Simon de Montfort occupa le pays conquis autant que le lui permettait le peu de troupes laissées à sa disposition; il nomma des gouverneurs, et marcha sur Pamiers. L'abbé de cette ville en eût volontiers dépossédé son coseigneur, le comte de Foix, qui ne protégeait pas seulement les hérétiques, mais qui plus d'une fois s'était livré à de cruels excès contre le couvent (2). Sur sa route, Simon enleva au comte le château de Mirepoix, principal refuge des hérétiques, et fit son entrée à Pamiers, où l'abbé le reçut comme son coseigneur. Les

(1) *Ep.* XII, 106, 107.
(2) Petr. Vallisser n., c. 24, 45.

châteaux de Saverdun et de Lombez ouvrirent leurs portes, et, par la prise d'Albi, Simon s'assura de toute la province qui tire son nom de cette ville : quelques bourgs seulement ne le reconnaissaient pas pour seigneur. Enfin il retourna à Carcassonne, où il rencontra les deux légats, Milon et l'abbé de Cîteaux.

De cette dernière ville, les légats envoyèrent au pape la relation du succès de l'armée catholique, et lui annoncèrent que le comte de Montfort avait été élu seigneur du pays conquis. « On a fait, en deux mois, disaient-ils, bien des choses que dans d'autres circonstances on n'aurait pas faites en deux ans ; quoique la majeure partie de l'armée soit retournée dans ses foyers, il reste encore assez de troupes au comte pour occuper tout le pays, à l'exception de Toulouse, et pour en expulser les hérétiques. Cependant le comte a besoin de nombreuses troupes pour conserver tant de villes, pour tenir garnison dans plus de deux cents châteaux, et pour conquérir le reste. » Simon envoya à Rome le chevalier Robert de Mauvoisin, l'un des hommes les plus intrépides de cette époque, afin d'exposer au pape la nécessité de nouveaux secours, attendu que sa situation était loin d'être aussi favorable que les légats l'avaient d'abord présentée. Un grand nombre d'ennemis erraient encore dans les montagnes, et il lui était difficile de leur résister avec sa petite armée ; les châteaux les plus forts se trouvaient encore au pouvoir des hérétiques ; ce pays dévasté offrait peu de ressources ; il se voyait donc obligé d'enrôler des soldats à un prix beaucoup plus élevé que pour une autre guerre ; une double solde était le seul moyen de retenir la plupart d'entre eux sous les drapeaux. Il termina en priant le pape de le confirmer ainsi que ses héritiers dans la possession des terres conquises, d'accorder la même faveur à ses compagnons d'armes pour les terres qui leur sont assignées ;

il recommanda sa personne et le pays à la persévérante sollicitude du saint-père (1).

Innocent engagea le comte à persévérer dans ses efforts, et confirma avec plaisir son élection. Il lui annonça « que relativement aux secours demandés, il écrirait à l'empereur Othon ainsi qu'aux rois d'Aragon et de Castille; qu'il voudrait pouvoir faire davantage; mais que sur les pressantes demandes des chrétiens de la terre sainte, il avait récemment adressé partout des exhortations, et qu'il craindrait d'affaiblir l'impression de ses lettres en les faisant immédiatement suivre de nouvelles prières pour une autre cause; que déjà les croisés d'Orient qui avaient à lutter contre tant de misères, se plaignaient des grâces accordées à ceux qui combattaient contre les hérétiques, grâces qui diminuaient les ressources qui leur sont si nécessaires. » Innocent invita l'empereur à ne point accorder d'asile aux hérétiques qui voudraient se réfugier dans son empire. Il pressa les rois d'Espagne de passer les Pyrénées pour combattre les ennemis de la foi, sans craindre une invasion des païens pour leur pays, qui au reste gagnerait en sécurité et recevrait même des secours du midi de la France, dès que, purgé de la contagion de l'hérésie, il serait habité exclusivement par des catholiques. Il engage les chevaliers et les barons restés près du comte de Montfort à persévérer jusqu'à la fin, et leur promet de faire ses efforts pour leur envoyer à Pâques de nouvelles troupes. Pour procurer de l'argent à Simon, Innocent ordonna à tous les prélats de ces diocèses de lui remettre les biens qui étaient entre leurs mains et qui avaient appartenu aux hérétiques non réconciliés avec l'Église. Il écrivit à tous les archevêques français et à leurs suffragants pour leur dire « qu'il rendait honneur et gloire au Tout-Puissant, dont la miséricorde a exercé

(1) *Ep.* XII, 108, 109.

une double justice en expulsant des villes et des châteaux les hommes maîtrisés par le démon, et en ramenant ceux que l'esprit saint avait déjà préparés à entrer dans la demeure sacrée. Cependant si l'œuvre d'une si grande piété a été heureuse à son début, elle n'a point encore la solidité nécessaire. Ils doivent donc remuer leurs subordonnés par des avertissements et des prédications continuelles, pour qu'ils viennent au secours de l'Église et la débarrassent du dragon venimeux ; ils doivent engager le clergé à s'imposer volontairement, et renouveler les concessions spirituelles et temporelles accordées précédemment en faveur de ceux qui combattent contre les hérétiques. » Il écrivit dans le même sens aux comtes de Savoie, de Genève, de Metz, et aux consuls des principales villes du midi de la France. « Levez-vous, chers fils ! hâtez-vous « de cueillir la palme réservée à cette lutte glorieuse. Et « puisque vous n'avez pris aucune part à son heureux « commencement, efforcez-vous du moins de participer à « sa fin ; car le rémunérateur céleste accorda à ceux qui « se présentèrent les derniers dans sa vigne, la même « récompense qu'à ceux qui y étaient arrivés les pre- « miers. » Le pape étendit aussi à Robert de Mauvoisin, envoyé de Simon, et à Burchard de Marly son cousin, la haute faveur dont il honorait le comte. Il plaça leurs possessions, leurs mères devenues veuves et la sœur du comte Robert, également veuve, sous la protection de l'abbé de Sainte-Geneviève et du prieur de Saint-Victor à Paris ; il voulut que l'abbé de Cîteaux accédât au désir de Robert, qui demandait un confesseur particulier, et confirma avec plaisir toutes les donations qu'il avait faites à des couvents (1).

Depuis la prise de Carcassonne, le vicomte Raymond-

(1) Burchard appartenait à la ligne collatérale des Montmorency. Il était fils de Matthieu, mort devant Constantinople. — *Ep.* XII, 122-137.

Roger subissait une étroite captivité dans l'une des tours du château de cette ville. Privé de toute communication au dehors, ses gardiens étaient les seules personnes avec lesquelles il lui fût permis de s'entretenir. Il fut atteint d'une dyssenterie, et succomba le 10 novembre, à l'âge de vingt-quatre ans, non sans laisser le soupçon que ses ennemis avaient abrégé ses jours (1). Il se confessa avant de mourir, et reçut les sacrements des mains de l'évêque. La foule immense qui se rendit à ses funérailles, les larmes qui furent répandues sur sa tombe, prouvent en faveur de sa bonté, et peuvent être regardées comme un témoignage de respect et de pitié pour la grande infortune d'un prince d'une naissance si illustre, possédant de si belles provinces et mort à la fleur de l'âge. Il laissa un fils unique, Raymond de Trincavel, dont il avait confié la garde et l'éducation au comte de Foix. Ce dernier ayant ouvert à Montfort les portes de son château de Preixan, donna ce fils en otage, jusqu'à ce qu'il se fût justifié de l'accusation d'hérésie portée contre lui.

Les affaires de Simon prirent tout à coup une tournure défavorable. Il avait depuis longtemps demandé au roi d'Aragon, suzerain des provinces conquises, l'investiture de ces mêmes provinces; car le pape ne voulait pas qu'on lésât les droits d'autrui. Pierre l'amusa longtemps; enfin il lui donna un rendez-vous à Narbonne. De là ils se rendirent à Montpellier. Le roi éluda d'abord la demande du comte, et finit par refuser l'investiture. Il envoya même des messagers secrets à tous les vassaux de Simon, pour leur dire de ne pas lui obéir et de secouer le joug, leur promettant de venir à leur secours. La plupart des nobles s'empressèrent de fermer leurs châteaux à un seigneur qui n'était ni de leur pays, ni de leur race, et qui n'avait autour

(1) *Chron.* — Petr. Vallissern., c. 26. — Guill. de Pod., *Laur.*, c. 14. — *Ep.* XV, 212.

de lui que des étrangers. Le peuple des campagnes se souleva et assiégea les compagnons du comte, Amalric et Guillaume de Poissy, dans les châteaux qu'ils venaient de conquérir. Ayant appris cette insurrection, Simon quitta Montpellier à la hâte; mais il fut arrêté par la crue des eaux de l'Aude, et Amalric et Guillaume furent forcés de se rendre. En route, il apprit un nouveau malheur : Burchard de Marly, son cousin, était tombé dans une embuscade dressée par le seigneur de Cabaret et avait été chargé de chaînes, après avoir vu massacrer toute son escorte. A Carcassonne, il reçut la nouvelle de la trahison de Guiraud de Pexieux, auquel il avait confié plusieurs places des environs de Minerbe, et qui s'était emparé du château de Puységur. Cependant Simon s'empara de nouveau de ce château qui avait été abandonné, et délivra cinquante soldats de la garnison, que Guiraud avait voués à la mort. Il rasa ensuite plusieurs autres châteaux, et Guiraud, en signe de représailles, lui renvoya deux chevaliers français qu'il avait traînés à sa suite depuis Puységur, après leur avoir fait crever les yeux, couper le nez, les oreilles et la lèvre supérieure (1).

De nouveaux malheurs vinrent l'affliger. La ville de Castres et le château de Lombez, situés dans la province d'Albi, secouèrent la domination d'un seigneur qu'ils détestaient, et le comte de Foix s'étant déclaré ouvertement contre Simon de Montfort, s'empara de nouveau de Preixan, attaqua, mais sans succès, Fanjaux, et sous prétexte d'une conférence, fit sortir de Pamiers plusieurs des principaux bourgeois qu'il retint ensuite prisonniers. Almeric de Montréal, un des seigneurs les plus puissants de la vicomté de Carcassonne, gagna un ecclésiastique auquel Montfort avait confié la garde du château de Montréal, et se fit livrer cette place. Cependant le traître ne jouit

(1) Petr. Vallissern., c. 25. sq.

pas longtemps du fruit de son parjure. Simon s'étant emparé bientôt après de sa personne dans le château de Bram, le fit dégrader par l'évêque de Carcassonne, ordonna de l'attacher à la queue d'un cheval, de le traîner dans les rues de la ville, et de le pendre. Vers la fin de l'année, la défection devint si générale, qu'en peu de temps plus de quarante places se trouvèrent au pouvoir des insurgés, et que vers Noël, il n'y eut plus que quelques forts qui reconnussent la domination du comte de Montfort, à tel point que ses compagnons délibéraient déjà pour savoir s'il ne fallait pas évacuer Carcassonne. Pour comble de malheur, les paysans massacrèrent ou mutilèrent tous les guerriers qui leur tombaient entre les mains, et l'on apprit de plus que le légat Milon était mort à Montpellier (1). Simon opposa à tous ces revers un courage inflexible, que vint soutenir l'arrivée de l'abbé Guido (2).

(1) Les chroniques disent qu'il mourut à Arles, placent ce décès à une époque antérieure, et portent que le comte Raymond fut désolé de cette perte.

(2) Petr. Vallisern., c. 28-34.

FIN DU LIVRE TREIZIÈME.

# LIVRE QUATORZIÈME.

1210.

Othon passa dans le duché de Spolette une partie du rude hiver qui se fit sentir au commencement de l'année 1210. Vers le milieu de janvier il se rendit en Toscane, et donna, par un décret daté de Chiuzi, à son cousin le margrave Azzo d'Este l'investiture de la Marche d'Ancône, telle que Markwald l'avait autrefois possédée. Cette mesure avait le double but de s'allier le parti des Guelfes et de faire valoir, contradictoirement aux prétentions du pape, les droits de l'Empire sur ces domaines. Innocent, dans l'attente d'un heureux changement dans les affaires, pouvait être indifférent à l'investiture de cette province; mais il devait être sensible à la perte d'Argelate et de Medicina, possessions de la princesse Mathilde, qui venaient d'être données à Salinguerra (1).

Othon profita des premiers mois de l'année pour établir solidement sa domination en Toscane et en Romagne. Il se rendit à la fin de mars à Milan, où il s'arrêta quelques jours; après avoir passé par Ferrare, Imola et Plaisance, il arriva à Lodi (2). Il confirma aux villes les

(1) Raum., III, 161.

(2) Les écrivains milanais parlent d'un nouveau couronnement qui aurait eu lieu cette année à Milan.

priviléges accordés par les précédents empereurs, calma les factions et chercha à se les attacher. Dans ce but, il convoqua pour le commencement de mai les députés de ces villes à Parme, afin de leur exposer la validité de ses droits sur la Pouille et sur plusieurs parties des États de l'Église, et pour leur demander des secours. Milan s'empressa d'accéder à ses désirs. Il ordonna surtout aux consuls de Gênes de comparaître; car cette république ne lui avait pas encore prêté foi et hommage, et avait différé de reconnaître sa suzeraineté. Il désirait vivement mettre un terme à l'animosité des Génois contre les Pisans, qui avaient troublé le commerce de Gênes par leurs pirateries sur mer. Les consuls de Gênes ayant rencontré l'empereur à Plaisance, ne purent résister, sans mépriser l'autorité impériale, à l'ordre d'observer avec leurs rivaux une trêve de deux ans, à partir de la Saint-Michel. Chacune des deux cités devait lui remettre ses prisonniers comme gage de la fidèle observation de la trêve (1). Ayant terminé ce différend, Othon continua son voyage à travers l'Italie, et arriva vers la fin de juin à Turin. Il quitta bientôt le pied des Alpes pour venir en Toscane exécuter ses projets (2).

Othon avait promptement oublié la persévérance avec laquelle Innocent l'avait soutenu contre les usurpations et les menaces de son ancien compétiteur, et avec laquelle il lui était resté seul fidèle lorsque tous abandonnaient sa cause. Il céda donc aux réclamations des villes et aux insinuations de quelques seigneurs, qui lui conseillaient de s'emparer encore d'autres possessions de l'Église. Innocent avait depuis longtemps pénétré ses desseins; déjà il s'était plaint à l'archevêque de Ravenne et à ses suffra-

(1) Caffari, *Ann. Gen.* Murat. ss., VII, 400.
(2) Murat., *Antiq. Ext.*

gants de l'ingratitude de l'empereur (1). Othon, pour sauver les apparences, chargea quelques jurisconsultes de faire valoir les droits de l'Empire sur les provinces appartenant au patrimoine de Saint-Pierre. Ceux-ci déclarèrent que le saint-siége, profitant de la lutte soutenue par les deux rivaux au sujet de la couronne impériale, s'était approprié des châteaux et des domaines sur lesquels les droits de l'Empire étaient incontestables; qu'Othon lui-même avait promis sous serment au pape, le jour de son couronnement, de veiller, selon tout son pouvoir, au maintien de la dignité de l'Empire, et de lui faire restituer tout ce qui lui avait été enlevé (2).

L'empereur envahit donc la Campanie et d'autres possessions, dont la faveur des empereurs, la bienveillance des princes et la piété des grands avaient jadis gratifié l'Église romaine. Il soumit Orvieto, Perugia et la plus grande partie du domaine temporel de l'Église. Les habitants de Viterbe se garantirent contre l'empereur au moyen d'une forte muraille, et ne craignirent pas de faire plusieurs fois des sorties contre les Impériaux, qui se vengèrent en ravageant leurs champs et leurs vignobles. Plus d'un habitant de Rome désirait même le succès des plans d'Othon et le rétablissement de la domination impériale (3); aussi son attitude devint-elle de plus en plus hostile. Les villes et châteaux étaient gardés de manière à intercepter toute communication avec Rome. Des ecclésiastiques, chargés de porter au dehors des missives pontificales, furent arrêtés; de sorte qu'on fut obligé de les confier à des marchands pour les faire parvenir à leur destination (4). Plusieurs étrangers, qui se rendaient dans la ca-

(1) Ptol. Luc., *Hist. eccl.*, in Murat. ss., t. XI, 1123. — Rubæi, *Hist. Ravenn.*, in Græv. *Thes.*, t. VII, P. I, p. 360.

(2) Matth. Par., p. 160.

(3) Tels que les Capocci. Cæs. Heisterb., *Excerpt.*, in Leibn. ss., II, 517.

(4) Godofr., *Monach.* — *Emmonis Chron.*, in Matth., *Annal.*, t. II.

pitale de la chrétienté, furent obligés de rétrograder; même des croisés, qui traversaient le pays, furent attaqués et eurent à supporter de mauvais traitements.

Jusqu'alors Innocent avait temporisé. Il espérait vainement qu'Othon reviendrait de lui-même à de meilleurs sentiments. Enfin, il lui manda : « Quoique nous sentions l'insuffisance de notre mérite et de notre capacité pour la haute dignité dont nous sommes revêtu, nous désirons cependant nous abstenir de tout ce qui pourrait attirer sur nous la colère du Tout-Puissant. Nous ne nous rangerons pas du côté de ceux qui craignent de perdre la faveur des hommes, et n'osent élever la voix pour s'opposer courageusement à ceux qui, se fiant à leur puissance temporelle, veulent nous résister. Si nous tenons à Votre Majesté un langage plus sévère qu'autrefois, nous ne le faisons pas par orgueil, mais parce qu'il est écrit : « Criez au moment du danger, élevez votre voix comme une trompette ! » et parce que nous sommes affligé de voir que vous devenez un ennemi funeste de l'Église, au lieu d'être un fils protecteur, comme nous l'espérions. Considérez comment vous avez été élevé par le saint-siége au haut rang que vous occupez; reconnaissez le maître des cieux, qui précipite le puissant du trône et élève les humbles. Mais vos actions prouvent que vous ne pensez pas à lui. Vous ne vous contentez plus des limites de vos prédécesseurs, vous attaquez l'héritage de saint Pierre, lorsque votre devoir serait de l'augmenter plutôt que de le diminuer. Avec tant de qualités qui vous distinguent, vous brilleriez comme un soleil au milieu des autres princes, si vous rendiez au saint-siége les honneurs qui lui sont dus Loin de là, vous l'attaquez, sans songer au serment de fidélité qui vous lie à notre personne et à celles de nos successeurs. Pensez à cette parole du prophète : « L'homme qui méconnaît l'autorité qui lui a été confiée se place au niveau des animaux privés de raison. » Vous trouvez des

exemples dans l'antiquité; vous en avez un sous les yeux, celui de Frédéric, votre prédécesseur, qui a expié en sa personne et en celles de ses fils l'oppression qu'il a fait peser sur le saint-siége, et qui, comme autrefois le peuple d'Israël, n'a pas été jugé digne d'entrer dans la terre promise. Croyez-vous être fort dans votre injustice? Voulez-vous vous emparer du bien d'autrui, tandis que le vôtre est assez vaste et que vous n'êtes pas destiné à en jouir longtemps? Ne savez-vous pas qu'il est indigne de ses priviléges, celui qui abuse de son autorité? Loin de nous la pensée d'attaquer la couronne impériale, notre intention est de vous faire abandonner une fausse route pour vous ramener dans le droit chemin. Plus nous vous aimons, plus il nous est pénible de voir que vous commettez des actions qui nous affligent, et que vous ne vous laissez arrêter ni par l'ignominie, ni par la perte de votre âme. Nous avons pour devoir de défendre les biens de l'Église avec l'épée spirituelle, de réprimander tout chrétien sur un péché mortel, et de l'en détourner, s'il est nécessaire, par l'emploi des censures ecclésiastiques. Nous vous prions, nous vous exhortons et nous vous commandons de cesser tout empiétement sur les droits du saint-siége et de vous rappeler vos serments. Dieu punit les grands comme les petits; prenez donc garde qu'il n'arrache votre racine de la terre des vivants et qu'il ne la disperse au loin. Si vous persistiez dans votre perversité, nous ne pourrions nous dispenser de prononcer l'excommunication contre vous (1). »

Othon répondit : « Nous sommes justement surpris et fâché que votre charité apostolique ait exprimé contre nous, en tant de paroles, un blâme que nous ne méritons pas. Nous voulons répondre en peu de mots. Nous n'avons rien fait qui soit digne de faire tirer le glaive

(1) Hahn, *Bullæ pontif.*, in *Collect. monument.*, I, 148.

spirituel contre nous. Car nous ne vous enlevons pas le pouvoir spirituel qui ressort de vos fonctions ; loin de là, nous voulons qu'il subsiste dans toute sa force et s'étende sous l'égide de notre autorité impériale. Mais vous n'ignorez pas que nous avons plein pouvoir sur le temporel, et que vous n'avez aucune décision à prendre à cet égard. En effet, ceux qui administrent les sacrements ne doivent point présider la justice criminelle. Si vous exercez librement votre pouvoir spirituel, nous voulons aussi, comme empereur, régler les affaires temporelles dans tout l'Empire (1). » — On se tromperait grandement si on voulait voir dans Othon un adversaire de la papauté. Il croyait seulement devoir soumettre les possessions temporelles de l'Église romaine à l'Empire, dont elles avaient fait partie. Pour le reste, il reconnaissait le pape pour le chef de la chrétienté dans toute la force du terme. Aussi, loin de favoriser les ennemis de l'autorité pontificale, fit-il exécuter à Ferrare et dans d'autres villes des États du pape, les lois de l'Église contre les hérétiques ; il fit raser les maisons de ceux qui étaient convaincus d'hérésie, se regardant en cela comme le protecteur temporel des lois ecclésiastiques (2).

Othon ne se contentait pas de réunir l'État de l'Église à l'Empire, il réservait le même sort à toute l'Italie. Roger, héros des Normands, disait-on, a enlevé la Pouille à l'Empire, il faut que cette province y retourne. Othon convoitait aussi d'autres domaines appartenant au royaume de Frédéric, quoiqu'il eût garanti leur intégrité par le serment solennel prêté précédemment au pape (3). Mais des

(1) Hahn, *Bullæ pontif.*, in *Coll. monument.*, I, 208.

(2) On voit qu'il s'agit ici des lois contre les hérétiques, que M. Hurter appelle *lois ecclésiastiques*, et qu'il devrait plutôt appeler lois civiles ; car les lois de l'Église n'avaient d'effet civil qu'autant qu'elles étaient sanctionnées par le pouvoir temporel. (*Note du trad.*)

(3) Godofr., *Monach.* — *Ep.* XV, 115.

seigneurs ecclésiastiques et séculiers, à la tête desquels figuraient Thiébaut et le comte de Celano, excitaient Othon à s'emparer des domaines de Frédéric. Ce monarque traversa Rieti et parut dans les Abruzzes vers la Saint-Martin. Thiébaut lui remit Capoue, et le comte lui livra Salerne. A l'approche d'Othon, les habitants de Saint-Germain furent saisis d'une telle frayeur, qu'ils se sauvèrent pour la plupart dans d'autres contrées emportant leurs biens. L'abbé du Mont-Cassin, contre le conseil de ses frères, recourut à des négociations pour détourner le danger; il trouva bon accueil près de l'empereur, qui fit respecter son couvent. Naples lui ouvrit ses portes. Aversa se rendit. Les uns étaient dominés par leur affection, les autres par la crainte. Quarante galères de Pise attendaient les ordres de l'empereur près de l'île de Procida (1). Aquino seule fit une résistance tellement opiniâtre, qu'Othon, désespérant de s'en emparer, s'en retourna à Capoue, où il passa l'hiver, faisant confectionner des machines de guerre pour s'emparer des autres villes. Voulant récompenser Thiébaut de l'alliance qu'il avait contractée avec lui, il lui donna l'investiture du duché de Spolette (2).

Cependant, Innocent ne cessait de protester par ses lettres contre les envahissements d'Othon et de lui rappeler ses serments. Il l'exhortait à suspendre sa persécution contre l'Église, et à ne point expulser de son patrimoine le roi de Sicile, qui se trouvait sous la protection de saint Pierre. L'empereur lui fit dire : « Si le pape veut retenir les possessions de l'Empire, qu'il me délie du serment par lequel j'ai juré de recouvrer les droits enlevés à l'Empire. Car il m'a imposé lui-même ce serment le jour de mon couronnement. » Innocent se plaignit même au-

(1) *Chron. Pisan.*, in Murat. ss., t. VI.

(2) *Chron. Foss. Nov.*— Rich. de S.-Germ.— *Cont. Chron. Anon. Mont. Cass.*, in Græv., *Thes.*, t. IX.

près d'Adolphe, ancien archevêque de Cologne, de l'indigne conduite et de l'ingratitude d'Othon (1). Voyant l'insuccès de ses avertissements et de ses menaces, il envoya encore une fois l'abbé de Morimond à Othon, espérant que la faveur dont cet ecclésiastique jouissait près de lui, le ferait désister de ses projets. Mais Othon insistait sur les droits de l'Empire et sur son devoir de régler les affaires temporelles.

Innocent ne pouvait rester indifférent à la vue du danger qui menaçait le royaume de Sicile. Quoique la tutelle fût éteinte, les circonstances critiques dans lesquelles se trouvait le roi rendaient plus que jamais la protection du pape nécessaire. Frédéric tenait, il est vrai, les rênes du gouvernement; mais jeune et sans expérience, il pouvait facilement se laisser entraîner à des actes dont il ne pouvait pas encore prévoir les conséquences. Alors que l'empereur le menaçait de toute sa puissance, il venait de disgrâcier et d'éloigner de sa personne son ancien gouverneur, l'évêque de Catane. Innocent lui rappela donc le danger qui menaçait son royaume, l'engagea à prendre des précautions et à ne plus agir comme un enfant (2). « Vous vous préparez bien des chagrins par la mesure que vous venez de prendre, lui écrivit-il. Le zèle des nobles se refroidira pour votre service, et vous apprendrez à vos dépens le besoin de rappeler un homme qui, non-seulement s'est opposé énergiquement à vos adversaires, mais qui a aussi soutenu vos intérêts contre l'empereur. Nous espérons que vous lui rendrez votre confiance, que vous suivrez ses sages conseils, et que vous n'entreprendrez plus rien contre son bien-être ou contre son honneur (3). »

Othon voyait qu'une rupture avec le pape était inévi-

(1) Matth. Paris. — *Ep.* XIII, 177.

(2) Frédéric n'avait pas encore seize ans ; il était cependant majeur.

(3) *Ep.* XIII, 83.

table. Afin d'en prévenir les conséquences, il envoya le patriarche Wolfgar dans les villes de la Lombardie. Il était chargé de raffermir les habitants dans leur attachement pour l'empereur, ce en quoi il réussit complétement. Bologne et son école de droit étaient particulièrement dévouées à Othon comme elles l'avaient été à tous ses prédécesseurs ; aussi cette école obtint-elle facilement la confirmation de ses anciennes franchises. L'empereur chercha aussi à rallier plus étroitement à sa personne les princes spirituels d'Allemagne. L'archevêque Sigefroi de Mayence (car Léopold était alors complétement oublié) reçut, revêtue du sceau impérial, la confirmation des grandes faveurs qu'il lui avait déjà accordées comme roi, faveurs d'après lesquelles l'archevêque avait acquis à son archevêché le droit de patronage sur Gœttingue, la juridiction sur Noerten, la suzeraineté sur l'abbaye de Reinhausen, et la promesse de faire raser Gleichen, ville hostile à Eichsfeld (1). Il manda en Italie l'archevêque de Salzbourg, qui lui donna l'assurance de son secours pour tout ce qui pourrait contribuer à l'honneur de l'Empire et de l'empereur. Othon s'efforça même de le prévenir contre le pape.

Voici la situation des autres affaires d'Allemagne. Le roi de Bohême renouvela sa demande de divorce ; question sur laquelle l'évêque de Prague avait prononcé autrefois d'une manière conforme aux désirs du roi. Comme ce monarque pouvait empêcher, par violence, son épouse d'en appeler à Rome, il regarda son mariage comme dissous et demanda la main de Constance. Une conduite aussi arbitraire et aussi illégale ne pouvait être indifférente au pape. Les avertissements avaient été sans résultat et les négociations duraient depuis huit ans. Les évêques de Halberstadt et de Bamberg, ainsi que l'abbé de

(1) Barth. Dulcini, *de Var. Bonon. Statu*, in Græv. *Thes.*, t. VII. — Murator., *Antiq.*, IV, 281. — *Docum.*, in Guden., *Cod. dipl.*, I, 416.

Pforta, avaient été chargés de faire une enquête, d'entendre les témoins et d'adresser un rapport à Rome. Là, des fondés de pouvoir des deux parties plaidèrent devant un cardinal; l'affaire s'étant embrouillée, le pape chargea l'évêque de Salzbourg d'entendre encore une fois les témoins et de faire une nouvelle enquête, se réservant la faculté de prononcer en dernier ressort. Ce procès fut plus tard l'une des affaires que le cardinal-légat Hugolino d'Ostie eut à traiter en Allemagne. Mais il ne parvint à aucun résultat. Car le roi s'étant refusé à comparaître, encourut l'excommunication, promit ensuite de se présenter; mais il ne le fit pas, et célébra son mariage avec Constance. L'archevêque Sigefroi de Mayence se vit donc obligé de citer de nouveau les deux parties à Rome. Les avocats de la reine demandèrent que la sentence de l'évêque de Prague fût déclarée nulle d'après les règles du droit canon et du droit civil. D'après les nombreuses objections qui naissaient de la nature même de l'affaire, ajoutées à celles du roi, Innocent se trouva dans l'impossibilité de prendre une décision, sans épuiser à la fois l'accusation, la défense et l'enquête. Aussi, malgré les embarras nés de ce procès, Innocent résolut-il, dans le cas où les deux parties ne s'arrangeraient pas à l'amiable, d'évoquer encore une fois l'affaire à Rome, afin de se mettre en mesure de rendre une sentence conforme au droit (1).

Les chanoines de Brême, en demandant l'évêque Gérard d'Osnabrück pour archevêque, semblaient mettre un terme aux divisions qui existaient dans ce diocèse. Par suite de cette scission, le clergé avait éprouvé de grandes persécutions, les églises essuyé des dommages considérables dans leurs biens; aussi les chanoines, moins attachés à Waldemar que les vassaux du diocèse,

(1) *Ep.* XIII, 50.

désiraient-ils sincèrement le retour de la tranquillité et de la paix. Le pape leur accorda volontiers leur demande. Mais il y mit pour condition que, jusqu'à la réception du pallium, Gérard gouvernerait l'église d'Osnabrück, serait reconnu pour pasteur de cette église par les ecclésiastiques et les laïques, et recevrait le serment d'hommage et d'obéissance des prêtres et des vassaux de l'église de Brême. L'évêque de Minden et deux autres prélats du nord-ouest de l'Allemagne furent chargés de prendre les mesures convenables pour l'entrée solennelle de Gérard dans l'église de Brême (1).

La conduite d'Othon, et plus encore le caractère particulier d'Innocent, qui usait de condescendance chaque fois qu'il ne rencontrait ni mépris pour sa dignité, ni empiétement sur ses droits, contribuèrent sans doute à adoucir le pape à l'égard de l'archevêque déposé de Cologne : d'ailleurs il était plus disposé à relever par les ménagements qu'à humilier par la sévérité. L'archevêque s'était soumis avec humilité au châtiment que le saint-siége lui avait infligé pour sa défection de la cause d'Othon. Aussi, la justice ayant eu son cours, Innocent laissa-t-il accès à la clémence. Adolphe fut autorisé à célébrer la grand'messe dans toutes les églises, sans toutefois porter le pallium, à conférer les ordres mineurs aux prètres, à bénir les vases sacrés, et à accepter une dignité ecclésiastique, pourvu que ce ne fût pas un évêché; car, pour ce dernier cas, il devait demander une permission spéciale (2).

Les efforts d'Innocent pour réconcilier le couple royal de France, et ses démarches persévérantes pour obtenir du roi que la reine fût du moins traitée convenablement, ayant été sans résultat, il ne lui restait plus qu'à avertir

(1) *Ep.* XIII, 158.
(2) *Ep.* XIII, 177.

sévèrement le roi et à relever le courage de la reine infortunée, par des paroles de consolation qui, émanant du chef de la chrétienté, témoignaient de la bienveillance la plus paternelle. « Il dit au roi qu'il serait célèbre entre tous les rois de la terre par ses hauts faits, si sa conduite envers la reine ne flétrissait sa gloire. Puisse-t-il faire disparaître cette tache et devenir entièrement pur (1). » Mais les paroles que le pape adresse à Ingelburge portent l'empreinte de ce véritable esprit du christianisme qu'on retrouve dans tous les discours, dans tous les écrits et dans toutes les actions de ce grand homme. « Prenant une part toute paternelle à l'amertume de votre sort, nous exhortons Votre Sérénité qui, par son mariage, a été appelée à régner sur les autres, à se maîtriser elle-même dans la lutte que Dieu lui a réservée pour éprouver sa vertu. Supportez tous les dégoûts et toutes les amertumes; supportez-les avec un esprit contrit, et non par pure nécessité; soumettez-vous, pour plaire à la volonté divine; ne vous attristez pas de ce qui arrive contre vos désirs; faites votre sacrifice avec joie, et non malgré vous, sachant que la plupart des offrandes qu'on fait dans cette misérable vie, se composent de tributs involontaires dont personne ne peut espérer ni exiger d'être affranchi. Très-chère fille en Jésus-Christ, consolez-vous dans votre infortune; armez-vous d'un courage viril, et ne le perdez jamais, pour que vous ne vous plaigniez pas de votre sort, et que vous ne gémissiez pas de ce qu'il vous est arrivé des malheurs que vous n'avez point vu arriver à des gens plus indignes. Si la vertu s'énerve sans combats; si sa grandeur et son prix ne se manifestent que par la patience, nous ne devons pas nous faire un sujet de douleur de ce qui doit nous servir de consolation; car le père céleste a voulu vous éprouver,

(1) *Ep.* XII, 29.

comme le font les parents naturels qui, pour maintenir leurs enfants dans la vertu, les éloignent des plaisirs; il a voulu se préparer en vous, non une fille délicate, mais une fille élue. Regardez donc la licence qui entretient l'audace chez les réprouvés, comme plus dangereuse que la discipline qui fortifie la vertu dans les élus. Exercez votre patience avec humilité, et comme la souffrance n'est point souffrance pour ceux qui l'acceptent avec résignation, supportez tout avec une égale humeur, afin que celui qui tient dans sa main le cœur du roi, et qui le dirige selon sa volonté, soit touché de votre humilité, fasse disparaître la cause de votre adversité, en vous conciliant le cœur de votre époux, et que, de plus, par la grâce de son esprit, qui est le vrai époux des âmes fidèles, il récompense l'anxiété de votre attente. Soyez persuadée que chaque fois qu'il sera nécessaire et convenant, nous ne vous laisserons pas manquer du suffrage de la faveur apostolique (1). »

Depuis quelque temps le roi avait des démêlés importants avec les évêques Manassé d'Orléans et Guillaume d'Auxerre ; frères de la maison de Seignelay, ils vivaient dans la plus étroite amitié et tenaient une même ligne de conduite (2). Quelques seigneurs, qui entretenaient des intelligences avec les Anglais, avaient bâti un château sur le rocher de Warplic, avantageusement situé sur le bord de la mer. Leur but était de se mettre en rapport avec les îles Britanniques, et de donner ainsi un asile aux ennemis de la France. Des gens armés, des munitions

(1) *Ep.* XIII, 66.

(2) Tous deux étaient chanoines d'Auxerre. Guillaume refusa l'évêché de Nevers pour ne pas se séparer de son frère. Le chapitre d'Auxerre ayant élu Manassé évêque, ce dernier ne voulut pas qu'on fît tort à son frère, qui était doyen, et n'accepta pas. Celui-ci refusa également une élévation au détriment de son frère aîné. Cependant l'archevêque de Sens parvint à le décider à accepter l'évêché. *Hist. Ep. Antossiodor,* in Labbé, *Bibl. Mss.*, t. I.

de guerre et des vivres, furent transportés dans cette place; et on se plaignit au roi de France des dommages causés aux contrées d'alentour par les sorties dévastatrices de la garnison. Philippe convoqua ses vassaux à Mantes, et fit marcher le comte de Saint-Pol contre la forteresse. Les deux évêques s'étaient trouvés au rendez-vous à la tête de leurs vassaux. Mais ils s'éloignèrent bientôt sans prendre congé; et leurs vassaux se refusèrent à obéir aux ordres du roi en l'absence de leurs seigneurs. Les évêques avaient donné pour excuse qu'ils n'étaient tenus de suivre l'armée qu'autant que le roi marcherait en personne. Le roi, considérant cette déclaration comme une révolte, s'empara des fiefs auxquels était attachée l'obligation de suivre le roi à la guerre, mais leur laissa pourtant, du moins au commencement de la querelle, la jouissance des dîmes, des droits et des biens ecclésiastiques. Les évêques demandèrent la restitution des biens, offrirent de se justifier, prétendant qu'ils n'étaient point coupables du crime de lèse-majesté. Philippe tint bon. Les prélats, pour se défendre, lancèrent alors l'interdit sur les biens et les gens du roi qui se trouvaient dans leurs diocèses; mais, en revanche, on séquestra leurs habitations et leurs meubles (1). Les évêques se rendirent à Rome et se plaignirent à Innocent de ce que le roi s'était emparé violemment de leurs biens, sans avoir examiné l'affaire, ou entendu leur justification. Le pape trouva la conduite de Philippe aussi illégale qu'injuste. Voyant la liberté de l'Église menacée, il demanda que le roi rétablît les choses dans leur état primitif, traita les évêques avec douceur, intercéda en leur faveur, au cas où ils auraient commis un acte condamnable, et chargea l'archevêque de Sens de faire des démarches pour eux et de les assister de ses conseils. Le roi pria le pape

(1) *Ep.* XIII, 191. — X, 195. — Albericus, p. 454. — *Ep.* XIV, 52.

de lever l'interdit lancé par les deux évêques, et ne se laissa toucher ni par les lettres venues de Rome, ni par les prières de l'archevêque. Innocent chargea de nouveau celui-ci d'examiner cette affaire, l'exhorta à insister avec énergie et avec persévérance auprès de Philippe, pour qu'il réintégrât les évêques et pour qu'il leur pardonnât, par égard pour le saint-siége, la faute qu'ils pouvaient avoir commise. Philippe prétendait ne pouvoir revenir sur son jugement, sans une nouvelle instruction, et le pape déclarait que dans ce cas il ne pourrait pas non plus lever l'interdit sans enquête; mais que la marche la plus convenable serait de terminer cette affaire à l'amiable (1). Elle resta indécise. Les évêques en appelèrent de nouveau à Rome, et, l'année suivante, Innocent représenta encore une fois au roi qu'il avait agi arbitrairement envers les évêques, et dépassé les bornes du droit, lors même que les prélats seraient vraiment coupables à son égard, ce qui n'était pas. Il engagea le roi à maintenir, avec l'Église, la paix déjà troublée dans plusieurs royaumes, et si, sans égards pour sa personne, il persiste dans cette affaire, à ne pas s'opposer du moins à ce qu'une sentence fût rendue suivant les coutumes du pays. « Des choses plus dignes et plus importantes réclament ailleurs l'attention du roi, lui écrivit-il, et cette affaire ne tournera ni à son honneur, ni à son avantage. Un vieux proverbe dit : *Errer est de la nature de l'homme, mais persévérer dans l'erreur est de celle du diable.* » L'archevêque de Sens avait mission d'attirer l'attention du roi sur le contenu de la lettre pontificale, et de veiller à ce que l'interdit prononcé par les évêques sur les possessions royales qui se trouvaient dans leurs diocèses, fût observé. Mais l'archevêque n'avait pas la prudence nécessaire, et ne saisit pas non plus la pensée du pape; car il embrouilla l'af-

(1) *Ep.* XIII, 190, 191. — XIV, 52. — XIV, 163.

faire au lieu de la terminer, et Innocent se vit obligé de charger, peu de temps après, d'autres évêques d'annuler ce qu'il avait fait. « Les princes, disait-il au roi, obtiennent souvent plus par la modération que par la dureté, et nous désirerions être médiateur afin de rétablir la bonne intelligence. » Cependant Innocent ne voulut pas aller plus loin, ni marcher à l'encontre des coutumes du royaume; car il n'avait pas en France les mêmes droits qu'il avait en Allemagne sur les fiefs des évêques. Ces fiefs, séparés de la dotation proprement dite de l'Église, relevaient immédiatement du roi, qui disposait de leurs revenus pendant la vacance du siége (1). Le pape ne poussa donc pas plus loin ses démarches en faveur des évêques. Ceux-ci adressèrent au roi un écrit, dans lequel ils avouèrent avoir violé leurs devoirs de vassaux et reconnurent la légitimité des prétentions de leur suzerain. Ce ne fut qu'après cet aveu que Philippe consentit à leur rendre les droits régaliens, mais sans restitution des revenus perçus. Par grâce royale, il accorda seulement à chacun trois cents livres. Il les exempta aussi, pour leur vie durante, de l'obligation de le suivre à l'armée, à condition toutefois qu'ils y enverraient leurs contingents comme les autres évêques et barons. L'interdit fut donc levé.

Ce fut à cette époque que se terminèrent le mur d'enceinte et le pavage de Paris, travaux commencés depuis plus de vingt ans (2). Plusieurs villages et couvents se trouvèrent alors enclavés dans l'intérieur de la ville; ce qui donna lieu, au sujet des droits de dîmes et de juridiction ecclésiastique, à des prétentions qu'il était

(1) *Ep.* XV, 39, 40, 108, 123, 109. — Des différends à ce sujet s'élevèrent entre le roi de France, Innocent IX et ses deux successeurs, et occasionnèrent la célèbre convocation du clergé en 1682. Voy. Bausset, *Hist. de Bossuet*, II, 199.

(2) On prétend que le roi étant un jour à sa fenêtre, une voiture qui passait dans la boue produisit une puanteur insupportable, ce qui le détermina à faire paver toutes les rues avec des pierres dures. Rigord.

d'autant plus nécessaire de fixer, que le roi, pour éviter les emplacements vides, avait ordonné à chaque propriétaire de champs ou de vignes, d'y construire des maisons (1). Une partie de la grille de l'ancien et célèbre couvent de Saint-Germain des Prés, qui touchait à la paroisse Saint-Sulpice, dut rentrer dans Paris, aux termes de l'ordonnance du roi. Aussi l'abbé et les religieux craignirent-ils de perdre le droit qui avait été accordé, par le pape Lucien III, à leur maison, et qui portait qu'aucun propriétaire payant le cens au couvent pour des fonds de terre, ne pouvait, sans le consentement des moines, passer sous la juridiction d'une autre église. L'abbé s'adressa donc à Innocent, et obtint l'assurance que, dans le cas où l'on ferait, dans l'intérieur de la ville, des constructions sur les propriétés du couvent, le monastère conserverait, sur les habitants des nouvelles maisons, les droits spirituels qu'il exerçait sur les habitants des anciennes. On décida encore arbitralement quelques autres prétentions élevées par le couvent, et enfin Innocent donna une nouvelle preuve de sa prédilection pour la France et son monarque, en confirmant les règlements établis par les maîtres et les étudiants de Paris, et en leur recommandant la stricte observation de ces règles (2).

En Angleterre, la cause de l'archevêque de Cantorbéry était assoupie, et l'affaire du douaire de la reine Bérengère et celle de l'archevêque d'York mirent seules, cette année, le pape en relation avec ce royaume. On avait en vain fixé au roi un terme pour arranger la première. Il n'avait pas non plus envoyé un fondé de pouvoir, ni ne s'était arrangé avec la reine. Aussi les évêques de Rochester et de Salisbury reçurent-ils l'ordre de jeter, sans plus de retard et sans crainte, l'interdit sur toutes les villes,

(1) Félibien, *Hist. de la ville de Paris*, I, 251. — Rigord., c. 52.
(2) *Ep.* XIII, 90, 91. — XII, 180.

villages, châteaux et métairies réclamés par la reine. Quelques évêques furent aussi chargés de faire au roi des représentations énergiques, relativement à l'affaire de l'archevêque, et de l'engager à restituer ce qu'il avait enlevé, et à réparer tous les dommages (1).

Ces mesures n'eurent pas un grand résultat. Le roi entreprit une expédition en Irlande, soit pour faire cesser les différends existant entre les barons et les chefs indigènes, soit pour humilier Hugues et Gauthier de Lacy, et se venger de l'odieux Guillaume de Braose, qui avait trouvé un refuge auprès d'eux (2). Le roi fut heureux dans cette expédition, qui, sous certains rapports, devint avantageuse à l'Irlande. A Dublin, près de vingt chefs firent hommage; d'autres se fièrent à la solidité de leurs châteaux; les Lacy prirent la fuite. Mathilde, femme de Guillaume de Braose, tomba avec son fils et sa belle-fille au pouvoir de Jean, qui leur fit expier, à Windsor, la réponse téméraire de Mathilde, en les laissant mourir de faim. Des gardes-frontières furent opposés aux attaques des chefs irlandais qui sortaient à l'improviste de leurs retraites presque inaccessibles, pour ravager les possessions des Anglais. Les lois, les coutumes et jusqu'au système monétaire de l'Angleterre furent introduits en Irlande; l'administration fut confiée à des vicomtes et à d'autres fonctionnaires, et l'évêque de Norwich fut nommé chef suprême de la justice (3). Ces événements furent avantageux aux Anglais établis dans l'île depuis la conquête. Jean, heureux de voir les choses tourner ainsi au gré de ses désirs, retourna à Londres, songeant déjà aux moyens à mettre en œuvre pour extorquer au clergé l'argent dont il avait besoin. Il manda près de lui les évêques, les pré-

(1) *Ep.* XIII, 74, 67.

(2) Gordon, *Hist. d'Irlande*, I, 206.

(3) Matth. Par., p. 160.

lats et les supérieurs des couvents, et leur imposa une taxe qui s'éleva, dit-on, à cent mille livres sterling. L'ordre de Cîteaux fut en outre tenu de livrer quarante mille livres d'argent, sans égard pour des lettres de grâce accordées précédemment. Il paraît donc que les trésors extorqués par Jean, au commencement de l'année, aux juifs, par le moyen de diverses tortures, avaient déjà été dissipés. S'il faut en croire une tradition populaire, un juif de Bristol, connu par son avarice, fut condamné par le roi à se laisser arracher chaque jour une dent, jusqu'à ce qu'il eût payé dix mille marcs. Le juif fit le sacrifice de sept dents; mais, à la huitième, la douleur l'emporta sur l'amour des richesses, et la cupidité du tyran fut satisfaite. Est-il étonnant de voir tant de juifs quitter le pays?

De grands événements se préparaient en Espagne. La trêve faite par Alphonse de Castille, en 1198, et qui était expirée l'année précédente, avait permis au roi maure Abu-Jacob-Almansor, surnommé l'Invincible, de comprimer les troubles élevés dans son royaume. Les chevaliers de Calatrava s'étaient soumis à cette trêve contre leur gré; car ils supportaient impatiemment la perte de la résidence principale qui leur avait donné son nom. Calatrava était tombée au pouvoir des Maures peu de temps avant la conclusion de cette trêve, et son expiration ouvrait de nouveau le champ à leur ardeur guerrière. Sous les ordres de leur grand maître, ils envahirent les frontières mahométanes, et s'emparèrent de quelques châteaux. Si la paix conclue récemment (1) entre les rois de Castille et de Léon eût été rompue, comme le voulaient quelques malintentionnés, l'ordre aurait été hors d'état de supporter le fardeau de la guerre. Aussi Innocent ordonna-t-il aux évêques des deux royaumes de travailler au maintien de la paix, à la formation d'une

(1) En 1208.

ligue des rois contre les infidèles, et de menacer d'excommunication le premier qui romprait la paix (1). Alphonse, pressentant l'avenir ou voulant se fortifier dans son intérieur, mit tout en œuvre pour faire cesser la discorde entre les rois d'Espagne, et bientôt les quatre royaumes jouirent des bienfaits de la paix, dont ils étaient privés depuis bien longtemps. Il chercha même à réconcilier les rois de France et d'Angleterre, afin de les faire entrer dans la grande alliance qu'il préparait contre les Maures. Les princes étant ainsi disposés à tirer le glaive pour l'honneur du pays et la protection de la foi, Ferdinand, l'infant de Castille, après avoir été armé chevalier, déclara solennellement dans la maison du Seigneur, qu'il était résolu à combattre pendant toute sa vie contre les infidèles et à les expulser de son héritage. Il demanda dans ce but la bénédiction du pape, et fit un appel à d'autres princes. Innocent ordonna aux archevêques et évêques d'Espagne de presser les rois dans les États desquels ils se trouvaient, de fournir de l'argent et des troupes à l'infant pour une entreprise aussi glorieuse, si toutefois ils n'étaient pas engagés par une trêve avec les infidèles; car une trêve semblable devait aussi être observée (2).

Loin d'avoir hérité des sentiments de son père, le roi Sancho de Portugal était disposé à se brouiller avec la cour de Rome et le clergé de son royaume (3). Son mécontentement contre l'évêque de Porto était si vif, que les fondés de pouvoir du pape ne purent parvenir à établir une paix solide entre eux. Le roi trouva facilement un prétexte pour lui faire sentir les effets de sa colère. L'évêque, de son côté, attendait une occasion favorable pour se venger du roi par le pouvoir et la sévérité de

(1) Voy. la lettre dans Odor. Rayn., *Annal.* — Ferreras, IV, 82.
(2) Mariana, II, 652. — *Ep.* XIII, 193.
(3) Liv. II. — *Ep.* XIII, 75.

l'Église. Le mariage du prince royal Alphonse avec Urraca, fille d'Alphonse de Castille, fournit au prélat un prétexte par la proche parenté des époux. L'évêque prononça l'excommunication, refusa d'assister au mariage, ne se porta point à la rencontre du prince à son arrivée à Porto, et lui défendit même de traverser processionnellement la ville. A cette nouvelle la colère du roi s'enflamma non-seulement contre l'évêque, mais encore contre quelques-uns de ses chanoines; leurs habitations furent détruites, leurs bénéfices enlevés, ainsi que leurs chevaux. On enfonça les portes des églises, et l'on s'y conduisit comme si jamais on n'avait entendu parler d'une excommunication. L'évêque et le doyen furent mis en prison par ordre de Sancho, qui s'empara de leurs revenus et de leurs propriétés particulières. Après cinq mois de captivité, ils s'évadèrent cependant, et, manquant de tout, poursuivis par le roi, abandonnés par leurs chanoines qui ne leur accordaient ni secours ni appui, et qui ne faisaient aucun cas de l'excommunication, ils parvinrent à Rome, où ils se plaignirent verbalement au pape (1). Innocent chargea l'évêque de Zamora et deux prélats de son diocèse de négocier avec le roi et de punir les chanoines. Ils avaient ordre d'exiger la restitution de tout ce qui avait été enlevé, ainsi que satisfaction de l'insulte faite à l'évêque et à son compagnon. Dans le cas où ces propositions seraient rejetées, ils devaient refuser au roi l'entrée des églises et les sacrements, et citer devant la cour de Rome les gens dont ce prince s'était servi contre la personne de l'évêque ou contre ses biens.

L'évêque de Zamora réussit à opérer une réconciliation, sous la condition que Sancho rendrait ses bonnes grâces à l'évêque de Porto, lui restituerait les biens épiscopaux et patrimoniaux, s'engagerait à ne plus s'immis-

(1) *Ep.* XIII, 57.

cer dorénavant dans les affaires spirituelles sans avoir été requis par l'évêque, ne ferait plus droit aux plaintes portées contre les membres du clergé, mais laisserait ce soin à l'évêque, qu'il ne troublerait plus dans l'exercice de ses fonctions. On laissa au roi la faculté de donner, comme il l'entendrait, satisfaction pour les insultes commises, sauf à faire connaître à l'évêque le parti auquel il se serait arrêté. Sancho accepta ces propositions, promit de les exécuter, et accorda à l'évêque fugitif sûreté complète pour sa personne, pour ses gens et ses possessions. Le pape confirma ce traité (1).

Si le chevalier regardait comme une gloire d'être appelé à combattre contre les infidèles et les hérétiques, pour la propagation de la foi et la défense de l'Église, le prêtre et le religieux croyaient aussi remplir une haute mission, en portant la parole de Dieu et sa lumière parmi des peuples sauvages pour les convertir à la foi chrétienne. Armés de cette parole de grâce, soutenus par une confiance inébranlable en Dieu, et par un dévouement sans bornes à la cause qu'ils servaient, ces messagers du salut, ne se laissant effrayer par aucun danger, ni rebuter par aucune peine, ni arrêter par aucun obstacle, se rendaient chez des peuples et dans des contrées dont ils connaissaient à peine le nom. A cette époque, le christianisme dominait dans toute l'Europe, à l'exception de quelques contrées situées au delà des Pyrénées où il avait été obligé de céder à l'islamisme, et des bords de la mer Baltique.

Quelques religieux de l'ordre de Cîteaux, encouragés par le duc Conrad de Masovie, se présentèrent au pape, et demandèrent humblement la permission de se rendre en Prusse pour y répandre la parole de Dieu, et pour

(1) *Ep.* XIII, 75, 76. — Gebauer, *Hist. du Portugal*, p. 59.

montrer aux habitants, enveloppés jusqu'alors dans les ténèbres de l'erreur, le chemin de la vérité. Leur intention était que ce pays portât aussi des fruits agréables à Dieu. Ayant reçu la bénédiction apostolique, armés de leur zèle et poussés par leur amour, ils se mirent en route, comme le font encore aujourd'hui d'autres fidèles messagers du christianisme. Bientôt plusieurs chefs reçurent le baptême, ainsi que d'autres habitants, et chaque jour vit augmenter le nombre de prosélytes. Aussi quelques-uns des missionnaires retournèrent-ils à Rome, où ils firent un rapport avantageux, en priant le pape de donner des institutions solides à l'Église de ce pays nouvellement soumis à l'Évangile. Innocent chargea l'archevêque de Gnesen de l'administration des sacrements et des mesures nécessaires à la propagation du christianisme, jusqu'à ce que le nombre des fidèles permît qu'on leur donnât un évêque particulier. Il invita également d'autres évêques, prélats et princes temporels, à prêter assistance et appui aux missionnaires (1). En effet, outre plusieurs évêques, Lesco, roi de Pologne, Henri le Barbu, duc de Silésie, et d'autres seigneurs entreprirent une croisade, afin que les missionnaires protégés par leurs armes pussent prêcher, baptiser, et faire germer plus efficacement les semences de la doctrine chrétienne. La crainte, il est vrai, pouvait dans cette circonstance contribuer autant et peut-être plus que la prédication à augmenter le nombre des convertis; mais Innocent, chargé par sa position de veiller sur la foi et sur la vie, voulut obvier à deux inconvénients : empêcher d'abord que les vagabonds qui mettaient la foi en danger, et nuisaient aux succès de l'Évangile au lieu d'être utiles, ne se rendissent dans ces contrées, sous prétexte d'y porter la pa-

(1) *Ep.* XIII, 128.

role de Dieu ; ensuite que ces convertis fussent soumis par leurs nouveaux maîtres, les ducs de Pologne et de Poméranie, à un joug plus dur que celui qu'ils portaient auparavant. Il voulait aussi que leurs suzerains améliorassent les institutions qui les régissaient, afin de les attacher au christianisme et d'en faciliter les progrès. Innocent prévoyait que l'on s'attacherait plus avidement aux biens spirituels, dès que, sous leur protection, les biens temporels gagneraient en extension et en sécurité. Ainsi, si d'un côté il soumet les missionnaires à l'examen et à la surveillance de l'archevêque de Gnesen, dans le but de préserver les peuples de mauvaises doctrines, il recommande, de l'autre, aux suzerains de traiter leurs sujets avec douceur, afin de ne point les détourner des vérités évangéliques (1).

La prédication et le glaive servaient tour à tour à planter, à cultiver, à propager et à protéger l'Évangile dans la Livonie, pays depuis peu converti à la foi chrétienne. Le précédent évêque, pour obtenir la couronne céleste, avait passé sa vie dans une infatigable activité. Il n'était point encore remplacé, et il fallait une foi ardente, un mépris profond pour les dangers dont on était menacé à chaque instant par les farouches habitants de ces contrées, autant que par les rigueurs du climat, il fallait, dis-je, le désir du martyre, pour aller dans ce pays gouverner et augmenter le faible troupeau des confesseurs du vrai Dieu. Aussi le père de la chrétienté vit-il avec joie un homme d'un âge mûr, distingué par ses connaissances, ses vertus, et qui avait déjà souffert en prêchant la parole divine à ce peuple, se décider à accepter un évêché dont la possession offrait plus de dangers que de distinctions temporelles. Il leva donc avec plaisir les scru-

(1) Cromer, *Hist. polon.*, I, c. — *Ep.* XV, 147, 148. — Baczko, *Hist. de Prusse.*

pules de l'archevêque de Lund, qui croyait que le candidat manquait de quelques-unes des conditions requises, et lui permit de sacrer le nouveau pasteur. Les chevaliers de l'Épée, sous leur deuxième grand maître Volquin, secondèrent de leur mieux le nouveau prélat (1). Innocent régla de nouveau leurs relations avec l'évêque de Riga, et les autorisa à recevoir de celui-ci un tiers de la Livonie et de la Lettonie en fief, à condition de protéger l'Église et le pays contre les païens. Ils devaient jouir en outre d'un grand nombre de prérogatives et être exempts de toute obligation envers l'évêque pour le pays qu'ils conquerraient en dehors de ces provinces. Dans le cas où il serait nécessaire d'instituer de nouveaux évêques dans les contrées conquises, le siége apostolique se réservait de fixer un arrangement équitable entre eux et les chevaliers. Ces derniers reçurent pour règle de conduite celle des chevaliers de l'ordre du Temple, et l'année suivante, leur institution fut confirmée par le pape et par l'empereur (2).

Waldemar, roi de Danemark, semblable à Charlemagne, poursuivait la réalisation d'un double but : l'extension de son autorité et la domination de l'Église. S'étant allié avec la Suède (3), n'ayant rien à craindre de l'Allemagne par l'élévation d'Othon, il tira de nouveau l'épée contre les peuplades des bords de la mer Baltique, chez lesquelles la lumière de l'Évangile n'avait point encore pénétré, ou chez lesquelles elle s'était éteinte faute

(1) *Ep.* XII, 102. — Schurzfleisch, *Hist. Ensifer.*, fait vivre Winno, premier grand maître de l'ordre, jusqu'en 1223. Mais l'*Ep.* XIII, 142, contient déjà l'adresse : *Wolcuino Magistro fratrum militiæ Christi in Livonia.*

(2) *Ep.* XIII, 141, 142. — Dipl. d'Othon IV, du 27 janvier 1211, dans Voigt, *Hist. de la Prusse*, I, 674.

(3) Voy. liv. XII.

d'être entretenue (1). Ce projet devait être bien agréable à celui qui était chargé de faire entrer dans les filets de la foi chrétienne les peuples hostiles. Il encouragea le pieux roi, auquel il donna sa bénédiction; il le pria de commencer courageusement la lutte contre les ennemis du Seigneur, lutte dont le résultat, quel qu'il fût, devait être couronné au ciel d'une gloire immortelle. Pour garantir les possessions de ce monarque, Innocent prononça l'excommunication contre tous ceux qui attaqueraient le Danemark, troubleraient la paix, et porteraient atteinte aux droits de ce fils chéri de Jésus-Christ, ou de ses héritiers (1). Quelques princes de l'Allemagne ayant profité, quelque temps auparavant, de l'absence de Waldemar pour faire une invasion dans ses États, le pape chargea l'empereur de mettre d'autant plus de zèle à le protéger, que dans de pareilles circonstances Waldemar s'était toujours empressé de voler à son secours. Il exhorta les grands à suivre l'exemple de leur roi, à ceindre l'épée et à l'accompagner dans son saint pèlerinage (2). Au moment d'ouvrir la campagne, le roi reçut encore l'assurance de la protection du prince des apôtres, qui lui recommanda cependant la prudence. Dans cette expédition, Waldemar soumit de nouveau l'île de Rügen; Mistewin, seigneur de la Poméranie orientale, sur les bords de la Vistule, lui prêta serment de vassalité (3).

Quelque temps avant la mort d'Innocent (afin de réunir ici tout ce qui est relatif à la propagation du christianisme dans ces contrées), une guerre entreprise contre les Russes détermina ceux-ci à soutenir les Esthoniens habitant les côtes du golfe de Finlande, dans leur aversion contre

(1) La *Chron. Pegar. Cont.*, in Menken. ss., t. III, se plaint déjà en 1169 de ce que le paganisme a repris le dessus dans cette contrée.

(2) *Ep.* XII, 103, 157, 104, 105.

(3) *Ep.* XIII, 65. — Petr. Olai, *Chron.*, ad ann. 1210, in Langeb. ss., I, 121. — Mallet, III, 385.

le christianisme. C'est pourquoi les évêques de Livonie et d'Esthonie, et les chevaliers de l'ordre de l'Épée, s'unirent très-étroitement. Mais ce ne fut qu'après la mort d'Innocent que Waldemar y assura la domination du christianisme par une victoire décisive remportée sur les païens de ces contrées, et par la fondation de la ville de Reval (1). Sur cela le pape Honorius III renouvela à l'ordre de Cîteaux la prière d'envoyer des moines et des frères convers dans cette vigne du Seigneur, et prit des mesures pour que les missionnaires fussent formés à Rome aux obligations de leur haute et importante mission (2).

Peut-être à cette époque une administration plus sage serait-elle parvenue à gagner la principauté d'Halitsch à l'Église latine. Les boïars, mécontents de Miecislaw leur seigneur, appelèrent au trône Caloman, fils d'André, roi de Hongrie. Les habitants, qui étaient Russes, professaient la religion grecque. L'autorisation donnée par Innocent à l'archevêque de Gran de couronner le nouveau roi, avait excité, parmi les boïars, sinon des soupçons, du moins du mécontentement. Ce roi ayant appelé des prêtres latins, chassé les prêtres grecs, et persécuté les laïques qui n'admettaient pas sa profession de foi, les grands seigneurs se souvinrent de leur alliance avec la Russie, et rappelèrent Miecislaw. Ce prince, soutenu par le czar Jouri Wsevolodowitsch et par Polovzkes, marcha contre Caloman, le défit dans une bataille sanglante, et le prit prisonnier dans le fort d'Halitsch. Plus tard Caloman parvint à expulser son rival; mais il ne put régner longtemps, ni assurer le trône à sa maison, ni asseoir l'Église latine sur des bases solides (3).

Si l'attitude hostile d'Othon à l'égard des possessions temporelles de l'Église romaine excitait l'attention du

(1) Holberg, *Hist. du Danem.*, I, 285. — Mallet, III, 295, sv.
(2) Odor. Rayn., ann. 1221, n° 38. — Raumer, VI, 303.
(3) Cromer, *de Reb. Polon.*, p. 186.

pape comme prince, et réclamait sa vigilance pour conserver au saint-siége cette splendeur et cette indépendance sans lesquelles son influence aurait été arrêtée, paralysée et peut-être anéantie, l'Église d'Orient demandait aussi toute sa sollicitude et toute son activité. Le zèle qui jadis conduisait une foule de chrétiens en Palestine paraissait refroidi. Les dissensions dont l'Occident était le théâtre empêchaient les princes de s'engager dans des expéditions lointaines; car la situation de leur pays exigeait leur présence. Le duc Léopold d'Autriche avait fait seul des préparatifs, et s'il différa son départ, ce fut à cause du soin d'assurer une tutelle à son fils âgé de quatre ans, et de négocier les fiançailles de cet héritier avec la fille du margrave de Misnie (1).

Le plus grand nombre des guerriers qui avaient suivi Baudouin à Constantinople avaient trouvé la mort dans les combats ou succombé aux fatigues; et ceux qui restaient encore, ayant oublié le but primitif de l'expédition, ne songeaient plus à combattre pour la cause sainte; ils étaient retenus dans ce pays lointain par le seul plaisir de livrer des combats et de courir des dangers. Ils accouraient partout où il y avait de la gloire à acquérir, partout où il y avait du butin à gagner et une bonne solde à recevoir, sans considérer au service de qui ils mettaient leur courage. Un grand nombre d'entre eux, conduits par ce double but, se rangèrent sous les drapeaux de Lascaris, sans faire attention que son titre d'empereur était une protestation permanente contre les souverains latins de Byzance. Ils répondaient aux réprimandes du pape que ce service les conduisait aussi contre les infidèles (2).

L'ancien empereur Alexis ayant été dépouillé de ses trésors par le margrave de Montferrat, chercha un refuge

(1) Ce fils, nommé Léopold, se tua dans sa dixième année, en tombant du haut d'un arbre. — *Ep.* XIII, 118.

(2) *Ep.* XIII, 184.

en Épire (1). Là il apprit que Théodore Lascaris, son gendre, avait transporté en Asie le titre d'empereur de Byzance et avait soumis dans ces contrées des provinces considérables à sa domination. Loin de s'en réjouir, ce succès excita son envie. Il se rappela avoir accueilli avec bienveillance et avoir même adopté autrefois Gajatheddin-Kaikosru, sultan d'Yconium, lorsque ce prince, fuyant devant son frère Rokneddin, s'était réfugié à Constantinople. Il se rendit près de lui à son retour à Iconium. Les offres de l'ancien empereur et la perspective d'étendre ses propres domaines déterminèrent, plus que la reconnaissance, Gajatheddin à sommer Théodore de rendre l'autorité souveraine à son beau-père : sur le refus de ce dernier, le sultan se mit en devoir de faire valoir par les armes les prétentions d'Alexis. Actif et courageux, Théodore accourut, suivi d'une petite armée, pour dégager Antioche, car tout dépendait de la chute ou du salut de cette ville. L'attachement de sa troupe suppléa au nombre. Les deux armées en vinrent aux mains sur les bords du Méandre, si souvent chanté par les poëtes. L'impétuosité des Latins prépara la victoire à l'empereur Alexis, et lorsque celui-ci éleva la tête du sultan au bout d'une pique, les Turcs abandonnèrent le champ de bataille. Il y eut un grand nombre de morts et de prisonniers, et Alexis, l'ancien empereur, expia toute sa vie, au couvent de Saint-Hyacinthe, à Nicée, le mauvais succès d'une tentative faite pour ressaisir les débris d'une domination usurpée (2).

Sur les frontières de l'Épire, la cupidité des Latins avait augmenté l'audace du Grec Michaelicius, qui, après divers actes de parjure, assiégea la sœur de l'empereur,

(1) Nous avons dit dans le liv. VIII qu'il avait été envoyé comme prisonnier à Montferrat; mais suivant Niceph. Greg., il erra pendant quelque temps dans le Péloponèse et dans l'Achaïe. Georg., *Acropol.*, rapporte qu'il se rendit en Grèce auprès de Michaelicius.

(2) Georg., *Acrop.*, c. 9, 10.

ravagea le pays et donna un libre cours à sa haine contre les prêtres latins (1). Un pareil état de choses affligeait Innocent, qui prévoyait que la conquête de la Romanie par les Grecs empêcherait l'envoi de tout secours en terre sainte, et mettrait en danger la vie des Latins; car il n'ignorait pas la vengeance qui animait les Grecs contre ceux-ci. Il savait que ces derniers rejetaient sur le saint-siége tout l'odieux de la prise de Constantinople. Le patriarche reçut donc l'ordre de détourner les Grecs, et surtout les Latins, de fournir des secours à Michaelicius; mais il recommanda en même temps à l'empereur Henri de payer la solde à ses troupes, afin que la nécessité ne les poussât pas à prendre du service chez l'étranger (2).

La situation intérieure de l'Église réclamait également la sollicitude d'Innocent. La discipline était ou trop relâchée ou trop sévère. Il fallait tantôt protéger l'inférieur contre l'injustice du supérieur, tantôt forcer les subordonnés à l'obéissance. Il fallait s'élever contre les oppressions des laïques et arrêter les empiétements des ordres religieux. Nous ne parlerions pas de la multitude des affaires, s'il ne se fût agi que de confirmer des donations, de distribuer des bénéfices, de publier des sentences, d'accorder protection à un abbé ou à un évêque, de donner permission d'établir ou d'étendre une fondation, ou de remettre des lettres de recommandation à un homme méritant; mais il s'agissait d'arracher à l'avidité des barons et des chevaliers, des propriétés, des vassaux et des dîmes, des évêchés, des églises et d'autres possessions ecclésiastiques dont ces seigneurs s'étaient illégalement emparés, et qu'ils distribuaient à leur gré, souvent même à des laïques. Le chef de la chrétinté avait, en outre, à faire restituer à l'Église des fiefs et des pos-

(1) Il faisait décapiter tous ceux qui tombaient entre ses mains.
(2) *Ep.* XIII, 184.

sessions arrachés violemment. Plusieurs des nouveaux seigneurs refusaient même le payement des dîmes ou empêchaient leurs sujets de s'acquitter de ce devoir, et les prêtres ou les moines grecs ne témoignaient pas à leurs évêques latins l'obéissance et la considération qui leur étaient dues. Une loi de l'empereur enlevait aux sujets la faculté de léguer à l'Église des propriétés inaliénables. Quelquefois un baron cherchait à s'approprier de semblables donations, ou bien c'était l'empereur lui-même qui enlevait à un ordre religieux un bien ou un château dont la situation lui plaisait. D'autres libertés ecclésiastiques furent aussi restreintes ; jusqu'à ce qu'enfin, dans une grande partie de la Grèce, les barons et les princes obtinrent l'assentiment de l'empereur pour placer tous les couvents, églises ou possessions ecclésiastiques sous l'autorité du patriarche (1).

Malgré les ordres précis et réitérés du pape, le patriarche continuait à nommer exclusivement des Vénitiens aux dignités ecclésiastiques, ce qui porta l'empereur à se plaindre de nouveau à Rome. Un bref apostolique obligeait les évêques d'ordonner un prêtre latin dans tous les lieux habités par douze ménages catholiques. Le même bref recommandait aux évêques des environs de Corinthe de recevoir le serment de l'archevêque de cette ville, dans le cas où les croisés parviendraient à s'en emparer, et les prévenait que si ce prélat s'y refusait, ils auraient à nommer son remplaçant, qui avait été désigné par le saint-siége. Ils devaient suivre la même marche à l'égard des chanoines de ce diocèse (2).

Le clergé de ces contrées laissait aussi beaucoup à désirer. Celui de Constantinople se plaignait de ce que le

(1) *Ep.* XIII, 33, 34, 17, 23, 31, 25, 47, 97, 36, 159, 167, 99, 100, 102, 152, 109, 161, 108, 111, 163, 171, 112, 172, 98, 110, 170, 174, 136, 41, 192.

(2) *Ep.* XIII, 18, 19, 16, 6.

patriarche conservait pour lui des revenus qui devaient être répartis entre tous les membres, ce qui les jetait dans la misère. Un archevêque exigeait de ses suffragants et des couvents des redevances exagérées. Un autre effrayait les ecclésiastiques placés sous ses ordres par les censures, dont ils ne pouvaient se dégager qu'en allant se faire absoudre à Rome au milieu des périls d'une longue navigation ou des dangers d'un voyage par terre. En général, les prélats lançaient, pour les motifs les plus frivoles, les foudres de l'Église contre leurs inférieurs. Des plaintes semblables à celles portées contre le patriarche provenaient des chanoines, ou ils accusaient un archevêque d'avoir nommé un évêque indigne. D'autres fois, il s'agissait d'en recommander un à la protection de l'empereur ou à la charité d'un archevêque. L'inimitié la plus violente existait entre les ordres de chevalerie et les évêques; car si les moines refusaient parfois de se soumettre à un supérieur éloigné, les chevaliers étaient toujours prêts à soutenir leurs usurpations par l'épée; ils convoitaient constamment des richesses, s'emparaient d'un diocèse tout entier et de ses dotations, entretenaient des démêlés avec les évêques, et se permettaient d'exercer des droits ecclésiastiques et de porter des signes de distinction auxquels ils n'avaient pas droit. Mais Innocent voyait tout, rien n'échappait à son œil vigilant; son oreille était ouverte à toutes les plaintes, et il organisa cette Église éloignée avec autant d'énergie que celles qui étaient plus rapprochées de l'Occident (1).

Le comte Jean de Brienne s'embarqua à Marseille pendant l'été de 1210, suivi d'un cortége nombreux. Le 13 septembre, jour de la fête de l'Exaltation de la Croix, il fit son entrée solennelle à Accon, et dès le lendemain

(1) *Ep.* XIII, 44, 42, 15, 27, 14, 29, 138, 117, 106, 26, 104, 114, 151, 101, 113, 120, 165, 125.

il célébra un mariage dont il ne devait pas longtemps goûter les douceurs (1). Les époux se rendirent ensuite à Tyr, accompagnés d'une nombreuse suite de prélats et de barons, pour se faire couronner dans cette ville. La trêve avec les Sarrasins était expirée, et bien qu'avant l'arrivée du comte Safeddin se fût montré disposé à la renouveler, comme le désiraient tous les chrétiens, les prélats et le grand maître des templiers parvinrent néanmoins à déjouer toute espèce de négociation. Aussi, pendant le couronnement de Jean, Coradin, fils du sultan, marcha-t-il sur Accon à la tête d'une armée nombreuse. Mais les chevaliers qui occupaient la ville firent une sortie et le forcèrent à la retraite le jour même de son arrivée. Jean se rendit à Accon trois jours après son couronnement, et pour signaler son avénement au trône par quelque exploit, il envahit le territoire ennemi. Cependant, il ne put ni assiéger ni rétablir une place forte; il se borna à parcourir le pays, à piller quelques localités, et à revenir promptement avec un riche butin en bétail et en prisonniers (2) ; tel fut le résultat de cette courte expédition. A leur retour, Jean et ses compagnons restèrent dans l'inactivité la plus complète, et se renfermèrent dans la ville d'Accon, comme s'ils y étaient prisonniers. Safeddin s'aperçut bientôt que la puissance et l'activité de Jean étaient moins grandes qu'il ne l'avait cru au commencement; il rassembla donc une nouvelle armée, et éleva sur le mont Thabor une forteresse destinée à inquiéter les chrétiens. Ceux-ci étaient tellement paralysés, qu'ils n'o-

(1) Suivant *Ep.* XV, 210, Marie, sa femme, serait morte dans le courant de l'année 1212, et non en 1219, comme le dit Sanuto. Elle donna à son époux une fille nommée Yolande, qui épousa l'empereur Frédéric II, auquel elle apporta le titre de roi de Jérusalem.

(2) Le couronnement eut lieu le 3 octobre. *Art de vér. les dates*, V, 70. — Marin Sanut., l. c. — Odor. Rayn., ad ann. 1219, n° 33. — Jac. de Vitriaco, *Hist. orient.*, in *Gesta Dei p. Franc.*, p. 1124.

sèrent rien tenter pour empêcher cette construction, quoiqu'elle ne fût éloignée que de neuf lieues de la ville, et que l'ennemi poussât ses excursions jusque sous ses murs. Les plus puissants et les plus riches d'entre les croisés, découragés de n'avoir plus aucune occasion de signaler leur valeur, retournèrent dans leur patrie. Ceux qui restaient furent donc obligés de renouveler la trêve avec les Sarrasins, et, au milieu de leur misère, ils placèrent leur unique espoir en Dieu et dans la protection de l'Église romaine. Aussi Jean s'adressa-t-il à cet effet au chef de la chrétienté.

Le comte Raymond de Toulouse était arrivé à Rome pour demander la restitution des châteaux livrés au légat, et pour se plaindre au pape de la conduite du légat, ainsi que de celle de Simon de Montfort. Au commencement de l'année, il obtint une audience. Le pontife, prévenu contre le comte par les rapports des légats et des évêques, paraît l'avoir reçu d'abord avec dureté, l'avoir même découragé en l'appelant impie, ennemi de la foi, persécuteur de l'Église (1). Mais dès que Raymond se fut soumis humblement, peut-être plus par prudence que par conviction, à tout ce qu'il plairait au pape d'ordonner, et qu'une députation des bourgeois de Toulouse fut venue appuyer le comte dans ses plaintes et eut témoigné le désir de se réconcilier également avec l'Église, le pape se montra plus favorable; dès lors le comte rencontra cette justice qui veut tout entendre, connaître et approfondir. Raymond assura au pape qu'il avait accompli en partie la pénitence pénible qui lui avait été imposée par maître Milon, et qu'il était disposé à l'accomplir en entier. Il supplia le pape de lui donner en retour un certificat constatant la pureté de sa foi catholique, et de lui faire rendre

(1) Petr. Vallissern., c. 33. — *Ep.* XII, 156.

les châteaux qui lui avaient été enlevés, et dont la perte lui occasionnerait un dommage considérable.

Innocent écouta avec bienveillance la justification du comte; on rapporte qu'il l'entendit lui-même à confesse et qu'il lui donna l'absolution en présence des cardinaux. Cependant, le comte fut tenu de remplir les obligations imposées par maître Milon, et reçut des instructions pour reconnaître ceux qui devaient être comptés parmi les hérétiques (1). Quant aux châteaux, il parut inconvenant à Innocent que l'Église s'enrichît aux dépens d'autrui (2). Sur l'avis des cardinaux, il trouva que les châteaux ayant été donnés en gage, les droits du comte n'étaient pas éteints, et que ses sujets n'étaient pas déliés de leur serment de fidélité, dès qu'il aurait rempli les conditions imposées. Mais attendu que les questions de foi exigeaient la plus grande prudence et une mûre réflexion, il chargea ses légats de convoquer, en France, dans un délai de trois mois, une assemblée d'ecclésiastiques et de laïques, de soumettre à son examen les plaintes portées contre le comte au sujet de sa défection et de l'assassinat de Pierre de Castelnau, et de fixer un jour où l'accusé comparaîtrait à Rome pour entendre la sentence. Dans le cas où personne ne se présenterait pour soutenir l'accusation du meurtre, Raymond aurait à se purger légalement, et ce ne serait qu'après avoir rempli toutes les conditions imposées, qu'il pourrait être remis en possession des châteaux, non cependant sans avoir fourni des garanties pour le maintien de la paix. Innocent autorisa du reste le comte à exercer des poursuites contre tous ceux qui lui auraient

(1) *Chroniques.* — *Ep.* XII, 154.

(2) *Non decet Ecclesiam cum aliena jactura ditari.* Ceux qui accusèrent constamment l'Église de cupidité, d'acquisitions et de possessions injustes, comme si cela entrait dans les principes de l'Église, devraient bien graver dans leur mémoire ces paroles d'Innocent.

causé quelque dommage pendant la durée de son excommunication (1).

Le pape donna connaissance de ces conventions aux archevêques de Narbonne et d'Arles. Lorsque le comte vint prendre congé de lui, il l'assura de nouveau de sa bienveillance, lui fit présent d'un magnifique manteau, tira de son doigt un anneau précieux qu'il mit au doigt du comte. L'évêque de Riez et maître Théodise reçurent, comme légats du pape, l'ordre de réunir l'assemblée et de laisser au comte liberté entière de se plaindre et de se justifier. Innocent prévint l'abbé de Cîteaux de ce qui avait été décidé, et l'invita à révoquer la sentence portée contre les bourgeois de Toulouse, après qu'ils se seraient toutefois soumis aux conditions imposées. Voyant des inconvénients à retarder la levée de l'excommunication, il ordonna à l'abbé et au légat de la faire dans le plus bref délai; mais Arnault soumit les bourgeois de Toulouse à de si dures conditions, qu'ils auraient recouru de nouveau à Rome sans les démarches de leur évêque et de celui d'Uzès. Ayant consenti enfin à payer mille livres pour combattre les hérétiques et pour maintenir les droits de l'Église catholique, ils furent de nouveau reconnus pour enfants de l'Église (2). Pendant ce temps, le comte, muni de la bulle d'absolution, de lettres de paix et de présents, était revenu à Toulouse, où le peuple témoigna sa joie de voir son souverain réconcilié avec l'Église. En revenant de Rome, Raymond vit l'empereur Othon, qui se trouvait alors dans la haute Italie : on croit qu'il le pria de le secourir. Othon ne le pouvait, et Philippe-Auguste, auquel il s'adressa ensuite, lui refusa toute coopération (3). Cependant, les hostilités n'avaient point encore éclaté

(1) *Ep.* XII, 152, 155.

(2) *Ep.* XII, 153, 155, 156.—Supplique des habitants de Toulouse au roi d'Aragon. *Hist. du Langued.*, t. III, Preuv., p. 234.

(3) Petr. Vallissern., c. 34.

entre Raymond et le comte de Montfort; ce dernier donna même ordre à ses vassaux de recevoir de leur mieux son rival, qui, dans sa joie, lui fit voir, ainsi qu'au légat, les présents qu'il avait apportés de Rome (1).

Simon, entouré d'ennemis, s'était pourtant maintenu pendant l'hiver dans le faible rayon qui reconnaissait encore sa domination. Au commencement du carême, il apprit que son épouse arrivait avec des renforts. Il alla à sa rencontre et l'accompagna jusqu'à Carcassonne. Il fut alors en mesure de mettre de nouveau le siége devant quelques places; il en prit quelques-unes dont il mutila les garnisons, en représailles des cruautés exercées sur ses soldats. Le roi d'Aragon tenta inutilement, dans une entrevue qui eut lieu à Pamiers, de réconcilier Simon avec les comtes de Toulouse et de Foix. Les principaux seigneurs, convaincus qu'on ne leur accorderait pas la paix tant qu'ils seraient considérés comme adversaires de l'Église, profitèrent de la présence du roi pour offrir de lui rendre hommage. Mais ils trouvèrent trop dure et trop ignominieuse la demande qui leur fut faite de lui livrer tous leurs châteaux forts (2).

Raymond attendait à Toulouse le moment où il remplirait, en présence des légats, les conditions du pape, et où, après s'être entièrement réconcilié avec l'Église, il serait réintégré dans la possession de ses châteaux. L'abbé de Cîteaux et un grand nombre d'évêques se trouvaient déjà dans la ville. Enfin, Théodise, homme circonspect et rusé, arriva; il avait des préventions contre le comte. Les évêques l'avaient peut-être prévenu contre lui. Peut-être aussi craignait-il quelque embûche ou quelque danger pour l'Église, si le comte parvenait trop facilement à se réconcilier avec elle. Les légats crurent même

(1) *Chroniques.*

(2) Petr. Vallisern., c. 36.

trouver dans les lettres du pape des motifs suffisants pour rendre cette réconciliation plus difficile (1).

Pendant que ceci se passait à Toulouse, Simon et le légat campaient devant Minerbe, château situé sur un rocher escarpé et dominant le pays. Le comte de Montfort était venu l'assiéger à la demande des habitants de Narbonne, qui s'étaient plaints des dommages résultant des sorties journalières du fort. « Si vous voulez me soutenir mieux que vous ne l'avez fait jusqu'à présent, leur fit dire le comte, j'irai à votre secours. » Il vint ensuite bloquer le château avec des forces considérables et fit préparer à grands frais des machines de siége (2). La garnison se défendit pendant sept semaines, avec des pertes moins considérables que celles des assiégeants. Enfin, Guiraud, seigneur du château, reconnaissant l'impossibilité de tenir plus longtemps dans une place dépourvue de vivres et d'eau surtout, à cause de la grande chaleur, proposa de se rendre. Montfort déclara que, dans cette circonstance, il suivrait la volonté du légat. Ce dernier, dans sa haine, aurait voué volontiers toute la garnison à la mort; mais le caractère sacré dont il était revêtu ne lui permettait pas de manifester sa pensée; il se contenta donc d'empêcher une convention. Enfin, il fit annoncer aux assiégés que les partisans de l'hérésie et les *parfaits* n'auraient la vie sauve qu'autant qu'ils rentreraient dans le sein de l'Église; que le château serait remis au comte, et que son possesseur en serait dédommagé au moyen d'autres biens situés près de Béziers. Mais Robert de Mauvoisin ayant entendu ces propositions, s'écria : « Nous sommes venus ici pour exterminer les hérétiques et non pour leur faire grâce; ces mécréants feindront certainement une ré-

(1) Petr. Vallissern., c. 39.

(2) Il fallait chaque jour dépenser 21 livres pour mettre en mouvement une catapulte qu'il avait fait construire.

conciliation avec l'Église. » — « Soyez tranquille, lui répondit l'abbé de Cîteaux, ceux qui se convertiront ne seront pas en grand nombre. » Le 22 juillet, les catholiques firent leur entrée dans Minerbe. L'abbé Guido prêcha inutilement aux sectaires, ils persistèrent dans leur hérésie. Simon déclara alors que, quel que fût le plaisir qu'il eût éprouvé à les voir sauvés, cent quarante nommés *parfaits* périraient par les flammes. Plusieurs d'entre eux, parmi lesquels se trouvaient aussi quelques femmes, montèrent avec joie sur le bûcher; les autres habitants se hâtèrent d'abjurer leurs erreurs (1).

La guerre fut souillée par des cruautés de plus en plus révoltantes, qui, du reste, sont la conséquence inévitable des guerres civiles. Dans ces cas, on ne combat pas pour l'honneur, la gloire, ou dans le but de toucher une solde. Le choc des masses ne satisfait pas des inimitiés toutes personnelles; la guerre est d'individu à individu partout où l'on se rencontre; et, dans ces sortes de guerre, les torts sont réciproques, si ce n'est que le vainqueur est disposé à faire sentir toute sa fureur au vaincu. D'où il résulte que celui-ci use de représailles chaque fois que l'occasion s'en présente. Si les *parfaits*, chez les Cathares, périssaient sur le bûcher, les prêtres catholiques éprouvaient le même sort. Les soldats de l'armée catholique, comme les partisans de l'hérésie, avaient à opter entre l'apostasie et les supplices. Là, des garnisons entières étaient vouées à la mort aux applaudissements du peuple; ici on coupait les oreilles, le nez, les lèvres aux prisonniers, au milieu de cris féroces et de blasphèmes contre la vierge Marie (2). C'est ainsi qu'en l'année 1218, Guillaume IV, comte d'Orange, nommé roi d'Arles par Frédéric II, tomba entre les mains des Avignonais, qui

(1) Petr. Vallissern. — Rob., *Altissiod. Chron.*, 180.
(2) Guill. Nangis, *Chron.*, in d'Achery, *Spicil.*, t. III.

l'écorchèrent vif et le coupèrent en morceaux (1). L'historien frémit lorsqu'il est obligé de raconter de semblables horreurs; mais il se garde bien d'en rejeter l'odieux sur une époque particulière. Dans tous les temps, et partout où éclate une lutte dans laquelle chaque combattant se précipite avec une haine forcenée sur son concitoyen, l'homme qui, dans d'autres circonstances, eût été fidèle à son devoir, n'est plus qu'un monstre avide de sang.

Pendant le siége de Minerbe, l'évêque de Riez et l'abbé de Cîteaux reçurent du pape l'ordre de lever, dans plusieurs diocèses de France, des contributions pour l'entretien de l'armée catholique, et d'en solliciter auprès d'autres évêques. Selon leurs instructions, toute propriété appartenant à des hérétiques non convertis devait être livrée au comte de Montfort. Ce dernier fut confirmé dans la possession de la ville d'Albi, qui donna aux hérétiques le nom sous lequel ils sont généralement connus dans l'histoire (2).

Innocent sentant la nécessité d'agir avec sévérité contre les hérétiques, et croyant devoir guérir l'Église d'une pareille gangrène, veillait d'autant plus scrupuleusement à ce que le haut clergé répondît par sa dignité morale au caractère sacré dont il était revêtu. Il avait jusqu'alors montré beaucoup d'indulgence pour l'évêque de Narbonne. Il l'avait mandé à Rome, ordonné une enquête, et accepté avec empressement la promesse qu'il avait faite de se corriger. Comme on lui reprochait particulièrement sa cupidité et sa négligence, Innocent lui avait recommandé de gagner des âmes et non de l'argent, de cesser toute exaction, d'éviter tout commerce inconve-

(1) *Art de vér. les dates*, X, 436.

(2) Voy. note XIII, tome III, de l'*Hist. du Languedoc*, sur l'origine du nom d'Albigeois donné aux hérétiques de la Provence, aux XII[e] et XIII[e] siècles. — *Ep.* XIII, 86, 87.

nant, de pratiquer l'hospitalité, de se montrer généreux envers les pèlerins et les pauvres, de visiter son diocèse, de tenir des assemblées ecclésiastiques, de combattre l'hérésie, de redresser les torts, et de remplir enfin scrupuleusement ses devoirs de pasteur. Mais la pénitence fut stérile et l'indulgence sans résultat. Trois ans auparavant, le légat avait déjà reçu l'ordre d'élire un autre prélat à la place de Bérenger. L'archevêque avait de nouveau su gagner le pape sans changer de conduite. Aussi toute temporisation devenant dangereuse, le légat fut-il chargé de procéder, sans autre considération que celle de Dieu, non-seulement contre l'archevêque de Narbonne, mais aussi contre celui d'Auch, coupable de pareils méfaits (1).

Peu de temps après la prise de Minerbe, quelques croisés annoncèrent au comte Simon l'arrivée d'un corps de Bretons. Il se crut alors assez fort pour attaquer Termes. Ce château couronnait un rocher presqu'inaccessible; on ne pouvait y arriver que d'un seul côté. Raymond de Termes, qui en était seigneur, descendait d'une des plus anciennes familles du pays. Comptant sur la situation inexpugnable de la forteresse (2), il portait à son gré la guerre dans les contrées voisines. Il attaquait tour à tour le roi d'Aragon, le comte de Toulouse, et même son propre suzerain, le vicomte de Béziers; personne n'était épargné. S'attendant depuis longtemps à un siége, il avait renforcé sa garnison et muni la place de provisions de guerre et de bouche. On disait qu'il était si opiniâtrément attaché à l'hérésie, que depuis trente ans la messe n'avait pas été dite dans la chapelle du château (3). Simon ayant paru dans le commencement avec un petit corps d'armée au pied de la montagne, Raymond ne

(1) *Ep.* X, 68. — XIII, 88.

(2) *Hist. du Languedoc*, III, 200.

(3) Petr. Vallissern., c. 42.

s'occupa pas de lui, et la garnison, aussi nombreuse que vaillante, continuait ses sorties comme par le passé. Mais un long convoi de machines de siége vint de Carcassonne, où un vaillant chevalier commandait une troupe d'élite; chaque jour de nouveaux renforts arrivaient devant la place; les évêques de Chartres et de Beauvais, les comtes de Dreux et de Ponthieu se joignirent à Simon, et les travaux du siége furent poussés avec activité. L'archidiacre de Paris enflammait par ses prédications et son exemple. Tantôt il rassemblait des contributions pour faire élever des machines; tantôt il allait dans la forêt chercher le bois nécessaire pour combler les fossés; tantôt il donnait des instructions aux forgerons et aux charrons, pour réparer les catapultes ou pour en construire de nouvelles; enfin, on le voyait partout. Mais la garnison se défendit avec courage, et livra chaque jour quelque nouveau combat. Simon perdit plus d'un brave, et désespérait de forcer le château; car à peine les siens avaient-ils détruit une muraille, qu'ils en retrouvaient une nouvelle derrière les débris. Déjà les assiégeants commençaient à manquer de vivres, lorsque la disette d'eau se fit sentir dans la place, et que Raymond de Termes demanda à capituler. Il consentait à rendre le château à Pâques, à condition qu'on lui donnerait d'autres possessions. Les évêques et les comtes crurent alors que tout était terminé, et malgré les efforts de Simon pour les retenir plus longtemps, et quoique le terme de quarante jours, terme fixé pour gagner les grâces de l'Église, ne fût pas encore écoulé, ils partirent, ne rapportant que la honte de leur expédition (1). L'évêque de Chartres, seul, promit de rester encore un jour. Cette réduction de forces engagea Simon à accepter les propositions de Raymond, qui promit d'évacuer la place dès le lendemain.

(1) L'*Art de vér. les dates*, XII, 329, rapporte qu'ils furent tous saisis d'une terreur panique.

Une pluie abondante ayant rempli les citernes pendant la nuit, les assiégés regardèrent ce bienfait inattendu comme venant de la Providence, qui les exhortait à persévérer. Deux chevaliers seulement se rendirent, comme ils l'avaient promis la veille. L'évêque de Chartres, flottant entre le désir de voir rendre le château et celui de retourner dans son diocèse, conseilla de faire renouer les négociations par des amis de Raymond, et d'accorder des conditions plus favorables. Mais Raymond défendit même à son frère de revenir une seconde fois avec des offres semblables. L'évêque étant parti, Simon se trouva dans la triste alternative d'être attaqué par des ennemis nombreux et bien fortifiés, de séjourner au milieu de montagnes inhospitalières, ou de lever honteusement le siége. L'arrivée d'un renfort de Lorrains le tira heureusement de son irrésolution. Cette circonstance, ainsi que les efforts de l'archidiacre, ranimèrent le courage et l'activité des assiégeants. On approcha les balistes des murailles, dans lesquelles on pratiqua une large ouverture, et déjà le jour de l'assaut était fixé, lorsqu'une épidémie, qui enlevait tous ceux qu'elle avait atteints, se déclara dans la garnison. Ceux qui furent préservés de la contagion prirent, dans leur désespoir, la résolution de se frayer un chemin au milieu de la nuit et les armes à la main, à travers les ennemis, et de pénétrer ainsi jusqu'en Catalogne, dont la plupart d'entre eux étaient originaires. Instruits de ce dessein, les assiégeants prirent les armes, et un grand nombre de fugitifs fut tué ou fait prisonnier. Raymond se trouva parmi ces derniers. Montfort le fit charger de chaînes et jeter, à Carcassonne, dans le caveau d'une tour, où il passa plusieurs années. Le 23 novembre, Simon fit son entrée dans le château, après avoir déployé, pendant le siége, une activité, une prudence et une bravoure héroï-

(1) *Art de vér. les dates*, t. XII, 329. — Petr. Vallisvern., c. 40 42.

ques (1). Chacun se plaisait à reconnaître que Dieu l'avait protégé, et l'on citait des miracles par lesquels l'Éternel avait voulu signaler sa présence au milieu des combattants ; on parlait d'une flèche qui avait été repoussée par la croix placée sur la poitrine d'un guerrier, comme si elle eût frappé sur un bouclier. Tout ceci était peut-être rapporté pour enflammer le courage des catholiques. La prise de Termes répandit la terreur; aussi Montfort parvint-il à reconquérir tous les châteaux situés sur le territoire d'Albi (2).

Ce fut au mois de septembre que se réunit, à St-Gilles, l'assemblée qui devait entendre la justification du comte de Toulouse. Ce seigneur s'étant entendu avec l'évêque de Viviers, sur diverses réclamations, on croyait que ses démarches étaient sincères, et qu'il ferait les concessions exigées par le pape. Mais l'évêque de Riez et maître Théodise suscitèrent de nouveaux obstacles. Le dernier, surtout, paraît avoir été hostile au comte, et s'être attaché à empêcher sa réconciliation avec l'Église. Raymond ayant comparu devant l'assemblée, le légat déclara ne pouvoir accepter sa justification, puisque, malgré des promesses réitérées, il n'avait point encore exécuté les ordres du pape. Théodise fit de son côté remarquer au concile, que si Raymoud avait manqué à son serment pour des choses si peu importantes, il était fort à craindre qu'il ne devînt parjure quand il s'agirait de choses graves, comme du crime d'assassinat et d'hérésie. Cependant quelques prélats prirent la parole en faveur du comte, mais ils furent combattus par d'autres qui ne voulaient voir en lui qu'un coupable.

Raymond, comptant sur sa réconciliation, avait espéré mener, à l'avenir, une vie tranquille. Cet espoir étant déçu, il versa des larmes. Théodise cita alors ces paro-

(1) *Chron. Turon.*, in Martene, *Coll.*
(2) *Chron.*, p. 29.

les du psalmiste : (XXXI, 6) *Quand les grandes eaux inonderont comme dans le déluge, elles n'approcheront point de lui.* Car il regardait ses larmes non comme des larmes de repentir, mais comme des larmes d'opiniâtreté et de colère. Les légats firent connaître au pape ce qui s'était passé, mais de manière à justifier leur conduite. Ils prétendaient que le comte, n'ayant point expulsé les hérétiques et les vagabonds de ses domaines, comme il en avait reçu l'ordre, et n'ayant pas non plus rempli les autres conditions, il leur avait été impossible de recevoir son serment au sujet de deux crimes graves; c'est pourquoi on l'a de nouveau averti qu'il eût à se soumettre (1).

Le pape, induit en erreur par les légats sur les sentiments du comte, lui écrivit : « Il ne convient pas qu'un homme qui porte un nom aussi honorable, et qui est négligent à remplir ses promesses, attende l'accomplissement de celles qu'on a pu lui faire. Il s'étonne que le comte tolère encore des hérétiques dans ses domaines, contrairement aux promesses faites, et s'expose ainsi à la perte de son salut et de sa réputation. Il finit par lui rappeler encore une fois ses engagements, et par le menacer de la perte de ses domaines qui, comme il le sait, doivent passer entre les mains de ceux qui chasseront les hérétiques (2). »

La haine qui existait entre Raymond et Simon, mais qui avait été contenue jusqu'alors, éclata à la fin de l'année. On rapporte que Raymond ménagea une entrevue dans un château du diocèse d'Albi, où se réunirent plusieurs ennemis jurés de Simon, dans le but de s'emparer de sa personne, et que Simon, en ayant reçu avis, reprocha au comte d'avoir voulu attenter à ses jours. Raymond

(1) Petr. Vallissern., c. 39. — *Ep.* XVI, 139. — Voy. Labb., *Concil.*, t. XI, p. 54.

(2) *Ep.* XIII, 188. — On voit encore ici les effets temporels attachés à l'hérésie. (*Note du trad.*)

repoussa cette accusation; mais il empêcha cependant Simon d'arrêter ses compagnons. Dans de semblables dispositions, la lettre que le pape adressa au comte de Toulouse et à la plupart des seigneurs de ces contrées, pour leur déclarer que, s'ils ne soutenaient pas avec vigueur le comte de Montfort contre les hérétiques, ils seraient déclarés leurs fauteurs et traités comme tels, fit très-peu d'impression (1).

(1) Petr. Vallissern., c. 42. — *Hist. du Languedoc*, t. III, Preuv., p. 228.

FIN DU LIVRE QUATORZIÈME.

# LIVRE QUINZIÈME.

1211.

L'EMPEREUR passa l'hiver à Capoue (1). L'abbé de Morimond se rendit cinq fois près de lui, dans l'espérance d'amener une réconciliation entre les deux chefs de la chrétienté. Othon fut inflexible ; Frédéric devait être expulsé de la Sicile. Ses projets allaient plus loin, même contre le roi de France. Le pape, dans l'espoir de conserver la paix à la chrétienté, s'offrit vainement à supporter les dommages que les possessions de l'Église avaient soufferts de la part des Allemands (2). Ce fut dans l'intervalle qu'il confia ses peines au roi de France. « Si, comme vous, nous avions pu lire dans le cœur d'Othon, lui écrivit-il, nous n'aurions pas été aussi indignement trompé. Ce fils indigne persécute sa mère, et non content d'avoir arraché l'héritage paternel à notre pupille et très-cher fils en Jésus-Christ, il convoite encore la Sicile. Qui lui accordera confiance, à lui qui, après avoir donné tant de chartes et de cautions, ne tient même pas sa promesse envers nous, le vicaire quoique indigne du Christ? Où rencontrer désormais la vérité, la foi, la justice, le respect, la confiance,

(1) *Act.*, in *Westphal. Monum.*, IV, 899.
(2) *Chron. Ursp.*

le dévouement, la bonté, l'espérance, l'amour et même la justice, puisque Othon bouleverse tout? Mais qu'il prenne garde de ne point se tromper lui-même! Il méprise les prières et les exhortations que nous lui adressons, dans le but de l'empêcher de troubler le monde, de convoiter le bien d'autrui, et de mettre obstacle à ce que des secours soient envoyés en terre sainte. Mais on doit tout attendre d'un homme qui ne voit que lui. Dans sa folle présomption, il proclame déjà que tous les rois de la terre seront soumis à son empire. C'est à notre honte que nous faisons cet aveu, puisque vous nous avez prédit ce qui arrive. Cependant nous nous consolons avec Dieu qui se repentit autrefois d'avoir élu Saül roi d'Israël. Nous avons sommé Othon, sous peine d'anathème, de renoncer à ses prétentions sur la Sicile. S'il s'attire l'excommunication, il sait que nous sommes tous dégagés de la fidélité à son égard; car d'après les principes des Pères, on n'est pas tenu de rester fidèle à ceux qui sont infidèles à Dieu et à l'Église. Comme vous le savez, lorsque nous l'exhortâmes à vivre en paix avec nous, il nous répondit fièrement, que tant que vous occuperiez le pays de son oncle, il ne saurait lever la tête sans rougir, et qu'en attendant nous pouvions conserver dans nos archives la proposition d'accommodement. Mais nous lui avons déclaré franchement que nous n'abandonnerions jamais la France, qui ne nous avait jamais abandonné dans nos bons comme dans nos mauvais jours. Nous prions Votre Majesté de persévérer dans le dévouement que ses ancêtres ont professé pour l'Église (1). »

Othon étant suffisamment averti, le pape, de l'avis des cardinaux, lança le jeudi saint l'excommunication contre lui : « pour avoir dégénéré des sentiments de ses ancêtres, pour avoir violé la foi jurée, pour s'être emparé de Vi-

(1) Voy. la lettre dans les *Notices et Extraits*, II, 282.

terbe et d'autres villes données par ses aïeux à saint Pierre, et pour s'être disposé à faire la guerre à Frédéric, roi de Sicile (1). »

L'excommunication s'étendait à tous ses complices et compagnons, et elle était tellement sévère, que l'église de Capoue fut frappée d'interdit, parce que les chanoines avaient célébré l'office divin en présence d'Othon. La même sentence fut rendue contre Naples, pour lui avoir fait hommage, et le pape ordonna de n'accorder à la ville la célébration du service divin que quand elle aurait rétracté son serment. L'évêque de Melfi fut suspendu pour avoir rendu sa ville épiscopale. L'excommunication fut spécialement notifiée à la ville de Pise, parce qu'en assistant Othon, empereur excommunié, dans ses entreprises contre la Sicile, elle se rendait comme lui coupable d'ingratitude et passible des mêmes peines. Les Pisans devaient, en vertu de leur fidélité envers l'Église romaine, retirer leurs secours à Othon, et attendre que la sentence pontificale les dégageât de toute espèce d'obligation envers lui (2).

Innocent envoya son chapelain Regnault à Philippe-

(1) *Chron. Mont. Seren.* — On trouve ici mentionnés des crimes qui, d'après les lois de l'époque, entraînaient la déchéance. On voit par un historien contemporain qu'Innocent a suivi la marche de ses prédécesseurs, tracée d'ailleurs par les lois. L'empereur a été d'abord excommunié, et comme il a persévéré dans l'anathème, il a été déposé. *Pontifex Rom. monitum prius imperatorem per litteras et nuntios, deinde ut rebellem apostolicæ sedi et inobedientem, anathemate primum, deinde in pertinacia perseverantem, in concilio præsulum, quod Romæ tum Innocentius celebrabat, ab imperio depositum percussit et pronuntiavit.* Nauclerus.— Labb., *Concil.*, t. XI, 56. Les auteurs ne s'accordent pas sur l'époque de l'excommunication. La lettre *Ep.* XIII, 193, dat. XII. Kal. Jan., parle déjà d'Othon comme excommunié. Il est plus que probable que le pape a laissé écouler un an, comme le voulaient les lois, entre l'excommunication et la déposition. (*Note du trad.*)

(2) *Chron. Mont. Seren.* — Rich. de St.-Germ. — *Ep.* XIV, 74. — Ughelli, *It. S.*, I, 998. — *Ep.* XIII, 193.

Auguste, afin de lui demander, en cas de besoin, des secours contre celui qui ne portait qu'illégalement le titre d'empereur. Le roi se hâta de sommer l'archevêque de Sens et tous ses suffragants de se tenir prêts à marcher au secours du pape (1).

L'excommunication ne fit pas plus d'effet sur Othon que les représentations de Gervais de Tilbury, maréchal du royaume d'Arles, homme instruit, expérimenté et versé dans les affaires. Ce seigneur lui représenta en vain qu'en sa qualité d'empereur chrétien, il ne devait pas vivre en querelle avec celui qui l'avait sacré; qu'il était tenu au contraire de tourner, en bon fils, son glaive contre les peuples qui ne connaissent pas même le nom du Seigneur (2). Il lui rappela qu'un de ses ancêtres, l'empereur Lothaire, avait reçu la couronne des mains d'un Innocent, et que lui, après bien des années, avait été appelé à la recevoir des mains d'un pape du même nom. Il l'engagea à ne pas affliger le saint-père, lors même que celui-ci aurait un peu restreint les droits de l'Empire; car il était juste de faire quelques légères concessions à celui auquel on doit tout. « Si votre conscience vous reproche, lui dit-il, de violer le serment que vous avez prêté lors de votre couronnement, écoutez la clameur publique qui vous reproche votre ingratitude : ouvrez votre conscience au Seigneur par l'intermédiaire du pape; car il est votre juge, lui qu'aucun mortel ne peut juger. S'il est un juge équitable, vous obtiendrez une sentence juste; s'il est un juge inique, reconnaissez-le cependant pour juge dans sa propre cause; par là, votre réputation sera à l'abri de toute atteinte, et vous rejeterez sur le pape tout l'odieux de l'injustice. » Mais Othon s'était déjà trop avancé pour

(1) *Ep.* XIII, 78. — Le pape ne reconnaît plus à Othon son titre, c'est pourquoi il dit : *Qui — dicitur Imperator.* — Diplôme, *Gall. Christ.*, XII, 63.

(2) *Otia Imp.*, in Leibnitz ss., I, 941, 944.

céder à ces représentations; aussi le regarda-t-on comme un ennemi de l'Église, plus acharné que ne l'avait été Henri VI (1).

Othon rentra en campagne au printemps, et soumit la Pouille, la Calabre et tout le pays jusqu'à Tarente. Il jeta des garnisons dans toutes les places fortes, et eut recours à la violence lorsque les habitants refusaient de les recevoir (2). Il se prépara ensuite à envahir la Sicile; car son intention était d'obliger Frédéric à recevoir en fief les provinces situées des deux côtés du détroit (3). Quelques grands seigneurs de l'île lui promirent leur appui. Il avait noué des intelligences avec les Sarrasins qui habitaient les montagnes, et la flotte pisane était à sa disposition (4). Gênes, craignant l'excommunication, voulut rester neutre. On rapporte qu'Othon fut affermi dans sa résolution par un songe. Il vit un jeune ours se coucher à ses côtés et croître tellement, qu'il le jeta hors du lit, voulant y rester seul. Le lendemain, ses compagnons déclarèrent que cet ours n'était autre que le roi Frédéric, qui aspirait à l'empire. Cependant le pape se croyait obligé de protéger Frédéric, vu son extrême jeunesse. Il se reprochait d'avoir lui-même aiguisé le glaive qui le blessait, lui et le roi de Sicile.

Les patriarches de Grado et d'Aquilée, les archevêques de Ravenne, de Milan et de Gênes, ainsi que tous les évêques de la haute Italie, recurent l'ordre de déclarer solennellement qu'Othon, qu'on nommait empereur, était excommunié. L'évêque d'Albano était chargé de veiller à l'exécution de cette sentence (5). Le pape fit connaître son mécontentement au podestat et au peuple de Bo-

(1) Caffari, *Ann. Genuens.*, p. 401.
(2) Godofr., *Mon.* — Schœpflin, *Als. dipl.*, I, 321.
(3) *Chron. Mont. Seren.*
(4) Corio, *Ist. di Mil.*, p. 78.
(5) *Ep.* XIV, 78, dd. VII. Id. Juni.

logne, et les menaça de transférer leur école dans une autre ville, s'ils ne cessaient pas de faire cause commune avec Othon. Innocent prit aussi des mesures temporelles. Le château d'Argenta devait être confié à la garde de l'archevêque de Ravenne, ou remis sous caution au margrave d'Est. Celui-ci fut autorisé à élever, pour la défense de l'Église, un fort à Ferrare, d'où les Guelfes venaient d'expulser Salinguerra et ses partisans. Un protecteur fut envoyé à Cori, sur la demande des habitants de cette ville, et la flotte de Pise, destinée à secourir Othon dans son entreprise contre la Sicile, fut signalée aux juges de la Sardaigne, afin qu'ils fussent prêts à la résistance, dans le cas où cette flotte tenterait une descente dans l'île (1).

Peu de temps après avoir lancé l'excommunication contre Othon, Innocent se plaignit aux princes allemands des tentatives de l'empereur contre la Sicile, de son ingratitude et des troubles qu'il occasionnait. « Nous avons appris avec douleur, leur écrivait-il, qu'Othon est incorrigible. C'est pourquoi, après l'avoir sommé plusieurs fois inutilement de renoncer à son entreprise, nous l'avons excommunié, en vertu des pouvoirs qui nous sont confiés par la sainte Trinité, et nous déclarons ses sujets déliés de leur serment, et excommuniés tous ceux qui lui prêteront assistance. Othon ne doit s'en prendre qu'à lui de cette sévérité. Les princes peuvent voir le peu de respect qu'il a pour eux, puisqu'il a suscité, sans leur consentement, une pareille persécution contre l'Église romaine, et que de son propre mouvement il attaque la Sicile. S'il réussit dans ses projets, ils éprouveront le sort que son grand-père et son oncle ont réservé aux barons d'Angleterre. Élevé dès sa jeunesse dans ce pays, il s'efforcera d'en introduire les coutumes dans

(1) *Ep.* XIV, 79, 77, 80. — *Chron. Parmens.*, in Murat., *Ant. Est.* — *Ep.* XIV, 86. — *Ep.* XIV, 101.

l'Empire. On peut à la vérité nous reprocher d'avoir fait tous nos efforts pour l'élever au trône; mais devions-nous prévoir un changement aussi subit? Si nous avons péché par ignorance, nous en supportons le premier la peine. Dieu soit loué d'avoir permis qu'Othon nous attaquât d'abord; car sa méchanceté paraissant au grand jour, chacun prendra ses mesures contre lui. Nous sommes profondément affligé; mais nous nous adressons à vous, afin que vous preniez des précautions pendant qu'il en est encore temps. Advienne que pourra : nous assisterons toujours ceux qui écouteront nos exhortations et suivront nos ordres (1). »

Le pape nomma Sigefroi archevêque de Mayence, ce fidèle serviteur du saint-siége, son légat en Allemagne. Il le chargea en même temps de publier l'excommunication dans ce pays, de déclarer que personne ne devait plus donner à Othon le titre d'empereur, ni lui obéir, et que tous les princes allemands étaient dégagés de leurs obligations envers lui (2). Sigefroi convoqua plusieurs princes de l'Empire à Bamberg, sous prétexte d'absoudre l'évêque de cette ville du meurtre du duc de Souabe, et de le réintégrer dans son diocèse; mais le but réel était de leur proposer d'abandonner Othon et d'élire en sa place Frédéric de Sicile, fils de leur précédent empereur. Cependant tous ne furent pas de cet avis, et cette réunion n'eut d'autre résultat que celui d'avoir fait connaître l'excommunication contre l'empereur. Sigefroi somma tous les archevêques et évêques d'Allemagne de la publier également. On représenta dans toutes les villes qu'Othon, comblé des faveurs du saint-père, avait payé son bienfaiteur de la plus noire ingratitude, qu'il avait attaqué le patrimoine de saint Pierre, envahi la Pouille, encouru

(1) *Notic. et Extr.*, II, 284.

(2) Antonini, *Opus Histor.*, t. III, tit. XIX, c. 2.

l'indignation de Dieu et des hommes, et mérité l'excommunication (1). Cette nouvelle se propagea en Souabe de ville en ville, de château en château, et partout elle fut accueillie avec joie. L'oppression du nouveau souverain et l'attachement des habitants de ces contrées pour les Hohenstaufen, y avaient depuis longtemps répandu des germes de mécontentement (2).

L'autorité d'Othon était ébranlée. L'entreprise téméraire de déposer un empereur et d'en faire élire un autre à sa place était préparée. Le pape avait suivi la marche adoptée par plusieurs de ses prédécesseurs, et exécuté ce qu'il se croyait en droit et en devoir de faire, d'après l'idée qu'il avait de l'étendue de ses obligations (3). Othon ne fut plus considéré comme prince catholique (4); les liens qui attachaient à lui se relâchèrent facilement, et les hommes les plus consciencieux sentaient qu'il était impossible de les conserver plus longtemps. Ce qui parut surtout remarquable, ce fut de voir l'homme qui s'était efforcé d'humilier l'Église, précipité lui-même en peu de temps du haut de son trône (5).

L'Allemagne vit tout à coup s'évanouir les joyeuses espérances de paix conçues à l'avénement d'Othon. L'Empire cessa de jouir de cette tranquillité qui, depuis trois ans, commençait à fermer les plaies ouvertes par tant de longues guerres. Il est juste de dire que pendant cette trève Othon se fit une grande réputation par l'habileté avec laquelle il organisa l'administration, même pour le temps de son absence. On craignait le renouvellement

(1) Godofr., *Mon.* — Emonis, *Chron.*, in Matth., *Anal.*

(2) Conr. a Fabar., c. VIII.

(3) Voy. sur ce sujet le comte de Maître, T. II, c. x.

(4) Friedric II, dans un diplôme pour l'évêque de Cambray, dit : *Quæ ab Ottone dum esset catholicus, obtinuerat.* Duchesne, *Hist. de la maison de Béthune, Preuv.* 56.

(5) Rigord., c. 52.

de ces guerres civiles et de ces violences auxquelles le pays venait à peine d'échapper. Il ne manquait pas de gens qui reprochaient au pape sa prédilection aveugle ou sa haine acharnée. A Rome surtout, il y en avait beaucoup qui, ne comprenant pas la dissolution de plus en plus imminente de l'Empire germanique (toujours appelé romain), se faisaient de vaines illusions, et rêvaient le retour à l'antique domination de la ville éternelle. Il arriva même à Innocent, un jour qu'il prêchait dans une église, que ce Jean Capocci que nous avons vu constamment à la tête de ses adversaires, interrompit le silence des fidèles en s'écriant : « Tes paroles sont de Dieu, mais tes actions viennent du diable (1).

Une seconde assemblée de princes fut convoquée à Nuremberg. Les évêques voyaient le danger qui menaçait leurs personnes, leurs droits, les libertés et même les possessions de l'Église, si l'on ne mettait un frein à l'ambition d'Othon. La constance du pape, sa fermeté, son activité, son courage et sa volonté de ne jamais laisser porter atteinte à sa dignité et à sa haute position, s'étaient emparés de tous les prélats. Se mettant sur la même ligne que les princes, ils apprenaient avec mécontentement qu'Othon ne donnait aux archevêques que le titre d'ecclésiastiques, et aux abbés que celui de moines. Si ce langage ne leur donnait pas la mesure de ses projets, ils y trouvèrent du moins le symptôme de son peu d'estime pour eux. Le jugement sévère porté sur sa personne, des bruits sur des mesures qu'il voulait prendre, achevèrent de détacher les princes séculiers. On disait qu'Othon était aussi dur que les Hohenstaufen étaient bienveillants ; qu'il n'avait hérité de son père que l'orgueil ; et qu'il était souillé par le vice qui déshonore le plus un prince, l'ingrati-

(1) *Excerpta ex Cæs. Heisterb.*, in Leibnitz ss., II, 517.

tude (1). Afin d'indisposer encore davantage les princes contre Othon, et de les rendre favorables à la maison de Hohenstaufen, l'évêque de Spire, dont les paroles comme chancelier devaient avoir du poids, accusa l'empereur de vouloir établir une taxe annuelle d'un florin sur chaque charrue, taxe que payeraient aussi les fondations et les couvents, et n'accorder à l'avenir que douze chevaux aux archevêques en voyage, dix aux évêques et trois aux abbés. Alors Sigefroi de Mayence, que son attachement pour les Guelfes avait autrefois forcé d'abandonner son diocèse et même l'Allemagne pour se soustraire au ressentiment de Philippe, s'attacha avec le même zèle, et sans craindre ni danger ni dépenses, à la cause de Frédéric de Sicile. L'archevêque de Trèves qui, au milieu de ses tergiversations, avait eu de tout temps une prédilection particulière pour la maison de Souabe; celui de Magdebourg, qui s'était distingué par son attachement inébranlable pour Philippe; le chancelier de l'empire, évêque de Spire, que la force des événements avait seule amené sous la bannière d'Othon, et enfin l'évêque de Bâle, suivirent l'exemple de Sigefroi. Parmi les princes séculiers qui abandonnèrent la cause d'Othon, on comptait le landgrave de Thuringe et le roi de Bohême. Ils se rappelaient le serment prêté à Frédéric lorsqu'il était encore au berceau, et suivirent les conseils du roi de France. Othon fut donc déclaré déchu du trône, par un certain nombre de princes qui, comme treize ans auparavant, prétendaient représenter l'Empire; on résolut de faire des propositions à Frédéric, et d'entamer des négociations à Rome. Des manifestes firent bientôt connaître la déposition d'Othon et l'élection d'un nouvel empereur. Les princes chargèrent Anselme de Justingen, baron souabe, et Henri de Nissen, ancien ami de la famille de Hohen-

(1) Walther de la Vogelweide, dans la collection de Manesse.

staufen, deux hommes courageux et éloquents, de faire agréer leurs propositions au roi de Sicile. Ils reçurent du trésor de l'Empire quinze cents marcs pour subvenir aux frais du voyage (1).

Mais Othon avait aussi ses partisans. Les princes qui se trouvaient à la tête de son parti voulaient se venger de ceux qui avaient publié l'excommunication, et abandonné leur empereur. Le comte palatin Henri s'unit dans ce but au duc de Brabant et à d'autres seigneurs puissants, et envahit au mois de septembre l'archevêché de Mayence. Les terres appartenant à l'archevêché furent ravagées; les villages, les églises et les couvents pillés; les villes et les châteaux furent seuls épargnés. Sigefroi, n'ayant aucune confiance dans les siens, s'enfuit dans la Thuringe. L'évêque de Liége éprouva le même sort de la part du duc de Brabant, qui était irrité contre lui à cause de quelques querelles particulières. Le grand écuyer Gonzelin, connu par son dévouement à Othon, s'opposa au landgrave de Thuringe, qui avait convoqué à Naumbourg les grands de la Saxe, de la Thuringe et de la Hesse, pour les fortifier dans leur défection. Voulant déjouer les projets des princes, il se hâta d'occuper les villes de Nordhausen et de Mulhouse, et s'efforça de soulever par des présents la noblesse de Thuringe contre le landgrave. Frédéric de Beichlingen ne tint pas compte des fonds par lesquels le landgrave avait acheté son appui; allié avec d'autres seigneurs, il ravagea les domaines d'Hermann.

Malgré la marche victorieuse de Jean d'Angleterre

(1) Dipl. in Gudeni, *Cod. dipl.*, I, 420. — Gesta, *Æp. Trev.*, in Martene, *Coll.*, t. IV. — Meibom., *Apol. Ott.*, p. 382. — *Ep.* XV, 187. — Lehrmann, p. 513. — *Chron. Ræm.*, in Ludw., *Reliq.*, II, 885. — *Chron. Ursp.* — Rigord., c. 52. — Albericus. — Scheid., *Orig. Gwlf.*, III, 380. — La baronnie de Justingen a été achetée dans le XVIII^e siècle par le duc de Wurtemberg. — Godofr., *Monach.* — *Chron. Hirsaug.*, I, 518. — *Chron. Sampetr. Erfurt.*, p. 239.

dans le pays de Galles, où il s'était fait livrer un grand nombre d'otages comme garants de la fidélité des seigneurs, le moment approchait où sa conduite arbitraire, sa faiblesse et ses désordres devaient amener une rupture avec le pape, et lui causer l'humiliation la plus profonde (1). Ce prince avait persisté jusque-là dans son genre de vie. Peu de temps avant son expédition, il fit inviter les évêques et les ecclésiastiques qui avaient été forcés de chercher au delà du détroit un asile contre sa tyrannie, à rentrer dans le royaume sous peine de perdre leurs revenus (2). Les marins reçurent l'ordre de ne transporter personne au delà de la mer, et de défendre le passage à ceux qui voudraient la traverser. A son retour du pays de Galles, Jean rencontra les messagers qu'Innocent avait envoyés sur sa demande pour essayer de rétablir la bonne intelligence entre le roi et l'Église. Mais le roi ayant repoussé les propositions qui lui furent faites, ces messagers partirent sans avoir obtenu le moindre succès; ils renouvelèrent, avant leur départ, l'excommunication et l'interdit (3).

Alphonse de Castille, surnommé, dès son enfance, *le Petit*, était encore, malgré son grand âge, un vaillant guerrier, et continuait avec zèle ses préparatifs contre les Sarrasins. Il envoya à Rome, pour demander l'assistance du pape, Rodrigues, archevêque de Tolède; celui-ci, comme l'archevêque Absalom de Lund, et comme plus tard son successeur, le cardinal Ximénès, était guerrier,

(1) On ne peut douter qu'Innocent n'ait écrit en Angleterre. Cependant les livres XIV et XV ne renferment aucune lettre relative aux affaires de ce pays. Mais on sait que les deux collections qui nous sont parvenues, ne renferment pas toutes les lettres d'Innocent.

(2) Il résulterait de ce que nous venons de dire, que les prélats exilés tiraient des moyens d'existence de l'Angleterre, ou que le roi n'avait pas séquestré la totalité des revenus de l'Église.

(3) Rad. Coggeshal. — *Annal. Waverl.*, in *Recueil* XVIII, 196.

homme d'État, protecteur des sciences et historien. Innocent déclara que, menacé dans ses États par Othon, dont l'amitié s'était changée en haine, il ne pouvait assister activement le roi de Castille, comme il l'aurait fait dans d'autres temps; que cependant il ferait pour lui tout ce qui dépendrait de l'influence de sa position. Il étendit donc les grâces de l'Église à tout guerrier qui combattrait, dans quelque pays que ce fût, contre les Sarrasins. Déjà, quelque temps auparavant, il avait permis qu'on consacrât au soutien de ceux qui combattaient en Espagne pour le triomphe de la foi, les frais d'un pèlerinage fait à Rome pour obtenir des indulgences. Les archevêques et évêques reçurent l'ordre de menacer de l'excommunication tout souverain qui, pendant l'expédition d'Alphonse contre les infidèles, romprait la trêve conclue avec lui. Le roi de Castille entra ensuite dans le royaume de Murcie, s'empara de plusieurs villes, ravagea le pays, et rentra dans ses États au milieu de l'été, emmenant un grand nombre de prisonniers, et chargé d'un butin considérable (1).

Mohamed-ben-Nesser, surnommé *le Vert*, fils de Jacob l'Invincible, avait succédé l'année précédente en qualité d'émir-al-Mumenim, à son père, qui s'était rendu redoutable en Espagne et en Afrique. Quand il eut connaissance des préparatifs d'Alphonse, il accourut au secours de l'Andalousie et de Murcie. Avec cette célérité propre aux princes de sa croyance, il vint en Espagne à la tête d'une armée considérable, et après avoir traversé les montagnes Noires, il parut inopinément devant la forteresse de Salvatierra, défendue par les braves chevaliers de Calatrava. Soit qu'Alphonse eût rassemblé une ar-

(1) Albericus, p. 464. — Emonis, *Chron.*, in Matth., *Annal. Belg.*— Manrique, *Annal. de l'ordre de Citeaux.* — *Ep.* VI, 82. — *Ep.* XIV, 3-5. — Roderic., *Tolet.*, VII, 36.

mée considérable à Talavera; soit que l'infant eût envahi l'Estramadure; soit que les chevaliers se fussent défendus avec cette bravoure qui distinguait leur ordre, et qui le faisait briller avec tant d'éclat dans l'histoire du monde et dans les annales du christianisme, Mohamed ne voulut pas pousser plus loin, avant de s'être emparé de la forteresse. Après trois mois de siége, les vivres étant épuisés, les murs et les remparts en ruine, la plus grande partie des chevaliers tués et hors de combat, ce boulevard du pays tomba au pouvoir des Maures. Le vainqueur se retira à Séville pour renforcer son armée, et le roi de Castille à Tolède, où il perdit l'infant. Ce jeune prince, chéri de son père et du peuple, mourut à la fleur de l'âge, laissant tout le royaume en deuil.

Les évêques et les grands voyant l'émir des Sarrasins se préparer à une lutte sérieuse, furent d'avis qu'il valait mieux tenter la faveur du ciel dans un combat, que de livrer honteusement à la fureur des infidèles la patrie et le sanctuaire, pour lesquels on savait encore mourir à cette époque. Les chevaliers et les hommes de pied reçurent partout l'ordre de prendre les armes. La licence usitée dans les guerres précédentes fut remplacée par une sévère discipline. Il fallut renoncer à ce qui était incompatible avec la sainteté de la cause qu'on allait défendre, comme aux vêtements et ornements précieux, et à tout ce qui servait au luxe. Alphonse conclut, à Cuença, une alliance avec les rois de Navarre et d'Aragon; ce dernier y fut déterminé par Guillaume, bâtard de Montpellier. Nous ignorons si le roi de Portugal prit part à ce traité (1). Du moins si Alphonse de Léon y fut compris, cela ne l'empêcha pas l'année suivante de faire une tentative pour

(1) Albericus, p. 405. — *Vet. Chron. Ferd. Regis Acta SS.* 30 *maii.* Roder., *Tolet.*, VIII, 1. *Indiculus.* — *Gall. Christ.*, VI, 760. — Ferreras, IV, 87.

s'emparer à main armée des places que le roi de Castille occupait comme douaire de sa fille. L'archevêque de Tolède, en revenant de Rome, demanda des secours au roi de France. Il lui représenta que les Sarrasins se préparaient à porter le fer et le feu en Castille, mais que le roi se proposait de marcher à leur rencontre au mois de mai. D'autres prélats se rendirent en Allemagne (1).

De nouveaux différends s'étaient élevés entre le roi de Portugal et son clergé. L'évêque de Coimbre se plaignait de ce que Sancho disposait arbitrairement des bénéfices des églises; déposait ou plaçait selon son bon plaisir des ecclésiastiques; entretenait, à leurs dépens, des chiens, des chevaux, des faucons, et des archers; n'avait aucun respect pour les oints du Seigneur, les faisait arrêter, jeter en prison, traduire devant les tribunaux séculiers, les traînait à sa suite dans les camps, et les accablait d'outrages. Il ajouta que son mépris pour les ecclésiastiques allait au point, qu'il considérait comme un mauvais augure la rencontre d'un prêtre ou d'un religieux; qu'il entretenait une diseuse de bonne aventure, qu'il la consultait chaque jour; qu'il accordait sa protection à des excommuniés, à des usuriers et à des ennemis de l'Église; qu'il livrait à ses familiers des veuves qui avaient fait vœu de chasteté; qu'il réduisait en esclavage des hommes libres; qu'il empêchait des ecclésiastiques d'entrer dans le royaume ou d'en sortir, ou que, s'il leur accordait cette dernière faveur, il les obligeait, sous peine d'emprisonnement, à faire serment de ne point se rendre près du saint-siége. L'évêque lui avait adressé quelques observations; mais au lieu de l'écouter, il l'avait persécuté à tel point qu'il s'était vu forcé de prononcer l'interdit et d'en appeler au pape, pour que l'archevêque

(1) Albericus, p. 464. — Lettre d'Alphonse à Philippe, in Bulæi, *Hist. univ. Paris.*, III, 251.

de Braga ne pût pas le lever. Le roi n'avait tenu aucun compte de ce châtiment, et avait continué à exercer des violences contre les ecclésiastiques qui refusaient de célébrer le service divin en sa présence ; il avait fait arracher les yeux à plusieurs, et les avait fait martyriser de diverses manières devant leurs parents. L'évêque n'ayant pas voulu consentir aux mesures de conciliation proposées par l'archevêque de Braga, le roi ordonna de l'arrêter, et ce ne fut qu'avec peine et à la faveur d'un déguisement que l'évêque parvint à faire partir de nuit un chapelain pour Rome, afin de soutenir l'appel (1).

Au lieu de répondre par un fondé de pouvoir aux plaintes de l'évêque, le roi envoya au pape, par un messager, une lettre dans laquelle il lui déclara insolemment qu'on ne pourrait mettre un frein à l'orgueil et à la débauche de l'évêque qu'en diminuant les revenus que ce prélat avait jusqu'alors reçus de ses prédécesseurs, au détriment du royaume, et qu'en les donnant aux défenseurs de l'État, qui étaient dans la misère. — Innocent rappela au roi ses devoirs, le salut de son âme, l'exemple du roi Josias, et les obligations du saint-siége. Il chargea l'archevêque de Compostelle d'employer d'abord les voies de la douceur pour obtenir satisfaction du roi et un dédommagement pour l'évêque, afin que celui-ci pût se réhabiliter dans l'opinion publique. L'archevêque avait ordre de contraindre le monarque par les moyens de discipline ecclésiastique en cas de résistance. Le bruit ayant couru que le chancelier interprétait faussement au roi le contenu des dépêches du pape, ou qu'il lui cachait ce qui pouvait lui déplaire, l'archevêque fut invité à les faire remettre en mains propres par un ecclésiastique, et à prier le chancelier, au nom du pape, de s'abstenir à l'avenir d'une pa-

(1) *Ep.* XIV, 8, 9.

reille inconvenance, s'il ne voulait pas encourir la disgrâce de Dieu et du saint-siége (1).

Le roi tomba malade avant que l'archevêque pût s'acquitter de sa mission. Il n'eut alors d'autre pensée que celle de rendre le repos à son âme, en se réconciliant avec l'Église. Il pria l'archevêque de Braga de l'absoudre des censures ecclésiastiques. Du consentement de son successeur, et d'après le conseil de tous les grands seigneurs ecclésiastiques et séculiers, il fit connaître ses dernières volontés. Par des donations aux églises et au clergé, par des legs à ses enfants et à ses neveux, par des présents aux malades et aux indigents, aux maisons de Dieu et aux personnes consacrées au Seigneur, il espérait réparer ses précédentes injustices. Après avoir nommé le roi de Castille son exécuteur testamentaire, il mourut au mois de mars, et fut enterré en grande pompe dans le couvent de Sainte-Croix (2).

L'archevêque de Braga avait demandé à Rome, avant la mort du roi, l'approbation de sa conduite et de ses décisions. Innocent se réjouit en apprenant, « que celui qui frappe les montagnes au point de les faire fumer, avait voulu guérir l'âme du roi en affligeant son corps par la maladie. » Il approuva ce que Sancho de Castille avait fait, à l'exception des mesures relatives à quelques couvents, sur lesquels le roi, en sa qualité de laïque, n'avait aucun droit; il rejeta sur la faiblesse de la nature humaine les violences du monarque à l'égard du clergé, espérant de sa part un repentir véritable et une humble soumission à l'Église, comme l'effet des prières qu'il avait adressées à Dieu. Il attendait avec confiance l'accomplissement de la pénitence imposée au roi, et espérait

(1) II. Reg. 22, 23. — *Ep.* XIV, 8-9, 10; dat. VII Kal. Mart.

(2) La Clede, *Hist. de Portug.*, II, 166 — Ferraras, IV, 37. — *Ep.* XIV, 115.

qu'il exécuterait, encore de son vivant, les promesses faites dans son testament, pour ne point laisser à d'autres le soin de les accomplir après sa mort. C'est pourquoi il confirma tout ce qui avait été fait par l'archevêque, et dispensa le roi de comparaître en personne devant le saint-siége. Les évêques de Compostelle, de Braga et de Zamora, furent chargés de faire exécuter contre tout opposant les clauses du testament (1).

Quand l'archevêque revint de Rome, le roi était mort, et son fils Alphonse, dit le Gros, élevé sur le trône. Oubliant qu'il avait donné son consentement à la déclaration faite par son père, le nouveau roi négligea d'abord les dispositions en faveur de ses frères et de ses sœurs qui, depuis sa jeunesse, étaient l'objet de son aversion. Les sœurs, pressentant les effets de cette aversion, s'étaient adressées au saint-siége, immédiatement après la mort de leur père, et avaient prié Innocent de protéger leurs personnes, leurs propriétés présentes et futures, et de veiller à ce qu'elles pussent jouir des biens qui leur avaient été légués. La position d'Innocent lui faisait un devoir d'accepter ce protectorat; aussi chargea-t-il plusieurs évêques de veiller à ce que ces princesses ne fussent pas lésées dans leurs droits (2).

Depuis la mort de Swerrer, la Norwége était livrée à la guerre civile. Les Birtenbein, partisans de ce dernier, avaient élevé au trône Inge, son neveu. Une autre faction, attachée à l'ancienne dynastie, élut le jeune Philippe, descendant des anciens rois catholiques Magnus et Inge; le prince méritait la couronne autant par ses qualités personnelles que par ses droits héréditaires. Les deux partis avaient donc pris les armes et ravageaient le pays. En-

(1) *Ep.* XIV, 58-60; dd. VII et VI, Kal. Jun.

(2) La Clede, II, 175. — Ce legs consistait en plusieurs villes et châteaux. — *Ep.* XIV, 115-118.

fin, les archevêques de Drontheim et d'Abo entamèrent des négociations avec les deux prétendants, sauf approbation du saint-siége, et leur proposèrent de conserver le titre de roi et de régner chacun sur une partie de la Norwége. On convint d'une entrevue; on fixa le nombre de soldats qui devaient accompagner chacun des rivaux, et l'on donna de part et d'autre des otages pour leur sûreté. Philippe, s'étant rendu sans défiance au lieu indiqué, fut entouré inopinément d'un corps de troupes, et entendit déclarer qu'on n'entrerait point en négociation avec lui avant qu'il eût renoncé au titre de roi. Dans une position aussi critique, où il s'agissait de l'honneur de sa maison, il en appela au pape qui devait décider de la légitimité de leurs prétentions (1). Mais les partisans d'Inge repoussèrent cette proposition, prétendant qu'ils ne se soumettraient jamais à la décision du pontife. Divers rapports parvinrent à ce sujet à Rome; mais Innocent, avec sa prudence ordinaire, ne voulut s'en rapporter à aucun : il attendait des renseignements plus positifs de l'archevêque de Drontheim, avant de prendre une décision sur cette affaire (2).

Pendant ce temps, les Sarrasins restaient tranquilles possesseurs de la terre sainte. Aucun soldat n'était parti de la Grèce pour traverser la mer; l'Occident ne préparait aucune nouvelle croisade; et, à de rares intervalles, quelques croisés se rendaient en pèlerinage à Accon. De tous les vœux du pape, aucun n'était accompli. La réunion de l'Église grecque avec l'Église latine n'était qu'apparente; elle ressemblait à une soumission forcée plutôt que réelle, et, par cela même, elle était moins propre à relever la considération du saint-siége qu'à multiplier ses occupa-

(1) Toujours un appel à Rome pour les plus graves affaires. On voit que le saint-siége formait un tribunal suprême reconnu par les souverains. (*Note du trad.*)

(2) *Ep.* XIV. 73.

tions. Effectivement, il ne se passait pas une seule année sans que le pape fût obligé de répondre à de nombreuses demandes, d'intervenir dans les différends des évêques, des ordres religieux, des ecclésiastiques et des laïques. Qu'importait à la cause sainte que Venise, qui n'avait vu dans la croisade qu'un prétexte pour augmenter sa puissance, se fortifiât de plus en plus dans ses conquêtes; que malgré l'opposition de Gênes, et par suite des avantages passagers de l'audacieux marin Henri de Malte, elle parvînt à s'assurer l'île de Crète, en y établissant une colonie de nobles et de bourgeois, et qu'elle appliquât à cette île son administration, afin de lier plus étroitement les colons à la mère patrie (1)? Tout cela, étranger à la cause de la terre sainte, lui était plus nuisible qu'avantageux, puisqu'un grand nombre de croisés étaient par là détournés du but primitif de leur pèlerinage.

Le patriarche Thomas était mort à Thessalonique au mois de juin de la présente année (2). Le choix d'un successeur déchaîna les passions de deux peuples, amis quand il s'agissait de butin, mais divisés quand il fallait le partager. Dès que la mort du patriarche fut connue à Constantinople, les représentants de toutes les églises de la capitale se réunirent aux chanoines de Sainte-Sophie, et, pour défendre leurs droits, ils firent donner lecture du mode d'élection prescrit par Innocent. Cependant, comme par l'absence de quelques chanoines il devint impossible de l'appliquer dans toutes ses dispositions, les ecclésiastiques présents réclamèrent l'exercice de leurs droits, et fixèrent le troisième jour pour procéder à l'élection. Mais les Vénitiens, s'appuyant sur la convention faite lors de l'élection de l'empereur et du partage, et sur la promesse signée par le patriarche défunt avant son départ de Venise, pla-

(1) *Chron. Mont. Seren.* — Jac. de Varag., *Chron.*, in Murat. ss., IX, 44. — *Sanuto Vite di Duchi*, in Murat. ss., XXII, 540. — Marin, IV, 80.
(2) Spondan., *Annal.*, 1215, n° 12.

cèrent des gens armés dans le chœur et près du maître-autel, afin de repousser par la force toute tentative qui aurait pour objet d'empêcher leurs compatriotes d'élire seuls un patriarche. Les autres chanoines restèrent donc au dehors, et une partie des chanoines vénitiens proclamèrent le doyen patriarche. Cependant, une protestation fut envoyée à Rome, et les ecclésiastiques qui n'avaient pas pris part à l'élection, soumirent au choix du pape une liste de trois candidats, qui pouvaient lui être agréables, soit par leurs relations particulières, soit par leur position. C'étaient l'évêque de Crémone, le cardinal Pierre, et Robert de Courçon, qui était encore chanoine de Paris (1). Les deux partis mirent tout en œuvre à Rome pour faire triompher leur cause. Le pape, après un mûr examen et une sérieuse délibération avec les cardinaux, rejeta l'élection et la liste des candidats. Il ne voulait soutenir ni des empiétements sur le droit général de l'Église, ni profiter des circonstances pour exercer sa propre autorité. Il ordonna aux deux partis d'oublier leur inimitié et d'élire, d'un commun accord, un homme dont les connaissances, la conduite et la réputation fussent en rapport avec une si haute dignité et un si grand fardeau. Si l'élu était incapable, ou si son élection n'était point faite selon les formes canoniques, alors il ferait un choix en vertu de la plénitude de son pouvoir apostolique (2).

La mésintelligence qui régnait entre les princes de l'Arménie y arrêta les progrès de la foi et empêcha l'envoi de tout secours venant de ce pays en terre sainte. Le pape qui, autrefois, avait soutenu le roi d'Arménie contre le comte de Tripoli, se vit obligé d'accorder sa protection aux templiers contre ce monarque, qui menaçait d'employer la force et non les voies judiciaires pour terminer un différend au sujet de quelques possessions. Il avait fait

(1) Voy. sur ce dernier *Ep.* XIV, 97.
(2) *Ep.* XIV, 97.

occuper par des soldats la plus grande partie de leurs biens, et particulièrement ceux qui fournissaient à l'entretien des chevaliers de l'Arménie, et avait mis des gardiens dans leurs maisons, de manière qu'ils n'étaient plus maîtres de leurs propriétés. Le pape chargea le patriarche de Jérusalem, en qualité de légat, d'inviter le roi à s'abstenir de ces violences, et à recourir au droit pour faire valoir ses prétentions sur l'ordre. Le roi ayant dédaigné cette injonction, le légat fulmina l'excommunication contre lui et contre tous ceux qui l'assisteraient dans ses violences contre les templiers ou contre leurs propriétés. Le roi s'irrita davantage. Il dépouilla l'ordre de toutes ses possessions en Arménie, et n'ayant pu s'emparer de deux places fortes que les chevaliers avaient approvisionnées, il détruisit toutes les fermes et les magasins, qui jusqu'alors avaient été épargnés. Les agriculteurs prirent la fuite, et leurs champs restèrent incultes. Une autre fois, des chevaliers qui escortaient un convoi destiné à l'un des deux châteaux, furent surpris, et le grand maître fut lui-même blessé dans cette attaque. Ces violences et ce mépris de toute justice forcèrent les patriarches, les archevêques et les évêques, à exclure, sur l'ordre d'Innocent, le roi de la communion de l'Église. Le pape chargea le roi de Jérusalem et tous les habitants indigènes et étrangers de cette province de pourvoir aux besoins des templiers, dont le secours était si important pour la terre sainte (1).

Il chercha à soutenir le patriarche d'Antioche au milieu des peines que la chrétienté avait à souffrir de la part de ses ennemis. « Dieu, lui écrivait-il, peut envoyer des secours au moment le plus inattendu. Il éprouve le juste par la douleur, comme le potier éprouve le vase dans le four-

(1) Philippe de Plessis, issu d'une famille de l'Anjou, fut grand maître de l'ordre depuis 1201 jusqu'en 1216. — *Ep.* XIV, 64-66.

neau. Mettez votre consolation dans le Seigneur, ne chancelez point; efforcez-vous avec énergie et courage, ainsi que les autres fidèles, de purifier la terre de la souillure païenne. Soyez convaincu que nous vous protégerons et vous enverrons des secours le plus tôt qu'il sera possible et que la miséricorde divine nous le permettra (1). »

Innocent saisit cette occasion pour recommander le patriarche au sultan d'Alep (2), et pour lui souhaiter le bonheur de parvenir à la vérité, et d'y persévérer. « Des rapports dignes de foi, lui dit-il, nous ont appris que, quoique vous n'ayez pas encore reçu les sacrements de la religion, vous professez cependant un grand respect pour la foi catholique, surpassant en ce point beaucoup de chrétiens. Nous nous confions dans la bonté inépuisable du Christ, espérant qu'il vous pénétrera des lumières de sa visitation, afin que vous ayez le désir de vénérer le Dieu véritable et éternel qui s'est fait homme pour notre salut. Nous vous exhortons sérieusement, au nom de Jésus-Christ, à exercer la justice; à aimer la vérité qui vous dirigera dans le sentier du salut; à vénérer, par amour pour nous, le patriarche d'Antioche que nous chérissons plus que beaucoup de nos frères et coévêques, à cause de sa probité; à ne point permettre, autant que cela dépendra de vous, qu'il soit molesté; à lui accorder au contraire votre assistance et vos conseils, afin que vous puissiez obtenir par là la bienveillance de la majesté divine et la faveur du saint-siége (3).

Il rappela au roi d'Avogia (4), que les princes chrétiens qui prospèrent sous la protection de Dieu, devaient d'autant plus sérieusement penser à envoyer des secours en

(1) *Ep.* XIV, 71, 73.

(2) Malek el Daher Gajatheddin Ghazi, fils de Saladin.

(3) *Ep.* XIV, 69.

(4) Un autre manuscrit porte *Anogniæ;* nous n'avons pu éclaircir ni l'un ni l'autre nom.

terre sainte, qu'ils acquerront par là non-seulement de la gloire aux yeux des hommes, mais encore des récompenses du maître éternel dont ils soutiennent la cause ; que plus ils mettront de zèle à réprimer la perfidie des païens, plus leur récompense sera belle. Il l'engagea à suivre les traces de ses aïeux, à marcher avec foi et courage contre ceux qui possèdent injustement l'héritage du Seigneur, et à se préparer ainsi la voie du ciel (1).

Dans le midi de la France, les négociations, les conciles et les événements militaires se succédaient sans interruption; ce qu'on ne pouvait obtenir par les voies des négociations, on voulait l'obtenir par celles des armes. Les évêques firent de nouvelles tentatives pour amener le comte de Toulouse à une réconciliation dans le sens qu'ils désiraient. A cet effet, l'abbé de Cîteaux proposa, dans une assemblée tenue à Narbonne, en présence de Pierre, roi d'Aragon, beau-frère du comte, d'assurer à ce dernier la possession tranquille de ses États, et d'y joindre même bon nombre de châteaux (2) appartenant aux hérétiques, s'il consentait à chasser ceux-ci de ses domaines. Raymond s'y refusa opiniâtrément. L'accusation portée contre le comte de Foix était bien plus grave. On lui reprochait d'avoir pillé les églises, profané les sanctuaires, donné à manger à ses chevaux sur les autels, mutilé des images, manqué à sa parole et à ses serments, et tourmenté de toute manière le clergé. Le roi d'Aragon intervint aussi en sa faveur. Simon lui promit la restitution de son comté, à l'exception du château de Pamiers, s'il se réconciliait avec l'Église, et qu'il promît par serment de ne plus combattre contre l'armée catholique. Le comte rejeta cette proposition. Alors Pierre, suzerain d'une grande partie de ses domaines, prêta serment à sa place, et s'engagea, dans

(1) *Ep.* XIV, 68.
(2) *Ep.* XVI, 42. — Petr. Vallissern., c. 43.

le cas où ce seigneur se séparerait de nouveau de l'Église ou de Simon, à livrer le château de Foix qu'il fit occuper, afin que les croisés ne fussent plus inquiétés de ce côté. Enfin, après quelque résistance, le roi accéda aussi aux propositions d'Arnault, et reçut du comte de Montfort hommage pour le comté de Carcassonne (1).

L'assemblée de Narbonne fut renouvelée à Montpellier, où l'on fit au comte Raymond les mêmes offres. Cette fois-ci il semblait vouloir les accepter; mais le lendemain, lorsqu'on devait traiter des conditions, le comte était déjà parti. Les légats, irrités de cette conduite, le citèrent peu de temps après, à Arles, où le roi d'Aragon était aussi invité. Après leur arrivée, les légats défendirent impérieusement au comte de quitter la ville sans leur permission. Quoique les membres du concile, parmi lesquels se trouvaient plusieurs évêques français, désirassent communiquer au comte leurs conditions en pleine assemblée, cependant ils se contentèrent de les lui signifier par l'intermédiaire d'un délégué, parce qu'ils craignaient un mouvement de la part des habitants. Elles étaient plus dures que les précédentes. Le comte devait congédier tous ses soldats, réparer le tort fait à l'Église, expulser les hérétiques, livrer, dans le délai d'un an, tous ceux qui lui seraient désignés par le légat, raser ses places fortes, ne pas lever de nouvelles taxes, imposer à chaque ménage une contribution de quatre deniers pour le légat, et défrayer le comte de Montfort et sa suite pendant tout le temps qu'il serait sur ses domaines. Il devait, en outre, veiller à ce que dans ses États on ne servît que deux espèces de viande à table, à ce que les nobles et les roturiers ne portassent que des manteaux noirs d'une étoffe grossière, et, afin que toute distinction cessât entre eux, à ce que tout noble ou vassal fût tenu d'établir sa

(1) Petr. Vallissern., c. 43-46.

demeure à la campagne. Ces conditions remplies, le comte devait traverser la mer pour se rendre en terre sainte, s'enrôler sous la bannière des chevaliers de l'Hôpital, et ne revenir qu'après y avoir été autorisé par le légat. Alors seulement le légat et le comte de Montfort lui rendront, s'ils le jugent convenable, tous ses domaines (1).

« On vous a bien traité, seigneur beau-frère, dit le roi en entendant ces conditions. » Le comte partit d'un éclat de rire, retourna à Toulouse sans prendre congé de personne, assembla le conseil et lui communiqua les conditions. Les conseillers indignés déclarèrent unanimement qu'ils aimaient mieux laisser venir les choses à la dernière extrémité, que d'acquiescer à de semblables propositions. Les légats et le clergé étaient aussi indignés de cette résolution que Raymond en était content. Ils le déclarèrent publiquement ennemi de l'Église, apostat, et ses domaines dévolus à celui qui s'en emparerait. L'abbé de Saint-Ruf se rendit en toute hâte à Rome, pour présenter un rapport dans l'esprit des évêques. Innocent eût-il approuvé la décision du légat, si elle lui eût été connue dans toute son étendue? Quand nous considérons les sentiments dont il donna si souvent des preuves, nous devons en douter. Nous croyons même que le légat donna à ses pouvoirs une extension qui n'était nullement dans les vues du pape. Le zèle et peut-être l'animosité personnelle du légat contre le comte, lui firent dépasser les bornes de la justice, ainsi que celles de la prudeuce. Si l'on considère que, d'entre les conditions imposées à Raymond, on ne faisait connaître à Rome que celles qui pouvaient être facilement approuvées; qu'on représentait toujours le comte comme un adversaire inflexible, sans dire pourquoi il l'était, on ne s'étonnera pas que le légat et les

(1) Petr. Vallissern., c. 47. — *Chroniques*, p. 31. — *Ep.* XVI, 39. — Cette lettre ne parle que des conditions principales.

évêques aient obtenu la confirmation de leur sentence et l'ordre de la faire exécuter dans tous les diocèses ; qu'ils aient été chargés de prendre possession du comté de Melgueil, comme appartenant au saint-siége, et de s'emparer, même par la force s'il le fallait, d'autres domaines que Raymond tenait à fief du saint-père. Un jugement identique fut rendu contre le comte de Forcalquier et d'autres seigneurs, pour avoir perçu illégitimement des droits de péage sur les routes et les rivières (1).

Le comte Raymond, en quittant Arles, devait s'attendre à être vivement attaqué. Il fit connaître les conditions dans plusieurs villes qu'il traversa. Partout il rencontra le même mécontentement, et la même disposition à lui prêter secours. Il fit un appel à ses amis et à ses alliés, les comtes de Foix, de Comminges, de Béarn et d'autres. Le légat envoya, de son côté, l'évêque de Toulouse en France, afin de provoquer une nouvelle levée en l'honneur de la foi et pour la défense de l'Église. Le comte d'Auxerre, Robert de Courtenay, ainsi que son gendre, le comte Hervé d'Auxerre, Enguerrand de Coucy, Joël de Mayenne, Henri IV, comte de Grandpré, et parmi les membres du clergé, les évêques de Paris, de Lisieux et de Bayeux, prirent part à cette croisade pour gagner les grâces de l'Église. Le duc Léopold d'Autriche, depuis longtemps revêtu de la croix pour aller en Palestine, vint d'Allemagne, ainsi que Thébault, comte de Bar, accompagné de plusieurs seigneurs et chevaliers, les comtes Adolphe de Berg, Guillaume de Juliers, et le comte de Mark. Carcassonne avait été désignée comme lieu de rassemblement (2).

(1) *Ep.* XVI, 39. — XIV, 35-39.

(2) *Chroniques.* — Lebeuf, *Hist. d'Auxerre,* II, 136. — *Art de vér. les dates*, XI, 224, 424. — Petr. Vallissern., c. 48. — *Gall. Christ.*, XIII, 755. — *Cæs. Heisterb. Brow. Annal. Trev.*, II, 109. — *Art de vér. les dates*, XIV, 313.

Retiré dans son château fort de Cabaret, Pierre Roger s'effraya des préparatifs de Simon, et chercha à faire la paix. Il échangea sa forteresse contre d'autres possessions, et se rangea sous les bannières de Montfort. Un grand nombre de villes, presque toute la contrée, se soumit. L'armée catholique marcha contre Lavaur. Cette ville, entourée de hautes murailles et de fossés profonds, était défendue par quatre-vingts chevaliers qui, à l'exemple de leur chef, Alméric de Montréal, s'étaient voués à la mort. Les habitants, parmi lesquels se trouvaient beaucoup d'hérétiques fugitifs, étaient animés du même courage. Quelques chevaliers et écuyers, envoyés secrètement par le comte de Toulouse, avaient renforcé la garnison. La ville passait depuis longtemps pour être le principal siége des hérétiques. Au commencement l'armée de Simon n'était pas assez nombreuse pour la bloquer, et les courageux défenseurs de Lavaur détruisirent plus d'une fois les travaux des assiégeants. Mais lorsqu'une fois les barons français et les évêques se furent joints à l'armée avec leurs bannières, et qu'une confrérie de cinq mille habitants de Toulouse, réunie par le zèle de l'évêque, fut arrivée, malgré la vigilance de Raymond, qui voulait l'empêcher de sortir, Simon fut assez fort pour cerner la ville (1). Le manque de vivres eût nécessairement paralysé les forces des combattants, si les habitants de Toulouse ne leur eussent fourni des provisions. Le comte ne voulait ni se montrer en ennemi déclaré des croisés, ni céder aux exhortations de son cousin, Manfred de Belvesé, qui le pressait d'abandonner le parti des hérétiques. Il se rendit

(1) Petr. Vallissern., c. 49. — *Chroniq.* — *Ep.* XVI, 41. — *Art de vér. les dates*, IX, 389. — Guil. de Pod., *Laur.*, c. 17, rapporte que Raymond chercha à les retenir, et que ceux-ci, ayant déclaré qu'ils voulaient rester fidèles à leur serment, le comte se plaça devant la porte de la ville et leur dit, en posant son bras sur le verrou : « Il vous faudra briser mon bras avant de passer par la porte ; » sur quoi ils sortirent de la ville par un autre chemin.

cependant en personne au milieu de l'armée des catholiques, où il fut déterminé, par les représentations de Robert de Dreux, son parent, à faire une nouvelle démarche près du légat. Ni l'un ni l'autre ne voulurent faire des concessions. De là, la haine que le comte de Toulouse portait à Simon de Montfort devint plus profonde. Il retourna dans sa capitale, et défendit aux habitants de porter des vivres dans le camp, de sorte que la disette commença bientôt à s'y faire sentir (1).

Le comte Bernard de Comminges supplia Raymond de prendre les armes et de ne point se laisser dépouiller de ses États sans résistance. Des espions lui apportèrent la nouvelle que six mille Allemands arrivaient pour se joindre à l'armée devant Lavaur, et avaient déjà atteint Monjoyre, ville située à deux lieues et demie de Toulouse. Raymond envoya pendant la nuit une troupe d'élite, commandée par le comte de Foix, dans la forêt que les Allemands devaient traverser le lendemain matin. Ceux-ci ayant négligé d'éclairer leur marche, la troupe du comte les attaqua inopinément de différents côtés. Presque tous les Allemands furent tués, blessés, ou faits prisonniers, laissant aux vainqueurs un butin considérable. Lorsque le comte de Montfort arriva en toute hâte avec quatorze mille hommes, l'ennemi avait disparu, et il ne trouva que des morts à enterrer ou des blessés à faire transporter dans son camp. On raconte qu'une religieuse vit en songe les âmes des catholiques transportées au sein de la félicité céleste, sans avoir été obligées de passer par le purgatoire, et, suivant les traditions populaires, une lumière éclatante avait brillé sur leurs corps (2).

Pendant qu'une énergique défense faisait traîner le

(1) *Hist. du Langued.*, III, Preuv., p. 232. — *Chroniques.*

(2) Albericus — *Hist. du Langued.*, III, 208. — *Art de vér. les dates*, IX, 436. — *Chroniq.* — *Chron. Turon.*, in Mart., *Thes.*, t. V.

siége en longueur, l'évêque Foulques se réfugia dans le camp. Il avait voulu faire dans son église les consécrations d'usage le samedi avant Pâques. Mais comme tous les lieux habités par le comte étaient sous l'interdit, il invita celui-ci à s'éloigner de la ville sous prétexte d'un petit voyage. Irrité de cette invitation, le comte fit signifier à l'évêque par l'un de ses chevaliers l'ordre de sortir le plus promptement possible de ses domaines. « Le comte, « répliqua l'évêque, ne m'a pas placé sur le siége épisco- « pal, je suis élu canoniquement. Qu'il vienne le tyran, « je suis prêt à boire le calice de souffrance et à mériter « la gloire éternelle par le martyre. Qu'il paraisse avec « ses satellites, il me trouvera seul et sans défense. Je ne « crains rien de la méchanceté des hommes. » Le comte ne se permit aucune violence contre l'évêque, qui, au bout de dix jours, quitta volontairement la ville (1).

L'attaque et la défense de Lavaur se poursuivaient avec la même ardeur. Les assiégeants élevèrent près des murailles des forts en bois contre lesquels furent dirigées les catapultes des assiégés. Le bras d'une croix ayant été brisé, ceux-ci poussèrent des éclats de rire, comme s'ils eussent remporté une victoire. Un chemin couvert les conduisait dans les fossés où ils détruisaient souvent la nuit, par le feu, les travaux des assiégeants. Ce qu'ils pouvaient enlever, ils le transportaient dans le château. Simon désespérait de s'emparer de la ville, lorsque quelqu'un lui conseilla de boucher l'ouverture de ce chemin avec du bois vert, d'allumer derrière ces branches vertes du bois sec et du goudron, et de recouvrir ensuite les matières combustibles avec de l'herbe et du foin mouillés. La fumée empêcha dès lors les assiégés d'approcher, et le fossé fut comblé. La grande baliste nommée bélier fut transportée au pied des murailles, qui furent ébranlées et minées.

(1) Petr. Vallissern., c. 51.

Le 3 mai on donna le signal de l'assaut. La machine opérait, les mineurs travaillaient, les guerriers plaçaient les échelles d'escalade, tandis que les évêques et le clergé faisaient entendre le « *Veni, sancte Spiritus.* » Les assiégés firent des efforts inouïs : ils lancèrent des tisons enflammés, répandirent de l'huile bouillante, et jetèrent des piques sur les assaillants. Malgré leurs pertes, les assiégeants ne se découragèrent pas, et assouvirent leur fureur en faisant un effroyable carnage. L'histoire n'a pas conservé le nom du croisé qui obtint de Simon la vie sauve pour une troupe de femmes réfugiées avec leurs enfants dans une maison (1).

Montfort oublia que celui qui proclame comme sacrée la cause pour laquelle il combat, ne doit point souiller la victoire par une cruelle vengeance. On lui amena Alméric de Montréal, qui avait dirigé la défense, ainsi que quatre-vingts chevaliers. « Qu'ils soient tous pendus, » s'écria-t-il. Les potences étaient préparées : celle qui était pour Alméric, plus élevée mais moins solide que les autres, s'écroula. Alors, pour ne pas perdre de temps, on décapita les prisonniers. Giralda, dame de Lavaur, fut précipitée, pour cause d'hérésie, dans un puits, dont on boucha l'ouverture avec des pierres. On l'accusait de crimes qui devaient justifier son supplice. Les autres hérétiques ayant dédaigné le pardon qui leur était offert sous condition de rentrer dans le sein de l'Église, périrent tous sur le bûcher, aux acclamations de l'armée. On porta le nombre à quatre cents : tous appartenaient à l'ordre des *parfaits.* Le butin fut immense : un riche marchand de Cahors le reçut comme compensation de l'argent qu'il avait remis au comte de Montfort pour subvenir aux frais de l'expédition (2).

(1) Petr. Vallisseru., c. 52. — *Chroniques.*

(2) Petr. Vallisseru., c. 52. — *Præclora Francor. Facinora*, in Duchesne, ss., V, 714. — *Croniq.*

Celui-ci rompit ensuite ouvertement avec le comte de Toulouse, et lui fit dire que s'étant sauvé du camp de Lavaur, qu'ayant empêché ses sujets d'apporter des munitions de guerre et de bouche aux croisés, ses terres, d'après la sentence du pape (1), étaient dévolues à celui qui s'en emparerait. Simon pilla et détruisit d'abord Montjoyre pour venger les Allemands qui avaient trouvé la mort près de cette ville. Raymond reconnaissant l'impossibilité de résister, offrit de livrer à merci sa personne et ses États, à l'exception de la ville de Toulouse; de se soumettre à tout ce qui lui serait prescrit pour la vérification de son orthodoxie, et de dédommager les églises, à condition que sa vie ne courrait aucun danger, et que son droit héréditaire passerait à son fils. Un grand nombre de barons étaient d'avis d'accueillir ces propositions; mais Simon les rejeta, poussé par son désir immodéré d'agrandir ses domaines. Plus tard, Raymond s'étant rendu, sous la foi des légats, à une nouvelle entrevue, Simon l'attaqua à l'improviste avec plusieurs chevaliers; le comte n'échappa à la mort ou à la captivité que par la fuite (2).

Le comte de Montfort soumit presque tout le pays. A Cassez, soixante chefs de sectaires ayant refusé d'abjurer, éprouvèrent le même sort que ceux de Lavaur. Baudouin, armé contre son frère, le come de Toulouse, par les artifices et les promesses de Simon, rendit Montferrand (3). Les fortifications de Castelnaudary furent rétablies, et d'autres places ouvrirent leurs portes. Pendant ce temps, le comte de Montfort apprit que Thébault, comte de Bar, le comte de Châlons, et beaucoup d'autres seigneurs étaient en marche avec de nouveaux renforts;

(1) La sentence du pape n'était autre que celle des lois existantes. (*Note du trad.*)

(2) Lettre des habitants de Toulouse au roi d'Aragon.

(3) *Chroniques.* — Petr. Vallissern., c. 53.

car ceux qui étaient arrivés pendant le carême n'étaient restés que jusqu'à la prise de Lavaur (1).

Les chefs de l'armée catholique convinrent d'aller camper avec toutes leurs forces devant Toulouse. A cette nouvelle, les habitants envoyèrent au camp une députation de conseillers, qui, en présence des légats, de leur évêque et de tous les barons, témoignèrent leur étonnement de ce qu'on paraissait disposé à agir hostilement à leur égard. Ils déclarèrent qu'ils étaient prêts à remplir leurs engagements envers l'Église, et qu'ils ne se sentaient coupables d'aucune faute. Les légats et l'évêque répondirent que ce n'était point pour ce motif qu'on marchait contre leur ville, mais bien parce qu'au lieu de renvoyer Raymond, ils le reconnaissaient pour seigneur ; que s'ils consentaient à l'expulser, lui et ses partisans, on ne leur ferait aucun mal ; sinon on procéderait contre eux avec sévérité, comme étant recéleurs d'hérétiques. Mais les députés regardant la violation du serment prêté à leur seigneur, comme plus oppressive que toute autre calamité, refusèrent d'accepter ces conditions. Alors l'évêque ordonna au prieur de la cathédrale et à tous les ecclésiastiques de refuser la consolation de l'office divin à la ville rebelle. Ces derniers sortirent de Toulouse, à la grande affliction des habitants, nu-pieds, emportant l'Eucharistie. Mais Raymond parvint, au bout de quelque temps, à rétablir dans la ville la concorde et la paix.

Si l'armée marcha sur Toulouse, elle était conduite autant par l'inimitié personnelle des légats contre Raymond et par l'ambition de Montfort, que par le désir de faire triompher la foi orthodoxe, et de rétablir l'Église dans ses droits. Des espions ayant informé Raymond de l'approche des croisés, il se prépara à une vigou-

(1) *Gall. Christ.*, XIII, 75. — Petr. Vallissern., c. 53.

reuse résistance. Les comtes de Foix et de Comminges lui avaient amené leurs vassaux. Le danger commun et l'irritation causée par la dureté avec laquelle les légats traitaient le comte, lièrent plus étroitement les habitants à celui-ci. Tous brûlaient du désir de repousser une aussi injuste agression. Raymond marcha en bon ordre sur Montauban pour disputer à l'ennemi le passage de la petite rivière de Lers. Les deux armées s'observèrent pendant quelques moments. Le pont se trouvant détruit, Simon ordonna à ses troupes de chercher un gué que ses soldats traversèrent courageusement. Le combat s'engagea; mais Raymond craignant ne pouvoir faire face à la masse toujours croissante de ses adversaires, fit une bonne retraite, quoique constamment harcelé par l'ennemi. Arrivé en vue de la ville, il fit volte-face, tua une vingtaine de croisés, et emmena prisonnier à Toulouse Bernard, fils de Simon.

Des cruautés inouïes signalèrent la marche de l'armée catholique. Des ouvriers sans défense, des femmes, des enfants furent massacrés; des vignes détruites, des arbres abattus, des semailles saccagées, des fermes et des villages réduits en cendres. Enfin les bannières des croisés flottaient devant les murs de la ville. Elle était trop étendue pour pouvoir être cernée complétement. Simon établit un camp dans le voisinage du faubourg nommé le *Bourg*. Les habitants n'en furent pas effrayés. Voulant donner un signe de leur bravoure, et se sentant d'ailleurs soutenus par bon nombre de chevaliers et de soldats du comte, ils laissèrent, jour et nuit, leurs portes ouvertes, et pratiquèrent même quatre nouvelles ouvertures dans les murailles, afin de rendre plus faciles leurs sorties contre l'ennemi. Les comtes de Bar et de Châlons conseillèrent à Simon de tenter l'assaut; mais les travaux des assiégés, l'héroïsme et la prévoyance de leurs chefs déjouèrent les efforts des croisés. Le combat se prolongea jusqu'au soir;

Simon fut obligé de se retirer dans son camp, après avoir essuyé des pertes considérables. Enhardis par ce succès, les assiéges tentèrent journellement des sorties, d'où ils revenaient presque toujours victorieux. Le comte de Foix se distingua particulièrement. Un jour, ils pénétrèrent dans le camp ennemi, et rapportèrent dans la ville, en poussant des cris de joie, une quantité de tentes, de cuirasses, d'étoffes de soie, des vases d'argent, et quelques prisonniers avec leurs chaînes. Les croisés se vengèrent sur les vignes et les semailles. La disette se fit sentir dans le camp de Simon, encombré de blessés; et les quarante jours pour lesquels le comte de Châlons avait promis le secours de ses armes, allaient expirer; ce seigneur était déterminé à ne pas servir plus longtemps une cause qu'il avait désapprouvée en présence des légats et de Simon. Ces motifs déterminèrent Montfort à évacuer le terrain dans la nuit du 29 juin; il fit sa retraite avec tant de précipitation, qu'il abandonna les blessés, les malades et une grande quantité d'armes.

Simon, exaspéré contre le comte de Foix, se dirigea vers ses domaines qu'il ravagea. Hauterive fut réduite en cendres pour avoir imprudemment ouvert ses portes à un corps franc de quatre-vingts hommes, et repoussé dans le château la faible garnison laissée par Simon. Le bourg de Foix éprouva le même sort. Mais le château était hors de leurs atteintes. L'abbé de Cîteaux fit prendre d'assaut le fort de Cassez, défendu par quatre-vingts hérétiques, fit brûler la garnison entière, et raser la forteresse. D'un autre côté, Puy-Laurens se soumit de nouveau à son ancien seigneur, et le comte de Foix ne négligea rien pour nuire à son adversaire. Le comte Raymond reprit un grand nombre de places, et ses vassaux et ses amis vinrent augmenter ses forces, tandis que celles de Simon éprouvaient une diminution sensible par le départ du comte de Bar et des autres Allemands. La soumission du

comté de Cahors, faite par l'évêque de cette ville, lui fut d'autant moins utile que ce prélat rattacha le comté comme fief à son siége. Cependant, loin de se laisser décourager par les revers, il se consolait en disant : « Toute l'Église prie pour moi ; je ne puis succomber (1). »

Raymond se préparait à assiéger Carcassonne avec une forte armée. Le bruit ayant couru qu'il était muni d'abondantes provisions, et qu'il traînait à sa suite des machines de siége de toute espèce, le chevalier Hugues de Lasti conseilla au comte de Montfort, contre l'avis de plusieurs autres seigneurs, de ne point attendre l'ennemi à Carcassonne, mais de se jeter sur son passage à Castelnaudary. Ses forces se réduisaient au commencement à cinq cents hommes, qui furent renforcés par cinquante chevaliers, qui avaient guerroyé contre les Maures, et que Guido de Luce avait ramenés en toute hâte malgré les piéges tendus par le roi d'Aragon. Raymond, le comte de Foix, Gaston de Béarn, parurent bientôt devant la ville avec toute leur armée. Simon fut obligé de se borner à la défense du château, mais il se rendit bientôt maître de la ville. Il y eut grand nombre d'escarmouches ; maintes places firent de nouveau leur soumission au comte de Toulouse, et quelques abbés même abandonnèrent Simon dans l'espoir de sauver leurs châteaux. Seigneurs et bourgeois, tous avaient changé de sentiments. Même le chevalier Guillaume Cat, qui avait toute la confiance de Simon, qui était parrain d'une de ses filles, le gardien de son fils aîné, et qui avait reçu maintes preuves de bienveillance, passa à l'ennemi. Les balistes des comtes alliés jouèrent presque sans interruption ; on en substituait de plus fortes à celles qui ne faisaient pas assez de ravages. Montfort fit venir à son secours la garnison de

(1) *Chron.* — Petr. Vallissern., c. 55, 56. — *Hist. du Langued.*, Pr. nº CIV.

Lavaur, demanda des renforts à Carcassonne, et apprit que l'évêque de Cahors et l'abbé de Castres s'avançaient avec quelques troupes. Il leur fit annoncer qu'il attaquerait le lendemain le comte de Foix. Il déclara à la faible garnison qu'il était à peu près seul au milieu d'une foule d'ennemis, et que chacun eût à choisir entre lui et ses adversaires. Tous promirent de lui rester fidèles. Simon ne conserva près de lui que soixante hommes de la garnison de Castelnaudary, et envoya le reste à la rencontre des renforts qui étaient annoncés ; car le comte de Foix ayant appris que ces renforts devaient passer par Saint-Martin des Landes, s'était mis en embuscade avec la plus grande partie des assiégeants (1).

L'avant-garde de l'armée catholique aperçut le comte de Foix, et en donna avis au gros de l'armée qui suivait, sous le commandement de Burchard de Montmorency. Celui-ci s'avança en colonnes serrées et prêt au combat. Le comte de Foix se voyant découvert, attaqua avec impétuosité les catholiques. Partout où il se montrait, tout pliait devant lui, personne ne pouvait lui résister. En vain l'évêque de Cahors et l'abbé de Cîteaux cherchaient-ils à ranimer les combattants par la promesse d'une félicité éternelle réservée à ceux qui succomberaient. Burchard ordonna la retraite afin de sauver les siens. Les troupes du comte de Foix se dispersèrent alors sur le champ de bataille, afin de dépouiller les morts et les blessés. Burchard profita de ce désordre, rallia les plus hardis parmi les fuyards, et se précipita sur les ennemis. Pendant qu'il vengeait l'échec éprouvé par ses armes, Simon accourut avec le reste de la garnison de Castelnaudary, dont la garde resta confiée à cinq chevaliers et à quelques hommes de pied. Le carnage recommença des deux côtés ; personne ne demandait et n'obtenait quartier. Le comte

(1) Petr. Vallisern., c. 56, 57.

de Foix se montrait dans la mêlée comme un héros des temps fabuleux. Trois fils du châtelain de Lavaur périrent de sa main. Dans la première rencontre un autre fils de ce châtelain avait déjà trouvé la mort. L'arrivée du jeune comte de Foix, dont l'héroïsme égalait celui de son père, ranima le courage des siens ; aussi les ennemis furent-ils forcés d'abandonner le champ de bataille couvert de morts. Cependant ils revinrent bientôt à la charge, mirent le désordre dans la cavalerie du comte, et se précipitèrent ensuite sur l'infanterie, dont ils firent un effroyable carnage. Montfort poursuivit les fuyards ; pour sauver leur vie, beaucoup d'entre eux s'écriaient : « A moi, Montfort ! à moi, Montfort ! » — « Eh bien donc, répondait celui-ci, poursuivez les fuyards ! » ce que plusieurs firent. D'un autre côté, les cinq chevaliers et le petit nombre de fantassins laissés dans le château, se défendaient avec la même bravoure contre une attaque du comte de Toulouse, qui fut forcé de se retirer dans son camp.

Montfort se rendit nu-pieds à l'église de Castelnaudary, afin de remercier Dieu de son triomphe. Raymond, qui était déjà disposé à la retraite, fut consolé par l'arrivée de son allié ; tous deux se tinrent en garde pendant la nuit contre une nouvelle attaque. La fausse nouvelle de la défaite de l'armée catholique et de la captivité de Simon, que le comte de Foix fit répandre, amena encore la reddition de plusieurs châteaux.

Simon, pour donner à la guerre une impulsion plus décisive, leva lui-même des troupes dans le pays, et se réunit à Narbonne au baron Alan de Roucy, qui amenait de nouveaux renforts de la France. Raymond ne se croyant plus en sûreté dans son camp, brûla ses bagages et se jeta dans la forteresse de Puy-Laurens, dont la garnison fut obligée de se rendre. De là il marcha sur le territoire d'Albi, dont les villes et les châteaux le reçurent avec tant de

joie, que Simon ne conserva plus que deux forts dans cette province. Le commandant que Simon avait laissé à Grave, tomba sous les coups d'un tonnelier. Il faisait réparer les tonneaux du château. « Regardez si le travail vous convient, » lui dit le tonnelier, et au moment où il se baissait pour examiner le travail, le tonnelier lui abattit la tête d'un coup de hache. A ce signal, les habitants massacrèrent la garnison. Mais Baudouin, frère du comte de Toulouse et vassal de Simon, vengea cet attentat. Les habitants, trompés par les armoiries de ses bannières, crurent que c'était leur seigneur venant à leur secours; ils ouvrirent donc les portes avec empressement, et furent tous massacrés.

Montfort, irrité de cette défection générale, se rendit à Pamiers : là il reçut un défi du comte de Foix, qui le menaçait de l'attaquer dans quatre jours. « Je l'attendrai avec plaisir, répliqua Simon, non-seulement quatre jours, mais dix. » Le comte ne vint pas. La guerre continua cependant avec des chances alternatives, et Simon espérait reprendre bientôt l'avantage; car l'évêque d'Uzès avait, en sa qualité de légat, donné de nouveaux ordres pour appeler sous les armes les fidèles en France, et même en Allemagne. L'évêque Foulques et l'abbé de Vaux de Cernay étaient parvenus à envoyer au secours de Simon le belliqueux Robert de Mauvoisin avec cent chevaliers. Ce renfort lui permit de ravager le comté de Foix, de détruire plusieurs châteaux, et d'en reprendre quelques autres au comte de Toulouse.

Innocent n'avait aucune nouvelle précise de ces événements. Les légats se croyaient autorisés, d'après leurs pleins pouvoirs, à traiter le comte de Toulouse selon leur fantaisie, et il est probable qu'ils laissaient ignorer, à Rome, les motifs personnels qui les portaient à procéder avec tant de dureté contre lui. Car si le pape eût eu connaissance de ces motifs, et qu'il eût su comment Raymond

avait été forcé en quelque sorte à faire la guerre, il eût certainement désapprouvé leur conduite. On ne doit donc pas s'étonner que Raymond, oubliant la réception amicale qui lui avait été faite, conçut des défiances contre le pape par suite des violences de Simon et des légats. Il n'avait d'ailleurs à Rome personne qui pût prendre sa défense. Le roi de France seul écrivit à Innocent, mais moins pour soutenir Raymond que pour se plaindre de la cession de ses provinces faite par les légats à Simon de Montfort, cession qui portait atteinte à ses droits de suzerain. Le pape lui répondit « que Raymond ayant repoussé l'accusation d'hérésie, il avait chargé les légats de l'admettre à se justifier devant un concile, si toutefois personne ne se portait pour accusateur; de ne pas le laisser inquiéter, s'il parvenait à se justifier; mais de le punir comme hérétique, s'il n'y parvenait pas. Comme le comte ne s'est pas justifié, il a perdu ses États; mais le pape a recommandé aux légats de laisser intacts les droits de suzerain, et il espère que les nouvelles instructions qu'il envoie aux légats conviendront au roi et tourneront à son honneur. » On voit par cette lettre que les légats n'avaient communiqué au pape que les renseignements propres à justifier leurs mesures contre Raymond, et qu'ils avaient passé sous silence les conditions exagérées, qui devaient rendre toute réconciliation impossible. D'après ces rapports, Innocent s'était emparé, conformément à la convention faite antérieurement, du comté de Melgueil, et l'avait d'abord affermé, puis donné en fief à l'évêque de Montpellier, moyennant une redevance annuelle de vingt marcs (1).

Si Innocent employait toute l'autorité de l'Église et tout le pouvoir des princes pour combattre ceux qui se soulevaient contre la doctrine catholique et contre les

(1) *Ep.* XIV, 163. — XV, 9.

institutions sociales; s'il s'efforçait de redresser par la sévérité ceux qui restaient sourds aux enseignements, aux exhortations et aux moyens de douceur, il sentait aussi que, pour atteindre son but, il devait, avant tout, faire cesser les abus qui fournissaient aux adversaires de l'Église un prétexte de reproche ou de rébellion. Il paraît que le clergé francais avait besoin surtout d'être réprimandé par le pasteur suprême. Innocent chercha à déterminer à une démission volontaire quelques archevêques et évêques, qui, d'une incapacité notoire, laissaient dépérir dans leurs diocèses le spirituel et le temporel. Il fit succéder les menaces aux exhortations lorsque celles-ci demeuraient sans effet, et fit élire des hommes capables sous la surveillance des légats. Partout il mit un terme aux empiétements des évêques sur les couvents de leurs diocèses, à leurs exigences, et à la manière oppressive dont ils exerçaient leurs droits à l'égard des laïques. Il proscrivit, à l'exception de quelques cas particuliers, le cumul dont on avait abusé en France. Il se prononça catégoriquement contre les ecclésiastiques qui se faisaient ordonner par un évêque étranger à leur diocèse, parce que cet abus facilitait la simonie et la falsification des lettres d'ordination. Il établit une punition sévère contre les ordinants et les ordonnés, et fit publier ses intentions à cet égard, afin que chacun se dirigeât en conséquence. Il s'efforça de rétablir la concorde, la paix et la discipline dans les couvents, fit faire des enquêtes, des destitutions, et ordonna de nouvelles élections, tant dans l'intérêt de l'Église que dans celui de l'État. Il défendit aussi de conférer d'avance des bénéfices non vacants, et d'assigner aux aspirants, jusqu'à leur élection définitive, des revenus annuels sur les couvents (1).

Le vicomte Barral de Marseille avait laissé pour unique

(1) *Ep.* XIV, 32-34, 54, 46, 63, 158, 11, 55, 82, 12.

héritière une fille unie au comte Hugues de Baux. Mais les habitants, voyant avec peine le gouvernement de leur ville passer en des mains étrangères, pénétrèrent dans le couvent de Saint-Victor, où Rousselin, frère de leur ancien maître, avait été élu abbé, et l'enlevèrent, sans violence cependant, pour en faire leur seigneur. Des plaintes furent adressées au pape, qui reconnut que les bourgeois, aussi bien que l'abbé, s'étaient rendus criminels; ce dernier pour avoir violé son vœu, et pour s'être rendu coupable de concussion et de débauche, et tous, pour avoir porté atteinte aux droits du souverain. La ville et Rousselin avaient donc mérité les peines canoniques; Marseille devait retourner au successeur légitime. Mais les habitants ne tinrent aucun compte de cette décision, et le légat Milon s'y rendit pour les déterminer à se soumettre au jugement du saint-siége. La sévérité ne réussit pas mieux que la douceur. « Nous ne pouvons rien décider en l'absence de Rousselin, dirent-ils. Il paraît d'ailleurs que l'Église romaine est en rapport avec lui : pourquoi l'éviterions-nous comme excommunié ? » Rousselin céda, reprit l'habit religieux et demanda à se réconcilier avec l'Église. Le pape chargea trois évêques de lui signifier l'ordre de comparaître en personne devant le saint-siége, ou, en cas de maladie, de faire solliciter sa grâce par un fondé de pouvoir. Il vint jusqu'à Pise; une infirmité, le peu de sûreté des routes l'empêchèrent d'aller jusqu'à Rome. Trois délégués furent envoyés à sa place. Plusieurs évêques, auxquels se joignirent les chanoines, la noblesse et la bourgeoisie de Marseille, s'employèrent en sa faveur, et prièrent le pape de donner l'administration de l'héritage paternel au dernier rejeton mâle de la famille de Barral. Innocent témoigna sa joie en voyant Rousselin renoncer aux affaires de ce monde et revenir à la pénitence; il consentit à ce qu'il partageât la succession de son frère avec les autres héritiers; à ce qu'il assignât une partie de ses propriétés

au couvent, sous la réserve d'en jouir sa vie durant, et qu'il employât le reste à indemniser les nombreuses personnes qui avaient souffert de ses violences ou de ses pillages, ou auxquelles il avait emprunté de l'argent (1).

Mais si Innocent s'efforçait d'éloigner de l'Église les abus qui la déshonoraient, il ne manquait pas de la défendre, lorsqu'elle était menacée de l'oppression des grands. Il invita le roi de France à ordonner à ses juges en Normandie de ne plus empêcher les malades et les mourants de disposer d'une partie de leurs biens en aumônes, ou de faire un testament. Ces prohibitions se faisaient moins dans le but de frustrer l'Église que dans celui de faire rentrer dans le trésor royal, sous de faux prétextes, les successions des défunts. Dans tous les lieux où l'on se permettait quelque oppression, ou quelque violence contre la propriété, ou contre les individus, on sentait le besoin d'une dignité assez fortement constituée pour arrêter les excès, pour assurer à tous la sécurité, et pour faire réparer les torts qui avaient été faits (2). La conduite du comte de Nevers envers le couvent de Vezelay en fournit un exemple.

(1) *Ep.* X, 111. — XII, 106. — XIV, 95, 96.
(2) *Ep.* XIV, 131, 124, 126, 127.

FIN DU LIVRE QUINZIÈME.

# LIVRE SEIZIÈME.

1212.

Les deux députés des princes allemands arrivèrent en Italie au commencement de l'année. Henri de Nissen suivit le conseil du comte San-Bonifacio, et resta à Vérone pour épier l'occasion d'agir en faveur de Frédéric. Quant à Anselme de Justingen, il ne put arriver à Rome qu'après avoir couru de grands dangers. Il était chargé de faire connaître au pape le choix des princes et de demander son approbation. L'affaire était importante et réclamait un examen sérieux. Dejà alors l'Église romaine passait pour donner une attention sérieuse aux questions graves, et pour ne se prêter que très-difficilement aux innovations. Si d'un côté Innocent, indisposé contre Othon, trouvait la résolution des princes allemands conforme à ses désirs; de l'autre, il se rappelait de quelle maison sortait Frédéric, les afflictions qu'elle avait causées à l'Église, et les devoirs du pape envers celle-ci. Cependant il avait lieu d'espérer que les bienfaits dont Frédéric avait été comblé, et que la conservation de son royaume, qui était due aux efforts du pape, lui donneraient une autre direction. Innocent se détermina enfin à donner son consentement. Il invita Frédéric à se rendre lui-même en Allemagne, et les princes à le reconnaître pour leur souverain, et à se joindre à lui avec leurs vassaux, lors de son arrivée. Ce

fut la première fois que la cour de Rome montra des sentiments favorables aux Gibelins (1).

Anselme parut à Palerme à la cour du jeune roi. Frédéric avait atteint sa dix-septième année; une chevelure blonde relevait la grâce de sa physionomie, animée encore par le feu de la jeunesse. Il possédait, comme vertus héréditaires de sa famille, une grande résolution, un goût prononcé pour la poésie qu'il cultivait depuis l'enfance, et des connaissances aussi étendues que variées, qu'il devait à l'éducation qui lui avait été donnée par le cardinal Savelli. Anselme lui remit la lettre des princes allemands, qui était ainsi conçue : « A l'illustre seigneur Frédéric, roi de Sicile et duc de Souabe, salut de la part « des princes de l'empire d'Allemagne. Nous qui depuis « les temps les plus anciens avons le droit de choisir notre « roi et seigneur, et de l'élever sur l'antique trône des « empereurs romains, nous nous sommes assemblés à Nuremberg pour délibérer sur le bien général et pour élire « un nouveau roi. Nous avons jeté les yeux sur vous comme « étant le plus digne de cet honneur; car si vous êtes « jeune par l'âge, vous êtes vieux par la sagesse et par « l'expérience. Personne plus que vous n'a été comblé des « dons du Créateur. Vous êtes le plus noble rejeton de ces « illustres empereurs qui ne craignaient pas de sacrifier « leurs trésors et d'exposer leur vie pour la défense de « l'Empire et le bonheur de leurs sujets. Toutes ces considérations nous déterminent à vous prier de quitter votre « royaume héréditaire, et de venir en Allemagne pour « défendre la couronne de cet Empire contre les ennemis « de votre maison (2). »

(1) Ricciardi, *Vita com. S. Bonif.*, in Murat. ss. — *Chron. Ursp.*, p. 239. — Rigord., c. 52. — Sozomenes, *Pistorius*, in Murat. ss., Suppl. — *Alb. Stad. Chron.*

(2) Ricobaldi, *Hist. Imp.* — Trist. Calchi, *Hist. patr.*, in Græv., *Thes.*— On trouve une chanson italienne composée par Frédéric, dans Giunti,

La femme de Frédéric fit tous ses efforts pour le détourner d'accepter la couronne, et les grands de la Sicile, craignant pour la tranquillité du royaume, lui rappelaient l'esprit rancunier des Allemands; mais Frédéric voyait l'hérédité de sa couronne assurée par la naissance du fils que Constance lui avait donné l'année précédente au milieu des inquiétudes de l'invasion d'Othon. L'éclat d'une couronne déjà portée durant tant de générations par ses ancêtres, le désir de se venger d'un ennemi qui avait envahi ses États contre les droits de la justice, et de s'illustrer par des exploits dont le petit royaume laissé par sa mère ne lui offrait aucun théâtre, l'emportèrent sur toute autre considération. Frédéric donna donc son consentement et ne songea plus qu'aux préparatifs du départ (1).

Les progrès rapides qu'Othon avait faits en Italie, puisqu'il s'était emparé de presque tout le patrimoine de saint Pierre et de la plus grande partie des provinces siciliennes situées en deçà du détroit, ne furent pas de longue durée. Obligé de retourner en Allemagne, il perdit ses conquêtes avec autant de rapidité qu'il les avait faites. En novembre de l'année précédente, il se trouvait à Montefiascone, et ce fut probablement dans cette ville qu'il apprit la décision des princes allemands. Il se rendit aussitôt dans la haute Italie, songeant uniquement aux moyens d'attacher fortement ce pays à sa cause, et de s'emparer, soit par terre, soit par mer, de la personne de Frédéric, dans le cas où ce prince répondrait à l'appel des Allemands (2). Othon ayant eu une entrevue avec un envoyé du pape, fut loin d'être tranquille sur les intentions d'Innocent, et

*Rime di diversi antichi autori toscani.* Venezia, 1731, p. 328. — Ric. Malespina, *Ist. Florent.*, in Murat. ss., VIII, 957. — Pfister, *Hist. de Souabe*, I, 286. D'après un manuscrit de la collection des Mss. de Vienne. Ce monument a été perdu.

(1) Pandulf., *Collenutius. Hist. Neapl.*, p. 9. — *Chron. Ursp.*, p. 239.

(2) Rich. de S.-Germ. — *Chron. Foss. Nov.*

d'être favorablement disposé à l'égard de l'envoyé. Aussitôt après avoir prononcé l'excommunication contre l'empereur, Innocent avait nommé Gérard de Sessio, évêque de Novarre, son légat en Lombardie. Ce dernier s'étant entendu à Crémone avec le margrave d'Est, avait soustrait plusieurs villes à l'empire d'Othon; car le traité de Constance leur avait laissé le droit de renouveler leur alliance aussi souvent qu'elles le jugeraient convenable. Cette fois, plusieurs villes profitèrent de ces dispositions pour se dégager de l'autorité souveraine de l'empereur. Bologne seule méprisa les avertissements du pape et renouvela son serment de fidélité à Othon. Un message envoyé de cette ville au légat, l'invita à ne pas entrer dans la ville, parce que sa présence pourrait donner lieu à des querelles entre les bourgeois; car les uns penchaient pour le margrave d'Azzo, les autres pour Salinguerra, et ceux-ci avaient embrassé avec tant d'ardeur son parti, qu'ils voulaient l'aider à s'emparer de Ferrare. Il serait donc difficile au légat d'éteindre de telles animosités (1).

Au mois de janvier, Othon convoqua une assemblée des villes d'abord à Parme et ensuite à Lodi. Là, les villes de Gênes, de Crémone et de Ferrare, le margrave d'Azzo et tous ceux qui avaient embrassé la cause d'Innocent ou de Frédéric, furent mis au ban de l'Empire. Il suscita un adversaire au margrave, en favorisant Boniface, oncle de ce seigneur. Il paralysa l'influence du comte Richard de San-Bonifacio sur Vérone, en nommant Ezzelin podestat de cette ville, et en attachant de grands priviléges à sa dignité. Il espéra s'assurer des villes en rendant des décrets pour l'administration du pays et en faisant cesser les plaintes contre les fonctionnaires. Cependant il n'obtint de cette assemblée aucun résultat favorable à sa cause. Milan n'y avait envoyé aucun député; cependant Othon

(1) Corio, *Hist. Milan.*, p. 79. — Sarti de Clar., *App.*, p. 68.

ne craignait rien de cette ville, qui était ennemie des Hohenstaufen. Il tâcha du reste de s'assurer son dévouement, en s'y arrêtant pendant quinze jours. Il retourna ensuite en Allemagne dans une saison désagréable, emportant avec lui la dépouille d'un grand nombre de villes, la réputation d'ingratitude, et l'excommunication de l'Église (1).

A peine Othon eut-il dépassé les Alpes, qu'Innocent appela à son secours le fidèle margrave d'Est. Ce seigneur accourut, accompagné du comte Richard de San-Bonifacio et d'une foule de nobles de Vérone. Cette ville, disposée en faveur du pape par le comte, envoya un corps de bourgeois qui se joignit aux troupes du margrave, et ils soumirent facilement, en Toscane, toutes les provinces tombées au pouvoir d'Othon.

A son retour en Allemagne, l'empereur trouva ce pays dans une situation bien différente de celle où il l'avait laissé deux ans et demi auparavant. Il ne reçut nulle part une réception solennelle; aucun prince ne vint à sa rencontre. Cette froideur lui fit sentir la nécessité de se fortifier par des alliances avec des princes de l'Empire, de soumettre les rebelles par la force des armes, et de se préparer à une guerre qui était imminente. Il convoqua en toute hâte une assemblée à Francfort pour la mi-mars. Il y fut reçu par quatre-vingts princes; mais à l'exception de l'évêque d'Halberstadt, aucun évêque ne s'y était rendu, car ils ne voulaient pas se mettre en rapport avec un excommunié. Les peines de l'excommunication ne séparèrent pas le duc de Zahringen de la cause d'Othon. Thierry, margrave de Misnie et de Lusace, s'allia avec lui contre Innocent, contre Ottocar, roi de Bohême, contre

(1) Galvan., *Flamma Manip. Flor.* — *Docum.*, dans Murat., *Ant. Est.*, I, 396. — Sicardus, *Chron.*, in Murat. ss., VII, 623. — Corio, *Ist. di Milan.* — Othon partit pour l'Allemagne dans la première quinzaine de février.

le landgrave de Thuringe ou tout autre adversaire. Treize fils de vassaux donnés en otage, le serment de plusieurs nobles qui promirent de se rendre en otage à Brunswick, dans le cas d'une rupture, garantissaient à Othon la sincérité du margrave. Parmi les grands de la Thuringe, les comtes de Querfurt, de Mannsfeld et de Schwarzbourg; parmi les vassaux du margrave, les comtes de Hohenberg, de Stolberg et de Beichlingen, promirent des secours. Le duc Louis de Bavière lui jura fidélité pour toute sa vie. Le duc Henri de Brabant, ainsi que le duc de Louvain, avaient déjà prouvé qu'ils ne se sépareraient point de sa cause. Une ambassade du roi d'Angleterre vint encore encourager l'empereur; les délégués de Jean lui apportèrent 8,500 marcs de la part du roi Jean, et 500 autres marcs empruntés à des banquiers de Londres. Un mois plus tard, Othon conclut à Haguenau une alliance avec les bourgeois et les vassaux de Trèves. En récompense de leur obéissance et de leurs services, il leur promit protection pour leurs personnes et leurs biens; et dans tout l'Empire, appui et assistance contre ceux qui porteraient préjudice à leur commerce; il s'engagea même à les comprendre dans les traités qu'il pourrait conclure avec le pape ou toute autre puissance (1).

Le duc de Brabant attaqua les adversaires d'Othon. Il fit une tentative sur Liége, ville devant laquelle il parut avec des forces considérables le jour de l'Ascension. Cette ville fut prise d'assaut et pillée. Un butin immense en or, en argent et objets précieux, fut le fruit de cette expédition. Les églises perdirent une grande partie de leurs richesses. L'autel de Saint-Lambert fut souillé de sang: trois cadavres demeurèrent dans le vestibule de l'église

(1) Mader, *Antiq. Brunsw.*, p. 125, et Scheid, *Or. guelf.*, III, 807.— *Dipl.*, dans Scheid, III, 810, et in du Mont, *Corps dipl.*, I, 269. — Rymer, *Act.*, I, 53. — Brower, *Hist. Trevir.*, II, 111. — Manthénu, *Hist. Trev.*, p. 449. — Scheid, III, 812.

de Saint-Pierre, et un grand nombre de femmes et d'enfants n'échappèrent à la captivité qu'en cherchant la mort dans les flots de la Meuse. Les choses les plus saintes furent profanées d'une horrible manière. Un chevalier qui s'était emparé des vêtements de l'évêque, prit la mitre et la crosse, et conféra par dérision à ses gens des dignités ecclésiastiques. L'évêque et les habitants de la ville furent obligés de prêter foi et hommage à Othon. Mais le prélat parvint à s'échapper; il convoqua un synode à Hoya et excommunia le duc. Le pape le dégagea du serment qu'il avait prêté, comme ayant été arraché par la violence. L'archevêque Sigefroi, non content de l'excommunication lancée contre le duc, mit ses États en interdit. Il est probable que les plaintes portées contre Thierry de Heinsberg, archevêque de Cologne, plutôt que des motifs politiques, engagèrent Sigefroi à prononcer la déposition de ce dernier. En effet, Thierry, égaré par de mauvais conseillers, opprimait les ecclésiastiques et les laïques, les moines et les paysans de son archevêché, à tel point qu'un cri général s'éleva contre lui. Si la mesure prise par Sigefroi rappela les ecclésiastiques aux devoirs de leur état, elle n'amena aucune amélioration sensible dans l'état de l'église de Cologne. Adolphe n'avait point renoncé à ses espérances, et, comme Thierry de Heinsberg, il avait aussi ses partisans; ce qui ne manqua pas de troubler l'ordre et la paix. Adolphe parut à Cologne la veille de l'Ascension, lorsqu'on s'y attendait le moins; il annonça au clergé que le pape l'avait réintégré dans sa dignité, et que les ecclésiastiques du diocèse devaient lui obéir. Thierry, abandonné du clergé, se rendit à Rome afin de disposer favorablement le pape; mais, malgré un séjour de trois ans dans cette capitale, toutes ses démarches restèrent infructueuses (1).

(1) *Magn. Chron. Belg.*, p. 221. — Od. Rayn., ann. 1213, nº 11. —

Une nouvelle diète fut convoquée à Nuremberg pour la Pentecôte. Othon y déclara aux princes assemblés les motifs qui avaient amené une scission entre lui et le pape. Il leur représenta qu'eux seuls avaient le droit de disposer de l'Empire, et que c'en était fait de la liberté d'élection, s'il était permis au pape de déposer un empereur selon son bon plaisir. Il les invita donc à défendre leurs droits et les lois de l'Empire. Les amis d'Othon approuvèrent son discours ; ceux dont la fidélité était chancelante n'hésitèrent plus, et Ottocar de Bohême fut déclaré déchu de ses États, qui furent donnés en fief à son fils. Ce prince s'était rendu à la diète avec ses bannières et un certain nombre de seigneurs, afin de se plaindre de son abandon, de la répudiation de sa mère, et du second mariage de son père. Hermann, landgrave de Thuringe, fut mis au ban de l'empire, et la guerre lui fut déclarée. Entre autres affaires qui furent réglées dans cette diète, on chercha à s'assurer l'assistance des chevaliers du Temple, en leur promettant la protection impériale pour toutes leurs possessions dans l'Empire. Cependant cet attachement pour Othon n'était qu'apparent, car un grand nombre de princes penchaient en secret pour Frédéric (1).

Les calamités qui avaient affligé l'Allemagne allaient recommencer. L'incendie, la dévastation et le pillage menaçaient les provinces; la Thuringe devait en supporter les premiers coups. Othon mit le siége devant Weissensée, comme l'avait fait Philippe huit ans auparavant, et y employa pour la première fois une machine de siége appelée Trybock (2). Sa colère éclata aussi contre l'archevêque de Magdebourg, qui, non content de le com-

*Ep.* XVI, 56. — *Art de vér. les dates*, XV, 204, d'après *Cæs. Heisterb.*— Godofr., *Mon.* — *Annal. Noves.*, in Martene, *Coll. ampl.*, t. IV.

(1) Godofr., *Mon.*—*Chron. Lambac.*, in Rauch. ss. *Rer. Austr.*, I, 478.

(2) *Fragm. Hist.*, in Urstis. ss, p. 88. Voy. du Cange, mot *Trebuchetum.*

battre avec les armes spirituelles, tourna quelquefois avec succès contre lui les armes temporelles. L'archevêque fit construire des forts afin d'être protégé contre les excursions des habitants de Brunswick, et marcha contre Othon. Mais ce monarque, plus habile que le prélat dans le métier des armes, l'attaqua à l'improviste, lui fit un grand nombre de prisonniers, et appesantit le poids de sa colère sur le diocèse de l'archevêque. Aussi les habitants, victimes de ces dissensions, prétendaient-ils que si un empereur Othon et un archevêque Albert avaient fondé l'archevêché, un empereur et un évêque portant les mêmes noms le détruisaient. Le margrave de Brandenbourg et l'empereur s'engagèrent devant Weissensée à se porter mutuellement secours : le margrave devait soutenir Othon contre tous les ennemis de l'empereur, et ce dernier devait aider le margrave contre le roi de Danemark.

L'empereur se rendit à Nordhausen au commencement d'août. Son mariage avec Béatrix, fille du duc Philippe de Souabe, différé jusque-là, y fut célébré le 7 août avec une grande solennité. Il espérait s'attacher par là les vassaux et les amis de cette maison ; mais le 11 du même mois il était déjà veuf. Le bruit courut que Béatrix fut empoisonnée par des courtisanes qu'Othon avait amenées d'Italie. Une haine aveugle donna lieu à des soupçons même plus graves. Le peuple vit dans cet événement une manifestation de la colère céleste, et les ecclésiastiques confirmèrent cette opinion. Dans tous les cas, cette mort était un malheur pour Othon. Il retourna dans son camp de Weissensée, après avoir rendu les derniers devoirs à sa femme. Mais il vit bientôt s'évanouir toutes ses espérances; car un grand nombre de vassaux, tous les comtes de la Souabe et de la Bavière, depuis long-temps choqués de son avarice et de sa fierté, l'abandonnèrent. Les vivres manquèrent bientôt à ceux qui étaient restés avec lui, de sorte qu'Othon se vit obligé de lever le siége et de se

retirer à Erford. Ces événements donnèrent un essor inattendu à la cause de Frédéric (1).

Celui-ci, après avoir assuré la succession au trône par le couronnement de son fils Henri, nommé sa femme régente du royaume, et donné à l'archevêque de Cozenza la souveraineté de cette ville, comme preuve de sa bienveillance, se rendit, la veille du dimanche des Rameaux, à Gaëte; de là à Bénévent où il s'arrêta pendant les fêtes de Pâques, et arriva à Rome au mois d'avril. Innocent, les cardinaux, le sénat et le peuple lui avaient préparé la réception la plus brillante. Il resta à Rome jusqu'à la fin d'avril. La meilleure intelligence régna entre le pape et le jeune roi, qui, l'année précédente, avait de nouveau reconnu le droit de suzeraineté du pape sur les seigneuries de la Pouille, le cens annuel de mille pièces d'or et la liberté d'élection des évêques; car le rejet de l'élection du médecin du roi à l'évêché de Polycastro, pour avoir été reconnu incapable par les chanoines, ne troubla pas cette bonne intelligence. Le pape ne pouvait, en effet, sacrifier la dignité de l'Église à la bienveillance qu'il portait au roi, et Frédéric devait reconnaître que les devoirs de la papauté l'emportaient chez Innocent sur les sentiments d'amitié. A la prière du pape, le roi accorda au couvent du Mont-Cassin, le château de Rocca Bantra. Ce monarque pouvait se montrer d'autant plus disposé à de telles concessions, que le pape avait rétabli dans les provinces napolitaines tout ce qu'Othon y avait bouleversé pendant son invasion. On convint que l'Allemagne et la Sicile ne seraient jamais réunies, et que Frédéric céderait la Sicile

(1) Alb. Stadens, *Chron.* — *Chron. vet. Duc. Brunsw.*, in Leibn. ss., II, 17. — Mutius, *Chron. Germ.* — Adelzreiter, *Ann. Boic.*, 650, dit que Béatrix mourut *marito conscio, nisi fallunt nonnulli scriptores.* — Funk, *Hist. de Frédéric II*, p. 61. — *Chron. Sampetr.* — *Fragm. hist.*, in Urstis, ss. — *Chron. Neoburg.* — *Chron. Ursp.*

à son fils, aussitôt qu'il aurait reçu la couronne impériale (1). Innocent fournit aux frais de séjour de Frédéric à Rome, lui donna une somme d'argent et tout ce qui était nécessaire pour la continuation de son voyage, et lui adjoignit un légat pour l'accompagner (2).

Pour complaire au pape, les Génois vinrent chercher Frédéric avec quatre galères, dans le port d'Ostie. Ils voulaient ainsi témoigner leur satisfaction à Innocent d'avoir retiré aux Pisans, leurs perpétuels ennemis, et à cause de leur constant attachement à l'empereur, tous leurs fiefs et dignités, et d'avoir enlevé à leur archevêque les droits qu'il prétendait exercer sur l'île de Sardaigne. La famille la plus influente de Gênes, celle de Fiesco, appartenait alors au parti des Guelfes. A Gênes, Frédéric voulut sonder les Lombards, mais ces derniers attendaient l'issue des événements. Il resta près de trois mois dans cette ville, qui, selon l'usage de ces temps, subvint à ses frais de séjour. Les margraves d'Este et de Montferrat, le comte San Bonifacio, Pierre Traversari de Bologne, et les députés de plusieurs villes, le rejoignirent à Gênes, et tinrent conseil avec lui, pour savoir par quelle route il se rendrait en Allemagne (3).

Le souvenir de Frédéric Ier, grand-père du jeune roi, était encore trop profondément gravé dans le cœur des Milanais pour faire taire leur haine contre le petit-fils de leur ancien oppresseur. Aussi expulsèrent-ils de leurs murs

(1) Nous avons déjà vu dans le premier volume combien les papes redoutaient l'union des deux royaumes par rapport à leur indépendance temporelle. C'est pourquoi dans une conférence qu'eut Clément VI avec Charles d'Anjou, ce pontife eut bien soin de protester contre toute tentative de réunion de la Sicile avec la haute Italie et l'Allemagne. Voy. § 4, 5, 8, 9, de la convention, dans Orloff, *Mém. sur le roy. de Naples*.

(2) *Chron. Foss. Nov.*

(3) Jac. de Varag., *Chron. Januens.*, in Murat. ss., t. IX, 44. — Trist. Calch., *Hist. patr.*, in Græv., *Thes.*, t. II. — Ubert Foliet., *Hist. Genuens.*, l. III. — Galv. Flamma, *Manip. Flor.*, in Murat. ss., XI, 664.

les chanoines de la cathédrale de Saint-Ambroise, qui étaient partisans du protégé du pape. De plus, les habitants s'étaient adonnés à l'hérésie, et étaient par conséquent opposés à Innocent à cause de leur haine religieuse et de la manière dont on traitait en France leurs coreligionnaires. Innocent écrivit au peuple : « Nous som-
« mes étonné qu'oubliant le passé, et sans prévoyance
« pour l'avenir, vous vous soyez livrés à votre sens ré-
« prouvé en vous soustrayant à l'autorité de l'Église ro-
« maine, dont vous avez reçu tant de bienfaits. Croyez-
« vous que vous recevrez ailleurs les mêmes biens. Nous
« espérons que vous reviendrez à de meilleurs sentiments
« envers l'Église votre mère, et que vous vous conduirez
« de manière à éviter la peine qui vous menace, et à vous
« rendre dignes de notre bienveillance (1). »

C'était moins la déférence au saint-siége que la haine des Milanais pour les Hohenstaufen qui les détermina, au temps de la lutte entre Philippe et Othon, à se prononcer en faveur du duc de Souabe. Cette haine était trop profondément enracinée pour avoir pu être affaiblie par une lettre du pape. Les Milanais firent donc tous leurs efforts pour fermer au nouveau rival d'Othon le chemin de Gênes à travers les défilés des montagnes qu'il avait à passer pour se rendre en Allemagne. Le comte de Savoie et les villes du Piémont ayant été gagnés par eux, le jeune roi ne put traverser les Alpes. Tout le pays, depuis Turin jusqu'à Mantoue et jusqu'aux rives de la Brenta, partageait les sentiments des Milanais ; seulement, Pavie et Crémone se montraient disposées à favoriser l'élévation de Frédéric au trône impérial. Se roidissant contre les obstacles, et plus confiant dans l'énergie de ses partisans que dans leur nombre, Frédéric voulut prouver que celui-là seul qui sait affronter les dangers, était vraiment digne

(1) *Ep.* XV, 189, 122.

de porter la couronne, et de commander à tant de princes valeureux. Le 15 juillet, il partit de Gênes pour se rendre à Pavie, en traversant Montferrat et Asti. A cette nouvelle les Milanais coupèrent les routes dans l'espoir de s'emparer de sa personne. Escorté par la bourgeoisie de Pavie, il arriva près du Lambro et traversa cette rivière, afin de conserver l'avance sur ses adversaires. A peine fut-il passé, que les Milanais parurent avec toutes leurs forces, se précipitèrent sur les habitants de Pavie, qui s'en retournaient après avoir escorté Frédéric, en tuèrent un grand nombre, et en firent près de soixante-dix prisonniers. Ils ne furent retenus dans cette attaque, ni par la présence du légat, ni par l'alliance conclue peu de temps auparavant entre les deux villes, alliance due aux soins du prieur des Camaldules. Les margraves d'Este et de Montferrat, et le comte de San Bonifacio, attendaient Frédéric à Crémone. Il y fut reçu, le 25 août, en grande pompe, et aux acclamations du peuple, et le comte l'escorta jusqu'à Trente en remontant la vallée de l'Adige (1).

La crainte de rencontrer quelques troupes d'Othon empêcha Frédéric de s'aventurer sur les routes qui conduisaient du Tyrol en Allemagne. Accompagné de l'évêque de Trente et de l'évêque de Bari, qui ne l'avait pas quitté depuis son débarquement à Gaëte, ils se dirigea obliquequement, en suivant des sentiers presque impraticables à travers les montagnes, vers la vallée de Worms. De là il traversa probablement la vallée de Puschla en passant le mont Bernina, couvert de neiges éternelles, et arriva dans l'Oberengadin; il descendit ensuite le défilé du mont Albula, élevé à plus de six mille pieds au-dessus de la

(1) *Ep.* XV, 89. — Caffari, *Ann. Genuens.* — Azzo mourut au mois de novembre de cette année. Rolandini, *de Fact. in March. Tarvis.*, in Murat., VIII, 179. — *Chron. di Veron.*, I, 23. — Biancolini, *Vesc. di Veron.*, p. 95.

mer, longea un ruisseau qui prend sa source au lac situé sur le sommet de la montagne, et arriva enfin à Coire, après avoir passé le mont Heideberg. L'évêque Arnold, issu de la maison des seigneurs d'Ems, se joignit à lui dans cette dernière ville, au risque de s'exposer à la colère des bourgeois gibelins de Côme, ses voisins (1).

De Coire Frédéric descendit la vallée pour gagner les sources du Rhin. Le baron Henri de Hohensax quitta son château de Forsteck pour se joindre à lui. Othon l'avait puni de la fidélité que son frère, abbé de Saint-Gall, avait témoignée à Philippe, en lui retirant le protectorat du couvent, et lui avait donné pour dédommagement le protectorat du couvent de Pfafers, qui ne présentait pas une compensation suffisante. L'abbé belliqueux Ulric conçut à ce sujet une haine si violente contre Othon, qu'il eût volontiers affronté tous les dangers pour se venger de lui. Il reçut donc avec plaisir la nouvelle de la prochaine arrivée de Frédéric, et les écuyers du couvent attendaient le prince lors de son arrivée à Altstaetten pour l'escorter jusqu'à Saint-Gall. Frédéric donna à cette ville, dont la prospérité se développait sous le patronage du couvent, les prémices de son autorité royale; car il lui accorda un sceau particulier, et promit aux bourgeois la protection de l'Empire (2).

Ce fut là que le jeune roi apprit qu'Othon ayant abandonné la Thuringe, s'avançait contre lui à marche forcée; que son logement était préparé à Constance, et que ses cuisiniers étaient arrivés dans cette ville. Frédéric, fermement résolu de s'emparer de cette clef de la Souabe et de la Rhétie, s'y rendit à la hâte, accompagné seulement de soixante hommes. Il ne devança Othon que de trois

(1) *Chron. Ursp.* — Eichhorn, *Episcopatus curiensis*, p. 87.

(2) Arx, *Hist. de Saint-Gall*, I, 331. — Hartmann, *Hist. de la ville de Saint-Gall*, p. 35.

heures. Conrad, évêque de Taegernfeld, était encore flottant entre les deux partis, et certainement il ne se serait point opposé à l'entrée d'Othon ; mais voyant l'abbé de Saint-Gall et ses chevaliers à la suite de Frédéric, il prit courage, et abandonna l'empereur, en disant qu'un évêque devait éviter un excommunié. Les portes de la ville furent fermées par l'ordre du roi, et son adversaire fut obligé de se retirer avec les deux cents hommes qu'il conduisait contre la ville. On assure que si Frédéric était arrivé trois heures plus tard, il n'aurait jamais pénétré en Allemagne (1).

Othon se rendit à Ueberlingen. Présumant que Frédéric se dirigerait d'abord vers la Souabe, il voulut s'opposer à son entrée. Le comte Ulric de Kibourg, parent des Hohenstaufen, s'efforça de neutraliser les projets d'Othon en rassemblant en toute hâte une armée dans son comté et dans les environs, et en l'amenant à Constance pour protéger la marche du roi. L'abbé de Reichenau, les seigneurs de Rapperswyl, qui possédaient le plus de domaines autour du lac de Zurich ; les seigneurs de Werdenberg, dont l'attachement ne se démentit point dans la suite ; une grande partie de la noblesse de Souabe et de Thuringe, témoignèrent leur joie de voir de nouveau un rejeton des Hohenstaufen assis sur le trône impérial, et se rangèrent sous ses bannières (2).

Tous ces seigneurs descendirent le Rhin avec le roi. La noblesse, les prélats, toutes les populations des pays qu'ils traversaient, le reconnurent pour souverain. Les chevaliers d'Argovie, et principalement le comte Rodolphe de Habsbourg, dont un descendant fixa avec plus de succès que les Hohenstaufen la couronne impériale dans

(1) Conr. a Fabar., c. 8. — Albericus.

(2) Albericus. — Félix Faber, *Hist. Suev.* — *Chron. Boh.*, in Ludw. *Reliq.*, XI, 288. — *Chron. Ursp.*

sa maison, vinrent se joindre à lui. Frédéric promit à ce dernier, ainsi qu'au comte de Kibourg, de récompenser dignement leurs services dès qu'il en aurait les moyens. Le 24 septembre, il entra à Bâle. Il était particulièrement recommandé à l'évêque de cette ville par le pape. Les comtes Louis et Hermann de Frohbourg, tous deux beaux-frères du comte de Habsbourg, le comte de Hochbourg, et une grande quantité de nobles d'Alsace, grossirent le nombre de ses partisans. A Bâle, Frédéric confirma le roi de Bohême dans sa dignité souveraine, l'exempta des contributions de l'Empire et de l'obligation d'assister aux diètes royales, à moins qu'elles ne fussent tenues à Nuremberg, à Bamberg ou à Mersebourg, et l'autorisa à donner l'investiture aux évêques de Prague et d'Olmutz. Le margrave de Misnie obtint d'autres faveurs (1).

Dès qu'Othon connut la route suivie par Frédéric, il chercha à le devancer. Il partit donc d'Ueberlingen, traversa la forêt Noire, et se jeta dans la forteresse de Brisach pour l'attendre au passage. Frédéric s'empara facilement de la ville de Brisach; car les habitants, accablés d'impôts, irrités des insultes que leurs femmes avaient à souffrir d'une soldatesque effrénée, prirent les armes, tuèrent quelques soldats d'Othon, en blessèrent d'autres et chassèrent ce prince de leur ville. Othon ne put respirer que lorsqu'il se vit de nouveau dans ses États héréditaires. Il avait appris à ses dépens que l'enfant de la Pouille, nom sous lequel on désignait Frédéric à sa cour, était un ennemi qu'on ne pourrait abattre ni par la raillerie, ni par le mépris. Plaisanter sur son extraction, sur sa petite taille et sur sa jeunesse, était peu propre à arrêter les progrès du nouveau prétendant, ou à consoler Othon de

(1) Calmet, *Hist. de Lorr.* — *Specimen*, *Cod. dipl. Morav.*, in Dobner ss. *Rer. Bohem.*, IV, 254. — Ludw., *Reliq.*, XI, 285. — Doc. Lünig, *Cod dipl.*, VI, 446.

l'échec de ses armes. Les partisans de Frédéric, au contraire, faisaient remarquer avec quelle rapidité est précipité du trône celui qui opprime l'Église (1).

Le duc Frédéric de Lorraine vint assiéger Haguenau, défendu au nom d'Othon par le seigneur de Loewenberg. Cette ville fut bientôt en son pouvoir. Il promit de secourir le roi contre tous ses ennemis moyennant 3,000 marcs destinés à ses préparatifs, et 200 marcs pour les gens de sa cour. Sigefroi de Mayence fut récompensé de ses services, et obtint pour son évêché tous les biens du diocèse qui avaient été possédés par les Hohenstaufen et par les empereurs précédents. A Worms, Frédéric réintégra, du consentement du pape, l'évêque Léopold sur le siége épiscopal. Ce prélat, qui avait fait des démarches actives pour son élection, se trouvait ainsi récompensé, après un exil de quatre ans, de son dévouement envers l'oncle et le père du jeune roi. Frédéric quitta Worms et se dirigea vers les évêchés de la Lorraine, où le chancelier de l'empire, administrateur de l'évêché de Metz, lui ménagea une entrevue avec le fils aîné de Philippe-Auguste. Cette entrevue eut lieu au château fort de Vaucouleurs, lieu qui acquit plus tard une si grande célébrité (2). Les deux princes y vinrent entourés d'un cortége brillant de princes et de chevaliers, et jurèrent de maintenir l'amitié qui avait uni leurs pères. Le 19 novembre, ils conclurent un traité d'alliance offensive et défensive, auquel Philippe ajouta un grand poids, en fournissant 20,000 marcs à Frédéric pour se faire des partisans. Par ce traité, les deux monarques s'engageaient à ne faire ni paix ni

(1) On disait que Frédéric était fils d'un meunier. — Le Carmen, *de Depos. Ott.*, le nomme toujours Nanus. — Rigord, c. 52.

(2) Ce fut à Vaucouleurs que la pucelle d'Orléans fit d'abord connaître son dessein au chevalier de Baudricourt, qui s'y tenait avec seize bannières. Niemeyer, *Voyages*, IV, 220. — Lamb., *Chron. parv. Cont.* — Martene, *Coll. ampl.*, I, 1111. — Scheid., III, 816. — Godofr., *Mon.*

trêve avec Othon ou avec Jean d'Angleterre et leurs partisans, sans un commun accord. Chacun d'eux promit aussi de ne jamais donner asile dans ses États à l'ennemi de son allié. Frédéric arriva à Mayence à la fin du mois, et y tint, le jour de la Saint-André, une assemblée dans laquelle il accorda des grâces à ses partisans, et reçut l'hommage de plusieurs princes.

Pendant qu'une défection générale en Allemagne apprenait à Othon que l'autorité spirituelle du pape était plus puissante que les armées et que le pouvoir terrestre, Innocent ne restait pas inactif. Il ordonna aux archevêques de Mayence et de Magdebourg d'user d'indulgence envers ceux qui se montreraient soumis, et d'agir avec sévérité contre les récalcitrants. Il leur représenta que les ecclésiastiques qui avaient reçu des bénéfices de l'empereur, et qui, pour se conformer aux injonctions du saint-siége, avaient abandonné Othon afin d'éviter tout rapport avec un excommunié, devaient être protégés, tandis que ceux qui accepteraient à l'avenir des fonctions et des dignités de l'empereur déchu, devaient être suspendus de leurs fonctions et frappés d'excommunication. Il récompensa par la concession de nouveaux priviléges, le zèle de quelques évêques qui s'étaient déclarés pour Frédéric; annula les jugements rendus par Othon, dans les procès contre les évêques; déclara les juges qu'il avait institués inhabiles à exercer leurs fonctions, et annula ses ordonnances, ses lettres de grâce et ses concessions (1).

Ainsi qu'il l'avait fait aux habitants de Milan, Innocent témoigna à ceux d'Alexandrie son étonnement de ce qu'ils restaient attachés à Othon, persécuteur de l'Église. « Ils devaient se montrer plus reconnaissants envers le saint-siége, car c'est à Alexandre que leur ville doit l'érection d'un siége épiscopal. Si le pape est disposé à les accueillir dans

(1) Godofr., *Monach.* — *Ep.* XV, 20, 187, 31, 36, 84, 85.

le sein de l'Église, ils ont aussi à craindre de perdre la grâce qui leur a été accordée. » Il renouvela également ses représentations aux Milanais. « Nous sommes profondément affligé, dit-il, de voir briser le lien que des services véritables, mais bien récompensés, avaient formé entre vous et l'Église romaine. Si le respect que tous les fidèles professent pour le saint-siége ne peut vous retenir, la prudence qui vous distingua en tout temps, aurait dû atténuer l'esprit de vertige qui vous anime contre l'Église, lorsque vous prenez le parti d'un réprouvé, d'un ingrat, d'un homme abominable à Dieu et aux hommes, qui demain peut-être sera comme la poussière que le vent disperse au loin. Cependant nous vous pardonnerons encore, si vous expulsez les hérétiques, si vous réparez les torts faits à l'église de Milan, et que vous mettiez en liberté les habitants de Pavie. Mais, dans le cas contraire, nous prononcerons l'excommunication contre vous, nous interdirons à tous les peuples environnants de commercer avec vous, nous défendrons à chaque ville d'élire un podestat choisi dans votre sein. Partout nous ferons séquestrer vos marchandises et retenir ce qui vous est dû. Enfin, nous vous priverons non-seulement de l'honneur du siége métropolitain, mais même du siége épiscopal. Bien plus, nous ordonnerons la levée d'une armée de croisés qui agira contre vous comme on agit maintenant dans le sud de la France (1). »

Malgré la bonne intelligence qui régnait entre le roi de France et le saint-siége, Innocent était loin de regarder l'affaire du divorce comme arrangée, et il était disposé à rendre une décision conforme au droit, fût-elle même contraire aux désirs de Philippe-Auguste. Il prit Dieu à témoin de la bonne volonté qu'il aurait à satisfaire le monarque, si la volonté divine ne s'y opposait pas.

(1) *Ep.* XV, 138, 189.

Ingleburge avait fait à l'abbé de la Trappe et à maître Robert Courçon, qui dans l'intervalle fut élevé au cardinalat, quelques aveux qui parurent au roi des motifs suffisants pour déterminer le pape à consentir enfin à sa demande. Philippe donna donc mission à cet abbé et à un de ses chapelains de se rendre à Rome pour traiter de nouveau cette affaire. Innocent répondit à Philippe : « L'assurance donnée plusieurs fois par la reine que le mariage a été réellement consommé, assurance confirmée par serment, nous force à nous abstenir de toute sentence favorable, à cause des paroles du Christ : *L'homme ne doit pas séparer ce que Dieu a uni.* Les exemples des saints et les décisions des Pères ne sont point en votre faveur. Nous offenserions Dieu, nous nous couvririons de honte devant les hommes, et nous compromettrions nos fonctions, si nous décidions autrement, sans avoir pris l'avis d'un concile œcuménique. Puissiez-vous ne point prêter l'oreille aux insinuations perfides de ceux qui, en vous cachant la vérité dans le but de vous plaire, attirent sur votre tête la colère de Dieu. Nous qui, au jour du jugement, devons rendre compte à Dieu de vos actions, nous ne voulons pas vous bercer d'une vaine erreur qui entraînerait la perte de votre âme et de la nôtre. Rendez votre bienveillance à la reine, qui a tant souffert, et ne nous occupez plus de cette affaire. Nous ne repousserons jamais une demande juste; mais nous ne vous accorderons non plus ce qui est contraire à nos devoirs, pour que nous ne paraissions pas sortir du sentier de la vérité par suite des persécutions dont nous sommes l'objet (1). »

C'est bien là la véritable grandeur spirituelle, qui sait écarter toute considération personnelle pour maintenir ce qu'elle reconnaît être conforme au droit et à la justice.

(1) *Ep.* XV, 106.

Si de tout temps les papes eussent tenu leurs fonctions à cette hauteur, qui était l'âme de leur existence; s'ils n'eussent regardé le bonheur et le malheur que comme des faits secondaires et passagers, la domination temporelle ne leur eût jamais échappé (1). Innocent écrivit dans le même sens au frère Werner, son légat en France. « Nous compromettrions notre salut, dit-il, si nous accé« dions à la demande du roi. Ce ne sont que des flatteurs « et des ennemis du royaume qui ont pu lui faire croire « qu'il pouvait jurer de n'avoir jamais rempli ses devoirs « conjugaux avec la reine. Ouvrez-lui les yeux et donnez« lui de meilleurs conseils (2). »

Après la mort de l'empereur Baudouin, Philippe envoya les deux filles de son frère à la cour du roi de France, leur suzerain, pour qu'elles fussent élevées sous sa surveillance. Il le fit sans le consentement de leur grand'mère, à l'insu de Burchard d'Avesnes, que Baudouin avait établi gouverneur du pays conjointement avec son frère, et sans l'avis des bonnes villes de la Flandre et du Hainaut. Cependant il les rendit peu de temps après à la demande des Flamands; mais il conserva l'espoir de faire passer leur brillant héritage entre les mains d'un de ses plus fidèles vassaux. Ingelram de Coucy demanda la main de l'aînée. Tout était convenu avec Philippe; il n'y avait donc plus qu'à obtenir l'assentiment des barons et des villes. Mais ces dernières avaient une prédilection pour l'Angleterre, dont les marchés offraient des débouchés assurés aux riches produits de leur industrie. D'un autre côté, le roi de France n'eût jamais consenti à ce qu'un seigneur d'une nation qu'il détestait vînt s'établir dans le plus beau fief de sa couronne. Mathilde, veuve de Philippe

(1) La perte du pouvoir temporel tient à d'autres causes, comme nous l'avons vu dans l'*Introduction*. (*Note du trad.*)

(2) *Ep.* XV, 107.

l'aîné, comte de Flandre, profita de ces dissidences pour mander Ferdinand, deuxième fils de son frère Sancho I[er], roi de Portugal, qu'elle donna pour époux à sa petite-nièce (1).

Philippe-Auguste ne s'opposa pas à cette alliance, et promit l'investiture; mais il demanda les villes de Saint-Omer et d'Aire pour ses droits de mutation. Ferdinand consentit à ce sacrifice pour s'assurer la possession des autres parties du pays; mais la haine contre la France et la prédilection pour l'Angleterre ne tardèrent pas à se réveiller en lui. Il eut bientôt un motif particulier d'aversion pour Philippe. On rapporte que le comte jouant quelquefois aux échecs avec sa femme, perdait au jeu, et que, pour s'en venger, il se portait à de mauvais traitements. La princesse confia ses peines à son oncle, qui en fit des reproches à Ferdinand, et lui dit qu'on ne lui avait pas donné la Flandre et sa cousine pour user envers cette dernière de semblables procédés. L'irritation de Ferdinand se changea donc en haine violente, ce qui le disposa à se jeter dans des entreprises contre son suzerain (2).

Un autre vassal, plus vivement excité encore contre Philippe, l'entraîna dans cette circonstance. Le comte Regnaud de Boulogne, de la maison de Dammartin, neveu d'Isabelle, première femme de Philippe, était considéré comme un des barons les plus braves et les plus expérimentés de la France. Pendant que son père Albéric, obligé de fuir sa patrie à cause de ses liaisons avec l'Angleterre, vivait à la cour de Henri, Regnaud gagna à un tel point la faveur de Philippe, que ce monarque non-seulement l'investit des comtés de Varenne et de Mortain, mais le détermina encore à répudier Mathilde,

(1) Burch. d'Avesnes, *Varia fort.*, in *Recueil* XVIII, 586. — Guil. Brit.

(2) *Dipl.*, in Dumont, *Corps dipl.*, Suppl., II, 79. — *Chron. Senon.*, in d'Achery, *Spicil.*, II, 626.

fille de Guido de Châtillon, afin d'épouser Ida, fille et héritière du comte de Bourgogne. Il lui donna aussi ce comté, auquel il en joignit plus tard deux autres. La mort d'Albéric permit à Regnaud de réunir les domaines paternels à ceux qu'il possédait déjà, de sorte qu'il était un des seigneurs les plus riches et les plus puissants de France, et qu'il surpassait les autres en splendeur et en prodigalité. Regnaud s'étant un jour pris de querelle, en présence du roi, avec le comte de Saint-Pol, celui-ci lui porta un coup au visage. Il tira son poignard, et, furieux de voir le roi et quelques barons s'interposer entre lui et le comte, il s'éloigna, et fit répondre avec dédain aux offres de conciliation faites par son souverain. « Oui, j'accepterai ses offres s'il peut faire rentrer dans ma tête le sang qui en a coulé. » Impétueux, emporté, avide de combats, Regnaud passa chez le comte de Guines et le souleva contre Philippe. Il offrit aussi ses services à Richard d'Angleterre, envahit les domaines du roi de France, accompagné d'une troupe d'aventuriers, et enleva un butin considérable. Quelques années plus tard, il rentra en faveur près de Philippe, et fut sur le point de fiancer sa fille avec le fils que le roi avait eu d'Agnès de Méranie; ce qui l'aurait attaché d'une manière plus étroite à son suzerain.

Le mariage n'eut pas lieu, et Regnaud éveilla la méfiance de Philippe, en témoignant à diverses reprises son attachement à Jean d'Angleterre. De plus, étant dégoûté de sa femme, qui commençait à vieillir, il brava à son égard les lois de l'honnêteté et de la décence. Il ne respectait pas plus la propriété de la veuve et de l'orphelin, que celle de ses autres sujets, et, dans son mépris pour la doctrine et la discipline de l'Église, il se faisait un jeu d'exercer des violences contre les ecclésiastiques. Il eut des différends fréquents avec l'évêque de Beauvais, cousin du roi. Il fit détruire un château bâti récemment

par ce prélat, le considérant comme dangereux pour les possessions de la comtesse de Clermont. Le roi rendit une sentence contre lui, par suite de tous ces méfaits. Alors Regnaud, pour assurer ses relations avec l'Angleterre, ne se contenta pas de fortifier le château de Mortagne, situé sur les bords de la mer, et d'y mettre une bonne garnison ; il mit ses autres villes et bourgs en état de défense. Ces préparatifs augmentèrent les soupçons de Philippe, qui prétendait qu'en vertu du droit féodal, les châteaux du comte devaient être toujours ouverts pour lui ; ce à quoi ce dernier se refusa. Pour le punir de sa résistance, l'héritier du trône envahit les domaines du comte. Les places fortes furent prises ; le comté de Boulogne et toutes les autres possessions furent réunis à la couronne, et donnés à Philippe, fils du roi, sous prétexte de haute trahison. Regnaud se réfugia chez son cousin le comte de Bar, et demanda au roi la restitution de ses châteaux et domaines ; mais Philippe y ayant mis pour condition qu'il se justifierait devant la cour des barons, il n'osa accepter, et le roi rejeta sa demande. En sa qualité de croisé, il eût pu, en accomplissant son vœu, obtenir facilement son pardon ; mais il aima mieux satisfaire sa haine et susciter partout des ennemis au roi. Il se rendit d'abord près d'Othon, qui, partageant son inimitié contre Philippe, fit alliance avec lui, et lui promit de puissants secours. De là il passa en Angleterre où Jean lui donna en fief plusieurs domaines pour lesquels il lui prêta hommage, et lui offrit sa femme et son frère comme gages de sa fidélité. Il sut persuader au roi que de puissants auxiliaires n'attendaient que ses ordres pour se joindre à lui contre la France. « L'argent ne nous manquera pas, lui disait-il, et vous n'aurez pas à exposer votre personne. Vous pourrez reconquérir ce que vous avez perdu en France ; car la ligue est puissante, et le succès non douteux. Du reste, il sera facile de gagner

Ferdinand de Flandre à notre cause. » Enfin Regnaud, soutenu pas des messagers intimes de Jean, que celui-ci avait envoyés en Flandre, et par cette manière prévenante qu'il savait si bien prendre au besoin, fit aisément accueillir au roi ses projets contre la France (1).

Toutes les représentations adressées par le pape à Jean d'Angleterre échouèrent contre les suggestions de ses conseillers. Après une aussi longue patience, Innocent fut obligé de déployer la sévérité qui lui était commandée par ses devoirs. Il délia du serment de fidélité la noblesse, le peuple, les vassaux de la couronne d'Angleterre, et défendit, sous peine d'excommunication, d'avoir des rapports avec le roi. Celui-ci se trouvait en ce moment à Nottingham, occupé d'une expédition contre les habitants du pays de Galles. Encouragés par le roi de France, et par la promesse du pape portant qu'ils seraient délivrés de l'interdit, ces montagnards s'étaient de nouveau soulevés à l'improviste, s'étaient emparés de plusieurs châteaux, avaient incendié plusieurs villages situés sur la frontière, et fait un butin considérable. On venait, sur l'ordre du roi, de pendre vingt-huit jeunes gens donnés en otage l'année précédente. Pendant l'exécution de ces infortunés, Jean se livrait aux plaisirs de la table. Mais des lettres du roi d'Écosse le troublèrent, en lui donnant la nouvelle d'une trahison prochaine, nouvelle confirmée par l'avis d'un chef commandant dans le pays de Galles. Ces avis ne l'empêchèrent cependant pas de s'avancer avec un grand appareil militaire sur Chester. Là il reçut encore de nouvelles lettres, par lesquelles on lui mandait que s'il s'avançait il tomberait sous le coup de ses propres barons, ou serait livré

(1) Albericus, p. 466. — Guil. de Nangis, *Chron.*, in d'Achery, *Spicil.*, II, 819. — Matth. Par., p. 161. — *Iperii Chron.* — Rigord., c. 53. — Matth. Par. — Guil. Brit. Rym., *Act.*, I, 52.

à l'ennemi. Mais son effroi fut à son comble lorsqu'il apprit la sentence pontificale. Aussi se hâta-t-il de retourner à Londres. Là, il exigea des gages de fidélité des grands vassaux dont il suspectait le dévouement, et ce ne fut que lorsque ceux-ci lui eurent envoyé en otage leurs enfants, leurs neveux et leurs cousins, qu'il put se tranquilliser (1).

Ayant appris qu'un ermite nommé Pierre, de Wackefield, près de Pomfret, et auquel le peuple accordait le don de prophétie, avait dit qu'il ne serait plus roi à la fête de l'Ascension de l'année suivante, et que ce jour-là la couronne passerait sur la tête d'un autre, il méprisa d'abord ce propos comme celui d'un insensé ; mais comme cet homme parcourait le pays, répétant partout les mêmes paroles, le roi le fit venir et lui dit : « Mourrai-je au jour désigné, ou bien de quelle manière perdrai-je le trône ?—Il est certain, répliqua Pierre, que tu ne seras plus roi au jour indiqué, et si je suis convaincu d'imposture, tu pourras faire de moi ce que tu voudras. — Soit ! » dit le roi, et il ordonna de mettre cet homme en prison. Cette prophétie se répandit donc dans tout le pays, et on la regardait comme un avertissement du ciel. D'ailleurs elle répondait trop au mécontentement excité par l'oppression de Jean, pour qu'on n'y ajoutât pas chaque jour quelques nouveaux détails. Un grand nombre de seigneurs se plaignaient de voir leurs femmes et leurs filles déshonorées. D'autres avaient été réduits à l'indigence par les exactions du roi, et gémissaient de ce que leurs parents et amis avaient été forcés de s'expatrier, et de ce que leurs successions avaient été confisquées au profit du roi. Enfin le mécontentement était tellement général, que la sentence pontificale fut reçue avec joie, et que le bruit se répandit que les barons

(1) *Anon. Cont. Rog. Howed.*

avaient offert la couronne au roi de France, par une lettre revêtue du sceau, dans laquelle ils lui disaient qu'ils le couronneraient avec plaisir, dès qu'il serait arrivé.

Sur ces entrefaites, l'archevêque de Cantorbéry et d'autres évêques s'étaient rendus à Rome afin de signaler au pape les cruautés et l'oppression que Jean faisait peser sur l'Église depuis l'interdit. Ils prétendaient que sa pitié seule pouvait les sauver. D'après le conseil des cardinaux, des évêques et d'autres personnages expérimentés, le pape rendit une nouvelle sentence, portant que Jean serait déposé, et qu'on élirait, sous la surveillance du saint-siége, un successeur plus digne. Le roi de France fut chargé de l'exécution de la sentence. Innocent invita ensuite Philippe à précipiter du trône le roi d'Angleterre pour l'expiation de ses péchés, et à prendre possession de son royaume pour lui et ses successeurs. Les grands, les chevaliers, et les soldats, reçurent l'ordre de se ranger sous la bannière de Philippe, en qualité de croisés, pour venger l'insulte faite à l'Église, et l'assurance de participer aux grâces accordées à ceux qui se rendent en pèlerinage au saint sépulcre. Innocent adjoignit à l'archevêque de Cantorbéry, comme exécuteurs de ses ordres, le sous-diacre Pandolphe, l'un de ses confidents, et le frère Durand, de l'ordre des Templiers. Cependant la mesure du pape ne devait être qu'un avertissement pour le roi; car Jean ayant demandé à la cour de Rome un nouvel examen de sa cause, et ayant promis de donner satisfaction et de faire pénitence pour toutes les fautes qu'il pourrait avoir commises envers le pape, envers l'Église et le clergé d'Angleterre, Innocent conservait l'espoir d'un arrangement à l'amiable. Pour le rendre plus facile, Jean s'était fait donner par quelques prélats, des lettres de donation pour tout ce qu'il avait extorqué depuis son couronnement. D'après les désirs manifestés par le roi, le pape remit à ses ambassadeurs, dans une conférence secrète,

le plan d'un traité, pour le cas où Jean exécuterait ses promesses ; car ce n'était qu'en se soumettant aux clauses de ce traité qu'il pouvait trouver grâce devant le siége apostolique (1).

Ce fut le 28 août que les envoyés pontificaux se présentèrent à Northampton, devant le roi. Pandolphe prit la parole, et s'adressant à Jean devant les grands assemblés, il lui dit : « Nous sommes venus sur votre demande pour « rétablir la paix avec l'Église et pour connaître vos senti- « ments à cet égard. » — « Que voulez-vous donc ? » demanda le roi. — « Satisfaction pour l'Église, ainsi que le retour « des évêques fugitifs, » répondit Pandolphe. Le roi fronça les sourcils, et répliqua : « Je suis disposé à tout, si ce « n'est à recevoir Étienne : car s'il rentre dans mes États, « je le ferai pendre. » — « Dans ce cas nous ne pouvons « lever l'interdit. » Jean déclara reconnaître le pape pour son père spirituel auquel il doit obéissance en matières spirituelles, mais non dans ce qui est contraire aux droits de sa couronne, droits dont l'institution des évêques fait partie, et qui ont été violés lors de l'élection de Cantorbéry. — « Vous devez aussi obéissance au pape en matière « temporelle, répondit Pandolphe. Le serment par lequel « quatorze religieux se sont engagés envers vous, à élire « l'évêque de Norwich, était illégalement prêté, le pape « les en a déliés, et ils ont choisi Étienne Langhton ; l'élec- « tion a été soumise à votre approbation, et vous l'avez re- « fusée sans motifs. Votre père, après sa réconciliation avec « l'Église, a accordé aux moines de Cantorbéry le droit « de libre élection sans la coopération des évêques ; il « fallait seulement le consentement du roi et des grands. » — « Cette concession n'a eu de force de loi que pour mon « père, mais elle n'a pu lier ses successeurs, » continua

(1) Matth. Par. — *Annal. Waverl.*, in *Recueil*, XVIII, 697. — *Anon. Cont. Rog. Howed.*

Jean. — « Mais puisque vous avez juré de maintenir les « ordonnances de vos prédécesseurs, pourquoi ne voulez-« vous pas le faire pendant que vous vivez ? » Le roi garda le silence (1).

« Je ferai quelque chose en considération du pape, re-« prit le roi : qu'Étienne renonce à son archevêché ; que « le pape y nomme qui lui plaira, et je promets de le re-« connaître. Si le pape me le demande, je donnerai un « autre évêché à Étienne, peut-être même en Angleterre. » — « La sainte Église, répliqua Pandolphe, ne dépose « aucun archevêque sans raisons majeures, mais elle sait « précipiter du trône les rois récalcitrants. »

« Vous menacez ! Croyez-vous procéder contre moi « comme contre mon neveu que vous avez déposé pour « faire élire un autre empereur ? » — « Le pape sait d'une « manière certaine que vous serez obligé de vous sou-« mettre comme tout autre. » — « Vos actions peuvent-« elles être plus méchantes que vos paroles, » dit Jean.— « Vous nous avez fait connaître votre pensée, nous vous « dirons la nôtre. Le pape a prononcé l'excommunication « contre vous, et la sentence va être mise à exécution (2). »

« Rien de plus ? » — « Certainement ! à dater de ce jour « l'excommunication est levée pour tous les Anglais qui « n'ont aucune communication avec vous, mais ceux qui « restent en rapport avec vous sont exclus de l'Église. » — « Et puis ? » — « Les sujets de tous vos États sont dé-« liés du serment de fidélité. Votre royaume est donné à « celui qui s'en emparera, et nous ordonnons à tous ceux « qui sont ici présents de se joindre à l'armée que le pape « pourra envoyer dans le pays, de prêter foi et hommage « à son chef, si toutefois ils ne veulent pas être punis. » — « Votre pouvoir va-t-il plus loin? » demanda le roi. —

(1) Matth. Par.

(2) On voit ici que le légat parle de l'excommunication comme entraînant la déposition. (*Note du trad.*)

« Nous vous déclarons au nom de Dieu que ni vous ni « vos héritiers ne serez jamais couronnés. » — « Mes dé« putés, dit Jean, m'ont mandé que vous vous étiez chargé « de mon affaire à Rome, et que vous étiez disposé en « ma faveur ; mais je vois qu'il n'en est rien, et que vous « cherchez à m'expulser de mes États. Si j'eusse su que « vous étiez chargé d'un pareil message, je vous aurais « fait placer sur des ânes, ainsi que les vôtres, car je n'ai « pas demandé de pareils envoyés. » — « Nous avons cer« tes pris intérêt à votre cause, répliqua Pandolphe, et « nous sommes venus dans l'espoir de vous trouver dis« posé à obéir au pape et à l'Église ; mais nous nous som« mes trompés. Par attachement pour vous, nous vous « avons averti de ce qui arriverait, et ce que nous vous « avons prédit est déjà arrivé. Vous avez juré que vous « nous feriez placer sur des ânes : n'eût-il pas été plus « convenable de dire que vous voulez nous faire pendre ? « Mais Dieu nous en est témoin, nous sommes entrés dans « vos États avec la persuasion de souffrir la mort pour « l'Église ; car nous n'attendions pas d'autre récompense « de vous. »

Le roi ordonna au vicomte et aux sergents d'amener quelques détenus. Dans le but d'effrayer Pandolphe, il en fit pendre plusieurs en sa présence, fit crever les yeux à quelques-uns et mutiler quelques autres. Il voulut aussi faire pendre un prêtre convaincu de faux. Mais Pandolphe sortit en toute hâte pour se procurer un cierge, afin d'excommunier à l'instant ceux qui mettraient les mains sur lui. Le roi courut après lui et livra le prêtre au jugement du légat. Mais celui-ci s'embarqua pour se sauver au delà de la mer (1).

Jean, furieux d'abord, se calma tant soit peu ; voyant croître le mécontentement de ses sujets et craignant l'a-

(1) *Anon. Cont. Rog. Howed.*

venir, il chercha à apaiser le peuple en le traitant avec moins de dureté. C'est ainsi qu'il adoucit la sévérité des lois forestières, qu'il ramena à l'état plus supportable où elles étaient sous le règne de son père. Il affranchit le commerce des charges arbitraires qui lui avaient été imposées par les fonctionnaires de son royaume dans les cinq ports d'Angleterre. Mais il revenait toujours à la violence qui lui était naturelle. Soupçonneux, et connaissant la haine que lui portait le peuple, il ne sortait jamais sans être cuirassé et environné de gardes. Il s'empara des châteaux de quelques barons, confisqua les biens de ceux qui avaient pris la fuite, et fit périr avec un raffinement de cruauté le fidèle et prudent Godefroi de Norwich, chapelain de sa cour. Maître Guillaume de Neccon, ecclésiastique également distingué, n'échappa au même sort que par la fuite. Il fit venir du pays de Galles un certain Foulques, déserteur normand, afin d'en faire l'instrument de ses vengeances contre les barons. La fureur aveugle de cet aventurier lui concilia la bienveillance du roi. L'incendie de l'église de Notre-Dame à Southwark, dans lequel des milliers de personnes perdirent la vie, ne fit aucune impression sur le cœur de Jean (1).

Alphonse, roi de Castille, avait employé l'hiver en préparatifs contre les Sarrasins. Il avait rempli ses magasins, amassé l'argent nécessaire, et mis tout en usage pour exciter l'enthousiasme de son peuple. Les ambassadeurs qu'il avait envoyés dans les pays éloignés pour demander des secours, étaient revenus avec des réponses favorables. Le saint-siége avait donné l'ordre à tous les archevêques et évêques de France, du Midi surtout, de faire un appel au zèle de tous les fidèles. Tolède était le lieu de rassemblement, et le départ fixé à l'octave de la

(1) Math. Par.

Pentecôte. Depuis le mois de février jusqu'au printemps, des guerriers de toute arme et de toute nation arrivèrent donc dans cette ville (1).

Le zèle d'Innocent avait souvent étouffé les dissensions entre les rois d'Espagne. Il les unissait, les encourageait et les raffermissait; entre autres, le roi de Léon, qui était fortement soupçonné d'avoir fait alliance avec les ennemis de la foi. « C'est maintenant, écrivit-il aux archevêques de Tolède et de Compostelle, que tous les fidèles doivent se prêter mutuellement assistance; car l'ennemi de la croix ne cherche pas seulement à opprimer l'Espagne, ses efforts tendent à mettre partout les chrétiens sous le joug. Que tout sujet de discorde cesse entre les chrétiens, ou qu'ils se soumettent à notre jugement. Les censures ecclésiastiques doivent effrayer les princes et les sujets qui trahiraient la cause de la foi (2). » On ne saurait trop apprécier les services que la papauté a rendus en réunissant les forces de l'Occident contre ce torrent de hordes barbares qui menaçaient d'envahir l'Europe. Qui sait si les croisades n'ont pas prévenu cette partie du monde d'une irruption aussi désastreuse que le furent celles de 710 et de 1683? Et si de 1529 nous jetons les yeux en arrière de quatre siècles, ne devons-nous pas présumer que c'est à ceux qui dirigèrent les forces de l'Europe vers les pays de l'islamisme, que l'Europe doit d'avoir échappé aux invasions des sectaires de Mahomet?

A l'approche de la Pentecôte, une armée nombreuse se rendit de tout côté à Tolède. Les évêques de Castille, ainsi que les chevaliers les plus illustres, arrivèrent dans cette ville; puis les milices des villes, troupes exercées depuis les temps les plus reculés au maniement des

(1) *Ep.* XIV, 154, 155. — Roderic. Tolet., *Chron. Hisp.*, VIII, 1.
(2) *Ep.* XV, 15.

armes. Elles étaient suivies de leurs chevaux et de leurs chars, de munitions de guerre et de bouche en quantité suffisante pour eux et pour les étrangers. Les frères et les grands maîtres de presque tous les ordres de chevalerie de l'Espagne; un grand nombre de chevaliers du Temple et de Saint-Jean, avaient répondu à l'appel. On admirait l'infanterie portugaise, aussi impétueuse dans l'attaque que patiente dans les fatigues de la guerre; elle était commandée par l'infant Pierre, troisième fils du roi Sancho. On distinguait le roi d'Aragon, qui s'était placé à la tête des familles les plus nobles, et qui avait à sa suite une troupe de frondeurs et de fantassins. Pour suffire à ses préparatifs, ce monarque avait imposé à ses sujets une contribution sur chaque paire de bœufs et sur toutes les bêtes de somme. L'archevêque de Bordeaux avait déterminé le roi de Navarre à oublier ses dissensions avec Alphonse, et à surmonter dans ce besoin extrême cette aversion pour les hommes qui le tenait enfermé dans son palais de Tudela. Arnault, abbé de Cîteaux, récemment promu à l'archiépiscopat de Narbonne, accompagna aussi à Tolède l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Nantes. Ils amenaient tous des troupes nombreuses. Parmi les seigneurs séculiers de France, on remarquait le vicomte de Turenne, le comte de la Marche, Hugues de la Ferté, fidèle compagnon de Simon de Montfort, le comte Centulus d'Astarac, et d'autres, dont les noms ne sont pas cités. Les villes envoyèrent des bourgeois, et les couvents des religieux. Les exhortations et les promesses du pape eurent même des succès en Italie. Plus tard arriva le duc Léopold d'Autriche, accompagné d'une suite nombreuse. Ce prince trouva plus commode de gagner en Europe la récompense promise aux croisés, que de la chercher au delà de la mer. Deux mille chevaliers, non compris les écuyers, dix mille lances, et près de cinquante mille hommes de pied, étaient venus des pays situés en deçà

des Pyrénées. L'armée pouvait s'élever à plus de cent mille hommes (1).

Les troupes étaient campées sous des tentes, sous les arbres plantés dans les plaines charmantes qu'arrose le Tage. Jamais un nombre aussi considérable de troupes n'avait été réuni en Europe sur un seul point. Le roi tint sa parole, et fournit des vivres en abondance aux soldats, comme il l'avait promis par ses messagers. Des distributions journalières furent même faites aux convalescents, aux femmes et aux enfants. Le roi subvint à tout; il nourrit et donna la solde aux valets, fournit des chevaux à un grand nombre de chevaliers, et équipa en grande partie ceux qui devaient servir à cheval. Sa bienveillance et ses nobles sentiments entretenaient une franche gaieté dans l'armée. D'un autre côté, la vigilance des évêques maintenait la paix dans cette foule d'hommes de mœurs et de caractères différents, et seulement unis par le désir de faire sentir aux ennemis de la chrétienté la puissance de ses armes et le courage de ses défenseurs. La plus parfaite harmonie ne cessa de régner parmi les membres de cette grande famille. Cependant les premiers arrivés commençaient à se lasser d'un repos qui durait déjà depuis près d'un mois (2).

Innocent, incertain de l'issue d'une lutte d'autant plus grave qu'elle allait décider de l'empire de la foi sur une vaste étendue de pays, crut devoir faire intervenir les armes spirituelles. Le mercredi 23 mai, jour où l'armée

(1) Wilke, *Hist. des Templiers*, I, 133. — Vertot., *Hist. des chev. de Saint-Jean*, I, 268. — La Clède, *Hist. du Portug.*, II, 175. — *Gall. Christ.*, t. VI, *Docum.*, p. 53. — *Art de vér. les dates*, VI, 496. — *Ep.* XV, 182. — Bern. Iterii, *Monach. S. Martialis Lemov. Chron.*, in *Recueil*, XVIII, 230. — *Chron. Claustroneob.*, in Rauch. ss. *Rer. Austr.* — *Relation du roi de Castille au pape. Ep.* XV, 182. — *Chron. Massil.*, in Labbé, *Bibl. Mss.* — Rod. Tolet. dit dix mille à cheval et cent mille à pied.

(2) *Ep.* XV, 182. — Rodericus Tolet, VIII, 1. — *Gall. Christ.*

devait se mettre en marche, il ordonna qu'une procession générale des ecclésiastiques et des laïques eût lieu à Rome, afin que Dieu accordât la victoire à l'armée chrétienne. Dès le matin, on vit le peuple s'assembler dans trois églises, faire ses prières, et se diriger au son des cloches sur la place de Latran. Les fidèles, nu-pieds, étaient précédés de la bannière de la foi, les femmes couvertes de leurs vêtements communs, et tous gardant un religieux silence. De son côté, le pape, accompagné des cardinaux, des évêques et des chapelains, se rendit dans l'église, y éleva aux yeux du public un fragment de la croix du Seigneur, le porta au palais de Latran, et fit une allocution au peuple du haut du grand escalier. Tout le monde retourna ensuite dans les églises; les femmes dans celle de Sainte-Croix, où officiait un cardinal. On devait en outre s'efforcer par la prière, le jeûne et les aumônes, d'attirer la bénédiction divine sur les armes des chrétiens. Des processions semblables eurent lieu en France. Depuis Charles Martel, la chrétienté n'avait jamais été menacée d'aussi grands dangers. On disait que des troupes innombrables étaient venues d'Afrique dans la Péninsule pour renforcer les Maures; que le débarquement avait duré quinze jours, et que Mahomet-Ben-Nasser, sûr de la victoire, avait fait brûler les vaisseaux. Le sort des armes allait décider si l'Espagne serait gouvernée ou par des rois chrétiens ou par le chef des Sarrasins; si les habitants de ces contrées suivraient la religion de Mahomet ou la foi du Christ (1).

Le 21 juin, l'armée chrétienne, divisée en trois corps, partit de Tolède et traversa les montagnes qui séparent cette ville de la vallée de la Guadiana. Les étrangers étaient commandés par Diégo Lopez de Haro; ils étaient suivis

(1) *Ep.* XV, p. 685. — Albericus. — Godofr., *Monach.* — Iperii, *Chron. S. Bert.*, in Martene, *Thess.*, t. III.

par le vaillant roi d'Aragon et par les croisés levés dans les royaumes d'Espagne ; enfin venait le noble Alphonse, avec ses héros castillans. Le quatrième jour, qui était celui de la fête de saint Jean-Baptiste, le premier corps parut devant le château maure appelé Magalon (1). Malgré la force de ses remparts et le courage de ses défenseurs, cette place ne put résister à l'attaque impétueuse des chrétiens, et, avant l'arrivée d'Alphonse, la garnison était exterminée. Une disette momentanée, l'aridité du pays, l'ardeur d'un soleil auquel ils n'étaient pas habitués, avaient déjà jeté le découragement parmi les étrangers, qui parlaient de s'en retourner dans leur pays ; cependant le roi les détermina, à force de prières, à se rendre devant Calatrava, qui était éloignée de deux lieues.

Cette ville, située au delà des rives de la Guadiana, était environnée de fossés, de tours, et d'une double enceinte de murailles. La garnison nombreuse et aguerrie se fiait plus à l'expérience et à l'habileté de ses chefs qu'aux machines de guerre placées sur les remparts. Les chausse-trapes, dont le lit du fleuve était semé, ne purent empêcher les chrétiens d'en effectuer le passage, et les trois corps d'armée se développèrent autour de la ville. Les chefs catholiques, redoutant la difficulté et la longueur d'un siége, étaient d'avis qu'une armée aussi nombreuse ne devait pas s'arrêter devant les places fortes. Mais les Sarrasins s'offrirent à capituler et à sortir de la ville sans aucun bagage. La forte position de cette place, la difficulté de la prendre, le dommage que causerait un long siége aux cheva-

(1) Outre le récit de l'archevèque Rodrigues Ximénès, témoin oculaire, nous avons sur cette campagne quatre autres relations : 1° celle du roi au pape, *Ep.* XV, 182 ; — 2° celle de l'archevêque de Narbonne au même, *Gall. Christ.*, VI, *Docum.*, p. 53 ; — 3° celle de la reine Bérengère, fille d'Alphonse, à sa sœur Blanche, femme de Louis de France, Martène, *Thes.*, I, 826 ; — 4° celle de Blanche à sa tante, la comtesse Blanche de Champagne, fille du roi de Navarre, Duchesne, ss. *Rer. franc.*, V, 426.

liers de Salvatierra, à qui cette place appartenait, les grands magasins d'armes et de vivres qui s'y trouvaient, les besoins de l'armée, toutes ces considérations l'emportèrent sur l'avis des étrangers, qui eussent volontiers fait subir à la garnison le même sort qui avait frappé celle de Magalon. Les Sarrasins sortirent de Calatrava sans armes, n'emportant chacun qu'un seul vêtement et n'ayant que trente-cinq chevaux pour tous; les chevaliers y firent leur entrée le dimanche, 1^er^ juillet.

Quoique Alphonse eût renoncé à la part du butin pour lui et les siens, en faveur des Aragonais et des étrangers, ces derniers étaient mécontents de n'avoir pu se livrer au meurtre et au pillage; ils prétextèrent la chaleur, les maladies et la disette, et se retirèrent. Ni le soin qu'Alphonse avait mis à leur fournir des vivres, ni l'heureux succès de l'expédition ne purent les détourner de leur dessein; ils jetèrent la croix et partirent. A peine resta-t-il cent cinquante chevaliers et écuyers près de l'armée, sans un seul fantassin. Mais ils éprouvèrent devant Tolède la honte de leur défection, car les portes de cette ville leur furent fermées (1).

Le roi d'Aragon attendait, à Calatrava, quelques chevaliers de son pays, ainsi que le roi de Navarre, qui n'avait pas été prêt au moment du départ de l'armée. Dans l'intervalle, Alphonse s'avança vers Alarcos, lieu qui lui rappelait de tristes souvenirs. Pendant qu'il s'emparait de cette place et de plusieurs autres, l'armée de Pierre arriva. Les trois rois se présentèrent alors, au nom de la sainte Trinité, devant Salvatierra, où, l'année précédente, les chevaliers de Calatrava avaient donné des preuves si éclatantes de courage. On ne voulut point perdre de temps à assiéger la place, pour ne point refroidir, par ce retard, le courage des soldats, parce qu'on craignait manquer de vivres, et

(1) Roderic Tolet. — Ferreras, IV, 92.

qu'on disait que l'armée des Sarrasins n'était pas éloignée. Le dimanche, 8 juillet, les troupes reçurent l'ordre de continuer leur marche. L'armée comptait encore un si grand nombre d'hommes; elle était si bien pourvue en armes et en chevaux, qu'on remarquait à peine le vide laissé par la défection des étrangers; la vue de cette armée pouvait encore rassurer les peureux et jeter la terreur dans le camp ennemi.

Salvatierra est située à trois journées de marche des montagnes Noires. Le prince commandant les Sarrasins n'était pas descendu de ces montagnes, et espérait attirer l'armée des chrétiens dans les vastes plaines de Jaën, et lui couper ensuite la retraite. Mais ayant appris par des déserteurs la défection des étrangers, qu'il redoutait le plus à cause de leur nombre et de leur courage, et sachant en outre que le manque de vivres se faisait sentir parmi les chrétiens, il changea de résolution et descendit vers Baeza, ville située au delà du Guadalquivir, à peu de distance de sa source. Après le plateau sur lequel s'élève Tolosa (1), la route est encaissée entre les sinuosités d'un mur de rochers et les excavations d'un torrent qui coule dans la forêt. Mahomet voulait occuper ce défilé, espérant que l'aridité de cette contrée stérile et inhospitalière obligerait les chrétiens à la retraite.

Le général Diego Lopez, qui connaissait le pays et qui savait qu'au delà de la montagne, le passage offrait le plus de dangers, envoya un détachement, sous la conduite de son fils et de deux de ses neveux, pour s'emparer de cette position. Malgré l'imprévoyance avec laquelle ils s'avancèrent, et qu'ils auraient pu payer cher, si les Sarrasins qui les avaient prévenus eussent été en

(1) La contrée s'appelle pour ce motif *Navès de Tolosa*, et a donné son nom à la bataille. Les écrivains arabes la désignent sous le nom de bataille d'Akab. Cordonne, p. 322, note.

plus grand nombre, ils parvinrent à déloger ceux-ci de la hauteur, et restèrent maîtres de la position. L'armée arriva le 13 juillet au pied de la montagne; une partie des guerriers la gravit aussitôt pour renforcer l'avant-garde et pour s'emparer du château de Feral, pendant que le gros de l'armée dressa son camp près des rives du Guadalfayar. Arrivés au sommet, les Espagnols se mirent en devoir de descendre le versant opposé; mais la Laza, qui roule, en écumant, ses eaux à travers les rochers, rendait cette descente difficile, même pour les hommes armés à la légère. Quelques bandes ennemies, placées en observation, harcelaient les croisés par de petites escarmouches. Plus loin se déployait l'armée des Sarrasins, où l'on voyait briller la tente rouge de l'Émir-Al-Mumenim.

Les croisés ne pouvaient choisir une position plus périlleuse. Devant eux se trouvait l'ennemi, et le manque d'eau ne leur permettait pas de temporiser. Aussi quelques-uns furent-ils d'avis de redescendre la montagne, de chercher à deux ou trois journées de marche un autre passage pour arriver à l'armée maure, et de sortir de cette contrée ravagée pour pénétrer dans les plaines fertiles de l'Andalousie. Le roi de Castille fut d'un avis contraire; il pensait que ce mouvement rétrograde ressemblerait à une fuite et découragerait les soldats; que l'ennemi étant devant eux, il fallait l'attaquer de front, parce qu'on ne recule pas quand il s'agit du triomphe de la foi. Pour lui, il déclarait qu'il aimerait mieux mourir dans le défilé, que de chercher un autre chemin. Au moment où le monarque entraînait tous les chefs de l'armée par sa courageuse résolution, un paysan, mal vêtu, autrefois pâtre dans ces montagnes, et qui, en sa qualité de chasseur, en connaissait tous les détours, se présenta devant Alphonse. Il offrit d'indiquer une route commode conduisant au-dessus de la montagne, et par laquelle l'armée ar-

riverait en face de l'ennemi et approcherait de son camp, sans que celui-ci pût s'y opposer. Diego, Garcias de Romero et d'autres braves, qui se trouvaient toujours les premiers où il y avait des dangers à courir, se mirent en campagne pour vérifier les rapports du pâtre. Le chemin était raboteux, pierreux et sans eau : il conduisait à travers des forêts épaisses sur une hauteur spacieuse, où ils dressèrent immédiatement leurs tentes, et informèrent les rois de leur heureuse découverte. L'armée, suivie de leurs rois, défila par ce sentier étroit ; ce passage s'effectua le samedi, 14 juillet (1).

Les Sarrasins n'ayant pas vu les chrétiens tenter le passage de la Laza, les crurent partis, et entrèrent de nouveau, en poussant des cris de joie, dans le fort qui avait été abandonné comme inutile. Mais lorsqu'ils aperçurent les tentes sur le plateau et qu'ils virent les Espagnols prendre position, ils y envoyèrent un corps de troupes pour déloger les premiers arrivés. Leurs efforts furent vains. Dans l'après-midi, Mahomet mit son armée en ordre de bataille devant son camp, et resta dans cette position jusqu'au soir. Le besoin de repos pour les hommes et les chevaux, celui de reconnaître la force et la position de l'ennemi, empêchèrent les croisés de se mesurer avec les Maures. Cette prudence leur fut très-avantageuse. Leurs adversaires s'imaginant qu'ils avaient peur, devinrent plus hardis, et poussèrent la présomption jusqu'à faire annoncer à Jaën et à Baeza que dans trois jours ils y amèneraient les trois rois prisonniers. Le dimanche, les Sarrasins restèrent sous les armes depuis le matin jusqu'à midi. Leur souverain, assis à l'ombre de sa tente rouge et au

(1) Albericus. — Rod. Tol. — Relation du roi. — Le chemin suivi par l'armée porte encore aujourd'hui le nom de Porto-Real ou Porto-Imperador. Ferreras, IV, 93.

milieu d'une pompe royale, attendait l'attaque. Les chrétiens, observant avec soin l'ennemi, gardaient leur camp et restaient immobiles. Alphonse ne voulait pas profaner le jour consacré au Seigneur en faisant couler le sang. Quelques légères escarmouches interrompirent seules l'attente muette des deux armées. Les rois employèrent l'après-midi à concerter les dispositions pour le lendemain. Les évêques parcoururent les tentes des grands seigneurs et des bourgeois, encourageant les uns et promettant aux autres les bénédictions de Dieu. Alphonse, à la veille d'un si grand événement, conféra l'ordre de la chevalerie à son cousin Nugnez, fils de Sancho de Navarre.

A minuit, le héraut d'armes fit retentir dans le camp ce cri : « Levez-vous, combattants du Seigneur! » On célébra d'abord le mystère de la mort du Sauveur, on entendit ensuite les confessions (1), on donna l'Eucharistie, puis chacun, prêt à combattre, alla prendre position devant le camp. Chaque roi, comme on en était convenu, partagea son armée en trois corps; les Castillans étaient au centre. Le brave Diego Lopez était placé à la tête de leur avant-garde. Dans le corps du centre, commandé par Gonzalve Nugnez, on voyait briller les armures d'acier des grands maîtres du Temple, de l'Hôpital, de Saint-Jacques, de Calatrava, suivis de leurs vaillants chevaliers. Les frères Rodrigues et Alvar de Cameros commandaient un corps de troupe composé de nobles. Ce corps, qui formait les ailes de l'armée, était destiné à se porter partout où le danger réclamerait ses secours; Rodrigues, le zélé et pieux arche-

(1) Notre génération peut à peine comprendre le courage que devait inspirer à des hommes simples et entourés des dangers de la mort, la confession des péchés. Si nous réfléchissons ensuite qu'à la confession venait se joindre le gage de l'amour et de l'immortalité reçu dans la communion, nous aurons le secret de cette foule d'actions héroïques par lesquelles se distinguaient tant de guerriers du moyen âge.

vêque de Tolède, les autres évêques et les seigneurs les plus illustres du pays formaient l'arrière-garde, où se tenait le roi. A gauche se trouvait l'avant-garde, composée d'Aragonais, commandée par Garcias Ximenez. Le corps de bataille, placé au centre, avait pour chefs Ximenez Coronel et Aznard Pardo. La fleur de la noblesse aragonaise et les milices de quelques villes formaient le troisième rang de bataille, rangé autour du roi, et de Sancho, comte de Roussillon et de Cerdagne, son oncle. Ces trois corps étaient soutenus par de forts détachements. A droite se déployait le petit nombre de Français restés auprès de l'armée. Ils étaient groupés autour du roi de Navarre, qui les surpassait tous en courage. Les milices des villes, marchant chacune sous sa bannière, étaient dispersées dans les différents corps (1). L'armée étant ainsi rangée, invoqua encore une fois le Tout-Puissant ; les bannières étaient déployées ; Alphonse lui adressa une allocution pour l'exhorter à combattre avec vaillance.

Les ennemis occupaient la pointe escarpée de la montagne, au delà d'une forêt et derrière le lit d'un torrent profond. Le prince des Maures, revêtu d'un manteau noir d'Abdulmumen, souche victorieuse des Almohades, l'épée au côté, et le Coran à la main, se tenait sous une tente formée de carquois. L'élite de l'infanterie, rangée en bataillons épais et revêtue des plus brillants costumes,

(1) D'après les différents rapports, nous croyons pouvoir établir ainsi la disposition de l'armée :

| *Détachement.* | *Détachement.* | *Détachement.* |
|---|---|---|
| Corps de Garcias Ximenez. | Diego Lopez. | Corps inconnu. |
| \| | \| | \| |
| » de Ximenez Coronel. | Gonzalve Nugnez. | Idem. |
| \| | \| | \| |
| » du roi d'Aragon. | Roi de Castille. | Roi de Navarre. |

Cette position, pour ce qui est relatif aux Castillans et aux Aragonais, est justifiée par les paroles de l'archevêque : *Tunc etiam aliqui ex mediis aciebus Castellæ et Aragoniæ in unum agmen, ad primas acies convenerunt.*

se tenait devant cette tente et présentait un rempart vivant. Un grand nombre des fantassins placés au premier rang étaient attachés par des chaînes à ceux placés au centre, pour soutenir le choc sans espoir de fuite. Le corps formidable des Almohades se trouvait un peu plus en avant. Des nuées de Bédouins, renommés par leur agilité à poursuivre l'ennemi, et par leur adresse à lancer en fuyant le javelot, protégeaient les flancs. Ils étaient dangereux surtout dans une plaine, parce que là, rien n'arrêtant leur mouvement, ils pouvaient impunément jeter le désordre dans une armée régulière et lui faire éprouver de grandes pertes. Les plus braves d'entre les chevaliers marocains voulant gagner la faveur de l'émir par leur audace, avaient abandonné leurs chevaux, afin de combattre à pied. La vue ne pouvait embrasser l'armée ennemie; car on évaluait le nombre des cavaliers à quatre-vingt mille, et on ignorait à quel chiffre s'élevait l'infanterie.

Le 16 juillet au matin, Alphonse donna le signal de l'attaque. Diego, ainsi que son fils et son neveu, qui se trouvaient sous ses ordres, commencèrent le combat. Les Maures lâchèrent d'abord pied; mais de nouvelles troupes s'étant mises en ligne, les assaillants furent repoussés au son de la musique guerrière des Arabes. Le premier corps des chrétiens, incommodé par les aspérités du terrain, se replia avec quelque perte sur le second. Le centre soutint le combat; mais les chevaliers du Temple et de Calatrava se trouvant épuisés, et les corps placés sur les flancs ne pouvant avancer, quelques croisés tournèrent bride : ce fut alors que le roi de Castille s'écria, en s'adressant à l'archevêque de Tolède : « Nous mourrons tous ici. — Non, mon roi, répliqua l'archevêque, c'est ici que vous triompherez de vos ennemis. — En avant! donc, ajouta le roi, volons au secours de ceux qui se trouvent en danger! » Le noble Gonzalès Giron et son

frère Rodrigues accoururent avec leurs compagnons, et le roi voulut s'élancer sur leurs traces; mais le vaillant et prudent Fernando Garcias l'empêcha de les suivre; car il fallait ménager les renforts et les envoyer seulement au besoin. Le roi dit encore à l'archevêque : « Nous voulons mourir ici. En pareille occurrence la mort n'est point une honte. » Mais l'archevêque lui répondit : « S'il plaît à Dieu de vous donner la victoire, la mort ne vous atteindra pas; mais si Dieu en a ordonné autrement, nous nous dévouons tous à la mort avec vous. » Le calme inébranlable du roi raffermit le courage des combattants (1).

Les Navarrais de leur côté gravissaient les hauteurs en renversant tout ce qui se présentait devant eux; mais l'armée maure, formidable par son nombre, terrible par la multitude des flèches qu'elle lançait dans les rangs des assaillants, restait immobile. Déjà le combat avait duré jusqu'à midi, et la victoire était encore indécise; alors Alphonse ralliant l'arrière-garde, saisit le moment décisif et fondit avec sa cavalerie sur les Maures. A côté de la croix du Seigneur, que le chanoine Dominique Paschasius de Tolède portait devant l'archevêque, flottait la bannière royale avec l'image de la sainte Vierge, fidèle protectrice de l'Espagne. Alvar Nugnez de Lara l'avait déployée, sur l'ordre du roi, au plus chaud de la mêlée. Ce fut surtout contre cette bannière que les ennemis firent pleuvoir une grêle de flèches et de pierres. Irrité d'une telle insulte, Alphonse s'élança au milieu des plus épais bataillons ennemis, et se fraya un passage. Les Navarrais, ayant leur roi à leur tête, brisèrent la chaîne qui entourait le gros de l'armée maure. Nugnez de Lara la franchit avec son cheval, et fut suivi de Pierre escorté de ses Aragonais. Alors l'émir voyant plier ses gardes du corps, et s'apercevant que la grande bannière

(1) Albericus.

de l'armée était prise et que son fils aîné était tué, prit la fuite, d'après l'avis de son frère, accompagné seulement de quatre hommes, et emmenant avec lui ses trésors, qu'il avait fait charger sur des chameaux et des chevaux. Il se rendit dans la ville voisine de Baeza, et continua sa route sans s'arrêter jusqu'à Jaën, d'où il descendit le Guadalquivir, ne se croyant en sûreté qu'à Séville. « Je ne sais quel conseil vous donner ; que Dieu vous assiste! » telle fut la seule consolation qu'il offrit aux habitants découragés de Baeza.

La déroute fut alors complète; les ennemis fuirent devant les Castillans, les Aragonais et les Navarrais, qui les accablèrent de tous côtés, les poursuivirent quatre lieues au delà du camp, et jusqu'à deux heures après le coucher du soleil; quelques corps détachés ne leur laissèrent pas même de repos pendant la nuit. Les Maures perdirent plus de monde dans la fuite que dans le combat, et pourtant le champ de bataille était tellement couvert de cadavres, qu'on avait de la peine à le traverser même à cheval (1). La perte des chrétiens fut insignifiante en comparaison de celle des ennemis. Pendant que les croisés étaient à la poursuite des fuyards, l'archevêque, les évêques et les ecclésiastiques entonnèrent, avec des larmes de reconnaissance, le *Te Deum* sur le champ de bataille.

Il serait impossible de décrire convenablement les prodiges de valeur de chaque prince, les traits héroïques des nobles, la valeur persévérante des peuples réunis. Le

(1) Les différents écrivains ont évalué la perte des ennemis de soixante à soixante-dix mille hommes, et quinze mille femmes. Albericus parle de cent mille hommes. Si l'on en croit Cardonne, les écrivains arabes considèrent la bataille de Naves de Tolosa comme une des causes du dépeuplement de l'Afrique; mais sans adopter entièrement cette assertion, nous dirons que c'est à la perte de cette bataille qu'il faut attribuer la décadence de la puissance maure en Espagne.

désir d'acquérir les lauriers de la victoire ou la palme du martyre, fut le seul motif qui porta les guerriers à de si héroïques efforts. Cependant la principale gloire de cette journée appartient à Alphonse de Castille. La joie qu'éprouvait chaque guerrier lui faisait oublier les fatigues de la guerre.

Ce ne fut qu'après le coucher du soleil que l'armée prit possession du camp ennemi, qui était si spacieux que l'armée chrétienne pouvait à peine en remplir la moitié. Quel riche butin en or, en argent, en monnaies, en ornements ! Que de luxe dans les vêtements de soie, dans les vases précieux qui devinrent la proie du vainqueur. On compterait avec peine le nombre des chameaux et d'autres animaux qui leur échurent en partage. Cependant les guerriers chrétiens, animés du zèle le plus pur pour la foi, jaloux de l'honneur chevaleresque et fidèles au roi, ne s'arrêtèrent pas dans la poursuite des ennemis pour prendre part à tant de magnificence. Ils étaient en outre retenus par la menace d'excommunication que l'archevêque de Tolède avait faite la veille contre quiconque souillerait la victoire par l'avidité du butin. Alphonse, satisfait d'avoir sauvé son pays de l'invasion de ses dangereux voisins, et de s'être vengé de la sanglante journée d'Alarcos, abandonna le butin aux rois d'Aragon et de Navarre, avec prière de le répartir entre les guerriers (1). On y trouva des provisions de bouche en abondance, et une si grande quantité d'armes, que les bois des flèches et des lances étaient plus que suffisants pour entretenir les feux de l'armée pendant deux jours. On n'en consuma pas même la moitié. Il a fallu plus de deux mille bêtes de somme pour emporter les carquois remplis de flèches.

(1) On évalua les tentes abandonnées à cent mille, et, plusieurs siècles après, on trouvait encore sur le champ de bataille des pointes de lances, des flèches, des mors de chevaux. *Vet. Chron. Ferd. Reg.*, in Act. ss.

Alphonse, voulant dissiper la crainte de sa famille, se hâta d'envoyer un fidèle serviteur pour annoncer cette heureuse nouvelle.

Les provisions trouvées dans le camp servirent à restaurer l'armée pendant les deux jours qu'elle y séjourna. Le troisième jour elle se remit en marche. Entre autres places fortes, elle s'empara de Tolosa, et arbora le quatrième jour ses bannières sur les remparts de Baeza, ville abandonnée par ses habitants. Les débris de l'armée maure s'étaient ralliés à Ubeda ; cette ville fut assiégée, et l'on y monta à l'assaut huit jours après la bataille. A la vue d'un Aragonais qui escaladait la muraille, les assiégés perdirent courage et s'offrirent à racheter la ville et la vie moyennant un million de pièces d'or. Plusieurs chefs de l'armée étaient d'avis d'accepter cette offre, mais le roi la rejeta ; et les évêques déclarèrent qu'un pareil marché était indigne des soldats de Dieu ; que la ville devait être détruite et tous ceux qui s'y trouvaient emmenés prisonniers. L'amour de l'argent l'emporta cependant, et les évêques regardèrent l'épidémie qui décima bientôt après les soldats et les bestiaux, comme un juste châtiment du refroidissement de leur zèle. Le fléau sévit avec tant de fureur, que l'ami fut abandonné de son ami, le seigneur de ses serviteurs. Enfin la nécessité força l'armée à la retraite. Les prisonniers furent donnés comme domestiques aux chrétiens ou employés à relever les couvents qui avaient été ruinés. A Calatrava, les croisés rencontrèrent le duc Léopold d'Autriche, à la tête d'une nombreuse troupe. Ce prince suivit son cousin en Aragon. L'armée victorieuse fut reçue à Tolède aux acclamations du clergé et du peuple, et on adressa au ciel, dans l'église de la Vierge, des actions de grâces pour la victoire accordée aux chrétiens, qui ramenaient le roi sain et sauf et couvert de gloire. Chacun se rendit ensuite dans ses

foyers. Aucune victoire remportée sur les Maures n'avait encore jeté un tel éclat sur l'Espagne.

On expédia des courriers dans toutes les directions pour faire connaître l'issue de la bataille. On voulait répandre partout cette heureuse nouvelle; et quel chrétien ne devait pas s'en réjouir! Alphonse donna immédiatement au pape une courte relation de la campagne, et lui expédia en même temps l'*Alferez*, bannière principale, confiée aux plus vaillants guerriers maures, ainsi que la tente en soie de l'Émir-al-Mumenim. Pierre d'Aragon fit aussi hommage à Innocent de la lance de l'émir, qu'on voyait encore, dans des temps plus reculés, suspendue à la voûte de Saint-Pierre, comme témoignage de la protection divine accordée aux fidèles. A Rome, la joie causée par cette victoire égala celle du peuple espagnol. Le Très-Haut avait exaucé les prières du père de la chrétienté, et répondu à l'espoir de ceux qui avaient placé leur confiance en lui. Dès qu'Innocent reçut le message du roi, il convoqua le clergé, établit une fête en commémoration de cet événement, fit lire la lettre d'Alphonse au peuple réuni, et la traduisit lui-même. Il loua ensuite les exploits et la vaillance du prince, l'exhortant à attribuer l'honneur de la victoire, non à lui, mais au Dieu des armées, dont la puissance avait fait de si grandes choses. Ce triomphe était regardé comme tellement important pour la chrétienté, que les moindres détails en furent recueillis dans les contrées les plus reculées, et donnèrent lieu aux contes les plus miraculeux. En France, on prétendait avoir vu au ciel pendant les processions, des signes précurseurs de cette victoire; mais pour en perpétuer le souvenir, Alphonse institua une fête annuelle, célébrée le 16 juillet. Afin de consolider le traité d'amitié conclu avec Sancho de Navarre, Alphonse lui céda les quinze places qu'il occupait

depuis longtemps, et puis Sancho retourna dans ses États (1).

La victoire de Navès de Tolosa avait brisé pour toujours la puissance des Maures en Espagne. A dater de cette époque, l'influence de leurs rois cessa, et les souverains de Castille donnèrent plus d'étendue à leurs États. A peine Mahomet se fut-il embarqué pour l'Afrique, afin de distraire ses chagrins par de nouveaux préparatifs de guerre, que différents princes se soulevèrent dans ses domaines d'Espagne. Valence reconnut son frère pour roi; l'un de ses cousins se fit reconnaître au même titre à Cordoue; Séville, ainsi que d'autres villes de l'Andalousie, se soumirent à un Arabe entreprenant qui sut profiter du bouleversement du royaume.

Un événement presque sans exemple arriva cette année (2); ce fut une croisade d'enfants. Il est bien propre à nous montrer quel était l'esprit de cette époque. Le triomphe de la foi et la possession du saint sépulcre étaient depuis plus d'un siècle regardés par les prêtres et les laïques, par la noblesse et le peuple, comme le but le plus important des efforts de la chrétienté. Innocent avait su donner une nouvelle impulsion à ces idées. Des circulaires, des messagers, avaient été envoyés dans toute la chrétienté; la chaire évangélique, celle des professeurs en avaient retenti. Les impressions s'étaient gravées d'autant plus profondément dans le cœur des fidèles, qu'alors la foi et la vie étaient confondues.

Dans le village de Cloies, près du château de Vendôme, un jeune pâtre, auquel les annales donnent le nom d'Étienne, doué par la nature d'une éloquence entraînante, prétendit que le Sauveur l'avait chargé, par une

(1) *Ep.* XV, 182-183.

(2) Pupikofer, *Histoire de la Thurgov.*, rapporte quelque chose de semblable arrivé en 1457.

lettre adressée au roi de France, de prêcher la croisade. Il parcourait les villes et les châteaux en chantant dans la langue de son pays : « Seigneur Jésus, aidez-nous à reconquérir la sainte croix. » Ces paroles et d'autres semblables entraînèrent beaucoup d'enfants de son âge : les miracles qu'il devait avoir opérés à Saint-Denis lui donnèrent un tel crédit, que nombre de jeunes gens se joignirent à lui. Cet exemple fit impression : dans d'autres contrées de la France, on vit surgir des prédicateurs de même âge. Des enfants des deux sexes traversaient le pays avec des croix, des drapeaux, des encensoirs; ils remplissaient l'air de leurs chants, pratiquaient diverses cérémonies, et allèrent se joindre à Étienne. Partout où ils passaient, les habitants les considéraient comme des orphelins et des mineurs, et leur donnaient l'hospitalité et l'aumône. Quand on leur demandait où ils allaient, ils répondaient : « Vers Dieu; nous allons chercher la sainte croix au delà de la mer. C'est par l'ordre du Tout-Puissant que nous portons secours à la terre sainte; c'est lui qui nous commande le voyage de Jérusalem. » Les parents s'efforcèrent vainement de retenir leurs enfants. Les uns versèrent tant de larmes qu'on les laissa partir; d'autres brisèrent les verrous et escaladèrent les murs pour faire leur jonction avec le gros de la troupe. Aussitôt que les détachements arrivaient près d'Étienne, chacun s'estimait heureux de se procurer un fil ou un poil de ses vêtements (1).

La jeunesse de Bourgogne et des frontières de l'Allemagne fut aussi entraînée par ce vertige. Dans l'archevêché de Cologne, des enfants de famille, des jeunes gens, des hommes faits, des femmes, des filles et même des

(1) *Chron. Anon. Lauden.*, in Recueil XVIII, 715. — Matth. Par. — *Chron. Senon.*, IV, 3, in d'Achery, *Spicil.* — Godofr., *Mon.* — Rob. de Monte, *Cont. Iperii Chron.*, in d'Achery, *Spicil.* — *Chron. Lamb. parv. Cont.*, in Martene, *Collect. ampl.*, t. V. — *Alb. Stad.*

prêtres se joignirent à eux. Beaucoup de personnes se laissèrent séduire plus par l'originalité de ces mouvements que par un désir de salut. Il se trouva parmi ces derniers des hommes débauchés qui profitèrent de l'inexpérience de cette jeunesse pour s'emparer des offrandes que les fidèles faisaient chaque jour à la troupe (1).

Ce mouvement excita l'attention du roi de France. Cependant, comme il avait pour source un motif saint, le monarque, se défiant de ses lumières, en référa au conseil des maîtres de l'université. Ceux-ci désapprouvèrent l'entreprise. C'est pourquoi le roi fit intimer aux enfants l'ordre de rentrer chez leurs parents. Le plus grand nombre obéit, d'autres y furent forcés par la faim. Plusieurs cependant persistèrent dans leur dessein, et bien des gens crurent à l'intervention de l'esprit malin, tandis que d'autres attribuaient ce mouvement à des imposteurs qui avaient entraîné les enfants par des promesses et des illusions. L'issue prouva que ces derniers avaient deviné juste. Mais leur opinion excita la colère du peuple, qui prétendait qu'il fallait être incrédule et impie pour blâmer un élan aussi pieux. On dit qu'en apprenant cette nouvelle, Innocent s'écria en soupirant : « Ces enfants nous font honte ; pendant que nous sommeillons, ils partent avec joie pour reconquérir la terre sainte (2). »

Plusieurs milliers de ces enfants se rendirent en chantant à Marseille. Étienne, leur chef, était assis sur un char

(1) Jac. de Veragine, *Chron. Januens.*, in Murat. ss., IX, 46. — Caffari, *Ann. Gen.* — Albericus rapporte que parmi les quatre cent croisés que le calife de Bagdad acheta à un traître, il se trouva quatre-vingts prêtres.

(2) *Chron. Anon. Laudun.* — *Anon. Cont. App.* Rob. de Monte, in Recueil XVIII, 344. — Vinc. Bellov., XXX, 5. La *Chron. August.*, in Freher ss., nomme le mouvement *derisoria expeditio puerorum.* — *Fragm. hist.*, in Urstis. ss. — *Alb. Stad.*

couvert de tapis et entouré d'une espèce de garde du corps. Deux marchands faisant la traite des noirs s'emparèrent de ceux qui atteignaient cette ville maritime, et offrirent de les transporter, par amour de Dieu, au delà de la mer. Les jeunes pèlerins s'embarquèrent sur sept vaisseaux. A deux journées du port, deux de ces navires échouèrent sur les côtes de l'île Saint-Pierre, située près de la Sardaigne, et tous les passagers trouvèrent la mort dans les flots. Leur sort fut plus heureux que celui de leurs compagnons, que leurs conducteurs conduisirent à Bougie et à Alexandrie, pour les vendre à des marchands ou à des princes sarrasins. Parmi eux se trouvaient quatre cents ecclésiastiques, dont quatre-vingts avaient déjà reçu les ordres; ils furent emmenés esclaves à Bagdad; dix-huit d'entre eux préférèrent la mort à l'apostasie. Le calife chercha à faire abjurer les autres; mais aucun, dit-on, ne renonça à la religion de ses pères. Quant aux deux traîtres, ils se rendirent quelque temps après chez l'émir des Sarrasins, résidant en Sicile, et lui promirent de livrer le roi Frédéric en son pouvoir; mais Dieu en avait ordonné autrement. L'émir, ses deux fils et les deux traîtres tombèrent entre les mains du roi, qui les fit tous pendre à la même potence. Dix-huit ans après cette expédition insensée, un des malheureux esclaves revint en Occident, et assura que plus de sept cents de ses camarades, alors à la fleur de l'âge, se trouvaient au service du gouverneur d'Alexandrie (1).

Une troupe de vingt mille de ces croisés s'étant réunie en Allemagne, chercha à atteindre un port d'Italie. Ils

(1) Malgré l'assertion de Matth. Par., nous doutons qu'ils arrivèrent à Marseille au nombre de trente mille. Car comment un pareil nombre eût-il pu trouver place sur sept vaisseaux. Il est possible que lorsqu'ils se mirent en route ils s'élevaient à ce chiffre.

traversèrent les Alpes couverts d'une croix, portant un bâton et des besaces, suivant la coutume des pèlerins. Leur chef, nommé Nicolas, n'avait pas plus de dix ans, et n'était que l'instrument de son père, homme taré. Le bruit courait que des miracles se feraient en leur faveur, qu'ils traverseraient la mer à pied sec et ne manqueraient de rien; que leur chef les conduirait à Jérusalem pour baptiser les infidèles et pour fonder une paix éternelle. Mais sur la route d'Italie, les chaleurs, la faim et la soif, en enlevèrent un grand nombre qui périrent dans les forêts et dans les solitudes. D'autres furent dépouillés par des brigands, de sorte que, dénués de tout, ils finirent par retourner dans leurs foyers. Sept mille d'entre eux, garçons, filles, hommes, femmes et même courtisanes, atteignirent Gênes le 25 août, dans le plus profond état de misère. Le conseil de la ville craignant que cette augmentation de bouches n'occasionnât une disette, que le but apparent de l'expédition ne cachât quelque secret dessin, et que le désordre ne vînt s'introduire parmi cette foule indisciplinée, leur ordonna d'évacuer sans délai le territoire de la république (1).

Déjà le lendemain de leur arrivée à Gênes, ils se remirent en route pour chercher une autre ville maritime; mais leurs rangs s'éclaircirent à mesure qu'ils avancèrent en Italie. La misère et les fatigues en firent rétrograder quelques-uns, le reste atteignit Brindes. L'évêque de cette ville découvrit, dit-on, la fraude dont ces enfants étaient victimes; il reconnut qu'ils étaient vendus par le père de Nicolas. Quant au jeune chef, on n'en entendit plus

(1) Werner Rolewinck, *Fasc. temp.*, in Pistor. ss., II, 555. — Sicard, *Cremon.*, parle d'une *multitudo innumera pauperum utriusque sexus.* — *Gesta Trev. Æp.*, in Martene, *Coll. ampl.*, t. IV. — *Hist. noventiens. Monast.*, in Martene, *Thes.*, t. III. — *Anon. Chron. Rhythm.*, in Rauch ss. *Rer. Austr.* — Godofr., *Monach.* — Jac. de Vorag. — Caffari, *Ann. Gen.*

parler ; son père fut exécuté à Cologne. Autant les jeunes pèlerins avaient été contents de s'en aller, autant ils étaient tristes à revenir à la maison ; car, débandés, silencieux, ils devinrent le long de leur route un objet de risée. Ceux qui étaient assez forts s'engagèrent au service des grands dans les diverses localités de l'Italie : plusieurs tombèrent de misère et de fatigue sur la route, et personne n'enterra leurs cadavres. Les habitants qui, à leur passage, avaient si abondamment fourni à leurs besoins, leur refusèrent tout secours. Bien des filles rapportèrent dans leur famille le fruit de la séduction; d'autres, mues par un sentiment de pudeur, n'osèrent reparaître dans cet état au milieu des leurs, et continuèrent en Italie leur honteuse industrie. Quelques pèlerins plus scrupuleux se rendirent à Rome pour demander l'absolution de leur vœu; car ils avaient fait un vœu; ils devaient l'accomplir ou en être dégagés par le pape. Innocent n'en délia que les mineurs. Quant aux autres qui avaient pris la croix, ils devaient l'accomplir dans un âge plus mûr. Ils pensaient que l'homme ne pouvait briser légèrement ce qu'il avait promis au Très-Haut, l'eût-il promis avec précipitation. Quand on demandait à un de ces enfants revenu dans sa famille jusqu'où il avait été, il répondait : « Je l'ignore. » Plus tard le pape Grégoire fit bâtir une église sur les côtes de Saint-Pierre, lieu où les deux bâtiments venus de Marseille avaient fait naufrage. Il y fit une fondation pour douze ecclésiastiques, dédia l'église *aux nouveaux Innocents*, et fit conserver les restes que la mer avait rejetés, comme des reliques de martyrs qui avaient sacrifié leur vie pour la foi (1).

(1) *Gesta Trev. Æp.*, in Martene, *Coll. ampl.*, t IV. — Brower, *Annal. Trev.*, II, 113. — *Chron. Senon.*, IV, 3, in d'Achery, *Spicil.* — *Fragm. hist.*, in Urstis. ss. *Hist. Noventiens. Monast.*, in Martene, *Thes.*, t. III.— *Anon. Chron. Rhythm.*, in Rauch ss. — *Chron. Lamb. parv. Cont.* — Alb. Stadens. — Albericus, *Magn. Chron. Belg.*

On fit peu de chose cette année pour la terre sainte. Deux souverains se disputaient l'Allemagne et l'Italie, et aucun d'eux ne paraissait disposé à céder de bon gré la couronne à son rival. En France, les chevaliers et leurs vassaux étaient occupés à faire la guerre aux hérétiques. L'Espagne jouait dans l'Occident le rôle que remplit trois siècles plus tard l'Autriche dans l'Est. Les divisions intestines avaient mis l'Angleterre à deux doigts de sa ruine. En Grèce, les princes et les chevaliers paraissaient avoir perdu de vue le but primitif de leur expédition. Leur cupidité, dont ils portaient la fureur jusque sur les églises qu'ils auraient dû protéger comme chevaliers chrétiens, leur faisait oublier tout le reste. L'empereur semblait réduit à l'impuissance; il n'était plus en son pouvoir d'arrêter ces débordements. Les dangers dont les ennemis de la foi menaçaient les faibles rois de Jérusalem et de Chypre, ne pouvaient pas même les déterminer à s'unir étroitement contre les ennemis du nom chrétien. Jean de Brienne avait envoyé l'évêque de Sidon à Rome afin de présenter au pape la situation de son royaume. Le roi de Chypre ne rougissait pas de faire jeter en prison un parent et quelques vassaux du roi, qui n'avaient d'autre asile que cette île pour échapper aux persécutions des Sarrasins. Le traitement qu'il leur fit éprouver fut tel, qu'ils avaient à se repentir d'avoir échappé aux infidèles. De plus, les perturbateurs du royaume de Jérusalem trouvèrent en ce prince un appui et un protecteur. Tout cela affaiblissait encore davantage la frêle puissance des chrétiens qui se trouvaient constamment en présence de l'ennemi. Ces nouvelles affligèrent Innocent à un point extrême. « Les hordes barbares, écrivit-il au roi de Chypre, qui environnent les princes et les barons, devraient leur apprendre combien il est nécessaire de n'avoir qu'un cœur et qu'une âme. Il est douloureux pour nous de voir que la dissension

et la discorde entre les princes et les grands les ont écartés du droit chemin, et les ont portés à venger leurs propres injures et à oublier celles du Christ. En se conduisant ainsi, ils ont mérité d'être dépouillés de ce signe glorieux dans lequel se glorifiait l'apôtre, la croix de N. S. J. C. Comme le frère n'a pas ménagé le frère, que les lois ont été foulées aux pieds, la malédiction divine a dévoré cette terre, et les habitants sont restés en petit nombre à cause de leurs péchés. Des étrangers recueillent en leur présence les fruits de leurs travaux, et il est à craindre que la colère de Dieu ne soit pas encore apaisée et que son bras ne soit encore étendu. » Les templiers reçurent l'ordre d'assister le roi de Jérusalem contre tous les perturbateurs, puisque son intérêt se confondait avec le leur. Le patriarche fut chargé d'exhorter les barons à s'unir fidèlement au roi, qui n'était venu dans le pays que sur leur demande. Innocent invita ce monarque lui-même à ne point prendre les armes contre des chrétiens, dans le but d'étendre ses frontières, mais à se borner à la défense du pays pour lequel il avait abandonné sa patrie. Il lui recommanda avant tout d'être modéré dans la prospérité, ferme dans l'adversité et confiant en Dieu, quels que fussent les événements. Il lui annonça qu'il ferait tous ses efforts pour lui envoyer des secours (1).

Il paraît pourtant que Jérusalem n'était pas entièrement oubliée, et que plus d'un chrétien s'y rendait en pèlerinage pour chercher consolation et courage sur les lieux saints, même lorsqu'ils se trouvaient au pouvoir des Sarrasins. Les princes mahométans s'opposèrent d'autant moins à ces pèlerinages, qu'ils leur procuraient de grandes ressources pécuniaires (2).

(1) *Ep.* XV, 74; 208-211.

(2) Jac. de Vitr. dit que, peu de temps après l'époque dont il est ques-

Innocent envoya à Constantinople un légat qu'il honorait d'une confiance et d'une amitié particulière. Il le chargea de faire procéder à l'élection du patriarche, et le recommanda d'une manière spéciale à l'empereur. Car le pape ayant annulé l'élection du doyen de Sainte-Sophie, le clergé s'était de nouveau divisé en deux camps, dont l'un avait élu l'archevêque d'Héraclée, exécuteur testamentaire du patriarche défunt, et l'autre le prêtre séculier de Saint-Paul à Venise. Chaque faction accusait l'autre d'avoir enfreint dans l'élection les lois canoniques, et cherchait à supplanter la partie adverse à Rome. Le légat reçut donc de pleins pouvoirs pour répandre la lumière sur ce chaos. Il avait mission de s'enquérir des qualités et de la conduite des élus, et de s'informer quel était le but des électeurs. Il était autorisé à rejeter ou à confirmer l'élection, selon la nature des choses; à nommer au nom du pape, ou à dépouiller du droit électoral, à condition qu'il aurait Dieu devant les yeux, et qu'il procurerait au plus tôt un pasteur à cette Église, qui, après l'Église romaine, tenait le premier rang dans la chrétienté. Il devait surtout se faire obéir par le clergé de Constantinople, et faire exécuter les jugements portés contre les récalcitrants (1).

A Alexandrie, le patriarche et plusieurs autres fidèles gémissaient dans les prisons du sultan. Dans leur profonde douleur, d'autant plus grande qu'ils n'avaient qu'un seul prêtre vieux et infirme, qui pût leur donner les consolations de la foi, ils s'adressèrent au père commun de tous les chrétiens, le priant d'engager les ordres de che-

tion, deux fils de Safeddin gardaient le saint sépulcre avec cinq chevaliers latins, et que les deux frères se partagèrent annuellement les offrandes qui s'élevaient souvent à 20,000 saracenatos, somme qui laisse supposer l'arrivée d'un grand nombre de pèlerins.

(1) *Ep.* XV, 155, 154, 156.

valerie, ainsi que les rois et les princes de l'Orient, à les échanger contre des prisonniers, pour que la longue durée de leur captivité n'entraînât pas quelques-uns d'entre eux à l'apostasie. Afin d'échapper à ce danger, ils s'offraient à faire le service de ces prisonniers, et à se soumettre au même traitement (1).

Innocent, profondément touché de leurs malheurs, s'appliqua ces paroles de l'apôtre : « Qui est faible, sans « que je m'affaiblisse ; qui est scandalisé sans que je « brûle ? » Il ordonna au patriarche de Jérusalem, son légat, d'engager les rois à consentir à l'échange désiré, et à y faire contribuer le peuple chrétien. Quant à lui, il promit de ne pas rester en arrière, car la loi autorisait dans ce cas la vente des biens ecclésiastiques, qui étaient inaliénables en toute autre circonstance. Il pria le patriarche de ne pas retirer aux prisonniers les paroles de consolation, afin que l'excès de leurs souffrances ne les portât pas à l'apostasie. Car les peines de ce monde ne sont rien en comparaison de la félicité future, et le Seigneur ne permet pas qu'on soit tenté au-dessus de ses forces. Ils doivent fixer leurs regards sur la couronne de justice, qui viendra orner et récompenser ceux qui combattront avec constance jusqu'à la fin. « Nous sommes navrés de honte et de douleur en apprenant que quelques-uns d'entre eux mènent une vie scandaleuse, vie par laquelle ils offensent la majesté divine, déshonorent la religion chrétienne aux yeux des infidèles, et suspendent l'effet de la miséricorde divine pour leur délivrance. » Il charge le patriarche de les faire changer de conduite, et de n'épargner à cet effet ni conseils ni avertissements (2).

La guerre continua pendant l'hiver dans le sud de la

(1) *Ep.* XIV, 147.
(2) *Ep.* XIV, 146-149.

France. Guido, frère de Simon, de retour des pays d'outre-mer, donna à cette guerre une nouvelle impulsion. Les deux partis étaient constamment sous les armes, et au printemps on se livra avec des alternatives de succès et d'échecs à l'attaque et à la défense. De nouveaux renforts tirés de la France augmentèrent la confiance de Montfort, et semèrent l'effroi dans le pays. Louis, fils de Philippe-Auguste, prit la croix avec plusieurs chevaliers; mais son père s'opposa, pour le moment, à l'accomplissement de son vœu. D'un autre côté, l'archevêque de Rouen, l'évêque de Loudun, l'archidiacre Guillaume de Paris, si versé dans l'art des siéges, se rendirent à l'armée du Midi, mais ils n'y restèrent que quarante jours. L'évêque de Loudun prétexta une maladie. Le prieur partit sans permission. L'archevêque de Rouen fut le seul qui consentit, pour de dures épreuves, à demeurer plus longtemps. Pendant cette campagne, bien des châteaux furent pris et repris, bien des places rendues ou abandonnées. La réponse dédaigneuse par laquelle le commandant de Saint-Antoine, forteresse appartenant à Raymond, rejeta la sommation de se rendre, irrita tellement Simon, qu'il n'eut aucun repos jusqu'à ce qu'il lui eût prouvé que les porteurs de bourdons (*bourdonniers*) savaient faire autre chose que prier. Il arriva devant la ville, et le commandant du château se trouvant sans ressource, fut obligé de se rendre à discrétion. La ville fut livrée au pillage; trente des principaux habitants furent exécutés; on laissa la vie aux autres pour ne point dépeupler le pays. L'évêque d'Agen ayant donné à Simon l'assurance qu'il allait lui prêter secours avec les siens, celui-ci soumit cette contrée, apportée aux comtes de Toulouse par Jeanne d'Angleterre, mère de Raymond. Le château de Penne, redoutable par sa position qui dominait le Lot, défendu en outre par de bons remparts et une vaillante garnison, opposa seul une résistance si opiniâtre, que Simon fut

obligé de faire venir de Toulouse son frère Guido. Les habitants voulurent renvoyer toutes les bouches inutiles, mais Montfort les repoussa dans la ville. Il remplaça les machines détruites par de nouvelles. Enfin, lorsque les maisons étaient pour la plupart en ruine, qu'une brèche était pratiquée dans les murailles, que les assiégeants manquaient d'eau, et voyaient toutes leurs communications avec Raymond interceptées, ils obtinrent, après deux mois d'un siége opiniâtre, la faveur de sortir de la place avec leurs bagages. Beaucoup d'autres châteaux furent pris et donnés en fief au comte, qui se fit rendre hommage, et des châtiments terribles servirent à garantir de toute espèce de trahison (1).

Le pays d'Agen, et la plus grande partie du Quercy, s'étant soumis à la domination de Montfort, celui-ci établit son camp au mois d'août devant Moissac, à l'endroit où le Lot forme la frontière du pays toulousain. Ce fut là que Baudouin, frère de Raymond, vint se joindre avec quinze mille hommes à l'armée catholique. La ville appartenait à l'abbé du couvent, vassal du comte de Toulouse, et les habitants penchaient pour Raymond. Ils croyaient pouvoir se défendre par une troupe d'aventuriers, et par quelques bourgeois de Toulouse, venus à leur secours. Mais quand ils virent les forces qui entouraient la ville, ils eurent peur. Cependant la garnison les força à se défendre. Ils soutinrent d'abord le siége avec succès ; un assaut dirigé contre la ville fut repoussé avec vigueur. Dans une sortie les assiégés mirent le feu aux machines de Montfort, tuèrent bon nombre de ses gens, mirent les autres en fuite, et lui-même s'étant précipité, selon son habitude, au plus fort de la mêlée, n'échappa qu'avec peine à la captivité ou à la mort. Enhardis par le succès, qui bientôt leur devait coûter cher, ils déca-

(1) Petr. Vallissern., c. 63.— *Hist. du Langued.*, III, 222, 228.—*Chron.*

pitèrent un neveu de l'archevêque de Rouen, qu'ils avaient emmené dans la ville, et jetèrent la tête et le cadavre par-dessus les murailles.

Pendant le siége, de nouveaux renforts arrivèrent d'Allemagne, par suite des exhortations du pape. Parmi les seigneurs qui se rendaient à l'armée catholique, on remarquait l'évêque Regnault de Toul, le prieur de la cathédrale de Cologne, et même des abbés et des religieux de l'évêché de Liége. Le comte de Foix ayant appris à Montauban que ces étrangers étaient arrivés à Cahors, se mit aussitôt en marche, et chassa l'évêque de cette ville. Simon envoya le comte Baudouin au-devant de ce prélat, afin de le conduire sous bonne escorte jusqu'au camp. L'évêque y arriva pour assister aux nouveaux préparatifs qui se faisaient contre la ville. On avait construit un énorme bélier au moyen duquel on abattait des pans entiers de murailles, et on l'avait mis autant que possible à l'abri de l'incendie. Un assaut, pendant lequel les évêques et tout le clergé revêtus de leurs habits sacerdotaux, nu-pieds, imploraient processionnellement le secours du Très-Haut, mit les assiégeants en possession des ouvrages extérieurs. Enfin, les habitants ne recevant aucune nouvelle du comte Raymond, ayant appris en outre que toutes les villes des environs, à l'exception de Montauban, avaient ouvert leurs portes, et sentant d'ailleurs l'impossibilité de tenir plus longtemps, négocièrent secrètement avec le comte, et obtinrent la vie sauve et la conservation de leurs biens, à condition de livrer la garnison. Ne se sentant pas assez forts pour tenter cette entreprise, ils convinrent que les soldats de Simon se présenteraient le lendemain à une heure fixe, devant les portes de la ville, et que les bourgeois, profitant de la sécurité de la garnison, leur ouvriraient en criant: Montfort! Monfort! et tomberaient sur les défenseurs. Le plan réussit, et trois cents braves expièrent par

leur mort le meurtre du neveu de l'archevêque de Rouen. Les habitants détournèrent le pillage en payant cent marcs d'or. Simon plaça garnison dans la ville, s'empara à son profit des droits du comte, et rendit à l'abbé ceux qu'il possédait antérieurement ; cependant celui-ci eut à se plaindre de la détresse où se trouvait le couvent, détresse causée en grande partie par les déprédations de l'armée catholique (1).

Simon vint ensuite mettre le siége devant Montauban, ville très-forte et soutenue par une nombreuse et courageuse garnison. Il n'eut jamais tenté de soumettre cette place, si des courriers ne lui eussent apporté la nouvelle que les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, profitant du soulèvement des habitants, qui avaient pris les armes en faveur de leurs anciens maîtres, s'emparaient successivement de tous les châteaux situés dans le comté de Foix, et que, s'il ne se hâtait, tout serait perdu. Simon se dirigea donc avec toutes ses forces vers le comté de Foix ; car gagner d'un côté, et perdre de l'autre, lui paraissait un mauvais jeu (2). Il lui fut facile d'opérer de nouveau la soumission du comté, à l'exception de la ville et du château que le comte défendait en personne. De là Simon se jeta sur les possessions du comte de Comminges. Voulant s'emparer du château de Muret, situé sur la Garonne au-dessus de Toulouse, il traversa le fleuve à la nage avec quelques soldats, éteignit le feu que les habitants avaient mis au pont, y fit passer ses troupes, et s'empara de la forteresse à laquelle il ajouta de nouvelles fortifications. De ce point, il pouvait jeter la terreur jusqu'aux portes de Toulouse. D'un autre côté, la garnison de Verdun ravageait la contrée, tandis que le comte Bau-

(1) *Gall. Christ.*, XIII, 1010. — Petr. Vallissern., 62. — *Chron. Lamb. Parv. Cont.* — Amalr. Aug. de Bitteris, *Hist. Pont. Rom.*, in Eccard. ss., t. II. — *Hist. du Langued.*, III, 230.

(2) Gasanghava d'ung cartier, et perdia d'ung autre. *Chroniq.*

douin et Guido de Montfort dévastaient la campagne. En dehors de Toulouse et de Montauban, où les hérétiques de toutes les autres villes s'étaient réfugiés, Raymond avait perdu toute autorité (1).

Raymond s'adressa enfin au roi Pierre d'Aragon, tant pour solliciter sa médiation près du pape que pour lui demander des secours. Il se rendit à cet effet à sa cour, laissant le soin de ses affaires aux comtes de Foix, père et fils. Les hostilités, souillées par bien des cruautés, continuèrent, et Simon parvint à soumettre la plus grande partie des domaines de Raymond.

Simon réunit ces provinces, qui jusqu'alors avaient été divisées en plusieurs principautés. Afin d'établir l'unité dans les branches les plus essentielles de l'administration, il convoqua à Pamiers, pour les derniers jours de novembre, les évêques, les nobles et les notables des principales villes. Quatre ecclésiastiques, quatre chevaliers français, quatre habitants, dont deux nobles et deux bourgeois, furent chargés de rédiger des projets d'ordonnance concernant le rétablissement de la paix, l'exercice de la justice, l'extirpation de l'hérésie, la liberté de l'Église, la perception des impôts, le service militaire, les obligations envers le suzerain et d'autres seigneurs, et les relations des vassaux avec leurs seigneurs, et *vice versâ*. Ces projets devaient être soumis à l'assemblée, et présentés ensuite à l'approbation de Simon de Montfort.

L'ordonnance concernant les églises portait, qu'aucune d'elles ne pourrait être convertie désormais en forteresse, et que les évêques disposeraient de celles qui l'étaient; que les prémices et la dîme seraient payées d'après les canons de l'Église; que les ecclésiastiques seraient exempts des droits de succession; qu'on ne tiendrait aucun marché le jour du dimanche; que si des ecclé-

(1) Petr. Vallissern., c. 64.

siastiques se rendaient coupables de quelques méfaits, on les livrerait à l'évêque ; que les vassaux de l'Église ou des couvents ne seraient soumis à aucun impôt foncier ; que le maître ou la maîtresse d'une maison, qui négligerait de se rendre le dimanche à l'église, sans être malade ou sans autre motif valable, payerait une amende de six deniers tournois ; que tout travail serait interdit le dimanche ; que dans les villages où il n'y aurait ni église, ni presbytère, on prendrait les maisons des hérétiques, les plus propres à cet usage ; que quiconque autoriserait le séjour d'un hérétique sur un terrain à lui appartenant, perdrait pour toujours la propriété de ce terrain, et qu'il aurait à s'entendre avec son seigneur pour racheter par une rançon la punition corporelle.

Chacun était libre de disposer d'un cinquième de son bien en aumônes. La justice devait être rendue gratuitement, et chaque pauvre devait avoir un avocat pour défendre sa cause. Les juifs et les hérétiques ne pouvaient être ni juges, ni avocats, ni témoins. Cependant les juifs pouvaient être appelés en témoignage contre un de leurs coreligionnaires. Les ecclésiastiques, les moines, les pèlerins et les guerriers jouissaient d'une entière liberté dans tout le pays. Les chevaliers et les barons étaient tenus de fournir des contingents à l'armée du suzerain. Les chevaliers français avaient encore pendant vingt ans la faculté d'employer des soldats de leur nation pour le service militaire. Si un chevalier obtenait du comte la permission de se rendre en France, il était tenu d'être de retour à l'expiration de son congé ; sinon, après quatre mois, le comte pouvait disposer de ses fiefs selon sa volonté. Les châteaux et forteresses de tous les pays devaient être ouverts au comte. Les barons, les chevaliers, les seigneurs qui se rendraient trop tard à l'appel du comte, perdraient le sixième du revenu de leurs fiefs. Ils payeraient double solde pour chaque homme de guerre qu'ils

amèneraient en moins de leur contingent, et aucun château démoli ne pouvait être rebâti sans l'autorisation du comte. Les chevaliers nés dans le pays, qui avaient persévéré dans la foi, conservaient leurs anciennes relations; quant à ceux qui ont fait cause commune avec les hérétiques, les évêques et les prêtres qui sont juges du cas d'hérésie, détermineront leurs relations. Les impôts que le seigneur était autorisé à percevoir devaient être déterminés d'une manière invariable dans les lettres d'investiture. Tout contribuable avait la faculté de changer de domicile, mais il était tenu de laisser son héritage et sa maison (1): le serf devait même laisser son mobilier. Quiconque fournissait caution à la justice ne pouvait être arrêté. Les plaintes à l'égard d'un surcroît de taxes devaient être portées devant le comte, dont le devoir était d'empêcher que les barons ne surchargeassent leurs vassaux. Trente ans de possession assuraient la propriété des forêts, des eaux et des pâturages. Personne, à moins d'être caution, ne pouvait être arrêté pour les dettes de son seigneur; nul, ni chevalier, ni paysan, ne devait faire une saisie, et le saisi ne devait pas employer la force: il avait à porter plainte devant son seigneur, qui était tenu de punir le délinquant selon son rang. Les conciliabules et les confréries, même ayant un but utile, étaient défendus: les contrevenants perdaient leur condition d'hommes libres, et leurs biens passaient aux mains de leurs seigneurs. Celui qui, pouvant prendre un ennemi de la foi sur le territoire du comte, négligeait de le faire, appartenait corps et biens au comte; le même traitement était réservé à quiconque leur fournissait des vivres ou d'autres objets.

La tutelle des mineurs, jusqu'à l'âge de seize ans, était dévolue au plus proche parent, et à défaut de celui-ci, au

(1) La personne était libre; mais le sol et la maison appartenaient au seigneur.

seigneur. Les boulangers devaient vendre les pains d'après le poids fixé par le seigneur, et ceux qui n'avaient pas le poids devaient être confisqués. Les filles de joie ne pouvaient se livrer que hors des villes à leur vil métier. Les droits de péage qui ne remontaient pas au moins à trente ans, étaient abolis. La redevance foncière était payée au seigneur dans sa maison et à une époque déterminée. Le défaut de payement pendant trois ans entraînait la perte de la propriété. Il était défendu de porter atteinte aux droits du suzerain en vendant un bien payant un cens. Les successions étaient réglées d'après le droit français en usage dans les environs de Paris. La dot d'une femme retournait à ses parents. Pendant dix années, les veuves et héritières des barons, les femmes nobles qui possédaient des châteaux, avaient la permission d'épouser un Français; mais il leur était défendu de choisir pour époux un homme né dans le pays, sans l'assentiment du comte. Les femmes des adversaires du comte avaient ordre de quitter le pays; mais elles pouvaient emporter leur dot, en promettant sous serment de ne point s'en servir pour soutenir leurs maris. Chaque année, à l'époque du carême, on devait lever trois deniers sur chaque maison, au titre de Melgueil, au profit du pape et de l'Église romaine, en mémoire de la coopération du pape à la conquête du pays sur les hérétiques. Le premier décembre, tous ces articles furent adoptés (1).

Un simple coup d'œil jeté sur ces ordonnances nous fait voir que Simon suivait un ordre régulier dans la convocation des différents états. L'Église, en sa qualité de tutrice des intérêts spirituels, se trouvait cependant ainsi liée par des devoirs de possession territoriale. Les barons étaient engagés envers leur suzerain par la cession

(1) In Martene, *Thes.*, I, 831, et in Du Mont, *Corps dipl.*, Suppl., II, 81.

de terres et de vassaux, et ils étaient obligés de suivre leur seigneur à l'armée, ce qui liait étroitement leur existence à la sienne. Les bourgeoisies des villes, constituées en une classe d'industriels indépendants, étaient sous l'autorité immédiate du suzerain et pouvaient prendre part aux délibérations. Tous prêtaient serment d'observer les anciens usages; car, en les observant, on était sûr de causer moins de tort, d'exciter moins de mécontentement qu'en soumettant la population à de nouvelles lois qui ont toujours besoin de l'épreuve du temps. Le but principal des ordonnances était d'affranchir le pays des hérétiques. C'est pourquoi on soumettait le vassal français qui avait acquis des fiefs dans ces contrées, aux lois de son pays; pendant que le propriétaire indigène, obligé de rendre hommage au nouveau conquérant, conservait ses anciennes coutumes, et n'était assujetti à nulles autres obligations que celles qu'exigeait la conservation de la conquête. Ensuite, ces ordonnances n'établirent que les rapports de ceux qui entraient en relations immédiates avec le nouveau suzerain, et ne réglèrent que les droits de l'ancien suzerain, qui étaient passés entre les mains du nouveau. On conserva intact tout ce dont le premier suzerain ne s'était pas mêlé, et le changement de domination n'exerça qu'une influence salutaire sur ceux qui furent immédiatement subordonnés au nouveau suzerain. En effet, plusieurs charges arbitraires furent abolies; les faibles trouvèrent protection contre les puissants, et un terme fut mis à l'oppression.

Il paraît qu'on ignorait à Rome la marche des affaires dans le sud de la France. Leur direction avait été confiée aux légats, et le pape ne recevant ni plaintes, ni rapports, crut son intervention inutile. Cependant Innocent envoya en septembre dans ces contrées, le sous-diacre Pierre Marcus, afin de prélever le cens dû à l'Église romaine, et de régler quelques autres affaires. Il le recommanda au

comte Simon, aux légats et à tous les prélats des églises qui avaient à payer des contributions au saint-siége. Marcus était chargé de recevoir à Cahors, chez deux riches négociants, nommés Raymond et Élie, banquiers du comte, la somme de mille marcs d'argent dont Simon faisait présent au pape. Marcus remit cette somme au maître des templiers de la Provence, qui la fit passer au trésorier de l'ordre à Paris. Il avait en outre mission de traiter avec l'évêque de Magalon, relativement au cens annuel à payer pour le comté de Melgueil, redevance pour laquelle l'évêque offrit vingt marcs. Innocent consentit en même temps à ce que le comte de Montfort élevât ce même Marcus à la dignité de chancelier, quoiqu'il lui fût nécessaire pour bien des affaires. A cette occasion, il signala au comte la loyauté et la prudence du nouveau dignitaire, et le prévint que le sous-diacre était en état de lui rendre les services les plus signalés (1).

(1) *Ep.* XV, 162, 167-176.

FIN DU LIVRE SEIZIÈME.

# LIVRE DIX-SEPTIÈME.

1213.

La division régnait entre les princes de l'Allemagne. Ceux du sud s'étaient rangés pour la plupart du côté de Frédéric, tandis que ceux du nord et de l'ouest tenaient généralement pour Othon. Ces deux princes passèrent l'hiver au milieu de leurs partisans. Othon avait fixé sa demeure au milieu des seigneurs des Pays-Bas; mais il quitta ces contrées pour se rendre à Brunswick vers la fin de janvier. Ce fut là qu'il prit des mesures pour la construction du couvent, à laquelle il avait été obligé de s'engager à la diète de Wurtzbourg. Il reprit de nouveau Hartzbourg, dont ses ennemis s'étaient emparés, peu de temps auparavant, par surprise. Vers la fin de l'année précédente, il avait perdu son frère Guillaume, dont la descendance continua, dans les familles actuelles de Lunebourg et de Wolfenbuttel, la souche de Henri le Lion. C'était aux efforts de ce prince qu'Othon était redevable d'avoir conservé à sa cause les princes de la Saxe (1).

Frédéric, qui avait passé les fêtes de Noël à Haguenau, se rendit à la fin de janvier à Francfort, où il se fit de nouveau reconnaître pour empereur par plusieurs grands

(1) *Chron. Engelhus.*, in Leibn. ss., II, 1116. — *Chron. Riddaghsus*, in Meib. ss., t. III.

seigneurs de l'Empire. L'évêque de Spire lui ayant demandé où il fallait garder l'argent que le prince royal de France avait remis conformément à sa promesse, Frédéric l'invita à le répartir entre les princes. Cet acte de générosité lui gagna d'autant plus les cœurs, qu'il contrastait avec la lésinerie d'Othon. Frédéric quitta Francfort pour se rendre à Régensbourg. Ce fut là que dans une assemblée de plusieurs princes, tenue au mois de février, il déclara déchu de ses fiefs et dignités le prince palatin Henri, qu'il n'avait pu détacher de la cause de son frère. Plus tard, une réconciliation s'effectua par le mariage d'Agnès, héritière de Henri, avec Othon, fils du duc Louis de Bavière. Pendant la semaine sainte, l'empereur Frédéric, accompagné de plusieurs évêques et abbés, et de la haute noblesse de la Souabe, transféra sa cour à Constance, où il régla différentes affaires de sa maison. Il est probable que de là il s'embarqua sur le lac pour se rendre à Moersbourg. Il remonta ensuite le Rhin jusqu'à Worms, retourna au mois de juin à Constance, et tint à Eger, au mois de juillet, une grande diète. Voulant signaler le commencement de son règne par des bienfaits envers quelques églises et par son union avec le saint-siége, il déclara au pape, dans une bulle d'or contre-signée par les principaux princes spirituels et temporels, « qu'en considération de la protection d'Innocent, des soins donnés par ce pontife à la tutelle, il se montrerait constamment respectueux et obéissant envers lui ainsi qu'envers l'Église romaine, comme l'avaient été ses prédécesseurs, et plutôt plus que moins. Il accorda aux chapitres la libre élection des évêques, la liberté d'appel à Rome pour les affaires ecclésiastiques. Il renonça à toute prétention sur la succession des prélats défunts, et sur les revenus des églises vacantes. Selon lui, l'empereur devait conserver ce qui appartenait à l'empereur, et laisser à Dieu ce qui appartenait à Dieu. Il s'engagea à coopérer efficace-

ment à l'extirpation de l'hérésie. L'Église romaine fut confirmée dans toutes ses possessions acquises depuis les temps anciens, à la réserve de subvenir aux dépenses de l'empereur pendant son séjour à Rome pour le couronnement. Tout sujet de discorde devait cesser entre l'Église et l'Empire; les deux pouvoirs devaient s'unir étroitement. L'empereur promit d'aider l'Église à défendre les royaumes de Sicile, de l'île de Corse et de la Sardaigne. —Frédéric revint sur le Rhin en traversant Erford, Nuremberg et la Souabe. Voulant reconnaître tout ce que l'évêque Léopold de Worms avait fait pour lui, il confirma, étant à Haguenau, toutes les possessions et les droits dont jouissait l'église de ce prélat. Peu de temps après, se rappelant les obligations qu'il avait à Innocent pour la conservation de son royaume héréditaire, il donna de nouveau à Richard, frère du pape, pour lui et ses descendants, l'investiture du comté de Sora, situé dans *Terra di Lavoro*. Frédéric traversa ensuite l'Alsace, et vint en novembre à Bâle, d'où il se rendit peut-être en Souabe, pays qu'il affectionnait à cause de l'attachement que ses habitants portaient à sa famille (1).

Dans le Bas-Rhin et dans la Westphalie, les évêques Othon de Munster et Hugues de Liége étaient seuls pour Frédéric; mais les vassaux du diocèse de Munster et les bourgeois de la ville ne partageaient pas les sentiments de leur évêque. Car, quand l'empereur Othon se montra hostile à l'évêque de Munster, les habitants s'éloignèrent non-seulement de leur pasteur, mais cherchèrent encore sa perte. Le prélat s'étant rendu à Cologne avec le comte Gauthier de Kevelenberg, fut saisi et chargé de chaînes. L'archevêque Sigefroi de Mayence lança pour ce fait l'interdit contre tous les bourgeois et vassaux de Munster,

(1) *Friderici II, RR. aurea bulla de libertate ecclesiastica*, in Goldast., *Const. Imp.*, II, 289. — Wurdtwein, *N. subs. dipl.*, II, 118.

sans distinction d'âge et de sexe, et il l'étendit à tous les lieux qu'ils habiteraient. Le vieux duc de Brabant fut également frappé d'excommunication; mais ayant promis de se réconcilier avec l'évêque, il fut absous à Rome. Par cette condescendance, le pape espérait attirer le duc dans le parti catholique (1).

Un autre motif était encore en jeu. Le duc avait épousé Marie, fille du roi de France et d'Agnès de Méranie. Ferrand de Flandre ne pouvait voir avec plaisir dans son voisinage une pareille alliance avec Philippe. Il persuada donc à l'évêque de Liége de se venger de l'injustice et des malheurs de l'année précédente par une invasion dans les États du duc. Le comte de Loos promit de faire, selon son habitude, cause commune avec le prélat. Ferrand voulait commencer l'attaque par un autre côté. Mais le duc prévint l'évêque, et les cruautés qu'il exerça sur son territoire ne démentirent pas ses paroles. A Tongres, un grand nombre d'habitants s'étant refugiés dans une église pour échapper à l'incendie qui dévorait leurs habitations, il y fit mettre le feu et dit: « Je ne sais si Dieu ou le diable habite cet édifice, mais avant de me retirer, il faut que le feu chasse l'un ou l'autre. » Il fit incendier tous les villages environnants. L'évêque rassembla toutes les troupes dont il put disposer, et le 14 octobre il se trouva en présence de l'armée ennemie, à Staps, non loin de Montenacken. Il commanda aussitôt l'attaque, en disant que Dieu combattrait avec lui contre le traître. Il parcourut les rangs en donnant sa bénédiction aux soldats, qui s'agenouillèrent trois fois au milieu des railleries de l'ennemi. Le frère du duc désirait entrer en accommodement; mais celui-ci comptant sur la supériorité de ses forces, s'y refusa. Le frère, mécontent et prévoyant un malheur, dit au duc: « Tu es déjà vaincu. »

(1) Alb. Staden. — Godofr., *Monach.* — *Ep.* XVI, 56.

Le duc rangea avec beaucoup de talent son armée en bataille. Il la plaça sur une colline, et évita le combat jusqu'à ce que les Liégeois eussent le soleil en face. Mais le ciel se couvrit tout à coup. D'autres ruses ne purent pas non plus enchaîner la victoire. L'évêque et sa petite troupe se fiant à la justice de leur cause, combattirent vaillamment, et furent victorieux. Trois mille ennemis restèrent sur le champ de bataille, sans compter un grand nombre de blessés et de prisonniers. L'évêché fut délivré, et son indépendance assurée par un traité (1).

Le roi Waldemar de Danemark se sépara d'Othon, à cause des relations de celui-ci avec l'évêque Waldemar de Brême, dont le zèle pour Ohon était plus grand que son influence. Le pape déclara l'évêque d'Hildesheim déchu de sa dignité pour avoir combattu sous Othon contre le landgrave de Thuringe, et pour avoir résidé à la cour de ce monarque, quoiqu'il fût excommunié. Henri et Bobo de Rabensberg, meurtriers de l'évêque Conrad, espéraient que leur position changerait s'ils parvenaient à porter à l'évêché de Wurtzbourg un partisan de l'empereur excommunié, opposé à l'évêque Othon. Les deux frères pénétrèrent dans la ville à la tête d'une troupe de gens armés, et placèrent un jeune chanoine sur le siége épiscopal, comme s'ils eussent eu à cet égard l'autorisation de l'empereur. Mais l'évêque légitime ne resta pas oisif; il parut à l'improviste dans la ville, accompagné de soldats, et mit en fuite ses adversaires, qui laissèrent chevaux, armes et bagages en son pouvoir. Il s'empara ensuite du château de Rabensberg, ravagea les terres des deux frères, et les réduisit à la misère. On croyait voir dans cet événement la main vengeresse du Très-Haut frappant les meurtriers de l'évêque. Quant au chanoine

(1) Albericus, p. 415. — *Ægid. Aureæ. Vall. Mon. Hist. Leodiens. Epp.*, in Recueil XVIII, 658. — *Magn. Chron. belg.*, p. 221.

qu'on avait en quelque sorte placé de force sur le siége épiscopal, il n'obtint son pardon qu'en renonçant publiquement au parti d'Othon, et qu'en promettant de nouveau obéissance à l'Église (1).

Les événements qui s'étaient passés l'année précédente avaient porté à son comble l'animosité que les villes de Pavie et de Crémone nourrissaient contre Milan. Malgré les menaces et les exhortations du pape, les deux villes n'attendaient que l'occasion de se venger. Les Milanais prirent les devants et envahirent avec des forces considérables le territoire de Crémone. Les bourgeois de cette ville, unis à leurs alliés, cherchèrent à suppléer au nombre par une discipline sévère. Ils firent donc jurer à leurs troupes de ne pas s'arrêter au butin, de ne prendre aucun fuyard, mais de fondre en colonnes serrées sur les ennemis. Le 2 juin, les deux partis se trouvèrent en présence près de Castel-Léon. Les Crémonais craignant de profaner le saint jour de la Pentecôte, offrirent aux Milanais de remettre la bataille au lendemain. Mais ces derniers craignant que leurs adversaires ne profitassent de ce délai pour se renforcer, commencèrent le combat. Les Crémonais, grâce à leurs sages dispositions, remportèrent la victoire, et firent éprouver à leurs adversaires une grande perte en hommes et en chevaux, et leur enlevèrent même la grande bannière de la ville (2). Espérant être plus heureux contre Pavie, les Milanais parurent au mois de septembre avec de nouvelles forces devant cette ville. Mais les habitants traversèrent leurs maisons incendiées et les flammes du camp, auquel les Milanais avaient mis le feu, et se jetèrent avec impétuosité sur l'ennemi, qui prit la fuite. Un grand nombre de drapeaux, le camp et tout ce qu'il contenait,

(1) *Ep.* XVI, 70, 50. — *Chron. Mont. Seren.*

(2) La bannière de Milan s'appelait *Carrocium*. — *Chron. Estens.*, in Murat., *Ant. Est.*

tombèrent en leur pouvoir. Les contemporains attribuaient cette victoire à Dieu punissant les Milanais de leur attachement pour les hérétiques (1).

Innocent apprit, avec une grande surprise, le changement qui s'était opéré tout à coup dans les relations du roi de France avec Ingelburge. Avant de se mettre en campagne contre les Anglais et contre le duc de Flandre, le roi la fit sortir d'Étampes, où, depuis dix-sept ans, elle vivait en prisonnière, et la reprit chez lui, après en avoir été séparé pendant vingt ans. Un pareil retour doit-il être attribué aux exhortations du pape et de ses légats, ou à la conviction du roi que toute résistance serait inutile, et qu'une autre union lui serait impossible? Cette résolution fut-elle spontanée? Espérait-il, en se réconciliant avec Ingelburge, et en se soumettant au saint-siége, s'assurer la protection divine dans une guerre qu'il allait entreprendre contre un excommunié? Vit-il dans cette union le moyen le plus efficace de gagner son peuple, et d'exciter son dévouement pour la guerre présente? Nous serions disposés à croire que ce rapprochement est dû à la profonde politique du roi, qui espérait réunir ainsi tous les esprits, et les faire prendre part à ses vastes projets. Des acclamations unanimes accueillirent en France cette nouvelle; car le peuple ne trouvait à blâmer dans son souverain que son éloignement pour la reine. L'infortune de cette princesse avait touché tous les cœurs. Ingelburge, heureuse d'avoir enfin touché au terme de ses douleurs, et d'être récompensée de sa constance par le retour de l'affection de son époux, envoya à l'évêque Nicolas de Schleswig quelques reliques pour son église. Il paraît qu'à dater de ce moment les deux époux vécurent dans une parfaite intimité. On en voit du reste la preuve dans une des clauses du testament de Philippe. La princesse, de

(1) Albericus.

son côté, ayant survécu quatorze ans à son époux, honora sa mémoire par une riche fondation pour le salut de son âme. Le corps d'Ingelburge fut déposé dans l'église de Corbeil, qu'elle avait richement dotée dans le but de faire élever chaque jour des prières pour le salut de son époux, image magnifique d'une réconciliation chrétienne. Son tombeau et une inscription rappelaient à la France les vertus de cette héroïne de patience, jusqu'à ce qu'une génération pour laquelle les souvenirs du passé, et les vertus de cette reine estimable devinrent un crime, le détruisit (1).

Le différend qui existait entre le roi Jean d'Angleterre et le saint-siége eut d'autres complications, auxquelles la France n'était pas étrangère. Les secousses qui agitaient l'Angleterre laissaient prévoir une catastrophe qui donna plus tard naissance au développement de sa liberté et de sa puissance. L'archevêque de Cantorbéry et ses compagnons partirent de Rome, et arrivèrent au mois de janvier en France, où ils publièrent devant le roi, le clergé et le peuple, la sentence rendue à Rome contre Jean d'Angleterre. Il les exhorta tous, en leur promettant la rémission des peines dues à leurs péchés, à prendre les armes contre le roi et à placer un autre plus digne sur le trône. Quant à Philippe-Auguste, les exhortations d'Innocent le trouvèrent tout disposé à se venger des injustices de Henri et de Richard; car il ne demandait qu'un prétexte pour faire la guerre. Il convoqua pour le lundi après le diman-

(1) Albericus, p. 470. — L'*Anon. Cont. Rob. Altiss.*, in Recueil XVIII, 218, parle du motif de la réconciliation du roi et d'Ingelburge. Ce motif est la guerre avec l'Angleterre. — *Chron. Turon.* — Rigord. — La clause du testament de Philippe porte : *Donamus bene meritæ uxori nostræ Ysambor., Reg. Franc., decem millia librarum Parisiensium ; quamvis ampliora eidem Reginæ possumus dare, sed nos ita taxavimus, ut ea, quæ injuste recipimus, possemus plenius emendare.* — Ingelburge mourut en juillet 1236. — Voy. Montfaucon, *Monuments de France*, II, 110, tabl. XIII, n° 2. — Ce monument a été détruit à la révolution de 1793.

che des Rameaux, les vassaux spirituels et temporels à Soissons, et leur communiqua son projet de prendre les armes contre l'Angleterre, de réintégrer les évêques bannis dans leurs diocèses, de rétablir le service divin, et de faire rendre compte à Jean du meurtre d'Arthur. Les barons jurèrent unanimement de le seconder; le sénéchal Savarie lui-même fit ce serment au nom de la noblesse inconstante du Poitou. Ferrand de Flandre demanda la restitution des villes d'Aire et de Saint-Omer, si l'on voulait qu'il se joignît à l'armée. Philippe, profitant de ces dispositions guerrières, ordonna, sous peine de perte du droit féodal et de haute trahison, à tous ses vassaux, depuis les grands feudataires jusqu'au dernier écuyer, de se trouver à Rouen pour le 23 avril. Tous les bâtiments qu'il put réunir furent chargés des provisions nécessaires à une grande armée. Les couvents furent soumis à de fortes contributions, et obligés d'attester par écrit que ces contributions étaient volontaires. La flotte devait se réunir dans la rade de Boulogne. A l'époque fixée pour le rassemblement de l'armée, Innocent envoya au roi le cardinal Robert Courçon, qui était chargé d'une mission secrète (1).

Jean avait sur le continent des espions qui lui donnaient avis de ces préparatifs. Depuis longtemps il s'attendait à voir Innocent prendre des mesures énergiques pour obtenir obéissance à ses ordres, satisfaction pour le passé, et sécurité pour l'avenir; aussi s'était-il mis en devoir de les repousser. Tout vaisseau de transport, pouvant porter six chevaux, devait être muni d'un équipage expérimenté, et se rendre vers la mi-carême à Portsmouth, pour être à la disposition du roi. Les vicomtes invitèrent tous les feudataires et vassaux de la couronne à se réunir à Douvres,

(1) *Cont. Rog. Howed.*, in Recueil, t. XVIII, 169. — Matth. Par. — Albericus. — Guil. Brit. — *Chron. Turon.*, in Martene, *Collect. ampl.*, t. V. — Vinc. Belloc., *Spec.*, XXX, 5. — Iperii, *Chron. S. Bert.* — *Ep.* XVI, 33.

vers la fin de Pâques. On promit une solde à tous ceux qui, n'ayant pas de service féodal à remplir, voudraient s'enrôler sous la bannière royale. Les marchés de comestibles furent supprimés en province, et transférés à la suite de l'armée (1).

Cependant, Jean ne réduisit pas ses moyens de défense aux ressources de son royaume; il s'allia avec les princes voisins de Philippe, qui, par la situation de leurs provinces, pouvaient lui rendre plus de service que par le nombre de leurs combattants. Déjà, au jour de l'Ascension de l'année précédente, le comte Regnaud de Boulogne avait été envoyé en Angleterre par l'empereur Othon, afin d'alimenter la haine de Jean contre Philippe. Ce seigneur proscrit avait fait publiquement, à Londres, serment de vassalité au roi, et lui avait donné des otages pour gages de sa fidélité. En travaillant à faire entrer les seigneurs des Pays-Bas dans le parti de Jean, Regnaud lui rendait un service plus signalé que s'il avait fourni lui-même des troupes. Othon lui avait prescrit, quand il traversa les Pays-Bas pour se rendre en Angleterre, de s'entendre avec eux. Aussi, vers la même époque, Thibault de Bar, et son fils Henri, firent-ils alliance avec Jean, qui promit de leur restituer les fiefs qu'ils avaient possédés autrefois. Le duc de Limbourg se laissa aussi entraîner par la remise d'un fief dont Richard lui avait donné l'investiture. Un emprunt de 3000 marcs fait à Mathilde de Flandre, gagna Ferdinand, son neveu, déjà ébranlé par les représentations de Regnaud. Jean lui proposa aussitôt une entrevue. Le duc de Louvain fut prié de permettre à ses vassaux de servir sous la bannière du comte de Boulogne. Le vicomte de Thouars entra aussi dans cette ligue. Pendant la semaine sainte, un traité fut conclu avec le comte Guillaume de Hollande. Dans le cas où

(1) Matth. Par.

l'Angleterre serait envahie, le comte s'engageait à se mettre à la solde de Jean, avec vingt-cinq chevaliers et mille à quatorze cents lances. En reconnaissance de ce service, le roi investit le comte d'un fief rapportant 400 marcs, et celui-ci fit le serment de vassal (1).

La crainte de perdre leurs fiefs détermina un grand nombre de vassaux à se rendre avec leur contingent au lieu du rassemblement. Les provisions n'étant pas suffisantes pour tant de troupes, ils n'en conservèrent près d'eux que l'élite. Ils furent bientôt joints par l'évêque de Norwich, accompagné de cinq cents chevaliers, et d'un nombre considérable de cavaliers irlandais. Toute l'armée s'élevait à soixante mille combattants. La même activité régnait dans les cinq ports où la flotte était répartie, et de nombreuses galères croisèrent sur les côtes. Jean, comptant sur la supériorité de sa marine, espérait anéantir l'ennemi avant le débarquement ; déjà il se trouvait à Douvres avec son armée. Plus l'époque fixée par la prophétie de Pierre approchait, plus les esprits étaient inquiets : on doutait que la fidélité de l'armée fût égale à sa valeur(2).

Comme la tentative de Pandolphe pour déterminer Jean à se soumettre à la volonté du pape, avait échoué, le roi pouvait prévoir qu'on allait prendre contre lui d'autres mesures. Il crut pouvoir les prévenir par des négociations à Rome, et, dans ce dessein, il envoya l'abbé de Beaulieu près d'Innocent. Pendant qu'il observait les côtes de France, l'abbé revint en Angleterre, accompagné de deux chevaliers du Temple, chargés d'annoncer au roi que le sous-diacre Pandolphe et le frère Durand apportaient des propositions d'accommodement, et demandaient une audience (3).

(1) Rymer, *Act.*, I, 50, 51, 52.

(2) *Cont. Annal. Rog. de Howed.; Annal. Waverl.,* in Recueil, t. XVIII. — Matth. Par.

(3) Matth. Par.

Innocent n'avait point dissimulé à ses mandataires l'importance de leur mission; il leur avait fait sentir qu'il s'agissait de l'honneur et de la considération du saint-siége. Tous deux devaient se présenter devant le roi, accompagnés d'un prélat anglais, et demander satisfaction au monarque, dans les termes convenus avec les ambassadeurs du roi. Et ce n'était qu'autant que Jean promettrait, par serment, d'exécuter les conditions essentielles, qu'ils étaient autorisés à lever l'interdit et l'excommunication. Le pape se réservait de prononcer sur les différends de moindre importance. Si le roi ne prenait pas une détermination dans le délai d'un mois, les ambassadeurs avaient ordre de quitter l'Angleterre (1).

Le désir du pape d'entreprendre de nouvelles négociations devait faire plaisir au roi Jean; car il chargea les templiers d'inviter Pandolphe à se présenter sans délai. Le légat fit observer au monarque que l'armée de Philippe n'attendait que le signal pour soumettre l'Angleterre à la France; que les évêques, les exilés de toute condition, soupiraient après le moment où ils pourraient recouvrer les siéges qu'ils avaient perdus, et prêter hommage à Philippe; que ce monarque avait reçu des lettres des principaux barons, l'exhortant à entreprendre la conquête, et qu'il comptait fermement sur le succès de l'entreprise. Un changement de conduite, la pénitence, et la promesse sous caution de se soumettre humblement à l'Église, pouvaient seuls sauver le royaume, dont il était déjà dépossédé à Rome par suite de son refus de comparaître. Il engagea le roi à ne pas se jeter dans des embarras d'où il ne pourrait plus se tirer par ses propres forces (2).

Jean pesa sérieusement ces ouvertures; il craignait et

(1) *Ep.* XV, 234.
(2) *Geneal. Com. Flandr.*, in Mart., *Thes.*, t. III.

l'armée de Philippe et la défection de ses barons. Enfin, à l'exemple de ces princes qui croient affermir leur pouvoir en employant des rigueurs arbitraires, et qui se laissent ensuite effrayer par les craintes les plus puériles, Jean se rappela la prophétie de Pierre; ses craintes redoublèrent à l'approche de l'Ascension. Pour la première fois, peut-être, l'excommunication l'effraya. Le trône, la vie, le salut, tout lui paraissait en danger. Enfin, il posa, en tremblant, la main sur l'Évangile, et jura de se soumettre à l'Église. Seize barons s'engagèrent à faire exécuter sa promesse dans le cas où il deviendrait parjure (1).

Le 13 mai, le roi et Pandolphe conclurent, à Douvres, en présence d'une foule de comtes, de barons et de peuple, un traité en vertu duquel la paix devait être rétablie entre Jean et les évêques, tous les ecclésiastiques et laïques impliqués dans ce différend. Le roi s'engageait à ne leur causer ni à ne leur laisser causer aucun tort, à ne pas les troubler dans l'exercice de leurs fonctions, et à expédier pour cet effet des lettres publiques, cautionnées par quelques barons, sous la foi du serment. En n'observant pas ces conditions, le roi perdra la surveillance sur les églises devenues vacantes. Si les barons refusaient de s'engager sous serment, le roi serait tenu de céder au saint-siége son droit de patronage sur les églises anglaises. Des saufs-conduits devaient être expédiés aux archevêques et à leurs compagnons avant leur arrivée en Angleterre. Ceux-ci, de leur côté, s'engageraient, par serment et par écrit, si le roi l'exigeait, à ne rien entreprendre contre la couronne tant que le roi observerait la foi jurée. Au reste, les biens des églises devaient être restitués, des indemnités accordées, les franchises rétablies, et tous les détenus mis en liberté. Aussitôt après l'arrivée de

(1) Matth. Par., p. 163.

l'envoyé pontifical chargé de lever l'excommunication, le roi payera aux mandataires des archevêques, des évêques et des religieux de Cantorbéry, pour chacun, une somme convenable destinée à acquitter leurs dettes et à couvrir les frais de leur retour; et pour tous, une somme de huit mille livres sterling, et leur rendra, immédiatement après l'acceptation du traité, la libre administration de leurs biens immeubles. La proscription contre les ecclésiastiques sera révoquée publiquement, et le roi remettra à l'archevêque une déclaration authentique de ne plus en prononcer à l'avenir. Il lèvera également la proscription contre les laïques. Tout différend relatif à la restitution des biens, devra être jugé par le légat, après l'examen des preuves. L'interdit sera levé immédiatement après l'exécution du traité; les différends que le légat ne pourrait accommoder seront portés devant le saint-siége. Douze barons jurèrent, au nom du roi, la fidèle exécution de ces articles. Puis les évêques reçurent des saufs-conduits, et l'assurance que tous les engagements seraient remplis. Pandolphe se présenta alors au peuple, et annonça que le roi s'était réconcilié avec l'Église, et que tous devaient le secourir contre ses ennemis. Des députés furent envoyés en France pour inviter Philippe à renoncer à ses projets sur l'Angleterre. Cependant bien des personnes doutaient encore de la sincérité de Jean (1).

Les propositions de paix du pape étaient accompagnées d'une lettre, dans laquelle Innocent, au lieu du salut ordinaire, lui souhaite l'esprit d'un meilleur conseil. Il ne s'agit plus, dit-il, de l'Église de Cantorbéry, mais de toute l'Église d'Angleterre, dont le roi, par ses persécutions, voulait faire une esclave. Il lui a envoyé, par les

(1) *Ep.* XV, 234. — XVI, 76. — Matth. Par., p. 163. — Rymer, *Act. et Fœd.*, I, 54. — Wilkins, *Conc. angl.*, I, 541. — *Cont. Annal.*, Rog. Howed., p. 170.

légats, le traité conclu avec ses ambassadeurs. Il n'a tenu qu'à lui d'en remplir les conditions, et de rétablir la paix. Le pape lui avait fait bien des concessions par une grâce spéciale dont il s'est rendu indigne par ses actions. Il lui accorde un délai jusqu'au 1er juin prochain pour accepter publiquement ces conditions, que quatre barons jureront de faire observer. « Dans le cas contraire, nous suivrons l'exemple de celui qui, par son bras puissant, délivra son peuple de l'esclavage de Pharaon, et nous mettrons tout en œuvre pour soustraire l'Église à votre oppression. Notre résolution est irrévocable. Si vous refusez la paix lorsqu'elle est à votre disposition, vous ne pourrez plus l'avoir quand vous la désirerez. Après la ruine, votre repentir sera inutile, et vous aurez le sort de ceux qui, de nos jours, ont nourri une égale présomption (1). »

Innocent communiqua le projet du traité de paix à l'archevêque de Cantorbéry et à ses collègues, et les consola en leur rappelant que les persécutions pour la justice menaient à la couronne de la vie. Il les exhorta à supporter leurs souffrances avec patience, parce que ceux qui sèment dans la douleur, recueilleront dans la joie; le soleil succède aux nuages, le calme à la tempête, la joie et les transports à la douleur et aux larmes. Il leur cita l'exemple de saint Thomas de Cantorbéry, leur donna l'assurance de l'intérêt qu'il prenait à leur sort, et les engagea à mettre leur confiance en celui qui doit récompenser, dans le présent et dans l'avenir, les tribulations supportées pour son honneur et sa gloire (2). Il déclara nulles, illégales et contraires aux libertés de l'Église, toutes les conventions faites avec le roi par des ecclésiasti-

(1) *Ep.* XV, 234. — Le pape fait probablement allusion à Othon et à Raymond.

(2) *Ep.* XV, 233.

ques, n'importe leur rang, au sujet des biens enlevés. De plus, tous les ecclésiastiques qui auront assisté le roi de leurs conseils, ou qui lui auront prêté assistance, qui auront accepté de lui, ou de tout autre excommunié, des fonctions, des bénéfices ou des dignités, qui auront entretenu le moindre rapport spirituel avec le monarque, ou tout autre individu placé sous le poids de l'excommunication, seront déchus de leurs charges et bénéfices jusqu'à ce qu'ils aient comparu devant le saint-siége. Les évêques furent autorisés à excommunier de nouveau le roi, et à lancer l'interdit sur ses États, dans le cas où il romprait la paix, on resterait sourd à leurs exhortations. Enfin, comme l'empereur Henri avait fait périr par le glaive le bienheureux Thomas de Cantorbéry, et que son fils Jean avait injustement persécuté l'archevêque et les religieux de Cantorbéry, qu'il les avait dépouillés de leurs biens et forcés à s'expatrier, les évêques et leurs successeurs furent autorisés, dans le cas où le roi n'observerait pas le serment prêté à l'Église, à refuser à ses héritiers l'onction, le sacre et la couronne (1).

Deux jours après, la veille de l'Ascension, Jean renonça en faveur du pape à la couronne et aux royaumes d'Angleterre et d'Irlande, et remit à Pandolphe un acte ainsi conçu : « Voulant obtenir la miséricorde divine pour nos offenses envers l'Église romaine, désirant nous humilier devant celui qui s'est humilié pour nous jusqu'à la mort, conduit par l'impulsion du Saint-Esprit et n'ayant rien de plus précieux à offrir que notre personne et nos États, nous remettons, du consentement de nos barons, sans y être forcé par la violence ou la crainte, mais en vertu de notre libre volonté, à Dieu, à ses saints apôtres Pierre et Paul, à notre mère la sainte Église, à notre seigneur le pape Innocent et à ses successeurs catholiques,

(1) *Ep.* XV, 236-238.

en expiation de nos péchés et de ceux de notre famille, tant vivants que morts, nos royaumes d'Angleterre et d'Irlande avec tous leurs droits et dépendances, afin de les recevoir de nouveau en qualité de vassal de Dieu et de l'Église romaine. Nous prêtons entre les mains de Pandolphe le serment de vassal au souverain pontife et à ses successeurs, et rendons ce serment obligatoire pour nos héritiers et successeurs. En signe de vassalité, nous nous obligeons à payer au saint-siége, sur les revenus du royaume, outre le denier de saint Pierre, 300 marcs pour l'Irlande et 700 pour l'Angleterre. Le tout sous peine de déchéance pour celui de nos successeurs qui attaquerait ces dispositions (1). »

Jean remit au légat cet acte revêtu de son sceau et de la signature de l'archevêque de Dublin et de plusieurs barons ; il se rendit ensuite en grande pompe à l'église, déposa la couronne et les insignes de la royauté, et prêta en ces termes le serment de vassalité : « Moi Jean, par la « grâce de Dieu, roi d'Angleterre et souverain d'Irlande, « je serai dès ce moment fidèle à Dieu, à saint Pierre, à « l'Église romaine, à mon seigneur le pape Innocent, ainsi « qu'à ses successeurs catholiques. Je n'aiderai ni par ac- « tions, ni par paroles, ni par conseils, ni par consente- « ment, à leur faire perdre la vie, les membres ou la « liberté. J'éloignerai d'eux tout dommage qui me sera « connu, et ferai tous mes efforts pour l'empêcher. Je leur « ferai connaître par moi-même ou par une personne sûre « tout attentat contre eux. Je garderai le secret sur tout « ce qu'ils voudront me communiquer, et ne le divulgue- « rai pas à leur détriment. Je défendrai de tout mon pou-

(1) Dans la quarantième année du règne d'Édouard III, la chambre pontificale réclama le payement de ces 1000 marcs. Le parlement déclara que le roi Jean n'avait pu, sans son consentement, rendre le royaume dépendant du saint-siége, et que cette somme ne serait plus payée. Hallam, *Tableau de la situation de l'Europe au moyen âge*, II, 75, not.

« voir l'héritage de saint Pierre, et particulièrement le « royaume d'Angleterre et d'Irlande contre quiconque « voudra les attaquer. Que Dieu et les saints Évangiles « me viennent en aide (1). » Pandolphe foula aux pieds, au grand déplaisir de l'archevêque de Dublin, l'argent que le roi lui offrit en signe de soumission, et il garda la couronne et le sceptre pendant cinq jours, après lesquels il les rendit au roi.

Les esprits, diversement disposés, attendaient la fête de l'Ascension. Le roi fit dresser sa tente dans une vaste plaine, et annoncer une fête par un héraut d'armes. Il ne s'apercevait pas que la prophétie de Pierre était en quelque sorte accomplie. D'autres personnes la regardaient comme un bavardage insensé; beaucoup rougissaient d'y avoir ajouté foi, et cherchaient par toutes sortes d'interprétations à se justifier de leur crédulité. Quant à Jean, voyant le jour passé et se trouvant bien portant, il se crut autorisé à punir le malencontreux prophète. Il le fit à sa manière : il ordonna qu'il fût attaché, avec son fils, à la queue d'un cheval, et traîné depuis le château de Corf jusqu'à Warham, où il les fit pendre tous deux, au grand scandale de bien des personnes qui reconnaissaient dans la donation de Jean l'accomplissement de la prophétie (2).

Ces événements, arrivés en quelques jours, nous donnent le résumé de toute la vie de Jean : opiniâtre jusqu'à l'excès, tant qu'il ne voyait pas le danger, poltron jusqu'à la perplexité quand il l'apercevait de près; et puis quand, par une condescendance qu'on ne demandait pas même de lui, il l'avait détourné, il devenait cruel et inhumain.

(1) Ce serment était celui que tout vassal prêtait à son suzerain. César Borgia se servit, mot pour mot, de la même formule lorsqu'il prêta serment à Alexandre VI, qui le fit Gonfalonier de l'Église. Burckhard, *Diar.*, in Eccard., *Corp. hist.*, t. II.

(2) Matth. Par.

Sa démarche fut aussi fortement blâmée que l'avait été celle de Pierre d'Aragon neuf ans auparavant. L'archevêque de Dublin protesta, dit-on, contre cet hommage fait au saint-siége, et quoique alors il ne fût soutenu par personne, et que les barons n'eussent éprouvé aucun changement dans leur position, l'orgueil des barons fut blessé, parce que de vassaux immédiats de la couronne, ils étaient devenus arrière-vassaux. Le jugement que l'on portait à l'étranger sur cet acte n'était pas plus favorable que celui des indigènes. Car la condescendance de Jean fut regardée comme le résultat, non de son dévouement au saint-siége, mais de la crainte que lui inspiraient les préparatifs du roi de France, du doute où il était sur les dispositions de ses barons et de ses sujets, et du souvenir de l'insuccès de ses guerres contre Philippe-Auguste. Sa soumission lui paraissait le seul moyen de faire échouer les projets de son rival, et de soustraire sa couronne aux chances incertaines de la guerre (1).

Pandolphe quitta l'Angleterre dès qu'il eut reçu les 8,000 livres sterling pour les évêques exilés. Jean lui remit pour le pape une lettre, par laquelle il lui annonçait avoir accepté sans difficultés toutes les propositions qui lui avaient été faites par le légat, et que, de plus, il donnait son royaume en fief au saint-siége. Il le priait de lui accorder sa bienveillance et de le traiter avec bonté, en considération du fardeau qu'il s'était imposé avec joie (2).

Le légat donna connaissance de ces diplômes aux évêques anglais qui se trouvaient en France, et il n'eut pas de peine à les faire retourner dans leur patrie. Il se pré-

(1) Rapin Thoiras, et Hume, *Hist. of Engl.*, II, 305, ed. Basil. — Guil. Brit., l. IX. — Matth. Par., p. 172. — *Cont. Annal. Rog. Howed.*, 170. — On voit ici, comme ailleurs, que le roi Jean n'a donné son royaume en fief au saint-siége que pour s'assurer le secours d'un puissant protecteur. (*Note du trad.*)

(2) *Ep.* XVI, 78.

senta ensuite à Philippe-Auguste, qui attendait le moment propice pour s'embarquer, et le somma de licencier son armée ; car le roi, disait-il, s'étant soumis à Dieu et aux ordres de l'Église et du pape, une attaque contre ses États serait une offense envers le saint-siége. Philippe répondit avec colère : « N'est-ce pas d'après les ordres du pape que j'ai fait des préparatifs pour lesquels plus de 60,000 livres ont été dépensées ? » Philippe eût sans doute persisté dans ses projets d'invasion, si le comte de Flandre, qui craignait d'être obligé de rompre son alliance avec Jean, ne l'en eût détourné. Ce seigneur déclara ouvertement que la guerre contre l'Angleterre était injuste, que Philippe n'avait aucun droit héréditaire sur ce royaume, et qu'il refuserait sa coopération, puisque ses villes et son patrimoine se trouvaient aussi injustement entre les mains du roi de France. Le roi, vivement irrité des discours du comte, lui ordonna de quitter sa cour, et jura par tous les saints du pays que la France appartiendrait à la Flandre ou bien la Flandre à la France. Cette disposition hostile de l'un des grands feudataires de la couronne détourna l'orage qui grondait sur l'Angleterre; car Philippe sentait qu'il était nécessaire d'assurer ses frontières avant de porter la guerre chez son voisin.

A cette époque, la Flandre avait atteint un point de prospérité inconnu dans les autres pays de l'Europe; aucun autre royaume ne comptait autant de villes florissantes, autant de cités populeuses. On y travaillait les laines d'Angleterre qui étaient ensuite expédiées dans toutes les contrées de l'Europe; à force de soin et d'art, les objets de première nécessité y étaient devenus des objets de luxe. Là s'étaient formées ces maîtrises qui servaient à la fois d'encouragement aux ouvriers et de garantie à l'acheteur. En stimulant tous les associés, ces corporations propageaient jusque dans le cercle de la vie privée une loyauté digne d'être comparée à l'honneur chevale-

resque. Les princes, convaincus que la prospérité, la dignité et la puissance du pays tenaient à une activité bien entendue, avaient doté ces corporations de faveurs et de priviléges. C'est ainsi que se développa cette bourgeoisie forte et énergique que nous ne connaissons que par l'histoire; cette bourgeoisie qui, fière de son industrie, portait le bouclier d'or en l'honneur de la ville natale, et savait au besoin défendre ses droits et son indépendance les armes à la main. Dévouées au suzerain, ces villes manufacturières voyaient leur industrie se développer avec d'autant plus d'activité qu'elles n'étaient soumises à aucune entrave. Alors les princes n'avaient pas encore tout soumis dans leurs États à des règles uniformes, et de leur côté les bourgmestres et les conseillers municipaux ne croyaient pas s'élever à mesure qu'ils abaissaient la dignité des princes.

Cette Flandre, si pleine de vie, si prospère et si florissante, allait être attaquée et par terre et par mer. Philippe soupçonnait ou connaissait l'alliance qui existait entre Ferrand et Jean d'Angleterre, et voulait à tout prix forcer son vassal à la rompre (1).

Une flotte considérable, telle que la France n'en avait pas encore vu, partit de Boulogne en longeant la côte, et pendant que l'armée de terre s'emparait de Gravelines, la flotte prit Dam sans éprouver de résistance. Son port lui offrit un abri sûr et spacieux. Là, des trésors immenses en métaux bruts, en étoffes les plus rares de l'Asie, en vins exquis du Midi, en produits de toutes espèces de la Flandre et de l'Angleterre, devinrent la proie du pirate Savaric et de l'aventurier Cadoc, qui violèrent le traité qui garantissait ces richesses. L'armée, avide de pillage, semblable à une nuée de sauterelles, se répandit dans ce pays. Des villes, des châteaux, saisis de terreur,

(1) Guill. Brit. — Capef., III, 168.

ouvrirent leurs portes. Ypres et Bruges ne purent opposer une longue résistance. Philippe, attiré par les richesses de Gand et par le désir de châtier l'orgueil de ses bourgeois, se dirigea vers la Flandre septentrionale; il campa devant cette ville, espérant que sa soumission entraînerait celle du pays et lui permettrait d'exécuter ses desseins contre l'Angleterre (1).

Quand Ferrand apprit l'invasion de Philippe, il invita Jean à remplir ses devoirs d'allié. Celui-ci eût volontiers envoyé toutes ses forces en Poitou afin de faire diversion, mais les barons se montrèrent peu disposés à le suivre. Il donna donc à son frère, le comte Guillaume de Salisbury, au duc Guillaume de Houtland et au comte de Boulogne, le commandement de cinq cents vassaux, de sept cents chevaliers et d'un corps d'élite de cavalerie et d'infanterie. Un vent favorable les conduisit devant le port de Dam, où, étonnés de voir un si grand nombre de vaisseaux, ils apprirent que c'était la flotte française. Des espions leur apprirent que les Français n'avaient laissé qu'un petit nombre de marins pour garder leurs navires. Philippe avait à la vérité envoyé deux cent quarante chevaliers et dix mille hommes d'élite sous le commandement du comte de Soissons; mais ces troupes, avides de pillage, étaient à parcourir le pays. Les généraux anglais ordonnèrent aussitôt l'attaque. Le petit nombre de matelots restés sur les bâtiments qui mouillaient devant le port n'opposèrent pas une longue résistance. Les Anglais chargèrent trois cents chaloupes de vivres et d'armes, coupèrent les cordages et firent immédiatement voile pour l'Angleterre, après avoir mis le feu à plus de cent bâtiments français

(1) Guill. Brit., l. IX, rapporte que la flotte française comptait dix-sept cents vaisseaux. — La ville de Dam, dont la flotte s'empara, ne peut être celle qui, de nos jours, porte ce nom, et qui est située à 6 lieues de la côte. Aurait-on voulu désigner Ostende? — Rigord., c. 54. — Vinc. Bellov., XXX, 6.

qui avaient été poussés sur le rivage. Le roi de France et la noblesse perdirent des trésors immenses. Ceux qui avaient échappé à l'incendie furent poursuivis sur terre par les Anglais qui avaient débarqué leurs chevaux (1).

Philippe se préparait à attaquer Gand, quand un messager vint lui dire : « Seigneur, hier les Anglais ont paru « avec une flotte considérable ; le pays se soulève et se « joint au comte. » Un instant après arriva un second messager, et il dit : « Quatre cents bâtiments sont perdus ; « la flotte ennemie empêche la sortie du port ; la riche « caisse militaire est en danger ; les soldats sont plus oc- « cupés à mettre leur butin en sûreté qu'à défendre vos « bâtiments et vos trésors. Toute l'armée ennemie est « aux portes de Dam. Le comte Robert de Poissy la con- « tient encore avec un petit nombre de braves. Tout est « perdu sans un prompt secours. — Je ne tiens pas « assez à Gand, répliqua le roi, pour mettre en jeu ma « flotte et mes compagnons. » Mais une armée aussi considérable, et qui devait se faire suivre de chariots portant des provisions, ne pouvait arriver aussi promptement ; Philippe ordonna qu'une troupe armée à la légère prît les devants, afin d'encourager les défenseurs de Dam. Le duc de Bretagne demanda et obtint l'honneur de les conduire. Il se mit en route dans la soirée, accompagné de cinq cents lances, marcha sans s'arrêter, et parut à trois heures du matin devant Dam, où il fut reçu par la garnison comme un messager de salut. Le lendemain le roi arriva avec son armée, ordonna aussitôt une attaque générale, et les Anglais se réfugièrent sur leurs vaisseaux, après avoir perdu bon nombre des leurs et laissé des prisonniers. Regnaud de Boulogne était de ce nombre ; mais il fut reconnu par quelques-uns de ses parents, qui,

(1) Rog. Howed. — Guil. Brit. — B. Iterii, *Chron.*, in Recueil, XVIII, 231. — Matth. Par.

craignant que la honte de la punition qui attendait le rebelle ne rejaillît sur eux, le laissèrent s'échapper, après lui avoir enlevé son cheval, son bouclier et son casque.

La Flandre expia la prompte invasion des Anglais. « Bruges, s'écria Philippe, remplacera les vaisseaux que « j'ai perdus; soixante nobles qui sont en mon pou- « voir payeront chacun mille marcs pour leur rançon ; « Ypres rachètera au même prix la liberté de ses princi- « paux bourgeois. Que la flotte à laquelle les Anglais fer- « ment la sortie de Dam soit donc incendiée, je serai « trois fois dédommagé de cette perte. » Le roi donna lui-même l'ordre d'incendier ses navires, et fit réduire la ville en cendres, parce que ses habitants, d'intelligence avec les Anglais, avaient fait des signaux pour favoriser leur entreprise. Après cette expédition, Philippe se présenta de nouveau devant la ville de Gand, qui se rendit aux mêmes conditions que Bruges et Ypres. Courtray et Lille se soumirent après un siége de trois jours. Douai fit de même. Enfin, lorsque Philippe eut pris les principales villes de Flandre et un grand nombre d'otages, comme garantie de ses frais et de la soumission, il retourna dans ses États (1).

Les nouvelles que Jean reçut de la Flandre lui firent plaisir : car il n'avait plus à craindre un débarquement en Angleterre. Il envoya de l'argent à l'armée qui avait passé la mer, et lui ordonna d'envahir la France. Il demanda des secours à l'empereur Othon, auquel il avait envoyé une ambassade le 25 juillet, chargée d'instructions verbales. Comme il voyait un allié naturel dans tous ceux qui s'étaient attiré la disgrâce de l'Église, il écrivit aussi au comte de Toulouse pour lui annoncer qu'il lui aurait

(1) Voir, pour ces événements, Guill. Brit., *Philippeis*, l. IX.—Matth. Par. et Rigord. — *Geneal. Com. Flandr.*, in Martene, *Thes.*, t. III. — *Chron. Turon.*, t. V.

envoyé des secours à la Pentecôte, s'il n'en eût été empêché par des vents contraires (1).

Les alliés, pour gagner le duc de Brabant qui n'attendait qu'une occasion pour abandonner Philippe-Auguste, mirent le siége devant Bruxelles. Lille ouvrit de nouveau ses portes à son souverain, et chassa la garnison française, qui ne conserva que la forteresse. Mais un renfort étant venu à l'improviste, les Français forcèrent une porte, mirent le feu aux maisons : un vent violent répandit bientôt l'incendie sur toute la ville. Un grand nombre d'habitants trouvèrent la mort dans les flammes, les plus agiles seuls s'échappèrent. Parmi ces derniers se trouvait le comte Ferrand. Un terrain mou, les vapeurs qui s'élevaient et un épais brouillard, dérobèrent les fuyards à la poursuite des Francais. Les soldats de Philippe détruisirent tout ce qui avait été épargné par les flammes. Tous les habitants qui restaient encore furent vendus par le roi comme serfs.

Les nouvelles venues d'Angleterre furent reçues avec joie à Rome. Innocent crut reconnaître la providence divine dans la marche de cette affaire. Il écrivit au roi : « C'est le Saint-Esprit qui vous a inspiré la résolution de soumettre votre royaume à l'Église romaine ; vous posséderez ce royaume avec plus de solidité et d'éclat, puisqu'il est maintenant un royaume sacerdotal, selon l'expression de Moïse et de saint Pierre. Puissiez-vous remplir inviolablement toutes vos promesses. » Sur la demande de Jean, il envoya, pour l'exécution du traité, le cardinal Nicolas, évêque de Frascati, et revêtit ce légat de pleins pouvoirs, afin de terminer cette affaire. Il recommanda ce messager de la paix et du salut à l'archevêque de Cantorbéry, qui pouvait à peine croire à un changement aussi singulier, à ses coévêques, aux prélats qui se trou-

(1) Rymer, *Act.*, I, 57.

vaient encore en Angleterre et aux barons, les priant tous d'aider son légat et de lui obéir. Il fut aussi recommandé à Philippe, comme devant négocier la paix entre la France et l'Angleterre. « Puisque vous avez répondu jusqu'à ce jour aux prières et aux demandes du saint-siége, dit-il dans sa lettre à Philippe, nous espérons que vous continuerez à lui donner des preuves de dévouement (1). »

L'archevêque de Cantorbéry, les moines de l'ordre de Saint-Augustin, les évêques et tous les laïques qui jusqu'alors avaient vécu dans l'exil, retournèrent en Angleterre au mois de juin. Le roi, qui méditait de mauvais desseins, évita leur rencontre. Mais les barons qui avaient prêté serment pour lui, déclarèrent que les traités devaient être non-seulement écrits, mais encore exécutés. Ces représentations décidèrent Jean à mander l'évêque de Winchester. Le roi se jeta à ses pieds en le saluant très-humblement. Les évêques le relevèrent en pleurant, le placèrent au milieu d'eux, et l'accompagnèrent à la cathédrale de Saint-Suithin. Arrivés à la porte de l'église, ils entonnèrent le cinquantième psaume selon les prescriptions canoniques, et levèrent l'excommunication : le roi jura de protéger l'Église, de rétablir les anciennes ordonnances du roi Édouard et de faire rendre justice à chacun par des cours de justice. Il promit, sous peine de s'attirer une nouvelle excommunication, de restituer avant Pâques tout ce qu'il avait enlevé. Il renouvela aussi le serment de fidélité envers le pape. Toutes ces formalités remplies, l'archevêque le conduisit à l'église, ce qui n'avait pas eu lieu depuis bien des années; offrit, en sa présence, le sacrifice de la messe : la joie la plus vive éclata, quand les barons et les évêques vinrent s'asseoir à table à côté du roi. Les vicomtes furent ensuite chargés de faire faire des

(1) *Ep.* XI, 79-83.

enquêtes par des hommes intègres sur les pertes essuyées par les évêques. Un grand nombre de grands, compromis pour avoir assisté le roi dans sa persécution contre l'Église, demandèrent aussi l'absolution. Plusieurs allèrent la solliciter à Rome, les ecclésiastiques surtout, car le pape s'était réservé le droit de décider à leur égard. On croyait cependant que quelques-uns d'entre eux s'étaient rendus à Rome sur les désirs du roi, afin d'obtenir du pape un peu plus d'indulgence au sujet des restitutions (1).

Jean ayant aplani toutes les difficultés, croyait pouvoir s'appliquer exclusivement à ses projets contre la France. Il établit donc une régence, et se hâta de se rendre à Portsmouth. Il y fut reçu par une foule de chevaliers qui lui représentèrent qu'ayant dépensé leur argent durant l'intervalle où ils l'attendaient, ils ne pourraient le suivre, à moins qu'il ne voulût les défrayer sur le trésor. Jean ne pouvait ni ne voulait le faire. Alors les barons du Northumberland déclarèrent que, comme vassaux, ils n'étaient pas tenus de le suivre au delà de la mer. Irrité de cette résolution, Jean se rendit dans l'île de Jersey, accompagné seulement de sa suite. Il espérait que les barons, honteux d'avoir abandonné leur souverain, viendraient le rejoindre. Mais, trompé dans son attente, il fut forcé de retourner en Angleterre. Il songeait alors à triompher des barons par la force des armes, lorsque l'archevêque de Cantorbéry vint lui déclarer à Nordhampton que, d'après son serment, il ne pouvait faire la guerre à quelqu'un sans une décision préalable. Jean lui répondit avec humeur : « Comme je ne dépends d'aucun « tribunal séculier, ce ne sera pas à cause de vous que je « mettrai du retard aux affaires de mon royaume. » Dès

(1) *Ann. Maverl.* — Matth. Par., p. 166. — *Anon. Cont. Reg. Hoved.*, p. 171.

le lendemain matin, Jean, tout bouillant de colère, se rendit à Nottingham. L'archevêque le suivit, et l'avertit que celui qui prendrait les armes en sa faveur avant la levée de l'interdit, serait frappé d'excommunication. Étienne ne quitta pas le roi jusqu'à ce que celui-ci eût fixé un jour où les barons devaient se justifier (1).

Le 25 août, les seigneurs temporels et spirituels se réunirent à Londres dans l'église de Saint-Paul. L'archevêque prit la parole, et commença par ces mots : « J'ai « espéré en Dieu, et il m'a secouru, et ma chair s'est épa« nouie. » A peine avait-il prononcé ces paroles, qu'on entendit une voix s'écrier : « Par la mort du Seigneur, tu « mens. Jamais ton cœur n'a espéré en Dieu, jamais ta « chair ne s'est épanouie. » Le peuple saisit l'interrupteur, et l'archevêque continua tranquillement son discours. Chacun fut ensuite invité à évaluer les dommages éprouvés, afin de fixer les indemnités. A cette occasion l'archevêque prit à part quelques barons, et leur dit : » L'ab« solution n'a été accordée au roi, à Winchester, que sous « le serment d'abolir toutes les lois injustes, et d'y subs« tituer les anciennes ordonnances. J'ai découvert un di« plôme de Henri I^er, au moyen duquel vous pourrez re« couvrer vos anciennes franchises. » L'archevêque leur ayant donné lecture de ce diplôme, ils jurèrent de tout sacrifier pour le maintien de ces priviléges. Cependant ils attendirent encore avant d'en faire usage.

Jean devint de plus en plus inquiet et indécis. Ayant appris la mort du grand juge Galfroi, auquel on reprochait bien des injustices, il dit avec un sourire malin : « En « arrivant aux enfers, le premier salut du grand juge sera « pour l'archevêque Hubert de Cantorbéry... » Il haïssait tellement l'archevêque Étienne, qu'il aurait volontiers mis tout en usage pour le perdre dans l'esprit du pape. Il

(1) Rod. Coggesh., in Recueil, XVIII, 106.

suspectait la fidélité de tous les grands du royaume. Il excita le mécontentement des Anglais en confiant les fonctions de grand juge à Pierre de Roches, évêque de Winchester, qui était étranger. On dit qu'il offrit à l'Émir-Al-Mumenim d'embrasser l'islamisme, s'il voulait lui envoyer des secours. Cette apostasie lui eût d'autant moins coûté, qu'à chaque instant il se permettait des blasphèmes ou des railleries contre les doctrines du christianisme. On raconte que, comme on dépeçait un jour un cerf gras en sa présence, il dit : « Il a certainement mené une vie « agréable, et pourtant il n'a jamais assisté à la messe. »

Le cardinal Nicolas arriva enfin en Angleterre à la Saint-Michel. Il apporta à l'archevêque de Cantorbéry une lettre du pape, par laquelle il était invité à ne rien négliger pour le salut du roi et la prospérité du royaume, à faire tout ce qui pourrait se concilier avec l'honneur du saint-siége et le bien de l'Église d'Angleterre, et à adresser à Rome un rapport sur le résultat de toutes ses démarches, afin que le pape pût se diriger d'après les circonstances (1).

On négocia pendant trois jours à Londres, en présence du roi et du cardinal, au sujet des indemnités dues au clergé. Jean offrit un à-compte de 100,000 marcs, et une compensation complète à Pâques si, d'après l'enquête, les pertes dépassaient cette somme. Le légat fut mécontent de ce que le clergé hésitait à accepter cette offre; mais le clergé soupçonnait le légat de trop favoriser le roi. Jean, dans l'espérance de gagner du temps, voyait avec plaisir que les évêques ne voulaient décider qu'après l'enquête et l'évaluation. — Le 3 octobre, le roi prêta, entre les mains du cardinal, comme représentant du pape, le serment de vassalité, et paya pour la première fois le tribut de 1,000 marcs. Comme le diplôme qu'il avait remis

(1) *Vit. Abb. S. Alb.* — Odor. Rayn., annal. 1212, n° 33. — *Ep.* XVI, 89.

au cardinal Pandolphe avait été scellé avec de la cire, il en remit un autre revêtu de la bulle d'or. Plus tard, de nouvelles conférences furent consacrées aux débats des restitutions ; le roi manifesta les mêmes dispositions, et se montra accessible aux bons conseils. Le cardinal et les évêques l'engagèrent à abolir plusieurs abus onéreux pour le peuple, à mettre un frein aux exactions des vicomtes et aux concussions de leurs subalternes, et à remplacer par des hommes intègres ceux qui ne pensaient qu'à s'enrichir. La restitution ayant été insuffisante pour les ecclésiastiques, dont les châteaux, les maisons avaient été détruits, et les forêts abattues, on nomma des arbitres. Le jour de la Saint-Nicolas, chaque évêque remit, à une assemblée tenue à Reding, le relevé de ses pertes. Pendant trois jours ils nourrissaient l'espoir d'une décision définitive; mais le pape ayant envoyé l'ordre de satisfaire la reine Bérengère, et de restituer au comte de Montfort ce qui lui avait été enlevé, le roi devint plus opiniâtre que jamais. Les évêques se retirèrent sans avoir rien terminé; seulement ceux qui avaient partagé l'exil de l'archevêque de Cantorbéry reçurent 15,000 marcs, par l'intervention du cardinal (1).

Pendant ces négociations, une ambassade, envoyée par Jean, arriva à Rome. Elle était chargée de soumettre verbalement plusieurs propositions au pape, et de demander qu'à l'avenir le roi ne pût être excommunié, ni ses chapelles être interdites, sans une sentence émanée du souverain pontife. Dans sa réponse, Innocent dit au roi combien il était satisfait de sa conversion, et lui témoigna sa joie de ce que le Seigneur lui avait donné l'esprit d'humilité, et l'avait affermi sur le rocher du salut. Il le prévint qu'il était disposé à accueillir toutes les propositions qui lui seraient faites par l'organe de ses am-

(1) *Annal. Cont. Rog. Howed.* — Matth. Par. — *Annal. Waverl.*, p. 202.

bassadeurs ; qu'il espérait que le roi honorerait l'Église dans son royaume comme une fiancée du Seigneur ; car la dignité du roi et la liberté de l'Église peuvent se concilier parfaitement. L'expérience apprenait d'ailleurs que les princes qui ont lutté contre l'Église ont perdu leur puissance, tandis qu'au contraire ceux qui ont respecté les droits spirituels ont prospéré. « Nous vous conseillons, « disait-il, de vivre en bonne intelligence avec les arche- « vêques et les évêques, et surtout en ce qui touche aux « affaires spirituelles et aux droits ecclésiastiques, puisque « vous pouvez recourir à nous, et obtenir, par des voies « convenables, ce que vous n'obtiendrez jamais par votre « propre autorité. » Innocent fit aussi rédiger l'acte qui déclarait l'Angleterre et l'Irlande fiefs du saint-siége, et les plaçait sous la protection de saint Pierre, acte qui obligeait les successeurs du roi de recevoir ces royaumes du pape, et de lui prêter foi et hommage. Il invita les évêques anglais à vivre en paix avec le roi, à ne pas exciter de troubles, et à adresser leurs réclamations au saint-siége, qui examinerait tout et déciderait selon l'équité. Enfin, comme le roi, son successeur et le royaume relèvent de l'Église romaine, ils sont tenus de se montrer d'autant plus fidèles et obéissants (1).

Le légat fut chargé de donner l'ordre à l'archevêque de Cantorbéry et à ses collègues de rechercher, de détruire ou de brûler, immédiatement après la levée de l'interdit, toutes les lettres qui auraient pu être écrites contre le roi, dans la prévision où il n'aurait pas accédé aux propositions de paix, afin qu'on ne pût en faire un mauvais usage. Il eut mission de dissoudre toute association ou confrérie dont l'existence remonterait à l'époque de la scission entre le sacerdoce et la royauté, de veiller à la restitution des biens épiscopaux, et de forcer ceux qui en possède-

(1) *Ep.* XVI, 130-132, 135.

raient d'en employer le montant à secourir la terre sainte. Il devait en outre, avec l'assentiment du roi, nommer à tous les évêchés ou abbayes vacants, et choisir des hommes distingués par leurs talents et leur conduite, et capables de servir le roi et l'État par leurs conseils et leurs actions. Ceux qui étaient indignes et incapables devaient être destitués (1).

Le légat se trouva ainsi investi d'un très-grand pouvoir; on lui reprocha de s'en être souvent servi arbitrairement, et de n'avoir pas toujours pesé les vrais intérêts de l'Église. Au lieu de s'entendre avec les archevêques et les évêques, il se rendait, avec quelques chapelains du roi, aux églises vacantes, et élevait souvent aux hautes dignités les plus incapables, suivant l'ancien abus existant en Angleterre. Les chanoines d'Yorck seuls paraissent avoir pu procéder à une libre élection. Plusieurs ecclésiastiques portèrent plainte à Rome contre le légat, qui les punit en les suspendant de leurs fonctions. Pour les empêcher de s'y rendre, il leur défendit de rien emporter, même de leur fortune particulière. Il conféra des paroisses à des ecclésiastiques de sa suite, sans prendre l'avis des patrons de ces églises. Aussi fut-il généralement détesté, car il convertissait la justice en injustice. Telle n'était pas la pensée du pape, qui avait en vue le maintien des droits de chacun, le rétablissement de l'ordre, et qui non-seulement engageait, dans ses bulles, les évêques, les barons, les chevaliers et le peuple à être fidèles à leur souverain, mais défendait encore à l'archevêque de Cantorbéry de mettre, à l'insu du saint-siége, l'interdit sur les possessions du roi situées au delà de la mer. Cette défense était juste; car, depuis une époque très-reculée, ces possessions ne faisaient pas

(1) *Ep.* XVI, 133-138. — On agit ainsi à l'égard de l'abbé de Westminster et d'Evesham. *Annal. Cont. Rog. Howed.*

partie de la juridiction ecclésiastique de l'Angleterre, elles dépendaient d'autres métropolitains (1).

L'Émir-Al-Mumenim était à peine retourné en Afrique, que le bruit se répandit en Espagne qu'il préparait une expédition formidable. La consternation était générale; aussi Innocent avait-il ordonné à son légat de prêcher dans le sud de la France une nouvelle levée de boucliers contre les infidèles. Le roi de Castille organisait, de son côté, les soldats de toute l'Espagne pour les opposer aux Maures. Il termina, dans ce but, le différend qui existait entre les rois de Léon et de Portugal. Sans la guerre, l'année 1213 aurait été désastreuse pour l'Espagne, car la disette s'y faisait sentir cruellement. L'archevêque de Tolède, guerrier chrétien autant que pasteur zélé, distribua tous ses biens, recueillit des dons, entraîna les riches par son exemple et par la parole de la grâce. Le roi, le clergé, les barons, les chevaliers et les bourgeois, rivalisèrent de générosité; malgré cela, la misère devint telle, que beaucoup de malheureux mouraient de faim dans les rues et dans les carrefours (2).

Déjà au mois de février Alphonse s'était remis en campagne. La mort avait surpris, l'année précédente, l'Émir-Al-Mumenim au milieu de ses grands préparatifs de guerre. Il avait succombé probablement à la douleur de sa défaite. Quant au roi de Castille, il vint célébrer la Pentecôte dans les environs de Tolède, couvert de gloire pour avoir pris divers châteaux à l'ennemi, et converti en église la mosquée de la ville forte d'Alcarez ; heureux au milieu de ses enfants et de ses petits-enfants; plus heureux que ceux qui, n'ayant écouté que leur courage, avaient passé des frontières de l'Estramadure à Séville, où ils tombèrent sous les coups d'Aben-Zaïd, frère de Mahomet et gouverneur de la province. Enhardi par cette victoire,

(1) *Ep.* XVI, 155.—Matth. Par.—Rymer, *Acta,* I, 58.—*Ep.* XVI, 136.
(2) *Ep.* XV, 215. — Ferreras, IV, 102. — Rod. Tolet., VIII, 13.

Aben-Zaïd ordonna à son fils d'envahir la Castille et de la livrer au pillage; cependant les Maures ne purent tenir devant les chrétiens qui s'étaient armés à la hâte. Ces derniers reprirent le butin fait par l'ennemi, mais bien des hommes gisaient par terre, massacrés par les infidèles.

Baeza étant retombée au pouvoir des Maures, Alphonse, pour se venger, vint, au mois de novembre de la même année, mettre le siége devant cette place. Il avait envoyé six cents chevaliers d'élite au roi de Léon, car ce monarque ne se livrait pas non plus au repos lorsque la foi et l'Espagne étaient en danger. Il choisit, pour théâtre de ses exploits, Alcantara, dont il s'empara malgré ses remparts et la résistance de la garnison. Mais les troupes qui assiégeaient Baeza eurent à supporter le fléau qui désolait l'Espagne; la famine fit surmonter l'horreur de la chair humaine. C'est pourquoi Alphonse conclut une trêve et se retira à Calatrava, où le courageux et pieux archevêque de Tolède donna toute sa vaisselle d'argent pour soulager les malheureux, et s'enferma dans les châteaux-frontières avec les habitants qui mouraient de faim, afin de conserver ces châteaux au pays. Le pape lui confia l'administration spirituelle de tous les domaines conquis par le roi sur les infidèles (1).

Quelques difficultés suscitées à Pierre d'Aragon par les habitants de Montpellier, sa passion effrénée pour les femmes, lui rendirent bientôt insupportable son union avec Marie, qu'il avait déjà voulu rompre sept ans auparavant. Il donnait pour prétexte qu'il avait épousé Marie du vivant de son second époux, le comte de Comminges, et qu'avant son mariage il avait vécu dans l'intimité d'une proche parente de cette princesse. Le pape ayant, sur la demande de Pierre, fait examiner la validité de ces raisons, la reine demanda un délai pour préparer sa défense. Dif-

(1) Ferreras, IV. — Rod. Tolet., VIII, 14. — *Ep.* XVI, 153.

férents évêques et légats furent successivement chargés de cette affaire, et plusieurs années s'écoulèrent. La reine avoua avoir été unie au comte de Comminges, mais non légitimement, parce que le comte était un trop proche parent, et qu'il avait déjà deux femmes. Le roi chercha à invalider ces raisons, et, après plusieurs années de débats, l'affaire fut portée devant le saint-siége. La reine se rendit elle-même à Rome, accompagnée d'un avocat. Innocent ayant lui-même pris connaissance de toutes les pièces, déclara, en plein consistoire, que les motifs du roi n'étaient pas fondés, et que le mariage ne pouvait être dissous. Il invita Pierre à reprendre sa femme, d'autant plus que cette princesse lui avait donné un fils, et que sa conduite était irréprochable. Il fit même avertir Pierre, pour donner plus de poids à la sentence, qu'il emploierait les moyens de discipline ecclésiastique, s'il ne s'y soumettait pas (1).

Pierre méprisa la décision et reporta sur le fils la haine qu'il avait vouée à la mère, de sorte qu'il n'eut aucune peine à le livrer à Simon de Montfort, avec lequel il vivait pourtant en grande mésintelligence. Il songeait même à contracter de nouveaux liens. Marie avait à traiter d'autres affaires à Rome. Elle accusait les habitants de Montpellier d'avoir détruit son château et enlevé les pierres; de nommer des fonctionnaires à son insu et même contre sa volonté; de retenir ses revenus et de nourrir l'animosité de son mari contre elle. Le pape ordonna une enquête sur tous ces griefs, et condamna les habitants de Montpellier à indemniser la reine. Les enfants illégitimes du père de Marie élevaient des prétentions plus importantes; car leur père avait fait d'inutiles démarches près

(1) *Gesta Com. Barcin.*, c. 24. — Bern. Gomès, *Vita Jac. I*, in Schotti, *Hisp. illust.*, III, 396.—Marie avait eu deux filles du comte de Comminges. Voir son testament dans d'Achery, *Spicil.*, III, 576. — *Ep.* XV, 221. — B. Gomès, I, c.

d'Innocent, dans le but de les faire déclarer héritiers légitimes, afin qu'ils pussent recueillir la succession de Guillaume. Pierre avait poussé l'animosité contre Marie au point de reconnaître, au préjudice de son propre fils, Guillaume VIII pour seigneur de Montpellier. Mais le consentement de Marie était nécessaire pour valider cet acte. Marie réclama pour son fils la protection du pape. Innocent déclara de nouveau que tous les fils de Guillaume étaient illégitimes, et que Marie et son fils étaient ses seuls héritiers. Marie mourut peu de temps après cette déclaration d'Innocent. Étant tombée malade au mois d'avril, elle fit connaître ses dernières volontés en présence du médecin du pape, de quelques fonctionnaires du palais et d'un ecclésiastique. Par ce testament, elle instituait Jacques son fils unique héritier, et dans le cas où ce prince viendrait à mourir sans postérité, la succession devait passer sur la tête des deux filles issues de son union avec le comte de Comminges. Elle demanda à être enterrée dans l'église de Saint-Pierre, à côté de la tombe de sainte Pétronille, et légua de riches présents aux quatre principales églises de Rome. Elle plaça ses enfants et sa succession sous la protection du pape, qu'elle nomma son exécuteur testamentaire, avec le pouvoir de changer ses dispositions s'il le jugeait convenable (1).

Alphonse de Portugal venait de succéder à son père, et Innocent, reconnaissant les qualités brillantes de ce prince, lui accorda sa protection et celle de saint Pierre. Cette protection, que le pape Alexandre avait déjà accordée à ses aïeux, Innocent l'étendit, non-seulement sur le royaume et sur ce qui appartenait à la couronne, comme c'était l'usage, mais encore sur tous les pays que le roi

(1) B. Gomès, c. — *Ep.* XVI, 23. — Pierre reconnut Guillaume VIII à Toulouse, le 24 janvier. *Doc.*, in d'Achery, *Spicil.*, III, 575.—La décision du pape se trouve dans *Coment. del rey el Jaem*, *Hist. du Languedoc*, III, 243.

pourrait enlever aux Sarrasins. Par cet acte, il était défendu à qui que ce fût de s'emparer de ses domaines et de lui porter préjudice. De son côté, le monarque s'engageait à être dévoué à sa mère, la sainte Église, et à chercher en toute circonstance à étendre la foi chrétienne. Pour témoigner son respect et reconnaître les droits de saint Pierre sur son royaume, il devait, à l'exemple de ses aïeux, payer annuellement deux marcs d'or à l'archevêque de Braga, pour Innocent et ses successeurs (1).

Malgré les avertissements du pape, qui exhortait Alphonse à respecter le testament de son père, ce monarque ne voulait pas laisser morceler son héritage, et cherchait à enlever les faibles domaines que son père en mourant avait légués à chacun de ses enfants. Les deux sœurs mirent leurs places fortes en état de défense. Thérèse implora le secours de son ancien époux, le roi de Léon. Celui-ci ravagea le pays, et plus d'un combat se termina au détriment d'Alphonse. Le pape, de son côté, menaça, ordonna des enquêtes, et réclama l'exécution du testament du roi. Alphonse déclara qu'il n'était pas dans l'intention d'expulser sa sœur, qu'il voulait seulement la forcer à reconnaître sa suzeraineté. Après les démarches infructueuses de quelques ecclésiastiques, l'affaire fut portée devant le pape, qui ne désespérait pas de voir les deux parties s'arranger à l'amiable, et qui ne voulait rendre une sentence qu'à la dernière extrémité (2).

Le roi d'Arménie, au lieu de vivre en bonne intelligence avec le saint-siége, auquel il devait son élévation au trône, rompit la trêve conclue, par l'intermédiaire du légat, entre lui et la ville d'Antioche. Il chargea Rupin, son neveu, de tomber à l'improviste sur le territoire

(1) *Ep.* XV, 24.

(2) La Clede, *Hist. du Port.*, II, 176. — *Ep.* XVI, 162. — La Clede, a. a. O.

d'Antioche; les troupes du roi pillèrent les maisons et les églises ou les réduisirent en cendres, et emportèrent un butin de plus de cent mille hiperpères. Voulant prouver son mépris pour l'Église, il reconnut le patriarche intrus rejeté par le saint-siége, et remplaça par des Grecs les ecclésiastiques latins de l'Église de Tharse. Le pape lui laissa l'alternative ou de réparer sa faute par le repentir et la soumission au saint-siége, ou de s'attendre à l'excommunication contre lui, contre son neveu et tous ses complices. Il l'avertit que tant qu'il ne se soumettrait pas aux ordres du saint-siége, les rois de Jérusalem et de Chypre, ainsi que les chevaliers du Temple et de l'Hôpital, au lieu de lui porter secours, prêteraient main-forte au patriarche, pour l'exécution de la peine ecclésiastique prononcée contre lui. Othon de Dampierre se plaignit en particulier de ce que Rupin lui avait enlevé Héloïse sa femme, la plus jeune des filles de feu Amalric, roi de Chypre. En 1211, Innocent avait déjà chargé le patriarche de faire une enquête sur cette affaire (1).

Depuis qu'en Occident un grand nombre d'affaires pressantes avaient été arrangées, l'Orient attira de nouveau toute la sollicitude du pontife. On voyait les princes de ces contrées désunis et en guerre entre eux pour des motifs de cupidité. Aussi les Sarrasins mettaient-ils facilement leurs projets à exécution; les secours devenaient plus que jamais nécessaires. Des milliers de chrétiens gémissaient dans les fers. La forteresse élevée par les Sarrasins sur le mont Thabor menaçait de plus en plus Accon; et cette ville étant une fois au pouvoir des infidèles, rien ne pouvait s'opposer à l'entière soumission de la terre sainte. Innocent envoya des lettres dans tous les pays d'Occident, depuis la Hongrie jusqu'en Islande et en Norwége : « Levez-vous, écrivit-il; que la paix

(1) *Ep.* XVI, 2.— Reinhard, *Hist. de Chypre*, I, 137.— *Ep.* XIV, 105.

« règne, que la discorde cesse. Venez vous rassembler « sous la bannière du crucifié, offrez-lui votre vie et vos « biens. L'animal a déjà vécu plus de six cents ans (1). » — Il écrivit au roi de Jérusalem : « Songez aux dangers que vous avez attirés sur la terre sainte ; pensez au royaume céleste. Dirigez vos pas dans la voie de Dieu, le Seigneur vous guidera pour le mieux. Au moment où vous vous croirez anéantis, vous vous lèverez comme l'étoile du matin. Je défendrai vos droits et votre honneur, et vous enverrai des secours d'en deçà et d'au delà de la mer. » Les grands maîtres des ordres de chevalerie furent sommés, sous peine de censures ecclésiastiques, d'assister fidèlement le roi, et de défendre son royaume comme si c'était le leur (2).

Les évêques, les abbayes, les chapitres, le clergé, les villes et les bourgs des principaux royaumes d'Europe, furent invités à lever des guerriers et à les pourvoir du nécessaire pour trois ans ; les ecclésiastiques furent autorisés à engager leurs bénéfices pour le même laps de temps. Il fut permis à chacun, à l'exception des religieux, de partir pour la terre sainte. Les villes maritimes devaient fournir des bâtiments. Les faveurs accordées à ceux qui allaient combattre contre les infidèles d'Espagne ou les hérétiques du midi de la France, furent révoquées, parce que ces pays n'éprouvaient plus les mêmes besoins. Les voleurs de grand chemin et les pirates qui attaqueraient les pèlerins se rendant en terre sainte, furent menacés des peines les plus sévères, ainsi que tous ceux qui fourniraient des munitions aux Sarrasins ou prendraient du service sur leurs vaisseaux. On renouvela l'ordonnance

(1) Mahomet est désigné sous le nom de l'animal. La durée de sa doctrine devait être de 666 ans, et à cette époque elle subsistait déjà depuis plus de 600 ans. V. Albericus, p. 474.

(2) *Ep.* XV, 211, 209.

relative au tronc dans les églises (1). Pour joindre les armes spirituelles aux armes temporelles, il fut arrêté que chaque mois on ferait des processions, des prières, et des aumônes, des exhortations au peuple sur les mérites de la croix; que chaque jour, pendant le sacrifice de la messe, les hommes et les femmes s'inclineraient au chant du psaume : « Seigneur, les païens sont venus dans ton héritage; » et que l'officiant dirait une prière spéciale pour la délivrance de la terre sainte. Ceux qui étaient envoyés dans les divers royaumes pour lever des troupes ou pour recueillir des contributions, devaient être modestes et modérés dans les exigences relatives à leur entretien.

Le cardinal Robert Courcon, ancien condisciple d'Innocent, chanoine de Paris, promu récemment à la dignité de cardinal, fut chargé par le pontife, en qualité de légat, de propager en France l'œuvre à laquelle il s'était déjà consacré dix ans auparavant, sous le célèbre Foulque de Neuilly (2). Innocent invita le roi, le prince royal et son épouse, ainsi que le clergé de France, à l'appuyer dans sa mission. Aussitôt après son arrivée, le légat convoqua un concile où l'on rendit des édits sévères contre les usuriers, qui, par leurs exactions, empêchaient souvent les laïques de fournir des secours pour la cause sainte. On dit que Robert, indigné de la tiédeur du clergé pour les malheurs de la Palestine, lui reprocha avec tant de force son indifférence, que les ecclésiastiques adressèrent des plaintes au pape qui recommanda plus de douceur à son légat. D'un autre côté, on ne pouvait approuver la conduite du cardinal qui investissait indistinctement de la croix les enfants, les vieillards, les infirmes, les estropiés, les aveugles et même les lépreux. Beaucoup

(1) *Ep.* XVI, 28.

(2) En tête des statuts de l'université de Paris pour l'an 1215, il est nommé *servus crucis Christi*. Crevier, I, 304.

de seigneurs furent détournés de leur dessein, craignant qu'une masse aussi mal organisée ne fût un obstacle plutôt qu'un secours pour la terre sainte (1).

Robert avait sous lui plusieurs ecclésiastiques qui prêchaient également la croisade. Il ordonna à ceux qui exhortaient à marcher contre les hérétiques du sud de la France, de cesser leurs prédications ; en quoi il entrait parfaitement dans les vues du pape, qui pensait que la guerre contre les Sarrasins était bien plus urgente. Le respectable, savant et éloquent Jacques de Vitry se distingua aussi dans cette circonstance. Une visite qu'il fit à l'illustre Marie d'Oignies, dont il écrivit la vie, lui avait donné une nouvelle direction ; aussi obtint-il les meilleurs résultats. Sa haute réputation passa les mers, et les chanoines d'Accon le choisirent pour leur évêque, pendant qu'il était encore occupé en France à prêcher pour la terre sainte. C'est à un séjour de plusieurs années au centre de la petite principauté chrétienne située le long des côtes de la Palestine, que la postérité doit une relation fidèle de tout ce qui s'est passé dans ces contrées avant et pendant cette époque. Malgré son éloignement, Grégoire IX, prévoyant les services que ce prélat pourrait rendre à l'Église universelle, le rappela à Rome, en qualité de cardinal-évêque de Frascati (2).

Dans l'archevêché de Mayence, les abbés de Salem et de Neubourg, ensuite l'abbé de Schœnau, le doyen de la cathédrale de Spire et le prévôt d'Augsbourg, entreprirent de prêcher la croisade. « Il est plus méritoire, écrivait Innocent, de se rendre en Palestine qu'en France,

(1) *Ep.* XVI, 31-33. — Du Theil, *Mém. sur la vie de Robert Courcon*, in *Mém. et Extr. de la Bibl. du Roi*, t. VI. — Petr. Vallissern., c. 75. — *Magn. Chron. Belg.* Alberic., ann. 1215.

(2) Petr. Vallissern., 75. — *Ep.* XVI, 108. — *Vita B. Mariæ Ogniacensis*, in *Act.* 33 *Jun.*, t. IV. — Guil. Tyr., *Cont.*— Il arriva à Rome en 1227, et mourut en 1240, selon d'autres en 1244.

et l'on fait bien d'échanger le dernier projet contre le premier. N'écoutez pas les femmes qui s'opposent à votre départ, car elles ne sont point écoutées quand le roi vous appelle sous les armes. Pourquoi les écouteriez-vous quand Dieu vous appelle ? » Afin de laisser aux coupables un moyen d'expiation, il permit de donner l'absolution aux incendiaires et à ceux qui se seraient permis des violences contre les prêtres, après qu'ils auraient donné des indemnités, afin qu'en prêtant ce secours, ils pussent expier leurs péchés (1).

Oliverius, écolâtre de Cologne, ecclésiastique aussi distingué par ses vertus que par son éloquence, remplissait Cologne, la Westphalie, le Brabant, et même les côtes de la Frise, du bruit de ses prédications. Il fut d'abord accompagné d'un seul disciple, et puis les abbés de plusieurs ordres se joignirent à lui. Il commençait ordinairement ses sermons par ces paroles tirées de l'apôtre saint Paul : « Je ne veux être glorifié que dans la croix de Jésus-Christ. » Plusieurs croix que l'on prétendait avoir vues au ciel vinrent ajouter à l'effet de son éloquence. Cinquante mille fidèles, parmi lesquels au moins huit mille armés de boucliers et mille de cuirasses, prirent la croix dans ces contrées jusqu'à l'époque de la Pentecôte. Dans le diocèse de Cologne, on équipa environ trois cents vaisseaux pour le transport des troupes et des munitions. Dans les environs de Bruxelles, Egidius de Louvain revêtit de la croix des milliers de fidèles ; l'un entraînait l'autre, nul n'osait rester en arrière. Les riches que l'âge ou les infirmités mettaient dans l'impossibilité d'entreprendre un si grand voyage, apportaient leurs offrandes (2).

(1) *Ep.* XVI, 29.—C'est en vertu de cette décision que les meurtriers de l'évêque de Würtzbourg obtinrent la permission de se croiser. — *Ep.* XVI, 108.

(2) Albert Stadens. — *Emonis. Chron.*, in Matth., *Annal.*, II, 16. —

Innocent représenta aux Vénitiens qu'ils n'avaient point accompli leur vœu, et qu'ils n'avaient nullement donné satisfaction au saint-siége, relativement aux événements de Zara. Cet avertissement eut des résultats. Le duc Pierre Giani envoya un ambassadeur à Rome, pour dire au pape qu'il avait reçu avec joie ses exhortations, qu'il se mettrait lui-même à la tête des troupes vénitiennes, et qu'il fournirait pour l'expédition plus de navires et de munitions que toute autre ville maritime. Quoique nous n'ayons pas de données positives sur les dispositions du reste de l'Italie, nous croyons cependant pouvoir affirmer qu'on y prêcha aussi la croisade (1).

Le patriarche fut chargé d'annoncer au roi de Jérusalem et aux grands maîtres des ordres la prochaine arrivée des secours. Il reçut aussi mission de se concerter avec quelques hommes circonspects et sûrs, qui, réunis aux messagers du pape, remissent au sultan de Damas et de Bagdad une lettre d'exhortation, comme *un témoignage d'humilité envers l'orgueilleux.* Innocent, d'après le conseil de personnes éclairées, s'était en effet adressé directement à Malek-al-Adel, afin d'obtenir la restitution de l'héritage du Seigneur. Il espérait que la nouvelle de la levée qui s'opérait dans toute la chrétienté déterminerait ce prince à céder volontairement ce qui pourrait lui être arraché par la force. Innocent lui écrivit en ces termes (2) :

« Au noble Saphildin, sultan de Damas et de Babylone, crainte du nom divin et amour. Le prophète Daniel nous apprend que c'est le Dieu du ciel qui révèle les

*Lettre d'Olivier au comte de Namur et à sa femme.* Martene, *Coll. ampl.*, I, 1115. — Balduini, *Chron.*

(1) *Ep.* XVI, 35, 91.

(2) *Ep.* XVI, 36. — *Datum Lateran. VI Kal. Maii. Pont. nost. ann. XVI.* — Rich. de St.-Germ. — La date manque dans Baluze. — *Ep.* XVI, 37.

mystères, change les temps et transfère les royaumes, afin que tous reconnaissent que le Très-Haut dispose des empires et les donne à qui il lui plaît. Il a prouvé clairement cette vérité en faisant tomber Jérusalem et ses dépendances aux mains de votre frère, non point à cause des vertus de ce prince, mais pour punir le peuple chrétien qui avait provoqué la colère de son Dieu. Cependant nous nous sommes tournés vers lui, et nous espérons qu'il aura pitié de nous ; car, comme le dit le prophète, il n'oublie pas la miséricorde même dans sa colère. Nous suivons l'exemple de celui qui dit dans l'Évangile : *Apprenez de moi, parce que je suis doux et humble de cœur*, et nous implorons votre grandeur en toute humilité, afin que la possession violente de ce pays ne fasse pas verser plus de sang qu'on en a versé jusqu'à présent; qu'écoutant les conseils de la prudence vous nous le rendiez : car, à l'exception d'une vaine gloire, cette possession vous sera plus nuisible qu'utile. Si vous consentez à notre demande, nous donnerons la liberté aux prisonniers de l'une et de l'autre nation, nous laisserons reposer les armes, et notre peuple sera traité chez vous comme le vôtre chez nous. Nous vous engageons à recevoir amicalement et à traiter convenablement les porteurs de cette lettre, et à leur rendre une réponse satisfaisante (1). »

On voit par ce message combien Innocent, et vraisemblablement la plupart de ceux qui prenaient la croix, avaient à cœur la possession du sanctuaire des sanctuaires. Tous les efforts de ce pontife tendaient à cet but. Si Malek-al-Adel eût répondu au désir d'Innocent, les croisades eussent probablement été suspendues jusqu'à

(1) C'est probablement cette lettre d'Innocent qui provoqua celle du calife Nassirli-Dinillah, publiée deux ans plus tard à Irak, sous le titre de Nuhol-Aarisin (esprit d'un voyant). Elle renfermait toutes espèces d'arguments tirés du Coran et de la tradition. Michaud, *Biblioth. des croisades.*

l'époque où de nouveaux sujets d'inimitié eussent armé les peuples des deux croyances. Cette lettre est d'un grand prix pour justifier les papes du reproche qu'on leur a fait, d'avoir provoqué ces expéditions militaires dans un but différent de celui qui était en évidence. Si jamais pape a su et connu ce qu'il voulait, ce fut Innocent; ici il fait voir le plus intime et le plus sincère de ses vœux, en écrivant à un prince infidèle avec lequel il n'avait aucun rapport, à qui il ne pouvait cacher aucune vue intéressée sous un faux prétexte, et auprès duquel il ne pouvait atteindre aucun autre but que celui qui est exprimé dans la lettre.

Les esprits s'agitaient encore à Venise au sujet de l'élection du patriarche. Le doge et le sénat demandaient la confirmation de leur compatriote, quoique Innocent n'eût donné aucune décision au consistoire, après avoir examiné l'élu. Il croyait avoir assez fait en faveur de Venise en laissant aux deux parties la faculté de s'arranger, et en ordonnant au fondé de pouvoir qu'il envoyait à Constantinople de passer par Venise, afin de conférer sur cette affaire. Le légat, retenu dans cette ville contre sa volonté, ne put accepter les propositions qui lui furent faites, et Innocent fut obligé de remettre à un autre le soin de traiter à Constantinople cette affaire (1).

Il donna cette mission au cardinal-évêque espagnol Pélage d'Albano, membre distingué de l'Église, croyant par ce choix honorer à la fois l'empereur, les grands et l'Empire. Le pape avertit le clergé de son arrivée, et lui fit connaître que le légat était muni de pleins pouvoirs et que les sentences qu'il rendrait contre les récalcitrants seraient exécutées selon toute la rigueur du terme (2).

Ce choix ne fut pas heureux dans un pays à peine

(1) *Ep.* XVI, 94.
(2) *Ep.* XVI, 106. — *Ep.* XVI, 104, 105.

remis des secousses d'une soumission violente. Nous ne lui ferons point un crime de ce qu'on trouva étranges ses vêtements rouges, ses souliers, les housses de ses chevaux et ses équipages (1); mais nous lui reprocherons l'inflexibilité de son caractère, son orgueil, ses emportements, et surtout ses manières violentes, plus propres à éloigner les dissidents qu'à les ramener. Il fit emprisonner et jeter dans les fers des moines et des ecclésiastiques, fermer des églises. Tout prêtre qui ne reconnaissait pas le pape comme chef de la chrétienté, et ne faisait pas mention de lui pendant l'office, fut menacé de mort. Plusieurs habitants de Byzance et des contrées environnantes, effrayés de cette sévérité, se présentèrent à l'empereur Henri, et lui dirent : « Nous avons soumis « nos personnes et non nos âmes à votre domination. « Pour vous, nous prendrons volontiers les armes, mais « nous ne renoncerons jamais à nos saintes coutumes. « Délivrez-nous du danger, ou laissez-nous nos prêtres « indigènes. » L'empereur, craignant de s'aliéner l'affection de tant de braves, fit rouvrir les temples, malgré les représentations du légat, mettre en liberté les moines et les prêtres, et détourna de la sorte l'orage qui menaçait Byzance. Nous doutons que le pape eût approuvé la conduite du légat : car celui-ci avait pour mission principale de préparer une fusion des deux Églises pour l'époque du concile qui allait s'ouvrir, et en agissant comme il le fit, il rendit le chisme plus difficile à vaincre (2).

Peu de temps après l'expédition de l'année précédente contre les Sarrasins, les comtes de Toulouse, de Foix,

(1) Ce n'est que depuis 1245 que les cardinaux portent le chapeau rouge. *Platena Vita Innoc. IV.*

(2) Georg, *Acropol.*, c. 17. — Capef., IV, 154, l'appelle un prélat ou gueux. — Georg., *Logolheta*, I, c. — Odor Rayn., ad ann. 1213, n° 6.

de Comminges, de Béarn, vinrent à la cour du roi d'Aragon, dont la plupart étaient les vassaux. Raymond se plaignit de ce que l'armée catholique, non contente d'occuper les lieux habités par les hérétiques, avait envahi tous ses domaines, et même le territoire que le roi Richard avait donné en dot à sa sœur. Les autres seigneurs accusaient le légat d'avoir sommé leurs vassaux de faire hommage à un étranger. Pierre envoya aussitôt une ambassade à Rome pour prier le pape d'assurer le comté à son neveu et beau-frère, promettant de retenir ce seigneur à sa cour, de l'instruire dans la vraie doctrine, et de purger tout l'Aragon des hérétiques. Raymond le père offrit de son côté au pape d'expier ses torts en allant combattre les ennemis du Christ, soit en Palestine, soit en Espagne (1).

Cette députation fut reçue par Innocent au commencement de l'année. Après l'avoir entendue, le pape écrivit aux légats et à Simon de Montfort une lettre sévère, dans laquelle il blâma bien des choses que la cupidité leur avait fait faire, depuis la prise de Béziers jusqu'à ce jour. Il reprocha particulièrement au comte de Montfort d'avoir tourné ses armes, non-seulement contre les hérétiques, mais encore contre les fidèles ; d'avoir versé le sang innocent, d'avoir occupé des pays qui n'étaient point entachés d'hérésie. Il lui fit observer qu'en agissant ainsi il rendait suspecte la foi des habitants ; d'ailleurs il a profité du moment où le roi d'Aragon faisait la guerre aux Sarrasins pour empiéter sur les propriétés de ses vassaux. Comme le monarque se préparait à une nouvelle expédition contre les infidèles, le pape exhorta Simon à dissiper toutes ses craintes, à restituer les domaines dont il s'était emparé, et à prêter foi et hommage au roi pour la souveraineté de Carcassonne, comme le

(1) Le jeune Raymond avait épousé en 1211 Sancia, sœur de Pierre.

faisait le vicomte de Béziers ; car on ne doit léser les droits de personne. Comme les propositions importantes que le roi avait faites, réclamaient un mûr examen, Innocent ordonna aux légats de les soumettre à une assemblée d'archevêques, d'évêques, d'abbés, de comtes, de barons, de bourgmestres et d'autres hommes éclairés, et de lui transmettre ensuite leur avis, afin qu'il pût prendre une décision. Il écrivit particulièrement à l'archevêque de Narbonne : « Comme les affaires de la Provence concernant l'hérésie ont pris une tournure favorable, et que les armes chrétiennes sont plus nécessaires en Espagne contre les Sarrasins, faites tous vos efforts pour conclure la paix ou au moins une trêve en Provence, et évitez d'accabler le peuple chrétien par de nouvelles levées (1). »

Toutes ces mesures montrent combien Innocent était modéré, impartial et animé de l'amour de la justice. Il écrit avec sévérité aux légats et à Simon, malgré la joie que devaient lui causer l'extirpation de l'hérésie, et les témoignages de respect et de dévouement du comte. Il n'entend point que les droits du roi d'Aragon, qui n'est pas coupable, soient lésés, et les services rendus par Montfort ne devaient pas, selon lui, l'autoriser à faire servir à ses propres intérêts l'avantage de sa position. Ce n'est donc point à Innocent qu'il faut attribuer les excès déplorables de cette guerre : si elle s'étendit et dura plus longtemps que ne l'exigeait le motif pour lequel elle avait été entreprise, c'est que ce pontife ne pouvait avoir l'œil à tout ; il était obligé de s'en rapporter à des commissaires qui ne répondaient pas toujours à sa confiance dans l'intérêt de l'Église.

Les légats avaient été chargés par le pape de terminer l'affaire du comte de Toulouse, par une purification ca-

(1) Petr. Vallisern., c. 70. — *Ep.* XVI, 212-215.

nonique. Une assemblée avait été convoquée à cet effet, à Avignon, dans les derniers jours de l'année précédente. Cependant comme maître Théodise était tombé malade, et que beaucoup d'autres prélats craignaient l'insalubrité de l'air, la réunion fut remise au mois de janvier, et fixée à Lavaur (1). Sur ces entrefaites, Pierre d'Aragon était arrivé à Toulouse pour la fête de Noël. Il demanda à Simon, par l'organe de l'archevêque de Narbonne, une entrevue, dans laquelle il réclama la restitution des provinces enlevées aux comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges et de Béarn. Il renouvela cette réclamation à Lavaur en présence des évêques, qui invitèrent le roi à présenter une requête. Trois jours après, le 16 janvier, Pierre envoya de Toulouse un mémoire qui contenait les mêmes vœux et les mêmes offres qu'il venait d'expédier à Rome. La réconciliation de Raymond avec l'Église, et sa soumission à toute pénitence qui lui serait imposée, fut encore une fois promise. Le roi soutenait que les comtes de Comminges et de Foix n'avaient jamais été des hérétiques, et qu'ils n'avaient fait que porter secours à leur cousin et suzerain; que le vicomte de Béarn était prêt à se soumettre aux ordres de l'Église, s'ils émanaient de juges d'une impartialité reconnue; enfin, il terminait en exprimant l'espoir qu'on prendrait en considération l'état des chrétiens en Espagne (2).

Lors du concile de Lavaur, l'archevêque de Narbonne, ainsi que les évêques d'Albi, de Toulouse et de Comminges, répondirent au légat au nom de l'assemblée: « On ne peut admettre le comte à se justifier de l'accusation d'hérésie et du meurtre de Pierre de Castelnau; car il ne tient aucun compte de ses serments, et depuis son retour de Rome il est devenu pire qu'auparavant. Il est

(1) *Ep.* XVI, 39.

(2) *Petitiones regis Aragonensis in concilio apud Vaurum. Ep.*, t. II,

cause que près de mille croisés, un grand nombre d'ecclésiastiques et de laïques, ont été égorgés par ses aventuriers. Il a fait incarcérer des ecclésiastiques, il en a banni d'autres, et leur a causé de grands dommages. D'ailleurs, soupçonné depuis trop longtemps d'hérésie, il est indigne d'être reçu dans le sein de l'Église, et l'excommunication prononcée contre lui ne peut être levée que par un décret pontifical (1). » Voici la réponse faite au roi, le 18 janvier : « Dans la cause du comte de Toulouse, on ne saurait séparer le père du fils. Malgré les grâces accordées par le saint-siége, et les offres réitérées de l'archevêque de Narbonne, précédent légat, le comte a persisté dans ses égarements et s'est rendu indigne de tout pardon. Le comte de Comminges s'est allié avec les hérétiques au mépris de son serment, et n'a point observé l'interdit; comme le comte de Toulouse assure qu'il a fait la guerre à son instigation, on doit lui en attribuer tous les maux. Qu'il se rende digne de l'absolution, et lorsqu'il l'aura obtenue, l'Église ne refusera pas de lui rendre justice. Quant au comte de Foix, il a été de tout temps, et est encore le protecteur le plus zélé des hérétiques; il a commis de grands excès. Par l'intercession du roi, il a obtenu sa grâce, mais il n'en a tenu aucun compte. Le roi lui-même a déclaré qu'on ne devait plus avoir égard aux prières qu'il pourrait encore faire en faveur du comte. Les torts du vicomte de Béarn envers l'Église, envers les ecclésiastiques et les croisés, sont tout aussi graves. Il est excommunié comme les autres (2). »

Le roi, convaincu qu'il n'obtiendrait rien pour son beau-frère, réclama l'intervention du concile pour enga-

p. 765. — On trouve aussi ce mémoire dans Petr. Vallisern., c. 66. — Labb., *Concil.*, t. XI, 81.

(1) *Ep.* XVI, 39.

(2) *Responsum prælatorum in concilio apud Vaurum. Ep.* XVI, 41.

ger Simon à conclure une trêve jusqu'à la Pentecôte, du moins jusqu'à Pâques. Il espérait obtenir, pour cette époque, une réponse favorable de Rome. Il avait peut-être pour but secret d'empêcher, par la nouvelle d'une trêve, un grand nombre de Français de partir pour la croisade. Les prélats rejetèrent également cette demande. Irrité de n'avoir rien obtenu, Pierre se déclara alors ouvertement le protecteur du comte et de ses alliés, et fit un appel à Rome. L'archevêque écrivit, au sujet de cette déclaration, une lettre sévère à Pierre : « Une pareille démarche, lui mandait-il, compromet votre salut, votre réputation, votre honneur; nous vous invitons donc à n'y donner aucune suite. Prenez garde d'attirer l'excommunication sur votre tête en fréquentant des excommuniés et des hérétiques : car vous n'ignorez pas que ce châtiment est réservé à tous ceux qui leur prêtent assistance. » Le roi, loin de se laisser effrayer par cette menace, s'allia encore plus étroitement avec Raymond. Le 27 janvier, celui-ci, ainsi que la noblesse et la bourgeoisie de Toulouse, lui firent le serment de fidélité et de soumission (1).

Avant de se dissoudre, le concile de Lavaur adressa au pape le rapport suivant : « L'hérésie est en grande partie extirpée dans le pays; cependant elle existe toujours à Toulouse et dans quelques châteaux environnants; le comte la protége. Depuis son retour de Rome, ce seigneur n'a tenu aucun de ses engagements. Il a augmenté les droits de péage, soutenu les ennemis de l'Église, et proclamé hautement qu'il bannirait l'Église et les ecclésiastiques de son territoire. » On exposa dans cet écrit la résistance opposée par le comte à l'armée catholique, et l'on fit observer au pape que le comte s'était adressé au roi d'Aragon pour obtenir, par son intermédiaire, l'indulgence

(1) Petr. Vallisseru., c. 66. — *Ep.* XVI, 43, 47.

du chef de la chrétienté. On rendit aussi compte des négociations avec le roi d'Aragon, et le rapport se terminait ainsi : « Nous vous prions de faire porter la hache à la racine de l'arbre, afin que celui-ci ne puisse plus nuire. Si on rendait au comte de Toulouse ou à son fils le pays conquis par tant de sacrifices, on aurait inutilement versé le sang, les fidèles seraient scandalisés, l'Église et le clergé seraient en danger, et la dernière calamité deviendrait pire que la première. Quant aux trois autres comtes, ils sont aussi opiniâtres et aussi criminels que celui de Toulouse, et il faudrait écrire un livre entier pour retracer tous leurs crimes. D'ailleurs, les ecclésiastiques chargés de remettre le rapport à Votre Sainteté vous donneront des renseignements verbaux à cet égard (1). »

L'ambassade se composait de l'évêque de Comminges, de l'abbé de Clairac, de l'archidiacre Guillaume de Paris, et des deux plénipotentiaires pontificaux, maître Théodise et Pierre Marcus. Avant leur départ, Raymond les invita à se rendre à Toulouse, promit de se conformer à leurs ordres, et leur demanda d'être traité selon la miséricorde et non selon la justice. Ils répondirent, comme ils avaient fait précédemment, qu'ils ne pouvaient entamer des négociations avec lui, et que le pape, auquel ils avaient envoyé un rapport, avait seul le droit de décider. Plusieurs évêques du midi de la France remirent aussi des lettres aux envoyés, pour remercier le pape des mesures prises jusqu'à ce jour, et pour le prier de mener à bonne fin une œuvre heureusement commencée. Ils exposèrent à Innocent le danger que courait l'Église si Raymond recouvrait sa puissance, et l'engageaient à se défier du roi d'Aragon, qui paraissait être devenu un fils apostat (2).

Pierre apprit qu'Innocent, dans son amour pour la jus-

(1) *Ep.* XVI, 41.

(2) Petr. Vallisern., c. 66. — *Ep.* XVI, 40, sq.

tice, avait ordonné la restitution des domaines du midi de la France à leurs légitimes possesseurs, et la fin de la croisade. Le but dans lequel le concile de Lavaur avait envoyé une ambassade à Rome lui était bien connu; c'est pourquoi il chercha à lui opposer une autre assemblée, comptant sur la bienveillance du saint-siége, dont il avait reçu autrefois des preuves. Il envoya donc au pape copie des actes par lesquels les comtes et les habitants de Toulouse s'étaient soumis à lui corps et biens, et donna de nouveau l'assurance qu'il exécuterait fidèlement les ordres du pape (1).

Le roi de France devait aussi changer de sentiments. Le prince royal s'était décidé à prendre la croix, et avait éveillé chez la noblesse le désir de se joindre à lui; le roi n'y avait consenti qu'à regret. Pierre d'Aragon, pour faire échouer cette entreprise, envoya l'évêque de Barcelone et quelques chevaliers à Philippe-Auguste, et les chargea de rendre publique sur leur route la lettre adressée par le pape à l'archevêque de Narbonne, lettre qui contremandait la croisade. Le roi, la comtesse de Champagne et plusieurs seigneurs français en reçurent des copies revêtues de la signature et du sceau des évêques aragonais. Le roi d'Aragon fortifia l'impression produite par cette lettre en demandant à Philippe sa fille en mariage.

Louis de France avait choisi la semaine après Pâques pour se mettre en marche à la tête d'une armée considérable, quand son père reçut la sommation du pape contre le roi d'Angleterre. Les deux expéditions offraient les mêmes avantages spirituels, la dernière seule en présentait de temporels; aussi le roi fut-il d'avis que le prince royal dirigeât ses troupes vers ce dernier but. Plus tard Innocent fit prêcher la croisade d'Orient, qui était plus

(1) *Ep.* XVI, 48. — Petr. Vallissern., c. 67. — *Ep.* XVI, 40, sq. — Petr. Vallissern., c. 66, 68.

populaire et avait des attraits plus chevaleresques. Les évêques de Toulouse et de Carcassonne, qui, malgré les exhortations du pape, cherchaient encore à soulever les peuples contre les hérétiques, n'eurent donc que peu de succès.

Le 7 février, Pierre d'Aragon était encore à Toulouse. Avant de retourner dans ses États, il manifesta l'intention d'avoir à Narbonne une entrevue avec Simon de Montfort. Celui-ci s'y rendit au jour indiqué, mais au lieu du roi il rencontra une troupe d'aventuriers aragonais et toulousains. Il crut qu'on avait voulu lui tendre un piége, d'autant plus que peu de jours après il reçut de Pierre un défi qui lui prouva que la bonne intelligence qui avait jusqu'alors existé entre eux avait cessé. En effet, une troupe de Catalans envahit ses domaines et les ravagea. Simon envoya au roi le sage Lambert de Turei, pour savoir si la lettre du défi était authentique, et pour connaître les motifs qui l'avait provoquée; puisqu'il avait offert de remplir tous ses devoirs de vassal, qu'il avait agi d'après les ordres du pape, et qu'il soumettait tout différend à la décision du pape ou de l'archevêque de Narbonne. Si le roi persistait dans sa rupture, le chevalier Lambert était chargé de lui remettre une lettre de défi par laquelle Simon déclinait sa position de vassal, et se déclarait prêt à se défendre contre le roi, ainsi que contre les autres ennemis de l'Église. Les démarches de Lambert, quoique faites avec une extrême prudence, furent infructueuses, car le roi persista dans sa rupture. Alors Lambert lut la lettre de Simon devant toute la cour. L'irritation de Pierre fut à son comble; il ordonna d'arrêter ce chevalier et prit l'avis de son conseil. L'avis fut que le roi devait citer le comte devant sa cour de justice, et le déclarer digne de la peine de mort s'il n'y comparaissait pas. Le lendemain, le courageux Lambert lut pour la seconde fois sa lettre, et offrit de se battre en duel avec quiconque

prétendrait que Simon de Montfort a offensé le roi et violé la fidélité qu'il lui devait. Personne n'ayant osé accepter, il s'en retourna sans être inquiété (1).

Les députés du concile de Lavaur arrivèrent à Rome à la fin d'avril, et trouvèrent le pape et le haut clergé très-mal disposés pour Simon de Montfort (2). Sa conduite, telle qu'elle avait été dépeinte par les ambassadeurs du roi d'Aragon, ne pouvait être approuvée par Innocent. Les députés eurent d'abord à détruire ces fâcheuses impressions; en quoi les lettres des évêques français, dont ils étaient porteurs, les servirent merveilleusement. Ayant entendu les envoyés des deux parties, le pape ordonna au roi « de ne plus protéger les habitants de Toulouse et leurs alliés. L'Église doit être ouverte à tous ceux qui veulent y rentrer; mais le pape est fermement résolu à extirper l'hérésie. L'ordre apostolique de réintégrer les comtes de Foix, de Comminges et de Béarn, dans leurs domaines, a été surpris, et est rapporté par cette lettre; car, après tant d'attentats, leur réconciliation avec l'Église n'est possible que sous caution. Si le comte de Toulouse et les habitants de cette ville persévéraient dans leurs erreurs, une nouvelle croisade serait prêchée contre eux. L'amitié qu'il porte au roi lui fait espérer qu'il ne l'obligera pas à sévir contre lui pour cause de désobéissance. Il l'engage à conclure une trêve avec le comte de Montfort, qui sera tenu de remplir ses obligations féodales pour les domaines relevant de la couronne. » L'archevêque de Narbonne fut chargé de tenir la main à l'accomplissement des dispositions qui précèdent, et un légat *a latere* reçut l'ordre de se rendre dans la Frane méridionale. Pierre d'Aragon promit de se conformer à l'ordre du pape, et néanmoins il fit

(1) Petr. Vallissern., c. 67.

(2) *Curiam duram et admodum sibi difficilem invenerunt.* Petr. Vallissern., c. 70.

des préparatifs de guerre. On est porté à croire que la part glorieuse qu'il avait prise à la grande victoire remportée sur les Maures, l'avait enorgueilli au point de mépriser les avertissements du pape (1).

La guerre éclata de nouveau. Les évêques d'Orléans et d'Auxerre ayant amené des renforts à Simon, ce dernier renouvela ses attaques contre Toulouse, et détruisit, comme l'année précédente, les vignes, les semailles et les plantations. De dix-huit places fortes, il ne conserva que Pujol, située à deux lieues de la ville; les autres furent démantelées. Raymond tira des secours de tous côtés, et parvint à reprendre Pujol dont il fit la garnison prisonnière, sous promesse de lui conserver la vie sauve. Mais, au mépris de sa parole, il fit pendre vingt-trois chefs devant la porte du château, et massacrer le reste de la garnison. Un seul homme échappa et vint informer Simon de ce désastre, au moment où celui-ci se disposait à marcher au secours de la place. Il apprit en même temps que le roi d'Aragon avait fait un appel aux plus braves chevaliers de son royaume, et qu'il franchissait les Pyrénées, accompagné de mille d'entre eux. Alors Montfort, sentant la nécessité de concentrer autour de lui son petit corps d'armée, fit venir son fils Guido, qui, récemment reçu chevalier devant Castelnau, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, faisait ses premières armes. Tout le pays, travaillé par des émissaires partis de Toulouse, n'attendait que l'arrivée de Pierre d'Aragon pour lever l'étendard de la révolte (2).

En vain Simon et les évêques de la principauté d'Albi rappelèrent au roi que le pape lui défendait de protéger les hérétiques; en vain Innocent avait renouvelé, peu de

(1) Petr. Vallissern., c. 70, 66. — *Ep.* XVI, 48, 55. — Matth. Par.

(2) Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*, I, 336. — Guill. Brit., l. VIII. — Petr. Vallissern., c. 70. — *Chron. Rod. Tolet.*, VI, 4. — not. XVII de l'*Hist. pu Langued.*, III, 563.

temps auparavant, un bref d'Urbain II, qui prenait les États et la personne du roi d'Aragon sous la protection de saint Pierre, de sorte que ni les évêques ni les légats ne pouvaient prononcer l'interdit ou l'excommunication contre eux, à condition cependant que le roi s'attacherait inviolablement au royaume visible de Dieu sur la terre (1). Pierre s'empara sur sa route de plusieurs châteaux, situés en Gascogne, et arriva à Toulouse où il était attendu par les comtes et les habitants qui, ayant répondu à l'appel de Raymond, se tenaient prêts au combat. Réunis, présentant un effectif de deux mille chevaliers et quarante mille fantassins, et munis d'un grand nombre de machines de siége, ils parurent le 10 septembre devant la ville forte de Muret, dont la garnison, composée seulement de trente chevaliers et de quelque infanterie, semait depuis longtemps la terreur jusqu'aux portes de Toulouse (2).

Un assaut, donné le 11 septembre, mit les assiégeants en possession du premier faubourg, et rejeta la garnison dans le château. Tout à coup on annonça au roi qu'on voyait flotter dans le lointain les nombreuses bannières de Montfort; à cette nouvelle le roi abandonna aussitôt l'attaque du château et de la ville pour assurer son camp. L'armée de Simon, qui avait été renforcée par trente chevaliers français, comptait deux cent soixante-dix lances, deux fois autant d'écuyers, et sept cents fantassins non cuirassés. Montfort se trouvait à Faoug, à huit lieues de Muret, lorsque les ennemis parurent devant cette dernière ville. Craignant que la chute de cette place n'entraînât le soulèvement de tout le pays, il aima mieux

(1) *Ep.* XVI, 87. — *Chroniques.*

(2) Petr. Vallissern., Guill. Brit., Albericus, Rigordus, Guil. de Pod. Laur., exagèrent évidemment le nombre des combattants. Nous nous en sommes tenus sur ce point aux détails rapportés dans l'excellente Histoire du Languedoc.

risquer tout en une seule bataille, que de nourrir l'audace de ses ennemis. En vain son épouse chercha-t-elle à le retenir par le récit d'un songe effrayant. « Laisse de semblables artifices aux Espagnols et aux légers Provençaux, lui dit-il, en s'arrachant de ses bras. » Deux émissaires envoyés par la garnison l'invitèrent à faire diligence, attendu que la place manquait de vivres et qu'elle ne pouvait résister à des forces aussi supérieures. « Comment osez-vous conduire une si petite troupe contre une armée aussi nombreuse, » s'écria le sacristain de l'abbaye de Bolbonne, en entendant Simon exprimer l'intention d'attaquer l'ennemi sans délai, dans le cas où il l'attendrait dans son camp. Ce dernier montra alors à l'ecclésiastique une lettre interceptée, par laquelle le roi annonçait à la femme d'un seigneur du pays que, par amour pour elle, il chasserait les Français; « or, dit-il, je suis persuadé que pour une femme, Dieu ne laissera pas renverser son œuvre. » Simon se rendit à l'église, déposa son épée sur l'autel, et fit entendre cette prière: « Seigneur, tout indigne que je suis, vous m'avez choisi pour soutenir votre cause; je prends l'épée de dessus votre autel, accordez-moi qu'en combattant pour votre honneur je le fasse avec justice. » Il suivit ensuite sa troupe à Saverdun. Sept évêques et deux abbés l'accompagnaient, pour conclure la paix, s'il était possible (1).

Simon voulait arriver la même nuit devant Muret; mais ses capitaines déclarèrent que l'armée avait besoin de repos, et les évêques étaient d'avis de faire des tentatives pour la paix. Ceux-ci demandèrent un sauf-conduit aux chefs des assiégeants. Le 12 septembre, Simon manda de

(1) Voyez, pour le nombre des combattants de l'armée de Montfort, not. XVII de l'*Hist. du Languedoc*. — Guil. de Pod. Laur., c. 21. — Baluze s'appuie de l'Histoire du Languedoc, pour dire que la lettre de Pierre était adressée à une de ses sœurs, et non point à une courtisane. — Petr. Vallissern., c. 72.

grand matin son chapelain, se confessa, et fit son testament qu'il remit à l'abbé de Bolbonne, en lui ordonnant de le soumettre à la sanction du pape, s'il venait à perdre la vie. Il se rendit ensuite à l'église, accompagné des évêques, pour demander au ciel le triomphe de ses armes. Arrivés à Hauterive, ville située à deux lieues de Saverdun et à égale distance de Muret, les prélats prièrent Simon de s'arrêter pour attendre la réponse aux propositions faites la veille. Le roi d'Aragon leur fit dire que, puisqu'ils étaient accompagnés de forces considérables, ils n'avaient nul besoin de sauf-conduit. Simon s'avança donc en ordre de bataille à la tête de son armée, à travers un défilé que les ennemis avaient négligé d'occuper. La pluie tombait par torrents. Cependant le comte s'étant arrêté en route pour prier dans une église, le ciel s'éclaircit, ce qui fit présager la victoire à l'armée, qui demanda avec instance au comte de donner le signal du combat. Mais celui-ci espérait toujours détacher le roi de ses alliés. Les ennemis ne défendirent pas le passage du pont sur la Garonne, chose qui leur eût été facile, et Simon entra dans Muret où il n'y avait plus de vivres pour un seul jour. Afin d'utiliser le grand nombre d'ecclésiastiques qui, sous sa protection, s'étaient réfugiés dans la ville, il les fit travailler aux fortifications, ce que ceux-ci firent de bonne grâce. La nouvelle démarche pour amener la paix ne fut pas accueillie du roi. « Pour quatre aventuriers que les évêques traînent à leur suite, répartit Pierre, une entrevue n'est pas nécessaire. » Quant aux Toulousains, ils ajoutèrent : « Demain nous vous donnerons une réponse (1). »

Le jeudi 12 septembre, à la pointe du jour, Simon entendit la messe dans la chapelle du château, les évêques et les chevaliers dans l'église de la ville. Là, les évêques

(1) Petr. Vallissern., c. 71, 73. — Matth. Par. — *Præclara Franc. facin.*, in Duchesne ss., t. V. — Guill. Brit.

prononcèrent solennellement l'excommunication contre les comtes et contre le roi, leur chef. Cependant on n'avait pas encore renoncé à l'espoir de la paix, et Simon avait consenti à restituer toutes ses conquêtes et à mettre un terme à la guerre. Les évêques résolurent de se rendre nu-pieds auprès du roi, pour le prier de ne point lever son bras contre l'Église. Simon, sans armes, ouvrit lui-même la porte de la ville au religieux chargé d'annoncer l'arrivée des évêques dans le camp. Des gens armés se précipitèrent aussitôt sur lui, et une grêle de flèches et de pierres tomba sur la maison où se trouvaient les évêques. Voyant ses offres ainsi repoussées, il pensa que les siens aimeraient mieux mourir sur le champ de bataille que de périr de besoin derrière leurs murailles. « Vous le voyez, leur dit-il, nous n'obtenons rien, et il faut combattre. » Tous prirent les armes. Passant devant l'église où l'évêque d'Uzès disait la messe, Simon y entra et s'écria tout haut : « Seigneur, je te consacre mon corps et mon âme. » Devant la porte du sanctuaire, il voulut monter son cheval, qui se cabra et le renversa. A cette vue, les assiégeants firent entendre des cris de joie. S'étant remis en selle, il leur répondit : « Moquez-vous de moi, j'ai confiance dans le Seigneur, et j'espère vous poursuivre de mes cris jusqu'aux portes de Toulouse (1). »

Simon rangea sa petite armée en bataille. Il repoussa le conseil que lui donna un chevalier, de compter ses soldats, en disant : « Protégés de Dieu, nous sommes assez nombreux. » Le peu d'infanterie qu'il avait à sa disposition fut chargée de défendre la place. L'évêque Foulques de Toulouse, revêtu de ses ornements épiscopaux, la mitre sur la tête, la croix à la main, se tenait à la porte

(1) *Art de vér. les dates*, IX, 280. — *Chron. de Baud. d'Avesnes*, dans *Hist. du Langued.*, III, 564. — *Vitæ pontif.*, in Murat. ss., III, 483. — Matth. Par. — Petr. Valliss., c. 72.

de la ville pour donner sa bénédiction aux guerriers qui marchaient au combat. Chacun descendit de cheval pour honorer la croix. Cependant l'évêque de Comminges, craignant des retards, arracha la croix des mains de Foulques, l'éleva sur les guerriers, leur donna l'absolution, et les exhorta à commencer le combat avec cette foi véritable qui seule donne de la force contre toute espèce d'ennemis. Il promit la félicité céleste à ceux qui succomberaient ; sur quoi tous se pardonnèrent réciproquement leurs offenses et reçurent la bénédiction. Les évêques se rendirent ensuite à l'église pour invoquer la protection du Seigneur. Hors de la ville, Simon divisa sa troupe en trois corps, et fit prier pour la dernière fois le roi d'Aragon de se séparer des hérétiques, par pitié pour le sang des chrétiens (1).

Pendant ce temps on tenait un conseil de guerre dans le camp opposé. Le comte de Toulouse était d'avis d'attendre l'armée catholique derrière les retranchements, de lancer de loin des traits contre les hommes et les chevaux, et de ne les attaquer que quand ils seraient affaiblis et fatigués ; de cette manière on refoulerait les assiégés dans la ville où le manque de vivres les forcerait bientôt à se rendre. Ce conseil blessait la bouillante audace du roi. « Marchons à leur rencontre, dit-il ; ils ont l'imprudence de nous offrir le combat, la victoire sera facile. » Pierre était si impatient d'en venir aux mains, et il comptait tellement sur la victoire, qu'il ne voulut pas attendre l'arrivée de quelques barons catalans annoncés pour le lendemain. Ayant laissé la garde du camp à sa nombreuse infanterie, Pierre en sortit avec toute sa cavalerie non en bon ordre : car s'il était supérieur à Simon en forces, il ne possédait pas ses talents militaires. Dédai-

(1) Matth. Par. — Parmi les évêques qui priaient dans l'église se trouvait aussi saint Dominique. *Praed. Franc. facin.*

gnant, selon l'usage suivi par les rois, de rester dans le troisième corps d'armée, il se plaça au milieu du corps de bataille. Cependant il avait pris la précaution de changer d'armure avec un chevalier, pour ne pas être reconnu dans la mêlée (1).

Les troupes de Simon s'avancèrent en colonnes serrées le long de la Garonne, suivant une direction opposée au camp. Par cette manœuvre, elles évitèrent les traits des Toulousains, et trompèrent l'ennemi par une fuite simulée. Arrivé près d'un ruisseau, Simon s'arrêta tout à coup, déploya sa petite troupe dans la plaine, et par une attaque vive son avant-garde rejeta brusquement celle des alliés sur leurs ailes. Par là le corps de bataille de l'ennemi se trouva dégarni ; mais le courage des Français augmenta en raison du danger. La mêlée fut terrible. Pierre ayant été reconnu à sa bannière royale et à l'ardeur avec laqulle il cherchait Montfort, comme étant le seul chevalier digne de ses coups, le combat devint le plus acharné et commença de ce côté. Alain de Roucy et Florent de Ville, qui avaient juré la mort du roi, se précipitèrent sur le chevalier qui portait son armure. Quoique celui-ci combattît vaillamment, Alain reconnut bientôt au bouillant courage que montrait un autre chevalier, qu'il s'était trompé. « Ce n'est point lui, cria-t-il à son compagnon. — Non, certainement, répartit le roi qui l'entendit, mais le voici. » Pour le prouver, il renversa d'un coup de sa masse d'armes un chevalier français, et se précipita au plus fort de la mêlée, en faisant des prodiges de valeur. Alain et Florent rassemblèrent leurs compagnons, et fondirent de nouveau sur le roi avec une telle impétuosité, que ni le dévouement de ses nobles, ni sa bravoure personnelle, ne purent le sauver. Il succomba avec ceux qui cherchaient à le défendre. Aznard

(1) Guill. de Pod. Laur., c. 21, 22. — Gomès, *Hist. Jac.*, p. 397.

Pardo, l'un des capitaines qui commandaient à la bataille de Navès de Tolosa, trouva la mort à côté de ce prince illustre, qui avait combattu dans quinze batailles contre les Sarrasins. Là gisait Gomez de Luna, qui soutint la réputation de fidélité de sa noble maison. Michel de Luessia, et une foule d'autres barons aragonais, périrent également; les secours amenés par ce dernier avaient offert le plus de résistance à Simon (1).

Après la mort du roi, les catholiques se précipitèrent dans les rangs ennemis, et Simon accourut avec l'arrière-garde contre l'aile gauche des Aragonais. Voulant parer un violent coup d'épée que lui assena un chevalier, son étrier se brisa, ses éperons s'embarrassèrent dans les harnais, et il faillit tomber à terre. A peine fut-il remis en selle, qu'il reçut un second coup sur la tête; mais celui qui avait osé l'attaquer fut abattu par un vigoureux coup porté sous le menton; tout céda désormais devant lui. Les comtes, découragés en apprenant la mort du roi, tournèrent bride et se retirèrent en désordre, entraînant avec eux le reste de la cavalerie, poursuivie par les catholiques. Simon, soldat aussi valeureux que général habile, s'avança lentement et en bon ordre avec l'arrière-garde, afin d'être prêt à porter du secours, si l'ennemi tentait de revenir à la charge (2).

Pendant la bataille, la garnison de Muret repoussa avec le même courage une attaque faite par l'infanterie ennemie. L'évêque de Toulouse fit encore offrir la paix à ses diocésains, s'ils voulaient déposer les armes. Ils répondirent fièrement que le roi d'Aragon avait remporté

(1) *Chron. de Baud. d'Avesnes.* — En 1555 on ouvrit le tombeau de Pierre : le corps était presque intact, et la noblesse de ses traits encore reconnaissable. *Hist. du Langued.*, III, 153, 154. — Rod. Tolet., VI, 4.

(2) Matth. Par. — *Chron. S. Medardi Luess.*, in Recueil, XVIII, 721. — Petr. Vallisern., c. 72.

la victoire, que l'évêque cherchait leur ruine; ils blessèrent même le messager; mais quand ils virent flotter la bannière de l'armée victorieuse, ils perdirent courage. Ils se précipitèrent en foule dans les bateaux qui se trouvaient sur la Garonne. Un grand nombre d'entre eux périrent dans les flots; d'autres succombèrent sur le rivage par le fer du vainqueur, et il y eut une multitude de prisonniers. On rapporte que l'armée de Pierre perdit plus de dix-huit mille hommes, et l'on considéra comme un miracle que Simon n'eût perdu qu'un seul chevalier, avec huit autres guerriers. Cette mort était alors regardée comme un passage au ciel (1).

Aussitôt que Simon eut disposé du riche butin et des prisonniers, il retourna sur le champ de bataille, et se fit montrer la place où Pierre avait succombé. Les larmes coulèrent de ses yeux lorsqu'il reconnut le cadavre de ce guerrier, auquel il ne pouvait refuser ni son estime ni sa pitié. Pierre fut pleuré par ses sujets comme un bon roi, par plusieurs comme un bienfaiteur; par d'autres enfin, parce qu'il avait terni sa réputation de soldat de Dieu par son alliance avec les hérétiques. Si l'on considère les services qu'il avait rendus l'année précédente à la chrétienté, on ne s'étonnera pas qu'il fut regretté. En effet, ce ne fut point pour les hérétiques, contre lesquels il avait rendu, trois ans auparavant, des édits sévères, qu'il avait pris les armes, mais par attachement pour ses sœurs et ses amis, et par devoir de suzerain envers ses vassaux, qu'il voyait menacés de la part de Simon de Montfort (2).

(1) Rigord, c. 56. — Albericus, *Præcl. Franc. facin.* — Guil. Brit.

(2) *Gesta Com. Barcinon.*; il est dit positivement que Pierre vint *causa præstandi auxilium suis sororibus* (femmes des deux Raymond). Rod. Tolet., VI, 4; *Chron. de Baud. d'Avesnes.* Le corps de Pierre fut remis aux chevaliers de l'Hôpital qui le transportèrent en Aragon dans le couvent

Le combat terminé, Simon se rendit nu-pieds, accompagné de l'armée et des évêques, à l'église de Muret, afin de remercier Dieu de son éclatant triomphe. Il ordonna de vendre son cheval de bataille et son armure, et d'en donner le prix aux pauvres. Les ecclésiastiques admirèrent en lui un second Judas Machabée, délivrant le peuple du Seigneur de l'oppression de ses ennemis. Les évêques et les abbés annoncèrent à tous les fidèles l'issue de cette mémorable journée. Baudouin de Toulouse reçut, comme récompense de ses loyaux services, l'investiture de tous les pays conquis situés dans le Quercy. Jacques, enfant de six ans, et unique héritier de Pierre, resta à Carcassonne sous la surveillance de Simon, qui le fit élever comme l'eût fait un père. Quelque temps après la bataille, une députation aragonaise demanda à Montfort le jeune roi; mais cette grâce ne leur fut pas encore accordée (1).

Toulouse était dans le deuil et la consternation. Chaque famille avait à pleurer la mort ou la détention d'un parent. Les comtes résolurent d'abandonner la ville à son sort. Quant à Raymond, il déclara aux bourgeois qu'il allait à Rome pour se plaindre de la persécution qu'on lui suscitait, et que pendant ce temps ils devaient défendre la ville. Les évêques, cherchant à détourner les calamités de la guerre, engagèrent les habitants à se soumettre; mais comme ils avaient plus d'une fois violé leur ser-

de Sixena, fondé par sa mère. Suivant Odor. Rayn., ad ann. 1213, il resta quelques années privé de sépulture comme excommunié, et ne fut enseveli que par suite des démarches de sa sœur Constance, femme de Frédéric, roi de Sicile.

(1) *Chron. Baud. d'Avesnes.* — *Chron. Mortui-Maris.*, in Martene, *Thes.*, t. III. — *Vitæ pontif.*, in Murat. ss., III, 443. — Albericus Ferreras, IV, 107.—Guill. de Pod. Laur., c. 27, loue Montfort de n'avoir pas vengé, par la mort du fils, la violation de l'alliance commise par le père.

ment, ils devaient livrer deux cents notables comme otages. Ils cherchèrent d'abord à négocier pour le nombre, et finirent par ne pas même donner les soixante dont on était convenu. Le vicomte de Béarn se jeta entre les bras d'Innocent, sous promesse de donner satisfaction. Peu de temps après, il fut réconcilié avec l'Église par l'évêque d'Oléron (1).

De nouveaux renforts, amenés par l'évêque d'Arras, mirent Simon en état de ravager le comté de Foix, et même de brûler les maisons situées autour du château. Il apprit alors que quelques nobles de la Provence avaient rompu la paix et occupé les passages du Rhône pour empêcher l'arrivée des secours de la France. Il marcha aussitôt contre eux. Narbonne lui ferma ses portes, de sorte qu'il se vit obligé de passer la nuit avec les siens dans les broussailles et les jardins. Béziers suivit cet exemple. Nîmes hésitait, craignant sa vengeance. Parmi les seigneurs les plus riches du pays, les uns se soumirent volontairement, et les autres effrayés par les grands préparatifs de Montfort. Celui-ci, pour établir sur des bases solides sa domination dans ces contrées, se proposait de marier Amalric, son fils, avec Béatrix, fille de Guigo VI, dauphin de Vienne. L'archevêque dévoué de Narbonne fit ce mariage par l'intermédiaire d'Othon III, duc de Bourgogne, oncle de la jeune fille. Pendant que cette union retenait Simon à Valence, il apprit qu'une troupe d'Aragonais et d'aventuriers ravageait le pays jusqu'à Béziers, en réclamant le fils de leur ancien roi, et que plusieurs chevaliers s'étaient révoltés. Il revint donc des bords

(1) *Chroniques.* — Rod. Coggeshale, in Recueil, t. XVIII, dit que Raymond se rendit d'abord en Angleterre près du roi Jean, qui lui donna 10,000 marcs, en retour de quoi le comte lui fit hommage pour Toulouse. Albericus parle aussi de ce voyage qui, selon lui, eut lieu en 1214. — Petr. Vallissern. c. 74. — *Gall. Christ.*

du Rhône dans les environs de Toulouse, et signala son retour par le ravage du pays et la destruction d'un grand nombre de châteaux (1).

Mais l'hérésie se montrait ailleurs que dans le sud de la France, et elle avait d'autres protecteurs que les seigneurs séculiers. Milan comptait parmi ses habitants un grand nombre d'hérétiques, et servait de refuge aux sectaires de tous les pays. Le clergé se plaignit, et Innocent menaça de se servir des mesures de rigueur qui avaient été employées dans le sud de la France. « Que cette ville orgueilleuse, écrivait-il, ne se fie pas à sa puissance et au nombre de ses combattants. La Provence et les Maures d'Espagne prouvent que le nombre ne peut rien contre ceux qui combattent pour le Seigneur. » Une partie du peuple et de la noblesse d'Alsace adopta la nouvelle doctrine et envoya des contributions à Milan, comme au siége principal de l'hérésie. Déjà, l'année précédente, l'évêque de Strasbourg avait fait arrêter un grand nombre de sectaires; la plupart rétractèrent leurs erreurs; mais cent d'entre eux expièrent leur obstination par la mort. Trois années plus tard, Conrad de Marbourg en fit encore saisir quatre-vingts. Condamnés à prouver leur innocence par le fer chaud, un petit nombre supporta l'épreuve; la plupart montèrent sur le bûcher. L'archevêque d'Auch était soupçonné d'être le partisan, le promoteur et le protecteur des doctrines repoussées par le pape. Peut-être agissait-il ainsi pour cacher son incapacité et l'opprobre de sa vie. Un prêtre du diocèse de Langres fut aussi convaincu de s'être écarté des croyances de l'Église; mais il offrit de se justifier, et demanda à Rome à être reçu dans l'Église. Quant à l'archevêque, qui ne repoussa que par des subterfuges l'accusa-

(1) Petr. Vallissern., c. 75.

tion d'hérésie, il fut remplacé par un homme plus capable (1).

La situation des principaux États de la chrétienté, le désir de rétablir la paix en Orient, d'opérer en Allemagne une fusion entre les partis, d'achever la soumission des hérétiques en France, d'utiliser les victoires remportées en Espagne sur les Maures, de profiter de la bonne volonté des princes et du peuple pour propager le christianisme en Orient et délivrer la terre sainte des infidèles, de purifier l'Église de tout ce qui pouvait compromettre son unité, décidèrent Innocent à exécuter un projet qu'il nourrissait depuis longtemps : c'était de convoquer un concile général. De même que les rois, dans des circonstances critiques, lorsqu'il s'agit de remettre en vigueur quelque ancienne loi, de repousser un danger extérieur, ou de prendre une grande résolution et de l'exécuter avec ensemble, réunissent autour d'eux leurs vassaux, les bourgeois les plus notables des villes et les députés des provinces, pour délibérer sur les intérêts communs de la nation ; de même les souverains pontifes réunissent quelquefois les patriarches, les évêques, les abbés des monastères, les maîtres ès sciences, pour délibérer avec eux sur les moyens les plus propres à détruire les erreurs dangereuses, à conserver les anciennes doctrines dans toute la pureté primitive, à rétablir la discipline intérieure dans toutes les parties de la chrétienté, et à organiser d'une manière solide et efficace le gouvernement de l'Église ; et les décisions prises, sanctionnées par le chef suprême, ont force de loi (2).

(1) *Ep.* XV, 189. — *Catal. Test. Verit.* — *Ep.* XIV, 31, 32. — *Ep.* XVI, 5, 17.

(2) On a pourtant agité la question ridicule de savoir si le pape est supérieur au concile ou le concile supérieur au pape. Qui demanderait, au sujet de notre organisation humaine, si la tête vit par le corps et si le corps vit sans la tête ?

Le 18 avril de cette année, Innocent écrivit aux patriarches, archevêques, évêques, abbés, prieurs, grands maîtres des ordres de chevalerie, et à tous les rois de la chrétienté, pour leur exposer la situation de l'Église. « Des bêtes de toute espèce, dit-il, cherchent à détruire la vigne du Seigneur; leur irruption a été si violente, que des épines ont en maints lieux remplacé les ceps, et, nous le disons en gémissant, les ceps produisent plus de verjus que de raisins. Nous prenons Dieu à témoin que nous ne formons que deux vœux principaux dont nous poursuivrons avec activité l'accomplissement : la conquête de la terre sainte et la réforme de l'Église universelle. L'un et l'autre exigent des soins qui ne peuvent être différés plus longtemps, sans compromettre l'avenir. Nous avons adressé au Seigneur nos larmes et nos prières, et nous l'avons supplié humblement de nous faire connaître sa volonté, et de nous donner le désir, la force et les moyens de l'accomplir. C'est pourquoi, convaincu de l'importance d'un aussi grand projet, nous avons fréquemment délibéré avec nos frères et d'autres hommes prudents, et avons résolu, d'après l'ancien usage des saints Pères, de convoquer un concile général. On y délibérera sur les moyens d'exterminer le vice, de rétablir la vertu, de mettre un frein au désordre, de réformer les mœurs, d'extirper l'hérésie, de raffermir la foi, d'étouffer les inimitiés, de rétablir la paix, de faire cesser l'oppression, de protéger la liberté, de déterminer les princes et les peuples, les clercs et les laïques, à secourir la terre sainte, et de prendre, avec l'approbation du concile, comme règles inviolables pour les prêtres séculiers et réguliers, pour les supérieurs et les subordonnés, les mesures qui seront jugées les plus conformes à la gloire du nom de Dieu, au salut de nos âmes et au bien-être du peuple chrétien. Mais comme ce concile ne pourra commodément se réunir avant deux ans, nous avons pris des mesures pour

que des hommes expérimentés pussent parcourir différents pays, et s'informer de ce qui réclame les soins du saint-siége. Nous avons envoyé en terre sainte des hommes capables de donner une nouvelle impulsion à cette cause, afin qu'en cas d'urgence, si le concile l'approuve, nous puissions poursuivre d'une manière plus efficace cette grande entreprise. Convaincu que cette salutaire résolution nous a été inspirée par celui d'où vient tout don parfait, nous vous ordonnons de vous réunir en notre présence, avec modestie et circonspection, dans deux ans et demi, à partir de la 1213e année de l'incarnation de Notre-Seigneur; mais nous vous invitons à faire en sorte qu'il reste dans chaque province un ou deux suffragants qui puissent vaquer aux fonctions du ministère, et que ceux-ci, aussi bien que d'autres qui seraient retenus par quelque empêchement canonique, envoient des représentants admissibles. Chacun observera, pour sa suite en hommes et en chevaux, les prescriptions du concile de Latran; cette suite pourra être moins nombreuse, mais elle ne doit pas dépasser ce qui a été fixé par ce concile. On se gardera de faire des dépenses excessives, se bornant à ce qui est nécessaire, comme il convient à un vrai serviteur du Christ; car dans cette affaire il faut chercher non l'applaudissement du siècle, mais le bien spirituel. Vous ordonnerez donc, mes frères, évêques et archevêques, à tous les chapitres, non-seulement des cathédrales, mais encore des autres églises, d'envoyer au concile le prieur ou le doyen, ou toute autre personne capable, attendu qu'on traitera plusieurs points concernant les chapitres. En attendant, vous vous informerez par vous-mêmes, ou par l'intermédiaire d'hommes expérimentés, de tout ce qui est susceptible d'amélioration ou de changement; vous mettrez vos observations par écrit, et les soumettrez à l'examen du concile. Pour soutenir efficacement la cause de la terre sainte, où le Seigneur notre Dieu opéra, il y a des siècles,

la rédemption du monde, vous emploierez tous vos efforts, assistant avec fidélité et prudence ceux que nous chargerons spécialement de cette affaire. Quiconque, sous de vains prétextes, se soustrairait à une œuvre aussi sainte, s'exposerait aux peines canoniques. Que personne ne suscite des obstacles en semant la dissension ou ne mette des entraves au voyage; ce qui est de bon augure, c'est que la plupart des difficultés ont en grande partie cessé par la grâce de Dieu. Plus le danger est grand, plus les remèdes doivent être efficaces; car le navigateur qui attendrait que la mer fût entièrement calme, ne lèverait jamais l'ancre. — Donné au palais de Latran, le 20 avril, la seizième année de notre pontificat (1). »

Les grands maîtres et les chevaliers du Temple furent invités d'une manière spéciale à se trouver au concile, parce qu'on devait y agiter plusieurs questions qui les concernaient. Le chapitre patriarcal de Constantinople et l'empereur reçurent la même invitation, parce qu'on devait prendre des mesures qui intéressaient le bien-être et l'honneur de l'empereur. L'approche du concile devait servir d'encouragement au patriarche d'Alexandrie, en lui faisant espérer un prompt secours; aussi y fut-il particulièrement invité, ainsi que celui de Jérusalem, si toutefois le temps et les circonstances leur permettaient d'y venir (2).

(1) *Ep.* XVI, 30.

(2) *Ep.* XVI, 35, 37. — Innocent avait invité l'Orient et l'Occident à ce concile, les princes temporels et spirituels; c'est une de ces assemblées mixtes dont les mesures concernaient ces deux pouvoirs. (*N. du trad.*)

FIN DU LIVRE DIX-SEPTIÈME.

# LIVRE DIX-HUITIÈME.

1214.

Frédéric passa les premiers mois de l'année principalement dans le sud et le centre de l'Allemagne. Il célébra à Wels la fête des Rois, et visita, à l'approche du printemps, les villes impériales d'Augsbourg, de Rottweil, de Haguenau et de Nuremberg. Othon était resté à Aix-la-Chapelle, où Regnaud de Boulogne vint l'informer des préparatifs qu'on faisait de tous côtés contre la France. Le duc de Brabant espérait se venger de l'évêque de Liége avec le secours d'Othon; mais celui-ci, trouvant ce prélat trop puissant, dissimula, lui fit des protestations d'amitié, et se rendit avec le duc à Maestricht, où il célébra, le 19 mai, son mariage avec Marie, fille du duc. Aucun évêque, dit-on, aucun ecclésiastique ne voulut lui donner la bénédiction nuptiale, parce qu'il était excommunié. Ce fut dans la basse Allemagne qu'il conclut la ligue formidable qui armait le roi d'Angleterre, le duc de Brabant, le comte de Flandre, Regnaud de Boulogne, et plusieurs autres seigneurs contre Philippe de France. Othon regardait celui-ci comme l'ennemi perpétuel de sa grandeur, et sur la protection duquel était basée l'opposition du pape. Il voulait donc humilier le clergé avec lui, et mettre à exécution son ancien projet tendant à dépouiller

le clergé de toutes ses principautés, et à le réduire aux seuls revenus des dîmes; il voulait obtenir la couronne impériale malgré Philippe-Auguste, et rétablir le siége de son empire à Liége, ville située au milieu des possessions de ses partisans. La puissance de l'évêque de Liége excitait depuis longtemps la jalousie du duc de Brabant. Mille chevaliers prirent les armes au premier signal donné par ce prélat. Le duc, le comte de Flandre, une foule de seigneurs des contrées environnantes étaient ses feudataires. « Au diable celui qui a revêtu un prélat d'une aussi grande puissance, » disait de lui le comte Guillaume de Salisbury. Nous raconterons plus tard comment tous ces projets d'envahissement s'évanouirent dans les plaines de Bovines (1).

Frédéric attendait tranquillement en Souabe et en Alsace l'issue de cette lutte. Pendant son séjour dans cette dernière province, il étendit les droits de l'évêque de Strasbourg, entoura quelques bourgs de murailles, améliora l'administration, et s'empara des châteaux de Landskrone et de Trifels occupés pour Othon. Ce ne fut qu'après la bataille de Bovines qu'il se rendit dans les Pays-Bas avec une armée, prévoyant qu'il lui serait facile de gagner à sa cause les princes de ces contrées.

Le jour de la Saint-Barthélemy, il campait devant Aix-la-Chapelle; mais il ne put entrer dans cette ville, parce que les habitants étaient attachés à Othon, moins par affection que par intérêt pour les douze otages qui étaient en son pouvoir. Il ne fut pas plus heureux avec le comte de Juliers, qui, allié au duc Henri de Limbourg, avait fait prisonnier le duc de Bavière et le tenait renfermé dans son château de Nidecken. Après avoir assiégé Henri

(1) *Geneal. Com. Flandr.*, in Recueil, XVIII, 566. — Ægidii, *Hist. Leodiens. Epp.*, in Recueil, XVIII, 661. — Heumann, *de Re dipl. imp.*, p. 262. — *Art de vér. les dates*, XIV, 432. — Guil. Brit., l. X. — Ægidii, *Aur. Vall. Mon. Hist. Leod. Epp.*, l. c.

de Falkenberg dans son château, Frédéric vint camper devant Juliers, obtint la mise en liberté du duc de Bavière et la soumission du comte Guillaume. Il parcourut ensuite le pays jusqu'à la Meuse, où le duc de Brabant vint à sa rencontre pour faire sa soumission, et pour lui livrer son fils et plusieurs nobles comme gages de sa fidélité. Frédéric, à son retour, ravagea les environs de Cologne; mais il ne put faire aucun mal ni à la ville ni à Othon, parce que celui-ci n'osa sortir de la ville, et que le manque de vivres, qui avait enlevé un grand nombre de soldats, força Frédéric à la retraite; il retourna en Souabe et de là à Bâle (1).

Waldemar, roi de Danemark, voyant pâlir l'étoile d'Othon, se rapprocha de Frédéric. Waldemar cherchait auprès de celui-ci la garantie de ses conquêtes en Allemagne, qu'Othon ne pouvait plus ni lui accorder ni lui refuser. Pour sceller cette nouvelle alliance, Frédéric remit au monarque danois, du consentement des princes, tout le pays situé entre l'Elbe et l'Eider (2), pays qui avait autrefois appartenu à l'empire romain, et y ajouta toutes les conquêtes faites en Esclavonie par son frère Canut. Cette convention devait fixer les frontières de l'empire romain et du royaume de Danemark; on ne doutait pas que le saint-siége ne ratifiât le traité. Vers la fin de l'année, le comte Guillaume de Hollande embrassa aussi la cause de Frédéric. Othon, de son côté, s'unit plus étroitement avec son frère le comte palatin et avec le margrave

(1) De Barri, *Hist. d'Allemagne*, III, 1000. Frédéric entoura Colmar et Schlestadt de murailles. — Kranz, *Saxon.*, VII, 35. — *Chron. Lamb. Parv. Cont.* — *Anon. Laudunens. Chron.*, p. 718. — *Art de vér. les dates*, XIV, 348, 313. — Balduini, *Chron.*, in Hugo, *Antiq. S. Monum.*, t. II. — Godofr., *Monach.* — Raumer, II, 565. — *Dipl. pour. Arles*, VIII, Kal. Dec., in *Gall. Christ.*, I, 566.

(2) Les écrivains danois nomment ainsi cette rivière. Il est probable que c'est l'Elde, petite rivière qui prend sa source dans le Mecklembourg, et vient se jeter dans l'Elbe.

Albert de Brandebourg. Il espérait ainsi se venger du roi de Danemark, l'ennemi commun, et de l'archevêque de Brême, qui s'était récemment emparé de Stade. Quoique la puissance d'Othon fût fortement ébranlée et qu'Innocent fût irrité contre lui, il avait cependant conservé plusieurs amis à la cour de Rome. Ceux-ci firent savoir aux messagers du roi d'Angleterre que, si leur maître aidait l'empereur de ses trésors, les affaires d'Othon ne tarderaient pas à prendre une meilleure tournure, et que bien des princes de l'Empire reviendraient à son parti (1).

Les hostilités entre le roi d'Angleterre et Philippe-Auguste n'avaient pas entièrement cessé pendant l'hiver; afin de les pousser avec plus d'activité, Jean envoya de l'argent à ses généraux de la Flandre, qui ravagèrent d'abord les possessions du comte Arnould de Guines. Ferrand de Flandre et Regnaud de Boulogne nourrissaient une ancienne animosité contre ce seigneur, qui, trop faible pour leur résister, fut obligé de leur abandonner tous ses domaines. Guines et ses châteaux furent brûlés, et son épouse enlevée et détenue prisonnière (2).

Au printemps, on vit dans les deux royaumes de grands préparatifs auxquels on avait travaillé pendant l'hiver. Philippe convoqua ses barons à Soissons. On s'y rendit en foule. Là on arrêta que la France entière se lèverait en présence d'un si grand danger. On fit donc un appel non-seulement aux feudataires de la couronne qui étaient tenus de suivre le roi à l'armée avec leurs vassaux, mais encore aux défenseurs des villes, au nombre de trente-cinq mille hommes, armés d'arbalètes. Une partie de ces forces fut dirigée contre le Poitou et l'Anjou, sous le commandement de Louis de France; l'autre contre la

(1) Le comte Guillaume épousa en 1220 Marie, veuve d'Othon. Docum., in Matthæi, *Anal.*, V, 563. Cette princesse vivait encore en 1260. — *Art de vér. les dates*, XIV, 431. — Rymer, *Act.*, I, 61.

(2) Matth. Par. — Miræ, *Opp. dipl.*, I, 399, not.

Flandre, où devait se rassembler l'armée des confédérés (1).

Quelque temps avant la Chandeleur, les comtes de Flandre, de Boulogne et de Salisbury, vinrent en Angleterre pour resserrer leur alliance avec le roi. Ils retournèrent bientôt en Flandre, et Jean se rendit en Poitou. Arrivé à la Rochelle, le 15 février, il y trouva Hugues de la Marche, comte de Lusignan, qui semblait avoir oublié l'outrage qu'il lui avait fait autrefois. Son frère Adolphe, seigneur de Melle, devenu comte d'Eu par son mariage, conclut une trêve avec le roi. Mais malgré ses sacrifices pour soutenir la grande ligue contre la France, malgré son animosité contre Philippe, et son empressement à lui susciter des ennemis, Jean eût volontiers conclu la paix, soit qu'il craignît ses barons, soit qu'il voulût être plus libre dans ses projets contre le roi de France. Il se rembarqua donc pour l'Angleterre, et nomma deux négociateurs pour traiter de la paix, recommandée d'ailleurs aux deux monarques par les lettres du pape. Jean donna un sauf-conduit à Philippe-Auguste pour qu'il lui envoyât un plénipotentiaire; mais ce monarque ayant, à ce qu'il paraît, repoussé toutes les propositions d'accommodement, Jean retourna au mois de mai dans ses provinces françaises. Le vendredi avant la Pentecôte, il s'empara de Mirevent, château appartenant à Godefroi de Lusignan, et tint renfermée dans Novent ce seigneur et ses deux fils. Limoges ouvrit ses portes, bien que le vicomte Guido fût toujours attaché à la cause de Philippe-Auguste, et qu'il eût promis deux ans auparavant à l'héritier du trône de conserver fidèlement cette ville. Louis, de son côté, vint mettre le siége devant la petite ville de Montcontour. Jean marcha sur Parthenay pour forcer ce prince à la retraite.

(1) Mart., *Coll. ampl.*, I, 1114. — Capefigue, III, 217, cite l'ordonnance du roi.

Là, les comtes de la Marche et d'Eu, Godefroi, ses fils, plusieurs barons, lui prêtèrent serment de fidélité; il avait du reste les suffrages du Poitou, car la population de cette province honorait la famille des Plantagenet qui en était originaire (1).

Jean se dirigea avec toutes ses forces sur Nantes. L'armée de Philippe et les bourgeois marchèrent à sa rencontre, sous le commandement du jeune comte Robert de Dreux et de Pierre de Mauclerc, seigneur de la basse Bretagne. Jean feignit de prendre la fuite. Pierre, satisfait d'avoir chassé ses nombreux ennemis, résolut de les attendre derrière les murailles de la ville. Robert, plus audacieux, les poursuivit et en tua un grand nombre; mais des troupes fraîches sortant tout à coup d'une embuscade, le firent prisonnier avec vingt chevaliers, qui furent tous envoyés en Angleterre. De la basse Bretagne Jean se rendit dans le comté d'Anjou, et fit rétablir les murs de la capitale, autrefois détruits par ses ordres. Le comte Hervé de Nevers fit secrètement alliance avec lui, malgré les bienfaits dont Philippe l'avait comblé. Pendant que Jean campait devant le fort de Roche-aux-Moines, afin de rétablir les communications entre Angers et Nantes, et que ses ruses et ses menaces échouaient contre la vigilance et le courage de la garnison, Louis arriva, vers la Saint-Jean, accompagné de huit cents hommes d'armes, de deux mille lances et de sept mille fantassins. Le roi d'Angleterre, se fiant à la supériorité du nombre, ordonna l'attaque; mais le vicomte de Thouars, au nom des seigneurs du Poitou, fit observer qu'ils manquaient de munitions. Sachant que les seigneurs ne verraient pas avec plaisir la chute de Roche-aux-Moines, Jean craignit

(1) On trouve dans Rymer, *Act.*, I, 60, une lettre du pape, datée du 22 avril, dans laquelle il engage Jean à conclure la paix avec le roi de France. — Les écrivains anglais ne parlent ni du retour de Jean en Angleterre, ni de ses tentatives de paix. — Guil. Brit., l. X. — Matth. Par.

une trahison. Découragé, il abandonna ses machines de siége, ses tentes et ses provisions, au moment où les cavaliers ennemis commençaient l'attaque, traversa la Loire dans une barque, et s'enfuit à cheval à une grande distance. L'armée suivit le fugitif; mais manquant de bateaux pour passer le fleuve, un grand nombre d'Anglais furent tués, tandis que d'autres se noyaient dans les flots. Après cette défaite, Jean n'osa plus se mesurer avec le jeune Louis. Le butin fut considérable, et les barons du Poitou, effrayés, firent hommage au vainqueur. Le seigneur de Thouars fut le seul qui ressentit les effets de sa vengeance. Montcontour fut rasé et Angers perdit ses murailles. On présume que Jean avait eu l'intention de s'avancer vers le midi de la France, d'opérer sa jonction avec le comte de Toulouse, et, pendant que ses alliés auraient envahi au nord les frontières de son adversaire, il aurait combattu le comte de Montfort, afin d'entourer ainsi le royaume de France d'un mur d'ennemis; mais il y avait une brèche (1).

En Flandre, Ferrand, Regnaud et les Anglais, sous le commandement du comte de Salisbury, avaient commencé les hostilités en ravageant à plusieurs reprises les domaines du comte de Guines. Séduit par leurs promesses et par l'or de l'Angleterre, Othon était définitivement entré dans la ligue. Le 4 juillet, il se trouvait avec Ferrand à Valenciennes, et le 12, tous les chefs confédérés étaient réunis à Nivelles pour délibérer sur la guerre contre la France. Leur armée se rassemblait. Le camp d'Othon, chef de la ligue, s'étendait au loin dans les plaines de Mortagne, située près des rives de l'Escaut. Il avait avec lui le valeureux duc de Saxe, les Saxons que d'anciens

(1) Guil. Brit. — Suivant Albericus, Jean aurait fait dans sa fuite 18 milles dans un jour. — Rad. Coggesh., in Recueil, XVIII, 106, dit que Jean avait traversé la mer *cum thesauro innumerabili auri, argenti et lapidum pretiosorum.*

souvenirs attachaient à sa famille, et le comte palatin Henri, fortement attaché à son frère et nourrissant le désir de se venger de Philippe pour avoir essayé de lui enlever sa femme. Le duc Thibault de Lorraine, le chevalier le plus beau et le plus robuste de son temps, tenait aussi pour l'empereur déposé, bien différent en cela de son frère Ferry, qui servait la cause de Frédéric plus chaudement que la sienne propre. Les valeureux Brabançons, conduits par leur duc Henri, brûlaient de répandre le meurtre et le pillage sur le territoire français. Les habitants des Ardennes suivaient le duc de Limbourg; mais Waleram, son fils, attachait plus de prix à la faveur de Philippe qu'à l'affection de son père. De la Westphalie venaient les comtes Conrad de Dortmond, Othon de Thecklenbourg, Gérard de Rauderode et le brave Bernard de Horstmar, dit le Velu. Ce dernier jouissait de la confiance particulière d'Othon; après des exploits qui avaient excité l'admiration de Richard et de Saladin, il devait, quelques années plus tard, terminer honteusement sa carrière. Le pays d'Utrecht envoya le comte Pierre de Nassau, dès son enfance ennemi juré de Philippe et de son père: « Si je marche contre mon suzerain, disait-il, c'est qu'Yolanthe mon épouse le veut, je lui dois avant tout fidélité. » A la voix de Ferrand, qu'entraînaient de perfides conseils, toute la Flandre se souleva pour venger les désastres de l'année précédente. Gand, qui dans une lutte semblable avait fourni vingt mille combattants à Baudouin, prédécesseur de Ferrand, Ypres et Bruges envoyèrent des troupes nombreuses. La vieille comtesse Mathilde mettait tout en mouvement; ni l'âge ni les faveurs accordées à son neveu n'avaient pu diminuer la haine qu'elle portait à Philippe, parce que ce monarque l'avait forcée de se séparer du duc de Bourgogne, son second époux. Jean pensait que les trente mille Anglais placés sous les ordres de son frère le comte de Salisbury,

et les secours en argent qu'il fournissait à ceux qui voulaient entrer en campagne, suffiraient pour assurer la victoire à Othon. Tous les seigneurs, depuis le Rhin jusqu'à la Flandre, seraient entrés avec empressement dans la ligue, si beaucoup d'entre eux n'eussent redouté l'évêque de Liége. Cette crainte et l'influence de quelques fiefs accordés aux comtes de Loos et de Luxembourg empêchèrent ceux-ci d'entrer dans la confédération. Car l'évêque, en prince prudent, n'épargnait rien, pas même les fonds affectés au service de sa table, pour empêcher des renforts de se joindre à cette ligue formidable (1).

De tous les confédérés Regnaud était celui qui nourrissait le plus de haine contre Philippe; car Louis lui avait enlevé son comté l'année précédente. Il se distinguait aussi au milieu de ses compagnons par sa vie scandaleuse, entraînant à sa suite une femme noble qui était sa concubine. Hugues de Boves partageait sa haine contre le roi; fier, intrépide, emporté, cruel, il n'épargnait dans sa fureur ni l'âge, ni le sexe. Simon de Dammartin, comte d'Aumale, ayant eu un différend avec Guillaume de Ponthieu, son beau-père, avait abandonné la cause du roi pour se joindre à la ligue. Hervé de Donzy, devenu, par sa femme, héritier d'Auxerre, de Nevers et de Tonnerre, ternit aussi, par sa trahison envers son souverain, la réputation que ses qualités honorables lui avaient acquise (2).

Othon et Jean, tous deux en lutte avec le saint-siége, espéraient briser non-seulement la puissance du roi de

(1) Albericus. — Guill. Brit. vante le courage des Brabançons. — En l'année 1227, Bernard de Horstmar fut poussé dans un marais avec l'évêque d'Utrecht, et mis à mort par les paysans. — *Art de vér. les dates*, X, 225. — Voyez sur la comtesse Mathilde, Capefigue, III, 214. — Matth. Par. — *Egis. Hist. Leod. Epp.*

(2) Matth. Par. — *Art de vér. les dates.* — Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*, II, 138.

France, mais encore celle du pape et l'influence de l'Église. Regardant Philippe-Auguste comme le soutien de la papauté, ils pensaient qu'en renversant l'une et l'autre puissance, le roi Frédéric serait bientôt dans l'impossibilité de se maintenir en Allemagne, et qu'ainsi les Hohenstaufen le céderaient pour toujours aux Welfs. — La lutte devait donc être terrible et se terminer par l'anéantissement de Philippe. Le comte de Boulogne promit, dit-on, à Othon, qu'il serait couronné roi à Paris, et ce prince se croyait si sûr de la victoire, qu'il partageait déjà la France entre ses alliés. Le nombre des ecclésiastiques devait être diminué, leurs possessions restreintes et eux-mêmes réduits à vivre des droits de l'étole. Othon assurait que l'un des premiers décrets qu'il avait rendus après son avénement, avait eu pour objet de donner les biens et les grandes dîmes du clergé à la chevalerie et aux fonctionnaires de l'Empire, et de ne laisser aux églises que les petites dîmes. Mais comme le clergé s'était soulevé contre lui, il croyait être en droit de lui ôter même cette dernière ressource et de le restreindre aux offrandes et aux dons volontaires; que d'ailleurs les chevaliers jouiraient avec plus de bonheur de ces campagnes florissantes et de ces riches métairies, que ces oisifs qui passaient leur vie dans les plaisirs et les fêtes. Par ces motifs, il avait enlevé au pape toutes ses possessions situées autour de Rome, possessions qu'il était dans l'intention de conserver, si le pape persistait à le repousser de l'Empire par le secours de Frédéric (1).

Si des efforts couronnés de succès, pour étendre le pouvoir royal tant au dehors qu'au dedans, constituaient le mérite d'un prince, Philippe-Auguste serait compté parmi les plus grands rois, malgré les actes injustes qu'il

(1) *Chron. Senon.* — Guil. Brit., *Egid. Hist. Leod. Epp.*, et *Magnum Chron. Belg.*, p. 237.

a pu commettre. Il fut, à côté des Hohenstaufen, le seul prince de son temps qui ne se laissa entraîner ni par les événements extérieurs, ni par l'inspiration du moment, ni par son humeur belliqueuse ; il subordonna tous ses actes et s'appliqua pendant tout le cours de son règne à un seul but, celui d'étendre le pouvoir royal en affaiblissant la puissance des grands feudataires de la couronne, d'augmenter son influence sur la noblesse libre, et d'agrandir son royaume au préjudice des provinces que le roi d'Angleterre possédait sur le continent. On raconte qu'en 1185 les chefs d'une armée réunie près d'Amiens virent un jour le roi, âgé de vingt et un ans, rongeant une petite branche d'arbre, et jetant autour de lui des regards agités : « Je donnerais mon meilleur che- « val, dit l'un des barons, à celui qui me dirait ce que « pense le roi. » Séduit par ce prix, l'un d'eux se permit, assure-t-on, d'interroger le roi, qui lui répondit : « Je me « demandais si Dieu m'accordera, à moi ou à un de mes « successeurs, d'élever de nouveau la France au degré de « splendeur et de puissance qu'elle avait atteint sous « Charlemagne (1). »

Sa vie fut consacrée à la réalisation de cette grande idée, pour laquelle il sut tirer parti de tous les événements. Il trouvait en lui-même les ressources ; habile, réfléchi, ferme, il savait au besoin recourir à la violence lorsqu'elle le conduisait au but. Les institutions qu'il donna au royaume lors de son départ pour la Palestine, et au moyen desquelles il chercha à prévenir les abus qui sont généralement la conséquence de l'éloignement des souverains ; ses décrets pour prévenir toute dilapidation des revenus de l'État, et sa prévoyance pour le cas où il ne reviendrait plus en France, nous montrent un prince qui

(1) Silv. Giraldi. Cambrens., *De Instruct. Princip.*, in Recueil, XVIII, 134.

cherchait autre chose que les aventures de la guerre, et qui, en s'appliquant au but des croisades, n'oubliait pas ses autres devoirs.

Pendant la première moitié de son règne, il ne se montra pas très-scrupuleux sur les moyens d'augmenter ses trésors : cependant sa conduite différa essentiellement de celle des rois d'Angleterre ses contemporains, qui dépensaient souvent en futilités le produit de leurs exactions. En augmentant ses trésors, Philippe se mettait en état de profiter des occasions avantageuses, et d'être prêt à tout événement. Le soulagement de son peuple en cas de malheurs entrait aussi dans ses vues (1). Si Philippe ne prodigua point ses trésors aux flatteurs et aux jongleurs, comme cela se pratiquait dans les autres cours ; s'il aima mieux partager ses vêtements avec les pauvres, que de gagner l'applaudissement de ceux dont l'entourage anéantit souvent le caractère sérieux et la dignité du souverain, cela prouve en sa faveur. Si, par opposition à la droiture de son père, on lui reproche d'avoir été astucieux, il faut reconnaître cependant qu'il ne s'abaissa jamais à des intrigues déshonorantes, et qu'il se montra toujours scrupuleux observateur de sa parole. Il répandait souvent la lumière sur les points de droit les plus obscurs, savait concilier la justice avec la bonté, et donnait toujours la préférence à la dernière, lorsqu'il pouvait le faire sans compromettre l'intérêt général. Sa justice était prompte et gratuite. Ses sujets, s'ils avaient quelques plaintes à exposer, avaient un accès facile auprès de lui ; aucun appareil de guerre au milieu de la paix ne devait faire croire que celle-ci n'était qu'un état exceptionnel. Jamais on ne l'entendait jurer, à moins que ce ne fût *par tous les saints*

(1) *Magn. Chron. Belg.*, p. 217, dit, au sujet de la disette de 1195 : *Rex eleemosynas facit largiores.*

*de France;* ordinairement il jurait *par la lance de saint Jacques* (1).

Ses négociations de vingt ans, au sujet de son divorce, prouvent son attachement à l'Église. Les obstacles suscités par Innocent à cette séparation, à laquelle le roi attachait une si grande importance, ne diminuèrent pas sa vénération pour le chef de la chrétienté, n'occasionnèrent jamais la moindre mésintelligence entre eux, et ne le poussèrent point à opprimer le clergé. « Nous n'avons de haine contre aucun prêtre, écrivait-il à Innocent, nous ne saurions faire de mal à aucun d'eux, et moins encore à un évêque (2). » Philippe, aussi bien que ses successeurs, aurait mérité, à juste titre, d'être nommé *Roi Très-Chrétien.*

Les dispositions formidables qu'on prenait contre lui l'effrayèrent d'abord, car une partie de son armée se trouvait en Poitou, sous les ordres du prince Louis. Mais il s'agissait de son trône, de l'honneur de son nom, et surtout de la gloire de la France, si chère à ses sujets. Il connaissait le courage de sa noblesse, qui n'était pas habituée à compter le nombre des ennemis, et l'attachement de son peuple prêt à tout sacrifier pour lui. En se réconciliant avec Ingelburge, il avait rallié autour de son trône la noblesse, la bourgeoisie et le peuple. Tels furent les fruits qu'il recueillit de la fermeté d'Innocent, qui l'avait rappelé sans cesse à ses devoirs et aux droits de la justice, quoique cela lui parût souvent dur et incommode. Les barons, les écuyers, les villes et les villages reçurent l'ordre de diriger sur Péronne, lieu de rassemblement, leur cavalerie et leur infanterie. On pria

(1) Gervas. Tilber., *Otia imp.*, in Leibn. ss., I, 940. — Albericus, p. 388. — Rad. Coggesh., in Recueil, XVIII, 117. — *Chron. Senon.*, in Recueil, XVIII, 687.

(2) Martene, *Coll. ampl.*, I, 1079.

les évêques, les religieux des divers ordres et les nonnes d'implorer la faveur du Très-Haut en faisant des aumônes, des prières, et en célébrant les saints mystères. On se portait aux églises, pour se préparer au combat avec les armes, tant spirituelles que temporelles. Avant de se mettre en marche, Philippe se rendit en procession solennelle à l'abbaye de Saint-Denis, et après avoir honoré devant l'autel les reliques de ce martyr et de ses compagnons et déposé ses offrandes, il reçut de l'abbé l'oriflamme, cet étendard sacré de la France qu'on déployait seulement quand le royaume était en danger, ou que le roi marchait contre les infidèles. Il le remit ensuite à l'un de ses plus fidèles chevaliers qui, après avoir reçu l'Eucharistie, jura de défendre jusqu'à la mort le drapeau donné par le ciel à Clovis (1).

Parmi les grands qui suivaient le roi, on distinguait Othon, duc de Bourgogne, dont les possessions s'étendaient dans les Vosges, et longeaient le Jura, depuis le Doubs jusqu'au Rhône. Outre un grand nombre de vassaux, il avait amené avec lui huit cents lances. Le jeune comte Henri de Bar, guerrier plein de valeur et de prudence, venait faire ses premières armes; le vieux Robert de Dreux, pour venger la captivité de son fils, réunit autant de cavaliers qu'il lui fut possible; Gauthier de Châtillon, son gendre, héritier du comte de Saint-Pol et parent de Ferdinand de Flandre, ne resta pas en arrière. Le comte Guillaume de Ponthieu, parent de Philippe par sa femme, veuve de Richard d'Angleterre, conduisait ses valeureux Picards; Pierre de Courtenay vint prouver, mieux que son fils et son gendre, sa descendance de la maison

(1) Les comtes du Vexin, en leur qualité de patrons de Saint-Denis et de feudataires pour le comté, avaient, dans l'origine, le droit de prendre l'oriflamme sur l'autel. Mais cette famille s'étant éteinte en 1082 dans la personne de Simon, les rois s'approprièrent ce droit. *Art de vér. les dates*, XI, 495.

royale; Arnould, comte de Guines, répara, par son zèle et son attachement à Philippe, la défection de son père; Guillaume de Barres, frère utérin de Simon de Montfort, célèbre par son courage, s'y joignit aussi; Pierre de Mauvoisin, ne connaissant que le métier des armes, marchait dignement sur les traces de son père, et était semblable à un roc dans le combat; Guido de Montigny, d'une taille gigantesque, portait la bannière royale (1) semée de fleurs de lis. Un grand nombre d'autres chevaliers de la Champagne amenaient avec eux deux cents lances. A leur suite se trouvaient le comte Henri de Grandpré, honoré de la confiance de son souverain; Guillaume de Garlande, connu du roi comme s'étant plus d'une fois illustré dans les combats; Gauthier de Nemours; Thomas de Saint-Valery, aussi distingué par son origine que par l'étendue de ses domaines, comptant sous sa bannière cinquante chevaliers et deux mille écuyers vigoureux; Étienne de Longchamp, possesseur de vastes domaines dans la Normandie, accompagné de soixante-dix chevaliers et d'un grand nombre d'autres barons de cette province; Savaric de Mauléon, guerrier célèbre de cette époque; Mathieu de Montmorency, du même âge que le roi, son compagnon d'armes depuis sa plus tendre enfance, et tirant des vertus héréditaires de sa famille plus d'éclat que de la possession de plus de six cents fiefs et de ses nombreuses alliances avec la maison royale (2); le

(1) Il ne faut pas la confondre avec l'oriflamme; Rigord l'appelle *signum regale, vexillum videlicet floribus lilii distinctum.*

(2) La ligne principale s'éteignit dans la personne du maréchal qui, sous Louis XIII, fut sacrifié à la vengeance du cardinal de Richelieu. Un Mathieu de Montmorency fut le cinquième qui prêta serment au Jeu de Paume à Versailles. Un vicomte Laval de Montmorency se fit nommer par Bonaparte geôlier du roi Charles IV à Valençay. Quant au Montmorency qu'on vit aux Tuileries porter le sac et le châle de la maréchale Davoust, il ignorait sans doute l'histoire de ses aïeux. Montgaillard, *Hist. de France.*

comte Jean Beaumont de l'Oise, quatrième mari d'Éléonore, comtesse de Vermandois et de Valois; le comte Étienne de Sancerre, ne le cédant qu'au roi en noblesse; Enguerrand de Coucy, surnommé le Grand, à cause de son courage, de ses riches possessions, ou de sa passion à construire des édifices somptueux. Cette famille était plus fière de son nom que de toute autre distinction (1). Il serait trop long de citer les noms des autres seigneurs qui sont devenus célèbres dans les annales de la France. Au nombre des seigneurs ecclésiastiques, on remarquait l'archevêque de Reims, Robert de Châtillon, évêque de Laon, et Philippe, évêque de Beauvais, dont l'âge n'avait point affaibli l'ardeur guerrière; il était oncle de Robert, tous deux d'extraction royale; Guarin, de l'ordre de l'Hôpital, confident du roi, depuis longtemps chancelier et garde des sceaux, et plus tard évêque de Senlis : on ne sait si les connaissances qu'il avait acquises en Orient ne le rendaient pas plus propre à disposer une armée sur un champ de bataille qu'à diriger les affaires de l'État; l'abbé Jean de Corbie et ses vasseaux; Milon, abbé de Saint-Médard, suivi de trois cents braves cavaliers; n'oublions pas Guillaume de Bretagne, poëte spirituel et historien de cette époque, qui suivait le roi en qualité de chapelain et de précepteur de l'un de ses fils (2).

Le lendemain de la Sainte-Madeleine, l'armée quitta Péronne, et porta l'incendie et le ravage dans les domaines du comte de Flandre. Le roi ayant repris Tournai, y passa son armée en revue. Il comptait sous ses dra-

(1) Sa devise était : « Je ne suis roi ni duc, prince ni comte aussi; je suis le sire de Coucy. » *Art de vér. les dates.*

(2) Il continua l'histoire de Rigord. — Ce ne fut pas Rigord qui accompagna le roi, comme le prétend Félibien dans son Histoire de Saint-Denis, mais bien Guill. Brit. Curne de Saint-Pelage, *Mém. conc. la vie et les ouvrages de Guil. le Bret. Mém. de l'Acad. des Inscript.*, VIII, 528.

peaux cinq mille chevaliers et dix fois autant d'écuyers. Là se réunirent aussi les milices des villes. Moins bien armées que les chevaliers et leurs écuyers, elles étaient aussi courageuses et aussi persévérantes dans le combat (1).

L'armée des alliés, forte de plus de cent cinquante mille hommes, s'avança par Courtray, Mons et Lille, espérant envelopper de trois côtés Philippe-Auguste, dont les forces étaient moins considérables. Les chefs comptaient tellement sur la victoire, qu'ils amenaient à leur suite des chars et des cordes, afin de lier le roi et les barons de France. Cependant Philippe voulait attaquer l'ennemi dès le lendemain. Mais les barons firent observer que la route étant coupée par des marais remplis de roseaux, ni les chariots ni les chevaux ne pourraient y passer, et que le roi ne pouvait désirer qu'ils combattissent à pied comme les Allemands, contrairement aux usages de leurs pères. On se décida donc à marcher le lendemain sur Lille. Othon, informé par un espion que les Français se dirigeaient en toute hâte sur Bovines (2), fit prendre les armes à toutes ses troupes, et, sans se laisser arrêter par les difficultés du chemin, marcha à leur rencontre, espérant les vaincre facilement à leur passage sur le pont étroit de Bovines. C'était le dimanche 27 juillet.

Dans l'assemblée tenue par les chefs de l'armée confédérée, Regnaud de Boulogne s'opposa à l'attaque. Sa haine contre Philippe ne l'empêchait pas de reconnaître son héroïsme et le courage de ses compatriotes. Mais Othon, soupçonnant une trahison, menaça Regnaud de le faire charger de chaînes s'il ne se rangeait pas de son côté. Hugues de Boves, convoitant déjà le pays qui lui

(1) Capefigue, III, 249, rapporte que les milices firent prisonniers un grand nombre d'ennemis.

(2) Bovines est à une lieue à gauche de la grande route qui conduit de Tournai à Lille.

était promis après la victoire, insista pour qu'on attaquât sans délai ; il disait que le moment était favorable, qu'on perdait souvent à différer, qu'en laissant échapper l'ennemi, on aurait bien de la peine à l'atteindre ; il rappela à Regnaud les biens que le roi d'Angleterre lui avait donnés. Ferrand vota aussi pour une prompte attaque ; si l'on différait, disait-il, la petite armée du roi aurait le temps de se renforcer. Regnaud ayant fait observer à Hugues que les Français, habitués à vaincre ou à mourir, ne fuyaient jamais, qu'il fallait par conséquent éviter leur rencontre, afin de les attaquer par derrière, Hugues le traita de lâche. Le combat ayant commencé quelque temps après, Regnaud dit à Hugues : « La bataille que tu désirais avec tant d'ardeur commence ; tu fuiras comme un lièvre, tandis que moi je combattrai jusqu'à la mort ou la captivité. » Othon, Regnaud et le comte de Flandre s'étaient engagés par serment à diriger l'attaque contre le corps où se trouvait le roi, et à combattre jusqu'à ce qu'ils l'eussent tué. Ils espéraient qu'après sa mort la victoire serait facile. Ce projet sauva probablement Philippe ; car on négligea un plan général de bataille pour ce but secondaire, et Othon, pour y atteindre, laissa l'ennemi attaquer avec impétuosité son aile droite, qui, n'étant pas soutenue par le centre, ne put résister au gros de l'armée ennemie renforcé par son aile gauche victorieuse.

A la tête de l'arrière-garde de l'armée française se trouvaient le prudent Guarin et le vicomte de Melun. Ceux-ci, suivis d'un faible détachement armé à la légère, quittèrent la route et se dirigèrent du côté de Mortagne, pour voir s'ils ne découvriraient pas l'armée d'Othon. Arrivés sur une hauteur, ils aperçurent l'ennemi s'avançant à pas de charge, et déployant à perte de vue une ligne de boucliers serrés les uns contre les autres. « Reste ici un instant, afin de reconnaître leur nombre et leurs

mouvements, dit Guarin au comte, je vole vers le roi. » Philippe fit faire halte à son armée, pour prendre l'avis des capitaines. « Dieu, leur dit-il, nous livre les confédé-« rés. Ils se sont soulevés contre lui, ils sont dans l'inten-« tion d'enlever les biens du clergé. C'est pourquoi ils « sont sous le poids de l'excommunication. L'Église prie « pour nous, nous renverserons ses ennemis. C'est pour « l'Église, pour vous, pour le royaume, dans l'intérêt de « mon propre honneur que je veux livrer bataille, et que « j'espère remporter la victoire. » Les barons pensaient qu'il fallait avancer, et ne point souiller le jour consacré au Seigneur par l'effusion du sang. Le roi adopta cette opinion. Cependant Pierre de Bailleul fit observer avec raison que le sang répandu un jour de dimanche retomberait non sur eux, mais sur l'agresseur. On résolut donc de ne point chercher le combat, mais de ne point l'éviter non plus; car tous se laissèrent entraîner par le prudent maître Guarin, qui prétendit qu'il fallait ou livrer bataille, ou se décider à une retraite dont les suites pourraient être dangereuses pour l'armée. Le duc de Bourgogne ayant conseillé au roi de mettre sa personne en sûreté, en se retirant au château de Lens, à cause de la supériorité numérique de l'ennemi, Philippe répondit : « Celui qui veut être prince doit savoir vaincre avec les siens ou mourir avec eux dans le combat (1). » L'armée continua donc à se diriger vers le pont de Bovines, espérant toujours qu'on ne la forcerait pas à se battre le dimanche.

Bovines, située sur la Margue, est à deux lieues de Lille. Entourée à droite et à gauche de marécages, on n'y arrivait, du côté de Mortagne, que par un pont étroit

(1) *Geneal. Com. Flandr.*—Que de malheurs on eût épargnés à plusieurs pays de l'Europe, si Charles X avait suivi ces nobles paroles d'un de ses ancêtres!

que Philippe avait fait élargir à la hâte, pour que douze hommes et huit voitures pussent y passer de front. Au delà du pont se trouvait une plaine fertile, bornée à l'est par l'abbaye de Cisoin, appartenant à l'ordre des Augustins, et à l'ouest par des collines qui entouraient Sanghin. La plus grande partie de l'armée française avait déjà passé le pont. Othon espérait la couper, tomber ensuite sur les corps stationnés en deçà de la rivière, et les anéantir facilement. Mais quel fut son étonnement quand, au lieu de rencontrer des fuyards tels qu'il se les figurait, il vit une armée s'avançant en bon ordre et se rangeant en bataille (1)!

Le soleil brillait au milieu d'un ciel sans nuage. Le roi, fatigué de la marche, s'était dépouillé de son armure et se reposait à l'ombre d'un frêne devant une chapelle, lorsqu'un messager lui annonça l'approche de l'ennemi, et le prévint que l'arrière-garde était déjà attaquée, et que le vicomte de Melun, à la tête de ses archers et de sa cavalerie légère, soutenait avec peine le choc. Philippe entra un instant dans la chapelle pour implorer la protection de Dieu ; puis, s'étant couvert de son armure, il monta à cheval aussi gaiement que s'il se fût rendu à une noce. Le cri : Aux armes! aux armes! retentit de toutes parts. L'oriflamme et les troupes repassèrent le pont et se placèrent en face de l'ennemi, ayant le roi en tête.

Philippe, suspectant la fidélité de quelques barons, fit apporter une coupe pleine de vin, dans laquelle il jeta des morceaux de pain, en mangea un, et offrit la coupe à ses compagnons en disant : « Que celui qui veut être avec moi à la vie et à la mort, suive mon exemple. » La coupe fut vidée dans un instant, et chacun se raffermit dans sa fidélité. Le roi, dit-on, prononça aussi ces paroles :

(1) *Geneal. Com. Flandr.*, in Martene, *Thes.*

« Je porte la couronne, mais je suis un homme comme « vous, et je suis seul; si vous ne m'aidez à la porter, je « ne pourrai rien faire. » Puis il ôta la couronne de sa tête, et dit : « Tous vous devez être rois, et vous l'êtes par le fait, car sans vous je ne puis gouverner. » Sur cela, il les encouragea et leur promit le secours de saint Denis. « Qui osera, s'écria-t-il ensuite, porter aujourd'hui ma « bannière en l'honneur du royaume? » — « Seigneur, « répondit le duc de Bourgogne, confiez-la au brave « Walo; il est pauvre, mais expérimenté dans l'art de la « guerre. » Le roi l'ayant fait appeler et lui ayant remis la bannière, Walo s'écria : « Qui suis-je, seigneur, pour ob- « tenir un pareil honneur? » — « Soyez sans inquiétude, « lui répondit Philippe; que Dieu nous donne la victoire, « et je saurai reconnaître ce service.» — « Votre bannière a « soif de sang, repartit Walo, je l'en abreuverai! »

Othon ayant porté son armée tant soit peu vers la droite, déploya son aile droite sur les élévations de la plaine. Les Allemands, semblables à une muraille d'acier, s'étendaient sur une longueur de plus de mille pas. La bannière impériale, portée sur un char, représentait un dragon au haut d'un bâton, la gueule béante et la queue gonflée; au-dessus planait l'aigle d'or. Othon n'avait pas fait attention que son armée avait le soleil en face.

Guarin avait rangé l'armée française en bataille. Il savait que, pendant des journées aussi chaudes, la position du soleil n'était pas indifférente pour les combattants; aussi avait-il disposé ses troupes de manière à ce que les Français eussent le soleil à dos, et que l'ennemi l'eût en face. Pour assurer ses ailes contre les mouvements de l'ennemi, il leur donna toute l'extension possible. Le gros de l'armée était au centre, et occupait un espace de mille quarante pas. Là se trouvaient le roi, le noble duc

de Bourgogne et le comte Gauthier de Saint-Pol. Ce dernier, soupçonné par quelques-uns d'être d'intelligence avec les ennemis, disait en plaisantant : « Seigneur évêque, vous verrez aujourd'hui quel vaillant traître je suis. » On y voyait aussi le brave Mathieu de Montmorency et d'autres seigneurs appartenant aux maisons les plus illustres. Les comtes de Dreux, de Ponthieu, le seigneur de Gamache et sa nombreuse escorte étaient à l'aile droite, et faisaient face aux Anglais et au comte de Boulogne. L'aile gauche, opposée aux Flamands et appuyée sur le corps du duc de Bourgogne, se composait des chevaliers champenois et de lansquenets des vallées de Soissons. Ces derniers combattaient avec une égale bravoure à pied et à cheval. L'évêque avait prudemment placé les soldats les plus braves au premier rang, les peureux au second. Un rempart de chariots protégeait les extrémités des deux ailes. L'armée, ayant derrière elle la Margue, ne pouvait fuir (1). L'évêque se contenta d'encourager et de donner des conseils, ne voulant combattre qu'avec les armes spirituelles. En peu de mots il rappela à chacun la patrie, la fidélité due au roi, la gloire de la France. « La plaine est vaste, disait-il, déployez-vous « autant que vous pourrez, afin que l'ennemi ne vous dé« borde pas. Que personne ne se fasse un bouclier du « corps de son voisin ; présentez tous, en même temps, « le front à l'ennemi. »

Le roi ajouta : « Notre confiance est en Dieu. L'excom« munication pèse sur Othon et sur son armée, comme « ennemis et destructeurs de l'Église. Les pleurs des pau« vres, la malédiction de l'Église, les gémissements du « clergé s'attachent à la solde qu'il paye. Mais nous, quoi« que pécheurs, nous appartenons à la communion de « l'Église, et combattons pour la liberté du clergé. Nous

(1) Rigord. — Matth. Par.

« pouvons donc espérer que Dieu nous donnera la vic« toire sur ses ennemis et les nôtres. » Le roi ayant fini de parler, l'armée lui demanda sa bénédiction. Philippe leva les mains, et pria de nouveau le Seigneur de faire triompher ses armes. — Il était alors midi.

Le son éclatant des trompettes se fit entendre, la terre paraissait trembler à ce bruit (1). Derrière le roi les chapelains entonnaient le chant des psaumes, fréquemment interrompus par leurs sanglots; car ils songeaient aux dangers et aux insultes qui menaçaient l'Église, si Othon devenait vainqueur. Le combat commença à l'aile gauche des Français. Le vicomte de Melun ayant remarqué quelque désordre dans les rangs ennemis, envoya cent cinquante écuyers de Soissons contre les Flamands. Ceux-ci, fortement irrités de ce que, contrairement à l'usage, des valets et non des chevaliers commençaient le combat, reçurent le choc de pied ferme, tuèrent les chevaux de la plupart des assaillants, et en blessèrent un grand nombre. Gauthier de Guistella, Eustache de Malines et Baudouin Buridan, célèbre par sa bravoure, invitèrent leurs compagnons à se souvenir de leurs ancêtres, et s'élancèrent sur les chevaliers champenois. « Que chacun pense aujourd'hui à sa maîtresse! » s'écria gaiement Buridan. — « Mort aux Français, » disait Eustache, bouillant de colère. Michel des Harmes se précipite sur ce dernier, perce son bouclier, tandis que son cheval, blessé par Eustache, roule à terre. Un grand nombre de braves volent à son secours. A cette vue, le comte de Flandre se jette avec les siens à bride abattue au milieu des Français. La lutte devient générale entre les cavaliers et les fantassins. Les lances volent en éclats et sont remplacées par les épées, par les poignards et les masses d'armes; mais les

(1) La *Chron. Senon.* dit que le roi avait un grand nombre de trompettes près de lui.

chevaux, qui n'étaient pas garantis, recevaient seuls les coups et les blessures. Aucun coup, aucune pointe ne pouvait pénétrer les armures d'acier. Dans la mêlée, Michel s'étant procuré un cheval frais, rejoignit Eustache, l'enlaça dans ses bras nerveux, lui arracha son casque et son gorgerin, et un autre lui plongea le poignard dans la poitrine. « Tu as crié : Mort aux Français, lui dit-il, reçois le châtiment de ton audace. » Hugues de Malaune fit prisonnier Guillaume de Guistella ; le vaillant écuyer Pierre de Remy fit éprouver le même sort au joyeux Buridan (1).

Le courageux comte de Saint-Pol ayant loyalement tenu la parole donnée à l'évêque de Senlis, avait quitté un instant la mêlée pour prendre du repos. Il avait conduit un escadron d'élite au secours des lansquenets de Soissons, et dispersé comme la foudre les bataillons épais des Flamands qui, à son approche, avaient fui épouvantés ; de même qu'une troupe de colombes sans défense se sauve à l'approche du faucon affamé, de même les hommes et les chevaux fuyent devant ses coups ; il ne faisait pas de prisonniers, sa redoutable épée n'épargnait personne. On aurait été porté à croire que le vieil Holger de Danemark était ressuscité. Il avait séparé une troupe de Flamands de leur corps d'armée, et les avait poussés vers les siens pour les faire prisonniers : tel un pêcheur pousse un essaim de poissons dans ses filets. Le vicomte de Melun, Beaumont, Montmorency et Sancerre, se distinguaient également par des prodiges de valeur.

D'un autre côté le duc de Bourgogne faisait sentir sa redoutable épée aux guerriers du Hainaut. Son coursier tomba sous leurs coups ; lui-même, d'une forte corpulence, fut étendu à terre. Ses fidèles vassaux étant ac-

(1) Albericus. — Matth. Par.

courus formèrent un rempart autour de lui, et chacun s'empressa de lui offrir son cheval. Lorsqu'on lui conseilla de se remettre pendant un instant, il répondit avec un noble orgueil : « Il faut que je venge l'insulte qui m'a été faite, » et se précipita de nouveau au milieu des ennemis. Ses compagnons le suivirent, brûlant du désir de venger la chute de leur maître bien-aimé. La mêlée devint terrible ; l'espace suffisait à peine aux combattants pour porter des coups vigoureux ; les guidons des chevaliers français pendaient en lambeaux déchirés par les flèches, les épées et les lances. Le champ de bataille était couvert de morts, de blessés et de mourants ; nombre de chevaux sans cavaliers erraient çà et là.

Le comte de Saint-Pol ne s'était pas encore complétement reposé, quand il aperçut un de ses chevaliers serré de près par les ennemis. Aussitôt, pour le sauver, il se courbe sur son cheval, lui donne un coup d'éperon, lui saisit le cou à deux bras, et bien que douze lances soient en même temps dirigées contre lui sans pouvoir le désarçonner, il se redresse au milieu du peloton ennemi, fait jouer son épée et ramène son compagnon sain et sauf. L'aile droite des ennemis soutenait depuis trois heures la lutte avec des chances variées, lorsque le comte Ferrand, qui jusqu'alors avait rempli dignement ses devoirs de chevalier et de général, tomba à terre blessé et épuisé de fatigue, et offrit le commandement aux frères de Mareuil. Celui qui s'éloignait de son seigneur perdait la vie ; d'autres cherchaient leur salut dans la fuite.

Au centre, la victoire était encore indécise. Les fidèles milices de Corbie, d'Amiens, de Beauvais, de Compiègne et d'Arras (1), détachées de l'aile gauche, ne se laissèrent point arrêter par la foule des chevaliers ; ils se dirigèrent avec l'oriflamme du côté où flottait la bannière aux fleurs

(1) Albericus, not. 196, les appelle *legiones*.

de lis, et vinrent se placer devant le roi. Cependant ils ne purent résister longtemps à l'impétuosité des chevaliers d'Othon qui cherchaient Philippe-Auguste. A la vue du danger qui menaçait son souverain, la noblesse française se précipita au-devant de l'ennemi; mais pendant que le monarque était ainsi protégé par devant, une troupe de fantassins, à laquelle les chevaliers n'avaient d'abord fait que peu d'attention, l'attaqua par derrière. Un fantassin allemand le saisit avec le crochet de son javelot entre le défaut de la cuirasse et du gorgerin, sans cependant le blesser; l'arme resta accrochée, mais le soldat, secouru par ses compagnons, renversa le roi, qui ne dut son salut qu'à son excellente armure. Dans ce péril, Walo agita la bannière royale pour appeler du secours. L'écuyer Tristan de Soissons sauta aussitôt à bas de son cheval et reçut les coups de l'ennemi. Pierre d'Estaing, plus heureux, mais non plus vaillant que Tristan, parvint à relever le prince, ce qui lui valut l'honneur de porter les lis dans ses armes. Le comte de Boulogne, que son œil d'aigle avait conduit au milieu de cette mêlée, éprouva une sainte horreur en apercevant son suzerain; il se détourna et se dirigea contre Robert de Dreux, qui était non loin du roi, au milieu d'un corps nombreux de troupes.

A peine le roi fut-il remonté à cheval, à l'aide de l'abbé Jean de Corbie et de ses vassaux, que sa fureur éclata contre les varlets qui avaient causé sa chute. Plusieurs d'entre eux payèrent leur audace de la vie. Pendant ce temps, Othon, brandissant sa redoutable épée, répandait la mort au milieu des Français. Les seigneurs de sa suite suivaient son exemple. Sa fureur était d'autant plus grande, qu'il regardait Philippe comme le seul auteur de ses revers. Ces deux adversaires étaient dignes l'un de l'autre. Philippe, façonné dès l'enfance au maniement des armes, rencontrait peu de rivaux dans les exercices che-

valeresques. Othon, héritier de la force et du courage de son oncle Richard, avait prouvé sa valeur dans maints combats. Les lanciers qui formaient le premier rang de l'armée d'Othon gisaient à terre. L'infatigable Guillaume des Barres, le valeureux Pierre Malouines et Gérard la Truye se frayèrent, à travers les cadavres, un chemin jusqu'à l'empereur. Les comtes de Tecklenbourg, de Horstmar et de Rauderode s'opposèrent à eux, voulant prouver que les Allemands ne le cédaient pas en courage aux Français. Un grand nombre de cavaliers furent renversés, percés à coups d'épée ou hachés à coups de sabre. Voyant leurs rangs s'éclaircir, Othon leur cria à haute voix de se défendre avec courage. Walo de Montigny, voyant arriver de nouveaux renforts, recommanda son âme à Dieu et à saint Denis, éleva la bannière royale et pénétra à travers le gros des ennemis jusqu'à l'endroit où combattait l'empereur; plusieurs comtes et leurs écuyers le suivirent. Enguerand de Coucy ayant aperçu Othon, s'élança sur lui la lance en arrêt (1).

La présence du roi donna un nouvel élan à ses chevaliers; le combat recommença comme si jusque-là il n'eût été qu'un jeu. Les glaives, semblables à des éclairs, brillaient autour des casques. Un grand nombre de guerriers succombèrent; d'autres, dont les chevaux avaient été tués, combattaient à pied ou s'élançaient sur des chevaux sans cavaliers. Dans cette circonstance, Étienne de Longchamp donna pour la dernière fois des preuves de sa valeur. La pointe d'une flèche traversa son casque et pénétra de l'œil dans le crâne; il tomba sur un monceau de cadavres ennemis. Othon fit mordre la poussière à plus d'un cavalier. Pierre de Mauvoisin saisit la bride de son cheval, mais il ne put l'arracher d'au milieu de ses défenseurs; ce fut alors que Gérard la Truye

(1) *Chron. Saxon.*

accourut et porta à la poitrine de l'empereur un coup de coutelas, mais qui ne perça point la cuirasse. Un second coup, plus vigoureux que le premier, fut reçu par le cheval d'Othon lorsqu'il relevait la tête. Le coursier, blessé mortellement, se dégagea des mains de Pierre, et se tourna de telle sorte que les Français virent le dos de l'empereur. « Vous ne le verrez plus en face aujourd'hui, » s'écria Philippe. A quelques pas de là, cheval et cavalier roulèrent dans la poussière (1). Le fidèle Bernard de Horstmar donna son cheval à Othon et se précipita au-devant de Guillaume des Barres, afin de donner à l'empereur le temps de se sauver. Cependant les comtes allemands vinrent de nouveau au secours de leur maître et le délivrèrent avec peine. Othon, abandonné des siens, s'enfuit honteusement accompagné par le duc Henri de Brabant, qui ne l'avait pas abandonné. Guillaume des Barres, désarçonné dans la lutte, se défendit seul à pied contre un grand nombre d'ennemis, et donna à Thomas de Valery le temps d'arriver à son secours avec ses deux mille fantassins. Guillaume étant remonté à cheval, l'armée ennemie se dispersa de plus en plus. Les ducs de Limbourg et d'autres barons prirent la fuite; les écuyers suivirent leur exemple et se sauvèrent par pelotons de cinquante et de cent. Les comtes (2) se rendirent pour avoir la vie sauve. La bannière d'Othon était brisée ainsi que le dragon; l'aigle avait perdu ses ailes. Enguerrand de Coucy renouvela la gloire de ses ancêtres et eut une large part à la victoire. Monté sur un coursier superbe, il semblait faucher les ennemis avec son sabre recourbé. Mathieu de Montmorency ayant enlevé douze étendards impériaux, ajouta douze nouvelles

(1) Matth. Par. rapporte que les Français tuèrent à coups de lance trois chevaux sous Othon.

(2) Iperii, *Chron. S. Bert.*, cite parmi eux le comte palatin Henri.

aigles aux quatre qui se trouvaient déjà dans ses armoiries.

L'aile gauche des Impériaux soutenait encore la lutte. Elle était commandée par le comte de Boulogne, dont la taille gigantesque était relevée par les fanons de baleine qui ornaient son casque. Il se servait tour à tour d'une forte lance, de l'épée et du poignard, et avait disposé circulairement et avec intelligence les plus vigoureux de ses lanciers. Une entrée conduisait dans ce cercle, qui représentait une espèce de fort au milieu duquel le comte venait se réfugier toutes les fois qu'il était trop vivement pressé par l'ennemi, ou qu'il voulait reprendre haleine. A ses côtés combattaient Guillaume de Salisbury, ayant sous lui les Anglais, Arnauld d'Oudenarde, et plusieurs autres seigneurs. Regnaud ayant aperçu le comte de Dreux, se précipita sur lui; car il le haïssait mortellement, comme étant l'auteur de sa proscription. Là le combat devint également acharné; la terre fut rougie de sang, la mort reçue ou donnée sous mille formes, et la victoire longtemps indécise. Mais le belliqueux évêque de Beauvais, voyant les Anglais se jeter sur les troupes de son frère qui succombait, saisit sa massue, et d'un coup vigoureux qu'il assena sur le casque de Guillaume, il le renversa à ses pieds. Puis, pour qu'il ne fût pas dit qu'un évêque avait porté la main sur un ennemi, il ordonna à Jean de Nivelle, l'un de ses vassaux, de lier Guillaume. Il fit encore sentir à d'autres combattants le poids de sa massue. Les Anglais, plus enclins aux douceurs de Bacchus qu'aux œuvres du dieu Mars, voyant leur chef étendu dans la poussière, se dispersèrent, entraînant Hugues de Boves dans leur fuite, afin que la prédiction de Regnaud fût accomplie. La déroute devint générale; le champ de bataille était jonché de cadavres, et les Français firent un grand nombre de prisonniers qu'ils lièrent avec les cordes qui leur étaient destinées. Cependant Regnaud, entouré

de l'élite de ses soldats, combattait encore. Ni le souvenir de la patrie, ni les liens du sang, ni les anciennes relations d'amitié, ni son serment de vassal, ne purent apaiser sa soif de sang. La pensée que le sang français coulait dans les veines des vainqueurs, consolait peut-être le héros. Il était toujours en sûreté derrière la triple rangée de lances que les chevaliers n'osaient essayer d'enfoncer; enfin, le roi envoya trois mille varlets à cheval pour la rompre. Le cliquetis des armes étouffait le son des trompettes. Il perdit le rempart qui le défendait, et tout espoir de résister seul à la déroute générale. Il n'était plus entouré que de trente hommes en état de combattre. Ne voulant point se rendre volontairement, il s'élança l'épée à la main au milieu des ennemis, suivi de cinq compagnons, et chercha à se frayer un passage jusqu'à Philippe pour venger sa mort par celle du roi. Pierre de Tournelle voyant cette rage aveugle, s'approcha à pied du comte, et enfonça son épée dans les flancs de son cheval au-dessous de la couverture. Un compagnon de Regnaud ayant saisi la bride de sa monture, cherchait à le faire sortir de la mêlée. Quéno et Jean de Condom abattirent ce défenseur, qui tomba avec son cheval, ayant la cuisse droite prise sous le cou. Jean de Nivelle, dont le courage ne répondait nullement à l'extérieur brillant, se joignit à plusieurs chevaliers qui se disputaient le prisonnier. Pendant ce temps, un simple varlet qui se trouvait à leurs côtés arracha le casque de Regnaud, lui fit une profonde blessure au visage, et il l'eût percé de son épée si ses bottes n'eussent été attachées aux cuissards. Maître Guarin survint sur ces entrefaites. Regnaud, l'ayant reconnu, lui cria : « Seigneur évêque, ne souffrez pas qu'un varlet puisse se vanter de m'avoir mis à mort. Que la cour du roi me condamne à la peine que je mérite. — Tu ne mourras pas, lui dit Guarin, lève-toi. » Pendant qu'on le relevait, le comte conçut une nouvelle espérance, car il vit Arnauld d'Ou-

denarde accourir à son secours avec quelques cavaliers. Feignant d'être trop faible pour pouvoir marcher, il se laissa tomber à terre ; mais les coups de ceux qui l'entouraient le forcèrent à se relever, et Arnauld fut emmené prisonnier avec lui.

La déroute était complète ; cependant un corps de braves Brabançons, renforcé par d'autres troupes et présentant un effectif d'environ sept cents hommes, tenait encore au centre du champ de bataille. Philippe-Auguste envoya contre eux Thomas de Valery. L'ordre de son roi ranima les forces épuisées de ce guerrier, qui les attaqua avec tant d'impétuosité, qu'un petit nombre parvint seulement à s'échapper. Sa troupe n'eut qu'un seul blessé, ce qui paraissait prodigieux.

Les alliés firent une perte immense. Othon seul avait eu près de deux mille morts, six mille prisonniers, et, ce qui était bien pis, il avait perdu la considération qui s'attachait au nom allemand. Aussitôt après sa défaite, il se transporta à la cour de son beau-père, pour y chercher sa jeune épouse, et se rendit avec elle près de ses fidèles bourgeois de Cologne. Cette bataille, la plus importante de celles qui avaient été livrées jusqu'alors par les rois de France, si l'on en excepte la bataille contre les Maures sous Charles Martel, ne coûta que trois cents hommes à Philippe-Auguste.

La nuit étant arrivée, les trompettes sonnèrent la retraite, car le roi ne voulait pas qu'on poursuivît l'ennemi à plus d'une lieue. Il craignait l'obscurité dans un pays inconnu ; il craignait de plus que des prisonniers ne s'échappassent ou ne lui fussent enlevés. Ceux-ci furent aussitôt amenés en sa présence ; il y avait cinq comtes, vingt-cinq chevaliers bannerets, plusieurs autres d'un rang inférieur, et une foule de simples soldats. Quoique ses vassaux pris les armes à la main eussent mérité la mort, cependant le roi, inclinant plus pour la douceur

que pour la sévérité, leur accorda la vie (1). Il les fit charger de chaînes et jeter en prison.

Le champ de bataille fut ensuite livré au pillage. L'un s'empare d'un cheval de bataille abandonné, l'autre d'une armure brillante, d'un bouclier, d'une épée, d'un casque. Celui-ci est assez heureux pour rencontrer un cheval de bagage, tandis que celui-là est obligé de se contenter d'une paire de bottes. Quelques hommes prennent des chariots divisés en petits compartiments, ornés comme des chambres nuptiales, et remplis de vêtements somptueux, de vases d'or ou de mets recherchés. Le char qui portait la grande bannière d'Othon fut brisé en mille morceaux et livré aux flammes. Mais le roi ayant fait remettre les ailes à l'aigle, l'envoya du champ de bataille à Frédéric, pour lui prouver que Dieu l'avait confirmé dans la dignité impériale.

Le zélé évêque de Senlis fit vœu, en l'honneur de cette mémorable journée, de fonder près de son église une abbaye, dédiée à Notre-Dame de Victoire; mais cette bâtisse ne fut commencée que sous le successeur de Philippe-Auguste. Les sergents d'armes du roi résolurent aussi de faire construire, avec la coopération de leur maître, une église en l'honneur de la Vierge et de sainte Catherine martyre. Mais le monument le plus digne de cette victoire est la chapelle dédiée à saint Pierre, devant laquelle le roi reçut la nouvelle de l'approche de l'ennemi, et où, de nos jours encore, on célèbre tous les ans, le 27 juillet, une messe en mémoire du salut de la France (2).

Cette victoire n'avait cependant pas éloigné tout dan-

(1) Le vassal coupable de félonie était mis dans un sac, avec un singe, et noyé.

(2) L'église dédiée à sainte Catherine donna naissance au cloître Sainte-Catherine du Val des Écoliers, situé dans le diocèse de Paris. *Gall. Christ.*, VII, 851. — Maras, *Vies des grands capitaines.*

ger. Trois jours après, Philippe, étant à Bapaume près d'Arras, reçut la nouvelle que Regnaud de Boulogne avait expédié du champ de bataille un messager à Othon, pour l'engager à se rendre à Gand, parce que, soutenu par les bourgeois et d'autres secours, il lui serait facile de recommencer la guerre. Cette nouvelle, fondée ou non, consterna le roi. Il se rendit dans la tour où les comtes de Flandre et de Boulogne étaient renfermés, et s'adressant à ce dernier, il lui rappela que de vassal il l'avait fait homme libre, que dans l'indigence il l'avait comblé de richesses, qu'il lui avait pardonné ses précédentes liaisons avec le roi Henri d'Angleterre, et lui avait donné en fief, outre les biens de son père, le comté de Boulogne. « Malgré toutes ces faveurs, malgré le pardon que je vous ai accordé au sujet d'une nouvelle alliance contractée avec Richard ; malgré la donation que je vous ai faite de trois nouveaux comtés, vous avez soulevé contre moi, lui dit Philippe, l'Angleterre, l'Allemagne, la Flandre, le Hainaut et le Brabant ; vous avez, il y a un an, détruit ma flotte à Dam, juré ma mort ; et maintenant que vous me devez la vie, vous cherchez de nouveau à exciter Othon et ceux qui ont échappé de la bataille à continuer la guerre. Je tiendrai cependant ma parole royale, vous ne serez pas puni de mort, mais vous resterez enfermé. » Le roi fit charger le comte d'une forte chaîne qui lui permettait à peine de faire un demi-pas, et le fit renfermer dans la tour fortifiée de Péronne, où il resta jusqu'à sa mort, arrivée douze ans après. Pendant sa captivité, son épouse gouverna encore pendant deux ans avec sagesse ses provinces (1).

Philippe remit le comte de Salisbury au vieux Robert

(1) Il mourut en 1227. — En 1216, son épouse maria, quelque temps avant sa mort, sa fille Mathilde avec Philippe, fils naturel du roi. Les deux époux étant morts sans enfants, le comté passa à Marie, veuve de l'empereur Othon et épouse du comte de Brabant. *Docum.*, in Lünig, *Cod. dipl. Germ.*, II, 1110. — *Art de vér. les dates.*

de Dreux, afin qu'il l'échangeât contre son fils, prisonnier du roi d'Angleterre (1). D'autres chevaliers furent renfermés dans les deux châteaux qui s'élevaient alors aux extrémités du pont de Paris, et confiés à la surveillance du prévôt. D'autres furent envoyés dans plusieurs places fortes du royaume, où ils furent traités selon leur rang jusqu'au moment de leur rachat. Philippe voulut que le comte Ferrand servît à son triomphe, lors de son entrée dans la capitale. Ce seigneur fut placé dans une voiture traînée par deux chevaux gris de fer, ce qui donna lieu à un calembour, composé sur son nom et sa situation (2). On cita à cette occasion une prophétie qu'une sorcière avait faite peu de temps avant la guerre, à Mathilde sa tante; elle portait : « Le roi de France sera jeté à terre dans une grande bataille, les chevaux le fouleront aux pieds, il ne sera pas même enterré. Après la victoire, Ferrand fera en grande pompe son entrée à Paris. » Les gens de la campagne quittaient en foule leurs travaux pour voir passer sur la grande route le prisonnier chargé de chaînes dont naguère ils avaient tant redouté la puissance. Il eut à supporter bien des railleries de la part des vieilles femmes, des paysans et des enfants, jusqu'au moment où il fut enfermé au Louvre.

Qui peindra l'enthousiasme avec lequel toutes les classes du peuple se portèrent sur la route, quand leur roi revint victorieux ? A Paris, les maisons étaient ornées de tapis, d'étoffes de soie, et de guirlandes; les rues jonchées de fleurs et de branches d'arbre. Les habitants, couverts de leurs habits de fête, se précipitaient à la rencontre du monarque; les chants et les cris d'allégresse s'élevaient dans les airs; les églises étaient ornées à

(1) Rymer, *Act.*, I, 63.

(2) Deux ferrans bien ferrez
Traînent Ferrand bien enferré.

Ces calembours sont, on le voit, plus anciens que le marquis de Bièvre.

l'intérieur et à l'extérieur comme aux jours de fête; le son des cloches s'unissait au chant du clergé; pendant sept nuits consécutives toute la ville fut illuminée, au moyen d'innombrables lampions. Les écoliers surtout célébrèrent ce triomphe par des festins, des danses et des chants.

Dans ce combat il ne s'agissait pas seulement du sort de quelques provinces, mais de certains principes dont les conséquences étaient graves; la victoire fut remportée à la fois sur une ligue formidable et sur de vastes projets; pour ce motif elle doit être regardée comme une des plus significatives dont l'histoire fasse mention. Si les adversaires de Philippe eussent eu le dessus, bien des choses qui existent aujourd'hui n'eussent pas eu lieu. Leur défaite sauva la France, menacée dans son indépendance par l'Allemagne, et donna au roi un grand accroissement de puissance par la prépondérance morale qu'elle lui procura et par les traités au moyen desquels il humilia les grands seigneurs disposés à secouer le joug. Les deux vassaux les plus redoutables furent pour toujours réduits à l'impuissance. Le comte de Boulogne, perdant ses possessions, fut mis hors d'état de nuire; le comte de Flandre, détenu pendant longtemps et soumis à de dures conditions, ne put plus se soulever contre son suzerain. L'Angleterre perdit pour longtemps son influence sur les entreprises des rois de France, et les provinces des Plantagenets sur le continent se trouvèrent bien réduites. Le sort de l'Allemagne fut aussi décidé dans les plaines de Bovines, car la victoire remportée par Philippe-Auguste assura sa paix intérieure. Si ce dernier eût succombé, Frédéric eût difficilement résisté à Othon qui, aidé par les confédérés, eût tourné contre lui ses armes victorieuses. Le résultat est facile à prévoir, car l'histoire nous apprend qu'aux yeux de la multitude le fait a plus d'autorité que le droit. L'Église eut surtout à se réjouir de

cette victoire. Si Othon eût conservé la couronne impériale, il eût été obligé, pour satisfaire ses compagnons d'armes, de réaliser en partie les projets manifestés contre le saint-siége, qui aurait eu peut-être à soutenir une lutte aussi grave que celle qu'il soutint parfois contre les Hohenstaufen.

Le duc de Brabant envoya féliciter le roi. Philippe, qui connaissait ses sentiments, lui envoya deux billets en forme de lettre, revêtus du sceau royal. Le premier était en blanc ; l'autre portait ces mots : « Votre cœur, semblable à ce papier sans écriture, manque de fidélité et de sincérité (1). » Effrayés par les succès de Philippe, les barons du Poitou se hâtèrent de lui envoyer un messager, afin d'obtenir ses bonnes grâces. N'attachant aucun prix à leurs protestations, le roi se rendit en toute hâte dans ce pays, à la tête d'une armée, afin d'obtenir des garanties suffisantes. Les envoyés du vicomte de Thouars vinrent à Loudun lui demander la paix, ou du moins une trêve. Robert de Dreux, qui était allié au roi et au vicomte, obtint sans peine cette grâce (2). Mais Alix, femme de Rodolphe de Lusignan et héritière de Henri III, comte d'Eu, fut obligée de céder une partie de ses biens pour sauver l'autre (3). Quant à Simon de Dammartin, comte d'Aumale, ni les prières de Marie sa femme, ni la fidélité avec laquelle Guillaume de Ponthieu, son beau-père, avait servi Philippe, ne purent empêcher le roi de se déclarer héritier de son unique enfant, et de réunir le comté à la couronne. Le comte de Hervé et plusieurs autres grands seigneurs se tirèrent plus heureusement d'affaire. Philippe leur pardonna, et n'exigea d'eux que le renouvellement du serment de vassal.

Le roi Jean se trouvait à Parthenay, à dix-sept lieues

(1) *Magn. Chron. Belg.*, p. 237.

(2) Sa femme était nièce du vicomte.

(3) *Art de vér. les dates*, XII, 456, 331.

de Loudun, lorsqu'il apprit la défaite de la grande coalition. On dit qu'il s'écria en soupirant : « Depuis que je me suis réconcilié avec Dieu et que je me suis soumis avec mon royaume à l'Église, rien ne me réussit (1). » Les 40,000 marcs qu'il avait extorqués pendant l'interdit à l'ordre de Cîteaux, avaient été dépensés inutilement dans cette guerre. Dans la position où se trouvait son adversaire, il ne pouvait fuir, et cependant il ne se sentait pas le courage de hasarder un combat en rase campagne, ni celui de l'attendre derrière les murs de la ville. Il envoya donc à Philippe le comte de Chester et le cardinal Robert Courçon pour lui offrir une trêve. Il comptait principalement sur ce dernier, qui, d'après des instructions du pape et en sa qualité d'Anglais, faisait tous ses efforts pour le rétablissement de la paix. Le 31 août, on conclut d'abord une trêve de neuf jours, et, le 18 septembre, à Chinon, un traité de paix jusqu'à Pâques de l'année 1220, traité auquel Othon eut la faculté d'adhérer (2). Plusieurs historiens ont vanté la modération du roi de France pour avoir consenti à la paix, lorsque, se trouvant à la tête de deux mille lances et d'une armée considérable, il pouvait facilement soumettre toutes les possessions de Jean ; mais les 60,000 marcs que ce dernier dut payer dans l'espace de cinq ans, prouvent que Philippe n'avait point oublié les avantages de sa position.

De retour dans sa capitale, Philippe accorda également un armistice au duc de Brabant, qui lui donna son fils Godefroi en otage. La comtesse de Flandre entra aussi peu de temps après en arrangement avec le roi ; elle s'engagea à raser les fortifications de Valenciennes, d'Ypres et Cassel. Ceux de ses vassaux qui adhéraient au traité conservaient leurs possessions. Quant à la rançon du comte

(1) Matth. Par.

(2) Voyez le traité dans du Mont, *Corps dipl.*, I, 263.

et des autres prisonniers, elle devait être fixée par Philippe. Les bourgeois de Valenciennes n'ayant pas voulu abattre leurs murailles et leurs tours, pour la délivrance de Ferrand, celui-ci demeura prisonnier. Les habitants du Hainaut, plus attachés à leur seigneur, envoyèrent l'évêque de Cambrai et deux autres évêques à Jeanne, pour la prier de négocier la délivrance de son époux. Mais cette dame n'agit que faiblement, car le comte resta prisonnier au Louvre jusqu'à la mort de Philippe. Louis VII lui accorda la liberté moyennant une rançon de 50,000 livres (1). La même année, le comte Guillaume de Hollande acheta aussi sa liberté à un haut prix. Les autres captifs eurent sans doute recours aux mêmes moyens.

En Angleterre, le pape avait pris avec autant d'énergie que de succès la défense du clergé opprimé. Mais à peine le clergé se vit-il débarrassé de l'oppression du roi, qu'il se plaignit du légat comme ayant lésé ses droits. Celui-ci fut accusé d'avoir plus d'égard dans ses nominations, aux volontés du roi qu'à la capacité des sujets ou aux ordonnances de l'Église. Étienne de Cantorbéry, après avoir délibéré sur ce sujet avec ses collègues, fit savoir au légat que lui seul avait le droit de nommer aux dignités vacantes dans son diocèse, que le légat ne devait point s'immiscer dans ces affaires, et que l'archevèque allait faire un appel à Rome. Le légat, pour prévenir l'archevêque, envoya maître Pandolphe dans la capitale de la chrétienté. Celui-ci noircit Étienne aux yeux du pape, et mit le roi Jean en grande faveur, en louant sa modération et son humilité. Simon, frère de l'archevêque, fit, à la vérité, tout ce qu'il put pour le contredire; mais Pandolphe, porteur de l'acte par lequel le roi se reconnaissait vassal (2), fit pencher la balance en faveur de ce dernier.

(1) Guil. Armoric., 88. — *Gall. Christ.*, III, 34. — Miræi, *Opp. dipl.*, Suppl. IV, 102.

(2) Matth. Par. — Berington, III, 58. — Anon. Cont. Rog. Howed.

L'archevêque et les évêques furent accusés d'avoir exagéré les dommages éprouvés pendant l'interdit, et d'avoir porté atteinte aux droits de la couronne. C'est ainsi que les plaintes de l'archevêque demeurèrent sans résultats.

Pendant que ceci se passait, arriva de Rome une lettre en ce sens : « Le roi et l'archevêque nous ayant représenté la nécessité de lever l'interdit, en considération du dommage que sa prolongation cause aux amis, au royaume et au clergé, nous donnons au légat plein pouvoir à cet effet, dès que le roi aura déposé à titre de satisfaction donnée aux prélats, entre les mains du légat et des évêques, une somme de 100,000 marcs d'argent, et qu'il aura prêté serment de donner une indemnité égale à celle qui sera déterminée par l'enquête. D'autre part, on garantira aussi au roi la restitution des sommes livrées en sus. Nous voulons bien passer sous silence l'abus d'autorité de l'archevêque, qui a célébré sans autorisation le service divin devant le roi, et qui a dépassé sous d'autres rapports les instructions pontificales (1). » Innocent, en se plaignant des évêques chargés de percevoir le denier de saint Pierre, dont ils envoyaient à peine le quart à Rome, laissa apercevoir que le clergé s'arrogeait des droits qui ne lui appartenaient pas. Mais quand ce clergé voulut profiter de sa victoire pour porter préjudice aux autres, on vit aussitôt l'autorité du pape intervenir et pour défendre et pour protéger. Enfin Innocent confirma la donation faite par Jean à l'Église romaine, et lui assura la protection du prince des apôtres (2).

Jean, espérant voir l'interdit promptement levé, avait

(1) *Ep.* XVI, 164. La lettre citée par Matth. Par., p. 173, diffère sur quelques points. Cette lettre étant plus favorable au roi puisqu'elle n'exige que 40,000 marcs, et qu'elle accorde, sous caution pour le reste, des délais de six mois pour payer par 6,000 marcs, nous pensons que le légat garda devers lui la première lettre qui avait été expédiée le 21 janvier.

(2) *Ep.* XVI, 174-176. Kal. Maii ; l'acte dans d'Achery, *Spicil.,* III, 479.

donné, pour le temps de son absence, des instructions au sujet de cette affaire. Le légat ayant convoqué une assemblée d'ecclésiastiques et de barons dans l'église Saint-Paul à Londres, apprit que les différents membres du clergé avaient déjà reçu 27,000 marcs, et que les évêques de Winchester et de Norwich se portaient caution pour les 13,000 marcs restants. Sur cela, il leva l'interdit le 2 juillet dans la cathédrale. A cette nouvelle, le peuple anglais, privé depuis six ans, trois mois et quinze jours, du service divin, ne put contenir sa joie; partout on entendait ce cantique d'actions de grâces: *Te Deum laudamus.* L'interdit avait causé à l'Angleterre un tort incalculable; pendant sa durée, on n'avait élevé aux dignités épiscopales que des ecclésiastiques dévoués au roi, et toute discipline canonique avait cessé.

A peine l'interdit fut-il levé, qu'une foule d'abbés, d'abbesses, de prieurs, de templiers, de frères hospitaliers, d'ecclésiastiques séculiers, de nonnes et même de laïques, s'adressèrent au légat pour obtenir des indemnités; car, disaient-ils, quoique étant restés dans le pays, ils avaient souffert des dommages considérables de la part des serviteurs du roi. Le légat leur fit observer que les lettres pontificales ne faisaient aucune mention d'eux, qu'il ne pouvait dépasser ses instructions; que, s'ils croyaient leurs demandes fondées en droit, ils devaient s'adresser directement au pape. Jean étant revenu du Poitou, Innocent rappela son légat, peu satisfait de la manière dont il avait rempli sa mission. Le roi ayant perdu en lui un puissant appui, se rapprocha des évêques et chercha à les gagner par des largesses, par des priviléges, des concessions et des domaines. Il voulait, en agissant ainsi, s'assurer leur appui pour l'exécution de ses projets.

Rodrigues, l'héroïque archevêque de Tolède, se trouvait toujours à Calatrava, position regardée comme étant le poste avancé de la chrétienté contre les Maures. De-

puis l'Épiphanie jusqu'à l'octave de la Saint-Jean, il n'avait cessé de partager avec ses compagnons d'armes le peu de vivres qui lui restaient, regardant l'obligation de défendre cette forteresse comme beaucoup plus importante que la stricte observation des jeûnes prescrits par l'Église. Du côté où le danger était plus imminent, il fit fortifier et occuper le château de Milagro. S'étant retiré pour peu de temps à Tolède, afin d'y célébrer l'office le dimanche des Rameaux, les Maures attaquèrent le château avec des forces supérieures. Cependant la garnison se défendit avec une telle bravoure, que l'ennemi fut forcé vers le soir de battre en retraite. Mais l'attaque avait été tellement vive, qu'un grand nombre de défenseurs du château y avaient perdu la vie, et parmi ceux qui restaient il n'y en avait pas un qui ne fût grièvement blessé. Il fallut donc renouveler entièremeut la garnison. Une donation de vingt fermes que le roi fit à l'église de Tolède prouva combien il appréciait les vertus de l'archevêque (1).

Alphonse, voulant employer toutes les forces de l'Espagne pour anéantir complétement les infidèles déjà découragés, proposa au roi de Portugal une entrevue à Placenzia ; mais ce projet mourut avec lui. Pendant son voyage, il fut attaqué d'une fièvre maligne à Gutierre-Mugnoz, qui le consuma en peu de temps (2). Pendant cinquante-quatre ans que ce monarque occupa le trône de Castille, il régna avec tant de sagesse et tant de justice, avec tant de bravoure jointe à tant de piété chrétienne, que sa mort causa un deuil général, et que chacun croyait que la gloire de la Castille allait descendre dans la tombe avec son souverain. Son pays lui devait beaucoup, car la malheureuse journée d'Alarcos lui avait fait sentir la nécessité d'augmenter les forces intérieures du royaume, et

(1) Anon. Cont. Rog. Howed. — Matth. Par. — Rod. Tolet., VIII, 14.
(2) Voy. Mariana. — *Vet. Chron. Ferd. Reg.*, in *Act.* ss., 30 mai.

il prépara ainsi les heureuses années qui terminèrent son règne. Pour y parvenir, il employa tous les moyens. Il encouragea l'agriculture, ranima l'esprit militaire, protégea les sciences. Il envoya des colons sur les bords du Tage, et dans les montagnes qui séparent ce fleuve de celui de la Guadiana. Il accorda à l'ordre de Saint-Jacques le droit de placer une épée sanglante dans ses armoiries, pour lui rappeler que ses armes étaient d'autant plus brillantes, qu'elles avaient été rougies dans le sang des infidèles. Il fit venir de la France et de l'Italie des savants qu'il établit dans l'université de Placenzia, à la fondation de laquelle l'archevêque de Tolède avait si puissamment contribué, et les chargea de ranimer les sciences chrétiennes qui avaient été proscrites pendant la domination des Maures. Éléonore, sa femme et sœur de trois rois d'Angleterre, ne lui survécut que vingt-cinq jours. Henri, son fils, prince âgé de douze ans, fut élevé par les évêques et les grands sur le trône de Castille (1).

Des troubles éclatèrent en Aragon après la mort de Pierre. Ses frères prétendaient qu'ayant été longtemps séparé de sa femme, son fils Henri était illégitime; et, soutenus par quelques grands, ils tentèrent de s'emparer du pouvoir. D'autres prirent les armes pour arracher leur futur souverain des mains de Simon de Montfort. Ils chargèrent l'évêque de Segorbe de faire connaître leurs pressants désirs à Innocent, qui ordonna, en effet, au comte de rendre le jeune prince à ses sujets. Son oncle Sancho, comte de Roussillon, vint le recevoir à Narbonne, accompagné de la noblesse catalane. Le prince se rendit avec eux et avec le légat, du midi de la France à une diète de Lérida. Là, il fut reconnu comme roi légitime par tous les évêques et les vassaux, qui, sur le conseil du légat, con-

(1) *Chron. S. Ferd. Regis.* — Rod. Tolet., IX, 1.

fièrent son éducation au grand maître de l'ordre des Templiers, qu'ils chargèrent aussi avec deux autres conseillers de gouverner le pays pendant la minorité du prince. Cet enfant, l'orgueil et la gloire de l'Aragon, devint un de ces héros tels que l'enthousiasme des croisades pouvait seul en produire, et en si grand nombre, en Espagne surtout. Pendant un règne de soixante ans, il fut en guerre continuelle, et ne fut jamais vaincu dans trente batailles qu'il livra. En mémoire des pays qu'il arracha à la domination des infidèles, ses sujets le surnommèrent le Conquérant. Il fit bâtir près de deux mille églises, et, comme autrefois César, il écrivit lui-même, souvent encore revêtu de son armure, les plus importants événements de sa vie ainsi que ses plus illustres exploits (1).

Le patriarche de Jérusalem et les grands maîtres des ordres envoyèrent cette année à Innocent le rapport désiré sur la puissance des Sarrasins de l'autre côté de la mer. Il était séduisant et promettait la facile exécution des grands projets que le pape nourrissait depuis longtemps. Saffedin et ses quinze fils, était-il dit dans ce rapport, sont disposés à céder la terre sainte, pour le plus grand bien de la chrétienté; et afin de s'assurer la tranquille possession de leurs autres provinces, ils n'étaient pas éloignés de payer un tribut annuel au patriarche de Jérusalem, de fournir caution et de prendre l'engagement de ne plus inquiéter le pays (2).

Au commencement de l'année, le seigneur Grimoald de Montesilice fit connaître au pape qu'il était disposé à partir avec plusieurs compagnons d'armes, comme avant-garde d'une troupe plus nombreuse, si le saint-père pou-

(1) *Ep.* XVI, 171. — *Art de vér. les dates*, X, 43. — Ferreras, IV, 112. — Mariana Bern. Gomès, *Vita Jac. I*, in Schotti, *Hisp. illustr.*, t. II.

(2) Rich. de St.-Germ. — Jac. de Vitriac., *Hist. Hieros.*, in *Gesta Dei p. Fr.*, I, 1126.

vait obtenir quelques vaisseaux de transport de la part des Vénitiens. Innocent ordonna aux évêques de la Lombardie d'assister ce seigneur lors de son passage, et fit observer aux Vénitiens qu'ils agiraient en insensés, eux qui ordinairement étaient si habiles dans les affaires temporelles, s'ils négligeaient cette occasion de mériter les récompenses éternelles en se ralliant à la cause du Christ. Il invita Grimoald et ses compagnons à persister dans leur pieuse résolution, et pour les encourager, il leur cita la ruine de Pharaon, la victoire de Gédéon et de sa petite troupe, la fronde de David, voulant leur prouver ainsi que la force seule ne donne pas la victoire, mais bien la grâce du Seigneur, qui commande aux tempêtes et à la mer. Il leur fit remarquer, en outre, qu'en se présentant inopinément devant l'ennemi, ils le vaincraient facilement (1).

Innocent eût vivement désiré pouvoir réunir, avant les hostilités, les rois de France et d'Angleterre pour une nouvelle croisade. Il eût suffi d'ailleurs, pour le moment, de conclure entre eux une trêve et de nommer deux arbitres impartiaux. Il ordonna au cardinal Robert Courçon, son légat en France, de travailler au rétablissement de la paix. Jean y paraissait bien disposé, mais Philippe refusa d'y donner la main. L'interdit ayant été levé en Angleterre, on commença aussitôt à y prêcher la croisade. Trois messagers du pape se rendirent dans ce royaume pour réunir des fonds, des armes, des vaisseaux et des troupes (2). Ils y eurent peut-être plus de succès encore que dans les autres pays; car les cœurs, privés depuis longtemps de tout secours spirituel, étaient plus accessibles aux exhortations des prédicateurs. Ce qui est certain, c'est que le nombre des croisés, parmi lesquels il y

(1) *Ep.* XVI, 178-180. — Le bref du pape est du X Kal. Maii.
(2) Rad. Coggesh., in Recueil, XVIII, 106.

eut jusqu'à des enfants, a été bien extraordinaire (1). Quant à Philippe-Auguste, empêché, soit par la situation de son royaume, soit par le peu de disposition de la noblesse à aller chercher, dans des contrées lointaines, comme elle l'avait fait douze ans auparavant, des lauriers qui pouvaient se moissonner en si grand nombre dans la patrie, il ne prit pas une part active à cette croisade; mais il promit de mettre à la disposition d'Innocent la quarantième partie de ses revenus d'une année, aussitôt que la trêve serait conclue entre lui et le roi d'Angleterre. En effet, au mois de mars suivant, il déclara tout croisé exempt pendant un an de la capitation, mais non point de l'impôt foncier. Cependant l'obligation de le suivre à la guerre, en cas de nécessité, devait prévaloir sur l'accomplissement de leur vœu. Les croisés n'étaient point exempts des charges publiques et du payement des dettes, et l'Église ne pouvait les soustraire aux peines corporelles qui leur étaient infligées. Ils pouvaient traduire ou être traduits, selon leur choix, devant les tribunaux civils ou ecclésiastiques, pour dettes, pour mobilier, ou pour injures. Pour toute autre contestation, ils n'étaient justiciables que du tribunal ecclésiastique (2).

Le cardinal Robert Courçon, qui avait jusqu'alors employé contre les hérétiques du midi de la France les secours obtenus pour la terre sainte, céda enfin aux désirs de personnes pieuses; non-seulement il permit qu'on prêchât la croisade contre les infidèles de l'Orient, mais il prit lui-même la croix. Au mois de janvier, un légat se rendit dans le midi de la France, afin d'y affermir la paix, d'y conserver et d'y protéger la foi orthodoxe. Innocent confia cette mission délicate au cardinal Pierre, du titre

(1) *Annal. Waverl.*, p. 203.

(2) Diplôme de mars 1215. D'Achery, *Spicil.*, III, 577.

de la Vierge Marie d'Aquirro (1). Ce prélat fut chargé d'examiner la légitimité des prétentions du comte de Montfort, qui soutenait que la vicomté de Nîmes relevait de celle de Béziers; d'opérer la réconciliation des comtes de Foix, de Béarn et de Comminges, avec l'Église, attendu que celle-ci accueille toujours ceux qui viennent à elle avec humilité. Il avait également mission de prendre en considération la demande des habitants de Toulouse, qui témoignaient le désir d'obtenir la protection du saint-siége, et de défendre au comte de Montfort et aux troupes catholiques de les attaquer dorénavant; mais dans le cas où ils persisteraient dans leur opiniâtreté, on pouvait faire marcher contre eux toutes les forces disponibles (2).

Simon fit une grande perte dans la personne de Baudouin, frère de Raymond. Celui-ci s'était rendu vers le carême au château de l'Olme, pour visiter sa principauté de Quercy. Les chevaliers qui s'y trouvaient s'entendirent avec la garnison de Raymond à Montlevard, afin de livrer à Raymond son frère qu'il détestait. Le seigneur de l'Olme ayant promis foi et obéissance à Simon, Baudouin était loin de suspecter sa fidélité; aussi se livra-t-il au repos sans défiance. Mais le châtelain prit aussitôt la clef de l'appartement et l'apporta aux conjurés. « Hâtez-vous, leur dit-il, en leur montrant la clef; il est à vous. Pendant qu'il se livre au sommeil, vous pouvez vous saisir de lui et de ses compagnons. » Ceux-ci se rendent aussitôt au château, en occupent toutes les issues, et pénètrent jusqu'à Baudouin. Quelques hommes de sa suite, éveillés, s'armèrent vainement pour la défense de leur maître; ils furent tués ou blessés, et peu d'entre eux parvinrent à s'échapper.

Les conjurés espéraient, au moyen du prisonnier, obtenir

(1) *Ep.* XVI, 167.
(2) *Ep.* XVI, 170-172.

la reddition du château de Montluc. Mais le courageux Baudouin ordonna à la garnison de tenir ferme, dussent-ils le voir pendre, jusqu'à l'arrivée de Simon. L'intrépidité du comte, qu'on laissa deux jours sans nourriture, et de la bouche duquel on arracha même le corps du Seigneur qu'il avait désiré si ardemment, demeura sans effet sur la garnison, qui se rendit sous la promesse d'avoir la vie sauve. Mais cette lâcheté ne leur profita pas; aucun n'échappa, ils furent tous pendus par les aventuriers. Baudouin fut traîné à Montauban et jeté dans un cachot, où il resta jusqu'au retour de son frère de l'Angleterre. Cette capture fut une nouvelle bien agréable pour ce dernier. Il convoqua incontinent les comtes de Foix, père et fils, et plusieurs autres barons, qui, dans une séance tenue en plein air, condamnèrent Baudouin à mort comme coupable du crime de haute trahison, et comme ayant contribué à la mort du roi d'Aragon. On lui permit à peine de se confesser. Les juges furent aussi les exécuteurs de leur sentence; avec l'aide de quelques chevaliers ils pendirent Baudouin à un noyer. Raymond le fit cependant honorablement enterrer à Ville-Dieu, dans l'église des Templiers (1).

Le vicomte Alméric de Narbonne se préparait aussi à envahir les possessions de Simon, à la tête d'une troupe d'Aragonais et de Catalans. Mais celui-ci le prévint et ravagea le comté. N'écoutant que son courage, et sans s'inquiéter de la position avantageuse de l'ennemi, il l'attaqua, mais avec perte, sous les murs de Narbonne. Forcé à la retraite, il tomba de cheval, et aurait infailliblement péri, si son beau-frère, le brave Guillaume des Barres, ne fût parvenu à l'enlever. Ce secours inattendu sauva non-seulement la vie du comte, mais força l'ennemi à rentrer

(1) Petr. Vallissern., c. 75. — *Hist. du Langued.*, t. III.

dans la ville (1). Le légat étant arrivé sur ces entrefaites, négocia une suspension d'armes, qui permit à Simon de délivrer Moissac, assiégé depuis trois semaines par Raymond, et de soumettre la province d'Agen, qui, d'après le conseil de Jean d'Angleterre, avait de nouveau reconnu le comte de Toulouse. De tout ce pays, il n'y eut que la forteresse Mas-d'Agenois que Simon ne put réduire, parce qu'il manquait de machines de siége.

Le légat ne faisait des efforts qu'en apparence pour exécuter les ordres du pape relatifs au rétablissement de la paix. Les comtes de Foix, de Comminges et d'autres seigneurs dépouillés de leurs possessions, se rendirent à Narbonne, déclarèrent qu'ils étaient disposés à rentrer dans le sein de l'Église, firent serment de ne plus assister désormais les hérétiques, de respecter la sûreté des routes, de se soumettre aux pénitences qui leur seraient imposées, et livrèrent, comme gage de leur bonne foi, plusieurs forteresses. Alméric de Narbonne et les bourgeois de cette ville prêtèrent le même serment. Les habitants de Toulouse envoyèrent sept notables qui jurèrent de purger leur ville de toute contagion d'hérésie, et de retirer tout secours à leur seigneur, tant qu'il persisterait dans sa résistance à l'Église. Des otages et un serment prêté par tous les bourgeois âgés de plus de quatorze ans devaient confirmer cet engagement. Enfin, le comte Raymond fit aussi sa soumission. Il se livra au légat, et promit d'exécuter fidèlement tout ce que lui ou le pape lui ordonnerait. Il prit l'engagement d'exhorter son fils à livrer également sa personne et son pays, et à se retirer en Angleterre ou dans tout autre lieu que lui désignerait le cardinal, jusqu'à ce qu'il pût aller à Rome; à soumettre le comté à l'autorité et au bon vouloir du pape, et à forcer à la soumission tout vassal qui

(1) Petr. Vallissern., c. 76.

refuserait de reconnaître la suzeraineté du pape. Après cette soumission, Raymond et son fils retournèrent à Toulouse, et y vécurent comme de simples particuliers.

Pendant que le cardinal poursuivait les négociations, l'évêque de Carcassonne amenait des renforts qu'il avait obtenus en France. Un second corps de troupes, d'après les ordres de Robert Courçon, devait se rassembler à Béziers quinze jours après Pâques. Les combattants se rencontrèrent à Montpellier, et marchèrent sous la conduite de Simon de Montfort sur Carcassonne. Cette nouvelle armée se signala par des siéges, par la destruction de châteaux forts, par des exécutions d'hérétiques et par la dévastation du pays. Le Quercy, la province d'Agen, une partie du Rouergue furent repris. Plusieurs sectaires se réfugièrent dans le Périgord, où le comte Archambauld II leur offrit, à ses risques et périls, asile et protection (1). Raymond, complétement déchu, assista Simon de Montfort au siége de Casseneuil, et se reconnut pour son vassal. — La garnison se défendit d'autant plus vaillamment qu'elle comptait être secourue par le roi d'Angleterre. Jean s'avança effectivement à la tête d'une armée jusqu'à Périgueux; mais, incapable de conduire une entreprise à fin, il s'en retourna bientôt. Le siége de Casseneuil dura plus de six semaines. On fit des ouvrages pour s'approcher des murailles, pour en ébranler les fondements et pour combattre les assiégés; les deux partis luttèrent avec un égal courage. Enfin les assiégeants s'étant emparés des ouvrages extérieurs, la garnison reconnut l'impossibilité de tenir plus longtemps, et s'échappa pendant la nuit. Simon livra aussitôt un second assaut à la ville, et s'en rendit maître. Cette conquête jeta l'effroi dans maintes places fortes, qui furent abandonnées par leurs seigneurs; plusieurs châteaux furent pris et démantelés;

(1) Petr. Vallissern. — *Art de vér. les dates.*

pour d'autres, on rendit hommage. Le château de Severac, dont le seigneur troublait au loin avec ses soldats la tranquillité de tout le pays, fut le dernier fort qui, cette année, tomba au pouvoir de Simon. La conduite du cardinal Courçon, en confirmant à Simon par un diplôme, daté du camp de Casseneuil, toutes les conquêtes que celui-ci venait de faire, sans y avoir été autorisé, et sans la coopération du légat du midi de la France, est une preuve nouvelle que les affaires prirent dès lors une direction qui n'était pas celle du pape, et qui, devenue plus puissante que sa volonté première, l'entraîna lui-même comme malgré lui. Les événements, il faut bien le reconnaître, entraînent bien souvent les hommes.

Simon sut encore acquérir plusieurs autres domaines, soit par une cession volontaire, soit par la force en exigeant foi et hommage. Pour assurer à ses descendants toutes ses conquêtes, il cherchait à s'appuyer sur quelques décisions des légats. C'est ce qui se fit à l'insu d'Innocent, et ce qui arriva évidemment contre sa volonté. Pour cet effet, le cardinal Courçon convoqua, au commencement de l'année suivante, un concile à Montpellier. Jean d'Angleterre se crut aussi obligé d'affermir sa réconciliation avec l'Église, en sévissant contre les hérétiques de la Gascogne. Il ordonna à son sénéchal de les rechercher et de les détruire, persuadé que le légat lui prêterait volontiers appui dans cette circonstance (1).

(1) Petr. Vallissern., c. 79, 80. — *Hist. du Langued.*, t. III, Preuv., p. 244-266. — Rymer, *Act.*, I, 63.

FIN DU LIVRE DIX-HUITIÈME.

# LIVRE DIX-NEUVIÈME.

1215.

De toutes les villes d'Allemagne, Cologne seule persista dans son attachement à Othon. Les bourgeois de cette ville lui avaient fourni des hommes et de l'argent ; ils avaient supporté, à cause de lui, toutes les horreurs de la guerre, et les maux résultant d'une excommunication de dix-sept mois, et après sa défaite à Bovines, ils lui avaient donné asile dans leurs murs. Tant de dévouement demeura sans succès pour Othon ; ses alliés l'abandonnèrent les uns après les autres, et enfin tout espoir de conserver la couronne s'évanouit. Les bourgeois sentant leur faiblesse, et redoutant la colère de Frédéric, proposèrent à Othon de rembourser ses emprunts, et lui offrirent des sommes considérables, pour le déterminer à quitter leur ville. Ce qui ne contribua pas peu à soulever le mécontentement général, ce fut la conduite de sa femme qui, au milieu d'une si grande détresse, accumulait dettes sur dettes, en se livrant à son penchant effréné pour le jeu et pour les prodigalités de tout genre. C'est ainsi que l'on vit se retirer, vers le temps de Pâques, et au prix de six cents marcs d'argent, cet héritier des Velfs, qui, pendant

dix années, avait disputé avec tant d'opiniâtreté le trône à Philippe, qui avait été constamment environné de la protection d'Innocent, et qui, enfin, avait été couronné empereur à Rome. Naguère on l'avait vu plein d'espoir de pouvoir décider du sort de la France, distribuer les biens du clergé et disposer de plusieurs autres pays de l'Allemagne; et aujourd'hui il est obligé de quitter Cologne en fugitif. Sa femme le suivit bientôt déguisée en pèlerin (1). Malgré les instances qui lui furent faites, on ne put le décider à rendre la liberté à l'évêque Othon de Munster, qu'il tenait renfermé depuis deux ans dans la forteresse de Kaiserswerth, avec douze otages d'Aix-la-Chapelle, deux comtes et plusieurs autres seigneurs. Pour l'y déterminer, le comte Adolphe de Bergen vint mettre le siége devant le château, qui tint ferme pendant sept semaines. Mais au bout de ce temps, la tour ayant été minée, les assiégés se rendirent, à la condition de pouvoir se retirer librement.

Cette année, Othon parut pour la dernière fois sur un champ de bataille, avec son allié l'archevêque Waldemar de Brême, contre le roi de Danemark, qui, par son alliance avec Frédéric, avait excité sa colère. Il espérait sans doute pouvoir réparer dans le Nord la perte qu'il avait faite dans les plaines de Bovines. Voyant l'archevêque en état de résistance ouverte contre le pape, il résolut de réunir ses dernières ressources et de venir à son secours, à charge de réciprocité. Waldemar s'était consolidé sur le siége archiépiscopal de Brême. Le pape eut beau menacer, excommunier, ordonner des élections, délier et les ecclésiastiques et les laïques du serment d'obéissance, tout fut inutile. Tant que la division qui venait d'éclater entre Othon et le pape, n'était pas encore à son comble, celui-ci croyait pouvoir appeler

(1) Albericus. — *Chron. Sampetr. Erfurt.* — Godofr. Monach.

l'empereur à son secours contre l'archevêque. Waldemar, au lieu de se rendre à Rome pour y demander son pardon, comme on l'avait exigé de lui, continua à gouverner l'Église de Brême selon son bon plaisir, et traita en ennemis tous ceux qui obéissaient aux ordres du pape. Innocent, voyant que toutes les armes spirituelles venaient s'émousser contre l'opiniâtreté de l'archevêque, espéra plus de succès des armes temporelles. A cet effet, il chargea Othon de marcher contre lui, de l'expulser par la force, de lui fermer toute retraite, à lui et à ses partisans, et de le punir comme le méritait son audace. Depuis lors, les évêques de Munster et d'Osnabruck déclarèrent déchus de leurs droits électoraux tous les chanoines de son parti, privèrent les autres ecclésiastiques des prébendes qu'ils tenaient de lui, les excommunièrent ainsi que les laïques ses partisans (1).

Ce qui, à cette époque, empêcha Othon de procéder contre l'archevêque, ce furent la distance des lieux, les projets importants qu'il avait en vue, et ses relations avec Innocent qui n'étaient plus les mêmes. Waldemar profita de ces dispositions pour braver les ordres du pape. Il fit sentir sa vengeance aux chanoines qui s'étaient détachés de sa cause, et distribua des bénéfices à ses favoris. Sans se préoccuper de l'avenir, il aliéna une métairie, le droit de battre monnaie, ainsi que l'administration de Wolter, qui appartenaient à son Église. Cette ingratitude de la part d'un prélat qui devait sa liberté au saint-siége, affligea Innocent. Pour dernière tentative, les évêques des environs de Brême furent chargés de se rendre, soit isolément, soit réunis, dans cette ville, et d'y publier solennellement la sentence rendue par le pape contre Waldemar et ses partisans (2).

(1) *Ep.* XII, 63.
(2) *Chron. Brem.*, in Meibom. ss. — *Ep.* XV, 3.

Les Brémois, loin de se laisser effrayer par l'excommunication, secondèrent l'humeur guerrière de leur archevêque, qui, déjà, l'année précédente, s'était emparé de Stade. Waldemar venait de conclure une alliance avec Othon, avec le comte Palatin frère de ce dernier, et avec le margrave Albert de Brandenbourg. Sous le prétexte de faire valoir d'anciens droits que les ducs de Saxe ses prédécesseurs possédaient dans le Holstein, Othon envahit ce pays, et vint camper devant Hambourg. Le comte Albert d'Orlamonde fit de vains efforts pour conserver cette ville à son oncle le roi Waldemar; elle ouvrit ses portes et reconnut Othon pour empereur. A cette nouvelle, le roi de Danemark accourut en toute hâte avec une armée nombreuse, vainquit Othon dans deux combats où son armée avait fait des prodiges de valeur, et le força à prendre la fuite. Le vainqueur, après avoir fait sentir d'abord sa vengeance au diocèse de Brême, se présenta devant Hambourg. Cette ville, fidèle à la cause de l'Empire, ne put être déterminée ni par les menaces ni par les promesses à ouvrir de nouveau ses portes au roi Waldemar. Ce ne fut qu'après six mois d'un siége rigoureux, pendant lequel les habitants eurent à supporter toute espèce de privations, qu'ils consentirent à se rendre. Mais rien ne put les soustraire à la rage du vainqueur et de ses troupes (1).

Fatigué de combats, Othon se retira dans ses possessions héréditaires, et passa ses derniers jours dans la retraite. A la vacillante lueur de la dignité impériale qui s'éteignait, il ne fit plus que ratifier les donations faites par ses prédécesseurs à l'Église de Magdebourg. En sa qualité de prince héréditaire, il étendit les vastes possessions du couvent de Riddagshausen, fondé par ses ancê-

(1) Kranz, *Saxon*, VII, 33. — Alb. Stadens. — Petr. Olai, *Chron. Langebek ss. Rer. Dan.*, VI, 257.

tres (1). Il vécut encore trois ans, et mourut par suite de remèdes mal appliqués. Sur son lit de mort, il pria pour la prospérité de son pays et de son peuple, se réconcilia avec l'Église, témoigna un profond repentir de ses fautes, fit des legs et des aumônes, se confessa pendant son agonie, et rendit enfin le dernier soupir au château de Hartzbourg, le 18 mai 1218, à l'âge de quarante-huit ans, quatre ans après la malheureuse journée de Bovines, et presque deux ans après le pape Innocent. Son corps fut inhumé à Brunswick dans l'église de Saint-Blaise, à côté de ses parents et de sa seconde femme (2).

Comme tous les hommes placés au-dessus de la sphère commune, Othon a été diversement jugé par ses contemporains. Les uns admiraient sa taille élevée, les grâces de sa figure, son coup d'œil si juste pour les affaires, sa douceur et sa générosité toute royale; les autres ne voyaient dans sa vie qu'une suite non interrompue de graves désordres que sa fin seule a expiés. Tout en reconnaissant dans ce prince, pourvu d'autres brillantes qualités, son amour constant pour la justice, sa bienfaisante charité pour les pauvres, on est obligé de convenir qu'il manquait d'activité et d'énergie, du moins tant que vécut le duc Philippe. Mais tous les historiens s'accordent à dire que son courage chevaleresque était en rapport avec l'agilité de son corps, et que, dans toutes les batailles, sa vaillante épée brilla toujours à la tête des combattants. Cependant, qu'on nous permette de le dire : de même que plus tard le cardinal Fiesco, devenu pape sous le nom d'Innocent, abandonna le parti des Gibelins pour embrasser celui des Guelfes, lorsqu'il ceignit la tiare;

(1) *Chron.*, in Leibnitz ss. — L'acte est daté de Cologne.

(2) Godofr., *Monach.* — Siffridi, *Epitome*, in Pistor. ss., I, 1041. — Bohmer, *Regesta chronol. dipl. Reg. atque Imp. Rom.* 4. Francof., 1831. — On peut lire son épitaphe dans Scheid, *Or. Guelf.*, l. VII, p. 369.

de même, Othon, empereur, était devenu Gibelin de Guelfe qu'il était lorsqu'il prétendait à la couronne. C'est à l'Église qu'il devait son élévation; et il serait demeuré grand, s'il ne se fût pas séparé d'elle en voulant s'élever au-dessus d'elle, et même contre elle : car dès ce moment il vit son étoile pâlir, et puis disparaître.

Peu de temps avant la mort d'Othon, le turbulent et indomptable Waldemar de Schleswig était allé ensevelir son ambition dans la solitude d'un cloître. Les habitants de Stade se déclarèrent pour l'archevêque Gérard. Ceux de Brême, fatigués de l'excommunication et redoutant la puissance du roi de Danemark, se joignirent à ceux de Stade, expulsèrent l'archevêque rejeté par le pape, et mirent Gérard en possession de l'archevêché. Waldemar, dénué de toute ressource, obligé de fuir, chercha à rentrer en grâce auprès du saint-siége, et promit de se soumettre sans restriction. Mais comme il s'était révolté pour la deuxième fois et qu'il s'était rendu coupable de la plus noire ingratitude envers le pape, tout ce qu'il put obtenir, ce fut de célébrer l'office divin avec ses habits pontificaux, dans toute autre église que celle de Brême (1). Enfin, affaibli par l'âge et sans espoir de recouvrer son crédit, il se retira dans le couvent de Loccum, monastère de l'ordre de Cîteaux, où, après plusieurs années de retraite, il trouva dans les bras de la mort le repos dont il n'avait pu jouir pendant sa vie agitée.

Si Frédéric perdit un zélé partisan dans la personne du landgrave Hermann de Thuringe, qui mourut à Gotha, le 26 avril 1215, il dut aux revers d'Othon l'attachement d'autres seigneurs influents de l'Empire. Henri, le vieux duc de Saxe, passa de son côté; et après l'expédition infructueuse contre le Holstein, le margrave

(1) *Arn. Lubeck.*, VII, 21.

Albert de Brandenbourg se détacha également d'un prince dont la cause était à jamais perdue ; Aix-la-Chapelle se rappelant les bienfaits qu'elle avait reçus de la maison de Hohenstaufen, suivit l'exemple de Cologne, et fit savoir à Frédéric que la couronne impériale l'attendait dans la cathédrale de Charlemagne (1).

Frédéric visita la Saxe au commencement de l'année. Après avoir réglé une multitude d'affaires dans de petites diètes tenues à Augsbourg, à Worms, à Ulm et à Andernach ; après avoir perpétué par des donations faites aux églises et aux couvents le souvenir du séjour qu'il fit dans chacune de ces villes, il présida, le 19 mai, une diète générale à Francfort, dans laquelle il obtint des princes l'assurance par serment qu'ils ne lui donneraient, pour successeur à la couronne, que son fils Henri. Après s'être rendu ensuite à Strasbourg, à Wurtzbourg, à Ulm et à Haguenau, il arriva enfin, la veille de la Saint-Jacques, à Aix-la-Chapelle, accompagné de toute la noblesse de la Lorraine. Là il trouva la majeure partie des grands seigneurs ecclésiastiques et séculiers qui l'y attendaient. Le siége de Cologne auquel appartenait le droit de couronner les empereurs étant vacant, ce fut Sigefroi de Mayence, légat du saint-siége, qui couronna le lendemain Frédéric comme roi d'Allemagne, dans la cathédrale, où l'on avait porté récemment un cercueil magnifique destiné à recevoir le corps de Charlemagne. Ce couronnement devait précéder la réception de la couronne impériale. Plusieurs jours se passèrent en fêtes, et Frédéric, revêtu des insignes de la royauté, parcourut à cheval les rues de la ville, afin de témoigner son estime aux habitants (2).

(1) *Chron. Lamb. parv. Cont.*

(2) Albericus. — Sismondi, *Hist. des Rép. italiennes*, II, 348, dit : « Quoiqu'il (le pape) eût fini par faciliter à Frédéric l'acquisition de la cou-

Le lendemain du couronnement, l'écolâtre de Xanten monta en chaire, et prêcha la croisade. Le roi prit le premier la croix, puis l'archevêque Sigefroi, les évêques de Liége, de Bamberg, de Passau, de Strasbourg; les ducs de Méranie, de Limbourg et d'Autriche; le comte palatin de Tubingen, le margrave de Bade, les comtes Adolphe de Berg et Louis de Loos, ainsi qu'un grand nombre de nobles de haut rang. Ce fut pendant son séjour à Aix-la-Chapelle que Frédéric prêta solennellement serment de laisser au successeur d'un prince de l'Église la possession de l'héritage du défunt, de ne prélever aucun nouvel impôt sur les biens ecclésiastiques, et de laisser subsister à cet égard, ainsi qu'à celui des monnaies, les usages alors en vigueur. Il promit également de refuser asile dans ses villes à tout accusé qui chercherait à se soustraire à l'autorité de son seigneur; de préserver l'Église de toute perte qu'on pourrait lui faire éprouver sous le prétexte du droit de patronage; de laisser aux princes ecclésiastiques la libre disposition des fiefs contestés; de ne jamais accorder sa protection aux excommuniés, et d'employer contre eux le glaive temporel; enfin, de ne point bâtir, sur le territoire de l'Église, des édifices, des châteaux, ou des villes (1). Frédéric accorda aussi à l'évêque de Cambrai l'investiture des biens temporels, et l'assura de sa protection (2). Puis il proposa aux princes assemblés de mettre au ban de l'empire le comte palatin du Rhin. Il voulait investir des dignités et des biens de ce prince, «son cher et fidèle cousin, l'illustre duc de Bavière,» en reconnaissance de ses services et de sa longue fidélité envers la maison de

ronne impériale, il ne voulut cependant jamais la lui accorder, pour tenir toujours Othon IV et lui en échec l'un par l'autre.» Combien cette assertion est inexacte! Quelle manière d'écrire l'histoire!

(1) *Hontheim, Hist. Trevir.*, I, 456.

(2) *Gall. Christ.*, t. III, *Instr. eccl. Camerac.*, n° VI.

Hohenstaufen. Les habitants du Palatinat ne reçurent qu'à contre-cœur ce seigneur étranger; et au moment où il croyait avoir soumis la plupart des villes et des châteaux, il fut fait prisonnier par ceux qui devaient être ses sujets. Pour le délivrer, il fallut des sommes d'argent considérables. Les frères du couvent de Scheyern y contribuèrent avec plaisir pour cent livres; mais le temps fit oublier ce dévouement; le couvent n'eut pas un meilleur sort que tant d'autres fondations. — Dans cette même diète, l'empereur récompensa les services d'Anselme de Jüstingen en l'élevant à la dignité de maréchal d'empire. Le dévouement de plusieurs autres seigneurs, parmi lesquels Ulrich de Minzenberg, ne fut pas oublié dans la munificence royale (1).

L'archevêque Thierry de Trèves quitta Aix-la-Chapelle pour se rendre à Cologne. Secondé par le duc de Brabant, il parvint facilement à gagner les habitants à la cause de Frédéric. Le jour de l'octave de la Saint-Pantaléon, l'archevêque célébra, pour la première fois depuis bien des années, les saints mystères. Le clergé et le peuple réconciliés avec l'Église prêtèrent ensuite serment de fidélité à l'empereur, qui fut reçu ce même jour dans la ville avec une pompe digne de son rang. Pendant les sept jours que Frédéric séjourna à Cologne, les princes de la haute et basse Allemagne jurèrent d'observer les ordonnances qu'il rendit sur les monnaies, sur les impôts établis de leur autorité privée et sur le maintien de la paix. Au milieu de ces fêtes et de ces hommages, l'empereur ne fut pas sans courir quelques dangers; on rapporte que, se trouvant en Lorraine quelque temps après son couronnement, il fut prévenu qu'on devait attenter à ses jours, et qu'il n'échappa à la mort qu'en cédant son

(1) *Monum. Boic.*, t. III, 6. — *Hist. de la Hesse*, par Wenk, p. 281.

lit à un jeune homme qui fut assassiné à sa place (1).

Avant de se rendre à Aix-la-Chapelle, Frédéric, voulant tranquilliser le pape, rendit à Strasbourg, le 1er juillet, un décret par lequel il s'engageait de nouveau à céder, aussitôt après son couronnement, le royaume de Sicile à son fils, et à en confier, jusqu'à la majorité de ce prince, le gouvernement à un régent capable, qui serait désigné par Innocent (2). Pour récompenser la Sicile de lui être restée fidèle au temps de ses malheurs, il donna la ville de Cacomo à l'Église de Palerme, qu'il avait toujours affectionnée, en dédommagement des pertes qu'elle avait supportées à cause de lui, et des dangers auxquels ses membres s'étaient exposés (3).

Les barons anglais étaient profondément irrités contre leur roi, pour avoir rendu tributaire le royaume, libre jusqu'alors, pour avoir empiété sur plusieurs de leurs droits, et leur avoir imposé des charges illégales. Déjà, l'année précédente, ils avaient envoyé des députés à Rome, avec une supplique à Innocent, le conjurant de les aider à reconquérir leurs anciennes libertés, si arbitrairement méconnues par Jean, en considération du courage avec lequel ils avaient lutté en faveur des libertés de l'Église. Le pape leur fit répondre au mois de novembre, que la paix étant rétablie entre la France et l'Angleterre, ils eussent à renoncer à leurs associations et à demeurer fidèles au roi (4). Cependant Jean, immédiatement après son retour du continent, fit sommer ceux qui ne l'avaient pas suivi dans son expédition, de payer les taxes

(1) Brower, *Hist. Trev.*, II, 116. — Godofr., *Monach.* — *Pipini Chron.*, in Murat. ss., IX, 546.

(2) Odor. Raynald., ad ann. 1215, nº 38.

(3) On trouve plusieurs actes de donation dans Roch. Pirr., *Panorm. Eccl.*

(4) *Chron. Andrens.*, in d'Achery, *Spicil.*, II, 853.—Albericus, p. 490. — Rymer, *Act.*, I, 61, 64.

militaires. Quelques-uns s'y soumirent; mais les barons du Northumberland déclarèrent que les fiefs qu'ils possédaient en Angleterre ne les obligeaient nullement à un service militaire au delà de la mer. La présence du légat empêcha seule les deux partis de pousser plus loin. Peu après, un grand nombre de barons, sous prétexte d'un pèlerinage, se réunirent au couvent de Saint-Edmond (1). Là, ceux du Northumberland représentèrent de nouveau qu'il fallait s'affranchir des charges accumulées sur l'Église et sur le royaume par Henri II, par Richard, charges que Jean avait si illégalement augmentées (2). Des plaintes s'élevèrent de toutes parts contre la dureté et la cruauté du roi. On produisit de nouveau l'acte que l'archevêque de Cantorbéry avait découvert si heureusement à Londres, pour le bonheur de tous. Cet acte contenait les lois de saint Édouard et l'énumération des priviléges accordés par ses successeurs. Les barons jurèrent à l'unanimité devant l'autel du saint martyr, de refuser dorénavant l'obéissance au roi, et de prendre les armes s'il ne leur garantissait pas, par un décret revêtu du sceau royal, toutes les franchises mentionnées dans cet acte. Ils arrêtèrent qu'ils se présenteraient au roi à Noël, et qu'en attendant, ils feraient leurs préparatifs; que dans le cas où la duplicité connue du roi romprait le serment, on le forcerait à le remplir en attaquant ses châteaux forts (3).

Jean d'Angleterre n'était pas homme à prendre une forte résolution et à l'exécuter. Il n'opprimait pas ses vassaux, comme Richelieu sous Louis XIII, pour agrandir la puissance de la couronne; il les opprimait par caprice, par un emportement aveugle, sans but arrêté. Les barons,

(1) Le 20 novembre 1214.

(2) Rad. Coggesh., in Rec., XVIII, 107.

(3) Matth. Par., p. 175.

qui l'avaient vu céder aux évêques, par suite de l'inflexibilité d'Innocent, tentèrent, en suivant cet exemple, de conquérir par eux-mêmes l'inviolabilité de leurs droits. Ce qui vint encore les affermir dans leurs projets, ce fut le retour de Jean, revenant sans gloire de l'expédition en France ; car les prétentions de la noblesse augmentaient à mesure que l'autorité royale perdait de son prestige.

Henri I[er] sentant ce que son élévation au trône avait d'illégal, avait cherché, immédiatement après la mort de son frère Guillaume II, à se concilier les barons et à ramener à une même volonté les Anglos-Saxons et les Normands, que les préjugés d'origine tenaient encore divisés. Pour favoriser les premiers, il avait fait revivre leurs anciens priviléges, qui existaient avant la conquête; pour les seconds, il avait rendu les nouvelles possessions plus indépendantes de la couronne; enfin il avait affranchi les deux races de plusieurs coutumes restrictives exercées jusqu'alors par les rois. Il sut gagner l'Église en l'affranchissant de quelques prétentions oppressives de la couronne ; la petite noblesse, en affermissant ses droits contre les grands barons; et la bourgeoisie, en réglant mieux ses relations commerciales. Enfin, il s'était concilié l'affection de tous par sa douceur, sa bonté et sa prudence. Et pour que le décret royal fût à jamais à l'abri de l'oubli ou de la destruction, des copies en furent confiées à la garde des couvents (1).

Malgré ces précautions, les concessions faites par Henri n'eurent jamais force de loi. Ses successeurs les regardèrent comme trop restrictives de leur autorité ; et à mesure que leur puissance s'agrandissait, les promesses faites par leurs prédécesseurs demeurèrent dans l'oubli ou dans le doute. Les barons se virent dès lors réduits à l'espérance de faire valoir leurs droits dans des temps meil-

(1) Hume, *Hist. of Engl.*, II, 9 (ed. Bas.). Les successeurs de Henri renouvelèrent ces concessions, qu'ils n'observèrent pas.

leurs. Ajoutez à cela que les Plantagenet avaient de la prédilection pour leurs compatriotes du Poitou et pour leurs joyeux frères de la Gascogne. A ceux-là étaient dévolus les fiefs, la garde d'un grand nombre de châteaux, ainsi que les emplois de la cour : aussi la noblesse indigène en fut-elle profondément mortifiée. Le temps leur parut enfin venu pour réclamer leurs antiques franchises ; le roi, humilié par le pape, affaibli par les victoires de Philippe, par une suite de revers et par la désaffection de ses sujets, leur parut devenu assez souple pour l'amener à leur but.

Ainsi qu'ils en étaient convenus, les barons, accompagnés d'une escorte militaire, se trouvèrent à Londres en 1214, après la fête de Noël, et demandèrent au roi la confirmation de l'acte octroyé par Henri Ier. « Lorsque vous fûtes absous à Winchester de l'excommunication qui pesait sur vous, lui dirent-ils, vous promîtes avec serment de maintenir ces anciennes libertés. » La fermeté des barons, leur entourage militaire inspirèrent des craintes à Jean. Comme, selon son habitude, il ne savait quoi faire dans des circonstances critiques, et qu'il espérait tout du temps, il leur répondit : « L'affaire est sérieuse; donnez-moi un délai jusqu'à Pâques, afin que j'examine ce qui est compatible avec la dignité de ma couronne. » Les barons y consentirent à regret; car ils n'avaient pas grande foi en la parole du roi, et l'archevêque de Cantorbéry, l'évêque d'Ely et le grand maréchal comte Guillaume de Pembroke, furent obligés de se constituer caution que le roi accéderait à tout dans la semaine de Pâques.

Jean chercha du secours près du clergé. Pour le gagner à sa cause, non-seulement il lui renouvela les promesses d'un dédommagement intégral pour les pertes qu'il avait éprouvées, mais il prit aussi l'engagement de renoncer à tous ses droits sur les cathédrales, sur les fondations religieuses et les couvents ; il accorda au clergé la liberté

des élections dans tout le royaume, ne se réservant à lui et à ses successeurs que le droit de les confirmer. Il obtint l'approbation du pape d'autant plus facilement que ces concessions conduisaient à l'affranchissement de l'Église d'Angleterre, et prévenaient des difficultés pour l'avenir. Innocent prononça l'anathème contre tous ceux qui tenteraient de s'y opposer, et chargea au mois de mars l'archevêque de Cantorbéry de détourner les barons de toute coalition et de les réconcilier avec le roi. Il les engagea lui-même à payer à Jean l'arriéré de l'impôt de guerre pour la campagne de l'année précédente.

Rassuré du côté du clergé, Jean songea aux moyens de se soustraire aux engagements pris avec les barons. Pour y arriver, il fit exiger de tous ses sujets le serment de lui prêter secours contre quiconque l'attaquerait. Cette ordonnance n'avait rien qui ne fût conforme à l'usage ; mais la clause qui portait qu'ils devaient le secourir même contre le diplôme, excita des murmures; car le peuple, que Jean n'avait pas plus ménagé, inclinait déjà pour les barons, et plusieurs villes leur étaient entièrement dévouées. Le roi jugea donc plus prudent de dispenser du serment, que de soulever le peuple contre lui. Au commencement du carême, il prit la croix, la croyant le moyen le plus sûr de se tirer d'embarras : car il ne la prit nullement par piété. Mais les barons ayant appris qu'il demandait des secours chez l'étranger, se présentèrent à lui avant le jour convenu. Reçus avec hauteur, ils virent bien qu'ils n'obtiendraient justice que par les armes. Aussi retournèrent-ils dans leurs châteaux pour se préparer à la lutte. Leur armée, forte de deux mille chevaliers, et d'une foule de varlets à pied et à cheval, se réunit vers Pâques à Stamford (1).

(1) *Chron. Turon.*, in Martene, *Thes.*, t. V. — *Anon. Cont. Rog. Howed.*

Le lundi, 27 avril, après l'octave de Pâques, les barons se dirigèrent sur Oxford, où se trouvait le roi. Celui-ci leur envoya à Brackley ses deux cautions (l'évêque d'Ely était mort dans l'intervalle), et plusieurs conseillers, pour s'informer en quoi consistaient les franchises qu'ils demandaient. Les barons donnèrent une copie du décret royal, ajoutant que si le roi n'y apposait immédiatement son sceau, ils attaqueraient ses châteaux et ses domaines. L'archevêque de Cantorbéry l'ayant lue article par article, Jean dit ironiquement et avec colère : « Que ne demandent-ils le royaume ! Ces prétentions ne sont pas admissibles. » Puis, dans sa fureur, il jura de ne jamais accorder des franchises qui le rendraient esclave. L'archevêque et ses compagnons rapportèrent aux barons la réponse du roi, et les négociations furent rompues. Les barons renoncèrent à toute obéissance envers le monarque, révoquèrent leur serment de vassalité, et marchèrent sur Northampton, bannières déployées.

Quoique l'archevêque de Cantorbéry eût été employé par le roi pour toutes les négociations avec les barons, il penchait cependant pour eux. Il avait le premier appelé leur attention sur un décret dont ils auraient probablement ignoré l'existence ou au moins le contenu. Ce fut encore lui qui, quelque temps après, le présenta au nom de tous, à la signature du roi. Étienne joua-t-il, dans cette circonstance, un rôle de duplicité ? On pourrait le croire, s'il avait eu à se venger des offenses dont il avait été l'objet, ou si, craignant que Jean ne vînt à tramer de nouveaux complots contre l'Église, il eût voulu essayer de les détourner, en lui suscitant d'autres embarras. Cependant, comme rien ne justifie cette inculpation, nous aimons mieux admettre que la conduite de l'archevêque, chef de l'Église, et aussi premier baron du royaume, ne tendait, dans ces circonstances, qu'à mettre et les droits de l'Église et ceux de la baronnie à l'abri

de l'arbitraire du capricieux Jean, qui les menaçait sans cesse.

Les barons nommèrent Robert Fitz-Gauthier maréchal « de l'armée de Dieu et de la sainte Église. » Pendant que le manque de munitions de guerre les retenait inutilement pendant quinze jours devant Northampton, leur armée s'accrut sensiblement. Ils renouvelèrent leurs plaintes contre le roi qu'ils déclarèrent ne plus être digne de la couronne. A Bedfort, ils reçurent un message des habitants les plus riches de Londres, qui les engageaient à hâter leur marche, parce que la ville leur était ouverte. Cinq cents d'entre eux se mirent aussitôt en route, et ayant marché jour et nuit, ils se trouvèrent le dimanche avant l'Assomption, à la pointe du jour, aux portes de la capitale. Profitant du moment où ses quarante mille habitants, disséminés dans cent vingt églises, assistaient à l'office divin, ils escaladèrent les murs, et, aidés du petit nombre de ceux qui les avaient appelés, ils s'emparèrent de toutes les portes. Plusieurs partisans du roi furent arrêtés ; le trésor royal et le pillage commis chez les juifs servirent à remplir les bourses devenues vides, et les murailles de la ville furent réparées avec les débris des maisons de ces derniers. De Londres on envoya un message aux comtes et aux nobles qui tenaient encore pour le roi Jean, avec cette injonction, que si leurs possessions leur étaient chères, ils eussent à abandonner un monarque parjure ; à s'unir aux barons pour les aider à reconquérir leurs franchises, et avec menace de traiter ceux qui s'y refuseraient, comme ennemis de la patrie. Ces menaces eurent de l'effet. La plupart des barons abandonnèrent le roi, et se rendirent à Londres.

Jean n'était pas resté oisif. Les plénipotentiaires français et anglais s'étaient réunis au mois d'avril à Chinon, afin de traiter de la paix. Il s'agissait de dédommager les

sujets de chaque royaume des pertes éprouvées. Jean exigea de la France 500,000 marcs, non compris les sommes que l'on prélèverait sur les habitants du Poitou (1). Avec cet argent il espérait pouvoir détourner l'orage prêt à fondre sur lui. Il avait fait des démarches auprès de la cour de Rome; et deux jours après l'entrée des barons à Londres, vint un messager du pape pour les inviter au concile, et pour s'enquérir en même temps de ce qui avait été fait pour la croisade. Le même jour Jean écrivit au pape en ces termes : « Les barons n'ont point tenu compte de votre lettre; l'archevêque de Cantorbéry, ainsi que les autres évêques, n'ont point exécuté vos ordres, quoique j'eusse fait observer à mes vassaux que mon royaume est un fief de Saint-Pierre, et qu'ayant pris la croix, je devais partager avec les croisés toutes leurs prérogatives. J'ai fait plus : pour conserver la paix, j'ai offert à mes barons d'abolir tous les abus introduits depuis le règne de Richard, et de faire examiner ceux qui remontent au règne de mon père. Ils ont repoussé toutes mes propositions. Aussitôt que j'ai appris qu'ils cherchaient à exciter des troubles, j'ai prié l'archevêque de Cantorbéry de leur dire de me faire connaître leurs griefs, mais d'une manière convenable, et non avec la pointe de l'épée; sinon l'archevêque prononcerait contre eux la sentence d'excommunication. L'archevêque ayant mis pour condition le licenciement des troupes étrangères, j'ai accédé à leurs désirs. Je suis allé plus loin : j'ai proposé aux barons de nommer de chaque côté quatre arbitres chargés d'examiner nos différends qui seraient soumis à votre jugement. J'ai cru devoir faire toutes ces concessions uniquement dans l'intérêt de la guerre sainte. Car il m'est impossible de quitter mon royaume tant qu'il

(1) Rymer, *Act.*, I, 66.

n'y aura point d'accommodement avec mes barons ; et je me vois forcé à contre-cœur de renvoyer tant de braves et valeureux étrangers qui se fussent joints à moi (1). »

Par ce rapport Jean voulait circonvenir le pape, en même temps qu'il cherchait à tromper les barons. Sous le masque de la franchise, il couvrait des projets de vengeance. Il fit imiter les sceaux des évêques, et écrivit partout que les Anglais étaient des infâmes apostats, et que le pape et le roi donnaient leurs domaines à quiconque voudrait les combattre. Mais nulle part on n'ajouta foi à ces calomnies, car les Anglais étaient connus partout pour de bons chrétiens. Cependant l'anxiété du roi s'accrut quand son entourage vint à diminuer, et qu'il se vit presque sans défense exposé aux attaques des barons. N'ayant d'autres ressources que la ruse, il s'efforça pour le moment de faire la paix, afin de tomber ensuite isolément sur ses ennemis, et de leur faire sentir tout le poids de sa vengeance. Il proposa donc aux barons une nouvelle entrevue, dont ils devaient eux-mêmes fixer le jour, promettant toutes les franchises qu'ils avaient demandées. Ceux-ci augurant mieux de leur roi qu'il ne le méritait, fixèrent l'entrevue au 15 juin.

Toute la noblesse anglaise se réunit dans la prairie de Runny, l'ancien champ de Mars situé entre Stanes et Windsor, non loin du bourg d'Egham, dans le comté de Surrey (2). Le roi y vint accompagné de l'archevêque de Cantorbéry, d'un grand nombre d'évêques et de plusieurs barons qui inclinaient pour la coalition. Chaque parti se groupa séparément, et les négociations commencèrent. Enfin, le 18 juin, le grave, austère et impérieux Étienne, archevêque de Cantorbéry, se présenta devant le roi avec le di-

(1) Rymer, *Act.*, I, 66, 67.

(2) Berington, III, 93.

plôme des franchises, en lui disant que le seul moyen de mettre un terme à ce dangereux différend, était de le signer à l'instant. Effrayé par les forces supérieures de la noblesse, Jean parut se soumettre de bonne grâce, quand il ne cédait qu'à la violence. La signature du roi, celle des seigneurs ecclésiastiques et séculiers, le grand sceau du royaume, un serment solennel, le choix d'un certain nombre de barons, devaient garantir la constante observation de cette charte. Dans le cas où le roi chercherait à y porter atteinte, la noblesse était autorisée à prendre les armes, à s'emparer de ses biens, sans cependant lui faire du mal, ni à lui, ni à sa femme ni à ses enfants (1).

Bien des personnes pensent que cette grande charte renferme les bases fondamentales de ce qu'on nomme de nos jours une constitution, et qu'elle assurait déjà à cette époque aux Anglais des libertés encore aujourd'hui inconnues dans d'autres pays. Ce qu'il y a de vrai, c'est que dans cette charte il n'y a que deux seuls principes qui après avoir passé par le creuset des siècles et des événements, aient aidé au développement des libertés dont jouit aujourd'hui l'Angleterre; ces principes sont d'abord la prescription qui faisait dépendre la perception des impôts de la guerre du vote des seigneurs ecclésiastiques et laïques, ensuite celui (2) qui garantissait à tout homme libre sa liberté individuelle (3). Quant aux autres soixante-sept articles de cette charte, on peut facilement les réduire

(1) Matth. Par.

(2) Ainsi point d'assemblée nationale désignée par la majorité et le cens, mais une réunion de tous les feudataires royaux, et des villes et des localités soumises à l'autorité immédiate du roi.

(3) Cet article est ainsi conçu : *Nullus* liber homo *capiatur vel imprisonetur aut disseisietur de aliquo libero tenemento suo, vel libertatibus, vel liberis consuetudinibus, aut utlagetur aut exulet, aut aliquo alio modo destituatur; nec super eum ibimus, nec eum in carcerem mittemus, nisi per legale judicium parium suorum, vel per legem terræ.*

à deux pensées dominantes : la garantie pour tous les droits qui ressortent de la justice naturelle, et le renouvellement des droits antérieurement acquis. Rien, dans tout cela, ne dépendait d'un arbitraire idéologique ; tout y était établi ou sur les bases solides de l'expérience, ou sur les principes éternels du droit. C'était un système pratique adapté à une société bien organisée, en opposition avec ces constitutions éphémères élaborées par les rêveurs idéologues de nos jours. Dans tous les cas, en renouvelant cette charte et en forçant le roi à y apposer sa signature, on ne pensait pas faire alors ce qu'on appelle aujourd'hui un mouvement, une révolution ; et l'on se tromperait étrangement si l'on venait à comparer avec les barons anglais d'alors, les perturbateurs de nos jours, qui, ignorant jusqu'aux premiers éléments de la justice naturelle, foulent aux pieds les droits les mieux fondés.

Nulle part cette charte ne restreint les prérogatives du roi, n'affaiblit aux yeux du peuple cette considération qui lui est nécessaire, n'autorise un empiétement quelconque sur son autorité ; et, dans le partage du pouvoir, elle ne confère aux barons et aux hommes libres que des droits qui résultent de leurs rapports avec le souverain (1). Elle ne contient, en un mot, que des garanties contre les empiétements du pouvoir royal, tels que Jean s'en était permis plus d'une fois, et cela d'une manière arbitraire et même cruelle. Cependant elle réagit d'une manière salutaire sur le bien-être de la masse des habitants ; car elle fixa les obligations des grands feudataires envers la couronne, et ces obligations servirent de base à celles qu'ils pouvaient imposer à leur tour aux arrière-vassaux et aux serfs de la glèbe (2). Le roi ne pouvait plus s'emparer des

(1) Elle ne s'étend point à tous les habitants de l'Angleterre : *Concessimus omnibus* liberis hominibus *nostri regni Angliæ, etc.*

(2) Les *Constitutiones Apamienses* renferment tout au moins autant de garanties que la grande charte.

propriétés en payement d'arrérages échus, tant que l'avoir du taillable suffisait à les couvrir. Il n'avait le droit de prélever aucun impôt sans l'autorisation des grands et des petits vassaux de la couronne, sans celle des villes, ports et bourgs immédiatement placés sous son autorité, à moins que ce ne fût pour se racheter de la captivité, pour armer son fils chevalier, ou pour marier sa fille aînée. Il était défendu à tout gouverneur ou employé de la couronne, de s'emparer de propriétés mobilières ou immobilières, ou de requérir gratuitement des chevaux ou des voitures pour des corvées illégales. Mais, violer les propriétés des sujets ne peut être un privilége de la royauté ; et assurer les droits de ceux-ci n'est point porter atteinte aux prérogatives de la couronne (1).

Les droits et les libertés de l'Église, et surtout la liberté d'élection, furent garantis, sans qu'on portât atteinte au droit de patronage que s'étaient réservé les fondateurs de couvents. Il était défendu de donner des possessions à des abbayes, pour les recevoir ensuite à titre de fief. Les droits des barons et des vassaux furent reconnus, mais non étendus. Ainsi les barons, loin de suivre l'exemple d'une foule de perturbateurs, et d'exiger de nouvelles concessions, ne profitèrent de leur supériorité que pour garantir leurs droits basés sur des obligations réciproques. Les principaux de ces droits étaient : l'invariabilité du *relief* suivant la nature du fief ; l'abandon de ce *relief* aux majeurs, en compensation de la possession provisoire dévolue au roi pendant leur minorité, et la garantie de l'in-

(1) Art. 10, 14, 20, 35-37. — Matth. Par., p. 117, sq., cite trois chartes : 1° la *Magna Charta ;* 2° la loi forestière ; 3° la convention pour l'accommodement des griefs, qui n'est relative qu'à la position présente. Berington a réuni les trois chartes, et les a divisées en 79 articles. Rapin Thoiras, I, 250, a divisé la première en 67, la seconde en 18 articles ; il ne fait pas mention de la troisième. Nous avons puisé dans Berington et dans Rapin Thoiras.

tégrité du fief pendant que le roi en a la jouissance; l'empêchement des mésalliances et des mariages forcés des veuves de vassaux; la protection contre l'extension des devoirs féodaux; la prérogative d'être jugé par ses pairs. Les domaines d'un seigneur convaincu du crime de haute trahison, doivent être remis par le roi à leur suzerain, au bout d'un an et un jour; car le crime de l'un ne peut et ne doit point éteindre le droit de l'autre; le droit de tutelle dépend du fief et non point du rang du suzerain; les fiefs tombés en déshérence ne peuvent être grevés, par le roi, de charges plus lourdes que celles qui pesaient sur eux avant leur dévolution. Les villes, les ports et les bourgs obtinrent les mêmes garanties que les barons, pour leurs anciennes franchises et libertés; car ils avaient aussi à se plaindre de l'empiétement du pouvoir? La liberté du commerce par terre et par mer fut assurée, et, en temps de guerre, on devait suivre comme règles les mesures prises par l'ennemi. L'uniformité des poids et mesures devait être observée dans tout le royaume.

L'administration de la justice fut réglée de manière à assurer la prospérité commune; car les actes arbitraires de Jean avaient fait sentir le besoin de protéger les lois. La cour générale de justice (1) reçut une résidence fixe et ne fut plus tenue de suivre le monarque; tous les ans, des juges furent envoyés dans chaque comté pour connaître des cas particuliers. Les peines, basées sur le délit et sur le rang du condamné, d'après la loi naturelle, ne devaient point priver l'homme libre des ressources que réclamait sa position sociale, ni dépouiller le marchand de ses marchandises, et l'agriculteur de ses instruments aratoires. En cas de meurtre ou de mutilation, l'instruction devait être faite sans frais pour le plaignant, et le

(1) *Communia placita; common pleas.*

serment ne pouvait être imposé sur une simple accusation, s'il n'y avait pas des témoins dignes de foi. L'arrestation d'un homme libre, sa mise hors la loi ou son bannissement, ne pouvaient avoir lieu que par un jugement prononcé par ses pairs, et conformément aux lois du pays. La justice devait être à l'abri de toute vénalité; elle devait être rendue à tous et sans délai. Personne ne pouvait être juge ou fonctionnaire public si, préalablement, il n'avait fait preuve de connaissances suffisantes des lois du royaume et juré de les observer fidèlement. A l'exception des détenus et des proscrits, chacun était libre de sortir du royaume, et d'y rentrer, sous la condition, néanmoins, qu'il remplirait les obligations féodales envers le roi.

En réparation des griefs qui avaient été les conséquences plus immédiates du caractère et de la conduite arbitraire du roi, Jean accorda aux barons la mise en liberté de tous les otages, l'éloignement des étrangers des emplois publics, et le licenciement des mercenaires qu'il tenait à sa solde. Il consentit à restituer les propriétés, les châteaux, les droits, ainsi que toutes les terres qui avaient été réunies aux forêts de la couronne, et que son père, son frère et lui s'étaient appropriés illégalement. Il promit, en outre, de lever toutes les peines injustement infligées, toutes les confiscations illégales, ou de s'en rapporter, pour cela, à la décision de vingt-cinq barons qui seraient choisis comme garants de la paix. Il fut fait mention aussi des injures dont les habitants du pays de Galles avaient eu à se plaindre, ainsi que des droits du roi d'Écosse. Pour veiller à l'exécution de ce traité, on choisit vingt-cinq barons, dont la décision, lorsqu'il y avait majorité de voix, devait être valable comme s'ils avaient été unanimes. Dans les cas où l'un d'eux viendrait à mourir ou à quitter le pays, les autres lui choisiraient aussitôt un

remplaçant. Tous étaient tenus à prendre l'engagement de ne jamais prêter la main à quiconque oserait toucher à ces franchises, soit pour les faire rapporter, soit pour les altérer ou pour les affaiblir. Les différends, de quelque nature qu'ils fussent, et qui, depuis Pâques, s'étaient élevés entre le roi, le clergé et les laïques, devaient être entièrement oubliés; et afin que les articles de cette convention fussent dorénavant fidèlement et loyalement observés, on les confierait à la sauvegarde du serment des parties intéressées.

Les barons rendirent ensuite hommage, reçurent le baiser de paix, et passèrent le jour en réjouissances. Les hostilités cessèrent, et le roi mit en liberté les prisonniers et les otages. Il fut convenu, par un traité particulier, que Londres resterait au pouvoir des barons jusqu'à l'Assomption, le château royal sous la garde de l'archevêque de Cantorbéry, et que pendant ce temps le roi n'y tiendrait pas garnison. Dans cet intervalle, les vingt-cinq barons chargés de veiller à l'exécution de cette charte, avaient mission d'entendre les réclamations de chacun, et de leur rendre justice; après ces mesures, Londres et le château devaient être rendus au roi, s'il avait exécuté les conventions (1); dans le cas contraire, on devait les garder.

La charte fut ensuite portée dans les villes et les bourgs, où l'on jura avec joie de l'observer. L'autorité royale devait être bien déconsidérée, s'il est vrai que Jean fut contraint d'ordonner, par des lettres patentes, à ses gouverneurs et autres fonctionnaires, de faire jurer à ses sujets d'attaquer ses possessions dans le cas où il violerait la charte octroyée (2). Dans tous les cas, la réconciliation n'était qu'apparente, et les inimitiés ne tardèrent pas à

(1) Rymer, *Acta*, I, 67.
(2) Matth. Par.

renaître. Quelques barons qui avaient quitté l'assemblée de la plaine de Runny, sous le prétexte qu'ils n'avaient point juré le maintien de la paix, prirent l'initiative. Dans plusieurs localités, les agents du roi furent arrêtés ou expulsés, les domaines royaux ravagés, les forêts dévastées. L'archevêque et les évêques, voyant le danger qui menaçait le royaume, s'interposèrent entre les deux partis, et parvinrent à déterminer le roi à se rendre à Oxford pour le 15 août, et les barons à se réunir à Brackley, afin de mettre fin à toutes les difficultés.

Le jour convenu étant arrivé, le roi fit dire qu'il avait fidèlement observé le traité ; que nonobstant il avait éprouvé de nouveaux dommages dans ses possessions, et que les barons s'étant réunis en trop grand nombre et en armes, il ne pouvait se fier à eux. Après trois jours de délibération, et sur l'avis des prélats, les barons invitèrent le roi à une nouvelle entrevue, soit à Londres, soit à Stanes. Mais l'irritation de Jean était à son comble, surtout lorsqu'il se vit exposé aux railleries de ses soldats. « Vous êtes, à la vérité, le vingt-cinquième roi d'Angleterre, disaient ceux-ci, mais vous n'êtes pas même un roitelet; vous êtes un roi de singes, un roi sans royaume, un souverain sans domaines. Qui voudrait être roi à ce prix? Vous êtes la cinquième roue à un char. Vous étiez autrefois roi, maintenant vous n'êtes rien; jadis le premier, maintenant le dernier. Y a-t-il un malheur plus grand que celui d'avoir été heureux (1)? »

De tels propos, non-seulement attisèrent la colère de Jean, mais l'entraînèrent avec une fureur concentrée vers ceux qui les lui tenaient. Tout en lui, son extérieur, ses actions trahissaient sa rage intérieure. Pâle, les yeux hagards, grinçant les dents, on le voyait mordre de petits

(1) *Anon. Cont.* Rog. How.

morceaux de bois qu'il foulait ensuite aux pieds. Il n'avait plus de confiance que dans ses troupes étrangères. Il chargea leurs chefs d'approvisionner ses châteaux forts, de les faire entourer de fossés, de préparer des machines et des munitions de guerre, leur recommandant de faire tout cela le plus secrètement possible et sans éveiller de soupçons. Mais ses projets furent bientôt connus. Quelques barons l'en avertirent. Jean les assura gaiement, avec son juron ordinaire (1), de la loyauté de ses intentions, et les engagea à ne point accueillir des bruits aussi absurdes. Plusieurs d'entre eux ne furent pas les dupes de ces protestations et s'en retournèrent pleins de tristes pressentiments. « La déloyauté de ce roi artificieux, disaient-ils, le portera à quelque parti extrême, et attirera bien des maux sur l'Angleterre (2). »

Les évêques députés par les barons trouvèrent le roi embarqué à Portsmouth. Il se détermina difficilement à descendre à terre. Ils n'obtinrent rien de lui, sinon d'envoyer quelques hommes de sa suite, qui déclarèrent à l'assemblée que si la paix n'était pas observée, ce n'était pas à lui qu'on devait s'en prendre. Les barons revinrent donc à Londres, et choisirent dans leur sein des gouverneurs et des grands juges pour administrer les provinces (3). Depuis longtemps Jean projetait d'employer contre la noblesse les armes spirituelles et temporelles. Selon les notions du droit en vigueur à cette époque, une condition essentielle manquait à la validité de la charte octoyée, c'était la sanction du pape, non comme chef de la chrétienté (car, en cette qualité, il n'avait aucune influence sur des traités étrangers à l'Église), mais en sa qualité de suzerain. En effet, le feudataire ne pouvait, sans l'assentiment du suzerain, conclure des conventions

(1) *Per pedes Dei.*

(2) Matth. Par.

(3) *Anon. Cont.* Rog. Howed.

tendant à dénaturer ou à changer la valeur du fief. Quoique la charte n'établît rien de ce genre, et qu'elle n'eût pour objet que le rétablissement d'anciens priviléges, Jean crut néanmoins pouvoir la présenter au pape sous ce point de vue, dans l'espérance que la main qui, jusque-là, s'était appesantie sur lui, l'aiderait à se relever.

Pandolphe et d'autres confidents avaient assisté à toutes les négociations qui avaient eu lieu à Stanes. Jean l'envoya sans délai à Rome, lui recommanda de présenter les choses sous un jour qui était le plus favorable à sa cause, afin de gagner le pape. Plus tard, il fit partir une seconde ambassade chargée de présenter la soumission qu'il avait faite de son royaume au saint-siége, comme le motif principal de la révolte des barons. Il fit également tous ses efforts pour susciter à ses sujets un ennemi dans le roi de France. « J'ai ordonné, écrivit-il à celui-ci, au maire et au vicomte de Londres de laisser partir librement avec leurs biens quelques négociants français; si cet ordre n'est pas exécuté, vengez-vous sur les habitants de cette ville qui pourront tomber entre vos mains; car je n'envisagerai nullement une telle conduite comme une violation de la trêve conclue entre nous (1). Il accorda ensuite au commerce français des franchises très-étendues dans son royaume, et offrit à l'héritier de Philippe-Auguste de l'indemniser des pertes qu'il lui avait fait éprouver. Ce fut encore par bien d'autres promesses qu'il chercha, mais vainement, à gagner le roi de France à sa cause. On l'avait déjà devancé auprès de Philippe, qui ne pouvait que se réjouir de la position fâcheuse dans laquelle il voyait son rival. Des messagers, parmi lesquels se trouvait Hugues de Boves, furent envoyés par Jean en Flandre et dans d'autres principautés, afin d'enrôler des combattants, soit par la promesse de grandes concessions terri-

(1) Rymer, *Act.*, I, 69, 67.

toriales, soit par l'appât d'une riche solde. Le roi s'engagea à garantir par un décret l'exécution de toutes ses promesses envers ceux qui se rendraient à Douvres pour le jour de la Saint-Michel. Lui-même se tint sur les côtes pour surveiller leur arrivée (1).

Pendant que les barons se rassemblaient à Stamford, vers le commencement d'août, pour assister à des tournois, les messagers du roi arrivèrent à Anagni, où se trouvait Innocent. Là, ils firent connaître la révolte des barons, leurs exigences, ainsi que la déclaration de Jean, qui, attendu que son royaume était vassal de l'Église romaine, prétendait ne pouvoir rien décider sans le consentement du saint-siége. Ils déclarèrent que les barons, sans se soucier de l'appel interjeté, avaient occupé la capitale par trahison et extorqué par violence les libertés réclamées. Ils appelèrent l'attention du pape sur les articles de la charte dont Jean croyait avoir le plus à se plaindre. Innocent les lut, fronça les sourcils et dit : « Les barons « anglais croient-ils donc pouvoir renverser du trône un « monarque qui, ayant pris la croix, se trouve sous la « protection du saint-siége, et mettre un autre à sa place « contrairement aux volontés de l'Église romaine ? Au « nom de saint Pierre, une telle injustice ne restera pas « impunie (2). »

Innocent ayant délibéré avec ses cardinaux, publia, le 24 août, la bulle suivante : « Le roi Jean, il est vrai, a gravement offensé l'Église ; mais il est revenu depuis à résipiscence, il a donné des dédommagements, rendu en-

(1) Suivant Matth. Par., le roi se serait rendu dans l'île de Wight immédiatement après l'assemblée de la prairie de Runny. Son séjour s'étant prolongé trois mois, on se demandait en plaisantant en Angleterre : « Notre roi veut-il se faire pêcheur, marchand, pirate ou hérétique? » Plusieurs personnes le crurent même mort. A l'exemple de Lingard, nous regardons ce récit comme un conte. L'*Anon. Cont.* Rog. Howed, précise trop bien les lieux où le roi a séjourné.

(2) Matth. Par.

tière liberté à l'Église d'Angleterre, mis le royaume sous la protection de saint Pierre, et vient encore de prendre la croix. Le vieil ennemi du genre humain cherche maintenant à semer des divisions entre lui et ses barons. L'archevêque de Cantorbéry et les évêques avaient engagé ces derniers à s'entendre avec leur souverain, tout en suppliant celui-ci de traiter amicalement les barons, et d'accueillir leurs réclamations lorsqu'elles seraient justes. Mais les barons ont rompu la foi jurée; ils se sont faits à la fois accusateurs et juges dans leur propre cause, et ont pris les armes contre leur souverain. Ils n'ont fait aucun cas des propositions d'accommodement, de l'appel au saint-siége, et de la déclaration qui leur a été faite que le roi ne pouvait rien décider sans l'assentiment de la cour de Rome. Vainement le roi a demandé aux archevêques et aux évêques de soutenir les droits de l'Église romaine et de lui accorder la protection due à un croisé. Attaqué et abandonné, il n'a pu être déterminé que par la violence et la peur (car celle-ci se glisse quelquefois dans le cœur du plus intrépide) à sanctionner un traité honteux, illégal et contraire à son honneur et à ses droits. Nous, en vertu de notre autorité et d'après le conseil de nos frères, nous condamnons cette convention comme préjudiciable au saint-siége, comme attentatoire aux droits de la couronne, comme nuisible aux intérêts de la croisade et honteuse pour le peuple anglais (1). Nous défendons au roi de l'exécuter, à la noblesse d'en exiger l'observation, et nous la déclarons nulle et illégale. »

Dans une lettre adressée aux barons, Innocent s'exprimait en ces termes : « Si, avant de vous soulever contre votre souverain, vous eussiez songé à votre serment, aux

(1) Sylvester Giraldus Cambrensis, *de Instruct. princip.*, in *Recueil*, p. 159, fait observer avec raison, que si les barons voulaient se délivrer d'un tyran, ils devaient le faire pendant l'interdit, et non lorsque Jean était devenu vassal du saint-siége.

droits du saint-siége, à nos ordres et aux grâces accordées aux croisés, vous vous seriez abstenus d'un acte regardé comme un crime horrible par tous ceux qui en ont connaissance. Comment avez-vous pu mépriser toutes les offres du roi, et vous constituer juges et exécuteurs dans votre propre cause ? Renoncez à ce traité honteux; indemnisez le roi pour les dommages que vous lui avez causés, et alors il vous accordera de lui-même ce qu'il croira vous être dû par la justice. Nous, de notre côté, nous l'y engagerons de tout notre pouvoir; car s'il est juste que ses droits soient garantis, il ne doit pas empiéter sur les vôtres. Il n'y a que ce qui est fondé sur le respect des droits réciproques qui puisse avoir de la durée. Que Dieu vous inspire donc de meilleurs sentiments ! Envoyez-nous des fondés de pouvoir, et ayez confiance en notre loyauté. Nous voulons vous faire rendre justice, et renfermer le roi dans les limites de ses véritables droits : c'est le seul moyen de faire renaître en Angleterre la paix et la liberté, et de rendre heureux le clergé et le peuple (1).

Ce fut au mois de septembre que les barons apprirent que le roi était à Douvres, et qu'il y rassemblait des troupes du continent. Dès lors ils crurent le moment venu de déclarer sa déchéance. Ils sommèrent tous les vassaux de la couronne de se rendre à Londres, car ils sentaient bien que l'élection d'un nouveau souverain ne pouvait être faite que dans une assemblée générale. Tous répondirent à cette sommation, et après de longs débats, un grand nombre de membres déclarèrent que dans leur serment il ne s'agissait nullement de la déposition ou de l'expulsion du roi. Au milieu de cette division, pendant que les uns se déclaraient en faveur du prince légitime, les autres cherchèrent un point d'appui chez l'étranger, en se déclarant pour l'élection de Louis de France. Ils prièrent

(1) Rymer, *Act.*, I, 68.

ce prince de venir promptement à leur secours, et de leur envoyer avant tout des machines de siége. Louis leur envoya effectivement quelques troupes, et promit de ne pas tarder à venir lui-même. Philippe, il est vrai, désapprouvait publiquement son fils; mais, en secret, il fortifiait les barons dans leur projet, leur promettant de donner de l'argent et de ne point appuyer Jean, et leur donnant l'assurance que le traité de Chinon l'empêchait seul de se déclarer ouvertement pour eux (1).

A la vue des soldats qui affluaient de toutes parts, Jean reprit sa gaieté. Au jour de la Saint-Michel, les barons confièrent le commandement de leur armée au valeureux Guillaume d'Aubigny, qui, par sa bravoure et son génie, s'était attiré la considération de tout le royaume; sur toutes les routes qui conduisaient à la capitale, ils élevèrent des barricades, afin de se mettre à couvert de toute surprise de la part de Jean. Celui-ci vit se ranger sous ses drapeaux des troupes belliqueuses, qui lui vinrent de toutes les contrées de l'Europe. Savaric de Mauléon, sénéchal d'Anjou, lui amena un grand nombre de cambattants. La noblesse de Poitou et de Gascogne arriva suivie de ses gens d'armes. Le pays de Louvain et le Brabant envoyèrent trois corps de valeureux soldats. Des aventuriers flamands, des fugitifs, des excommuniés, des assassins et des pillards de tous les pays de l'Europe, vinrent en Angleterre, attirés par l'espoir d'une bonne solde et du pillage. Hugues de Boves en embarqua quarante mille à Calais (2). Surpris par une tempête, lorsqu'ils se rendaient à Douvres, ils périrent tous; leurs cadavres, que la mer rejeta sur le rivage, et parmi lesquels se trouvait celui de Hugues, étaient en si grand nombre qu'ils infectaient l'air. Des femmes, et jusqu'à des

(1) *Anon. Cont.* Rog. Howed. — Rad. Coggesh., p. 108.

(2) Ce nombre est certainement exagéré.

enfants s'étaient joints à l'expédition, dans l'espoir de remplacer les habitants qu'ils comptaient expulser ; car on assure que le roi, par un diplôme, avait investi d'avance Hugues des comtés de Norfolk et de Suffolk.

Aussitôt que Jean se sentit suffisamment appuyé, à l'aide des troupes auxiliaires, il envoya deux divisions pour délivrer les villes de Northampton et d'Oxford ; lui-même vint camper devant Rochester. Là, il apprit la funeste catastrophe qui venait de le priver du secours de Hugues et de ses compagnons; jusque bien avant dans la nuit, il grinça des dents et refusa toute nourriture. Les barons avaient promis au brave Guillaume d'Aubigny de venir à son secours, s'il venait à être bloqué dans Rochester. En effet, sept cents cavaliers partirent de Londres et arrivèrent jusqu'à Dartford. Là, ils apprirent que le roi était tout prêt à les recevoir. Comme ils n'avaient point d'infanterie, et que c'était dans cette arme que consistait la force principale de Jean, ils n'osèrent l'attaquer; ils revinrent donc sur leurs pas, et firent de nouvelles instances auprès de Louis de France, le priant de hâter son arrivée. Jean, de son côté, poussa le siége avec plus de vigueur. Nuit et jour il harcelait les assiégés par des attaques vigoureuses. Les machines de guerre jouaient sans interruption, et des troupes fraîches remplaçaient celles qui étaient fatiguées. La garnison, épuisée, abandonnée, prévoyant le sort que lui réservait la cruauté du roi, fit une sortie pendant la nuit, et fit essuyer une perte considérable aux assiégeants; mais elle fut repoussée derrière ses remparts, où elle se défendit avec l'énergie du désespoir. Les murailles étaient crevassées, les chevaux abattus, les guerriers refoulés dans la tour, les provisions épuisées. Guillaume fit d'abord sortir de la ville ceux qui ne pouvaient plus contribuer à sa défense, et les livra ainsi à la vengeance de Jean. Le reste des assiégés tomba

aussi bientôt en son pouvoir. Irrité des dépenses énormes occasionnées par le siége et de la perte de ses guerriers, il ordonna de les pendre; mais Savaric de Mauléon s'y opposa, en disant : « Seigneur, la guerre n'est point terminée; la fortune est changeante : ne pourrais-je pas, moi ou tout autre de mes compagnons d'armes, tomber au pouvoir des barons, et ne seront-ils pas en droit d'user alors de représailles? Si vous faites pendre les prisonniers, nous renonçons à votre service. » D'autres chefs ayant tenu le même langage, Jean, mécontent, fit réduire les prisonniers à une dure captivité. Combien la conduite de Guillaume d'Aubigny avait été différente! Un jour le roi et Savaric, cherchant à reconnaître le côté faible de la place, furent aperçus par l'un des arbalétriers les plus adroits. « Le permettez-vous, dit-il à Guillaume, et je « perce avec cette flèche l'ennemi avide de notre sang? « — Arrête, coquin, lui crie d'Aubigny, nous ne devons « pas verser le sang de l'oint du Seigneur! — Mais, s'il « était à votre place, il ne nous épargnerait pas! — Que « la volonté de Dieu soit faite! » répondit Guillaume (1).

Pendant ce temps, les ambassadeurs de Jean, parmi lesquels se trouvaient l'archevêque de Dublin et l'évêque de Londres, furent investis de pleins pouvoirs, et le roi leur envoya une procuration, portant qu'il approuverait tout ce qu'ils proposeraient au saint-siége. Pour se concilier la bienveillance du pape, le roi consentit enfin, après tant d'années de résistance, à conclure avec Bérengère, veuve de son frère, une convention au sujet de son douaire. Innocent, voyant les barons persister dans leur entreprise, et irrité des empêchements qu'ils mettaient à la croisade, fulmina l'excommunication contre eux, disant qu'ils étaient pires que les Sarrasins. Tous les vas-

(1) Anon. Cont. Rog. Howed. — Rad. Coggesh. — Matth. Par.

saux du roi furent sommés de prêter assistance à leur souverain contre les rebelles, et les évêques furent menacés de suspension dans le cas où ils négligeraient de se conformer aux ordres du pape (1).

L'évêque de Winchester et Pandolphe ayant été nommés pour faire exécuter la bulle, invitèrent l'archevêque de Cantorbéry à la publier et à l'envoyer à ses évêques. Étienne, prêt à s'embarquer pour se rendre au concile, demanda un délai, prétextant que le pape avait été mal informé, et qu'il ne pouvait publier la bulle avant de l'avoir mieux instruit. « La bulle sera donc dirigée contre vous, lui répondirent les légats, et dès ce moment il vous est défendu d'entrer dans votre église, et vous êtes suspendu de vos fonctions. » La bulle fut effectivement publiée en Angleterre; mais comme elle ne désignait personne nominativement, les barons ne la regardèrent pas comme authentique et valable.

Sur ces entrefaites, le pape apprit l'alliance qui avait été conclue entre Louis de France et les barons. Il écrivit vainement un grand nombre de lettres à Philippe, à son fils et aux prélats français, pour les inviter à ne point faire cause commune avec des excommuniés. Des otages avaient été échangés, et le prince français croyait son honneur engagé à soutenir une cause à laquelle il avait promis son appui, et dont les conséquences étaient si séduisantes pour lui. La supercherie même de Jean, qui contrefit les sceaux des barons, et qui écrivit en France que tout était terminé, et qu'on n'avait plus besoin de secours, demeura sans résultats. Louis envoya sept mille hommes à Londres sous le commandement du maré-

(1) Rymer, *Acta*, I, 70. — *Fragm. indicis literar. Innocens.* — Rymer, *Act.*, I, cite deux bulles d'excommunication. Celle dont il s'agit, et qui est la plus ancienne, se trouve aussi dans Matth. Par., p. 187. L'autre, du 16 décembre, contient les noms de quelques grands seigneurs, et concerne les bourgeois et le chancelier de Londres.

chal du royaume, et promit de venir bientôt lui-même (1).

Avant l'ouverture du concile, les fondés de pouvoir de Jean portèrent plainte contre l'archevêque de Cantorbéry, l'accusant de s'entendre avec les barons, de désobéir aux ordres du pape, et demandant sa déposition. Dans l'impossibilité de se justifier, Étienne se contenta de supplier le pape de le réintégrer dans ses fonctions. On dit qu'Innocent lui répondit avec humeur : « Par « saint Pierre, cher frère, tu n'obtiendras que difficile- « ment l'absolution ; car tu t'es rendu gravement coupa- « ble, non-seulement envers le roi, mais même envers « l'Église romaine. Nous délibérerons avec nos frères, sur « le châtiment que mérite une entreprise aussi audacieuse. » Les cardinaux ayant été consultés, opinèrent pour le maintien de sa suspension, et les suffragants de Cantorbéry furent dégagés de l'obéissance envers leur archevêque. Innocent annula aussi l'élection de Simon, frère d'Étienne, à l'archevêché d'York. Étienne ne fut réintégré dans ses fonctions que l'année suivante, et le pape mit pour condition qu'il ne retournerait en Angleterre qu'après le rétablissement de la paix entre le roi et les barons (2).

Peu de temps après le concile, Innocent lança contre les barons une autre bulle d'excommunication, dans laquelle, pour lors, il désigna nominativement plusieurs de leurs chefs, les bourgeois de Londres et le chancelier de cette ville, comme ayant été instigateurs de la révolte. Les rapports que le roi reçut du concile, la prise de Rochester, la nomination de Guillaume de Gray, l'un de ses fidèles partisans, à l'archevêché d'York, relevèrent

(1) Ces lettres ont été adirées. Les sommaires de quelques-unes d'entre elles ont été conservés dans *Fragm. ined.*

(2) *Annal. Waverl.* — Matth. Par. — Rad. Coggesh. — *Anon. Cont.* Rog. Howed. — Matth. Par., p. 193.

à un tel point ses espérances, qu'il se rendit à Saint-Alban, fit lire aux religieux la sentence du pape contre l'archevêque, et les invita à y apposer leur sceau et à l'envoyer à toutes les églises. Il divisa ensuite son armée en deux corps, dont l'un fut chargé d'observer les barons qui se trouvaient à Londres; avec l'autre il se dirigea vers les provinces du Nord, afin d'y exercer sa vengeance. Les plus cruels et les plus avides de ses mercenaires l'accompagnaient. Les domaines des barons furent ravagés et pillés. Jean contemplait avec plaisir les villages incendiés; il voyait avec une joie féroce ses mercenaires répandus dans le pays, comme une nuée de sauterelles, et revenir chargés de butin. Tous ceux qui ne parvenaient pas à se réfugier dans des églises ou dans des cimetières, furent arrêtés sans distinction d'âge et de sexe, et forcés par des tortures de toute espèce à se racheter. Les châtelains, effrayés, cherchaient un asile dans les retraites les plus inaccessibles, et Jean donnait leurs châteaux à ses satellites.

Guillaume de Salisbury ne lui céda point en cruauté. Il fit incendier les châteaux, détruire les parcs, ravager les vergers, et livrer au pillage et à l'incendie les faubourgs de Londres dont il parvint à s'emparer. Ce qui est inconcevable, c'est que les barons renfermés dans la capitale restaient dans l'inaction; et quand les courriers leur annonçaient les calamités qui frappaient leurs partisans, ils cherchaient à se consoler en disant : « Le Seigneur l'a donné, le Seigneur l'a repris; un caractère énergique doit savoir tout supporter. » Lorsqu'on vint leur dire que leurs femmes aussi, ainsi que leurs enfants, avaient été victimes de la brutalité d'une soldatesque effrénée, ils se bornaient encore aux plaintes, ou disaient en raillant : « Nous devons cela au cher fils de notre saint-père. » Mais avec ces railleries ils n'arrêtaient pas les progrès

du roi et ne sauvaient pas leurs possessions. Jean invita la garnison du château de Belver à se rendre, assurant qu'il se contenterait de faire mourir de faim Guillaume d'Aubigny. Les défenseurs crurent pouvoir sauver leur général par une prompte reddition, et Nicolas, fils de Guillaume, prêtre et châtelain, eut le courage d'apporter lui-même les clefs au roi en demandant grâce pour son père.

L'armée de Jean se signalait tous les jours par de nouvelles atrocités; et comment en eût-il été autrement? n'était-elle pas composée du rebut de toutes les nations? Nuit et jour les mercenaires parcouraient le pays, ne laissant sur leur passage que la mort et des ruines. Le coutelas à la main, ils envahissaient les villages, les maisons, les églises, les cimetières, livrant aux flammes, brisant ou ravageant tout ce qu'ils ne pouvaient consommer ou emporter. Tous ceux qui tombaient entre leurs mains étaient déclarés ennemis du roi, et comme tels chargés de chaînes, jetés en prison et rançonnés. Des prêtres furent arrachés de l'autel, maltraités et blessés, sans respect ni pour la croix, ni pour le corps même du Seigneur qu'ils tenaient entre leurs mains. On voyait alors un grand nombre de personnes pendues par les hanches, ou par les pieds et les genoux, ou par les bras, ou par les mains, ou par les pouces; à d'autres on jetait dans les yeux un mélange de sel et de vinaigre; plusieurs furent étendus sur des grils ardents ou sur un brasier, et jetés ensuite dans une eau glacée : les plaintes et les gémissements des malheureux étaient sans effet; l'argent, l'argent seul pouvait faire quelque chose. Ce qui ajoutait encore au malheur de ce pays, c'est qu'il était privé des consolations de la religion; les liens les plus sacrés étaient rompus, les pères étaient livrés aux bourreaux par leurs fils, les frères par leurs frères, les bourgeois par leurs

concitoyens. Dans ces temps malheureux, on en était venu jusqu'à savoir gré à celui qui ne faisait pas tout le mal qu'il pouvait faire, et qui n'égalait pas en atrocité les plus féroces d'entre les mercenaires. Tout commerce cessa, les marchés étaient déserts; dans les cimetières seulement, quelques objets étaient exposés en vente. Tandis que le roi déployait avec son armée une si grande activité, et qu'il distribuait à ses compagnons les possessions des barons, depuis la mer du Nord jusqu'aux frontières de l'Écosse, ceux-ci, semblables à des femmes, demeuraient dans une honteuse inaction, et se livraient à la débauche la plus effrénée. Jean pénétra jusqu'en Écosse et s'empara de Berwick, forteresse regardée comme imprenable. « C'est ainsi qu'il faut chasser le renard rouge de son terrier, » disait-il, faisant allusion aux cheveux du roi Alexandre. Ce pays eût été livré à de plus grands ravages encore, si le désir de faire essuyer le même traitement à la partie orientale de l'île n'eût fait rétrograder le roi (1).

Nous avons déjà rapporté que Frédéric avait pris la croix aussitôt après son couronnement; que Jean, dans l'espoir de déjouer les projets des barons, avait suivi son exemple; et que Robert Courçon, chargé de prêcher la croisade en France, avait compromis maladroitement la cause sainte en distribuant indistinctement la croix à tous ceux qui se présentaient. Il faut le dire, la manière dont plusieurs prédicateurs s'acquittaient de leur mission était loin de répondre à l'importance qu'Innocent attachait à cette grande entreprise. Plus jaloux de recevoir les applaudissements de la multitude que de lui inspirer des sentiments de piété, comme ils le devaient, ils mêlaient souvent à leurs discours des contes scandaleux sur le clergé, au

(1) Tous ces détails sont tirés de Matth. Par.

point que le roi de France et les prêtres se crurent obligés d'en porter plainte à Innocent.

L'année se passa sans mesures importantes pour les croisades; car le pape était trop occupé du concile, par l'influence duquel il espérait pouvoir agir sur toute la chrétienté pour son grand but. Il paraît que les princes et les peuples n'attendaient pas avec moins d'impatience les décisions de ce concile. Ce qui démontre avec plus d'évidence combien Innocent avait à cœur de réunir toutes les volontés, et toutes les forces en faveur de son entreprise, c'est le pardon qu'il promit à Bodo de Rabensberg, meurtrier de l'évêque Conrad de Wurtzbourg, et un des fauteurs des désordres qui affligeaient ce diocèse, à condition qu'il prendrait les armes pour la cause sainte.

Le 8 janvier, le cardinal Pierre de Bénévent, légat du saint-siége dans le midi de la France, ouvrit à Montpellier une assemblée à laquelle assistèrent cinq archevêques, vingt-huit évêques, un grand nombre d'abbés, d'autres ecclésiastiques et de barons. Plusieurs questions de discipline ecclésiastique, ainsi que des affaires temporelles, furent discutées. Simon de Montfort s'étant approché de la ville, les bourgeois lui en refusèrent l'entrée. Après plusieurs entrevues avec le légat, il fut introduit, avec plusieurs de ses compagnons, dans la cathédrale; mais cette démarche faillit lui être fatale; car sa présence causa une émeute populaire, qui lui aurait coûté la vie, s'il n'avait pu atteindre les portes de la ville par des chemins détournés. En effet, les habitants de Montpellier, dotés depuis des siècles de priviléges considérables, en vertu desquels ils regardaient leurs comtes plutôt comme des patrons que comme des souverains, craignaient la perte de leurs franchises. Ils en étaient si jaloux, qu'après la mort de Pierre d'Aragon, ils se crurent dégagés de tout rapport avec son successeur, et n'acceptèrent qu'un simple patronage du roi de France. Tels étaient les mo-

tifs de méfiance excités par la présence de Montfort. Peu après le départ de celui-ci, le légat fit connaître à l'assemblée le motif de son entrevue avec le comte. Simon priait, pour la forme, les membres du concile de lui donner conseil sur les mesures à prendre pour l'honneur de l'Église, pour le maintien de la paix et l'expulsion des hérétiques de la ville de Toulouse et de ses dépendances. Les évêques ayant réclamé un délai pour délibérer sur ce sujet avec les abbés de leur diocèse, déclarèrent unanimement qu'il fallait élire le comte de Montfort pour prince et souverain du pays. La demande adressée par Simon au légat de lui accorder l'investiture du pays était contraire aux instructions émanées de Rome ; cependant le comte ne désespéra pas d'obtenir l'assentiment du pape : il envoya à cet effet près de lui l'archevêque d'Embrun.

Sur ces entrefaites, l'évêque de Toulouse fut chargé de prendre possession de la ville et du château. Les Toulousains ne bougèrent point, et les deux Raymond furent obligés de se retirer avec leurs femmes dans une demeure bourgeoise (1). Douze consuls furent envoyés comme otages à Arles. L'abbé de Saint-Tiberi prit aussi possession du château de Foix. La puissance des chefs de la rébellion paraissait alors tellement anéantie, que le légat n'hésita pas à permettre aux nobles dont les biens avaient été séquestrés pendant la guerre, de se retirer où bon leur semblerait ; il leur était seulement défendu de porter des armes, de monter des chevaux de combat et d'habiter des villes entourées de murs. Les liens féodaux établis entre Simon et le haut clergé s'étendirent comme un filet sur le pays, et fondèrent inébranlablement la sécurité et la domination de l'autorité temporelle et spirituelle (2).

(1) Les chroniques disent que le plus jeune des Raymond se trouvait depuis longtemps en Angleterre, où il avait été élevé à la cour de son oncle.

(2) *Gall. Christ.*, I. *Instr.*, p. 100. — *Ib.*, II, 246, VI. *Instr.*, p. 305. — *Hist. du Langued.*, III, 268.

A Pâques, Louis de France se mit en marche contre les Albigeois, pour accomplir un vœu fait trois ans auparavant. Il était accompagné de plusieurs hauts barons et de Guichard, seigneur de Beaujolais, son oncle par sa femme Sybille, sœur d'Isabelle de Flandre. Les comtes de Dreux et de Saint-Pol, ainsi que Gauthier de Chatillon, tinrent à honneur de combattre sous sa bannière, et de se présenter pour la seconde fois sur un théâtre déjà témoin de leurs exploits et de leur attachement à l'Église. Le comte Arnould de Guines dut donc s'estimer heureux d'être protégé, contre des ennemis irrités, par les armes victorieuses de la France. Simon alla jusqu'à Vienne à la rencontre du prince, et le légat jusqu'à Valence. Ce dernier n'ignorait pas que les droits du roi de France avaient été lésés par la concession faite à Simon du comté de Toulouse. Il redoutait les instructions secrètes données à Louis ; cependant il se rassurait en pensant que Louis venait comme croisé, et non point comme prince royal ; que le roi n'avait jamais répondu aux prières du pape tendant à expulser les hérétiques du pays, et qu'on venait de le conquérir avec l'assistance de l'armée catholique au nom du pape. Mais ses craintes se dissipèrent entièrement lorsque Louis lui déclara qu'il voulait suivre en tout ses conseils.

Il rencontra à Saint-Gilles les députés du concile de Montpellier qui revenaient de Rome. Innocent écrivait « à son cher fils le noble comte de Montfort, » en lui disant qu'il avait mérité la bénédiction de l'Église et la couronne de l'honneur; puisqu'il avait combattu en digne soldat du Christ pour la foi catholique, et qu'il s'était couvert de gloire aux yeux de l'univers. C'est pour ce motif qu'il lui confie la garde des pays conquis jusqu'à la décision du concile général, et qu'il lui permet d'en recevoir les revenus et de rendre la justice. Le pape a ordonné aux barons, aux bourgmestres et aux fidèles de se confor-

mer aux instructions du comte en tout ce qui concerne le maintien de la paix et de la foi, et le légat est chargé de l'assister de ses conseils et de son autorité (1). D'après ces dispositions, les comtes de Toulouse pouvaient douter du succès de leurs démarches ultérieures à Rome pour empêcher Simon de devenir seigneur de leur pays : humiliés, dépouillés de leurs possessions, il leur fut désormais impossible de résider à Toulouse ; aussi se retirèrent-ils auprès de Jean, et renvoyèrent leurs femmes en Provence.

Les habitants de Montpellier prêtèrent à Louis de France le serment en signe de leur foi orthodoxe. Simon trouva dans ce prince un approbateur de ses projets et un soutien de ses efforts pour étendre sa puissance. L'abbé Arnaud ayant été placé sur le siége archiépiscopal de Narbonne, éleva des prétentions sur le duché de ce nom, ayant fait autrefois partie des possessions des comtes de Toulouse. Simon, qui soutenait que l'héritage des comtes ne devait pas être morcelé, s'irrita de cette réclamation. Sous prétexte que les habitants de Narbonne méritaient d'être punis pour avoir toujours été opposés à la foi, il donna l'ordre de raser les murs de la ville. Arnaud s'unit au vicomte et aux bourgeois, espérant, par l'intervention de Louis, détourner cette insulte. Mais Louis, dirigé par le légat, n'approuva pas seulement la prétention de Simon, mais l'étendit même à Toulouse et à d'autres villes. Les bourgeois, sous peine de châtiment, devaient raser leurs murailles dans un délai de trois semaines; du reste, on ne permettait pas de leur faire le moindre mal.

La croisade de Louis fut pacifique. Toute résistance avait cessé, le pays était entièrement soumis. Le comte de Foix comparut devant lui à Pamiers, et se conforma

(1) *Art de vér. les dates*, X, 508. — XII, 329. — XIII, 156. — Petr. Vallissern., c. 82.

sans difficulté à l'injonction qui lui fut faite par le légat de livrer son château. Enfin Louis et Simon firent leur entrée à Toulouse, où ils furent bien reçus. On prétend que dans un conseil tenu pour décider comment on devait traiter les habitants, l'évêque Foulques proposa de mettre le feu aux quatre coins de la ville, afin de la punir des pertes éprouvées par l'armée catholique. Mais Simon, plus modéré, ne voulant pas se priver de la capitale d'une province qu'il regardait déjà comme la sienne, pensa que la destruction des fortifications et une forte garnison dans le château du comte suffiraient pour contenir les habitants. Les murailles furent donc renversées, les fossés comblés, les maisons fortifiées abattues, les chaînes retirées des portes; mais on ajouta de nouvelles fortifications au château. Enfin Louis retourna dans les États de son père. Les rapports que fit ce prince et ses compagnons sur Simon, mécontentèrent Philippe, et surtout les grands barons du royaume, dont plusieurs étaient alliés ou amis de Raymond (1).

Simon, « par la grâce de Dieu, comte de Toulouse et de Leicester, vicomte de Béziers et de Carcassonne, et duc de Narbonne, » gouvernait le pays en souverain. Les comtes et les barons les plus puissants lui rendaient hommage. Il nomma des gouverneurs et des châtelains, frappa les habitants de Toulouse d'un impôt de 3,000 marcs, et se fit présenter les règlements sur les monnaies arrêtés par Philippe, afin de s'y conformer. Ici, il décidait en suzerain sur des possessions contestées; là, il ordonnait des améliorations et recevait ou donnait des fiefs. Mais quoique le pape l'eût engagé à s'entendre avec l'archevêque de Narbonne et à saisir le concile de cette affaire, le différend durait toujours. Simon n'ignorait pas que les comtes

(1) Guil. de Pod. Laur., c. 26. — *Chroniques*.

et les autres nobles qui avaient été dépouillés exposeraient leurs griefs au concile général; cependant il croyait sa présence dans le pays plus nécessaire, et il se crut suffisamment représenté à Rome par son frère Guido et par tant d'évêques qui lui étaient dévoués et qui détestaient Raymond.

Le projet qu'avait conçu Innocent peu après son avénement au pontificat, qu'au milieu de tant d'événements importants il avait jugé nécessaire à l'Église, et pour la réussite duquel il avait déjà, deux ans et demi auparavant, adressé des exhortations dans tout le monde chrétien, allait s'exécuter; car le moment d'ouvrir le concile général approchait; la plupart de ceux qui devaient en faire partie étaient réunis à Rome au mois de décembre. Les patriarches de Constantinople (ils étaient deux, l'élection étant contestée), et celui de Jérusalem, arrivèrent. L'évêque d'Ancherade remplaça le patriarche d'Antioche, retenu par une grave maladie; celui d'Alexandrie était tellement opprimé par les Sarrasins, qu'il eut de la peine à envoyer son frère, diacre de son église. Mais on vit venir le vénérable Jonas, patriarche des Maronites, qui, sous Lucius III, avait renoncé à l'hérésie monothélitique, et s'était fait instruire dans la foi et la discipline de l'Église, afin de bien instruire les siens. On comptait soixante et onze primats et métropolitains, parmi lesquels se distinguait surtout le célèbre Rodrigues de Tolède, qui, ayant prononcé un discours latin sur les prérogatives du pape, le traduisit, pour le faire comprendre par tous les auditeurs, avec une telle facilité en français, en allemand et en espagnol, que les assistants ne surent ce qu'ils devaient le plus admirer, ou sa grande connaissance des langues ou la profondeur de son esprit. L'archevêque de Tyr était aussi accouru pour faire connaître la situation de la terre sainte. Quatre cent douze évêques, tenus d'a-

près leur serment d'assister au concile, avaient obéi à l'injonction du pape. Parmi eux, on remarquait l'archevêque de Liége, qui, en sa triple qualité de comte, de duc et d'évêque, parut dans la première séance revêtu d'un manteau et d'un chapeau écarlate ; dans la seconde, habillé en vert, et seulement dans la troisième avec les ornements épiscopaux. Neuf cents abbés et prieurs de tous les ordres, dont les plus marquants avaient reçu des invitations particulières, se trouvaient à Rome, ainsi que les hommes les plus érudits du monde chrétien (1).

L'abbé Ulric de Saint-Galles assista au concile comme fondé de pouvoir de l'empereur Frédéric. Othon y eut aussi des représentants chargés de défendre ses droits. Henri, empereur de Constantinople, les rois de France, d'Angleterre, d'Aragon, de Chypre, de Hongrie, des princes et des grands de tous les pays de l'Europe, des villes même envoyèrent des ambassadeurs. Deux mille deux cent quatre-vingt-trois personnes eurent droit d'assister à ce concile, qui compta plus de membres que celui de Latran, tenu sous Alexandre III. Dans cette circonstance, Rome brilla d'un plus vif éclat qu'aux jours de son antique splendeur. L'église de Notre-Dame, située au delà du Tibre, fut consacrée, en présence de tant de princes spirituels, avec l'appareil le plus imposant (2).

Les pasteurs et les docteurs de la chrétienté, convoqués par Innocent, se rendirent dans l'église de Saint-

(1) *Registr.* 80. — *Emonis Chron.*, in Matthæi *Ann.*, t. II. — Godof., *Mon.* — Albericus. — *Magn. Chron. Belg.*, p. 230. — Albericus, ad ann. 1234. — Mansi, *Concil.*, XII, 1071. — Odor Rayn., n° 16. — Hugo, *S. Antiq. Monum.*, I, 3. — *Ep.* XVI, 181. — *Magn. Chron. Belg.*, p. 237. — *Chron. Mont. Serens.*, p. 107. — *Vita Gervasii Abb. Præmonstr.*, in Hugo, *S. Antiq. Monum.* — *Chron. Savignac,* in Baluzii *Miscell.*, t. III.

(2) Albert, *Stadens. Chron.* — Albericus. — *Chron. Ursp.*, p. 244. — Leo Urbevet, et *Chron. Pont. Rom.*, in Lami, *Delic. erudit.*

Jean de Latran, le jour de la Saint-Martin. La foule qui se pressait aux abords de l'église était si grande, que l'archevêque d'Amalfi fut étouffé sous le vestibule. Tous étant assemblés, Innocent s'assit sur son trône, et après avoir donné sa bénédiction, il ouvrit le concile par un discours sur le texte : « *J'ai ardemment désiré manger cette pâque avec vous, avant de souffrir*, c'est-à-dire avant de mourir (1).

« Comme le Christ est ma vie, et la mort un gain, je ne refuse pas de boire le calice de souffrance, s'il m'est réservé, soit pour la défense de la foi catholique, soit pour la délivrance de la terre sainte, soit pour la liberté de l'Église, bien que je désire vivre dans la chair jusqu'à l'accomplissement de l'œuvre commencée. Que la volonté de Dieu, et non la mienne, soit faite ! C'est pourquoi je vous ai dit : *Je désire manger cette pâque avec vous, avant de souffrir.* Les désirs de l'homme sont nombreux ; qui pourrait les énumérer ? Ils peuvent cependant se réduire à deux, les spirituels et les charnels : les spirituels qui tendent vers les choses célestes et éternelles ; les charnels qui ont pour but les choses temporelles et terrestres. Le prophète dit des premiers dans les Psaumes : *Mon âme désire en tout temps avec ardeur vos ordonnances pleines de justice.* Et l'épouse, dans le Cantique des cantiques, dit : *Je me suis assise à l'ombre de celui que je désirais, et le fruit est doux à mon palais.* L'apôtre dit des derniers : *Fuyez les désirs de la chair qui s'élèvent contre l'esprit ;* et, dans un autre passage, *Éloignez de moi le désir malin.* Mais j'invoque le témoignage de celui qui m'est témoin dans le ciel, que, si j'ai désiré manger la pâque avec vous, ce n'est pas par

(1) Luc. XX, 13. — Neuf mois après l'ouverture du concile, Innocent, alors encore dans toute la force de l'âge, était déjà descendu dans la tombe !

un désir de la chair, mais par un désir de l'esprit; ce n'est pas pour chercher un avantage terrestre ou une gloire temporelle, mais pour réformer l'état de l'Église universelle, pour amener la délivrance de la terre sainte. Tels sont les deux principaux motifs qui m'ont déterminé à réunir ce concile.

« Mais vous me demanderez peut-être : Quelle est donc cette pâque que vous désirez manger avec nous ? Ce mot a dans l'Écriture divers sens. Il signifie un jour, une heure, un agneau, un pain sans levain, une fête et le Christ lui-même. En hébreu, il signifie passage; en grec souffrir, πάσχειν, parce qu'on passe à la félicité par les souffrances. Je désire manger avec vous cette pâque du passage dont il est dit dans le livre de l'Exode : *Qu'ils se hâtent de la manger, car c'est le passage du Seigneur.*

« On lit dans les livres des Rois et des Paralipomènes, que le temple a été rétabli la dix-huitième année du règne du roi Josias, et que la pâque fut célébrée avec une pompe qu'on n'avait pas vue depuis le temps des juges et des rois. Puisse cette histoire être le symbole de l'époque actuelle, afin que dans cette dix-huitième de notre pontificat, le temple du Seigneur, qui est l'Église, soit rétabli, et que la pâque, c'est-à-dire, ce saint concile, soit célébrée par le passage du vice à la vertu, ce qu'on n'a pas vu en Israël depuis le temps des juges et des rois, c'est-à-dire, depuis le temps des saints Pères, des princes catholiques, du peuple chrétien. Pour moi, j'espère fermement en celui qui a fait cette promesse à ses fidèles serviteurs : *Quand deux ou trois seront rassemblés en mon nom, je serai au milieu d'eux;* il se trouve au milieu de nous qui sommes assemblés pour célébrer cette pâque dans la basilique du Sauveur, en son nom et pour les affaires du salut.

«Je désirerais célébrer une triple pâque avec vous, corporelle, spirituelle et éternelle : corporelle, c'est-à-dire ,

le passage d'un lieu à un autre pour délivrer Jérusalem opprimée ; spirituelle, c'est-à-dire, le passage d'une situation à une autre, afin de réformer l'Église universelle ; éternelle, c'est-à-dire, le passage d'une vie à une autre pour arriver à la félicité éternelle. Jérusalem nous appelle dans les lamentations de Jérémie : *Vous tous qui passez, arrêtez-vous, et regardez si jamais douleur fut égale à la mienne !* Venez à moi, vous qui m'aimez, et délivrez-moi de tant de misères ! Car jadis souveraine des nations, je suis dans la servitude. Cité jadis remplie de peuple, maintenant je suis abandonnée ; *les rues de Sion sont en deuil, parce que personne ne vient plus à ses solennités ;* les ennemis règnent sur elle, et tous les lieux saints sont profanés ; le sépulcre du Seigneur, autrefois resplendissant de gloire, est sans éclat. On adore Mahomet, le fils de la perdition, où l'on rendait hommage à Jésus-Christ, le fils unique de Dieu. Les fils de l'étranger m'insultent, et le bois de la croix est l'objet de leur mépris ; tu a mis ta confiance en ce bois, disent-ils ; qu'il t'aide s'il le peut. Quelle honte ! quelle confusion et quel opprobre ! Les fils de la servante, les misérables descendants d'Agar, ont asservi notre mère, cette mère de tous les fidèles, dont le psalmiste dit : *La mère dira à Sion : Un grand nombre d'hommes sont nés dans elle, et le Très-Haut l'a fondée ;* c'est là que Dieu, notre roi, voulut opérer, il y a des siècles, notre salut, comme au point central de la terre.

« Que devons-nous faire, chers frères ? Je me livre tout entier à vous, prêt, si vous le jugez convenable, à me soumettre personnellement à toutes les peines, à me rendre chez les rois, les princes et les peuples, pour voir si par la force de mes cris je pourrai les exciter à combattre pour le Seigneur, et à venger l'injure du crucifié, qui pour nos péchés est chassé de sa terre et de sa demeure, qu'il a acquise par son sang, et où il a accompli tous les mys-

tères de notre rédemption. Quelleque soit la conduite des autres dans cette circonstance, nous devons, nous prêtres du Seigneur, prendre sur nous cette importante affaire, sacrifier corps et biens pour porter secours à la terre sainte. Que personne ne reste en arrière, pour que personne ne soit privé d'une si grande récompense. Déjà, autrefois, le Seigneur, voyant l'humiliation d'Israël, le sauva par la main des prêtres. Car ce furent les Machabées, fils et prêtres de Mathatias, qui délivrèrent Jérusalem et le temple des mains des infidèles.

« Au sujet du passage spirituel, le Seigneur dit à l'homme vêtu d'une robe de fin lin, et portant l'écritoire aux reins : *Traverse le milieu de la ville*, *et marque d'un thau le front de tous ceux qui gémissent et qui sont dans la douleur de voir toutes les abominations qui se commettent au milieu d'elle.* Ensuite il ordonne aux six hommes qui portent des instruments de mort : *Suivez-le*, *passez au travers de la ville*, *et frappez tous ceux qui ne sont pas marqués du thau ; que votre œil n'épargne personne*, *et commencez par mon sanctuaire.* L'homme vêtu d'une robe de lin et portant l'écritoire à ses reins doit être celui qui parle ; il doit être l'homme riche en vertus dont l'Écriture fait mention en ces termes : *Il y avait dans la terre de Hus*, *un homme du nom de Job. Il était juste*, *simple*, *craignait Dieu et fuyait le mal. Il est revêtu de lin*, c'est-à-dire, orné de vertus et de bonnes œuvres, selon ce qui est écrit ailleurs : *que ses vêtements soient toujours blancs*, ce qui veut dire, que ses œuvres soient toujours pures. Car la toile de lin désigne, par sa blancheur, la pureté et l'honnêteté, vertus auxquelles on arrive par la mortification et la contrition : aussi, au temps de la loi, les prêtres l'ont-ils adoptée pour leur vêtement sacerdotal. Mais le plus excellent écrivain est l'esprit saint, le doigt de Dieu qui a écrit les deux tables d'alliance, et dont il est dit, dans le psal-

miste : *Ma langue est comme la plume de l'écrivain qui écrit très-vite.* L'écritoire de cet écrivain est le don de la science, où l'écrivain, avec la plume de la langue, prend l'encre de la doctrine et écrit sur le parchemin des cœurs. Les reins sont le siége des désirs, dont le Seigneur a dit : *Ceignez vos reins*, et le psalmiste a ajouté : *Brûlez mes reins et mon cœur.* Celui-là possède l'écritoire de l'écrivain, qui, ayant reçu du Saint-Esprit le don de science, dompte les désirs de la chair, afin que la doctrine et la vie soient en harmonie, et qu'on ne puisse lui dire : *Médecin, guéris-toi toi-même. Car pourquoi prêches-tu contre le vol, quand tu es le premier à voler? Pourquoi enseignes-tu qu'il ne faut point être adultère quand tu romps le premier la foi jurée?* Aussi la vérité éternelle dit : *Que vos reins soient ceints, et qu'il y ait des cierges allumés dans vos mains.*

« Puis il ordonne de traverser la ville et de marquer d'un *thau* le front des hommes qui pleurent et qui gémissent. La lettre *thau* est la dernière de l'alphabet hébreu et a la forme qu'avait la croix, avant que Pilate eût placé l'inscription au-dessus du Seigneur crucifié. Cette croix a aussi été merveilleusement figurée par le sang de l'agneau dont furent marqués les poteaux et la partie supérieure des portes. Celui qui montre la puissance de la croix dans ses œuvres, porte ce signe au front, d'après la sentence de l'apôtre : *Qu'il crucifie sa chair avec les vices et la concupiscence.* Et ailleurs : *Loin de moi de me glorifier, si ce n'est dans la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ par qui le monde est crucifié pour moi, comme je suis crucifié pour le monde.* Ceux-là gémissent et pleurent sincèrement sur les horreurs qui se commettent au milieu de la cité ; car les péchés du prochain sont une douleur pour les justes. *Qui est faible,* dit l'apôtre, *sans que je m'affaiblisse, qui est scandalisé sans que je brûle.*

« Ainsi l'homme vêtu de lin et portant l'écritoire à ses reins, doit traverser la ville et marquer d'un *thau* au front tous ceux qui soupirent et gémissent sur les horreurs qui se commettent au milieu d'elle. Le souverain pontife, qui est la sentinelle de la maison d'Israël, doit ainsi parcourir toute l'Église, qui est la ville du grand roi, la ville bâtie sur la montagne, et rechercher et examiner le mérite de chacun, afin qu'on n'appelle pas bien ce qui est mal, et mal ce qui est bien; que la lumière ne soit pas appelée ténèbres et les ténèbres lumière; qu'on ne tue pas les âmes qui ne doivent pas mourir, et qu'on ne fasse pas vivre ceux qui doivent mourir. Ainsi, pour reconnaître et distinguer les uns des autres, il doit marquer d'un *thau* le front de ceux qui gémissent et pleurent sur les horreurs qui se commettent dans la cité; car les abominations en sont venues au point que la faute est infâme, et qu'elle se confond avec l'infamie.

« Si nous perçons la cloison, selon l'ordre donné au prophète, nous découvrirons des horreurs plus grandes, des horreurs abominables que quelques-uns commettent dans le temple. Six hommes portent des instruments de mort entre leurs mains. Vous devez être des hommes de vertus. Six, à cause du nombre des sacrements; six, pour que vous soyez parfaits en actions et en paroles; car le nombre six est parfait d'après la composition de ses parties (1).

« L'instrument de mort que vous devez avoir entre les mains pour exterminer les impies, c'est l'autorité pontificale, dont vous devez vous servir pour la destruction des méchants, à l'exemple du psalmiste. *Je mettais à mort dès le matin tous les pécheurs de la terre, afin de bannir de la ville du Seigneur tous ceux qui commettent l'iniquité.*

(1) Pour appuyer sa proposition, Innocent cite divers exemples de l'Écriture sainte : les six jours de travail, la sixième heure où souffrit Jésus, etc.

Il est dit de ces instruments dans un autre endroit : *Il a tendu son arc et le tient prêt ; il a préparé pour son arc des instruments de mort ; il a préparé ses flèches contre ceux qui me poursuivent avec ardeur.*

« Il vous est donc ordonné de traverser la ville, de suivre le souverain pontife comme votre guide, comme votre prince et votre maître, afin de frapper d'interdit, de suspension, d'excommunication et de déposition, selon la grandeur de la faute, ceux qui n'auront pas été marqués d'un *thau* par celui qui ferme ce que personne ne peut ouvrir, et qui ouvre ce que personne ne peut fermer. Mais ne faites aucun mal à ceux qui sont marqués, selon ce qui est dit : *Ne faites de mal ni à la terre, ni à la mer, ni aux arbres, jusqu'à ce que nous ayons marqué au front les serviteurs de notre Dieu* (Apoc. 17). Quant aux autres, il est dit : *Que votre œil n'épargne personne,* afin qu'il n'y ait parmi vous acception de personne ; frappez de manière à guérir, tuez afin de faire revivre, à l'exemple de celui qui dit : *Je tuerai et je ferai revivre, je frapperai et je guérirai. Commencez par mon sanctuaire ; car le temps en est venu où,* d'après la sentence de l'apôtre, *le jugement doit commencer par la maison du Seigneur.* En effet, toute la corruption du peuple vient principalement du clergé. Quand le prêtre, l'oint du Seigneur pèche, il fait pécher le peuple. Car, quand les laïques leur voient commettre des fautes honteuses, ils se laissent entraîner par leur exemple à toutes sortes d'excès ; et si on les réprimande, ils répondent aussitôt : Le fils suit l'exemple de son père, et l'on doit être satisfait si le disciple ressemble à son maître. Ainsi s'accomplit la sentence du prophète : *le prêtre sera ce qu'est le peuple ;* oui vraiment : *Rougis, ô Sion*, dit la mer. De semblables maux se sont manifestés parmi les chrétiens ; la foi périt, la religion est défigurée, la liberté détruite, la justice foulée aux pieds ; des hérétiques surgissent, des schisma-

tiques lèvent audacieusement la tête, des parjures se déchaînent, les fils d'Agar l'emportent.

« Le Seigneur dit, en parlant du passage éternel : *Heureux les serviteurs qui veillent quand le Seigneur arrivera. En vérité je vous le dis, que s'étant ceint, il les fera asseoir à sa table, et que passant devant eux il les servira* (Luc, 12). Les martyrs se réjouissent de ce passage suivant les paroles du psalmiste : *Nous avons passé par le feu, et vous nous avez conduits dans un lieu de rafraîchissement.* C'est cette pâque que je désire avant tout manger avec vous dans le royaume de Dieu. Mais il est une manducation spirituelle et corporelle. De celle-ci, il est dit : *Donne-leur à manger*, et de celle-là : *Tue et mange.* Il y a une manducation de faute et une de peine : de l'une il est dit : *Ils ont mangé les offrandes des morts*, de l'autre : *Mon glaive se nourrira de chair.* Il y a encore une manducation doctrinale et une autre pénitentielle : de la première il est dit : *J'ai une nourriture que vous ne connaissez pas ;* de la seconde : *Ils ont mangé de la cendre comme du pain.* Enfin il y a une manducation du très-saint sacrement de l'autel, et une de la gloire éternelle. Le Seigneur dit de l'une : *Celui qui me mange vivra pour moi* ; de l'autre : *Heureux celui qui mangera du pain dans le royaume de Dieu !* Je désire surtout prendre cette dernière nourriture avec vous, afin que nous passions du travail au repos, de la douleur à la joie, des peines à la félicité, de la mort à la vie, de la corruption à l'incorruptibilité, par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui honneur et gloire dans tous les siècles (1). »

Les délibérations du concile avaient lieu en séances secrètes, mais les décisions étaient lues en séances pu-

(1) Labb., *Concil.*, t. XI, 131. — Ce sermon nous fournit un modèle de l'état où était l'éloquence sacrée à cette époque. (*Note du trad.*)

bliques. Il y en eut encore une le 20 novembre, et la dernière eut lieu le jour de la Saint-André (1). Innocent ouvrait chacune par un discours. Dans celle du 20 novembre, il exhorta les ecclésiastiques à veiller au maintien de la doctrine et de la morale. « Veillons, dit-il, afin de n'être point surpris par l'ignorance, la négligence et la concupiscence. Préservons-nous surtout de l'ignorance, puisqu'il appartient à nos fonctions de connaître les mystères du royaume de Dieu, révélés aux autres hommes sous la forme de paraboles. Car nous promettons au Seigneur, en chantant ses louanges : *Je méditerai sur vos ordonnances, je n'oublierai point vos paroles.* Nous devons être la lumière du monde. Mais si cette lumière s'obscurcit en nous, combien l'obscurité deviendra grande ! Nous devons être le sel de la terre ; s'il devient fade, avec quoi pourra-t-on saler ? Il n'est plus bon qu'à être jeté et foulé aux pieds. Que la sagesse remplace donc l'ignorance. La poitrine du prêtre doit enfermer la connaissance de la vérité, comme le dit le prophète : *Les lèvres du prêtre conservent la science, et l'on apprend la loi par sa bouche.* Préservons-nous donc de l'ignorance ; car celui qui garde Israël ne sommeille ni ne dort. Adressons-nous pour cela au Seigneur avec droiture, avec humilité et avec ardeur. »

Les actes du concile, qui peu de temps après sa clôture furent réunis par Innocent, ou du moins par son ordre, en soixante-dix chapitres (2), puis traduits en grec (3), concernent le dogme, la constitution intérieure de l'Église, le service divin, la conduite morale, les droits des différents dignitaires ecclésiastiques, les droits et

(1) Mansi, *Concil.* — Labb., t. XI, 135. — *Lamb. Parv. Chron. Cont.* — *Magn. Chron. Belg.* Le dernier discours ne nous est pas parvenu.

(2) On les trouve dans les cinq livres des Décrétales.

(3) La bibliothèque Mazarine possédait cette traduction ; elle fut publiée par Mansi dans la *Collection des conciles.*

obligations de quelques ordres religieux, et les relations des juifs avec les chrétiens.

Le concile donne d'abord l'exposition de la foi catholique, telle qu'elle avait été dans tous les temps, afin de l'opposer aux erreurs des hérétiques. De ce nombre était Joachim, abbé de Flore, qui avait accusé Pierre Lombard d'avoir admis une quaternité dans son traité sur la Trinité, puisque ce docteur paraissait dire qu'à côté des trois personnes il y avait l'essence divine. L'abbé Joachim de Flore signala cette opinion comme n'étant pas orthodoxe. Mais si sa doctrine était erronée, son auteur n'était pas hérétique, car il avait soumis son livre à l'examen du saint-siége; il avait déclaré par écrit, qu'en matière de foi il s'en rapportait entièrement à l'Église romaine. Le concile condamna ensuite, non-seulement comme hérétique, mais encore comme insensée, la doctrine du maître Amauri de Bène et de ses partisans (1). Tous les hérésiarques furent condamnés sans distinction de nuance. S'ils étaient laïques, l'autorité séculière devait s'emparer de leurs biens; s'ils étaient ecclésiastiques, ces biens passaient en propriété à l'Église dont ils les avaient obtenus. Tout souverain qui voulait passer pour fidèle devait s'engager par serment à en purger les pays soumis à son autorité; sur son refus, le métropolitain avait ordre de le frapper d'excommunication et de le dénoncer au bout d'un an au pape, qui devait délier ses vassaux du serment de fidélité, et céder ses domaines à des princes catholiques, pour les purger de la contagion d'hérésie. Les mesures sévères adoptées par Innocent contre les hérétiques et leurs adhérents, pour l'État de l'Église, et recommandées aux autres princes, devaient être désormais regardées comme lois de l'Église (2). On croyait que celui

(1) Cet écrit a pour titre : *de Unitate seu essentia Trinitatis.*

(2) Il faut y ajouter : et comme lois de l'État. (*Note du trad.*) — Cap. 2.

qui ne respectait pas la doctrine révélée de l'homme-Dieu, ne devait plus avoir droit à la confiance de ses concitoyens. En déchirant le lien commun des hommes, il rompait lui-même avec la société qui n'avait pas un droit particulier pour lui. Il était défendu à tout clerc, sous peine de perdre irrévocablement ses bénéfices et ses dignités, de donner à un tel homme les sacrements, de lui accorder une sépulture chrétienne, de recevoir de lui des offrandes ou des dons (2).

Devait être frappé d'excommunication tout individu qui, sans la permission du pape ou d'un évêque orthodoxe, se permettrait de prêcher ; s'il ne se hâtait de faire pénitence, il devait subir une peine proportionnée à sa faute. Chaque évêque était tenu d'envoyer au moins une fois l'an, s'il ne pouvait y aller lui-même, son archidiacre dans chaque commune soupçonnée d'être habitée par des hérétiques. Il devait demander à deux ou trois personnes irréprochables, ou, s'il le jugeait convenable, à tous les habitants du voisinage, s'il y avait des personnes suspectes d'hérésie; s'il y en avait qui fréquentaient des réunions secrètes, ou dont la conduite et le genre de vie s'éloignaient de celui des fidèles. L'évêque avait à faire comparaître les personnes désignées, à les sommer d'abjurer leurs erreurs, à punir les relaps et à déclarer hérétiques les récalcitrants. Les évêques devaient veiller sur leurs diocèses, sinon on leur infligerait des peines canoniques; et dans le cas où ils seraient convaincus de négligence, ils seraient déposés. — Il devait en être ainsi, car si chaque prince temporel peut exiger de ses fonctionnaires fidélité, zèle et observation des lois, le pape doit avoir le même pouvoir.

Innocent a été diversement attaqué à cause de ces ordonnances. On les a crues dictées par un esprit de vio-

(1) Cap. 3.

lence, d'injustice et d'oppression. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher jusqu'à quel point il avait le droit de rendre ces ordonnances conjointement avec le concile, si sa conduite dans cette circonstance était tout à fait conforme à l'esprit du christianisme ou à l'opinion de l'époque. L'historien doit se borner à indiquer les motifs qui ont provoqué ces mesures. — L'idée d'un royaume chrétien établi ou à établir sur toute la surface du globe était alors une des conceptions vivifiantes de la papauté; elle reçut une exécution plus ou moins étendue, mais ne fut jamais complétement abandonnée. Le chef de l'Église se considérait comme le représentant visible du Dieu invisible; et à ce titre, il avait moins de droits que d'obligations. La doctrine de la foi, telle qu'elle avait été établie par l'Église, l'oracle du Saint-Esprit, était pour lui une révélation de la bonté divine, révélation devenue obligatoire pour tous les hommes. Dévier de cette doctrine était une opposition à cette volonté à laquelle l'homme était tenu de se soumettre, et vouloir la maîtriser était un crime abominable. En professant une erreur reconnue pour telle par toute l'Église, l'homme se mettait donc en rébellion contre Dieu, le serviteur se soulevait contre son maître, la créature contre le Créateur. Ainsi les punitions infligées à tout individu en opposition flagrante avec l'ordre temporel, devaient à plus forte raison atteindre ceux qui déviaient des préceptes de la foi, persistaient dans leurs erreurs, et s'opposaient à la volonté de Dieu. Aussi cette extrême vigilance mise à ce que les doctrines hérétiques ne déchirassent l'unité de l'Église, et ne paralysassent son autorité universelle, se liait étroitement à la délivrance de la terre sainte, but suprême de toute la vie d'Innocent. Il regardait cette délivrance comme une partie essentielle de ses obligations envers le Seigneur. Selon lui, le chrétien était d'autant plus obligé

de sacrifier à ce but ses autres intérêts, qu'il était plus haut placé; la honte ou la gloire, la malédiction ou la bénédiction attendaient les fidèles, selon qu'ils laissaient l'ancienne terre des miracles entre les mains de ses oppresseurs, ou qu'ils volaient à sa délivrance. L'hérésie du midi de la France mettait un grand obstacle aux croisades. Les hérétiques non-seulement désertaient une cause si sainte, mais ils forçaient encore un grand nombre de guerriers à chercher dans le sud de la France, une récompense et une gloire qu'ils eussent pu acquérir en combattant pour la délivrance du saint sépulcre. Car, les guerriers français n'osaient entreprendre une expédition lointaine, tant que la révolte, pour nous servir du langage de l'époque, exerçait ses ravages dans leur patrie.

En ce qui touche la constitution de l'Église, le concile régla le rang et les prérogatives des quatre patriarches, et leur reconnut le droit d'accorder le pallium, après qu'ils l'auraient reçu eux-mêmes des mains du pape; de faire porter une croix devant eux; de connaître des appels, à l'exception de ceux qui sont portés directement devant le siége apostolique (1). Les métropolitains sont tenus de convoquer tous les ans des synodes provinciaux, et de veiller sur chaque diocèse, tant pour corriger les mœurs, celles des ecclésiastiques surtout, que pour faire observer les canons de l'Église. Pour maintenir la discipline parmi les subordonnés, on recommanda aux prélats d'exercer eux-mêmes leurs fonctions de prêcher, d'exhorter, de redresser les erreurs; de ne point être à charge à leurs administrés, par une suite trop nombreuse, et de s'abstenir de demandes exorbitantes; de ne point accorder pour de l'argent les ordres et les faveurs ecclésiastiques; de ne point recevoir légèrement des plaintes, et de ne les jamais re-

(1) Cap. 5.

pousser sans les avoir mûrement examinées. Sous peine de la perte du droit de collation, il était défendu de donner des bénéfices à des gens indignes, ou à des bâtards de chanoines de la même église, ou d'en conférer plusieurs au même sujet; le saint-siége se réservait de donner des dispenses aux hommes distingués par leur savoir et leurs vertus. En effet, des dispenses accordées avec discernement, dans un but élevé, et dans une proportion convenable, ont plus de prix que la loi même; elles tiennent quelque chose de Dieu dans son plus noble attribut; car la loi rappelle toujours la dépravation morale qui l'a enfantée (1). — Les élections ne devaient point être différées, ni être secrètes ou entravées par l'autorité séculière; elles devaient se faire d'après les règles existantes, et être suivies de l'examen, de la confirmation et du sacre dans le délai le plus court (2).

Les ecclésiastiques doivent se distinguer par la chasteté et la sobriété; ils doivent éviter les cabarets et les jeux, les jongleurs et les baladins, s'abstenir de trafic, être décents et modestes dans leurs vêtements, observer les heures du jour, remplir les devoirs du saint ministère. Ils ne doivent point prononcer une sentence capitale, ni en rédiger une à la cour des princes, ni salarier quelqu'un pour se venger par un assassinat, ni pratiquer la chirurgie ou la médecine quand il faut répandre le sang, ni bénir l'eau chaude ou froide, ou le fer chaud devant servir au jugement de Dieu. Dans la confession, il importe qu'ils ressemblent au médecin qui sait trouver le véritable moyen de guérir, et il leur est défendu, sous peine de destitution, de rien révéler de ce qui leur a été confié. Comme le soin des âmes est l'art des arts,

(1) De là la pensée profonde de Tacite : *Corruptissima republica plurimæ leges.*

(2) Cap. 7, 33, 67, 65, 30, 31, 29, 23-26.

les évêques doivent examiner soigneusement la capacité et les qualités de ceux à qui ils vont conférer les ordres ; car un petit nombre de sujets capables est préférable à un grand nombre d'ineptes, autrement le guide des aveugles tomberait dans la fosse avec eux (1). Chaque cathédrale, et même toute église qui en aura les moyens, doit avoir, conformément aux anciens statuts, un maître capable d'instruire gratuitement les ecclésiastiques et les écoliers indigents ; il y aura en outre près de chaque église métropolitaine, un professeur de théologie, chargé d'enseigner les saintes Écritures, et tout ce qui concerne le soin des âmes (2).

Les Églises seront en tout temps, excepté en cas d'incendie ou d'invasion, dégagées de meubles étrangers ; les vases, les ornements des autels et les vêtements des ministres seront proprement entretenus ; le saint sacrement et les saintes huiles conservés avec soin. Personne ne fera son profit des bienfaits ecclésiastiques. L'usage de faire des dons volontaires à l'Église sera maintenu, partout où il existe ; défense est faite de vendre des reliques ou d'en admettre de nouvelles, sans l'autorisation du pape ; et celui-ci ou l'évêque accordera seul par écrit la permission de recueillir des aumônes. Enfin, pour que rien ne manque à la célébration du service divin, et pour que l'instruction soit complète, les évêques, qui seraient empêchés par la trop grande étendue de leurs diocèses ou par d'autres obstacles, de surveiller, de confesser, d'imposer la pénitence, et de remplir les nombreux devoirs de leurs fonctions pastorales, auront des aides et des collaborateurs, près de la cathédrale et des autres églises (3).

Le concile non-seulement renouvela les dispositions

(1) Cap. 14-18, 21, 27.
(2) Cap. 10, 11.
(3) Cap. 19, 20, 68, 63, 64, 10.

précédentes au sujet de la juridiction intérieure de l'Église, mais il posa des limites à l'influence temporelle sur sa constitution, sur sa propriété et sa discipline, limites qui découlaient de l'idée qu'on avait de l'Église, regardée comme institution divine, et par conséquent comme indépendante du pouvoir temporel. Il paraissait inconvenant que le royaume de Dieu ne fût pas libre, gouverné par ses propres lois, et par la hiérarchie ecclésiastique, qui, par son premier pontife, tient au chef invisible. Le clergé avait sa sphère d'activité et ses droits; les laïques avaient les leurs : ils étaient donc inviolables les uns pour les autres. A cette époque un laïque ne pouvait être arbitre en matière ecclésiastique, et il était défendu aux prêtres de rendre hommage, pour leur personne, au pouvoir temporel. Les supérieurs ecclésiastiques avaient seuls le droit d'autoriser la vente des biens de l'Église. Les usurpations sur l'Église, les attentats sur la personne des prêtres devaient être déférés à la juridiction ecclésiastique, qui seule avait le droit de les empêcher et de les punir (1). Plusieurs de ces décrets n'étaient que le renouvellement des décrets antérieurs. On sait qu'avec le temps, les lois tombent en désuétude, perdent leur force, ou sont oubliées; alors elles ont besoin d'être renouvelées, d'être rappelées à la mémoire, et énergiquement recommandées. L'Église n'a jamais porté atteinte à sa puissance, à son indépendance, et à la haute position de ses chefs; mais il lui est arrivé quelquefois de ne point développer régulièrement ses forces, de les diriger plus vers l'extérieur que vers l'intérieur, et d'affaiblir ainsi les liens qui unissaient les volontés partielles avec le corps entier de l'Église.

Le concile voulant empêcher que l'usure des juifs n'é-

(1) Cap. 42-46.

puisât la chrétienté, renouvela l'ancienne ordonnance, qui leur interdisait tout commerce avec les chrétiens, sous peine d'excommunication pour ces derniers, tant que les juifs ne baisseraient pas le taux des intérêts. On recommanda aux princes de protéger leurs sujets chrétiens, et on prit des mesures relativement aux revenus du clergé provenant de possessions placées entre les mains des juifs. Ces derniers et les Sarrasins devaient porter des vêtements différents de ceux des chrétiens, surtout les femmes, et ne point se montrer en public pendant la semaine sainte, ni se permettre de railler le crucifié. La décision du concile de Tolède, qui les déclarait ineptes aux fonctions publiques, pour leur ôter toute occasion d'exercer leur haine contre les chrétiens, fut renouvelée ; les synodes provinciaux devaient faire exécuter cette mesure dans les diocèses (1).

Mais le but principal de la convocation du concile était de prendre des dispositions pour une croisade générale. Innocent, animé du désir d'arracher la terre sainte aux infidèles, ordonna, avec l'assentiment du concile, et d'après le conseil d'hommes expérimentés, aux croisés qui voudraient s'embarquer, de se trouver, le 1er juin de l'année suivante, à Brindes et à Messine. Il avait l'intention de se rendre en personne dans l'une de ces villes, afin d'accélérer, par ses conseils et ses actes, l'organisation de l'armée, et de donner aux pèlerins sa bénédiction apostolique. Ceux qui se proposaient de suivre la route par terre devaient se mettre en mouvement à la même époque. Un légat devait les accompagner. Le pape recommanda à tous les prélats, prêtres et autres clercs qui faisaient partie de l'armée, d'exhorter les croisés par leurs paroles et leurs exemples, à marcher dans la crainte de Dieu, afin que personne n'offensât la majesté divine. Quiconque

(1) D'Achery, *Spicil.*, III, 577. — Cap. 69-71.

commet un péché, devra se relever par une pénitence sincère. Humbles de cœur, simplement vêtus, modérés dans le boire et le manger, évitant toute querelle ou rancune, ils devront employer avec d'autant plus de hardiesse les armes spirituelles et temporelles contre les ennemis de la foi, qu'ayant moins de confiance dans leurs propres forces, ils espéreront davantage en Dieu.

« Afin que cette sainte entreprise, disait Innocent, ne soit ni empêchée ni retardée, nous recommandons à tous les prélats d'exhorter ceux qui ont pris la croix, ou qui pourraient encore la prendre, à accomplir fidèlement leur vœu, et s'ils s'y refusaient, à les y contraindre par l'emploi des censures ecclésiastiques. Nous ordonnons de plus à tous les archevêques, évêques, abbés et pasteurs, de prêcher la croisade à leurs ouailles, et de conjurer, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, les rois, les ducs, les princes, les margraves, les comtes, les barons et autres nobles, les bourgeoisies des villes, les bourgs et les villages, de veiller à ce que ceux qui ne marchent pas en personne équipent un nombre convenable de guerriers et pourvoient à leur entretien pendant trois ans, le tout pour la rémission de leurs péchés. Ceux qui mettront des vaisseaux au service de la croisade ou en feront construire dans ce but, obtiendront les mêmes grâces. S'il s'en trouve d'assez ingrats envers Dieu pour refuser leur participation à cette sainte entreprise, on leur rappellera qu'ils en rendront compte devant le souverain juge, afin qu'ils réfléchissent d'avance comment ils se disculperont devant Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu, par la grâce duquel ils vivent, par les bienfaits duquel ils se soutiennent, par le sang duquel ils furent rachetés. Dans toutes les églises, les fidèles doivent élever en commun leurs prières vers le Dieu des armées, pour la prospérité des combattants et le succès de la grande œuvre. »

Pour qu'on ne pût dire que le pape imposait des far-

deaux qu'il ne voulait par remuer de ses doigts, Innocent promit de restreindre ses dépenses, de donner d'abord 30,000 livres, un vaisseau pour les croisés de la ville de Rome et de la banlieue, et 3,000 marcs d'argent, restant d'impôts perçus antérieurement pour la croisade (1). Le clergé fut obligé de verser, entre les mains de collecteurs nommés à cet effet, le vingtième de ses revenus, les cardinaux le dixième ; et ceux qui n'exécuteraient pas fidèlement ces ordres devaient être frappés d'excommunication.

Les pèlerins furent affranchis de toutes taxes et impôts. Leurs personnes et leurs biens furent placés sous la protection de saint Pierre, des prélats et de l'Église ; des curateurs furent désignés pour administrer leurs biens jusqu'à leur retour ou jusqu'à l'avis certain de leur mort. Les créanciers avaient à renoncer aux intérêts des sommes prêtées et à dégager les croisés du serment qu'ils auraient pu faire à ce sujet. Les intérêts qu'on avait perçus par des moyens de contrainte devaient être restitués. L'autorité séculière était chargée de forcer les juifs à se conformer à cette mesure. Les curateurs devaient veiller à ce que les absents ne fussent pas ruinés par l'intérêt de dettes non payées, et à ce que les juifs rendissent compte du revenu des biens hypothéqués. Les prélats furent menacés de peines sévères au cas où ils mettraient de la négligence à assister de tout leur pouvoir les croisés ou leurs familles.

L'excommunication fut prononcée contre tous ceux qui prêteraient assistance aux pirates, entraveraient les arrivages en terre sainte ou pilleraient les pèlerins. Tout commerce avec de pareilles gens fut interdit, et les autorités des villes furent chargées de les empêcher de continuer un aussi honteux trafic. La malédiction et l'anathème furent renouvelés contre tous ceux qui fourniraient des

(1) Royou, *Hist. du Bas-Empire*, III, 418, qui ne cite point l'autorité sur laquelle il s'appuie, prétend qu'Innocent fit fondre tous les vases d'or et d'argent afin d'en faire de l'argent pour la croisade.

provisions aux Sarrasins, se mettraient à leur solde comme pilotes, prendraient chez eux, au détriment de la terre sainte, du service militaire ou tout autre. Ils devaient perdre leurs biens et devenir les esclaves de quiconque parviendrait à les saisir. Ce décret devait être lu, les dimanches et jours de fête, dans toutes les villes maritimes, et l'entrée de l'église interdite aux contrevenants, à moins qu'ils ne consacrassent à la cause sainte le bien illicitement acquis. Enfin, pour empêcher les Sarrasins d'Orient de recueillir le moindre bénéfice, il fut enjoint aux chrétiens de cesser pendant quatre ans tout commerce avec eux. On renouvela, sous menace de l'excommunication, la défense des tournois, déjà faite antérieurement par plusieurs conciles; ces spectacles, considérés comme nuisibles à la cause sacrée, devaient entièrement cesser pendant trois ans. Tous les princes et peuples chrétiens furent invités à rester en paix pendant quatre ans, et les prélats chargés de réconcilier ceux qui étaient en guerre. L'excommunication et l'interdit, et, au besoin, la force matérielle, devaient être employés contre les récalcitrants.

« Innocent, en terminant, promet au nom de la miséricorde du Dieu tout-puissant, en vertu des pouvoirs qu'il tient des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul, et en vertu du pouvoir de lier et de délier qui lui a été confié, le pardon des péchés, à tous ceux qui, après s'être confessés et avoir fait pénitence, partiront pour la terre sainte ou enverront des soldats, ou contribueront par des dispositions quelconques au succès de cette sainte entreprise. » Le 14 décembre, la bulle relative à la croisade fut publiée au palais de Latran (1).

Le concile traita en outre plusieurs affaires particulières, tant spirituelles que temporelles. La demande déjà

(1) Cette bulle se trouve in Cherubini, *Bullario magno*. — Labb., *Concil.*, t. XI, p. 224.

produite au concile de Chalcédoine, tendant à donner au patriarche de Constantinople le premier rang après le pape et avant les autres patriarches, fut érigée en loi ecclésiastique. L'évêque d'Héraclée et le curé de Saint-Paul à Constantinople, élus chacun patriarche, se disputaient encore cette dignité. Le pape déclara ces deux élections nulles, et, d'après l'avis des cardinaux et du concile, il éleva au siége patriarcal un prêtre toscan, nommé Gervais. Cette nomination fut considérée comme une preuve irrécusable de la soumission de l'Église d'Orient; mais on ne faisait pas attention que les élus étant Occidentaux, l'Église grecque contesterait la légitimité du nouveau patriarche, comme celle de l'empereur d'Occident à Constantinople. Ce fut probablement dans le but de se concilier l'Église grecque que le concile ordonna aux prélats dans les diocèses desquels se trouvaient quelques fidèles de diverses nations, d'enseigner la doctrine en langue usuelle, et de se contenter de célébrer l'office divin en latin. Il établit en principe l'unité de l'épiscopat, regardant un corps avec deux têtes comme une monstruosité (1).

L'archevêque de Tolède soutint avec un grand talent ses plaintes contre les archevêques qui refusaient de le reconnaître pour primat; cette question resta indécise, mais ce prélat n'en obtint pas moins un grand nombre de priviléges pour son église. — Les chanoines de Cologne furent sommés de procéder à l'élection d'un nouvel archevêque, le pape n'ayant point sanctionné jusqu'à ce jour leur choix (2). — Dans l'île de Chypre, plusieurs villes, où il y avait des siéges épiscopaux, étant ruinées, le concile réduisit ces siéges à quatre, de quatorze qu'ils

(1) *Tractatus prælim. ad Act. ss., mens. Augusti.* — Godofr., *Monach* — Cap. 9.

(2) Indiculus, p. 69. — Godofr., *Monach.*

étaient auparavant; mais on recommanda en même temps d'y placer des évêques latins au lieu de prélats grecs (1). L'évêché de Chiemsée, fondé par le zélé archevêque de Salzbourg, fut aussi reconnu. — On déposa Walderich, évêque de Bâle, dont l'élection était contestée par quelques chanoines du chapitre (2).

La décision la plus importante du concile par rapport à l'Église, fut la confirmation de deux nouveaux ordres religieux, fondés par Dominique Gusman et François d'Assise, et dont nous parlerons plus tard. L'ordre des Porte-croix fut rétabli et doté de plusieurs priviléges. Des différends furent jugés, des contestations entre plusieurs ordres religieux au sujet de propriétés, examinées et apaisées, et d'autres questions résolues (3). La proposition de faire payer à toutes les églises, sans exception, un impôt à la cour de Rome, ne fut même pas appuyée par le saint-siége; comme ces églises faisaient des sacrifices pour la cause sainte, une telle propositon ne paraissait pas opportune (4).

Le clergé français se plaignait amèrement du cardinal légat Robert Courçon. Cet Anglais, lié d'amitié avec Innocent à l'université de Paris, se distinguait par ses connaissances, par sa foi orthodoxe et par son habileté dans toutes sortes d'affaires (5). Sa conduite était irréprochable; mais son orgueil et sa cupidité lui aliénaient les cœurs de ses subordonnés. Il n'était guère cardinal que depuis un an, lorsque Innocent l'envoya comme légat en France, pour agir principalement en faveur des croisades (6), pour ré-

(1) Reinhard, *Hist. de Chypre*, I, 150.

(2) Ochs, *Hist. de Bâle*, I, 282.

(3) Matth. Par. — *Vit. Abb. S. Alb.*, p. 76. — *Chron. Mont. Serens.*, p. 110.

(4) Odor. Rayn., ad ann. 1225.

(5) Né à Kedleston, dans le comté de Derby.

(6) *Ep.* XVI, 31-34.

tablir la paix dans le midi de ce pays et réformer les abus de l'Église. Il dirigea d'abord son attention sur cet objet, et détermina une assemblée d'ecclésiastiques tenue à Paris, à prendre des mesures sévères contre les usuriers (1); car les intérêts énormes que plusieurs barons payaient aux usuriers détournaient un grand nombre de seigneurs d'aller en terre sainte (2). Au lieu de faire cesser les querelles intérieures qui divisaient depuis plusieurs années les Grandsmontains, il les augmenta et s'attira quelques reproches du saint-siége. On peut justifier encore bien moins sa conduite à l'égard du couvent de Saint-Martial à Limoges. Ayant reçu soixante livres tournois pour confirmer dans ses fonctions l'abbé devenu incapable, il se servit des pouvoirs étendus qu'il avait sur l'Église de France, pour élever à la dignité d'abbé un moine intrus de ce couvent, malgré l'opposition des religieux (3). Sa considération, son activité (4), son talent à entraîner ses auditeurs vers la cause sainte, sont choses merveilleuses. Des hommes et des fonds étaient fournis en quantité; mais on prétend que le légat détourna à son profit une grande partie des sommes versées (5). Cette cupidité, et plus encore ses manières impérieuses, son orgueil, sa sévérité, révoltèrent tout le monde contre lui, au point que lors de son voyage avec l'armée catholique dans le midi de la France, Cahors lui ferma ses portes (6). Craignant peut-être que des plaintes ne fussent portées non-seulement devant le pape, mais encore devant le pro-

(1) On trouve les lois dans Martene, *Coll. ampl.*, VII, 97, sq. — Labb., t. XI, 65.

(2) Voy. la lettre d'Innocent au roi, in d'Achery, *Spicil.*, III, 577.

(3) Les détails de ces affaires se trouvent dans Bernh., *Iterii Chron.*, in *Recueil*, XVIII.

(4) De la Porte du Theil, *Notices*, *etc.*

(5) *Lamb. Parv. Chron. Cont.*, in Martene, *Coll. ampl.*, t. V.

(6) *Lettre du pape au conseil et aux habitants de la ville de Cahors*. *Recueil*, XIX, 604.

chain concile, il résolut de les détourner en convoquant le clergé à Bourges pour le mois de septembre; mais, malgré l'autorité dont Robert était revêtu et le respect du clergé français pour le saint-siége, cette réunion, si réellement elle eut lieu (1), n'eut d'autre résultat que celui d'engager les évêques à interjeter appel à Rome (2). Ils produisirent devant le concile de Latran une longue série de griefs contre Robert; Innocent, poussé par son amitié, usa de toute son influence sur les prélats pour les engager à retirer leur plainte, et tira ainsi le légat de grands embarras.

Le concile invalida aussi le mariage de Burchard d'Avesnes. Philippe, l'aîné des comtes de Flandre, l'avait envoyé dans sa première jeunesse à Paris pour son éducation, et l'avait même doté de quelques bénéfices, quoiqu'il n'annonçât aucune vocation pour l'état ecclésiastique. De retour en Flandre, Burchard ne dit à personne qu'il était ecclésiastique, se distingua dans les jeux et les exercices chevaleresques, et se concilia la bienveillance de Richard d'Angleterre, qui l'arma chevalier. Courageux, de belle taille, spirituel et poli, il sut inspirer tant de confiance à Baudouin, que celui-ci, avant de partir pour les croisades, le chargea, conjointement avec son frère Philippe, de l'administration de ses provinces et de la surveillance de ses filles. Jeanne ayant été mariée à Ferdinand de Portugal, un grand nombre de prétendants demandèrent la main de Marguerite; Mathilde, sa grand'-mère, conseilla elle-même à Burchard de se mettre sur les rangs. Cette union parut convenable à la noblesse du pays et à Philippe, oncle de Marguerite. Elle fut donc conclue, et la naissance de deux fils vint en resserrer les

(1) De la Porte du Theil la révoque en doute, parce qu'on ne trouve nulle part de traces de ce synode.

(2) *Chron. Turon.*, in Martene, *Coll. ampl.*, V, 1053.

nœuds. Mais bientôt on répandit le bruit que cette union était nulle, parce que Burchard était engagé dans les ordres. Le fait fut éclairci, et Jeanne dénonça ce mariage au pape, qui le qualifia d'infâme profanation, et qui écrivit à ce sujet à l'évêque d'Arras, en disant que l'union contractée était de sa nature nulle, et qu'il devait faire une enquête minutieuse, « car il rendra compte un jour de la manière dont il aura exercé sa surveillance et extirpé le mal du troupeau confié à ses soins (1). » Burchard se rendit à Rome pour voir s'il pourrait obtenir des dispenses en montrant du repentir et en faisant des œuvres de pénitence. Innocent s'y refusa, mais il lui promit son pardon s'il se rendait en pèlerinage à Jérusalem et au mont Sinaï, s'il y restait un an, et qu'il rendît Marguerite à ses parents. Burchard remplit cette première condition et retourna dans sa patrie, fermement résolu de remplir aussi la seconde. Mais à la vue de sa femme et de ses enfants, son courage faillit. « Et dût-on m'écorcher vif et me couper « les membres les uns après les autres, s'écria-t-il, je ne « pourrais me déterminer à me séparer de vous. » Marguerite ne comprenait point ces paroles, car elle ignorait la cause de l'éloignement de son époux. La vieille Mathilde et Jeanne ayant vainement réclamé Marguerite, s'adressèrent au concile. Celui-ci déclara qu'aucune alliance n'ayant pu exister entre Marguerite et Burchard, ce dernier serait déclaré excommunié, tous les dimanches et jours de fête, avec les cierges allumés, jusqu'à ce qu'il eût rendu Marguerite à ses parents et que lui-même fût rentré dans l'état qu'il avait abandonné (2). Peu de temps après, Innocent chargea l'évêque de Reims de faire exécuter la sentence. Quatre années plus tard, Burchard et ses frères se soulevèrent contre Jeanne; le premier tomba au pou-

(1) *App. ad* l. XIV. — *Ep.*, p. 591.

(2) Burchardi, *de Avenis varia fortuna*, in *Recueil*, XVIII, 588, sq.

voir de cette princesse et fut jeté en prison, où il termina probablement ses jours (1).

Quant aux affaires temporelles, la situation de l'Empire fixa principalement l'attention du concile. Othon, rendu plus souple par le malheur, était assez disposé à se réconcilier avec l'Église. Un député de Milan parla en sa faveur au nom des habitants de cette ville, mais le comte de Montferrat défendit les droits de Frédéric. Après avoir déclaré qu'on ne devait pas écouter les Milanais, il rappela qu'Othon avait violé le serment fait à l'Église romaine, et refusé de rendre le pays dont l'occupation avait attiré l'excommunication sur sa tête; qu'il soutenait encore un évêque excommunié (2), en retenait un autre prisonnier; qu'il avait donné à Frédéric le surnom de roi des prêtres; détruit un couvent de religieuses, et transformé cet établissement en forteresse (3); que d'ailleurs les Milanais, parce qu'ils sont ses partisans et que leur ville est pleine de Pataréens, étaient eux-mêmes sous le poids de l'excommunication. Innocent, voyant les partis s'échauffer et se répandre en invectives, se leva de son trône et sortit de l'Église, accompagné des autres ecclésiastiques. Le concile approuva ensuite l'élection de Frédéric, comme roi des Romains (4). Le margrave éleva des griefs particuliers contre les Milanais qui ne répondirent que par de belles paroles à la sommation qui leur fut faite d'abandonner le parti d'Othon (5). — L'évêque Berthold de Lausanne, et d'autres ecclésiastiques, se plaignaient aussi de l'oppression du duc Berthold de Zahringen qui, non content de ravager les possessions de l'Église, se portait encore à de grands

(1) *Chron. Anon. Laudan.*
(2) L'évêque Waldemar de Brême.
(3) Scheid, *Or. Guelf.*, III, 345.
(4) Rich. de S.-Germ.
(5) *Galvann. Flamma Manip. flor.*, c. 248.

excès à l'égard des ecclésiastiques et des laïques. Ils ajoutèrent que le couvent de Tennenbach n'avait point échappé à sa fureur, bien que l'abbé de ce monastère fût son neveu. Celui-ci, ayant fait quelques réclamations, ne fit qu'augmenter la colère du duc (1).

Les événements dont l'Angleterre était le théâtre occupèrent aussi le concile. Les barons choisirent des avocats; mais on leur répondit que ces mandataires, se trouvant sous le poids de l'anathème, ne pouvaient être entendus. Depuis que l'Angleterre était devenue un fief du saint-siége, Innocent, trompé par les rapports du roi et des légats, ne considéra plus cette affaire sous son véritable point de vue. Il ne voyait point que les efforts des barons tendaient seulement à rétablir d'anciens droits, il n'aperçut que la restriction de l'autorité royale; il ne voyait que le fait même de leur révolte, sans considérer que les fourberies du roi les avaient insensiblement amenés à prendre les armes contre lui. Comme suzerain, il se croyait obligé de prendre parti pour un vassal opprimé; il renouvela donc l'excommunication déjà lancée contre les barons, et l'étendit, malgré l'opposition de plusieurs membres du concile, à tous ceux qui leur prêteraient aide et protection. Louis de France fut aussi déclaré excommunié par le pape à haute voix et nominativement, à cause de ses armements contre l'Angleterre. L'archevêque de Cantorbéry, se voyant déchu de son ancienne faveur près d'Innocent, ne parla que très-peu au concile (2). Il n'échappa même à la déposition qu'en s'engageant à ne point retourner en Angleterre avant la fin des troubles.

Les comtes Raymond de Toulouse, père et fils (3), accompagnés des comtes de Foix et de Comminges, com-

(1) Schopfling, *Hist. Zahring. Bad.*

(2) *Anon. Cont.* Rog. Howed.

(3) Ce dernier vint à Rome en se faisant passer pour le domestique d'un marchand. Guil. de Pod. Laur., c. 26.

parurent aussi devant le concile (1). Lorsqu'ils entrèrent dans l'assemblée, ils se jetèrent aux pieds du pape, qui les releva avec bienveillance. Ils se plaignirent amèrement de Simon de Montfort qui, disaient-ils, s'était emparé de leurs domaines, malgré leur entière soumission aux légats. Les comtes de Foix et de Comminges confirmèrent ces plaintes. Elles firent impression sur Innocent, qui était convaincu que les traités conclus avaient été violés. L'un des cardinaux et l'abbé de Saint-Tiberi parlèrent chaudement en faveur des comtes; l'évêque Foulques de Toulouse répliqua avec d'autant plus d'impétuosité, et se prononça plus vivement encore contre le comte de Foix que contre les deux Raymond. « Comment le comte peut-il soutenir, dit-il, que ses États ne sont point pleins d'hérétiques, et qu'il n'est pas cause de la mort d'un grand nombre de soldats de l'armée catholique, quand, près de Montjoyre seulement, il en a fait massacrer six mille ? » Le comte de Foix lui répondit: « C'est plutôt vous qui, par vos perfides conseils, avez séduit les pauvres gens, qui avez causé le pillage de Toulouse et le massacre de plus de dix mille de ses habitants. » Le pape écouta ces débats avec la plus grande attention, ainsi que la plainte portée par plusieurs barons contre Simon, qu'ils accusaient d'avoir abrégé la vie du vicomte de Béziers et d'avoir ravagé ses possessions, quoique le vicomte ne fût pas un protecteur des hérétiques. Ils ajoutaient que Simon et le légat, au lieu de se conduire comme l'exigeait leur position, avaient agi en brigands et en assassins.

Les prélats français cherchèrent à démontrer qu'en réintégrant les comtes, on exposait l'Église aux plus

(1) Le vicomte de Béarn s'était déjà séparé de Raymond l'année précédente. Après avoir dédommagé l'église d'Oleron de ses pertes, il avait reçu l'absolution du pape. *Gall. Christ.*, I, Preuv. 398.

grands dangers. Innocent ayant pris connaissance des actes déposés aux archives, déclara que, puisque les comtes et leurs compagnons avaient promis en tout temps soumission à l'Église, on ne pouvait sans injustice les dépouiller de leurs domaines. Plusieurs prélats, entendant cette déclaration, éclatèrent en murmures; la douceur et la droiture du pape ne s'accordaient pas avec leur haine. Alors se leva le chantre de la cathédrale de Lyon, homme plein de mérite, et dit : « Oui, saint-père, le comte Ray-
« mond a livré sans hésiter toutes ses forteresses entre les
« mains des légats, et il a été un des premiers à prendre la
« croix. Au siége de Carcassonne, il a pris les armes en
« faveur de l'Église contre son propre neveu, le vicomte
« de Béziers. En agissant ainsi, il vous a prouvé son obéis-
« sance; rendez-lui ses domaines, autrement la honte en
« retombera sur vous et sur toute l'Église, et personne ne
« croira plus à votre parole. Quant à vous, seigneur évê-
« que de Toulouse, vous n'aimez ni votre prince ni votre
« peuple. Vous avez allumé dans Toulouse un feu que
« personne ne peut éteindre. Déjà dix mille personnes
« ont péri par votre faute; vous faut-il de nouvelles vic-
« times? vous ferez déconsidérer le saint-siége! Est-il
« juste, saint-père, que tant d'hommes soient sacrifiés à la
« haine d'un seul? »

Ce discours affermit le pape dans sa résolution. Il déclara que le comte et ses alliés s'étaient toujours montrés obéissants, et que le pape était étranger aux malheurs survenus, puisque non-seulement il n'avait rien ordonné de semblable, mais n'en avait même eu aucune connaissance. L'archevêque de Narbonne parla aussi en faveur des comtes, moins par bienveillance pour eux que par haine pour Simon de Monfort, avec lequel il était en contestation au sujet du duché. Il accusa donc le légat et l'évêque Foulques de cruelles violences. L'évêque d'Agde chercha à disculper Simon en disant : « Ce seigneur s'est entière-

ment consacré au service de l'Église; jour et nuit il a affronté pour elle toute espèce de dangers et de fatigues. » Innocent déclara de nouveau que plus d'une fois il avait reçu des plaintes contre le comte et les légats, et qu'en supposant même Raymond coupable, on ne devait point faire expier sa faute à son fils. La plupart des prélats du midi de la France déclarèrent alors que si l'on voulait forcer Simon à restituer le pays conquis, tous se ligueraient pour le lui conserver. — L'évêque espagnol d'Osma traita l'évêque de Toulouse de beau parleur, et représenta que les rois de France et d'Angleterre, et plusieurs barons, ne manqueraient pas d'appuyer les droits du jeune comte. « N'ayez aucune inquiétude pour lui, répliqua Innoceut, si le comte de Monfort conserve ses domaines, j'en donnerai d'autres au jeune comte, pourvu qu'il reste fidèle à Dieu et à l'Église. »

Les évêques français entraînèrent par leur opiniâtreté la majeure partie de l'assemblée. Elle déclara presqu'à l'unanimité le vieux comte Raymond déchu de tout droit de souveraineté, et lui assigna la modique pension de quatre cents marcs, tant qu'il ne ferait aucune résistance. On permit à sa femme de jouir de son douaire, à condition de gouverner ses domaines, d'après les ordres de l'Église, pour le maintien de la paix et la conservation de la foi. Le pays jusque-là conquis fut donné au comte de Montfort, à l'exception des domaines possédés par les églises ou par des seigneurs et des femmes reconnus pour catholiques. L'administration du pays non encore conquis devait être confiée à des hommes capables, pour être remis, selon son mérite, en totalité ou en partie, au jeune comte, lors de sa majorité (1). Le comte de Foix

(1) Ces dispositions se trouvent dans d'Achery, *Spicil.*, I, 707. — Martene, *Coll. ampl.* — L'*Hist. du Languedoc*, III, Pr., p. 251, les cite sous forme d'une bulle du pape.

resta sous la protection du siége apostolique, et le successeur d'Innocent, Honorius III, lui rendit son château l'année suivante (1). Les mêmes dispositions furent probablement prises à l'égard du comte de Comminges.

D'autres questions plus ou moins importantes eussent encore été soumises aux délibérations du concile, si Innocent, désirant un combat décisif contre les Sarrasins, n'eût craint de retarder l'influence que chaque prélat, de retour dans son pays, exercerait en faveur de la croisade. Agir lui paraissait plus utile que délibérer; il consacra ses premiers soins à rétablir la paix sur le continent de l'Italie, et à faire cesser la lutte maritime de Pise et de Gênes (2). Aussi, bien des personnes se sont dit : Qu'a donc fait, en définitive, ce concile, annoncé avec tant de pompe dans tout l'univers, deux ans et demi auparavant (3)? Les uns regardaient ses décrets comme utiles, les autres comme oppressifs (4). — Le concile se sépara le jour de la Saint-André; tout le monde ne dut pas être satisfait, s'il arriva à plusieurs ce qui advint à l'abbé de Saint-Alban. En prenant congé, il versa cinquante marcs au trésor; mais on lui fit entendre assez durement qu'il devait en payer cent : de sorte qu'il se vit obligé d'emprunter à de gros intérêts le reste de la somme, aux changeurs de la cour. — Cependant le concile ne fut pas sans résultats; pour expliquer ses décisions et en déterminer l'application, on convoqua peu après des synodes provinciaux dans la plupart des pays (5).

Le jeune Raymond resta encore quarante jours à Rome.

(1) *Lettre du pape Honorius III*, dans Baluze, *Misc.*, II, 252.

(2) *Platina Vita Innoc.*

(3) *Hist. Monast. S. Lam. Leod.*, in Martene, *Coll. ampl.*, t. IV.

(4) Matth. Par., p. 189.

(5) A Gênes. — Caffari, *Ann. Gen.*, in Murat. ss., VI, 410. — En France. — Martene, *Thes.*, IV, 167. — En Allemagne. — *Hist. de Styrie*, IV, 218, par Cæsar.

On pourrait reprocher à Innocent de ne s'être pas opposé plus énergiquement à la décision que prit le concile à son égard; mais nous avons vu combien il s'efforça d'adoucir les exigences excessives des évêques français. Ceux qui prétendraient qu'il aurait dû s'opposer à l'opinion de la grande majorité du concile, embarrasseraient ceux qui regardent l'autorité d'un concile comme supérieure à celle du pape. Du reste, il avait d'autant moins de motifs pour agir ainsi, qu'il entrevoyait, dès le principe, la possibilité de conserver des domaines assez considérables au jeune Raymond. Il aima mieux laisser au jeune comte la latitude de reconquérir plus tard ses possessions par la force des armes, que de provoquer, par sa résistance aux décrets du concile, des dissensions d'une dangereuse conséquence pour l'unité de l'Église (1). La décision du concile et les efforts d'Innocent pour le disposer à se montrer plus doux et plus juste envers le comte de Toulouse, nous semblent établir que les assemblées représentatives, soit de l'Église, soit des États, sont quelquefois plus nuisibles que salutaires, quand elles outre-passent les limites de leur but et de leurs droits (2); si parfois elles élèvent une barrière contre l'abus du pouvoir, elles paralysent souvent son action et l'empêchent de faire des actes justes et utiles. Malheureusement la réunion de plusieurs membres ne peut mettre des

(1) Innocent était loin de favoriser le comte de Montfort aux dépens des droits d'autrui. Il ordonna aux évêques de Toulouse et de Comminges de faire rendre justice au comte de Comminges contre Simon, ou de soumettre le différend à la décision de la cour de Rome. *Fragm. indicis. Lit. Innoc.*

(2) Si le principe de M. Hurter est vrai, l'application en est fausse. Le concile n'est point sorti des limites de ses droits. Le comte de Toulouse, en protégeant les hérétiques, avait perdu ses domaines, d'après les lois de l'époque; le concile ne fit que le déclarer déchu; et si le pape donna le comté de Toulouse à Montfort, ce fut de concert avec le roi de France, selon les paroles de Rigord. « Le pape lui procura cette dignité, et le roi » Philippe la lui donna. » Voy. *Essai historique*, par M. Affre, p. 359.

bornes aux passions et aux progrès de la corruption humaine, autrement le gouvernement démocratique serait le plus parfait de tous; mais cette forme de gouvernement est évidemment la plus mauvaise, lorsqu'elle n'est point le produit d'un développement très-ancien ou d'une force morale exercée dans un péril imminent.

Après la clôture du concile, le pape remit au comte de Foix une lettre adressée aux légats du midi de la France. Cette lettre leur enjoignait de lui mander dans un délai de trois mois les motifs pour lesquels le comte avait perdu ses possessions, afin qu'on pût prendre une décision définitive, qu'on rendît au comte son château, et qu'on ordonnât à Simon de le laisser en paix ainsi que le comte de Comminges. Joyeux et tranquillisé par la bénédiction et l'absolution du pape, le comte de Foix alla rejoindre le vieux comte de Toulouse, qui l'attendait à Viterbe, et qui pouvait du moins trouver quelques consolations dans l'heureuse tournure des affaires de son fidèle allié (1).

Après un séjour prolongé à Rome, le jeune Raymond, accompagné des seigneurs que son père avait laissés près de sa personne, se rendit au palais pontifical, afin de prendre congé d'Innocent. Le pape, satisfait de la bonne conduite du jeune homme, le prit par la main, et l'ayant fait asseoir à ses côtés, il lui parla en ces termes : « Cher « fils, si tu suis mes conseils, tu ne t'égareras jamais. « Aime Dieu par-dessus tout et sers-le fidèlement; ne « porte jamais tes mains sur le bien d'autrui, mais défends « le tien contre quiconque veut te l'enlever, et tu ne seras « jamais sans possessions. Afin que tu ne sois pas privé de « domaines, je te donne le comté Venaissain, Beaucaire « et la Provence. Ils te suffiront pour vivre d'une manière « conforme à ton rang. Quand on réunira un nouveau « concile, tes plaintes contre le comte de Montfort seront

(1) Preuves de l'*Hist. du Languedoc*, III, 251. — *Chroniques.*

« écoutées. » — « Saint Père, répondit le jeune comte, ne « vous irritez point, si je parviens à arracher mon héritage « au comte de Montfort et à ceux qui s'en sont emparés. » « —Quoi que tu fasses, reprit le pape, que Dieu te donne « la grâce de bien commencer et de finir encore mieux. » — Raymond ayant reçu la bénédiction du pape et ses nouveaux titres d'investiture, s'embarqua à Gênes avec son père pour se rendre à Marseille (1).

Si pendant six ans le midi de la France devint le théâtre d'excès déplorables ; si les forces destinées à y rétablir la foi et l'autorité de l'Église, oubliant leur mission, firent servir la guerre à l'ambition et à la cupidité de quelques seigneurs, gardons-nous d'en accuser Innocent, dont les vues étaient toutes différentes. Ses ordres ne furent pas exécutés, et ceux qu'il donna furent pour la plupart provoqués par des rapports mensongers. Lorsque le maître ne voit que par l'œil de ses représentants, il se commet bien des abus qui lui sont imputés, mais dont on doit l'absoudre, lorsqu'on approfondit tous les détails et qu'on les juge selon la vérité. Innocent n'avait qu'un but, celui de purifier le midi de la France de la contagion de l'hérésie, qui ne voulait céder à aucune exhortation, ni à aucun conseil. Convaincu qu'il n'y a qu'une seule voie de salut, et que la moindre déviation conduit à un égarement complet, Innocent crut de son devoir de premier pasteur de veiller sur la foi chrétienne, et d'employer tour à tour la douceur et la sévérité pour ramener ceux qui étaient égarés. Toutes les instructions qu'il adressa à ses légats, toutes les lettres qu'il envoya dans ces provinces, et tous les entretiens qu'il eut avec Raymond, prouvent que le pape eût mieux aimé atteindre ce but sans y mêler aucune injustice, ni aucune dureté contre ceux qui lui paraissaient cependant mériter toute sévérité par leur

(1) Petr. Vallisseru., c. 83. — *Chroniques*.

résistance à ce qu'il regardait comme nécessaire à leur salut. La question de savoir si ces mesures étaient légitimes ne nous appartient pas; mais quiconque connaît et apprécie la position dans laquelle se trouvait à cette époque le pape, et les idées qu'on avait généralement de sa charge, conviendra qu'Innocent ne pouvait s'empêcher d'approuver ces mesures et qu'il devait y recourir.

FIN DU LIVRE DIX-NEUVIÈME.

# LIVRE VINGTIÈME.

1216.

Si nous jetons un regard sur l'Italie, et principalement sur les États de l'Église, nous voyons le patrimoine de saint Pierre se dégager, aussitôt après le départ d'Othon, de l'oppression allemande pour rentrer sous la domination du saint-siége. La Marche d'Ancône, dont l'empereur et le pape avaient investi le margrave Azzo VI d'Este, refusait seule de reconnaître son nouveau maître, et, plus tard, son fils Aldobrandini. Cette investiture n'avait eu lieu que par l'impossibilité où se trouvait le pape de contenir sous son autorité immédiate les habitants turbulents de ces contrées. Avant de quitter l'Italie, Othon avait opposé à Aldobrandini Gauthier de Célano, comte de la Pouille, en lui donnant l'investiture de ce pays. Bientôt toutes les villes, à l'exception de Fano, inclinant pour les Gibelins, le reconnurent avec d'autant plus de plaisir qu'Aldobrandini était plus en faveur auprès de Frédéric. Innocent somma le margrave de faire rentrer le pays sous son obéissance par la force des armes, et lui promit la coopération des évêques et une nouvelle investiture. Mais, trouvant peu d'énergie chez le margrave, il crut donner plus de poids à sa sommation en déclarant que, dans les circonstances actuelles, le saint-siége pourra facilement

faire rentrer ces provinces sous son autorité immédiate; que, dans tous les cas, il ne souffrira pas plus longtemps la spoliation de l'Église, et prendra des mesures convenables pour cet effet (1).

Cependant il n'y avait pas d'indifférence de la part du margrave; il avait à lutter contre deux obstacles. Les habitants de Padoue lui avaient déclaré la guerre; aidés par Ezzelin, ils avaient ravagé le château d'Este, s'étaient emparés de Montegna, et avaient imposé au margrave, ainsi qu'à d'autres barons du voisinage, l'obligation de passer chaque année quelques mois dans leur ville (2). Ces événements étaient déjà consommés lorsque Innocent chargea le patriarche de Grado d'exhorter les Padouans à s'abstenir, en considération de la bienveillance dont le pape honorait le margrave, de toute hostilité contre ce seigneur. Dans le cas où ils auraient quelques sujets de plainte, le saint-siége s'engageait à déterminer le margrave à leur donner satisfaction. Vers la même époque, Salinguerra, chef des Gibelins à Ferrare, souleva aussi cette ville contre Aldobrandini. Les habitants prirent les armes, avec un tel succès que les Modénais, qui étaient venus au secours de celui-ci, furent défaits et perdirent un grand nombre des leurs. Cet échec força Aldobrandini à conclure une paix désavantageuse avec Salinguerra (3).

L'année suivante, Innocent renouvela sa sommation et envoya une bannière au margrave, comme marque de son investiture; il ordonna à tous les habitants, sous peine de censures, de se séparer du parti d'Othon excommunié, et de reconnaître leur seigneur. Il invita les évêques et les abbés à travailler dans ce but. Il délia ensuite les habitants de leur serment envers Othon. Toutes

(1) Murat., *Antich. Est.*, I, 409. — *Ep.* XVI, 102.

(2) *Rolandino de Fact. in Marchia Tarvis.*, in Murat. ss. VIII, 150. — Gerh. Mauris., *ib.*, p. 23.

(3) *Ep.* XVI, 117. — Murat., *Antich. Est.*, I, 413, 416.

ces mesures ayant eu peu de succès, il adressa une nouvelle exhortation à Aldobrandini. Celui-ci, pour répondre aux vues d'Innocent, emprunta de l'argent à Florence, leva une armée et força le comte de Célano de lever le siége de Fano. Ayant vaincu celui-ci, il parvint à soumettre la plus grande partie de la Marche. Mais, en 1215, il tomba au pouvoir de son adversaire, qui, dit-on, le fit empoisonner. Azzo VII, qui attira à sa cour les plus célèbres troubadours de son temps, lui succéda (1).

Si le saint-siége gagna par l'hommage du margrave de Massa, il perdit bien plus par la mort d'Aldobrandini. Avec lui périt le parti des Guelfes, et Salinguerra, aidé des Gibelins, s'éleva plus haut que jamais. De Ferrare, où il dominait seul, il étendit rapidement son influence sur toutes les contrées d'alentour. Soit que le pape voulût le gagner, soit que lui-même vît dans l'amitié du pontife un moyen d'affermir sa domination, il obtint dans la Romagne, dès l'année 1215, l'investiture de ces vingt-quatre fiefs qu'Othon lui avait accordés cinq années auparavant, et qui faisaient autrefois partie de la succession de la comtesse Mathilde (2). Il se reconnut, de son côté, vassal du saint-siége, s'engagea à le soutenir en temps de guerre, et à payer un tribut annuel de 40 marcs (3).

Après le départ des Allemands, la lutte recommença entre les Guelfes et les Gibelins, sans que l'une des deux factions pût obtenir sur l'autre une prépondérance décisive. Bologne et Reggio se liguèrent contre Modène. Plaisance était inquiétée par Crémone, qui avait vaincu les Milanais. Les habitants de Mantoue vivaient en hostilité avec ceux de Vérone. Chacun parlait et agissait avec

(1) Murat., *Antiq.*, IV, 1128. — Murat., *Annal.* — Eichhorn, *Hist. de la Culture*, I, 116.

(2) *Annal. Moden.*, in Murat. ss., XI, 57. — *Trist. Calch. Hist. patr.*

(3) Odor. Rayn., ann. 1215.

énergie pour soutenir ses convictions ou le parti qu'il avait embrassé. C'était une époque empreinte à la fois de grandeur et de barbarie. On ne connaissait pas alors cette prétendue prudence qui consiste à ne donner raison à personne et à se maintenir neutre au milieu des partis. Parfois cependant on voyait un évêque, comme le fit Albert de Reggio, interposer son influence pour réconcilier les deux partis et obtenir leur reconnaissance. Mais on se mettait généralement en lutte ouverte avec son adversaire, et peu d'hommes eurent recours à ces manœuvres viles par lesquelles on cherche maintenant à nuire à ceux qui ne partagent pas les mêmes opinions. Tout avait à cette époque un aspect guerrier. La nouvelle d'une victoire était reçue avec enthousiasme, celle d'une défaite excitait un redoublement d'énergie pour en laver la honte. Le bruit des armes cessait-il de se faire entendre, on courait aux fêtes, on se livrait à des jeux dont le bruit retentissait au loin. La douce lumière de l'Église venait entourer les esprits devenus plus calmes; mais aussi que de malheurs attachés aux tentatives des hommes qui cherchaient à s'emparer du pouvoir dans les villes, aux luttes des bourgeois pour faire plier la noblesse sous leurs lois, aux combats que se livraient les villes, aux divisions qui empoisonnaient la vie! Que de proscriptions contre les vaincus, que d'attaques de la part de ceux-ci pour ressaisir le pouvoir? Que de ruines et de constructions de châteaux forts! Cependant on ne négligeait pas de faire des règlements et des ordonnances, d'opérer des réformes, et les villes d'Italie voyaient augmenter leur population et leur prospérité.

Frédéric exerçait par toute l'Allemagne l'autorité impériale dans sa plénitude. Il permit à Ottacar, roi de Bohême, de transmettre la couronne à son fils, et renonça, « par vénération pour le Crucifié dont il portait les insignes, » aux annates pour les abbayes impériales. Ayant fait venir

en Allemagne son fils Henri avec sa mère, il l'investit, à l'exemple de ses prédécesseurs, du duché de Souabe. Il apprit avec le plus grand plaisir que les chanoines de Cologne avaient choisi pour supérieur le comte Évrard de Berg, pour lequel il avait une grande estime, et qu'il nomma plus tard protecteur de son successeur et administrateur de toute l'Allemagne. Frédéric, entouré d'un grand nombre de princes, présida ensuite à Nuremberg, le jour de la fête des saints apôtres Philippe et Jacques, une diète à laquelle assista le cardinal Pierre, du titre de Sainte-Potentiana, qui rappela aux princes les engagements pris pour la cause sainte. Quelques membres de l'assemblée alléguèrent à la vérité que les affaires intérieures de l'Empire, la consolidation de la paix, les réformes à introduire dans l'administration de la justice, réclamaient avant tout la sollicitude du souverain et des princes, et que ces soins étaient incompatibles avec une croisade. Mais l'attachement de Frédéric pour Innocent, l'autorité de celui-ci, l'inviolabilité du vœu qu'il avait contracté, et le zèle pour une cause qui passait pour divine, l'emportèrent sur toute autre considération. Le jeune roi désirait un théâtre où il pût se montrer digne de ses ancêtres, de la couronne qu'il portait et de sa charge de protecteur suprême de la chrétienté. Cependant on ne négligea pas de faire pour l'Empire ce qui était le plus nécessaire (1).

Les barons anglais et les habitants de Londres apprirent avec indifférence l'excommunication telle qu'elle avait été publiée dans sa première forme. Les cloches se faisaient entendre ainsi que les chants des fêtes; le service divin continuait à se célébrer, car les prélats n'avaient pas publié l'excommunication en tout lieu. « Pourquoi, « disait-on, le pape s'immisce-t-il dans des affaires tempo-

(1) Brower, *Hist. Trev.*, II, 118. — *Magn. Chron. Belg.*, p. 247. — Godofr., *Monach.*

« relles ? Dieu ne l'a chargé que des choses spirituelles. « L'insatiable cupidité des Romains veut donc aussi « s'étendre sur celles-là ? Le pape prétend-il être le « successeur de Constantin, et non celui de saint Pierre ? » Pendant ce temps, les bandes soldées par le roi continuaient leurs ravages comme l'année précédente. Leur fureur s'exerça particulièrement contre l'île d'Ely, et la cathédrale même n'échappa pas à leurs dévastations. Chaque jour les barons éprouvaient de nouvelles pertes. Au commencement de mars ils se trouvaient à Londres où ils s'étaient retirés de tous côtés avec leurs compagnons français, et d'où ils firent réclamer des secours au prince Louis. Ils se tranquillisèrent quand le fils de Philippe-Auguste leur annonça qu'il s'embarquerait à Calais à Pâques. La nouvelle bulle d'excommunication publiée avant le carême, et qui s'étendait à tous les ecclésiastiques qui avaient continué à célébrer l'office divin, ne les toucha pas plus que la première (1).

Innocent mit tout en œuvre pour détourner le roi de France de secourir les barons. Déjà, au commencement de janvier, il avait écrit la lettre suivante à l'archevêque de Bourges : « Les barons sont des traîtres soulevés contre leur souverain, et veulent le précipiter du trône, bien qu'il porte la croix. Appelez la noblesse de votre diocèse à son secours ; en combattant des rebelles qui sont plus farouches que les Sarrasins, elle prouvera avec quel courage elle s'élèverait contre ces derniers. » Le pape écrivit aussi plusieurs fois au roi de France et à son fils pour les dissuader de prêter assistance aux ennemis du roi d'Angleterre. Le duc de Bourgogne, plusieurs archevêques et évêques des deux royaumes, reçurent les mêmes exhortations, et le roi d'Angleterre fut prévenu que d'a-

(1) *Anon. Cont. Howed.* — Rad. Coggesh., p. 110.

près la prière de ses ambassadeurs un légat allait se rendre dans ses États (1).

Le 25 avril, le cardinal Gualo, légat du pape, se rendit à Lyon, et pria Philippe de s'opposer aux hostilités de son fils contre l'Angleterre. Il lui représenta que le roi étant vassal du saint-siége, il devait plutôt aller à son secours. Philippe répondit au légat : « L'Angleterre n'appartient point au patrimoine de saint Pierre. Jean ayant « essayé d'arracher la couronne à Richard, a été jugé par « la cour des pairs. Il n'a donc jamais été souverain légitime et n'a pu disposer de son royaume. Il a, en outre, « occasionné des troubles dans ses États par le meurtre « d'Arthur, meurtre pour lequel il a été déclaré déchu « par notre cour des pairs. De plus, un roi n'a pas le « droit de donner son royaume sans le consentement des « barons chargés de sa défense. Si le pape approuve de « semblables principes, il donne un dangereux exemple à « tous les souverains. » Les barons français indignés ajoutèrent : « Nous sacrifierons notre vie pour prouver qu'un « monarque n'a pas le droit de donner de son autorité « privée la suzeraineté de son royaume, et de faire des « barons des arrière-vassaux. »

Louis arriva le lendemain. Le prince, ayant pris place à côté de son père, jeta un regard courroucé sur le légat, qui renouvela sa demande. Philippe répliqua : « J'ai « toujours fidèlement servi le pape et l'Église. Louis ne « recevra jamais de moi ni conseils ni secours pour une « semblable entreprise. Mais s'il croit avoir des droits « sur l'Angleterre, j'espère qu'on les reconnaîtra. » Un chevalier, que Louis avait choisi pour son avocat, répondit aussitôt : « Si Jean n'avait pas le droit de céder « sa couronne sans l'assentiment des grands, il pouvait « cependant la déposer. C'est ce qu'il a fait; aussi, dès ce

(1) Martene, *Thes.*, I, 850. — *Index. Epist. Innoc. III.*

« moment, le trône fut-il vacant. On ne peut disposer d'un « trône vacant qu'avec l'assentiment des barons, et ces der- « niers ont appelé au trône Louis, mon maître, en considé- « ration de la naissance de sa femme. » Le légat chercha à opposer à ces raisons le privilége dont jouissaient les croisés, privilége qui plaçait pendant quatre ans le roi sous la protection du saint-siége. « Mais, ajouta Louis, Jean a com- « mencé les hostilités avant d'avoir pris la croix. Il m'a « enlevé et démantelé plusieurs châteaux, massacré les « garnisons ; maintenant encore il est en guerre avec « moi ; je puis donc légitimement le combattre. » Le légat persista, menaça le prince d'excommunication, et renouvela ses démarches près de Philippe. « Grâcieux seigneur, « dit Louis à son père, je relève de vous pour les fiefs que « je possède dans vos États, mais vous n'avez aucun ordre « à me donner relativement à l'Angleterre. J'en appelle « au jugement de mes pairs ; vous ne pouvez m'empêcher « de faire valoir mes droits ; vous le pouvez d'autant moins « que vous ne pouvez me prêter secours pour les défendre. « Ne mettez donc aucun obstacle à mes desseins, car je « suis résolu à soutenir au prix de ma vie et de mon sang « les prétentions de mon épouse. » Après avoir dit ces paroles, Louis quitta l'assemblée.

Le lendemain, il eut une nouvelle entrevue avec son père. Il le pria, les larmes aux yeux, de ne lui susciter aucun obstacle. « Je me suis engagé par serment, lui dit-il, à secourir les barons anglais, et j'aimerais mieux rester pendant quelque temps sous le poids de l'excommunication, que de devenir parjure. » L'opiniâtreté du fils arracha enfin le consentement du père. Cependant, prévoyant de nombreuses difficultés, il se contenta de donner à son fils la liberté de faire ce qu'il voudrait, et lui donna sa bénédiction. Ce dernier dépêcha aussitôt à Rome des députés chargés d'exposer au pape ses droits sur l'Angleterre, et afin d'arriver avant le légat en Angle-

terre, il se hâta de se rendre sur les côtes avec son armée, dans laquelle se trouvaient le comte Guillaume de Hollande avec trente-six chevaliers, plusieurs héros de Bovines, et un grand nombre de barons français. Le comte Guillaume ayant demandé un sauf-conduit, Philippe lui répondit : « Je vous l'accorde volontiers dans mon « royaume; mais prenez garde de tomber au pouvoir « d'Eustache le Moine, qui garde la mer; ou du moins « s'il vous arrive malheur, ne me l'attribuez pas (1). »

La faute de Jean fut de ne pas attaquer les barons à Londres, ainsi qu'ils le craignaient. Au lieu d'agir ainsi, il se dirigea sur Douvres, afin de s'assurer du danger et de prendre ses mesures en conséquence. L'évêque de Winchester, chargé de faire une dernière tentative près de Philippe pour l'engager à détourner son fils de l'expédition, revint sans avoir été entendu, car la résolution de Louis était irrévocable. Celui-ci embarqua immédiatement ses troupes à Calais sur six cents navires et vingt-quatre galères bien équipées. La flotte anglaise, chargée de s'opposer au débarquement, se brisa contre les rochers qui bordent la côte, ou fut poussée en pleine mer par la tempête. Louis, avide de gloire et du désir d'aborder un des premiers, brava la tempête et navigua en tête de la flotte; aussi Jean se serait-il facilement emparé de la personne de son adversaire s'il n'eût pas perdu la tête. Le 20 mai, la flotte arriva devant l'île de Thanet. Jean, témoin du débarquement, craignant de voir ses mercenaires, la plupart Français, passer à l'ennemi, ne fit aucune tentative pour s'y opposer. Abattu, il se retira à Winchester (2). Louis s'établit sans résistance à Sandwich sur le sol d'Angleterre, et soumit Rochester et le

(1) *Art de vér. les dates*, XIV, 432. — On trouve tous ces détails dans Matth. Par.

(2) Rad. Coggesh., Matth. Par., et *Annal. Waverl.* — *Anon. Cont. Rog. Howed.* — *Chron. Turon.*, in Martene, *Coll. ampl.*, V, 1056.

comté de Kent. Les barons, reprenant courage, sortirent de leur retraite; Français et Anglais, et un grand nombre d'hommes qui jusqu'alors avaient suivi les drapeaux de Jean, se rangèrent sous la bannière du fils de Philippe-Auguste, qui fit son entrée à Londres le jeudi après la Pentecôte, au milieu des acclamations générales. Chacun lui rendit hommage; lui, de son côté, jura de rétablir les anciens droits. Il ne fut point question de la grande charte arrachée à Jean l'année précédente. Plusieurs barons qui, jusqu'à ce jour, avaient reconnu l'autorité de Jean, et même le comte de Salisbury, frère du roi, s'empressèrent, sur l'invitation de Louis, de lui faire hommage. Ce prince nomma Simon de Langhton son chancelier, qui, malgré l'excommunication, faisait célébrer l'office divin, suivant en ceci l'exemple des barons (1).

Le cardinal Gualo ayant appris l'invasion de Louis, brava tous les dangers, pour remplir la mission dont le pape l'avait chargé. Il suivit donc le prince, traversa heureusement son armée, et rejoignit Jean à Glocester. Là, dans une assemblée d'évêques, d'abbés et d'ecclésiastiques, il fulmina de la manière la plus solennelle l'excommunication contre Louis et ses partisans. Mais plusieurs ecclésiastiques ayant déclaré que celui-ci avait exposé ses droits au pape, ne tinrent aucun compte de l'excommunication. Jean avait beaucoup compté sur l'arrivée du légat; mais il se trompait, car tous les chevaliers et tous les mercenaires flamands l'abandonnèrent, les uns pour rentrer dans leurs foyers, les autres pour se joindre à l'armée de Louis. Les gens du Poitou seuls lui restèrent fidèles. Jean n'en opéra pas moins la soumission des comtés de Sussex, d'Essex, de Suffolk et de toutes les provinces orientales, à l'exception des villes fortifiées de Douvres et de Windsor. Ayant approvisionné plusieurs places de vivres et de munitions

(1) *Anon. Cont. Rog. Howed.* — Matth. Par.

de guerre, il chercha aussi à se fortifier à l'extérieur. Il chargea son neveu Othon de le réconcilier avec le comte de Loos, réconciliation qui eût pu s'opérer facilement s'il eût promis de favoriser les prétentions de celui-ci sur le comté de Hollande, dont Guillaume avait perdu les droits en embrassant la cause de Louis.

Cependant, pour paraître obéir aux ordres du pape, Philippe-Auguste ordonna de séquestrer les domaines de son fils et des barons qui s'étaient joints à lui. Il offrit même, si l'Église le jugeait convenable, de s'opposer à main armée à leurs projets. Mais Innocent ne prit point le change. Il écrivit à l'archevêque de Sens, pour le prier d'étendre l'excommunication jusque sur la personne du roi. Les primats que l'archevêque avait convoqués à Meaux déclarèrent ne point accepter cet ordre, et demandèrent une déclaration précise du pape, attendu que Philippe n'avait point violé le traité conclu avec l'Angleterre (1).

Les députés envoyés à Rome par Louis y arrivèrent à Pâques. Le pape les reçut avec cordialité, mais d'un air abattu. Après avoir reçu le salut au nom de leur maître, il leur dit : « Il n'est pas digne que nous répondions à son « salut. » Les députés répliquèrent : « Saint-Père, écoutez « d'abord nos motifs et nos excuses; nous sommes con- « vaincus qu'alors vous jugerez digne de votre salut un « prince catholique dévoué à l'Église. » Innocent leur répondit en les congédiant, qu'ils le trouveraient en tout temps et en tout lieu disposé à les entendre. Le lendemain, un serviteur les pria de venir au palais. Innocent leur fit un grand nombre d'observations, et écouta ensuite avec attention leurs réponses. Elles étaient conformes à celles que Philippe avait faites verbalement au cardinal Gualo. Innocent s'étant frappé la poitrine, dit en soupirant : « Je ne « vois pas que l'Église puisse échapper à des embarras inex-

(1) *Gall. Christ.*, XII, 59.

« tricables. Si le roi d'Angleterre est vaincu, nous devons « le protéger comme notre vassal. Si Louis est vaincu, « son malheur tombe sur nous-même; car il a toujours « été pour nous un soutien, un secours et un refuge « dans le danger. Nous ne voudrions pas, au prix de « notre vie, qu'il lui arrivât quelque malheur. Avant « de prononcer, nous attendrons le rapport du cardinal « Gualo. Vous aurez une réponse pour le jour de l'As- « cension. »

Voici les trois raisons sur lesquelles les députés de Louis fondaient les prétentions de leur maître à la couronne d'Angleterre. D'abord Jean a lui-même assassiné d'une manière perfide son neveu Arthur, et a été condamné à mort par la cour des pairs de France. A quoi le pape répliqua : « Le roi, en sa qualité d'oint du Sei- « gneur, était placé au-dessus des barons; ceux-ci, par « conséquent, n'avaient aucun droit de prononcer une sen- « tence de mort contre le roi, sans l'avoir entendu et « convaincu, et sans lui avoir fait avouer son crime. » Les députés réfutèrent la première partie de cet argument, en s'appuyant sur le droit féodal; la seconde, en représentant que le roi avait été cité, mais n'avait pas comparu, et le pape répliqua: « L'histoire fait, à la vérité, mention « d'un grand nombre de princes et d'empereurs morts « assassinés, mais ne cite aucune sentence de mort pro- « noncée contre un oint du Seigneur. Qui prouvera « qu'Arthur ne s'est pas rendu coupable de félonie envers « son oncle et souverain ? » La seconde raison se confondait avec la première, et reposait sur le refus fait par Jean de comparaître devant la cour des pairs. Le pape fit observer que « Jean n'avait été que contumace, et « qu'à ce titre on n'avait jamais condamné à mort. On au- « rait eu, tout au plus, le droit de séquestrer ses fiefs. « En définitive, son crime n'était pas de nature à entraîner « l'exhérédation de ses enfants. En admettant même cela,

« la sœur d'Arthur serait la plus proche héritière, et, à « défaut de celle-ci, Othon, comme fils de la sœur aînée. « Voulût-on considérer la reine de Castille comme héri-« tière, son fils devait venir en premier lieu, et après lui « sa fille aînée, la reine de Léon. » — La troisième raison était la guerre commencée contre Louis par le roi Jean, avant qu'il fût vassal de l'Église et qu'il eût pris la croix. « Louis aurait dû, dans ce cas, répondit Innocent, s'em-« parer des fiefs que le roi d'Angleterre possédait en « France, et le respecter en sa qualité de croisé et de « vassal de l'Église. Le concile a prononcé contre les ba-« rons et leurs adhérents, une sentence d'excommunica-« tion qui frappe aussi le prince Louis. — L'héritier de « la couronne de France, répliquèrent les députés, ne « prête pas assistance aux barons, il défend ses droits, et « certainement ni le pape ni le concile ne voudront rendre une sentence contraire au droit (1). »

Bientôt le pape apprit le débarquement de Louis. Cette nouvelle lui causa une douleur profonde (2); il résolut de prendre des mesures extrêmes. Il s'agissait de l'honneur et de l'autorité du saint-siége, du maintien des droits nouvellement acquis. Le roi d'Angleterre se trouvait dans l'impossibilité d'aller à la croisade, le grand but des efforts du pape. Ayant convoqué le clergé, il prononça publiquement un discours sur le texte du prophète (3) : « L'épée, oui, l'épée est aiguisée, elle est polie; elle est aiguisée pour tuer les victimes; elle est polie pour jeter un grand éclat (3). » Au milieu de ce discours Innocent prononça l'excommunication contre Louis et ses adhérents, manda des notaires, et leur dicta des paroles dures, même trop dures en apparence contre Philippe. Il envoya dans les

(1) On trouve de plus amples détails dans Matth. Par.

(2) Albericus.

(3) Ezech., XXI, 9, 10.

deux royaumes la bulle d'excommunication contre Louis et sa suite. Les archevêques de France devaient la publier dans tout le pays. Elle fut envoyée en Angleterre à l'abbé des Augustins de Cantorbéry ; ni prières, ni menaces, ni représentations ne purent empêcher cet ecclésiastique de la rendre publique, convaincu qu'il était de la non validité des droits du prince. Le chancelier de Londres, et quelques autres seigneurs accusés de s'être révoltés contre leur souverain, furent sommés de comparaître à Rome (1).

Louis de son côté s'avança en Angleterre, soumettant des villes et levant des contributions de guerre. Alexandre, roi d'Écosse, âgé de seize ans, entra dans le midi de l'Angleterre, envahit le Northumberland, descendit jusqu'à Londres, et rendit de grands services à la cause de Louis en lui prêtant foi et hommage pour tous les domaines relevant de la couronne. D'un autre côté, le cardinal Gualo agissait activement dans l'intérêt du roi (2). Il s'empara des propriétés appartenant aux ecclésiastiques et aux couvents soupçonnés de soutenir Louis et les barons. Philippe, ayant reproché à son fils de ne point entendre l'art de la guerre, puisqu'il laissait sur ses derrières la forteresse de Douvres, défendue par une vaillante garnison, ce prince vint mettre le siége devant cette place. Louis, irrité de la résistance de Robert de Burgh, jura de ne point se retirer avant de s'en être rendu maître; il résolut de la prendre par famine et de faire pendre tous ses défenseurs (3). Les barons se mirent enfin en campagne. Le pays eut à souffrir des excès de tous les

(1) Albericus. — Guil. Armoric, p. 89. — *Chron. W. Thornton*, in ss. *Rer. Angl.*, p. 1864. — Matth. Par.

(2) *Annal. Waverl.*

(3) Il l'assiégea cependant inutilement pendant quinze semaines. *Annal. Waverl.*

partis (1). Jean ayant appris que les barons assiégeaient Windsor, et que Louis était devant Douvres, exerça de nouveau sa colère contre les possessions des grands, qui avaient été épargnées jusqu'alors. Les barons se déterminèrent alors à lever le siége, dans le dessein de couper la retraite au roi, qui se trouvait dans le comté de Suffolk, à peu de distance de la côte. Mais des émissaires en donnèrent avis à Jean, et celui-ci, avant que les barons eussent atteint Cambridge, se rendit à Stamford, pour débloquer Lincoln, et ravager le pays de Galles. Les barons, trompés dans leur attente, rentrèrent à Londres chargés de butin (2).

L'Angleterre fut donc livrée pendant trois mois à la merci de trois armées, dont chacune cherchait à surpasser l'autre en excès. La conduite des barons prouve que leur haine contre Jean, plus que leur attachement à l'héritier de Philippe-Auguste, les avait déterminés à appeler Louis à leur secours. Cet attachement se refroidit entièrement, quand le vicomte de Melun leur apprit à Londres, à son lit de mort, que Louis et seize comtes et barons français s'étaient engagés par serment à faire la conquête du pays, à placer la couronne sur la tête de Louis, et à bannir ensuite tous les seigneurs anglais qui combattaient à ses côtés, comme traîtres à leur roi. Cette déclaration leur parut d'autant plus vraie qu'elle était faite par un moribond, et que le vicomte, qui expira immédiatement après, avait assuré être lui-même l'un des seize contractants. Ajoutons que Louis donna à leur grand déplaisir des domaines et des châteaux à des seigneurs français, et que les barons commençaient à se fatiguer de l'excommunication. Quelques-uns d'entre eux, et principale-

(1) Matth. Par. — *Vit. Abb. S. Alb.*, p. 78.
(2) *Anon. Cont. Rog. Howed.* — Rad. Coggesh.

ment ceux que la crainte avait placés sous la bannière du prince étranger, se fussent volontiers réconciliés avec Jean, s'ils eussent été sûrs du pardon (1).

Les comtés de Suffolk et de Norfolk souffraient de l'indiscipline des soldats de Jean. L'abbaye de Croyland fut pillée et ses récoltes incendiées. Jean s'avançant vers le nord, et venant de traverser avec son armée la petite rivière de Welland, afin de pénétrer plus avant dans le Lincolnshire, fut surpris par le reflux de la mer, qui étendit ses vagues sur les chariots et les chevaux qui portaient son trésor, ses effets précieux, les joyaux de la couronne, et engloutit hommes et chevaux (2).

Cette catastrophe l'agita violemment : aussi, pour s'étourdir, se livra-t-il à son intempérance. Il eut d'abord une indigestion qui fut suivie du dévoiement ; cependant il put atteindre Leford. L'effet d'une saignée fut neutralisé par la colère qu'il éprouva en apprenant que la ville de Douvres serait obligée de capituler, s'il ne parvenait à la faire débloquer. Il se fit transporter à Newerk. La maladie ayant pris un développement rapide, Jean, d'après le conseil de l'abbé de Croxston, qui était aussi son médecin, se confessa, reçut l'extrême-onction, et ordonna aux vicomtes et aux châtelains de reconnaître Henri, son fils aîné, pour successeur. Il eut à peine le temps de prendre connaissance d'une lettre signée de plus de quarante barons, qui demandaient à se réconcilier, d'exprimer à l'abbé le désir d'être inhumé à Worchester dans l'église de Saint-Wulstan ; il expira dans la nuit qui suit la fête de saint Luc l'évangéliste, à l'âge de cinquante et un ans, et après un règne de dix-sept ans cinq mois et quatre jours (3). Les progrès rapides de sa maladie donnèrent quelque consistance aux bruits d'empoisonne-

(1) *Anon. Cont. Rog. Howed.* — Matth. Par.

(2) *Anon. Cont. Rog. Howed.* — Rad. Coggesh.

(3) Matth. Par. — *Annal. Waverl.* — Rad. Coggesh.

ment (1). — Une tourmente qui s'éleva, dit-on, au moment du décès de Jean, jeta l'effroi parmi les habitants. On cita plusieurs apparitions horribles ; ce qui augmenta l'opinion désavantageuse qu'on avait généralement de lui. Cependant des personnes pieuses espéraient que de bonnes œuvres intercéderaient en sa faveur devant le tribunal de Dieu. Il avait à peine rendu le dernier soupir, sans être regretté de personne, que les gens de sa cour se sauvèrent, emportant tout ce qu'ils avaient trouvé, de sorte que le châtelain de Newerk fut obligé de fournir ce qui était nécessaire pour couvrir le cadavre. Les soldats de Jean conduisirent en armes sa dépouille mortelle à la cathédrale de Worchester, où l'on découvrit, il y a quelques années, ses ossements et ses vêtements parfaitement conservés, et tels qu'ils sont gravés sur la pierre sépulcrale (2).

Jean était de petite taille ; son air commun décelait la bassesse de son âme. C'était un des hommes les plus vils, un des princes les plus abominables dont l'histoire fasse mention. Avide de domaines, il tenta de placer sur sa tête la couronne d'Angleterre du vivant même de Richard, et il tint enfermée, pendant toute sa vie, sa nièce Éléonore, craignant que cette princesse, venant un jour à se marier, ne lui contestât ses droits au trône. Par ses luttes imprudentes avec Philippe-Auguste, il lui livra ses plus belles possessions en deçà du détroit (3). Il envahissait légèrement le royaume de son voisin, et prenait aussitôt la fuite lorsqu'une armée marchait à sa rencontre, ou lorsqu'on lui offrait une bataille décisive. Il confiait le

(1) On trouve diverses versions sur sa mort dans Knyghton, *de Event. Angl.*, in ss. *Rer. Angl.*, p. 2425.

(2) *Anon. Cont. Rog. Howed.* — Voy. *Lettres d'un mort.* Stuttgardt, 1831, I, 11 f.

(3) Buchanan, p. 240. — Rigord., c. 55. — *Chron. Turon.*, in Martene, *Thes.*, V, 1038.

sort de ses villes au courage douteux ou à la fidélité incertaine des mercenaires. Mauvais négociateur et général inhabile, il cherchait à remplacer par la ruse la réflexion et le courage. L'art de semer la discorde était à ses yeux de la sagesse. Souvent il cherchait à récupérer par le parjure ce qu'il avait perdu par sa négligence. Il était tour à tour lâche et insouciant dans les situations critiques; il ne savait modérer ni sa colère ni sa joie à une nouvelle fâcheuse ou agréable. Redoutant les hommes de mérite, il ne leur portait aucun attachement, considérant leurs efforts pour le bien du pays comme une atteinte portée à son pouvoir. Il est difficile de décider si sa cupidité l'emportait sur sa prodigalité, surtout envers les étrangers auxquels il accordait seuls sa confiance. Il sacrifiait à ces deux passions toute justice, toute considération et tout devoir. L'évêque de Beauvais lui paya une rançon de 6000 marcs (1). En une seule année, il extorqua 1000 marcs à l'abbaye de Saint-Albin. Il conserva pendant sept ans l'abbaye de Ramsay, parce que les moines refusaient d'élire pour abbé le candidat qu'il avait désigné (2). Maints évêchés restèrent longtemps vacants pour qu'il pût en percevoir les revenus, ou bien il les distribuait à ses favoris, moyennant des sommes considérables. Non content d'avoir enlevé au comte de la Marche sa fiancée, il cherchait à séduire les femmes de la plupart des grands, dont il se moquait quand il avait réussi dans ses coupables desseins (3). Pour parvenir à ses fins, il employait la perfidie, et descendait même aux plus bas artifices. Voluptueux

(1) Matth. Par., p. 186. — *Anon. Cont. Rog. Howed.* — Matth. Par., p. 139.

(2) Matth. Par. — *Vit. Abb. S. Alb.*, p. 72. — *Monasticum Anglic.*, I, 241.

(3) Par un singulier hasard, sa veuve, cette Isabelle qu'il avait enlevée au comte de la Marche, se maria avec ce seigneur. *Art de vér. les dates*, X, 232.

et débauché, on le vit, jeune encore, faire décapiter la garnison d'Évreux, qu'il avait surprise par trahison, et planter les têtes sur des poteaux placés autour de la ville. Il donnait la préférence aux hommes sanguinaires pour des missions inhumaines. Loin d'arrêter la fureur de ses soldats, il les excitait; car, dans sa colère, il ne respectait ni les lois divines, ni les lois humaines. On ne sera donc pas étonné qu'on l'accusât, lui à qui on reprochait le meurtre de son neveu, d'avoir fait pendre cent quatre-vingts enfants, et d'avoir accumulé crimes sur crimes sans qu'on pût les compter. A côté de tant d'autres actes d'impiété, on lui reprochait aussi d'avoir considéré la foi chrétienne comme frivole, et d'avoir eu l'intention d'embrasser la religion de Mahomet.

Nous sortirions du cadre de cette histoire, si nous voulions dire comment, par l'influence active du légat, que le pape appuya comme suzerain de l'Angleterre, Henri, fils de Jean, prince âgé de dix ans, fut couronné roi à Glocester; si nous voulions raconter les événements qui éloignèrent de Louis le clergé et les barons, et les amenèrent à reconnaître leur légitime souverain; les guerres intestines qui continuèrent à troubler le pays; l'accroissement du parti du nouveau roi; la destruction d'une flotte française qui apportait du secours à Louis, et la situation de ce prince, qui, sur le point d'être cerné dans Londres par l'armée royale, conclut la paix et s'embarqua pour la France le jour de la Saint-Michel, après s'être réconcilié avec l'Église et avoir été indemnisé de toutes ses dépenses (1).

Le roi de Castille, placé sous la tutelle du puissant et ambitieux comte de Lara, qui avait obtenu cette tutelle de Bérengère, sœur du jeune Henri, devait épouser

(1) *Anon. Cont. Rog. Howed.* dit que sa prompte expulsion ressembla à un miracle.

Mathilde, princesse de Portugal. Celle-ci se rendit donc en Castille, accompagnée de ses tuteurs ; mais Innocent n'ayant pas voulu consentir à ce mariage, chargea les évêques de Burgos et de Palencia de déclarer le refus en son nom. Mathilde retourna dans son pays et consacra sa vie au Seigneur (1). Ces mêmes évêques et le doyen de Saint-Jacques devaient se concerter pour faire cesser le différend qui existait entre le roi de Portugal et ses sœurs, au sujet du testament de leur père. On croyait pouvoir atteindre ce but en confiant les villes contestées aux chevaliers du Temple, qui les occuperaient au nom des princesses et avec la réserve des droits du roi. Si les agressions du roi étaient reconnues injustes, ce monarque serait tenu de dédommager ses sœurs, et le contraire aurait lieu si ces dernières avaient résisté sans motif à ses ordres. Le différend fut aplani à ces conditions.

Guido de Montfort et les évêques conseillèrent à Simon, immédiatement après leur retour de Rome, de demander au roi de France l'investiture des provinces conquises. Simon goûta ce conseil, mais il voulut auparavant prendre possession du duché de Narbonne. L'archevêque n'ayant pas consenti à renoncer à ses droits, il en résulta entre eux une rupture ouverte qui amena des négociations infructueuses, des actes de violence, des sentences d'excommunication, et de nouvelles plaintes au saint-siége. Le pape ne prit une décision dans cette affaire que l'année suivante (2). Avant de partir pour la cour de France, Simon exigea de nouveau des bourgeois de Toulouse l'hommage pour lui, pour son fils et ses descendants. Cette cérémonie étant terminée, il jura, ainsi que son fils, le lendemain 8 mars, en présence des consuls, du conseil et de la bourgeoisie, « d'être, en l'hon-

(1) Ferreras, IV, 111-117.

(2) Lettre du pape Honorius III aux archevêques. *Gall. Christ.*, VI, 64.

neur de Dieu et de la sainte Église, un bon et fidèle seigneur, pour tous les hommes et les femmes de Toulouse et des faubourgs; de protéger l'Église et les bourgeois dans leurs personnes et leurs biens, à la réserve des cas où la justice devait avoir son cours. S'il s'écartait de ses promesses, le conseil des prudhommes devait l'en avertir, afin qu'il ne devînt pas parjure (1). » Il fit ensuite revenir les douze consuls retenus en otage à Arles, et se mit en route, après avoir nommé un sénéchal pour gouverner la ville.

Au milieu des plus grands témoignages de respect, Simon arriva à Melun, où Philippe-Auguste l'accueillit avec bienveillance. Après avoir fait serment de vassal, il obtint à Pont-de-l'Arche un diplôme par lequel le roi le reconnut, à la réserve des droits de tout autre, son vassal pour les comtés de Narbonne et de Toulouse, pour les vicomtés de Béziers et de Carcassonne, ainsi que pour les fiefs que le comte Raymond tenait du roi de France. Le 10 avril, Philippe donna connaissance de ces dispositions à tous ses vassaux (2). Ce dernier acte du suzerain fit perdre à Raymond tout espoir de recouvrer ses États; Raymond, cousin du roi de France, beau-frère de l'empereur d'Allemagne et du roi d'Angleterre, oncle des rois de Castille et d'Aragon, gendre du roi de Navarre, était proscrit et fugitif, sans savoir où trouver un asile.

Mais le concile n'avait accordé à Simon que le pays conquis par l'armée catholique. Les domaines situés sur le Rhône avaient été donnés par Innocent au jeune Raymond. Ce dernier vint avec son père à Marseille, où il trouva les esprits bien disposés en sa faveur, et où il reçut bientôt l'agréable nouvelle qu'Avignon voulait le reconnaître pour seigneur. Ils firent leur entrée dans cette

(1) *Hist. du Langued.*, III, 284.

(2) On trouve les deux diplômes dans l'*Hist. du Langued.*, III, Preuv., p. 252.

ville au milieu des acclamations du peuple et aux cris de « Vive Toulouse, vivent le comte Raymond et son fils. » Bientôt Tarascon se déclara aussi pour le jeune Raymond, et plusieurs seigneurs du pays lui offrirent leurs services pour l'aider à reconquérir l'héritage de ses pères. On résolut de déclarer la guerre à tous ceux qui possédaient des domaines faisant partie de cet héritage, et principalement au comte Simon de Montfort. Plusieurs seigneurs amenèrent leurs troupes au comte, et l'on vit à Avignon les bannières de plusieurs villes de la Provence et du comté Venaissin. Bientôt le jeune Raymond se trouva à la tête d'une armée considérable, tandis que son père se rendait en Aragon pour y réclamer aussi des renforts (1). Lors de son départ, les barons et autres seigneurs jurèrent d'aider son fils de leurs conseils et de leur épée.

L'un des historiens de cette époque dit judicieusement : « Tant que l'armée catholique n'eut en vue que le rétablissement de la foi et l'anéantissement de l'hérésie, elle marcha de succès en succès ; mais dès que Simon eut achevé la conquête du pays, qu'il la partagea entre ses compagnons d'armes en s'en réservant la suzeraineté ; dès qu'il eut changé le but primitif de l'expédition, que les Français attribuèrent leurs victoires bien plus à leur valeur qu'à la protection divine, et qu'ils donnèrent un libre essor à leur cupidité, alors le Seigneur leur prépara le calice de sa colère qu'il versa sur tous (2). » Plusieurs circonstances contribuèrent à rendre de plus en plus difficile la position des Français du nord dans les pays conquis. La décision du concile excita un juste mécontentement chez la plupart des barons ; d'autres regardaient cette affaire comme terminée. Les secours annuellement fournis par la France à l'armée catholique cessèrent d'autant plus promptement

(1) *Chroniques.*
(2) Guil. de Pod. Laur., c. 27.

que la noblesse française exerçait sur un autre théâtre sa valeur chevaleresque. Ceux qui devaient contenir ces contrées sous l'obéissance se trouvèrent donc trop faibles. D'un autre côté, l'attachement des populations pour l'ancienne maison régnante avait bien pu être comprimé un moment, mais non étouffé ; il se manifesta avec un vif éclat aussitôt que le jeune Raymond se présenta à la tête d'une armée considérable devant Beaucaire, ville sur laquelle, d'après la déclaration d'Innocent, Simon de Montfort n'avait que des droits douteux.

Voici le résumé des événements qui survinrent : Simon mit tout en œuvre pour dégager Beaucaire, mais il se vit contraint d'abandonner cette ville à son adversaire par un traité. Les domaines du comte de Foix devinrent ensuite le théâtre de la guerre. Toulouse rappela son ancien seigneur, et Simon assiégea cette ville pendant neuf mois sans succès, malgré les renforts qui lui arrivèrent de France et les talents militaires qu'il déploya pendant ce siége. L'insurrection fit chaque jour de nouveaux progrès, et les secours devinrent plus rares. Enfin, le 25 juin 1218, peu de semaines après la mort d'Othon, une pierre, partie des remparts de cette ville, l'atteignit mortellement à la tête, et il eut à peine le temps de recommander son âme au Sauveur (1). Telle fut la fin de ce guerrier, aussi vaillant qu'expérimenté dans l'art de la guerre. S'il ne recula devant aucun sacrifice quand il s'est agi de la foi et de l'honneur de l'Église, il outrepassa souvent les limites de la justice et du bon droit pour élever sa maison. Quelques contemporains l'ont regardé comme un martyr; d'autres, plus impartiaux, ont blâmé sa cupidité et l'indulgence excessive qu'il eut toujours pour les désordres de l'armée catholique. La postérité l'a

(1) Martene, *Thes.*, I, 493. — Guil. de Pod. Laur., c. 30. — Petr. Vallissern., c. 86.

placé avec raison au rang des plus illustres capitaines dont la France ait à s'enorgueillir. Son fils Amaury le fit inhumer dans la cathédrale de Carcassonne, d'où il fut transporté plus tard auprès des siens, au couvent de Hautes-Bruyères, situé à une lieue de Montfort-l'Amaury, château de sa famille. Son mausolée, où il était représenté les mains jointes et les regards dirigés vers le maître-autel, rappelait à la postérité les sentiments les plus intimes et les plus profonds de sa vie (1).

Pendant un règne de onze ans, les Grecs et les Latins n'eurent qu'à se louer de la douceur du gouvernement de Henri de Constantinople. Ce prince plaça un grand nombre d'indigènes dans les armées, et donna à d'autres des emplois et des dignités civiles. Il s'occupa plus à conserver et à affermir, par des traités, l'empire laissé par son frère, qu'à l'étendre par de nouvelles conquêtes (2). Dans ce but, il avait, après la mort de Johannitius, roi des Bulgares, épousé une fille de ce prince, et s'était ainsi assuré l'alliance de ces dangereux ennemis. L'antipathie des Grecs pour la domination latine, entretenue par les mesures ecclésiastiques, et le petit nombre des chevaliers latins presque toujours divisés entre eux ou en lutte avec les indigènes, l'empêchèrent d'arriver à une pacification complète du pays. Dans cet état, la mort de l'empereur, survenue le 3 juin à Thessalonique, dans la quarantième année de son âge, et qu'on soupçonnait être le résultat d'un empoisonnement, fut un événement déplorable pour la domination des Latins (3). Henri n'ayant point laissé de descendance mâle, les barons placèrent sur le trône Pierre de Courtenay, dont le père, fils du roi

(1) Petr. Vallissern., c. 86, donne les détails de sa mort. *Hist. du Langued.*, III, 304, 305. — Ce monument fut détruit pendant la révolution.

(2) Georg. Acropol., c. 16, 15.

(3) Du Cange, *Fam. Byzant.*, p. 249. — Mireus, *Op. dipl.*, I, 140, not.

Louis le Gros, avait épousé Élisabeth, héritière de Courtenay et d'Auxerre. Ce seigneur était, par Yolande son épouse, beau-frère des deux empereurs défunts; il avait coopéré, douze ans auparavant, à la conquête de Constantinople, et pris une part glorieuse à la victoire de Bovines. Pour porter dignement la couronne, il enrôla des chevaliers et des fantassins; mais en traversant l'Épire, il tomba dans une embuscade que lui avait tendue le perfide Théodore Lascaris, et mourut peu après prisonnier, sans avoir pu atteindre le but élevé de ses efforts (1).

En nommant un patriarche, Innocent et le concile avaient espéré non-seulement rétablir dans l'Église de l'empire byzantin l'ordre dont elle avait un si grand besoin, mais consolider encore la réunion des deux Églises, qui était chancelante et restreinte. Ils avaient perdu de vue que ce ne sont point les formes extérieures et les institutions qui donnent la vie, mais que c'est la vie qui fait naître les institutions et les formes. Le but que se proposait Innocent ne fut donc point atteint. Le patriarche élu, quoique né en Occident, maintint le schisme, et montra cet esprit d'indépendance qui caractérisa toujours les patriarches dans leurs rapports avec le chef de la chrétienté. A peine fut-il en possession du siége patriarcal, qu'il s'arrogea des prérogatives qui n'appartenaient qu'au pape; il envoya des ambassadeurs en qualité de représentants, érigea à son gré des archevêchés, connut des appels qui devaient être déférés à la cour de Rome, et n'eut aucun égard aux décrets du concile. Aussi le pape Honorius se vit-il forcé de lui demander compte de sa conduite (2).

Du reste, les décrets du concile eurent pour résultat de faire prêcher la croisade dans plusieurs royaumes. Un

(1) Du Cange, *Hist. de Cple., etc.*, p. 67. — *Art de vér. les dates.*

(2) *Hist. chronol. patriarch. Constantinop.*, in *Act. ss. mens. Aug.*, I, 148.

grand nombre d'évêques et d'abbés, de retour dans leur pays, employèrent leur influence sur toutes les classes de la société pour les déterminer à coopérer à cette grande œuvre (1). En Allemagne, l'archevêque Evrard de Salzbourg réunit les ecclésiastiques de son diocèse, afin de régler la contribution du vingtième des revenus de l'Église pendant les trois années suivantes (2). L'évêque Frédéric de Halberstadt parcourut l'Allemagne en prêchant la croisade. Le célèbre maître Conrad de Marbourg montra dans cette circonstance le même zèle qu'il déploya plus tard dans d'autres missions. Dans la haute Allemagne, maître Salomon de Wurtzbourg s'efforça de ranimer l'enthousiasme pour les croisades (3). Dans le diocèse de Trèves, Innocent nomma l'abbé Reignier de Romersdorf, et l'abbé de Villars, prédicateurs et protecteurs de ceux qui prenaient la croix (4). L'archevêque de Tyr se rendit en France, et conféra sur cette affaire avec les prélats français rassemblés à Melun (5). Comme ce prélat connaissait la situation de ces provinces et le besoin d'un secours puissant, Innocent attendait beaucoup de son activité. Il obtint, en effet, des secours des bourgeoisies et des gens de la campagne, dans la basse et la haute noblesse. Cependant celle-ci, comptant sur l'expédition d'Angleterre, demanda un sursis jusqu'à l'année suivante, prétendant, malgré l'observation de l'archevêque, que le pape n'ayant rien changé aux décrets du concile, on ne pouvait la forcer à partir cette année. D'un autre côté, les bourgeois, prévoyant l'infructuosité d'une entreprise tentée sans le secours des chevaliers, refusèrent de se joindre aux Allemands, avec lesquels ils ne pouvaient point s'entendre. Ainsi, malgré l'activité d'In-

(1) Gervas., *Præmonstr. Abb. Ep.* 2.
(2) Hansitz, *Germ.*, s. II, 322.
(3) *Chron. Ursp.*
(4) *Gall. Christ.*, XIII, 655.
(5) Gervas., *Præmonstr. Abb. Ep.* 2.

nocent, l'exécution de ce projet fut différée, et ne fut poussée qu'avec tiédeur peu de temps après.

Les villes maritimes d'Italie pouvaient, au moyen de leurs vaisseaux, être d'un grand secours pour la nouvelle croisade. Un traité avait mis un terme à la lutte qui existait entre Gênes et Venise. Cette dernière ville ayant abaissé sa rivale, lui rendit son ancienne juridiction et toutes les places qu'elle possédait dans l'empire grec. Sous Alexis, les Génois s'étaient engagés, de leur côté, à payer aux Vénitiens une indemnité de 6,000 byzantines, et de 1,500 au comte Alemanno. Mais Gênes et Pise étaient toujours en guerre, ainsi que les villes de la Lombardie. Innocent crut pouvoir rétablir la paix par des démarches personnelles. Après avoir séjourné assez longtemps à Viterbe, il se rendit dans ce but, au mois de mai, à Pérouse, pour aller de là à Pise, et probablement dans d'autres villes de la haute Italie. Deux cardinaux, préalablement chargés de déterminer le podestat et le conseil de Pise à sacrifier leur haine contre les Génois au bien de la chrétienté, reçurent pour réponse : « Pise suivra en tout point avec plaisir les conseils du saint-père ; mais les trop grandes injustices des Génois lui font un devoir de ne point renoncer à s'en venger. Le moment est venu ; il ne se représentera peut-être plus ; elle doit donc faire ses préparatifs (1).

Quoique cette réponse fût défavorable, Innocent espérait arriver à son but, et comptait sur son autorité de chef de la chrétienté, et sur son influence personnelle. Mais pendant son séjour à Pérouse, il fut atteint d'une fièvre tierce, qui le quitta à la vérité promptement, mais que l'ignorance des médecins fit bientôt dégénérer en fièvre aiguë. Il souffrit plusieurs jours sans entrevoir le danger, et sans s'abstenir de manger des oranges, son régal fa-

(1) Marin, IV, 196. — Platina, *Vit. Innoc.* — *Chroniche di Pisa*, in Murat. ss., Suppl.

vori. Il survint une paralysie, puis un assoupissement, et enfin la mort (1). Innocent était alors dans sa cinquante-sixième année, et avait occupé le siége de saint Pierre dix-huit ans, six mois et sept jours. Il rendit le dernier soupir le 16 juillet 1216, et fut inhumé dans la cathédrale de Pérouse, dédiée à saint Laurent. Déjà, en 1615, toute trace de son mausolée avait disparu, et à cette époque ses ossements, réunis à ceux d'Urbain IV et de Martin IV, inhumés dans la même église, furent déposés dans la même urne. Une simple inscription annonce qu'elle contient les restes d'un pontife dont un contemporain a dit : *La gloire de ses actions remplit la capitale du monde et l'univers* (2). La plupart des souverains les plus puissants de son époque, et avec lesquels il avait eu les relations les plus multipliées, l'avaient précédé au tombeau ou l'y suivirent immédiatement. Au nombre des premiers se trouvaient, le landgrave Hermann de Thuringe, le roi Alphonse de Castille, Éric, fils de Canut de Suède, Henri, empereur de Byzance. Parmi les seconds, Jean d'Angleterre, et l'empereur Othon. Philippe-Auguste et Waldemar de Danemark furent les seuls qui survécurent quelques années à Innocent.

Ce pontife était d'une taille moyenne, mais régulière; les grâces de sa physionomie et la franchise de son regard traduisaient fidèlement toute la noblesse de son âme. La délicatesse de sa constitution, jointe à cette ac-

(1) Albericus.

(2) OSSA
TRIUM . ROMANORUM . PONTIFICUM .
QUI . PERUSIÆ . OBIERUNT .
INNOC . III . URBAN IV . MART . IV .
A . MCCXVI . A . MCCXLIV . A . MCCLXXII .
AB . HUIUS . TEMPLI . SACRARIO .
HUC TRANSLATA .
ANNO MDCXV .

Cette épitaphe nous a été communiquée par M. le comte Pompeo Litta.

tivité inépuisable, qui ne cédait à aucune représentation, lui occasionnèrent plusieurs maladies graves. Excellent homme, souverain distingué, il possédait toutes les qualités propres à remplir avec éclat le premier poste de la chrétienté (1). Doué d'une profonde pénétration, il joignait, à une excellente mémoire, tous les dons de l'esprit, et une érudition rarement compatible avec tant d'affaires; ses sentiments élevés l'entraînaient à de vastes projets, et il montrait dans leur exécution la plus grande fermeté et la plus intrépide constance; la résistance ne faisait que rechauffer son zèle, comme c'est le caractère des grandes âmes. S'adressait-on à lui, ses réponses étaient toujours aussi sages que réfléchies, et jamais il ne se laissait prévenir par un premier rapport. Avec cette prudence et cette supériorité d'esprit, il ne s'effrayait d'aucun obstacle, ne se laissait arrêter par aucun danger, ni par aucune menace, et l'obéissance et le respect pouvaient seuls le fléchir. Sévère pour les rebelles, bienveillant pour les humbles, il était inflexible quand il s'agissait de justice, bon lorsqu'il s'agissait de miséricorde. Ennemi de toute méchanceté et de tout désordre, il aimait mieux croire le bien que le mal; et, quoique d'un naturel vif, il était promptement disposé à l'indulgence. Son amour de la justice éclatait dans les grandes comme dans les petites choses, et ce sentiment était si fort chez lui, que rien n'était capable de l'en faire dévier : toutefois, il ne prit jamais de décision importante sans avoir préalablement consulté les cardinaux, et il disait qu'en toutes choses il aimait à recevoir des avis (2).

(1) *Pontifex vere maximus.* Baluz., *Præf. ad Ep.*

(2) Joh. Villani, *Chron.*, V, 23. — B. Gerlaci, *Chron.*, in Dobner, *Monum. hist. Boh.*, I, 128. — *Hist. Epp. Altissiod. Registr.*, 153. — Matth. Par. — *Vit. Abb. S. Alb.*, p. 76. — *Vita Innoc.*, qui précède l'édition de ses œuvres. — *Magn. Chron. Belg.* — *Gesta*, c. 141. — *Ep.* I, 182. — Günther, *Hist. Cptana.* — *Registr.* 154. — Günther, c. IX. — *Gesta*, c. 137. — — *Ep.* I, 357, 317. — *Myster. Missæ*, V, 2.

Mais l'homme ne se montre véritablement supérieur qu'autant qu'il joint l'intelligence à une grande moralité. Pour apprécier la moralité d'un homme, il faut, avant tout, rechercher en lui trois qualités, sans lesquelles point de véritable grandeur : la reconnaissance, l'amitié, et l'appréciation du mérite d'autrui. Innocent prouva, en maintes circonstances, qu'il possédait ces trois qualités. Il était affable, familier et simple dans sa vie privée. S'il tonna dans ses sermons contre la prodigalité de certains ecclésiastiques qui dissipaient les biens de l'Église; s'il s'écriait, en soupirant : « De nos jours, que d'hommes sont haut placés dans l'Église et qui ont peu ou point de mérite ! » Ces paroles n'avaient point pour but de produire un effet passager, mais elles étaient le fruit d'une conviction personnelle qui faisait dire à Innocent : « Malheur à moi si je suis un mercenaire, si les devoirs de ma charge sont loin de l'accomplissement, si mes paroles diffèrent de mes actions, et si je deviens la perte d'un grand nombre au lieu de les resusciter ! » La gravité de son caractère n'excluait pas la gaieté, et on le voyait assister avec plaisir à des jeux, et prendre part aux réjouissances publiques. Sa modestie s'opposa à ce que des présages, que des hommes pieux prétendaient avoir eus de sa future grandeur, fussent consignés dans les annales. Jamais sa conduite ne donna prise au moindre blâme, et ses contemporains le proclamèrent supérieur à tous ses prédécesseurs. Quoique l'expression de « pape très-pieux » puisse être considérée comme une formule de chancellerie, on convient cependant que l'administration de ce pontife réfute victorieusement toutes les calomnies débitées avec tant de légèreté contre ceux qui ont occupé ce siége (1).

(1) *Dominicæ primæ in quadragesima sermo. — In festo D. Laurentii sermo I. — In festo D. Sylvestri P. M. sermo. — Dom. II post Pascha*

On pourrait lui reprocher d'avoir eu souvent trop de confiance dans ses légats, et d'avoir pris, d'après leurs rapports, des mesures qu'aurait réprouvées sa justice, s'il eût eu une connaissance exacte des événements. Mais celui qui se trouve à la tête d'une vaste administration est obligé, s'il ne veut multiplier le désordre et paralyser l'action de l'autorité, d'accorder à ses agents une confiance qui ne doit point se laisser ébranler par des accusations accueillies légèrement. Toutefois, pour prouver la justice de son gouvernement, il suffira de rapporter que presque toutes ses mesures furent maintenues après sa mort, et qu'il pourrait être placé, sous tous les rapports, au nombre des saints (1). On rapporte cependant, d'après une vision de sainte Luitgarde, que ce pape était en purgatoire pour trois raisons que l'auteur de la Vie de cette sainte ne voulut pas faire connaître par respect pour ce grand pontife. Dans cette vision, Innocent aurait même avoué à sainte Luitgarde que, sans l'intercession de la Vierge, intercession qu'il devait à la fondation d'un couvent bâti en son honneur, il eût été condamné aux peines du feu éternel.

Pour donner à nos lecteurs une idée de l'esprit dominant et des formes extérieures du gouvernement de l'Église sous Innocent, il est nécessaire d'exposer quelles étaient ses convictions sur l'esprit du christianisme et sur l'importance de la papauté. Il regardait le Christ comme la source de toute grâce, et se disait son serviteur; il attribuait ses succès à l'appui qu'il recevait d'en haut. Dans sa pensée, tous les actes de sa vie, l'accroissement de l'autorité du saint-siége, la délivrance des dangers qui menaçaient ce siége, provenaient de la direction du chef

*sermo II.* — *Chron. Foss. Nov.* — Bussi, *Ist. di Viterb.*, p. 114. — *Gesta*, c. 6. — Günther. — Rigord, c. 66. — *In Innocentii constit. Decret.*, *etc.*, *Præf. opp.*, p. 244.

(1) *Platina. Vita Innoc.*

invisible dont il était le représentant indigne. Si, d'un côté, il eut constamment devant les yeux, comme point central de toutes ses convictions et de tous ses efforts, la grandeur et le fardeau de sa dignité; de l'autre il plaça toute sa confiance en Dieu, qui accorda son assistance à David; dans le Seigneur, qui confia la garde de son troupeau à Pierre qui l'avait renié trois fois. Il avait la conviction que le Seigneur ne le traiterait pas selon ses péchés, mais selon sa miséricorde infinie et selon son saint et glorieux nom qu'il invoquait (1). Il était fermement convaincu que celui qui avait été appelé à des fonctions épiscopales ne pouvait y renoncer, quelque pénibles qu'elles fussent, parce qu'en refusant de les remplir, on reniait en partie le Christ (2); et il était profondément pénétré de la nécessité de la grâce divine pour pouvoir dignement exercer des fonctions dont les devoirs lui paraissaient au-dessus de ses forces (3). Ses obligations lui paraissaient d'autant plus grandes qu'il était convaincu qu'il aurait à rendre compte, au jour du jugement dernier, du salut de tous les hommes sur lesquels il avait eu occasion d'exercer son influence (4). De même qu'autrefois, dans l'arche d'alliance, se trouvaient, avec la table du testament, la verge d'Aaron et la manne; de même, dans le cœur du pontife, devaient se trouver, avec la connaissance de la loi, la rigueur de la punition et la grâce de la douceur, afin qu'il pût verser dans la plaie le vin et l'huile (5). Il voyait, comme l'antiquité chrétienne, l'étendue et l'efficacité du ministère pastoral dans ces paroles du prophète : « Je t'ai placé au-dessus

(1) *Ep.* I, 1. — *Registr.* 149.

(2) Voy. la lettre de l'évêque de Vercelli, élu patriarche de Jérusalem dans la situation la plus critique de cette Église. *Gesta*, c. 88, et liv. VII,

(3) *In VII Ps. Pœnitentiæ præm.* — *Ep.* I, 490.

(4) *Ep.* XV, 106.

(5) *Ep.* XVI, 130.

50.

des peuples et des royaumes, afin que tu arraches, détruises, dissipes, édifies et plantes. » Il se demandait à lui-même s'il devait se réjouir plus de ces paroles que de celles qui lui sont adressées dans la personne de saint Pierre : « Je te donnerai les clefs du royaume des cieux. » La première sentence lui semblait devoir inspirer plus de crainte que de joie, car il est dit : « Un jugement sévère sera porté contre les supérieurs : » et « Plus tu es élevé, plus tu dois te montrer humble en tout (1). » S'il considérait ensuite le pape comme le sel de la terre, il était moins saisi de l'influence pénétrante et conservatrice qui se révèle sous cette image que préoccupé de l'attention sévère qu'il devait exercer sur lui-même, afin que le sel ne perdît de sa force intérieure ni dans la foi ni dans la vie. « Priez, mes frères, » disait-il au clergé assemblé ; » priez, faites monter, dans vos prières, vos gémissements vers le Père de toute miséricorde, pour que celui qui dit à saint Pierre : « J'ai prié pour toi afin que ta foi ne chancelle pas, » excite en moi, son successeur indigne, cette foi active en l'honneur de son saint nom, pour le salut de mon âme et pour le plus grand bien de l'Église universelle (2). La hauteur où le pape est placé rappelait à Innocent qu'il devait constamment songer à sa haute responsabilité, et au compte qu'il aurait un jour à rendre à son souverain juge ; car il pensait que le péché du prêtre, et à plus forte raison le péché du grand prêtre, était égal à celui de tout le peuple (3).

Dans ces convictions, qui étaient sincères chez Innocent, il voulut que toutes les églises, tous les ordres religieux adressassent des prières instantes au Dieu fait homme, pour qu'il daignât diriger ses pas dans le chemin de la vérité, lui donner la force de renoncer à sa propre

(1) *In consecrat. pontif. M. serm. III.*

(2) *Ibid., serm. IV.*

(3) *Ibid. Serm.* I.

volonté, de penser et d'agir en l'honneur de son saint nom, pour le salut de son âme et pour le plus grand bien de l'Église universelle; le tout, non point pour sa propre gloire, mais pour celle de celui qui est glorifié dans ses saints (1). Il chargea particulièrement les religieux de l'ordre de Cîteaux de l'aider, par leurs prières, à supporter le fardeau de sa dignité pastorale (2); et, ayant consacré un autel dans un couvent de cet ordre, il y mit pour conditions que les religieux le recommanderaient constamment pendant la messe à la miséricorde du Christ (3). C'est à cause de ces sentiments qu'il était fortement persuadé que la solution des questions de la foi était l'effet, non des efforts de sa raison, mais de la prière, par laquelle on obtient l'inspiration de Dieu (4).

D'ailleurs, le chef suprême de la chrétienté devait, à cette époque, être mû par un sentiment profond de dévotion et d'humilité pour échapper aux entraînements de l'orgueil. « La plénitude du pouvoir qui repose en nous, écrivait-il, nous excite à la prévoyance, qui seule nous conduit à la perfection (5). » Ce qui prouve qu'Innocent avait la conscience de son autorité (à laquelle il joignait une connaissance profonde des hommes et des choses), c'est la mission qu'il donna à Philippe-Auguste de mettre à exécution des mesures de rigueur contre le roi d'Angleterre. Si, dans cette circonstance, la flatterie ne put le faire dévier de la vraie route, jamais, non plus, l'opposition ou la menace ne put l'arrêter ou abattre son courage. Il était convaincu que celui qui veilla sur saint Pierre marchant sur les flots de la mer, qui pria pour l'apôtre, afin que sa foi ne chancelât pas, s'opposerait à ce

(1) *Ep.* I, 436, 176.
(2) Voy. le liv. II.
(3) *Ep.* XI, 124.
(4) *Prima collect. decret. Innocent.*, tit. in Baluz. ed., t. I, p. 544.
(5) *Ep.* I, 418.

que sa nacelle, battue par les vagues, fît naufrage; qu'il calmerait la tempête; changerait le vent du nord en vent du sud, et dirigerait sûrement sa barque avec sa main droite quand elle serait sur le point de s'engloutir dans les flots, ou de se briser sous les efforts des vents déchaînés (1). Cette entière soumission à la volonté du Tout-Puissant le portait seule à considérer les malheurs de la terre sainte, les afflictions répandues sur la chrétienté, comme le résultat de l'impiété, de l'esprit mondain, et de l'éloignement des hommes de Dieu (2), et l'accomplissement des vœux prononcés par les croisés comme un moyen de réconciliation avec la majesté divine (3). Innocent pensait (ce qui est un puissant contrepoids à l'orgueil) que, de même que l'oiseau est né pour voler, de même l'homme est né pour souffrir, mais, en même temps, pour combattre contre le mal et la puissance des ténèbres (4). A toutes les époques, les esprits les plus élevés ont regardé l'existence ici-bas comme une charge imposée de Dieu qui donne l'instruction, la lumière et la force nécessaires pour la gérer fidèlement. Telle est la véritable doctrine du christianisme. Les hommes imbus de ces convictions conservèrent la noblesse morale, la grandeur intérieure et la loyauté au milieu des événements extraordinaires, où tout, dans la vie, se complique de ruses, de bassesse et d'égoïsme.

Au milieu des affaires les plus diverses, Innocent, comme c'était le devoir du chef de la chrétienté, mettait en première ligne celles qui concernaient l'Église. Pour s'y consacrer exclusivement, il se serait vu avec plaisir dégagé des soins qu'exigeaient le maintien de l'ordre et le rétablissement de la tranquillité dans le domaine temporel de

(1) *Ep.* I, 559.
(2) *Ep.* V, 25.
(3) *Ep.* XI, 102.
(4) *Ep.* X, 202.

l'Église (1). Car depuis son élection nous le voyons subordonner tous ses actes à deux buts principaux : secourir la terre sainte, et procurer l'honneur de l'Église, en exigeant plus de moralité et de dignité dans son personnel. A ces buts vint encore se joindre celui de lui assurer toujours plus d'indépendance du pouvoir temporel. Il parvint à détruire l'influence des rois sur les élections des évêques, partout où elle existait encore, et plus d'une fois il rejeta l'élection à cause de leur intervention. Il insista pour qu'en Allemagne, et partout ailleurs, on abolît l'usage de verser au trésor la succession des prélats défunts. Et peu avant sa mort, il détermina Frédéric à renoncer aux revenus de la première année des évêchés et des abbayes, qui avaient cessé d'être vacants. Il prit même sous sa protection l'évêque de Bergen, auquel ses diocésains, qui faisaient le commerce avec l'Islande, refusaient de payer la dîme qu'ils lui devaient à raison de ce commerce. Il veillait aussi à ce que les ecclésiastiques ne fussent point traduits devant les tribunaux séculiers, ou chargés d'impôts par les souverains. A ses yeux l'Église était un royaume sans frontières, sans distinction de peuples, et sur lequel les princes n'avaient aucun droit (2).

S'il défendait l'Église à l'extérieur, il ne se montrait pas moins vigilant à y maintenir l'ordre intérieur. A cet effet, il envoya souvent dans divers pays des cardinaux munis des pouvoirs les plus étendus, pour faire des enquêtes sur la situation de l'Église, pour y introduire des améliorations, pour faire cesser les différends et assister les couvents de leurs conseils ou de leurs secours, ou pour y opérer des réformes (3). Nous avons vu, au sujet de la

(1) *Gesta*, c. 17.

(2) Gerv., *Præmonstr. Abb. Ep.* 3. — *Docum. V. Id. maii*, 1216, *a Würtzbourg*. — *Ep.* I, 217.

(3) Vinc. Bellov., *Spec.*, XXIX, 101.

contestation élevée pour la chapelle de Lambeth (1), que lorsqu'il s'agissait d'anciens droits ou de priviléges, Innocent n'entendait pas que les archevêques anéantissent ceux des moines. Les translations d'évêchés, les élections contestées, les enquêtes et les vérifications étaient soumises à la décision du pape, autorité centrale à laquelle chacun devait s'adresser, et source de toute disposition. Innocent savait unir la douceur à la sévérité. Évrard, évêque de Brixen, ayant été appelé à l'archevêché de Salzbourg, il procéda contre ce prélat comme il avait fait contre Conrad de Hildesheim. Évrard obéit, se retira, et fut de nouveau réélu; mais il refusa d'accepter, et se rendit à Rome; là seulement son élection fut confirmée, afin qu'il reconnût que l'arche d'alliance conservait la verge et la manne (2). Le roi de Hongrie ayant intercédé en faveur de son beau-frère, élu par le chapitre de Bamberg, quoiqu'il n'eût pas l'âge requis, Innocent répondit : « Vos aïeux ont à la vérité rendu de grands services à l'Église, au point que nous nous regardons comme obligé à une bienveillance particulière à votre égard; mais il serait contraire à notre honneur et à la dignité de l'Église de nous écarter des institutions établies. D'ailleurs, cette élection est une affaire de l'empire d'Allemagne, et nous attendons à ce sujet le rapport de nos envoyés. Dans une circonstance plus favorable, et si l'élu a la capacité requise, nous accéderons avec plaisir à votre prière (3). » On pourrait cependant croire, d'après quelques faits, que dans des cas semblables, Innocent finissait par céder. Nullement; dans certaines circonstances, ni l'intercession, ni la parenté d'un monarque, ni l'affection particulière du pape pour l'élu, ne le décidaient à faire une concession que désapprouvait sa conscience. Si son affection eût pu

(1) Voy. liv. II.

(2) *Vita Innoc.*

(3) Dobner, *Monum. hist. Boh.*, II, 358.

triompher, c'eût été certainement à l'élection de Philippe, évêque de Beauvais, promu à l'archevêché de Reims, élection qu'il déclara nulle, avec ordre d'en faire une nouvelle. Mais aussi quand on repoussait un homme à cause de son individualité, il ne croyait pas non plus devoir renoncer aux droits attachés à la charge qu'il occupait (1).

La correspondance d'Innocent nous révèle une grande quantité d'enquêtes dirigées contre des évêques, des prélats et des abbés; par là on voit qu'il s'efforça de faire droit à toutes les plaintes, d'extirper tous les abus, et de pénétrer tous les ecclésiastiques des devoirs de leur dignité. Dans toutes les contrées du monde chrétien, il y avait des fondations religieuses, des hospices, des couvents, qui se mettaient sous la protection du saint-siége; ils obtenaient la confirmation de leurs possessions, le renouvellement de leurs priviléges, et des peines prononcées contre ceux qui lèseraient leurs droits. En Hongrie, certains moines attachés à l'Église grecque vivaient hors de la surveillance d'un évêque, et ne suivaient aucune règle. Le roi se plaignit de cet abus, et presque aussitôt des enquêtes furent ordonnées, des améliorations introduites, et les religieux soumis à l'autorité d'un évêque (2). Des abbés zélés servaient à Innocent pour maintenir la règle et la discipline dans les couvents qui dépendaient du saint-siége. Il soutint un couvent contre l'évêque qui voulait étendre ses droits aux dépens des religieux, et accorda sa protection au curé que le couvent cherchait à léser dans les dotations de son église. Car son principe était qu'on ne devait porter atteinte aux droits de personne (3).

Voilà ce qui regarde les relations extérieures. La dignité

(1) *Ep.* VI, 9. — IX, 200. — X, 41.

(2) Dobner, II, 341.

(3) *Ep.* I, 222. — *Ep.* XIII, 11. — Ric., *Cod. dipl. Ratisb.*, I, n° 300.

morale des personnes était à ses yeux le pilier sur lequel devait s'élever l'Église. La manière dont Innocent agit à l'égard de l'évêque de Ségovie prouve combien il tenait à ce que les ecclésiastiques n'oubliassent jamais leur dignité. Ce prélat, sévère et pieux, voyant, pendant la messe, le chœur envahi par une foule turbulente, la chassa avec sa crosse. Un jeune homme fut atteint; toutefois il continua encore pendant un mois à travailler dans les vignes et à transporter des pierres. Enfin, on persuada à un médecin ignorant de lui ouvrir le crâne, opération qui causa sa mort, au dire de tous les médecins instruits; des ennemis de l'évêque l'attribuèrent au coup donné par celui-ci. Il s'abstint dès lors de célébrer l'office divin, et informa le pape de l'événement. Innocent lui répondit : « Répare, en redoublant de piété, l'oubli des paroles de l'apôtre : Un évêque ne doit point frapper. » Il ordonna ensuite une enquête rigoureuse; des gens de l'art furent entendus; il examina lui-même leur rapport, et le fit publier devant tout le peuple avant de permettre à l'évêque de reprendre ses fonctions (1).

Il réprimandait ses légats lorsqu'ils exigeaient trop pour leur entretien ou lorsqu'ils opprimaient ceux chez lesquels ils étaient envoyés. Mais il apprenait avec la plus vive satisfaction qu'ils refusaient toute espèce de présents, et qu'ils n'étaient à charge à personne. Il déclara les chanoines de Bamberg déchus pendant trois ans du droit d'élection, pour avoir élu un évêque beaucoup trop jeune. Quoique Eckbert se fût lui-même rendu à Rome, et eût représenté au pape que l'élection n'avait eu lieu que pour empêcher la dilapidation des biens de l'évêché, il persista dans son refus. Il ne céda que plus tard, lorsque les cardinaux l'eurent convaincu de la nécessité de confirmer le choix. Selon lui, ni la chair, ni le sang ne donnaient des

(1) *Ep.* XII, 138.

droits au sacerdoce (1); la vertu et la science devaient seules y conduire, et ces qualités étaient indispensables pour les premières dignités de l'Église. Comme Grégoire VII, il se montrait sévère pour les ecclésiastiques qui avaient obtenu des bénéfices par des moyens illicites, par des présents en argent ou par des conventions honteuses. Il recommandait aux archevêques de suivre son exemple, et de réprimer sans distinction les écarts des prélats et du bas clergé. Aucun ecclésiastique, et bien moins encore s'il est haut placé, ne devait se souiller par une basse cupidité (2). Dans ses sermons, comme dans ses lettres, il exhorte constamment à une conduite grave et digne, et il recommande d'éviter l'oisiveté, l'orgueil, l'intempérance, la cupidité et l'avarice. « Que d'hommes, dit-il dans un de ses sermons, ont été damnés à cause de ces vices! Voyez saint Laurent. Ce saint diacre conservait dans son église des trésors qui excitaient l'envie des princes. Mais il ne les gardait pas pour lui, ni pour ses parents, il les distribuait aux pauvres. Prenez exemple sur lui, vous qui, dans votre luxe, dissipez le bien de Jésus-Christ, ou l'employez, au détriment des pauvres et des indigents, à enrichir vos parents (3). »

Tant d'ordonnances générales et particulières, tant de décisions prises, prouvent combien Innocent avait à cœur de voir ceux qui se vouaient à l'état ecclésiastique mener une vie honnête et avoir une conduite irréprochable. Il approuvait, confirmait ou maintenait toute mesure pouvant contribuer au bien d'un diocèse ou d'une église. Il ne négligeait rien de ce qui devait diminuer le scandale public parmi les laïques. Il introduisit plusieurs inno-

(1) Murat., *Antiq.*, VI, 459. — *Registr.* 148. — Hoffmann, *Annal. Bamberg.*, p. 795, in Ludw. ss. — *Gesta*, c. 98.

(2) Würdtwein, *N. Subs.*, II, 26. — *Ep.* I, 334.

(3) *In festo S. Laurentii sermo I.*

vations tendant à donner plus de solennité aux usages établis, plus de régularité à la vie. Les papes ne dédaignaient pas de donner leur avis sur l'organisation intérieure d'un temple ou sur la position d'un autel, lorsque les opinions étaient partagées (1). Pour déplacer les fortifications d'une prévôté, le roi de Hongrie fut obligé d'adresser un rapport à la cour de Rome, qui chargea l'archevêque de Gran de prendre, avec le roi, les mesures nécessaires (2). Un évêque éprouvait-il quelques scrupules ou quelques doutes sur des cas de conscience ou de droit canonique, il les soumettait au pape, qui assemblait le conseil. Sur tous les éclaircissements demandés on obtenait une réponse (3).

Des vingt-huit cardinaux qui existaient lors de l'élévation d'Innocent, trois seulement lui survécurent : le Romain Guido de Papa, qui avait été nommé cardinal avec lui par Clément III; Cinthius Cenci et Cencio Savelli, son successeur, sous le nom d'Honorius III. Dans huit promotions différentes, il fit entrer dans ce conseil suprême de l'Église près de trente-six ecclésiastiques (4), qui se distinguaient soit comme évêques dans le gouvernement des églises, soit comme hommes d'État par leur prudence et leur habileté, et qui tous, en outre, avaient la réputation de théologiens profonds et de jurisconsultes consommés, ou honoraient, par leurs vertus, le centre de la chrétienté (5). Vingt-quatre d'entre eux seulement virent la vacance du saint-siége. Il éleva trois de ses amis au cardinalat, et l'un d'eux remplaça son successeur sous le nom de Grégoire IX. Il avait une prédilection pour les

(1) *Ep.* I, 473. — II, 49. — I, 112. — Planck, *Hist. de la société de l'Église chrétienne.* — Steph. Tornac., *Ep.* 104.

(2) Dobner, II, 346.

(3) *Ep.* I, 290. — Petr. Cellens. *Ep.* I, 4.

(4) Palatii, *Fast. S. A. E. Card.*

(5) Entre autres Étienne Langhton et Robert Courcon.

religieux de l'ordre de Cîteaux, parmi lesquels se trouvait un grand nombre d'hommes éminents et versés dans les affaires; il ne faut donc point s'étonner que dans le nombre des cardinaux on en trouve cinq appartenant à leur ordre : trois portaient l'habit des Bénédictins, et deux faisaient partie de l'ordre des chanoines réguliers. La plupart d'entre eux étaient Italiens; cela était naturel. Ceux-ci, plus rapprochés du pape, avaient plus d'occasions de se faire connaître que les ecclésiastiques étrangers. Deux prélats anglais, trois français, un allemand, et probablement un espagnol qui figurent dans le collége des cardinaux pendant le pontificat d'Innocent, prouvent que s'il n'y appela pas plus de prélats étrangers, c'est qu'il ne connaissait pas aussi bien leur capacité et leur mérite.

Toutefois, les cardinaux n'étaient pas les seuls qui se réunissent autour du chef de l'Église pour délibérer sur les affaires et les expédier; ils étaient chargés seulement des plus importantes. D'ailleurs, une grande partie des cardinaux se trouvaient constamment en mission, soit en Orient, soit en Occident. Innocent appelait donc auprès de lui des ecclésiastiques de tout pays et de tout rang, lorsqu'il trouvait en eux un esprit réfléchi et capable. S'il avait occasion de remarquer de la prudence ou d'autres qualités chez un prêtre étranger, il prenait sur lui des informations, tant pour connaître les hommes les plus distingués de chaque pays, que pour les conserver dans son voisinage; car il savait apprécier tout ce qui se distinguait par le talent, le savoir et la piété. Il était en correspondance avec de telles personnes, et les employait dans leur pays pour le bien de l'Église, quand des occasions importantes se présentaient. Il nomma plusieurs jeunes ecclésiastiques chapelains, notaires, sous-diacres, vice-chanceliers, expéditionnaires de bulles, leur donnant ainsi la facilité de se former aux affaires, d'acquérir des connaissances; il les fit entrer ensuite dans le sacré collége, ou les nom-

ma, selon leur mérite, à des évêchés et des archevêchés. Il assigna des bénéfices relevant d'églises de pays étrangers à des ecclésiastiques honorables et instruits, lorsqu'ils étaient pauvres. Le nombre de ces sortes d'ecclésiastiques était plus considérable que sous ses prédécesseurs. Cependant le séjour de Rome ne paraissait pas digne d'envie à un grand nombre de ceux que le pontife avait fait venir des contrées du Nord (1).

Les dix-huit années du pontificat d'Innocent nous le montrent dirigeant le gouvernement de l'Église avec autant de sévérité que d'énergie. Il le dirigea et comme chef de l'Église chrétienne et comme clef de voûte de l'édifice hiérarchique, avec la conviction que, pour maintenir l'unité de l'ensemble, la force devait partir du centre et aller féconder la vie dans les parties les plus éloignées. Les preuves, sous le premier rapport, se trouvent dans sa conduite envers le roi de France, dans ses efforts pour donner à l'Église des formes en harmonie avec sa dignité intérieure, dans ses mesures contre les hérétiques, dans la franchise avec laquelle il parle aux princes et aux rois, et dans la protection qu'il accorde à tout opprimé. Sous le deuxième, aucun mérite, aucun rang ni aucune amitié ne pouvaient le détourner de faire les reproches qu'on avait mérités. Ses lettres aux évêques, quelque bienveillantes qu'elles fussent, étaient sévères, atterrantes même, lorsqu'il avait à réprimer quelques écarts qui ternissaient l'éclat moral d'une dignité qu'il voulait conserver pure. Regardant les évêques comme ses frères, et lui-même comme le premier évêque, il se croyait appelé à exercer sur eux une surveillance paternelle.

Tous les chrétiens se trouvaient ainsi placés sous une autorité tutélaire qui garantissait les droits de chacun. Cette autorité fonda un gouvernement universel en veillant à

(1) *Gall. Christ.*, IX, 647. — *Gesta*, c. 147. — Steph. Torn., *Ep.* 84.

ce que personne ne sortît de la sphère qu'il occupait dans l'ordre social, en laissant au prince une entière liberté dans ses rapports avec ses sujets, en le mettant, lorsque cela était nécessaire, au niveau des autres hommes, ou en sauvant son autorité. Le pape et les rois devaient se considérer comme serviteurs de Dieu pour faire triompher la vérité et la justice. Mais comme la justice est l'application de la vérité à toutes les relations de la vie, et que la vérité est la connaissance de la justice éternelle, la base, la source des volontés et des actions humaines, il en résultait que le pape, tant qu'il ne s'écartait pas de cette justice, était en droit d'avertir les rois qui ne pouvaient bâtir avec sûreté que sur ces principes et ne faire dériver leurs actions que de cette source, si elles devaient produire des fruits salutaires. Aussi Innocent écrivit-il au roi de Hongrie : « Le Seigneur ayant placé le glaive dans tes mains pour la punition des méchants et l'honneur des fidèles, tu dois protéger ces derniers et te servir de l'autorité de juge que le ciel t'a confiée pour briser l'orgueil des hérétiques qui s'efforcent de secouer le joug de l'Église (1). » Ce sentiment ne lui était pas personnel. Les meilleurs souverains regardaient comme une de leurs principales obligations de protéger en tout l'Église, la colonne du salut et de la foi. « Rien n'est plus glorieux pour un prince, est-il dit dans une charte du roi Guillaume II de Sicile, que de maintenir la paix de l'Église. Agir ainsi, c'est régner, et celui qui protége les églises honore Jésus-Christ. » Chaque pape, suivant la conscience qu'il avait de sa position, qui le plaçait entre Dieu et les hommes, considérait le devoir d'exhorter, de réprimander et d'avertir les princes, comme une de ses obligations essentielles. C'est d'après ces principes qu'Innocent écrivit au roi de Jérusalem :

(1) In Dobner, *Monum.*, 326.

« Plus tu es haut placé, plus tu dois t'humilier profondément, afin que le Seigneur t'élève au jour de sa visitation. Si tu ne te tournes pas vers celui qui connaît les cœurs, il ne se tournera non plus vers toi, et cependant tu ne peux rien sans lui (1). » Dans sa lettre au roi André, il dit encore : « Nous devons nous opposer de tout notre pouvoir à ce que les fils de l'Église se séparent, par des actes hostiles, de la grâce divine et soient un sujet de scandale pour l'Église universelle. Notre lettre n'a pas pour objet d'apprendre au roi ce qu'il sait déjà, mais de faire connaître combien nos intentions sont pures (2). Nos sentiments sont invariables, notre résolution irrévocable, et ni prières, ni parents, ni amour, ni haine, ne peuvent nous détourner du droit chemin (3). Nous ne croyons pas devoir céder à des sollicitations royales, en approuvant ce que la loi condamne. Il nous est défendu de nous servir de deux poids et de deux mesures, et d'offenser le roi des cieux pour complaire à un roi de la terre (4). » Un grand nombre de princes, qui savaient avoir attiré l'attention du pape sur leurs actes, s'informaient de la manière dont ils étaient notés à Rome, et de ce qu'on y pensait d'eux (5). Si quelques personnes regardent comme insolentes les paroles que le cardinal Gratien adressa un jour au roi d'Angleterre Henri, nous les considérons comme dictées par le sentiment profond que ce prélat avait des obligations de la papauté. « Seigneur, ne faites point de menaces, nous ne les craignons point, parce que nous sommes d'une cour qui a coutume de commander aux empereurs et aux rois (6). »

(1) *Ep.* I, 487.
(2) *Ep.* I, 4. — Dobner, *Mon. hist. Bohem.*, I, 361. — *Ep.* XI, 182.
(3) *Ep.* I, 171.
(4) *Ep.* X, 39.
(5) Schöpflein, *Hist. Zar. Bad.*, V, 77.
(6) *Palatii Fast. Card.*, I, 333.

La conduite d'Innocent à l'égard de Philippe-Auguste, de Jean d'Angleterre et de Raymond de Toulouse, montre avec quelle sévérité il jugeait les princes, lorsqu'ils violaient les lois auxquelles aucune position élevée ne peut se soustraire, ou qu'ils tournaient leurs forces contre l'Église (1). — Les princes attachés à la vraie doctrine regardaient comme un devoir d'envoyer, après leur couronnement, des ambassadeurs à Rome, afin d'exprimer au pape leur dévouement et leur résolution de demeurer membres fidèles de l'Église (2). Le glaive bénit et le chapeau de pourpre que le pape envoyait aux monarques, les reconnaissant pour protecteurs de l'Église, étaient reçus à cette époque avec autant de plaisir, que si de nos jours un prince accordait à un autre un de ses ordres en signe d'amitié.

Un pouvoir basé sur la morale la plus pure, sur la reconnaissance d'une influence divine dans les affaires humaines, ne pouvait-il pas être appelé bienfaisant, quand il empêchait ou conciliait les différends des rois et des communes ? Lorsque Innocent prenait le titre de représentant du conciliateur suprême des hommes, ce n'était point chez lui un vain mot, car pendant toute sa vie il s'efforça d'être à la hauteur de cette mission (3). Si une paix universelle n'était pas un rêve, elle ne pourrait se réaliser qu'autant qu'une autorité spirituelle généralement reconnue, s'établissant médiatrice entre les rois et les peuples, ferait marcher toutes les forces de la chrétienté contre celui qui, abusant de sa puissance, refuserait de se soumettre à ses jugements et troublerait la tranquillité

(1) Summonte, *Storia del regno di Napoli*, l. IX, c. 12, cherche à soutenir le droit des papes d'excommunier les princes et de les dépouiller de leurs États.

(2) Ainsi que le fit Alexandre d'Écosse. Bœthius, *de Reb. Scot.*, p. 289.

(3) *Registr.* 185.

générale (1). — C'est ainsi que l'autorité d'Innocent rétablit la paix entre les rois de Castille et de Portugal, menacés par les Maures. La crainte des foudres de l'Église détermina seule le roi de Navarre à restituer à son beau-frère, Richard d'Angleterre, quelques châteaux appartenant à Bérengère, femme de ce dernier. Éclatait-il un différend entre les villes d'Italie, le pape s'empressait de les réconcilier, ou du moins d'atténuer les conséquences de leur inimitié. Ces sortes d'affaires, il les avait à cœur, et il n'y a rien qu'il ne fit pour les mener à bonne fin ; il écrivait, envoyait des légats, ordonnait des enquêtes, faisait des représentations, priait, menaçait, avec les intentions droites d'un vrai pasteur. Cette histoire nous en a fourni un grand nombre d'exemples; d'autres pourraient être cités. Voulant réconcilier Othon avec le roi de Sicile et le saint-siége, et rétablir la paix dans la chrétienté, il renonça à toute indemnité pour les dommages que les Allemands avaient fait essuyer à l'Église romaine (2).

La légèreté avec laquelle tant de grands seigneurs contractaient mariage, doit nous faire apprécier une autorité qui, si elle ne pouvait empêcher le libertinage de briser un lien sacré, savait du moins, quand des plaintes lui arrivaient, accorder une protection énergique aux victimes, et rappeler aux princes qu'ils devaient le bon exemple à leurs sujets (3). Tant qu'Innocent fut libre et indépendant, il regarda toujours comme une des obligations de sa charge de faire triompher le bon droit et de s'opposer à la force. Pour cet effet, il s'imposa des limites qu'il ne dépassa point. Ce ne fut jamais que sur une plainte formelle ou sur l'appel de l'une des parties qu'il

(1) Le prieur Gerhoho de Raitenpuch établit sur cette base la pensée d'une paix universelle. Schmid. *Hist. d'Allemagne,* t. IV.

(2) *Ep.* XII, 55. *Chron. Ursp.*

(3) *Ep.* XIV, 115-120.

saisit le saint-siége d'une affaire; car lui était placé au-dessus des parties.

Les orphelins des princes trouvèrent aussi en lui protection et appui. Après la mort d'Émeric, roi de Hongrie, il ordonna à tous les évêques d'employer les censures ecclésiastiques contre ceux qui attaqueraient la personne ou les biens du jeune Ladislas, et de se réunir tous autour de sa personne. Dans la lettre qu'il adressa à André, oncle du jeune monarque, on trouve ce passage : « Nous remplaçons sur la terre celui qui dit par la bouche de son prophète : *Sois le protecteur des orphelins.* Nous vous invitons donc, en votre qualité de tuteur, à avoir soin des revenus du royaume, et à faire en sorte que la noblesse et le peuple demeurent fidèles au roi. » — Pierre d'Aragon étant mort, il décida que Simon de Montfort remettrait le fils et successeur de ce monarque entre les mains des barons (1).

Les comtes de Lara ayant enlevé la tutelle de Henri de Castille à sa sœur Bérengère, et ayant formé le projet d'affermir leur pouvoir en mariant le jeune roi à Mathilde de Portugal, qui aurait pu être sa mère, ce fut Innocent qui déjoua ce dessein désastreux pour le pays, en déclarant cette union nulle pour cause de trop proche parenté. Nous avons déjà raconté que les filles du roi de Portugal ne trouvèrent protection qu'auprès du pape, pour s'affermir dans la possession de leur héritage.

Les veuves des souverains, victimes souvent des violences et de la haine de leurs parents, étaient également sûres de trouver un appui dans celui qui, par sa position, ne devait faire aucune acception de personne. André, roi de Hongrie, ayant assuré un douaire à Constance, veuve de son frère Henri, Innocent l'invita à l'en faire jouir, et lui représenta qu'en agissant ainsi il acquerrait de l'hon-

(1) Dobner, *Monum.*, II, 354. — *Gesta*, *Com. Barcinon*, c. 26.

neur devant les hommes et de la gloire devant Dieu (1). Jean d'Angleterre dépouilla Bérengère, veuve de Richard, de l'héritage de son mari; Innocent intervint en sa faveur avec cette persévérance qu'il mettait dans tout ce qu'il entreprenait. A ce sujet il écrivit au roi : « Nous occupons, à la vérité sans aucun mérite de notre part, la place de celui vers lequel s'élèvent les larmes des veuves, et qui a promis d'exaucer leurs prières (2). » Même des contestations au sujet d'héritages furent portées devant le saint-siége. Ainsi Philippe et Robert de Courtenay, tous deux fils de Pierre, empereur de Byzance, ayant contesté à leur belle-sœur Mathilde la possession des comtés d'Auxerre et de Courtenay, Honorius III, successeur d'Innocent, nomma des arbitres; mais comme Mathilde soupçonnait ceux-ci de partialité, elle en appela à Rome (3).

Ce furent non-seulement les princes, mais encore les peuples et même de simples particuliers, qui trouvèrent devant le tribunal pontifical des garanties de leurs droits et défense contre toute oppression. Hugues, roi de Chypre, avait exilé Gauthier de Montbéliard, autrefois son tuteur et son administrateur du royaume, et s'était emparé arbitrairement de ses biens. Gauthier, ne voulant point recourir à la violence, pour ne porter aucun préjudice à la cause de la terre sainte, déposa ses plaintes aux pieds d'Innocent. Le pape chargea le patriarche de Jérusalem d'obtenir du roi la grâce de Gauthier; mais il invita ce dernier à servir Hugues et à lui témoigner le respect dû à son rang. — La sûreté des routes était également l'objet de sa sollicitude. Il écrivit au roi de Hongrie : « C'est au suzerain de veiller à ce que chacun puisse circu-

(1) *Vet. Chron. S. Ferdin.*, in *Act. ss.* 30 *may.* — Dobner, *Mon. Boh.*, II, 352.

(2) *Ep.* XI, 223.

(3) *Art de vér. les dates*, XI, 227.

ler librement dans le royaume, pour qu'on ne dise pas, si les sujets viennent à s'approprier le bien d'autrui, que le pays est sans maître (1). Les évêques, stimulés par l'exemple du pape, regardaient comme un de leurs premiers devoirs celui de veiller à la tranquillité du pays, d'empêcher tout désordre et tout pillage et de contribuer ainsi au bien-être de leur troupeau (2). Si des nations commerçantes avaient des différends avec les souverains des côtes sur lesquelles elles faisaient leur négoce, c'était encore au pape qu'elles s'adressaient (3). L'altération des monnaies était aux yeux d'Innocent une mesure tellement oppressive pour les sujets et tellement indigne d'un prince chrétien, qu'il imposa le retrait de ces monnaies, sous peine de censures ecclésiastiques. Des papes firent des lois contre les faux monnayeurs, et eux aussi accordèrent le droit de battre monnaie (4). Il paraît qu'ils ont même établi des droits de péage; ce qui est certain, du moins, c'est qu'ils veillaient à ce que ces sortes d'impôts ne fussent jamais établies sans l'autorisation du suzerain (5). Quelques conciles s'élevèrent aussi avec force contre des impôts trop élevés (6). Non-seulement les papes rendirent des décrets contre l'usure en général, et spécialement contre l'usure faite par les juifs, mais encore, lorsqu'il venait à s'élever quelque plainte à ce sujet, ils firent des remontrances sévères aux évêques, leur enjoignirent de punir les délinquants, de prendre eux-mêmes l'initiative de la plainte contre les usuriers reconnus pour tels, quand même ils n'auraient pas été dénoncés. Même le serment fait par le débiteur de ne jamais réclamer la restitution

(1) *Ep.* XIV, 104. — *Registr.* 152. — Dobner, II, 359.

(2) *Concil. Avenion.*, dans *Mansi Concil.* — Labb. t. XI.

(3) Raumer, VI, 413.

(4) Raumer, V, 422, not.

(5) Gud., *Cod. dipl.*, I, 636.

(6) Raumer, V, 446, not.

d'intérêts ne pouvait mettre le créancier à l'abri des poursuites; toute contravention de ce genre était punie sévèrement par l'Église, quand elle était connue (1). Ces mesures, qui avaient été dictées par un esprit de douceur et d'après les pages de l'Écriture sainte (2), ne produisirent pas leur effet; par suite des relations toujours plus étendues qui s'établirent parmi les hommes, et des besoins naturels et plus multipliés qui en résultèrent (3), elles furent plutôt changées en un mal d'autant plus dangereux qu'il se cachait davantage. Pour Innocent, tout paraissait avoir de l'importance, et rien n'était indigne de son attention; c'est pourquoi il prit en considération un règlement des maîtres ès arts de Paris, au sujet d'un vêtement décent, et interdit aux chevaliers le manteau blanc, parce qu'il était la marque distinctive des templiers (4).

C'était là, sans doute, une grande et noble conception, que celle qui voulait soumettre le monde à un même gouvernement spirituel; mais, hélas! dans la suite des temps, ce beau plan fut trop souvent rapetissé par des vues temporelles et de basse cupidité: tant il est vrai que les institutions les plus sublimes, les plus bienfaisantes, en passant par la main des hommes, ne demeurent pas longtemps à l'abri du blâme, et s'éloignent bientôt de leur but primitif! Une chronique de ce temps nous rapporte qu'Innocent avait été doué d'une telle puissance d'action et de parole, que s'il eût vécu dix années de plus, il eût réduit l'univers sous sa puissance et lui eût donné la même foi (5).

L'affaire la plus importante et qui occupait le plus l'Église d'alors, avait pour objet l'étude et l'application

(1) *Ep.* X, 61. — *Ep.* VIII, 16.

(2) Exod. XXII, 25. Deuter. XXIII, 19, 20. Psalm. XV, 5.

(3) Raumer, V, 396. — *Ep.* XI, 174.

(4) Spondan., Annal. 1210, n° 41.

(5) *Memoriale potest. Regiens.*, in Murat. ss., VIII, 1078.

du droit canon. Innocent se distinguait dans cette partie par un zèle infatigable, par une connaissance approfondie des lois précédentes, et par leur application sévère et impartiale à tous les cas qui se présentaient. « Devant nous, dit-il dans une de ses lettres, toute acception de personne disparaît; nous sommes tenus de mettre une distinction entre un homme et un autre, selon la justice (1). » Persuadé qu'un changement trop fréquent dans les ordonnances excite le mécontentement, Innocent maintint toutes celles de ses prédécesseurs qui lui paraissaient justes et salutaires. Il arriva néanmoins quelquefois que la multiplicité des affaires, l'éloignement du pays, l'impossibilité d'acquérir une connaissance exacte de la vérité, firent triompher le parti le plus rusé ou le plus audacieux; mais, dans ce cas, les premières décisions étaient modifiées ou rapportées dès que l'erreur était reconnue (2). C'est surtout dans l'affaire du divorce demandé durant plusieurs années par le roi de France contre Ingelburge, qu'Innocent nous apparaît comme un profond connaisseur et un intrépide défenseur des règles ecclésiastiques; comme un homme d'une droiture à toute épreuve, qu'aucune considération de rang ou de personne ne pouvait déterminer à fermer les yeux sur les formes légales, et bien moins encore sur le fond de la cause. Le roi de Bohême ayant répudié son épouse, et maltraité les délégués des archevêques de Magdebourg et de Salzbourg qui étaient chargés de cette affaire, il ordonna à ces prélats de procéder à une nouvelle enquête (3). Mais les rois trouvaient également protection auprès de lui quand le haut clergé faisait valoir des prétentions exagérées, contrairement à l'enseignement du grand apôtre, qui nous montre ce qu'on doit aux princes,

(1) Clément III avait déclaré l'archevêché de Durham indépendant de celui d'York. Célestin III cassa cette décision comme ayant été surprise.

(2) Hansitz, *Germ. s.*, II, 316.

(3) Manrique, *Annal. de l'ordre de Cîteaux*, V, 239.

surtout quand ils sont orthodoxes et dévoués à l'Église. Quand les évêques d'Auxerre et d'Orléans comparurent en personne à Rome pour porter plainte contre le roi, Innocent leur déclara qu'il n'était nullement disposé à porter atteinte aux coutumes et aux droits du royaume, et que leur devoir était de s'y soumettre. Il désapprouva la conduite de l'archevêque de Coloczk, qui, sur des raisons spécieuses, voulait s'approprier quelques prieurés royaux, et lui rappela qu'il fallait laisser au roi ce qui appartient au roi (1). L'archevêque de Bordeaux pensait trouver dans les immenses richesses de son église un motif pour se soustraire à l'autorité du primat moins riche de Bourges, et pour ne point se rendre à un concile convoqué par lui. Innocent approuva la suspension prononcée contre l'archevêque; il préféra toutefois les voies de la conciliation à celles d'une décision juridique (2). — S'il éleva Étienne archevêque de Cantorbéry; s'il le défendit avec énergie contre l'oppression de Jean, il refusa toutefois d'approuver une demande à l'appui de laquelle cet archevêque avait produit des diplômes accordés par Alexandre III, mais dont on ne trouva ni copies ni traces dans les archives pontificales, et qui, après un plus mûr examen, furent trouvés faux. Innocent les déclara tels devant le concile et les déchira de sa propre main (3). — Le roi de Bohême avait demandé avec instance l'érection d'un archevêché dans ses États, et avait été appuyé près du saint-siége par le roi de Hongrie; Innocent, malgré son mécontentement contre le chapitre de Mayence qui avait élu pour évêque Léopold de Worms, ne voulut rien décider avant d'avoir pris l'avis des chanoines; car il s'agissait de délibérer, non sur l'autorité du demandeur, mais sur le salut des âmes. Lors de l'érection d'un

(1) Rigord., 50. — Dobner, II, 326.
(2) *Ep.* XV, 130.
(3) W. Thornt., *Chron.*, p. 1867.

évêché à Vienne, l'évêque de Passau craignait que le duc Léopold ne prît sur les fiefs et les biens de son domaine de Passau pour faire la dotation de cet évêché, qui, selon ce qui avait été convenu, devait être de 1,000 marcs de revenus. Pour tranquilliser l'évêque, Innocent déclara au duc qu'il ne donnerait pas son consentement à l'érection de l'évêché si la dotation devait être prise sur les possessions de l'évêque de Passau. Il prit la défense d'une pauvre veuve contre un couvent qui voulait la léser dans ses droits (1), déclarant que la pauvreté ne devait pas engendrer le mépris. A cette époque critique où les lois d'un pays à un autre, et dans le même pays, étaient si différentes, où elles se croisaient et souvent s'entre-choquaient, il ne fallut rien moins qu'un tel modérateur suprême pour défendre les droits de chacun, et pour maintenir les lois en équilibre. De nos jours il nous est difficile et même impossible de nous faire une idée bien juste de la variété que ces lois donnaient à la vie sociale et aux rapports d'homme à homme.

Si Innocent était jaloux de ses droits, il était scrupuleux aussi à respecter ceux des autres. Quoique l'évêque de Strasbourg lui eût demandé à être consacré par ses mains, sous prétexte que des retards seraient préjudiciables à son diocèse, Innocent l'adressa néanmoins à son archevêque, en lui disant qu'il ne voulait porter aucune atteinte aux droits d'un métropolitain. Dans les cas particuliers où il s'agissait de décider à qui appartenait le droit de bénir ou de consacrer, on pouvait toujours s'adresser à lui avec confiance. « Soyez persuadé, écrivit-il au conseil de Pise, que nous soutiendrions vos droits avec autant d'énergie que nous soutiendrions les nôtres. » Conformément à ces sentiments qu'il avait manifestés si souvent par ses paroles et ses œuvres, Innocent suivait, comme seigneur suzerain,

(1) *Ep.* X, 34.

la même ligne de conduite qu'il s'était tracée comme chef de la chrétienté. Il maintint dans les villes de ses États toutes les libertés qu'elles possédaient anciennement, tous les droits qu'elles avaient exercés et toutes les faveurs qu'elles avaient obtenues de ses prédécesseurs. Il confirma aux habitants de Bénévent l'affranchissement des impôts fonciers (1), les autorisa à faire paître leurs bestiaux et à faire du bois dans un rayon d'une demi-journée de distance de leur ville. On peut juger de la manière dont Innocent traitait les affaires moins importantes, par sa réponse à un ambassadeur vénitien qui demandait la permission d'abattre une ancienne église, afin d'agrandir celle de Saint-Marc : « L'Église et le saint-siége ne peuvent autoriser une chose condamnable ; mais lorsque le mal est fait, ils savent pardonner.

Celui qui sait faire respecter les droits d'autrui, veillera sans doute sur la conservation des siens, et les défendra selon le degré de puissance qui lui est dévolu. Car ces deux choses s'identifient, de même que, sous ce rapport, il n'y a point de différence entre la possession et le droit. Nous avons vu comment Innocent s'efforça, au commencement de son règne, de rétablir le patrimoine de saint Pierre, et d'en faire garantir l'intégrité par les empereurs. Il exigea des évêques et des abbés la même vigilance pour la conservation de leurs possessions temporelles ; car il s'était aperçu que la décadence de la discipline marchait presque toujours de pair avec celle des possessions (2). Plus les relations étaient importantes et étendues, plus il croyait devoir surveiller le maintien des droits du chef de l'Église. L'évêque de Passau ayant publié un décret qui paraissait attaquer l'autorité

(1) Würdtwein, *N. Subst.*, II, 36. — *Ep.* XIII, 193. — Du Cange, s. h. v. — *Ep.* XII, 151. — Sanuto, *Vite di Duchi di Venez.*

(2) *Ep.* I, 105, 249, 291, 293, 386, 498.

du saint siége, ce prélat fut obligé de signer une déclaration attestant que cet écrit avait été imprudemment revêtu de son sceau, et qu'il désapprouvait tout ce qui portait atteinte aux droits du successeur de saint Pierre (1). L'archevêque de Rouen s'étant permis, en sa qualité de métropolitain d'Avranche, d'installer l'archevêque de Tours dans cet évêché (ces sortes de translations étaient réservées aux papes), Innocent prit la défense des droits du saint-siége, suspendit les deux archevêques. Dans un cas analogue, il sévit de la même manière contre le patriarche d'Antioche et contre l'évêque de Tripoli; mais ces deux prélats ayant fait valoir leur ignorance et sollicité leur pardon, le pape consentit à annuler la sentence. Ces translations étaient, du reste, soumises à un mûr examen. Ainsi, ce ne fut qu'à la prière du clergé, du conseil et du peuple de Pavie, et à l'intervention des archevêques de Milan et de Ravenne, et d'autres évêques de la Lombardie, que Bernard Balbi, évêque de Faenza, obtint la permission de passer à l'évêché de Pavie, sa ville natale. Si Innocent donna son consentement, ce fut moins en considération de l'amitié pour son ancien maître et des services rendus au saint-siége, que dans l'espoir qu'un prélat aussi distingué pourrait rendre plus de services au milieu d'une ville populeuse que dans un diocèse de moindre importance (2).

La plupart des questions de droit soulevées dans la chrétienté arrivaient à Rome par voie d'appel. Innocent ne favorisait pas l'appel, parce que ce moyen était souvent employé par une partie pour lasser l'autre, ou pour lui enlever le désir ou les moyens de continuer le procès. Toutefois, si le bas clergé trouva dans l'appel au pape protection

(1) *Registr.* 110.
(2) *Gesta*, c. 43. — *Ep.* I, 326.

contre d'injustes accusations ou contre l'oppression de ses chefs, les moines y trouvaient aussi le moyen de se soustraire à l'autorité de leurs supérieurs, et de se relâcher de la discipline (1).

On peut juger, par la manière dont Innocent gouvernait l'Église, de l'influence qu'il devait exercer sur les princes et les peuples, et de la variété des affaires qui affluaient à Rome de toutes les parties de la chrétienté. Innocent dit lui-même à ce sujet : « Une foule d'affaires diverses pèse sur nous. Il nous faut examiner les propositions tendant à remédier à la décadence de la religion, rendre justice aux opprimés, donner réponse aux questions des particuliers; tantôt il faut envoyer des légats afin de rétablir la paix, ou de pourvoir aux besoins des différentes églises et provinces; tantôt il faut songer aux moyens de préparer des secours pour la terre sainte. C'est pourquoi il nous est impossible de paraître dans la basilique du prince des apôtres, aussi souvent que nous le désirerions. — Les devoirs de notre charge, écrit-il à l'archevêque de Compostelle, qui nous rendent débiteur des sages et de ceux qui ne le sont pas, font succomber notre âme sous tant d'affaires diverses, émoussent notre esprit, paralysent nos facultés, au point qu'il nous est presque impossible de répondre à vos demandes si profondes et faites avec tant de tendresse. Pour le faire, nous sommes obligé de dérober parfois une heure aux occupations qui nous surchargent plus qu'à l'ordinaire, et de renoncer à tous nos moments de loisir (2). » Cette multiplicité d'occupations graves, diverses et fécondes en conséquences, empêchait souvent Innocent

(1) Steph. Tarn., *Ep.* 177. — L'abbé Hugues de Saint-Denis au pape Célestin III. Félibien, *Hist. de Saint-Denis*, p. 210.

(2) *Ep.* I, 536. — *Prim. Coll. Decret. Innoc.*, tit. I.

de se livrer aux fonctions ecclésiastiques, à la prédication surtout, dont il n'aimait pas à se dispenser. Quand il en était empêché par un obstacle invincible, il s'écriait : « Faut-il renoncer à ce que je puis faire, parce qu'il m'est « impossible de faire ce que je voudrais? Non! celui qui « ne peut atteindre au but, doit du moins aller aussi loin « qu'il est possible(1). » Il ne s'écarta jamais de ce principe ; ni ses indispositions ni ses absences momentanées de Rome ne l'empêchaient de se livrer aux affaires dès que la décision en était urgente.

Chaque matin, après avoir dit la messe, il se rendait au consistoire; autour de lui siégeaient les cardinaux, et en face, d'autres ecclésiastiques et religieux distingués. Là, il recevait sans distinction de pays les suppliques de tous ceux qui venaient réclamer son appui (2). Quiconque présentait une requête ou faisait des propositions relatives à la réforme de quelques abus, à des concessions de grâce en faveur de certaines églises, ou à une meilleure organisation à introduire dans les ordres religieux, était sûr d'être bien reçu et écouté favorablement (3). Trois fois la semaine il y avait un consistoire public, consacré au rapport et à la décision des questions juridiques les plus importantes ; cette coutume, abandonnée depuis longtemps, avait été rétablie par Innocent. Il suivait les débats avec la plus grande attention, examinait scrupuleusement chaque affaire, se faisait remettre des rapports, et prenait une connaissance exacte des preuves et des témoignages. On était sûr de ne jamais le fatiguer par l'exposition ou par des répliques pouvant jeter un nouveau jour sur une affaire ; mais celui qui comptait plus sur

(1) *Sermo, die Dom., in Quadrages.* — *Ep.* II, 207.

(2) *Chron. Andrens.*, in d'Achery, *Spicil.*, t. II.

(3) Gerv. Præmonstr., *Ep.* 3, in Hugo, *S. Antiq. Monum.*

son éloquence que sur la solidité de ses raisons, faisait des frais en pure perte, car la perspicacité d'Innocent lui faisait bientôt démêler la vérité. C'est ainsi que Guillaume, abbé de Saint-Omer, ayant dissipé deux abbayes, et s'étant emparé par le pouvoir des laïques de celle de Prémontré, ne put, malgré son éloquence, triompher des preuves présentées par l'abbé Gérard; il fut destitué, et ne remporta que la réputation d'un habile bavard. Aussi savait-on généralement que le pape se méfiait d'un langage pompeux, et qu'il se laissait gagner plus facilement par une parole simple, mais claire. Quelque grave que fût une accusation, quelque grandes que fussent les préventions d'Innocent, il oubliait tout dès qu'on prouvait son innocence ou qu'on retractait son erreur. Il avait un tel amour pour la justice, qu'on le vit souvent, sur la prière des intéressés, ordonner de nouvelles enquêtes sur des affaires déjà sur le point de se terminer par un jugement (1).

Aussitôt que des parties plaidantes arrivaient à Rome, elles se faisaient annoncer au pape qui les adressait à un rapporteur. Innocent ne se fâcha point lorsque l'abbé d'Andres lui déclara que tout le monde lui était suspect à l'exception de celui qui l'écoutait actuellement; et sur sa prière d'être entendu par Innocent lui-même, celui-ci lui accorda sa demande, et lui assigna un jour. Du reste, les procureurs, les avocats, les conseillers, qui étaient souvent en grand nombre pour une seule partie, cherchaient à s'emparer des affaires pour les embrouiller ou pour les traîner en longueur; on recourait à la corruption pour gagner les avocats de la partie adverse, ou du moins pour les engager à ne présenter qu'une faible défense, car les

(1) *Gall. Christ.*, IX, 647. — *Vita Gervasii, abb. Præm.*, in Hugo, *S. Antiq. Monum.*, t. I. — Hansitz, *Germ. s.*, I, 349. — *Chron. Mont. Seren.*, p. 107.

clients comparaissaient devant le consistoire accompagnés de leurs conseils. Mais toutes ces ruses ne pouvaient en imposer à la sagacité d'Innocent. Dans une affaire de droit très-grave, l'une des parties n'était assistée que de deux conseillers, tandis que l'autre en avait neuf. L'avocat de la première eut assez de fermeté pour déclarer de quelle manière sa partie adverse s'était renforcée; Innocent, qui haïssait ces voies tortueuses, apostropha violemment ces derniers quand ils voulurent répondre : « Vous vous êtes empressés d'offrir vos services aux deux parties, et vous savez pourtant que cela conduit à la contradiction. Comme vous avez forfait à l'honneur, nous vous ordonnons de renoncer à la défense de vos clients, et nous leur défendons de vous donner des honoraires (1). »

Quand le consistoire était saisi d'un procès, il était permis aux parties souvent présentes d'exposer le point de droit et de répliquer; car la décision n'était rendue qu'après un examen approfondi, et personne ne devait être jugé, et moins encore être condamné sans avoir été entendu, fût-ce même pour crime d'apostasie. Après les débats, Innocent se retirait d'ordinaire avec quelques cardinaux dans une chambre voisine. Là, les pièces étaient examinées de nouveau avec soin; l'une ou l'autre partie était quelquefois mandée pour donner des renseignements; le pape avait soin chaque fois de les exhorter à ne pas s'écarter de la stricte vérité. Puis il rentrait dans la salle, se plaçait sur son trône; les cardinaux étaient à ses côtés. Alors, au milieu d'un profond silence et après quelques explications préalables, il autorisait de nouveau les avocats à exposer le point de droit : ce qui, dans des questions importantes, demandait quelquefois plusieurs jours. Quand l'affaire lui paraissait suffisamment éclaircie, elle était confiée à trois

(1) *Chron. Andrens.*

ecclésiastiques, parmi lesquels se trouvait un ou deux cardinaux, selon l'urgence du cas; la décision était ensuite soumise à la sanction pontificale. Quelquefois, sur la demande des parties, l'affaire était confiée à certains ecclésiastiques avec ordre d'en faire un rapport, et dans ce cas, c'était le pape qui rendait lui-même la sentence. Après le jugement, Innocent donnait volontiers la main à la réconciliation des parties, lorsqu'elles promettaient de déposer toute haine et toute animosité. C'est ainsi qu'il donna à l'abbé d'Andres, qui venait de gagner son procès contre le couvent de Charost, une lettre adressée à l'abbé de ce couvent, par laquelle il le priait, avec les plus vives instances, de bannir de son cœur toute inimitié, et de se réconcilier avec son adversaire. Il épuisa nombre de fois toutes les ressources de la charité pour concilier les parties et pour se dispenser d'en venir à une décision (1).

Il lui arriva souvent, dans le cours d'une affaire juridique, de réunir dans son cabinet quelques hommes des parties en litige, ceux qui lui avaient inspiré le plus de confiance, tant par leur probité que par leur désintéressement, et de s'entretenir amicalement avec eux, leur manifestant combien il prenait part à ce qui leur était arrivé, leur demandant des éclaircissements sur les points qui lui paraissaient encore obscurs, et s'enquérant de toutes les circonstances des faits et du droit; mais il exigeait impérieusement que l'on fût véridique. Il écoutait avec bonté la veuve qui ne savait souvent pas même exposer ses droits. Mais, dans tous ces entretiens, il s'efforçait d'amener un accommodement qu'il préférait à une sentence. Il savait qu'une partie cherchait souvent à réduire l'autre par des retards et des dépenses; car, d'après les formes

(1) *Chron. Andrens.* — Würdtwein, *N. Subst. dipl.*, X, 74.

de la procédure, celui qui avait porté une affaire devant le saint-siége, était obligé d'attendre la partie adverse pendant quarante jours; et ce n'était qu'après ce délai qu'il pouvait demander un jûgement; quelquefois ce délai se trouvait dépassé. Il s'agissait alors de faire parvenir une plainte à Innocent, par l'intermédiaire d'un avocat et surtout d'un cardinal, et l'affaire ne tardait pas à être jugée. Mais ce retard même n'était point perdu. — Car pendant cet intervalle, on parvenait souvent, par l'entremise de quelques personnes influentes, à mettre le pape au courant de l'affaire, et quelquefois aussi on en obtenait une audience particulière. Si enfin Innocent était appelé à rendre une sentence, il le faisait toujours avec cette connaissance profonde du droit canonique, connaissance qui le distingue de ses prédécesseurs et de ses successeurs; il le faisait avec une pénétration, une droiture et un amour de la justice qui excitaient l'admiration générale. — Aucun bref, ni aucune bulle n'étaient expédiés sans qu'il en eût pris connaissance. Sa mémoire heureuse et sûre lui rappelait exactement les discussions antérieures et les sentences déjà rendues; aussi devenait-il impossible de lui présenter une bulle fausse pour une bulle authentique. S'agissait-il de consulter des documents anciens, personne ne pouvait le tromper; c'est ainsi qu'il reconnut à la simple vue du sceau, la fausseté d'un diplôme, qu'on avait produit dans un procès entre l'abbé de Scozuola et l'archevêque de Milan. Il dit, en présence des cardinaux et des procureurs, qu'il suffisait de briser le sceau, et que si le diplôme était authentique contrairement à ses prévisions, il le ferait de nouveau expédier. On découvrit effectivement que le parchemin était percé sous le sceau, qui était fixé au moyen de cire fraîche (1).

(1) *Ep.* XI; 99. — X, 34. — *Chron. Andrens.* II, 850. — *Gesta*, c. 42.

Les affaires terminées, Innocent allait dîner. La plus grande simplicité présidait à ses repas ; car il voulait, par son exemple, mettre des bornes au luxe et à la somptuosité de certains évêques. Les vases d'or et d'argent étaient exclus de sa table, à moins que ce ne fût dans les grandes solennités. On ne servait jamais plus de trois plats, et le service était fait par quelques ecclésiastiques, et non par des nobles (1). Après le repas, il faisait sa sieste selon l'antique usage de l'Italie. Les audiences avaient lieu au moment de son réveil. L'abbé d'Andres décrit ainsi une de ces audiences (2). « Le pape ayant terminé sa sieste, et ayant une heure de loisir, je fus introduit seul auprès de lui. Je fléchis le genou ; mais il me fit signe d'approcher pour recevoir le baiser de paix ; ce qui me donna bon courage. Il me dit de m'asseoir à ses pieds, et de lui exposer ma demande. Je déposai eusuite à ses pieds ma supplique revêtue du sceau du chapitre, et lui demandai grâce et miséricorde. « Nous examinerons en son temps la demande et les documents présentés par le chapitre, répondit-il, et, avec l'aide de Dieu, nous ferons pour lui et pour votre Église tout ce qu'il nous sera possible. » Puis il parla de mon couvent, et se rappela qu'étant encore à l'université de Paris, et se rendant en pèlerinage à Saint-Thomas de Cantorbéry, il y avait reçu l'hospitalité. « Dans ce temps-là, dit-il, le couvent avait pour abbé un vieillard respectable, et me paraissait en bon état. » Le pape fit ensuite signe à un huissier, lui ordonna de porter les pièces chez un notaire, afin que celui-ci lui en donnât lecture à un jour déterminé ; puis il me congédia, après m'avoir accordé sa bénédiction.

Lorsque Innocent, pour le maintien des lois et des

(1) Odor. Raynald., ad ann. 1216, n° 15.

(2) D'Achery, *Præf. in Chron. Andrens.*, *Spicil.*, II, 780.

coutumes de l'Église, était obligé de rendre une sentence qui pouvait affliger ceux qu'elle atteignait, il cherchait à en adoucir l'amertume par des assurances d'amitié. Le couvent de Charost était en procès avec celui d'Andres; les moines de ce dernier couvent, frappés de l'interdit épiscopal procédèrent, contrairement aux règles ecclésiastiques, à l'élection d'un abbé. Innocent annula l'élection, quoiqu'il n'eût rien à reprocher à l'élu. Un soir il manda l'abbé et lui dit : « Ne t'afflige pas de ce que je n'ai pu approuver ton élection. Dieu m'est témoin que je n'ai pas agi ainsi par malveillance, mais par prédilection. J'ai levé en même temps la sentence de l'évêque contre toi et tes frères, afin de t'éviter tout préjudice ; tu peux maintenant être réélu, et je te remettrai même, si tu le désires, une lettre de recommandation pour tes frères. » Mais il ne dissimula pas son mécontentement de ce que l'abbé et ses frères eussent continué à célébrer l'office divin, malgré la défense de leurs juges. « Ce motif nous autoriserait avec justice à te punir ainsi que tes frères. » — L'on voit par ce qui précède et par les nombreuses lettres évidemment écrites de la main d'Innocent qu'il consacrait aussi aux affaires les heures de l'après-midi. Aussi se plaignait-il souvent du peu de loisir que lui laissait la multiplicité de ses occupations.

Pour éviter les grandes chaleurs qui étaient contraires à sa santé, il se rendait l'été à la campagne ou dans une petite ville. Ses séjours favoris étaient Anagni, sa ville natale, Segni, où se trouvaient probablement les biens de sa famille, et Terentino, où l'attirait son amitié pour l'évêque. Il partagea souvent son séjour entre ces deux villes. Il passa aussi quelques étés à Viterbe ; un autre, en partie, à Subiaco, et en partie à Velletri. La fin de l'automne le retrouvait presque toujours à Rome, dont il ne s'absenta jamais que deux hivers ; l'un, pour des mo-

tifs suggérés par la prudence (1), l'autre, pour maladie grave qui empêcha son retour. Partout où il se trouvait, les affaires avaient leur cours comme à Rome. Pour lui, à peine connaissait-il le repos ; mais il l'accordait volontiers aux ecclésiastiques et aux laïques de la cour. Pendant son séjour hors de la capitale, il voyait affluer vers sa résidence une foule de personnages de Rome et de toutes les contrées du monde. L'abbé d'Andres apprit lui-même à Viterbe, que plus de quarante mille personnes étrangères avaient passé un mois entier dans cette ville, sans qu'un pareil surcroît de population eût fait augmenter les vivres ou les fourrages. Innocent affectionnait cette ville, et il l'eût volontiers choisie pour sa résidence, à cause de la beauté de son site et de l'abondance des ressources qu'elle offrait aux étrangers (2).

Au milieu de tant d'occupations, Innocent n'oublia jamais, qu'en sa qualité de prêtre suprême de la chrétienté, il devait servir de modèle à tous par l'accomplissement de ses fonctions ecclésiastiques. L'étranger admirait la piété avec laquelle il célébrait la messe (3). Il assistait à toutes les solennités dont le pape doit être l'âme, et était toujours à la tête des fidèles lorsqu'il s'agissait d'adresser des prières ou des actions de grâces à l'Éternel. Pour de semblables occasions, il composa même des prières que tous les chrétiens répétaient en commun (4). Il s'attacha surtout à élever les esprits, et à les confirmer dans la foi, en leur annonçant les vérités sublimes de l'Évangile, et en leur exposant l'influence vivifiante qu'elles ont exercée dans tous les temps sur les membres distingués de l'Église. Déjà lorsqu'il n'était encore que cardinal, il se li-

(1) 1201-1202, lors des troubles à Rome.

(2) *Chron. Andrens.*

(3) *Emonis Chron.*, in Matth., *Annal.*, t. II.

(4) On en compte trois, *pro defensione et tranquillitate Catholicæ et orthodoxæ ecclesiæ.*

vrait avec zèle à cette partie de ses fonctions ecclésiastiques, qu'il ne négligea pas étant devenu pape. Il avait, comme prédicateur, des talents, qu'Alexandre III regrettait amèrement de ne pas posséder (1). A chaque grande fête, il en expliquait l'institution et la signification, en même temps qu'il en montrait l'influence sur les convictions et sur la vie des chrétiens (2). C'est ce qu'il faisait surtout, pendant les semaines consacrées plus spécialement à la contemplation de l'amour de Dieu, révélé par la mort réparatrice de Jésus-Christ, semaines qui doivent trouver tous les cœurs chrétiens ouverts aux saintes et célestes inspirations. Sa voix se faisait encore entendre aux jours glorieux où l'Église célébrait, avec toute la pompe de ses cérémonies, la mémoire des confesseurs et des martyrs du Christ. C'était toujours un vrai chagrin pour lui, lorsque l'accumulation des affaires venait l'empêcher de remplir ces hautes obligations, que lui rappelaient, non les circonstances, mais les jours mêmes des fêtes (3). Il prêchait, comme il était d'usage alors, en langue vulgaire, et aux ecclésiastiques, et au peuple qui, en foule, se pressait autour de lui pour l'entendre; la longueur de l'office divin ne pouvait en détourner Innocent, ni le fatiguer. Si, dans ses sermons, il excitait, par ses connaissances approfondies de l'Écriture, l'admiration de tous ceux qui l'entendaient, quel ne devait pas être l'étonnement quand on apprenait qu'aux jours de ses prédications, il vaquait aux affaires comme à l'ordinaire? Étant devenu pape, il fit un recueil de ses discours, et en fit un don d'amitié à l'abbé Arnault de Cîteaux (4).

(1) Albericus, p. 362.

(2) *Serm. in Dom. Lætare.*

(3) *Innocentii sermones per festivitates sanctorum totius anni.*

(4) Murat., *Antich. Est.*, I, c. 36. — *Emonis Chron.*, in Matth., *Annal.*

C'était non-seulement par devoir, et dans l'intérêt des fidèles, mais encore dans la vue de n'être pas lui-même détourné des choses élevées et sanctifiantes, qu'Innocent saisissait toute occasion d'annoncer les vérités du salut. « Je suis tellement surchargé de procédures, tellement entouré d'affaires, écrivait-il, que je ne puis suffire à tous les détails, malgré les réclamations. Il ne me reste aucun loisir pour méditer sur les choses célestes. A peine ai-je le temps de respirer; obligé de vivre pour les autres, je deviens en quelque sorte étranger à moi-même. Néanmoins, pour que les devoirs que m'impose mon apostalat, et que j'ai infiniment à cœur, ne soient pas absorbés par la multiplicité des affaires temporelles qui pèsent sur moi dans ces temps mauvais, j'ai prononcé et fait copier quelques exhortations adressées au clergé et au peuple. Pour que son activité, exercée sur tant de voies différentes, ne vînt pas le détourner de la vie spirituelle et véritablement sacerdotale, il se fit une règle de consacrer certaines heures que lui laissaient les soins de son gouvernement, à méditer, à approfondir et à commenter des parties détachées de l'Écriture sainte, celles qui étaient les plus propres à élever et à fortifier son âme(1).

La manière de prêcher d'Innocent diffère complétement de celle qui est usitée de nos jours; ses discours, en général, ne peuvent pas être proposés comme modèles de bon goût. On n'y trouve ni cette simplicité, ni cet enthousiasme, ni cette éloquence entraînante que nous admirons dans les anciens Pères de l'Église. Il est à regretter qu'Innocent ait fait servir le plus souvent les connaissances si profondes qu'il avait de l'Écriture sainte à des interprétations énigmatiques, ou arbitraires, et qu'il ait visé à l'effet des mots aux dépens de la clarté du sens. Tour à tour il joue sur les textes, ou les abandonne

(1) *Postilla super VII psalmos Pœnitent., proem.*

comme s'ils n'avaient aucun rapport avec sa pensée. Cependant, malgré les imperfections et les vices mêmes que l'on remarque dans les formes, on voit qu'il avait toujours devant les yeux le but et l'effet de la prédication et qu'il exposait la vérité lumineuse de l'Évangile, dans toute sa sublimité. Voici ce qu'il dit lui-même sur les qualités du prédicateur, et sur les effets qu'il doit chercher à produire : « La force de la prédication de la parole divine est telle qu'elle ramène l'âme de l'erreur à la vérité, du vice à la vertu; elle redresse ce qui est courbé, aplanit ce qui est raboteux; elle instruit dans la foi, fait naître l'espérance, affermit dans l'amour; elle arrache ce qui est nuisible, plante ce qui est utile, entretient ce qui est vertueux; elle est la route de la vie, l'échelle du salut, la porte du paradis. C'est pourquoi il faut que le prédicateur soit pourvu d'or, d'argent et de baume, c'est-à-dire, qu'il ait de la sagesse, de l'éloquence et de la vertu, afin qu'il conçoive ce qu'il dit, et pratique ce qu'il a dit et conçu. Plaise à Dieu que je pratique moi-même ce que j'enseigne comme prédicateur! » Rempli et pénétré de la grâce qui lui était donnée de pouvoir annoncer la parole du salut, il commence ainsi un de ses sermons : « Quand je réfléchis sérieusement à ce que je suis, moi qui vous parle, et aux vérités que je dois vous annoncer, il me semble que je devrais plutôt me condamner au silence. Car je suis muet, et je dois vous entretenir du Verbe, de la Parole! Je suis cendre et poussière, et je dois vous parler du ciel! Je suis un misérable pécheur, et je dois vous faire connaître le Rédempteur! Il me semble que j'entends le Seigneur qui me dit : Comment oses-tu annoncer ma justice, et pourquoi la parole de mon alliance est-elle dans ta bouche? Mais, puisque toute créature doit louer le Créateur, qu'il me soit permis aussi à moi, mes très-chers frères, d'apporter mon tribut de louan-

ges et d'actions de grâces à mon Sauveur, à mon Rédempteur (1). »

En général, il est facile de voir, par les sermons d'Innocent, qu'il s'était familiarisé d'une manière étonnante avec l'Écriture sainte dans toutes ses parties. Il ne présente aucune vérité, ne donne aucune explication, sans les appuyer sur des textes, et souvent il les faisait servir à l'ornement de sa parole. Comme il attachait à chaque texte de l'Écriture un sens quadruple : l'historique, l'allégorique, l'anagogique et le tropologique, sens qu'il voyait figurativement dans les quatre fleuves du Paradis, il pouvait facilement appliquer le même texte aux divers sujets qu'il lui plaisait de traiter. Il fixe lui-même ainsi les qualités du prédicateur circonspect : « Les discours, dit-il, doivent être appropriés aux personnes et aux choses ; il faut qu'il parle alternativement de la vertu et du vice, et des récompenses et des châtiments, de la miséricorde et de la justice; tour à tour simple et véhément, il faut qu'il emploie, en temps et lieu, les preuves et les motifs, les comparaisons et les exemples (2). Il veut surtout que ce qui est visible et matériel serve comme de degrés pour monter vers ce qui est invisible et spirituel; car, dit-il, de même que chaque action de Jésus-Christ doit servir d'instruction au chrétien, de même nous avons à examiner non-seulement sa signification allégorique, qui éclaire l'esprit, mais encore le sens tropologique qui dirige l'âme vers le salut (3). D'après ce système, Sion, selon le sens historique, n'est autre que la ville de Jérusalem; mais, selon le sens allégorique, c'est l'Église

(1) Voy. les trois sermons : *Sermones de tempore; in solemnitate annuntiationis gloriosissimæ semper Virginis Mariæ; in festo S. Gregorii Papæ. Serm. I.*

(2) *In festo S. Petri et Pauli Serm. II.*

(3) *In dom. Lætare, Serm. I. — In Ascensione Dom., Serm. I.*

chrétienne, et, selon le sens tropologique, c'est l'âme du fidèle (1).

Partant de cette quadrüple interprétation, Innocent commençait souvent ses sermons par ces paroles : « La vérité peut être considérée sous une infinité d'aspects, mais elle est une. » Chacun de ces aspects n'était pour lui que ce qu'il doit être pour tout prédicateur, un moyen pour arriver à ce but unique : annoncer le royaume de Dieu, et y conduire les âmes par la foi, la charité et l'espérance.... « Je vous ai souvent parlé par divisions et par distinctions, afin de vous instruire dans la science, dit-il, maintenant je vous parle par avertissements et par exhortations, pour vous introduire dans la vie qui est en Jésus-Christ : car la science enorgueillit, tandis que la charité édifie (2). » D'après le même système, il annonce un quadruple royaume des cieux : celui qui est au-dessus de nous, celui qui est autour de nous, celui qui est au milieu de nous, et celui qui est hors de nous. Celui qui est au-dessus de nous, c'est l'Église triomphante; celui qui est autour de nous, c'est l'Église militante; celui qui est au milieu de nous, c'est la vraie foi; et celui qui est hors de nous, c'est la loi divine (3).

Il analyse parfois le texte avec autant de clarté que de simplicité. Prenons pour exemple ces paroles : « Lorsque les temps étaient accomplis, Dieu envoya son fils, formé d'une femme, et soumis à la loi, pour racheter ceux qui étaient sous la loi. « Ici, dit-il, il faut distinguer quatre choses différentes : le temps, la personne, la forme et le but (4). » Une autre fois, il ne parvint que par une de ces explications ingénieuses à lier l'exorde

(1) *In V psalm. Pœnitent.*

(2) *In festo Convers. S. Pauli, Serm. I.*

(3) *In communi de una Virgine, Serm. I.*

(4) Galat., IV, 4, 5. — *In Adv. Dom., Serm. I.*

d'un discours de fête au texte qu'il avait choisi (1). « Quand le Seigneur dit à Pierre : Remonte avec ta barque, et jette alors tes filets ; c'est comme s'il lui avait dit : Va à Rome, et jettes-y tes filets. Par ce texte on voit clairement que le Seigneur a distingué cette ville de toutes les autres, pour être à la fois sacerdotale et royale, impériale et apostolique, qui doit exercer un empire absolu moins sur les corps que sur les âmes. Elle occupe aujourd'hui, par son autorité spirituelle, un rang infiniment supérieur à celui qu'elle occupait autrefois dans l'esprit des peuples par sa puissance temporelle : par la première elle est en possession des clefs du ciel, et par la seconde elle dirige les rênes de l'univers (2). » De nos jours il ne viendrait pas à l'idée d'un prédicateur de comparer le feu qui circulait dans les ossements du prophète Jérémie (3), aux langues de feu qui descendirent, le jour de la Pentecôte, sur la tête des apôtres, qui sont les ossements destinés à soutenir le corps de l'Église (4). Profiter aussi arbitrairement de quelque passage de l'Écriture pour en faire le texte d'un sermon, c'était aux yeux d'Innocent tirer le grain de la paille, et le miel de la ruche.

En se permettant ces sortes de licences, il devait naturellement arriver à de fausses interprétations. Ainsi il dit : « La Pâque est nommée Passage, parce que l'ange traversa l'Égypte et frappa de mort les premiers nés des hommes et des animaux (5) ; le mot aumône tire son étymologie d'un mot qui indique qu'en considération de l'aumône, Dieu ôte la souillure du péché et efface l'impureté du vice (6). En donnant un sens allégorique à plusieurs

(1) *In festo Pentecostes, Serm. I.*
(2) *In festo S. Petr. et S. Paul.*
(3) Threni, I, 13.
(4) *In festo Pentecost., Serm. III.*
(5) *In Ascens. Dom., Serm. I.*
(6) *De Eleemosynis*, c. 1.

faits rapportés dans la Bible, il s'efforçait de donner plus d'activité à la foi et à la vie. Il considère les trois jours, après lesquels eut lieu la résurrection du Seigneur, comme les trois degrés de conversion; ce qu'il prétend avoir été indiqué aussi par la division des psaumes en trois fois cinquante. Hérode, qui fait mettre à mort l'apôtre saint Jacques, n'est autre pour lui que Satan, et le peuple juif signifie les démons; l'incarcération de Pierre figure les tentations que fait éprouver l'esprit malin aux fidèles (1). Dans les actes du Seigneur il voyait une signification allégorique concernant l'Église et ses relations; il faisait rapporter aussi les sentences de l'Ancien Testament, par une application forcée, à l'Église, à la foi des chrétiens, et à l'impiété des juifs et des païens. Dans la guérison de toutes sortes d'infirmités, il trouvait une allégorie des vices corrigés par la doctrine du Sauveur (2). Les quatre bras de la croix sont d'après lui les quatre vertus de l'âme : la foi, l'espérance, la persévérance et la patience, et dont l'apôtre fait mention en disant : Afin que vous compreniez avec tous les saints quelle en est la longueur, la largeur, la profondeur et la hauteur. Ainsi, la longueur de la croix figurait la constance, la largeur la patience, la profondeur la foi, et la hauteur l'espérance. La croix du Seigneur était formée de deux morceaux de bois, dont l'un était perpendiculaire, l'autre transversal. A la partie de la croix qui était perpendiculaire, se trouvait attachée une cheville au-dessus de laquelle était un écriteau, pour marquer que la persévérance née de la foi s'élève à l'espérance. Car si la croix n'avait pas eu la foi pour base et l'espérance pour écriteau, elle eût été un châtiment, et non un bienfait (3).

(1) *In festo S. Petri ad vinc., Serm. I.*

(2) *In feria V post primam Dominic. quadrages.*

(3) *De uno Martyre, Serm. I.*

Bien des paroles, bien des actes, bien des passages étaient aussi pris dans un sens mystique par Innocent. « Tout dans l'Écriture, disait-il, est mystère, et surabonde d'une douceur céleste pour celui qui creuse plus avant et qui sait tirer le miel du rocher et l'huile de la pierre dure. » Suivant ce sens mystérieux, le miracle des quatre mille et des cinq mille personnes rassasiées, celui des cinq et sept pains, deviennent des faits essentiellement différents, quoiqu'au premier abord ils paraissent offrir quelque analogie (1). Si Innocent joue dans son exorde avec de telles comparaisons et de telles applications, on ne doit pas s'étonner d'en trouver de semblables dans le cours du discours : ainsi il dit : « l'ange se réjouit avec les bergers de la naissance de Jésus-Christ, parce que la paix a été rétablie entre les anges et les hommes; l'homme-Dieu est né, parce que la paix est rétablie entre Dieu et les hommes; il est né entre le bœuf et l'âne, parce que la paix est rétablie entre les hommes. Car le bœuf désigne le peuple juif, et l'âne les païens. » Le triple jeûne, ordonné par l'Église aux Quatre-Temps, pendant le carême et à la veille de chaque fête, a une liaison intime avec les nombres, les jours et les motifs relativement aux péchés et à leur source (2).

Innocent soupçonnait des mystères jusque dans les nombres. Ainsi, selon lui, il y a mystère si Jésus-Christ ressuscite après trois jours, si quarante jours s'écoulent jusqu'à son ascension, et si le Saint-Esprit vient dix jours après. Car nous aussi nous devons ressusciter du tombeau de nos péchés en trois jours, en passant par ces trois voies : en nous éprouvant nous-mêmes, en faisant une confession sincère de toutes nos fautes, et en concevant un sincère repentir. Dans les quarante jours, il voyait le nom-

(1) *Dom. IV in quadrages.*

(2) *In festo Purif. Mar., Serm. I. — In Die Cinerum, Serm. I.*

bre des expiations ; de là vient que la chevalerie chrétienne a consacré, en expiation de ses fautes, quarante jours aux travaux militaires, comme la dîme de l'année due au Seigneur. Ce nombre, combiné avec ses parties, s'élève à cinquante, et marque l'absolution complète accordée en vertu du jubilé; le nombre dix fait allusion au dix commandements qu'on accomplit en aimant Dieu et le prochain; et lorsque nous nous élevons ainsi sur les ailes de la charité, le Saint-Esprit descend sur nous. Pour expliquer pourquoi il y a sept psaumes de la Pénitence, Innocent s'appuie sur tous les passages de l'Écriture où le nombre sept se trouve cité (1). Dans le premier psaume, il trouve déjà une raison du nombre des versets, une liaison avec le nombre des péchés, et un rapport des trois principales divisions, avec le progrès et l'essence de la pénitence dans les hommes.

Il recherchait surtout les antithèses; aussi ce défaut, joint à ses citations trop fréquentes de l'Écriture, qu'il présentait sous tant de points de vue et aux interprétations mystiques des mots et des nombres, fait qu'on ne trouve pas dans ses écrits cette élévation et cette noble éloquence dont les anciens Pères nous ont laissé de si beaux modèles. Ce n'est qu'autant qu'il se dégage de ces chaînes et de cette accumulation de sentences bibliques, qu'on se sent véritablement entraîné. Néanmoins, il faut le reconnaître, ses sermons respirent une foi vive, une vénération profonde pour la parole divine, pour les mystères et les vérités confiées à la garde de l'Église. Si Innocent entremêle parfois ses discours de citations de poëtes romains; s'il parle même la langue dans laquelle ils avaient écrit, c'était moins choquant alors que cela ne le serait de nos jours, où nous demandons aux prédicateurs chrétiens la simple parole de Dieu.

(1) *In Ascens. Dom. — In VII psalm. Pœnit., præm.*

L'ignorance ne peut pas et le préjugé ne veut pas renoncer à l'idée que les papes ont mis plus d'importance aux formes extérieures de la vie qu'à la vie même, et qu'ils se sont attachés avec opiniâtreté à des prescriptions trop circonscrites. Non, l'esprit de la papauté n'était pas aussi étroit qu'on se l'est imaginé : car ce fut principalement à cette époque, et plus spécialement sous le règne d'Innocent, qu'elle montra une haute intelligence dont les rayons ont dissipé toutes les ténèbres de la barbarie. Les papes ne cherchaient nullement à dépouiller les peuples nouvellement conquis au christianisme, de leurs usages, de leurs mœurs et de leurs jeux, quand ils n'étaient point liés au paganisme, comme était l'usage de manger du cheval dans plusieurs contrées du Nord. Mais ils ne voyaient aucun danger pour le salut, en laissant les Irlandais se livrer aux plaisirs de la natation, de l'exercice à pied et à cheval, de la course avec des flèches, des arcs et des lances, de grimper sur les rochers et de descendre dans les précipices (1). La foi chrétienne, bien loin de s'opposer à tout ce qui fait les charmes de la vie, venait, au contraire, les ennoblir, en les mettant en rapport avec l'Église. Nous avons déjà vu avec quelle humanité Innocent se conduisit à l'égard des juifs, tout en restant fidèle à ses devoirs de vicaire du Christ, qui est venu pour appeler tous les hommes à la connaissance de la vérité. La sentence qu'il rendit dans une affaire de viol était partie de la conviction chrétienne la plus pure (2). Le jugement qu'il porta sur l'assertion des Grecs, qui prétendaient que l'esprit saint reposait sur une image de la sainte Vierge, prouve qu'il ne cherchait point à en-

(1) Bonstetten, la Scandinavie et les Alpes, p. 79, ajoute : « Ce ne fut qu'à l'époque de la réforme que ces jeux furent défendus par le gouvernement danois.

(2) Voy. liv. II.

tretenir la superstition. Des doutes s'étant élevés sur la question de savoir si le saint Denis révéré dans l'abbaye de ce nom, près de Paris, était le même que celui d'Athènes, ou bien si ce fut un autre Denis, évêque de Corinthe, et qui mourut de la mort des martyrs, Innocent déclara ne pouvoir décider cette question (1); mais afin que le couvent possédât des reliques authentiques d'un saint Denis, il y envoya celles du martyr de Corinthe, apportées récemment de la Grèce par un cardinal (2). Il permit aux moines d'Hauterive de travailler sur leurs terres pendant les jours de fête. Les religieux de Lautenberg lui ayant représenté que leur couvent, situé sur une haute montagne, ne pouvait se procurer qu'à grands frais du poisson, Innocent leur permit l'usage modéré de la viande à certains jours, en disant que cela n'était point opposé à la règle de Saint-Augustin, pourvu que les religieux ne fussent pas liés par un vœu particulier. Cette faveur excita une grande joie parmi les frères (3).

Il n'était pas moins indulgent dans l'application des lois de l'Église relativement au mariage. Tout en regardant ces lois comme rigoureusement nécessaires pour le maintien du bon ordre, il permit toutefois qu'on s'en écartât, quand il s'agissait d'atteindre un but plus utile. C'est ainsi qu'il consentit à une union entre les enfants des comtes de Landsberg, dans l'espoir de faire cesser une inimitié fraternelle qui menaçait de devenir sanglante, et qui avait déjà attiré les plus grands malheurs sur cette famille. De semblables résultats lui paraissaient trop importants pour ne pas s'écarter du texte de la loi. Aussi une puissance supérieure à la loi est-elle un véritable bienfait, en ce qu'elle

(1) Voy. le livre VIII.

(2) *Nangis Chron.*, in d'Achery, *Spicil.*, III, 27. — *Gall. Christ.*

(3) *Chron. Mont. Serens.*, p. 70.

peut empêcher que la loi ne dégénère en impitoyable tyrannie. Si un mariage avait lieu au delà du quatrième degré de parenté, et surtout si l'union datait déjà de loin, Innocent regardait alors une séparation comme beaucoup plus scandaleuse que la violation de la loi ecclésiastique(1). Il croyait que dans ces cas il serait bien difficile de prendre une décision rigoureuse, et les époux étaient sûrs de trouver près de lui une indulgence qui leur avait été refusée par leur ordinaire. Mais si, d'un côté, il voulait que les supérieurs laissassent la source des grâces et des bénédictions toujours ouverte, il exigeait aussi des subordonnés une soumission entière aux prescriptions qui leur étaient faites. La mort venait-elle à rompre une union qui avait été contractée contre les règles de l'Église, le pape, dans sa bonté, ne souffrait pas qu'on l'annulât, ne voulant pas que la honte ou la misère devînt le partage des enfants nés d'un tel mariage (2).

Nous avons déjà parlé des connaissances étendues d'Innocent. Ses lettres et ses sermons même prouvent que les poëtes romains lui étaient familiers (3). Outre les écrits déjà mentionnés, il a composé un ouvrage sur l'éducation des princes, et des dialogues entre Dieu et le pécheur, où il cherche à fortifier le chrétien dans l'espérance de la miséricorde, et où il donne à l'homme la consolation la plus efficace, en disant que le plus impardonnable de tous les péchés est celui de douter de la bonté de l'Éternel (4). Plusieurs historiens lui attribuent aussi des connaissances en médecine. Initié dans les sciences, il devait naturelle-

(1) *Ep.* VIII, 82. — X, 136. — VII, 107.

(2) *Ep.* X, 118.

(3) *Registr.* 80. — *Ep.* X, 19, 202. — Rocch. Pirr., in Græv., *Thes.*, III, 96. — *De Eleemosynis*, c. 6. — *Sermo in communi de uno Martyre*, etc.

(4) Raumer, III, 25.

ment les aimer, et professer une haute estime pour ceux qui les cultivaient avec la vertu. « Si Athènes a été rajeunie par la loi de grâce, écrit-il à l'archevêque de cette ville, son ancienne célébrité ne doit point vieillir. Elle était, lors de sa fondation, comme la figure de la nouvelle religion, puisque le culte qu'elle rendait dans trois parties à trois faux dieux différents, elle le rend maintenant aux trois personnes de la vénérable et inséparable Trinité. Cette ville si célèbre et d'un si brillant éclat, qui fut d'abord le siége de la philosophie, et qui fut instruite ensuite dans la foi apostolique, qui apprit aux poëtes l'art d'écrire, et qui comprit plus tard les prophètes par l'Écriture, a été appelée la mère des arts, la ville des lettres. Maintenant, si nous voulons ajouter l'interprétation à ce qui a été déjà été interprété, nous pouvons la nommer *Cariathsepher* (1). »

Le culte qu'Innocent avait voué aux sciences et son estime pour les savants, lui inspirèrent pendant toute sa vie des sentiments de bienveillance pour l'université de Paris, où il avait jeté les fondements de ses vastes connaissances. La protection et les priviléges qu'il lui accorda, témoignent de sa haute estime pour elle. Il soutint ses droits contre le chancelier de l'Église de Paris, qui voulait s'arroger sur elle une trop grande influence. Il chargea son légat, Robert Courçon, d'améliorer ses statuts et de rendre des ordonnances propres à maintenir l'ordre et la discipline parmi les étudiants (2). Des querelles qui dégénéraient souvent en rixes sanglantes, s'élevaient parfois au milieu de cette jeunesse fougueuse. Si des étudiants qui avaient déjà reçu les ordres venaient à y prendre part, ils étaient excommuniés de fait. Afin d'éviter des frais et

(1) *Ep.* XI, 256.

(2) Bulæus, *Hist. Univ. Paris.* — Crevier, I, 286, 287.

une perte de temps, Innocent autorisa l'abbé Saint-Victor à donner l'absolution lorsque le délit ne présentait pas trop de gravité. D'après les idées actuelles, on serait disposé à blâmer Innocent d'avoir réduit le nombre des chaires de théologie à huit, mesure qui a été prise pour prévenir les erreurs qui prenaient facilement naissance et faveur sous la foule des professeurs qui existaient à cette époque (1). Cependant, si nous considérons la position dans laquelle se trouvait le pape en sa qualité de gardien suprême de la foi, nous ne pouvons qu'applaudir à cette mesure protectrice du salut des chrétiens. Innocent exigeait non-seulement que le maître fût d'un âge mûr, afin d'inspirer du respect, mais encore qu'il possédât la capacité suffisante, fruit d'une vocation décidée; personne ne devait être appelé à occuper une chaire s'il ne s'était appliqué aux sciences pendant huit ans, et s'il n'avait suivi pendant cinq ans un cours de théologie (2). D'un côté, il attachait une haute importance aux études théologiques, comme les plus essentielles aux ecclésiastiques; et de l'autre, il voulait que l'université de Paris fût la principale école de théologie. Il est facile d'apercevoir combien Innocent avait à cœur de donner aux sciences divines la supériorité sur toutes les autres branches des connaissances humaines; aussi la théologie passa-t-elle pour la première science, les autres n'étaient, à côté d'elle, que de puissants auxiliaires.

Il n'y a qu'un esprit superficiel, dédaignant l'étude des documents et des annales de cette époque, ou un esprit aveuglé soit par la prétendue supériorité de notre siècle, soit par une haine systématique, qui ose se permettre d'accuser les papes du moyen âge d'avoir été les fauteurs de

(1) Ordonnance de 1207.

(2) Bulæus, III, 82.

l'ignorance (1). Les sciences avaient à cette époque, il est vrai, une autre forme et une autre application que de nos jours; elles n'étaient pas le bien de tous comme elles le sont aujourd'hui. Mais la vie intellectuelle était-elle morte, parce qu'on lui avait donné un autre développement? La culture de l'esprit était-elle négligée, parce qu'elle provenait d'un élément tout différent, et parce qu'elle se mouvait dans une autre sphère, ou parce qu'elle s'alliait étroitement au christianisme, qui pénètre l'existence entière, et qu'elle mettait au-dessus des Grecs et des Romains l'influence qu'elle exerçait sur la religion?

Innocent connaissait à fond l'histoire de l'Église chrétienne, surtout la partie qui se rattachait au culte et au droit canonique fondé sur les décisions de ses prédécesseurs. Si les empereurs étaient les fondateurs du droit civil et politique, les papes étaient les créateurs du droit canonique, car ils avaient rendu dans le courant des siècles des décisions nombreuses sur les cas les plus importants qui touchaient aux intérêts de l'Église. Mais ces décisions ne se multiplièrent jamais autant que sous le pontificat d'Innocent. La connaissance qu'il avait du droit romain et principalement des Pandectes, le servit utilement dans les décrets qu'il rendit. Ce qui donna surtout une si haute considération au droit canon, c'est, qu'outre la déférence qu'on avait pour l'Église et l'influence des papes, il était beaucoup plus indulgent que les anciennes lois civiles. Aussi, dès que les anciennes lois reçurent une interprétation moins sévère par Martin Gosia de Bologne,

(1) Honorius accorda plusieurs bénéfices au professeur Michel Scott, parce qu'il savait l'arabe et l'hébreu, chose rare à cette époque. Raumer, VI, 447, not. Le concile de Latran CXXIX, permit la nonculation des bénéfices, *circa sublimes et litteratas personas...*

tous les professeurs du droit canon, à Bologne, se déclarèrent pour lui (1). La manière dont Innocent débrouillait les questions de droit les plus difficiles, témoigne de sa sagacité, de l'attention sérieuse à tout ce qui lui était soumis, et de l'étendue de ses connaissances dans cette branche cultivée alors avec un grand zèle. Plusieurs de ses écrits qui contiennent des recherches, des éclaircissements et des décisions de ce genre, peuvent être regardés comme des chefs-d'œuvre.

C'est pourquoi, trois ans après l'avénement d'Innocent au trône pontifical, Bernard de Compostelle jugea à propos de recueillir tous les arrêts rendus par ce pape; cette collection n'ayant pas reçu l'approbation supérieure, ne put servir que pour l'usage privé (2). Plus tard, le diacre Regnier, moine du couvent de Pomposia, continua le même travail; mais sa collection, appelée la première, ne fut pas reconnue officiellement (3). Ce ne fut que dans la douzième année de son règne qu'Innocent chargea le sous-diacre maître Pierre Morra de Bénévent, autrefois professeur de droit canon à l'université de Bologne, de faire ce recueil qu'il approuva (4). La dignité de cardinal et son emploi dans des missions importantes furent la récompense de Pierre Morra pour son zèle et son activité. Un grand nombre d'articles de ce recueil sont des règles de conduite tant pour les ecclésiastiques que pour les laïques. Cinq ans plus tard, au concile de Latran, ce recueil fut encore augmenté des décisions et des préceptes qui avaient été rendus depuis, et Grégoire IX l'incorpora

(1) Sarti, *de clar. Profess. Archigymn. Bonon.*, p. 39.

(2) Connue sous le titre de *Romana*. Giannone, II, 345.—Sarti, p. 237.

(3) Bœhmer, *de Decretis Pont. Rom. var. collect.*, p. 14.

(4) *Chron. Ursp.* — Du reste, c'était la première collection officielle des décisions pontificales. Innocent l'envoya aux professeurs de Bologne, afin qu'ils en fissent la base de leurs cours.

dans la collection plus étendue qu'il fit faire onze années après la mort d'Innocent. La plupart des décrets contenus dans ce recueil sont des extraits des lettres d'Innocent, qui, si elles existaient encore toutes, s'élèveraient à environ six mille (1). Il n'est pas permis de douter que les plus importantes au moins, n'aient été écrites par Innocent lui-même; car on y retrouve des pensées que l'on rencontre dans ses autres écrits, souvent aussi des citations des poëtes anciens, qu'un autre écrivain ne se serait pas permises. Le style de ces lettres a un cachet particulier; il est le même dans les seize livres, ce qui n'aurait lieu si Innocent n'en avait donné que le plan. Il serait superflu de parler ici de l'importance de ces écrits pour l'histoire de ce temps, pour l'administration intérieure et la vie de l'Église, pour la connaissance exacte de l'esprit et de la jurisprudence de ce siècle.

On se plaignait déjà depuis longtemps de la vénalité de la plupart des fonctionnaires chargés de rendre la justice à Rome, et l'on prétendait, faisant allusion aux bulles scellées en plomb, que si les églises étaient couvertes en plomb anglais, elles étaient mises à découvert par le plomb romain (2). Ainsi, quelque temps avant l'avénement d'Innocent, l'évêque de Durham avait eu des dif-

(1) Les dix livres de lettres publiés par Baluze contiennent, y compris *Registrum de negotio Imperii*, 2748 lettres; les quatre livres, ainsi que le reste du troisième et de l'Appendice, publiés par de la Porte du Theil et Brequigny (non compris le cinquième, qui se trouve aussi dans Baluze), contiennent 1071 lettres : ainsi un total de 3855. Ces quatorze livres donnent une moyenne de 275 lettres par année. La correspondance de trois années et de la moitié de la dernière année, est perdue, et il ne nous reste que 51 lettres de la troisième année. Nous sommes donc fondés à croire qu'il nous en manque au moins la collection de quatre années, ce qui donnerait 1100 lettres. De plus, comme on trouve dans d'autres collections plusieurs lettres importantes non mentionnées dans les *Regesta*, nous pouvons, sans exagération, porter à 6000 la totalité des lettres écrites par Innocent.

(2) Steph. Tornac., *Ep.* 165.

ficultés au sujet de sa dépendance de l'archevêché d'York. Les présents qu'il avait déjà faits avant son élévation à l'épiscopat lui faisaient espérer qu'on ne ferait pas de difficultés pour reconnaître son indépendance; mais ses adversaires connaissaient mieux les moyens de réussir à Rome, ils firent des promesses et réussirent; car on se plaignait déjà qu'avec des promesses ou de fortes sommes d'argent on parvenait à tout (1). Les avoués et les fonctionnaires subalternes étaient les plus avides, et, selon que leurs clients avaient été plus ou moins généreux, ils s'efforçaient, par des chicanes ou par des délais, à dégoûter la partie adverse. Le moyen le plus sûr d'obtenir justice était donc d'avoir des amis qui facilitassent l'accès auprès du pape et des cardinaux, chose qui du reste n'était pas difficile. Il paraîtrait que ce furent des abbés qui, les premiers, en retournant dans leurs couvents à la fin d'un concile, introduisirent la coutume de faire des présents au pape et aux cardinaux. Il arriva de là que ceux qui devaient percevoir ces dons, se montraient trop complaisants, ou, ne consultant que leur propre intérêt, devenaient plus exigeants que ne l'eût permis Innocent, s'il avait eu connaissance de tels abus. Deux écrivains exhalent l'indignation que leur inspire cette avidité des scribes, des avoués et des fonctionnaires de la cour pontificale (2); l'un d'eux étend même son accusation jusqu'à la personne d'Innocent. Mais les actes de la vie de ce pontife le justifient de cette accusation et démontrent, jusqu'à la dernière évidence, son désintéressement.

Innocent savait que la cupidité de cette foule d'employés mettait une tache sur le point central de la chrétienté, et la faisait retomber jusque sur celui qui en était le chef

(1) Guil. Neubrig., IV, 25.

(2) *Chron. Mont. Seren.* 106. — *Chron. Andrens.* — La *Chron. Ursp.* et Matth. Par.

suprême ; aussi rendit-il dès son avénement des ordonnances sévères pour y metre un frein. Si ses intentions ne furent pas toujours remplies, il faut l'attribuer à l'obstination que mettent les subordonnés à entretenir des abus consacrés par l'usage, et à l'impossibilité où il était d'avoir l'œil à tout. Innocent, appelé au siége pontifical, n'aurait pu avoir des sentiments moins élevés que ceux qu'il avait eus comme cardinal ; en jetant un regard pénétrant sur le bonheur trompeur des richesses, il avait reconnu qu'elles sont plus souvent une source de misère que de félicité. « Nous prenons à témoin, écrivit-il à l'abbé Étienne de Bologne, celui qui est un témoin fidèle au ciel, celui de qui vient tout don parfait, que nous n'avons rien tant à cœur que de traiter et de terminer d'une manière irréprochable les affaires soumises au siége apostolique ; car nous détestons par-dessus tout la vénalité, fille de la cupidité et la source de tout mal. C'est ce que pourront attester le grand nombre de personnes que leurs affaires mènent à Rome. Nous nous efforçons, avec l'aide de Dieu, de purifier l'Église de cette peste. Nous donnons gratuitement ce que nous avons gratuitement reçu, et nous ne souffrirons aucun traité, aucune convention, ni aucune promesse au sujet des affaires ecclésiastiques. » Quand, touché du repentir de l'évêque de Hildesheim, il lui permit de passer à l'évêché de Würtzbourg, ce prélat crut devoir lui témoigner sa reconnaissance en lui envoyant deux magnifiques vases d'argent. Innocent les eût renvoyés s'il n'eût craint de faire croire à l'évêque qu'il avait perdu ses bonnes grâces. Mais pour lui prouver qu'il ne se laissait point gagner par des présents, il envoya à l'évêque une coupe d'or d'une valeur supérieure aux deux vases, et mit une attention délicate dans le choix de la personne qui devait la lui remettre. L'évêque d'Alexandrie avait chargé des mandataires de suivre à Rome les affaires de son Église, et leur avait prescrit combien ils

pouvaient dépenser pour obtenir telle ou telle faveur. Les banquiers chez lesquels les fondés de pouvoir avaient emprunté, eurent un différend avec l'évêque, au sujet du remboursement. Ce dernier se prévalut des ordres qu'il avait donnés, prétendant que la dépense avait été trop considérable, puisque les chargés d'affaires n'avaient obtenu qu'une partie de ce qu'on avait demandé. Cette contestation s'ébruita, et Innocent, convaincu que l'évêque avait cru pouvoir obtenir, au moyen de présents, des biens pour son Église, fit aussitôt publier par un fondé de pouvoirs la suspension de l'évêque dans toutes les églises de son diocèse, et lui infligea une pénitence ecclésiastique. Jean d'Angleterre avait aussi chargé ses ambassadeurs de distribuer des sommes considérables à Rome pour faire triompher l'élection de l'évêque de Norwich à l'archevêché de Cantorbéry; mais il échoua complétement (1).

Innocent avait l'habitude de pourvoir de ses propres deniers aux frais de ses voyages, et jamais il ne voulut se faire entretenir par les églises, comme c'était l'usage alors. A compter de son élection, il employa tous les dons offerts dans l'église de Saint-Pierre, ainsi que le dixième de ses revenus, au soulagement des pauvres, et envoyait à son aumônier les présents que, suivant une ancienne coutume, on déposait à ses pieds. Les sommes qu'il trouva dans le trésor, lors de son avénement, furent en partie mises de côté pour des cas imprévus, et en partie distribuées aux couvents situés tant au dedans qu'au dehors de la ville. Tous les établissements de bienfaisance furent dotés; un grand nombre d'églises furent honorées d'objets précieux, et plusieurs évêques reçurent des ornements. Il alloua 1,000 livres à la cathédrale de Sora, pour soulager les veuves et les orphelins. Les pauvres, les orphelins, les veuves et les malades, eurent part à ses largesses, et près

(1) *Gesta*, c. 4, c. 44. — Sarti, I, c. — Math. Par.

de 4,000 livres furent distribuées entre les gens de sa maison, tant ecclésiastiques que laïques (1).

Lors d'une disette à Rome, il nourrit journellement huit mille pauvres, sans compter ceux auxquels il faisait distribuer des secours à domicile. Mais ce ne fut pas seulement dans les grandes calamités qu'il manifesta sa charité; à toutes les époques il se faisait un devoir de nourrir ceux qui avaient faim, de vêtir ceux qui étaient nus, de doter de pauvres filles, d'avoir soin des enfants abandonnés. De pauvres moines, des religieuses, des captifs et des ermites, vivaient de ses dons. Les pauvres honteux étaient surtout recommandés aux recherches de son aumônier. Ils recevaient des cartes sur la représentation desquelles on leur remettait chaque semaine l'argent nécessaire à leur entretien. La véritable bienfaisance a autant de prix par la manière dont elle est faite, que par le don lui-même. Un grand nombre d'indigents recevaient quinze livres de pain par semaine; d'autres recevaient de l'argent, des vivres et des vêtements. A la fin du dîner, de jeunes garçons pauvres se présentaient à sa table pour en recevoir les restes. Tous les samedis il lavait et baisait les pieds de douze pauvres, les faisait nourrir, et leur donnait à chacun douze pièces d'argent. Il paya les dettes de plusieurs couvents. (2). Nous avons rapporté ce qu'Innocent fit, à diverses époques, pour la terre sainte. D'après tout cela, le reproche d'insatiable cupidité que l'historien anglais, Mathieu Paris, fait à ce pape, est aussi dénué de fondement que l'accusation portée contre lui de s'être approprié la quarantième partie des revenus ecclésiastiques destinés à la conquête de la terre sainte (3).

Innocent, à l'exemple de Clément III, son oncle et son

(1) *Chron. foss. nov.* — *Gesta*, c. 149, 150.

(2) *Gesta*, c. 143.

(3) Matth. Par., p. 170, 145.

prédécesseur, contribua beaucoup à l'embellissement de Rome. N'étant encore que cardinal, il employa une grande partie de sa fortune à faire restaurer l'église dont il portait le titre; devenu pape, il eut la même sollicitude pour l'église de Saint-Pierre, dont il fit peindre à neuf le dôme au-dessus du maître-autel. Si l'église de Latran doit ses peintures à Clément III, celle de Saint-Sixte fut rétablie par les soins d'Innocent (1). A dater de son règne, les arts, et particulièrement l'architecture qui les fait servir tous à ses desseins, prirent un nouvel essor, et Marchione Arezzo, le premier architecte et sculpteur dont parle l'histoire après un long silence, fut chargé de construire plusieurs édifices (2). Ayant jugé qu'il était plus utile encore que convenable que le pape eût un palais près de l'église de Saint-Pierre, Innocent fit bâtir la chapelle, le logement du chapelain et du camérier, la boulangerie, les écuries, la chancellerie, l'aumônerie; rétablir l'habitation papale, entourer le tout d'un mur d'enceinte, et élever des tours au-dessus des portes. Il acheta aussi une maison située dans l'enceinte du palais et la destina à son médecin. Des appartements furent construits au-dessus du logement du chapelain dans le palais de Latran, qui fut embelli et agrandi (3). Pendant les troubles qui agitèrent Rome, il fit construire, pour sa sûreté et celle de son frère, sur l'ancienne place de Nerva, la vaste et haute tour de Conti, édifice qui passait, à cette époque, comme l'un des ornements de Rome (4).

(1) *Magn. Chron. Belg.* — Veghii, *Descr. basil. S. Petr.*, in *Act. ss. Juni*, t. VII, p. 134. — Ricobaldi, *Ferrar. hist. imp.*, in Murat. ss., t. IX. — Luc. Tudens., *Hist. eccl.*, XXI, 16, in Murat. ss., XI, 1127.

(2) Landi, *Hist. de la Litt. d'Ital.*, II, 126.

(3) *Gesta*, c. 146.

(4) Une partie de cette tour s'écroula lors du grand tremblement de terre de 1349. De Sade, *Mém. pour la vie de Pétrarque*, d'après une lettre de Pétrarque, III, 36. La tour menaçant ruine, fut rasée par ordre d'Urbain VIII.

Quoique cette tour fût destinée à tenir en bride les ennemis du siége apostolique plutôt qu'à protéger les membres de sa famille, on l'accusa néanmoins à cette occasion d'employer les revenus de l'Église au profit de ses parents. Pour imposer silence à ses détracteurs par une entreprise grande et d'une commune utilité, il fit rebâtir et agrandir l'hôpital du Saint-Esprit *en Saxe* (1), situé près du Tibre non loin de l'église de Saint-Pierre, marchant ainsi sur les traces de Grégoire le Grand, qui le premier fonda un hôpital et une maison pour les orphelins; il dota richement cette fondation de biens, de revenus, de livres et de priviléges. Pour exciter la bienfaisance chrétienne en faveur de cet établissement, et pour le faire prospérer toujours davantage dans la suite des temps, il ordonna que tous les ans, le dimanche après l'octave de l'Épiphanie, le suaire du Seigneur, cette relique, objet de la vénération des fidèles, y serait porté processionnellement au milieu des chants du clergé de l'église de Saint-Pierre; que le pape ferait un sermon sur les œuvres de la charité chrétienne et sur leur influence salutaire pour le pardon des péchés, et qu'il donnerait lui-même l'exemple en faisant des distributions de pain, de viande et de vin aux assistants.

On rapporte qu'un pêcheur avait jeté ses filets, et qu'au lieu d'une riche capture qu'il espérait, d'après leur pesanteur, il avait amené à terre trois enfants morts; que cette nouvelle fit sur Innocent une telle impression, qu'il résolut aussitôt de faire bâtir une maison pour y recueillir les pauvres créatures délaissées, et leur donner des soins et une éducation convenable (2). Quel qu'ait été le motif qui détermina Innocent à cette grande œuvre, tou-

(1) Ainsi nommé parce qu'au commencement du huitième siècle, Ina, roi anglo-saxon, avait fait bâtir sur cet emplacement une église et une hôtellerie pour les pèlerins. (*Ecclesia in Saxia*;) Fea, *Descriz.*, p. 573.

(2) Kœnigshofen, *Chron. de Strasbourg*, p. 194.

jours est-il qu'il jeta les fondements d'un établissement digne de la capitale du monde chrétien, et digne de la sollicitude et de la protection de ses successeurs dont cette maison eut à se réjouir pendant des siècles. Il arriva, en effet, que, dans des temps plus reculés, outre un grand nombre d'orphelins et d'enfants trouvés, on y soignait jusqu'à quinze cents malades, et qu'on y donnait des secours aux pauvres de tout pays et de toute condition. Par les agrandissements, les dotations et les embellissements qui y furent successivement ajoutés, cet hôpital ressemblait, en 1694, à un château fort renfermant plusieurs palais et un grand nombre de cours. Dans l'un des bâtiments se trouvaient quarante nourrices chargées d'allaiter les enfants trouvés; près de deux mille orphelins étaient mis en pension à l'extérieur; cinq cents enfants mâles habitaient un autre bâtiment, et un pareil nombre de jeunes filles étaient élevées dans un troisième. On trouvait, dans un quatrième, mille lits destinés aux malades, presque constamment occupés (1). Les dépenses annuelles dépassaient 100,000 scudi (2); et de nos jours même il n'existe, dans le monde chrétien, aucun établissement de ce genre qui puisse rivaliser avec celui de Rome. Il était dans la nature de cette doctrine sublime, que son divin fondateur avait comparée à un grain de sénevé produisant un arbre avec de vastes rameaux, de s'emparer de tout ce qui avait quelque affinité avec elle, même dans ses rapports les plus éloignés (3).

Innocent consacra des sommes considérables à l'embellissement des églises situées au dedans et au dehors de Rome, et les pourvut de tous les ornements nécessaires au service divin. Il donna le couvent de Saint-André

(1) Tournon, *Etudes statistiques sur Rome, etc.* Paris, 1831, 2 vol.

(2) Franc. Petri. *Suevia ecclesiastica*, p. 610.

(3) Voir ce qu'en dit de la Porte du Theil dans les *Mém. et Extr.*, VI, 152.

*in Silice* et l'église de Frascati à l'église du Sauveur, aussi nommée église de Constantine, du nom de son fondateur; à son hôpital, il fit don de plusieurs fiefs situés dans le domaine de Tusculum, d'un ornement d'autel en velours rouge brodé en or, d'une croix d'or enrichie de pierres précieuses, d'un piédestal doré et de plusieurs vases d'or. Il fit décorer de mosaïques l'intérieur de Saint-Pierre; il y attacha d'autres églises, lui assura des revenus, lui donna des croix, des calices, des candélabres, des livres d'évangile avec des couvertures d'or, des perles, des pierres précieuses et des ornements magnifiques, tant pour les prêtres que pour les autels. Il exerça les mêmes libéralités envers l'église de Saint-Paul, qui obtint, en outre, cent vingt livres et sept onces d'or pour la restauration de ses mosaïques. Sainte-Marie Majeure et Saint-Paul, églises situées hors des murs, obtinrent également des marques de sa générosité. N'étant encore que cardinal, il pourvut aux besoins de l'église de Saint-Serge et de Saint-Bac; devenu pape, il continua à lui donner des preuves de sa bienveillance. L'église Sainte-Marie, située sur le mont Aventin, reçut 130 livres pour l'achat d'un moulin. Les présents qu'il fit à plus de vingt autres églises de la ville prouvent qu'il désirait rehausser la majesté du service divin, même par les ornements extérieurs. Il eut soin de pourvoir sa propre chapelle de vases d'or, d'ornements pontificaux de toute couleur, et faits de draps d'or brodés en perles, au point qu'il n'y avait point de chapelle qui surpassât la sienne en richesses intérieures et en objets d'art. S'étant informé s'il y avait encore dans la ville, une église qui manquât de calices d'argent, il en fit distribuer cent trente-trois, dont chacun pesait cent marcs. Selon d'autres rapports, il donna à chaque église une livre d'argent pour en faire faire des calices, y mettant pour condition qu'ils ne seraient jamais vendus (1). Il étendit cette

(1) Ricobald. Ferrar., *Hist. Rom. Pont.*, in Murat. ss., IX, 179.

libéralité à plusieurs couvents et à un grand nombre d'églises situés hors de Rome. Il fit présent au patriarche des Bulgares d'un ornement patriarcal complet, auquel il ajouta un grand anneau enrichi de cinq topazes que lui-même avait coutume de porter (1).

S'agit-il maintenant de porter un jugement sur ce pontife? Tous les historiens, tant anciens que modernes, qui ont su apprécier la vie d'un homme par la profondeur de ses vues, par la difficulté des problèmes sociaux qu'il a résolus, par la hauteur à laquelle il s'est élevé en se faisant comme le point central vers lequel il a su faire converger tous les rayons de son siècle, — tous ceux-là sont d'accord que, pendant plusieurs siècles avant et après Innocent, le siége de saint Pierre n'a eu aucun pontife qui ait jeté un plus vif éclat, par l'étendue de ses connaissances, par la pureté de ses mœurs, et par les services éminents qu'il a rendus à l'Église; de sorte qu'il a été appelé non-seulement le plus puissant, mais encore le plus sage de tous les papes qui, depuis Grégoire VII, avaient illustré le trône pontifical (2). Cependant sa mort fut pour un grand nombre plutôt un sujet de joie que de regrets, à cause de l'extension qu'il avait donnée à son influence, de la ferme impulsion qu'il avait donnée à tous les événements et de la sévérité avec laquelle il dominait tout. Si des écrivains, postérieurs à son époque, ont accueilli les calomnies débitées sur ce pape par quelques contemporains qui avaient été froissés dans leurs intérêts et blessés dans leur rivalité (3),

(1) Cette longue série de dons et de bienfaits rapportés, *Gesta*, c. 145, se rattachent tous aux onze premières années du règne d'Innocent. Cette liste serait plus considérable si les dons des sept dernières années étaient parvenus jusqu'à nous.

(2) Ubert. Foliet., *Hist. Genuens.*, p. 54. — Petrarca, *De Reb. Senil.* XV, 9.

(3) Parmi ces derniers, nous citerons Conrad de Lichtenau, partisan des Hohenstaufen; Walter de la Vogelweide, poëte souabe, et l'Anglais Matth. Paris.

il faut attribuer cette erreur historique, plutôt à des passions intéressées qu'à une sérieuse investigation des actes, et surtout des intentions d'Innocent, qu'il avait eu soin cependant de révéler et d'expliquer lui-même avec la plus grande loyauté.

D'autres écrivains, qui ont su s'affranchir des préjugés de leur siècle, et qui ont mieux compris ce grand pape, ainsi que sa position difficile, en ont porté un jugement tout à fait différent (1). Le mensonge et l'exagération (2), qui ont pour source la haine des partis, n'auraient jamais dû passer pour vérité historique.

Pourra-t-on soutenir, sans blesser l'histoire, qu'Innocent n'a été qu'un ambitieux? Pour résoudre cette question historique, nous n'avons qu'une seule chose à faire, c'est d'examiner sérieusement si ce pape, dans l'exercice de sa puissance, dans sa manière de diriger les affaires du monde, dans sa persévérance à influer sur elles en sa qualité d'arbitre suprême, n'a eu en vue que l'éclat qui devait en rejaillir sur sa personne, ou bien plutôt la réalisation grave et simple de la haute idée qu'il avait conçue des devoirs du souverain pontificat; si c'est enfin sa position qui l'a fait ce qu'il a été, ou bien si c'est lui qui s'est créé sa position. Les faits que nous avons exposés, les convictions dont Innocent était pénétré, et qu'il a manifestées dans plusieurs circonstances décisives, sans se préoccuper, ce nous semble, du jugement de la postérité, répondent suffisamment de son désintéressement (3).

(1) Voy. Remer, *Hist. univ.*, II, 304. — Müller, *Hist. univ.*, II, 149. — Du Theil, *Mém. sur la vie de Rob. Courc.*, in *Mém. et Extr.*, II, 144, 152.

(2) Henri IV, empereur d'Allemagne, accusait aussi Grégoire VII d'une conduite scandaleuse, afin de lui susciter des ennemis.

(3) On lit dans une brochure, intitulée : *Origine, progrès et limites de la puissance des papes, ou Eclaircissements sur les quatre articles du clergé de France et sur la liberté de l'Eglise gallicane.* Paris, 1821, p. 8 : « Le

Quant à ces autres questions : La papauté aurait-elle jamais dû prendre un semblable développement? Sa domination a-t-elle été un bien ou un mal pour les nations européennes? L'œil scrutateur doit-il se détourner avec indignation de cette partie de l'histoire universelle? ou doit-il s'y arrêter avec complaisance ? — Ces questions seront diversement résolues, selon la manière dont on envisagera l'organisation sociale, sur laquelle chaque individu se forme une opinion qu'il regardera toujours comme la seule vraie.

pontificat d'Innocent mérite d'être étudié par les princes et par les hommes d'État, pour apprendre combien il est dangereux d'*unir le pouvoir civil aux fonctions religieuses,* et comment les chefs de la religion, *qui sont des hommes*, sont tentés d'étendre ces pouvoirs et de les dénaturer, pour peu que les circonstances favorisent leur ambition. » Nous demanderons à l'auteur de cette brochure s'il n'est pas dangereux d'unir les fonctions ecclésiastiques aux fonctions civiles, et si les rois sont des anges.

FIN DU LIVRE VINGTIÈME ET DERNIER.

# TABLE DES MATIÈRES.

## LIVRE IX.

Provinces napolitaines, mort du comte Gauthier de Brienne, p. 1-2. — Allemagne, 2. — Philippe se fait couronner à Aix-la-Chapelle, 3. — Démarche d'Innocent en faveur d'Othon, 4. — Événements militaires, 11. — Les croisés; jugement du pape sur la direction de la croisade, 15. — Ses ordres au sujet de l'Église byzantine, 19. — Voyage et arrivée du nouveau patriarche à Constantinople, 25. — Guerre des croisés contre les Grecs et les Bulgares, 27. — Bataille malheureuse, 31. — Mesures prises après celle-ci, 32. — Événements militaires, 33. — Soins du pape pour les croisés, 39. — Royaume de Jérusalem, 40; mort du roi; situation de ce pays, 43.

## LIVRE X.

La Sicile; réconciliation avec Thiébaut, p. 45. — L'Allemagne; nouvelles démarches d'Innocent en faveur d'Othon, 46. — Lettre de Philippe de Souabe au pape, 48. — Événements militaires, 53. — Les autres royaumes, 58. — Le Danemark, 59. — L'évêque Waldemar de Schleswig, 59. — Constantinople, 64. Guerre contre les Bulgares, 64. Siége d'Andrinople, 68. — Mort de l'empereur Baudouin, 70. — Son frère Henri empereur, 73. — Nouvelles levées, 74. — Règlements ecclésiastiques dans l'empire byzantin, 77. — Le patriarche, 80.

## LIVRE XI.

État de l'Église, p. 89. — Italie, 89. — Intervention médiatrice du pape, 90. — La Sicile; situation de cette île, 93. — Événements militaires dans les provinces napolitaines, 93. — Allemagne, 96. — Le parti d'Othon s'affaiblit de plus en plus; ambassade du pape, 97. — Angleterre, 104. — Différends électoraux dans l'église de Cantorbéry, 105. — Étienne Langhton, 110. — Lettres du pape et du roi, 113. — Violences de Jean, 116. — D'autres plaintes contre le roi, 117. — Espagne; demande de divorce faite par le roi d'Aragon, 118. — La Suède, 120. — La Russie; tentatives pour la réunion de l'Église de ce pays, 121. Empire romain d'Orient; conquêtes de Venise dans la Grèce, 122. — Guerre avec Théodore Lascaris, empereur de Nicée, 124. — Invasion chez les Bulgares, 128. — Mort du margrave de Montferrat; appel fait par le pape pour envoyer des secours aux Latins, 128. Guerre dans la principauté d'Antioche, 132. — Le pape protége l'empereur et l'Église de Constantinople, 133.

## LIVRE XII.

La Sicile; Frédéric devient majeur, p. 136. — Situation du pays en deça

du détroit, 139. — L'Allemagne; le pape et les princes ecclésiastiques, 145. — Préparatifs de Philippe, 147. — Il est assassiné, 149. — Portrait de Philippe, 150. — Suites de sa mort, 152. — L'évêque de Bamberg, 153. — Situation, 153. — Le pape, 160. — Othon, 161. — Ce que le pape fait pour lui, 163. — Événements en Allemagne, 163. — Othon reconnu à la diète de Francfort, 167. Punition des meurtriers de Philippe, 173. — La France; encore le divorce du roi, 176. — L'Angleterre, 181. — Suites de l'élection à l'archevêché de Cantorbéry, 181. — Le Danemark; Waldemar de Schleswig élu archevêque de Brême, 183. — La Suède; dissensions intestines, 193. — La Pologne, 195. — Efforts du pape pour y rétablir la discipline ecclésiastique, 197. — La Hongrie, 202. — Croisades; Innocent exhorte de nouveau aux croisades, 203. — Théodore Lascaris écrit au pape, 205. — Situation de l'Église de l'Empire latin à Constantinople, 208.

## LIVRE XIII.

État de l'Église, p. 216. — Venise, 218. — Allemagne; lettres du pape, 219. — Déclaration adressée par Othon au pape, 223. — Diètes, 225. — Fiançailles de Béatrix avec Othon, 226. — Préparatifs pour son voyage à Rome, 228. — Othon dans la haute Italie, 229. — Rome, 241; l'Église de Saint-Pierre, 242. — Couronnement de l'empereur, 246. — Querelles entre les Allemands et les Romains, 250; différend de l'empereur avec le pape, 251. — Angleterre, 253; continuation des différends entre le roi et le pape, 254. — Constantinople, 258. — Situation, 258. — Querelle intérieure, 259. — Le royaume de Jérusalem, 262. — Jean de Brienne, 263. — Situation de l'Église à Constantinople, 264. — En Syrie, 266. — Les hérétiques, 268. — Cathares, 274. — Les Patarins, 276. — Les Vaudois, 289. — Amauri de Bène, 299. — Apparition des hérétiques en Hongrie, 304. — Principes d'Innocent sur la manière d'agir envers les hérétiques, 305. Dans l'État de l'Église, 307. Dans la haute Italie, 314. — En Allemagne, 323. — En Angleterre, 325. — En Espagne, 326. — En France, 327. — Dans le Languedoc, 330. — Les seigneurs, 331. — L'archevêque de Narbonne, 336. Mesures prises par Innocent, 337. — Foulques, évêque de Toulouse, 346. — Les prédicateurs de la foi, 348. — Société des pauvres catholiques, 352. — Meurtre de Pierre de Castelnau, 360. — Innocent ordonne une croisade en France, 363. — Préparatifs, 365. — Réconciliation de Raymond avec l'Église, 367. — Départ de l'armée catholique, 374. — Le comte Simon de Montfort, 375. — Prise de Béziers, 380. — De Carcassonne. Simon de Montfort élu seigneur du pays conquis, 384. — Opération des légats, 386. — Rapports envoyés à Rome, 392.

## LIVRE XIV.

Opérations d'Othon en Italie, p. 398. — Il envahit les provinces napolitaines, 404. — Avertissements du pape, 404. — Affaires ecclésiastiques en Allemagne, 406. — La France; la question du divorce, 408. — Différend du roi avec les évêques d'Auxerre et d'Orléans, 410. — Angleterre, 414. — Négociations avec Rome; expédition en Irlande, 415. — Espagne, 416. — Portugal, 417. — Le Nord; propagation et consolidation du christianisme, 419. — Empire d'Orient, 425. — Théodore Lascaris et l'ex-empereur Alexis, 425. — Michaélicius, ennemi des Latins, 426. —

Affaires ecclésiastiques, 428. — Le royaume de Jérusalem; sa faiblesse, 430. — Les hérétiques; Raymond à Rome, 431. — Continuation de la guerre dans le sud de la France, 434. — Nouvelles négociations avec Raymond, 441.

## LIVRE XV.

Innocent excommunie Othon, p. 445. — Othon marche contre la Sicile, 448. — Innocent s'oppose à lui, 448. — Nouvelle scission en Allemagne, 451. — Othon est déposé, 452. L'Angleterre, 455. — Négociations infructueuses, 455. — L'Espagne, 455. — Préparatifs pour la guerre contre les Maures, 456. — Le Portugal; nouveau différend avec le clergé, 458. — La Norwége; nouvelle scission, 461. — L'Orient; élection du patriarche à Constantinople, 462. — Querelles en Arménie, 464. — Le pape écrit au sultan d'Aleb, 466. — Les hérétiques; négociations avec le comte Raymond, 467. — Renouvellement des hostilités, 471. — Siége de Lavaur, 471. — Simon entre dans les domaines du comte de Toulouse, 475. — Celui-ci assiége Castelnaudary, 479. — Lettre d'Innocent au sujet de ces affaires, 482. — Ses efforts en faveur de l'Église dans le sud de la France, 483.

## LIVRE XVI.

Frédéric accepte la couronne impériale, p. 489. — Othon retourne en Allemagne, 491. — Événements militaires, 492. — Mariage d'Othon et mort de sa femme, 495. — Voyage de Frédéric en Allemagne, 496. — Ses progrès dans ce pays, 501. — Lettres du pape, 504. — La France, 505. — Affaire du divorce, 506. — Ferdinand de Flandre; Regnaud de Boulogne, 507. — L'Angleterre, 511. — Le pape délie ses sujets du serment de fidélité, 511. — L'Espagne; préparatifs contre les Maures, 517. — Victoire remportée par les Espagnols à Navès de Tolosa, 530. — Conséquences de cette victoire, 532. — Croisades; croisade des jeunes garçons, 535. — Jérusalem, Constantinople et Alexandrie, 541. — Les hérétiques. Continuation de la guerre, 544. — Ordonnances portées par Simon pour le pays qu'il a conquis, 549.

## LIVRE XVII.

L'Allemagne; événements militaires. — Voyages de Frédéric, 555. — Victoire des Crémonais sur les Milanais, 560. — La France; Philippe se réconcilie avec Ingelburge, 561. — L'Angleterre; Innocent invite la France à la guerre, 562. — Préparatifs dans les deux pays, 563. — Jean se soumet au siége apostolique, devient son vassal, 567. — Situation de la Flandre, 574. — La flotte française est brûlée à Dam, 576. — Philippe s'en venge sur la Flandre, 578. — Jean en querelle avec les barons, 581. — Négociation touchant l'exécution de ses promesses, 583. — Espagne; suite de la victoire remportée sur les Maures, 587. — Demande de divorce faite par le roi d'Aragon, 588. — Le Portugal, 590. — Les croisades 591. — Lettre d'Innocent à Malek-al-Adel, 597. — Les hérétiques, nouvelles tentatives de négociations à Rome, 601. — Concile de Lavaur, 603. — Ses suites, 606. — La guerre éclate de nouveau, 608. — Bataille de Muret, 611. — Pierre d'Aragon est tué, 617. — L'hérésie dans les autres contrées, 621. — Circulaire du pape pour la convocation du concile général, 623.

## LIVRE XVIII.

Frédéric et Othon, p. 626. — La France et l'Angleterre, 629. — Préparatifs; Jean débarque et s'enfuit devant Louis de France, 631. — La grande armée des alliés, 632. — Caractère de Philippe, 635. — Les levées; les seigneurs dans son armée; préparatifs pour la bataille de Bovines, 638. — Bataille de Bovines, 648 — Victoire de Philippe, 654. — Les prisonniers, 658. — Expédition de Philippe dans le Poitou, 661. — L'Angleterre; levée de l'interdit, 663. — L'Espagne; mort du roi Alphonse, 665. — L'Aragon; don Jayme, roi, 667. — Des croisades, 668. — Les hérétiques, 670. — Négociations, 673. — Continuation des hostilités, 674.

## LIVRE XIX.

L'Allemagne, p. 676. — Othon se rend de Cologne à Brunswick, envahit le Holstein, 677. — Sa mort, 678. — Frédéric est couronné à Aix-la-Chapelle, 682. — L'Angleterre; les barons contre le roi; scission, 685. — Leur traité avec le roi (*magna Charta*), 693. — Jean médite de nouvelles ruses, 700. — Guerre entre lui et les barons, 705. — Innocent prononce l'excommunication contre les barons, 710. — Croisades, 713. — Les hérétiques; arrivée d'un nouveau légat, 714. — Louis de France marche contre les Albigeois, 716. — Le concile de Latran, 719. — Discours prononcé par Innocent à l'ouverture du concile, 721. — Décrets concernant la doctrine et la discipline; d'autres affaires ecclésiastiques; la croisade; l'Église grecque; affaires ecclésiastiques; plainte portée contre Robert de Courçon; mariage de Burgard d'Avesnes, 729. — Affaires de l'Allemagne, 746. — De l'Angleterre, 747. — Du comte de Toulouse, 747. — Fin du concile, 751. — Affection d'Innocent pour le jeune comte de Toulouse, 753.

## LIVRE XX.

Coup d'œil sur l'État de l'Église, p. 756. — Sur le reste de l'Italie, 758. — L'Allemagne en repos, 759. — L'Angleterre; continuation de la guerre intérieure, 760. — Innocent dissuade la France d'attaquer l'Angleterre, 761. — Louis de France débarque en Angleterre, 764. — Négociations à Rome, 766. — Continuation de la guerre, 769. — Jean meurt, 771. — Son caractère, 772. — Les hérétiques; Simon de Montfort, seigneur des pays conquis, 775. — Retour du comte de Toulouse; renouvellement des combats, 778. — Mort de Simon, 778. — Empire d'Orient; mort de l'empereur Henri, 779. — Du patriarche; ce que l'on a fait pour la croisade, 780. — Innocent meurt, 782. — Ses convictions sur le pontificat, 786. — Gouvernement de l'Église, 790. — Nominations des cardinaux et autres promotions, 796. Son influence sur les rois et les peuples, 798. — Observation du droit ecclésiastique, 807. — Manière dont Innocent traitait les affaires, 809. — Son genre de vie, 813. — Sa manière de prêcher, 820. — Ses sentiments libres de préjugés, 830. — Son amour pour les sciences; ses soins pour l'université de Paris, 833. — Ses connaissances en droit canonique, 836. — Ses constructions à Rome, 841. L'hôpital du Saint-Esprit, 843. — Embellissements et dotations des églises, 844. — Jugements portés sur Innocent, 846.

FIN DU SECOND VOLUME.

